

RF

G.

Grand
RFI

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME TREIZIÈME.





A PARIS,

Chez C. PANCKOUCKE, Libraire, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

AKIMBACHI; substantif masculin. C'est le titre qu'on donne en Perse au premier médecin du Sophi: tous les autres médecins en dépendent : il est chargé de les examiner & de juger s'ils ont la capacité requise pour exercer la médecine dans le Royaume.

HALABAS; nom propre d'une ville d'Asie, dans l'Indoustan, capitale d'une Province de même nom, sur le Gange, à cinquante lieues, sud-est, d'Agra. Les gens du pays y font beaucoup de pélerinages parcequ'ils croient que c'est-là qu'Adam & Eve ont été créés.

HALAGE; substantif masculin. L'action de haler, de tirer un bateau.

Les Juges de l'Amirauté connoissent de tout ce qui regarde les chemins destinés pour le halage des bâtimens venant de la mer. Les ordonnances veulent que ces chemins soient toujours tenus libres.

HALBERGE; vieux mot qui signifioit autrefois auberge.

HALBERSTAD; nom propre d'une ville d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, sur la rivière de Hotheim, à onze lieues, sud-ouest, de Magdebourg.

La Principauté est située entre les duchés de Brunswick & de Magdebourg, & la Principauté d'Anhalt. Elle appartient à la Maison de Brandebourg à laquelle elle a été cédée par le traité de Westphalie.

HALBRAN; substantif masculin. Jeune canard sauvage.

Pour prendre des halbrans quand on a quelque étang dans les îlots duquel les cannes sauvages ont coutume de couver, on va battre les grandes herbes de ces îlots pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage : on la suit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang : on fait ainsi marcher

les halbrans devant soi pour les acculer & on les prend : ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

Le *h* se fait sentir.

HALBRENÉ, ÉE; adjectif qui n'a d'usage qu'au figuré & en plaisanterie où il signifie fatigué, mouillé, déguenillé, en mauvais ordre, en mauvais équipage. *Il est tout halbrené.* Il est emprunté de la fauconnerie où il se dit d'un oiseau de proie qui a quelques plumes rompues.

le *h* se fait sentir.

HALDE; (Jean-Baptiste du) nom propre d'un Jésuite né à Paris en 1674 & mort dans la même ville en 1743 : on a de lui une description historique, géographique & physique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoise en 4 volumes *in-folio*: cette description est la plus ample & la meilleure qu'il y ait dans le monde. La curiosité y est pleinement satisfaite sur la Religion, les lois & les mœurs des Chinois. Le style en est simple, uni, judicieux, & semble toujours dirigé par la vérité & la raison.

HALDE; nom propre d'une ville de Norwège, au Gouvernement d'Aggerhus, sur la côte de l'océan & du golfe d'Iddesfiord.

HALDENSLEBEN; nom propre d'une ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmstad.

HALDENSTEIN; nom propre d'une baronnie de Suisse, libre & indépendante avec un château fort près de Coire.

HÂLE; substantif masculin. *Æstus.* Certaine constitution de l'air chaude & sèche, & qui fait impression sur le teint en le rendant brun & rougeâtre; sur les herbes à la campagne en les flétrissant; & sur le pain, sur la viande en les desséchant. *Le hâle est l'effet de ces trois causes combinées, le vent, la chaleur & la sécheresse. Les jolies femmes ne vont guère au hâle. Il faisoit un grand hâle.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HÂLÉ, ÉE; adjectif & participe passif qui signifie noirci par le hâle. *Elle a le visage hâlé.* Voyez Hâler.

HALÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Haler.

HALECRET; substantif masculin. Ancienne arme défensive qui consistoit en un corcelet de fer battu composé de deux pièces dont l'une couvroit la poitrine & l'autre les épaules. Le halecret étoit plus léger que la cuirasse & servoit à la cavalerie françoise qu'on appeloit sous Louis XI *les hommes d'armes.*

HALÉENS; adjectif masculin pluriel & terme de Mythologie, par lequel on désigne des jeux que les Tégéates célébrèrent autrefois en l'honneur de Minerve. C'est tout ce qu'on en sait.

HALEINE; substantif féminin. L'air attiré & repoussé par les poumons.

On sait que les désordres que le scorbut & la vérole causent à la bouche, les vers & les crudités de l'estomac, les dents gâtées, les ulcères du poumon, du nez, *&c.* rendent l'haleine puante : cependant il arrive qu'on ne peut rapporter cette incommodité à aucune de ces causes mais à la nature des vapeurs qui s'élèvent du poumon. La puanteur de la bouche avec des marques d'acidité est dans les enfans un signe de vers : celle des adultes qui est

passagère annonce des indigestions putrides qu'on peut corriger. Il est superflu de dire que celle qui est signe ou symptôme d'une maladie connue cesse lorsqu'on a remédié au mal principal. On a observé que l'oseille étoit très utile lorsque le scorbut en étoit la cause. On a trouvé dans plusieurs sujets qui avoient eu cette incommodité, le thymus, le poumon & les viscères du bas-ventre dans un état de pourriture, des ulcères à l'estomac, une dilatation surprenante du pylore, *&c.* : on juge bien qu'il est alors difficile d'y remédier. La *puanteur de l'haleine* qui dépend des vapeurs du poumon est rébelle à tous les remèdes. On la rencontre ainsi que celle de la transpiration cutanée dans des sujets qui jouissent d'ailleurs d'une très-bonne santé ; & il seroit vraisemblablement dangereux de les délivrer de ce désagrément qu'on peut corriger par une très-grande propreté, en tenant dans la bouche des matières odorantes, comme la racine d'*angelique* ou d'*impératoire*, l'écorce d'*orange* ou de *citron*, &c. Les autres cas peuvent être susceptibles d'une *guérison* ; mais elle dépend toujours de la maladie principale qui y donne lieu ; maladie qui échappe souvent aux recherches les plus exactes.

On dit de quelqu'un, qu'*il a beaucoup d'haleine* ; pour dire, qu'il a la faculté d'être un temps considérable sans respirer. *Pour bien plonger il faut avoir beaucoup d'haleine.*

On dit aussi de quelqu'un qui peut parler ou courir long-temps sans s'éfouffler, qu'*il a beaucoup d'haleine.*

On dit dans la même acception, qu'*un cheval a beaucoup d'haleine. Ce cheval a fait dix lieues tout d'une haleine.*

On dit aussi figurément, *tout d'une haleine* ; pour dire, sans intermission. *Il a lu pendant trois heures tout d'une haleine.*

On dit encore figurément, *faire des discours, tenir des discours à perte d'haleine* ; pour dire, faire des discours vains & vagues & qui importunent par leur longueur.

On dit aussi figurément, *une affaire, une entreprise, un ouvrage de longue haleine* ; pour dire, une affaire de longue discussion & qui demande beaucoup de temps. *Cette entreprise sera de longue haleine.*

On appelle *courte haleine*, une maladie qu'on nomme autrement l'*asthme*. Voyez Asthme.

En haleine, se dit adverbialement pour dire, en exercice, en habitude de travailler, de courir, *&c. Ce Général tient l'armée en haleine.*

On dit aussi figurément, *tenir quelqu'un en haleine* ; pour dire, le tenir dans un état d'incertitude mêlé d'espérance & de crainte.

On dit, *mettre un cheval en haleine, le tenir en haleine* ; pour dire, le monter souvent, le faire travailler, l'exercer constamment.

Travailler un cheval modérément & augmenter insensiblement & chaque jour son exercice, c'est lui procurer les moyens de fournir sans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de sa part, ou de résister à de longues & vives courses, en habituant par degrés toutes ses parties aux mouvemens auxquels elles sont naturellement disposées, & en sollicitant les vaisseaux tant aériens que sanguins de ses poumons, à des dilatations dont

ils sont susceptibles & qui deviennent toujours plus aisés & moins pénibles : c'est ainsi que l'on met l'animal en haleine.

On dit, *donner ou faire reprendre haleine à son cheval;* pour dire, ralentir ou suspendre son action.

Figurément on appelle *haleine de vent*, un petit souffle de vent. *Il ne faisoit qu'une haleine de vent.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

HALEN; nom propre d'une petite ville des pays-bas, dans le Brabant Autrichien, sur la rivière de Gèete, à cinq lieues & demie de Louvain.

HALENÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Halener.

HALENÉE; substantif féminin. *Exhalatio.* L'air qu'on souffle par la bouche en une seule respiration lorsqu'il est accompagné d'odeur. Il se dit d'ordinaire en mauvaise part. *Il donne des halenées d'ail, de tabac.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *alenée*.

HALENER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Odorari.* Terme populaire qui signifie sentir l'haleine de quelqu'un. *Si vous la halenez, vous verrez qu'elle a mangé de l'ail.*

Halener, se dit aussi des chiens de chasse qui prennent l'odeur du gibier, d'une bête. *Les chiens viennent de halener le sanglier.*

On dit figurément & familièrement, *halener quelqu'un;* pour dire, découvrir ce qu'il pense, reconnoître son foible.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HALENTE; nom propre d'une petite rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure. Elle se jette dans la mer de Toscane.

HÂLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire impression sur le teint en le rendant brun & rougeâtre. Il se dit particulièrement de l'action du soleil & du grand air sur le teint. *Le soleil lui a hâlé la peau.*

Il est aussi pronominal réfléchi & signifie être noirci par le hâle. *Les dames craignent ordinairement de se hâler.*

En termes de Cordiers on dit, *hâler le chanvre;* ce qui signifie le dessécher pour le disposer à être broyé.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HALER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine qui signifie en général roidir, tirer à soi, peser sur un cable ou sur une manœuvre. Quand les matelots halent sur une manœuvre plusieurs ensemble, le Contre-Maître dit à haute voix ce mot *hale*, & à l'instant tous les matelots agissent sur le cordage. Le même homme lorsqu'il faut haler une bouline, les avertit par ces trois mots, *un*, *deux*, *trois*, & au mot *trois* ils donnent tous d'un commun effort la secousse à la bouline. En manœuvrant les couets on crie trois fois *borde*, & au troisième cri on hale sur la manœuvre.

Haler, signifie aussi tirer à force de bras avec une corde pour faire filler un bateau sur une rivière.

On dit encore en termes de Marine, *haler le vent*; pour dire, cingler le plus près qu'il est possible, vers l'endroit d'où vient le vent.

Haler, signifie aussi exciter, & dans ce sens il ne se dit que des chiens qu'on excite à se jeter sur quelqu'autre chien ou sur quelque personne. *Il hala les chiens après le voleur.*

Le *h* se fait sentir.

HALETANT, ANTE; adjectif. *Anhelus.* Qui souffle comme quand on est hors d'haleine. *Il est encore tout haletant.*

Le *h* se fait sentir.

HALETER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Anhelare.* Respirer fréquemment, souffler comme quand on a couru & qu'on est hors d'haleine. *Cette course le fera haleter.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HALEUR; substantif masculin. Celui qui tire un bateau à force de bras & avec une corde.

HALES; (Mathieu) nom propre d'un savant membre de la Société royale de Londres & né à Alderny dans le comté de Glocester le premier Novembre 1609. Ses ouvrages intitulés *difficiles nugæ; essai sur la gravitation des corps fluides; observations sur la raréfaction & condensation*, prouvent qu'on doit le mettre au nombre des grands Physiciens du siècle dernier. Il s'adonna surtout à la Physique expérimentale. Il résulte de ses expériences que dans la plûpart des mixtes, l'air entre en grande quantité comme partie élémentaire & composante sous une forme de condensation, de constipation qui va jusqu'à lui faire perdre sa rareté, sa transparence, sa liquidité, son volume, son élasticité & sa légéreté spécifique. Les soufres enflammés ont selon M. Hales, le pouvoir de rassembler, condenser, garotter même l'air qui s'y trouve enveloppé. La chaux est une éponge pleine d'air garotté de la même manière. Ces expériences ont engagé quelques Physiciens à assurer que l'air introduit dans les métaux lorsqu'on les fait calciner, est la cause physique de leur augmentation de poids.

HALFPENNY; substantif masculin. Monnoie de cuivre qui a cours en Angleterre & qui vaut environ un sou de France.

HALI; substantif masculin. Poids dont on se sert à Queda ville considérable du détroit de Malaca dans les indes orientales. Quinze halis font un bahar qui pèse 450 livres poids de marc.

HALIA; nom propre. C'est selon Pausanias, une ancienne ville du Péloponnèse dans l'Arcadie.

Thucidide place une ville maritime de même nom dans l'Argie.

HALIARTE; nom propre d'une ancienne ville de Grèce, dans la Béotie.

HALICARNASSE; nom propre d'une ancienne ville d'Asie, dans la Carie dont elle étoit la capitale. elle fut, dit-on, fondée par des Grecs venus d'Argos : elle avoit un beau port, de bonnes fortifications & de grandes richesses. Elle fut la résidence des Rois de Carie & particulièrement de Mausole dont le fameux tombeau que lui éleva la Reine Artemise, servit à donner

à cette ville un nouveau lustre. Elle a d'ailleurs vu naître deux fameux historiens, Hérodote & Denys surnommé d'*Halicarnasse*.

HALIE; nom propre d'une Nymphe fille de Nérée & de Doris.

HALIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes dont parle Athénée, & qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil: les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & le vainqueur étoit récompensé d'une couronne de peuplier.

HALIME; substantif masculin. *Halimus*. Petit arbrisseau qu'on appelle autrement *pourpier de mer*: il pousse des rameaux assez longs, rampans, & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & il leur succède beaucoup de semences rondes.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. On en confit les feuilles dans de la saumure pour les manger en salade.

HALIMÈDE; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe de la mer, fille de Nérée & de Doris.

HALINATRON; substantif masculin. C'est un sel alcali naturel, que l'on rencontre par rayons ou par bandes sur la superficie intérieure des vieilles voûtes, & contre les parois des vieux bâtimens: on le trouve aussi sur la superficie de certaines terres, mais il est alors fort impur. Ce sel a un gout lixiviel: il ne se crystallise point; mais quand on le fait bouillir dans l'eau, il fume beaucoup: il contient ordinairement un peu d'alcali volatil qui se dissipe en vapeur.

HALIOTITE; substantif féminin. Les Naturistes donnent ce nom une sorte de coquille univalve & fossile dont l'analogue vivant s'appelle *oreille de mer*.

HALITZ; nom propre d'une ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom dans la Russie Rouge, sur le Niester, à quinze milles, sud-est, de Lembourg.

Le pays de Halitz forme une des quatre parties du Palatinat de Russie. Il a la Transylvanie à l'occident, & la Walachie au midi. Le Niester le divise en deux parties.

HALLAGE; substantif masculin. Droit que le Roi ou les Seigneurs particuliers lèvent sur les marchandises qu'on expose en vente sous les halles.

Ce droit diffère de celui de *tonlieu* ou *placage* qui se paye pour toutes sortes de places que les Marchands occupent dans les Foires & Marchés.

Le *h* se fait sentir.

HALLALI; cri de chasse qui annonce que le cerf est sur ses fins.

Le *h* est muet.

HALLAND; nom propre d'une contrée de Suède, dans la Schone, le long de la mer de Dannemarck qui la borne au sud-ouest; elle a la Schone proprement dite au midi, la Westrogothie au nord & au nord-est, & une partie de la Smalande ou Gothie méridionale à l'orient. On lui donne vingt-sept lieues marines de côtes.

HALLE; substantif féminin. Place publique ordinairement couverte, & destinée dans les villes & bourgs à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particulièrement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, poisson, légumes, &c. *Aller acheter des fruits à la halle*.

On dit figurément d'une maiſon, d'une aſſemblée où l'on fait beaucoup de bruit, que *c'eſt une halle.*

On appelle auſſi figurément, *langage des halles*, le langage du bas peuple de Paris.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

Le *h* ſe fait ſentir.

HALLE ; nom propre d'une ville conſidérable d'Allemagne, dans la haute Saxe, au Duché de Magdebourg, ſur la Saale, à cinq milles, nord-oueſt, de Leipſick. Il y a une fameuſe Univerſité que le Roi de Pruſſe y fonda en 1694.

Halle, eſt auſſi le nom d'une ville libre & Impériale d'Allemagne, dans la Souabe, ſur la rivière de Kokher, à quinze lieues, nord-eſt, de Stutgard.

Halle, eſt encore le nom d'une ville d'Allemagne, dans le Tirol, ſur l'Inn, entre de hautes montagnes aſſez près d'Inſpruck. Il y a dans le voiſinage, des carrières d'un ſel blanc & tranſparent comme du cryſtal.

Halle, eſt auſſi le nom d'une petite ville des Pays-Bas Autrichiens, à trois lieues, ſud-oueſt, de Bruxelles.

HALLÉ ; (Claude Guy) nom propre d'un Peintre né à Paris en 1651, & mort en 1736. Il fit ſes études d'après les tableaux des Grands-Maîtres qui ſont dans les cabinets des Amateurs à Paris. Ce Peintre avoit une douceur de mœurs, & un eſprit enjoué qui lui firent de ſincères amis. On le nomma un jour arbitre au ſujet d'un tableau qu'on ne vouloit pas recevoir, parceque le jeune peintre à qui on l'avoit commandé, s'en étoit fort mal acquité ; Claude *Hallé* retoucha le tableau, & termina le différend au contentement de toutes les parties. Ce maître diſpoſoit heureuſement ſon ſujet ; ſes compoſitions ſont riches, ſes têtes gracieuſes, ſon deſſein correct, ſon coloris gracieux, ſa touche facile, & le clair obſcur eſt ménagé dans ſes ouvrages avec beaucoup d'intelligence. Il eſt parvenu à être le Directeur de l'Académie de peinture. On voit de ſes tableaux dans l'Égliſe de Notre-Dame, à S. Jacques de la Boucheries, à S. Germain-des-Prés, dans l'Égliſe de la Charité, à S. André-des-Arts, à S. Paul, dans l'Égliſe & dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice, aux Filles du S. Sacrement, dans les ſalles de l'Académie : le Roi poſsède auſſi pluſieurs de ſes tableaux : on a gravé d'après lui.

HALLEBARDE ; ſubſtantif féminin. *Haſta.* Arme offenſive compoſée d'un bâton d'environ cinq pieds de longueur, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croiſſant & au bout une grande lame forte & aiguë.

La hallebarde étoit autrefois une arme fort commune dans les armées où il y avoit des compagnies de Hallebardiers : on l'appeloit *hache Danoiſe*, parceque les Danois s'en ſervoient & la portoient ſur l'épaule gauche ; des Danois elle a paſſé aux Écoſſois, des Écoſſois aux Anglois, & de ceux-ci aux François.

La hallebarde eſt l'arme que porte le Sergent d'une compagnie d'Infanterie. Ainſi on dit, qu'*on a donné une hallebarde à un ſoldat* ; pour dire, qu'on l'a fait ſergent.

Le *h* ſe fait ſentir.

HALLEBARDIER ; ſubſtantif maſculin. Sorte de garde à pied, armé

d'une hallebarde. *Les Hallebardiers de l'Empereur.*

Le *h* se fait sentir.

HALLEBOTER; vieux mot qui signifioit autrefois grapiller.

HALLEBREDA; substantif féminin. Terme de mépris qui se dit d'une grande femme mal bâtie. *C'est une grande hallebreda.*

Il se dit aussi quelquefois d'un homme. *C'est un grand hallebreda.*

Le *h* se fait sentir.

HALLE-CRUE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoie aux îles Canaries.

HALLEIN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au cercle de Bavière, dans l'Evêché de Saltzbourg, sur la Saltza, à quatre lieues, sud, de Saltzbourg. Elle est remarquable par ses mines de sel qui font la richesse du pays.

HALLES; (Etienne) nom propre d'un savant Anglois, membre de la Société Royale de Londres. Son *ventilateur*, sa *statique du sang humain*, sa *statique des végétaux* sont tout autant de découvertes qui l'immortaliseront; mais ce qui fera passer surtout son nom à la postérité, c'est le secret de rendre douce & potable l'eau de la mer. Les *Boyle*, les *Leutman*, les *Lister* qui avoient tenté de rendre ce service à l'humanité, n'avoient réussi que médiocrement. Ils avoient employé avec quelque succès la pierre infernale, mais ce caustique ne pouvoit produire qu'à grands frais l'effet désiré. La recette du docteur *Halles* est plus sûre, plus facile & moins coûteuse. On mêle une once de poudre à canon dans quatre pintes d'eau de la mer; on la distille & l'on en tire environ deux pintes d'eau, meilleure que celle que donne toute autre opération chimique; car il ne faut pas penser qu'une telle eau puisse être agréable. Il suffit qu'elle soit potable. Ce Naturaliste ingénieux est mort en 1761, à 83 ans, généralement regretté des gens de lettres, & de ses concitoyens qui lui ont élevé un tombeau parmi ceux des Rois d'Angleterre, dans l'Abbaye de Westminster.

HALLEY; (Edmond) nom propre d'un savant né à Londres le 8 Novembre 1656, & mort en 1742, chargé d'années & de gloire. Successeur de Flamstéed à l'Observatoire Royal de Gréenwich, il fut sans contredit le plus grand Astronome de l'Angleterre. Au mois de Novembre 1676, & à l'âge de 20 ans, il alla à l'île de Sainte-Hélène pour y dresser le catalogue des étoiles australes qu'il publia en 1679; il y observa le passage de Mercure sur le soleil en 1677. M. Halley alla en 1679 à Dantzic pour conférer avec Hévélius, dont la réputation avoit excité sa curiosité; il parcourut aussi l'Italie & la France, pour être témoin du progrès que l'on y faisoit dans l'Astronomie, & profiter des lumières de tous les Savans qui y étoient rassemblés.

En 1683, il donna dans les transactions philosophiques, sa théorie sur les variations de la boussole, dans laquelle il détermine des lignes courbes sur la surface de la terre où l'aiguille ne décline point, & auxquelles il assigne un mouvement périodique autour des deux pôles pris sur la surface de la terre: en 1686, il se chargea de veiller à l'édition du livre des *Principes* de Newton, que l'auteur ne pouvoit se déterminer à publier. La même année,

née, il donna l'histoire des vents alisés & des moussons.

En 1698 il reçut le commandement d'un vaisseau pour parcourir l'Océan Atlantique, & les établissemens Anglois, y constater la loi des variations magnétiques, & tenter de nouvelles découvertes; il poussa jusqu'au 52e degré de latitude australe, où il trouva les glaces; il visita les côtes du Brésil, les Canaries, les îles du Cap-Verd, les Barbades; *&c.* partout il trouva les variations de la boussole conformes à sa théorie.

En 1701 il fut chargé de parcourir la Manche pour observer les marées, & prendre le gisement des côtes: en 1702 il alla visiter les ports de Trieste & de Boccari, sur le golfe de Venise, & fit réparer le premier accompagné de l'Ingénieur en chef de l'Empereur.

En 1703 il succèda à M. Vallis dans la chaire de professeur de Géométrie à Oxfort: en 1713 il fut fait Secrétaire de la société royale, & en 1720 Astronome royal à l'Observatoire de Gréenwich.

Il publia en 1705 sa plus belle découverte en astronomie; savoir, le retour des comètes qu'il reconnut & annonça le premier: on a vu en 1759 l'accomplissement de sa prédiction.

Après la mort de Flamstéed arrivé en 1719, ses héritiers avoient enlevé les instrumens d'astronomie qui lui avoient appartenu: M. Halley se procura en 1721 une lunette de six pieds faite par M. Hook, mobile sur un axe dans le méridien, avec laquelle il commença à observer tous les jours la lune à son passage au méridien, pour en déduire ses ascensions droites.

M. Halley avoit déjà conçu depuis long-temps l'idée d'employer les observations de la lune à la découverte des longitudes; pour cela il falloit rectifier les tables de cette planète, ensorte qu'elles ne s'écartassent jamais de l'observation de plus de deux minutes; il pensa qu'il suffisoit pour remplir cet objet, de déterminer tous les jours pendant 18 ans le lieu de la lune par observation, & de savoir combien les tables s'en écartoient, les erreurs devant revenir ensuite les mêmes, & dans le même ordre.

On trouve ses réfléxions sur cette théorie de la lune dans l'édition des tables Carolines de 1710; mais ce ne fut qu'en 1722, qu'il se trouva à portée de commencer ce travail immense qu'il n'avoit point perdu de vûe: il l'entreprit à l'âge de 65 ans, & il l'acheva même au-delà de son attente, comme on le voit à la suite de ses tables astronomiques.

En 1731, c'est-à-dire, après les neuf premières annnées de sa période, ayant déjà près de 1500 observations de la lune, il annonça au public le succès de son travail, & fit voir combien cette méthode seroit utile pour prédire exactement le lieu de la lune, & en déduire les longitudes: la période de 18 ans étoit achevée, lorsqu'on perdit ce grand homme le 25 Janvier 1742.

La Société Royale de Londres & l'Académie des Sciences de Paris se l'associèrent. La première le fit son Secrétaire, place qu'il remplit avec distinction. Son ardeur pour le travail dura autant que sa vie. A un esprit vif & pénétrant, il joignoit une imagination féconde & fleurie: il étoit poëte. Pendant qu'il travailloit à l'édition des *Principes de*

Newton, il ne put être le Promoteur de tant de sublimes merveilles, & les voir passer sous ses yeux sans entrer dans une espèce d'enthousiasme qui éclata par une cinquantaine de vers latins où il les décrit. Il possédoit tous les talens nécessaires pour plaire aux Princes qui veulent s'instruire, une grande étendue de connoissances & beaucoup de présence d'esprit; ses réponses étoient promptes, & cependant mesurées, judicieuses, & toujours sincères. Lorsque le Czar *Pierre le Grand* vint en Angleterre, il y vit *Halley*, & il le trouva digne de la réputation qui le lui avoit annoncé. Il l'interrogea sur la flotte qu'il avoit dessein de former, sur les Sciences & les Arts qu'il vouloit introduire dans ses États, & sur mille autres sujets que sa vaste curiosité embrassoit. Il fut si content de ses réponses & de son entretien, qu'il l'admit familièrement à sa table, & qu'il en fit son ami. *Halley* rassembloit encore plus de qualités essentielles pour se faire aimer de ses égaux. La première de toutes, il les aimoit; naturellement plein de feu, son esprit & son cœur se montroient animés en leur présence d'une chaleur que le seul plaisir de les voir sembloit faire naître. Il étoit franc & décidé dans ses procédés, équitable dans ses jugemens, égal & réglé dans ses mœurs, doux & affable, toujours prêt à se communiquer, & surtout désintéressé. Il a ouvert le chemin des richesses partout ce qu'il a fait en faveur de la navigation, & il a ajouté à cette gloire celle de n'avoir jamais rien fait pour s'enrichir. Il a vécu & il est mort dans cette médiocrité si vantée par les Philosophes, & dont le choix libre suppose en effet tant de ressource dans l'ame & de lumières dans l'esprit. Quand le Roi *Guillaume* ordonna le grand renouvellement des espèces d'Angleterre en 1696, & qu'il fit construire cinq monnoies hors de Londres, *Halley* fut nommé Contrôleur de celle de Chester, soit à titre de grâce, soit parcequ'on le jugeoit capable d'en bien remplir les fonctions. C'est le seul emploi de cette nature qu'il ait jamais eu ou voulu avoir, & qu'il ne conserva que pendant les deux années que dura la refonte. Il étoit généreux, & sa générosité n'étoit point fastueuse; ennemi de l'envie & des préjugés, il ignoroit ces préventions outrées en faveur d'une nation, & injurieuses au reste du genre humain. Ami, compatriote, & sectateur de *Newton*, il a parlé de *Descartes* avec respect; successeur de *Vallis*, il a su rendre justice à nos anciens Géomètres. Des qualités si rares & si estimables étoient assaisonnées d'un fond de gayeté que ses recherches abstraites, ni sa vieillesse, ni la paralysie dont il fut attaqué quelques années avant sa mort, ne purent jamais altérer.

HALLIER; substantif masculin. *Rubus.* Buisson fort épais. *Il y a du gibier dans ces halliers.*

HALLIER, se dit aussi d'une sorte de filet qu'on tend en manière de haie dans un champ.

HALLIER, se dit encore d'un Marchand qui étale aux halles.

HALLIER, se dit aussi du garde d'une halle, ou de celui qui a soin de la fermer & d'y garder les marchandises qu'on y laisse. Par les règlemens, les Marchands forains de toiles sont tenus à Paris de les venir décharger à la halle, & de les laisser en garde au hallier jusqu'à ce qu'elles soient vendues, sans pou-

voir les retirer pour les emporter.

Le *h* se fait sentir.

HALLIFAX; nom propre d'une ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, à cinquante lieues, nord-ouest, de Londres. Elle est remarquable par ses Manufactures de drap.

HALLIFAX, est aussi le nom d'une ville de l'Acadie, dans l'Amérique, à 28 lieues, sud-est, d'Agnapolis.

HALO; substantif masculin & terme de Physique. Couronne lumineuse que l'on voit quelquefois autour des astres, & principalement du soleil & de la lune.

Les Physiciens regardent le *Halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumière qui passent par les vésicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle se trouve dans notre atmosphère. Ces rayons arrivent à l'œil du spectateur, après avoir souffert sans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur sortie, & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *Halo*.

On confirme cette explicaion en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le soleil, on la voit dans le moment qu'elle se brise & se disperse en gouttes, former une espèce d'*Halo* ou d'Arc-en-Ciel représentant les mêmes couleurs que le véritable; avec cette différence que dans l'Arc-en-Ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *Halo* il n'y a que réfraction.

Ces sortes de couronnes sont quelquefois blanches, & il s'en trouve dans d'autres temps qui ont les mêmes couleurs que l'Arc-en-Ciel. Tantôt on n'en voit qu'une seule, & tantôt il en paroît un certain nombre qui sont concentriques. Snellius dit qu'il en a vu six autour du soleil. Le diamètre de celles qu'on a observées autour de Sirius & de Jupiter, étoit de 2, 3, 4 & 5 degrés; mais jamais plus grand. Celles qui paroissent autour de la lune sont quelquefois aussi petites, leur diamètre étant de 3, 4 & 5 degrés; mais elles sont cependant d'ordinaire plus grandes, de même que celles qui entourent le soleil. On en a vu qui avoient un diamètre de 12 degrés, d'autres de 22 degrés, 35 minutes; de 30 degrés, de 42 degrés, de 48 degrés, de 90 degrés, *&c.* Ces diamètres ne demeurent pas toujours de même grandeur pendant tout le temps que dure le phénomène, & l'on remarque souvent qu'ils varient. Le 15 de Juillet de l'année 1735, M. Vanaken apperçut à six heures du matin une couronne autour du soleil, dont le diamètre étoit de 42 degrés, à huit heures il n'étoit que de 30 degrés, & à onze heures & demie de 38 degrés. Le 30 de Juillet de la même année il parut à cinq heures & demie du matin une couronne autour du soleil, dont le diamètre étoit de 43 degrés, & à six heures de 42 degrés. Le diamètre du contour lumineux, ou des cercles varie aussi, soit que ces cercles soient blancs ou colorés; car il y en a dont le diamètre est de 2, 4 & 7 degrés.

Soit que les couronnes se trouvent colorées ou blanches, il y a toujours entr'elles & le corps lumineux un espace moins éclatant que ne le sont les couronnes; cet espace est même ordinairement plus sombre que le reste de l'air, surtout si les couronnes sont fort resplendissantes, & que l'air soit cou-

qu'il faisoit le lendemain & quelques autres jours après un temps fort serain & fort calme. Quelques-uns ont remarqué que lorsque ces couronnes se dissipoient ou se rompoient d'abord par en haut, on avoit ensuite un vent de nord ; & que lorsqu'elles venoient à se rompre du côté de l'occident, le vent devenoit alors ouest, & ainsi des autres points cardinaux. La chose est très-croyable ; car ces couronnes sont rompues par quelque vent qui vient à s'élever, & qui dérange les particules de vapeur en les entassant les unes sur les autres : de sorte qu'on ne doit pas croire que les couronnes en se rompant produisent les vents qui surviennent ; mais ce sont les vents qui étant excités par d'autres causes, rompent eux-mêmes les couronnes.

HALON ; substantif féminin & terme de Mythologie. Fête que les Athéniens célébroient au mois Posideonis, en l'honneur de Cérès Haloade : c'étoit le temps où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR ; substantif masculin. Lieu où l'on sèche le chanvre par le moyen du feu, pour le disposer à être broyé ou tillé. *Un haloir doit être à l'abri de la bise, & exposé au soleil du midi autant qu'il est possible.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir.

HALOSACHNÉ ; substantif masculin. Nom donné par les anciens naturalistes à une espèce de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistance : il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne diffère aucunement du sel marin ordinaire.

HALOSANTHOS ; substantif masculin. Nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse que l'on trouvoit sur les eaux de quelques fontaines & rivières. On dit qu'elle est ou jaunâtre ou noirâtre ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs ; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse & d'une odeur fétide : il ajoute qu'elle étoit soluble dans l'huile ; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines.

HALOT ; substantif masculin. Trou dans une garenne où se retirent les lapins. L'ordonnance veut qu'on punisse comme voleurs ceux qui auront détruit les halots.

Les deux syllabes sont brèves au singulier ; mais la seconde est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HALOTECHNIE, ou HALURGIE ; substantif féminin. Partie de la chimie qui s'occupe de la nature, de la préparation ou de la composition des différens sels.

Le *h* se fait sentir.

HALPO, ou HALAPO ; nom propre d'une ville de la nouvelle Espagne, en Amérique, dans la Province de Tabasco, à trois lieues au-dessus d'Estapo.

HALQUE ; substantif masculin. Grand arbre épineux qui a la feuille du genièvre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer : il croît en Lybie, en Numidie & au quartier

des Nègres. Celui de Numidie est rayé de blanc comme l'olivier sauvage ; celui de Lybie, d'azur, & celui du pays des Nègres, de noir. On nomme celui-ci *sangu* : on en fait des instrumens de musique & des ouvrages de menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'emploie contre les maladies vénériennes.

HALS ; nom propre d'un bourg de Dannemarck, à la pointe septentrionale de l'île de Lessow, sur la côte orientale du Diocèse d'Alborg, au nord de Jutland.

HALSBRUCK ; nom propre d'une petite ville de Misnie, dans le cercle d'Ertzgeburge, à une lieue de Freyberg.

HALSTER ; substantif masculin. Mesure dont on se sert pour les grains à Louvain, à Gand & en quelques autres endroits des Pays bas. A Gand le last de blé est de cinquante-six halsters, & celui d'avoine de trente-huit.

HALTE ; substantif féminin. *Statio*. Pause que font des gens de guerre dans leur marche. *L'armée fit halte pour se reposer.*

HALTE, se dit aussi du repas qu'on fait pendant la halte. *On fit apporter la halte.*

HALTE, est encore un terme militaire dont les Officiers font usage pour faire arrêter les soldats.

Lorsque quelqu'un s'émancipe & va au-delà de ce qui convient, & qu'on veut l'arrêter, ou lui imposer silence, on dit dans le style familier, *halte-là*.

Le *h* se fait sentir.

HALTEREN ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'Évêché de Munster, sur la Lippe vers Dulmen.

HALTÈRES ; substantif féminin pluriel. On appeloit ainsi chez les anciens, des masses pesantes de pierre, de plomb ou d'autre métal dont ils faisoient usage dans leurs exercices, & l'on donnoit le nom de *haltéristes* à ceux qui s'exerçoient avec les haltères.

HALTERISTE ; substantif masculin. *Voyez* HALTÈRE.

HALVA ; nom propre d'une ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur le Cébu, à trois lieues de Fez.

HALY ; nom propre d'une ville d'Afrique, dans l'Arabie heureuse, sur les frontières de l'Yémen, vers Hégias.

HALYS ; c'est l'ancien nom d'une grande rivière de l'Asie mineure, dont le nom moderne est Aytozu. On croit que c'est sur ses bords que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la première qui ait été prédite chez les Grecs.

HAM ; nom propre d'une ville d'Allemagne, en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, à six lieues, sud-[illegible], de Munster. Elle appartient au Roi de Prusse.

HAM, est aussi le nom d'une ville de France, en Picardie, sur la Somme, à quatre lieues, nord-nord-est, de Noyon. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Châtellenie, *&c.* Il y a aussi une riche Abbaye de l'Ordre de Saint Augustin qui produit à l'Abbé Commendataire plus de quinze mille livres de rente.

HAMAC ; substantif masculin. Espèce de lit suspendu dont les Caraïbes & plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale font usage. Quoique la forme des hamacs soit à peu près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes qui diffèrent soit par la matière dont ils

sont faits, soit par la variété du travail ou par les ornemens dont ils sont décorés.

Les hamas caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes : ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton épaisse comme du drap d'un tissu très-égal & fort serré, ayant la figure d'un carré long portant environ huit à neuf pieds de longueur sur cinq à six de largeur.

Les plus grands hamacs sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*, deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarrassans se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la rivière d'Orinoco font des hamacs d'écorce d'arbre travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les Créoles blancs & les Européens habitans de l'Amérique préfèrent les hamacs aux meilleurs lits: Ils y sont plus au frais ne craignant point la vermine, & n'ont besoin ni de matelas ni d'oreillers non plus que de couvertures, les bords du hamac se recroisant l'un sur l'autre.

Dans les îles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau hamac de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entières & reçoit ses visites sans autre émotion que celle que peut occasionner un léger balancement qu'une jeune négresse entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de condition allant par la ville se font ordinairement porter dans des hamacs suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux nègres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages au lieu d'un seul bambou on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Brésil ajoutent au-dessus du hamac une petite impériale avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des hamacs de grosse toile communément nommés *branles*, qui diffèrent des précédens en ce qu'ils sont moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbés, percés de plusieurs trous au travers desquels passent les filets, de façon qu'ils sont un peu écartés les uns des autres; & par conséquent le hamac reste toujours suffisamment ouvert pour y recevoir une espèce de matelas.

HAMADAN; *voyez* Amadan.

HAMADE, ou Hameyde; substantif féminin. Terme de l'Art Héraldique. Fasce formée de trois pièces aléfées. Suivant différens auteurs les hameydes sont des barrières de manége, de clôture, de chantiers de cave, *&c.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HAMADRYADE; substantif féminin. *Hamadryas.* Nymphe fabuleuse des bois qu'on croyoit enfermée dans un arbre & dont la vie étoit attachée à l'arbre qui lui étoit affecté, au lieu que les Dryades étoient immortelles.

Quoique ces Nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant absolument inséparables; puisque selon Homère,

mère, elles alloient par échappée sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; & selon Sénèque elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignèrent quelquefois une extrême reconnoissance à ceux qui les garantirent de la mort, & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prières qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévérement punis.

HAMAH; nom propre d'une ville de Syrie à laquelle le Géographe Abulfeda donne soixante degrés quarante-cinq minutes de longitude, & trente-quatre degrés quarante-cinq minutes de latitude. Elle fut renversée par un horrible tremblement de terre en 1157 & a été depuis rétablie. C'est là où se donna sous Aurélien, la fameuse bataille entre les Romains & Zénobie Reine de Palmyre qui fut vaincue & menée prisonnière à Rome avec son fils.

HAMAMET; nom propre d'une ville d'Afrique, en Barbarie, sur un golfe de même nom, à dix-sept lieues de Tunis.

HAMANS; substantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de toiles de coton fines, blanches & serrées dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures viennent de Bengale. La pièce a neuf aunes & demie de longueur sur une aune & un sixième de largeur.

HAMANTHUS, ou HAMAGOGUE; substantif masculin. Plante qui croît dans les Pyrénées. Elle est assez semblable à la sauge. Appliquée sur la peau elle en fait sortir le sang par les pores.

HAMAXOBIENS; (les) anciens peuples de la Sarmatie Européenne qui habitoient vers le Palus-Méotide. Ils se servoient d'une espèce de tentes de cuir dréssées sur des charriots, au lieu de maison, afin d'être toujours en état de changer de demeure & de se mettre en voyage.

HAMBÉLIENS; (les) c'est une des quatre sectes anciennes du Mahométisme, & qui a été ainsi appelée de son chef Hambel ou Hambeli.

HAMBERS; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à trois lieues, sud-est, de Mayenne.

HAMBOURG; nom propre d'une ville riche, forte, libre, impériale & considérable d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, sur l'Elbe & sur l'Alster, à quinze lieues, sud-ouest, de Lubeck, & à 175 lieues, nord-ouest, de Vienne, sous le 27e degré, 35 minutes, 30 secondes de longitude, & le 52e, 42 minutes de latitude. Elle doit son origine à Charlemagne qui pour arrêter les courses des Esclavons septentrionaux fit construire par ses Lieutenans deux forts sur l'Elbe en 808, & avec le temps s'est formée dans le même endroit la ville dont il s'agit.

Il y a à Hambourg un Sénat composé de quatre Bourgmestres & de vingt Conseillers dont dix sont gens lettrés & dix négocians, de trois Syndics & un Secrétaire. La Ville & le Chapitre sont de la Confession d'Augsbourg: la Magistrature de Hambourg a le libre Gouvernement dans les affaires temporelles & spirituelles: les Rois de Dannemarck ont fait tous leurs efforts pour s'em-

parer de cette ville; mais la protection des Puissances voisines la garantit de l'esclavage.

Elle a autrefois tenu la première place entre les villes Anséatiques: elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & sa banque y a le plus haut crédit. Sa situation sur l'Elbe qui y fait remonter de grands vaisseaux lui est très-avantageuse pour le trafic.

HAMBU; substantif masculin. Arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles sont vertes toute l'annnée, les fleurs jaunes, sans odeur & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chèvres & les brebis mangent les feuilles avec avidité : le bois n'est bon qu'à brûler.

HAMBYE; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à trois lieues, sud-est, de Coutances.

HAMEAU; substantif masculin. *Viculus.* Un petit nombre de maisons écartées du lieu où est la Paroisse. *Ce Curé a plusieurs hameaux dans sa Paroisse. Nous ne sommes pas loin du hameau.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HAMEÇON; substantif masculin. *Hamus.* Petit crochet de fer ou de fil d'archal qu'on met au bout d'une ligne avec de l'appât pour prendre du poisson. *Dans cette saison la truite mord à l'hameçon.*

On dit figurément & familièrement, *mordre à l'hameçon;* pour dire, se laisser séduire par quelque artifice, se laisser surprendre par l'apparence de quelque chose d'utile ou d'agréable. *On lui offroit une part dans cette entreprise, mais il ne voulut pas mordre à l'hameçon.*

Hameçon, se dit en termes de Serruriers & d'autres ouvriers qui travaillent les métaux sur le tour, d'un instrument qu'on appelle plus communément *Archet.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le *h* est muet.

HAMEDE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de toile de coton blanche, claire & fine qui vient de Bengale & qui a seize aunes de longueur sur trois quarts à cinq sixièmes de largeur.

HAMÉE; substantif féminin & terme d'Artillerie. C'est le manche de l'écouvillon.

HAMEL; nom propre d'une rivière d'Allemagne qui a sa source au village de Hamelsping, dans le comté de Spiegelbert, & son embouchure dans le Weser à Hamelen.

HAMEL, (Jean-Baptiste du) né à Vire en Normandie en 1624 d'un père Avocat, fut auteur dès l'âge de dix-huit ans, entra chez les Pères de l'Oratoire à vingt & en sortit huis ans après pour être Curé de Neuilli sur Marne. Son inclination pour les sciences, pour la physique & les mathématiques étoit d'autant plus forte qu'elle étoit soutenue par le talent. En 1663 il quitta sa Cure pour se livrer entièrement à son penchant. Sa réputation commença à s'étendre. Le Grand *Colbert* le choisit en 1666 pour être Secrétaire de l'Académie des Sciences, l'ouvrage de ses soins & de son zèle pour la gloire de la France. Deux ans après M. *Colbert* de Croissi, plénipotentiaire pour la paix d'Aix-la-

Chapelle l'y mena avec lui. Du *Hamel* l'accompagna encore en Angleterre. Il fit ce voyage en Philosophe : sa principale curiosité fut de voir les savans surtout l'illustre *Boyle* qui lui ouvrit dit M. de *Fontenelle*, tous ses trésors de Physique expérimentale. De Londres il passa à Amsterdam & y porta le même esprit. Il recueillit dans ces deux voyages des richesses dont il orna ses livres. De retour en France il ne cessa de travailler jusqu'à sa mort arrivé en 1706 à 82 ans. Peindre les mœurs de ce savant ce seroit, dit l'historien de l'Académie des Sciences, le panégyrique d'un Saint. » Pendant qu'il fut en Angleterre, » ajoute-t-il, les Catholiques Anglois » qui alloient entendre sa Messe » chez l'Ambassadeur de France, » disoient communément : *allons à* » *la messe du Saint Prêtre.* Ces étran- » gers n'avoient pas eu besoin d'un » long-temps pour prendre de lui » l'idée qu'il méritoit : un extérieur » très-simple & qu'on ne pouvoit » jamais soupçonner d'être com- » posé, annonçoit les vertus du de- » dans & trahissoit l'envie qu'il » avoit de les cacher. On voyoit » aisément que son humilité étoit » non pas un discours, mais un sen- » timent fondé sur sa science mê- » me ; & sa charité agissoit trop » souvent pour n'avoir pas quelque- » fois malgré toutes ses précautions, » le déplaisir d'être découverte. Le » désir général d'être utile aux au- » tres étoit si connu en lui, que » les témoignages favorables qu'il » rendoit en perdoient une partie » du poids qu'ils devoient avoir par » eux-mêmes ». Il fut pendant toute sa vie dans une extrême considération auprès de nos plus grands Prélats ; cependant il n'a jamais possédé que de très-petits bénéfices ; ce qui sert encore à peindre son caractère ; & pour dernier trait il n'en a point possédé dont il ne se soit dépouillé en faveur de quelqu'un. Les principaux fruits de sa plume sont 1°. *Astronomia physica* & un traité *de meteoris & fossilibus* imprimés l'un & l'autre en 1660. A la forme de dialogue qu'ont ces deux ouvrages & à cette manière de traiter la Philosophie, on reconnoît, dit M. de *Fontenelle*, que Ciceron a servi de modèle ; mais on le reconnoît encore à une latinité pure, & ce qui est plus important, à un grand nombre d'expressions ingénieuses & fines, & aux agrémens que son imagination fleurie & ornée a répandus sur la sécheresse de la matière. 2°. *De corporum affectionibus*. 3°. *De mente humanâ*. 4°. *De corpore animato* : ouvrage dans lequel tout est appuyé sur l'expérience & sur l'anatomie. 5°. *De consensu veteris & novæ Philosophiæ*, in-4°. 1663. C'est l'écrit le plus fameux de du *Hamel*. On y trouve une espèce de physique générale ou plutôt un traité des premiers principes : ce que le titre promet, dit l'ingénieux Secrétaire de l'Académie, est pleinement exécuté ; & l'esprit de conciliaton que l'auteur avoit hérité de son père, tout Normand & tout Praticien qu'il étoit, triomphe dans cet ouvrage. Il y examine les sublimes & inintelligibles réveries de *Platon*, & ces grands mots des autres Philosophes anciens qu'on n'employoit que parcequ'on n'avoit pas des choses. Le Sage moderne rapporte tout à la physique expérimentale & surtout à la chimie pour laquelle il avoit un goût décidé. 6°. *Philosophia vetus & nova ad usum scholæ accommodata* : c'est le premier cours de Philoso-

phie scolastique où l'on ait combiné avec impartialité les idées anciennes avec les nouvelles & où l'on ait substitué les raisonnemens, les expériences, les découvertes aux vaines subtilités de l'école. Cet ouvrage excellent & très-souvent réimprimé autrefois, ne pourroit être dicté à présent dans les écoles qu'après avoir été retouché & augmenté par une main habile. La physique est bien différente de ce qu'elle étoit dans le temps auquel du *Hamel* écrivoit. 7°. *Théologia speculatrix & practica*, en 7 vol. *in*-8°. en très-beau latin. 8°. *Theologia Clericorum seminariis accommodata summarium*, en 5 vol. C'est un abrégé du cours précédent, augmenté & corrigé. 9°. *institutiones biblia seu scriptura sacra prolegomena, unà cum selectis annotationibus in pentatheucum.* Cet ouvrage fut l'avant-coureur d'une grande bible *in-fol.* enrichie de notes pleines de savoir, de piété & d'élégance sur tous les endroits qui en demandoient. Dans ces différentes productions un jugement droit & sûr, pour employer l'expression de son panégyriste, est l'architecte qui choisit & dispose les matériaux que fournit une vaste érudition.

HAMELBOURG; nom propre d'une ville d'Allemagne en Franconie, sur la Saale, à dix lieues, sud-est, de Fulde. Elle appartient à l'Abbé de Fulde.

HAMELEN, ou HAMELN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, au duché de Calemberg, vers l'extrémité du duché de Brunswick. Elle est agréablement située au confluent de la rivière de Hamel & du Weser, à neuf lieues, sud-ouest, d'Hanovre.

HAMEYDE; *voyez* HAMADE.

HAMILTON, (Antoine Comte d') de l'ancienne Maison de ce nom en Ecosse, naquit en Irlande & passa en France avec sa famille qui avoit suivi le Roi d'Angleterre lorsque ce Prince y vint chercher un asile après la mort de son père. *Charles II* ayant été rétabli sur le trône de de ses ancêtres, *Hamilton* le suivit en Angleterre. Ce fut alors que le Comte de *Gramont* y épousa sa sœur une des plus aimables personnes de son sexe. Le nouvel époux emmena sa femme en France. Le Comte *Hamilton* passoit souvent la mer pour la voir, & il fut obligé enfin de s'y fixer pour toujours lorsque *Jacques II* après la perte de ses états vint s'y réfugier. Il y mourut en 1720 à 74 ans, après avoir fait les délices des personnes du premier rang par les agrémens de son caractère, & celles du public par les charmes de ses vers & de sa prose. Il avoit l'esprit aisé & délicat, l'imagination vive & brillante, un jugement sûr & beaucoup de goût; & ce qui est supérieur à tous les talens de l'esprit, il étoit doué des qualités du cœur les plus estimables: on ne lui reproche que son penchant pour la satyre que ni le grand monde ni la Philosophie ne purent corriger. Ses ouvrages recueillis en 1749, en 6 petits volumes *in*-12, renferment 1°. des *poësies:* le plus joli morceau dans ce genre est son épître au Comte de *Gramont* mêlée de prose & de vers. *Chapelle* & *Chaulieu* n'ont rien de plus naïf, de plus élégant, de plus délicat. Les autres pièces de cet écrivain n'ont ni la même beauté ni la même finesse, ni la même correction; la totalité du plus petit de ses ouvrages, dit l'Abbé des *Fontaines*, est presque toujours as-

sez mauvaise ; il en est peu cependant où l'on ne découvre cette légéreté de style, ce ton aisé d'un homme de qualité plus courtisan que Poëte. 2°. Des *contes* de féerie, *Zénéide*, mélange monstrueux de faits historiques & d'aventures fabuleuses ni instructives ni agréables. Les *quatre facardins*, enchaînement insipide d'histoires qui se croisent les unes sur les autres sans qu'on voie la fin d'aucun. Le *bélier*, conte moins instructif qu'amusant, qui offre suivant M. l'Abbé de la *Porte*, des saillies heureuses, des descriptions brillantes, des peintures, des mœurs finement enveloppées sous le déguisement ingénieux de la fable. *La fleur d'épine*, inférieur au précédent pour le fond & pour la forme. 3°. *Les mémoires du Comte de Gramont* qui occupent 2 volumes de cette édition, & qu'on a imprimés séparément en 1 vol. *in*-12. Ces mémoires sont de tous les livres celui où le fond le plus mince est paré du style le plus gai, le plus vif & le plus agréable. C'est le modèle d'une conversation enjouée plus que le modèle d'un livre. Son Héros n'a guère d'autre rôle, dit M. de *Voltaire*, que celui de friponner ses amis au jeu, d'être volé par son valet de chambre & de dire quelques prétendus bons mots sur les aventures des autres.

HAMILTON ; nom propre d'une ville considérable de l'Écosse méridionale, dans la Province de Clydsdale, à trois lieues sud-ouest, de Glascow, & à douze lieues ouest, d'Édimbourg. Elle a titre de duché.

HAMIZMETAGARA ; nom propre d'une ville d'Afrique, au Royaume de Fez, à cinq lieues de la capitale.

HAMLÉ ; substantif masculin. Nom de l'onzième mois des Éthiopiens. Il commence le 14 de notre mois de Juin.

HAMMER ; nom propre d'une petite ville de Norwège, au Gouvernement d'Aggérhus, à 24 lieues, nord-est, d'Anslo.

HAMMERSTEIN ; nom propre d'une forteresse d'Allemagne, sur le Rhin, chef-lieu d'un Bailliage de même nom, vis-à-vis de Coblentz. Elle appartient à l'Électeur de Trèves.

HAMMITE ; *voyez* AMMITE.

HAMMON ; *voyez* AMMON.

HAMONT ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, dans l'Évêché de Liège, à douze lieues, nord-ouest, de Mastricht.

HAMOTHDOR ; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Nephtali.

HAMPE ; substantif féminin. *Hastile.* Le bois d'une hallebarde, d'une pertuisanne, d'un pieu. *Il reçut un coup de hampe.*

En termes de Peinture on appelle *hampe d'un pinceau*, le manche d'un pinceau. On peut faire des hampes de pinceau de toutes sortes de bois : ceux dont on se sert le plus souvent sont le fusain, l'ébène, *&c.*

HAMPE, se dit en termes de Vénerie, de la poitrine du cerf. *La hampe du cerf.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HAMPTONCOURT ; nom propre d'un bourg d'Angleterre avec une maison royale dans la Province de Midlesex, sur la Tamise, à qua-

tre lieues, ſud-oueſt, de Londres.

HAMSTER; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de rat fort commun en Allemagne, qui ne diffère du rat ordinaire pour la forme du corps, qu'en ce que ſa tête eſt plus grande, ſes yeux plus petits & ſa queue beaucoup plus courte. Le front, le deſſus de la tête, le dos, le haut de la croupe & des côtés du corps ſont de couleur fauve-terne mêlée de cendré, parceque les poils ont une couleur cendrée ſur la plus grande partie de leur longueur depuis la racine: il y a du fauve audeſſus du cendré & du noirâtre à l'extrémité, & même il ſe trouve des poils noirâtres en entier. Le haut des côtés de la tête & du cou, le deſſous des yeux, le bas des côtés du corps, la face extérieure de la cuiſſe & de la jambe, le bas de la croupe & les feſſes ſont de couleur rouſſe ou rouſſâtre: le bout du muſeau, le bas des côtés de la tête, la face externe du bras, les côtés de la poitrine & les pieds ſont d'une couleur jaunâtre très-pâle: cette couleur forme trois grandes taches de chaque côté de l'animal: la gorge, le deſſous du cou, l'avant-bras, le deſſous de la poitrine, le ventre, la face interne de la cuiſſe, le devant & la face interne de la jambe & le deſſous du talon ſont de couleur de marron très-foncée & même noirâtre dans quelques endroits. Les oreilles ſont grandes, arrondies & en partie nues: la queue eſt très-courte, revêtue de poils rouſſâtres vers ſon origine, & preſque nue dans le reſte de ſa longueur où elle n'a que de très-petits poils fort rares. Les pieds ont cinq doigts; mais le pouce des pieds de devant eſt très-peu apparent; on n'y diſtingue qu'un tubercule & un petit ongle, comme dans l'écureuil, le rat, la ſouris, *&c.*

Les hamſters habitent ſous terre: la forme de leurs terriers varie ſelon leur âge, leur ſexe & la qualité du terrain. Le domicile du mâle a un conduit oblique à l'ouverture duquel il y a un monceau de terre exhauſſé. A une diſtance de cette iſſue oblique il y a un ſeul trou qui deſcend perpendiculairement juſqu'aux chambres ou caveaux du domicile: il ne ſe trouve point de terre exhauſſée auprès du trou, ce qui fait préſumer que l'iſſue oblique eſt creuſée en commençant par le dehors, & que l'iſſue perpendiculaire eſt faite de dedans en dehors & de bas en haut.

Le domicile de la femelle a auſſi un conduit oblique & en même temps deux, trois & juſqu'à huit trous perpendiculaires pour donner une entrée & ſortie libre à ſes petits: le mâle & la femelle ont chacun leur demeure ſéparée: la femelle fait la ſienne plus profonde que le mâle.

A côté des trous perpendiculaires, à un ou deux pieds de diſtance, les hamſters des deux ſexes creuſent ſelon leur âge & à proportion de leur multiplication, un, deux, trois & quatre caveaux particuliers qui ſont en forme de voûte tant par-deſſous que par-deſſus, & plus ou moins ſpacieux ſuivant la quantité de leurs proviſions.

Le trou perpendiculaire eſt le paſſage ordinaire du hamſter pour entrer & ſortir. C'eſt par le trou oblique que ſe fait l'exportation de la terre: il paroît auſſi que ce conduit qui a une pente plus douce dans un des caveaux & plus rapide dans un autre de ces caveaux, ſert pour la

circulation de l'air dans ce domicile souterrain. Le caveau où la femelle fait ses petits ne contient point de provision de grain, mais un nid de paille ou d'herbe. La profondeur du caveau est très-différente ; un jeune hamster dans la première année ne donne qu'un pied de profondeur à son caveau : un vieux hamster le creuse souvent jusqu'à quatre ou cinq pieds : le domicile entier, y compris toutes les communications & tous les caveaux, a quelquefois huit ou dix pieds de diamètre.

Ces animaux approvisionnent leurs magasins de grains secs & nettoyés, de blé en épis, de poids & féves en cosse qu'ils nettoyent ensuite dans leur demeure, & ils transportent au dehors les cosses & les déchets des épis par le conduit oblique. Pour apporter leurs provisions ils se servent de leurs abajoues dans lesquelles chacun peut porter à la fois plus d'un quart de chopine de grains nettoyés.

Le hamster fait ordinairement ses provisions de grains à la fin d'Août : lorsqu'il a rempli ses magasins il les couvre & en bouche soigneusement les avenues avec de la terre ; ce qui fait qu'on ne découvre pas aisément sa demeure : on ne la reconnoît que par le monceau de terre qui se trouve auprès du conduit oblique dont on a parlé : il faut ensuite chercher les trous perpendiculaires & découvrir par-là son domicile Le moyen le plus usité pour prendre ces animaux est de les déterrer, quoique ce travaille soit assez pénible à cause de la profondeur & de l'étendue de leurs terriers. Cependant un homme exercé à cette espèce de chasse ne laisse pas d'en tirer de l'utilité : il trouve ordinairement dans la bonne saison, c'est-à-dire en automne, deux boisseaux de bons grains dans chaque domicile, & il profite de la peau de ces animaux dont on fait des fourrures. Les hamsters produisent deux ou trois fois par an & cinq ou six petits à chaque fois & souvent davantage : il y a des années où ils paroissent en quantité innombrable, & d'autres où l'on n'en voit presque point : les années humides sont celles où ils multiplient beaucoup, & cette nombreuse multiplication cause la disette par la dévastation générale des blés.

Un jeune hamster âgé de six semaines ou deux mois creuse déjà son terrier, cependant il ne s'accouple ni ne produit dans la première année de sa vie.

Les fouines poursuivent vivement les hamsters & en détruisent un grand nombre : elles entrent aussi dans leurs terriers & en prennent possession.

Ces animaux s'entredétruisent mutuellement comme le mulot.

HAN, substantif masculin. Terme de rélation. Sorte de caravanserail que l'on trouve en quelques endroits du levant où les voyageurs & les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

En conséquence des capitulations entre la France & la Porte Ottomane, les François ont à Seyde, Alep. Alexandrie & dans quelques autres Echelles de cette côte, des hans qui leur appartiennent & où ils sont logés séparément des autres nations.

La différence du han & du caravanserail ne consiste guère que dans la grandeur : ce dernier étant un vaste bâtiment & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui sont

tous rassemblés dans une espèce de grange.

Les hans de Constantinople sont de grands bâtimens qui ressemblent assez aux cloîtres de nos Monastères : ils sont bâtis de pierre pour prévenir les accidens de feu assez ordinaires dans cette grande ville dont la plupart des maisons ne sont que de bois. En dedans est une espèce de cour carrée avec une fontaine au milieu environnée d'un bassin. Au tour de cette cour sont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, & toutes construites de même. Au-dessus des arcades règnent des galeries ou corridors où aboutissent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez de chaussée servent de magasins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en haut où ils sont néanmoins obligés de se fournir de meubles & d'ustensiles de cuisine ; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clefs la moitié ou le quart d'une piastre pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aspre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même manière les magasins pour les marchandises. Tous les soirs ces hans sont fermés d'une porte de fer.

HANAP ; vieux substantif masculin, qui signifioit autrefois une grande tasse à boire. Il se dit encore quelquefois dans le burlesque, comme dans cette phrase, *vider un hanap*.

Le *h* & le *p* se font sentir.

HANATHON ; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Zabulon.

HANAU ; nom propre d'une ville d'Allemagne, au cercle du haut Rhin, dans la Wétéravie, capitale d'un Comté de même nom, sur la rivière de Kuntz, à quatre lieues, est, de Francfort.

Le Comté de Hanau est borné par celui d'Isembourg & par l'Abbaye de Fulde au nord, par le Comté de Reineck à l'orient, par l'Archevêché de Mayence au midi, & par la Wétéravie à l'occident. Il renferme dix-sept Bailliages, & appartient au Landgrave de Hesse-Cassel.

HANBALITES ; (les) c'est le nom d'une des quatre sectes reconnues pour orthodoxes chez les Musulmans. Ahmedebn-anbal né l'an 164 de l'hégire, en a été le chef. Il prétendoit qu'un jour Mahomet monteroit sur le trône de Dieu.

HANCHE ; substantif féminin. La partie du corps humain qui est entre les dernières côtes & les cuisses.

Les hanches consistent en trois os joints ensemble qui à mesure que l'homme avance en âge, deviennent secs & durs ; de sorte que dans les adultes ces trois os semblent n'en faire qu'un seul.

Les deux os des hanches sont unis ensemble antérieurement par une espèce de symphise cartilagineuse, & postérieurement aux deux côtés de l'os sacrum, de façon qu'ils représentent un bassin.

Chacun d'eux n'est qu'une seule pièce dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes sujets il soit composé de trois, l'ilium, l'ischion & le pubis.

Les parties formées par ces trois pièces, sont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ischion & le pubis, la grande échancrure ischiatique formée par l'os ilium & l'ischion, une éminence ou protubérance oblique au-dessus

au-dessus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure sur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os ischion.

Hanches, se dit aussi des parties de l'arrière-main du cheval.

On dit, *mettre un cheval sur les hanches;* pour dire, le dresser, ensorte qu'il se soutienne sur le derrière en galopant.

Hanche, se dit en termes de Marine, de la partie du bordage d'un vaisseau qui est au-dessous des galeries, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HANCHES; nom propre d'un bourg de France, à quatre lieues, nord-nord-est, de Chartres.

HANCHOAN; substantif masculin. Oiseau de proie du Brésil, qui par son plumage, sa grandeur & sa figure, ressemble beaucoup au busard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou se joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Brésil regardent la ratissure des ongles & du bec de cet oiseau comme un des plus excellens contrepoisons, & ils prétendent que ses plumes, sa chair & ses os guérissent beaucoup de maladies.

HANCHUNG; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Xensi, dont elle est la troisième Métropole. Elle est entre deux rivières auxquelles le nom *Han* est commun, & il y a seize villes dans son département.

HANEBANE ou Henebane. *Voyez* Jusquiame.

HANGAR; substantif masculin. Espèce de remise destinée pour des charriots, pour des charrettes. *Il fait faire un hangar.*

Le *h* se fait sentir.

HANGCHEU; nom propre d'une ville considérable de la Chine, dans la Province de Chekiang dont elle est la première métropole. La rivière de Gientang l'arrose. Cette ville est tellement peuplée qu'il s'y consomme par jour, à ce qu'on prétend, dix mille sacs de ris, dont un suffit pour la nourriture de cent hommes. On y compte quinze mille Bonzes & environ soixante mille fabriquans d'étoffes de soie. Elle a sept autres villes dans son département.

HANGEST; nom propre d'un bourg de France, en Picardie, à deux lieues, nord-nord-est, de Montdidier.

HANIFITES; (les) nom d'une secte mahométane que les Turcs regardent comme orthodoxe.

HANLU; substantif masculin. C'est le dix-septième mois des Chinois; il répond à une partie de notre mois de Novembre.

HANNETON; substantif masculin. Insecte du genre des scarabées dont on distingue plusieurs espèces.

Le *hanneton* le plus ordinaire ou *scarabée* roux, est celui qui est appelé en Angleterre & en Zélande *meûnier*, en latin *molitor;* nom qu'on lui a donné, parce que cet insecte broie les feuilles des arbres comme si elles étoient moulues, ou parceque ses aîles paroissent couvertes d'une espèce de poussière farineuse. Cette mouche scarabée est grosse comme le petit doigt, longue d'un pouce, de couleur rougeâtre sur le dessus des aîles; mais la tête, le dessous du corcelet & le

ventre sont noirs ; les bords du ventre & des articulations sont tachetés de points blancs triangulaires ; le dessus du corselet, de la tête & de la poitrine est velu : l'insecte a six pattes, dont quatre longues dépendent du corps, & deux courtes, du corselet. La tête est ornée de deux cornes houppées par le bout, que l'art a imitées pour en faire l'ornement des robes des dames, sous le nom de *soucis de hanneton*. Lorsque la houppe est longue & feuilletée, c'est un mâle ; si elle est courte & sans feuillets, c'est une femelle. La queue est fort pointue & courbée : l'insecte a deux paires d'ailes, dont l'une faite de pellicules, & l'autre qu'on appele *élytre*, c'est-à-dire fourreau ou étui de corne. La première paire d'ailes est pliée au-dessous de cette dernière, & ne paroît jamais que quand l'animal se dispose à s'envoler : les ailes de corne sont roussâtres, un peu transparentes, couvertes d'une poussière blanche qui s'enlève aisément. Ce hanneton se trouve par-tout. Quand il n'est que ver il ronge les racines de froment ; devenu insecte volant il mange les bourgeons de la vigne, les feuilles des arbres, & surtout celles de hêtre.

Le *hanneton du Poitou* a les fourreaux marqués de taches blanches éparses çà & là : on l'appelle *scarabée peint*. On le voit au mois de Juillet. Le mâle a les antennes feuillées & la femelle les a rondes : on le rencontre aussi sur les dunes de la Hollande & de la Scanie. Dans l'état de ver il ronge les racines des arbres & des plantes.

Le *hanneton du rosier* est le même que le scarabée des roses qui est de couleur de cuivre verdâtre.

Les auteurs font mention d'une quatrième espèce de hanneton d'un brun clair dont le corselet est velu, qui a les fourreaux d'un jaune pâle & trois lignes blanches en long ; c'est le scarabée lanugineux d'arbre. C'est en quelque sorte une petite espèce de hanneton ordinaire : elle est plus commune en Suède que partout ailleurs.

Les hannetons qui se nourrissent de feuilles & d'herbes commencent à paroître avec les premières chaleurs sur les arbres, surtout sur les noyers, d'où leur est venu le nom de *scarabée d'arbre*.

Accouplement et propagation des hannetons. Les deux sexes restent long-temps attachés l'un à l'autre pendant l'accouplement. La femelle ayant été fécondée, creuse un trou dans la terre avec la pointe de sa queue : elle s'y enfonce de la profondeur d'un demi pied, & elle y pond des œufs oblongs d'un jaune clair. Ces œufs sont rangés les uns à côté des autres, mais sans aucune enveloppe terreuse. Après cette ponte, la mère sort de terre : elle se nourrit encore pendant quelque temps avec des feuilles d'arbres & disparoît ensuite. Sur la fin de l'été les œufs sont éclos, & il en est sorti de petits vers qui se nourrissent de gazon & de racines de toutes sortes de plantes en vigueur : ils passent quelquefois deux années dans cet état de ver, quelquefois davantage : les jardiniers & les laboureurs les nomment alors *vers blancs*. Ces vers ou *larves* font périr les plantes dont ils rongent la racine ; aussi voit-on souvent, en arrachant de terre une plante flétrie ou desséchée, qu'elle a été rongée par un de ces vers. Il s'en trouve quelquefois en si grande

quantité, qu'ils désolent en peu de temps des potagers entiers & les prairies les mieux couvertes. En un mot, ce ver est le fléau des racines du froment, du seigle, des autres sortes de *gramens* & de toutes les plantes qu'il rencontre dans sa route souterraine.

Description du ver ou larve du hanneton, sa métamorphose en scarabée et sa sortie de terre. A l'âge de trois ans, le ver du *hanneton* est au moins long d'un pouce & demi & gros comme le petit doigt: il est pour la plupart du temps recoquillé; la couleur de son corps est d'un blanc jaunâtre presque transparent. Tout le corps de ce ver consiste comme celui des chenilles en douze segmens, sans compter la tête; le dernier est le plus grand, le plus gros, & paroît d'un gris violet, parcequ'on y voit les excrémens à travers la peau. A chaque segment on apperçoit une couple de rides qui servent au ver à s'alonger & à s'avancer dans la terre; & sur tous les segmens s'étend une espèce de bourrelet dans lequel on apperçoit deux points à miroirs. Ainsi ce ver respire l'air par neuf trous qui répondent à autant de segmens: sous les trois premiers sont six pieds roussâtres composés de cinq à six pièces articulées & un peu velues. La tête de ce ver est assez grande, aplatie & d'un jaune luisant, munie d'une espèce de tenaille dentelée avec laquelle il coupe les matières dont il fait sa nourriture: on remarque deux antennes derrière la tenaille.

Il n'arrive guère que ces vers qui ont six pieds sortent volontairement de la terre; si le soc de la charrue ou la bêche du jardinier les font sortir au dehors ils ne tardent pas à y rentrer; autrement ils deviennent bien vîte la proie des oiseaux; les corbeaux & les cochons sont fort friands de ces vers aussi bien que des hannetons qui en proviennent. Le ver change de peau à mesure qu'il prend de l'accroissement: il creuse une petite maisonnette pour pouvoir s'y dépouiller plus commodément: cette cavité est dure & ronde comme une pilule. Après avoir quitté sa peau, le ver sort de sa caverne pour chercher sa nourriture ordinaire; mais il ne peut butiner qu'en été, car dans l'hiver la gelée l'oblige à se resserrer, à s'enfoncer en terre à une plus grande profondeur, jusqu'à ce que la chaleur du printemps l'attire de nouveau vers la surface; au reste il faut une forte & longue gelée pour le faire périr.

Ce n'est guère que sur la fin de la quatrième année, au mois de Mai, que la métamorphose de ce ver ou larve en hanneton arrive: il suffit de fouiller la terre en cette saison pour en être convaincu; l'on y trouvera non-seulement des hannetons tout formés, mais aussi des vers à différens degrés de grandeur, Voici comment se fait la métamorphose. Dans l'automne, le ver s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brasse de profondeur, & il s'y fait une cavité lisse & commode. Sa demeure étant faite il commence peu de temps après à se raccourcir, à s'épaissir & à se gonfler, & il quitte avant la fin de l'automne sa dernière peau de ver pour prendre la forme de nymphe. D'abord cette nymphe paroît jaunâtre, puis jaune, & enfin rougeâtre; & alors on commence à discerner l'apparence d'un hanneton. Si on irrite cette nymphe, on observe qu'elle a un mouvement

sensible, & qu'elle peut se tourner d'elle-même : ordinairement elle ne conserve sa forme que jusqu'au commencement de Février. Alors on apperçoit distinctement un hanneton d'un blanc jaunâtre qui est d'abord mou, mais qui prend sa dureté & sa couleur naturelle au bout de dix à douze jours. Il reste encore trois mois en terre dans cet état de hanneton formé; voilà pourquoi ceux qui fouillent la terre dans cet intervalle & y trouvent des hannetons parfaits, croient que ce sont des insectes de l'année dernière qui s'étoient mis en terre seulement à cause de l'hiver.

Après que l'insecte a passé quatre ans dans la terre la plus grande partie en forme de ver, il en sort enfin dans le courant du mois de Mai : c'est alors qu'on peut, sur-tout les soirs, voir sortir les hannetons de leurs anciennes demeures; & c'est aussi ce qui fait que pendant ce mois, principalement dans les années où il y a beaucoup de cette sorte d'insectes, on voit que les chemins & les sentiers durcis par la sécheresse sont tout criblés de trous.

Il faut observer qu'une extrême chaleur n'est pas moins pernicieuse aux hannetons qu'un grand froid : aussi pendant les années chaudes se tiennent-ils tranquillement sur les arbres qu'ils ne quittent que sur le soir, où ils s'élèvent par essaims pour folâtrer, & sont emportés par le vent d'une contrée à l'autre.

Selon les rigueurs des saisons & l'avancement de l'état du ver en hanneton, on peut prédire l'année fertile ou stérile en hannetons à plaque rouge ou noire sur le cou; car ils paroissent tour à tour de deux années l'une : (ceux à plaque rouge paroissent dans les années impaires, & les autres à plaques noires dans les années paires.) On n'en peut pas prédire autant des autres insectes qui naissent & périssent dans la même année.

Ravages que cause le hanneton. Le nombre des hannetons est si prodigieux que leurs ennemis ne peuvent suffire pour les exterminer : le meilleur expédient pour diminuer le nombre de ces insectes, est de battre les arbres avec de longues perches, de balayer les hannetons en tas & de les détruire ensuite : il y a quelques années qu'un certain canton de l'Irlande souffroit tant des hannetons, que les habitans se déterminèrent à mettre le feu dans une forêt de plusieurs lieues d'étendue pour couper la communication avec les endroits qui en étoient infestés. Cet insecte ne vole guère pendant le jour : il se tient caché sous les feuilles ou du chêne ou du figuier sauvage, ou du tilleul, ou du noyer, &c. il semble y être assoupi jusqu'au coucher du soleil : alors les hannetons se réunissent en troupes, & avant de se mettre en route ils déploient & alongent leurs houppes; ils volent autour des haies en bourdonnant, & donnent brusquement contre tout ce qu'ils rencontrent; d'où vient le proverbe : *étourdi comme un hanneton*. Les hannetons se nourrissent de feuilles d'arbres, d'œufs de sauterelle & deviennent à leur tour la proie des corbeaux. Les fermiers n'entendent donc guères leurs intérêts, lorsqu'ils mettent tout en œuvre pour exterminer ces oiseaux. Quand les hannetons ont ravagé les feuilles des chênes & des arbres fruitiers, ces arbres périssent en partie ou ne pous-

sent l'année suivante leurs boutons que fort tard.

Les hannetons disparoissent au bout de deux mois, soit que ce soit là le terme de leur durée, ou que d'autres animaux en abrégent le cours en les mangeant; mais avant de périr ils pondent des œufs dont il se forme des larves, ou vers, qui au bout de quatre ans se métamorphosent.

AUTRES ESPÈCES DE HANNETONS. Les hannetons des Indes sont un fléau pour les vaisseaux qui reviennent de ce pays où il y en a beaucoup : ils jettent une puanteur insupportable lorsqu'on les écrase : ils mangent le biscuit dans les vaisseaux, & percent les coffres & les tonneaux, ce qui cause souvent la perte du vin & des autres liqueurs.

Mademoiselle Mérian a vu sortir une espèce de petit hanneton d'un petit insecte noir, qui se trouve sur la mille-feuille fleurie & sur l'oseille : elle a vu de petits œufs rouges sur les feuilles vertes du lis orangé se métamorphoser en vers de couleur de vermillon, puis en nymphes rouge, & enfin en hannetons rouges. Elle a fait les mêmes observations sur les feuilles d'aulne, sur le bois pourri, sur la mélisse, sur l'œillet, la nielle, les feuilles de saule, *&c.* Elle a suivi la métamorphose de petits œufs qui se changeoient en vers, & qui chacun suivant leur couleur différente, produisoient à la fin des hannetons d'une couleur analogue.

On dit figurément de quelqu'un fort étourdi, que *c'est un hanneton.*

Les frangers appellent *soucis de hanneton*, des franges qui portent de petites houppes.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève au singulier, mais longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HANNON; nom propre d'un Général Carthaginois qui fut chargé par le Sénat de Carthage d'établir des colonies sur les côtes de l'Océan, en commençant aux colonnes d'Hercule que nous appelons aujourd'hui *le détroit de Gibraltar.* Hannon en conséquence répandit trente mille Carthaginois depuis ce détroit jusqu'à Cerné qui étoit situé à deux ou trois degrés au-delà des îles Canaries vers le sud.

Hannon étant à Cerné fit une autre navigation dont l'objet étoit de faire des découvertes plus avant vers le midi. L'étendue des côtes qu'il suivit fut de vingt-six jours de navigation, & il fut obligé de revenir faute de vivres.

C'est un beau morceau de l'antiquité, remarque M. de Montesquieu, que la relation d'Hannon : le même homme qui a exécuté a écrit : il ne met aucune ostentation dans ses récits. Les grands Capitaines écrivent leurs actions avec simplicité, parcequ'ils sont plus glorieux de ce qu'ils ont fait, que de ce qu'ils ont dit.

Les choses sont comme le style. Il ne donne point dans le merveilleux : tout ce qu'il dit du climat, du terrain, des mœurs, des manières des habitans, se rapporte à ce qu'on voit aujourd'hui dans cette côte d'Afrique; il semble que c'est le journal d'un de nos navigateurs.

Hannon remarqua sur sa flotte que le jour il régnoit dans le continent un vaste silence; que la nuit on entendoit les sons de divers instrumens de musique, & qu'on voyoit partout des feux, les uns plus grands, les autres moindres.

Nos relations confirment ceci : on y trouve que le jour ces sauvages pour éviter l'ardeur du soleil, se retirent dans les forêts ; que la nuit ils font de grands feux pour écarter les bêtes féroces, & qu'ils aiment passionnément la danse & les instrumens de musique.

Hannon nous décrit un volcan avec tous les phénomènes que fait voir aujourd'hui le Vésuve.

Cette relation est d'autant plus précieuse, ajoute l'auteur cité, qu'elle est un Monument Punique, & c'est parcequ'elle est un Monument Punique qu'elle a été regardée comme fabuleuse ; car les Romains conservèrent leur haine contre les Carthaginois, même après les avoir détruits. Mais ce ne fut que la victoire qui décida s'il falloit dire, *la foi punique* ou *la foi romaine*.

HANNUYE ; nom propre d'une petite ville des Pays-Bas Autrichiens, dans le Brabant, à huit lieues, sud-est, de Louvain.

HANOUARDS ; subst. masc. pluriel. On appelle à Paris les Officiers porteurs de sel, *les Jurés Hanouards*.

HANOVER ou HANOVRE ; nom propre d'une belle & forte ville d'Allemagne, dans le cercle de la basse Saxe, capitale de l'Électorat de même nom, autrement l'Électorat de Brunsvick, sur la Leyne, à dix lieues, sud-ouest, de Zell.

Le pays d'Hanovre ne comprenoit d'abord que le Comté de Lawenrode ; il contient encore aujourd'hui les Duchés de Zell, de Saxe-Lawembourg, de Brême, de Luneboürg, les Principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Oberwalde, *&c.* Georges-Louis de Brunsvick unit en sa personne tous ces États avec la dignité électorale en 1681, & devint ensuite Roi d'Angleterre.

HANSCRIT ; substantif masculin. Langue savante des Indiens dans laquelle sont écrits les livres de la religion. Les Indiens croient que ce fut en hanscrit que Brama reçut de Dieu ses préceptes ; & c'est-là ce qui fait regarder cette langue comme la langue par excellence.

Le *h* se fait sentir.

HANSE, ou HANSE TEUTONIQUE ; substantif féminin. Société de plusieurs villes unies qu'on appelle *anséatiques*. *Hanse* dans la langue allemande signifie *ligue*, *société*. Cette association se fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient 1°. que Hambourg nettoyeroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, rivière qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette dernière ville jusqu'à l'océan les Pirates voisins de faire des courses sur l'Elbe. 2°. Que Lubek payeroit la moitié des frais de cette entreprise. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes seroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs priviléges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce que cette union rendoit plus sûr & plus facile, les villes voisines, savoir celles de la Saxe & de la Vandalie attirées par une prospérité si prompte, demandèrent à être admises dans l'alliance & l'obtinrent. Bientôt par les mêmes raisons cette association de commerce s'étendit au loin, & cette compagnie de villes liées d'intérêts établit des étapes en divers Royaumes, savoir Bru-

xelles en Flandre, Londres en Angleterre, Bergen en Norwège, Novogorod en Russie. C'étoit-là autant de comptoirs généraux, où se portoient les marchandises des contrées voisines pour passer plus commodément partout où les intéressés en auroient besoin.

Les Princes qui ne considéroient d'abord dans la hanse qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entrassent, & en effet il ne s'agissoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanse*; & si on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres associées, il se trouve aussi un grand nombre d'occasions où la *hanse* n'a rien fait pour les villes de l'association qui étoient opprimées.

Les Souverains de divers pays désirant d'attirer chez eux par les sollicitations de leurs sujets le commerce de la *hanse*, lui accordèrent plusieurs privilèges. On a des lettres-patentes des Rois de France en faveur des Osterlins; c'est ainsi qu'on nommoit les Négocians des villes anséatiques du mot *ost*, qui veut dire l'*Orient*, d'où vient *Ostsee* qui signifie la *mer baltique*. Ces lettres sont entr'autres de Louis XI en 1464 & en 1483 peu avant sa mort, & de Charles VIII en 1489. Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubek, Cologne, Brunswick & Dantzig. Bruges ne fut pas la seule dans le Pays-Bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam se voyent sur d'anciennes listes comme villes anséatiques, aussi bien que Calais, Rouen, Saint Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelonne, Séville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, *&c.*

Cependant plusieurs choses concoururent à affoiblir cette Société. La boussole ouvrit le chemin des Indes orientales & occidentales: alors quelques Princes trouvèrent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non-seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté Charles-Quint, ennemi de toute société qui ne servoit pas directement à ses vûes ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses États. Des Souverains d'Allemagne moins sages encore, au lieu de conserver les privilèges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce & qui les avoit enrichis, ne songèrent qu'à subjuguer ces villes sous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirèrent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse: ainsi la *hanse* qui avoit vû jusqu'à quatre vingts villes sur la liste, commença à déchoir au commencement du seizième siècle, & finit comme le Rhin qui n'est plus qu'un ruis-

ſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanſe* en 1560 ; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571 ; en vain propoſa-t-on des formules de ſon renouvellement en 1579 ; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce ſujet en 1604 ; ſon règne étoit paſſé, & peu de villes ſouſcrivirent aux plans propoſés. Louis XIV faiſoit des traités avec la *hanſe* lorſqu'il n'y avoit plus de villes anſéatiques dans ſon Royaume, & que les villes d'Allemagne qui ſeules conſervoient une ombre de l'ancienne *hanſe*, voyoient reſſerrée leur aſſociation de trafic dans la partie ſeptentrionale de l'Empire ; encore depuis ce temps-là quelques villes en ont été démembrées. La Suède ayant acquis Riga en Livonie & Wiſmar en Baſſe Saxe, ces deux villes qui étoient anſéatiques ſont devenues de ſimples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toujours ſervi au commerce. En un mot l'ancien gouvernement anſéatique ne ſubſiſte plus qu'à Lubek, à Hambourg & à Brème.

Hanse, ſe dit auſſi de quelques impoſitions aſſiſes en différens endroits ſur des marchandiſes à péages ; les bateaux payent un droit de hanſe la première fois qu'ils arrivent à Paris & autres lieux où il ya droit de péage.

Hanse, ſe dit encore de la quittance en parchemin d'un droit qui appartient à la ville de Paris & que tout Négociant par eau paye au port St. Nicolas.

Hanse, ſe dit en termes d'Épingliers, des branches de l'épingle empointée, lorſquelle n'a plus beſoin pour être ferrée que d'être entêtée.

Le *h* ſe fait ſentir.

HANSÉATIQUE ; *voyez* Ansèatique.

HANSGRAVE ; ſubſtantif maſculin. Titre qu'on donne à Ratisbonne à un Magiſtrat pour juger les conteſtations qui peuvent s'élever entre les Marchands, & les affaires relatives aux Foires.

HANSIÈRE ; ſubſtantif féminin, & terme de Marine. Cordage que l'on jette aux chaloupes & aux bâtimens qui veulent venir à bord d'un autre.

Hansière, ſe dit auſſi des trois cordes dont un cable d'ancre eſt compoſé. La hanſière eſt formée de trois torons ; ainſi le cable a neuf torons.

Le *h* ſe fait ſentir.

HANTÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. *Voyez* Hanter.

HANTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Frequentare*. Fréquenter, viſiter ſouvent & familièrement. *Il ne hante que des honnêtes gens.*

Hanter, ſe dit auſſi des lieux auſſi bien que des perſonnes. *Il hante cette maiſon depuis long-temps. Hanter les ſpectacles.*

On dit proverbialement, *dis-moi qui tu hantes & je te dirai qui tu es* ; pour dire, qu'on juge aiſément des mœurs d'une perſonne par les gens qu'elle voit fréquemment.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un, qu'*il a hanté les foires*, qu'*il a bien hanté les foires;* pour dire qu'à force de courir le monde il eſt devenu fin & ruſé.

Hanter, s'emploie auſſi comme verbe neutre. *Il hante chez cette femme depuis quelque temps.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur

leur pénultième syllabe longue.

Le *h* se fait sentir.

HANTISE ; substantif féminin du style familier. *Familiaritas.* Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. *La hantise de ces gens-là est dangereuse.*

Le *h* se fait sentir.

HANT-SHIRE ; nom propre d'une Province maritime d'Angleterre, sur la Manche, entre le comté de Sussex à l'orient, & celui de Dorset à l'occident. Elle a trente-quatre lieues de circonférence. Elle abonde en blés, en pâturages, en laine, en bois & en fer. Southampton en est la capitale ; c'est pourquoi on la nomme aussi la *Province de Southampton.*

HANYANG ; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Huquang dont elle est la seconde Métropole, près de l'embouchure de la rivière de Han dans le Kiang. Son territoire est très-fertile.

HAOAXO ; nom propre d'une rivière considérable d'Éthiopie, en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abyssinie & son embouchure dans le détroit de Babelmandel. Elle se déborde comme le Nil.

HAPHARAÏM ; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu d'Issachar.

HAPHTARE ; substantif féminin. Leçon que font les Juifs au jour du Sabbat d'un endroit des Prophètes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque.

HAPPE ; substantif féminin. Demi cercle de fer dont on garnit un essieu pour le conserver.

Happe, se dit aussi du morceau de fer ou de la cheville qu'on met au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues.

Happe, se dit encore d'un crampon qui lie deux pierres ou deux pièces de bois.

Happe, se dit dans les monnoies d'une sorte de tenailles ou pinces qui servent à tirer les creusets du feu.

Happe, se dit dans les salines, des anneaux de fer dont les poêles sont garnies en-dessus & qui servent à recevoir les crocs.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HAPPÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Happer.

HAPPELOURDE ; substantif féminin. Il se dit proprement d'une pierre fausse qui a l'éclat & l'apparence d'une vraie pierre précieuse. *Cette pierre n'est qu'une happelourde.*

Happelourde, se dit figurément d'une personne qui a une belle apparence, un bel extérieur & qui manque d'esprit. *Elle est jolie, mais ce n'est qu'une happelourde.*

Happelourde, se dit encore figurément d'un cheval qui a belle apparence & qui est sans vigueur. *Il est monté sur une happelourde.*

Le *h* se fait sentir.

HAPPER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Prehendere.* Il se dit proprement d'un chien lorsqu'il prend avec la gueule ce qu'on lui jette. *Voyez comme ce chien va happer ce morceau.*

Happer, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie attraper, saisir, surprendre à l'improviste. *La garde le happa au sortir de l'opera & le conduisit en prison.*

La première syllabe est brève, la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HAPSAL; nom propre d'une petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, sur la mer baltique, à seize lieues, sud-ouest, de Revel. Elle appartient à la Russie.

HAQUE; vieux mot qui signifioit autrefois cheval.

HAQUEBUTE; vieux mot qui signifioit autrefois arquebuse.

HAQUEBUTIER; vieux mot qui signifioit autrefois Arquebusier.

HAQUÊME; substantif masculin & terme de rélation. C'est chez les Maures de Barbarie le titre d'un Juge qui connoit des affaires civiles en première instance, & juge les criminels sans appel.

HAQUENÉE; substantif féminin. *Equus tolutim incedens*. Cheval ou cavale de médiocre taille, facile au montoir & qui va ordinairement l'amble. *Il étoit monté sur une haquenée.*

On dit qu'*un cheval va la haquenée*; pour dire, qu'il va l'amble.

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un, qu'*il est venu sur la haquenée des Cordeliers*: pour dire, qu'il est venu à pied, un bâton à la main.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HAQUET; substantif masculin. Espèce de charrette à voiturer du vin, des balots de marchandises, *&c.*

Il y a deux sortes de haquets, l'un à timon qui est tiré par des chevaux, & l'autre plus petit qui est traîné par des hommes.

Le *h* se fait sentir.

HAQUETIER; substantif masculin. Celui qui conduit un haquet. *Donnez à boire au haquetier.*

Le *h* se fait sentir.

HAR; substantif masculin. C'est chez les Indiens le nom de la seconde personne de la Trinité à sa dixième & dernière incarnation. Elle s'est déjà incarnée neuf fois & chaque incarnation a son nom. A la dixième, Har paroîtra sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval ailé & tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits.

HARAI; substantif masculin & terme de rélation. Les Turcs appellent ainsi le tribut que doivent payer au Grand Seigneur tous ceux qui ne sont point Mahométans: cet impôt est fondé sur l'Alcoran qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize dragmes d'argent pur, si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion: mais les Sultans & les Visirs, sans avoir égard au texte de l'Alcoran, ont souvent haussé cette capitation: elle est affermée & celui qui est préposé à la recette de ce tribut se nomme *Harajbachi*.

Pour s'assurer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le harai, on lui mesure le tour du cou avec un fil qu'on lui porte ensuite sur le visage: si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête, c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis, & elle est exempte du tribut pour cette année; autrement elle est obligée de payer.

HARAM; substantif masculin & terme de rélation. On donne ce nom en Perse à la maison où sont renfermées les femmes & concubines du Sophi. C'est ce qu'en Turquie l'on appelle *serrail.*

HARAME; substantif masculin. Les

habitans de l'île de Madagascar donnent ce nom à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARAN ; nom propre d'une ancienne ville de Mésopotamie qui étoit située entre le Chaborras & l'Euphrate.

HARANGUE ; substantif féminin. *Allocutio.* Discours fait à une assemblée, à un Prince ou à quelqu'autre personne élevée en dignité.

L'usage des harangues dans les historiens a de tout temps eu des partisans & des censeurs : selon ceux-ci elles sont peu vraisemblables, elles rompent le fil de la narration : comment a-t-on pu en avoir des copies fidèles ? C'est une imagination des historiens qui sans égard à la différence des temps ont prêté à tous leurs personnages le même langage & le même style, comme si Romulus, par exemple, avoit pu & dû parler aussi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les harangues & surtout contre les harangues directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire & que quelquefois on ne peut les en retrancher sans lui dérober une partie considérable des faits ; car, dit à ce sujet M. l'Abbé de Vertot, il faut qu'un historien remonte autant qu'il se peut, jusqu'aux causes les plus cachées des événemens ; qu'il découvre les desseins des ennemis ; qu'il rapporte les délibérations, & qu'il fasse voir les différentes actions des hommes, leurs vues les plus secrettes & leurs intérêts les plus cachés. Or c'est à quoi servent les harangues surtout dans l'histoire d'un État républicain. On sait que dans la République romaine, par exemple, les résolutions publiques dépendoient de la pluralité des voix, & qu'elles étoient communément précédées des discours de ceux qui avoient droit de suffrage, & que ceux-ci apportoient presque toujours dans l'assemblée des harangues préparées : de même les Généraux rendoient compte au Senat assemblé, du détail de leurs exploits & des harangues qu'ils avoient faites : les historiens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres ?

Quoi qu'il en soit, l'usage des harangues militaires surtout, paroît attesté par toute l'antiquité : mais pour juger sainement, dit M. Rollin, de cette coutume de haranguer les troupes, généralement employée chez les anciens, il faut se transporter dans les siècles où ils vivoient, & faire une attention particulière à leurs mœurs & à leurs usages.

Les armées, continue-t-il, chez les Grecs & chez les Romains étoient composées des mêmes citoyens à qui dans la ville & en temps de paix on avoit coutume de communiquer toutes les affaires ; le Général ne faisoit dans le camp ou sur le champ de bataille, que ce qu'il auroit été obligé de faire dans la tribune aux *harangues* ; il honoroit ses troupes, attiroit leur confiance, intéressoit le soldat, réveilloit ou augmentoit son courage, le rassuroit dans les entreprises périlleuses, le consoloit ou ranimoit sa valeur après un échec, le flattoit même en lui faisant confidence de ses desseins, de ses craintes & de ses espérances. On a des exemples des effets merveilleux que produisoit cette éloquence militaire. Mais la difficulté est de comprendre comment un Général pouvoit

se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas fort nombreuses, toute l'armée étoit instruite du discours du Général, à peu près comme dans la place publique à Rome & à Athènes le peuple étoit instruit des discours des Orateurs. Il suffisoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres; les soldats sans armes debout & pressés, occupoient peu de place, & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrain, le Général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs, & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & son discours passoit de bouche en bouche. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations, le Prince ou le Général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient, & faisoit annoncer aux autres ses vues & ses desseins par des truchemens, ou le Général assembloit les Officiers; & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps uo dans leurs compagnies, pour y faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reste cette coutume de haranguer les troupes a duré longtemps chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les médailles. On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry: « Vous êtes François, voilà l'ennemi; je suis votre Roi: ralliez-» vous à mon pannache blanc, vous » le verrez toujours au chemin de » l'honneur & de la gloire ».

Mais il est bon d'observer que dans les harangues directes que les historiens ont supposées prononcées en de pareilles occasions, la plupart semblent plutôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence, que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement.

Dans le style familier, on dit d'un discours ennuyeux & désagréable, que *c'est une longue harangue*.

Voyez DISCOURS, pour les différences relatives qui en distinguent HARANGUE, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HARANGUÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* HARANGUER.

HARANGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Dicere publicè.* Prononcer une harangue en public. *Le Général harangua l'armée avant la bataille.*

HARANGUER, est aussi verbe neutre. *Il harangua en présence du Roi & de toute la Cour.*

On dit de quelqu'un qui est dans l'habitude de parler beaucoup & avec emphase, qu'*il harangue toujours*, qu'*il ne fait que haranguer*.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le *h* se fait sentir

HARANGUEUR ; substantif masculin. *Orator*. Orateur, celui qui harangue. *C'étoit un habile harangueur.*

Harangueur, se dit aussi de quelqu'un qui a coutume de faire des remontrances sur toutes sortes de choses. *C'est un harangueur bien importun.*

Harangueur, se dit le plus souvent en mauvaise part & par raillerie. *C'est un pauvre harangueur.*

On dit figurément d'un grand parleur, que *c'est un grand harangueur*, *un harangueur éternel.*

Le *h* se fait sentir.

HARAS ; substantif masculin. Lieu destiné à loger des étalons & des jumens pour élever des poulains.

Il se dit aussi d'un nombre de jumens avec leurs étalons qu'on tient aux champs pour en tirer de la race.

Quand on veut établir un haras, on doit le placer dans un bon terrain & dans un lieu convenable & proportionné à la quantité de jumens & d'étalons qu'on veut employer ; il faut partager ce terrain en plusieurs parties fermées de palis ou de fossés avec de bonnes haies ; mettre les jumens pleines & celles qui alaitent leurs poulains dans la partie où le pâturage est le plus gras ; séparer celles qui n'ont pas conçu ou qui n'ont pas encore été couvertes, & les mettre avec les jeunes poulines dans un autre parquet où le pâturage soit moins gras, afin qu'elles n'engraissent pas trop, ce qui s'opposeroit à la génération ; enfin il faut mettre les jeunes poulains entiers ou hongres dans la partie du terrain la plus sèche & la plus inégale, pour qu'en montant & en descendant les collines ils acquièrent de la liberté dans les jambes & les épaules ; ce dernier parquet où l'on met les poulains mâles doit être séparé de ceux des jumens avec grand soin, de peur que ces jeunes chevaux ne s'échappent & ne s'énervent avec les jumens. Si le terrain est assez grand pour qu'on puisse partager en deux parties chacun de ces parquets pour y mettre alternativement des chevaux & des bœufs l'année suivante, le fonds du pâturage durera bien plus long-temps que s'il étoit continuellement mangé par les chevaux ; le bœuf répare le pâturage & le cheval l'amaigrit : il faut aussi qu'il y ait des mares dans chacun de ces parquets ; les eaux dormantes sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives qui leur donnent souvent des tranchées ; & s'il y a quelques arbres dans ce terrain, il ne faut pas les détruire ; les chevaux sont bien aises de trouver cette ombre dans les grandes chaleurs ; mais s'il y a des troncs, des chicots ou des trous, il faut arracher, combler, aplanir pour prévenir tout accident. Ces pâturages serviront à la nourriture de votre haras pendant l'été ; & il faudra pendant l'hiver mettre les jumens à l'écurie & les nourrir avec du foin, aussi bien que les poulains, qu'on ne menera pâturer que dans les beaux jours d'hiver. Les étalons doivent être toujours nourris à l'écurie avec plus de paille que de foin, & entretenus dans un exercice modéré jusqu'au temps de la monte qui dure ordinairement depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juin ; on ne leur fera faire aucun autre exercice pendant ce temps, & on les nourrira largement, mais avec les mêmes nourritures qu'à l'ordinaire.

Lorsqu'on menera l'étalon à la jument, il faudra le panser aupa-

ravahr, cela ne fera qu'augmenter son ardeur; il faut aussi que la jument soit propre & déferrée des pieds de derrière, car il y en a qui sont chatouilleuses & qui ruent à l'approche de l'étalon : un homme tient la jument par le licol, & deux autres conduisent l'étalon par des longes; lorsqu'il est en situation, on aide à l'accouplement en le dirigeant & en détournant la queue de la jument, car un seul crin qui s'opposeroit pourroit le blesser, même dangéreusement : il arrive quelquefois que dans l'accouplement l'étalon ne consomme pas l'acte de la génération, & qu'il sort de dessus la jument sans lui avoir rien laissé; il faut donc être attentif à observer si dans les derniers momens de la copulation le tronçon de la queue de l'étalon n'a pas un mouvement de balancier près de la croupe, car ce mouvement accompagne toujours l'émission de la liqueur séminale; s'il a consommé, il ne faut pas lui laisser réitérer l'accouplement, il faut au contraire le ramener tout de suite à l'écurie & le laisser jusqu'au surlendemain; car quoiqu'un bon étalon puisse suffire à couvrir tous les jours une fois pendant les trois mois que dure le temps de la monte, il vaut mieux le ménager davantage, & ne lui donner une jument que tous les deux jours, il dépensera moins & produira davantage : dans les premiers sept jours on lui donnera donc successivement quatre jumens différentes, & le neuvième jour on lui ramènera la première, & ainsi des autres tant qu'elles seront en chaleur; mais dès qu'il y en aura quelqu'une dont la chaleur sera passée, on lui en substituera une nouvelle pour la faire couvrir à son tour aussi tous les neuf jours; & comme il y en a plusieurs qui retiennent dès la première, seconde ou troisième fois, on compte qu'un étalon ainsi conduit peut couvrir quinze ou dix huit jumens, & produire dix ou douze poulains dans les trois mois que dure cet exercice. Dans ces animaux la quantité de la liqueur séminale est très-grande, & dans l'émission ils en répandent fort abondamment.

Dans les jumens il se fait aussi une émission ou plutôt une stillation de la liqueur séminale pendant tout le temps qu'elles sont en amour; car elles jettent au dehors une liqueur gluante & blanchâtre qu'on appelle des *chaleurs*, & dès qu'elles sont pleines ces émissions cessent : c'est cette liqueur que les Grecs ont appelée l'*hippomanès* de la jument, & dont ils prétendent qu'on peut faire des filtres, surtout pour rendre un cheval frénétique d'amour : cet *hippomanès* est bien différent de celui qui se trouve dans les enveloppes du poulain, dont M. d'Aubenton a le premier connu & si bien décrit la nature, l'origine & la situation; cette liqueur que la jument jette au dehors, est le signe le plus certain de sa chaleur; mais on la reconnoît encore au gonflement de la partie inférieure de la vulve & aux fréquens hennissemens de la jument, qui dans ce temps cherche à s'approcher des chevaux : lorsqu'elle a été couverte par l'étalon, il faut simplement la mener au pâturage sans aucune autre précaution. Le premier poulain d'une jument n'est jamais si étoffé que ceux qu'elle produit par la suite; ainsi on observera de lui donner la première fois un étalon plus gros, afin de compenser le

défaut de l'accroissement par la grandeur même de la taille ; il faut avoir une grande attention à la différence ou à la réciprocité des figures du cheval & de la jument, afin de corriger les défauts de l'un par les perfections de l'autre, & surtout ne jamais faire d'accouplement disproportionné, comme d'un petit cheval avec une grosse jument, ou d'un grand cheval avec une petite jument, parceque le produit de cet accouplement seroit petit ou mal proportionné : pour tâcher d'approcher de la belle nature, il faut aller par nuances ; donner par exemple, à une jument un peu trop épaisse un cheval étoffé, mais fin ; à une petite jument un cheval un peu plus haut qu'elle ; à une jument qui péche par l'avant-main un cheval qui ait la tête belle & l'encolure noble, *&c.*

On a remarqué que les haras établis dans des terrains secs & légers produisoient des chevaux sombres, légers & vigoureux, avec la jambe nerveuse & la corne dure, tandis que dans les lieux humides & dans les pâturages les plus gras, ils ont presque tous la tête grosse & pesante, le corps épais, les jambes chargées, la corne mauvaise & les pieds plats : ces différences viennent de celle du climat & de la nourriture, ce qui peut s'entendre aisément ; mais ce qui est plus difficile à comprendre, & qui est encore plus essentiel que tout ce qu'on vient de dire, c'est la nécessité où l'on est de toujours croiser les races, si on veut les empêcher de dégénérer.

Lorsque l'étalon est choisi, & que les jumens qu'on veut lui donner sont rassemblées, il faut avoir un autre cheval entier qui ne servira qu'à faire connoître les jumens qui seront en chaleur, & qui même contribuera par ses attaques à les y faire entrer ; on fait passer toutes les jumens l'une après l'autre devant ce cheval entier qui doit être ardent & hennir fréquemment ; il veut les attaquer toutes, celles qui ne sont point en chaleur se défendent, & il n'y a que celles qui y sont qui se laissent approcher ; mais au lieu de le laisser approcher tout-à-fait, on le retire & on lui substitue le véritable étalon. Cette épreuve est utile pour reconnoître le vrai temps de la chaleur des jumens, & surtout de celles qui n'ont pas encore produit ; car celles qui viennent de pouliner entrent ordinairement en chaleur neuf jours après leur accouchement ; ainsi on peut les mener à l'étalon dès ce jour même & les faire couvrir, ensuite essayer neuf jours après, au moyen de l'épreuve ci-dessus, si elles sont encore en chaleur ; & si elles y sont en effet, les faire couvrir une seconde fois, & ainsi de suite une fois tous les neuf jours tant que leur chaleur dure ; car lorsqu'elles sont pleines, la chaleur diminue & cesse peu de jours après.

Les espèces de chevaux dont la France a besoin, peuvent se réduire à trois classes ; savoir, celle des chevaux de monture, celle des chevaux de tirage, & celle des chevaux de somme.

La première classe renferme les chevaux de selle en général, les chevaux de manége, les chevaux d'élite pour la chasse & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un usage plus général ; de sorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raisonné

à faire pour les distinguer & les employer à leur usage ; & c'est quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais service que l'on tire des chevaux.

On tire de la seconde classe les chevaux de labour si utiles à l'agriculture ; ceux qu'on emploie à voiturer les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres ; ceux dont on se sert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart : les plus distingués de cette classe qui sont beaux, bienfaits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propre pour le carrosse, sont destinés à traîner ces voitures.

La troisième classe est composée en partie de chevaux de selle les plus grossiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice, & trop défectueux pour le carrosse.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité suffisante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en sommes pas moins dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers pour en obtenir à grands frais des secours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le sein de notre patrie : l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chasse, qui pour la plupart ne valent rien ; la Hollande nous fournit presque tous les chevaux de carrosse ; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalarie & de nos troupes légères, la Suisse attelle nos charrues, notre artillerie & nos vivres ; l'Espagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plupart de nos grands Seigneurs à l'armée ; en un mot la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoisonnent par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les Provinces qui devroient nous mettre en état de nous passer des secours de ces contrées éloignées.

M. Genson voudroit que l'on commençât par réformer tous les mauvais étalons, & toutes les jumens poulinières défectueuses ; qu'on fut fort circonspect sur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie, & que l'on bannit pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalousie, pour les mettre dans nos Provinces méridionales & dans le Morvant. Ces Provinces par la quantité & la bonté de leurs herbages & la qualité de leur climat, nous offrent des secours plus que suffisans pour relever & nourrir des poulains qui seroient l'élite des chevaux de la première classe.

Le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie fourniroient nos chevaux de carrosse & les chevaux de selle communs. Pour cet effet on mettroit dans ces Provinces des étalons d'Allemagne, de Dannemarck, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq pieds un ou deux pouces pour la plus grande taille de structure & de conformation propre à aller au carrosse. On choisiroit des jumens pareilles à ces étalons ; & après avoir examiné s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accident ou de maladie, il faudroit les faire exercer & éprouver au charriot ou au carrosse par un sage & bon cocher. Cet exercice seroit continué pendant cinq ou six mois, en l'augmentant

montant par degré jusqu'à ce qui s'appelle *un travail pénible ;* & quand on seroit assuré de leur bonté à tous égards, ce ne seroit qu'après un bon mois ou plus de repos, qu'on les emploiroit à la propagation dans la saison usitée.

Les étalons de quatre pieds dix pouces & au-dessous, seroient employés à produire les chevaux de selle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & l'on en tireroit des bidets pour le carrosse, on leur destineroit aussi des jumens de la même taille, & les épreuves seroient les mêmes.

Pour se procurer assez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légères, on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alsace & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons Tartares, Hongrois, & des Transylvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens seroient de la même taille de quatre pieds six à sept pouces ou environ, subiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'assurer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ses environs produiroient suffisamment de chevaux pour monter les postes, sans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général il ne s'agiroit que de choisir dans ces Provinces & dans la Suisse des étalons & des jumens bien assortis, après avoir bien examiné si les uns & les autres sont propres à l'usage auquel ils sont destinés.

Cet article est extrait de MM. de Buffon & Genson.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir.

HARASSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* HARASSER.

Il se dit figurément de l'esprit. *Avoir l'esprit harassé.*

HARASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Fatigare.* Fatiguer, lasser. *Ce voyage les a harassés.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le *h* se fait sentir.

HARAUX; (donner le) c'est selon M. le Maréchal de Saxe dans ses rêveries ou mémoires sur la guerre, une manière d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage, voici en quoi elle consiste.

« On se mêle déguisé, à cheval, dit cet illustre guerrier, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut fuir. On commence à tirer quelques coups: ceux qui doivent serrer la queue y répondent à l'autre extrémité de la pâture ou du fourrage, puis on se met à courir vers l'endroit où l'on veut amener les chevaux, en criant & en tirant. Tous les chevaux se mettent à fuir de ce côté-là, couplés ou non couplés, arrachant les piquets, jetant à bas leurs cavaliers & les trousses; & fussent-ils cent mille, on les amène ainsi plusieurs lieues en courant. On entre dans un endroit entouré de haies ou de fossés, où l'on s'arrête sans faire de bruit; puis les chevaux se laissent prendre tranquillement. C'est un tour qui désole l'ennemi ».

mens qui a le jeu ferme & brillant, on dit que *son jeu est hardi*, qu'*il a le jeu hardi*.

En architecture, on dit, qu'*un bâtiment est hardi*, quand la solidité de sa construction ne paroît pas proportionnée à sa hauteur & à son étendue.

Le *h* se fait sentir.

Cet adjectif peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte, comme on l'a vu dans les exemples précédens.

HARDIESSE; substantif féminin. *Audacia.* Courage, assurance, qualité de celui qui est hardi. *Une noble & genereuse hardiesse. Il se conduisit avec un hardiesse héroïque.*

Hardiesse, se prend aussi pour licence; c'est dans cette acception que l'on dit familièrement, *excusez si je prends la hardiesse.*

On dit aussi dans le même sens d'une personne qui s'émancipe trop, qu'*elle prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas.*

Hardiesse, se prend quelquefois pour témérité, insolence, impudence. *Il eut la hardiesse de lui dire des injures. Il fut puni de sa hardiesse.*

Le *h* se fait sentir.

Voyez Effronterie, pour les différences relatives qui en distinguent Hardiesse, *&c.*

HARDILLIERS; substantif masculin pluriel & terme de Hautelissiers. Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soutenir cette partie du métier des hautelissiers, qu'on appelle la *perche de lisse*, c'est-à-dire, cette longue pièce de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les lisses qui font la croisure de leur tapisserie.

HARDIMENT; adverbe. *Audaciter.* D'une manière hardie, avec hardiesse. *Il entreprit cette affaire hardiment. C'est répondre trop hardiment.*

Hardiment, signifie aussi librement, sans hésiter. *Contez-lui hardiment tout ce que vous avez vu.*

Le *h* se fait sentir.

HARDIVILLER; nom propre d'un bourg de France, en Picardie, à une lieue, ouest-sud-ouest, de Breteuil.

HARDOIS; substantif masculin pluriel & terme de Vénerie. On donne ce nom à de petits liens de bois où le cerf touche de sa tête lorsqu'il veut séparer cette peau velue qui la couvre: on les trouve écorchés.

HARDOUIN, (Jean) né à Quimper, d'un petit Libraire de cette ville, entra fort jeune chez les Jésuites. Il s'y distingua beaucoup par une pénétration, une mémoire heureuse, mais encore plus par le goût des paradoxes & des opinions singulières. Selon lui tous les écrits anciens étoient supposés, à l'exception des ouvrages de *Ciceron*, de l'histoire naturelle de *Pline*, des satyres & des épîtres d'*Horace*, & des georgiques de *Virgile*. Son énéïde a été visiblement composée par un Bénédictin du treizième siécle, qui a voulu décrire allégoriquement le voyage de *S. Pierre* à Rome, lequel cependant, suivant le savant rêveur, n'y a jamais été. Il n'est pas moins clair que les odes d'Horace sont sorties de la même fabrique, & que la *Lalagé* de ce poëte n'est autre chose que la Religion Chrétienne. Aucune médaille ancienne n'est authentique, ou du moins il y en a très-peu, & en expliquant celles-ci il faut prendre chaque lettre pour un mot entier: par ce moyen on découvre un nou-

vel ordre de choses dans l'histoire. Cette bizarre façon d'interpréter lui attira une plaisanterie singulière. Un antiquaire, outré de tant d'extravagances, voulut les pousser encore plus loin : *Non, mon père*, lui dit-il un jour, *il n'y a pas une seule médaille ancienne qui n'ait été frappée par les Bénédictins : je le prouve, ces lettres* CON, OB, qui se trouvent sur plusieurs médailles, *& que les antiquaires ont la bêtise d'expliquer par* Constantinopoli obsignatum, *signifient évidemment cusi omnes nummi officinâ Benedictinâ*. Cette interprétation ironique ébranla le *P. Hardouin*, mais elle ne le changea pas. On assure qu'un Jésuite son ami, lui représentant un jour que le public étoit fort choqué de ses paradoxes & de ses absurdités, le *P. Hardouin* lui répondit brusquement : *hé! croyez-vous donc que je me serai levé toute ma vie à quatre heures du matin, pour ne dire que ce que d'autres avoient déjà dit avant moi ?* Son ami lui répliqua, *mais il arrive quelquefois qu'en se levant si matin, on compose sans être bien éveillé, & qu'on débite les rêveries d'une mauvaise nuit pour des vérités démontrées.* Ses supérieurs l'obligèrent de donner une rétractation de ses délires, il la donna & n'y fut pas moins attaché. Ses sentimens mènent à un pyrrhonisme universel & à l'incrédulité ; cependant il étoit plein de vertu & religion. Il disoit *que Dieu lui avoit ôté la foi humaine, pour donner plus de force à la foi divine.* Il mourut à Paris en 1729, à 83 ans, laissant plusieurs disciples dans sa société, entr'autres le fameux *P. Berruyer*. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une édition de *Pline le Naturaliste*, à l'usage du Dauphin, en 1685, en 5 vol. *in*-4°. réimprimée en 1723, en 3 vol. *in*-fol. Les notes sont augmentées dans cette dernière édition, mais les paradoxes n'y sont pas moins multipliés. L'ouvrage est exécuté d'ailleurs avec beaucoup de sagacité & d'exactitude. 2°. *La chronologie rétablie par les médailles*, en 2 vol. *in*-4. en latin. C'est dans ce livre, supprimé dès qu'il parut, que l'auteur débite son système insensé sur la supposition des écrits de l'antiquité. 3°. Une édition des *Conciles* : travail auquel le Clergé de France l'avoit engagé, & pour lequel il lui faisoit une pension. Il est d'autant plus singulier que l'auteur se fût chargé de cette entreprise, qu'il pensoit que tous les Conciles tenus avant celui de Trente, étoient tous autant de chimères. *Si cela est, mon Père*, dit un jour le *P. le Brun* de l'Oratoire au Jésuite, *d'où vient que vous avez donné une édition des Conciles? Il n'y a que Dieu & moi qui le sachions*, répondit le P. *Hardouin*. Le débit de cette édition imprimée au Louvre à grands frais en 12 vol *in*-fol. & dont on estime la table, fut arrêté par le Parlement sur le rapport des docteurs *Vitasse*, *Pirot*, *Dupin*, *Bertin*, *Anquetil*, *le Merre*, nommés pour l'examiner. Le résultat de cet examen fut que cette compilation renfermoit plusieurs maximes contraires à celles de l'Église Gallicane, & que le Compilateur avoit écarté plusieurs pièces essentielles & authentiques pour mettre à leur place des pièces futiles & fausses. L'auteur fut obligé de faire beaucoup de changemens qui produisirent plusieurs cartons qu'on ne trouve pas facilement. Cette collection est moins estimée que celle du *P. Labbe*, quoiqu'elle renferme plus de 23 Conciles, qui n'avoient

pas encore été imprimés ; la raison en est que le *P. Hardouin* en a écarté beaucoup de pièces qui se trouvent dans celle du *P. Labbe*. 4°. *Un commentaire sur le nouveau testament in*-fol. publié à Amsterdam & à la Haye en 1741 : ouvrage rempli de visions & d'érudition comme tous ceux de l'auteur. Il y prétend que Jésus-Chrirt & les Apôtres prêchoient en latin. 5°. Une savante édition des *harangues de Thémistius*. 6°. *D'autres opuscules* publiés après sa mort en 1733, *in*-fol. à Amsterdam chez du *Sauzer*, par un Littérateur très-connu, à qui le *P. Hardouin* son ami, avoit confié plusieurs manuscrits. L'écrit le plus considérable de ce recueil, tant par sa singularité, que par sa longueur, a pour titre *athei detecti*, les athées découverts. Ces athées sont *Jansénius*, *Thomassin*, *Mallebranche*, *Quesnel*, *Arnauld*, *Nicole*, *Pascal*, *Descartes*, *le Grand*, *Regis* ; ses preuves sont sans réplique : tous ces gens-là étoient Cartésiens ; or l'Athéisme & le Cartésianisme sont deux choses parfaitement les mêmes, & qui ne différent que par le nom. D'ailleurs ils ont osé dire, conformément à l'écriture, non-seulement que Dieu étoit la vérité, mais que la vérité étoit Dieu. 7°. Quelques autres ouvrages imprimés sur la *dernière pâque de* Jésus-Chrirt, sur la *validité des Ordinations Anglicanes* par le *Courrayer* & plusieurs autres manuscrits déposés à la bibliothèque du Roi, par M. l'Abbé d'Olivet, à qui l'auteur les avoit remis. On y trouve des choses aussi extraordinaires que dans ses autres productions.

HARDOYER ; vieux mot qui signifioit autrefois harceler.

HARENG ; substantif masculin. *Harengus*. Poisson de mer très-connu, semblable aux très-petites aloses, ou aux très-grandes sardines. Il est long de neuf à dix pouces ou environ, & à peu près de deux pouces de largeur : il meurt dès qu'il est sorti de l'eau. Sa tête est applatie sur les côtés, un peu pointue ; l'ouverture de sa bouche est grande ; sa mâchoire supérieure est plus allongée que l'inférieure, & armée de dents presqu'imperceptibles ; ses yeux sont grands, situés aux côtés de la tête, & l'iris est de couleur argentée. Les couvercles des ouies sont composés inférieurement de trois ou quatre lames osseuses, de huit arêtes un peu courbées & jointes ensemble par une membrane ; l'extrémité de ces couvercles a ordinairement une belle tâche rouge ou violette ; l'ouverture des ouies est très-dilatée. Les écailles de ce poisson sont grandes à proportion du corps, de couleur argentée, comme tuilées ; & faciles à détacher. Le dos est d'un bleu obscur, mais qui devient plus bleu au printemps : les côtés & le ventre sont d'un blanc d'argent ; tout le ventre depuis les ouies jusqu'à l'anus, est un peu réserré en manière de carêne aiguë ; aulieu que le dos est convexe ou arqué. Ce poisson a une nageoire au milieu du dos, unique & blanchâtre ; les nageoires de la poitrine sont blanchâtres & situées près du ventre ; les nageoires du ventre sont également blanches, ainsi que celle de l'anus, qui approchent de la queue ; la queue est fourchue & grisâtre : ce poisson a trente-cinq côtes de chaque côté, & cinquante-six vertèbres : il a la moelle dorsale fort différente de celle des autres poissons ; elle n'est point divisée en parties égales, mais continue & sans interruption

comme chez l'homme & les quadrupèdes. La chair du hareng eſt graſſe, molle, de bon goût & de bon ſuc.

On voit par cette deſcription du grand hareng commun, que le petit hareng nommé vulgairement *célerin* en françois, ou *harengadé* à Marſeille, eſt de même eſpèce; cependant on ne pêche point le vrai hareng dans la Méditerranée: la ſardine du Nord eſt notre véritable hareng.

Malgré la conformité qu'a le hareng avec les petites aloſes, on les diſtingue cependant aſſez facilement: l'aloſe a toujours le ventre garni d'épines plus âpres que le hareng. Tous les harengs ne font des œufs qu'une fois l'année, vers l'équinoxe d'automne: ils ſont plus eſtimés & meilleurs quand ils ont le corps plein d'œufs ou de laitance, comme tous les autres poiſſons. Le hareng multiplie beaucoup: il nage en troupe, & luit la nuit. Sa nourriture ordinaire conſiſte en très-petits poiſſons, en vers de mer, & même en très-petits crabes.

Schoockius nomme le hareng, le *roi des poiſſons*, à raiſon de ſon excellence & de ſon utilité. Les pêcheurs de Hambourg nomment le hareng *poiſſon couronné*.

Endroits où l'on rencontre les harengs, & leur ſéjour continuel au pôle du nord. Le grand hareng, dit M. Linnœus, habite la mer occidentale; le petit habite la mer de Bothnie. La mer glaciale du côté de l'Aſie ne manque pas non plus de harengs. M. Anderſon croit que le pays ordinaire de cette eſpèce de poiſſon ſont les abymes les plus reculés du nord, fondé ſur ce que les glaces immenſes de ce pays leur ſervent d'une ſure retraite pour la conſervation de leur frai, leur accroiſſement, & parce que les cétacées leurs ennemis, qui n'y pourroient pas vivre à cauſe des glaces, ne peuvent par conſéquent leur nuire dans ces contrées. On prétend cependant que les harengs fraient auſſi ſur les côtes d'Angleterre; du moins ils arrivent pleins & ils ſe vident long-temps avant qu'ils quittent ces côtes; d'autres ſoutiennent qu'ils diſparoiſſent dès qu'ils ont jeté leur frai.

En quelqu'endroit que ſoit le premier domicile des harengs, il paroît que leur principale demeure eſt entre la pointe d'Écoſſe, la Norwège & le Dannemark. Il en part tous les ans des colonies & des peuplades qui enfilent à différentes repriſes le canal de la Manche; & après avoir rangé la Hollande, la Flandre, l'Angleterre & l'Irlande ils viennent ſe jeter ſur les côtes de Normandie. Juſqu'à préſent on n'eſt allé au-devant d'eux que juſqu'aux îles de Shethland ou Hithland, du côté de Fayrihll & de Bocheneſs, où les Hollandois arrivent tous les ans vers la S. Jean avec leurs buyſes & leurs barques: ils y tendent des filets entre deux buyſes qu'ils oppoſent directement à la colonne des harengs qui y paſſent alors en venant du nord. Ils en prennent par ce moyen des quantités prodigieuſes à la fois: ils les préparent ſur le champ à leur façon, & les ramènent chez eux, d'où ils les diſtribuent dans tous les pays de l'Europe.

M. Anderſon dit qu'on trouve dans les golfes de l'Iſlande, & même ſous le pôle du nord, les harengs les plus gras, les plus gros & en ſi grande abondance, qu'il feroit

aisé aux habitans de ces endroits d'établir en peu de temps un commerce des plus avantageux s'ils étoient en plus grand nombre & plus habiles pour de pareilles entreprises. Il dit encore qu'il y a une espèce de ces harengs qui a près de deux pieds de long sur trois bons doigts de large ; & il présume que c'est le vrai *roi des harengs*, qu'on regarde communément comme le conducteur de leurs troupes. En effet lorsque les pêcheurs en prennent un vivant, ils ont grand soin de le rejetter aussi-tôt dans la mer, persuadés que ce seroit une espèce de crime que de détruire un poisson si utile.

Ruses des poissons auxquels les harengs servent de nourriture. M. Anderson qui en remontant jusques sous le pôle, a rencontré des troupes de harengs, croit être fondé à dire que partout où les grosses & petites espèces de poissons se trouvent en abondance & fort grasses, on y trouve aussi nécessairement le hareng en quantité & dans sa plus grande délicatesse ; parceque les très-petites espèces attirent le hareng dont elles sont la nourriture & que le hareng attire les grosses espèces, dont il est la pâture à son tour. Entre les grandes espèces de poissons, le *chien marin*, le *marsouin*, & parmi les espèces de baleines, celles que les peuples du nord appellent *hareng-baleine* ou *nord-caper*, sont ceux qui mangent le plus de harengs. Lorsqu'on leur ouvre l'estomach on le trouve toujours rempli de ces poissons. Le nord-caper se tient principalement aux environs de la dernière pointe du nord de la Norwège, qu'on appelle *cap du nord* ; c'est même de cette endroit qu'il a tiré son nom. La nature conduit cet animal à choisir ce poste préférablement à tout autre, à cause des troupes prodigieuses de harengs qui cotoyent la Norwège en descendant du nord. M. Anderson ajoute que quand le nord-caper est tourmenté par la faim, il a l'adresse de rassembler les harengs & de les chasser devant lui vers la côte. Lorsqu'il a amassé dans un endroit serré autant de harengs qu'il lui a été possible, il sait exciter par un coup de queue donné à propos, un tourbillon très-rapide ; ensorte que les harengs étourdis & comprimés, entrent par tonneaux dans sa gueule qu'il tient ouverte dans ce moment en aspirant continuellement l'eau & l'air. Le nord-caper en fait de même à l'égard des maquereaux & des sardines.

Malgré la dépopulation que le nord-caper semble faire du hareng, à peine s'en apperçoit-on, parce qu'il multiplie prodigieusement, tandis que les monstres marins ne font qu'un ou tout au plus deux petits par an. D'ailleurs la plupart des cétacées sont réduits à une autre sorte de nourriture. C'est ainsi, par exemple, que la plus grande espèce de baleine dont le gosier est extrêmement étroit & la gueule embarrassée d'apendices appelées *barbes*, est réduite à manger de petits crabes & certains insectes aquatiques ; d'autres mangent des *fucus*, &c.

Le hareng devient encore la proie des *morues* ; ces poissons sont tellement avides du hareng, que quand les pêcheurs de Hambourg & de Groënland veulent en prendre du côté de Spitzberg, ils se servent souvent pour appas au défaut d'un hareng frais & naturel, d'une figure de hareng faite en fer blanc : ce moyen

moyen leur réussit merveilleusement. Quelques-uns prétendent que nous ne devons l'arrivée des harengs sur nos côtes, qu'à la chasse qu'en font ces divers animaux pour se nourrir. La peur qu'ils ont de leurs persécuteurs, les oblige à se serrer ou à se cacher dans le gros de la troupe qui ressemble par-là à une île mouvante. Cette disposition favorise beaucoup les pêcheurs ; car pour peu qu'ils attrappent le fil de la colonne, ils en prennent autant que leurs filets en peuvent contenir. Il en est de même des crabes qui étant chassés par quantité de poissons, se resserrent par troupes, & croyant se sauver, ils tombent tous à la fois dans les filets des pêcheurs.

Les pêcheurs ont remarqué que dès que les colonnes de harengs sortent des glaces, elles sont immédiatement attaquées par divers poissons qui les attendent à leur sortie, & qui en serrant de tous côtés ces colonnes épaisses, les chassent continuellement devant eux d'une mer & d'une côte à l'autre : les oiseaux de proie leur font aussi une guerre cruelle.

Marche & route annuelle des harengs. Les mouettes & quantité d'oiseaux maritimes, qui voltigent au-dessus de la mer, font connoître ainsi que les gros poissons, aux pêcheurs en quels lieux sont les troupes des harengs : ces animaux les poursuivent perpétuellement pour en faire leur proie, & observent tous leurs mouvemens. Les harengs nagent par grandes troupes & aiment à fréquenter les bords de la mer ; on les trouve quelquefois en si grand nombre qu'ils s'opposent & résistent au passage des vaisseaux ; dans ces momens, les matelots en prennent ordinairement un bon nombre avec la pelle dont on se sert pour arroser les voiles des vaisseaux. Comme les harengs sont noctiluques dans la mer, il ne doit pas paroître étonnant si la pêche en est plus heureuse & plus abondante de nuit que de jour.

La grande colonne de harengs sort du nord au commencement de l'année : son aîle droite se détourne vers l'occident & tombe au mois de Mars vers l'Islande : l'aîle gauche s'étend vers l'orient. Cette colonne se subdivise encore en plusieurs autres : les unes vont par détachemens aux Bancs de Terre-Neuve ; d'autres arrivées à une certaine hauteur, dirigent leur course vers la Norwège, tombent en partie par le détroit du sund dans la mer baltique, & vont en partie gagner la pointe du nord de Jutland, défilent le long de cette côte & se réunissent promptement par les Belts avec la colonne de la mer baltique ; celle-ci se subdivise de nouveau pour cotoyer le Holstein, le Texel, le Zuyderzée, *&c.* La colonne occidentale, qui est aujourd'hui la plus forte, & qui est toujours accompagnée de marsouins, de requins, de cabéliaux, *&c.* s'en va droit au Hithland, & aux Orcades, où les pêcheurs hollandois l'attendent avec impatience, & de là vers l'Ecosse où elle se partage ; une partie fait le tour de l'Angleterre, va aux côtes des Frisons, des Zélandois, des Brabançons, & des François ; l'autre partie va aux côtes de l'Irlande, puis elles se rejoignent dans la manche, & après avoir fourni aux besoins de tous ces peuples, il en résulte encore une colonne qui se jette dans l'océan atlantique ; c'est là qu'elle disparoît. Mais ce qui est

remarquable, c'est que toutes ces colonnes dispersées par troupes savent où se réunir pour former deux nouvelles colonnes d'une épaisseur énorme & retourner dans leur patrie : l'une y arrive du côté de l'orient & l'autre du septentrion.

Le temps du départ des harengs est également fixé ; ils quittent nos côtes aux mois de Juin & d'Août : la route est prescrite & la marche réglée. Tous ces poissons partent ensemble, & ils continuent de côte en côte leur marche jusqu'au terme marqué. Ce peuple est nombreux, & le passage est long ; on a cherché ce qui pouvoit inspirer aux harengs le goût de voyager, la police qu'ils observent dans leur route, & le désir de retourner dans leur patrie. Nos pêcheurs & ceux de Hollande ont remarqué qu'il naissoit en été le long de la Manche une multitude innombrable de certains vers qu'ils appellent *surfs*, & de petits poissons dont les harengs se nourrissent : c'est une manne qu'ils viennent recueillir exactement. Quand ils ont tout enlevé durant l'été & l'automne, le long des parties septentrionales de l'Europe, ils descendent vers le midi où une nouvelle pâture les appelle : si ces nourritures manquent, les harengs vont chercher leur vie ailleurs ; le passage est plus prompt & la pêche moins bonne. Au reste les harengs ne se mettent en route ou ne la terminent qu'après avoir frayé : ainsi il paroît que l'appas des insectes attire autant les harengs que la poursuite de leurs ennemis les chassent sur nos côtes. La même loi ou le même instinct appelle après eux leurs petits dès qu'ils ont assez de force pour voyager ; & tous ceux qui échappent aux filets des pêcheurs, continuent promptement leur chemin pour remplir ailleurs le grand but de la nature, c'est-à-dire pour devenir pères des générations de l'année suivante.

Si quelque chose est digne d'admiration dans la marche de ces animaux, c'est l'attention que ceux de la première rangée portent sur les mouvemens des harengs royaux leurs conducteurs ; lorsque les harengs sortent du nord, la colonne est incomparablement plus longue que large ; mais dès qu'elle entre dans une vaste mer, elle s'élargit au point d'avoir une étendue plus considérable que la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande ensemble. S'agit-il d'enfiler un canal, aussitôt la colonne s'alonge aux dépens de la largeur, sans que la vîtesse de la marche en soit aucunement rallentie ; c'est ici surtout où les signaux & les mouvemens font un spectacle digne de remarque : nulle armée quelque bien disciplinée qu'elle soit ne les exécute avec tant d'harmonie & de précision.

Pêche des harengs par différentes nations. On a déjà dit que pour cette expédition les Hollandois assembloient leurs buyses aux environs de Hithland, où arrive la seconde division des harengs. Leurs buyses sont au nombre de douze à quinze cens ; ils les mettent en mer en tirant au nord-nord-ouest, & elles jettent le premier filet près Fayrhill, la nuit du lendemain de la St. Jean, le 25 Juin, aussitôt après minuit. On ne pêche que la nuit, parce qu'on reconnoît mieux le fil du banc des harengs que l'on distingue clairement par le brillant de leurs yeux & de leurs écailles. Le jour on ne

les distingue que par la noirceur de la mer & par l'agitation qu'ils excitent dans l'eau en s'élevant souvent jusqu'à la surface, & en sautant même en l'air pour éviter la fureur dévorante de leurs ennemis; d'ailleurs pendant la nuit le poisson est attiré par la clarté des lanternes qui le fait venir droit aux buyses, & l'empêche, en l'éblouissant, de discerner les filets. Les pêcheurs de sardine se servent fort utilement de ces mêmes manœuvres sur les côtes de Dalmatie.

Les filets qui servent à la pêche des harengs sont longs de mille à douze cens pas & faits de bon chanvre, suivant l'ordonnance, avec des mailles bien serrées, afin que le poisson en y approchant s'accroche aussitôt par les ouies; ceux qu'on fait aujourd'hui sont presque tous tricottés d'une espèce de grosse soie de Perse; ils durent au moins trois ans: dès qu'ils sont faits on les teint en brun avec la fumée de copeaux de chêne pour les rendre moins visibles dans l'eau.

Il n'est pas permis de jeter les filets avant le 25 de Juin, parceque le poisson n'est pas encore arrivé à sa perfection, & qu'on ne sauroit le transporter loin sans qu'il se gâte. C'est en vertu d'une ordonnance expresse & des placards publiés par les États & par la ville de Hambourg, que les maîtres des buyses, les pilotes & les matelots prêtent serment avant leur départ de Hollande & de Dantzic, de ne pas précipiter la pêche, & qu'ils le renouvellent à leur retour pour attester que ni leur vaisseau, ni aucun autre de leur connoissance n'a fait infraction à cette loi. En conséquence de ces sermens on expédie des certificats à chaque vaisseau destiné au transport des nouveaux harengs, pour empêcher la fraude & pour conserver le crédit de ce commerce.

Depuis le 25 Juin jusqu'au 15 Juillet, on met tout le hareng qu'on prend pêle-mêle dans des tonneaux qu'on délivre à mesure à certains bâtimens bons voiliers, appelés *chasseurs*, qui les transportent promptement en Hollande, où le premier hareng qui arrive porte aussi le nom de *hareng chasseur*. Quant au poisson qu'on pêche après le 15 Juillet, aussitôt qu'il est à bord des buyses, & qu'on lui a ôté les ouies, on a grand soin d'en faire trois classes; savoir, le *hareng vierge*, le *hareng plein* & le *hareng vide*. On sale chaque espèce à part, & on la met dans des tonneaux particuliers. Le *hareng vierge* est celui qui est prêt à frayer; il est fort délicat. Le *hareng plein* est celui qui est rempli de laites ou d'œufs, c'est-à-dire, qui est dans son état de perfection. Le *hareng vide* est celui qui a frayé, qui est un peu coriace, qui se conserve bien moins; c'est le moins estimé: ces deux dernières espèces de harengs forment la charge ordinaire des buyses, qui partent à mesure qu'elles sont remplies ou quand la pêche est finie.

La pêche du côté de la Norwège est beaucoup diminuée depuis l'an 1560, temps auquel le commerce du hareng étoit très-florissant, surtout à Berghen où il y avoit un comptoir pour cette pêche établi sous le nom de *Confrérie de Berghen* ou de *Scandinavie*. Jusqu'à ce temps plusieurs milliers de vaisseaux de Dannemarck, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre & de France, avoient coutume d'aller tous

les ans chercher sur les côtes de Scandinavie les provisions de l'Europe; mais le gros banc de harengs a pris une autre route vers le Hithland & du côté de l'Écosse. Quand les pêcheurs Écossois ont fait leur coup sur le hareng, ceux de Dunbar, de France, du Brabant, & mêmes des buyses hollandoises réquipées une seconde fois, vont au-devant de ce poisson vers les bancs, les baies, les rivières par où doivent passer les colonnes, & ils en font encore une capture considérable. Toute la côte de Suède & de Finlande, *&c.* fournit un mauvais hareng, à l'exception de la petite espèce qui se trouve dans le golfe Bothnique, & qui est d'un goût exquis. Le hareng de la mer Baltique & du Holstein se pêche vers l'équinoxe du printemps. Une chose assez singulière, c'est que dans les mois de Décembre, Janvier & Février, on pêche du hareng auprès du Caire en Égypte, & qu'on n'en voit ni à Rosette, ni à Damiette, ni dans la Méditerranée.

Préparation & destination du hareng. Les Hollandois parmi lesquels la seule pêche du hareng nourrit ordinairement plus de cent mille personnes & en enrichit beaucoup, avant de transporter plus loin le hareng de leur pêche, le salent de nouveau.

Le meilleur hareng que l'on connoisse à Hambourg & qu'on envoye dans l'Empire, est celui qui vient de Hollande; mais avant cette dernière destination, les Jurés-emballeurs de Hambourg le salent & l'encaquent encore une fois à la façon Hollandoise, puis en font sous serment une estimation qu'ils marquent sur les tonneaux.

Si le hareng de Hollande est d'un goût infiniment plus délicieux que celui des harengs pris & préparés par d'autres nations, c'est que les pêcheurs hollandois y prennent des soins & des précautions particulières : ils lui coupent les ouies à mesure qu'ils le prennent; & l'ayant préparé avec grand soin, ils ne manquent jamais de serrer tout ce qu'ils ont pris dans une nuit avant la chute du jour. Les tonneaux dans lesquels ils encaquent leurs harengs sont de bois de chêne, & ils les y arrangent avec beaucoup d'ordre dans des couches de gros sel d'Espagne ou de Portugal. Les tonneaux dont les Norwégiens se servent, sont de bois de sapin; ce qui communique un mauvais goût au poisson; d'ailleurs ils le salent trop ou point assez, & l'empâtent mal dans les tonneaux. De plus le hareng de leur pêche est moins gras que celui du Hithland; il est même défendu dans les Provinces-unies par un édit de 1720, de pêcher aucun hareng entre les rochers de Norwège, ou d'en acheter des gens de ces pays, sous peine de confiscation de la marchandise, & de trois cens florins d'amende.

L'Angleterre a fait de grands efforts pour faire fleurir en Écosse le commerce du hareng; mais les Écossois se sont avisés de pêcher ce poisson avant sa perfection; de plus ils n'en font la pêche qu'avec de petites chaloupes en cotoyant la terre : ils sont même dans l'usage de ne point préparer leur poisson sur le champ : ils attendent pour cela que leurs chaloupes en soient remplies. Cette façon lente de le préparer ôte au poisson sa délicatesse naturelle, & la faculté de se conserver. Les habitans d'Yarmouth se contentent d'en pêcher cinquante

mille tonneaux ou environ, dont ils font leur hareng rouge ou enfumé.

Les Flamans qui étoient autrefois de grands pêcheurs, ont inventé les premiers la meilleure façon de préparer & de saler le hareng; mais trop voisins d'un peuple industrieux, jaloux du commerce & du gain, ils ont été bannis de la mer. Il n'y a pas long-temps qu'on disoit *hareng de Flandres;* aujourd'hui l'on dit *hareng de Hollande:* l'usage d'encaquer les harengs n'est guère connu que depuis 360 ans: quelques historiens fixent l'époque de cette simple & utile invention à l'an 1397 & d'autres à 1416: l'inventeur s'appeloit *Guillaume Benckels* natif de Biérulier, en Flandres Le souvenir du nom de Benckels fut par la suite si agréable, que l'Empereur Charles V & la Reine de Hongrie allèrent en 1536 en personnes voir son tombeau à Bierulier, comme pour témoigner leur reconnoissance d'une découverte si avantageuse à leurs sujets de Hollande.

Tout le hareng que les Hollanlandois prennent par un second équipement, ainsi que les François & les habitans de Galles, *&c.* est mangé frais en partie; le reste qui va à plusieurs milliers de tonneaux est salé, & c'est celui que l'on envoie en Espagne & dans la méditerranée sous le faux nom de *hareng de Hollande.* Ce sont surtout les négocians de Devonshire & de Cronwal qui savent le préparer en le pressant d'une façon particulière, & qui en envoient la plus grande quantité à Cadix, à Lisbonne, à Venise, à Livourne & jusqu'en Afrique.

M. Anderson dit que sur les côtes d'Yarmouth on vide & on coupe les ouies au hareng dès qu'on en a amené une barque à terre; ensuite on le met dans des tonneaux avec du sel d'Espagne, ayant soin de le remuer de temps en temps: au bout de 16 à 24 heures les pêcheurs l'ôtent des tonneaux, le lavent bien avec de l'eau fraîche, & le suspendent à des bâtons posés sur des lates dans des cabannes faites exprès pour cet usage: ils y font ensuite du feu avec du bois fendu bien menu qu'ils rallument toutes les quatre heures ayant grand soin de fermer exactement les cabanes pour y contenir la fumée & la faire recevoir par le poisson. Ils y laissent pendant six semaines celui qui doit être envoyé hors du Royaume & on l'empaquette bien pour l'envoi. Tel est, dit M. Anderson, le principal secret pour bien enfumer le hareng.

Les Islandois prennent encore aujourd'hui des quantités prodigieuses de petits harengs qu'ils entassent vivans sur le bord de la mer, & qu'ils partagent ensuite entr'eux par tête. Dans la Bothnie occidentale on le met dans de grands tonneaux avec beaucoup de sel; & après l'avoir bien remué avec un bâton, on le laisse dans le sel pendant vingt-quatre heures jusqu'à ce que le sang soit sorti & que le poisson se roidisse: on l'ôte le lendemain & on l'empaquette bien dans des tonneaux de toutes sortes de grandeurs: on le débite soit dans le pays même soit dans le voisinage. On choisissoit autrefois les plus petits harengs & après les avoir salés on les faisoit sécher au four pour les envoyer en présent dans les pays étrangers: c'étoit dans certains cantons un régal aussi délicieux que le raff ou rekel

du nord. La bonté de ce poiſſon ſe perd ſur nos côtes ; & d'ailleurs on n'y a pas la bonne façon de le ſaler & préparer pour le tranſport, comme les Hollandois ; ce qui fait qu'on le mange frais, ou que tout au plus on l'enfume pour en faire une marchandiſe un peu durable. On eſtime aſſez cette préparation dont la manière eſt rapportée dans les annales de Breſlau, *Avril 1720*. Dans tous les pays ou côtes à harengs on eſt obligé d'enfumer ceux de ces poiſſons qui ſont maigres & coriaces ; tels ſont les harengs de Lubeck, de Pruſſe & de Dantzick. Les Hollandois font encore beaucoup de harengs ſaures ou enfumés avec ce poiſſon qui étant pourſuivi par l'épaulat & le marſouin, vient ſouvent juſques dans l'Ygrec, devant la ville d'Amſterdam. On le prépare en Novembre & en Décembre : il eſt très-gras & d'un goût exquis ; mais on le conſomme dans le pays, car il ſeroit difficile de le tranſporter bien loin à cauſe de l'abondance de ſa graiſſe. On envoie le hareng fumé le plus maigre à Hambourg, à Brême, & de-là plus loin dans l'Empire.

Le hareng fréquente auſſi les côtes de l'Amérique ſéptentrionale, mais on y en voit bien moins qu'en Europe : il ne va pas plus loin que les fleuves de la Caroline.

A l'égard des harengs d'Amboine & de Banda que l'on y ſale & enfume, ce ne ſont point de vrais harengs mais des poiſſons qui leur reſſemblent beaucoup. Il n'en eſt pas de même de ceux qui ſe trouvent au cap de bonne Eſpérance : on les y voit par troupes très-ſemblables à nos harengs d'Europe : ils remontent quelquefois dans les rivières où ils ſe nourriſſent d'herbes, de charrognes, *&c.* Les eſclaves nègres en prennent très-ſouvent au filet : ils les laiſſent quelques jours dans la ſaumure avant de les manger.

Il eſt étonnant que les Européens & particulièrement les Hollandois n'aient encore pu trouver la véritable manière de ſaler le hareng au point qu'il ſe conſerve aſſez pour l'envoyer dans nos colonies où il ſeroit d'un uſage infini & très-précieux. Tous ceux qu'on y a envoyés juſqu'ici ont été gâtés avant d'arriver.

Le hareng frais ſe nomme *hareng blanc* : il eſt d'une chair blanche & d'un bon goût : il convient à bien des tempéramens. Celui qui eſt ſalé ſe nomme *blanc ſalé* : il eſt aſſez mal ſain ; il ne convient qu'à des eſtomacs robuſtes : celui qui eſt deſſalé ſe nomme *hareng pek* : il eſt moins mal-faiſant mais moins délicat que le hareng frais. Quant au hareng ſaure ou enfumé il eſt pernicieux, quoique le menu peuple l'appelle *appétit* ou *rouge ſalé* : il eſt ſec, dur & très-difficile à digérer. En 1764 un Epicier de Paris annonça aux habitans de cette capitale une eſpèce de poiſſon d'un goût fort exquis, & qu'il diſtribuoit (ſous le nom de *frigard*) à quatre ſous la pièce. Ce poiſſon qui lui venoit des côtes de Flandres en très-petits barils n'étoit qu'un hareng cuit dans une ſorte de court-bouillon aromatiſé par la ſauge, le laurier, le thym, *&c.* Le hareng eſt apéritif. La ſaumure de ce poiſſon convient pour déterger les ulcères fétides : elle arrête les progrès de la gangrène. On en fait entrer dans les lavemens pour la ſciatique.

On dit proverbialement de pluſieurs perſonnes ou de pluſieurs choſes rangées & preſſées l'une contre

l'autre, qu'*elles sont rangées*, qu'*elles sont pressées comme des harengs en caque*.

On dit proverbialement & figurément, *la caque sent toujours le hareng*, en parlant de ceux qui par quelqu'action ou par quelque discours font remarquer qu'ils retiennent encore quelque chose de la bassesse de leur naissance, ou des mauvaises impressions qu'ils ont reçues. *Il a été soldat, on s'en apperçoit à ses discours; la caque sent toujours le hareng.*

Le *h* se fait sentir.

HARENGADE; voyez CELERIN.

HARENGAISON; substantif féminin. Temps de la pêche du hareng. *La harengaison s'approche.*

HARENGAISON, se dit aussi de la pêche du hareng. *La harengaison produit beaucoup aux Hollandois.*

Le *h* se fait sentir.

HARENGÈRE; substantif féminin. *Quæ pisces vendit.* Femme qui fait métier de vendre des harengs & d'autres poissons en détail. *Cette harengère a toujours de bons poissons.*

HARENGÈRE, se dit aussi figurément d'une femme qui a coutume de quereller & de dire des injures. *On ne la fréquente pas parceque c'est une harengère.*

On dit proverbialement en ce sens, *crier comme une harengère, parler comme une harengère, dire des injures comme une harengère.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue & la quatrième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HARENGUIÈRE; substantif féminin & terme de Pêche. Sorte de filet à petites mailles dont on se sert dans le ressort de Carentan & d'Isigny.

HARER; vieux verbe qui signifioit autrefois exciter contre quelqu'un.

HARFLEUR; nom propre d'une ville de France, en Normandie, sur la rivière de Lesarde, près de la Seine, à une lieue, sud-sud-est, de Montivilliers, sous le 17e degré, 51 minutes, 27 secondes de longitude, & le 49e, 30 minutes, 23 secondes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Amirauté, d'un Grenier à Sel, *&c.* Henri le Conquérant, Roi d'Angleterre prit & saccagea cette ville en 1415: les Calvinistes en firent autant en 1562.

HARGNEUX, EUSE; adjectif. *Morosus, a, um.* Qui est d'humeur chagrine, querelleuse, insociable. *C'est un caractère hargneux. Il a une femme hargneuse.*

HARGNEUX, se dit aussi des animaux, comme des chevaux qui mordent ou qui ruent, & des chiens qui mordent. *Un cheval hargneux. Un chien hargneux.*

On dit figurément & familièrement d'un homme mutin & querelleur, *que c'est un chien hargneux*. Et proverbialement, qu'*il a toujours les oreilles déchirées comme un chien hargneux*.

Le *h* se fait sentir.

HARICOT; substantif masculin. *Phaseolus.* Plante fort commune qui a ses feuilles divisées en trois parties presqu'égales: ses fleurs sont sans odeur, de forme irrégulière & du nombre des fleurs légumineuses: elles sont blanches ou purpurines suivant l'espèce & sortent des aisselles des feuilles par bouquets de quatre, six, huit ou dix, placées de deux en deux par échelon le long du rameau où elles tiennent: la tige est déliée & ne se soutient qu'en s'accrochant aux tiges voisines au défaut d'autres appuis. A la fleur

ſuccède la gouſſe qui eſt plus ou moins longue ſuivant l'eſpèce, & contient plus ou moins de grains.

Il y a un très-grand nombre d'eſpèces de haricots : on en a compté, dit-on, juſqu'à ſoixante-trois eſpèces très-diſtinctes par la forme & par la couleur, mais qui n'ont que fort peu de différence pour le goût & les qualités.

On ne parlera ici que de quelques eſpèces les plus uſitées. La différence la plus frappante qu'il y ait entre les diverſes eſpèces de haricots, c'eſt que les unes filent, c'eſt-à-dire montent, & qu'on eſt obligé de les ramer; d'autres reſtent baſſes & ſont nommées *haricots nains* ou *à la touffe*. Les unes ont dans l'intérieur de leur gouſſe une eſpèce de pellicule & les autres n'en ont pas; ce qui fait nommer ces dernières eſpèces, *haricots ſans parchemin* : ce ſont les meilleurs à manger en verd. Ces plantes ont un avantage ſur toutes les autres, elles réuſſiſſent mieux la ſeconde année dans la même terre que la première, pourvu qu'on la ſecoure d'un peu de fumier; le grain devient plus clair & plus uni.

Le haricot nommé *haricot gris*, eſt un des premiers qu'on ſeme dans les terrains hâtifs. Sa fleur eſt purpurine : ſon grain eſt de couleur noire jaſpée de blanc : on n'en fait ordinairement uſage qu'en verd, parcequ'il n'a point de parchemin; c'eſt une eſpèce de haricot nain.

Le *haricot blanc nain-hâtif* eſt de toutes les eſpèces celui qui donne le plus de profit dans un jardin bourgeois; mais le grain ſec ne renfle pas beaucoup.

Le *haricot de Soiſſons* eſt d'un beau blanc & d'un émail ſupérieur à tous les autres : c'eſt celui qui tient le premier rang pour être mangé en ſec ou en grains lorſqu'il eſt encore frais & tendre.

Le *haricot de Prague* ou *haricot à la Reine* a une forme qui n'eſt pas bien décidée : il s'en trouve de carrés, de ronds, tous plus petits que les plus petits pois, de couleur iſabelle jaſpée de noir : cette eſpèce mériteroit d'être plus répandue; car elle ſe peut manger en verd, en grain tendre; ils ont même un goût fin en ſec : ils rapportent beaucoup.

Le *gros haricot de Hollande à confire* eſt reconnoiſſable par ſa gouſſe de ſept à huit pouces de longueur : on le confit au ſel pour l'hiver; c'eſt preſque la ſeule manière dont on l'emploie : il s'en fait une conſommation immenſe en Hollande & dans les pays voiſins; mais on ne le connoît preſque pas en France.

En général quand les filets des haricots ont atteint le bout des rames, il faut les arrêter, car ils conſomment inutilement beaucoup de sève dont le bas profiteroit.

Ce légume fournit un aliment utile & commode : il nourrit beaucoup & convient en tout temps à ceux qui ont l'eſtomac bon & qui ſont jeunes & robuſtes ou qui font beaucoup d'exercice; mais les perſonnes délicates, les gens d'étude & ceux qui mènent une vie ſédentaire doivent s'en abſtenir parcequ'il eſt venteux, qu'il charge l'eſtomac & ſe digère difficilement.

Les haricots paſſent pour apéritifs, réſolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplaſmes émolliens & réſolutifs, & elle vaut tout autant pour

cet

cet usage que les quatre farines appelées *résolutives*.

On a attribué à la lessive de la cendre des tiges & des gousses de haricot, une vertu particulière pour faire sortir les eaux des hydropiques.

Voici la manière de conserver les haricots verts pour les manger en hiver : on choisit les plus tendres & ceux où la fève n'est pas encore formée dans la cosse : on en tire les pointes ou le filet, on les jette à plusieurs reprises dans un chauderon d'eau bouillante pour les faire blanchir ; on les retire pour les plonger dans de l'eau froide & on les fait égouter sur des claies d'osier ; ensuite on les fait sécher ou à l'ombre ou à l'étuve, & on les serre dans une caisse ou dans des sacs de papier. Lorsqu'on en veut manger en hiver ou en carême, on en fait tremper dans de l'eau tiède ; ils y renflent, puis on les accommode à quelque sauce que ce soit. Ils ont encore la même couleur & presque le même goût que s'ils venoient d'être cueillis dans le jardin. Il y a des personnes qui au lieu de les faire sécher comme on a dit, les confisent au vinaigre ou au beurre fondu ou à l'huile ; mais ces préparations leur ôtent leur goût.

HARICOT, se dit aussi d'une espèce de ragoût fait ordinairement avec du mouton & des navets. *Cette Cuisinière prépare bien un haricot.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HARIDELLE ; substantif féminin. On appelle ainsi un méchant cheval maigre. *Il n'a que des haridelles dans son écurie.*

Le *h* se fait sentir.

HARIOT, (Thomas) Mathématicien anglois né à Oxford en 1570, mort à Londres en 1621, fit un voyage à la Virginie en 1585. Outre la *relation* de ce voyage on a de lui la *pratique de l'art analytique pour réduire les équations algébriques.* C'est dans ce livre que les Anglois prétendent que *Descartes* a copié ce qu'il a écrit sur l'algèbre. Ils donnent l'honneur de l'invention à leur compatriote ; mais presque tous les étrangers la lui refusent. Cette dispute sur *Hariot* & sur *Descartes* au sujet de l'*algèbre* est assez semblable à celle que l'on a vue dans la suite entre *Leibnitz* & *Newton* au sujet du calcul différentiel & intégral.

HARLAY, (Achilles de) né à Paris en 1539, Conseiller au Parlement à 22 ans, Président à 36, & Premier Président après la mort de Christophe de *Thou* son beau-père, montra dans cette charge l'intégrité & la fermeté des anciens Magistrats romains. La Ligue entraînoit alors dans ses fureurs les grands & les petits ; *Harlai* fut inébranlable. Il vit que la Religion servoit de masque dans ces querelles fatales à l'ambition & à l'emportement. Il répondit courageusement au chef de la révolte : *mon ame est à Dieu, mon cœur au Roi, quoique mon corps soit au pouvoir des rebelles. Bussi le Clerc*, ce factieux insolent, le retint quelque temps prisonnier à la Bastille. *Henri le Grand* ayant rendu la paix à son Royaume, *Harlay* profita de ces heureux momens pour rétablir la Justice & faire fleurir les lois. Il mourut en 1616 à 80 ans.

HARLE ; substantif masculin. *Merganser.* Oiseau aquatique qui pèse quatre livres : il a deux pieds qua-

tre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des pieds, & trois pieds quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat : la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte-noirâtre & brillante : la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir : la queue a une couleur cendrée : la face inférieure du corps est grise, à l'exception des ailes qui sont blanchâtres en-dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les pieds ont une belle couleur de rouge & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson.

HARLEBECK ; nom propre d'une petite ville de la Flandre Autrichienne, sur la Lys, à sept lieues, sud-ouest, de Gand.

HARLECH ; nom propre d'une petite ville d'Angleterre, capitale du comté de Mérionnet, dans la Principauté de Galles, à soixante lieues de Londres.

HARLEM ; nom propre d'une ville considérable des Provinces Unies, dans la Hollande, à trois lieues, ouest, d'Amsterdam. Elle se donna au Prince d'Orange en 1571 ; & en 1573 ayant été obligée de se rendre aux Espagnols à discrétion, ils en firent pendre les Magistrats, les Pasteurs & plus de quinze cens citoyens.

On appelle *mer de Harlem*, une inondation entre la ville de Harlem dont elle porte le nom, & celles d'Amsterdam & de Leyde : elle se forme du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye. Cette mer étoit autrefois un pays peuplé & cultivé.

HARLEPOLE ; nom propre d'un bourg d'Angleterre, dans la Province de Durham. Il est situé à 87000 milles de Londres, sur une langue de terre qui est avancée dans la mer de laquelle il est entouré, excepté du côté de l'Occident.

HARLINGEN ; nom propre d'une ville forte & maritime des Provinces Unies dans la Frise, dont elle est après Leuwarde, la plus grande, la plus peuplée & la plus riche. Le Sénat qui la gouverne est composé de huit Bourgmestres dont l'élection se fait tous les ans. Elle est située à quatre lieues, sud-ouest, de Leuwarde.

HARMA ; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, qui appartint d'abord à la Tribu de Juda, & fut ensuite cédée à la Tribu de Simeon.

HARMALE ; substantif féminin. Plante qui est une espèce de rue sauvage. Ses tiges longues d'environ un pied & demi sont garnies de feuilles alternes, découpées en plusieurs lanières jusques vers leur queue. Les fleurs composées de cinq pétales naissent aux extrémités des branches. Le pistil qui occupe le centre de la fleur devient dans la suite un fruit divisé en trois loges qui contiennent des semences anguleuses de couleur brune.

Cette plante croît en Espagne & en Égypte aux environs d'Alexandrie, dans les lieux sablonneux : elle a une odeur forte. Les Arabes, les Turcs & les Égyptiens s'en servent à plusieurs usages, surtout pour se parfumer le matin, dans l'idée que l'odeur qu'elle répand a la vertu de chasser les diables.

HARMATAN ; substantif masculin.

Vent qu'on dit régner sur la côte de Guinée où il se fait sentir régulièrement tous les ans depuis la fin du mois de Décembre jusques vers le commencement de Février, & continue pendant deux ou trois jours : il est si froid, si perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maisons & des bordages des navires. Quand ce vent est passé ces ouvertures se rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent sortir de chez eux tant que ce vent règne, & ils tiennent leurs maisons bien fermées : ils enferment aussi leurs bestiaux qui sans cela courroient risque de périr en quatre ou cinq heures de temps par la malignité de cet air suffocant. Ce vent souffle entre l'est & le nord-est : il n'est accompagné ni de pluie ni de nuages ni de tonnerre, & est toujours également froid.

HARMONIE ; substantif féminin. *Harmonia.* Concert, accord de divers sons. Les sons dissonans, loin d'étouffer les consonnans, servent au contraire à faire sentir & à rendre l'harmonie plus brillante par l'opposition bien entendue & bien ménagée de ces deux contraires.

HARMONIE, se dit quelquefois d'une voix seule lorsqu'elle est sonore, nette & douce ; ou d'un instrument qui rend un son agréable. *L'harmonie de sa voix. L'harmonie de cet instrument.*

On appelle en Musique, *harmonie directe*, celle où la base est fondamentale, & où les parties supérieures conservent l'ordre direct entr'elles & avec cette base. Et *harmonie renversée*, celle où le son générateur ou fondamental est dans quelqu'une des parties supérieures, & où quelqu'autre son de l'accord est transporté à la basse au-dessous des autres.

HARMONIE FIGURÉE, se dit de celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. On *figure l'harmonie* par degrès conjoints ou disjoints. Lorsqu'on figure par degrés conjoints, on emploie nécessairement d'autres notes que celles qui forment l'accord, des notes qui ne sont point sur la basse & sont comptées pour rien dans l'harmonie : ces notes intermédiaires ne doivent pas se montrer au commencement des temps, principalement des temps forts si ce n'est comme coulés, ports-de-voix, ou lorsqu'on fait la première note du temps brève pour appuyer la seconde : mais quand on figure par degrés disjoints, on ne peut absolument employer que les notes qui forment l'accord, soit consonnant soit dissonnant. *L'harmonie se figure* encore par des sons suspendus ou supposés.

HARMONIE, se dit en termes de Peinture en plusieurs acceptions : on s'en sert presque indifféremment pour exprimer les effets de lumière & de couleur, & quelquefois il signifie ce qu'on appelle *le tout ensemble d'un tableau.*

L'harmonie de couleur n'existe point sans celle de lumière, & celle de lumière est indépendante de celle de couleur : on dit d'un tableau de grisaille, d'un dessein, d'une estampe, le dessus considéré par rapport aux effets de lumière & non comme proportion & précision du contour : *il règne dans ce tableau, ce dessein, cette estampe, une belle harmonie.* Il sembleroit suivre de-là qu'harmonie conviendroit par préférence à la lumière. Cependant lorsqu'on n'entend parler que de ses effets, on se sert plus volontiers

de ces expressions : *belle distribution, belle économie, belle intelligence de lumière, beaux, grands effets de lumière*. Pour réussir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumière principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées non par leur espace, mais par leur vivacité ; & que les unes & les autres soient réunies par masses & non éparses çà & là par petites parties, formant comme une espèce d'échiquier irrégulier ; c'est ce qu'on appelle *papilloter*. *Des lumières qui papillottent*.

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet, un grand effet de couleur ;* mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord, une belle harmonie de couleur, la couleur en est harmonieuse*. Il est peut-être impossible de donner des préceptes pour réussir en cette partie ; on dit bien qu'il ne faut faire voisiner que les couleurs amies ; mais les grands Peintres ne connoissent point de couleurs qui ne le soient.

L'effet ou l'harmonie de lumière & de couleur peuvent subsister dans un tableau indépendamment de l'imperfection des objets qui y sont représentés : il pourroit même n'y en point avoir, c'est-à-dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un cahos de nuages, de vapeurs ; enfin une sorte de jeu de lumière & de couleur.

Lorsqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout ensemble d'un tableau, on ne dit point de toutes les parties qui concourent à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle harmonie : on s'exprime alors plus généralement ; cette figure, ce vase sont bien placés là ; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vide, font communiquer ce groupe avec cet autre, y forment l'harmonie : ce ciel lumineux derrière cette draperie, fait un bel effet, une belle harmonie : cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumières, elles font une belle harmonie : il résulte de cet effet une harmonie charmante : tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau, à caractériser le sujet & rendre l'harmonie complète.

Harmonie, se dit en termes de littérature, de l'accord parfait des mots, soit dans la prose soit dans la poësie.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre & à la cadence ; & pour introduire dans les langues cette espèce de concert, cette harmonie, il n'a fallu que consulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que sonder & interroger pour ainsi-dire, les oreilles que Ciceron appelle avec raison *un juge fier & dédaigneux*. En effet quelque belle que soit une pensée en elle-même, si les mots qui l'expriment sont mal arrangés, la délicatesse de l'oreille en est choquée : une composition dure & rude la blesse, au lieu qu'elle est agréablement flatée de celle qui est douce & coulante. Si le nombre est mal soutenu & que la chûte en soit trop prompte, elle sent qu'il y manque quelque chose, & n'est point satisfaite. Si au contraire il y a quelque chose de trainant & de superflu, elle le rejette & ne peut le soutenir. En un mot il n'y a qu'un discours

plein & nombreux qui puisse la contenter.

Par la différente structure que l'orateur donne à ses phrases, le discours tantôt marche avec une gravité majestueuse, ou coule avec une prompte & légère rapidité, tantôt charme & enlève l'auditeur par une douce harmonie, ou le pénètre d'horreur & de saisissement par une cadance dure & âpre; mais comme la qualité & la mesure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve pour ainsi dire tout taillés, son habileté consiste à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, sans laisser aucun vide ni causer aucune rudesse, rendent le discours doux, coulant, agréable, & il n'est point de mots, quelque durs qu'ils paroissent par eux-mêmes, qui placés à propos par une main habile, ne puissent contribuer à l'harmonie du discours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulières y trouvent leur place. Isocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grâce du nombre & de la cadence, & Ciceron rendit le même service à la langue de son pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tissu des périodes dont un discours est composé, & que ce soit de cette union & de ce concert de toutes les parties que résulte l'harmonie, cependant on convient que c'est surtout à la fin des périodes qu'il paroît & se fait sentir. Le commencement des périodes ne demande pas un soin moins particulier, parceque l'oreille y donnant une attention toute nouvelle en remarque aisément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux discours d'appareil & de cérémonie, tels que sont ceux du genre démonstratif où l'auditeur loin d'être choqué des cadences mésurées & nombreuses observées pour ainsi-dire avec scrupule, sait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaisir doux & innocent. Il n'en est pas ainsi quand il s'agit de matières graves & sérieuses où l'on ne cherche qu'à instruire & qu'à toucher: la cadence pour lors doit avoir quelque chose de grave & de sérieux. Il faut que cette amorce du plaisir qu'on prépare aux auditeurs soit comme cachée & enveloppée sous la solidité des choses & sous la beauté des expressions dont ils soient tellement occupés qu'ils paroissent ne pas faire d'attention à l'harmonie.

Ces principes tirés de M. Rollin qui les a lui-même puisés dans Ciceron & Quintilien, sont applicables à toutes les langues. On a longtemps cru que la nôtre n'étoit pas susceptible d'harmonie, ou du moins on l'avoit totalement négligée jusqu'au dernier siècle. Balzac fut le premier qui prescrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'harmonie de ce nouveau style enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts; les bons auteurs qui sont venus depuis les ont connus & évités.

L'harmonie de la prose concerne 1°. les sons qui sont doux ou rudes, graves ou aigus: 2°. la durée des sons brefs ou longs: 3°. les repos qui varient selon que le sens l'exige: 4°. les chûtes des phrases qui sont plus ou moins douces ou rudes, serrées ou négligées, sèches ou arrondies. Dans la prose nombreuse

chaque phrase fait une sorte de vers qui a sa marche. L'esprit & l'oreille s'ajustent & s'alignent dès que la phrase commence, pour faire quadrer ensemble la pensée & l'expression, & les mener de concert l'une avec l'autre, jusqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'est une autre phrase : mais comme la pensée sera différente, soit pour la qualité de son objet, soit par le plus ou le moins d'étendue, ce sera un vers d'une autre espèce & aussi d'une autre étendue, & qui sera autrement terminé ; tellement que la prose nombreuse, quoique liée par une sorte d'harmonie, reste cependant toujours libre au milieu de ses chaînes. Il n'en est pas de même dans les vers, tout y est prescrit par des loix fixes & dont rien n'affranchit : la mesure est dressée, il faut la remplir avec précision, ni plus ni moins ; la pensée finie ou non : la règle est formelle & de rigueur ; mais parceque ce qui constituoit l'harmonie dans la poësie grecque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'harmonie dans les vers grecs & latins, c'est la règle des syllabes, soit pour la quantité qui les rend brèves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, soit pour le nombre & la quantité en même temps : 2°. les inversions & les transpositions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes : 3°. une cadence simple, ordinaire qui se soutient partout: 4°. certaines cadences particulières plus marquées ou plus frapantes & qui se rencontrant de temps à autre, sauvent la monotonie des cadences uniformes.

Il n'en est pas de même de notre langue : par exemple quoique l'on convienne aujourd hui qu'elle a des brèves & des longues, ce n'est pas à cette distinction que les inventeurs de notre poësie se sont attachés pour en fonder l'harmonie, mais simplement au nombre des mesures & à l'assonnance des finales de deux en deux vers. Ils ont aussi admis quelques inversions, mais légères & rares ; en sorte qu'on ne peut bien décider si nous sommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parceque l'harmonie de nos vers ne dépend pas des mêmes causes que celle de leur poësie.

L'harmonie des vers répond exactement à la mélodie du chant : l'une & l'autre sont une succession naturelle & sensible des sons. Or comme dans la seconde un air filé sur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cause une dissonnance physique qui choque la délicatesse des organes, de même dans la première, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expressions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots produisent ou la monotomie ou des dissonnances. Les sentimens sont partagés sur nos vers alexandrins que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroissent à d'autres très-harmonieux. Le mêlange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent aussi beaucoup à l'harmonie, pourvu que d'espace en espace on change de rimes ; car souvent rien n'est plus en-

nuyeux que les rimes trop souvent redoublées.

Harmonie, se dit aussi de l'entière correspondance de plusieurs parties qui forment un tout & qui concourent à une même fin, de quelque nature qu'elles soient. C'est ainsi qu'on dit, *l'harmonie de l'univers. Troubler l'harmonie de l'État*, &c.

Divers interprètes ou commentateurs ont donné le titre d'*harmonie évangélique*, à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui règnent dans les quatre Évangélistes.

En termes de Métaphysique, on appelle *harmonie préétablie*, l'hypothèse destinée à expliquer le commerce qui règne entre l'ame & le corps. Voici en quoi consiste ce système adopté par plusieurs Philosophes & développé par Leibnitz.

L'ame n'influe point sur le corps ni le corps sur l'ame: Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinsèque & essentielle de représenter l'Univers suivant la position de son corps : c'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toujours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même : chacune agit pour soi & de soi ; mais Dieu ayant prévu ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position de son corps a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une harmonie exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Énéide & sa main écrivoit l'Énéide sans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout temps que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot M. Leibnitz regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens.

Les difficultés sans nombre auxquelles ce système est en butte, l'ont fait attaquer avec succès par plusieurs savans, & aujoud'hui il est entièrement abandonné.

Harmonie, se dit en termes d'Anatomie, d'une articulation par laquelle les os sont liés ensemble par des dentelures presqu'imperceptibles. Telle est l'articulation de l'os du palais.

Harmonie, se dit en termes de Mythologie, d'une fille de Mars & de Vénus, que Jupiter donna pour femme à Cadmus Roi de Thèbes. Tous les Dieux quittèrent l'Olympe pour assister à ce mariage, & le célébrèrent par des festins & par des épithalames que chantèrent les Muses & les Grâces. Cadmus fit présent à sa nouvelle épouse d'un voile de grand prix & d'un collier qui étoit l'ouvrage de Vulcain. Il en eut quatre filles, Ino, Autonoé, Agavé & Sémélé, & un fils nommé *Polydore*. Toute cette famille fut malheureuse & continuellement en butte à la haine de Junon. Ino se précipita dans la mer avec ses enfans : Agavé qui épousa Échion vit déchirer par les Bacchantes son fils Penthé : Autonoé femme d'Aristée eut la douleur de voir Actéon son fils dévoré par ses propres chiens : & Sémélé, pour avoir voulu voir

Jupiter dans toute ſa gloire fut conſumée par la foudre.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue.

On prononce *armonie*.

HARMONIEUSEMENT; adverbe. d'une manière harmonieuſe. *Chanter harmonieuſement.*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HARMONIEUX, EUSE; adjectif. *Harmonicus, a, um.* Qui a de l'harmonie. *Une voix harmonieuſe. Des vers harmonieux.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HARMONIQUE; adjectif des deux genres. Qui produit de l'harmonie, qui appartient à l'harmonie.

On appelle *proportion harmonique*, une proportion dans laquelle le premier terme eſt au troiſième, comme la différence du premier au ſecond eſt à la différence du ſecond au troiſième.

On appelle *ſons harmoniques*, une eſpèce ſingulière de ſons qu'on tire de certains inſtrumens, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet qu'on approche davantage du chevalet, & en poſant légérement le doigt ſur certaines diviſions de de la corde. Ces *ſons* ſont fort différens pour le timbre & pour le ton de ce qu'ils ſeroient ſi l'on appuyoit tout à fait le doigt. Quant au ton, par exemple, ils donneront quinte quand ils donneroient la tierce, la tierce quand ils donneroient la ſixte, *&c.* Quant aux timbres, ils ſont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire pleins de la même diviſion, en faiſant pôrter la corde ſur le manche; & c'eſt à cauſe de cette douceur qu'on les appelle *ſons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer ſur ſon violon, ou M. Bertaud ſur ſon violoncelle des ſuites de ces beaux *ſons*, en gliſſant légérement le doigt de l'aigu au grave depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même temps de l'archet en la manière ſuſdite; on entend diſtinctement une ſucceſſion de *ſons harmoniques* du grave à l'aigu qui étonne fort ceux qui n'en connoiſſent pas la théorie.

Le principe ſur lequel cette théorie eſt fondée, eſt qu'une corde étant diviſée en deux parties commenſurables entr'elles & par conſéquent avec la corde entière, ſi l'obſtacle qu'on met au point de diviſion n'empèche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre, toutes les fois qu'on fera ſonner la corde dans cet état, elle rendra non le ſon de la corde entière ni celui de ſa grande partie, mais celui de la plus petite partie, ſi elle meſure exactement l'autre; ou ſi elle ne la meſure pas, le ſon de la plus grande aliquote commune à ces deux parties.

Qu'on diviſe une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *ſon harmonique* réſonnera par la longueur de la petite partie 2 qui eſt aliquote de la grande partie 4: mais ſi la corde 5 eſt diviſée par 2 & 3, alors comme la petite partie ne meſure pas la grande, le *ſon harmonique* ne réſonnera que ſelon la moitié de cette même petite partie, laquelle moitié eſt la plus grande commune meſure des deux parties 3 & 2 & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi tirée de l'obſervation & conforme aux expériences faites par M. Sauveur de l'Académie des ſciences, tout le merveilleux diſparoît. Avec un calcul

cel très-simple on assigne pour chaque degré le *son harmonique* qui lui répond. Quant au doigt glissé le long de la corde, il ne donne qu'une suite de *sons harmoniques* qui se succèdent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir, selon celui des divisions sur lesquelles on passe successivement le doigt; & les points qui forment pas des divisions exactes, ou qui en forment de trop composées ne donnent aucun son sensible ou appréciable.

HARMONIQUEMENT; adverbe. Avec harmonie.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HARMONISTE; substantif masculin. Musicien savant dans l'harmonie. *C'est un bon harmoniste.*

On prononce *armoniste.*

HARMONOMÈTRE; substantif masculin. Instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Si l'on pouvoit observer & suivre à l'oreille & à l'œil les nœuds & toutes les divisions d'une corde sonore en vibration, l'on auroit un *harmonomètre* naturel très-exact; mais nos sens trop grossiers ne pouvant suffire à ces observations, on y supplée par un monocorde que l'on divise à volonté par des chevalets mobiles, & c'est le meilleur *harmonomètre* naturel que l'on ait trouvé jusqu'ici.

HARMOSTE; substantif masculin. Titre que portoient à Lacédémone certains Officiers chargés de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes.

HARMOSYNIEN; substantif masculin. Titre que portoient à Lacédémone certains Officiers de police chargés de veiller à ce que les femmes mariées ne parussent point dans les rues sans avoir le visage couvert d'un voile, pour les distinguer des filles qui pouvoient y paroître à visage découvert.

HARNACHÉ, ÉE; adjectif & participe passif. Il se dit, tant des chevaux de selle, que des chevaux de harnois. *Un cheval bien harnaché. Une mule superbement harnachée.* Voyez HARNACHER.

Le *h* se fait sentir.

HARNACHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Equum induere.* Mettre le harnois à un cheval de trait. *Il est temps de harnacher les chevaux.*

Les deux premières syllables sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le *h* se fait sentir.

HARNDAL; nom propre d'un petit pays de Suède, sur les frontières de la Norwège, dans les montagnes de Daarafield. Il a été cédé à la Suède par le traité de Bronsbroo, avec le Jemptland auquel il confine.

HARNOIS; substantif masculin. *Armatura.* L'armure complète d'un homme d'armes. En ce sens il vieillit au propre, & n'a presque plus d'usage qu'en poésie & dans quelques phrases figurées. On dit par exemple, *endosser le harnois;* pour dire, embrasser la profession des armes. Et *blanchir sous le harnois;* pour dire, vieillir dans le métier des armes.

On dit aussi figurément & par plaisanterie, *endosser le harnois*, en parlant d'un homme d'Eglise ou d'un homme de robe, lorsqu'il met les habits de sa profession.

On dit encore figurément & familièrement, *s'échauffer en son harnois;* pour dire, parler de quelque chose avec beaucoup de véhémence & d'émotion.

Harnois, se dit plus ordinairement es selles, brides, croupières, raits & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carrosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou coussinet, du surdos & de ses bandes, de la croupière, de l'avaloir d'en bas, des reculemens ou bandes des côtés, des guides & rênes.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupière, de la dossière & des traits.

Harnois, se dit aussi des chevaux & de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier, *&c. Ce roulier a un bon harnois.* En ce sens on dit, *cheval de harnois;* pour dire, cheval de charrette.

Harnois, se dit en termes de pêche, des filets & autres instrumens qui servent à prendre du poisson.

Harnois*, se dit en termes de Gasiers, Rubaniers, *&c.* de l'assemblage des hautes lisses suspendues à leur place.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir.

HARO; (Don Louis de) nom propre d'un Ministre d'État de Philippe IV, qui gouverna l'Espagne sous le nom de ce Monarque. Ce fut lui qui conclut la paix des Pays-Bas, & celle de France en 1659 avec le Cardinal *Mazarin.* Les deux Ministres se rendirent à l'île des Faisans, & y déployèrent l'un & l'autre toute leur politique. Celle du Cardinal, dit l'auteur du siécle de *Louis XIV*, étoit la finesse; celle de *Don Louis* la lenteur. Celui-ci ne donnoit presque jamais de parole, & celui-là en donnoit toujours d'équivoques. Le génie du Ministre Italien étoit de vouloir surpendre: celui de l'Espagnol étoit de s'empêcher d'être surpris. On prétend qu'il disoit du Cardinal: *il a un grand défaut en politique, c'est qu'il veut toujours tromper.* Pour prix de la paix que *Don Louis* avoit conclue, le Roi d'Espagne érigea son Marquisat de Carpio en Duché-Grandesse de la première classe, & lui donna le surnom *de la paix.* Ce Ministre mourut en 1661 à 63 ans.

HARO; terme de pratique usité en Normandie, pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, & pour aller procéder sur le champ devant le Juge.

Le haro peut être crié contre toutes sortes de personnes de l'un & de l'autre sexe, à la réserve néanmoins des Commis, Huissiers, Sergens & autres Employés ou Préposés au recouvrement des deniers royaux. L'Ordonnance des Aides de Rouen défend de faire aucun haro sur les personnes qui exercent ces fonctions, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de cent livres d'amende: il est aussi défendu à tous Huissiers de recevoir le haro, & aux Juges d'y avoir égard, à peine d'en répondre en leur nom, d'interdiction, *&c.*

Le Juge du haro ne peut rendre qu'un jugement provisoire; & il ne peut pas retenir le fond du procès, s'il ne lui appartient pas d'en connoître; il doit au contraire, après le haro vidé & fini, renvoyer la connoissance du procès au Juge naturel.

Le clameur de haro est annale; desorte qu'elle ne peut-être formée

après l'an & jour que le fait est arrivé.

La connoissance du haro, en matière civile, entre nobles ou ecclésiastiques, appartient au Bailli royal; & entre roturiers, elle appartient au Vicomte : mais en matière criminelle, il n'y a que le Lieutenant Criminel royal qui puisse en connoître entre toutes sortes de personnes nobles, ecclésiastiques ou roturiers.

Les Juges Hauts-Justiciers sont aussi compétens en matière de haro, soit qu'il s'agisse d'un fait criminel ou civil arrivé dans la Haute-Justice même, entre personnes qui n'en seroient pas justiciables; mais les Juges moyens & bas-justiciers, ni les Juges d'Église n'en peuvent connoître en aucun cas.

Deux Arrêts du Conseil, qui tous deux ont été rendus le 6 Février 1725, défendent d'interjeter clameur de haro, & de former des demandes à être oui, suivant l'usage de Normandie, dans les affaires concernant les fermes du Roi, à peine d'amende, dommages & intérêts, *&c.*

Voyez ci-devant CLAMEUR DE HARO.

On dit figurément & familièrement, *crier haro sur quelqu'un ;* pour dire, se récrier avec indignation sur ce qu'il dit ou fait mal à propos. *Dès qu'il eut fait ses propositions, chacun cria haro sur lui.*

Le *h* se fait sentir.

HARO, nom propre d'une ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur l'Ebre, à trois lieues au-dessous de Miranda.

HARODER; vieux mot qui signifioit autrefois crier haro.

HAROSETH; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, sur le lac de Semechon.

HARPAILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* HARPAILLER.

HARPAILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Il ne se dit guère qu'en parlant de deux personnes qui se querellent & se jettent l'une sur l'autre. *S'ils se rencontrent ils se harpailleront.*

Il se dit aussi de ceux qui sans user de mainmise disputent indécemment. *Ils se harpaillèrent pendant tout le dîner.*

Le *h* se fait sentir.

HARPALYCE; substantif féminin. C'est le nom d'une chanson amoureuse que les jeunes filles de Grèce chantèrent autrefois dans des jeux institués pour cet effet à l'occasion de la mort de la jeune Harpalyce qui avoit séché de douleur de se voir méprisée par Iphiclus, l'un des Argonautes, qu'elle aimoit à la folie.

HARPASTE; substantif masculin. Sorte de jeu de balle qui étoit fort en vogue chez les Anciens, & dans lequel les joueurs cherchoient chacun de leur côté à se saisir de la balle pour la jeter au-delà d'un but déterminé. Cet exercice étoit fort fatiguant.

HARPE; substantif féminin. *Cithara.* Instrument de musique qui a plusieurs cordes de longueur inégale, & qu'on touche des deux côtés avec les deux mains en même temps.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur que les autres affections de l'ame. Les cordes de la harpe veulent être tou-

-chées avec modération ; autrement elles rendroient des sons confus, comme feroit le clavecin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Les Irlandois sont entre tous les peuples, ceux qui passent pour jouer le mieux de cet instrument.

La harpe, en Mythologie, est un symbole d'Apollon : une ou deux harpes sur les médailles, marquent des villes où ce Dieu étoit révéré comme chef des muses. La harpe entre les mains d'un Centaure, désigne Chiron, précepteur d'Achille. Si elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux Apollinaires.

Harpe, s'est dit dans l'ancienne fortification, d'une espèce de pont-levis qu'on appliquoit perpendiculairement contre une tour, & qui, comme la harpe, avoit des cordes, par le moyen desquelles on l'abaissoit sur le mur, & aussitôt des soldats sortoient de la tour pour se jeter sur le rempart par ce passage.

Harpe, se dit en termes de Maçonnerie, d'une pierre d'attente qui sort du mur. Il se dit aussi des pierres qui sont dans les chaînes des murs, & qui sont plus larges que celles de dessus & de dessous.

Harpe, se dit aussi d'une sorte de poisson de moyenne grandeur, rond, de couleur rouge, sans dents, & qui porte à la tête deux cornes disposées en forme de harpe, d'où est venu son nom. On le pêche dans les environs d'Antibes. Sa chair est coriace.

Harpe, se dit encore d'une espèce de coquillage univalve, du genre des conques sphériques : sa coquille est très-belle, très-variée dans ses couleurs, & ornée de cannelures longitudinales qui vont en diminuant comme les cordes d'une harpe ; d'où lui est venu son nom.

Le *h* se fait sentir.

HARPÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Harper.

Harpé, se dit adjectivement d'un levrier dont le corps tient quelque chose de la figure d'une harpe, en ce qu'il a l'estomac fort avancé & fort bas, & le ventre fort haut & fort élevé. *Un levrier bien harpé. Une levrette bien harpée.*

HARPEAU ; substantif masculin & terme de Marine. Ancre à quatre bras qui sert dans une bataille quand on vient à l'abordage.

HARPEDOPHORE ; adjectif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Mercure qui fut ainsi appelé de la faulx dont il se servit pour tuer Argus.

HARPÉGEMENT ; *Voyez* Arpégement.

HARPENS ; substantif masculin. Oiseau de nuit qui ne fréquente que les lieux inaccessibles des hautes montagnes du Dauphiné, des Alpes, *&c.* il fait son nid dans des fentes de rochers, & il ne sort jamais de jour. Son cri est fort lugubre.

HARPER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier qui signifie prendre & serrer fortement avec les mains. *Il va vous harper.*

Il est aussi pronominal réciproque, & signifie se saisir l'un l'autre, se prendre avec les mains. *Après s'être long-temps disputées elles se harpèrent.*

Harper, s'emploie comme verbe neutre en termes de Manége. On dit, qu'*un cheval harpe d'une jambe*, quand il lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre san

plier le jarret. Et qu'*il harpe des deux jambes*, quand il les élève toutes deux en même temps, & avec précipitation, comme s'il alloit à courbettes.

Le *h* se fait sentir.

HARPIE; substantif féminin & terme de Mythologie. *Harpya.* On a donné ce nom à des monstres femelles qu'on disoit filles de Neptune & de la Terre. On les nommoit *Célano*, *Aëllo* & *Ocypété*. Leur figure étoit hideuse, quoiqu'avec des visages de filles; leurs oreilles étoient semblables à celles des ours; le reste de leur corps ressembloit à celui des Vautours. Elles avoient de grandes aîles, des mains crochues & armées de griffes; leur gourmandise étoit insatiable, & l'on ne pouvoit soutenir leur malpropreté: elles dévoroient tous les mets qu'on servoit sur la table de Phinée, fils d'Agenor qui régnoit sur la côte de Bithynie, ou infectoient de leurs ordures ce qu'elles ne pouvoient emporter, & par-là réduisoient ce malheureux Prince à mourir de faim au milieu de l'abondance. Les Argonautes touchés de pitié, entreprirent de le délivrer de ces persécutrices; mais ils eussent fait de vains efforts pour les chasser, si les enfans de Borée, Calaïs & Zéthés qui avoient des aîles, ne se fussent élevés dans les airs armés de flèches, & ne les eussent poursuivies sans relâche jusqu'aux îles Strophades dans la mer Ionienne, où Iris la messagère de Junon leur ayant apparu, leur défendit de les suivre plus loin, & les assura qu'elles cesseroient de persécuter Phinée.

On dit figurément de ceux qui ravissent le bien d'autrui, que *ce sont des harpies, de vraies harpies.*

HARPIE, se dit aussi d'une méchante femme, criarde & acariâtre. *Elle passe pour une harpie.*

Le *h* se fait sentir.

HARPIN; substantif masculin & terme de Rivière. Croc dont se servent les Bateliers pour accrocher leurs bateaux à d'autres bateaux ou aux ponts.

HARPOCRATE; terme de Mythologie, & nom propre d'un fils d'Isis & d'Osiris qui étoit révéré comme Dieu du silence chez les Égyptiens, où on le représentoit, tantôt ayant un doigt sur la bouche, tantôt sous la figure d'un jeune homme nu, couronné d'une mitre à l'Égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus; & quelquefois portant la trousse ou le carquois; & enfin quelques statues représentent ce Dieu vêtu d'une longue robe tombant jusques sur les talons, ayant sur sa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits.

On voyoit des statues de cette divinité, dit S. Augustin dans tous les temples où l'on honoroit Isis & Serapis. Le lotus & le pêcher lui étoient particulièrement consacrés, & on lui offroit des lentilles & les prémices des légumes.

Les Anciens avoient souvent sur leurs cachets l'empreinte d'un harpocrate avec le doigt sur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidèlement le secret des lettres.

HARPOCRATIENS; *voyez* CARPOCRATIENS & CARPOCRATE.

HARPON; substantif masculin. *Harpago.* Espèce de dard dont la pointe est accompagnée de deux crocs recourbés, & dont on se sert ordinairement à la pêche des baleines &

autres poissons cétacées. Lorsqu'on a lancé le harpon, & qu'il est entré dans la baleine, elle se plonge avec vîtesse; on file la corde & on la suit par ce moyen.

Harpons, se dit aussi en termes de Marine, de fers tranchans en forme de S, qu'on met au bout des vergues; pour couper à l'abordage les haubans & autres manœuvres de l'ennemi.

Harpons, se dit en termes de Taillandiers, d'une barre de fer plat ou carré, coudée par un bout, de longueur convenable pour embrasser la pièce qu'elle doit retenir, & percée à l'autre bout de plusieurs trous pour être attachée sur les plateformes ou pièces de bois qu'elle doit aussi retenir.

Le *h* se fait sentir.

HARPONNÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Harponner.

HARPONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Harpagare.* Darder avec le harpon, accrocher avec le harpon. *Harponner des baleines.*

Le *h* se fait sentir.

HARPONNEUR; substantif masculin, *Harpagator.* Matelot ou autre homme de l'équipage que le Capitaine du vaisseau choisit pour lancer le harpon sur la baleine.

Le *h* se fait sentir.

HARPONNIER; substantif masculin. Nom qu'on donne à des oiseaux fort semblables au héron: ils ont un bec long, fort & pointu, de la forme d'un pieu ou d'un dard: ils savent s'en servir de la même manière que les pêcheurs usent de l'instrument qu'ils ont pour harponner les grands poissons cétacées. Le harponnier a la tête assez grande; les jambes grosses, les pieds courts, & le plumage cendré, mêlé de noir. Le harponnier du Mexique est de couleur rouge.

HARRIE; nom propre d'une petite province de la Livonie, bornée au nord par le golfe de Finlande, à l'orient par la Servie, & par la Wikie qui la borne encore au midi, & à l'occident par le détroit qui la sépare de l'île de Daghoé. Revel en est la seule ville.

HART; substantif féminin. Espèce de lien fait d'osier ou d'autre bois fort pliant, dont on lie les fagots. *Délier la hart d'un fagot.*

Hart, se dit aussi de la corde dont on étrangle les criminels; mais en ce sens il n'a guère d'usage qu'en certaines formules qu'on emploie dans les Ordonnances. *A peine de la hart.*

Ce monosyllabe est long.

Le *h* se fait sentir, & le *t* est muet.

HARTFORD; *voyez* Hertford.

HARTZ; nom propre d'une chaîne de montagnes située dans le Duché de Brunswick, entre le Weser & la Saale, & qui s'étend depuis la rivière de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les Comtés de Reinstein & de Hohenstein. Le hartz est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'Électeur de Hanovre, à l'exception d'un septième qui appartient au Duc de Brunswick-Wolfenbutel. Le Bloesberg ou Mont-Bructère est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la métallurgie soit plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque partout des mi-

nes, à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinie*, ou *Hercinienne*, connue des Romains, & fameuse par son étendue immense.

HARTZBOURG; (grotte de) grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses souterrains. On prétend que jusqu'à présent on n'en a point encore pu trouver le bout: cette grotte est située dans le Hartz, près de Goslar, à peu de distance des ruines de l'ancien château de Hartzbourg.

HARTZGERODE; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selcke, entre Schwarsbourg & Falkenstein. Il y a de riches mines dans le voisinage: elle appartient à la branche de Bernbourg.

HARUDES; (les) ancien peuple de Germanie qui selon quelques-uns, habitoit dans la Franconie & dans la Souabe. Les Harudes vinrent se joindre au nombre de vingt-quatre mille hommes au Roi Arioviste, dans les Gaules; mais il n'en fut pas moins battu, comme nous l'apprend César dans ses commentaires. Depuis ce temps, il n'est plus parlé des Harudes.

HARWATSIS; substantif masculin. C'est le nom du douzième mois des Arméniens.

HARWICH; nom propre d'une ville maritime d'Angleterre, dans le Comté d'Essex, à l'embouchure de la Sture, & à cinq lieues, nord-est, de Colchester. C'est de-là que partent les Paquebots pour la Brille en Hollande.

HARVÉE, (Guillaume) né à Folkston, dans le Comté de Kent en 1578, mort en 1657, à 80 ans, fut Médecin de *Jacques I* & de *Charles I*, & professeur d'anatomie & de chirurgie dans le collége des Médecins à Londres; sur lequel il répandit ses bienfaits. C'est à lui qu'on doit la découverte de la circulation du sang. Il l'enseigna d'abord dans ses leçons, la démontra ensuite par des expériences, & la publia en donnant sa *dissertation anatomique sur le mouvement du cœur & du sang*. Les Médecins s'opposèrent vigoureusement à cette opinion, & traitèrent *Harvée* de visionnaire. Ils lui firent des noirceurs, & voulurent le perdre auprès de *Jacques I* & de *Charles I*. Il se défendit, il répliqua, il répéta les expériences; & la vérité se fit jour. Il fallut se rendre à l'évidence; mais on le persécuta d'une autre manière. Lorsqu'il eut communiqué son idée à ses Confrères, ils dirent qu'elle étoit absurde & nouvelle; & lorsqu'ils ne purent s'empêcher d'applaudir & de la recevoir, ils prétendirent qu'elle étoit très-ancienne; mais ses envieux auroient dû avouer qu'elle étoit du moins enseignée avant lui d'une manière très-obscure, & l'on ne peut lui contester la gloire d'avoir été le premier qui l'a mise dans tout son jour, & qui l'a prouvée par des expériences incontestables. On a de cet illustre Médecin d'autres ouvrages estimables: les principaux, outre celui dont on a parlé, sont, 1°. un traité *de circulatione sanguinis*: 2°. un autre *de generatione animalium*: 3°. un autre *de ovo*: 4°. un livre en Anglois, intitulé: *nouveaux principes de philosophie*, &c.

HASARD; substantif masculin. *Casus*. Fortune, sort, cas fortuit.

On est porté à attribuer au ha-

sard les choses qui ne sont point produites nécessairement comme effets naturels d'une cause particulière : mais c'est notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la force au *hasard* des effets qui ont, aussi-bien que les autres, des causes nécessaires & déterminées.

Quand nous disons qu'une chose arrive par *hasard*, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, & non pas comme quelques personnes l'imaginent mal à propos, que le *hasard* lui-même puisse être la cause de quelque chose. M. Bentley prend occasion de cette observation de faire sentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hasard*. Ce qui arriva à un Peintre, qui ne pouvant représenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jeta de dépit son éponge sur le tableau, & fit par *hasard* ce dont il n'avoit pu venir à bout lorsqu'il en avoit le dessein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hasard*; cependant il est évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hasard*, c'est que le Peintre n'avoit point prévu cet effet, ou qu'il n'avoit point jeté l'éponge dans ce dessein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit nécessaire pour produire l'effet ; car en faisant attention à la direction dans laquelle il jeta l'éponge, la force avec laquelle il la lança, ainsi qu'à la forme de l'éponge, à sa gravité sphérique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la distance de la main au tableau ; l'on trouveroit en calculant bien, qu'il étoit absolument impossible, sans changer les lois de la nature, que l'effet n'arrivât point.

On personnifie souvent *le hasard*, & on le prend pour une espèce d'être chimérique que l'on conçoit comme agissant arbitrairement & produisant tous les effets dont les causes réelles ne se manifestent point à nos yeux.

On appelle *jeux de hasard*, les jeux où le sort seul nous paroît décider, comme le passe-dix, le trente & quarante, *&c.*

A certains jeux de dés, on appelle *les hasards*, certains points fixes qui sont toujours en faveur de celui qui tient le dé.

On dit en termes du jeu de paume, que *la balle fait hasard* ; pour dire, qu'elle ne fait pas l'effet qu'elle devoit faire, soit par le défaut du carreau, soit par quelqu'autre cause.

En parlant d'un meuble, d'un tableau, ou de quelqu'autre chose qu'on a trouvé à acheter à bon marché, on dit, que *c'est un meuble de hasard*, *un tableau de hasard*. Et dans ce sens on dit, qu'*on a trouvé un bon hasard* ; pour dire, qu'on a trouvé un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle aussi, *marchandise de hasard*, celle qui n'étant pas neuve n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

On dit, *jeter des propos au hasard* ; pour dire, mettre des propos en avant pour voir comment ils seront reçus.

On dit aussi à peu près dans le même sens, *dire quelque chose au hasard*, *à tout hasard* ; pour dire, sans aucune intention précise que ce qu'on dit soit d'aucune conséquence.

On dit encore d'une personne, qu'*elle parle toujours au hasard* ; pour dire, qu'elle parle toujours inconsidérément

inconsidérément & sans réfléxion.

On dit adverbialement, *à tout hasard;* pour dire, à tout événement, quoi qu'il puisse arriver. Et dans le même sens on dit proverbialement & populairement, *hasard à la blanque.*

On dit aussi adverbialement, *par hasard;* pour dire, fortuitement. *Ce malheur arriva par hasard.*

HASARD, signifie aussi risque, danger. *Il s'exposa au hasard de se ruiner. Elle y couroit hasard de son honneur. Courir hasard de la vie.*

On dit, *les hasards de la guerre;* pour dire, les dangers qu'on y court. *Élevé parmi les hasards de la guerre. Affronter les hasards.*

Différences relatives entre HASARD, FORTUNE, SORT, DESTIN.

Le *hasard* ne forme ni ordre, ni dessein; on ne lui attribue ni connoissance, ni volonté, & ses événemens sont toujours très-incertains. La *fortune* forme des plans & des desseins, mais sans choix; on lui attribue une volonté sans discernement, & l'on dit qu'elle agit en aveugle. Le *sort* suppose des différences & un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermination cachée, qui laisse dans le doute jusqu'au moment qu'elle se manifeste. Le *destin* forme des desseins, des ordres & des enchaînemens de causes; on lui attribue la connoissance, la volonté & le pouvoir; ses vûes sont fixes & déterminées.

Le *hasard* fait. La *fortune* veut. Le *sort* décide. Le *destin* ordonne.

La plupart des succès sont plus l'effet du *hasard* que de l'habileté. Il en coute beaucoup au repos pour contraindre la *fortune* à nous regarder d'un œil favorable. On a vû des intrépides abandonner volontairement leur vie au *sort* du dé. Tout ce qui est écrit dans le livre du *destin* est inévitable, parcequ'on ne peut ni forcer son tempérament, ni voir au-delà de la portée de ses lumières.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir, & le *d* final est muet.

HASARDÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* HASARDER.

En parlant d'une pièce de boucherie, ou d'une pièce de gibier qu'on aura gardée trop long-temps pour la rendre plus tendre, ou pour lui donner plus de fumet, on dit, qu'*elle est hasardée. Un rognon de veau hasardé. Une bécasse hasardée.*

HASARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Periculo committere.* Risquer, exposer au sort, au danger. *Il hasarda sa fortune pour tirer d'affaire ce Négociant. Ce Général ne craint pas de hasarder sa vie.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Il ne devoit pas tant se hasarder.*

On dit, *hasarder une parole, une proposition;* pour dire, la mettre en avant pour voir de quelle manière elle sera reçûe.

On dit aussi, *hasarder une phrase, une façon de parler;* pour dire, se servir d'une phrase, d'une façon de parler dont l'usage n'est pas encore bien établi.

On dit proverbialement, *hasarder le paquet;* pour dire, s'abandonner au hasard; tenter la fortune sur quelque chose.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève.

Le *h* se fait sentir.

HASARDEUSEMENT; adverbe.

Periculosè. Avec risque, avec danger, d'une manière périlleuse, hasardeuse. *Il fit cette entreprise bien hasardeusement.*

Le *h* se fait sentir.

HASARDEUX, EUSE; adjectif. *Qui dat aliquid in casum.* Qui ne craint pas d'exposer sa vie, son bien, sa fortune au hasard. *Un Guerrier hasardeux. Un Négociant hasardeux.*

HASARDEUX, signifie aussi périlleux, & se dit des choses où il y a du danger. *C'est un procès bien hasardeux. L'affaire est trop hasardeuse.*

Le *h* se fait sentir.

HASAR-SUAL; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Siméon ou de Juda.

HASAR-SUSIM; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Siméon.

HASBAIN; nom propre d'un pays d'Allemagne, au Cercle de Westphalie, dans l'État de Liège dont il comprend la principale partie. Liège, Tongres, Viset, Borchworme sont de ce pays qui s'étendoit autrefois jusqu'à Louvain.

HASBAT, ou HABAT; nom propre d'une Province d'Afrique, en Barbarie, au Royaume de Fez. Elle s'étend vers l'orient jusqu'aux montagnes d'Errif. La rivière d'Erguile la borne au midi & l'océan au septentrion. Sa longueur est de trente-cinq lieues & sa largeur de vingt-sept. Elle est arrosée par plusieurs rivières considérables qui ne contribuent pas peu à la rendre fertile. On y trouve abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie & le commerce y est florissant.

HASCORE; nom propre d'une Province d'Afrique, au Royaume de Maroc. Elle est bornée à l'orient par la Province de Tédla, au nord par celle de Duquela & la rivière de Tancift, à l'occident par la rivière d'Animey, & au midi par le grand Atlas. Elle abonde en blés, en bétail, & l'on y prépare de très-beaux maroquins. Almédine en est la capitale.

HASE; substantif féminin. La femelle d'un lièvre, d'un lapin. *Il faut prendre garde de tuer les hases.*

Figurément & par mépris, on appelle *vieille hase*, une vieille femme qui a beaucoup d'enfans.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HASELFELD; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au Cercle de la Basse Saxe, dans les États de la Maison de Brunswick, à deux milles de Blanckemberg.

HASELINE; nom propre d'une petite île de la mer de Dannemarck, au nord de celle de Zélande, & à l'orient de celle de Syro.

HASENCALA; nom propre d'une ville d'Asie, dans la Turcomanie, entre la ville de Cars & le Lac de Van, près de la source du Ross.

HASLI, HASLETHAL, ou LE VAL HASEL; nom propre d'un petit pays de Suisse, à l'extrémité du canton de Berne où il est borné par les cantons d'Uri & d'Underwald & par le Haut-Valais. Il y a d'excellens pâturages & des mines de fer. Les habitans y jouissent entr'autres privilèges, de celui de choisir leur Chef qu'ils appellent *Amman*, lequel rend compte au Sénat de Berne, de son administration.

HASNELTAF; nom propre d'une ville de Perse, que Tavernier dit être située au 72e degré, 32 minutes de longitude, & au 34e degré, 40 minutes de latitude.

HASNON; nom propre d'un village

considérable de la Flandre Wallone, situé sur la Scarpe, à deux lieues, nord-ouest, de Valenciennes. Il y a une fameuse Abbaye régulière de Bénédictins qui jouit de plus de cinquante mille livres de rente.

HASPARON; nom propre d'un bourg de France, en Gascogne, environ à trois lieues, sud-est, de Bayonne.

HASSEBROUCK; nom propre d'une petite ville des Pays-bas, dans la Châtellenie de Cassel.

HASSEK; nom propre d'une ville de l'Arabie Heureuse, sur la mer, vis-à-vis de Zocotora.

HASSELT; nom propre d'une petite ville des Provinces Unies, dans l'Overissel, sur le Wecht, à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwik.

Hasselt, est aussi le nom d'une petite ville d'Allemagne, au pays de Liège, dans le comté de Loss, sur le Demer, à cinq lieues de Mastricht.

HAST; substantif masculin. Ce mot n'est plus usité que dans cette phrase, *arme d'hast*, qui se dit de toute arme emmanchée au bout d'un long bâton. *L'esponton, la hallebarde sont des armes d'hast.*

Le *h* est muet.

HASTAIRE; substantif masculin. On appelloit ainsi chez les Romains, des soldats de Légions qui furent substitués aux Vélites quand on eut accordé le droit de bourgeoisie à toute l'Italie. Les Hastaires composoient une Infanterie formidable composée de frondeurs & de gens de traits qui lançoient le dard & le javelot avec la main, d'où leur vint le nom de *Hastaires*.

Ils étoient très-pesamment armés. Outre un casque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille ou d'une cuirasse, soit de cuivre soit de fer, faite par écailles semblables à celles d'un poisson, & si artistement travaillée qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps: les cuisses étoient couvertes de même, & les bras jusqu'au coude: le devant des jambes étoit pareillement défendu par une espèce de bottine d'un cuir très-fort. Ils portoient d'ailleurs avec cette armure un bouclier de quatre pieds de hauteur sur deux & demi de largeur.

Leurs armes offensives étoient le javelot, le dard, un poignard qu'ils portoient au côté gauche, & une large épée tranchante des deux côtés & également propre pour frapper d'estoc & de taille. Ils la portoient pendue à un baudrier au côté droit.

HASTE; substantif féminin & terme d'histoire ancienne qui signifie pique. Les Juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe, garnies à l'extrémité d'un fer pointu, mais l'une à hampe courte & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la première, on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés: les Généraux d'armées, les Officiers de distinction & même les Rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la haste longue, c'est leur *enchos*; & la haste courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la haste longue, & les Locriens à la haste courte. Les piques longues

& courtes étoient consacrées aux Dieux & l'on juroit sur elles : on les enfermoit dans un étui en temps de paix : on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Etruriens qui la nommoient *corini* , & les Sabins *quirini*. Elle marquoit Juridiction : il y en avoit dans le lieu d'assemblée des Centumvirs & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hastæ subjicere*. Le nombre des différentes hastes romaines est grand : la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur sa hampe , s'appeloit *amentata*. Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics , s'appeloit *censoria* : la haste des séances des Centumvirs , *centumviralis* : la haste symbolique de l'union conjugale , *cælibaris* : la haste à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise , *cruenta* : celle qu'on voyoit aux environs des Tribunaux des Décemvirs , *Decemviralis* : celle que le Héraut lançoit sur le territoire ennemi en signe de déclaration de guerre , *fecialis* ; elle étoit rouge : la haste sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc , *fiscalis* : celle sous laquelle dans les temps de disette on distribuoit aux peuples des denrées à un prix modéré , *frumentaria* ou *salutis* : celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne , *prætorialis* : la haste pure , *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure : la haste questorienne , *quæstoria* , se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe : la haste sacrée , *sacra* , étoit celle qu'on voyoit à quelques Divinités : si elle s'agitoit c'étoit un mauvais présage. Toutes ces hastes ont passé de l'histoire dans l'art numismatique , surtout la haste pure qui n'étoit à proprement parler que le bois d'une javeline , attribut de la puissance de quelques Divinités , & la marque d'une bravoure récompensée.

Le *h* se fait sentir.

HASTE , est aussi un vieux mot qui signifioit autrefois broche.

HASTENBECK ; nom propre d'une Seigneurie d'Allemagne , dans la Principauté de Calemberg , au quartier de Hamelen , dans le Bailliage de Spring. Il est remarquable par la victoire que les François commandés par le Maréchal d'Étrées, y remportèrent sur l'armée du Duc de Cumberland le 31 Juillet 1757.

HASTER ; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une mesure de continence dont on se sert en quelques endroits des Pays-bas , particulièrement à Gand & dans tout son district. Le haster de Gand contient trente septiers de Paris moins un cinquante-sixième.

HASTINGS ; nom propre d'une ancienne ville maritime d'Angleterre, dans la Province de Sussex , à dix-huit lieues , sud-est , de Londres. C'est un des cinq anciens ports dont les Députés au Parlement sont qualifiés de *Barons des cinq Ports* , quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui. Cette ville est remarquable par la victoire que Guillaume Duc de Normandie y remporta le 14 Octobre 1066 contre Harold Roi d'Angleterre qui fut tué sur le champ de bataille avec ses deux frères , laquelle assura au Vainqueur la Couronne du vaincu. Il s'y est encore livré une autre bataille en 1263 entre le Roi Henri III & les Barons du Royaume en faveur desquels la victoire se déclara.

HASTINGUES ; nom propre d'un

bourg de France, en Gascogne, près de l'embouchure des Gaves, dans l'Adour, environ à cinq lieues, est-nord-est, de Bayonne. Il y a une Justice royale.

HASZFURTH ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'Évêché de Wurtzbourg, sur le Mein, entre Bamberg & Schweinfurth. C'est le chef-lieu d'un Bailliage de même nom.

HÂTE ; substantif féminin. *Festinatio.* Précipitation, promptitude. *La hâte avec laquelle il a travaillé a gâté son ouvrage.*

On dit, *avoir hâte*, *avoir une grande hâte*, *avoir extrêmement hâte ;* pour dire, avoir un grand empressement de faire quelque chose. *Il faut le laisser partir, il a grande hâte. Restons ici, nous n'avons pas hâte.*

On dit adverbialement, *avec hâte*, *en hâte ;* pour dire promptement, avec diligence. *On l'envoya en hâte porter ces dépêches. Cette entreprise se termina avec hâte.*

On dit aussi adverbialement, *à la hâte ;* pour dire, avec précipitation. *C'est un mémoire fait à la hâte.*

Hâte, se dit dans quelques Provinces, d'une mesure d'espace qui contient trente pas.

Hâte, est aussi un vieux mot qui signifioit autrefois broche.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HÂTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* Hâter.

On dit, que *la saison est un peu hâtée ;* pour dire, qu'elle est un peu avancée.

Hâté, signifie aussi quelquefois qui a hâte. *Être extrêmement hâté.*

HÂTELETTE ; substantif féminin & terme de Cuisiniers. C'est une sorte de mets préparé par le moyen de petites broches de bois appelées aussi *hâtelettes*, d'où lui est venu son nom. On fait des hâtelettes de ris de veau, de foies gras, de langues de moutons, *&c.* qu'on sert en hors-d'œuvre, & avec lesquelles on garnit ses entrées, les rots, *&c.*

Le *h* se fait sentir.

HATEMUTZLI ; substantif masculin. C'est le quinzième mois des Mexiquains. Il répond à une partie de notre mois de novembre.

HATENURAS ; substantif masculin. On appelle ainsi dans la nouvelle Espagne un droit barbare que l'on s'attribue sur les Indiens, en vertu duquel ils sont chassés de leurs possessions & obligés de servir à gages, & de travailler tour à tour aux mines du Roi.

HÂTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Urgere.* Presser, diligenter, faire dépêcher. *Il faut hâter le secours. Vous devriez hâter votre retour. Faites hâter cet ouvrage. On hâta sa mort.*

On dit, *hâter les fruits ;* pour dire, en avancer la maturité. *Ce sont des cerises que le Jardinier a hâtées.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Il faut qu'il se hâte de partir.*

On dit proverbialement en parlant de quelqu'un & par manière de menace, qu'*on le hâtera bien d'aller ;* pour dire, qu'on lui fera bien faire ce qu'on exige, qu'on lui montrera bien son devoir.

On dit en termes de chasse, que *le cerf hâte son erre*, quand il fuit fort vîte.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

On appelle *haubans de chaloupe*, les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau.

HAUBAN, se dit aussi en termes de bâtimens, d'un cordage qu'on attache d'un côté à un engin & de l'autre à un piquet ou à une grosse pierre pour le tenir ferme quand on monte quelque fardeau.

Le *h* se fait sentir.

HAUBANER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de bâtimens qui signifie arrêter à un piquet ou à une grosse pierre le hauban ou cordage d'un engin ou d'un gruau pour le tenir ferme lorsqu'on monte quelque fardeau.

Le *h* se fait sentir.

HAUBANIER; substantif masculin. On nommoit autrefois en France *Haubaniers du Roi*, des Marchands privilégiés qui avoient le privilège d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles en payant un certain droit au domaine ou au Grand Chambrier. C'étoit des espèces de Fripiers, ou plutôt ce qu'on a appellé depuis dans cette Communauté, des *maîtres de lettre*, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçus à la maîtrise par la même voie que les autres, jouissoient de la plupart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines lettres du Prince.

HAUBEREAU; *voyez* HOBEREAU.

HAUBERGEON; substantif masculin. Diminutif. Petit haubert. *Voy.* HAUBERT.

On dit proverbialement & figurément, *maille à maille se fait le haubergeon*; pour dire, qu'avec un travail assidu quoique petit, on vient à bout des plus grandes choses.

Le *h* se fait sentir.

HAUBERT; substantif masculin. Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles.

Le haubert étoit à l'épreuve de l'épée, & faisoit une des parties principales de l'armure des Chevaliers, surtout dans le temps de l'ancienne Chevalerie.

On appelle *fiefs de haubert*, certains fiefs qui obligeoient autrefois ceux qui les possédoient, d'aller servir le Roi ou le Seigneur suzerain à la guerre avec le haubert. Ces sortes de fiefs ne sont plus guère connus aujourd'hui qu'en Normandie où ils sont les plus nobles après les fiefs de dignité. *Voyez* FIEF.

Le *h* se fait sentir.

HAUBERT-VILLERS; nom propre d'un bourg de l'île de France, à une lieue, nord-nord-est, de Paris. On l'appelle aussi *Notre-Dame de vertus*.

HAUBITZ; *voyez* OBUS.

HAUBTWYL; nom propre d'un bourg de Suisse dans le Haut Turgaw. Il s'y fabrique quantité de toiles qui passent chez l'étranger.

HAUDRIETTES; (les) Religieuses de l'Ordre de l'Assomption de notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des Secrétaires de Saint-Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le Pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée, seroit laissée à douze pauvres femmes avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains & les Pontifes: le Grand Aumônier est leur Supérieur né; & ce fut en cette qualité que le Cardinal de la Roche-

Foucault

Foucault les réforma. Elles ont été aggrégées à l'Ordre de Saint Augustin & transférées à l'Assomption rue Saint-Honoré où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un Crucifix sur le côté gauche.

HÂVE; adjectif des deux genres. *Pallidus, a, um.* Pâle, maigre & défiguré. *Elle a le visage bien hâve.*

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

Le *h* se fait sentir.

HAVÉE; *voyez* HAVAGE.

HAVEL; nom Propre d'une rivière d'Allemagne, qui a sa source au Duché de Meckelbourg, dans un lac au-dessus de Furstenberg, & son embouchure dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben.

HAVELBERG; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, sur la rivière de Havel, à neuf lieues, nord-est, de Stendal.

HAVENEAU; substantif féminin & terme de Pêche usité dans le ressort de l'Amirauté de la Rochelle, pour désigner une sorte de filet avec lequel on prend des chevrettes, des mulets, *&c.*

HAVENET; substantif masculin & terme de Pêche, qui se dit d'une sorte de filet dont on se sert dans l'Amirauté de Saint-Malo pour prendre du poisson plat.

HAVERFORD-WEST; nom propre d'une petite ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, à soixante-cinq lieues, ouest, de Londres. Elle envoie deux députés au Parlement.

HAVET; substantif masculin & terme de Métallurgie. Espèce de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton.

Il y a aussi un instrument de même nom dans l'exploitation de l'ardoise.

HAVI, IE; adjectif & participe passif. *Voyez* HAVIR.

HAVIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Adurere.* Il ne se dit proprement qu'en parlant de la viande lorsqu'on la fait rôtir à un grand feu qui la desséche & la brûle par dessus, sans qu'elle soit cuite en-dedans. *Ce feu est trop ardent, il havira le rôt.*

HAVIR, s'emploie aussi comme verbe neutre. *Ce gigot havit.*

Il est encore pronominal réfléchi. *Des perdrix qui se havissent.*

Le *h* se fait sentir.

HAULE; vieux mot qui signifioit autrefois havre.

HAULSAIRE; vieux mot qui signifioit autrefois fier, superbe.

HAUMONT; nom propre d'une Abbaye régulière de Bénédictins, sur la Sambre, à une lieue, sud-ouest, de Maubeuge. Elle jouit d'environ vingt mille livres de rente.

HAUPOULMAZAMET; nom propre d'une ville de France, en Languedoc, environ à neuf lieues, est-sud-est, de Lavaur.

HAVRE; substantif masculin. *Portus.* On donne ce nom en général à un port de mer, mais particulièrement à celui qui est fermé par une chaîne, & qui a un mole ou une jetée. Il est bon quand il y a une belle plage où les marées sont douces & réglées; quand le fond de sa rade n'a ni rochers ni écueils; quand son entrée est d'une juste ouverture pour les plus grands vaisseaux, & d'un facile abord; quand il est net, grand & assuré contre les pirates, les vents & les marées; quand il y

a plusieurs canaux différens pour y recevoir les vaisseaux de diverses nations, & ceux qui sont chargés de différentes marchandises ; quand le mole est bâti à son embouchure ; quand il y a un beau phare ; quand il est entouré de plusieurs colonnes & de boucles de fer pour y amarrer les vaisseaux ; enfin lorsqu'il y a abondance d'eau douce, de bois, de chanvre, de fer & de gens de mer. Il n'y a peut-être aucun havre qui réunisse toutes ces qualités ; mais il les lui faudroit pour ne rien laisser à désirer.

On appelle *havre de barre*, un havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Et *havre de toutes marées*, un havre dans lequel on peut entrer de haute & basse marée. Et *havre brut*, un havre que la nature a formé sans le secours de l'art.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

HAVRE DE GRACE ; nom propre d'une ville maritime & considérable de France, en Normandie, à l'embouchure de la Seine dans l'Océan, & à douze lieues, nord-est, de Caen, sous le 17ᵉ degré, 45 minutes, 43 secondes de longitude, & le 49ᵉ, 29 minutes, 9 secondes de latitude. Cette ville jouit de plusieurs privilèges, comme de l'exemption de la taille & autres impositions, à la réserve de la capitation. C'est le siége d'une Justice royale, d'une Amirauté, d'un Grenier à Sel, *&c.* Elle doit son origine à François I qui la fit bâtir & fortifier après la bataille de Marignan, tant à cause de l'embouchure de la Seine, que pour servir de rempart contre les Anglois & autres nations du nord qui s'étoient autrefois emparés de ce lieu. Le commerce de cette ville est très-florissant.

HAVRESAC ; substantif masculin. *Saccus.* Sorte de sac que les soldats dans les marches d'armée, & les gens de métier en allant par pays, portent sur leur dos, & où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, &c. *Le havresac d'un fantassin. Le havresac d'un garçon cordonnier.*

Le *h* se fait sentir.

HAUSSE ; substantif féminin. Ce qui sert à rendre plus haut. *Mettre une hausse à un soulier.*

HAUSSE, se dit en terme de Luthiers, d'un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, *&c.*

HAUSSE, se dit en termes de Rubanniers, de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux.

En termes de Manufactures en soie, on appelle *hausses de carette*, de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toujours à fleur de la chaîne. Et *hausses de cassin*, des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs.

HAUSSE, se dit en termes d'Imprimerie, de petits morceaux de papier que les imprimeurs collent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoissent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment.

HAUSSES, se dit en termes de Fonderie de caractères, de deux petites pièces qui s'ajoutent au moule à fondre les caractères d'imprimerie. Elles se posent entre le jet & les

longues pièces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne le seroient sans cela.

Hausse, se dit en termes de Chaudronniers, d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudière de teinturier ou de brasseur.

Hausse, se dit dans le commerce, du prix qu'on met au-dessus d'un autre dans une vente publique, pour se faire adjuger la chose criée par l'Huissier. C'est ce qu'on appelle plus communément *enchère*.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HAUSSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Hausser.

Haussé, se dit en termes de l'Art héraldique, du chevron & de la fasce quand ils sont plus hauts qu'à l'ordinaire.

Rostaing, en Forest, d'azur à une roue d'or & une fasce haussée de même.

HAUSSE-COL; substantif masculin. On appelle ainsi une petite plaque de cuivre que les Officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service actuel, & qui leur sert d'ornement pour les distinguer. Le hausse-col est doré pour les Officiers de l'infanterie françoise, & il est argenté pour les Officiers Suisses.

Le *h* se fait sentir.

HAUSSEMENT; substantif masculin. *Sublatio*. Élévation de quelque chose. Il se dit particulièrement du mouvement qu'on fait des épaules pour marquer de l'indignation ou du mépris. *Que signifie ce haussement d'épaules?*

Le *h* se fait sentir.

HAUSSE-PIED; substantif masculin & terme de Fauconnerie. C'est le premier des oiseaux de proie qui attaque le héron dans son vol.

Hausse-pied, se dit aussi en termes de Vénerie, d'une espèce de piège ou de lac coulant par le moyen duquel on prend des loups.

HAUSSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Attollere.* Élever, rendre plus haut. *Il faut encore un peu hausser le toit.*

Hausser, signifie aussi lever en haut. *Haussez un peu le bras.*

On dit figurément, *hausser les épaules*, pour exprimer qu'on désapprouve quelque chose, qu'on en est indigné, qu'on en est étonné. *Sa conduite fait hausser les épaules à tout le monde.*

Hausser, se dit aussi de la voix, du son des instrumens. *Dans cet endroit l'orateur haussa la voix. Il faut hausser cette corde d'un demi-ton.*

On dit en termes de Marine, *hausser un vaisseau;* pour dire, approcher un vaisseau qu'on apperçoit dans l'éloignement, afin de mieux reconnoître sa fabrique & de quelle nation il est.

Hausser, signifie en termes d'Orfévres en grosserie, élargir une pièce d'orfévrerie en lui donnant de la profondeur. Et l'on dit, *hausser un plat, un assiette*, &c. pour dire, étendre la matière du centre à sa circonférence pour faire les bouges d'épaisseur égale à celle du fonds.

On dit figurément, que *le temps se hausse;* pour dire, qu'il commence à s'éclaircir.

On dit proverbialement & populairement, *hausser le coude, hausser le temps;* pour dire, boire en débauche.

Hausser, signifie figurément aug-

à la peau, & entre les muscles droits & pyramidaux, ou même à travers l'un de ces derniers muscles, jusqu'à la vessie; après quoi en appuyant du doigt sur le fond de la vessie, on sent la fluctuation de l'eau dont elle est remplie, puis l'on fait une incision avec la lancette ou le scalpel pyramidal, & aussitôt avec le crochet on cherche à faire venir la pierre, ou on la tire avec la tenette. Ensuite on délie la verge; on laisse écouler l'eau, & on panse la plaie à l'ordinaire.

Haut, se dit aussi en mal de ce qui est excessif dans son genre. *On lui fit une haute injustice. C'est une haute impertinence.*

En Angleterre on appelle *crimes de haute trahison*, ceux qu'on appelle en France, *crimes de leze-Majesté*, & même plusieurs autres crimes.

Haut, s'emploie encore en diverses autres significations: ainsi l'on dit, qu'*une viande est de haut goût;* pour dire, qu'elle est piquante, poivrée, salée, épicée.

Une chose qui est à remarquer, c'est que les habitans des pays chauds aiment beaucoup mieux les alimens de haut goût, que ne font les habitans des climats tempérés.

En termes de Peinture, on appelle *hautes couleurs*, celles qui ont de l'éclat, de la vivacité, comme le rouge, le vermillon, le bleu, *&c.*

On dit de quelqu'un, qu'*il est haut en couleur;* pour dire, qu'il est échauffé, qu'il a le visage rouge.

On dit d'un cheval qui fait des bonds, des sauts; qu'*il fait des haut-le-corps.*

Il se dit aussi quelquefois figurément & familièrement en parlant des premiers mouvemens d'un homme auquel on fait des propositions qui le révoltent.

On dit proverbialement & figurément, *faire haut-le-pied;* pour dire, s'enfuir.

On dit de même, *haut-le-pied;* pour dire, retirez-vous, partons.

On dit aussi qu'*on renvoie des chevaux haut-le-pied;* pour dire, qu'on les renvoie sans être attelés ni montés.

En termes de blason, on appelle *épée haute*, celle qui est droite.

On appelle *arbres de haute tige*, certains arbres fruitiers dont le tronc est élevé.

En termes de Marine, on appelle *vaisseaux de haut bord*, des vaisseaux qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers, à la différence des vaisseaux plats.

Haut-Fond, se dit en termes de Marine, d'un endroit de la mer, ou auprès d'une côte, sur lequel il y a peu d'eau, & où les navires pourroient échouer s'ils donnoient dessus.

Les matelots appellent *haut-pendu*, un petit nuage qui occasionne un gros vent.

On appelle *hautes voiles*, les voiles de hune & de perroquet.

En termes de Commerce maritime, on appelle *haute somme*, la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projetée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. On ne comprend pas dans cet article les frais qui concernent le corps du vaisseau, la solde de l'équipage & les vivres nécessaires.

On appelle *haut Allemand*, le langage Allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. Et l'on dit proverbialement & figurément, *cela est du haut Allemand pour moi;* pour dire, je n'y entends rien.

Dans

Dans le Parlement d'Angleterre, on dit *la Chambre Haute ;* pour dire, la Chambre des Seigneurs.

En parlant des cartes à jouer ; on dit, qu'*une carte est plus haute qu'une autre ;* pour dire, qu'elle a plus de valeur. *Au piquet l'as est la plus haute carte.*

On appelle *haut mal*, l'épilepsie ou le mal caduc. *Tomber du haut mal.*

On appelle *haute futaye*, un bois de grands chênes, de grands hêtres, *&c.* qui n'est pas réglé en coupe ordinaire comme les bois taillis. *Voyez* Futaye.

Proverbialement, on dit d'un jeune homme qui mange beaucoup, que *c'est un cadet de haut appetit.*

On dit de quelqu'un qui a les manières arrogantes, orgueilleuses & audacieuses, qu'*il est haut*, que *c'est un homme haut.* Et l'on dit qu'*un homme est haut à la main ;* pour dire, que c'est un homme emporté, violent, & qui use de voies de fait.

En termes de Jurisprudence on appelle en quelques endroits *hauts jours*, ce qu'ailleurs on appelle grands jours. *Voyez* Grands Jours.

Hauts lieux, est une expression qui se trouve souvent dans l'écriture, surtout dans les livres des Rois : les Prophètes reprochoient toujours aux Israëlites d'aller adorer sur les hauts lieux ; cependant avant que le temple du Seigneur fût bâti, les hauts lieux n'avoient rien de contraire à ses lois, pourvu qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrît ni encens, ni victimes aux Idoles. Il semble que sous les Juges, ils étoient tolérés ; & Samuël a offert des sacrifices en plus d'un endroit, hors du tabernacle & de la présence de l'arche. Sous David même on sacrifioit au Seigneur, à Silo, à Jérusalem & à Gabaon. Mais depuis que le temple fût bâti, & que la demeure de l'arche fût fixée, on ne permit plus de sacrifier hors de Jérusalem. Salomon au commencement de son règne, alla en pélérinage à Gabaon. Mais depuis ce temps on ne voit plus de sacrifice légitime hors du temple.

Les hauts lieux néanmoins furent fort fréquentés dans le royaume d'Israël. Souvent on y adoroit des idoles, & l'on commettoit mille abominations dans les bois de futaye, dans les cavernes, & dans des tentes consacrées à la prostitution. C'est ce qui allumoit le zèle des Prophètes pour la suppression & la destruction de ces hauts lieux.

En termes de Vénerie, on appelle *chiens de haut nez*, des chiens qui ont l'odorat fort bon.

En termes de Fauconnerie, on appelle *haute volerie*, celle du héron & du milan, de la grue, du canard, *&c.*

On appelle *maître des hautes œuvres*, l'exécuteur de la haute justice. *Voyez* Exécuteur de la haute justice.

En matière d'impôts, on dit de quelqu'un qu'*il est haut à la taille ;* pour dire, qu'il est taxé à une grosse somme.

En termes de Rôtisseurs, on dit, *un chapon de haute graisse ;* pour dire, un chapon bien gras.

En termes de Boucherie, on appelle *haut côté de mouton*, un carré qui contient les côtes du mouton.

On appelle *haut Empire*, les premiers temps de l'Empire romain, par opposition à *bas Empire*, qui se dit des derniers temps qu'on prend

ordinairement depuis Valérien. Les médailles du haut Empire ne sont pas si bien gravées, si bien frappées que celles du bas Empire, mais souvent elles sont plus curieuses.

A l'Église, on appelle *hautes chaises*, les siéges du rang d'en haut destinés aux Chanoines qui sont dans les Ordres.

Dans le commerce on appelle *hauts comptes*, des ras de Gènes qui sont des étoffes ou toute laine ou laine & soie.

Haut, s'emploie substantivement, & signifie élévation, hauteur. *La grande pyramide d'Égypte avoit sept cent soixante & dix toises trois quarts de haut. La tour de St. Paul avant que le feu l'eut consumée en 1086, avoit cinq cent vingt pieds de haut, sans y comprendre un globe de cuivre sur lequel étoit une croix de quinze pieds & demi de haut.*

On dit en termes de Marine, *les hauts d'un vaisseau*; pour dire, les parties qui sont hors de l'eau, telles que les mâts, les châteaux, &c.

On dit d'une personne, qu'*elle est tombée de son haut*; pour dire, qu'elle est tombée de sa hauteur. Et figurément & familièrement, en parlant de quelqu'un qui a paru extrêmement surpris de quelque chose, on dit, qu'*il est tombé de son haut*, qu'*il a pensé tomber de son haut. Quand on lui annonça la perte de son procès, il tomba de son haut.*

On dit, qu'*il y a du haut & du bas dans la vie*; pour dire, qu'il y a des biens & des peines.

On dit aussi d'une personne d'humeur inégale, qu'*elle a du haut & du bas dans l'humeur. C'est une femme qui a bien des hauts & des bas dans l'humeur.*

On dit proverbialement, *gagner le haut*; pour dire, s'enfuir. *Quand il apperçut les Sergens il gagna le haut.*

Haut, signifie aussi le faîte, le sommet & la plus haute partie. *Il tomba du haut du mur. Un oiseau perché au haut d'une tour. Bâtir sur le haut d'une montagne.*

On dit, *sur le haut du jour*; pour dire, vers le midi.

En parlant d'un savant orgueilleux qui méprise ceux qu'il croit moins savans que lui, on dit, qu'*il les regarde du haut de son esprit.*

Haut, s'emploie aussi adverbialement, & signifie hautement. On dit, *parler haut*; pour dire, à haute voix. *Crier haut*; pour dire, élever sa voix trop haut. *Monter plus haut*; pour dire, dans un lieu plus élevé.

On dit aussi, *parler haut*; pour dire, parler d'un ton intelligible, & il se dit par opposition à parler bas. *Cet Avocat ne parle pas assez haut.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il le prend bien haut*; pour dire, qu'il parle avec bien de l'orgueil, avec bien de l'arrogance. Et qu'*il le porte haut*; pour dire, qu'il fait une grande dépense & au-dessus de sa condition, qu'il a les manières orgueilleuses & audacieuses.

On dit aussi figurément, *faire quelque chose haut la main*; pour dire, avec hauteur, avec autorité. Et de quelqu'un qui regarde les autres avec mépris, qu'*il les regarde de haut en bas.*

On dit aussi figurément, *traiter quelqu'un de haut en bas*; pour dire, le traiter avec hauteur & avec beaucoup de mépris.

On dit familièrement, *déclarer haut & clair;* pour dire, s'expliquer positivement, nettement. Et quelquefois par forme de menace, *je vous le dis, je vous le déclare haut & clair.*

En termes d'artillerie, on dit, *haut les bras;* pour dire, mettez le feu au canon.

On dit à la guerre, *haut le bois;* pour dire, levez la pique, le mousquet.

On dit, que *le carême est haut;* pour dire, qu'il arrive tard. Et l'on dit proverbialement & figurément, *vous nous mettez le carême bien haut;* pour dire, vous nous faites la chose bien difficile.

Au jeu de l'hombre & à quelques autres jeux des cartes, on dit, *couper de haut;* pour dire, mettre une haute carte de triomphe pour obliger celui qui fait jouer à en mettre une plus haute.

On dit, qu'*une dépense monte haut;* pour dire, qu'elle est fort considérable.

On dit proverbialement de quelqu'un qui a été pendu, qu'*il a été pendu haut & court.*

On dit encore adverbialement, *en haut, par haut.* Ainsi l'on dit, *aller en haut, monter en haut;* pour dire, dans un lieu plus élevé que celui où l'on est. Et *loger en haut;* pour dire, dans un étage au-dessus.

On dit aussi, *passer par en haut;* pour dire, passer par le haut de quelque lieu.

On dit qu'*un cheval va par haut;* pour dire, qu'il fait un manége élevé.

On dit aussi, *tirer en haut, pousser en haut;* pour dire, vers le haut.

En parlant d'une médecine qui opère par le bas ventre & par la bouche, on dit, qu'*elle fait aller par haut & par bas.*

On appelle *Conseil d'enhaut*, le Conseil d'État du Roi. *Voyez* Conseil.

Ce monosyllabe du masculin est long, de même que la première syllabe du féminin qui a sa seconde syllabe très-brève.

Le *h* se fait sentir.

Voyez Hautain, pour les différences relatives qui en distinguent Haut.

HAUT A BAS; substantif masculin. Porte balle, petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. *Un haut à bas lui a vendu cet étui.*

Le *h* se fait sentir.

HAUT A HAUT; substantif masculin. Cri de chasse que l'on fait pour appeler son camarade, & lui faire revoir la voie de son cerf pendant un défaut, ou pour l'appeler le matin au bois.

Les *hh* se font sentir.

HAUTAIN, AINE; adjectif. *Superbus, a, um.* Fier, orgueilleux. *Un homme hautain. Un esprit hautain. Une humeur hautaine.*

Différences relatives entre *hautain* & *haut.*

Hautain est toujours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'est le plus sur moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un Prince peut & doit rejeter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes; mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des pa-

roles *hautaines.* Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parcequ'ils leur passent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* est l'ame grande; la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'*impérieux*; ce sont des nuances qui se suivent.

Le *h* se fait sentir.

Les deux syllabes sont moyennes au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel, & au féminin qui a une troisième syllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas une *hautaine ame*, mais une *ame hautaine*.

HAUTAINEMENT; adverbe. *Superbè.* D'une manière hautaine. *Il lui parla hautainement.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

HAUTBOIS; substantif masculin. Instrument à vent & à anche dont le son est fort clair.

Pour jouer de cet instrument, on le tient à peu près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on a la tête droite & les mains hautes, la gauche vers l'anche, & la droite vers le bas: on pose les doigts sur les trous: on se sert des clefs pour ouvrir ou fermer les trous auxquels les doigts ne pourroient atteindre: on place l'anche entre les lèvres, justement au milieu: on ne l'enfonce dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes, ensorte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les lèvres jusqu'à la ligature de l'anche qu'on doit observer de ne point toucher avec les dents. Il faut en jouant du hautbois, avoir soin de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de serrer en même temps les lèvres.

Cet instrument a la même étendue que la flûte traversière, c'est-à-dire, près de trois octaves: on l'emploie pour jouer des dessus dans la symphonie, & pour accompagner les voix. Il produit par ses sons vifs & perçans un bel effet dans la Musique gaie & champêtre.

Hautbois, se dit aussi de celui qui joue de cet instrument. *Il y avoit dans ce concert un excellent hautbois.*

On dit proverbialement & par un jeu de mots, *jouer du hautbois;* pour dire, abattre une futaye qu'il ne faudroit pas encore couper.

Le *h* se fait sentir.

HAUTBOURDIN; nom propre d'un bourg de France, dans la Flandre Wallonne, à une lieue, ouest-sud-ouest, de Lille.

HAUT DE CHAUSSE, ou Haut de Chausses; substantif masculin. La partie du vêtement de l'homme, qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. *Un haut de chausse de toile.*

On dit proverbialement & figurément qu'*une femme porte le haut de chausses;* pour dire, qu'elle est plus maîtresse, qu'elle a plus d'autorité dans la maison que son mari.

Le *h* se fait sentir.

HAUT-DESSUS; substantif masculin. C'est la partie supérieure des dessus chantans quand ils se subdi-

visent. Dans les parties instrumentales on dit toujours *premier dessus & second dessus ;* mais dans le vocal, on dit quelquefois *haut-dessus & bas-dessus*.

Le *h* se fait sentir.

HAUTE CONTRE ; substantif féminin. Celle des quatre parties de la Musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes ; par opposition à la basse-contre qui est pour les plus graves ou les plus basses.

Dans la Musique Italienne cette partie est presque toujours chantée par des bas-dessus, soit femmes, soit *castrati*.

HAUTE CONTRE, se dit aussi de celui qui chante la haute-contre. *C'est une bonne haute-contre.*

On appelle *haute-contre de violon*, la quinte de violon. Et *haute-contre de flûte à bec*, un instrument à vent qui sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson des dessus & des par-dessus du clavecin.

HAUTE-FONTAINE ; nom propre d'une Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, située en Champagne, sur la Marne, à trois lieues, ouest, de Saint-Dizier.

HAUTE-LISSE ; substantif féminin. Espèce de tapisserie de soie & de laine, rehaussée d'or & d'argent, qui représente de grands & petits personnages ou des paysages avec toutes sortes d'animaux. La *haute-lisse* est ainsi appelée de la disposition des lisses ou plutôt de la chaîne qui sert à la travailler & qui est tendue perpendiculairement de haut en bas ; ce qui la distingue de la *basse-lisse* dont la chaîne est mise sur un métier placé horisontalement.

L'invention de la *haute & basse-lisse* semble venir du levant, & le nom de *Sarrasinois* qu'on leur donnoit autrefois en France, aussi bien qu'aux Tapissiers qui se mêloient de la fabriquer ou plutôt de la rentraire & raccommoder, ne laisse guère lieu d'en douter. Peut-être que les Anglois & les Flamands y ont les premiers excellé & en ont apporté l'art au retour des croisades & des guerres contre les Sarrasins.

Quoi qu'il en soit il est certain que ce sont ces deux nations & particulièrement les Anglois qui ont donné la perfection à ces riches ouvrages ; ce qui doit les faire regarder, sinon comme les premiers inventeurs, du moins comme des restaurateurs d'un art si admirable, & qui fait donner une espèce de vie aux laines & aux soies dans des tableaux qui certainement ne cèdent guère à ceux des plus grands Peintres, sur lesquels on travaille la *haute & basse-lisse*.

Les François ont commencé plus tard que les autres à établir chez eux des manufactures de ces sortes de tapisseries ; & ce n'est guère que sur la fin du règne de Henri IV qu'on a vu sortir des mains des ouvriers de France, des ouvrages de *haute & basse-lisse* qui aient eu quelque beauté.

L'établissement qui se fit d'abord à Paris dans le fauxbourg Saint-Marcel en 1607 par édit de ce Prince du mois de Janvier de la même année, perdit trop tôt son protecteur pour se perfectionner ; & s'il ne tomba pas tout à fait dans sa naissance par la mort de ce Monarque, il eut du moins bien de la peine à se soutenir, quoique les sieurs Comans & de la Planche qui en étoient les Directeurs, fussent très-habiles

dans ces sortes de Manufactures, & qu'il leur eût été accordé & à leurs ouvriers de grands privilèges, tant par l'édit de leur établissement que par plusieurs déclarations données en conséquence.

Le règne de Louis XIV vit renaître les premiers projets sous l'intendance de M. Colbert. Dès l'an 1664, ce Ministre fit expédier des lettres patentes au sieur Hinard pour l'établissement d'une Manufacture royale de tapisseries de *haute & basse lisse* dans la ville de Beauvais en Picardie; & en 1667 fut établie par lettres patentes la Manufacture royale des Gobelins où ont été fabriquées depuis ces superbes tapisseries de *haute-lisse* qui ne cèdent à aucune des plus belles d'Angleterre & de Flandres pour les desseins, & qui les égalent presque pour la beauté de l'ouvrage, & pour la force & la sûreté des teintures des soies & des laines avec lesquelles elles sont travaillées.

Outre la Manufacture des Gobelins & celle de Beauvais qui subsistent toujours, il y a deux autres manufactures françoises de *haute & basse lisse*, l'une à Aubusson en Auvergne, & l'autre à Felletin dans la Haute Marche. Ce sont les tapisseries qui se fabriquent dans ces deux lieux, qu'on nomme ordinairement *tapisseries d'Auvergne*. Felletin fait mieux les verdures & Aubusson les personnages. Beauvais fait l'un & l'autre beaucoup mieux qu'en Auvergne: ces manufactures emploient aussi l'or & l'argent dans leurs tapisseries.

Ces quatre Manufactures françoises avoient été établies également pour la *haute & basse-lisse*; mais il y a déjà long-temps qu'on ne fabrique plus ni en Auvergne ni en Picardie, que de la *basse lisse*, & ce n'est qu'à l'Hôtel Royal des Gobelins où le travail de la *haute & basse-lisse* s'est conservé.

On ne fait aussi que des *basses-lisses* en Flandre; mais il faut avouer qu'elles sont pour la plupart d'une grande beauté & plus grandes que celles de France, si l'on en excepte celle des Gobelins.

Les hauteurs les plus ordinaires des *hautes & basses-lisses* sont deux aunes, deux aunes un quart, deux aunes & demie, deux aunes deux tiers, deux aunes trois quarts, trois aunes, trois aunes un quart & trois aunes & demie, le tout mesure de Paris. Il s'en fait cependant quelques-unes de plus hautes, mais elles sont pour les Maisons Royales ou de commande.

En Auvergne, surtout à Aubusson, il s'en fait au-dessous de deux aunes, & il y en a d'une aune trois quarts & d'une aune & demie.

Toutes ces tapisseries, quand elles ne sont pas des plus hauts prix, se vendent à l'aune courante: les plus belles s'estiment par tentures.

Fabrique de la haute-lisse. Le métier sur lequel on travaille la *haute-lisse* est dressé perpendiculairement: quatre principales pièces le composent, savoir deux longs madriers ou pièces de bois, & deux gros rouleaux ou *ensubles*.

Les madriers se nomment *cotterets* & sont placés tout droits, les rouleaux sont placés transversalement, l'un au haut des cotterets & l'autre au bas. Ce dernier est à un pied & demi de distance du plancher ou environ: tous les deux ont des tourillons qui entrent dans des trous convenables à leur grosseur, aux extrémités des cotterets.

Les barres avec lesquelles on les tourne se nomment des *tendois ;* celle d'en-haut le grand *tendoi*, & celle d'en-bas le petit *tendoi.*

Dans chacun des rouleaux est ménagée une rainure d'un bout à l'autre, capable de contenir un long morceau de bois rond qu'on y peut arrêter & affermir avec des fiches de bois ou de fer. Ce morceau de bois qui a presque toute la longueur des rouleaux s'appelle un *verdillon* & sert à attacher les bouts de la chaîne. Sur le rouleau d'en-haut est roulée cette chaîne qui est faite d'une espéce de laine torse, & sur le rouleau d'en-bas se roule l'ouvrage à mesure qu'il s'avance.

Tout du long des cotterets sont des trous percés de distance en distance du côté que l'ouvrage se travaille, dans lesquels se mettent des morceaux ou grosses chevilles de fer qui ont un crochet aussi de fer à un des bouts. Ces morceaux de fer qu'on nomme *hardilliers* sont percés aussi de plusieurs trous dans lesquels on passe une cheville qui approche ou éloigne la perche, & par ce moyen on peut bander ou lâcher les *lisses* suivant le besoin.

La *perche de lisse* ainsi nommée parcequ'elle enfile les *lisses* qui font croiser les fils de la chaîne, fait à peu près dans le métier de *haute-lisse*, ce que font les marches dans celui des tisserands.

Les *lisses* sont de petites cordelettes attachées à chaque fil de la chaîne avec une espèce de nœud coulant aussi de ficelle, qui forme une sorte de mail ou d'anneau : elles servent pour tenir la chaine ouverte, afin qu'on puisse y passer les broches chargées des soies, des laines, & autres matières qui entrent dans la fabrique de la tapisserie de *haute-lisse.*

Enfin il y a quantité de petits bâtons que le haute-lissier tient auprès de lui dans des corbeilles pour s'en servir à croiser les fils de la chaîne, en les passant à travers. Ces petits bâtons sont nommés par cette raison, *bâtons de croisure ;* & afin que les fils ainsi croisés se maintiennent toujours dans un arrangement convenable, on entrelace aussi entre les fils, mais au-dessus du bâton de croisure, une ficelle à laquelle les ouvriers donnent le nom de *flèche.*

Quand la chaîne est montée, le dessinateur trace sur les fils de cette chaîne, les principaux contours des figures du tableau qu'il faut imiter; ce qui se fait en appliquant du côté qui doit servir d'envers, des cartons conformes au tableau que l'on veut copier, & en suivant leurs contours avec de la pierre noire sur les fils du côté de l'endroit ; en sorte que les traits paroissent également devant & derrière : & afin qu'on puisse dessiner plus sûrement & plus correctement, on soutient les cartons avec une longue & large table de bois.

A l'égard du tableau d'après lequel l'ouvrage doit s'achever, il est suspendu derrière le haute-lissier & roulé sur une longue perche : on le déroule autant qu'il est nécessaire, & à mesure que la pièce s'avance.

Outre les pièces dont on a parlé, qui composent le métier ou qui y sont pour la plupart attachées, il faut trois principaux outils ou instrumens pour placer les laines ou soies, les arranger & les serrer dans les fils de la chaîne : ces outils sont

une broche, un peigne de bois & une aiguille de fer.

La *broche* est faite de bois dur, comme du buis ou autre semblable. C'est sur cet instrument qui sert comme de navette, que sont dévidées les soies, les laines, ou l'or & l'argent que l'ouvrier doit employer.

Le *peigne* est de huit à neuf pouces de longueur & d'un pouce d'épaisseur du côté du dos, allant ordinairement en diminuant jusqu'à l'extrémité des dents qui doivent être plus ou moins distantes les unes des autres, suivant le plus ou le moins de finesse de l'ouvrage.

Enfin l'aiguille de fer qu'on appelle *aiguille à presser*, a la forme des aiguilles ordinaires, mais elle est plus grosse & plus longue : elle sert à presser les laines & les soies, lorsqu'il y a quelque contour qui ne va pas bien.

Le fil de laine, de soie, d'or ou d'argent dont se couvre la chaîne des tapisseries, & que dans les Manufactures d'étoffes on appelle *trame*, se nomme *assure* parmi les Haute-lissiers françois: les Flamands lui donnent le nom d'*inslach*.

Lorsque tout est préparé pour l'ouvrage & que l'ouvrier le veut commencer, il se place à l'envers de la pièce, le dos tourné au dessein, de sorte qu'il travaille pour ainsi dire, à l'aveugle, ne voyant rien de ce qu'il fait, & étant obligé de se déplacer & de venir au-devant du métier quand il veut en voir l'endroit & en examiner les défauts pour les corriger avec l'aiguille à presser.

Avant de placer ses soies ou ses laines, le Haute-lissier se tourne & regarde son dessein; ensuite de quoi ayant pris un broche chargée de la couleur convenable, il la place entre les fils de la chaîne qu'il fait croiser avec les doigts par le moyen des lisses attachées à la perche; ce qu'il recommence chaque fois qu'il change de couleur. La soie ou la laine étant placée, il la bat avec le peigne, & lorsqu'il a mis plusieurs rangées les unes sur les autres, il va voir l'effet qu'elles font pour en réformer les contours avec l'aiguille à presser, s'il en est besoin.

Si les pièces sont larges, plusieurs ouvriers y peuvent travailler a la fois. A mesure qu'elle s'avance on roule sur l'ensuble d'en-bas ce qui est fait, & on déroule de dessus celle d'en-haut, autant qu'il faut de la chaîne pour continuer de travailler; c'est à quoi servent le grand & le petit tendois. On en fait à proportion autant du dessein que les ouvriers ont derrière eux.

L'ouvrage de la *haute-lisse* est bien plus long à faire que celui de la *basse-lisse* qui se fait presque deux fois aussi vîte & qui par conséquent, coûte moins de façon que l'autre: toute la différence qui paroît aux yeux entre ces deux espèces de tapisseries, consiste en ce qu'à la *basse-lisse* il y a un filet rouge, large d'environ une ligne, qui est mis de chaque côté du haut en bas, & qu'à la *haute-lisse* ce filet n'y est point. *Voyez* LISSE.

Les tapisseries de *haute & basse-lisse* payent en France les droits d'entrée & de sortie, suivant leurs qualités & les lieux où elles se fabriquent; savoir, à l'entrée :

Les tapisseries neuves & vieilles d'Oudenarde & des autres villes des Pays-Bas, excepté Anvers & Bruxelles, le cent pesant, 120 liv.

Les tapisseries neuves & vieilles d'Anvers, de Bruxelles & d'Angleterre, 240 liv.

Les

Les tapisseries rehaussées de soie, d'or & d'argent desdits lieux, vingt pour cent de leur valeur; le tout suivant l'arrêt du 21 Août 1691.

Les tapisseries de Felletin & d'Auvergne payent conformément au tarif de 1664, quatre liv. du cent pesant.

A l'égard des droits de sortie réglés par le même tarif de 1664, ils se payent; savoir, les tapisseries fines, neuves & vieilles de la Marche, Flandres & d'ailleurs, mêlées d'or & d'argent, à raison de six pour cent de leur valeur. Les tapisseries fines de la Marche, sans or ni argent, vingt-six liv. du cent pesant. Les tapisseries de Flandres & d'ailleurs, excepté de Felletin, treize liv. du cent pesant, & les tapisseries de Felletin, quatre liv.

HAUTE-LISSIER; substantif masculin, ouvrier qui travaille à la tapisserie de haute-lisse. On donne le même nom au Marchand qui la vend. *Voyez* HAUTE-LISSE.

Le *h* se fait sentir.

HAUTE-LUTTE; substantif féminin. Il ne se dit qu'au figuré. *Emporter quelque chose de haute lutte*, c'est l'emporter d'autorité & avec grande supériorité.

Le *h* se fait sentir.

HAUTEMENT; adverbe. Il n'a guère d'usage au propre; mais au figuré il signifie, hardiment, librement, résolument. *On vous déclare hautement qu'on n'accepte point vos offres. Il lui soutint hautement qu'il s'étoit approprié les effets de la Société.*

HAUTEMENT, signifie aussi avec hauteur, avec vigueur, à force ouverte. *Il prit hautement le parti de cet Officier. Il embrassa hautement la défense de l'opprimé.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

Le *h* se fait sentir.

HAUTE-PAYE; substantif féminin. Une solde plus grande que la solde ordinaire. *Il a la haute-paye.*

HAUTE-PAYE, se dit aussi de celui qui la reçoit. *Les Caporaux, les Anspessades sont des Hautes-payes.*

Le *h* se fait sentir.

HAUTE-RIVE; nom propre d'une petite ville de France, en Languedoc, sur l'Ariège, à cinq lieues, sud-sud-est, de Toulouse. Il y a une Justice royale.

HAUTE-RIVOIRE; nom propre d'un bourg de France, en Forets, à trois lieues, est, de Feurs.

HAUTE-SEILLE; nom propre d'une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Lorraine, à une lieue de Blamont. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ douze mille liv. de rente.

HAUTESSE; substantif féminin. Titre qu'on donne au Grand Seigneur ou Sultan de Turquie. Il a aussi été donné à quelques-uns de nos Rois, particulièrement sous la seconde race.

Le *h* se fait sentir.

HAUTE-TAILLE; substantif féminin. On appelle ainsi une voix moyenne entre la taille & la haute-contre.

Le *h* se fait sentir.

HAUTEVILLE-LE-GUISCHARD; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à trois lieues, nord-est, de Coutances. Il est fameux pour avoir été la patrie des enfans de Tancrède qui conquirent le Royaume de Naples. *Voyez* GUISCHARD.

HAUTEUR; substantif féminin *Altitudo*. Étendue d'un corps en tant

qu'il eſt haut. *La hauteur d'une tour. La hauteur d'un mur.*

En termes d'Architecture, on dit, qu'*un bâtiment eſt arrivé à hauteur ;* pour dire, que les dernières aſſiſes ſont poſées pour recevoir la charpente. On dit auſſi, *hauteur d'appui ;* pour ſignifier trois pieds de haut. Et *hauteur de marche ;* pour ſignifier ſix pouces, parceque l'uſage a déterminé ces hauteurs.

On dit d'une perſonne, qu'*elle eſt tombée de ſa hauteur ;* pour dire, qu'étant debout elle eſt tombée de ſon long.

En termes de Géométrie, on appelle *hauteur d'une figure*, la diſtance de ſon ſommet à ſa baſe, ou la longueur d'une perpendiculaire abaiſſée du ſommet ſur la baſe.

Des triangles qui ont des baſes & des hauteurs égales ſont égaux en ſurface ; & les parallélogrammes ſont doubles des triangles de même baſe & de même hauteur.

Hauteur, en termes d'Optique, ſe dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil, parallèlement à l'horizon, & un rayon viſuel qui vient de l'objet à l'œil.

Il y a trois moyens de meſurer les hauteurs ; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement & par l'optique. Le premier moyen eſt un peu indirect & demande peu d'apprêt ; le ſecond ſe fait avec le ſecours d'inſtrumens deſtinés à cet uſage ; & le troiſième par les ombres.

Les inſtrumens dont on fait principalement uſage pour méſurer les hauteurs, ſont le quart de cercle, le graphomètre, *&c.*.

Hauteur, ſignifie auſſi colline, éminence. *L'ennemi s'empara des hauteurs.*

Hauteur, ſignifie encore profondeur. *La rivière a vingt pieds de hauteur dans cet endroit.*

Hauteur, ſe dit dans l'Art militaire, du nombre de rangs ſur leſquels une troupe eſt formée, ou ce qui eſt la même choſe, du nombre d'hommes dont les files ſont compoſées.

Ainſi, dire qu'une troupe eſt formée à deux ou trois de hauteur, *&c.* c'eſt dire qu'elle a deux ou trois rangs ou deux ou trois hommes *&c.* dans chaque file.

Hauteur ſe dit auſſi dans la marche des troupes, de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorſque l'armée eſt en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même hauteur, c'eſt-à-dire, que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi.

Hauteur ou élévation du pôle, ſe dit de l'arc du méridien compris entre le pôle & l'horizon du lieu où l'on eſt.

Hauteur de l'équateur, ſe dit de l'arc du méridien compris entre l'horizon & l'équateur : elle eſt toujours égale au complément de la hauteur du pôle, c'eſt-à-dire, à ce qui manque à la hauteur du pôle pour être de 90 degrés, parceque du pôle à l'équateur, la diſtance eſt invariablement de 90 degrés : ſi le pôle s'élève l'équateur s'abaiſſe : ſi le pôle s'abaiſſe, l'équateur s'élève à ſon tour. Plus le pôle eſt élevé, plus ſa diſtance au zenith eſt diminuée, & de même l'horizon s'eſt abaiſſé, & ſa diſtance à l'horizon eſt plus petite dans la même proportion.

La hauteur de l'équateur ſe peut connoître de jour, par le moyen de la hauteur du ſoleil : on la trou-

ve facilement avec un quart de cercle bien divisé ou avec quelqu'autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque.

On dit, *prendre la hauteur du Soleil*, ou simplement, *prendre hauteur;* pour dire, observer avec un instrument l'élévation du Soleil sur l'horizon à l'heure de midi.

On dit sur mer, qu'*on est à la hauteur d'une île*, *d'une ville*, &c. pour dire, qu'on est dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. *Le vaisseau fut attaqué à la hauteur de Livourne.*

Dans la perspective on dit, *la hauteur de l'œil;* pour dire, une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

HAUTEUR, se dit aussi dans les choses morales, & désigne tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une hauteur noble & bien placée, est celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puissant Rói de Syrie & lui dit; *vous ne sortirez pas de ce cercle sans satisfaire à la République ou sans attirer sa vengeance.* Un particulier qui en useroit ainsi seroit un imprudent: Popilius qui représentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans son procédé, & pouvoit être un homme modeste.

Le Duc d'Orléans Régent du Royaume, pressé par l'Envoyé de Pologne de ne point recevoir le Roi Stanislas, lui répondit avec une hauteur généreuse; *dites à votre maître que la France a toujours été l'asile des Rois.*

On dit, *faire quelque chose de hauteur;* pour dire, de haute lutte.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir.

HAUTIN, substantif masculin. Poisson qu'on voit communément dans la Flandre & en Hollande. Il a la bouche longue, menue, pointue, molle & noire: il n'a point de dents: la mâchoire supérieure surpasse de beaucoup l'inférieure: il a la figure d'une truite.

Sur les bords de la mer Caspienne, il est d'une grandeur considérable. Les Marchands le vendent en ce pays, desséché & salé: sa graisse est nourrissante: ses boyaux étant cuits sont employés à faire de la colle. Les Pêcheurs du Nil se donnent bien de garde de toucher au hautin qui se trouve dans leur fleuve parcequ'ils ont pour lui une grande vénération.

HAUTVILLIERS; nom propre d'une Paroisse considérable de France, en Champagne, remarquable tant par l'excellent vin qu'on y recueille, que par une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle est en commende & vaut au titulaire environ mille louis de rente.

HAUTURIER; substantif masculin & terme de Marine. On donne ce nom aux pilotes qui sont pour les voyages de long cours, qui ont une connoissance des astres, & qui font usage des instrumens pour prendre hauteur. On les appelle ainsi pour les distinguer des *Pilotes côtiers* dont les connoissances sont bornées à certaines côtes le long desquelles ils conduisent les vaisseaux.

HAWAMAAL; ſubſtantif maſculin. C'eſt ainſi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le Scythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. Hawamaal ſignifie en leur langue *diſcours ſublime :* ce Poëme contient cent vingt ſtrophes dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle ſimplicité : en voici quelques-unes.

Plus un homme boit plus il perd de raiſon : l'oiſeau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange ſa propre mort ; & l'avidité de l'inſenſé eſt la riſée du ſage.

Quand j'étois jeune j'errois ſeul dans le monde ; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon : un homme fait plaiſir à un autre homme.

Qu'un homme ſoit ſage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut ; qu'il ne cherche point à ſavoir ſa deſtinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que longtemps : quand un homme allume du feu, la mort eſt chez lui avant qu'il ſoit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais : rarement voit-on des pierres ſépulchrales élevées ſur les tombeaux des morts, par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louer la beauté du jour ; une femme quand vous l'aurez connue ; une épée quand vous l'aurez eſſayée ; une fille quand elle ſera mariée ; la glace quand vous l'aurez traverſée ; la bierre quand vous l'aurez bue.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que celle de n'être pas content de ſon ſort.

Les richeſſes paſſent comme un clin-d'œil : elles ſont les plus inconſtantes des amies. Les troupeaux périſſent ; les parens meurent ; les amis ne ſont point immortels ; vous mourrez vous-même : je connois une ſeule choſe qui ne meurt point, c'eſt le jugement qu'on porte des morts.

HAUVILLE ; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à cinq lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Rouen.

HAY, ou Hauthsi ; ſubſtantif maſculin. Animal du Bréſil qui eſt de la grandeur d'un chien : il a la face d'une guenon, le ventre pendant, une longue queue, des pieds velus à la manière des ours, & des ongles aigus & longs. Il ſe plaît au haut des arbres & on l'apprivoiſe aſſez facilement.

HAYE ; (la) nom propre d'un lieu magnifique des Provinces Unies, dans la Hollande, à une lieue de la mer, à trois lieues, ſud-oueſt, de Léyde, & à 75 lieues, nord-eſt, de Paris. C'eſt aujourd'hui le centre du Gouvernement de la République, la demeure des Membres des États Généraux, des Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers. Quoique la Haye n'ait point encore de rang marqué parmi les villes de la Hollande, elle a par ſon étendue, par le nombre & la beauté de ſes palais, par la dignité de ſes habitans, par les prérogatives de ſes Magiſtrats & par la magnificence de ſes promenades, de quoi tenir rang entre les plus belles villes de l'Europe.

C'eſt d'une petite maiſon de chaſſe dans un bois, où les Comtes de Hollande venoient quelquefois, que

s'est formé ce beau lieu; mais l'éclat où nous le voyons aujourd'hui n'existoit pas encore au treizième siècle: il arriva seulement qu'alors Guillaume II Comte de Hollande, élu & couronné Empereur en 1248, transporta de temps en temps son sejour à la Haye où il commença le Palais qui est aujourd'hui la Cour. En 1291 la Haye devint le chef-lieu d'un Bailliage: avec le temps il prit le nom de *village*, & même en 1557 il ne passoit point encore pour une ville.

La Haye est la Patrie de plusieurs grands hommes; entr'autres de Guillaume III Roi d'Angleterre, de Ruysch, Huyghens, *&c.*

LA HAYE, est aussi le nom d'une ville de France, en Touraine, sur la Creuse, à cinq lieues, nord-nord-est, de Chatelleraut. Elle est remarquable pour avoir été la Patrie du célèbre Descartes.

HAYE-PESNEL; (la) nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à trois lieues, est-sud-est, de Grandville.

HAYE-DU-PUITS; (la) nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à cinq lieues, nord-nord-ouest, de Coutances.

HAYES; (les) nom propre d'une Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, en Dauphiné, à trois lieues, de Grenoble.

HAYN; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Misnie, au cercle de la haute Saxe, sur le Rheder, à cinq lieues, nord-ouest, de Dresde.

Il y a une autre ville de même nom en Silésie, dans le Duché de Lignitz, à trois milles de Buntzel.

HAYNIGHEN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur la rivière de Striegnizt, à deux lieues de Freyberg.

HAYON; substantif masculin & terme de Chandeliers. Espèce de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes encore enfilées sur la broche.

On donnoit autrefois le même nom de *hayon*, aux étaux portatifs des marchands aux halles.

HAY-SENG; substantif masulin. Les Chinois donnent ce nom à un poisson très-laid, & dont on use à la Chine presque à tous les repas: il est sans os & sans aucune espèce d'arrête: il meurt aussitôt qu'il est pressé dans la main; mais un peu de sel étant suffisant pour le conserver, on le transporte dans toutes les parties de l'Empire de la Chine.

HAY-TSING; substantif masculin. C'est l'oiseau de proie le plus beau, le plus vif, le plus courageux & le plus remarquable qui soit à la Chine. Il est très-rare: on n'en trouve que dans le district de Hang-Chang-Su, ville de la Province de Chensy, & dans quelques parties de la Tartarie. Il surpasse en beauté, en force & en grosseur nos plus beaux faucons; aussitôt qu'on en prend un, il doit être porté à l'Empereur, qui le confie aux soins des fauconniers impériaux.

HAZEBROUCK; nom propre d'une ville de France, dans la Flandre maritime, près de la rivière de Berre, environ à quatre lieues, est, de Saint Omer.

HAZIRAM; substantif masculin. C'est le nom du neuvième mois de l'année syriaque. Il répond à notre mois de Juin.

HÉ; interjection qui sert principalement à appeler, & dont alors on prononce l'*e* comme un *e* ouvert. *Hé approche ici.* Ce qui ne se dit

qu'à des perſonnes fort inférieures.

Souvent cette interjection ſe confond avec HE, ſoit pour avertir de prendre garde à quelque choſe, comme, *hé, qu'allez-vous faire?* ſoit pour témoigner de la commiſération, *hé, qu'elle eſt à plaindre!* ſoit pour marquer de la douleur, *hé, quel malheur il vient de nous arriver!*

Le *h* ſe fait ſentir.

HÉA; nom propre d'une province d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc. Ses bornes ſont l'océan à l'Occident, & au Nord; les montagnes du grand Atlas & la province de Sus au midi; & à l'orient la province de Maroc. Elle a partout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chèvres, des cerfs, des chevreuils, des ſangliers & les plus grands lièvres de Barbarie. Il y a auſſi une quantité prodigieuſe d'abeilles dont le miel eſt l'objet de commerce le plus conſidérable du pays, après les maroquins qu'on y prépare, leſquels ſont fort recherchés des Européens. Il n'y croît point de froment. On s'y nourrit avec de l'orge. Les habitans y ſont robuſtes, fort jaloux, & les femmes belles & galantes: quoique Mahométans, ils ne ſavent ce que c'eſt que Mahomet & ſa Secte; mais ils ſont & diſent tout ce qu'ils voient faire & entendent dire à leurs Alfaquis: ils n'ont ni Médecins, ni Chirurgiens, ni Apoticaires, & ne s'en portent pas plus mal. La diette eſt le principal remède qu'ils emploient dans leurs maladies. Tedeneſt eſt la capitale de cette province.

HÉAN; nom propre d'une ville conſidérable d'Aſie, dans le Tonquin, où elle eſt capitale de la province de l'Eſt. Elle eſt ſituée à quatre-vingt lieues de la mer, & au confluent des rivières de Donvia & de Rokbo.

HÉAR; vieux mot qui ſignifioit autrefois héritier.

HÉATOTOTL; ſubſtantif maſculin. Oiſeau d'Amérique, décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin *l'oiſeau du vent*. Il eſt remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte ſur ſa tête: ſa gorge eſt d'un cendré brun: ſon ventre eſt blanc, & ſes pieds ſont jaunes: ſa queue mi-partie noire & blanche, eſt ronde quand elle eſt déployée: ſon dos & ſes aîles ſont noirs.

HÉAUME; ſubſtantif maſculin. *Voyez* CASQUE.

HÉAUME, ſe dit auſſi en termes de Marine, de la barre du gouvernail d'un petit bâtiment.

Le *h* ſe fait ſentir.

HÉAUMERIE; ſubſtantif féminin. Art de fabriquer les armures, tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pied: ce mot vient de *héaume* ou *caſque*; d'où l'on a fait encore *héaumiers* ou *faiſeurs de héaume*; ce ſont nos armures qui leur ont ſuccédé. *Héaume*, *héaumerie* & *héaumiers* ſont aujourd'hui des mots hors d'uſage.

HEBATA; nom propre. C'eſt ſelon Pline, une ancienne ville d'Aſie, dans la Méſopotamie.

HEBDOMADAIRE; adjectif des deux genres. *Singulis hebdomadibus recurrens*. Qui ſe renouvelle chaque ſemaine. *Une feuille hebdomadaire. Des nouvelles hebdomadaires. Un ouvrage hebdomadaire.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas un *hebdomadaire journal*, mais un *journal hebdomadaire*.

On prononce *ebdomadaire*.

HEBDOMADIER ; substantif masculin. Celui qui est de semaine dans une Église, un Chapitre ou un Couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier* ; il a en plusieurs endroits des priviléges particuliers, tels que des collations & des rétributions qui lui sont propres,

On appelle aussi *hebdomadier* dans quelques Monastères, celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succède à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, *&c.*

D'*hebdomadier* on a fait dans les couvens de religieuses, *l'hebdomadière.*

HEBDOMÉES ; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fête qui selon Suidas & d'autres, se célébroit à Delphes le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement selon Plutarque & d'autres Auteurs, le septième jour du premier mois du printemps.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né ce jour-là, & qu'il venoit célébrer sa naissance en y rendant par la bouche de sa prêtresse, des réponses à tous ceux qui consultoient l'oracle.

La cérémonie de la fête consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur d'Apollon ; ensuite on sacrifioit & l'on entroit dans le Sanctuaire où l'on interrogeoit le Dieu.

HÉBÉ ; terme de Mythologie & nom propre d'une fille de Jupiter & de Junon, selon Homère & Hésiode, & selon d'autres de Junon seule qui la conçut sans avoir approché de Jupiter son époux, pour se venger de ce qu'il avoit engendré Pallas sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mère des Dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hébé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hébé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux Dieux ; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le père des Dieux qui, comme les mortels, avoit quelquefois des caprices, substitua Ganymède à *Hébé*, parceque cette jeune fille s'étoit laissée tomber d'une manière peu décente dans un repas solemnel que l'Olympe célébroit chez les Éthiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fût qu'un prétexte : Ganymède devint donc l'échanson des Dieux ; on dit de Jupiter seulement ; selon eux, *Hébé* demeura en possession de présenter le nectar aux Déesses : elle fut la Déesse de la jeunesse ; Hercule admis entre les Dieux, l'obtint pour sa femme.

HEBECREVONE ; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à une lieue, ouest-nord-ouest, de Saint-Lo.

HÉBERGE ; substantif féminin, & terme de Palais, qui signifie la hauteur & superficie d'un bâtiment. On

dit, *jusqu'à son héberge ;* pour dire, jusqu'à son étage. Et qu'*un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen que suivant son héberge ;* pour dire, suivant l'étendue qu'il en occupe.

Le *h* est muet.

HÉBERGÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* HÉBERGER.

HÉBERGEMENT ; substantif masculin. Vieux mot qui signifioit autrefois maison, logement. Et l'on appeloit *droit d'hébergement*, l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu.

HÉBERGER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Hospitio excipere.* Recevoir chez soi. *Le Curé du village nous hébergera.* Ce mot n'a d'usage qu'en plaisanterie.

En termes de Salines, on dit, *héberger muire ;* pour dire, charger d'eau la poêle.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉBÉTÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Voyez* HÉBÉTER.

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un hébété.*

HÉBÉTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Hebetare.* Rendre stupide. *Le vin l'a hébété.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉBICHET ; substantif masculin. C'est un crible fait de brins de roseaux entrelacés, & dont on se sert aux Îles pour la préparation du roucou. Il est aussi d'usage aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barrils.

HÉBON ; substantif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Bacchus ainsi appelé d'Hébé Déesse de la jeunesse, que ce Dieu accompagnoit toujours. Les Napolitains l'honoroient sous ce nom.

HÉBRAÏQUE ; adjectif des deux genres. *Hebraicus, a, um.* Qui appartient aux Hébreux. Il se dit par rapport à la langue. *Des caractères hébraïques. Une grammaire hébraïque. La langue hebraïque.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

On prononce *ébraïke.*

HÉBRAÏSANT ; substantif masculin. Nom que l'on donne aux savans qui s'attachent particulièrement à l'étude de la langue hébraïque & du texte hébreu. *C'est un Hébraïsant.*

Le *h* est muet.

HÉBRAÏSME ; substantif masculin. Façon de parler propre & particulière à la langue hébraïque. *Cette version est remplie d'hébraïsmes.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉBRE ; c'est l'ancien nom d'une rivière qu'on appelle aujourd'hui *Mariza.* Voyez *ce mot.*

HÉBREU ; substantif masculin. La langue hébraïque, celle dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée.

L'hébreu est sans contredit, comme le remarque un philosophe, la plus ancienne des langues connues ; & s'il s'en faut rapporter aux Juifs, elle est la première du monde. Comme langue savante & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siècles le sujet & la matière d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas été discutées de sens froid, surtout par les Rabbins, & qui pour la plupart ne sont pas encore éclaircies, peut-être à cause du temps qui couvre tout, peut-être encore parceque cette langue n'a pas été aussi cultivée qu'elle

qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son origine, ses révolutions, son génie, ses propriétés, sa grammaire, sa prononciation, enfin les caractères de son écriture & la ponctuation qui lui sert de voyelles, sont l'objet des principaux problèmes qui la concernent; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noyent avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité.

L'histoire de l'hébreu n'est chez les Rabbins qu'un tissu de fables & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. C'est selon eux la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde; c'est de la bouche de Dieu même que les Anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmise de race en race & d'âge en âge au travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Israël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, & qui retournant un jour à sa source, sera la langue des Bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des Saints & des Prophètes. Mais sans nous arrêter à ces pieuses rêveries dont notre siècle ne peut plus s'accommoder, disons que l'hébreu est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici bas; que comme toutes les autres elle a eu son commencement, son règne & sa fin, & que sortie de la nuit des temps nous ignorons son origine historique.

Il est d'ailleurs fort incertain quel nom de peuple la langue hébraïque a pu porter dans sa naissance : ce n'a point été le nom des hébreux qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham est sorti, & vis-à-vis des Cananéens & Égyptiens, où ce Patriarche & ses enfans ont si souvent voyagé en simples particuliers. Si la langue de la bible est celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée : si elle ne l'est point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangère. Entre ces deux alternatives il est un milieu sans doute auquel on doit s'arrêter. Abraham, Chaldéen de famille & de naissance, n'ayant pu parler autrement que Chaldéen, il est plus que vraisemblable que sa postérité a dû conserver son langage pendant quelques générations, & qu'ensuite leur commerce & leurs liaisons avec les Cananéens, les Arabes & les Égyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en est résulté un nouvel au dialecte propre & particulièr aux Israélites : d'où nous devons présumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un siècle avant les écrits de Moïse : le Chaldéen d'Abraham en a été le principe; il est ensuite fondu avec le Cananéen qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la basse Égypte qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de son côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainsi que la langue Arabe, comme on le voit particulièrement dans le livre de Job.

Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la langue hébraïque, & des révolutions qu'a subi le Chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'écriture qu'Abraham ne se sert point d'interprète chez les Cananéens ni chez les Égyptiens, parcequ'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du Chaldéen de ce Patriarche. Eliéser & Jacob qui habitèrent chez les mêmes peuples, & qui firent un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puisqu'ils conversèrent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déjà familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'un autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom Chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingts ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi le dialecte hébraïque avoit déjà pu se former. Ce seul exemple peut faire juger de la différence que le temps continua de mettre dans le langage de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté, & il fallut que Joseph en Égypte se servît d'interprète pour parler à ses frères.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entre elles, quoique le Chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans, qui s'est écoulé depuis ce Patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyse que l'Italien, le François & l'Espagnol ne diffèrent entre eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siècles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'écriture prendre le nom de la langue à la rigueur; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Égyptiens, des Amalécites, des Ammonites, &c. elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'un dialecte différent, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'Écriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interprètes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlées. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Démosthène étoit étranger dans Athènes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement tous ces anciens dialectes, quoiqu'issus d'une même source. Au reste, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham; il étoit sorti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les temps a étendu sur cette partie du monde sa puissance & son empire, tantôt par

les armes & toujours par les sciences. L'Euphrate a successivement été le siége des Chaldéens, des Assyriens, des Babiloniens & des Perses; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vu en Europe & en différens tems le grec & le latin devenir des langues générales: & cet Empire des langues qui est la suite de l'Empire des Nations, en est en même tems le monument le plus constant & le plus durable.

Celui de tous ces dialectes chaldéens avec lequel la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit le dialecte cananéen ou phénicien. Les colonies de ces Peuples commerçans chez les Nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vestiges qui nous prouvent que la langue d'Abrabam s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie pour former la langue de Moyse, que l'Écriture pour cette raison sans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*.

A l'égard du génie de l'hébreu & de son caractère, c'est une langue pauvre de mots & riche de sens; sa richesse a été la suite de sa pauvreté, parcequ'il a fallu nécessairement charger une même expression de diverses valeurs, pour suppléer à la disette des mots & des signes. Elle est à la fois très-simple & très-composée; très-simple, parcequ'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-composée, parceque les figures, les métaphores, les comparaisons, les allusions y sont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expression où l'on n'ait besoin de quelque réflexion pour juger s'il faut la prendre au sens naturel ou au sens figuré. Cette langue est expressive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en est de cette énergie comme de l'expression d'un étranger qui parle une langue qui ne lui est pas encore assez familière, pour qu'elle se prête à toutes ses idées; ce qui l'oblige pour se faire entendre à des efforts de génie qui mettent dans sa bouche une force qui n'est pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même sauvage, qui ne soit vive, touchante & plus souvent sublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les situations. Cette dernière à la vérité a l'avantage de la netteté, de la justesse & de la précision; mais elle est ordinairement privée de ce nerf surnaturel & de ce feu dont les lan gues pauvres & les langues primitives ont été animées. Une languetelle que la françoise, par exemple, qui fuit les figures & les allusions, qui ne souffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le simple, n'est que le langage de l'homme réduit à la raison. La langue hébraïque au contraire est la vraie langue de la poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte: quelle ardeur dans ses cantiques! quelles sublimes images dans les visions d'Isaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! On y trouve

des beautés & des modèles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique.

On dit figurément & familièrement, *ce que vous dites est de l'hébreu pour moi ; vous me parlez hébreu* ; pour dire, je n'entends pas ce que vous dites.

HÉBREU, est aussi quelquefois adjectif. *Le texte hébreu.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉBREUX ; (les) on appeloit ainsi avant la captivité de Babylone, les Israélites ou les descendans d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Ce sont les mêmes que ceux que dans la suite on a appelés *Juifs*.

On appelle *Épître de Saint Paul aux Hébreux*, une épître qu'on croit avoir été écrite l'an 62 de notre ère, sur la fin de la première captivité de S. Paul à Rome. L'Apôtre n'a point mis son nom au commencement selon la coutume, ou parcequ'il savoit qu'il étoit odieux aux Hébreux, ou parcequ'il croyoit qu'il n'étoit pas si proprement l'Apôtre des Juifs que des Gentils. 1°. Il y montre l'excellence du ministère de JESUS-CHRIST, & combien son sacerdoce & son sacrifice sont au-dessus de ceux de l'ancienne loi. 2°. Il relève les esprits abattus des Hébreux, & les exhorte à persévérer dans la foi en JESUS CHRIST.

Plusieurs inter-prètes tant anciens que modernes, croyent que le sens & l'arrangement des matières sont à la vérité de S. Paul ; mais que le style & les expressions sont de Clément ou de S. Luc ; conjecture fondée sur la régularité & la délicatesse du discours qu'on n'observe pas également dans les autres épîtres du même Apôtre.

HÉBRIDES ; *voyez* WESTERNES.

HÉBRIEUX ; substantif masculin. C'est en Bretagne l'Officier ou Commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont besoin avant de se mettre en mer. Ce mot vient de celui de congé qu'on appelle *bref* ou *brieux*.

HÉBRON ; nom propre d'une des plus anciennes villes de la Palestine, & même du monde, puisqu'elle fut bâtie sept ans avant Tanis, capitale de la basse Égypte. Elle étoit située sur une hauteur, à vingt-deux milles de Jérusalem, vers le midi, & à vingt milles de Bersabée vers le nord. Cette ville appartenoit à la tribu de Juda.

HÉCAERGE ; adjectif pris substantivement. Epithète qu'Homère donne souvent à Apollon, à Diane & aux autres Divinités armées de flèches & de carquois.

HÉCAERGE, se prend aussi pour une nymphe des bois qui aimoit la chasse, & qui étoit sœur d'Opis, Divinité favorable aux chasseurs.

HÉCALE ; nom propre d'un ancien bourg de l'Attique, dans la tribu Léontide, où Jupiter avoit un temple & des fêtes qui l'avoient fait surnommer *Jupiter Hécale*.

HÉCALESIES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébrèrent autrefois dans un bourg de l'Attique en l'honneur de Jupiter Hécale. *Voyez* HÉCALE.

HÉCATE ; nom propre d'une Divinité dont la naissance est incertaine. Musée la déclare fille du soleil, d'autres de la nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce Dieu & de Latone : mais la plupart prétendent qu'elle étoit fille de Persée & d'Astérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs avant de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* est la même que Proserpine, que Diane & que la Lune; c'est-à-dire qu'elle avoit trois noms : celui de la *Lune* dans le ciel, de *Diane* sur la terre, & de *Proserpine* dans les enfers : voilà pourquoi elle est appelée la *triple Hécate*, ou la Déesse à trois formes, *Dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hécates*.

On la représentoit tantôt par trois figures adossées les unes aux autres; tantôt par un seul corps qui porte trois têtes & quatre bras disposés de manière que de quelque côté qu'on se tourne, chaque tête a ses deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; dans deux autres mains elle tient un fouet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrième on lui met un serpent, parcequ'elle présidoit à la santé, dont le serpent est le symbole.

On la peignoit à trois faces, suivant quelques mythologistes, à cause des trois faces que la lune fait voir dans son cours; & selon d'autres, parcequ'elle domine sur la naissance, sur la santé & sur la mort : en tant qu'elle règne sur la naissance, c'est *Lucine*, dit Servien; en tant qu'elle veille à la santé, c'est *Diane*, & le nom d'*Hécate* lui convient en tant qu'elle commande à la mort.

Hésiode parle d'*Hécate* comme d'une Déesse terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre Divinité, parcequ'elle a pour ainsi dire, le destin de la terre entre ses mains, qu'elle distribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préside au conseil des Rois, aux accouchemens & aux songes.

Elle étoit la Déesse des magiciennes & des enchanteresses; c'est pour cela qu'on la fait mère de Circé & de Médée : du moins dans Eurypide, cette dernière avant de commencer ses opérations magiques, invoque *Hécate sa mère*. Ulysse voulant se délivrer des songes & des spectres dont il étoit tourmenté, eut soin de lui consacrer un temple en Sicile.

Enfin selon le scholiaste de Théocrite, *Hécate* étoit la Déesse des expiations, & sous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des statues dans les carrefours où elle étoit appelée *Trivia*. Etienne de Bysance & Suidas parlent de l'antre où on lui faisoit ces sortes de sacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe : mais elle avoit en plusieurs autres pays un culte & des autels.

HÉCATÉSIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes & sacrifices que les Athéniens célébroient tous les mois en l'honneur d'Hécate, qu'ils regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. Les gens riches donnoient alors un repas public dans les carrefours où la Divinité étoit censée présider, & ce repas se nommoit *le repas d'Hécate*. Les viandes qu'on y servoit étoient enlevées par les pauvres à qui les sacrificateurs distribuoient d'ailleurs un certain nombre de pains & d'autres provisions.

HÉCATOMBE; substantif féminin. Sacrifice de cent bœufs, ou de cent moutons, ou de cent chèvres, *&c.* ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisoient les anciens.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même temps sur cent autels de gazon & par cent sacrificateurs;

cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand événement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux Dieux, les cent villes du Péloponèse faisoient ensemble une *hécatombe*, c'est-à-dire, qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais Conon, Général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui-même une *hécatombe*: « c'étoit, dit Athé» née, une véritable *hécatombe*, » & non pas de celles qui en por» tent faussement le nom »; ce qui prouve qu'on appeloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas.

Jules Capitolin rapporte que quand les Empereurs romains offroient des hécatombes, elles étoient composées de cent lions, de cent aigles ou de cent autres animaux rares.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉCATOMBÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Apollon surnommé *Hécatombée*, dans le premier mois de leur année civile, appelé de là *hécatombéon*. Hésychius rapporte que les habitans de la Carie & de l'île de Crète surnommoient aussi Jupiter *Hécatombée*.

HÉCATOMBÉON; substantif masculin. C'est le nom du premier mois de l'année civile des Athéniens, laquelle commençoit au solstice d'été.

HÉCATOMPEDON; nom propre d'une ancienne ville de l'Épire, dans laC haonie.

On donnoit le même nom à un temple de cent pieds de longueur, que Minerve avoit à Athènes.

HÉCATOMPHONEUME; substantif masculin. Nom d'un ancien sacrifice que firent autrefois les Athéniens en l'honneur du Dieu Mars, & dans lequel on immoloit cent victimes.

HÉCATOMPHONIE; substantif féminin. *Hécatomphonia*. Sacrifice où l'on immoloit cent hommes.

HÉCATOMPHONIE, s'est aussi dit d'une fête que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Pausanias rapporte d'un certain Aristomènes de Corinthe, qu'il avoit célébré jusqu'à trois hécatomphonies; ce qui n'est guère vraisemblable.

HÉCATOMPYLE; nom propre d'une ancienne ville de la Parthie, capitale du Royaume des Parthes, sous les Arsacides qui y faisoient leur résidence.

Diodore de Sicile parle d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Libye.

On a aussi appelé *Hécatompyle* la ville de Thébes à cause de ses cent portes.

HÉCATONCHIRES; adjectif masculin pluriel & terme de Mythologie, qui désignoit les géans Briarée, Gygès & Cochis à chacun desquels la fable avoit attribué cent mains.

HÉCATONSTYLON; substantif masculin & terme d'Architecture ancienne. Portique à cent colonnes. C'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théâtre de Pompée à Rome.

HECHE; substantif féminin. Espèce de barrière ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECHINGEN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, en Souabe à trois lieues de Tubingue, dans le comté de Hohenzollern.

HECKERSHAUSEN; nom propre d'une petite ville de la basse Hesse, chef-lieu d'un bailliage de même nom.

HECLA; nom propre d'un fameux volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette île, dans le district appelé *Rangerval-Syssel.* Si l'on en croit M. Anderson dans la description de l'Islande, le mont Hecla a vomi des flammes pendant plusieurs siècles sans discontinuer, & présente toujours un coup d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent; mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan: elles sont dûes à M. Horrebon qu'un long sejour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infidèles. M. Horrebon nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire, depuis 800 ans, le mont Hecla n'a eu que dix éruptions; savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La dernière éruption commença le 13 Février 1693 & dura jusqu'au mois d'Août suivant : les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le 14e. siècle, il n'y en eut point du tout dans le 15e, & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jeter de flammes, après quoi il n'en jeta qu'une seule fois dans le 16e. siècle & deux fois dans le 17e. Il conclud de là qu'il pourroit bien se faire que le feu souterrain eût pris une autre issue & que le mont Hecla ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebon qui écrivoit en 1752, ajoute qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons Pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout auprès. M. Anderson avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont Hecla étoit inaccessible, & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebon dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750, il fut soigneusement examiné par deux jeunes Islandois étudians de Copenhague qui voyageoient dans la vue d'observer les curiosités naturelles de leur pays: ils n'y trouvèrent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-temps marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accidens & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont Hecla est fort élevé: son sommet est toujours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jeter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotle-

gau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont Hecla & le Vésuve & l'Etna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernières éruptions de ces volcans, l'Hecla est toujours demeuré tranquille.

HECTÉE; substantif féminin. Mesure attique: c'est la sixième partie du médimne.

HECTIQUE; *voyez* ÉTIQUE.

HECTOR; nom propre d'un Héros fils de Priam Roi de Troye. Il fut, disent les Poëtes, la terreur des Grecs, & causa beaucoup de ravages dans leur armée. On rapporte de sa force prodigieuse, qu'un jour il saisit une pierre que deux hommes des plus robustes auroient à peine remuée, & la jeta contre le milieu de la porte du camp des Grecs qui en fut enfoncée avec un fracas horrible. Suivant les oracles, l'Empire de Priam ne pouvoit être détruit pendant la vie de ce Héros. mais ayant porté le feu jusque dans les vaisseaux ennemis & tué Patrocle qui vouloit s'opposer à ses progrès, Achille au désespoir de la perte de cet ami, s'arma pour le vanger & fit succomber Hector dans le combat inégal où celui-ci osa se mesurer contre le redoutable fils de Thétis. *Voyez* ACHILLE.

HÉCUBE; nom propre de la fille de Dymas ou de Cysséus Roi de Thrace. Elle épousa Priam Roi de Troye dont elle vit ruiner la ville & les États par les Grecs dont elle devint elle-même captive & échut en partage à Ulisse. Les vainqueurs s'étant embarqués pour retourner dans la Grèce, s'arrêtèrent sur les côtes de Thrace pour y attendre un vent favorable. Polymestor régnoit dans cette contrée, & Priam dont il avoit épousé la fille aînée qu'on nommoit *Ilione*, lui avoit confié, avant que les Grecs parussent devant Troye, Polydore, le dernier de ses fils avec une grande partie de ses trésors; mais ce Prince barbare l'avoit fait égorger au moment qu'il eut appris la mort de Priam & la destruction de Troie. Hécube s'étant débarquée apperçoit le corps de ce malheureux fils que le flot avoit jeté sur le rivage. A cette vue elle demeure muette & immobile; après quoi se livrant aux plus violens transports & oubliant qu'elle est esclave, elle ne s'occupe que des moyens de se venger. Elle court au palais de l'avare Polymestor & lui demande un entretien secret, sous le prétexte de lui découvrir un nouveau trésor qu'elle avoit mis en réserve pour son fils: elle le suit dans un lieu écarté, & lorsqu'elle le voit seul, elle se jette sur lui, & avec le secours des femmes troyennes qui l'avoient accompagnée, elle lui arrache les yeux. Les Thraces informés du traitement fait à leur Roi, poursuivent les Troyennes à coups de pierre. Hécube court sur les pierres pour les mordre, & voulant ouvrir la bouche pour crier elle ne fait entendre que des aboyemens, c'est-à-dire, qu'elle fut lapidée par les Thraces, & qu'ils firent courir le bruit qu'elle avoit été transformée en chienne.

HÉDARD; vieux mot qui signifioit autrefois vif, léger.

HÉDÉ; nom propre d'un bourg de France, en Bretagne, à trois lieues sud-est, de Rennes.

HEDEMORA; nom propre d'une ville de Suède, dans le Westerdal,

ſur la Dala, à douze lieues, ſud-oueſt, de Gévali, près des frontières de la Geſtricie, de l'Iſlande & de la Weſtmanie.

HÉDERACE, ou Hédéraire; adjectif & terme d'Anatomie. On donne cette épithète au plexus pampiniforme composé de la veine & de l'artère ſpermatique qui s'uniſſent aux teſticules.

HÉDÉREE; ſubſtantif féminin qui s'emploie auſſi adjectivement. Les épiciers droguiſtes donnent ce nom ou celui de *gomme hédérée* à la réſine de lierre.

HÉDYPNOIS; ſubſtantif maſculin. Plante dont les feuilles ont quelque rapport avec celles de la chicorée ſauvage. Sa fleur eſt compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoutenus d'un calice qui devient dans la ſuite un fruit reſſemblant à un melon. Ce fruit renferme deux ſortes de ſemences: les unes ont une tête en forme de broſſe, & ſont placées dans le milieu de la fleur: les autres ſont terminées par une ſorte de nombril: elles tiennent aux bords de la fleur, & ſont enveloppées dans les feuilles du calice comme dans des capſules.

Cette plante paſſe pour déterſive, apéritive & vulnéraire.

HEDISARUM; ſubſtantif maſculin. Plante qui s'élève à trois pieds de haut, dont les feuilles reſſemblent à celles de la regliſſe: ſes fleurs d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroiſſent en été, naiſſent en épis ſur des pédicules qui ſortent des aiſſelles des feuilles & ſont ſoutenues chacune par un calice dentelé: des gouſſes aſſez groſſes renferment des ſemences & naiſſent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante ſur les montagnes & elle ſe cultive aiſément dans les jardins.

La graine de cette plante eſt employée en médecine pour nettoyer les ulcères.

HÉEM, (Jean David de) nom propre d'un Peintre né à Utrecht en 1604, & mort à Anvers en 1674. Ce maître s'attacha particulièrement à peindre des fleurs, des fruits, des vaſes, des inſtrumens de muſique & des tapis de Turquie. Il rendoit ces divers objets d'une manière ſi ſéduiſante que le premier mouvement étoit d'y porter la main. Son coloris eſt d'une fraîcheur agréable: ſa touche eſt d'une légéreté ſingulière. Les inſectes paroiſſent être animés dans ſes tableaux.

HÉÉMER; ſubſtantif maſculin. Meſure des liquides dont on ſe ſert en Allemagne. Il en faut trente-deux pour le féoder.

HÉEMSKERK, (Martin) ſurnommé de ſon temps le *Raphael de Hollande*, naquit à Harlem en 1498 & y mourut en 1574. Son deſſein eſt correct: il a de la facilité & de la fécondité dans l'invention; mais il a trop négligé le clair obſcur. Ses draperies manquent de légéreté & ſes têtes de nobleſſe. Ce Peintre amaſſa beaucoup de bien. Il fit un teſtament par lequel il laiſſa une ſomme conſidérable par an, pour marier un certain nombre de filles, leur impoſant pour toute condition, de venir danſer à un jour marqué autour de la croix qui ſeroit miſe ſur ſon tombeau. On remarque que c'eſt la ſeule croix qui ait été conſervée dans le lieu de ſa ſépulture, pour ſervir de titre à ſa fondation. Les principaux ouvrages de ce maître ſont dans les Pays-Bas. On a gravé d'après lui.

HÉER; vieux mot qui ſignifioit autrefois ſoupirer, pleurer.

HÉERDLING; substantif masculin & terme de Métallurgie. On appelle ainsi en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matière composée d'un peu de fer, d'arsenic & d'étain qui se dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain pendant la fusion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange que se formoit le zinc. M. Lehmann pense que le héerdling est une combinaison de fer, d'arsenic & d'une grande quantité de phlogistique.

HEGEMONE; terme de Mythologie, & nom propre d'une des deux Grâces des Athéniens: l'autre s'appeloit *Auxo*: c'étoit aussi un des surnoms de Diane.

HÉGÉMONIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui signifie conductrice. Elle y étoit représentée portant des flambeaux comme pour montrer le chemin.

HÉGENBACH; nom propre d'une Abbaye de filles, en Souabe, assez près de Biberach. L'Abbesse est Princesse immédiare de l'Empire.

HÉGIRE; substantif féminin. Ce terme est emprunté de l'Arabe où il signifie fuite; & nous l'employons pour exprimer l'époque d'où les Musulmans commencent à compter les années; parcequ'ils les comptent du temps que Mahomet s'enfuit de la Mecque pour éviter les poursuites des Magistrats qui vouloient le faire arrêter. Cette fuite eut lieu la nuit du 15 au 16 Juillet de l'an de Jésus-Christ 622, sous le règne de l'Empereur Héraclius: jusqu'à l'établissement de cette époque, les Musulmans ne comptoient que depuis la dernière guerre considérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Le *h* est muet.

HEGOW; nom propre d'une contrée d'Allemagne, dans la Souabe, entre le Danube, le Rhin & le lac de Constance. Elle n'a que six milles de longueur & autant de largeur; mais elle est fertile & bien peuplée. Plusieurs Princes y ont des possessions.

HEGUMENE; substantif masculin. Archimandrite, Abbé Supérieur de Monastère, chez les Grecs. Les Hegumènes ont un Chef qu'ils appellent l'exarque. Le Pontifical de l'Eglise grecque renferme la formule d'institution des Hegumènes & de l'exarque.

HEIDELBERG; nom propre d'une ville considérable d'Allemagne, capitale du bas Palatinat, sur le Necker, à 5 lieues, nord-est, de Spire, & à 110 lieues, est, de Paris, sous le 26e degré, 23 minutes de longitude, & le 49e, 25 minutes de latitude. Il y a une Université fondée au quatorzième siècle par l'Électeur Robert, & rétablie en 1746. Maximilien de Bavière prit cette ville & la saccagea en 1622 & en enleva la bibliothèque qu'il donna au Pape. En 1688, les François la saccagèrent encore. On y voit une tonne fameuse qui contient deux cent quarante foudres de vin.

HEIDELSHEIM; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat du Rhin, à d-- milles de Brettheim, & à un mille de Bruchsal.

HEIDENHEIM, ou Heydenheim; nom propre d'une ville d'Allemagne, en Suabe, sur la Brentz, dans le Brentzthal, à neuf lieues, nord, d'Ulm. Elle appartient à la Maison

de Wirtemberg qui y a un beau château.

HEIDUQUE ; substantif masculin. Fantassin Hongrois.

On donne le même nom en France à certains domestiques vêtus à la hongroise, & qui portent la livrée de leurs maîtres.

HEILA ; nom propre d'une petite ville de Prusse, dans la Cassubie, à l'embouchure de la Vistule, dans la mer Baltique, & à quinze lieues, nord-est, de Dantzick. Elle appartient aux Polonois.

HEILIGELAND, ou l'île sainte ; nom propre d'une île de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au Duc de Holstein.

HEILIGENBEIL ; nom propre d'une petite ville de Prusse, dans la Province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg.

HEILIGEN-HAVE ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, avec un port sur la mer Baltique, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'île de Femeren.

HEILIGENSTADT ; nom propre d'une ville d'Allemagne, située au confluent de la rivière de Geisled & de la Leine, dans l'Eichsfeldt dont elle est capitale, à douze lieues, nord ouest, d'Eisenach. Elle appartient à l'Électeur de Mayence.

HEILSBERG ; nom propre d'une petite ville du Vermeland, dans la Prusse Polonoise, sur l'Aller, entre Guttatt & Bartenstein.

HEIMDALL ; terme de Mythologie & nom propre d'un Dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Gohts. Suivant la mythologie de ces peuples, il est fils de neuf vierges qui sont sœurs : on l'appeloit aussi le *Dieu aux dents d'or* : il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé le *fort céleste* : il étoit le gardien des Dieux & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares disoient qu'il dormoit moins qu'un oiseau, & voyoit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui : il entendoit l'herbe croître sur la terre & la laine sur les brébis : il avoit une trompette qui se faisoit entendre par tous les mondes.

HEINET-KEN, (Chrétien) enfant célèbre par son génie prématuré, né à Lubeck en 1721 & mort en 1725, fut le prodige de son âge. A dix mois il parloit, à un an il savoit les principaux événemens du Pentateuque : à treize mois l'histoire de l'ancien testament, & à quatorze celle du nouveau : à deux ans & demi il répondoit aux principales questions de la géographie & de l'histoire ancienne & moderne. Bientôt il parla le latin & le françois avec assez de facilité. Avant le commencement de sa quatrième année il connoissoit les généalogies des principales maisons de l'Europe. Cet enfant merveilleux ne fut que montré au monde. Il étoit d'un tempérament délicat & infirme & haïssoit tout autre aliment que le lait & tout autre lait que celui de sa nourrisse. Il ne fut sevré que peu de mois avant sa mort qui fut occasionnée par une complication de maladies.

HEINTZENBERG ; nom propre d'une montagne de Suisse, au pays des Grisons, dans la Communauté de Thusis. Elle a trois lieues de longueur & est une des plus fertiles du pays ; aussi est-elle peuplée de six gros villages qui font une Juridiction. On y voit le lac Pascholen qui annonce, dit-on, les tempêtes par

un bruit extraordinaire que l'on entend au loin.

HEIRE; vieux mot qui signifioit autrefois héritier.

HEKIMEFFENDI; substantif masculin. Titre que les Turcs donnent au premier Médecin du Grand Seigneur & de son sérail. Lorsqu'une Sultane tombe malade, ce Médecin ne peut lui parler qu'au travers d'un voile dont le lit est entouré : s'il est besoin de lui tâter le pouls, c'est au travers d'un linge fin qu'on jette sur le bras de la Sultane.

HÉLA; substantif féminin. nom que les anciens Celtes qui habitoient la Scandinavie, avoient donné à la Déesse de la mort. Suivant leur Mythologie elle étoit fille du démon : elle habitoit un sejour appelé l'*Enfer:* son palais étoit l'angoisse; sa table, la famine; ses serviteurs, l'attente & la lenteur; le seuil de sa porte, le danger; son lit, la maigreur & la maladie : elle étoit livide & ses regards inspiroient l'effroi.

HÉLAS; interjection de plainte. *Hélas ayez pitié de nous.*

On l'emploie quelquefois substantivement. *Faire de grands hélas.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HELAVERDE; nom propre d'une ville d'Asie, dans la Perse, laquelle Tavernier dit être située au 91e degré, 30 minutes de longitude, & au 35e degré, 15 minutes de latitude.

HELBA; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu d'Aser.

HELCHATH; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu d'Aser.

HÉLÈNE; terme de Mythologie & nom propre d'une fille de Jupiter & de Leda, femme de Tyndare Roi de Sparte. Ses charmes & sa beauté en firent un objet d'admiration pour les Princes de la Grèce qui tous aspirèrent au bonheur de la posséder. Elle fut enlevée par Thésée; mais Castor & Pollux frères de cette Princesse, forcèrent le ravisseur à la leur rendre. Elle épousa ensuite Menelas avec lequel elle vivoit tranquille lorsque Pâris fils du Roi de Troie vint à leur Cour. Il fut reçu avec la distinction dûe à un Prince de son rang; & cachant soigneusement le dessein qui l'amenoit, il emploia ouvertement les moyens de gâgner la confiance & l'amitié de Ménélas, pendant qu'il travailloit sourdement à s'insinuer dans les bonnes grâces d'Hélène, dans l'intention de la faire consentir à se laisser enlever. Pendant ce temps-là Ménélas fut obligé d'aller dans l'île de Crète pour une affaire indispensable; & comme son hôte ne lui avoit donné aucun sujet de défiance, il le laissa auprès de sa femme; mais le perfide sut profiter de son absence pour emmener Hélène à Troye où il l'épousa.

Ce rapt fut le sujet de cette longue guerre entre les Troyens & les Grecs, qui ne se termina que par la ruine de Troye. Pâris ayant été tué durant le siège de cette ville, Déiphobe en épousa la veuve; mais bientôt il eut lieu de s'en repentir. Les Grecs étant entrés dans Troye, Helène, pour éviter la vengeance de Ménélas & calmer son couroux, lui sacrifia son nouvel époux & retourna ensuite dans la Grèce avec lui; mais Ménélas étant venu à mourir, les fils naturels de ce Prince chassèrent Hélène qui se retira dans l'île de Rhode où Polixo dont le mari avoit péri au siége de Troye, la

fit pendre parcequ'elle la regardoit comme la cause de son veuvage. Les Rhodiens touchés de son infortune, lui élevèrent un Temple & des Autels où ils l'invoquoient afin qu'elle accordât la beauté à leurs enfans.

HELENOPOLIS; nom propre d'une ancienne ville épiscopale d'Asie, dans la Bithynie, autrement appelée *Drepane*. Elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'est là où naquit & mourut l'Impératrice Hélène.

HÉLEPH; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Nephtali.

HELEPOLE; substantif féminin. Machine militaire dont les anciens se servoient dans les siéges. C'étoit une tour de bois, composée de plusieurs étages, & qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les brèches pour y descendre les soldats dont cette machine étoit remplie.

HÉLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine qui signifie appeler. On dit, *héler un vaisseau*; pour dire, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander d'où il est, ou pour faire d'autres questions à l'équipage.

HÉLIADES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Filles du Soleil & de Clymène & sœurs de Phaëton, de la mort duquel elles furent si sensiblement touchées, qu'elles passoient les jours & les nuits à pleurer sur les bords de l'Éridan. Au bout de quatre mois les Dieux touchés de pitié, les métamorphosèrent en peupliers, & leurs larmes ne cessant point de couler, furent converties en autant de grains d'ambre qui tombèrent dans l'Éridan.

HELIANTHÈME; substantif masculin. *Helianthemum vulgare*. Plante qui croît communément dans les bois & les lieux montagneux aux environs de Paris, & qui est connue aussi sous les noms d'*herbe d'or*, d'*hysope des Garygues*, de *fleur du soleil*, & de *cyste-bas*. L'hélianthème a une racine blanche & ligneuse: ses tiges sont nombreuses, grèles, rondes, velues, couchées sur terre & revêtues de feuilles oblongues, étroites & attachées à des queues courtes, vertes en dessus, blanchâtres en-dessous, d'un goût glutineux & qui rougissent légèrement le papier bleu. Ses fleurs sont jaunes au sommet des tiges attachées à des pédicules, & composées chacune de cinq feuilles disposées en rose. Le pistil se change en un fruit triangulaire assez gros qui s'ouvre en trois & qui contient quelques semences également triangulaires & rousses. On ne se sert que des racines & des feuilles de cette plante: elles sont estimées vulnéraires & avoir les mêmes propriétés que la consoude, pour arrêter toutes les espèces de flux & surtout ceux du sang; on s'en sert encore avec succès pour laver les parties de la génération qui sont ulcérées.

HÉLIAQUE; adjectif & terme d'Astronomie. Il se dit du lever & du coucher d'un astre. Le lever d'un astre se nomme *héliaque*, lorsque cet astre sort des rayons du soleil qui empêchoient auparavant de l'observer. Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil & qui de-

vient invisible par la supériorité de la lumière de cet astre.

Le lever héliaque de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'est-à-dire le lendemain de la conjonction; pour les autres planètes, il faut une distance d'environ 20 degrés; & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse.

Ovide marque le lever héliaque du dauphin au cinq des Ides de Janvier, c'est-à-dire au 9 de ce mois; & le coucher héliaque de la même constellation au 3 des Nones ou au 3 de Février.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉLIAQUES; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. On appeloit ainsi des sacrifices qu'on faisoit chez les anciens en l'honneur du soleil.

HÉLIASTE; substantif masculin. *Heliastes.* C'est le nom que portoient à Athènes les Membres d'un Tribunal très-nombreux & très-considérable, dont l'objet principal étoit d'interpréter les loix obscures, & de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les Thesmothetes convoquoient l'assemblée des Héliastes qui étoit de mille & quelquefois de quinze cents Juges. Pour former ce nombre, ils appeloient les citoyens de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre Tribunal.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air les Juges avoient du feu; le Roi indiquoit l'assemblée & y assistoit; les Thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit & prenoit sa place à mesure qu'il étoit appelé. Ensuite si les Exégetes, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers *Exégetes* ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qu'on devoit traiter dans l'assemblée.

On condamnoit à l'amende les membres de ce Tribunal qui arrivoient trop tard, & s'ils se présentoient après que les Orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis. Les autres recevoient trois oboles pour leur droit de présence, & c'est de là qu'Aristophane les appelle en plaisantant *les confrères du triobole*.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *Héliastes*, est le serment que prêtoient ces Juges entre les mains des Thesmothetes. Démosthène nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate: en voici la forme & quelques articles principaux.

» Je déclare que je n'ai pas moins » de trente ans.

» Je jugerai selon les loix & les » décisions du peuple d'Athènes & » du Sénat des cinq cents.

» Je ne donnerai point mon suf- » frage pour l'établissement d'un » tyran, ou pour l'oligarchie.

» Je ne consentirai point à ce qui » pourra être dit ou opiné, qui » puisse donner atteinte à la liberté » du peuple d'Athènes.

» Je ne rappelerai point les exi- » lés ni ceux qui ont été condamnés » à mort.

» Je ne forcerai point à se retirer » ceux à qui les loix & les suffra-

» ges du peuple & du tribunal ont » permis de rester.

» Je ne me présenterai point, & » je ne souffrirai point qu'aucun au- » tre en lui donnant mon suffrage, » entre dans aucune fonction de » magistrature, s'il n'a au préala- » ble rendu ses comptes de la fonc- » tion qu'il a exercée.

» Je ne recevrai point de présens » dans la vûe de l'exercice de ma » fonction d'*Héliaste* ni directement » ni indirectement, ni par surprise, » ni par aucune autre voie.

» Je porterai une égale attention » à l'accusateur & à l'accusé, & » je donnerai mon suffrage sur ce » qui aura été mis en contestation.

» J'en jure par Jupiter, par Nep- » tune & par Cérès, & si je viole » quelqu'un de mes engagemens je » les prie d'en faire tomber la puni- » tion sur moi & sur ma famille; je » les conjure aussi de m'accorder » toutes sortes de prospérités si je » suis fidèle à mes promesses. »

C'est devant le tribunal des Héliastes que fut traduite la célèbre courtisane Phryné, dont les richesses étoient si grandes qu'elle offrit de relever les murailles de Thèbes abatues par Alexandre, si on vouloit lui faire l'honneur d'employer son nom dans une inscription qui en rappellât la mémoire. Ses discours, ses manières, les caresses qu'elle fit aux Juges, & les larmes qu'elle répandit, la sauvèrent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en séduisant les personnes de tout âge.

Ce fut encore dans une assemblée des *Héliastes*, que Pisistrate vint se présenter couvert des blessures qu'il s'étoit faites, aussi bien qu'aux mulets qui traînoient son char. Il employa cette ruse pour attendrir les Juges contre ses prétendus ennemis qui jaloux, disoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il soutenoit ses intérêts, étoient venus l'attaquer pendant qu'il s'amusoit à la chasse. Il réussit dans son dessein & obtint des *Héliastes* une garde, dont il se servit pour s'emparer de la Souveraineté.

HÉLICE; substantif féminin. Terme de Géométrie & d'Architecture. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. *Un escalier en hélice.*

On appelle aussi *hélices*, les petites volutes ou caulicoles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien. Et *hélices entrelacées*, celles qui sont tortillées ensemble, comme aux chapiteaux des trois colonnes du Campovaccino à Rome.

Hélice, se dit encore en termes d'Astronomie, d'une constellation appelée plus communément la grande ourse. *Voyez* Ourse.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉLICE; nom propre de quatre anciennes villes, dont une étoit située dans la Thrace, sur la route de Sardique à Philippopoli; la seconde dans l'Achaïe, dont elle fut une des douze villes avant que la mer l'eût submergée; ce qui arriva selon Strabon, deux ans avant la bataille de Leuctres: la troisième étoit dans la Béotie, & la quatrième dans la Thessalie.

HÉLICHRYSUM; substantif masculin. Plante qu'on appelle autrement *immortelle*. *Voyez* ce mot

HÉLICITES; (les) Hérétiques du septième siècle: ils menoient une vie solitaire, & enseignoient que le Service divin consistoit en de saints cantiques & de saintes danses avec les Religieuses, à l'exemple

de Moïse & de Marie, sur la perte de Pharaon.

HÉLICOÏDE ; adjectif & terme de Géométrie. On appelle *parabole hélicoïde* ou *spirale parabolique*, une ligne courbe qui n'est autre chose que la parabole commune apollonienne, dont l'axe est plié & roulé sur la circonférence d'un cercle. Ainsi la *parabole hélicoïde* est la ligne courbe qui passe par les extrémités des ordonnées à la parabole, lesquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en question.

HÉLICON ; nom propre d'une montagne de Béotie, voisine du Parnasse, & fameuse dans les fastes des poëtes. Elle étoit consacrée à Apollon & aux Muses qui souvent alloient s'y promener : la fontaine Hypocrène dont les eaux inspiroient les bons vers, en arrosoit le pied, & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Cette montagne s'appelle aujourd'hui *Zagara* : elle est située dans la Livadie, & les Muses en ont cédé la possession aux lièvres, aux cerfs & aux sangliers qui y sont en grand nombre, à ce que dit Wheler.

HÉLICONIADES ou HÉLICONIDES ; adjectif féminin pluriel & terme de Mythologie. Surnom que les poëtes ont donné aux Muses à cause du mont Hélicon qui leur étoit consacré.

HÉLICOSOPHIE ; substantif féminin. Quelques géomètres ont ainsi appelé l'art de tracer des hélices.

HÉLIÉE ; substantif féminin. C'étoit à Athènes l'endroit où se tenoit l'assemblée des Héliastes. *Voyez* HÉLIASTE.

HÉLINGUE ; substantif féminin & terme de Corderie. Bout de corde attaché par un bout à l'extrémité des manivelles du chantier, par le moyen d'une clavette, & de l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut tordre ou commettre.

HÉLIOCENTRIQUE ; adjectif & terme d'Astronomie. Épithète que les astronomes donnent au lieu d'une planète vue du soleil, c'est-à-dire, au lieu où paroîtroit la planète si notre œil étoit dans le centre du soleil. Ainsi le lieu héliocentrique n'est autre chose que la longitude d'une planète vue par un œil placé dans le soleil.

La latitude héliocentrique d'une planète est l'angle que la ligne menée par le centre du soleil & le centre de la planète fait avec le plan de l'écliptique.

HÉLIOCOMÈTE ; substantif féminin & terme d'Astronomie & de Physique. C'est une longue queue ou colonne de lumière attachée au soleil & comme traînée par cet astre dans le temps qu'il se couche, à peu près de la même manière qu'une comète traîne sa queue.

Dans l'*héliocomète* observée à Grypswald le 15 Mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le soleil, n'avoit que la moitié de la largeur du diamètre du soleil, mais l'autre bout étoit plus large : sa largeur avoit plus de cinq diamètres du soleil, & elle suivoit la même route que le soleil : sa couleur étoit jaune près du soleil, & s'obscurcissoit en s'éloignant. On ne la voyoit peinte que sur les nuages les plus rares & les plus élevés ; cette *héliocomète* parut dans toute sa force l'espace d'une heure, & diminua ensuite successivement & par degrés.

HÉLIOGNOSTIQUES ; (les) secte Juive ainsi appelée de deux mots grecs qui signifient, *je connois le soleil*, parceque ceux qui la composoient

posoient reconnoissoient le soleil pour Dieu. Il falloit que cette idolatrie fût bien ancienne chez les Juifs, puisque Dieu la leur défend dans le Deutéronome.

HÉLIOMÈTRE; substantif masculin. Instrument imaginé en 1747 par M. Bouguer de l'Académie royale des Sciences, & qui est une des plus belles inventions modernes & des plus utiles pour le progrès de l'astronomie : il sert à mesurer avec bien plus d'exactitude qu'auparavant, les diamètres des astres, particulièrement ceux du soleil & de la lune.

Cet instrument est composé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un seul oculaire; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui ait le plus de grosseur à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micromètre.

Lorsqu'un héliomètre est fort long, il seroit très-utile de pouvoir approcher ou éloigner les objectifs l'un de l'autre sans cesser de regarder dans la lunette; cela se peut faire avec une tringle qui se termineroit par un pignon & qui engreneroit dans une roue de champ fixée sur la tête de la vis.

Telle est la construction du nouvel instrument; construction fort simple, & qui dans l'usage répondra parfaitement à cette simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'héliomètre vers le soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes; il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entière si la lunette étoit assez grosse par en bas; mais il n'y aura réellement que deux espèces de segmens ou comme deux croissans adossés; ce ne seront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui seront voisines, & qui peut-être même se toucheront, représenteront les deux bords opposés de l'astre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverser les apparences. Ainsi au lieu de ne voir qu'un des bords du disque, comme cela arrive, lorsqu'on se sert d'une lunette de quarante ou cinquante pieds, parceque le reste de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura présentes sous les yeux, & si l'on veut précisément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diamètre, malgré l'extrême intervalle qui les sépare ou la grande augmentation apparente du disque. Les deux images au lieu de se toucher, pourront se trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire passer un peu l'une sur l'autre : il n'y aura toujours qu'à mesurer avec le micromètre l'intervalle entre les deux bords; & lorsque dans un autre temps le diamètre de l'astre plus ou moins éloigné de la terre se trouvera plus grand ou plus petit, lorsque les deux images en augmentant ou en diminuant se seront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles se seront un peu écartées, il n'y aura qu'à en mesurer de nouveau la distance, & on aura de cette sorte l'augmentation ou la diminution qu'aura soufferte le diamètre, & par conséquent ses différences. M. Bouguer est le maître par la construction de son instrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de séparer ou de

faire prendre un peu l'un ſur l'autre les deux diſques ou les deux croiſſans adoſſés. On n'expliquera point la manière dont M. Bouguer produit cet effet, ce ſera une choſe facile pour quiconque entend ces matières-là ; la partie qui leur devient commune dans le ſecond cas ne peut pas manquer de ſe bien diſtinguer, puiſque l'intenſité de ſa lumière eſt deux fois plus forte que celle du reſte. On peut en ſe ſervant de cet inſtrument meſurer tous les diamètres avec la même facilité, puiſqu'en tournant l'*héliomètre* on voit toujours du même coup d'œil les deux bords oppoſés du diſque à côté l'un de l'autre. Il n'eſt pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'obſervation d'un fait très-ſingulier auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendît. Il a pendant le mois d'Octobre 1747, trouvé conſtamment ſur le midi le diamètre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horizontal, quoique le premier de ces diamètres fût diminué un peu, comme il l'eſt toujours par les réfractions aſtronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le Soleil lui eût toujours paru allongé dans le ſens de ſon axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore aſſez conſtaté ; & l'obſervant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomène qui n'eſt pas moins digne de remarque, & qui vraiſemblablement ſeroit reſté inconnu ſans le ſecours de ſon inſtrument. Il s'eſt aſſuré que les deux bords de l'aſtre, le ſupérieur & l'inférieur ne ſont pas également ſi bien terminés que le reſte du diſque, d'où il réſulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le ſens vertical ; ce qui vient de la décompoſition que ſouffre la lumière, en traverſant obliquement notre atmoſphère ou la maſſe d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction aſtronomique* : il eſt queſtion de la décompoſition de la lumière, en tant qu'elle eſt formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le vert, *&c.* Les rayons bleus & violets qui partent du haut du diſque, en même temps que les rayons des autres couleurs, ſont ſujets à un peu plus de réfraction que ces derniers ; ils ſe courbent un peu davantage : ils nous paroiſſent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illuſion ordinaire des réfractions. C'eſt tout le contraire ſi on jette la vue ſur le bord inférieur : nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui ſouffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons ſe courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas & doivent donc faire paroître un peu en deſſous la partie inférieure du diſque qu'ils étendent pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même diſque par ſa partie ſupérieure. C'eſt ainſi que M. Bouguer explique l'extenſion du diamètre vertical à laquelle on n'avoit nullement penſé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ſes obſervations.

L'héliomètre ou micromètre objectif de M. Bouguer a, comme on a pu le remarquer, trois avantages conſidérables ſur les micromètres

ordinaires : il donne un moyen d'observer le diamètre d'un astre malgré le mouvement diurne : en effet un astre qui est sur les fils d'un micromètre n'y reste qu'un instant, & il faudroit pouvoir observer les deux bords & les deux fils à la fois, ce qui est très-difficile, au lieu qu'avec l'héliomètre, quand les deux images se touchent, elles restent toujours en contact, quels que soient le mouvement de la sphère, celui de la lunette ou de l'œil, & l'on a tout le temps de vérifier & de constater l'exactitude de la mesure. Les micromètres ordinaires ne peuvent s'appliquer à de grandes lunettes pour mesurer les diamètres du Soleil ou de la Lune, parceque le champ de ces lunettes ne peut contenir 30 minutes de diamètre ; mais le micromètre objectif mesure les astres, lors même que le champ de la lunette n'en contient qu'une petite partie. Enfin les micromètres nous font voir les deux bords du Soleil ou de la Lune sur les bors de la lunette ; au lieu que le micromètre objectif nous les donne toujours au centre, & sur l'axe même de la lunette où l'on peut faire toucher les deux images.

HÉLIOPOLIS ; nom propre de six anciennes villes. L'une étoit dans la Célésyrie, entre le Liban & l'Anti-Liban. Il y avoit un Temple consacré au Soleil, dont on voit encore aujourd'hui des restes. La seconde étoit en Égypte, sur le Nil, vers Bubaste. Elle étoit remarquable par ses Temples & par le bœuf Mnévis qu'on y honoroit, tout comme à Memphis on révéroit le bœuf Apis. La troisième étoit aussi en Égypte, mais elle étoit moins considérable que la précédente. La quatrième étoit dans l'Arabie heureuse, mais plusieurs doutent qu'elle ait existé. La cinquième étoit dans la Thrace & la sixième dans la Galatie.

HÉLIOSCOPE ; substantif masculin. Instrument destiné à regarder le Soleil & garni pour cet effet d'un verre enfumé.

Pour préparer cet instrument on prend deux morceaux d'une glace bien mince, bien travaillée & bien égale en épaisseur ; on passe un des morceaux légèrement, mais a plusieurs reprises sur la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, jusqu'à ceque l'on ne voie plus rien au travers dans certains endroits du verre, si ce n'est la flamme de la lumière, & que dans d'autres endroits du verre on apperçoive un peu les objets environnans. On applique une bordure de carte sur le verre fumé, on le recouvre avec celui qui ne l'est pas & on lie les bords avec du fil, du papier collé ou de la cire à cacheter.

M. Huyghens avertit dans son *systema Saturnium*, que pour observer les diamètres de Vénus & de Mercure, on ne doit pas négliger d'enfumer un peu l'oculaire de la lunette, pour que le disque soit mieux terminé ; en effet, la surabondance de lumière fait qu'on a peine à voir leur disque bien rond, & qu'à peine on apperçoit les phases de Mercure sans cette précaution.

HÉLIOTROPE ; substantif masculin. Plante qu'on appelle aussi *herbe aux verrues* : elle a une racine simple, dure, menue & ligneuse : sa tige est haute d'environ un pied, cotoneuse, d'un vert blanchâtre, remplie de moelle & rameuse : ses feuilles sont semblables à celles du basilic, ovalaires, nerveuses & ve-

lues : ses fleurs naissent aux extrémités des rameaux, en manière d'épis blancs, longs, lanugineux & contournés comme la queue du scorpion : chacune de ces fleurs est un petit bassin plissé : il leur succède quatre semences jointes ensemble, oblongues, cendrées, convexes d'un côté, & applaties du côté par où elles se touchent.

Les feuilles de cette plante sont amères : si on frotte avec cette herbe les verrues, les porreaux & les corps du gland ou de la verge & de l'anus, elle les guérit : elle passe pour efficace contre les ulcères gangréneux & les tumeurs écrouelleuses.

On distingue plusieurs espèces d'héliotropes ; une entr'autres, qui nous a été apportée de la Virginie, & qui croît en forme de petit arbrisseau : ses fleurs ont une excellente odeur & approchante de celle de la vanille.

Héliotrope, est encore le nom qu'on donne vulgairement à quelques plantes dont le peuple dit que la fleur suit le cours du soleil, comme la fleur du tournesol *Voyez* Tournesol.

HÉLIOTROPE ; substantif féminin. Pierre précieuse, demi-transparente, dont la couleur est verte, remplie de tâches rouges ou de veines de la même couleur ; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaspe oriental ;* mais la transparence de *l'héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaspe qui est une pierre opaque. M. Hill prétend que *l'héliotrope* diffère du jaspe, en ce que la couleur de la première est d'un vert mêlé de bleu, au lieu que celle du jaspe est d'un vert plus décidé. Peut-être *l'héliotrope* est-elle la même chose que ce qu'on nomme *prime d'émérdude.* *L'héliotrope* se trouve, suivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique & dans l'île de Cypre ; il y en a aussi en Allemagne & en Bohème. Boece de Boot dit qu'il y en a de si grandes, qu'on en fait quelquefois des pierres à couvrir des tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuses à cette pierre.

HÉLIX ; substantif masculin & terme d'Anatomie, par lequel on désigne tout le tour extérieur de l'oreille.

HELLANICUS ; nom propre d'un célèbre Historien grec, contemporain d'Hérodote, & né à Mitylene, 194 ans avant l'ère chrétienne. Il avoit écrit l'histoire des anciens Rois & des Fondateurs des villes ; ouvrage précieux, mais qui n'est point parvenu jusqu'à nous.

HELLANODICES, ou Hellanodiques ; substantif masculin pluriel. Officiers qui présidoient aux jeux olympiques : ils étoient chargés de faire prêter serment aux Athlètes qu'ils observeroient les lois usitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & surtout de distribuer les prix. On appeloit souvent de leurs décisions au Sénat d'Olympie, & sous les Empereurs à l'Agnothète ou sur-Intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéâtre avant le lever du soleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les statues qu'on érigeoit aux Athlètes ne surpassassent la grandeur naturelle ; de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces Athlètes les honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des Dieux.

Pendant la solennité des jeux les Hellanodices étoient assis à l'une des extrémités du stade ou de l'hyppodrome : ils avoient devant eux, sur une espèce de gradin élevé, les palmes, les couronnes & les prix destinés aux vainqueurs ; quelquefois les Athlètes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé ; mais c'étoit ordinairement l'*Hellanodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *Hellanodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables : « fiez-vous » à moi, Alexandre ; de la manière dont vous avez remporté la victoire à la course, vous en remporterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusqu'à former les grandes entreprises, qui depuis étonnèrent l'Univers.

HELLAS ; ce mot a dans la Géographie ancienne plusieurs significations différentes qu'il ne faut pas confondre : tantôt il signifie une ville particulière, tantôt un petit canton de la Thessalie, tantôt une grande partie de la Grèce, distinguée de l'Épire, de la Macédoine, du Péloponnèse, *&c.* sur quoi il faut remarquer, que les noms d'*Hellas* & d'*Hellènes* qui signifient *la Grèce* propre & les *Grecs*, ne se bornèrent point là, & qu'ils furent employés pour désigner toutes les augmentations de cette Grèce propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de Grèce. *Voyez* les deux articles suivans.

HELLÈNES ; (les) Grecs faisant partie du corps Hellénique.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HELLÉNIQUE ; (corps) c'étoit ordinairement le nom distinctif de la Ligue que formoient entr'elles les différentes villes Grecques qui avoient droit d'amphyctionnie : dans la suite ce nom d'*Hellénique* & celui d'*Hellènes* s'étendirent à toutes les nations Grecques. Hellènes & Grecs devinrent synonymes.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HELLÉNISME ; substantif masculin. *Hellenismus*. Tour, expression, façon de parler empruntée du grec, ou qui tient au génie de cette langue. *On remarque des Hellénismes dans la Vulgate.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HELLÉNISTE ; substantif masculin. *Hellenista*. Nom qui chez les Anciens désignoit en même temps les Juifs d'Alexandrie, les Juifs qui parloient la langue des Septante, les Juifs qui s'accommodoient aux usages des Grecs, & les Grecs qui embrassoient le Judaïsme. Les Hellénistes ne sont connus que depuis le règne des Grecs en Orient. Comme la plupart ignoroient l'Hébreu, ils ne se servoient communément que de la version Grecque des Septante, ce que désaprouvoient fort plusieurs autres Juifs que l'on nommoit *Hébraïsans*, parcequ'ils ne pouvoient souffrir qu'on lût l'Écriture Sainte en une autre langue que l'Hébraïque.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HELLÉNISTIQUE ; (langue) on croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du Nouveau

tant que les Cantons Catholiques aient dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puisqu'il y est stipulé entr'autres choses, « que si » le corps *Helvétique* ou quelque » canton est troublé intérieure- » ment....... Sa Majesté ou les Rois » ses Successeurs employeront d'a- » bord leurs bons offices pour pacifier » ces troubles, & que si cette voie » n'avoit pas tout l'effet désiré, Sa » Majesté employera à ses propres » dépens les forces que Dieu lui a » mises en main pour obliger l'a- » gresseur de rentrer dans les règles » prescrites par les alliances que les » Cantons & les Alliés ont entre » eux ». Précaution qui, à la vérité ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *Helvétique*, mais qui prouve que les Suisses mêmes ont cru l'intervention des Puissances étrangères nécessaire en cas de division parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le Gouvernement du corps *Helvétique* est principalement démocratique; mais il ne l'est pas purement, & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les Cantons, on convoque des Assemblées générales où se rendent leurs Députés qui ont voix délibérative. Depuis que la Religion a partagé cette République comme en deux portions, les Catholiques tiennent leurs Assemblées à Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les Protestans s'assemblent à Arrau.

Les Assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-Juin; le canton de Zurich les convoque, & ses Députés y proposent les matières de délibération: cette République qui faisoit autrefois partie de l'Empire, & étoit soumise à la Maison d'Autriche, fut reconnue par cette même Maison pour un État indépendant & libre, par le traité de Westphalie. *Voyez* SUISSE.

HELVIDIENS; (les) anciens Hérétiques ainsi appelés de l'*Arien Helvidius* leur chef, qui fit un livre dans lequel il prétendoit prouver par l'écriture que Marie mère de JÉSUS, ne continua point d'être Vierge, & qu'elle eut d'autres enfans de son mari. Ces Hérétiques qui parurent au quatrième siécle, sont appelés par les Grecs, *Antidicomarianites*. Voyez *ce mot*.

HELNIENS; (les) ancien peuple de la Gaule-Transalpine & de la Province voisine. Ils étoient placés à l'occident du Rhône, & occupoient à peu près tout le bas Vivarais.

HELXINE; *voyez* PARIÉTAIRE.

HELXINE-CISSAMPELOS; *voyez* LISERON.

HELYOT; (Pierre) nom propre d'un Religieux Picpus, né à Paris en 1660, & mort en 1716. On a de lui une histoire des ordres monastiques, religieux & militaires, *&c.* en 8 volumes *in*-4°.

HEM; interjection dont on se sert pour appeler. *Hem, hem, on vous attend ici.*

Le *h* se fait sentir.

HEM; nom propre d'un Bourg & Marquisat de France, dans la Flandre Walonne, sur la rivière de Marque, à deux lieues, est-nord-est, de Lille.

HÉMACURIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Grecs célébrèrent autrefois dans le Péleponnèse, en l'honneur de Pélops, à l'autel duquel on fouettoit de jeunes gens, jusqu'à

jusqu'à ce qu'ils l'eussent teint de leur sang.

HÉMALOPIE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil par les saignées & l'application des remèdes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide.

L'hémalopie considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parceque l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang, que le renouvellement de l'humeur aqueuse delaye. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue, ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir le désordre que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour avec du lait tiède, dans lequel on auroit fait infuser du safran. Quelques Praticiens préfèrent le lait de femme : on traiteroit d'ailleurs le malade suivant les règles que prescrivent son tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la blessure plus ou moins grave.

HÉMANTUS; substantif masculin. Plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en six parties; le calice devient, dans la suite, une capsule presque globuleuse, qui est divisée en trois loges, & qui renferme des semences oblongues. Ajoutez à ces caractères, que les fleurs de cette plante forment des têtes composées de six feuilles.

HÉMATITE; substantif féminin. C'est une pierre ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie; son tissu est tantôt strié ou par aiguilles, comme l'antimoine, tantôt il est composé de filamens ou de fibres qui à la couleur près, la font ressembler à du bois, tantôt elle est sphérique ou hémi-sphérique, tantôt elle est en mamelons, & formée par un assemblage de globules qui la font ressembler à une grappe de raisin, tantôt elle est garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît composée de lames ou de feuillets qui laissent quelquefois des intervalles vides entr'eux, & la font ressembler à un rayon de miel. L'hématite varie aussi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune & de noirâtre ou de couleur de fer : mais lorsqu'on l'écrase elle est toujours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite* quoique fort chargée de fer, n'est point attirable par l'aimant : le fer qu'elle donne est aigre, & il est difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y a de ces pierres dont le quintal contient jusqu'à quatre-vingt livres de ce métal.

On emploie l'hématite comme stiptique dans les hémorragies. Juncker désaprouve son usage intérieur, comme peu éprouvé & souvent nuisible; les fleurs de pierre *hématite* préparées par la sublimation avec le sel ammoniac, ne paroissent pas assez merveilleuses au même auteur, pour qu'on puisse les faire passer pour l'*azoph* de Paracelse, c'est-à-dire, pour un re-

mède singulier contre la cachexie, la passion hypocondriaque, la phthisie, la fièvre tierce, la dyssenterie, &c. Ses fleurs sont stiptiques à petite dose, & nuisent souvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'est pas exempte du même reproche; elle est stiptique & nauséeuse, selon l'observation de Langius.

HÉMATITES; (les) hérétiques dont parle S. Clément d'Alexandrie, sans expliquer quelles étoient leurs erreurs. Spencer a cru qu'ils étoient ainsi appelés, parcequ'ils mangeoient des viandes suffoquées, ou consacrées aux démons; d'autres pensent qu'ils ont eu ce nom, parcequ'ils offroient du sang humain dans la célébration des saints mystères.

HÉMATOCÈLE; substant. fém. & terme de Chirurgie. Fausse hernie du scrotum formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie peut venir d'une chute ou d'un coup violent, lesquels en meurtrissant la partie, auront occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son tempérament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau-de-vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur, & soutenues d'un bandage nommé *suspensoir*, feront le pansement dans les premiers jours. Si la contusion menaçoit de gangrène, & que les secours qu'on vient de décrire n'eussent pu prévenir ce mal, il faudroit scarifier la tumeur pour débarrasser la partie du sang épanché qui suffoque le principe vital; on appliqueroit des remèdes antiputrides, tels qu'une onction avec l'onguent de styrax, & par dessus un cataplasme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de scordium, de rue, de sauge, d'absynthe, de camomille, &c. dont on compose les cataplasmes antigangréneux. M. Bertrandi, Chirurgien du Roi de Sardaigne, a rapporté dans un Mémoire inséré dans le troisième tome de l'Académie Royale de Chirurgie, l'observation d'un Médecin de ses amis à qui il survint une gangrène au scrotum. Il le laissa scarifier, saupoudra les incisions avec la poudre de quinquina, & se fit envelopper les bourses avec des compresses trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrène s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes se desséchèrent; il resta un ulcère louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles observations sur la vertu antiputride du quinquina dans l'usage extérieur. Il a mis dans une infusion de quinquina faite tout simplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'est tellement rétablie dans son premier état, qu'il l'a conservée sans corruption pendant une année entière dans la même liqueur.

HÉMATOSE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Action ou fonction naturelle par laquelle le chile se convertit en sang.

Le *h* est muet.

HÉMÉRALOPIE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Maladie des yeux qui consiste dans une affection

de la rétine devenue si sensible aux impressions de la lumière, que cette membrane en est blessée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état est naturel à quelques oiseaux, tels que le hibou : il est contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *Nyctalopie*, & ceux qui en sont affectés, *Nyctalopes*.

La cécité de jour est quelquefois l'effet des maladies des paupières ; les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumière leur causeroit. La vraie *héméralopie* est une maladie de la rétine, qui consiste dans la sensibilité augmentée de cette membrane. C'est ordinairement l'effet d'une disposition inflammatoire. Les signes qui manifestent cette maladie, se tirent de la déclaration du malade & de l'inspection de la prunelle. Elle se resserre extraordinairement à la présence de la lumière, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* est presque toujours un symptôme ou un accident de quelques maladies. On l'a vue survenir, après de violentes douleurs de tête, après des excès épileptiques, à la suite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaisseaux de la pie-mère. La structure de la rétine, la connoissance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raison de ces phénomènes.

Lorsque l'héméralopie est causée par une disposition inflammatoire, de quelque cause qu'elle vienne, elle se termine quand les maladies principales cessent : elle dure long-temps, quand ces maladies se rendent habituelles. Le sympôme pourroit subsister après la guérison parfaite de la maladie principale ; les délayans, les purgatifs, & un cautère ou séton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit se proposer pour détourner la fluxion de la rétine.

HÉMEROBAPTISTES ; (les) sorte de Sectaires parmi les anciens Juifs, ainsi appelés, parcequ'ils se lavoient & se baignoient tous les jours & dans toutes les saisons de l'année.

S. Epiphane, en faisant mention de cette hérésie, comme étant la quatrième qui s'étoit élevée parmi les Juifs, observe que les *Hémérobaptistes* pensoient sur les autres points de la Religion à peu près comme les Scribes & les Pharisiens, si ce n'est qu'ils nioient encore la résurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

Il y a encore de ces Sectaires dans l'Orient, & les voyageurs les appellent *Chretiens de S. Jean Baptiste*, parceque leur baptême diffère beaucoup du nôtre.

HÉMÈROCALE ; substantif féminin. Plante bulbeuse qui est une espèce de lis dont la fleur est belle & d'un jaune doré, mais cette fleur dure à peine un jour ; d'où elle a tiré son nom du Grec. Sa tige s'élève à trois pieds de hauteur, & se garnit de feuilles d'un vert obscur luisant.

HÉMÉROCALE, est encore le nom d'une autre espèce de lis qu'on appelle aussi *martagon*. Voyez LIS.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉMÉRODROMES; substantif masculin pluriel. C'étoit chez les Anciens des sentinelles ou des gardes qui veilloient à la sûreté des villes. Ils sortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour, ils rôdoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour observer s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la surprendre. C'est ce que nous appelons *batteurs d'estrades*.

Les *hémérodromes* étoient aussi chez les Anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour: ils donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour suivant, & ainsi de même jusqu'au terme.

Les anciens Grecs se servoient de ces sortes de couriers, qu'ils avoient pris de Perses, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguste fit la même chose, ou du moins il établit des couriers, lesquels, s'ils ne se relevoient pas tous les jours, se relevoient d'espace en espace, & ces espaces n'étoient pas grands.

HÉMI; ce mot entre dans la composition de quelques termes des sciences & des arts où il signifie demi.

HÉMIARITES; (les) c'est chez les Musulmans, le nom d'une secte parmi les partisans d'Ali.

HÉMICRANIE; substantif féminin & terme de Médecine, par lequel on désigne une sorte d'affection douloureuse qui a son siége dans les parties externes de la tête.

HÉMICYCLE; substantif masculin. Demi-cercle. Il se dit de tout lieu formé en amphithéâtre pour une assemblée d'auditeurs & de spectateurs.

HÉMICYCLE, se dit aussi en termes d'Architecture, du trait d'un arc ou d'une voûte formée d'un demi cercle, qui se divise en autant de parties égales qu'on veut tailler de voussoirs pour la bander, en observant toujours que la clef qui sert à la fermer, soit d'une seule pierre, & qu'elle soit placée au milieu.

HÉMIDITON; substantif masculin. C'étoit dans la musique grecque, l'intervalle de tierce-majeure, diminuée d'un semi-ton, c'est-à-dire, la tierce-mineure. L'*hémiditon* n'est point comme on pourroit croire, la moitié du diton ou le *ton*; mais c'est le diton moins la moitié d'un *ton*; ce qui est tout différent.

HÉMINE; substantif féminin. Vaisseau qui servoit de mesure chez les Romains, & qui contenoit, ou dix onces de vin, ou neuf d'huile, ou un demi-septier de Paris.

HÉMINE, se dit aussi dans le commerce, d'une grande mesure de grains, usitée en plusieurs endroits du Royaume, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'hémine néanmoins n'est pas une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot, mais une espèce de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures.

A Auxonne l'hémine est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à $2\frac{1}{3}$ septiers de Paris. Elle pèse 640 livres poids de marc: 100 de ces hémines font 222 ânées de Lyon.

L'hémine de Manilly contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à 3 septiers de Paris: elle pèse 720 liv.

A Saint-Jean-de Laune l'hémine est de 17 boisseaux du pays qui rendent à Paris 2 septiers 10 boisseaux, (ou 3 septiers, selon M. *Giraudeau*

deau, & le tarif des grains.) Elle pèse aussi 720 liv.

A Marseille l'hémine de blé est estimée peser 75 livres, poids du lieu, ou 60 livres, un peu plus, poids de marc : elle se divise en huit sivadières ; 4 hémines font la charge de 300 liv.

L'hémine est aussi en usage en Languedoc, particulièrement à Agde, à Besiers & à Narbonne : l'hémine d'Agde est de deux septiers, & pèse 120 livres ; celle de Besiers donne deux pour cent de plus : l'hémine de Narbonne, dont les deux font le septier, pèse 65 livres.

A Montpellier l'hémine se divise en deux quartes : deux hémines font le septier, & six hémines font un mudde ½ d'Amsterdam.

A Castres l'hémine contient quatre megères, & la megère quatre boisseaux : il faut deux hémines pour faire le septier.

A Gènes l'hémine pèse 198 livres poids de marc, ainsi il en faut 100 pour 82 ½ septiers de Paris.

En Barbarie l'hémine revient à 9 boisseaux de Paris : elle pèse 182 livres poids de marc.

Chez les Romains l'hémine étoit aussi une petite mesure des liqueurs, qui revenoit au demi-septier de Paris, c'est-à-dire, à la moitié d'une chopine : tous les Savans néanmoins ne tombent pas d'accord de cette évaluation.

HÉMIOLE ; substantif féminin. Mot grec qui signifie l'entier & demi, & que l'on a conservé en quelque sorte à la musique. Il exprime le rapport de deux quantités dont l'une est à l'autre comme 15 à 10, ou comme 3 à 2 : on l'appelle autrement rapport *sesqui-altère*.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appelée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rhythme *sesqui-altère* en naissoit aussi.

Les anciens auteurs Italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiolie* à cette espèce de mesure triple dont chaque temps est une noire. Si cette noire est sans queue, la mesure s'appelle *hémiola maggiore*, parcequ'elle se bat plus lentement ; & qu'il faut deux noires à queue pour chaque temps. Si chaque temps ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat du double plus vîte, & s'appelle *hemiola minore*.

HÉMIOLIEN ; adjectif & terme de Musique ancienne. C'est le nom que donne Aristoxène à l'une des trois espèces du genre chromatique dont il explique les divisions. Le tétracorde 30 y est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers égaux entr'eux, font chacun la sixième partie, & dont le troisième est les deux tiers, 5 + 5 + 20 = 30.

HÉMIONITE ; substantif féminin. Plante qui est de la famille des capillaires & qui en a les propriétés. Elle ressemble beaucoup à la langue de cerf, excepté que ses feuilles ont à leur base comme deux grandes oreilles. On la trouve dans les bois & dans tous les lieux humides & ombrageux.

HÉMIOPE ; substantif féminin. C'étoit chez les anciens, un instrument de musique ou une espèce de flûte qui n'avoit que trois petits trous.

HÉMIPLÉGIE, ou HÉMIPLEXIE ; substantif féminin & terme de Médecine. Paralysie qui n'affecte que la moitié du corps. *Voyez* Paralysie.

HÉMIPTÈRE ; adjectif & terme de

Naturalistes, par lequel on désigne des insectes dont les fourreaux ressemblent beaucoup à des ailes.

HÉMISPHÈRE ; *Hemisphærium.* Ce mot qui vient du grec, signifie proprement la moitié d'une sphère ; mais il n'est guère usité que pour signifier la moitié du globe terrestre. *L'un & l'autre hémisphère. L'équateur divise le globe en deux parties dont l'une est appelée hémisphère septentrionale & l'autre hémisphère méridionale ; & l'horison divise aussi le globe en deux parties dont l'une est l'hemisphère supérieur & l'autre l'hémisphère inférieur.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉMISPHÉROÏDE ; substantif masculin & terme de Géométrie. C'est proprement la moitié d'un sphéroïde ; c'est-à-dire, d'un solide qui approche de la figure d'une demi-sphère.

HÉMISTICHE ; substantif masculin. La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. La nécessité, dit un maître de l'art, de couper toujours cette sorte de vers en deux parties égales, & la nécessité non moins forte d'éviter la monotomie, d'observer ce repos & de le cacher, sont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux qu'il est plus difficile.

Voici des vers techniques proposés pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotomie que la loi de l'*hémistiche* semble entraîner avec elle.

Observez l'hémistiche, & redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phrase heureuse & clairement rendue
Soit tantôt terminée & tantôt suspendue ;
C'est le secret de l'art. Imitez ces accens
Dont l'aisé *Gélotte* avoit charmé nos sens.
Toujours harmonieux & libre sans licence,
Il n'appesantit point ses sons & sa cadence.
Sallé dont *Terpsicore* avoit conduit les pas,
Fit sentir la mesure & ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à consulter seulement les points & les virgules de ces vers, ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de six syllabes, cependant la cadence y est toujours variée, la phrase y est contenue ou dans un demi-vers ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le sens qu'au bout de six vers ou de huit ; & c'est ce mélange qui produit une harmonie dont on est frappé & dont peu de lecteurs voyent la cause.

Plusieurs dictionnaires disent que l'*hémistiche* est la même chose que la césure ; mais il y a une grande différence. L'*hémistiche* est toujours à la moitié du vers. La césure qui rompt le vers est partout où elle coupe la phrase.

Tiens. Le voilà. Marchons. Il est à nous.
Viens, frape.

Presque chaque mot est une césure dans ce vers.

Hélas ! quel est le prix des vertus ?
La souffrance.

La césure est ici la neuviéme syllabe.

Dans les vers de cinq pieds ou de dix syllabes, il n'y a point d'*hémistiche*, quoi qu'en disent tant de dictionnaires ; il n'y a que des césures ; on ne peut couper ces vers

en deux parties égales de deux pieds & demi.

Ainsi partagez... boiteux & malfaits.
Ces vers languissans... ne plairont jamais.

On en voulut faire autrefois de cette espèce dans le temps qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentamètres latins, les seuls qui ont en effet naturellement cet *hémistiche*. Mais on ne songeoit pas que les vers pentamètres étoient variés par les spondées & par les dactyles, que leurs *hémistiches* pouvoient contenir ou cinq ou six ou sept syllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire, ne pouvant jamais avoir que des *hémistiches* de cinq syllabes égales, & ces deux mesures étant trop courtes & trop rapprochées, il en résultoit nécessairement cette uniformité ennuyeuse qu'on ne peut rompre comme dans les vers alexandrins. De plus le vers pentamètre latin venant après un héxamètre, produisoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq pieds à deux *hémistiches* égaux pourroient se souffrir dans des chansons; ce fut pour la musique que *Sapho* les inventa chez les Grecs, & qu'*Horace* les imita quelquefois, lorsque le chant étoit joint à la poësie, selon sa première institution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette mesure qui approche de la saphique.

L'amour est un Dieu que la terre adore,
Il fait nos tourmens... il fait les guérir,
Dans un doux repos,.. heureux qui l'ignore,
Plus heureux cent fois... qui peut le servir.

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cause de la cadence uniforme. Les vers de dix syllabes ordinaires sont d'une autre mesure; la césure sans *hémistiche* est presque toujours à la fin du second pied, de sorte que le vers est souvent en deux mesures, l'une de quatre, l'autre de six syllabes. Mais on lui donne aussi souvent une autre place, tant la variété est nécessaire.

Languissant, foible & courbé sous les maux,
J'ai consumé mes jours dans les travaux.
Quel fut le prix de tant de soins? L'envie,
Son soufle impur empoisonna ma vie.

Au premier vers, la césure est après le mot *foible;* au second, après *jours;* au troisième elle est encore plus loin, apres *soins;* au quatrième elle est après *impur*.

Dans les vers de huit syllabes il n'y a ni *hémistiche* ni césure.

Loin de nous ce discours vulgaire,
Que la nature dégénère,
Que tout passe & que tout finit.
La nature est inépuisable,
Et le travail infatigable
Est un Dieu qui la rajeunit.

Au premier vers s'il y avoit une césure, elle seroit à la sixième syllabe. Au troisième elle seroit à la troisième syllabe *passe*, plutôt qu'à la quatrième *se*, qui est confondue avec la troisième *pas*. Mais en effet il n'y a point là de césure: l'harmonie des vers de cette mesure consiste dans le choix heureux des mots & des rimes croisées; foible mérite sans les pensées & les images.

Les Anglois & les Italiens sont non-seulement affranchis de la gêne des *hémistiches*, mais encore ils se

permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & à ces libertés ils ajoutent celle d'alonger & d'accourcir les mots selon le besoin, d'en changer la terminaison, de leur ôter des lettres; enfin dans leurs pièces dramatiques & dans quelques poëmes, ils ont secoué le joug de la rime : de sorte qu'il est plus aisé de faire cent vers italiens & anglois passables, que dix françois à génie égal.

Remarquez que les deux *hémistiches* d'un vers alexandrin ne doivent pas rimer ensemble, ni même avoir une convenance de sons, comme :

> Il ne tiendra qu'à *toi* de partir avec moi,
> Aux Saumaises *futurs* préparer des *tortures*.

Le dernier *hémistiche* d'un vers ne doit pas non plus rimer avec le premier du vers précédent ou du vers suivant.

> Il faut pour les avoir employer tous vos *soins*.
> Ils sont à moi *du moins* tout autant qu'à mon frère.
> Un fiacre me couvrant d'un déluge de boue,
> Contre le mur *voisin* m'écrase de sa roue,
> Et voulant me sauver, des porteurs *inhumains*,
> De leur maudit bâton me donnent dans les reins.

Il faut encore éviter la rime dans les premiers *hémistiches* des deux vers qui se suivent.

> Simon demain *matin*, si vous le trouvez bon,
> Je mettrai de ma *main* le feu dans sa maison.

Quelquefois cependant la rime des premiers *hémistiches* n'a rien de choquant; c'est lorsqu'elle se fait par la répétition d'une belle pensée, &c. comme,

> Qui cherche *vraiment Dieu*, dans lui seul se repose.
> Et qui craint *vraiment Dieu*, ne craint rien autre chose.

HÉMITRITÉE; adjectif & terme de Médecine, par lequel les anciens ont désigné une sorte de fièvre qui étant de sa nature continue avec redoublement, tient cependant du caractère de la fièvre intermittente tierce par l'ordre de ses redoublemens. *Voyez* FIÈVRE.

HÉMO; nom propre d'une montagne de la Turquie d'Europe qui séparoit autrefois la Thessalie de la Thrace, & dont la mythologie dit que le Dieu Mars habitoit le sommet.

HÉMONA; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin.

HÉMONIE; ancien nom de la partie septentrionale de la Thrace, qui s'étendoit entre le mont Hémo & la Mariza jusqu'au Pont Euxin. Andrinople & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE; adjectif & substantif masculin. Terme de Médecine dont Galien fait usage pour désigner un médecin timide à prescrire des saignées.

HÉMOPTYIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il signifie qui crache le sang. *Voyez* HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTYSIE; substantif féminin & terme de Médecine, qui désigne un crachement de sang causé par la rupture ou l'érosion de quelque vaisseau du poumon.

Quoique cette maladie, dit un habile

habile médecin, soit des plus manifestes, on ne laisse pas de s'y tromper quelquefois en la confondant, tant avec le vomissement sanglant, qu'avec les crachemens de sang qui viennent de toute autre partie que du poumon. Cependant la toux, les crachats plus ou moins chargés de sang, joints à la chaleur, à l'âcreté, à la demangeaison, à la pésanteur & à la douleur qu'on ressent à la poitrine, avec plus ou moins d'oppression, la caractérisent assez : le sang d'ailleurs qui vient du poumon, est ordinairement vermeil & écumeux. Il est quelquefois si abondant, qu'il peut être regardé comme l'effet d'une vraie hémorragie : la toux a plusieurs degrés, elle manque même quelquefois, ou elle n'est pas sensible. Toutes ces particularités distinguent assez l'*hémoptysie* de tout autre *crachement de sang* : il est aisé de connoître s'il vient du nez, parcequ'on en mouche & on en crache en même temps. Si les gencives le fournissent, outre qu'on peut aisément en découvrir la source, on le crache sans effort par une simple sputation : lorsqu'il a son foyer dans l'arrière-bouche, il faut un certain effort pour l'entraîner. On chasse celui qui découle du larinx par une espèce de ralement volontaire. Il est plus aisé de se tromper ici que dans les autres cas, parceque ce crachement de sang est toujours accompagné de la toux ; mais il faut remarquer qu'elle est ordinairement légère, & que le sang qu'on rejette n'est jamais abondant ; que les crachats ne présentent même quelquefois que des filets de sang : l'on sent d'ailleurs une âcreté ou demangeaison au larinx qui indique assez le siége de la maladie.

Le sang qui vient du poumon paroît s'y séparer quelquefois par une simple *transsudation* : à peine y en a-t-il alors pour teindre les crachats ; mais la rupture des vaisseaux donne le plus souvent lieu à l'*hémoptysie*, & le sang alors en vient quelquefois avec tant d'impétuosité, qu'on s'imagine le vomir. Les médecins peuvent y être trompés, comme les malades, lorsqu'ils n'en jugent que par la relation qu'on leur en fait : il est d'autant plus facile de s'y méprendre, que l'hémorragie du poumon n'est pas toujours, comme on l'a dit, accompagnée de la toux ; d'ailleurs elle est quelquefois légère. On doute avec quelque fondement si ce sang vermeil qu'on rejette souvent à pleine bouche, n'est point artériel. On sait que la fièvre n'est pas essentielle à cette maladie ; mais elle l'accompagne souvent ; & dans cette circonstance, ceux qui n'en sont pas instruits peuvent prendre l'hémoptysie pour la péripneumonie. On prétend que quelques-uns ont rendu avec le sang des portions considérables de la tunique interne des bronches ; mais ceux auxquels cela est arrivé n'étoient-ils pas auparavant phthisiques ? Car personne n'ignore que les phthisiques sont exposés aux hémorragies du poumon. L'hémoptysie est annoncée dans quelques-uns par un goût de sang, lequel peut provenir de cette liqueur qui irrite les bronches ; tout comme les crudités bilieuses qui affectent l'estomac, transmettent, comme on le voit tous les jours, l'amertume à la bouche.

Les *efforts de la poitrine* qu'on fait en chantant, criant ou en toussant ; les mouvemens de *colère*, les *chutes*, les *coups*, l'action violente des muscles pour élever de grands poids,

&c. peuvent donner lieu à l'*hémoptysie :* elle a aussi sa source dans la suppression des pertes de sang habituelles, soit par l'interruption des saignées, soit par la cessation des hémorragies, soit par la suppression des règles & des hémorroïdes. On doit mettre au nombre des *causes éloignées*, la vie sédentaire ou trop laborieuse, la crapule, la débauche des femmes, & enfin une disposition héréditaire. La maladie dont on parle est assez familière aux jeunes gens, depuis l'âge de quinze ans, jusqu'à celui de trente-cinq : les scorbutiques, les hypocondriaques, les gens de lettres & les femmes y sont encore sujets. L'*hémoptysie* qui reconnoît une cause accidentelle, & qui se rencontre dans un bon sujet, n'est pas beaucoup à *craindre*, si la perte de sang n'est pas excessive. Mais si elle vient à la suite d'une maladie chronique, si elle est habituelle, si elle tient à une disposition héréditaire, on a tout à appréhender. On sait assez que c'est le premier pas qu'on fait vers la phthisie, surtout à l'âge que l'on a marqué : elle est moins à craindre lorsqu'elle supplée aux règles ; mais dans tous les cas, lorsque le sang sort en abondance, on risque d'en être suffoqué ; ou si l'on évite ce *danger*, on doit en redouter les *suites*.

Les *ouvertures* des cadavres présentent la trachée-artère & les bronches remplies de sang & de sanie ; des érosions à la membrane qui les revêt ; des clous & autres corps étrangers qui s'y sont glissés ; les vaisseaux du poumon fort dilatés ; des échymoses & taches gangréneuses à la surface de ce viscère ; des adhérences avec toutes les parties qui l'environnent ; des phlogoses, des abcès, des ulcérations, des squirres, des tubercules & des pierres. On a vu des anévrismes de l'artère pulmonaire & de l'aorte, ouverts & communiquant avec les bronches : on a encore rencontré le cœur prodigieusement gros, très-adhérent au péricarde ; sa surface ulcérée, & ses oreillettes extrêmement dilatées. On a trouvé très-souvent des inondations, tant dans le péricarde, que dans la capacité de la poitrine, & des épanchemens de sang dans le tissu du médiastin : on a observé de plus, le foie enflammé, rempli de tubercules, & squirreux ; la rate prodigieusement gonflée, des engorgemens de la veine porte, *&c.*

On peut appliquer en général le traitement des hémorragies à l'*hémoptysie accidentelle* & *récente :* l'habituelle en demande un qui diffère peu de celui de la phthisie. Les *saignées*, quoique très-nécessaires dans le premier temps, ne doivent pas être poussées trop loin, dans la crainte de précipiter les malades dans la phthisie ; ce qui n'arrive que trop souvent : elles sont plus utilement employées pour prévenir le retour de la maladie. Les *rafraîchissans*, les *astringens* & les *vulnéraires* sont les remèdes dont on use assez familièrement lorsque le sang vient abondamment ; tels sont le riz, l'ortie, la grande consoude, le plantain, la pimprenelle, le lierre terrestre & la pervenche ; les roses rouges & les balaustes ; les mucilages, le cachou, le sang-dragon, le succin, le corail, la pierre hématite, la boule de mars, les baumes naturels, celui de *Leucatel ;* l'alun, l'essence de *Rabel*, ou l'huile de vitriol, *&c.* mais il faut donner ces derniers astringens avec beau-

coup de réserve, & n'en user que dans les cas pressans. Les *adoucissans* & les *hypnotiques* sont très-propres à calmer la toux qui ne manque pas d'entretenir l'hémorragie : on use dans cette vue d'émulsions, d'orgeat, de tisane de guimauve, de nénuphar, &c. de sirop de pavot blanc, de pilules de cynoglosse, de trochisques de Karabé, &c. cependant les narcotiques doivent être donnés avec ménagement, parce qu'ils peuvent produire des effets pernicieux dont on n'a que trop d'exemples.

Lorsque l'hémorragie est forte, on peut faire des *ligatures*, pour arrêter le sang dans les extrémités, & en suspendre le retour vers le cœur & le poumon : on peut envelopper le *scrotum* avec des linges trempés dans l'*eau froide* ou l'*oxycrat*. Si l'état des premières voies demande des *purgatifs*, on choisira les plus doux, tels que la casse, la manne, les tamarins, &c. On sait que le *lait*, les *crèmes* de riz, d'orge & d'avoine ; les bouillons de mou de veau, & de tortue, &c. sont les remèdes les plus efficaces contre l'*hémoptysie habituelle*. Les malades doivent éviter avec soin le froid ; s'abstenir de vin, & obser ver le régime le plus exact ; remède supérieur à tous les autres : ils doivent même dans le paroxysme, s'en tenir à la seule boisson, & à quelques prises d'émulsions : il faut leur faire garder le plus grand repos, & leur défendre principalement de parler. Il est évident que l'action du poumon ne peut qu'entretenir l'ouverture des vaisseaux, & en retarder la cicatrice.

HÉMORRAGIE; substantif féminin. *Hæmorrhagia*. C'est en général une perte de sang. Le nez, les bronches, l'estomac, les boïaux, les parties génitales de l'un & de l'autre sexe, les hémorroïdes & les varices des jambes, l'alvéole des dents arrachées, & les plaies, sont les différens siéges des hémorragies les plus considérables. Le sang peut couler encore des yeux, des oreilles, des lèvres & de toutes les parties de la bouche, des mamelles, du nombril, des aînes; des aisselles & des extrémités, sans parler des sueurs sanglantes; mais tous ces cas sont assez rares, & la perte de sang ne peut être excessive.

Les jeunes gens, ceux qui sont d'un tempérament sanguin & bilieux; les hommes les plus vigoureux, ceux qui sont les plus susceptibles de colère ; les grands buveurs, ceux qui vivent dans l'abondance, & enfin les scorbutiques sont les plus *sujets* aux hémorragies. L'air chaud & humide, l'usage des alimens aromatisés, & des liqueurs spiritueuses, les travaux pénibles, &c. y disposent. Les hémorragies du poumon, de l'estomac, des reins, de la vessie & de la matrice des femmes grosses, sont les plus redoutables. Celles du nez, des hémorroïdes & de la matrice, sont plus souvent utiles que dangereuses, surtout lorsqu'elles sont périodiques, sans parler des hémorragies critiques qu'on sait être la voie que la nature prend pour la guérison de beaucoup de maladies aiguës. Les hémorragies qui viennent par accident, comme d'un coup, d'une chute, &c. sont peu à craindre : celles qui suppléent aux règles des femmes, soit qu'elles se fassent par l'estomac, le poumon ou par d'autres voies, ne doivent pas alarmer : à l'égard des autres, elles peuvent jeter dans la

bouffissure, l'hydropisie, la phthisie, le marasme, *&c.*

Tout le monde sait qu'il est *imprudent d'arrêter* trop tôt une *hémorragie*; mais il est difficile de marquer jusqu'à quel point on doit laisser couler le sang; on peut dire là-dessus que l'on commet plus de fautes en l'arrêtant trop tôt qu'en en laissant trop perdre, parcequ'il est très-rare qu'on meure d'une hémorragie, & que rien n'est plus commun que les désordes qui suivent sa trop prompte cessation: l'état du pouls & les foiblesses sont des indices peu certains, puisqu'on voit tous les jours des hommes très-robustes tomber en syncope à une demi-saignée; & si l'on en croit tous les observateurs, on peut perdre en très-peu de temps depuis vingt jusqu'à quarante livres de sang sans en mourir. Mais si l'on résiste à une perte de sang si prodigieuse, n'a-t-on pas lieu d'en craindre les suites, puisqu'on en voit tous les jours de très-fâcheuses, après des hémorragies bien éloignées de ces excès? Les pertes de sang, tant accidentelles qu'habituelles ou périodiques, cessent communément d'elles-mêmes; mais si elles sont excessives, elles demandent du secours: il est encore nécessaire d'en donner dans les hémorragies fréquentes & irrégulières dont on doit toujours redouter les suites. Les praticiens savent que les enfans qui ont été sujets aux hémorragies, sont disposés dans leur adolescence aux maladies de la poitrine, & dans un âge plus avancé au flux hémorroïdal, aux maladies spasmodiques, à la goute, à la pierre, *&c.*

L'ouverture des cadavres de ceux qu'une hémorragie a enlevés, ou qui en avoient eu de fréquentes, a manifesté dans *la tête* des abcès à la surface du cerveau, des extravasation de sang, tant en dedans qu'en dehors de ce viscère, & même dans la moelle de l'épine. On a vu dans la *poitrine* les bronches inondées de sang; les poumons desséchés, adhérens à la plévre & au médiastin, engorgés, enflammés, dans un état de pourriture; le cœur tantôt volumineux & gorgé de sang, tantôt petit & vide, & son enveloppe détruite; de l'eau enfin dans la poitrine & dans le péricarde. Le *bas-ventre* a présenté l'estomac & le canal intestinal remplis de sang extravasé, réduits à un petit volume, & dans un état de putridité; le foie blanchâtre & privé de sang; d'un grand volume, durci, obstrué ou chargé de tubérosités, enflammé & suppurant; la rate au-dessus de sa grosseur ordinaire, dure, avec des marques de pétrification, renfermant du pus ou de la sanie: le pancréas engorgé & squirreux, ainsi que le mésentère & l'épiploon; la veine cave remplie d'un sang épais & condensé; les reins d'une grosseur démesurée, des épanchemens séreux, *&c.*

On prévient l'hémorragie par les saignées & l'application des sangsues, par les rafraîchissans tant farineux qu'acides & nitreux, par les tempérans & les absorbans, par le petit lait, *&c.* On doit lorsqu'on en est menacé, garder le repos & vivre frugalement, s'abstenir surtout des alimens échauffans, du vin, des liqueurs spiritueuses, du café: les bains sont encore très-efficaces pour quelques-uns. L'*hémorragie excessive & actuelle* demande d'autres remédes: on y emploie les calmans & les anti-spasmodiques; mais

leurs effets sont trop lents pour qu'on puisse y compter. On tire bien plus d'avantages des saignées, des ligatures aux poignets & aux chevilles, des frictions dans les parties éloignées, de l'immersion de ces mêmes parties éloignées, *&c.* On doit avertir à l'égard des saignées, qu'il est dangereux de les pousser trop loin, & qu'on a vu souvent qu'elles jetoient dans des convulsions, sans parler de la bouffissure & de l'hydropisie qui en sont les suites.

On tire quelque avantage des ventouses séches; on use encore des topiques astringens & styptiques pour les hémorragies qui en sont susceptibles: on applique des linges trempés dans de l'eau froide, dans le vinaigre ou l'oxycrat autour du cou, aux bourses, *&c.* sans négliger cependant les remèdes internes, tels que la poudre d'Helvétius, composée d'alun & de sang de dragon; l'essence de Rabel, *&c.* Mais on doit se souvenir que tous ces astringens, tant internes qu'externes, ne doivent être employés que dans les cas pressans, & lorsque la vie des malades est en danger.

HÉMORROÏDAL, ALE; adjectif. Qui appartient aux vaisseaux dont la dilatation cause les hémorroïdes.

On appelle *artère & veine hémorroïdale externe ou ischio-caverneuse*, un rameau, le premier des trois que la seconde branche de l'artère honteuse interne fournit, & qui va se distribuer au sphincter de l'anus. On l'appelle aussi *ischio-caverneuse*, parcequ'elle envoie un rameau dans la cavité des corps caverneux.

Les veines hémorroïdales externes reçoivent le sang de l'artère de même nom, & vont se décharger dans les veines iliaques internes ou hypogastriques.

On appelle *artère hémorroïdale interne ou rectale*, le troisième rameau & le dernier que fournit l'artère mésentérique inférieure. Son nom lui vient de ce qu'elle se distribue à l'intestin rectum.

La veine hémorroïdale interne naît comme toutes les veines de l'extrémité de l'artère, monte vers la veine splénique, reçoit vers sa jonction avec la veine-porte un rameau veineux qui vient du duodenum, & va se perdre entièrement dans la splénique laquelle en transmet le sang à la veine-porte.

HÉMORROÏDALE; substantif féminin. Plante qu'on appelle aussi *petite chélidoine.* Sa racine est fibreuse: ses tiges sont demi-rampantes: ses feuilles arrondies, vertes & luisantes, & d'une saveur d'herbe: au sommet de chaque tige naît une fleur semblable à celle des renoncules, d'une couleur dorée & éclatante: du milieu s'élève un pistil qui se change en un fruit arrondi en manière d'une petite tête, verte-jaunâtre & remplie de semences oblongues. Cette plante ne tient pas le dernier rang dans les antiscorbutiques: pilée & appliquée sur les hémorroïdes, sur les écrouelles & sur les verrues, elle y produit un effet très-salutaire: on la fait cuire dans du saindoux pour en faire une pommade propre aux maladies ci-dessus désignées.

HÉMORROÏDES; substantif féminin. La dilatation qui se fait à l'extrémité de la veine hémorroïdale au bout de l'anus & qui se remplit de sang.

Les hémorroïdes sont plus ou moins sensibles selon leur degré de tension, & font souffrir dans quelques cir-

constances les plus grands tourmens, surtout lorsqu'on rend des excrémens durcis. Les *externes* se découvrent à la vue; mais les *internes* ne se manifestent qu'au tact. Les *hémorroïdes gonflées* sont livides ou noirâtres. On sent assez la fluctuation du liquide qu'elles contiennent. Leur grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'un œuf; ce qui ne doit s'entendre que des externes. Les hémorroïdes excitent souvent beaucoup de demangeaisons: on croit même qu'elles peuvent devenir dartreuses. On y sent encore des pulsations, des élancemens, de la pesanteur, *&c.* Les mélancoliques, ceux qui sont long-temps à cheval, qui ont le ventre paresseux, qui usent de l'aloës, de liqueurs spiritueuses, ceux enfin qui ont eu dans leur jeunesse de fréquentes hémorragies, y sont les plus sujets. Les bains chauds, la grossesse, les accouchemens laborieux, la dyssenterie, le tenesme, *&c.* peuvent encore y donner lieu.

Les *hémorroïdes* flétries ne donnent aucune incommodité: les simplement glonflées causent peu de douleur & ne sont point dangereuses; mais les *enflammées*, outre les douleurs très-vives qu'elles causent, peuvent exciter une fièvre violente, l'affection iliaque, le délire, les convulsions, l'apoplexie, *&c.* Il s'y forme aussi des *abcès* qui peuvent dégénérer en *fistules* opiniâtres; des *squirres* qui deviennent quelquefois *cancéreux*; sans parler de la *gangrene* dont ces parties sont toujours menacées. L'inspection anatomique apprend que cette phlogose se communique comme la gangrene, aux boyaux, au mésentère, & autres parties internes. Les malades sont alors dans un état presque désespéré.

Les *saignées*, tant du bras que du pied sont indispensables, lorsque les hémorroïdes sont très-douloureuses & enflammées: c'est sur les accidens qu'on doit en régler le nombre. On s'est quelquefois bien trouvé dans les cas extrêmes de tirer du sang jusqu'à défaillance. Les *laxatifs* les plus doux, tels que l'huile d'amandes douce, ou la casse dans le petit-lait, sont très-utiles. On fait un grand usage des *délayans*, des *adoucissans*, & des *tempérans*; comme du petit-lait, de l'eau de poulet, des émulsions; des bouillons rafraîchissans avec le veau, les écrevisses, *&c.* le safran de Mars, l'æthiops minéral, & autres *apéritifs*, y sont aussi employés avec succès lorsqu'on a procuré quelque relâchement à ces parties. L'usage tant interne qu'externe du *soufre*, est dans ces circonstances très-avantageux. Les *hypnotiques* sont souvent très-nécessaires; mais il faut éviter l'abus qu'en font ceux qui auprès des malades ne sont occupés que du moment présent.

Les remedes internes sont encore d'une grande ressource. On use des vapeurs, tant de l'eau chaude que de la décoction de bouillon-blanc, ou de toute autre plante émolliente; des fumigations faites avec la poudre de la scrophulaire; des *fomentations* & des *injections* préparées avec le lait, la décoction de figues, ou toute autre substance émolliente. On applique des cataplasmes anodins, tels que le *mica panis*, la pulpe de pomme, *&c.* Ceux qu'on prépare avec la fleur de camomille, celle de sureau, & autres résolutifs, sont après les relâchans très-efficaces. On use encore du vin chaud

dont on bassine souvent les hémorroïdes douloureuses : ce remede, outre l'avantage qu'on a de se le procurer sur le champ, peut passer pour un des meilleurs topiques. Les linimens adoucissans & calmans les plus employés, dont on use aussi en injection pour les hémorroïdes internes, sont l'huile d'œuf, celle de lin, la crême de lait, l'onguent populeum, le nutritum, *&c.* auxquels on ajoute quelquefois le camphre, l'opium, le sel de Saturne, *&c.* l'onguent néapolitain est dans ce cas un des meilleurs résolutifs qu'on puisse employer, & l'on a vu souvent ce remède tenir lieu de tous les autres. On touche encore les hémorroïdes avec l'huile de buis : on y applique les feuilles fraîches & pilées de tabac. Plusieurs se sont très-bien trouvés de faire couler sur les hémorroïdes douloureuses quelques gouttes du suc d'un citron cuit sous la cendre : on réitère ce remède plusieurs fois : il est très-cuisant ; mais le calme qu'on éprouve bientôt dédommage des douleurs passagères qu'il excite.

Tous ces topiques cependant ne procurent pas toujours le soulagement qu'on devroit en attendre ; & l'on ne peut souvent parvenir à flétrir les hémorroïdes qu'en y appliquant des *sang-suës*, ou en les ouvrant avec la *lancette* : c'est sur les circonstances qu'on se détermine pour l'une ou pour l'autre de ces pratiques. On prend encore quelquefois le parti de les *extirper* lorsqu'elles sont nombreuses, en en laissant une ou deux pour servir d'égoût ; précaution dont on sent assez la nécessité. Un des grands points enfin de ce traitement, consiste à entretenir le ventre libre, tant par les laxatifs & la diète rafraîchissante, que par le secours des lavemens, lorsque l'état des hémorroïdes permet d'en user. La raison & l'expérience de tous les jours confirment cette pratique.

Le flux hémorroïdal, par lequel on rend le sang pur, est ordinairement périodique & salutaire, & quelquefois aussi nécessaire que le menstruel. Il est très-aisé de le distinguer de la dyssenterie commune ; mais on le confond quelquefois lorsqu'il est léger & journalier avec une sorte de dyssenterie scorbutique, dans laquelle on ne rend que des glaires plus ou moins teintes : cependant dans cette dernière le sang est mêlé avec les excrémens, au lieu que dans le flux hémorroïdal, il coule avant ou après. On le prend encore quelquefois pour le flux hépatique ; mais l'aspect des matières plus délayées & détrempées dans celui-ci, joint aux autres signes de cette maladie, peut garantir de l'erreur. On regarde le flux hémorroïdal comme immodéré s'il est trop abondant, s'il dure trop de temps, ou s'il revient souvent ; on a rendu quelquefois une ou deux livres de sang par jour. Sans être si abondant il peut durer vingt ou trente jours : s'il est de moins de durée, il peut revenir tous les quinze jours, toutes les semaines : il est enfin quelquefois continu. Cette perte dans les femmes auxquelles elle tient souvent lieu de règles, est ordinairement plus considérable. Le flux excessif est annoncé par la douleur au dos, & principalement à l'os sacrum ; par des tranchées, des vertiges, par une chaleur interne ; par la fiévre, l'engourdissement des jambes, *&c.* il est suivi de l'accablement, de la couleur citrine du visage, de la ca-

chexie, *&c.* Les mélancoliques & les sanguins, ceux qui mènent une vie molle & sédentaire, & ceux qui ont le ventre paresseux, y sont les plus exposés : l'exercice du cheval peut aussi y donner lieu. Il n'attaque guère les jeunes gens s'ils n'ont contracté cette disposition de leurs parens : on l'a vu dans cette circonstance commencer à l'âge de sept à huit ans & durer toute la vie.

Le flux hémorroïdal est de toutes les pertes, celle qu'on soutient le mieux & qui est le moins à redouter. Il y en a qui rendent tous les jours deux ou trois onces de sang par les hémorroïdes, & soutiennent sans incommodité cette évacuation pendant très-long-temps. On fait mention d'un homme qui pendant quatre ans en a perdu tous les jours environ une livre, sans que sa santé en ait paru dérangée. On a vu des femmes qui ont rendu en très-peu de temps par la même voie, près de vingt à vingt-cinq livres de sang, sans qu'il leur soit arrivé rien de fâcheux : la suppression au contraire, peut attirer les plus grands accidens. Cependant le flux excessif lorsqu'il dure long-temps, peut jeter dans l'épuisement, la fièvre lente, la phthisie, la cachexie, & l'hydropisie. Il est souvent entretenu par l'engorgement des viscères du bas-ventre & principalement du foie.

On traite le flux hémorroïdal excessif, à peu près comme les autres pertes de sang. Les saignées du bras sont ici les plus convenables. On use beaucoup des *rafraîchissans* & des *tempérans*, comme de tisanes nitrées, de petit-lait, d'émulsions, des crêmes d'orge ou de riz, de lait, *&c.* Quelques-uns vantent pour ces occasions l'usage de la pimprenelle ; mais on préfère avec plus de raison les *eaux minérales*, tant acidules que ferrugineuses ; les martiaux, *&c.* Il faut donner avec réserve la teinture de roses, la tisane de consoude, le suc d'ortie, & surtout le cachou, le sang-de-dragon, l'alun, l'essence de *rabel*, & autres astringens. La rhubarbe, la casse & les tamarins, sont les laxatifs qu'on peut employer avec plus de sûreté. Les calmans, tels que le camphre, la liqueur anodyne minérale & même le safran, dont on fait communément un usage contraire, paroissent beaucoup convenir à cet état : on ne redoute pas même le diacode, la teinture anodyne, & les autres hypnotiques ; mais on ne doit pas se familiariser avec ces remèdes qui peuvent entretenir l'hémorragie. Les *topiques astringens* & styptiques, tant en injection & fomentation, qu'en cataplasme, liniment, & suppositoire, n'y doivent pas être employés légèrement, mais seulement dans les cas extrêmes ou lorsqu'on craint la syncope. Le suc de plantain & de *bursa pastoris ;* la bistorte, le bol d'Arménie, le sang-de-dragon, la sarcocolle, *&c.* sont ceux dont on s'est le plus servi. On peut avec moins de danger tremper les mains dans de l'eau chaude, faire des ligatures & des frictions aux extrémités supérieures, *&c.* Quelques-uns enfin se sont bien trouvés d'appliquer une éponge chargée de vinaigre chaud ou d'esprit-de-vin.

Si le flux hémorroïdal, périodique, & tempéré, est comme on l'a dit salutaire, il est naturel de penser que la suppression doit être un état dangereux, & qui peut avoir des suites fâcheuses à cause de l'engorgement de la veine-porte, & autres vaisseaux, comme les dissections des cadavres le manifestent

tous

tous les jours. On trouve en effet des obstructions, des phlogoses, des suppurations, & des épanchemens. On a vu l'épiploon épais, replié sur lui-même, dur & calleux, rempli de tubérosités, & adhérent au péritoine. Le foie, l'estomac, & les intestins, ont paru enflammés ; le mésentère engorgé & dans un état de suppuration ; le péritoine chargé de grains squirrheux, ainsi que la plévre. On a observé les poumons tuberculeux, en suppuration & collés à la plevre, comme au médiastin ; & enfin l'hydropisie non seulement du bas-ventre & de la poitrine, mais encore du cerveau & de la moëlle de l'épine. Les maladies dont on est alors menacé, sont trop nombreuses pour entreprendre d'en faire l'énumération complette ; on se contentera d'indiquer celles qu'on voit arriver le plus souvent : telles sont le vertige, l'apoplexie, & la paralysie ; l'asthme & le catarrhe suffoquant ; l'affection hypocondriaque & les anxiétés ; la néphrésie, & le pissement de sang ; la cachexie & l'hydropisie ; la goutte, *&c.* Les fautes dans le régime, la terreur, le froid subit, l'usage des astringens, *&c.* en sont les causes ordinaires ; & la suppression qui les reconnoît est toujours plus à craindre que celle qui vient sans cause manifeste, ou par la seule disposition des humeurs & des organes.

Ce que l'on vient de dire ne regarde que le flux hémorroïdal habituel qui devient un égout nécessaire ; & ce n'est que dans ce cas qu'on doit tâcher de le rappeler, tant par les remèdes internes que par les externes. La *saignée du pied* est très-propre à cet effet. On peut tirer de grands avantages de l'usage des *tempérans*, des *apéritifs*, des *amers*, & des *emménagogues*, parmi lesquels la scolopendre & la fumeterre ont été les plus employées. Les *purgatifs stimulans*, comme l'aloës, la coloquinte, & autres de cette nature, sont ici d'un usage très-familier ; mais il y a des circonstances qui ne permettent pas d'en user, & l'on s'en tient alors à des purgatifs moins irritans. Lorsque les remèdes internes ne produisent aucun effet, on a recours aux *sang-sues* & aux *ventouses*. On frotte encore les hémorroïdes avec un linge rude ou avec les feuilles de figuier. On use enfin des *lavemens* & des *suppositoires* où entrent la coloquinte & les autres stimulans. Mais la nature fait le plus souvent toute seule, ce qu'on n'a pu obtenir de tous les secours de la Médecine.

Les vaisseaux hémorroïdaux, tant internes qu'externes, peuvent fournir encore une mucosité blanchâtre, qui a plus ou moins de consistance & d'âcreté. Cet écoulement ou ce suintement porte le nom d'*hémorroïdes blanches* : la matière qui vient des vaisseaux internes paroît être plus épaisse, apparemment parcequ'elle séjourne dans le rectum : celle qui suinte des hémorroïdes externes est plus délayée & se présente en manière de sueur. L'une & l'autre par leur âcreté excitent quelquefois des demangeaisons très-importunes ; le ténesme, des excoriations, la phlogose, & même la fistule. Cette maladie très-apparente quoique souvent ignorée, est accompagnée ordinairement d'un sentiment de pesanteur aux lombes, de la foiblesse des jambes, du froid au pied, des déjections fréquentes & souvent vermineuses. Les mélancoliques & les cachectiques y sont

assez sujets : la vie sédentaire, & la bonne chère ; le vin & les femmes peuvent aussi y donner lieu. Ainsi que le flux hémorroïdal ordinaire, les hémorrhoïdes blanches peuvent préserver de bien des maladies, qui ne se manifestent que trop lorsque la guérison a été précipitée : l'enflure des jambes & l'hydropisie sont les plus évidentes ; mais la poitrine & le bas-ventre sont alors menacés des plus grands désordres.

On peut guérir cependant des hémorroïdes blanches, sans faire courir beaucoup de risques aux malades, en attaquant sa cause quelle qu'elle soit. L'expérience a appris que les *laxatifs* & les *purgatifs hydragogues* y étoient très-convenables ; qu'un long usage des *diurétiques*, des *diaphorétiques*, & des *dépurans*, mettoit à couvert de tous les accidens ; qu'on tiroit encore un très-grand avantage des *eaux minérales*, tant froides que chaudes ; des *martiaux* & autres *toniques*. Mais tous ces remèdes doivent être employés sagement & par degrés. On conçoit bien que le régime doit répondre à ce traitement. Les *lavemens* adoucissans & émolliens ; les *injections* & les *lotions* avec l'eau de guimauve & autres semblables, sont des accessoires qu'on ne doit pas mépriser.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉMORROIS, ou HÉMORROUS ; *voyez* AIMORROUS.

HEMORROÏSSE ; substantif féminin. Il ne se dit que de la femme malade d'un flux de sang, qui fut guérie en touchant seulement la robe de J. C. *L'hémorroïsse de l'Evangile.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉMORRHOSCOPIE ; substantif féminin, & terme de Médecine. Inspection du sang tiré de ses vaisseaux, par laquelle on se propose d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de santé.

HÉMOSTASIE ; substantif féminin, & terme de Médecine. Stagnation universelle du sang occasionnée par la pléthore.

HÉMOSTATIQUES ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Terme de Médecine par lequel on désigne des remèdes qui ont la propriété d'arrêter les hémorragies.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HENARÈS ; (l') nom propre d'une rivière d'Espagne qui a sa source dans la vieille Castille qu'elle arrose, & son embouchure dans le Xarama, à quatre lieues au-dessus de Tolede.

HENDÉCAGONE ; substantif masculin. Figure qui a onze côtés. *Cette place est un hendecagone.*

Il s'emploie aussi adjectivement. *Une figure hendécagone.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HENDECAN ; nom propre d'une ville de Perse, dans la Province de Fars.

HENDÉCASYLLABE ; adjectif des deux genres, & terme de Poésie, par lequel on désigne des vers de onze syllabes. C'est particulièrement en latin & en Italien que les vers hendécasyllabes sont connus.

On les appelle aussi *phaleuques* dans la versification latine.

HENDEUX ; vieux mot qui signifioit autrefois enragé.

HÉNECHEN ; substantif masculin. Plante qui croît aux Indes orientales, dans le territoire de Panama : elle a sa feuille approchante de celle du chardon : les Sauvages en tirent d'assez beau fil. La manœuvre est précisément celle que nous pratiquons sur le chanvre ; on fait rouir

la plante ; on la séche au soleil, & on la broie.

HÉNÉPÉE ; vieux mot qui signifioit autrefois un vase à boire.

HENGCHEU, nom propre d'une ville considérable de la Chine, sur la rivière de Ching, dans la Province de Huquang, dont elle est la dixième Métropole. Elle a huit autres villes dans son département.

HENGXAN ; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Huquang, au district de Hengcheu, sur la rivière de Siang.

HENIN-LIÉTARD ; nom propre d'un bourg de France, en Artois, à quatre lieues, nord-est, d'Arras. Il y a une Abbaye régulière de l'Ordre de St. Augustin, qui jouit d'environ dix mille livres de rente.

HÉNIOCHUS ; *Voyez* COCHER, *Constellation*.

HÉNIOQUES ; (les) ancien peuple de la Sarmatie Asiatique : il habitoit près du fleuve ou du mont Corax qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide : c'étoit une colonie originaire de Grèce.

Pline place un autre peuple de même nom à l'orient de la mer Caspienne, vers l'Oxus & la Bactriane.

HENLEY ; nom propre d'une petite ville, d'Angleterre, sur la Tamise, à douze lieues, ouest, de Londres.

HENNEBERG ; nom propre d'un château & comté d'Allemagne, entre la Thuringe, le Landgraviat de Hesse, l'Abbaye de Fulde & l'Evêché de Wurtzbourg. Smalkald en est la capitale. Il a environ vingt lieues de longueur & dix de largeur. La maison de Saxe possède la plus grande partie de ce Comté ; le reste appartient au Landgrave de Hesse-Cassel, à l'Abbé de Fulde & aux Comtes de Stolberg.

HENNEBON ; nom propre d'une ville de France, en Bretagne, sur la rivière de Blavet, à deux lieues, nord-est, de l'Orient. Il s'y fait un commerce assez considérable qui consiste particulièrement en grains, en fers, en miel & en Sardines.

HENNER ; vieux mot qui signifioit autrefois incommoder.

HENNIL ; terme de Mythologie & nom propre d'une idole des Vandales : elle étoit honorée dans tous les hameaux sous la figure d'un bâton avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille toi, hennil, réveille-toi.*

HENNIN ; substantif masculin. C'est le nom que portoient au quinzième siècle les coiffures d'une hauteur démesurée dont les dames françoises ont fait usage jusqu'en 1701, époque à laquelle on les vit tout-à coup s'affaisser à la Cour & à la ville. Madame de Laffay fit à ce sujet ces jolis vers :

> Paris cède à la mode & change ses parures ;
> Ce peuple imitateur, ce singe de la Cour,
> A commencé depuis un jour,
> D'humilier enfin l'orgueil de ses coiffures :
> Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,
> Et pour se ralonger consultant les destins,
> Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins,
> La taille que l'on perd en abaissant sa tête.
> Voilà le changement extrême
> Qui met en mouvement nos femmes de Paris ;
> Pour la coiffure des maris,
> Elle est toujours ici la même.

HENNIR ; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Hinnire.* Il se dit du cheval quand il fait son cri or-

dinaire. *On entendoit hennir les chevaux de l'ennemi.*

On prononce & l'on devroit écrire *hanir*, en faisant sentir le *h*.

HENNISSEMENT; substantif masculin. *Hinnitus.* Le cri ordinaire du cheval. *Le hennissement des chevaux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

On prononce *hanissement*, en faisant sentir le *h*.

HÉNOCHIE, *voyez* ÉNOCHIE.

HÉNOTIQUE; substantif masculin. Ce terme tiré d'un mot grec qui signifie *union*, a été donné à un édit publié par l'Empereur Zénon en 482, pour réunir les Catholiques & les Eutychiens, sous prétexte que c'étoit la meilleure manière de procurer la paix à l'Eglise. Cet édit avoit été sollicité par Acace, Patriarche de Constantinople. Les paroles de l'édit paroissent orthodoxes; mais son venin étoit qu'il ne recevoit pas le Concile de Calcédoine, & sembloit au contraire lui attribuer des erreurs. Le Pape Félix III rejeta l'hénotique, & prononça anathème contre ceux qui le recevroient: toute cette affaire occasionna beaucoup de troubles dans l'Eglise.

HENRI; il y a eu sept Empereurs de ce nom: le premier surnommé *l'Oiseleur*, parceque les Députés qui lui annoncèrent son élévation à l'Empire, le trouvèrent occupé à la chasse des oiseaux, étoit fils d'Otton, Duc de Saxe: il monta sur le trône en 919, à l'âge de 43 ans. Il se montra digne du rang auquel on l'avoit élevé: sous lui les Seigneurs d'Allemagne toujours divisés entr'eux, se trouvèrent réunis: le premier fruit de cette réunion fut une victoire mémorable remportée sur les Hongrois, par laquelle l'Allemagne fut affranchie du tribut qu'elle payoit auparavant à cette nation redoutable.

Ce prince s'occupa ensuite à faire de bonnes lois, & le premier, il fit construire & fortifier des villes en Allemagne pour arrêter les incursions des barbares qui jusqu'alors avoient aisément pénétré dans l'intérieur du pays.

HENRI II, dit le *Boiteux*, arrière-petit-fils du précédent & fils de *Henri le Jeune*, Duc de Bavière, nâquit en 978, & fut élu Empereur en 1002. Il fonda l'Évêché de Bamberg, battit le Duc de Bavière, rétablit le Pape *Benoît VIII* sur son siége, fut couronné Empereur par ce Pontife en 1014 à Rome, chassa les Grecs & les Sarasins de la Calabre & de la Pouille, calma les troubles de l'Italie, parcourut l'Allemagne, laissant partout des marques de générosité & de justice, & mourut en 1024 à 57 ans. C'est peut-être de tous les Princes celui qui a fait aux Eglises les plus grandes largesses; aussi les Moines annalistes l'ont comblé d'éloges. Il avoit voulu se faire Bénédictin à Verdun & ensuite Chanoine à Strasbourg. On prétend que dans son couronnement à Rome, on se servit pour la première fois du globe impérial. Le Pape en le couronnant, lui fit promettre de défendre l'Eglise & d'être fidèle au Saint Siège. C'est le premier vestige de l'obéissance que quelques Empereurs ont promise aux Papes. Rome l'a canonisé.

HENRI III, dit le *Noir*, fils de l'Empereur *Conrad II*, nâquit en 1017 & succéda à son père en 1039 à

l'âge de 22 ans. Les premières années de son règne furent marquées par des guerres contre la Pologne, la Bohème, la Hongrie ; mais elles ne produisirent aucun grand évènement. La confusion régnoit à Rome comme dans toute l'Italie. L'Empereur passa les monts pour y porter la paix : il fit déposer dans un Concile *Benoît X*, *Silvestre III*, *Grégoire IV*, & fit mettre à leur place *Clément II*. Les Romains jurèrent à l'Empereur de ne plus élire de Pape sans son consentement. Henri & son épouse reçurent ensuite la couronne impériale du nouveau Pontife. Après quelques expéditions contre les rebelles d'Italie, de Hollande & de Frise, ce Prince mourut à Bottenfeld en Saxe, en 1056, à 39 ans. Quelque temps avant sa mort il avoit eu une entrevue avec *Henri I*, Roi de France. Celui-ci lui ayant fait des reproches de ce qu'il possédoit injustement plusieurs Provinces démembrées de la Couronne de France, l'Empereur lui proposa de vider ce différent par un duel ; mais le Monarque françois le refusa.

Henri IV *le Vieil & le Grand*, fils de *Henri III* eut la Couronne Impériale après lui en 1056, à l'âge de six ans. Dès l'âge de treize ans il regna par lui-même & se montra digne du trône par sa valeur contre les Princes rébelles de l'Allemagne, & surtout contre les Saxons. Tout étoit alors dans la plus horrible confusion. Qu'on en juge par le droit de rançonner les voyageurs, droit que tous les Seigneurs, depuis le Mein & le Weser jusqu'au pays des Slaves, comptoient parmi les prérogatives féodales. L'Empereur quoique jeune & livré à tous les plaisirs, parcourut l'Allemagne pour y mettre quelqu'ordre ; mais tandis qu'il régloit l'Allemagne, il se formoit un orage en Italie. *Alexandre II* étant mort, les Romains élurent le Chancellier *Hildebrand* qui prit le nom de *Grégoire VII*, homme de mœurs pures, mais d'un esprit vaste, inquiet, ardent & artificieux. Pour mieux cacher ses vues, le nouveau Pape ne voulut pas être consacré que l'Empereur n'eût confirmé son élection. *Henri IV* trompé par ces belles apparences, lui porta des plaintes contre les Saxons toujours domptés & toujours rebelles. Ces barbares persistans dans leur révolte, avoient fait menacer l'Empereur de donner son Sceptre Impérial à un autre, s'il ne chassoit ses Conseillers & ses Maîtresses, s'il ne résidoit avec sa femme, & s'il ne quittoit de temps en temps la Saxe pour parcourir les autres Provinces de son Empire. *Henri IV* crut que les foudres du Vatican produiroient un effet plus prompt que ses armes. Il s'adressa à *Grégoire*. Les Saxons de leur côté accusèrent l'Empereur de Simonie & de plusieurs autres crimes. *Grégoire* irrité contre *Henri* à l'occasion de l'affaire de l'investiture des bénéfices, le cite à son tribunal pour se justifier des accusations intentées contre lui. L'Empereur assemble une diette à Worms en 1076, & fait déposer le Pape par vingt-quatre Évêques & par tous les États d'Allemagne, pour avoir osé se constituer le Juge de son Souverain. Ce fut alors que les querelles entre l'Empire & le Sacerdoce éclatèrent avec le plus de violence. Le Pape lança contre *Henri* l'anathème dont il l'avoit déjà ménacé, & délia ses sujets du serment de fidélité. Les Princes d'Allemagne excités par ses intrigues aussi efficaces que ses

bulles, pensoient à déposer *Henri*. Ce Monarque, pour parer le coup, passa les Alpes & alla trouver le Souverain Pontife à Canose, forteresse appartenante à la Comtesse *Matilde*. *Henri*, après une pénitence de trois jours dans la cour du château & sous les fenêtres du Pape, exposé en plein hiver aux injures de l'air, pieds nuds & couvert d'un cilice, reçut enfin son absolution, mais sous les conditions les plus humiliantes. Les Lombards indignés de ce qu'il avoit avili la dignité impériale par sa lâche déférence pour le Pontife, veulent élire à sa place son jeune fils *Conrad*. Henri ranimé par la crainte de perdre ses États d'Italie, comme il avoit perdu ceux d'Allemagne, se prépare à tirer vengeance de *Grégoire*. Ce Pape le fait déposer par les Princes ses partisans, dans la diette de Forcheim, & fait donner son Sceptre à *Rodolphe*, Duc de Souabe. L'empereur déposé bat son compétiteur dans plusieurs rencontres & enfin lui donne la mort à la journée de Volckscheim, malgré les anathèmes du Pape qui le condamnoient à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire. *Henri* fit déposer en même temps le Pontife son ennemi dans un synode de Brissen, & fit mettre à sa place, *Guibert*, Archevêque de Ravenne, qu'il affermit sur le Siége Pontifical par ses armes. Il s'empare de Rome après un siége de deux ans, & se fait couronner Empereur par son Antipape. Peu de temps après *Grégoire* meurt à Salerne, mais la guerre ne s'éteint pas avec lui. *Conrad*, fils de *Henri IV*, couronné Roi d'Italie par *Urbain II*, se révolta contre son père. *Henri*, autre fils de l'Empereur, excité par *Pascal II*, se fit donner la Couronne Impériale en 1106. Les Seigneurs ennemis de ce père infortuné se joignent au fils rebelle. On ménagea une entrevue entre *Henri IV* & son fils; elle devoit se passer à Mayence. L'Empereur après avoir congédié son armée, se mit en chemin pour se rendre à Mayence; mais le barbare & dénaturé *Henri* soutenu par toutes les forces de son parti, le fit arrêter prisonnier à Ingelheim, & l'obligea, après l'avoir dépouillé avec violence de tous les ornemens impériaux, de renoncer à l'Empire. Le malheureux *Henri IV* réfugié à Cologne & de-là à Liège, assembla une armée; mais après quelques succès heureux, ses troupes furent battues par celles de *Henri V*. Réduit aux dernières extrémités, pauvre, errant, sans secours, il suplia l'Évêque de Spire de lui accorder une prébende laïque dans son Eglise, lui représentant qu'ayant étudié & sachant chanter, il y feroit l'office de Lecteur ou de Sous-Chantre: elle lui fut refusée. Enfin abandonné de tout le monde, il mourut à Liège en 1106 à 55 ans, martyr de l'ignorance & du fanatisme de son siècle, après avoir envoyé à son fils son épée & son diadème. Il fut enterré à Liège, déterré par ordre du Pape, & privé de la sépulture pendant cinq années entières, jusqu'à ce que *Henri V son fils* le fit inhumer à Spire, dans le tombeau des Empereurs. Ce Prince avoit autant d'esprit que de courage; il fit des loix pour maintenir la paix & la tranquillité de l'Allemagne, & se tint toujours prêt à la défendre par son épée. Il se trouva en personne à 62 batailles. Une confiance aveugle pour des Ministres incapables,

une passion extrême pour les plaisirs, ternirent son règne, & furent en partie la source de ses malheurs.

Henri V le jeune, né en 1081 déposa son père *Henri le Vieil* en 1106 & lui succéda à l'âge de 35 ans. Son premier soin, dès qu'il fut couronné, fut de maintenir ce même droit des investitures contre lequel il s'étoit élevé pour détrôner son père. Il passa en Italie en 1110, se saisit du Pape *Pascal II* & le força de lui accorder le droit de nommer aux Bénéfices. A peine *Henri* fut hors de l'Italie, que le Pontife cassa dans un Concile la concession qu'il avoit faite, renouvela les decrets contre les investitures ecclésiastiques données par des laïques & excommunia l'Empereur. *Henri* alla s'emparer de Rome, & après la mort de *Pascal II*, il opposa à son successeur l'Anti-Pape *Grégoire VIII*. Frappé d'un nouvel anathème & craignant le sort de son père, il assembla une diette à Vorms pour se reconcilier avec le Pape. L'Empereur, du consentement de ses États, renonça à la nomination des Évêques & des Abbés, & laissant aux Chapitres la liberté des élections, il promit de ne plus investir les Ecclésiastiques de leur temporel par la crosse & l'anneau; mais de substituer à ces symboles le sceptre, lorsqu'il feroit la cérémonie de les investir. Les terres du Saint Siège furent affranchies absolument de la suzéraineté de l'Empire. Par ce Concordat il ne resta plus aux Empereurs que le droit de décider en Allemagne dans le cas d'une élection douteuse, celui des premières prières, & le droit de main-morte qu'*Otton IV* fut obligé d'abandonner. Après avoir signé ce traité honteux, *Henri V* fut absous par les Légats, de son excommunication. L'Empereur mourut peu de temps après cet évènement: une maladie contagieuse désoloit l'Europe; il en fut emporté à Utrecht en 1125 avec la réputation d'un fils dénaturé, d'un hypocrite sans religion, d'un voisin inquiet & d'un mauvais Maître.

Henri VI, *le Sevère*, fils de *Fréderic Barberousse*, succéda à son père en 1190 âgé de 25 ans. Il avoit été élu & couronné Roi des Romains dès l'âge de 2 ans, en 1167. Il y avoit plus d'un siècle que la coutume s'étoit établie de donner le titre de Roi des Romains avant d'accorder la Couronne Impériale. La cause de la distinction de ces deux titres pouvoit être le desir qu'avoient les Empereurs de perpétuer l'Empire dans leur Maison; & comme sous le bas Empire, les Empereurs faisoient, dans cette vue, déclarer leur fils ainé *César*, de même les Empereurs d'Occident ne voulant point employer le mot de *César* qui étoit dans l'oubli, se servirent de celui de *Roi des Romains*, imitant peut-être en cela, ce qui étoit en effet arrivé à *Charlemagne* qui avoit été couronné Roi d'Italie avant d'être nommé *Empereur*. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eût échappé, ils conservèrent encore le nom de *Roi des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'Empire héréditaire, & de désigner par un titre qu'ils savoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leurs places, & de préparer ainsi les peuples à les y voir succéder. *Henri VI* déjà deux fois reconnu & couronné du vivant de son père, ne renouvela point cet appareil & régna de plein droit. Après quelques expéditions en Al-

lemagne, ce Prince passa dans la Pouille pour faire valoir les droits que *Constance* son épouse, fille posthume de *Roger*, Roi de Naples & de Sicile, avoit sur ces Royaumes dont *Tancrède*, bâtard de *Roger*, s'étoit rendu maître. Une des plus grandes lâchetés qu'un Souverain puisse commettre, facilita cette conquête à l'Empereur. L'intrépide Roi d'Angleterre, *Richard Cœur de lion*, en revenant de sa croisade, fit naufrage près de la Dalmatie; il passe sur les terres d'un Duc d'Autriche, ce Duc viole l'hospitalité, charge de fers le Roi d'Angleterre, le vend à l'Empereur *Henri VI*, comme les Arabes vendent leurs esclaves. *Henri* en tire une grosse rançon, & avec cet argent va conquérir les deux Siciles : il fait exhumer le corps du Roi *Tancrède*, & par une barbarie aussi atroce qu'inutile, le Bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune Roi son fils, on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire chez les Grisons; on enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère, & les partisans de cette famille infortunée, soit Barons soit Évêques périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés & portés en Allemagne. Sa cruauté le perdit : sa propre femme *Constance* dont il avoit exterminé la famille, conspira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoisonner en 1198.

HENRI VII, Comte de Luxembourg, fils aîné de *Henri*, Comte de Luxembourg, fut élu Empereur en 1308 & couronné en 1309 âgé de 46 ans. Ce Prince est le premier qui ait été nommé par six Électeurs seulement, tous six grands Officiers de la Couronne : Les Archevêques de Mayence, de Trèves & de Cologne, Chanceliers; le Comte Palatin de la Maison de Bavière d'aujourd'hui, Grand-Maître de la Maison; le Duc de Saxe de la Maison d'Ascanie, Grand Écuyer; le Marquis de Brandebourg de la même Maison, Grand Chambellan. *Henri VII* passe en Italie après avoir créé Vicaire en Allemagne, son fils Jean, Roi de Bohème. L'Italie étoit alors déchirée par les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*. Il lui fallut assiéger une partie des villes & Rome même. Elle étoit pareillement divisée en deux partis : les *Orsini* soutenus par le Roi de Naples, tenoient presque toute la ville : les *Colonnes* qui étoient *Gibelins*, n'avoient pu conserver que le Capitole. *Henri VII* y fut couronné dans l'Eglise de Latran en 1312, après avoir fait de vains efforts pour se rendre maître de la ville entière. Il se préparoit à soumettre l'Italie lorsqu'il mourut près de Sienne en 1313, à 50 ans. Le bruit courut qu'un Dominicain nommé *Bernard de monte Pulciano*, lui avoit donné la mort, en le communiant avec du vin empoisonné le jour de l'Assomption. Quantité d'auteurs ont soutenu cette opinion; cependant on sait que la maladie de l'Empereur s'étoit formée peu à peu, & que son fils le Roi Jean de Bohème donna des lettres patentes à l'Ordre de Saint Dominique, par lesquelles il déclara le frère *Bernard* innocent du crime dont on l'accusoit.

HENRI, est aussi le nom de quatre Rois de France : le premier étoit fils aîné du Roi *Robert* & de *Constance* de Provence. Monté sur le trône malgré sa mère, il eut une guerre civile à essuyer. *Constance* appuyée

appuyée par *Eudes*, Comte de Champagne, & par *Baudoin*, Comte de Flandres, excita une révolte pour faire donner la Couronne à *Robert* son second fils. *Robert* dit le *Diable* lui aida à soumettre les rebelles. Les troupes de la Reine furent battues & le frère de *Henri* obligé de lui demander la paix. Il la lui accorda & lui fit une cession du Duché de Bourgogne, d'où est sortie la première race des Ducs de Bourgogne du sang royal. *Robert le Diable* étant mort, & la possession de son Duché de Normandie étant disputée à *Guillaume le Conquérant* son fils, *Henri* se joignit à lui pour l'aider à conquérir son héritage. Tous deux réunis livrèrent bataille aux rebelles dans le lieu appelé *Val des Dunes* près de Caën. *Henri* y fut abattu d'un coup de lance par un Gentilhomme du Cotentin; mais il se releva sans blessure. *Guillaume* vainqueur de ses ennemis dans cette journée, jouit paisiblement de son Duché. Un nouveau prétendant, cousin de son père, s'étant présenté, *Henri* le soutint contre *Guillaume le Conquérant* dont il commençoit à être jaloux. Il tenta la conquête de la Normandie, mais sans succès, & mourut à Vitri en Brie en 1060, à 55 ans, d'une médecine prise mal-à-propos, avec la réputation de grand Capitaine & de Roi juste. Après la mort de sa première femme, il en envoya chercher une seconde jusqu'en Russie, *Anne* fille du *Joradislas*, Roi de la Moscovie. On prétend que la crainte d'essuyer des querelles ecclésiastiques le détermina à ce mariage. On ne pouvoit alors épouser sa parente au septième degré. La veuve de *Henri* se remaria au Comte de Crépi; & après la mort de son second époux, elle alla mourir dans son pays.

Henri II, Roi de France, né à Saint-Germain-en-Laye en 1518, de *François I* & de la Reine *Claude*, succéda à son père en 1547. La France étoit alors en guerre avec l'Angleterre; *Henri II* qui s'étoit signalé sous son père en Piémont & en Roussillon, la continua avec succès, & la finit en 1550 par une paix assez avantageuse. Les Anglois lui rendirent Boulogne moyennant quatre cent mille écus payables en deux termes. L'année suivante est célèbre par la ligue pour la défense de la liberté germanique entre *Henri* II, *Maurice*, Électeur de Saxe, & *Albert*, Marquis de Brandebourg, tous trois unis contre l'Empereur *Charles-Quint*. Il marcha contre les troupes impériales, prit en 1552 Metz, Toul & Verdun, qui sont toujours restées à la France pour le prix de la liberté qu'elle avoit assurée à l'Allemagne. *Charles-Quint* ayant donné aux Luthériens entière sureté pour leur religion, & conclu la paix avec les Princes Allemands ligués contre lui, *Henri II* resta seul de la ligue contre l'Empereur. Pour subvenir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliéna une partie de son domaine, mit un impôt de 25 livres sur chaque clocher & un autre sur l'argenterie des Églises. Charles-Quint parut devant Metz avec cent mille hommes. Le Duc de *Guise* secondé par toute la haute noblesse de France, défendit si vaillamment cette ville, que l'Empereur obligé de se retirer, détruisit de dépit Thérouane de fond en comble. Le Monarque françois se venge de cette barbarie en ravageant le Brabant, le Hainaut, le Cambresis. Il défait les Impériaux à la bataille de Renti. *Henri* cherch-

peloit que *Frère Henri*. Ses momeries sacrilèges, loin de masquer ses vices, ne faisoient qu'y donner plus d'éclat. Il vivoit dans la molesse & dans l'afféterie d'une femme coquette : il couchoit avec des gants d'une peau particulière pour conserver ses belles mains : il mettoit sur son visage une pâte préparée & une espèce de masque par-dessus. Le feu de la guerre civile couvoit toujours en France. L'Édit de pacification avoit révolté les Catholiques. On craignoit que le calvinisme ne devînt la Religion dominante : on craignit davantage après la mort du Duc d'Alençon, frère unique du Roi. *Henri de Navarre*, le chef des Protestans, restoit par cette mort le légitime héritier de la Couronne. *Henri Duc de Guise*, homme d'un génie aussi grand que dangereux, conçut dès-lors le projet de la lui enlever. Son zèle apparent pour la Religion catholique lui gagna le Clergé, ses libéralités le peuple, & ses caresses le Parlement. Sa première démarche politique fut une association sous le nom de *sainte ligue* contre les Protestans, pour la sûreté du catholicisme. Ce nom sacré fut le signal de la révolte. Les rebelles étoient appuyés par le Pape & par le Roi d'Espagne : le Roi le savoit. Intimidé par les secours qu'ils promettoient, & effrayé par les prompts succès du Duc de *Guise* qui venoit de prendre Toul & Verdun, il dévoila ses craintes & son découragement dans une *apologie* où il se reconnoissoit coupable, & où il conjuroit les factieux de mettre les armes bas. Il se mit lui-même à la tête de la sainte ligue, dans l'espérance de s'en rendre le maître. Il s'unit avec *Guise*, son sujet rebelle, contre le Roi de Navarre son successeur & son beau-frère, que la nature & la politique lui désignoient pour son allié. Tous les privilèges des Protestans furent révoqués par un édit donné en 1585. Ils reprennent les armes en Guienne & en Languedoc sous la conduite du Roi de Navarre & du Prince de *Condé*. *Sixte-Quint* signaloit en même temps son exaltation au souverain Pontificat par une bulle terrible contre ces deux Princes, & par la confirmation de la ligue. *Henri III* envoyoit contr'eux *Joyeuse* son favori, avec la fleur de la Noblesse françoise & une puissante armée. *Henri* de Navarre l'ayant défaite entièrement à Coutras le 10 Octobre 1587, ne se servit de sa victoire que pour offrir une paix sûre au Royaume & son secours au Roi ; mais il fut refusé, tout vainqueur qu'il étoit.

Le Duc de *Guise* étoit plus à craindre & plus puissant que jamais. Il venoit de battre les Allemands qui alloient renforcer l'armée du Navarrois. De retour à Paris, il y fut reçu comme le sauveur de la Nation. *Henri III* sollicité de toutes parts, sortit, mais trop tard, de sa profonde léthargie : il essaya d'abattre la ligue ; il voulut s'assûrer de quelques bourgeois les plus séditieux ; il osa défendre à *Guise* l'entrée de Paris : mais il éprouva à ses dépens ce que c'est que de commander sans pouvoir. *Guise* au mépris de ses ordres, vint à Paris : les bourgeois prirent les armes : les Gardes du Roi furent arrêtés, & lui-même emprisonné dans son palais. Rarement, dit un historien célèbre, les hommes sont assez bons ou assez méchans. Si *Guise* avoit entrepris dans ce jour sur la liberté ou la vie du Roi, il auroit été le maître de la France ; mais il le laissa

échapper. *Henri III* s'enfuit à Blois, où il convoqua les États généraux du Royaume en 1588. *Guise*, après avoir chassé son Souverain de la capitale, osa le braver à Blois en présence d'un corps qui représentoit la Nation. *Henri* & lui se réconcilièrent solennellement ; ils allèrent au même Autel ; ils communièrent ensemble : l'un promit par serment, d'oublier toutes les injures passées ; l'autre d'être obéissant & fidelle à l'avenir ; mais dans le même temps le Roi projetoit de faire mourir *Guise*, & *Guise* de faire détrôner le Roi. Henri le prévint ; sur la fin de la même année 1588 il fit assassiner le Duc de *Guise* & le Cardinal son frère, le compagnon de ses desseins ambitieux. Le sang de ces deux hommes fortifia la ligue, comme la mort de *Coligni* avoit fortifié les Protestans. Le fameux Duc de *Mayenne*, cadet du Duc assassiné, aussi grand homme que lui, & non moins remuant, fut déclaré en 1589 *Lieutenant Général de l'état Royal & couronne de France*, par le conseil de l'union. Les villes les plus importantes du Royaume, Paris, Rouen, Dijon, Lyon, Toulouse, soulevées comme de concert, se donnent à lui, & se révoltent ouvertement contre le Roi. On ne le regardoit plus que comme un assassin & un parjure. Le Pape l'excommunie. Soixante-dix Docteurs assemblés en Sorbonne le déclarèrent déchu du Trône, & ses sujets déliés du serment de fidélité. Les Prêtres refusent l'absolution aux pénitens qui le reconnoissent pour Roi. La faction des seize emprisonne à la Bastille les membres du Parlement affectionnés à la Monarchie. La veuve du Duc de *Guise* vient demander justice du meurtre de son époux & de son beau-frère. Le Parlement, à la requête du Procureur général, nomme deux Conseillers, *Courtin* & *Michon*, qui instruisirent le procès criminel contre *Henri de Valois ci-devant Roi de France & de Pologne*. Ce Roi s'étoit conduit avec tant d'aveuglement, qu'il n'avoit point encore d'armée : il envoyoit *Sancy* négocier des soldats chez les Suisses, & il avoit la bassesse d'écrire au Duc de *Mayenne*, déjà chef de la ligue, pour le prier d'oublier l'assassinat de son frère. Il ajoutoit à cette bassesse la foiblesse d'envoyer à Rome demander l'absolution des censures qu'il croyoit avoir encourues par la mort du Cardinal de *Guise*. Ne pouvant calmer ni le Pontife Romain, ni les factieux de Paris, il a recours à *Henri* de Navarre son vainqueur. Ce Prince mena son armée à *Henri III*, & avant que ses troupes fussent arrivées, il eut la générosité de le venir trouver accompagné d'un seul Page. L'armée protestante le dégagea à Tours des mains du Duc de *Mayenne* prêt à l'investir, & marcha ensuite vers Paris.

La Ville n'étoit point en état de se défendre, & la ligue touchoit à sa ruine, lorsqu'un Dominicain nommé *Jacques Clément*, changea toute la face des affaires. Ce Moine fanatique, encouragé par son Supérieur *Bourgoing*, par l'esprit de la ligue, préparé à son parricide par des jeûnes & des prières, muni des Sacremens, & croyant courir au martyre, alla à Saint Cloud où étoit le quartier du Roi. Ayant été conduit devant *Henri*, sous prétexte de lui révéler un secret important, il lui remit une lettre qu'il disoit être écrite par *Achille de Harlai* premier Président. Tandis que le Roi lit, le malheu-

reux le frappe dans le ventre, & laisse le couteau dans la plaie. *Henri* le retira lui-même, & en donna un coup au meurtrier au front en s'écriant : *ah ! misérable, que t'ai-je fait pour m'assassiner ainsi?* Les courtisans tuèrent sur le champ l'assassin, & cette précipitation les fit soupçonner d'avoir été trop instruits de son dessein. On prétend que Madame de *Montpensier*, sœur du Duc de Guise, eut beaucoup de part à ce forfait, & qu'elle avoit persuadé au monstre imbécille, que le Pape le feroit Cardinal pour le récompenser de son parricide. *Henri III* mourut le lendemain 2 Août 1589, à 39 ans, après en avoir régné 15. C'est par ce meurtre que périt la branche de Valois qui avoit régné 261 ans, pendant lesquels elle donna treize Rois à la France. C'est sous les Rois de cette race, que la France acquit le Dauphiné, la Bourgogne, la Provence & la Bretagne, & que les Anglois furent entièrement chassés de la France; mais c'est sous eux aussi que les peuples ont commencé à être chargés d'impôts, que les domaines de la Couronne ont été aliénés, les roturiers mis en possession des fiefs, l'élection canonique des bénéfices supprimée, la vénalité des charges introduite, les Officiers de justice & de finance multipliés, l'ancienne milice du Royaume changée, les femmes appelées à la Cour; choses, dit *Mezerai*, dont il faut laisser aux sages le jugement, si elles sont utiles ou dommageables à l'Etat. Au cas que tous ces changemens soient des maux, *Henri III* les augmenta. Ce Prince fut plus occupé à donner de pieuses comédies en public, & à outrager la nature en secret, qu'à soulager son peuple, & à se mettre au-dessus de toutes les factions qui déchiroient la France. « La ligue » dont il fut la victime, est peut-» être, dit le Président *Hénault*, » l'événement le plus singulier » qu'on ait jamais lu dans l'histoire, » & *Henri III* le Prince le plus mal-» habile de n'avoir pas prévu qu'il » se mettoit dans la dépendance de » ce parti, en s'en rendant le chef. » Les Protestans lui avoient fait la » guerre comme à l'ennemi de leur » secte, & des ligueurs l'assassinè-» rent à cause de son union avec le » Roi de Navarre, chef des Hu-» guenots. Suspect aux Catholiques » & aux Huguenots par sa légéreté, » & devenu méprisable à tous par » une vie également superstitieuse » & libertine, il parut digne de » l'Empire tant qu'il ne régna pas. » *Caractère d'esprit incompréhensible*, » dit M. de Thou; *en certaines choses* » *au-dessus de sa dignité, & en d'au-* » *tres au-dessous même de l'enfance.* » C'est à ce Prince que l'Ordre du Saint Esprit doit son institution. On prétend qu'il en dressa les statuts sur ceux d'un Ordre à peu près semblable, institué par *Louis* Roi de Sicile en 1352.

HENRI IV. dit *le Grand*, Roi de France & de Navarre, nâquit en 1553 dans le château de Pau, capitale du Béarn. *Antoine de Bourbon* son père, Prince foible, plutôt indolent que paisible, étoit chef de la branche de Bourbon, ainsi appelée d'un fief de ce nom qui tomba dans cette maison par un mariage avec l'héritière de Bourbon. Jeanne d'*Albret* sa mère, fille de Henri d'*Albret* Roi de Navarre, étoit prête à le mettre au monde, lorsque le Roi son père lui montrant une boîte d'or avec une chaîne pareille, lui dit dans le langage simple & fami-

liers de son temps : *ma fille, cette boîte avec ce qu'elle renferme est à toi, si en accouchant tu me chantes une chanson gascone.* Elle accoucha peu à près, & dans les premières douleurs elle chanta un couplet en langue béarnoise. Le Roi de Navarre mit aussitôt la chaîne au cou de sa fille & lui donna ensuite la boîte en lui disant : *voilà qui est à vous ma fille ;* mais, ajouta-t-il, en prenant l'enfant dans sa robe, *ceci est à moi.* Il l'emporta en effet dans sa chambre. *Henri* étoit venu au monde sans crier, & son premier mets fut une gousse d'ail dont son ayeul lui frotta les lèvres; il y ajouta une goute de vin qu'il lui fit avaler. La suite de son éducation répondit à ces commencemens. Sa mère s'en chargea. Cette femme avoit tout ce qui fait un grand homme & un excellent politique. *Henri* apporta en naissant toutes les qualités de sa mère, & n'hérita de son père que d'une certaine facilité de caractère, qui dans *Antoine* dégénéra en incertitude & en foiblesse, mais qui dans *Henri* fut bienveillance & bon naturel. Il ne fut pas élevé dans la molesse. Sa nourriture étoit grossière & ses habits simples & unis. Il alloit toujours tête nue. On l'envoyoit à l'école avec des jeunes gens de son âge; & comme eux il grimpoit sur les rochers & sur le sommet des montagnes voisines, suivant la coutume du pays & du temps ; né & élevé dans le calvinisme, il fut destiné à la défense de cette secte par sa mère & en fut déclaré le défenseur & le chef à la Rochelle en 1569. Il se trouva à quatorze ans à la bataille de Moncontour & s'y signala. Après la paix de Saint Germain conclue l'année suivante, il fut attiré à la Cour avec les plus puissans Seigneurs de son parti. On le maria à la Princesse *Marguerite de Valois*, sœur de *Charles IX*. Ce fut au milieu des réjouissances de ses nôces qu'on prépara l'horrible massacre de la Saint Barthelemi, l'opprobre du nom françois. *Henri* réduit à l'alternative de la mort ou de la religion, se fait catholique & reste près de trois ans prisonnier d'état. S'étant évadé en 1576, il se mit à la tête du parti huguenot, exposé à toutes les fatigues & à tous les risques d'une guerre civile & d'une guerre de religion, manquant souvent du nécessaire, n'ayant jamais de repos, & s'exposant comme le plus hardi soldat. Parmi les avantages qu'il remporta on ne doit pas oublier la victoire de Coutras en 1587, dûe principalement à ses soins. Avant le commencement de l'action, le Roi de Navarre se tourna vers les Princes de *Condé* & de *Soissons*, & leur dit avec cette confiance qui précède la victoire : *souvenez-vous que vous êtes du sang de Bourbon : & vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné : & nous*, répondirent-ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.* *Henri* s'appercevant dans la chaleur de l'action que quelques-uns des siens se mettoient devant lui, à dessein de défendre & de couvrir sa personne, leur crie, *à quartier, je vous prie ; ne m'offusquez pas, je veux paroître.* Il enfonce les premiers rangs des catholiques & fait des prisonniers de sa main. Après la victoire on lui présente les bijoux & les autres magnifiques bagatelles de *Joyeuse* tué dans cette journée ; il les dédaigne en disant, *il ne convient qu'à des comédiens de tirer vanité des riches habits qu'ils portent. Le véritable ornement d'un Général*

est le courage, la présence d'esprit dans une bataille, & la clémence après la victoire. On peut voir dans l'article précédent comment il unit sa cause avec celle de *Henri III*. La mort de ce Prince le fit Roi de France, mais la Religion servit de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour l'abandonner, & à la ligue pour ne pas le reconnoître. On lui opposa un fantôme, un Cardinal de *Bourbon* : *Henri* avec peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent & une petite armée, supplée à tout par son activité & son courage. Il restoit moins au lit que le Duc de *Mayenne*, chef des rebelles, ne restoit à table. Il gagna plusieurs batailles sur ce Duc, celle d'Arques en 1589, & celle d'Ivri en 1590. Il remporta la victoire dans cette dernière journée, comme il l'avoit remportée à Coutras en se jetant dans les rangs ennemis au milieu d'une forêt de lances. Les François se souviendront éternellement des paroles qu'il dit à ses soldats dans ce jour mémorable : *si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur & de la gloire*. Et lorsque les vainqueurs s'acharnoient sur les vaincus, *sauvez les François*, leur disoit-il. Le Maréchal de *Biron* eut part à l'honneur de cette journée ; mais *Henri* en eut la principale gloire par l'héroïsme avec lequel il combattit. Le Maréchal rendit finement l'idée qu'il avoit de cette action, lorsqu'il fit ce compliment à son maître : *Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du Maréchal de Biron, & le Maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roi*. Le soir le Maréchal d'*Aumont* s'étant présenté au souper du Roi, ce bon Prince se leva aussitôt, alla au-devant de lui, & le fit asseoir à table avec ces paroles obligeantes : *qu'il étoit bien raisonnable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses nôces*. *Henri* continua la guerre avec différens succès. Il prit d'assaut tous les fauxbourgs de Paris dans un seul jour. Il est constant qu'il eût pris la ville par famine, s'il n'avoit permis lui-même par une pitié héroïque que les assiégeans nourrissent les assiégés. Pendant qu'il pressoit Paris, les Moines, à l'exception des Bénédictins, des Célestins, des Victorins, des Génovéfains, faisoient une espèce de revue militaire, marchant en procession la robe retroussée, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, le mousquet & le crucifix à la main. Les Cours supérieures faisoient serment sur l'Évangile en présence du Légat & de l'Ambassadeur d'Espagne, de mourir plutôt de faim que de se rendre. Le Duc de Parme envoyé par Philippe II, venoit secourir Paris, mais *Henri* le fit rentrer en Flandre. Cependant la disette dégénéroit en famine universelle. Le pain se vendoit un écu la livre ; on avoit été obligé d'en faire avec les os du charnier des Saints Innocens. La chair humaine devint la nourriture des obstinés Parisiens. On alla à la chasse des enfans. Il y en eut plusieurs de dévorés par ces faméliques, & on vit des mères se nourrir des cadavres de leurs propres enfans. Le Duc de *Mayenne* voyant que ni l'Espagne, ni la ligue ne lui donneroient jamais la Couronne de France, résolut de faire reconnoître celui à qui elle appartenoit ; il engagea les États à une conférence entre les Catholiques des deux partis. Cette conférence fut suivie de

l'abjuration

l'abjuration de *Henri* à Saint Denis en 1593, & de son sacre à Chartres. L'année d'après Paris lui ouvrit ses portes. *Henri* renvoya tous les étrangers qu'il pouvoit retenir prisonniers; il pardonna à tous les ligueurs. Après avoir été forcé de faire la guerre à ses sujets, il fallut la faire encore à l'Espagne. Il battit l'armée espagnole à la rencontre de Fontaine-Françoise, & la chassa d'Amiens en 1597 à la vue de l'Archiduc *Albert* contraint de se retirer. Le Duc de Mayenne avoit fait son accommodement en 1596; le Duc de *Mercœur* se soumit en 1598 avec la Bretagne dont il s'étoit emparé; il ne restoit plus qu'à faire la paix avec l'Espagne; elle fut conclue la même année à Vervins.

Les convulsions du fanatisme étoient calmées, mais le levain du fanatisme n'étoit pas entièrement détruit; il n'y eut presque point d'année où l'on n'attentât sur la vie de *Henri*. Un malheureux de la lie du peuple nommé *Pierre Barriere*, poussé par *Aubri* Curé de St. André des Arcs, & par le Jésuite *Varade* à porter ses mains parricides sur le Roi, fut arrêté & mis à mort en 1593. *Jean Chatel*, jeune homme né d'une honnête famille, le frappa d'un coup de couteau à la bouche en 1595, sous prétexte qu'il n'étoit pas encore absous par le Pape. Un Chartreux nommé *Ouin*, un Vicaire de St. Nicolas des Champs pendu en 1595, un tapissier en 1596, un malheureux qui étoit ou qui contrefaisoit l'insensé, méditèrent le même assassinat; enfin il fallut pour le malheur de la France qu'un monstre furieux & imbécille nommé *Ravaillac*, l'exécutât le 14 Mai 1610. Le carrosse de *Henri IV* ayant été arrêté par un embarras de charrettes dans la rue de la Ferronerie en allant à l'Arsenal, ce malheureux profita de ce moment pour le poignarder. Ce grand Roi mourut dans le milieu de la 57e année de son âge, & dans la 21e de son règne, laissant trois fils & trois filles de *Marie de Médicis* sa seconde femme, ou plutôt son unique épouse, puisque son premier mariage avec *Marguerite de Valois* fut déclaré nul. Il laissa le Royaume dans un état florissant. Il l'avoit policé après l'avoir conquis. Les troupes inutiles furent licenciées; l'ordre dans les finances succéda au plus odieux brigandage; il paya peu à peu toutes les dettes de la Couronne sans fouler les peuples. Les paysans répétent encore aujourd'hui qu'il vouloit qu'*ils eussent une poule au pot tous les Dimanches*; expression triviale, mais sentiment paternel. La justice fut réformée; & ce qui étoit beaucoup plus difficile, les deux religions vécurent en paix, au moins en apparence. Le commerce, les arts furent en honneur, les étoffes d'argent & d'or proscrites d'abord par un Édit somptuaire dans le commencement d'un règne difficile & dans la pauvreté, reparurent avec plus d'éclat, & enrichirent Lyon & la France. Il établit des manufactures de tapisseries de haute-lisses en laine & en soie rehaussées d'or. On commença à faire de petites glaces dans le goût de celles de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie & les plantations de meuriers. On lui doit même le canal de Briare, par lequel la Seine & la Loire furent jointes. Paris fut agrandi & embelli; il forma la Place Royale; il restaura tous les ponts. Le fauxbourg Saint-Germain ne tenoit point à la ville, il n'étoit

point payé; *Henri* se chargea de tout; il fit construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau, & surtout le Louvre, furent augmentés, & presque entièrement bâtis. Il logeoit au Louvre sous cette longue galerie qui est son ouvrage, des artistes en tout genre qu'il encouragea souvent de ses regards comme par des récompenses. Il fut enfin le vrai fondateur de la Bibliothèque royale. Il étoit aussi savant qu'un Roi doit l'être, c'est-à-dire assez pour distinguer le vrai mérite. Il donna une chaîne d'or & son portrait, & fit beaucoup d'autres libéralités à *Grotius* qui lui présenta son traité de *jure belli ac pacis*, & s'employa à la publication de l'histoire de *de Thou*; deux ouvrages alors incomparables chacun dans leur genre. *Jacques Bongars*, *Duperron*, *Ossat*, *Sponde*, *Joseph Scaliger*, *Casaubon*, *Malherbe*, l'Abbé *d'Elbéne* & beaucoup d'autres, reçurent de lui des marques de considération & des bienfaits. Quand *Dom Pédro* de Tolède fut envoyé par *Philippe III* en ambassade auprès de *Henri*, il ne reconnut plus cette ville qu'il avoit vue autrefois si malheureuse & si languissante: *c'est qu'alors le père de la famille n'y étoit pas*, lui dit Henri, *& aujourd'hui qu'il a soin de ses enfans, ils prospèrent*. En faisant fleurir son État au dedans, il le faisoit respecter au dehors. Le même *Dom Pedro* faisant valoir avec trop de hauteur la puissance de son maître, *tout cela ne m'en impose pas*, lui répondit Henri; *si le Roi votre maître continue ses attentats, je porterai le feu jusques dans l'Escurial, & on me verra bientôt à Madrid*. *François y fut bien*, répondit fièrement l'Espagnol: *c'est pour cela*, repliqua le Roi, *que j'y veux aller venger son injure, celles de la France & les miennes*. *Henri* fut médiateur entre le Pape & la République de Venise. Il protégea les Hollandois contre les Espagnols, & ne servit pas peu à les faire reconnoître libres & indépendans. Il étoit sur le point de passer en Allemagne avec une puissante armée, lorsque le scélérat qui lui donna la mort, l'enleva à la France & à l'Europe. Nous n'avons jamais eu de meilleur ni de plus grand Roi. Il fut, dit le Président *Hénault*, son Général & son Ministre: il unit à une extrême franchise la plus adroite politique, aux sentimens les plus élevés une simplicité de mœurs charmante, & à un courage de soldat un fonds d'humanité inépuisable. *Je ne puis*, disoit-il, après une victoire, *je ne puis me réjouir de voir mes sujets étendus morts sur la place; je perds lors même que je gagne*. Quelques troupes qu'il envoyoit en Allemagne ayant fait du désordre en Champagne, *Henri IV* dit aux Capitaines qui étoient encore à Paris: *Partez en diligence, donnez-y ordre: vous m'en répondrez, vive Dieu! S'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi*. *Henri* rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obstacles à vaincre, des périls à essuyer, & surtout des adversaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ses sujets le vainqueur & le père*. L'activité étoit sa qualité dominante. Le Duc de Parme disoit, que *les autres Généraux faisoient la guerre en lions ou en sangliers, mais que Henri la faisoit en aigle*. Les grandes qualités de

Henri IV furent mêlées à quelques petits défauts. Il eut une passion extrême pour le jeu & pour les femmes. On ne peut guère excuser la première, parcequ'elle fit naître quantité de brélans dans Paris, & encore moins la seconde, parceque ses amours furent si publiques & si répétées depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne sauroit même, dit *Mezerai*, leur donner le nom de *galanterie* : aussi le nombre de ses enfans naturels surpassa de beaucoup celui des légitimes. Outre ceux qu'il ne put ou qu'il ne voulut pas avouer, il en reconnut onze : six de *Gabrielle d'Étrées* ; deux de *Henriette de Balsac d'Entragues* ; un de *Jacqueline de Beuil* ; deux de *Charlotte Desessarts*. Ses maîtresses ne le dominoient pourtant pas, & il leur répétoit souvent qu'il aimeroit mieux perdre dix amantes qu'un *Sully*. Il sentoit que ses foiblesses faisoient tort à sa gloire ; mais il n'étoit pas maître de son cœur. Aussi disoit-il un jour au Nonce du Pape avec qui il regardoit danser les plus belles Dames de la Cour, *Monsieur le Nonce, je n'ai jamais vu de plus bel escadron ni de plus périlleux.* L'Abbé *Lenglet du Fresnoy* a publié cinquante-neuf lettres de ce bon Roi dans le tome IV de sa nouvelle édition du *Journal de Henri III*. On y remarque du feu, de l'esprit, de l'imagination, & surtout cette éloquence du cœur qui plait tant dans un Monarque. On ne feroit pas un recueil moins intéressant & moins agréable des bons mots & des actions de clémence de ce Héros sensible. On l'exhortoit à traiter avec rigueur quelques places de la ligue qu'il avoit réduites par la force. *La satisfaction qu'on tire de la vengeance ne dure qu'un moment*, répondit ce Prince généreux; *mais celle qu'on tire de la clémence est éternelle.* On lui parloit d'un brave Officier qui avoit été de la ligue, & dont il n'étoit pas aimé; *je veux*, dit-il, *lui faire tant de bien, que je le forcerai de m'aimer malgré lui.* Il est à souhaiter, dit un historien qui a chanté *Henri*, que pour l'exemple des Rois & pour la consolation des peuples, on lise dans la grande histoire de *Mezerai*, dans *Perefixe* & dans les Mémoires de *Sully*, ce qui concerne les temps de ce bon Prince. Plus on connoîtra *Henri*, plus on l'aimera, plus on l'admirera.

Henri est encore le nom de huit Rois d'Angleterre : le premier, Duc de Normandie, se fit couronner Roi d'Angleterre après la mort de son frère *Guillaume le Roux*, au préjudice de *Robert Courte-cuisse* son aîné. Cette usurpation occasionna des guerres dont la fin fut funeste à *Robert*. Il fut battu & fait prisonnier dans la bataille de Tichebray en Normandie, en 1100. *Henri* mourut d'un excès de lamproyes en 1135, regardé comme un guerrier courageux, un politique habile & un Roi juste. Il abolit la loi du couvre-feu : il fixa dans ses États les mêmes poids & les mêmes mesures: il signa surtout une charte remplie de privilèges. C'est la première origine des libertés de l'Angleterre.

Henri II, Roi d'Angleterre, fils de *Geoffroi*, Comte d'Anjou, & de *Mathilde*, fille de *Henri I*, ajouta à ses États l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Xaintonge, la Guyenne, la Gascogne, la Bretagne qu'il conquit sur *Conan IV* & l'Irlande dont il se rendit maître. Son règne est célèbre par le meurtre de *Saint*

Thomas de Cantorberi maſſacré en 1179. Les enfans de *Henri II* s'étant révoltés contre leur père, il en mourut de chagrin en 1186 après 34 ans de règne. Valeur, prudence, générosité, élévation de génie, étendue de connoiſſances, habileté pour le gouvernement, orgueil exceſſif, ambition démeſurée, luxure ſans bornes; telles furent les bonnes & mauvaiſes qualités de *Henri II.*

HENRI III, Roi d'Angleterre, fils de *Jean Sans-terre & d'Iſabelle d'Angoulême*, monta ſur le trône après ſon père en 1219. Il fit de vaines tentatives pour recouvrer la Normandie. *Saint Louis* le battit deux fois & ſurtout à la journée de Taillebourg en Poitou, & l'obligea de ſigner un traité par lequel il ne lui reſtoit que la partie de la Guienne qui eſt au-delà de la Garonne. Il ne fut pas plus heureux au-dedans qu'au dehors. Les Barons d'Angleterre révoltés contre lui, ayant à leur tête Simon de *Monfort*, le firent priſonnier à la bataille de Lewes en 1254, & l'obligèrent de ſigner un nouveau plan de Gouvernement qu'on peut regarder comme l'époque & l'origine des communes & de la puiſſance du Parlement de la grande Brétagne. *Henri* mourut en paix à Londres en 1272, à 65 ans, après en avoir règné 55 dans les orages. C'étoit, dit du Tertre, un Prince d'un petit génie, ſans habileté pour le Gouvernement, eſclave de ſes Miniſtres, ruinant ſes peuples pour enrichir ſes favoris, ne ſachant prendre ſon parti ſelon les circonſtances, montrant de la foibleſſe lorſqu'il falloit de la fermété, & de la hauteur lorſqu'il étoit néceſſaire de plier & de s'accommoder au temps. Il étoit d'ailleurs pieux, charitable, ennemi de la cruauté, irréprochable dans ſes mœurs: en un mot ce Prince eut les vertus qu'on loue dans un particulier, & ne poſſéda preſqu'aucune des qualités qu'on demande dans un Souverain.

HENRI IV, Roi d'Angleterre, fils du Duc de *Lancaſtre*, troiſième fils d'*Édouard III*, monta ſur le trône en 1399, après que *Richard II* eût été déposé juridiquement. La Couronne lui ayant été donnée quoiqu'elle appartînt à *Edmond*, Duc de Clarence, ſecond fils d'*Édouard III*, l'Angleterre fut diviſée entre la Maiſon d'*Yorck* & celle de *Lancaſtre*. C'eſt l'origine des querelles de la *roſe blanche* & de la *roſe rouge*. L'uſurpateur mourut de la lèpre en 1413 à 46 ans, après avoir ſoutenu une guerre civile & une guerre étrangère contre les Ecoſſois & contre la France. Il n'eut ni des vices éclatans ni de grandes vertus.

HENRI V, fils du précédent, couronné en 1413, forma le projet de conquérir la France & l'exécuta. Il deſcendit en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes, prit & ſaccagea Harfleur, gagna la bataille d'Azincourt ſur *Charles VI* en 1415, & retourna en Angleterre avec pluſieurs Princes & près de 1400 Gentilshommes qu'il avoit fait priſonniers. Trois ans après il repaſſa en France, prit Rouen en 1419, & ſe rendit maître de toute la Normandie. Les diviſions de la Cour de France ſervirent beaucoup à ſes conquêtes. La Maiſon d'*Orléans* & celle de *Bourgogne* rempliſſoient Paris de factions. La Reine *Iſabelle de Bavière*, mère dénaturée du Dauphin, depuis *Charles VII*, prit le parti du Monarque Anglois. La guerre

finit par un traité honteux conclu à Troyes en 1420. Les articles de ce traité portoient que *Henri V* épouseroit *Catherine de France*, qu'il seroit Roi après la mort de *Charles VI*; & que dès-lors il prendroit le titre de Régent du Royaume. Le Dauphin fut contraint de se retirer dans l'Anjou; & quoique le Dauphiné, le Languedoc, le Berri, l'Auvergne, la Tourraine & le Poitou lui fournissent des troupes, il y a apparence qu'il auroit perdu son trône pour toujours, si une fistule n'avoit emporté le Roi d'Angleterre en 1422, dans la trente-sixième année de son âge. Il expira au château de Vincennes & fut exposé à Saint Denys comme un Roi de France.

Henri VI, fils & successeur de *Henri V*, n'eut ni son bonheur ni son mérite. Il régna comme son père en France & en Angleterre; mais les victoires de la *Pucelle d'Orléans* & les succès qui les suivirent le chassèrent presqu'entièrement de France; & les querelles qui s'élevèrent dans la grande Brétagne finirent par lui faire perdre sa Couronne. *Richard*, Duc d'Yorck, parent par sa mère d'*Édouard III*, déclara la guerre à *Henri VI* fils d'un Prince qu'il croyoit être un usurpateur, le vainquit & le fit prisonnier. *Marguerite d'Anjou*, femme du Roi captif, & femme bien supérieure à son époux, tua le Duc d'Yorck à la bataille de Vakenfield en 1461 & délivra son mari. *Édouard*, fils du Duc, vengea son père, défit les troupes de la Reine & la fit prisonnière à la bataille de Tewksbury en 1471. *Henri* avoit fui en France: de retour en Angleterre il fut pris & enfermé dans la tour de Londres où il fut poignardé suivant les uns, & empoisonné suivant les autres en 1471 à 52 ans.

Henri VII, fils d'*Edmond*, Comte de Richemond, & de *Marguerite* de la Maison de *Lancastre*, aidé par le duc de Bretagne & par *Charles VIII*, Roi de France, passa de Bretagne en Angleterre, défit & tua l'usurpateur *Richard III*, & se fit installer en 1485 sur le trône de la grande Bretagne qu'il prétendit lui appartenir, comme à l'aîné de la Maison de *Lancastre*. Il en étoit en effet; mais par les femmes & dans un degré bien éloigné. Il réunit les droits de Lancastre & d'Yorck en sa personne, par son mariage avec *Élisabeth*, fille d'*Édouard IV*. Ses ennemis firent jouer inutilement des ressorts pour le détrôner. Un garçon boulanger & un Juif nommé *Perkins*, l'un neveu, à ce qu'il disoit d'*Édouard IV*, l'autre son fils, lui disputèrent la Couronne, après avoir appris à jouer les rôles de Prince. Le premier finit sa vie dans la cuisine de *Henri VII*, & le second un peu plus redoutable sur un échaffaud. Le Monarque Anglois avoit su vaincre ses ennemis & dompter les rebelles: il sut gouverner. Son règne qui fut de 24 ans & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la Nation. Les Parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages lois: la Justice distributive rentra dans tous ses droits: le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le Grand *Édouard III*, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. L'Angleterre en avoit besoin. On voit qu'elle étoit pauvre par la difficulté extrême que *Henri VII* eut à tirer de la ville de Londres, un prêt de deux mille livres sterlings qui ne revenoient pas à cin-

quante mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Son goût & la nécessité le rendirent avare. Il eût été sage s'il n'eût été qu'économe; mais une lésine honteuse & des rapines fiscales ternirent sa gloire. Il tenoit un registre secret de tout ce que lui valoient les confiscations. *Henri VII* mourut en 1509 à 52 ans. Ses vertus & la protection qu'il accorda aux savans lui méritèrent les titres de *Prince pieux & ami des lettres.*

Henri VIII monta sur le trône en 1509. Les coffres de son père se trouvèrent remplis à sa mort, de deux millions de livres sterlings, somme immense qui eût été plus utile en circulant dans le commerce. *Henri VIII* s'en servit pour faire la guerre. L'Empereur *Maximilien* & le Pape *Jules II* avoient fait une ligue contre *Louis XII.* Le Monarque Anglois y entra à la sollicitation de ce Pontife. Il fit une irruption en France en 1513, remporta une victoire complète à la *journée des éperons*, prit Terouane & Tournay, & retourna en Angleterre avec plusieurs prisonniers françois, parmi lesquels on comptoit le Chevalier *Bayard.* Dans le même temps *Jacques IV*, Roi d'Écosse entroit en Angleterre : *Henri* le défit & le tua à la bataille de Floden. La paix se conclud ensuite avec la France; mais *Louis XII* alors veuf d'*Anne de Bretagne*, ne put l'obtenir de *Henri* qu'en épousant sa sœur *Marie*; & au lieu que les Rois aussi bien que les particuliers reçoivent une dot de leurs femmes, *Louis XII* en paya une. Il lui en coûta un million d'écus pour épouser la sœur de son vainqueur. *Henri VIII* ayant terminé heureusement cette guerre, entra bientôt après dans celles qui commençoient à diviser l'Eglise. Les erreurs de Luther venoient d'éclater. Le Monarque plein de *Saint Thomas* & des autres scolastiques, & aidé par *Wolsei*, *Gardiner & Morus*, réfuta l'Hérésiarque dans un ouvrage qu'il présenta & dédia à *Léon X.* Ce Pape l'honora lui & ses successeurs du titre de *défenseur de la foi*; titre qu'il ne mérita pas long-temps. Il y avoit alors à la Cour de Londres une fille pleine d'esprit & de grâces dont *Henri* devint éperdûment amoureux. Elle s'appeloit *Anne de Boulen.* Cette fille s'attacha à irriter les désirs du Roi & à lui ôter toute espérance de les satisfaire tant qu'elle ne seroit pas sa femme. *Henri* étoit marié depuis dix-huit ans à *Catherine d'Arragon*, fille de *Ferdinand & d'Isabelle*, & tante de *Charles-Quint* : il étoit question d'obtenir un divorce. *Catherine* avoit d'abord épousé le Prince *Artur*, frère aîné de *Henri VIII* qui lui avoit donné sa main ensuite avec la dispense de *Jules II.* On ne pensoit pas qu'un tel mariage pût être incestueux; mais dès que le Monarque Anglois eut résolu d'épouser sa maîtresse, il le trouva nul; il sollicita le Pape *Clément VII* de le déclarer contraire aux lois divines & humaines. Le Cardinal *Wolsei*, ce Ministre si vain qu'il disoit ordinairement, *le Roi & moi*, entra dans les vues de *Henri.* On paya des Théologiens pour les faire décider conformément aux désirs du Prince. Le Pape vivement sollicité de casser cette union; mais craignant de déplaire à *Charles-Quint* qui vouloit épargner cet outrage à sa tante, ne se décidoit jamais. *Henri* lassé de ses subterfuges, fit décider l'affaire par *Thomas Crammer*, Archevêque de

Cantorberi, & épousa sa maîtresse en 1533. Le Pape l'ayant excommunié, il se fit déclarer *Chef souverain de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre.* Le Parlement lui confirma ce titre, abolit toute l'autorité du Pontife romain, les prémices, les décimes, les annates, le denier de Saint Pierre, le provisions des bénéfices : son nom fut effacé de tous les livres ; on ne l'appela plus que l'*Évêque de Rome.* Les peuples prêtèrent un nouveau serment au Roi, qu'on appela le *serment de suprematie.* Le Cardinal *Jean Fischer*, *Thomas Morus* & plusieurs autres personnages illustres, ennemis de ces nouveautés, perdirent la tête sur un échaffaut. *Henri* poussant plus loin ses violences, ouvrit les maisons religieuses, s'appropria leurs biens dont le revenu rendoit, suivant *Salmon*, 183707 livres, & des dépouilles des Couvens acheta des plaisirs & fonda six nouveaux Évêches.' Quoiqu'il se déclarât contre le Pape, il ne voulut être ni Luthérien ni Calviniste. La transubstantiation fut crue comme auparavant : la nécessité de la confession auriculaire & de la communion sous une seule espèce confirmées : les Prêtres eurent à la vérité la permission de se marier ; mais les vœux de chasteté furent déclarés irrévocables. L'invocation des saints ne fut point abolie mais restreinte. Son amour pour une femme produisit tous ces changemens ; mais cet amour ne dura pas. Touché de la beauté de *Jeanne de Seimour*, il fit trancher la tête à *Anne de Boulen* sur des soupçons d'infidélité assez legers. *Jeanne* étant morte en couche, il la remplaça par *Anne de Cleves*, séduit par son portrait si différent de l'original, qu'il la répudia au bout de six mois. A celle-ci succéda Catherine *Hovvard*, fille du Duc de *Nortfolck*, décapitée en 1542, sous prétexte qu'elle avoit eu des amans avant son mariage. C'est à cette occasion que le Parlement d'Angleterre donna une loi aussi absurde que cruelle. Il déclara que tout homme qui seroit instruit d'une galanterie de la Reine, seroit tenu de l'accuser sous peine de haute-trahison ; & que toute fille destinée à épouser un Roi d'Angleterre & qui ne seroit pas vierge, seroit obligée de le déclarer sous la même peine. *Catherine Parr*, jeune veuve d'une beauté ravissante, épouse de *Henri* après *Catherine Hovvard*, fut prête à subir le même sort que cette infortunée, non pour ses galanteries, mais pour ses opinions conformes à celles de *Luther.* Les dernières années de *Henri VIII* furent remarquables par ses dèmêlés avec la France. Bizarre dans ses guerres comme dans ses amours, il s'étoit ligué avec *Charles-Quint* contre *François premier*, ensuite avec *François premier* contre *Charles-Quint*, & enfin avec celui-ci contre le Monarque François. Il prit Boulogne en 1544, & promit de la rendre par le traité de paix de 1546. Il mourut l'année d'après âgé de 57 ans, apres en avoir règné 38. Il est faux que sur le point de mourir, il se soit écrié en regardant ceux qui étoient autour de son lit ; *mes amis nous avons tout perdu, l'État, la renommée, la conscience & le ciel.* *Henri* appela au trône en mourant, *Édouard*, fils de Janne de *Seimour*, & après lui *Marie*, fille de Catherine d'*Arragon*, & *Élisabeth*, fille d'Anne de *Boulen*, quoiqu'il les eût fait déclarer autrefois bâtardes par le Parlement, & incapables de suc-

céder à la Couronne. C'est depuis lui que le pays de Galles a été réuni à l'Angleterre, que l'Irlande est devenue un Royaume, & que les Monarques Anglois ont pris le titre de *Majesté*. Tous ceux qui ont étudié *Henri* avec quelque soin, dit M. l'Abbé *Raynal*, n'ont vu en lui qu'un ami foible, un allié inconstant, un amant grossier, un mari jaloux, un père barbare, un Maître impérieux, un Roi despotique & cruel. Pour le peindre d'un seul trait, il suffit de répéter ce qu'il dit à sa mort, qu'*il n'avoit jamais refusé la vie d'un homme à sa haine, ni l'honneur d'une femme à ses desirs*. L'attachement à ses opinions & l'opiniatreté puisée dans l'étude de la scholastique, le rendirent d'abord controversiste & enfin Tyran. Il perdit dans les plaisirs ou dans de vaines occupations, le temps qu'il auroit pu employer à approfondir les principes du Gouvernement. Une confiance aveugle en ses Ministres le réduisit à être durant la moitié de son règne, le jouet de leurs passions ou la victime de leurs intérêts: l'autre partie fut employée à troubler le repos du Royaume, à l'inonder de sang & à l'apauvrir. Fils d'un père avare, il ruina ses sujets par des profusions criminelles & extravagantes; & ce fut encore le moindre des maux qu'il fit à l'Angleterre.

Henri, est aussi le nom d'un Roi de Castille, surnommé l'*Impuissant & le Libéral*. Il succéda à son père Jean II en 1454 à l'âge de 30 ans. Son règne fut le triomphe du vice. Sa seconde épouse *Jeanne de Portugal* ne couvroit ses Galanteries d'aucun voile. *Henri* qui vouloit avoir des enfans à quelque prix que ce fût, introduisit lui même, dit-on, dans le lit de sa femme, Bertrand de *Lacueva*, jeune Seigneur dont le sort étoit d'être à la fois le mignon du Roi & l'amant de la Reine. De ce commerce naquit une fille nommée *Jeanne*. Bertrand eut pour récompense les charges les plus importantes du Royaume. Les grands murmurèrent & se révoltèrent. Les rebelles devenus puissans, ayant un Archevêque de Tolède & plusieurs autres Évêques à leur tête, déposèrent leur Roi. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila : une statue colossale assise sur un trône couvert de longs voiles de deuil & avec tous les attributs de la régence, fut élevée sur ce théâtre; la sentence de déposition fut prononcée à la statue; l'Archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de *Henri* nommé *Alphonse* fut déclaré Roi sur ce même échafaut. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs des guerres civiles. La mort du jeune Prince à qui les conjurés avoient donné le Royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'Archevêque & son parti déclarèrent le Roi impuissant dans le temps qu'il étoit entouré de maîtresses; & par une procédure inouïe dans tous les États, ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* étoit bâtarde, & née d'un adultère. Plusieurs Grands prétendoient à la royauté; mais les rebelles se résolurent à reconnoître *Isabelle*, sœur du Roi, âgée de 17 ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux, aimant mieux déchirer l'État au nom d'une jeune Princesse encore sans crédit, que de se donner un maître. L'Archevêque ayant donc fait la guerre à son Roi au nom de l'Infant

l'Infant, la continua au nom de l'Infante; & le Roi ne put enfin sortir de tant de troubles & demeurer sur le trône que par un des plus honteux traités que jamais Souverain ait signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au mépris des droits de sa propre fille *Jeanne*, & les revoltés lui laissèrent le nom de *Roi* à ce prix. En vain à sa mort arrivée en 1474, il réclama contre ce traité; le trône resta à *Isabelle*.

HENRIADE; substantif fém. C'est le titre de l'unique poëme épique dont la France puisse se glorifier. Le sujet en est la conquête du Royaume par Henri IV son propre Roi. Un excellent Juge a remarqué que le plus grand de nos Rois avoit été chanté par un de nos plus grands poëtes, & qu'il y avoit plus de philosophie dans la Henriade que dans l'Iliade, l'Odyssée & tous les poëmes épiques fondus ensemble, sans qu'elle fût pour cela destituée des charmes de la fiction & de la poësie.

HENRI DE BRUYS; *voyez* HENRICIENS.

HENRICIENS; (les) Hérétiques sectateurs de l'hermite Henri de Bruys qui adopta au commencement de l'onzième siècle les erreurs de Pierre de Bruys.

Il nioit que le Baptême fût utile aux enfans; il condamnoit l'usage des Eglises & des Temples, rejetoit le culte de la Croix, défendoit de célébrer la Messe, & enseignoit qu'il ne falloit point prier pour les morts.

Il avoit reçu cette doctrine de Pierre de Bruys, qui l'avoit prêchée en Provence, & qui en avoit été chassé à cause de ses déréglemens. La violence que Pierre de Bruys avoit employée pour établir sa doctrine, ne lui réussit pas, car il fut brûlé à S. Gilles.

Henri pour se faire des partisans, prit la route de l'insinuation & de la singularité: il étoit encore jeune, grand & mal habillé; il marchoit fort vîte & pieds nus, même dans la plus grande rigueur de l'hiver; son visage & ses yeux paroissoient agités; il avoit l'air ouvert, la voix forte & capable d'épouvanter; il vivoit d'une manière fort différente des autres: il se retiroit ordinairement dans les cabanes des païsans, demeuroit le jour sous des portiques, couchoit & mangeoit dans des lieux élevés & à découvert: il acquit bientôt la réputation d'un grand Saint. Les Dames publioient ses vertus, & disoient qu'il avoit l'esprit de prophétie pour connoître l'intérieur des consciences & les péchés le plus secrets.

La réputation de *Henri* se répandit dans le Diocèse du Mans: on le supplia d'y aller, & il envoya deux de ses disciples, qui furent reçus du peuple comme deux Anges. Henri s'y rendit ensuite, fut reçu avec les plus grands honneurs, & obtint de l'Evêque la permission de prêcher & d'enseigner.

On courut en foule à ses prédications, & le Clergé exhortoit le peuple à y aller.

Henri avoit une éloquence naturelle & une voix de tonnerre: il eut bientôt persuadé qu'il étoit un homme apostolique, & lorsqu'il fut sûr de la confiance du peuple il enseigna ses erreurs.

Ses sermons produisirent un effet que l'on n'attendoit pas: le peuple entra en fureur contre le Clergé, &

traita les Prêtres, les Chanoines & les Clercs, comme des excommuniés : on refusoit de rien vendre à leurs domestiques : on vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, & les lapider ou les pendre. Quelques-uns furent traînés dans la boue, & battus cruellement.

Le Chapitre du Mans défendit à Henri, sous peine d'excommunication, de prêcher ; mais ceux qui lui notifièrent cette Sentence, furent maltraités, & il continua ses prédications jusqu'au retour de l'Evêque Hildebert qui étoit allé à Rome.

Ce ne fut point en réfutant les erreurs de Henri, que Hildebert arrêta le désordre : il conduisit ce prédicant devant le peuple, & lui demanda de quelle profession il étoit. Henri qui n'entendoit pas ce mot, ne répondit point : Hildebert lui demanda alors quelle charge il avoit dans l'Eglise, Henri répondit qu'il étoit Diacre.

Hildebert lui demanda s'il avoit assisté à l'office, Henri répondit que non : eh bien, dit l'Evêque, récitons les hymnes qu'on chante à Dieu ce matin : Henri répondit qu'il ne savoit point l'office qu'on disoit chaque matin : alors l'Evêque commença à chanter les hymnes à la sainte Vierge. Henri ne les savoit pas : il devint interdit & confus : il confessa qu'il ne savoit rien, mais qu'il s'étoit étudié à faire des discours au peuple. Hildebert lui défendit de prêcher, & lui ordonna de sortir de son Diocèse. Henri quitta le Mans & passa dans le Périgord, parcourut le Languedoc & la Provence où il se fit quelques disciples.

Le Pape Eugène III envoya dans ces provinces un Légat, & S. Bernard s'y rendit, pour garantir les peuples des erreurs & du fanatisme de Henri. Celui-ci prit la fuite ; mais il fut arrêté & mis dans les prisons de l'Archevêché de Toulouse, où il mourut. Ses disciples cependant se répandirent dans les provinces méridionales, & se confondirent dans la suite avec les Albigeois.

HENRI D'OR ; substantif masculin. On a ainsi appelé une monnoie d'or fabriquée en 1549 sous le règne de Henri II : elle étoit à la taille de 67 au marc, valoit 50 sous, & le marc d'or 172 livres. Ce Prince étoit représenté d'un côté, armé & couronné de laurier, & de l'autre côté il y avoit un *h* couronné. On frappa d'autres henris d'or sous le même Prince, qui avoient sur leur revers une femme représentant la France assise sur un trophée d'armes, & tenant de la main droite une victoire; & pour légende, *Gallia optimo Principi*.

HENRIETTE MARIE DE FRANCE; nom propre d'une Reine d'Angleterre, fille de Henri IV & de Marie de Médicis. Elle naquit en 1609, & fut mariée en 1625 à *Charles I* Roi d'Angleterre. Elle n'avoit pas encore 16 ans & elle étoit douée de toutes les grâces de la figure. Son caractère ressembloit beaucoup à celui de *Henri IV* son père. Son cœur étoit noble, ferme, tendre, compâtissant ; son esprit vif, doux & agréable. Les premières années de son mariage furent fort heureuses ; mais sa prospérité fut interrompue par les troubles de l'Ecosse & par la révolte des Anglois contre son époux. Les amertumes qui suivirent les premières douceurs de son état furent si cuisantes, qu'elle se donna elle-même la qua-

lité de *Reine malheureuse*. On rejeta sur elle le penchant qu'on attribuoit à *Charles I* pour la Religion catholique, & on se déchaîna avec fureur; mais elle ne répondit à ces outrages que par des bienfaits. Quelques-uns de ses Courtisans lui proposant de faire un exemple sur les plus furieux, *il faut*, disoit-elle, *que j'en serve aussi. Peut-on mieux faire sentir son autorité qu'en faisant du bien à ceux qui nous persécutent*. Elle ne vouloit pas même qu'on lui dît les noms de quelques personnes qui la rendoient odieuse aux principaux de la Cour. *Je vous le défends*, disoit-elle; *s'ils me haissent, leur haine ne durera peut-être pas toujours; & s'il leur reste quelque sentiment d'honneur, ils auront honte de tourmenter une femme qui prend si peu de précaution pour se défendre*. Cependant le feu de la guerre civile embrasoit toute l'Angleterre. Le Roi, toute la famille royale avoient été obligés de quitter Londres. La Reine passa en Hollande, vendit ses meubles & ses pierreries, & acheta des vivres & des munitions dont elle chargea plusieurs vaisseaux. Après avoir étonné les Hollandois par son intrépidité & son activité, elle partit pour l'Angleterre. Une furieuse tempête vint l'assaillir, mais sans la décourager. Elle se tint autant qu'elle put, sur le tillac du vaisseau au milieu de l'orage, pour animer ses troupes, disant agréablement *que les Reines ne se noyoient pas*. Enfin après avoir essuyé une foule de traverses & de périls, elle passa en France en 1644. Le mauvais état des affaires de la Reine *Anne d'Autriche* ne lui permit pas de lui donner dans les troubles de la fronde, les secours qu'elle auroit accordés à ses infortunes; & la fille d'un Roi de France, épouse d'un Roi d'Angleterre, se vit contrainte, comme elle le disoit elle-même, *de demander une aumône au Parlement pour pouvoir subsister*. La mort funeste de son mari exécuté en 1646, fut un nouveau surcroît de douleur; mais elle eut la consolation avant sa mort, de voir rétablir *Charles II* son fils sur le trône de ses pères. Elle fit deux voyages en Angleterre; & après un séjour de quelques jours à la Cour de France, elle se retira à la Visitation de Chaillot. Elle mourut subitement en 1669, à 60 ans.

HENRIETTE-ANNE d'Angleterre, Duchesse d'Orléans, étoit la dernière des enfans de *Charles I* & de *Henriette* de France. Elle naquit à Excester en 1644, dans le temps que le Roi son père combattoit contre ses sujets rebelles. La Reine sa mère accoucha d'elle dans un camp, au milieu des ennemis qui la poursuivoient. Obligée de fuir, elle laissa sa fille qui demeura prisonnière quinze jours après sa naissance. Au bout d'environ deux ans elle fut heureusement délivrée de cette captivité par l'adresse de sa gouvernante. Elevée en France sous les yeux de sa mère, elle étonna bientôt par les agrémens qu'on découvrit dans son esprit & dans ses manières. *Philippe* de France, Duc d'Orléans, frère de *Louis XIV*, l'épousa en 1661; mais ce mariage ne fut pas heureux. Le Roi à qui cette Princesse plaisoit beaucoup, lia avec elle un commerce étroit d'amitié & de bel esprit: il lui donnoit souvent des fêtes; il lui envoyoit des vers, elle lui répondoit; & il arriva, dit M. *de Voltaire*, que le même homme fut à la fois le confident du Roi &

de Madame dans ce commerce ingénieux. C'étoit le Marquis de *Dangeau* : le Roi le chargeoit d'écrire pour lui, & la Princeſſe l'engageoit à répondre pour elle. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre, & ce fut une des cauſes de ſa fortune. Cette intelligence ſi intime jeta des allarmes dans la famille royale, & le Roi ſe vit obligé de réduire l'éclat de ce commerce à un fond d'eſtime & d'amitié qui ne s'altéra jamais. *Louis XIV* ſe ſervit depuis de *Madame* pour faire un traité avec l'Angleterre contre la Hollande. La Princeſſe qui avoit ſur l'eſprit de *Charles II* ſon frère le pouvoir que donne l'eſprit le plus inſinuant & le cœur le plus tendre, s'embarqua à Dunkerque, chargée du ſecret de l'État ; elle alla voir *Charles* à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſoit, lorſqu'une mort ſubite l'enleva à l'âge de 26 ans à St. Cloud en 1670. La Cour fut dans une douleur & une conſternation que le genre de mort augmentoit ; car Henriette s'étoit crue empoiſonnée. La diviſion qui étoit depuis long-temps entr'elle & ſon mari, fortifioit ce ſoupçon ; mais il ne fut l'effet que de la malignité humaine & de l'amour de l'extraordinaire. Cette Princeſſe, qui étoit aſſez mal ſaine, mourut d'une colique bilieuſe.

HENRYS ; nom propre d'un fameux Juriſconſulte mort en 1662. On a de lui un excellent recueil d'arrêts avec des notes, dont il y a eu une bonne édition en 1708, avec des obſervations de Bretonnier.

HENTETE ; nom propre d'une montagne d'Afrique, au Royaume de Maroc, que Marmol dit être la plus haute du grand Atlas. Elle s'étend l'eſpace de ſeize lieues d'orient en occident. Elle eſt peuplée de Bérébères, nation riche & belliqueuſe qui entretient une nombreuſe cavalerie. Le ſommet de cette montagne eſt couvert de neige la plus grande partie de l'année.

HEORTA ; nom propre. C'eſt ſelon Strabon, une ville des Scordiſques, que Ptolémée dit avoir habité la baſſe Pannonie.

HÉPAR ; ſubſtantif maſculin & terme de Chimie emprunté du latin pour déſigner du foie de ſoufre. *Voyez* FOIE DE SOUFRE.

HÉPATIQUE ; adjectif des deux genres. *Hepaticus, a, um.* Qui appartient au foie.

Il y a l'artère & les veines hépatiques : l'artère naît immédiatement de la céliaque. C'eſt la branche droite qui produit d'abord la pylorique, puis les gaſtriques, puis l'inteſtinale, après quoi le tronc hépatique ſe partage communément en deux ou trois branches principales, leſquelles vont en ſe ſubdiviſant, gagner la grande ſciſſure du foie, pénètrent ce viſcère, & s'y répandent en accompagnant les ramifications de la veine-porte.

Les veines hépatiques naiſſent au nombre de deux, trois, quatre des extrémités de l'artère diſperſée dans le foie. Ces branches ſont plus ou moins conſidérables ſuivant leur petit ou leur plus grand nombre, & vont ſe décharger dans le tronc de la veine-cave aſcendante ou inférieure.

Les anciens donnoient auſſi le nom d'*hépatique* à la veine baſilique du bras droit, par l'opinion où ils étoient que cette veine débarraſſoit le foie ſpécialement quand on en

faisoit l'ouverture pour en tirer du sang.

Il y a aussi le plexus *hépatique* qui est formé par les rameaux du ganglion semilunaire droit, & ceux du plexus céliaque unis avec quelques autres filets du stomachique. Ce plexus se porte au foie, en embrassant comme une espèce de gaine articulaire l'artère hépatique & la veine-porte, suit la distribution de ces vaisseaux, & se perd avec eux dans la substance de ce viscère. Il fournit des filets à la véficule, aux conduits biliaires, au duodenum, au pancréas & aux capsules atrabilaires.

Il y a encore les *glandes hépatiques* qui sont des corps glanduleux de différente grosseur, lesquels se trouvent à la partie concave du foie, vers le finus de la veine-porte. On les regarde comme lymphatiques, & du reste on ignore leur usage.

HÉPATIQUE ; substantif féminin. On distingue deux genres de plante de ce nom ; savoir, l'hépatique commune ou de fontaine, & l'hépatique des fleuristes.

L'*hépatique commune* ou *de fontaine*, est une plante qui croît aux lieux ombrageux, le long des rochers humides, des ruisseaux, ou des fontaines où des puits : ses racines sont fines comme des cheveux: elles sortent de dessous les feuilles qui sont très-nombreuses, larges d'un doigt, longues de deux, verdâtres & écailleuses : la fleur de cette plante n'est pas apparente : il sort de l'extrémité de la feuille un pédicule blanc, lisse, ferme, succulent, transparent, de la grosseur du jonc, long de quatre pouces, surmonté d'une petite tête semblable à celle d'un champignon, divisée en dessous en quatre ou cinq parties. Cette tête est d'abord verdâtre, ensuite jaunâtre, & enfin roussâtre ; & ses parties inférieures en s'ouvrant, laissent voir un fruit noir ou des capsules purpurines, noirâtres, pleines de suc quand elles sont vertes, & quand elles sont sèches, de poussière ou de semences noirâtres qui forment une espèce de fumée en tombant.

Cette plante a une saveur d'herbe un peu amère, & d'une odeur légérement aromatique & bitumineuse : on lui attribue beaucoup de vertu contre les maladies du foie : elle passe aussi pour tonique, vulnéraire, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies cutanées, si l'on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont encore regardé l'hépatique de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la phtysie : elle entre dans le sirop de chicorée composé.

L'*hépatique des fleuristes* ou *de jardin*, a sa racine rougeâtre & capillaire : de chaque petite tête de cette racine il sort tous les ans d'abord des fleurs, ensuite des feuilles qui sont velues & repliées dès qu'elles paroissent, lisses quand elles sont étendues, vertes, quelquefois purpurines, fermes, à trois angles, & portées sur de longues queues : il sort de la même racine plusieurs tiges grêles qui portent chacune une belle fleur en rose, dont le pistil se change en une petite tête sur laquelle sont entassées plusieurs graines pointues à la manière des renoncules : la couleur de la fleur varie : elle est bleue, de couleur de chair & blanche: on cultive cette plante dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur qui paroît au cœur de l'hiver.

On met cette plante au nombre des hépatiques : elle est vulnéraire, rafraîchissante & astringente : elle convient dans les inflammations de la gorge : elle léve l'obstruction du foie, surtout dans ceux qui se sont trop livrés à l'amour : on en faisoit autrefois une eau distillée, dont les dames faisoient usage comme d'un excellent cosmétique, & particulièrement pour blanchir la peau du visage gâtée par l'ardeur du soleil.

HÉPATITE ; substantif féminin. Pierre précieuse ainsi appelée, parcequ'elle est de la couleur du foie.

Quelques naturalistes de Suisse appellent aussi *hépatite* une espèce de terre argilleuse qui a la consistance d'une pierre tendre.

Hépatite, se dit en termes de Médecine, de l'inflammation du foie, & même en général selon quelques Auteurs, de toute affection aiguë de ce viscère. *Voyez* Foie.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉPATOMPHALE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Hernie du fóie par l'anneau de l'ombilic. Quelques Auteurs ont rapporté des exemples particuliers de cette tumeur formée à l'ombilic par la présence d'une portion du petit lobe du foie.

HÉPATOSCOPIE ; substantif féminin. Sorte de divination usitée chez les anciens, & dans laquelle les Aruspices faisoient croire au peuple qu'ils prenoient connoissance des événemens futurs par l'inspection du foie des victimes dans les sacrifices.

HÉPATUS ; substantif masculin. Gros poisson de mer dont la figure & la couleur semblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hépatus*. Il a l'écaille rude, le museau court, les dents en scie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en dedans de deux petites pierres. Il est stupide : sa chair ni tendre ni dure peut se manger. On attribue une vertu astringente aux pierres qui se trouvent dans sa tête ; elles resserrent le ventre & poussent par les urines.

HEPTACOMÈTES ; (les) peuples qui habitoient autrefois les bords du Pont-Euxin, à l'extrémité du mont Scydisses, dans de petites tours de bois, d'où ils furent aussi appelés *Mossiniens*. Ils surpassoient, dit Strabon, tous les autres barbares en férocité. Ils enivrèrent trois cohortes de Pompée qui passoient dans leurs montagnes, & ensuite ils les égorgèrent. On leur attribue d'ailleurs d'étranges mœurs. On rapporte qu'ils s'accouploient indifféremment en public, se choisissoient leurs rois par voie de suffrage, & les punissoient par le jeûne, s'il leur arrivoit d'ordonner quelque chose mal-à-propos.

HÉPTACORDE ; *voyez* Eptacorde.

HEPTAGONE ; *voyez* Eptagone.

HEPTAMÉRIDE ; substantif féminin & terme de Musique. Nom donné par M. Sauveur à l'un des intervalles de son système exposé dans les mémoires de l'Académie, année 1701.

Cet Auteur divise d'abord l'octave en 43 parties ou *mérides*, puis chacune de celles-ci en 7 *heptamérides* ; de sorte que l'octave entière comprend 301 *heptamérides* qu'il subdivise encore.

HEPTANGULAIRE ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie, par lequel on désigne une figure qui est composée de sept angles.

HEPTAPOLE; nom propre d'une contrée d'Égypte qui renfermoit sept villes. C'est-là où étoient les fameuses pyramides, le lac de Mœris, le labyrinthe, *&c.*

HEPTARCHIE; substantif féminin. Gouvernement des sept Royaumes que les Anglo-Saxons établirent autrefois en Angleterre, & qui étoit à peu près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne; c'est-à-dire, que se considérant comme frères & compatriotes, & ayant un égal intérêt à se maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement, & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vue qu'ils jugèrent à propos de se nommer un Général, un chef, ou si l'on veut, un Monarque auquel ils accordèrent certaines prérogatives dont nous ne sommes pas bien informés. Après la mort de ce Général ou Monarque, on en élisoit un autre du consentement unanime des sept Royaumes: mais il y avoit quelquefois d'assez longs interrègnes causés par les guerres ou par les divisions entre les Souverains qui ne pouvoient s'assembler ou s'accorder sur un choix.

Outre ce Monarque qui lioit ensemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une assemblée générale composée des principaux membres des Royaumes ou de leurs députés. Cette assemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appeloit le *Witenagémot* ou *Parlement général*, & on n'y délibéroit que sur les choses auxquelles toute la nation prenoit intérêt.

Chaque Royaume avoit d'ailleurs un Parlement particulier formé à peu près de la même manière qu'on le voit pratiqué dans les sept Provinces-unies des Pays-bas. Chaque Royaume étoit souverain, & néanmoins ils délibéroient en commun sur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie.* Ce qui étoit ordonné dans l'assemblée générale devoit être exactement observé, puisque chaque Royaume y avoit donné son consentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans.

HEPTATEUQUE; substantif masculin. Ce mot qui vient du grec sert à désigner un ouvrage qui a sept parties. On a ainsi appelé les sept premiers livres de l'Ancien Testament; savoir, les cinq livres de Moïse nommé le *Pentateuque & les livres de Josué & des Juges*, ce qui fait sept livres en tout.

HÉPHESTÉES ou HÉPHESTIÉES; *voyez* ÉPHÉSTIES.

HÉPHESTITE; substantif féminin. Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen desquels on pouvoit mettre le feu à des matières sèches & combustibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'est de cette propriété que lui est venu son nom, qui signifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu;* ils ignoroient qu'elle est commune à toutes les pierres assez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il se trouve près de Hildesheim en Westphalie, une espèce de jaspe d'un beau rouge brun dont on fait le même usage, & dont on se sert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boëce de Boot, *de Gemmis.* Henckel dit que l'on a aussi donné le nom de *lapis he-*

pheſtius à la pyrite qui donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*hépheſtique* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la deſcription que Geſner & Agricola en ont donnée.

HEPHTHÉMIMÈRE ; adjectif & terme de Poësie grecque & latine, par lequel on deſigne une ſorte de vers composé de trois pieds & une ſyllabe, c'eſt-à-dire, de ſept demi-pieds. Tels ſont la plupart des vers d'Anacréon. On les nomme autrement *trimètres catalectiques*.

On appelle *céſure hephthemimère*, une céſure que l'on met à la ſuite du troiſième pied. C'eſt une règle que cette ſyllable quoique brève de ſa nature, ſoit longue à cauſe de la céſure, ou pour qu'elle ſoit *hephthémimère*, comme dans ce vers de Virgile :

Et furiis agitatus amor, & conſcia virtus.

HEPPENHEIM ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmſtadt.

HÉRACLÉE ; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom du cinquième mois des habitans de Delphes & de Bithynie. Il répondoit à notre mois de Février.

HÉRACLÉE ; nom propre de pluſieurs anciennes villes ainſi appelées d'Hercule en l'honneur de qui on les avoit bâties. Il y avoit,

Héraclée en Carie, qu'on appeloit autrement *Lathemus*, du nom d'une montagne voiſine. Elle étoit ſur la côte de la mer Egée, entre Milet & l'embouchure du Méandre, à trente milles au midi d'Ephèſe. Leunclavius dit que les Turcs la nomment *Ergel*.

Héraclée, dans l'île de Créte ou de Candie que Strabon appelle *Heraclium*, étoit le port des Gnoſſiens : ſelon Pinet, c'eſt celui qu'on nomme aujourd'hui *Mirabello*.

Héraclée, dans la Bétique, au pied du mont Calpé, ſur le détroit de Gibraltar, étoit ce qu'on appelle aujourd'hui *le vieux Gibraltar*.

Héraclée, ville épiſcopale d'Italie, bâtie par St. Magne Evêque d'Oderzo, & détruite depuis long-temps, étoit ſur la côte de Veniſe.

Saint-Gilles, en Provence, entre Taraſcon & Aigueſmortes, ou ſelon d'autres, les Saintes-Maries, à l'embouchure du Rhône, s'apeloit autrefois *Héraclée*.

Il y avoit deux *Héraclées* en Macédoine : l'une entre Lychnide & Édeſſe, antrement Égéade, & l'autre ſurnommée *Sintique*, *Sintica*. *Sentica*.

Dans la grande Grèce ou dans le Royaume de Naples, il y avoit une *Héraclée* que quelques-uns placent à Pelicone, & dont le port que l'on croît être *Amendolara*, ſe nommoit auſſi *Héraclée*.

Héraclée, en Sicile, que Tite-Live aſſure avoir auſſi porté le nom de *Minoa*, étoit ſur la côte méridionale de l'île, vers *Capo Bianco*, le Cap Blanc.

Héraclée, dans la Phtiotide, étoit une ville ſur les confins de cette contrée & de la Theſſalie, au paſſage des montagnes de Grèce, en Theſſalie ; elle étoit ſur le bord de l'Aſope. C'eſt proche de-là, dit-on, qu'Hercule ſe brûla.

La ville de Sini, en Lucanie, contrée d'Italie, & ſur l'Agri, s'appeloit auſſi *Héraclée*.

L'*Heraclée* de Syrie étoit dans la Cyrrheſtique. Il y avoit encore une

autre *Héraclée* dans la même Province, au pied du mont Taurus, & aux confins de la Cilicie. Ce n'est qu'un petit bourg, situé au pied du mont Amanus, sur les frontières de la Natolie, au levant de la ville d'Ana.

Dans la Chersonèse Taurique que nous nommons *la Crimée*, il y avoit une *Héraclée* du côté du nord, & sur la côte des Palus Méotides. Le nom en subsiste encore aujourd'hui; mais ce n'est plus qu'un bourg situé sur la côte de la mer de Zabache.

Héraclée de Thrace, étoit la même que Périnthe, située sur la Propontide, aujourd'hui la mer de Marmara, entre Byzance & Gallipoli.

Enfin l'*Héraclée du Pont*, la plus fameuse de toutes les villes de ce nom, étoit dans la Bithynie, & reconnoissoit Hercule pour son fondateur. On avoit érigé à ce Héros dans le marché, une statue dont tous les attributs étoient d'or pur. C'est près de-là qu'étoit la caverne par laquelle on a supposé qu'il étoit descendu aux enfers pour en enlever le chien Cerbère. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les habitans de cette ville avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance; & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de Diadumène, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies; elle se soutint avec éclat jusqu'au temps que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate; ensuite à la persuasion d'Archélaüs, les Héracliens lui accordèrent cinq galères, & coupèrent la gorge aux Romains qui se trouvèrent dans leur ville.

Lucullus ayant battu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entièrement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée*, lui attirèrent de cruelles affaires. Un Sénateur lui dit: « Nous t'avions ordonné de reprendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire ». Le Sénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la possession de leurs biens; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-temps sa cour à Jules-César, pour obtenir la première liberté de ses citoyens; mais il ne put réussir. Auguste après la bataille d'Actium, la mit du département de la Province de Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'Empire romain sous lequel elle florissoit encore.

Héraclée passa ensuite sous la domination de l'Empire grec; & lors de la décadence de cet Empire, on lui donna le nom de *Pendérachi*. Théodore Lascaris l'enleva à David Comnène Empereur de Trébisonde. Les Génois s'en emparèrent dans leurs conquêtes d'Orient, & la gardèrent jusqu'à ce que Mahomet II les en chassa. Depuis ce temps elle est restée aux Turcs qui l'appellent *Éregri*. Cette ville est située près de la mer à vingt lieues, sud-ouest, de Constantinople.

HÉRACLÉES; substantif féminin

pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les anciens célébrèrent autrefois en l'honneur d'Hercule sur le mont Oéta où étoit son tombeau. Elles furent instituées par Ménétius Roi de Thèbes.

HÉRACLÉONITES, (les) anciens hérétiques ainsi appelés d'Héracléon leur chef qui adopta le système de Valentin en y faisant néanmoins quelques changemens. Il se donna beaucoup de peine pour ajuster à ce ystême la doctrine de l'Évangile, & fit pour cela des commentaires très-étendus sur l'Évangile de S. Jean & de S. Luc.

Plusieurs autres Ecclésiastiques avoient déjà entrepris d'expliquer l'Écriture Sainte; tout y paroissoit précieux, & l'on croyoit que tous les mots contenoient des vérités importantes & utiles; on avoit cherché des sens cachés dans les choses les plus simples en apparence, & l'on avoit employé cette méthode pour expliquer les endroits difficiles à entendre dans leur sens naturel & littéral.

Avec cette methode, Héracléon crut pouvoir concilier le système de Valentinien avec l'Évangile.

Il soutenoit que par ces paroles de St. Jean, *toutes ces choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'Univers & tout ce qu'il contient : il prétendoit que l'Univers qu'il appeloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe; & pour appuyer cette construction, il ajoutoit à ces paroles de St. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde*.

Il distinguoit deux sortes de mondes; l'un divin, & l'autre corruptible; & il restreignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soutenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même; mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoient que St. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux Apôtres dans la connoissance de la religion, & sur ce fondement ils avançoient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Écriture d'une manière sublime & relevée.

HÉRACLEOPOLIS; nom propre de deux anciennes villes d'Égypte, dont la plus grande étoit voisine de Canope & l'autre de Peluse.

HÉRACLIDES; substantif des deux genres. Qui descend d'Hercule. Ce nom se donne particulièrement aux descendans de ce Héros qui régnèrent dans le Péloponnèse. Leur retour ou rétablissement dans cette contrée, est une époque célèbre dans l'ancienne chronologie; mais on le place en différens temps parcequ'on a pris pour leur rétablissement les diverses tentatives qu'ils ont faites pour y parvenir. Ce rétablissement est néanmoins important à fixer, puisqu'il est le commencement de l'histoire de la Grèce dont il fait une des principales époques, & que ce qui précède doit être regardé comme des temps fabuleux.

L'an 1323 avant Jésus-Christ, & 41 ans avant la prise de Troie; les Héraclides chassés de la Grèce par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se

réfugièrent à Athènes où Théſée les prit ſous ſa protection & marcha contre ce Prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Euryſthée, le tua & paſſa dans le Péloponnèſe avec ſes troupes; mais il fut obligé de ſe retirer promptement à cauſe de la contagion qui déſoloit le pays : alors Atrée fils de Pelops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèſe, la troiſième année après ſa retraite, fut tué dans un combat ſingulier par Échémus Roi de Tégée, & les Héraclides ſe retirèrent.

L'an 1257 avant Jésus-Christ, & 35 ans après la priſe de Troie, ils firent une nouvelle entrepriſe ſur le Pélopponnèſe, ſous la bannière de Cléodœus, fils d'Hyllus. Cette entrepriſe ne réuſſit pas mieux que les deux précédentes; Cléodœus fut repouſſé par Oreſte établi ſur le trône de ſon père Agamemnon.

L'an 1222 avant Jésus-Christ, & 60 ans après la priſe de Troies, les deſcendans d'Hercule formèrent ſans ſe décourager, une quatrième tentative ſur le Péloponnèſe, ayant à leur tête Ariſtomachus, fils de Cléodœus; mais ils échouèrent encore & leur Chef périt au paſſage de l'Iſthme.

Enfin 1202 ans avant Jésus-Christ, & 80 ans après la priſe de Troies, les Héraclides ſous la conduite des trois fils d'Ariſtomachus, firent une cinquième entrepriſe dans laquelle ils eurent la fortune auſſi favorable qu'ils l'avoient juſqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de pluſieurs années qu'ils parvinrent à dépoſſéder de divers Royaumes, les deſcendans de Pélops : ils s'emparèrent premièrement de Lacédémone & y formèrent deux branches de Rois régnans conjointement; enſuite ils ſe rendirent maîtres d'Argos, de Mycènes, de l'Élide & de Corinthe.

Leur droit ſur les Royaumes de Mycènes & d'Argos étoit inconteſtable. Amphytrion, père d'Hercule, & petit-fils de Perſée, Roi de ces deux Pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Électrion ſon oncle & père de ſa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sténélus, maître des États de ſon neveu fugitif, les tranſmit à ſon fils Euryſthée : celui-ci n'eut point d'enfans, & inſtitua pour héritier, ſon oncle maternel Atrée fils de Pélops & père d'Agamemnon. C'eſt de cette manière que la couronne étoit paſſée aux Pélopides qui donnèrent leur nom au Péloponnèſe.

La révolution produite par le ſuccès des *Héraclides*, changea preſque toute la face de la Grèce. Juſques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèſe ſe diviſoient proprement en Achéens & en Ioniens; les premiers poſſédoient les terres que les *Héraclides* aſſignèrent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés; les derniers habitoient la partie du Péloponnèſe nommée depuis l'*Achaïe*; ceux des Achéens qui deſcendoient d'Æolus, & que l'on chaſſa de Lacédémone, ſe retirèrent d'abord en Thrace, & allèrent enſuite s'établir dans le canton de l'Aſie mineure qu'ils appelèrent *Æolide*, où ils fondèrent Smyrne & onze autres colonies.

Les Athéniens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparèrent de celui des Ioniens. Ceux-ci après

s'être réfugiés à Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le temps Ephèse, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Iphilus Roi d'Élide, & Licurgue Roi de Lacédémone, rétablirent 328 ans après le retour des Héracildes, les jeux olympiques qu'Hercule avoit institués en l'honneur de Jupiter, & en fixèrent la célébration qui jusqu'alors n'avoit eu lieu qu'en certaines occasions, parcequ'auparavant il n'y avoit aucun temps déterminé pour cette solennité.

HÉRACLIE; nom propre d'une ancienne petite ville d'Afrique dont on voit les ruines à vingt-huit lieues de Tunis, entre Suse & Hamamet. Les historiens du pays rapportent que les Califes successeurs de Mahomet, l'ayant assiégée & emportée d'assaut après une vive résistance, en passèrent tous les habitans au fil de l'épée & la détruisirent.

HÉRACLION ou Pierre d'Héraclée; nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée, en Lydie.

HÉRACLITE; nom propre d'un philosophe grec né à Ephèse, & qui florissoit environ cinq cens ans avant l'ère chrétienne. Dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singulière; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier cas lui fut commun avec la plûpart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité, & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'on fait, & flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parcequ'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secretement, s'y développe peu-à-peu, & flétrit entre ses mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Xénophane, & suivit les leçons d'Hippase qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée.

Après avoir écouté les hommes les plus célèbres de son temps, il s'éloigna de la société, & il alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçues.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la premiète Magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y assembloient; quelques Éphésiens l'ayant apperçu trouvèrent mauvais qu'un personnage si grave s'occupât d'une manière si peu conforme à son caractère, & le lui témoignèrent. Ô Éphésiens, leur dit-il, ne vaut-il

pas mieux s'amuser avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus ? Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami, & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la philosophie. Darius désira de l'avoir à sa Cour : mais l'ame élevée du philosophe rejeta avec dédain les promesses du Monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydropisie ; sa mauvaise santé le ramena dans Éphèse où il travailla lui-même à sa guérison. Persuadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier : ce remède ne lui réussit pas ; il mourut le second jour de cette espèce de bain, âgé de 60 ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais elle ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espèce de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on sait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite ?

Il avoit écrit de la matière, de l'Univers, de la République & de la Théologie ; il ne nous est parvenu que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire ; & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrans. Les autres l'appeloient *le ténébreux*, & il s'en soucioit peu.

Il nous reste quelques fragmens des écrits de ce philosophe, lesquels ont été imprimés avec ceux de Démocrite, de Timon & de plusieurs autres.

HÉRACLIUS ; nom propre d'un Empereur Romain, fils d'un Gouverneur d'Afrique, & né vers l'an 544. Il détrôna *Phocas* qui tyrannisoit ses sujets, & se fit couronner à sa place en 610, après lui avoir fait trancher la tête. Il fit ensuite la revue des troupes, les disciplina & mit un nouvel ordre dans l'État. *Cosroès II* Roi de Perse, étoit en guerre avec *Phocas ; Héraclius* lui fit demander la paix & ne put l'obtenir. Le Monarque Persan envoya une armée formidable dans la Palestine. Jérusalem fut pris, les Eglises brûlées, les clercs massacrés, les chrétiens vendus aux Juifs, les vases sacrés, entr'autres le bois de la vraie croix, enlevés. Le vainqueur jure qu'il n'accordera la paix à l'Empereur & à ses peuples qu'à condition qu'ils renonceront à J. C. & qu'ils adoreront le Soleil, la Divinité des Perses. *Héraclius* outré de ces insolences, marcha contre *Cosroès*, le défit en plusieurs rencontres, depuis 621 jusqu'en 628. Le Roi barbare poursuivi jusques dans ses États, y trouva *Syroès* son fils aîné qu'il avoit voulu deshériter, les armes à la main. *Syroès* l'ayant

leurs personnes étoient sacrées comme celles des Ambassadeurs. Il étoit de leur charge d'aller publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, de faire les cris pour appeler, tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Dans la guerre ils avertissoient les Chevaliers & Capitaines du jour qu'on donneroit la bataille, & ils y assistoient en haut appareil devant le grand Etendart; mais lors du choc ils se retiroient dans un lieu élevé pour voir ceux qui auroient le plus vaillamment combattu, & en faire rapport au Roi. Ils faisoient le dénombrement des morts, relevoient les enseignes, redemandoient les prisonniers, sommoient les places de se rendre, & dans les capitulations ils marchoient devant le Gouverneur de la ville pour assurer sa personne. Ils étoient les principaux Juges du partage des dépouilles des vaincus, & des récompenses militaires. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles aux pays étrangers. Ils publioient la célébration des fêtes des ordres de Chevalerie, & s'y trouvoient vêtus du nom & des marques de l'ordre. Ils faisoient la convocation des États Généraux, & y assistoient pour empêcher la confusion & les différens sur les préséances. Ils assistoient aux mariages des Rois, & souvent faisoient la première demande des Reines : ils assistoient aussi aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le Roi tenoit Cour plénière : ils y appeloient le Grand-Maître, le Grand-Pannetier, le Grand-Bouteiller, pour venir faire leur charge. Ils faisoient aussi les cérémonies des obséques des Rois, & enfermoient dans le tombeau toutes leurs marques d'honneurs, comme sceptre, couronne, main de justice, *&c.*

En France, il y a trente *Hérauts* sous le titre de Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, Alençon, Orléans, Anjou, Valois, Berri, Angoulême, Guyenne, Champagne, Languedoc, Toulouse, Auvergne, Lyonnois, Bresse, Navarre, Périgord, Saintonge, Touraine, Alsace, Charolois, Roussillon, Picardie, Bourbon, Poitou, Artois & Provence. Le premier qui est roi d'armes, se nomme *Mont-joie Saint-Denys.* Il met une couronne royale sur ses fleurs-de-lys. Le Roi & les *Hérauts* d'armes sont revêtus aux cérémonies, de leurs cottes-d'armes de velours violet cramoisi, chargées devant & derrière de trois fleurs-de-lys d'or, & autant sur chaque manche où le nom de leur province est écrit. Ils portent une toque de velours noir, ornée d'un cordon d'or, & ont des brodequins pour les cérémonies de paix, & des bottes pour celles de guerre. Aux pompes funèbres ils portent une longue robe de deuil traînante, tiennent un bâton, nommé *caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs-de-lys d'or en broderie.

Le Roi baptisoit autrefois les *Hérauts* avec une coupe d'or pleine de vin qu'il leur versoit sur la tête en leur donnant le nom de leur Hérauldérie. Ils ne pouvoient obtenir la charge de *Héraut* qu'après sept années d'exercice de poursuivant-d'armes; & ils ne pouvoient quitter leur charge que pour monter à celle

de

de roi d'armes, ou à la dignité de Chevalier.

Il y a encore un *Héraut* de l'ordre du Roi, qui porte une cotte-d'armes de velours violet, semée de fleurs-de-lys & de flammes en broderie d'or avec les armes & le collier devant & derrière. Il porte aussi la croix de l'ordre pendue à un cordon de soie noire en écharpe.

En Angleterre, on appelle aussi *Hérauts*, des Officiers qu'on distingue en trois classes; savoir, les *Hérauts d'armes*, ceux qu'on appelle simplement *Hérauts*, & les poursuivans d'armes.

Les Hérauts d'armes tiennent registre des armoiries des familles, règlent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, *&c.* Ils sont au nombre de trois : le premier qui s'appelle le *Gaster*, fut institué par Henri V, pour assister aux solennités des Chevaliers de la Jarretière, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au-dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle : c'est encore lui qui a le droit de porter la Jarretière aux Rois & Princes étrangers choisis pour être membres de cet ordre ; enfin c'est lui qui règle les funérailles solennelles de la grande noblesse : sa création étoit autrefois une espèce de couronnement accompagné des formalités du règne de la Chevalerie : il est obligé par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretière en tout ce qui regarde sa charge ; il doit informer le Roi & les Chevaliers, de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *Hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blason ; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer un noble quel qu'il soit, à moins qu'on ne l'oblige en Justice à déposer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *Hérauts d'armes*, sont appelés *Hérauts provinciaux*, parceque la Juridiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au Nord de la Trente, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi ; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse ; savoir, des Baronnets, Chevaliers & Écuyers : ils sont tous deux créés à peu près comme le *Gaster*, avec le pouvoir par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *Héralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de *Richemond*, de *Lancaster*, de *Chester*, de *Windsor*, de *Sommerset* & d'*York* Leur office est d'aller à la Cour du Grand Maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solennités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *poursuivans* au nombre de quatre, s'appellent *Blue-Mantles*, ou *Manteaux-Bleus*, *Rouge-Croix*, *Rouge-Dragon* & *Porte-Coulisse*, probablement des marques de décoration dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre *poursuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le collége des Héraults a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parcequ'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes*, *& templi honoris æditui.* Ils assistent le Grand Maréchal dans sa Cour de Chevalerie, qui se tient ordinaire-

ment dans la sale des *Hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes.

HERBACÉE; adjectif & terme de Botanique. On appelle *plantes herbacées*, celles qui sont tendres, grêles, & qui ne sont point ligneuses.

Il se dit aussi des jeunes tiges des plantes lorsqu'elles sont tendres & succulentes.

Le *h* ne se fait point sentir.

HERBAGE; substantif masculin. *Olus*. Terme collectif qui comprend toutes sortes d'herbes. *Un hermite qui ne vit que d'herbages.*

HERBAGE, se dit le plus souvent de l'herbe des prés, où l'on met les animaux pour les engraisser. *Ce qui donne au lait la bonne ou mauvaise qualité, ce sont les herbages dont les bestiaux se nourrissent.*

HERBAGE, se dit plus particulièrement d'un pré qu'on ne fauche jamais, & qui ne sert qu'à y mettre des bœufs & des vaches pour les engraisser. *Un herbage qui produit peu de chose. Il a fait enfermer ses herbages. Une terre qui a beaucoup d'herbages.*

On appelle *droit d'herbage*, un droit qui consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

Il se dit aussi d'un droit seigneurial que les vassaux payent pour raison du pâturage de leurs bestiaux dans la Seigneurie.

L'article 92 de la coutume de Ponthieu, accorde le droit de *mort & vif herbage* aux Seigneurs de son territoire; & un acte de notoriété de la Sénéchaussée d'Abbeville, porte que ce droit appartient à tout Seigneur féodal, quoiqu'il n'ait qu'une Justice foncière, mais qu'il ne peut exiger que l'un ou l'autre droit, & non les deux ensemble.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBAN; vieux terme de Jurisprudence féodale qui a eu successivement trois significations. Dans la première, il marquoit un cri public fait par le Roi à ses vassaux pour l'aller servir à l'armée; ensuite il a signifié l'amende que les vassaux payoient pour n'avoir pas obéi à cette convocation; enfin, on l'a étendu à toutes les charges, prestations & corvées que les Seigneurs avoient droit d'exiger de leurs sujets.

HERBAUX; substantif masculin pluriel & terme de Coutume qui se dit des devoirs & charges imposées sur les héritages.

Dans la coutume de Poitou, ce terme se prend pour les devoirs personnels des vassaux envers le Seigneur, & pour les charges imposées sur les bestiaux.

HERBE; substantif féminin. *Herba*. Les Botanistes donnent particulièrement ce nom à toutes les plantes qui perdent leur tige dans l'hiver, soit que la racine en soit vivace, ou qu'elle soit annuelle: ainsi ce nom convient à toutes les plantes qui ne sont ni arbre, ni arbrisseau, ni arbuste.

On appelle *herbes vivaces*, celles dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences: telles sont le fénouil, la menthe, *&c.* *herbes annuelles*, celles qui meurent la même année, après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le seigle, *&c.* *Herbes bisannuelles*, celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde, ou même la troisième année après qu'elles ont levé, & qui périssent ensuite, comme l'angéli-

que des jardins, *&c. Herbes potagères* & *herbes fines*, celles qu'on cultive pour l'usage de la cuisine, comme le cerfeuil, le persil, *&c.* Et *mauvaises herbes*, les plantes qui enlèvent aux bons grains une partie de leur substance, en épuisant la terre où ils croissent; telles sont, la nielle, la queue de renard, *&c.*

Les herbes entières doivent être cueillies pour l'usage de la Pharmacie, lorsqu'elles sont dans leur plus grande vigueur, c'est-à-dire, lorsqu'elles sont en pleine fleur, ou un peu avant la maturité des premières graines, & il faut les faire sécher suspendues à l'ombre. Celles qui sont aromatiques comme la plupart des labiées, doivent être enfermées dans des boîtes qui ferment exactement, afin de conserver leur aromate.

On dit proverbialement d'une personne, qu'*elle mange son blé en herbe*; pour dire, qu'elle mange son revenu par avance.

On dit en parlant de l'âge d'un cheval, qu'*il aura*, *qu'il prendra trois*, *quatre*, *cinq ans*, &c. *aux herbes*; pour dire, qu'au printemps il aura trois, quatre ou cinq ans.

On dit proverbialement, *méchante herbe croît toujours*; & par plaisanterie on applique ce proverbe aux jeunes gens qui croissent beaucoup.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui a l'industrie de trouver à subsister aisément dans des endroits où d'autres ne trouveroient à vivre que difficilement, l'*herbe sera bien coutre s'il ne trouve à paître*, *s'il ne trouve à brouter*.

On dit aussi proverbialement & figurément, *couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*; pour dire, le supplanter avec adresse, avec subtilité. *Il comptoit épouser cette fille*, *mais cet Officier lui a coupé l'herbe sous le pied.*

On dit encore proverbialement & figurément d'une personne, qu'*elle a marché sur quelque mauvaise herbe*; pour dire, qu'il lui est arrivé quelque chose qui la met de mauvaise humeur. Et dans ce sens on dit à quelqu'un qui est de mauvaise humeur sans qu'on sache pourquoi, *sur quelle herbe avez-vous marché aujourd'hui?*

On dit aussi proverbialement & figurément, *employer toutes les herbes de la S. Jean en quelque affaire*, *y faire*, *y mettre toutes les herbes de la S. Jean*; pour dire, employer toutes sortes de moyens afin de la faire réussir.

On dit encore proverbialement & figurément d'un jeune Bachelier, que *c'est un docteur en herbe*; pour dire, qu'il parviendra un jour à être docteur.

On se sert aussi à peu près du même proverbe à l'égard de ceux qui sont en train de s'élever à quelque dignité, à quelque charge audessus de celle où ils sont.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBE A L'AMBASSADEUR; *voyez* NICOTIANE.

HERBE AUX ÂNES; substantif féminin. Plante originaire d'Amérique, & qu'on cultive pour la curiosité dans plusieurs Jardins: elle vient de graine & ne pousse sa tige que la seconde année.

La racine de cette plante est longue, de la grosseur du doigt, blanchâtre & fibreuse. Sa tige est haute, grosse comme le doigt, moelleuse, ronde par la base, anguleuse & rameuse en haut, grisâtre & marquetée de points rouges; ses feuilles sont longues & étroites, sinueu-

ses & dentelées; ses fleurs sont grandes, & ordinairement à quatre feuilles jaunes, disposées en rose dans les échancrures d'un calice, duquel une moitié est fistuleuse, & l'autre solide : cette fleur est odorante, mais de peu de durée; car elle ne demeure qu'un jour épanouïe sans se flétrir; quand elle est passée, la partie solide du calice devient un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe en quatre parties, contenant quatre loges remplies de petites semences anguleuses : cette plante est déterſive & astringente.

HERBE DES AULX; *voyez* Aliaire.

HERBE A BALAI; substantif féminin. Plante de la famille des Mauves, qui croît dans les rues à Cayenne. Elle tire son nom de ce qu'on l'emploie à faire de petits balais. Les habitans font usage de sa racine en décoction pour guérir la gonorrhée & le mal d'estomac.

HERBE DE BENGALE; substantif féminin. Plante dont la tige qui est de la grosseur du petit doigt, est couronnée d'un bouton en forme de houpe, qui se file, & dont les Tisserands du pays font diverses étoffes, surtout cette sorte de taffetas qu'on appelle en Europe, *taffetas d'herbes*.

HERBE BLANCHE; substantif féminin. *Gnaphalium maritimum*. Plante qui croît au bord de la mer. Elle a une odeur un peu aromatique, & une saveur tant soit peu salée : sa racine est longue, grosse & ligneuse, un peu fibrée : ses tiges sont hautes d'un pied, grosses, lanugineuses, garnies de beaucoup de feuilles oblongues, lesquelles étant rompues, paroissent comme autant de petits flocons de laine cotoneuse, propre à servir de mèche dans les lampes. Aux sommités des tiges naissent des fleurs en bouquets à fleurons, évasés en étoile, de couleur blanche & jaune : il leur succède de petits fruits blancs, composés chacun d'une graine courbe & d'une espèce de casque qui la recouvre : cette plante est déterſive, dessicative & astringente.

HERBE BLANCHE, ou PIED DE CHAT. *Hispidula*. Plante cotoneuse qui se plaît sur les montagnes exposées au vent & couvertes d'herbes : ses racines sont fibreuses & très-rampantes : ses feuilles sont couchées sur terre, oblongues, d'un vert gai & lanugineuses : au milieu de ces feuilles s'élèvent des tiges de neuf pouces de longueur, velues, blanchâtres & garnies de longues feuilles étroites : au sommet de ces tiges sont plusieurs fleurs à fleurons, divisées en manière d'étoile, portées chacune sur un embrion, & renfermées dans un calice écailleux luisant, blanc ou rougeâtre. Elles représentent, étant épanouïes, le pied d'un chat : l'embrion se change en une graine garnie d'aigrettes.

Les fleurs de cette plante sont surtout d'usage; elles appaisent la toux, facilitent l'expectoration, empêchent l'ulcération des poumons : on les emploie utilement en infusion ou en sirop dans le crachement de sang. Les Pharmaciens en font une conserve qui convient aux poitrinaires.

HERBE AU CANCER; *voyez* Dentelaire.

HERBE AU CHANTRE; *voyez* Velar.

HERBE AUX CHARPENTIERS, ou Herbe de Sainte Barbe; subs-

tantif féminin. Espèce de cresson qui croît sur le bord des fossés, le long des ruisseaux & des eaux courantes ou dormantes, quelquefois dans les champs. Sa racine est oblongue, médiocrement grosse, blanche, vivace, d'un goût âcre : elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, rameuses, moelleuses & creuses, portant des feuilles plus petites que celles de la rave, un peu approchantes de celles du cresson, d'un vert foncé & luisant; les sommités sont garnies de longs épis de fleurs jaunes, petites, ayant chacune quatre feuilles disposées en croix : il leur succède de petites gousses longues, cylindriques, tendres, contenant des semences roussâtres : on cultive aussi cette plante dans les jardins potagers pour la salade : elle fleurit en Mai & Juin, elle reste verte tout l'hiver, & se multiplie très-aisément.

Cette plante est détersive, vulnéraire : on en fait des bouillons ou tisannes utiles dans la colique nephrétique, le scorbut ou l'hydropisie naissante : il y a des paysans qui pilent légérement la plante, & la font macérer dans de l'huile d'olive pendant un mois de l'été, & s'en servent ensuite avec succès, comme d'un baume excellent pour les blessures.

HERBE AU CHAT; substantif féminin. *Cataria*. Plante qui a sa racine blanche, ligneuse, divisée en plusieurs branches : elle pousse une tige qui s'élève à la hauteur de trois pieds & plus, carrée, velue, rameuse, rougeâtre en bas près de la terre, du reste blanchâtre, & produisant des rameaux opposés deux à deux : ses feuilles sont semblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuses, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches, ordinairement pressées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, disposées en manière d'épis; chacune de ces fleurs est un tuyau découpé par le haut en deux lèvres, & soutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les semences sont renfermées; elles sont ovales, au nombre de quatre, qui succèdent à la fleur quand elle est tombée.

Cette plante croît dans les jardins, le long des sentiers, parmi les haies, sur le bord des levées & des fossés, dans les endroits humides : elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parceque ces animaux l'aiment beaucoup, surtout quand elle est un peu fanée.

Cette plante est aromatique, âcre, amère, & on l'emploie rarement dans les prescriptions magistrales : on pourroit cependant y avoir recours comme aux autres plantes emménagogues & hystériques auxquelles elle est très-analogue. Elle entre dans l'eau générale, l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoise & la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris.

HERBE DE CITRON; *voyez* MÉLISSE.

HERBE DU COQ; *voyez* COQ DES JARDINS.

HERBE A COTON; substantif féminin. *Filago*. Plante qui croît dans les bois & les lieux stériles : elle a

une racine fibreuse & chevelue : ses tiges sont grèles, cotoneuses, hautes d'un demi-pied, branchues, couvertes d'un grand nombre de feuilles velues & oblongues : ses fleurs naissent aux extrémités des tiges ; ce sont des bouquets à fleurons, évasés en étoile, jaunâtres & soutenus par un calice écailleux : à cette fleur succèdent des semences alongées, & garnies chacune d'une aigrette.

Cette plante est dessicative & astringente : on la substitue quelquefois au pied de chat, pour le crachement de sang, & pour les règles trop abondantes. Lobel dit que dans la partie occidentale de l'Angleterre, le peuple pile cette plante, la fait macérer & bouillir dans l'huile, & s'en sert utilement pour les contusions & les coupures.

HERBE COUPANTE ; substantif féminin. Espèce de souchet qui croît à Cayenne : ses feuilles & ses tiges sont dentelées sur les bords comme une scie : on doit se garantir d'être accroché & écorché par cette plante, parceque les blessures qu'elle fait sont difficiles à guérir.

HERBE AUX COUPURES ; *Voyez* Mille-Feuille

HERBE AUX CUILLERS ; *Voyez* Cochléaria.

HERBE D'OR ; *Voyez* Hélianthème.

HERBE A ÉCHAUFFURE ; substantif féminin. Plante qui croît à Cayenne, sur les murailles, & dont le nom indique l'usage. Son fruit est garni d'une petite couronne formée par les découpures du calice. On en fait des décoctions contre les élevures de la peau.

HERBE AUX ÉCUS, *Voyez* Nummulaire.

HERBE A L'ÉPERVIER ; substantif féminin. *Hieracium*. Plante que l'on met au nombre des chicoracées, & qui croît dans les champs, de tous les côtés, parmi les pâturages : sa racine est longue, simple, charnue & laiteuse : ses tiges sont hautes de deux pieds, anguleuses, creuses, rameuses, vertes, brunâtres, garnies de quelques feuilles : ses feuilles principales sortent presque toutes de sa racine, éparses à terre, découpées & vertes.

Les fleurs sont des bouquets jaunes, à demi fleurons : il leur succède des semences longues, rousses & garnies d'une aigrette : la racine de cette plante est humectante, rafraîchissante & un peu astringente.

HERBE AUX ÉPICES ; substantif féminin. Plante dont on compte cinq espèces. La plus connue est nommée en latin *nigella semine aromatico*. On prétend qu'elle a le goût du poivre, de la canelle, du girofle & de la muscade. Les Italiens par cette raison, s'en servent assez communément pour assaisonner leurs viandes.

Cette plante est résolutive, incisive & alexipharmaque.

HERBE A ÉTERNUER ; substantif feminin. *Ptarmica*. Plante qui croît dans les lieux incultes & ombrageux : elle est haute d'un pied & demi & quelquefois de plus de trois pieds : sa racine est longue & filamenteuse : sa tige est grêle, ronde, fistuleuse & garnie de feuilles longues, comme celles de l'estragon, crenelées & verdâtres, & d'un goût piquant comme celui de la *pyrhèthre* : le haut de la tige est rameux : les fleurs sont radiées & blanches, disposées en bouquets fort serrés : il leur succède des semences me-

nues. Une feuille de cette plante mise dans le nez, fait éternuer long-temps : si on la mâche, elle fait saliver : elle est propre à guérir le mal de dents.

HERBE AUX GOUTEUX, ou HERBE DE LA ROSÉE, ou ROSÉE DU SOLEIL ; substantif féminin. *Ros solis.* Plante qui croît aux lieux sauvages, humides & marécageux, le plus souvent parmi une mousse aquatique d'un blanc rougeâtre. Sa racine est fibrée & déliée comme des cheveux : elle pousse plusieurs queues longues, menues, velues en-dessus, auxquelles sont attachées de petites feuilles presque rondes, concaves en manière de cure-oreille, verdâtres, garnies d'une frange de poils rougeâtres, fistuleux, d'où transsudent quelques gouttes de liqueur dans les cavités des feuilles ; de sorte que ces feuilles & leurs poils sont toujours mouillées d'une espèce de rosée, même dans les temps les plus secs. Il s'élève d'entre ces feuilles deux ou trois tiges, presqu'à la hauteur d'un demi-pied, grèles, rougeâtres, dénuées de feuilles, & qui portent en leurs sommités, de petites fleurs disposées en roses blanchâtres : il leur succède de petits fruits de la grosseur & de la figure d'un grain de blé, & qui renferment plusieurs semences.

On trouve encore une autre espèce *de rosée du Soleil*, laquelle ne diffère de la précédente que par la figure de ses feuilles qui sont oblongues : elles sont l'une & l'autre également gluantes au toucher, à peu près comme la *grassette* avec laquelle elles ont un certain rapport pour les propriétés : on doit les cueillir dans leur plus grande vigueur & par un temps serein. Si l'on touche du bout du doigt les gouttes de liqueur qui en transsudent, cette espèce de glu forme de petits filamens soyeux & blanchâtres qui se coagulent aussitôt. Toute la plante est pectorale : on s'en sert dans la toux, l'asthme & l'ulcère du poumon : elle s'ordonne en infusion jusqu'à deux gros, & à un gros en poudre : dans les boutiques on en fait un syrop béchique.

On prétend que le *ros-solis* serré dans la main dissipe la fièvre. Au reste, c'est un poison pour les moutons ; il leur gâte le foie, le poumon, & leur excite une toux qui les fait périr insensiblement.

HERBE AUX GUEUX ; *voyez* CLÉMATITE.

HERBE AUX HÉMORROÏDES ; *voyez* HÉMORROÏDALE.

HERBE AU LAIT ; substantif féminin. *Glaux maritima.* Plante qui croît au bord de la mer, principalement en Zélande & en Angleterre : ses racines sont fibrées : ses tiges grêles, basses & rampantes portent des feuilles opposées & semblables à celles de l'herniole. Sa fleur est un godet blanchâtre ou purpurin, sans calice, découpé en rosette à cinq quartiers : il lui succède une capsule membraneuse qui renferme des semences rougeâtres & menues. En plusieurs pays on est dans l'habitude d'en faire user aux nourrices, soit dans le potage ou en décoction, pour leur augmenter le lait.

HERBE AUX MITTES ; substantif féminin. *Blattaria.* Plante qui croît en terre grasse, au bord de l'eau, & qui tient son nom de la propriété qu'elle a de tuer l'espèce de vermine appelée *mitte*, laquelle ronge les habits. La racine de cette plante a la figure d'un navet, elle est fibreuse :

ses tiges sont hautes comme celles de la moleine, droites, divisées en aîles : ses feuilles sont longues, pointues, crénelées, d'un vert noirâtre, d'une odeur désagréable & d'un goût amer : ses fleurs sont des rosettes, comme celles du bouillon blanc, d'un jaune foncé, odorantes : il leur succède un fruit rond qui renferme de petites semences noirâtres. Cette plante est apéritive & anti-vermineuse.

HERBE MOLUCANE ; substantif féminin. *Herba molucana.* C'est une plante rampante de la nouvelle Espagne, qui tire son nom d'un lieu nommé *Moluco* où elle croît abondamment : elle demeure verte toute l'année : on en vante la seconde écorce & les feuilles, comme de puissans vulnéraires propres à guérir les ulcères invétérés : lorsqu'on applique les feuilles en substance, il faut auparavant les ramollir au feu ou les piler. Les Indiens appellent cette plante *brungara aradna*, c'est-à-dire, *plante à fleur jaune.* Les François qui sont établis dans le lieu où elle croît, l'appellent *le remède des pauvres* & la *ruine des chirurgiens*, à cause de ses grandes vertus pour les plaies.

L'herbe molucane étant transplantée s'étend & occupe en très-peu de temps beaucoup de terrein.

HERBE AUX MOUCHERONS ; *voyez* CONISE.

HERBE MUSQUÉE ; *voyez* MOSCATELLINE.

HERBE AUX NOMBRILS ; substantif féminin. *Omphalodes.* Les herboristes donnent ce nom à une espèce de consoude qui ressemble à la petite bourache. Elle est basse & rampante : ses feuilles sont un peu semblables à celles de la pulmonaire : ses tiges sont hautes d'un demi-pied : ses fleurs sont en rosette ; il leur succède des fruits dans des capsules faites en corbeilles, lesquelles contiennent des semences semblables à celles du lin : sa racine est fibreuse. Cette plante croît au printemps dans les jardins : elle est astringente & agglutinante.

HERBE AU PANARIS ; *voyez* RENOUÉE ARGENTÉE.

HERBE DU PARAGUAY ; *voyez* THÉ DU PARAGUAY.

HERBE-PARIS ; *voyez* RAISIN DE RENARD.

HERBE AUX PATAGONS ; *voyez* ÉCUELLE D'EAU.

HERBE A PAUVRE HOMME ; *voyez* GRATIOLE.

HERBE AUX PERLES ; *voyez* GREMIL.

HERBE AUX POUMONS ; *voyez* PULMONAIRE.

HERBE AUX POUX ; *voyez* STAPHISAIGRE.

HERBE AUX PUCES ; substantif féminin. *Psyllium.* Plante qu'on divise en plusieurs espèces dont les principales & les plus usitées sont *l'herbe aux puces vivace*, & *l'herbe aux puces annuelle* : les autres diffèrent peu de celles-là par leurs propriétés.

L'*herbe aux puces vivace* a une racine longue, ligneuse, dure & fibrée : elle pousse des tiges sarmenteuses, ligneuses, rameuses & rampantes, très-chargées de feuilles, velues & d'un vert blanchâtre, formant une touffe d'un aspect agréable sur le gazon : ses sommités portent de petits épis courts auxquels sont attachées de petites fleurs lanugineuses d'un jaune pâle : chacune de ces fleurs est un tuyau évasé par le haut & disposé en croix.

Il succède à cette fleur une capsule membraneuse à deux loges qui renferment des semences menues, oblongues, noirâtres, lisses, luisantes & semblables à des puces : cette espèce de plante se rencontre fréquemment aux environs de Montpellier, & dans les lieux incultes & sablonneux de la mer : on la cultive aussi dans les jardins : elle fleurit en Juillet, & l'on récolte sa semence en automne.

L'*herbe aux puces annuelle* est l'espèce la plus commune : sa racine est annuelle, simple, blanche & fibrée : ses tiges sont hautes d'un pied, rondes, velues, rameuses, garnies de feuilles opposées & semblables à celles de l'hysope ou de l'estragon, nerveuses comme celles du plantain : il sort des aisselles des feuilles, des pédicules longs, garnis en leurs sommets, d'épis courts composés de petites fleurs pâles, semblables, ainsi que les graines qui leur succèdent, à ceux de l'espèce précédente.

Cette plante croît abondamment dans les champs, aux bords des vignobles.

L'herbe aux puces contient beaucoup de parties mucilagineuses : sa semence est rafraîchissante & adoucissante, elle convient dans les inflammations des reins. Les Égyptiens s'en servent contre les fièvres ardentes : dans notre pays on en emploie tous les jours & avec succès dans l'ardeur d'urine & pour adoucir l'âcreté de certains purgatifs : enfin c'est un assez bon spécifique pour arrêter le crachement de sang, la dyssenterie & les gonorrhées.

HERBE AUX RHAGADES ; substantif féminin. *Rhagadiolus*. Plante qui croît dans les lieux incultes aux pays chauds : ses tiges sont lanugineuses, rameuses & hautes d'un pied & demi : ses feuilles sont longues, sinueuses & velues : sa fleur est un bouquet à demi-fleurons jaunes, dont les feuilles sont pliées en gouttière : à la fleur succèdent des graines membraneuses, velues & disposées en étoile : les semences sont longues & pointues : cette plante prise en décoction est apéritive, détersive & diurétique.

HERBE A ROBERT ; *voyez* Bec de grue.

HERBE DE SAINT BARTHELEMY ; *voyez* Herbe du Paraguay.

HERBE DE SAINT BENOÎT ; *voyez* Benoîte.

HERBE DE SAINT CHRISTOPHE ; substantif féminin. *Christophoriana*. Plante qui pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux pieds, menues, tendres, rameuses : ses feuilles sont assez grandes, divisées en plusieurs parties oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre : ses fleurs naissent aux sommités, formées en grapes ou épis, composées chacune de cinq pétales blancs disposés en rose. Quand cette fleur est passée il lui succède une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raisin en mûrissant. Elle renferme deux rangées de semences plates posées les unes sur les autres.

Il faut prendre garde d'user de cette plante intérieurement ; car elle est un poison semblable à celui de l'aconit ordinaire.

On l'emploie extérieurement pour guérir la galle & pour faire mourir la vermine.

HERBE DE SAINT JACQUES ; *voyez* Jacobée.

HERBE DE SAINT JEAN ; *voyez* Armoise.

HERBE DU SIÉGE ; *voyez* SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AU SOLEIL, ou FLEUR AU SOLEIL, ou COURONNE DU SOLEIL ; substantif féminin. *Rosa Solis.* Plante différente de l'Héliotrope ou tournesol, & dont il y a beaucoup d'espèces : la première monte fort haut en peu de temps, & principalement en Espagne où l'on en a vu croître à la hauteur de vingt quatre pieds : celle qu'on cultive en France est de la hauteur d'environ six pieds. Sa tige est grosse, droite, sans rameaux : ses feuilles sont grandes & larges comme celles de la bardanne, & crénelées en leurs bords : elle porte en son sommet une grande fleur large, ample, radiée, jaune, arrondie, représentant une couronne formée par des demi-fleurons qui entourent un grand amas de fleurons : cette fleur est toujours penchée du côté du Soleil, parce-qu'étant pesante & sa tige étant échauffée & amollie de ce côté-là, elle y doit naturellement incliner : à la fleur succède un grand nombre de semences oblongues, plus grosses que celles du melon, garnies chacune dans le haut, de deux feuilles, & enchassées dans une feuille en goutière.

La *seconde espèce* ou *variété* est plus petite que la précédente ; elle se divise en plusieurs rameaux : l'une & l'autre sont vivaces.

Il y a plusieurs autres espèces de soleils que l'on cultive dans les jardins. Ces plantes viennent du Pérou : en Europe, on les cultive surtout dans les potagers, à cause de la beauté de leurs fleurs : elles conviennent aussi entre les arbres isolés d'une grande allée. On les peut tondre en buissons, en retranchant aux ciseaux, les branches qui s'élèvent trop : les semences de la grande espèce servent dans la Virginie à faire du pain & de la bouillie pour les enfans. Les Sauvages du continent de l'Amérique mangent ces grains, & en tirent une huile propre pour différens usages : on mange aussi les sommités de cette plante encore jeune, après les avoir fait cuire & les avoir trempées dans de l'huile & du sel. On dit que toute la plante est nourrissante, restaurante, propre pour exciter la semence. M. Hales a prouvé par des expériences, qu'un pied de soleil, à masses égales & dans des temps égaux, transpire dix-sept fois plus qu'un homme.

HERBE AUX SORCIERS ; *voyez* POMME ÉPINEUSE.

HERBE AUX TEIGNEUX ; *voyez* BARDANE.

HERBE DU TURC ; *voyez* HERNIOLE.

HERBE AUX VARICES ; substantif féminin. *Circium.* Plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines : l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caractères, que les feuilles ont des épines molles : *l'herbe aux varices* a donc des épines sur les feuilles, mais non pas sur le calice ; au contraire le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles.

Cette plante est apéritive, résolutive, & on la pile pour l'appliquer sur les varices afin d'en appaiser la douleur.

HERBE DU VENT ; *voyez* COQUELOURDE.

HERBE AUX VERRUES; *voyez* HÉLIOTROPE.

HERBE AUX VIPÈRES; substantif féminin. *Echium vulgare.* Plante qui croît dans les champs: elle a sa racine longue, ligneuse & de la grosseur du pouce: ses tiges sont hautes de deux pieds, velues & piquetées de taches rouges & rudes: ses feuilles sont étroites, velues, rudes au toucher & d'un goût fade. Ses fleurs qui environnent toute la longueur de la tige, sont en entonnoir, de couleur bleue purpurine: il leur succède quatre semences jointes ensemble, ridées & ayant séparément la figure de la tête d'une vipère, d'où lui vient son nom.

On prétend que cette plante est bonne contre la morsure de la vipère: on est plus sûr de sa qualité humectante & pectorale: elle adoucit les âcretés du sang & elle le purifie.

HERBE AUX VOITURIERS; *voyez* MILLE-FEUILLE.

HERBES VULNÉRAIRES; *voyez* FALTRANCK.

HERBÉ; participe passif & adjectif. *Voyez* HERBER. En termes de Commerce de cheveux, on appelle *cheveux herbés*, des cheveux chatains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant long-temps, après les avoir lessivés plusieurs fois dans de l'eau limoneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquièrent est si beau, que les Perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes & ne connoissent l'artifice qu'au débouilli qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'apprêter ainsi les cheveux.

HERBEILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie. Il se dit en parlant d'un sanglier qui va paître l'herbe. *Les sangliers ont herbeillé cette nuit dans ce canton.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBELINE; substantif féminin & terme d'Économie rustique. Il se dit pour *germeline* diminutif d'*hermine*, brébis maigre & petite, comparée par cette raison, au petit animal connu sous le nom d'*hermine*.

HERBELOT, (Barthelemi d') né à Paris en 1625, montra dès son enfance, beaucoup de goût & beaucoup de talent pour les langues orientales. Il le fortifia dans plusieurs voyages à Rome où étoient alors *Holstenius* & *Léon Allatius* qui l'aimèrent & l'estimèrent. Le Grand Duc de Toscane, *Ferdinand II*, lui fit présent d'une bibliothèque de manuscrits orientaux, exposée en vente comme il passoit à Florence. Le Grand *Colbert* l'ayant invité de revenir dans sa patrie, il ne put partir de Florence qu'après avoir montré les ordres précis du Ministre qui le rappeloit. Quand il parut à la Cour de France, le Roi l'entretint plusieurs fois & lui accorda une pension de quinze cens livres. Le Chancelier de *Ponchartrain* lui obtint ensuite la chaire de Professeur royal en langue syriaque. Il mourut à Paris en 1695 à 70 ans. Le Président *Cousin* qui en fit l'éloge funèbre dans le journal des savans, le peint comme un homme d'une vaste littérature, mais d'un caractère supérieur à toutes ses connoissances, sans hauteur, sans opiniâtreté, sans cette morgue qui est le partage du pédantisme.

L'ouvrage qui honore le plus sa mémoire, est sa bibliothèque orien-

tale, *in-fol.* composée d'abord en arabe, mise ensuite en françois pour la rendre d'un plus grand usage. C'est un livre nécessaire à ceux qui veulent connoître les langues, le génie, l'histoire & les coutumes des peuples de l'orient.

HERBEMONT; nom propre d'une petite ville des Pays-Bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, près de la rivière de Semoi, à une lieu de Chini.

HERBER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Exposer sur l'herbe. *Herber de la toile, des cheveux.* Voyez Herbé.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBERGAGE, Herbergement; vieux termes de Coutumes, qui signifient manoir, bâtiment.

HERBETTE; substantif féminin. Diminutif. *Herbula.* L'herbe courte & menue de la campagne. Il se dit particulièrement en poësie & en style pastoral. *Il la jeta sur l'herbette.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBEUX, EUSE; adjectif. *Herbosus, a, um.* Il se dit des lieux qui abondent en herbes. *Des cantons herbeux.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBIER; substantif masculin. Collection de plantes rangées selon quelque méthode de botanique, séchées & placées entre des feuilles de papier.

Plus les plantes se dessèchent promptement, plus elles conservent de leurs couleurs naturelles. Celles qui se dessèchent presque subitement à la moindre chaleur, ont communément peu de sucs; telles sont la plupart des gramens, des ombellifères, des labiées, des légumineuses: celles qui exigent plus de chaleur & un espace de huit à quinze jours pour se dessécher, sont les brionnes, quelques renoncules & autres plantes aqueuses: celles qui ne se dessèchent que difficilement & au bout de quelques mois, sont les pourpiers, les joubarbes, plusieurs liliacées, les plantes marines & autres plantes appelées *grasses* ou *charnues.* M. Adanson dit qu'il n'y a aucune plante de ces trois classes qu'il ne soit parvenu à dessécher, en employant trois sortes de degrés de chaleur; savoir, celui de la chaleur humaine, 30 ou 35 degrés, qu'on peut employer pour les premières. La chaleur du Soleil entre 40 & 60 degrés pour les deuxièmes; enfin celle du fer chaud ou du four, qui doit aller de 80 à 100 degrés pour les plantes charnues.

Au reste, de quelque manière qu'on veuille dessécher les plantes, il faut les avoir cueillies par un temps sec, sans rosée, dans toute leur vigueur, & garnies de leurs racines, feuilles, fleurs & fruits ou graines; les étendre sans aucun pli, chacune entre deux feuilles de papier gris, puis les arranger & les conserver ainsi séchées dans de nouvelles feuilles de papier gris. Quelques personnes sont dans le mauvais usage de coler de petites plantes pour les fixer en place; ce moyen empêche qu'on ne les puisse voir des deux côtés: il suffit de les attacher au papier avec des épingles qui fixent leurs tiges & leurs branches principales. Quant aux plantes fort épaisses on peut si l'on veut, les coudre pour qu'elles ne glissent pas lorsqu'on ouvre l'herbier; mais le mieux & le plus commode pour l'usage, est de les laisser libres chacune dans leur papier volant. Pour conserver un

tel herbier, il faut le garantir de la moisissure & des mittes.

Voyez à l'article Fleur, la manière de sécher les plantes sans les applatir ni les comprimer. Lorsqu'on veut donner un vernis à la plante, on l'enduit fraîche d'une eau de gomme épaisse, puis on la met sécher au four; mais la gomme prend la poussière dans les temps humides: il vaudroit mieux se servir du blanc d'œuf bien battu avec quelques gouttes de lait de figuier ou de tithymale: ces sortes de gommes résineuses augmentent la limpidité de cette espèce de vernis.

On sait que parmi les plantes qu'on desséche à la presse, il y en a qui laissent sur le papier leur figure empreinte, soit par une sorte de gomme résine qui couvre leur surface, comme dans le ciste-ladanifère, soit par une couleur que leur humidité y décharge comme dans la plupart des saules & des peupliers: l'art a imité cette sorte d'impression en gommant légèrement celles de ces plantes qui sont aqueuses, huilant celles qui ne prennent pas l'eau ou la gomme, puis répandant dessus de la couleur en poudre, & les mettant ensuite à la presse sur un papier blanc auquel s'attache cette couleur, en marquant davantage les côtes & les nervures. Telle est la manière d'avoir les plantes par empreinte. Enfin Boyle a indiqué un moyen de prendre l'empreinte grossière de la figure des feuilles de toutes sortes de plantes. Pour cela il faut noircir une feuille quelconque à la fumée de quelque résine, du camphre ou d'une chandelle, *&c.* ensuite on la met à la presse entre deux papiers brouillards, par exemple, deux papiers de la Chine, & l'on a l'exacte étendue, figure & ramification des fibres de la feuille; mais cette empreinte s'efface très-aisément en tout ou en partie. L'art a trouvé une autre façon de prendre la figure d'une plante sans l'applatir; c'est en coulant dans son moule fait de plâtre, du métal fondu, comme étain, plomb, *&c.*: ce procédé qui est actuellement connu de tout le monde, produit une plante métallique qui représente assez parfaitement la naturelle. L'industrie des hommes est encore parvenue à disséquer les feuilles supérieurement bien: on fait aujourd'hui des squelettes de feuilles beaucoup plus parfaits que ceux que nous fournissent les insectes si vantés dans ce travail par quelques naturalistes. Severinus est un des premiers qui en ait montré l'exemple; quoique seulement sur un petit nombre de feuilles. Ensuite M. Muschenbroeck, Kundman & autres ont poussé le succès jusqu'à faire des squelettes de toutes sortes de feuilles.

Herbier, se dit aussi d'un livre qui traite des plantes. *Le grand herbier* in-folio. *Faire imprimer un herbier.*

Herbier, se dit encore du premier ventricule du bœuf & des autres animaux qui ruminent.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBIÈRE; substantif féminin. *Quæ herbas vendit.* Vendeuse d'herbes. *Des herbières qui se querellent.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBIERS; (les) nom propre d'un bourg de France, en Poitou, environ à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Chatillon.

HERBORISATION; substantif féminin. *Plantarum inquisitio.* Action d'herboriser. *L'herborisation est son unique plaisir.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBORISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Herbas investigare.* Aller dans les champs, dans les bois ou dans les jardins, chercher des herbes & des plantes, soit par pure curiosité, soit pour y reconnoître celles qu'on a étudiées dans l'école, soit enfin dans le dessein de les recueillir pour les employer aux usages auxquels la médecine les croit propres. *Le célèbre Tournefort herborisa en Grèce & en Egypte. De jeunes étudians qui vont herboriser.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBORISTE; substantif masculin. Celui qui connoît les simples. *Dioscoride fut un habile herboriste.*

HERBORISTE, se dit aussi de celui qui vend des simples. *Envoyer chercher de la guimauve chez l'herboriste.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERBORN; nom propre d'une ville d'Allemagne, en Wétéravie, dans la principauté de Nassau-Dillembourg, à quatre lieues, nord-ouest, de Solms. Il y a une Université qu'y fonda en 1684 le Comte Jean le vieux. On y fabrique beaucoup d'étoffes de laine.

HERBU, UE; adjectif. *Herbosus, a, um.* Couvert d'herbes. *Un chemin herbu.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERCÉ; nom propre d'un Bourg de France dans le Maine, environ à cinq lieues, nord-ouest, de Mayenne.

HERCER; vieux mot qui signifioit autrefois déchirer.

HERCÉUS; terme de Mythologie & surnom de Jupiter, ainsi appelé de ce que son autel paroissoit découvert dans un lieu fermé de murailles.

HERCOTECTONIQUE; substantif féminin & terme d'architecture militaire. Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, &c. *Un traité d'hercotectonique.*

HERCULANUM; ancienne ville qui tire son nom d'Hercule, & que les auteurs latins ont aussi appelée *Herculanium* & *Herculaneum.* Depuis la découverte de ses ruines, les Italiens l'ont nommée *Herculano*, *Herculaneo*, & le plus souvent *Hercolano.* les François n'ont pas été plus d'accord : quelques-uns l'ont appelée *Héraclée;* mais ce nom paroît devoir être réservé à d'autres villes. M. l'Abbé Nollet l'appelle *Herculea* : M. l'Abbé Richard l'appelle toujours *Herculée ;* M. Requier *Herculane ;* M. le Comte de Caylus & MM. de l'Académie des Inscriptions paroissent avoir choisi le nom d'*Herculanum ;* M. de la Condamine, M. Groslée, M. Cochin, M. Peton, le Traducteur de Winkelman, l'ont adopté ; & c'est aussi celui dont M. de la Lande, d'après qui nous parlons de cette ville, fait usage dans son voyage d'Italie. *Herculanum* donc, cette ville autrefois ensevelie sous les cendres du Vésuve, & retrouvée de nos jours, est une des choses les plus extraordinaires & les plus curieuses qu'on puisse voir non-seulement aux environs de Naples, mais dans toute l'Europe : c'est aujourd'hui une source intarissable de monumens antiques, de statues, de médailles, de manuscrits : les physiciens, les antiquaires, les voyageurs même les moins curieux y descendent avec empressement, & y trouvent des objets de curiosité.

Avant de parler des fouilles d'*Herculanum*, & des découvertes qu'on y a faites, il faut bien dire un mot

de l'ancienne existence de cette ville, & de ce que l'histoire nous en raconte. M. Bayardi avoit entrepris un ouvrage d'un détail immense sur toute l'histoire d'*Herculanum* : les deux premiers volumes parurent en 1752; mais le premier volume ne parle que des mesures des anciens; & à la fin du second volume, après plus de 1100 pages d'impression, l'auteur n'étoit pas encore arrivé à l'année où Hercule entreprit de délivrer Thésée des prisons d'Edonée ou de Pluton; ensorte qu'il n'étoit pas prêt d'arriver à l'année de la fondation d'*Herculanum*.

Polybe en parlant de Capoue, de Naples, de Nola, ne cite point *Herculanum ;* mais cet historien vivoit 150 ans avant Jésus-Christ, & peut-être alors cette ville étoit encore peu connue. Diodore de Sicile, qui vivoit sous Jules César & sous Auguste, parle dans son IVe livre du voyage d'Hercule; mais il ne parle point d'*Herculanum*. Strabon qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibère est le plus ancien auteur qui en ait parlé : c'est dans le cinquième livre de sa géographie. Après Naples, dit-il, on trouve *Herculanum* dont l'extrémité s'avance dans la mer, & dont l'air est très-salubre. Cette ville, aussi-bien que *Pompeïi* qui vient après, & qui est arrosée par le fleuve Sarno, fut habitée autrefois par les Osques, les Étrusques, les Grecs, & ensuite par les Samnites qui en ont été chassés à leur tour.

Denys d'Halicarnasse qui vivoit aussi sous Auguste, raconte dans le premier livre de ses antiquités romaines, l'arrivée d'Hercule en Italie. Il revenoit d'Espagne où il avoit défait le tyran Gérion : il avoit détruit les brigands qui infestoient l'Espagne & les Gaules : il avoit policé les Nations sauvages qui habitoient ces païs, & s'étoit ouvert par les Alpes un chemin que personne n'avoit encore tenté. Enfin, ajoute-t-il, Hercule ayant réglé les affaires d'Italie à son gré, & son armée navale étant arrivée d'Espagne aux bords du Sarno, il sacrifia aux Dieux la dixième partie des richesses qu'il rapportoit; & pour donner à sa flotte un lieu de relâche, il forma une petite ville de son nom, qui est encore habitée par les Romains : elle est située entre Pompeii & Naples, & son port en tout temps est un lieu de sûreté.

Les Osques, les Cuméens, les Tyrrhéniens & les Samnites occupèrent successivement cette côte. Les Romains s'y établirent 293 ans avant J. C. & occupèrent spécialement *Herculanum*. Cette ville 100 ans avant J. C. étant entrée dans la guerre sociale ou marsique, contre les Romains, elle fut reprise par le Proconsul T. Didius. Le trisayeul de l'historien Velleïus Paterculus commandoit une légion qu'il avoit levée à ses dépens, & contribua beaucoup à la prise de cette ville.

Quelque temps après *Herculanum* fut faite colonie Romaine : on voit ce titre dans une inscription qu'elle avoit consacrée à *L. Munatius Concessanus* son protecteur, & qui fut trouvée anciennement auprès de *Torre di Greco :* elle est à Naples chez les Pères de S. Antoine.

Cette ville devint riche & considérable, à en juger par les restes qu'on en a découverts : elle est citée dans Pline & dans Florus parmi les villes principales de la Campanie. Dans le temps où toute la côte délicieuse du golfe de Naples étoit

couverte par les maisons des plus riches Romains, il ne pouvoit manquer d'y en avoir près d'*Herculanum*. Les Lettres de Ciceron parlent de celle qu'y avoient les Fabius, & que deux frères possédoient par indivis. Sénèque parle d'une maison de Caligula, que cet Empereur fit détruire, parce que sa mère y avoit été détenue prisonnière du temps de Tibère : elle étoit, dit il, d'une si grande beauté, qu'elle attiroit les regards de tous ceux qui passoient le long de la côte.

La description que fait Stace d'une maison située à *Sorrento*, c'est-à-dire, sur la même côte & à six lieues d'Herculanum, peut faire juger de la magnificence & de la richesse qui brilloient dans ces maisons de plaisance : les figures antiques de bronze & de métal de Corinthe aussi estimé que l'or, les portraits des généraux, des poëtes, des philosophes, les chefs-d'œuvre d'Apelles, de Policlete, de Phydias, tous les genres de beautés y étoient accumulés. On ne doit pas être étonné de retrouver dans les ruines d'Herculanum des figures de la plus grande perfection.

Martial, Statius mettent Herculanum au nombre des villes abîmées par les éruptions du Vésuve ; mais Dion Cassius qui vivoit l'an 230 de J. C. & qui a composé une histoire romaine, est le premier historien qui le dise formellement en décrivant l'éruption de l'an 79. « Une » quantité incroyable de cendres » emportées par le vent, remplit » l'air, la terre & la mer, étouffa » les hommes, les troupeaux, les » poissons & les oiseaux, & en» gloutit deux villes entières, Her» culanum & Pompeii, dans le » temps même que le peuple étoit » assis au spectacle ». Cependant Florus vers l'an 100 de J. C. parloit encore d'Herculanum, qu'on croit avoir été engloutie dès l'an 79 ; quoi qu'il en soit de la date de ce terrible événement, on ne peut pas douter que la ville d'Herculanum n'ait été ensevelie sous les cendres ou laves sablonneuses du Vésuve : on trouve ses bâtimens à 68 pieds sous terre, dans l'endroit où est le théâtre, & à 101 pieds sous terre, du côté de la mer & du château du Roi. Le massif dont elle est recouverte est une cendre fine, grise, brillante, qui mêlée avec de l'eau, a fait un composé que l'on brise quoiqu'avec peine, & qui tombe en poussière ; il y a des endroits où cette matière se détache d'elle-même, & s'ébouleroit fort promptement, si on ne la soutenoit par des planches & des étais ; en regardant cette poussière au microscope, on y voit des parties noires & bitumineuses, des parties vitrifiées, d'autres minérales & métalliques, & on y trouve une qualité saline, un peu alumineuse.

Cette matière ne couvrit que peu-à-peu la ville d'Herculanum, & laissa aux habitans toute la liberté de s'enfuir ; car depuis le temps que l'on fouille, à peine y a-t-on trouvé une douzaine de squelettes, il y avoit même fort peu d'or & d'effets précieux, si ce n'est de ceux qu'il étoit difficile d'emporter.

Cette poussière étoit encore brûlante lorsqu'elle tomba, car l'on trouve les portes & autres bois de la ville réduits en une espèce de charbon qui conserve encore de la mollesse à cause de l'humidité de la terre. Dans les maisons où la lave n'avoit pas pénétré, tout est

rôti & réduit en charbon sans être consumé; tels sont les livres qui étoient d'écorce & qu'on a trouvés en grand nombre, le blé, l'orge, les fèves, les figues, le pain même entier, tout cela a été réduit en charbon, sans que la lave y ait touché, & par la seule chaleur qu'elle communiquoit à l'air environnant.

On trouve beaucoup de maisons & de chambres qui sont remplies de cette lave; ce qui paroît indiquer que l'eau qui s'y mêla charia cette matière & la dispersa dans l'intérieur; à moins qu'on ne dise avec le P. de la Torre, qu'elle arriva comme une espèce de courant de matière embrasée & fluide qui couloit à raison du bitume fondu qu'elle contenoit, & qui pénétra dans les maisons; cela lui paroît vraisemblable, parceque, dit-il, si elle étoit tombée en poussière & & qu'elle n'eût été distribuée que par les eaux survenues à la suite des cendres, elle n'auroit pas conservé cette grande chaleur qui réduisit tout en charbons.

La cendre & la lave remplissent exactement tout l'intérieur des appartemens: on trouve des murs qui ont fléchi, d'autres qui sont renversés; ce qui prouve que la lave a été détrempée & a coulé comme une espèce de pâte ou de fluide. Le ciment que cette cendre a formé avec l'eau est devenu si compact, & dans la suite a si bien garanti d'humidité tout ce qu'il environnoit, qu'il a empêché la fermentation, & qu'il a conservé les couleurs même des peintures, que les acides & les alcalis auroient rongées partout ailleurs.

Au-dessous de cette lave qui tomba dans la première éruption, l'on trouve une espèce de poudre blanche disposée par lits, mais avec quelques interruptions; elle provient sans doute des pluies de cendres qui sont venues successivement en divers temps; par-dessus cette cendre on trouve dix ou douze pieds de terre, dans laquelle on rencontre d'anciens tombeaux, & par-dessus cette terre la lave dure en grandes masses pierreuses, telle qu'elle a coulé dans les dernières éruptions depuis l'an 1036, & par-dessus celle-ci de nouvelles couches de terre végétale.

C'est ainsi que ce rivage dangereux paroît avoir été habité & dévasté à plusieurs reprises différentes; la beauté du climat fait qu'on y retourne volontiers aussi-tôt qu'un ou deux siècles d'intervalle ont fait oublier les derniers embrasemens.

Le souvenir des villes d'*Herculanum* & de *Pompeii* étoit tellement éteint, qu'on disputoit au commencement du siècle sur le lieu de leur ancienne situation. Celano mettoit Herculanum au sommet du Vésuve, quelques auteurs l'avoient placée à Ottiano qui est de l'autre côté du Vésuve; Biondo & Razzano la mettoient à *Torre del l'Annunziata;* sur la carte de Petrini, elle est marquée à près d'une lieue au midi de Portici; Ambrogio Lione pensa que c'étoit à *Torre del Greco*, qui est à une demi-lieue de Portici; en effet on avoit trouvé dans le dernier siècle des inscriptions du côté de *Torre del Greco*, dans lesquelles il étoit parlé de cette ville, & que Capaccio a rapportées dans son histoire de Naples; ce qui la faisoit supposer plus méridionale que Portici, où cependant elle s'est trouvée réellement; il y avoit des savans qui croyoient que Pompeii étoit dans cet endroit, quoiqu'elle

se soit trouvée ensuite sur les bords du Sarno, deux lieues plus loin; lors même qu'on a eu découvert des ruines sous Resina & Portici, on pensa que c'étoient celles de Retina dont parle Pline; mais on croit aujourd'hui que Retina n'étoit qu'un petit village sur le bord de la mer où habitoient des matelots; toutes ces incertitudes ont été fixées par les découvertes que l'on va raconter.

Le Prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, étoit allé à Naples en 1706, à la tête de l'armée impériale qu'on avoit envoyée contre Philippe V; il y épousa en 1713 la fille du Prince de Salsa à la suite d'une aventure de bal. Ce mariage lui fit désirer une maison de campagne aux environs de Naples; il en fit bâtir une à Portici, & voulut la faire décorer de stucs : un François qu'il avoit avec lui excelloit dans la préparation d'un stuc aussi dur & aussi brillant que le marbre, qu'il composoit comme les anciens avec les débris, les éclats & la poussière de différens marbres; il ne s'agissoit que d'en rassembler une quantité suffisante. Un paysan de Portici en avoit trouvé en creusant un puits dans sa maison : le Prince d'Elbeuf acheta de ce paysan la liberté de faire des fouilles au même endroit. Telle fut la première occasion des découvertes d Herculanum; on a reconnu depuis que cette première ouverture étoit justement au-dessus du théâtre de cette ancienne ville. Après quelques jours de travail on découvrit une statue d'Hercule,& ensuite une Cléopatre. Ces premiers succès encouragèrent le Prince, on continua les excavations avec plus d'ardeur; on trouva bientôt l'architrave ou le dessus d'une porte en marbre avec une inscription & sept statues grecques semblables à des vestales, & qui furent envoyées en France.

Quelque temps après on trouva un temple antique de forme ronde, environné de 24 colonnes d'albâtre fleuri; l'intérieur étoit orné d'un pareil nombre de colonnes & d'autant de statues de marbre grec qui furent envoyées à Vienne au Prince Eugène.

Le produit de ces recherches devint bientôt assez considérable pour réveiller l'attention du gouvernement, & l'on forma opposition aux travaux du Prince d'Elbeuf; depuis ce temps-là il ne fut presque plus question de nouvelles découvertes, jusqu'au temps où Don Carlos devenu Roi de Naples, voulut faire bâtir un château à Portici en 1736. Le Duc d'Elbeuf céda au Roi sa maison & le terrain d'où l'on avoit tiré tant de belles choses. Le Roi fit creuser à 80 pieds de profondeur perpendiculaire, & l'on ne tarda pas à reconnoître une ville entière qui avoit existé à cette profondeur. On retrouva même le lit de la rivière qui traversoit la ville, & une partie de l'eau qui la formoit.

M. Vénuti, célèbre antiquaire, dirigeoit alors les excavations : il découvrit le temple de Jupiter où étoit une statue d'or, & ensuite le théâtre, les inscriptions qui étoient sur les principales portes, les fragmens des chevaux de bronze doré & du char auquel ils étoient attelés qui avoient décoré la principale entrée de ce théâtre, une multitude de statues de marbre, de colonnes & de peintures dont on va donner une idée.

L'édifice le plus considérable qu'on

ait découvert dans les fouilles d'Herculanum, est un bâtiment public où il paroît que se rendoit la justice, appelé, suivant les uns, *Forum*, suivant les autres *Chalchidicum*; c'étoit une cour de 228 pieds, dont la forme étoit rectangle, environnée d'un péristile ou portique de 42 colonnes, plus haut de deux pieds que le niveau de la cour, pavé de marbre & orné de différentes peintures. M. Bellicard qui le vit en 1750, en a donné une courte description avec un petit plan dans ses *observations sur Herculanum*, aussi bien que M. Requier dans son recueil.

Le portique d'entrée étoit composé de cinq arcades ornées de statues équestres de marbre, dont deux ont été conservées; ce sont les fameuses statues des deux Balbus, & l'on a trouvé plusieurs statues des familles Nonia & Annia dans le théâtre & ailleurs.

Dans un enfoncement qui se voyoit en face de l'entrée, à l'extrémité de l'édifice, au-delà du portique parallèle à celui de l'entrée, il y avoit une espèce de sanctuaire élevé sur trois marches, où étoit la statue de l'Empereur Vespasien, & à ses côtés deux autres figures dans des chaises curules; à droite & à gauche il y avoit dans le mur deux niches ornées de peintures, avec les statues en bronze de Néron & de Germanicus, de neuf pieds de haut; il y avoit d'autres figures de marbre & de bronze sur les murs du portique.

Ce *Forum* étoit joint par un portique commun à deux temples moins grands, de forme rectangle, voûtés, ornés intérieurement de colonnes, de peintures à fresque & de quelques inscriptions en bronze; il y avoit un de ces temples de 150 pieds de long.

On découvrit aussi en 1750, près de ces mêmes temples, c'est-à-dire, sous Resina & près du château du Roi, un théâtre dont M. Bellicard a donné le plan dans le même ouvrage; les gradins des spectateurs sont disposés dans une demi-ellipse qui a 160 pieds de diamètre, coupée sur sa longueur, & le théâtre étoit un rectangle de 72 pieds sur 30, orné d'une façade d'architecture & de belles colonnes de marbre placées sur le *proscenium*, dans le goût du théâtre de Palladio à Vicence; cependant comme le théâtre de Marcellus à Rome étoit exactement en demi-cercle, M. Bellicard soupçonne le plan qu'on lui avoit donné de n'être pas fidele à l'égard de l'ovalité. La salle de ce théâtre avoit 21 rangs de gradins, & plus haut une galerie ornée de statues de bronze, de colonnes de marbre & de peintures à fresque, qu'on en a détachées avant de reporter la terre dans les fouilles. Une partie des murs étoit revêtue de marbre de Paros; c'est-là, sans doute, le théâtre où l'on étoit assemblé le jour de la grande éruption de l'an 79, qui ensevelit sous les cendres Herculanum & Pompeii, suivant Dion Cassius.

Un tombeau que l'on découvrit dans le même temps étoit décoré extérieurement de piedestaux d'un bon genre, l'intérieur étoit un caveau de briques, ayant douze pieds de long sur neuf de large, environné de niches, avec des urnes cinéraires, tout étoit resté en place au point que la brique même posée sur chaque urne n'étoit pas dérangée, la cendre y avoit cependant pénétré & avoit tout rempli.

Un peu plus loin, en creusant sous la vigne d'un particulier, on a trouvé plusieurs rues bien alignées & des maisons particulières, dont plusieurs étoient pavées de marbres de différentes couleurs, en compartimens, d'autres de mosaïque faite avec quatre ou cinq espèces de pierres naturelles ; d'autres enfin avec des briques de trois pieds de longueur & de six pouces d'épaisseur ; il y en a de semblables dans un temple découvert à Pouzol vers 1750. On apperçoit tout autour des chambres une espèce de gradin d'un pied de haut où peut-être s'asseyoient les esclaves. Les murs des maisons étoient le plus souvent peints à fresque en compartimens. On y remarque des cercles, des lozanges, des colonnes, des guirlandes, des oiseaux. M. Cochin a fait graver quelques-uns de ces ornemens dans ses observations sur Herculanum : les bandes sont quelquefois jaunes & quelquefois grises : les fonds varient également ; mais il n'y a guère de maisons où l'on n'en ait trouvé. Ce genre de décoration s'est maintenu en Italie jusqu'à notre temps.

Les fenêtres, à ce qu'il paroît, étoient ordinairement fermées en bois pendant la nuit & ouvertes pendant le jour : on a trouvé du verre, mais ce n'est qu'à un bien petit nombre de maisons ; ce verre étoit fort épais. Il paroît que l'on n'avoit point alors l'art de faire des vitres aussi minces que les nôtres, & aussi facilement qu'on les fait actuellement.

On trouve cependant à Herculanum des bouteilles de verre & des gobelets en grand nombre. Ce verre est absolument terne : il a perdu son poli par les acides qui en ont attaqué & décomposé la surface : il s'en trouve des morceaux qui brillent des couleurs prismatiques les plus vives, parcequ'ils sont écaillés & divisés sans qu'on s'en apperçoive, en feuillets ou tranches extrêmement minces : or il est de la nature des lames très-minces de répandre des couleurs différentes, suivant la différence de leur épaisseur, ainsi qu'on le voit par les belles expériences qui sont dans l'optique de Newton.

Il y avoit aussi à Herculanum des fenêtres formées avec un gypse transparent débité par lames minces, comme la pierre spéculaire, lequel pouvoit tenir lieu de verre.

Le cabinet d'antiques de Portici le plus curieux qu'il y ait en Italie, a été formé depuis 1750, en conséquence des fouilles d'Herculanum, de Pompeïi & de Stabia : une compagnie littéraire chargée d'en faire la description, avoit déjà publié en 1768 six volumes à ce sujet, où l'on trouve un catalogue de 738 tableaux, 350 statues & 1647 vases ou meubles remarquables sans y comprendre les lampes, candélabres & trepieds qui sont comptés séparément. Cette belle collection a été gravée par ordre & aux frais du Roi qui a déjà fait des présens de la moitié de l'édition : M. de Lalande a vu offrir jusqu'à 50 sequins du volume par des gens riches qui n'étoient pas à portée de l'avoir autrement qu'à prix d'argent : mais le Roi a voulu se réserver le privilége de donner seul cette marque de distinction aux Gens de Lettres & aux personnes en place.

On remarque particulièrement parmi les statues antiques tirées des ruines dont nous parlons, les deux

figures équestres de marbre blanc annoncées ci-devant : l'une est la statue de Marcus-Nonius-Balbus fils : il a l'air fort jeune ; il a la tête découverte, les cheveux courts ; il est vêtu d'une cuirasse qui ne lui descend pas tout à fait jusqu'aux hanches, & qui laisse appercevoir au-dessous une espèce de camisole ou de chemise sans manches, laquelle descend presqu'au milieu des cuisses. Il a le bras droit de même qu'une partie des cuisses & les jambes nues ; sa main droite est élevée en l'air à la hauteur de sa tête, & il tient de la main gauche la bride de son cheval qui est très-courte. Le bras du même côté est couvert d'un manteau qui pend de dessus l'épaule, & qui en servant de fond au côté droit du corps, le met entièrement à découvert. Il est chaussé avec des espèces de brodequins qui lui vont un peu au-dessus de la cheville ; il est monté sans selle & sans étriers, à la manière des anciens.

Cette figure équestre de Balbus a quelque chose de froid au premier aspect, mais elle gagne beaucoup à l'examen par la noble simplicité de sa composition, de sa draperie & de ses ajustemens : le dessein en est fin & de la plus grande précision : la tête du cavalier est très-belle, celle du cheval est pleine de feu : quand on regarde cet ouvrage avec soin on y découvre une infinité de beautés de détail : enfin il y règne partout un si grand caractère de vérité qu'on diroit que ce marbre respire.

L'autre figure est une statue érigée à Marcus-Nonius-Balbus père : Elle est de même grandeur & aussi belle que la première, mais elle n'est pas si bien conservée ; il lui manquoit la tête & une main quand on l'a tirée des fouilles, & elle a été restaurée ; la tête qu'on y a mise a été copiée juste, d'après celle d'un homme dans la physionomie duquel on a trouvé un assez beau caractère & qu'on a cru pouvoir convenir à la figure : cette tête est très-bien rendue, sans cependant avoir la même finesse de dessein que l'antique. A l'égard de l'attitude de Balbus père, elle est simple & cette figure est presque dans le même mouvement que celle du fils. La conformité de composition, jointe à la similitude du caractère du dessein, font croire que ces deux figures équestres sont du même sculpteur ; il a risqué une chose qui lui a très-bien réussi comme dans la figure précédente : c'est de jeter le manteau du cavalier tout d'un côté, ce qui produit un effet d'autant plus heureux, qu'à l'opposite on jouit entièrement de la figure qui se dessine à merveille sous la cuirasse. Le cheval n'est pas moins beau que l'autre.

Ces deux figures ont été dans le Forum ou Chalcidique. Ces chefs-d'œuvre de sculpture sont extrêmement précieux, non-seulement par leur beauté intrinsèque, mais encore par leur rareté ; puisque ce sont les seuls monumens d'antiquité en marbre que nous ayons en ce genre.

Outre ces monumens qui sont du premier ordre, on distingue une grande figure de femme d'un âge avancé, érigée par les Décurions d'Herculanum à l'honneur de Ciria mère de Balbus, qui étoit le protecteur de leur ville, & femme de Balbus le père : cette statue a six pieds de haut, elle est voilée & drapée de grande manière ; on y a trouvé l'inscription qui marque ce qu'elle étoit.

des livres roulés avec leurs étiquettes ou de petites bandes de papier qui débordent; ce que l'on n'avoit encore trouvé dans aucun monument.

Les livres ou plutôt les manuscrits trouvés à Herculanum sont d'une grande espérance pour les Gens de Letres, quoiqu'on n'en ait fait jusqu'à présent que peu d'usage. Ces livres ne sont point en parchemin ainsi qu'on l'a publié en France : on a cru d'abord qu'ils étoient d'ancien papier d'Égypte; mais on s'est apperçu depuis qu'ils n'étoient que sur des feuilles de cannes de jonc collées les unes à côté des autres, & roulées dans le sens opposé à celui dont on les lisoit. Ils ne sont tous écrits que d'un côté & disposés par petites colonnes qui ne sont guère plus hautes que les pages de nos *in-douze;* ils étoient rangés les uns sur les autres dans une armoire en marquetterie dont on voit encore les fragmens. Lorsqu'on mit la main sur ces livres, tous ceux qui n'avoient point été saisis par la chaleur des cendres du Vésuve étoient pourris par l'effet de l'humidité, & ils tombèrent comme des toiles d'araignées aussi-tôt qu'ils furent frappés de l'air; ceux au contraire qui par l'impression de la chaleur de ces cendres s'étoient réduits en charbons, étoient les seuls qui se fussent conservés, parcequ'ils avoient résisté à l'humidité.

Ces feuilles roulées & converties en charbon ne ressemblent ordinairement qu'à un bâton brûlé de deux pouces de diamètre sur huit à dix pouces de longueur; quand on veut le dérouler ou enlever les couches de ce charbon il se casse & se réduit en poussière; mais en y mettant beaucoup de temps & de patience on est parvenu à lever les lettres les unes après les autres & à les copier en entier. Le P. *Antonio Piaggi*, Religieux Somasque, a été l'inventeur de cet espèce d'art, & il a fait un élève nommé *Vicenzio Merli* qui s'en occupe actuellement, mais avec peu d'assiduité & peu d'ardeur; voici à peu près le procédé.

On a un chassis assujetti sur une table dans le bas duquel le livre est porté sur des rubans par les deux extrémités du morceau de bois sur lequel il est roulé; on fait descendre de dessus un cylindre qui est au haut du chassis des soies crues d'une très-grande finesse & rangées comme une chaîne fort claire, dont on étend sur la table une longueur pareille à la partie de la feuille qu'on veut dérouler; on fait tenir le commencement de cette feuille à la partie de la chaîne qui ne pose pas sur la table & qui est la plus proche de cette même feuille. On se sert à cet effet de petites particules de gomme en feuilles ou par écailles, qu'on applique derrière avec un pinceau à l'aide d'un peu d'eau ou de la simple salive, observant de ne les mouiller que dans l'instant qu'on les applique. La feuille du livre s'adapte sur le champ à ces particules de la même manière qu'une feuille d'or se fixe sur le mordant du doreur; le commencement de la feuille du livre étant ainsi happé par la soie & par la gomme qui y sont adhérentes, on tourne très-doucement le cylindre qui est au haut du chassis auquel les fils de soie sont attachés, & à cause de la grande fragilité de la feuille, on aide en même temps le livre par en bas à tourner; par ce moyen on enlève insensiblement la partie de la feuille qui est fortifiée, & l'on force le reste de la chaîne qui est

couchée

couché sur la table, à se relever & à se joindre à mesure que le livre tourne, à la partie de la feuille qui reste à dérouler. On les fixe ensuite avec des particules de gomme en suivant le même procédé. Lorsqu'il ne reste plus rien de la chaîne sur la table & qu'elle a été toute appliquée à la feuille du livre, on coupe cette même feuille & on la colle sur une planche; l'écriture y est si foiblement marquée qu'il est difficile de la lire au grand jour; mais on y réussit en la mettant à l'ombre ou à un jour plus doux; alors on la lit comme on liroit un imprimé qui après avoir été noirci au feu, conserveroit encore la trace des caractères dont il étoit empreint. Les fils de soie sont ici d'autant mieux imaginés, que présentant une surface à la feuille ils la soutiennent partout également, remplissent les parties mutilées, & empêchent que la feuille ne se déchire dans ces endroits qui étant les plus foibles, seroient les premiers à céder. Cette opération exige beaucoup de légèreté dans la main. On n'y travaille que les fenêtres fermées; car le moindre vent pourroit enlever ou rompre la feuille qu'on développe & faire perdre en un instant le fruit de toutes les peines qu'on auroit prises.

On a développé ainsi quatre manuscrits grecs, dont le premier traite de la philosophie d'Épicure; le second est un ouvrage de morale; le troisième un poëme sur la musique; le quatrième un livre de rhétorique. Aussitôt qu'on avoit enlevé une page on la copioit, & on l'envoyoit au Chanoine Mazocchi pour la traduire en Italien. Il seroit à souhaiter qu'on employât à ce travail beaucoup de personnes; le P. Piaggi n'est plus en état de s'en occuper étant estropié, & son élève paroît n'y prendre pas assez d'intérêt; il se plaint de ce qu'on ne lui donne que six ducats par mois, & il y travaille très-peu.

La collection des peintures antiques tirées d'Herculanum, se conserve sous verre avec le plus grand soin, & le Roi d'Espagne n'a jamais voulu qu'on en dispersât la moindre partie; on assure qu'il en avoit refusé même au Roi son père.

Ces peintures étoient sur des murailles que l'on a sciées à une certaine épaisseur; on les a ensuite assujetties avec toutle soin possible, en les scellant sur des chassis de parquet, comme autrefois on enleva les ouvrages de Damophile & de Georgaze, peintre & sculpteur célèbres, qui avoient décoré le temple de Cérès à Rome, lorsqu'on voulut réparer & recrépir de nouveau les murs de cet édifice. La fraîcheur des peintures d'Herculanum qui s'étoit conservée pendant plus de 1600 ans dans l'humidité de la terre, se perdit bientôt à l'air par le dessèchement qu'elles éprouvèrent, & il se forma dessus une poussière farineuse, qui en peu de temps en eût fait perdre les couleurs, si un Sicilien nommé *Moriconi*, qui excelloit dans l'art des vernis, n'eût été chargé d'en appliquer un pour conserver le coloris; cela a produit l'effet qu'on en attendoit, mais ce vernis a occasionné la ruine de plusieurs tableaux; car, il fait tomber la couleur par écaille, & il y en a qui ne sont pas présentement reconnoissables, tant ils sont mutilés. Cela ne paroîtra pas surprenant lorsqu'on fera attention que la chaleur des cendres du Vé-

ſuve a dû conſumer les gommes qui en lioient les couleurs. Si l'on eût employé à ce travail des perſonnes plus intelligentes, elles auroient tenté de donner du corps aux couleurs, en colant les tableaux avant de les vernir ; c'eût été le ſeul moyen de les conſerver & de rendre en même temps à leur coloris ſon ancienne fraîcheur.

Les plus grands morceaux de cette collection ſont les moins nombreux, & n'ont guère plus de cinq pieds de haut ; les autres ſont la plupart comme nos petits tableaux de chevalet, pluſieurs ont été trouvés entiers ; il y en a cependant quelques-uns de mutilés ; mais il eſt étonnant qu'il n'y en ait pas davantage, ſoit à cauſe des diverſes éruptions du Véſuve qui ont dû les endommager, ſoit à cauſe de l'humidité occaſionnée par les eaux qui ont filtré au travers des terres, & des cendres dont on a trouvé les maiſons remplies.

Tous ces tableaux ſont peints en détrempe, ainſi qu'il eſt aiſé de s'en appercevoir, ſurtout dans ceux qui ont été mutilés ; la couleur qui s'en eſt enlevée par écailles, n'a laiſſé qu'une impreſſion verte, jaune ou rouge, qu'on avoit étendue auparavant ſur l'enduit dont la muraille étoit couverte. Il n'en ſeroit pas de même ſi ces morceaux euſſent été peints à freſque, car cette peinture qui ne s'arrête pas à la ſuperficie, mais pénètre l'enduit de chaux & de ſable ſur lequel on l'applique, n'auroit pu ſe détacher qu'avec l'enduit même ; de plus on ſait que la freſque des anciens, ainſi que la nôtre, n'admettoit pas certaines couleurs aſſez actives pour pénétrer l'enduit, au lieu que la détrempe les admet toutes indiſtinctement. Les tableaux d'Herculanum ſont dans ce dernier cas, on y reconnoît ſans exception toutes ſortes de couleurs, même celles qu'exclut la freſque. Enfin l'on a reconnu juſque dans les morceaux les mieux conſervés, lorſqu'on les a ſciés & enlevés de deſſus les murailles, qu'ils n'étoient tous peints qu'en détrempe. Cette obſervation détruit le ſyſtème de ceux qui ont prétendu que les anciens n'avoient pas, comme nous, le ſecours de toutes les couleurs, & qu'ils n'employoient les peintures à freſque, que pour décorer leurs murailles & leurs voûtes.

Cette immenſe collection de peintures qui s'accroît tous les jours, & qui met au jour les productions des anciens Peintres dans tous les genres, prouve que les Artiſtes du premier ordre étoient auſſi rares chez eux que parmi nous ; dans la deſcription imprimée de ces Peintures, on en exalte un grand nombre qui ſont au-deſſous du médiocre. Il y en a néanmoins d'un mérite diſtingué, de quelques-unes deſquelles on va parler.

Un des tableaux les plus grands & les plus beaux que l'on ait tirés des fouilles d'Herculanum, repréſenté Théſée vainqueur du Minotaure en Crète : ce tableau eſt de forme cintrée ; il a été enlevé de l'une des deux niches qui étoient dans le bâtiment que l'on a prétendu être le Forum ou le Chalcidique dont on a parlé : Théſée y eſt vu de face, il eſt debout, nu, & de taille giganteſque, relativement aux autres figures. Son manteau jeté négligemment ſur l'épaule gauche, repaſſe ſur le bras du même côté, il tient ſa maſſue levée de la main gauche ; à l'un des doigts de

cette main, il a un anneau. Trois jeunes Athéniens lui rendent leurs actions de grâces; l'un lui baise une main, l'autre lui prend le bras du côté de la massue; & le troisième prosterné à ses pieds, lui embrasse une jambe. Une jeune fille se joint à eux, & portant la main sur la massue du vainqueur, semble lui témoigner sa reconnoissance; on croit qu'elle sort du labyrinthe, ainsi qu'une autre personne dont on ne découvre qu'une partie de la tête, le surplus étant effacé. Le Minotaure est renversé aux pieds de Thésée sous la figure d'un homme à tête de taureau, qui porte une main à l'une de ses cornes; il a l'estomac & l'une de ses épaules déchirés par les coups qu'il a reçus; c'est la première fois qu'on le voit sous cette forme: les médailles antiques ne nous en fournissent aucun exemple. La déesse, protectrice du héros, est assise sur un nuage dans le haut du tableau, on la découvre jusqu'à la tête; elle est appuyée d'une main sur le nuage, & tient de l'autre son arc & une flèche; le côté où est la porte du labyrinthe est très-mutilé.

On prétend que lorsque ce morceau a été découvert, les couleurs en étoient bien plus vives qu'à présent. On les trouve cependant encore belles, quoiqu'un peu éteintes; la figure de Thésée est noblement composée, elle a cependant quelque chose de froid, mais les trois jeunes gens sont remués avec beaucoup plus de chaleur; les mouvemens en sont pleins d'expression; celui qui embrasse la jambe du vainqueur surpasse en cette partie les deux autres. Cet ouvrage est en général correct de dessein, d'un grande manière, mais il y règne peu d'intelligence du clair-obscur. Le mouvement du manteau du jeune homme qui baise la main de Thésée, n'est ni heureux, ni dans le style des autres draperies du même tableau.

Un autre tableau de forme cintrée, a été trouvé dans la seconde niche du Forum dont on a parlé ci-dessus; les figures en sont à peu près grandes comme nature. Le sujet est incertain, & a donné lieu à bien des conjectures. Tous les personnages qui y sont représentés ont rapport à un enfant, qu'on présume avec assez de vraisemblance, être Télephe, fils d'Hercule; cet enfant est alaité par une chèvre, qui lui lèche la cuisse en levant une jambe de derrière, pour le laisser téter avec plus de facilité. Une divinité aîlée & couronnée de lauriers, tient d'une main des épis de blé, & de l'autre indique l'enfant en le regardant. Hercule debout & appuyé sur sa massue, a les yeux fixés sur lui. La déesse Flore est assise vis-à-vis d'Hercule, & a derrière elle le dieu Pan; aux deux côtés d'Hercule il y a un lion & un aigle, qui ne contribuent pas peu à jeter de l'obscurité sur ce sujet. La composition de ce tableau est bien liée, & les attitudes en sont expressives; la Flore est drapée d'une bonne méthode, mais tous les airs de tête ne sont pas assez variés. Le caractère de dessein, dans le total de l'ouvrage, est très-médiocre; l'enfant est très-incorrect, & les animaux sont mal rendus.

Achille à qui le Centaure Chiron enseigne à jouer de la lyre, est encore un beau tableau. Quoique la figure du Centaure ne soit pas bien dessinée, & qu'elle n'intéresse pas d'elle-même, cependant le haut de cette figure se grouppe au mieux

avec celle d'Achille, qui est dans une attitude noble. Les contours de ce dernier sont coulans; le dessein en est d'un beau caractère; il est même peint avec légèreté, & l'on y admire une belle dégradation de tons dans les passages des ombres à la lumière.

Un tableau de diverses figures, représentant une jeune fille, ayant une main appuyée sur l'épaule d'un jeune homme, & de l'autre lui serrant le bras comme par un mouvement d'affection. Ce jeune homme est entièrement vêtu; il est assis, la tête appuyée sur sa main, dans l'attitude d'une personne pensive ou qui fait attention à ce que lui lit un autre jeune homme assis vis-à-vis de lui. Ce dernier est nu jusqu'à la ceinture; il tient d'une main un papier, & de l'autre semble indiquer celui dont on a parlé le premier, à qui il lit ce papier. Deux femmes & un vieillard qui les écoutent, sont dans des attitudes d'étonnement. On croit que ce sujet est Oreste reconnu, & tel qu'Euripide le représente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride; le jeune homme pensif est Oreste; la jeune fille qui semble le serrer de ses mains, est Iphigénie; celui qui lit est Pilade. L'ordonnance en est belle; les têtes en sont très-expressives, & les figures drapées d'un bon style. On y trouve même un assez bon effet de lumière; mais ce tableau laisse beaucoup à désirer, du côté du dessein & du coloris; le dos de l'homme à demi-nu qui lit, pèche plus que tout le reste de l'ouvrage dans ces deux parties de l'Art, étant très-incorrect & d'un ton de brique désagréable. Ce morceau a souffert dans le bas, mais aux endroits les moins essentiels.

Un autre tableau représente, à ce que l'on prétend, Oreste & Pilade enchaînés & conduits par un soldat du Roi Thoas devant la statue de Diane, qui est sur un autel, où l'on voit une patère & un préféricule: Iphigénie est debout de l'autre côté de la table, & les voit arriver: elle a derrière elle deux de ses suivantes, dont l'une porte, dans un bassin, une lampe, & l'autre se baisse pour avoir le coffre qui contient, sans doute, les instrumens du sacrifice. Les deux figures d'Oreste & de Pilade qui sont presque nus, sont très-bien composées, & d'un dessein pur; mais elles sont isolées, & la composition générale n'est point du tout liée.

Un petit tableau représentant un Faune qui carresse une Bacchante renversée; d'une main il lui prend la gorge, & de l'autre il lui soutient la tête pour la baiser sur la bouche: la Bacchante semble faire peu de résistance: elle tend un bras qui passe sur la tête du Faune, comme si elle vouloit se retenir à ses cheveux. Elle est presque entièrement nue: elle n'a qu'une cuisse couverte d'une draperie rouge. On voit auprès d'elle sa cymbale & son thirse, dont l'extrémité finit par une touffe de lière, & auquel pend un ruban de la même couleur que sa draperie. Ce grouppe est chaudement composé, & les figures ont beaucoup d'expression.

Un petit tableau de deux jeunes filles qui se donnent les mains en dansant. Le mouvement de leurs bras est bien varié, & les grâces du coude y sont observées; mais les draperies y sont assommées par la confusion des plis.

Un autre petit tableau d'une danseuse seule: elle est nue jusqu'à la ceinture & tient sa draperie. L'atti-

tude en est gracieuse, les mouvemens en sont bien contrastés : on trouve dans ses mains, dont les petits doigts sont écartés, des gentillesses qu'on ne voit pas ordinairement dans l'antique. La draperie en est moins confuse que celle des figures du tableau précédent, & les plis de ses extrémités paroissent être moins lourds.

Une autre danseuse touchant d'une cymbale à grelots, semblable aux tambours de basque, dont les Néapolitains jouent aujourd'hui : il y a de la finesse & de la correction dans le haut de cette figure. Elle seroit plus intéressante s'il y avoit moins de confusion dans les plis de sa draperie.

Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cèdre, & de l'autre un sceptre d'or : elle est entièrement drapée. La tête en est vue de profil, & l'ajustement de sa coiffure est du meilleur goût : elle a des pendans d'oreilles de perles : le tour de cette figure est naturel ; & quoique les draperies fassent trop d'étalage, le mouvement que l'air leur donne en les faisant voltiger, est exprimé avec une grande vérité.

Une Bacchante portée par un Centaure ; la Bacchante est presque nue, ses cheveux flottent en l'air, & sa draperie qui voltige au gré du vent, laisse son dos à découvert. L'attitude en est aussi singulière qu'élégante : elle ne porte que d'un genou sur la croupe du Centaure, en se retenant à ses cheveux d'une main : en même temps, pour le faire galoper, elle lui donne du pied dans les reins ; de l'autre main elle tient son thirse afin de l'aiguillonner davantage. Ce groupe qui est des plus singuliers, est plein de feu & d'expression, & il est admirablement composé ; la Bacchante est rendue avec autant de correction que de finesse de dessein, & ses draperies ne manquent pas de légéreté.

Un autre Centaure qui porte un jeune homme en courant au galop ; le jeune homme est devant le centaure, & il n'est retenu que par une main qu'il lui passe sur l'épaule. Le Centaure touche d'une main une lyre à trois cordes, qui est appuyée sur sa croupe, & de l'autre il fait résonner la moitié d'une crotale contre l'autre moitié de la même crotale que tient le jeune homme. Ce tableau paroît d'un dessein pur ; mais il est composé contre tout principe d'équilibre, étant impossible que le jeune homme puisse se soutenir en l'air dans l'attitude où il est.

On a remarqué que dans presque tous ces petits tableaux, surtout dans ceux dont les figures sont seules, les Peintres, pour éviter l'embarras des sites, se sont contentés de faire des fonds unis, d'une teinte rougeâtre ou brune, ou dans d'autres couleurs très-foncées.

Un grand nombre de tableaux représentant des enfans, des amours ou des génies aîlés, occupés à différens travaux, comme à chasser, à faire résonner des instrumens, ou à des jeux, des danses & autres exercices. Celui de ces petits tableaux où l'on voit des enfans vignerons, est digne d'attention, surtout à cause de la forme du pressoir antique : il en donne une idée plus nette que celle qu'on trouvoit dans Vitruve, Pline & autres anciens auteurs.

Plusieurs tableaux d'animaux où il y a des paons, des coqs, des poules, des canards, des cailles, des tigres & des poissons ; quelques-uns

font assez bien imités, & d'une touche spirituelle, *&c. &c.*

En général la sculpture est bien meilleure dans les restes d'Herculanum, que la peinture; peut-être parceque cet Art étoit plus perfectionné; peut-être aussi parcequ'il étoit facile de transporter les statues, au lieu que les peintures étoient faites nécessairement par les Artistes du pays.

HERCULE; terme de Mythologie & nom propre d'un Héros célèbre, fils de Jupiter & d'Alcmène, femme d'Amphitrion, & par sa mère arrière-petit-fils de Persée, de qui descendoit aussi Amphitrion. Le Royaume de Mycènes, fondé par Persée, avoit passé à Sthénélus au préjudice d'Amphitrion qui en étoit le plus proche héritier, mais qui avoit été obligé de se réfugier à Thèbes, pour avoir tué Électryon son oncle, & père de Sthénélus. Il étoit écrit dans les livres du destin, que de deux enfans qui devoient naître, l'un d'Alcmène, femme d'Amphitrion, l'autre de Micippe femme de Sthénélus, celui qui le premier verroit le jour, seroit Roi de Mycènes, & auroit sur l'autre un empire absolu. Jupiter ne doutoit point qu'Hercule ne dût être l'enfant qu'annonçoit le destin, & dit aux Dieux assemblés: « la déesse Lu» cine qui préside aux accouche» mens, fera aujourd'hui paroître » à la lumière, un Prince issu de » mon sang qui régnera sur tous » ses voisins. » Junon qui vouloit le tromper, lui dit: « vous nous en » imposez, & je ne puis croire ce » que vous dites, que vous ne nous » en assuriez par un serment. » Jupiter qui ne voyoit pas où tendoit ce discours, fit le serment, & s'en repentit bientôt; car Junon descendit promptement de l'Olympe, & se rendit auprès de la femme de Sthénélus qui étoit dans le septième mois de sa grossesse; & engagea Lucine, que les Grecs nommoient *Ilithye*, à la faire accoucher avant terme, & à retarder l'accouchement d'Alcmène. Elle remonta ensuite sur l'Olympe, & annonça la naissance d'Eurystée, fils de Sthénélus, & issu par Persée du sang de Jupiter; Hercule qui ne vint au monde qu'après lui, devint son esclave, & fut pendant toute sa vie en butte à la haine implacable de Junon. Il étoit encore au berceau, lorsque cette déesse envoya deux serpens pour le dévorer; mais dès qu'il les apperçut, il les saisit & les serra tellement avec ses mains, qu'il les étouffa. Cependant Pallas, à la prière de Jupiter, adoucit la fureur de Junon: elle obtint même qu'elle alaiteroit l'enfant; & quelques gouttes de lait qui tombèrent de son sein, formèrent dans le ciel ce qu'on a depuis appelé *la voie lactée:* mais son aversion naturelle pour les enfans de Jupiter, reprit de nouvelles forces, lorsqu'Euristhée fut monté sur le trône de Mycènes. Elle exigea de lui qu'il imposât à Hercule, suivant le pouvoir qu'il en avoit, des entreprises & des travaux qui fussent au-dessus de la portée ordinaire des hommes, & qui enfin le fissent périr. On en rapporte un grand nombre qu'on va raconter de suite, en commençant par les douze principaux.

1. Il y avoit dans la forêt de Némée, près de Cléone en Achaïe, un lion d'une grandeur énorme, & jusques-là on avoit employé inutilement le fer & le feu pour le faire périr. Hercule vint à bout de l'égorger; & l'ayant dépouillé, se

fit faire de sa peau un vêtement qu'il porta toujours, comme un monument de sa première victoire. Il n'avoit alors que vingt-quatre ans. On l'a représenté en conséquence dans toutes ses statues, couvert de la peau d'un lion, & armé d'une massue.

2. Le combat d'Hercule contre l'Hydre du Marais de Lerne, près d'Argos, donna un nouveau relief à sa gloire. C'étoit un serpent qui avoit sept têtes, selon les uns, & cinquante selon d'autres. Lorsqu'on en coupoit une, il en renaissoit plusieurs autres, & il paroissoit impossible de les exterminer toutes à la fois, avec les armes ordinaires. Hercule y mit le feu, & en délivra la terre.

3. Eurysthée lui ordonna ensuite de donner la chasse à une biche, dont les pieds étoient d'airain, & les cornes d'or. Elle se tenoit dans les forêts du Mont Ménale en Arcadie. Hercule la poursuivit pendant un an entier, & l'ayant enfin lassée, il la prit, & l'amena vivante à Eurysthée.

4. Hercule eut ordre de délivrer l'Arcadie, d'un sanglier furieux qui désoloit cette province. Il le prit dans la forêt d'Érymanthe, & l'ayant apporté à Eurysthée, ce Prince en fut si effrayé, qu'il alla se cacher.

5. Il se chargea d'une entreprise qui parut au-dessus des forces humaines. Augias, Roi de l'Élide dans le Péloponnèse, avoit un troupeau de trois mille vaches, & les étables où il les renfermoit, n'avoient pas été nettoyées depuis trente ans. Hercule fit marché avec Augias pour délivrer le pays de l'infection que causoit la puanteur de ces étables : il détourna le cours de l'Alphée pour l'y faire passer, & en peu de temps le fumier en fut enlevé. Augias fit quelque difficulté d'exécuter le marché. Phylée son fils, qu'Hercule prit pour arbitre, ayant condamné son père, fut exilé dans l'île de Lichium. Hercule indigné de ce traitement, saccagea la ville d'Élis, tua Augias, & donna le Royaume à son fils.

6. L'Arcadie étoit ravagée par des oiseaux qui se tenoient aux environs d'un lac appelé *Stymphale*. Leurs aîles étoient si grandes, que lorsqu'ils voloient, ils éclipsoient le soleil, & avec leurs serres ils mettoient en pièces tous les passans. Hercule les tua, ou selon d'autres, les mit en fuite, en frappant sur un tambour d'airain de son invention, dont le bruit les épouvanta.

7. Il y avoit dans l'île de Crète un taureau terrible, que Neptune dans sa colère, y avoit fait naître pour la ravager. Hercule le dompta, & vint le présenter à Eurysthée. Ce Prince le lâcha dans l'Attique, où il fit beaucoup de désordre, mais il fut tué par Thésée, près de Marathon.

8. Diomède, Roi de Thrace, avoit de très-belles cavales qu'il nourrissoit, dit-on, de chair humaine. Hercule le vainquit, & le donna ensuite à ses propres cavales pour leur servir de pâture.

9. De-là il marcha contre les Amazones, qui habitoient aux environs du fleuve Thermodon dans la Thrace ou dans la Scythie : il les tailla en pièces, prit Hippolyte leur Reine, dont il fit don à Thésée qui l'avoit accompagné dans cette guerre, & qui en eut le malheureux Hippolyte. Il fit présent à Eurysthée du baudrier de cette Amazone.

10. Il y avoit à l'extrémité de l'Espagne, du côté du couchant,

un Prince nommé Géryon, fils de Chrysaor, que le sang de Méduse avoit produit. Ce Prince avoit, dit-on, trois têtes & trois corps, ce qui signifie qu'il régnoit sur les trois îles Baléares, Mayorque, Minorque & Yvice. Hercule osa l'attaquer, tout redoutable qu'il étoit. Il le tua, & enleva ses troupeaux de bœufs qui étoient d'une grande beauté.

11. Il passa ensuite en Afrique par ordre d'Eurysthée, pour y enlever des pommes d'or du jardin des Hesperides. Ces Nymphes étoient filles d'Hespérus, frère d'Atlas, & avoient des jardins plantés d'arbres, dont les fruits étoient d'or. Elles les faisoient garder par un dragon qui ne dormoit jamais. Hercule tua le dragon, mais pour cueillir les pommes, il eut besoin du secours d'Atlas, & se chargea de porter le ciel en sa place, pendant qu'il iroit les enlever. Atlas les lui apporta, & non content de ce présent, il l'instruisit de l'astronomie.

12. Le dernier des douze travaux d'Hercule, fut le plus mémorable. Il entreprit de descendre aux enfers pour en ramener Théfée qui y avoit accompagné Pirithoüs son ami, afin de l'aider à enlever Proserpine. Il enchaîna Cerbère, & lui fit voir la lumière du jour; enleva Théfée du séjour de la mort, & le ramena sur terre. D'autres ont donné un plus noble motif à sa descente dans les enfers. Admète, Roi de Phères dans la Thessalie, avoit retiré chez lui Apollon lorsqu'il fut banni du ciel, pour avoir tué les Cyclopes, & lui avoit donné le soin de ses troupeaux. Le Dieu pour le récompenser de ce bienfait, avoit obtenu des Parques, que lorsque le fil de sa vie seroit à sa fin, il pourroit être prolongé, s'il se présentoit quelqu'un qui voulût mourir pour lui. Le jour fatal arriva, & dans tout son Royaume personne ne s'étant offert, Alceste sa femme immola généreusement sa vie, pour conserver celle de son mari. Hercule vint dans ce moment là chez Admète, & ce Prince, malgré la douleur où il étoit plongé, lui donna l'hospitalité. Hercule voyant tout le palais en pleurs, demanda la cause de ce grand deuil, & l'ayant apprise, il fut frappé d'un si rare exemple d'amour conjugal, & partit sur l'heure pour enlever Alceste au Dieu des enfers. Il étoit déjà au-delà de l'Achéron, lorsqu'il rencontra la mort qui emmenoit la Princesse; il l'attaqua sans balancer, la vainquit, & l'ayant liée avec une chaîne de diamant, il ne la remit en liberté, que lorsqu'elle lui eut promis de lui rendre Alceste pour la ramener à son mari.

A ces douze travaux on peut ajouter un grand nombre d'entreprises qui signalèrent la vie d'Hercule, & dont on se contentera de rapporter les principales. Tel est son combat contre Busiris ce tyran de l'Égypte, lequel sacrifioit à Jupiter les étrangers qui abordoient dans ses états. Il entreprit cette guerre à la prière d'Atlas, dont Busiris désoloit le Royaume; & ce fut pour le récompenser de ce service, qu'Atlas se chargea de lui cueillir les pommes d'or du jardin des Hespérides. Chemin faisant il avoit rencontré dans l'Afrique un géant, fils de la terre, nommé Antée; il lutta contre lui & le terrassa plusieurs fois: mais ce géant reprenoit de nouvelles forces au moment qu'il touchoit la terre; Hercule le prit entre ses bras & l'étouffa. Lorsqu'il alla faire la guerre

guerre à Géryon dans l'Espagne, il ouvrit le fameux détroit de Gibraltar pour joindre l'Océan à la Méditerranée, & planta des deux côtés ces colonnes célèbres, l'une nommée *Calpé* dans l'Europe, l'autre dans l'Afrique, appelée *Abila*, sur lesquelles il mit cette inscription, *non plus ultra*; ce qui signifioit qu'on ne pouvoit plus aller au-delà, parcequ'en effet, jusqu'à la découverte de l'Amérique, on ne connoissoit point de terre ferme au-delà de l'Espagne du côté du couchant. A son retour d'Espagne il passa par l'Italie, où un insigne brigand nommé *Cacus*, fils de Vulcain, lui vola quelques-uns des bœufs de Géryon qu'il ramenoit avec lui, il le tua & reprit les bœufs que Cacus avoit enfermés dans son antre; il les avoit fait marcher à reculons, en les tirant par la queue, afin qu'on n'en pût suivre la trace. Hercule pénétra jusque dans la Scythie, & ayant apperçu Prométhée, frère d'Atlas, attaché sur le Mont Caucase, où un Vautour lui dévoroit le foie qui renaissoit continuellement; il tua le Vautour, & délivra ce malheureux que Jupiter avoit condamné à ce supplice pour avoir formé l'homme avec de la terre, & l'avoir animé avec un rayon du soleil qu'il avoit dérobé.

Au retour de l'expédition de la Colchide, pour laquelle Hercule s'étoit embarqué avec les Argonautes, ce héros délivra Hésione, fille de Laomédon, Roi de Troie, près d'être dévorée par un monstre marin: Laomédon lui avoit promis pour ce service, des chevaux d'une beauté singulière; mais lorsque le monstre eût été tué, il les lui refusa. Hercule saccagea la ville de Troie, fit mourir Laomédon, enleva Hésione, dont il fit présent à Télamon qui avoit monté le premior à l'assaut, & remit le Royaume à Priam, fils de Laomédon. Ce fut apparemment pendant ce voyage qu'il s'arrêta chez Omphale, Reine de Lydie: il y fut vaincu par ses charmes, & devint son esclave: elle usa impérieusement du pouvoir que l'amour lui avoit donné sur lui: elle lui ôta sa massue & sa peau de lion, l'habilla en femme, & lui ayant mis en main une quenouille, elle lui imposoit des peines humiliantes, lorsqu'il filoit mal & qu'il rompoit ses fuseaux. Il sécoua enfin un joug si honteux, & retourna dans la Grèce. Il avoit épousé dans sa jeunesse Mégare, fille de Créon, Roi de Thèbes, & en avoit eu quelques enfans. Lycus qui s'étoit emparé du Royaume de Thèbes, par le meurtre de Créon, voulut profiter de l'absence d'Hercule qui étoit allé aux enfers, pour lui enlever Mégare; mais avant qu'il eût exécuté son dessein, Hercule revint & tua Lycus: il répudia Mégare, la donna en mariage à Iolas son ami, & prit une seconde femme nommée *Déjanire*, fille d'Oenée, Roi de Calydon dans l'Étolie: elle étoit recherchée en même temps par plusieurs Princes, & entr'autres par le Dieu du Fleuve Achelоüs. Son père déclara qu'il la donneroit à celui d'entre les prétendans qui seroit le plus fort dans le combat de la lutte. Tous se retirèrent, à l'exception d'Hercule & d'Acheloüs; & ces deux fiers rivaux s'étant mesurés des yeux, s'approchent & se livrent un furieux combat. Hercule se jette sur Acheloüs, lui serre la gorge, & fait de vains efforts pour le renverser: Acheloüs est inébranlable; & fatigués l'un &

l'autre, ils reprennent haleine un moment: le combat recommence avec plus d'acharnement; enfin Hercule pousse Acheloüs avec tant de force qu'il le fait chanceler, & le prenant par le cou, le presse si vivement qu'il le renverse par terre: Acheloüs a recours à la ruse, & se change en serpent: Hercule rit de ce foible artifice: « Les serpens » étouffés, lui dit-il, ont été les » jeux de mon berceau, & fusses-tu » aussi redoutable que l'Hydre de » Lerne, tu ne pourras pas te dérober à ma fureur. » En disant ces mots, il lui serre la gorge encore plus fortement; & Acheloüs se voyant sans autre ressource, se métamorphose en taureau; mais ce nouveau déguisement lui fut inutile; Hercule l'ayant saisi par les cornes, en arracha une & le renversa. Les Nayades ramassèrent la corne, & l'ayant remplie de fleurs & de fruits, elle devint la corne d'abondance. C'étoit, dit-on, la même que celle de la chèvre Amalthée qui avoit nourri Jupiter, & les Nymphes en avoient fait présent au Dieu du Fleuve Acheloüs.

Déjanire fut le prix du vainqueur qui l'épousa: mais voyez à l'article de cette Princesse, par quelle fatalité elle causa la mort de son époux qu'elle empoisonna avec la tunique que lui avoit donnée en mourant le Centaure Nessus, comme un philtre propre à rallumer l'amour de son mari s'il venoit à se refroidir. Quand Hercule vit sa fin s'approcher, il donna à Philoctète son arc & ses flèches qui devoient un jour être si funestes à la ville de Troie. Il coupa des arbres sur le Mont Oeta, & dressa un bucher, sur lequel il étendit la peau du lion de Némée, & s'y étant couché la tête appuyée sur sa massue, il ordonna à Philoctète d'y mettre le feu. Déjà les flammes l'environnoient de tous côtés, & les Dieux du haut de l'Olympe, voyoient avec peine périr un héros qui avoit purgé la terre des monstres & des tyrans qui la désoloient. « Ne craignez rien, leur dit Jupiter, Hercule qui a tout vaincu, » sortira vainqueur du milieu de ces » flammes. Vulcain ne consumera » que ce qu'il a de terrestre; mais » ce qu'il a reçu de moi, ne périra » point. Lorsqu'il aura été purifié » par le feu de ce bucher, je le placerai dans les demeures célestes, » & j'espère que vous applaudirez » tous à une si digne récompense de » sa vertu. » Tous les Dieux approuvèrent l'apothéose d'Hercule: Junon elle-même y donna son consentement, & lui fit épouser Hébé sa fille, déesse de la jeunesse. En conséquence, on lui éleva sur la terre des temples & des autels, & il y fut honoré comme un demi-Dieu. Il mourut âgé de 50 ans, 53 ans avant la prise de Troye. Il avoit eu plusieurs enfans, & la plupart des illustres familles de la Grèce ont fait gloire de descendre d'un héros qui avoit fait tant d'honneur à l'humanité.

Hercule est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trousse, & souvent on le trouve couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parcequ'il en apporta du plant dans sa patrie.

Il y a eu plusieurs autres Hercules, mais moins célèbres que celui dont nous venons de parler. On connoissoit un Hercule Égyptien, un Phoenicien, un Africain, un Romain,

un Gaulois ; enfin on en a compté jusqu'à quarante-trois, & cela vient sans doute de ce que le nom d'*Hercule* étoit devenu le nom commun des Héros, qui dans chaque nation s'étoient distingués par une force & par une valeur extraordinaires.

HERCULE, se dit en termes d'Astronomie, d'une constellation de l'hémisphère boréal qui a 29 étoiles dans le catalogue de Ptolémée, 28 dans celui de Tycho-Brahé, & 95 dans le catalogue Britannique.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERCULÉEN, ENNE ; adjectif qu'on trouve employé dans quelques ouvrages de médecine, pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remèdes, relativement à leur force, c'est-à-dire, à la violence des symptômes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéenne* l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand désordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. Aëtius fait mention d'une sorte de collyre qu'il nomme *herculéen*, parcequ'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lacrymales, *&c.*

HERCULIEN ; adjectif masculin. Les anciens appeloient *nœud herculien*, le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée : le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se deshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant il devoit invoquer Junon, & la prier de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule.

HERCYNIE ; c'est l'ancien nom d'une fameuse forêt de la Germanie, sur les bornes & la consistance de laquelle les historiens & les géographes ne sont point d'accord : quelques-uns y mettent les sources du Danube & des rivières qui coulent vers le nord : Pomponius Mela lui donne soixante journées de longueur, Jules-César la fait encore plus longue, & lui donne douze journées de largeur. Quelques Allemands ont cru que cette forêt comprenoit ce que l'on appelle aujourd'hui *la forêt Noire*, près de Fribourg en-Brisgaw ; celle d'Odenwaldt, près de Heidelberg ; celle de Steygerwaldt, près de Wurtzbourg & de Bamberg ; celle de Westerwaldt, depuis le Meìn jusqu'à la rivière de Lohr ; celle de Spesshart, vers Francfort, Aschaffembourg & Mayence ; celle d'Auffdenhartz, à l'entrée de la Saxe, dans le Comté de Mansfeld ; celle de Thuringerwaldt, dans la Thuringe, & celle de Behemerwaldt, dans la Bohème.

HÈRE ; substantif masculin. Terme qui se dit par mépris d'un homme sans mérite, sans considération. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, *un pauvre hère.*

HÈRE, se dit aussi d'une espèce de jeu de cartes qui se joue entre plusieurs personnes & où il n'y a qu'un seul des joueurs qui gagne. *Ils jouent au hère.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HERECHERCHE ; substantif féminin. Espèce singulière de mouche luisante qui, selon Dapper, se trouve dans l'île de Madagascar qui en a ses bois remplis, comme d'autant de bluettes de feu qui forment un spectacle singulier pendant la nuit. Quelquefois ces mouches s'attachent en grand nombre aux maisons. Flacourt crut un jour la sienne en feu ; mais en exami-

nant de près, il ne trouva qu'un sujet d'amusement & d'admiration dans ce qui avoit causé sa frayeur. Dapper dit que c'est un escarbot lumineux qui éclaire & étincelle dans les bois & sur les maisons pendant toute la nuit, comme s'il étoit enflammé.

HÉRÉDITABLETÉ; vieux mot employé dans quelques coutumes pour signifier fonds, héritage.

HÉRÉDITAIRE; adjectif des deux genres. *Hereditarius, a, um.* Qui vient par droit de succession. *Sa part héréditaire. Les États héréditaires de la Maison d'Autriche. La Couronne de Pologne est élective, mais celle de France est héréditaire.*

HÉRÉDITAIRE, s'emploie fréquemment avec les mots de charge & d'office. Ainsi l'on appelle *charge héréditaire, office héréditaire,* une charge, un office qui, par concession du Prince, passe aux héritiers du titulaire & fait partie de sa succession. *On a rendu ces charges héréditaires. Ces offices ne sont plus héréditaires.*

HÉRÉDITAIRE, se dit aussi en parlant de ceux qui sont revêtus de certaines grandes charges pour lesquelles on ne fait aujourd'hui aucune fonction. *Connétable héréditaire de Castille.*

On dit des degrés d'honneur & des charges qui ont été long-temps dans une même maison, dans une même famille, qu'*elles y sont comme héréditaires. Le Gouvernement de la Province est comme héréditaire dans cette Maison.*

HÉRÉDITAIRE, s'emploie figurément en termes de Médecine, pour désigner l'espèce de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mère, la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel : cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des pères & mères aux enfans : il en est de même de certaines maladies : on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge ; telles sont par exemple, l'épilepsie, la goutte : il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est d'une bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phtisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué dans toute une famille jusqu'à cequ'elle soit absolument éteinte ; de sorte cependant que si qu'elqu'un de ceux qui la forment peut éviter d'en être atteint au temps ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les pathologistes appellent *connées, morbi connati*, c'est-à-dire, que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mère, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires* ; telle est l'idée que donne

Boerrhaave, de ces sortes de maladies.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir *héréditaires :* selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorragiques, telles que l'apoplexie, les hémorragies de différens âges.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies *héréditaires ;* mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les pères dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides; d'où, comme il en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractère, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, les plus sujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille.

Au reste, voyez pour une plus grande instruction sur ce qui concerne les maladies considérées comme *héréditaires*, la *Pathologia hereditaria* de Dermutius de Meara; la dissertation de Zellerus *de morbis hereditariis*, & celle de Sthal *de hereditaria dispositione ad varios affectus*.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas *un héréditaire Royaume*, mais *un Royaume héréditaire.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉRÉDITAIREMENT ; adverbe. *Jure hereditario.* Par droit d'hérédité. *Il jouit de cette terre héréditairement.*

HÉRÉDITÉ ; substantif féminin. *Hereditas.* Terme de Jurisprudence. droit de succession sur le total ou sur une partie des biens qu'une personne laisse en mourant.

Il signifie aussi tous les biens qu'une personne laisse en mourant.

L'hérédité non encore acceptée représente le défunt.

Les héritiers présomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *succession*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la succession.

Cette acceptation est expresse ou tacite.

Elle est expresse lorsque l'on prend la qualité d'héritier; & tacite lorsque l'on fait acte d'héritier, c'est-à-dire, que l'on s'immisce dans la jouissance des biens de la succession.

L'héritier qui craint que la succession ne lui soit plus onéreuse que profitable, a deux moyens de s'en garantir; l'un est de renoncer à la succession; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & simple d'hérédité oblige indéfiniment aux dettes : l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes que jusqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes se divisent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une succession ne s'estiment point que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la succession se fait par souches ou par têtes; par souches, lorsqu'il y a lieu

de repréſentation; par tête, lorſqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de la repréſentation.

Il y a trois ordres différens pour les ſucceſſions légitimes ou *ab inteſtat ;* celui des enfans & autres deſcendans; celui des aſcendans & celui des collatéraux.

Le premier ordre de ſucceſſion eſt donc celui des enfans & petits-enfans, leſquels ſuccèdent au défunt par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans ſuccèdent par portions égales.

Les petits-enfans viennent par repreſentation avec les enfans du premier degré; & auſſi entr'eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pères & mères, & à leur défaut les autres aſcendans, ſuccèdent à leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité.

Les aſcendans les plus proches excluent les plus éloignés : ils ſuccèdent entr'eux par ſouches & non par têtes.

Les frères germains & les ſœurs germaines ſuccèdent avec les aſcendans des neveux du défunt : ils peuvent auſſi concourir avec eux.

Au défaut des aſcendans, les collatéraux les plus proches ſuccèdent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de deſcendans du défunt, les aſcendans ſuccèdent aux meubles & acquêts, & aux choſes par eux données; mais les collatéraux ſont préférés aux aſcendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit & dans les coutumes de double lien, les frères germains excluent les autres.

Les enfans des frères germains concourent avec leurs oncles : ils excluent les frères conſanguins & les frères utérins.

Les frères conſanguins & les frères utérins concourent enſemble.

Les enfans des frères & ſœurs viennent par repréſentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent ſelon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être obſervée entre certains héritiers, ſelon qu'elle eſt preſcrite plus ou moins étroitement par les lois & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la ſucceſſion ce qu'ils ont reçu ; ce qui ſe fait en remettant effectivement les biens à la maſſe, ou en précomptant ſur leur part héréditaire, ce qu'ils ont reçu.

Voyez Héritier, Succession, *&c.*

Hérédité, ſe dit auſſi du droit que le titulaire d'un office a de le tranſmettre à ſes héritiers ſucceſſeurs ou ayant cauſe. Anciennement les offices n'étoient que de ſimples commiſſions annales & même révocables *ad nutum :* depuis la vénalité des offices qui les a rendus permanens, chaque Officier a toujours cherché les moyens de conſerver ſon office après ſa mort; ce qui ſe pratiquoit d'abord ſeulement en obtenant la ſurvivance pour une autre perſonne. Des ſurvivances particulières on paſſa aux ſurvivances générales leſquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'hérédité des offices fut inventée par Paulet, & admiſe par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des Officiers de Judicature & de Fi-

nance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantième partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel ou paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce temps, divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices.

Hérédité de rente, se dit du droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayant cause, certaines rentes qui ne sont ni viagères ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain temps : le Roi a créé de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres.

HÉRÉENS; (les monts) c'est l'ancien nom d'une chaîne de montagnes fameuses dans la Mythologie, & situées en Italie, dans la Sicile. Elles s'appellent aujourd'hui *Monti Sori*. Elles s'étendent dans la vallée de Demone; & Fazel dit qu'elles sont les plus belles & les plus agréables du pays : elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, *&c.* qui y conservent toujours leur verdure : la plupart des autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages : c'est dans les monts Héréens que Daphnis si célèbre dans les écrits des Poëtes, naquit des amours de Mercure & d'une Nymphe du voisinage : c'est encore là qu'il fut métamorphosé en rocher pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergère.

HÉRÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Grecs célébrèrent autrefois en l'honneur de Junon, en différentes villes de la Grèce, particulièrement à Argos. On immoloit d'abord cent bœufs à la Déesse; ensuite les jeunes gens essayoient d'arracher un bouclier qui étoit fortement cloué dans un endroit au-dessus du théâtre, & celui qui y réussissoit, recevoit pour prix de sa victoire, une couronne de myrthe & un bouclier d'airain.

HEREFORD; nom propre d'une ville considérable d'Angleterre, située sur la Wye, à sept lieues, nord-ouest, de Glocester. C'est le Siége d'un Évêque & la capitale de l'Herefordshire. Elle a deux Députés au Parlement.

HEREFORDSHIRE; nom propre d'une Province d'Angleterre, dans l'intérieur du pays, vers la Principauté de Galles. Elle a au nord le Comté de Shrop; à l'occident, ceux de Radnor & de Brecnock; au midi, ceux de Monmouth & de Glocester; & à l'orient, celui de Worcester. Elle abonde en blé, en bois, en laines très-estimées & l'on y fait d'excellent cidre. C'est-là où l'on voit la fameuse colline ambulante, ainsi nommée parcequ'on prétend qu'au mois de Février 1574, un tremblement de terre la détacha & la fit changer de place. Quelques-uns, pour faire apparemment un prodige d'un effet naturel, ont écrit que cette colline se mit en marche avec un bruit effroyable, pendant trois jours consécutifs.

HERE-MARTEA; terme de Mythologie & nom propre d'une Divinité que les anciens Romains honoroient par des sacrifices en actions de grâces des héritages ou successions qui leur survenoient. Ils en avoient fait une compagne de Mars, sans doute à cause que ce Dieu fait vaquer beaucoup d'héritages. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HÉRÉMITIQUE ; *Voyez* ÉRÉMITIQUE.

HÉRENAQUE ; substantif masculin. Titre que portoient autrefois en Hibernie, des Clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient un tiers à l'Évêque, un tiers aux pauvres, & l'autre tiers étoit destiné aux réparations des Églises & aux dépenses qui se faisoient dans les Temples.

HERENTHALS ; nom propre d'un bourg des Pays-bas Autrichiens, dans le Brabant, au quartier d'Anvers. Ce fut autrefois une ville qu'avoit bâtie Henri, Duc de Brabant en 1212.

HERÈSE ; vieux mot qui signifioit autrefois doute.

HERESENT ; vieux mot qui signifioit autrefois désertion.

HÉRÉSIARQUE ; substantif masculin. *Heresiarcus*. Auteur d'une hérésie. *Luther*, *Calvin*, *Zuingle*, *Servet*, &c. *furent des hérésiarques*. Voyez HÉRÉSIE.

Prononcez *éréziarke*.

HÉRÉSIDES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Prêtresses de Junon l'Argienne. Elles étoient fort considérées à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de date dans les monumens publics.

Il y avoit aussi des nymphes de même nom, dont les fonctions principales consistoient à préparer le bain de la Déesse.

HÉRÉSIE ; substantif féminin. *Heresis*. Faux dogme contre la foi, erreur condamnée par l'Église en matière de religion.

L'Église qui veille au dépôt de la foi, remarque M. l'Abbé Pluquet, condamne l'erreur, & prescrit les moyens les plus propres à en arrêter le progrès ; mais le chrétien errant est souvent indocile à sa voix, & le défenseur de la vérité ne se renferme pas toujours dans les bornes que la religion & l'Église prescrivent au zèle. Dans le moral comme dans le physique, la réaction est égale à l'action, & l'on croit devoir employer en faveur de la vérité, tout ce que l'erreur se permet contr'elle.

Les erreurs des Chrétiens ont donc produit des hérésies, des sectes, des schismes qui ont déchiré l'Église, armé les Chrétiens, & troublé les États partout où le christianisme est devenu la religion nationale.

Ainsi que ceux qui aiment la religion & l'État, ne se dissimulent ni les abus que l'intérêt & les passions font de la religion, ni les malheurs qui ont suivi les hérésies & les schismes. Quel pourroit être l'objet du zèle qui voudroit en affoiblir le souvenir ou en diminuer la grandeur.

Le principe du fanatisme est caché, pour ainsi dire, au fond du cœur de tous les hommes, & rien ne le développe aussi rapidement que les hérésies, les sectes & les disputes de la religion : elles seules peuvent le développer dans tous les cœurs, & toutes peuvent donner au fanatisme une activité & une constance capables de tout oser, de résister à tout, de tout sacrifier à l'intérêt de parti.

Ces hérésies si funestes à la religion & aux sociétés civiles, ont leur source dans des imperfections ou dans des passions attachées à la nature humaine ; & chaque siècle renferme en quelque sorte, le germe de toutes les hérésies & de toutes les erreurs. L'effort que l'esprit humain fait sans cesse pour étendre

ses connoissances & pour augmenter son bonheur, développe continuellement ces germes, & fait naître quelque erreur nouvelle, ou reproduit les anciennes sous mille formes différentes. Les circonstances dans lesquelles ces erreurs éclatent, & les caractères de leurs auteurs ou de leurs partisans en rendent le progrès plus ou moins rapide & les effets plus ou moins dangereux; mais il n'en est point qui ne soit nuisible, & toutes peuvent avoir des suites funestes, parceque toutes naissent du fanatisme ou peuvent le produire. Quels maux n'a pas causé dans l'orient & dans l'occident, cette foule d'erreurs & de sectes qui se sont élevées depuis Arius jusqu'à Calvin.

Le fanatisme est un zèle ardent mais aveugle: il se forme & s'allume au sein de l'ignorance, s'éteint & s'anéantit à la présence de la vérité. C'est dans les siècles barbares & chez les peuples ignorans que les chefs fanatiques sont redoutables. Dans une nation éclairée ces chefs ne sont que des malades que l'on plaint, ou des imposteurs qui n'excitent que l'indignation ou le mépris.

Quand on vit au quinzième siècle le fanatisme s'emparer pour ainsi dire, de tous les esprits, que les Theologiens & les Jurisconsultes attaquoient ou défendoient les prétentions des Papes & des Souverains, que les Religieux s'efforçoient d'étendre les privilèges qu'ils obtenoient de Rome, & de se concilier la confiance du peuple au préjudice du Clergé séculier, le Royaume & l'Église de France remplis d'hommes éclairés, de Théologiens savans, d'Universités célèbres, conservèrent leur liberté sans s'écarter de l'attachement & du respect dû au Saint Siége: on n'y vit que quelques écarts produits par un zèle indiscret, qui furent condamnés aussitôt qu'apperçus & qui n'eurent point de défenseurs.

En Angleterre où la lumière étoit moins considérable & la puissance du Pape infiniment plus grande, les Wicléfites & les Lollards trouvèrent dans les esprits des dispositions plus favorables: ils firent des prosélites & formèrent un parti que la Chambre des Communes protégeoit, qui fit des progrès cachés que la puissance des Rois & du Clergé ne put éteindre, & qui s'accrut par les supplices.

Les ouvrages de Wiclef portés en Allemagne, y échauffèrent les esprits indisposés contre le Clergé. Jean Hus les crut propres à affoiblir l'autorité du Clergé qu'il regardoit comme un obstacle invincible à la réformation des mœurs & au rétablissement de la discipline; il donna de l'ordre aux idées des Wicléfites, il les débita dans ses sermons; il persuada: le Clergé l'attaqua, on le cita à Rome, on le chassa de Prague; il tourna toutes ses vues vers les moyens d'affoiblir la puissance du Pape & du Clergé.

Jean XXIII fait prêcher une croisade contre Ladislas, Roi de Naples, accorde aux croisés la même indulgence qu'à ceux qui se croisoient pour la Terre Sainte.

Jean Hus attaque cette bulle & les indulgences qu'elle promet: il proteste qu'il est prêt à se rétracter si on lui fait voir qu'il se trompe: il déclare qu'il ne prétend ni soutenir Ladislas ni attaquer l'autorité que Dieu a donnée au Pape; mais

s'oppoſer à l'abus de cette autorité.

Après ces proteſtations il ſoutient que la croiſade ordonnée par Jean XXIII, eſt contraire à la charité évangélique, parceque la guerre entraine une infinité de déſordres & de malheurs; parcequ'elle eſt ordonnée à des Chrétiens contre des Chrétiens; parceque le Royaume de Naples étant un Royaume Chrétien, & faiſant partie de l'Égliſe, la bulle qui met ce Royaume en interdit & qui ordonne de le ravager, ne protège une partie qu'en détruiſant l'autre; que ſi le Pape avoit le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que Jésus-Christ, ou que la vie de Jésus-Christ fût moins précieuſe que la dignité & les prérogatives des Papes; puiſque Jésus n'avoit pas permis à Saint Pierre de s'armer pour lui ſauver la vie.

Il prétend que le Pape n'abuſe pas moins du pouvoir de punir que du pouvoir de pardonner, & que le Pape excommunie pour des cauſes très-légères, pour ſes intérêts temporels; par exemple: il prétend qu'une pareille excommunication ne ſépare point les fidèles de l'Égliſe; & que, puiſque les Papes peuvent abuſer de leur pouvoir, c'eſt aux fidèles à juger ſi l'excommunication eſt juſte ou injuſte; & que les Chrétiens ont dans l'Écriture, un guide sûr pour le connoître.

Ainſi les excommunications lancées par les Papes contre les Souverains, l'étendue de leur puiſſance, les ſupplices des Albigeois & des Vaudois, le fanatiſme de toutes les ſectes, combinés avec les progrès que l'eſprit avoit faits dans la philoſophie & dans la théologie, produiſirent un ſyſtème de révolte contre l'Égliſe, plus propre à en impoſer aux perſonnes qui raiſonnoient, que les erreurs des Albigeois, des Vaudois & des Lollards, mais dont on pouvoit arrêter les progrès en éclairant l'eſprit & en corrigeant les abus.

On n'employa pas ce remède; le Magiſtrat fit arrêter les partiſans de Jean Hus: on le chaſſa de Prague; il ſe déchaîna contre l'Égliſe, contre le Clergé, contre le Pape: il fut cité au Concile de Conſtance; on l'y brûla: ſes diſciples prirent les armes & ſe ſoulevèrent: on envoya contr'eux des armées: la guerre contre les Huſſites attira ſur la Bohème tous les fléaux de la colère divine; elle fit de ce Royaume & d'une partie de l'Allemagne, un déſert inondé de ſang humain, & couvert des cendres & des débris des villages: des Monaſtères & des villes: elle ne finit que lorſque le fanatiſme fut conſumé.

Auroit-on cauſé plus de maux à la Bohème, à l'humanité, ſi au lieu des Armées que l'on envoya contre les Huſſites, on eût fait paſſer en Bohème des Théologiens habiles & modérés qui euſſent inſtruit les peuples, gâgné leur confiance & combattu ſans aigreur & ſans emportement les erreurs des Huſſites.

Les Théologiens diſtinguent deux ſortes d'*héréſie;* l'une matérielle & l'autre formelle. La première conſiſte à avancer une propoſition contraire à la foi, mais ſans opiniâtreté, au contraire, dans la diſpoſition ſincère de ſe ſoumettre au jugement de l'Égliſe. La ſeconde a les caractères contraires.

Les ſujets orthodoxes ne ſont

point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur Souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de Saint Paul.

L'hérésie étant considérée en Jurisprudence, comme contraire à la religion & aux lois de l'État, est un crime ecclésiastique & royal tout ensemble ; c'est un crime ecclésiastique, puisqu'il combat la doctrine de l'Église ; c'est un crime royal, en ce qu'il trouble la paix des Royaumes, cause du scandale, excite des séditions. La connoissance de l'hérésie comme crime ecclésiastique, appartient au Juge de l'Église, pour déclarer quelles sont les opinions contraires à la discipline de l'Église, & punir des peines canoniques, ceux qui les soutiennent avec obstination : mais conformément à la jurisprudence de France, adoptée par les ordonnances du Royaume, & en particulier par celle du 30 Août 1542, la connoissance du crime d'hérésie, en temps qu'il est cas royal, appartient aux Juges séculiers.

Les hérétiques sont punis de peines temporelles ou spirituelles. Les premières consistent dans la confiscation des biens, l'infamie, l'exil, la prison, la mort ; les autres, dans l'excommunication, la privation de la Juridiction ecclésiastique, l'irrégularité, la perte des Bénéfices dont on est en possession, & l'inhabilité à en posséder de nouveaux.

Les Seigneurs & Patrons déclarés *hérétiques*, sont exclus des droits honorifiques dans les Églises, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus les *hérétiques* à aucun Office où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

On dit proverbialement de quelqu'un qui n'a point de génie, qu'*il ne fera point d'hérésie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

On prononce *érézie.*

HÉRÉSIOLOGUE ; substantif masculin. Auteur qui a écrit sur les hérésies. *Saint Epiphane, Bernard de Luxembourg, Philastre*, &c. *sont des hérésiologues.*

HÉRÉTICITÉ ; substantif féminin. terme dogmatique. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique. *Il y a de l'héréticité dans ce livre.*

HÉRÉTIQUE ; adjectif des deux genres. *Hereticus, a, um.* Qui appartient à l'hérésie. *Une doctrine hérétique. Un dogme hérétique.*

Hérétique, se dit aussi substantivement de celui qui professe, qui soutient quelque hérésie, qui est engagé dans quelque hérésie. *On ne doit pas plus manquer de foi aux hérétiques qu'aux orthodoxes. C'est un hérétique de bonne foi, plus digne de compassion que de haine.*

Dans le langage de l'Inquisition, on appelle *hérétiques négatifs*, ceux qui étant convaincus d'hérésie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent sur la négative, font profession ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'hérésie dont on les accuse.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

On prononce *érétike.*

HERFORDEN, Herwerden, ou Herworden ; nom propre d'une ville d'Allemagne, Capitale du comté de Ravensberg, en Westphalie, sur l'Aa & sur la Werre,

à sept lieues, sud-ouest, de Minden. Elle fut autrefois libre & impériale, mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Prusse. Il y a une fameuse Abbaye de la confession d'Augsbourg, dont l'Abbesse est Princesse immédiate de l'Empire.

HÉRIBATH; nom propre d'une ville d'Asie, dans l'Indoustan, à cinquante lieues d'Amadabad.

HERICOURT; nom propre d'une petite ville chef-lieu d'une Seigneurie de même nom, en Franche-Comté, environ à deux lieues, nord-nord-ouest, de Montbelliard. Elle appartient au Duc de Wirtemberg.

HÉRICOURT; (Louis de) nom propre d'un savant Jurisconsulte né à Soissons en 1687 & mort en 1753. Ses *Lois Ecclésiastiques de France mises dans leur ordre naturel*, lui ont fait beaucoup d'honneur par la méthode & la clarté qui y règnent. On a aussi de lui un *Traité de la vente des immeubles par décret* & un *Abrégé de la discipline de l'Église* du Père Thomassin.

HÉRICY; nom propre d'un bourg de France, dans la Brie Françoise, sur la Seine, à deux lieues, nord-est, de Fontainebleau.

HÉRIGEMI; nom propre d'une ancienne ville épiscopale d'Asie, dans le Patriarchat d'Antioche.

HÉRIGOTÉ, ÉE; adjectif & terme de Vénerie. Il se dit d'un chien qui a une marque aux jambes de derrière. Il faut qu'un limier soit retroussé & hérigoté.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉRIGOTURE; substantif féminin, & terme de Vénerie. Marque qui vient aux jambes de derrière d'un chien de chasse, auquel pour cette raison on donne l'épithète d'Hérigoté.

HÉRILE; adjectif des deux genres, & terme de Palais. Qui appartient au maître en qualité de maître. On dit, *la puissance hérile*; pour dire, l'autorité qu'un maître a sur ses serviteurs.

Le *h* se fait sentir.

HÉRISAW; nom propre d'un bourg de Suisse, situé à l'extrémité du Canton d'Appenzel, sur la petite rivière de Brulbacho.

HÉRISSÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Hérisser.

On dit figurément, *une personne hérissée*; pour dire, une personne difficultueuse qu'on ne sait par ou prendre.

On dit aussi figurément & oratoirement, *un bataillon hérissé de piques. Le chemin de la vie est hérissé d'épines. La mer hérissée de mâts de navires. L'hiver hérissé de glaçons. Un pédant hérissé de grec & de latin. Un discours hérissé d'antithèses.*

HÉRISSÉE; substantif féminin. Nom qu'on donne à la chenille velue de l'artichaut & qui dès qu'elle est rassasiée des feuilles de cette plante se retire en terre. Son papillon est blanc.

Les fleuristes donnent aussi ce nom à une anemone qui a ses grandes feuilles rouges & quelquefois mêlées de blanc, & sa peluche couleur de feu.

HÉRISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Recouvrir, recrépir un mur de plâtre ou de mortier. *Hérisser un mur.* On dit dans le même sens, *hérissonner un mur*.

On dit en termes de Docimasie, que *la coupelle est hérissée*, quand le plomb contient de l'étain qui reste

dessus en chaux & ne s'y imbibe point.

Hérisser, est aussi verbe neutre & signifie se dresser. Il ne se dit que des cheveux, du poil, lorsque quelque mouvement le fait relever, ou qu'il a cette disposition naturelle. *Les cheveux lui hérissèrent à la tête.*

Il est encore pronominal réfléchi. *Ses cheveux se hérissent. Le poil de cet animal se hérisse quand il est irrité.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HÉRISSON; nom propre d'une ville de France, en Bourbonnois, près du Cher à quatre lieues, nord-nord-est, de Montluçon.

HÉRISSON, ou Hirson, est aussi le nom d'une ville de France en Picardie, sur l'Oise, environ à huit lieues, est-nord-est, de Guise. Elle fut incendiée le 25 Avril 1763, & la perte que firent les habitans se monta à plus de quatre cent mille livres.

Il y a encore un bourg de ce nom dans le Poitou, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Parthenay.

HÉRISSON; substantif masculin. Petit animal, le seul de tous les animaux quadrupèdes de notre climat qui soit couvert de piquans, & le seul qui se pelotonne au point de cacher tout ses membres. Dans cet état il n'a aucune apparence de quadrupède, on ne le voit que sous la forme d'une pelotte hérissée de pointes, mais cette pelotte n'est pas régulièrement ronde, elle a en quelque manière la figure d'un rein fort épais: sa grande courbure convexe est formée par le dos de l'animal, dont le corps est courbé de façon que la tête se trouve à l'un des bouts de la petite courbure concave du rein, & la partie postérieure du corps à l'autre bout. Cette partie & la tête ne se touchent pas immédiatement, il reste un espace rempli par les piquans du front & de la croupe du hérisson qui forment une concavité semblable à l'enfoncement d'un rein. Cet enfoncement est d'autant plus étroit que l'animal fait plus d'efforts pour se courber & pour se pelotonner, ce qui arrive lorsqu'il est effrayé ou blessé; alors on ne distingue aucune des parties de son corps: mais lorsqu'il est plus tranquille & qu'il ne se tient pelotonné que pour prendre du repos, l'enfoncement de la pelote qu'il forme est plus grand & on y voit le museau de l'animal qui touche aux deux pieds de devant; quelquefois on apperçoit aussi les deux pieds de derrière qui sont contre ceux de devant, & on voit entre les quatre pieds l'orifice du prépuce. Lorsque le hérisson quitte cette attitude pour se mettre sur ses jambes, il abaisse la convexité de son dos, il étend son corps, il porte la tête en avant, se dresse sur ses pieds & marche comme les autres quadrupèdes. Si on l'effraie par quelque bruit, si on le touche, ou si on le saisit, il se pelotonne aussi-tôt; mais ce mouvement n'est pas si prompt que l'on ne puisse y distinguer différens temps: l'animal commence par courber son dos & pencher la tête sur la poitrine; alors les yeux se ferment, la peau des côtés du corps s'étend en bas & enveloppe les jambes; enfin la peau de la croupe glisse en-dessous & couvre la queue & les pieds de derrière.

Le hérisson quoique debout sur ses jambes, a le corps très-informe; c'est une masse oblongue, convexe en-dessus, terminée en avant par un museau fort mince; & montée sur quatre jambes si courtes que

l'on ne voit que les pieds ; on ne distingue pas le cou. Cet animal a les oreilles rondes & courtes, les yeux petits & saillans, & la queue fort mince & très-courte.

Le hérisson sait se défendre sans combattre & blesser sans attaquer ; n'ayant que peu de force & nulle agilité pour fuir, il a reçu de la nature une armure épineuse, avec la facilité de se resserrer en boule & de présenter de tous côtés des armes offensives & poignantes, qui rebutent ses ennemis ; plus ils le tourmentent, plus il se hérisse & se resserre. Il se défend encore par l'effet même de la peur, il lâche son urine dont l'odeur & l'humidité se répandant sur tout son corps achèvent de les dégoûter. Aussi la plupart des chiens se contentent de l'aboyer & ne se soucient pas de le saisir : cependant il y en a quelques-uns qui trouvent moyen comme le renard, d'en venir à bout en se piquant les pieds & se mettant la gueule en sang ; mais il ne craint ni la fouine, ni la martre, ni le putois, ni le furet, ni la belette, ni les oiseaux de proie. La femelle & le mâle sont également couverts d'épines depuis la tête jusqu'à la queue, & il n'y a que le dessous du corps qui soit garni de poil ; ainsi ces mêmes armes qui leur sont si utiles contre les autres leur deviennent très-incommodes lorsqu'ils veulent s'unir : ils ne peuvent s'accoupler à la manière des autres quadrupèdes, il faut qu'ils soient face à face, debout ou couchés. C'est au printemps qu'ils se cherchent, & ils produisent au commencement de l'été. On a souvent apporté à M. de Buffon la mère & les petits au mois de Juin : il y en a ordinairement trois ou quatre & quelquefois cinq ; ils sont blancs dans ce premier temps, & l'on voit seulement sur leur peau la naissance des épines. M. de Buffon en a voulu élever quelques-uns ; il a fait mettre plus d'une fois la mère & les petits dans un tonneau avec une abondante provision ; mais au lieu de les alaiter, elle les a dévorés les uns après les autres. Ce n'étoit pas par le besoin de nourriture, car elle mangeoit de la viande, du pain, du son, des fruits, & l'on n'auroit pas imaginé qu'un animal aussi lent, aussi paresseux, auquel il ne manquoit rien que la liberté fût de si mauvaise humeur & si fâché d'être en prison ; il a même de la malice, & de la même sorte que celle du singe. Un hérisson qui s'étoit glissé dans la cuisine découvrit une petite marmite, en tira la viande & y fit ses ordures. M. de Buffon a gardé des mâles & des femelles ensemble dans un chambre, ils ont vécu, mais ils ne se sont point accouplés. Il en a lâché plusieurs dans ses jardins, ils n'y font pas grand mal & à peine s'apperçoit-on qu'ils y habitent ; ils vivent de fruits tombés ; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur ; ils mangent les hannetons, les scarabées, les grillons, les vers & quelques racines ; ils sont aussi très-avides de viande & la mangent cuite ou crue. A la campagne on les trouve fréquemment dans les bois, sous les troncs des vieux arbres, & aussi dans les fentes des rochers, & surtout dans les monceaux de pierres qu'on amasse dans les champs & dans les vignes.

Les hérissons dorment pendant l'hiver, ainsi les provisions qu'on dit qu'ils font pendant l'été leur seroient bien inutiles. Ils ne mangent pas beaucoup & peuvent se passer

assez longtemps de nourriture. Ils ont le sang à peu près comme les autres animaux qui dorment en hiver. Leur chair n'est pas bonne à manger, & leur peau dont on ne fait maintenant aucun usage, servoit autrefois de vergette & de frottoir pour serancer le chanvre.

On trouve aussi dans les pays étrangers plusieurs sortes de hérissons terrestres; savoir, le *hérisson d'Afrique* qui selon Dapper, se trouve dans le pays des Nègres: il y en a de la grosseur de nos pourceaux; ils ont des piquans fort longs qu'ils hérissent quand ils sont en colère: ils tuent les léopards qui les veulent dévorer; car les plaies qu'ils font sont incurables, à cause de la longueur & de l'épaisseur de leurs piquans; les petits n'ont pas plus d'un pied de hauteur & leurs pointes sont plus foibles. Ce hérisson est un *porc-épic.*

Le *hérisson d'Amérique*, qui est de la grosseur du nôtre: ses oreilles ne sont pas saillantes; elles sont comme des espèces de trous. Ses piquans sont courts, gros & durs, d'un cendré jaunâtre; le reste est comme dans les hérissons ordinaires.

Le *hérisson de Malaca* qui a les yeux grands & brillans, ses piquans sont effilés, variés de blanc noirâtre & de blanc roussâtre, longs depuis un jusqu'à six pouces. Les espaces qui sont entre ses piquans sont remplis de poils déliés longs & soyeux. On le trouve à Java, à Sumatra, & surtout à Malaca. Ce n'est peut-être encore qu'une espèce de porc-épic.

Le *hérisson de Sibérie* qui est fort petit a les oreilles & le museau courts: ses piquans sont gros, pointus, mais courts & d'un jaune doré. Son ventre est garni de poils fins, laineux, d'une couleur de cendre doré.

Les chasseurs dans l'Inde & dans l'Afrique, pour prendre les hérissons & les porcs-épics, se servent de ruses & retiennent leurs chiens; car ces animaux blessent les hommes & les chiens avec leurs piquans qui sont comme autant de poignards.

HÉRISSON DE MER, se dit aussi d'un poisson du genre des testacées. Il est couvert d'une peau dure, raboteuse, hérissée tout autour d'épines fortes & piquantes qui lui servent de jambes. Sur nos côtes il est gros comme le poing, quelque fois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'inde garni de ses piquans. Il paroît tout d'une pièce; car à peine sa tête peut-elle être distinguée de son corps. La partie par où il se nourrit, c'est-à-dire sa bouche, est dessous, & celle par où les anciens disent qu'il vide ses excrémens, est vis-à-vis en dessus. Il a cinq dents creuses & une petite langue. Son ventre est divisé en cinq parties, qui semblent plusieurs ventres séparés.

On le trouve sur les bords de la mer où il se retire, quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête; ce qui a fait dire qu'il étoit un des pronostics d'un orage prochain. Les matelots mangent sa chair & ses œufs; c'est tout l'usage qu'on en retire.

HÉRISSON BLANC ou BARBET BLANC; M. de Réaumur donne ce nom au plus singulier des vers mangeurs de pucerons à cause de sa figure. Tout son corps est couvert & hérissé de certaines touffes blanches, oblongues, & disposées comme les piquans d'un porc-épic: ce sont des filets ou pinceaux rangés avec symé-

trie ſur ſix lignes. Il y a de ces inſectes dont les touffes ſont beaucoup plus longues que celles des autres : elles ne s'élèvent pas en lignes droites, mais ſe recourbent un peu en crochets & en partie vers la queue; les crochets du bord du ventre ſont tournés en-dehors : ceux de la tête tombent ſur les yeux; ce qui donne à cet inſecte l'air de ces barbets auxquels des touffes de poils tombent ſur les yeux. M. de Réaumur dit avoir trouvé cet inſecte dans les mois de Juin & de Juillet ſur des feuilles de prunier couvertes de pucerons; il ajoute que ces pucerons de prunier ſemblent être plus de ſon goût que tous les autres. Pendant toute ſa vie il eſt entouré d'une abondante proviſion de gibier. Quand il en a dépeuplé une feuille il paſſe ſur la feuille voiſine. Le barbet blanc parvient en moins de quinze jours à la grandeur qu'il doit avoir : il ſe transforme en une nymphe peu différente de celle des ſcarabées hémiſphériques. Après que l'inſecte eſt reſté environ trois ſemaines ſous cette forme, il la quitte pour prendre celle d'un très-petit ſcarabée.

Hérisson fruit ; on donne ce nom à un fruit des Indes orientales de la groſſeur d'une poire, mais couvert d'une écorce hériſſée d'épines. Il croît par grappes à de grands arbres, & ſa pulpe qui eſt de fort bon goût, ſe conſerve ſi bien qu'on en fait proviſion dans le pays pour les voyages de mer.

Hérisson, ſe dit en termes de Mécanique, d'une roue dentelée dont les dents ſont placées ſur la circonférence extérieure de la roue.

Hérisson, ſe dit auſſi en termes de l'Art Militaire, d'une poutre garnie de quantité de pointes de fer. On s'en ſert aux portes des villes pour ouvrir & fermer le paſſage ſelon qu'il eſt néceſſaire.

On emploie encore dans la guerre des ſiéges d'autres hériſſons ſoutenus par des chaînes ou des cordes & qu'on fait rouler ſur les débris de la brèche pour empêcher l'ennemi de monter.

Il y a auſſi les *hériſſons ſoudroyans*, qui ſont des machines hériſſées de pointes à l'intérieur, chargées de compoſition par le dedans, & dont on fait uſage pour défendre les brèches & les retranchemens.

Les trois ſyllabes ſont brèves au ſingulier ; mais la dernière eſt longue au pluriel.

Le *h* ſe fait ſentir.

HÉRISSONNE ; ſubſtantif féminin. On donne ce nom à une eſpèce de chenille velue dont le poil forme des houpes.

HÉRISSONNÉ, ÉE ; adjectif & terme de l'Art héraldique. Il ſe dit d'un chat ou d'un autre animal ramaſſé & accroupi.

HÉRISSONNER ; *voyez* Hérisser.

HÉRITAGE ; ſubſtantif maſculin. *Hereditas.* Ce qui vient par voie de ſucceſſion. *Il jouit de l'héritage de ſes ancêtres.*

Il eſt dit figurément dans l'Écriture, que *les impies n'auront point de part à l'héritage du Seigneur.*

Héritage, ſe prend dans un ſens plus étendu, pour ſignifier les immeubles réels, comme terres, maiſons. *Il vient de vendre un héritage. Il y a de bons héritages dans ce canton.*

Dans certaines coutumes, *héritage* ſignifie un propre ancien.

On dit proverbialement & figurément, *promeſſe de grand n'eſt pas héritage ;* pour dire, qu'il ne faut pas trop compter ſur les promeſſes des grands ſeigneurs.

Les

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* est muet.

HÉRITANCE; vieux mot qui signifioit autrefois succession.

HÉRITÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* Hériter.

HÉRITER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Hereditatem obtinere.* Recueillir une succession. *Il vient d'hériter de son frère.*

On dit, *hériter d'une succession;* pour dire, recueillir une succession.

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il a hérité des vertus & des biens de ses pères*, qu'*il a hérité de la gloire de ses ancètres.*

Hériter, est aussi verbe actif. *Il vient d'hériter une terre considérable.*

Il s'emploie aussi figurément dans l'actif. *La générosité est tout ce qu'il a hérité de ses père & mère.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

On prononce *ériter.*

HÉRITIER, IÈRE; substantif. *Hares.* Celui, celle qui recueille la succession d'un défunt, qui succède à tous ses biens & droits.

Dès l'instant qu'un héritier accepte la succession d'un défunt, il contracte avec tous ceux qui ont quelque chose à prétendre dans la succession, & s'oblige personnellement à toutes les obligations dont le défunt étoit tenu, à la différence des autres successeurs à titre universel, qui ne sont point obligés personnellement aux dettes de la succession, mais seulement jusqu'à concurrence des biens.

On distingue deux sortes d'héritiers en pays de droit écrit, les héritiers testamentaires que le testateur choisit lui-même, & les héritiers *ab intestat* qui lui succèdent par la proximité du sang, & qui sont appelés à la succession en vertu de la loi, indépendamment de la volonté du défunt.

Dans la plupart des pays coutumiers, il n'y a point d'autres héritiers que ceux du sang; le testateur peut faire un légataire universel, mais non pas un héritier.

Les héritiers testamentaires & les héritiers du sang, par un usage universellement reçu dans tout le Royaume, sont saisis de la succession dès le moment de la mort du défunt, c'est-à-dire, qu'ils peuvent de plein droit s'en mettre en possession, sans en demander la permission à personne, à la différence des légataires, qui sont obligés de demander à l'héritier la délivrance de leurs legs.

Dans l'ancien droit, un héritier, après avoir long-temps délibéré s'il accepteroit la succession qui lui étoit déférée, ou s'il y renonceroit, étoit souvent trompé par le grand nombre de créanciers qui paroissoient après qu'il avoit accepté, & qui lui étoient inconnus auparavant; cela détournoit les personnes timides d'accepter des successions qui par l'événement étoient très-avantageuses. Justinien pour remédier à cet inconvénient, ordonna que les héritiers qui feroient faire un inventaire fidele des biens du défunt, ne confondroient plus leurs biens avec ceux du défunt, & ne feroient tenus des dettes que jusqu'à concurrence des effets de la succession; c'est ce qu'on appelle le *bénéfice d'inventaire.*

Ceux qui n'en font pas usage, ou qui se mettent en possession des biens du défunt, ou d'une partie, sont héritiers purs & simples, & tenus personnellement & indéfiniment de toutes les dettes du défunt. Il y a des formalités pour pouvoir se servir du bénéfice d'inventaire, qui sont différentes dans les pays de droit écrit, & dans les pays coutumiers.

Dans les pays de droit écrit il faut qu'un mois ou quarante jours après que l'héritier a eu connoissance de l'ouverture de la succession, il fasse appeler les créanciers connus de la succession, & tous les légataires, pour voir procéder à la confection de l'inventaire, & qu'ensuite il fasse procéder à l'inventaire par une personne publique, avec fidélité & exactitude, sans cacher ni recéler aucune chose des effets du défunt. S'il a laissé écouler sans cause légitime un trop long-temps sans faire faire l'inventaire; s'il ne fait pas appeler les créanciers connus & les légataires, ou s'il omet frauduleusement de faire coucher quelques effets dans l'inventaire, il est réputé héritier pur & simple.

Il faut dans les pays coutumiers prendre des lettres du Prince, qu'on appelle *lettres de bénéfice d'inventaire;* on doit les faire entériner en justice, & faire faire un inventaire exact par une personne publique; mais il n'importe pas dans quel temps, pourvu que l'héritier ne se soit point immiscé dans les biens de la succession avant la confection de l'inventaire.

Le testateur défendroit inutilement à son héritier de faire faire inventaire; c'est un bénéfice accordé par la loi auquel les particuliers ne peuvent pas déroger.

En pays de droit écrit les héritiers en égal degré qui se portent héritiers purs & simples, n'excluent pas l'héritier bénéficiaire en ligne directe ni en collatérale, parcequ'il n'y a point de loi qui l'ordonne.

Dans la plupart des pays coutumiers l'héritier pur & simple n'exclut pas l'héritier bénéficiaire en ligne directe, mais il l'exclut en collatérale, à moins que celui qui se porte héritier pur & simple ne soit mineur.

L'héritier par bénéfice d'inventaire doit rendre compte aux créanciers & aux légataires du prix des immeubles; & s'il est reliquataire, il y a hypothèque pour le reliquat du compte sur ses propres biens du jour qu'il a été déclaré héritier bénéficiaire en jugement, à la différence de l'héritier pur & simple sur les biens duquel les créanciers du défunt n'ont point d'hypothèque, si ce n'est du jour qu'il s'est obligé envers eux par un acte public, ou qu'ils ont obtenu des condamnations contre lui; la raison de cette différence est que les hypothèques qui ne sont point introduites par la loi, ne s'acquièrent parmi nous que par des actes judiciaires ou passés devant Notaires.

Les héritiers des Officiers comptables, & généralement de tous ceux qui ont eu le maniment des deniers du Roi, sont toujours réputés héritiers purs & simples à l'égard du Roi, & ne se peuvent servir du bénéfice d'inventaire que contre les autres créanciers.

Quoique les héritiers purs & simples soient obligés personnellement envers les créanciers de la succession, dès le moment même qu'ils se sont portés héritiers; néanmoins par un usage constant parmi

nous, les créanciers ne peuvent pas faire procéder par voie de saisie sur les biens propres de l'héritier, avant qu'ils ayent fait déclarer leurs titres exécutoires contre lui en justice, ou qu'il ne se soit obligé volontairement envers eux par un acte public.

Si l'héritier présomptif abdique la succession ou y renonce, comme il le peut, en conséquence de la maxime adoptée par notre jurisprudence, *n'est héritier qui ne veut*, un autre parent plus éloigné peut devenir héritier en sa place. Mais cet autre parent quoique saisi par la loi, au moyen de la renonciation de celui qui est plus proche, a besoin de se faire connoître aux créanciers ou autres ayant droit à la succession, pour empêcher qu'ils ne fassent créer un curateur à la succession à laquelle l'héritier présomptif a renoncé; autrement la succession est censée vacante; & si les créanciers du défunt ou ses légataires avoient fait créer un curateur à cette même succession vacante, la procédure de ce curateur & celles faites contre lui, seroient valables; cela a été ainsi jugé par un arrêt rendu le 21 Janvier 1705, & par plusieurs autres postérieurs.

Les enfans morts nés ne sont point capables de succéder; mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, sont habiles à recueillir les successions ouvertes dans l'intervalle de leur naissance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab intestat*; mais ils peuveut être institués *héritiers* par testament.

Les aubains sont incapables de toute succession.

Il en est de même des Religieux profès, & des personnes qui sont condamnées à quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'*héritier* est réputé indigne de succéder; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence; s'il attente à son honneur; si depuis le testament il survient entre le testateur & l'héritier par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur; si l'*héritier* a contesté l'état du défunt; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insçu; s'il a empêché de faire un testament; enfin s'il a prêté son nom pour un fidéicommis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au temps de la mort du défunt, l'*héritier* n'est pas exclus; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab intestat*.

L'héritier peut faire réduire les legs & les fidei-commis, lorsqu'ils sont excessifs.

Il est libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble: il la transmet aussi à son

héritier, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a beaucoup de biens qui sont tellement affectés aux *héritiers* du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice soit en tout ou en partie, selon les coutumes.

Les héritiers ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe, de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

Au Parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire* qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que cela n'ait été ainsi ordonné: dans la plupart des autres Parlemens, il les doit toujours en son nom: au Parlement de Grenoble on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers.

On appelle *héritiers des meubles & acquêts*, le plus proche parent qui est appelé à la succession des meubles & acquêts. Et *héritier des propres*, celui qui est appelé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux. Il y a l'héritier des propres paternels & l'héritier des propres maternels.

Héritier principal, se dit de celui d'entre plusieurs héritiers, qui est le plus avantagé, soit par le bénéfice de la loi & de la coutume, soit par les dispositions des père, mère ou autres, de la succession desquels il s'agit.

La coutume de Poitou appelle le fils aîné *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les père & mère mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coutumes on ne peut disposer des biens que l'*héritier* marié comme *héritier principal* doit avoir en cette qualité: on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coutume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux: ce n'est qu'une institution d'*héritier* dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & universel.

Héritier contractuel, ou *conventionnel*, se dit de celui qui succède en vertu d'un contrat, c'est-à-dire, d'une institution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre.

Héritier de droit, se dit de celui qui est appelé par la loi, à la différence des héritiers contractuels & testamentaires qui sont appelés par la volonté de l'homme.

Héritier collatéral, se dit de celui qui n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale; tels sont les frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins & cousines du défunt.

Héritier direct, signifie quelquefois celui qui succède en ligne directe comme sont les enfans, les petits enfans & les ascendans: en ce sens les héritiers directs sont

opposés aux héritiers collatéraux.

On entend aussi quelquefois par héritier direct, celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'héritier fidei-commissaire auquel l'héritier grévé est chargé de remettre l'Hérédité.

HÉRITIER POSTHUME, se dit de celui qui est né depuis le décès du défunt, mais qui étoit déjà conçu au moment de l'ouverture de la succession.

HÉRITIER GRÉVÉ, se dit d'un heritier institué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grévé de substitution envers quelqu'un.

HÉRITIER ÉLU, se dit de celui qui est choisi par l'héritier grévé, quand on lui a laissé le pouvoir de choisir entre plusieurs personnes, celle à laquelle il voudra remettre l'hoirie.

HÉRITIER FIDÉI-COMMISSAIRE, se dit de celui auquel un héritier grévé de fidéi-commis est tenu de remettre l'hoirie dans le temps & sous les conditions portées au testament.

HÉRITIER FIDUCIAIRE, se dit d'une sorte d'héritiers qui sont plutôt dépositaires que propriétaires des biens de la succession : on les appelle *héritiers fiduciaires*, parceque le testateur leur donne plutôt des marques de sa confiance que de sa libéralité.

Lorsqu'un père a des enfans mineurs, & qu'il veut laisser l'administration de leur bien à une personne qui pourroit refuser la charge de la tutelle, il nomme cette personne héritière, à la charge de rendre la succession à ses enfans, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 25 ans ou un autre âge, auquel ils pourront être capables de gouverner leur bien. Tel héritier ne peut retenir aucune quarte ; il ne peut pas même faire les fruits siens ; il les doit rendre avec les autres biens de la succession ; en un mot il ne peut garder que ce que le testateur lui a prélégué : car il n'est chargé que de rendre la succession, & non pas le legs particulier qui lui a été fait.

Il y a trois manières ordinaires de distinguer un héritier fiduciaire d'avec un autre, quand le testateur ne s'en est pas ouvertement expliqué ; la première, lorsque c'est un père ou une mère qui chargent l'héritier nommé de rendre à leurs enfans ; la seconde, lorsque les enfans n'ont pas encore atteint l'âge de majorité ; & la troisième, lorsque l'héritier nommé est chargé de rendre après un certain temps, comme lorsque les enfans seront majeurs, lorsqu'ils auront un tel âge. On y ajoute encore une quatrième manière, savoir, lorsque le testateur lègue quelque chose en particulier à l'héritier chargé de rendre : on présume alors que le legs est la seule chose que le testateur a voulu donner à l'héritier.

Mais les trois premières circonstances sont nécessaires à l'institution fiduciaire : il faut qu'elle soit faite par un père dont les enfans soient mineurs, & que l'héritier soit chargé de rendre après un temps certain ; car si un mari avoit institué sa femme, à la charge de rendre à ses enfans après sa mort, ou à celui d'entr'eux que bon lui sembleroit ; ce seroit une véritable institution, & la femme ne seroit pas obligée à la restitution des fruits.

HÉRITIER PARTICULIER OU PORTIONNAIRE, se dit de celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le quart ou autre quotité, ou qui n'est *héritier* que d'un certain genre de biens,

comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est institué *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. *L'héritier particulier* est opposé à l'*héritier* universel.

Héritiers nécessaires, s'est dit chez les Romains, des esclaves institués par leurs maîtres qui en les nommant *héritiers*, leur laissoient aussi la liberté. On les appeloit *nécessaires*, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous on ne connoît plus d'*héritiers nécessaires* : tout héritier présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer.

Héritiers siens et nécessaires, s'est aussi dit chez les Romains, des enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en sa puissance au temps de son décès. On les appeloit *sui*, *siens* ; parcequ'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant : on les appeloit aussi *necessarii*, parceque suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers* ; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués *héritiers*, lesquels étoient aussi *héritiers nécessaires*, mais non pas *héritiers siens* : ceux-ci avoient par l'autorité du Préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires : parmi nous il n'y en a plus d'autres.

Héritiers étrangers, s'est encore dit chez les Romains de ceux qui n'étoient point héritiers nécessaires, comme les esclaves du défunt, ni siens & nécessaires, comme les enfans & petits-enfans du défunt dont on vient de parler. Les héritiers étrangers avoient la liberté d'accepter la succession ou d'y renoncer.

Héritiers irréguliers, se dit de certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires & non comme héritiers naturels, tels que le Roi & les Seigneurs, lorsqu'ils succèdent par droit d'aubaine, bâtardise, deshérence, confiscation; tels sont aussi les mari & femme qui succèdent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'autentique *præterea*.

Comme ces sortes d'héritiers ne succèdent pas à la personne, mais aux biens du défunt, ils ne sont pas obligés indéfiniment aux dettes, mais seulement jusqu'à concurrence des biens ; il leur suffit de faire faire un bon & loyal inventaire avant de s'immiscer dans les biens, sans être obligés à prendre des lettres de bénéfice d'inventaire.

Il y a une chose singulière à observer au sujet des seigneurs hauts-justiciers qui succèdent à titre de deshérence ou de confiscation; c'est que chaque seigneur succède aux biens qui sont situés dans son territoire; & quoique régulièrement les immeubles suivent le domicile du défunt, chaque seigneur prend les meubles qu'il trouve dans l'étendue de sa seigneurie; on croit que cela vient de ce que les seigneurs dans les commencemens se sont plutôt attribué ces droits par la voie de fait, que par aucun droit effectif; de sorte que chaque seigneur se saisissoit de ce qu'il trouvoit sous sa main, ce qui a continué lorsque par un long usage ces

droits leur ont été légitimement acquis.

Tous ces successeurs sont obligés de rendre compte aux créanciers lorsqu'ils veulent s'exempter de payer les dettes, aussi bien que la veuve qui a accepté la communauté; & comme ce compte ne peut pas être rendu lorsqu'il n'y a point d'inventaire, ceux qui ont omis de le faire, sont tenus indéfiniment du payement des dettes.

En parlant d'une fille qui doit hériter d'une succession considérable, on dit, que *c'est une héritière*, *une riche héritière*.

HÉRITIER, se dit aussi dans le sens figuré. *Héritier de la gloire de ses ayeux*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉRITIER DE VILLANDON, (Marie-Jeanne l') née à Paris en *1664*, reçue à l'Académie des jeux floraux de Toulouse en *1696*, & à celle des *Ricovati* de Padoue en *1697*, morte à Paris en *1734*. Elle a honoré son sexe par son savoir & son talent pour la poésie. Ses ouvrages sont la plupart mêlés de prose & de vers. On a de cette demoiselle une *traduction des Épîtres d'Ovide*, dont il y en a seize en vers; le *Tombeau de M. le Duc de Bourgogne*; le *Triomphe de Madame Des-Houlières*, reçue dixième Muse au Parnasse, en vers; la *Pompe Dauphine*, en prose & en vers; l'*Avare puni*, nouvelle en vers. Elle a aussi fait quelques nouvelles en prose.

HÉRITINANDEL; substantif masculin. Sorte de serpent fort dangereux de l'île de Malabar. M. Linnæus dit que sa morsure corrompt toutes les chairs, & cause une mort très-douloureuse.

HÉRIVAUX; nom propre d'une Abbaye de l'Île de France, de l'Ordre de St. Augustin, à une lieue, est-nord-est, de Luzarches. Elle est en commende & vaut au titulaire environ 7000 livres de rente.

HERMAMMON; substantif masculin. On a ainsi appelé un groupe représentant Mercure & Jupiter Ammon.

HERMAN (Paul) célèbre botaniste du 17e siècle, natif de Halle, en Saxe, exerça la médecine dans l'île de Ceylan, & fut ensuite Professeur en botanique à Leyde. Il mourut en *1695*, laissant un catalogue des plantes du jardin public de l'Université, & un autre ouvrage intitulé: *Lugduno-Batavæ flores*. Son savoir étoit généralement reconnu en Europe.

HERMANE, substantif féminin. *Hermannia*. Plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & disposés en rond; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pièces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul herman*.

Les botanistes Hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs espèces de ce genre de plante; ils en mettent des rejetons dans une couche de terre légère qu'ils arrosent & abritent pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils ayent pris racine; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre qu'ils exposent en plein air avec les myrthes & le geranium jusqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins

chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de Mai & de Septembre.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printemps une grande quantité de très-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers veut être semée dans une couche un peu chaude; & quand la jeune plante a poussé, on la transplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches semblables pour avancer sa racine; enfin on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on est sûr de ses succès.

HERMANES; nom propre d'un bourg d'Espagne, dans l'Andalousie, à trois lieues de Seville.

HERMANSTAD; nom propre d'une ville forte, considérable & épiscopale de Hongrie, capitale de Transylvanie, sur la rivière de Seben, à dix lieues, est, de Weissembourg, & à 126 lieues, sud-est, de Vienne.

HERMANUBIS; terme de Mythologie & nom propre d'une Divinité égyptienne qui avoit un corps d'homme avec un caducée à la main, & une tête de chien ou d'épervier. La tête de chien ou d'épervier sont les symboles d'Anubis considéré comme grand chasseur: le caducée désigne Mercure. Cette Divinité se voit aussi sur les médailles, en habit de Sénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le sistre des Égyptiens de la main droite.

HERMAPHRODISME; substantif masculin & terme didactique. La réunion des deux sexes dans un même sujet, ce qui constitue l'hermaphrodite. *L'hermaphrodisme n'a point été observé dans l'espèce humaine.* Voyez HERMAPHRODITE.

HERMAPHRODITE; substantif masculin. *Hermaphroditus.* Celui qu'on dit réunir l'un & l'autre sexe.

Les Physiciens modernes prétendent que l'existence des véritables hermaphrodites est une supposition gratuite. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais jusqu'à des métamorphoses, des confusions de substances & des assemblages parfaits des deux sexes. Celui qu'elle a donné à la naissance & même peut-être à la conception, ne se change point dans un autre: il n'y a personne en qui les deux sexes soient parfaits, c'est-à-dire, qui puisse engendrer en soi comme femme, & hors de soi comme homme. La nature ne confond jamais pour toujours, ni ses véritables marques ni ses véritables sceaux: elle montre à la fin, le caractère qui distingue le sexe; & si de temps à autre elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le déclare indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela se trouve exactement vrai pour l'un & l'autre sexe, témoin la prétendue fille italienne qui devint homme du temps de Constantin, au rapport d'un père de l'Eglise; témoin encore Marie Germain dont parle Ambroise Paré, laquelle, après avoir sauté un fossé, parut homme à la même heure, & ne se trouva plus du sexe sous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menstruel ne sont que de véritables filles dont Columbus dit avoir examiné les parties naturelles internes, sans y avoir trouvé rien d'essentiel

qui

qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, si sensible, qui est situé à la partie antérieure de la vulve, a presque toujours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles qui par un jeu de la nature, avoient ce corps assez long pour en abuser. Le même Colombus dont on vient de parler, a vu une Bohémienne qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de sa pudeur, pour pouvoir, disoit-elle, recevoir les embrassemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* nègre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres au milieu de ce siècle, étoit une femme qui se trouva dans le même cas que la Bohémienne de Colombus ; & ce cas est moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Asie que parmi nous.

La fameuse Marguerite Malaure eût passé pour une *hermaphrodite* indubitable, sans Saviard.

Elle vint à Paris en 1693 en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retroussé, & ayant tout le reste de l'habillement de l'homme : elle croyoit elle-même être *hermaphrodite* ; elle disoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux sexes, & qu'elle étoit en état de se servir des unes & des autres. Elle se produisoit dans les assemblées publiques & particulières de Médecins & de Chirurgiens, & elle se laissoit examiner pour une légère gratification, à ceux qui en avoient la curiosité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit sans doute plusieurs qui manquant de lumières suffisantes pour bien juger de son état, se laissèrent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inspiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des Médecins & des Chirurgiens d'un grand nom qui assurèrent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle se disoit être, & justifièrent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en Médecine & en Chirurgie, sans avoir un grand fonds de connoissances solides & de véritable capacité.

Enfin M. Saviard se trouvant presque le seul homme de l'Art, qui fût incrédule, se rendit aux pressantes sollicitations que lui firent ses confrères de jeter les yeux & d'examiner ce prodige en leur présence : il ne l'eût pas plutôt vu qu'il leur déclara que ce garçon avoit une descente de matrice : en conséquence il réduisit cette descente & la guérit parfaitement. Ainsi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodisme* dans ce sujet, se trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure rétablie de sa maladie, présenta au Roi sa requête très-bien écrite, pour obtenir la permission de reprendre l'habit de femme, malgré la Sentence des Capitouls de Toulouse, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

On doit néanmoins convenir que la nature exerce des jeux fort étranges sur les parties naturelles, & l'on en a un exemple bien frappant dans le prétendu hermaphrodite que l'on a vu à Paris au commencement de 1765 : cet être nommé *Grand-Jean* qui participoit en apparence, de l'un & de l'autre sexe, & qui a été baptisé en 1732 à Grenoble, comme fille, & marié à Chamberry en 1761, comme gar-

çon, a fixé l'attention des Magiſtrats de la ville de Lyon & de celle de Paris. Le ſexe le plus apparent chez cet infortuné, au premier moment de ſon exiſtence, fut le ſexe féminin : il vit les filles avec indifférence juſqu'à l'âge de quatorze ans ; ce fut alors qu'il éprouva l'inſtinct du plaiſir, & qu'il ſentit naître des paſſions qui n'appartiennent point au ſexe dont on l'avoit cru d'abord. Enfin cet individu qui n'étoit point obligé d'être naturaliſte, prit le vêtement convenable au ſexe dominant chez lui ; c'eſt-à-dire, les attributs de la maſculinité : ainſi l'âge & des facultés trompeuſes l'appelèrent à l'état de mari ; mais des circonſtances plus ſingulières les unes que les autres déterminèrent les Magiſtrats de Lyon à décreter de priſe de corps l'individu hermaphrodite, & à le réduire dans un cachot, les fers aux pieds, à le mettre au rang des infâmes ; enfin à le condamner d'être attaché au carcan, au fouet & au banniſſement perpétuel. Ces peines rigoureuſes prononcées pour le maintien des mœurs, parceque les premiers Juges avoient cru trouver dans ſon mariage, la profanation d'un Sacrement auguſte, ne furent point ratifiées par le Parlement de Paris.

Ce Tribunal examina quel étoit dans le phyſique, dans le droit & dans le fait, l'état de l'accuſé : bientôt éclaircis des erreurs ou des caprices de la nature, & de la bonne foi de l'individu que la nature elle-même avoit trompé, les dépoſitaires des lois rendirent la liberté à ce malheureux citoyen, & lui aſſignerent la place qui lui étoit propre dans la ſociété (celle de femme) & ils déclarèrent nul ſon mariage qui ne pouvant donner des citoyens à la Patrie, n'auroit pu ſubſiſter davantage ſans profanation.

Il eſt important de dire ici que tout l'enſemble de Grand-Jean paroiſſoit être un mélange des deux ſexes dans la même perfection : il n'avoit point de barbe, mais ſes jambes étoient velues : ſa gorge plus conſidérable que ne l'eſt communément celle d'un homme, n'étoit point délicate & ſenſible au toucher comme celle des femmes ; les mamelons en étoient gros & ſans aréole : ſa voix étoit celle d'un garçon qui arrive à l'adoleſcence : ſon eſpèce de mentule qui ſortoit des grandes lèvres, au-deſſus du méat urinaire, étoit longue de cinq doigts, de l'épaiſſeur d'un doigt, ſuſceptible d'éréction, & demeuroit ferme dans l'acte du coït : on y diſtinguoit vers l'orifice deux eſpèces de teſticules, & vers ſon ſommet une ſorte de gland avec ſon prépuce : comme ce gland n'étoit point perforé, il n'en pouvoit ſortir aucune matière ſéminale. Quant au reſte de la vulve, l'entrée en étoit très-étroite, & il n'en ſortoit aucun écoulement menſtruel ni ſéminal, *&c.*

Il faut conclure de tout ce qu'on vient de dire, qu'il n'y a aucun être dans l'eſpèce humaine, qui réuniſſe les facultés des deux ſexes, & qui puiſſe remplir au gré de ſon caprice, tantôt les fonctions d'un homme & tantôt celles d'une femme dans l'acte de génération ; ce qu'il faudroit cependant pour conſtituer le véritable hermaphrodite.

Hermaphrodite, ſe dit auſſi adjectivement ; & c'eſt dans cette acception qu'on dit, que *tous les vers de*

terre & quelques autres animaux sont hermaphrodites.

HERMAPHRODITE, se dit encore en termes de Botanique, des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, les étamines & le pistil. *Il y a un grand nombre de plantes hermaphrodites, comme le jasmin, l'épine-vinette, la valérienne,* &c.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERMAPHRODITE; terme de Mythologie & nom propre d'un fils de Mercure & de Venus, qui fut doué de toutes les grâces de la nature. Ses charmes firent les plus vives impressions sur la Nymphe Salmacis qui l'aima éperdûment. Elle l'apperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour; mais le bel Hermaphrodite ne lui témoigna qu'une froide indifférence: la Nymphe désespérée de voir mépriser ses feux, invoqua les Dieux & leur demanda que son corps fût uni à celui de son ingrat amant: Salmacis obtint cette grâce & les Dieux firent d'elle & de son amant une seule personne; mais ils y laissèrent le type imprimé des deux sexes. Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveroient dans la même fontaine, éprouvassent le même sort.

HERMAPOLLON; substantif masculin & terme d'Antiquaires. Statue qui représentoit un jeune homme avec les attributs de Mercure & d'Apollon.

HERMATHÈNE; substantif féminin & terme d'Antiquaires. Statue ou figure emblématique qui représentoit Mercure & Minerve.

HERMÉDONE, ou HARMEDONE; substantif féminin & terme d'Astronomie. C'est dans les anciens, une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

HERMÉE; substantif masculin & terme de Chronologie. Le second mois de l'année des Thébains & des Béotiens: il répondoit à notre mois d'Octobre. C'étoit aussi le second mois de ceux de Bithynie; mais alors il répondoit à notre mois de Novembre.

HERMÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *Hermès*: on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponnèse, en Béotie, en Crète; les Maîtres servoient leurs esclaves à table; cet usage s'observoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les Saturnales des Romains.

HERMELINE; substantif féminin. C'est un des noms que les Fourreurs donnent à la martre zibeline.

HERMEMITHRA; substantif masculin & terme d'Antiquaires. Figure emblématique ou statue de Mercure & du Soleil nommé *Mithra* chez les Perses.

HERMENT; nom propre d'une petite ville de France, en Auvergne, à trois lieues, sud-est, de Croc.

HERMEROS; substantif masculin & terme d'Antiquaires. Figure emblématique ou Statue représentant Mercure & Cupidon. C'est un jeune garçon dépeint comme on a coutume de représenter l'amour: il tient une bourse de la main droite & un caducée de la main gauche; deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure.

HERMES; adjectif des deux genres & terme de Coutume. On appelle

terres hermes, certaines terres vacantes & incultes que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au Seigneur Haut-Justicier par droit de deshérence.

HERMÈS; nom propre d'un Prince fameux surnommé *Trismegiste* ou trois fois grand, qui étoit d'Égypte, & qu'on regarde comme l'inventeur de plusieurs arts, & surtout comme le père de l'Alchimie que de son nom, on appelle *science ou philosophie hermétique*. Ce Prince appelé *Hermès* par les Grecs & *Siphoas* par les Égyptiens, florissoit environ 1900 ans avant l'ère chrétienne. Il fut, dit-on, un modèle accompli de Justice & de piété. Il entreprit, dès qu'il fut sur le Trône, de rétablir la pureté de la religion & de rendre aux lois morales leur ancienne vigueur. Dans ce dessein il fit rechercher tous les anciens monumens d'Athotis & d'Atrib, où les principes du culte public, des lois & des arts étoient gravés, afin de les faire connoître à tous ses sujets en les faisant écrire en caractères communs. Mais ayant remarqué que la force de la coutume l'emportoit sur l'évidence des premiers principes, & qu'il falloit nécessairement accorder quelque chose à l'usage, il y joignit des commentaires qu'il composa en 42 volumes.

Le premier de ces livres ne contenoit que des hymnes pour honorer la Divinité; mais le second étoit un traité complet du devoir des Rois: il auroit paru dangereux à un Prince médiocre que ses sujets osassent examiner sa conduite; mais la confiance d'Hermès étoit telle qu'il ne craignoit point de les exciter à juger par les règles les plus étroites, s'il étoit vraiment digne de commander aux autres hommes.

Il composa les quatre livres suivans à l'usage d'un Ordre de Prêtres qui s'appliquoient à l'Astronomie, le premier traitoit du rang des planètes; le second, des conjonctions du Soleil & de la Lune; le troisième & le quatrième, du lever & du coucher du Soleil.

Ensuite Hermès comprit en dix autres volumes, toute l'étendue de la science des Prêtres dits *hiérogrammatées* ou *Écrivains sacrés*. Le premier apprenoit à connoître les caractères hiéroglyfiques & toutes les écritures mystérieuses: le second contenoit une description générale du monde: le troisième traitoit de la terre en général: le quatrième, du cours du Soleil & de la lune: le cinquième, du mouvement des autres planètes: le sixième contenoit la description particulière de l'Égypte: le septième, celle du Nil & de ses propriétés: le huitième, celle des lieux consacrés: le neuvième traitoit des mesures; & le dixième, des choses propres aux sacrifices.

Les Prêtres qui aspiroient aux plus grandes dignités de leur état, s'exerçoient dans la lecture des dix autres livres où Hermès avoit renfermé tout ce qui avoit rapport à la discipline ecclésiastique, au culte des Dieux & à l'épreuve des victimes. Le premier donnoit les règles des sacrifices: le second traitoit des offrandes: le troisième, des hymnes; le quatrième, des prières: le cinquième, des cérémonies: le sixième, des jours de fête: le septième des abstinences; le huitième, des purifications: le neuvième, des expiations: le dixième, des funérailles.

Enfin ce ſavant Prince compoſa encore dix livres plus ſublimes que les précédens, dans leſquels il renferma les lois générales & particulières, avec deux amples traités, l'un de la nature de l'ame & l'autre de celle des Dieux. Ceux qui poſſédoient les vingt-ſix premiers livres paſſoient à l'étude de ceux-ci qui les rendoient capables d'exercer les fonctions de la Judicature & de préſider à la recette des impôts. On ſait qu'en Égypte la religion, la philoſophie, les lois & les finances étoient entre les mains des Prêtres. Ainſi toute la ſcience des Égyptiens étoit compriſe dans les trente-ſix premiers volumes compoſés par Hermès : les ſix derniers traitoient particulièrement de la médecine, & faiſoient l'étude des Prêtres qui ſe conſacroient au ſoulagement du public. Le premier de ces livres contenoit une deſcription générale du corps humain : le ſecond traitoit des cauſes des maladies : le troiſième, des inſtrumens : le quatrième, des remèdes : le cinquième, des yeux : le ſixième, des femmes.

C'eſt en cet ordre que le plus ſavant Roi qu'ait eu l'Égypte, diſtribua la Philoſophie & partagea l'étude de ſes ſujets, ou plutôt la matière de leur application. Ptolémée Philadelphe emploia Manéthon à traduire en grec ces beaux ouvrages ; mais l'original & les copies ſe ſont également perdus, de ſorte qu'il ne nous en reſte que des notions générales, le Poemandre & tous les autres livres qu'on attribue à Triſmégiſte, étant manifeſtement faux & ſuppoſés. C'eſt avec raiſon qu'Euſèbe ſe plaint que les Prêtres d'Égypte ayant un ſi beau fondement de ſcience & de religion dans les livres d'Hermès, l'avoient négligé pour y ſubſtituer des allégories frivoles & des fictions inutiles ou dangereuſes.

Tel eſt le Prince dont les Philoſophes hermétiques ont fait leur héros. On prétend qu'il ſe retira du monde pour vaquer à l'étude de la nature. Au reſte les traités qu'on lui attribue ſur la ſcience hermétique, ſont ſuppoſés quoiqu'ils renferment ſa doctrine.

Hermès, eſt auſſi le nom de certaines ſtatues antiques de Mercure, faites de marbre & quelquefois de bronze, ſans bras & ſans pieds, que les Grecs & les Romains plaçoient dans les carefours ; c'eſt pourquoi elles avoient un pied carré comme celui du Dieu Terme.

Servius donne l'origine de cette eſpèce de figure dans un conte qu'il fait en ſon commentaire de l'Énéïde de Virgile ; où il dit que des bergers fâchés contre Mercure, le trouvèrent un jour endormi ſur une montagne, & qu'ils lui coupèrent les pieds & les mains.

HERMÉTIQUE ; adjectif des deux genres. Il ſe dit de ce qui a rapport à la ſcience du grand œuvre, c'eſt-à-dire, aux recherches & à la connoiſſance de la tranſmutation des métaux & de la médecine univerſelle.

La ſcience hermétique reconnoit Hermès pour ſon propagateur, & quelques-uns le regardent comme le premier qui y ait excellé, ce qui lui a fait donner ſon nom : le *grand art*, la *philoſophie hermétique*, le *grand œuvre*, l'*ouvrage de la pierre philoſophale*, le *magiſtère des ſages*, ſont toutes expreſſions ſynonymes de la ſcience *hermétique*. La phyſique des Philoſophes hermétiques fait conſiſter tous les êtres ſublu-

naires dans trois principes, le sel, le soufre & le mercure, & rapporte toutes les maladies au défaut d'équilibre dans l'action de ces trois principes; c'est pourquoi elle se propose pour but, la recherche d'un remède qui entretienne cet équilibre dans les corps, ou qui y remette ces trois principes lorsque l'un d'eux vient à dominer avec trop de violence sur les autres. Le second objet de la science hermétique, est de composer ce que ses sectateurs appellent *élixir au blanc ou au rouge*, ou *poudre de projection*, ou *pierre philosophale :* ils prétendent avec cet élixir, changer les métaux imparfaits en argent avec l'élixir au blanc, ou en or avec l'élixir au rouge. On a regardé dans tous les temps comme des fous ceux qui se sont adonnés à ces recherches, quoiqu'ils se nomment les *vrais sages* & *les seuls vrais Philosophes* à qui seuls la nature est connue. Ils prétendent que les Philosophes de l'antiquité, Démocrite, Platon, Socrate, Pythagore, *&c.* étoient tous initiés dans les secrets de cette science; que les hiéroglyphes des Égyptiens & toutes les fables qui composent la Mythogie, n'ont été inventées que pour enseigner cette science qu'ils traitent de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grâce supérieure, *&c.* C'est pour ainsi dire, autant sur leur jargon mystique qu'ils fondent la Supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Les Lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *Philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi bien que les leurs propres, sont très-obscurs. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont absolument rien entendu aux livres d'Alchimie. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, savoir les trois supplémens de sa physique souterraine, prouve l'assertion précédente d'une manière bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plupart des passages qu'il cite, soit par le peu de fruit qu'il a tiré de son immense érudition. En effet Becher le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *Philosophes hermétiques* les plus célèbres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation qu'il considère sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification*, n'est parvenu par toute cette étude qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La première est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui en ont imposé & qui ne sont point une vraie génération. La seconde est sa mine de sable perpétuelle dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus, parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dûes aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire, des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre qui doit

changer ſon ſujet entièrement, abſolument, radicalement.

En voilà bien aſſez pour détourner un bon eſprit d'employer ſon temps à l'étude obſcure & vraiſemblablement inutile de la philoſophie hermétique.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HERMÉTIQUEMENT; adverbe. *Hermeticè*. On dit, *un vaiſſeau ſcellé hermétiquement;* c'eſt-à-dire, de ſa propre matière par le moyen du feu.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HERMHARPOCRATE; ſubſtantif maſculin & terme de Mythologie. Figure qui repréſente une Divinité compoſée de Mercure & d'Harpocrate. Elle avoit des aîles aux talons, ce qui déſignoit Mercure, & le doigt ſur la bouche comme Harpocrate. Il y a des Hermharpocrates qui repréſentoient le Dieu du ſilence aſſis ſur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant ſur la tête le fruit du pécher.

HERMHERACLE; ſubſtantif maſculin & terme de Mythologie. Figure qui repréſente une Divinité compoſée de Mercure & d'Hercule ou des ſymboles qui caractériſoient l'un & l'autre.

HERMIA; ſubſtantif maſculin. Petit fruit des Indes ſemblable au poivre pour la figure & pour la forme; il eſt auſſi attaché à un court pédicule: ſon écorce eſt rayée, ſa couleur citrine ou rougeâtre & ſon goût aromatique: il fortifie l'eſtomac, diſſipe les flatuoſités & s'emploie dans le relâchement de la luette.

HERMIATITES, ou HERMIENS; (les) anciens hérétiques du ſecond ſiècle de l'Égliſe, ainſi appelés d'Hermias leur chef qui adopta l'erreur d'Hermogène ſur l'éternité du monde, & crut que Dieu lui-même étoit matériel, mais qu'il étoit une matière animée plus déliée que les élémens des corps.

Le ſentiment d'Hermias n'étoit que le ſyſtème métaphyſique des Stoïciens, avec lequel il tâcha d'allier les dogmes du paganiſme.

Il faiſoit ſortir l'ame de la terre & croyoit que le mal venoit tantôt de Dieu & tantôt de la terre: il penſoit que le corps de JÉSUS-CHRIST n'étoit pas dans le ciel, & qu'après la réſurrection, il avoit mis dans le Soleil le corps dont il avoit été revêtu ſur la terre; ce qui tient au mépris que les Stoïciens avoient pour le corps.

Hermias avoit donc des principes philoſophiques qui le portoient à regarder la réſurrection comme un fait contraire à l'idée de la grandeur & de la perfection du fils de Dieu; cependant Hermias ne nie point la réſurrection, il ſuppoſe ſeulement que JÉSUS-CHRIST a dépoſé ſon corps dans le Soleil.

Il croyoit comme les Stoïciens, que les ames humaines étoient compoſées de feu & d'eſprit, il rejetoit le baptême de l'Égliſe, fondé ſur ce que Saint Jean dit que JÉSUS-CHRIST baptiſa dans le feu & par l'eſprit.

Le monde étoit, ſelon Hermias, l'enfer; & la naiſſance continuelle de enfans étoit la réſurrection.

HERMIÈRES; nom propre d'une Abbaye d'hommes, de l'ordre de Prémontré, à ſix lieues, eſt-ſud-eſt, de Paris. Elle eſt en commende, & vaut au Titulaire environ 4000 liv. de rente.

HERMINE; ſubſtantif féminin. *Hermellanus*. Sorte d'animal quadrupède qui a deux noms dans notre langue, parcequ'il change de cou-

leur d'une manière si marquée, que l'hermine vue dans une saison, paroît être un animal différent de la même hermine vue dans une autre saison : pendant l'été elle ne diffère de la belette qu'en ce qu'elle est plus grande, qu'elle a la queue plus longue & noire à l'extrémité, & que le bord des oreilles & les doigts des quatre pieds, sont blancs; au reste, ces deux animaux se ressemblent par la figure & par les couleurs. Aussi en été l'on donne à l'hermine le nom de *belette à queue noire :* mais en hiver lorsque l'hermine perd la couleur brune-claire & jaunâtre de la belette, & qu'elle devient entièrement blanche, à l'exception du bout de la queue qui reste noir; elle est généralement connue dans cet état sous le nom d'*hermine*.

Le changement de couleur de l'hermine, quoique bien certain, n'est pas connu des gens qui habitent la campagne, & qui voient le plus souvent des hermines avec leur couleur blanche, & ces mêmes animaux avec leur couleur brune dans un autre temps; alors il les croient différens de l'hermine : on sait cependant que les hermines du Nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du roselet des montagnes de Suisse, qui est le même animal que notre hermine. On ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en trouve qui sont en partie brunes & en parties blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le temps de la mue.

L'hermine ne s'apprivoise pas, & répand une très-mauvaise odeur. A cela près, c'est un joli petit animal : il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine :* elles sont bien plus belles que celles du lapin; mais elles jaunissent avec le temps, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légère teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le Nord, surtout en Russie, en Norvége, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds.

Les Pelletiers tavellent la peau d'hermine, ou la parsement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des Dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de Président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des Rois de France, & ceux que les Princes, & les Ducs & Pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des Chanoines, où elles forment des espèces de pendeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

On appelle *Ordre de l'Hermine*, un Ordre de Chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand Roi de Naples. Le Collier étoit d'or, d'où pendoit une *hermine* avec cette devise, *malo*

mori quàm fædari : j'aime mieux mourir que d'être souillée.

Il y a aussi eu en Bretagne un Ordre de Chevalerie de même nom, qui fut institué ou renouvelé par Jean V, surnommé *le Vaillant*, Duc de Bretagne, vers l'an 1365. Les Chevaliers portoient le collier d'or chargé d'*hermine* avec cette devise, *à ma vie.*

Hermine, se dit en termes de blason, de la première des deux fourrures qui y sont en usage; la seconde est le vair.

L'hermine est un champ d'argent semé de petites pointes de sable en forme de triangles.

HERMINÉ, ÉE; adjectif & terme de l'Art Héraldique. Une *croix herminée*, est une croix composée de quatre mouchetures d'hermines. *Il porte de gueules à la croix herminée.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERMINETTE; *voyez* Erminette.

HERMION; terme de Mythologie & nom propre d'une Divinité des anciens Germains. C'est un de leurs Rois qu'ils avoient mis au rang des Dieux de la Germanie. Il étoit représenté en homme de guerre tout couvert de fer, ayant dans sa main droite une lance, dans sa gueule une balance, & un lion sur son bouclier. On voyoit sa statue dans la plupart des temples de la Germanie.

HERMIONE; nom propre d'une fille de Mars & de Vénus qu'on appeloit aussi *harmonie*. Voyez *ce mot.*

Hermione, est aussi le nom d'une fille de Ménélas & d'Hélène, qui fut d'abord promise à Oreste, fils d'Agamemnon, & ensuite donnée à Pyrrhus pendant l'absence d'Oreste. Dès que celui-ci fut instruit de ce mariage, il résolut d'enlever Hermione à son rival; & sur l'avis qu'on lui donne que Pyrrhus est allé à Delphes, pour fléchir Apollon qu'il avoit insulté par des reproches téméraires sur la mort de son père, il part pour s'y rendre; & de concert avec le Grand-Prêtre, qu'il avoit gagné, il fait semer sourdement le bruit que Pyrrhus est venu à Delphes, non pour appaiser Apollon, mais pour lui faire de nouveaux outrages, en pillant les immenses trésors que son temple renfermoit. Il n'en fallut pas davantage pour soulever le peuple; & dans les premiers transports de sa fureur, il courut sur Pyrrhus, & le mit en pièces. Oreste partit ensuite de Delphes pour aller enlever Hermione, & l'emmena à Sparte, où il l'épousa du consentement de Ménélas.

HERMIONÉ; nom propre d'une ancienne ville du Péloponnèse, au Royaume d'Argos. Sa pourpre passoit pour la plus belle qu'il y eût au monde, & ses habitans qui se prétendoient voisins des enfers, croyoient qu'ils devoient par cette raison être exempts du tribut que les morts payoient à Charon.

HERMIONS; (les) peuples de l'ancienne Germanie, les mêmes que les Germains. *Voyez* ce mot.

HERMITAGE; *voyez* Ermitage.

HERMITE, *voyez* Ermite.

HERMODACTE, ou HERMODATE; substantif féminin. Plante dont la fleur est assez semblable à celle de l'iris. Plusieurs la regardent comme une espèce de colchique. On trouve cependant quelque différence entre le colchique & l'hermodacte des boutiques; mais M. de Tournefort assure qu'il a trouvé très-souvent l'hermodacte dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des

fruits semblables à ceux du colchique.

On ne nous apporte d'Orient, d'Égypte & de Syrie, que la partie intérieure de la racine dépouillée de ses tuniques ou enveloppes, c'est-à-dire, une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, aplatie d'un côté, relevée en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos, d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans : si on la pile, elle se réduit facilement en poudre d'un goût visqueux, douceâtre & un peu âcre comme l'est la racine d'*arum*.

Il faut choisir les racines d'hermodactes blanches, grosses, compactes & non cariées. On dit que les hermodactes récentes purgent la pituite & la sérosité par le vomissement & par les sels ; & que lorsqu'elles sont séchées & rôties, elles servent de nourriture aux Égyptiens, & surtout aux femmes, ce qui les engraisse à ce que l'on croit.

Lorsqu'elles sont séchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative est très-foible ; plusieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux ; & dans le temps même de la fluxion, selon Éginette, il faut les donner en substance ou en décoction.

HERMODE ; terme de Mythologie, & nom propre d'un Dieu révéré par les anciens peuples du nord, qui le disoient fils d'Odin le premier de leurs Dieux. Il descendit aux enfers pour en aller retirer Balder son frère qui avoit été tué.

HERMOGÈNE ; nom propre d'un habile architecte Grec, qui bâtit un temple de Diane à Magnésie, & un autre de Bacchus à Tros. Vitruve lui attribue tout ce qu'il y a de plus beau dans l'architecture. Il avoit écrit sur cet art, mais son livre ne nous est pas parvenu.

HERMOGÈNE, est aussi le nom d'un hérétique, chef des Hermogéniens. *Voyez* ce mot.

HERMOGÉNIENS ; (les) hérétiques sectateurs d'Hermogène qui vivoit vers la fin du second siècle. Après avoir étudié la philosophie il embrassa la religion chrétienne, & réunit les principes de la philosophie des Stoïciens avec les dogmes du christianisme : son hérésie consistoit à supposer l'existence d'une matière incréée, sans mouvement, sans principe, coéternelle à Dieu, & dont il avoit formé le monde.

Les Stoïciens reconnoissoient dans le monde un Être suprême & infiniment parfait ; mais cet Être, selon eux, étoit une ame immense mêlée & confondue avec la matière, emprisonnée dans une infinité de corps différens, & soumise à l'aveugle impétuosité des élémens. Hermogéne avoit été frappé de cette difficulté, comme on le voit par le livre que Tertullien a écrit contre lui.

Les chrétiens au contraire enseignoient qu'un Esprit éternel existant par lui-même, souverainement parfait, & distingué du monde, avoit par sa seule volonté produit tout : c'étoit par la parole toute puissante de cet esprit, que le chaos & toutes les créatures étoient sorties du néant ; il avoit commandé que tout ce qui est fût, & tout avoit été.

Hermogène fut épris de la beauté de cette idée, il n'hésita pas entre

le dogme de l'ame universelle & la religion chrétienne qu'il adopta sans restriction.

Mais en réfléchissant il crut voir que la religion chrétienne n'expliquoit pas comment cet Être étant souverainement bon, & le maître absolu de la nature, il y avoit du mal dans le monde ; il conclut que les chrétiens donnoient trop d'étendue à la puissance de cet Être suprême ; toutes les idées des Stoïciens sur l'éternité de la matière & sur l'explication des désordres qu'on voit dans le monde se réveillèrent ; il crut qu'il falloit chercher la cause de l'origine du mal dans la matière, qui étant éternelle & increée, résistoit à la bonté de l'Être suprême.

C'étoit, selon Hermogène, dans cette matière qu'on trouvoit la cause de tous les maux ; toutes les sensations qui nous affligent, les passions qui nous tyrannisent ont leur source dans la matière ; tous les monstres sont des effets de l'indocilité de la matière & de sa résistance inflexible aux lois que l'Être suprême a établies pour la génération des corps.

Si la matière n'est pas éternelle & increée, disoit Hermogène, il faut que Dieu ait, ou tiré le monde de sa propre substance, ce qui est absurde, puisqu'alors Dieu seroit divisible, ou qu'il l'ait tiré du néant, ou qu'il l'ait formé d'une matière coéternelle à lui.

On ne peut pas dire que Dieu ait tiré le monde du néant : car Dieu étant essentiellement bon, il n'eût point tiré du néant un monde plein de malheurs & de désordres : il eût pu les empêcher s'il l'avoit tiré du néant, & sa bonté ne les eût pas soufferts dans le monde.

Il faut donc que Dieu ait formé le monde avec une matière coéternelle à lui, & qu'il ne l'ait formé qu'en travaillant sur un fonds indépendant de lui.

L'écriture, selon Hermogène, ne disoit nulle part que Dieu eût fait la matière de rien : au contraire, disoit-il, elle nous représente Dieu formant le monde & tous les corps d'une matière préexistente, informe, invisible : elle dit que Dieu fit le ciel & la terre dans leur principe, ou dans un principe, *in principio*.

Ce principe dans lequel Dieu forma le ciel & la terre, n'étoit que la matière préexistente & éternelle comme Dieu : l'idée de la création de la matière n'est exprimée nulle part dans l'écriture.

Cette matière informe étoit agitée par un mouvement vague, sans dessein & sans objet ; Dieu nous est représenté dans l'écriture comme dirigeant ce mouvement, & le modifiant de la manière nécessaire pour produire les corps, les plantes & les animaux.

La matière étant éternelle & increée, & son mouvement étant une force aveugle, elle ne suit pas scrupuleusement les lois que Dieu lui prescrit, & sa résistance produit des désordres dans le monde.

L'imagination d'Hermogène fut satisfaite de cette hypothèse, & il crut que pour expliquer l'origine du mal, il falloit réunir les principes des Stoïciens sur la nature de la matière, & ceux des chrétiens sur la puissance productrice du monde.

On prétend d'ailleurs qu'il croyoit que le corps de Jesus-Christ étoit dans le soleil, & que les démons se dissoudroient un jour & rentreroient dans le sein de la matière première. Les plus fameux de ses disciples

furent Hermias & Seleucus qui firent dans la suite des sectes particulières. *Voyez* HERMIATITES & SELEUCIENS.

HERMONASSA ; nom propre d'une ancienne ville du Bosphore Cimmérien, que Pomponius Mela place dans la presqu'île.

Ptolémée parle d'une autre ville de même nom qui étoit située près de Cotyora, dans le même golfe que Cerasonte.

HERMONDURES ; (les) anciens peuples de Germanie. On n'est pas d'accord sur le canton qu'ils habitoient : Tacite les range sous les Suéves, & les étend jusqu'au Danube. Cluvier croit que leur pays comprenoit la Principauté d'Anhalt, la partie du Duché de Saxe, située entre la Saala & l'Elbe, presque toute la Misnie, excepté la lisière qui est au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du Duché de Cobourg, partie de la Franconie sur la gauche du Mein, partie du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Souabe.

HERMOPAN ; substantif masculin. Symbole d'une Divinité composée d'un Mercure & d'un Pan.

HERMOPOLIS ; nom propre d'une ancienne ville d'Asie, dans l'Isaurie.

HERMOSELLO ; nom propre d'une ville d'Espagne, dans le Royaume de Léon, au confluent des rivières de Duero & de Tormes, à trois lieues au-dessous de Miranda de Duero.

HERMOSIRIS, substantif masculin. Symbole d'une Divinité composée de Mercure & d'Osiris.

HERMULES ; substantif masculin pluriel. On donnoit ce nom à deux petites statues de Mercure, placées à Rome dans le Cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plutôt où ils étoient retenus jusqu'à ce que le signal de la course fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barrière par une chaîne qu'on faisoit tomber à terre. Il y avoit aussi des *hermules* dans les stades ; ils y étoient même plus communs que dans les Cirques.

HERMUPOLIS ; nom propre d'une ancienne ville d'Égypte, dans le Delta.

HERMUS ; nom propre d'un ancien bourg de Grèce, dans l'Attique, entre Athènes & Éleusine.

HERNANDIE ; substantif masculin. *Hernandia*. Genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hernandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond ; les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde.

HERNDHAL ; nom propre d'un bourg & d'un pays de la Scandinavie, au pied des montagnes de Norwège, entre le Solfiell au nord, la Skarsfiell à l'orient, le Dofrefiell avec le Runtfiell au midi. Il a été cédé à la Suède en 1645.

HERNGRUND ; nom propre d'une petite ville de la haute Hongrie, près de Newsoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol qui sont très-riches. Ceux qui travaillent dans ces mines y ont formé une espèce de ville souterraine assez étendue.

HERNIAIRE ; adjectif des deux genres & terme de Chirurgie. Qui a rapport, qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la pro-

duction du péritoine, qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas ventre dont le déplacement est appelé *hernie* ou *descente*. Et *humeur herniaire*, l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. Et *bandage herniaire*, un bandage qui sert dans la cure des hernies.

Herniaire, se dit aussi de celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font, sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de *Chirurgien* : ils sont bornés à celui d'*Experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, & un étranglement qui empêchât la réduction, dès-lors la maladie cesseroit d'être du ressort de l'expert, & il faudroit avoir recours à un chirurgien qui conduisît le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies, qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens herniaires*.

HERNIE; substantif féminin. *Hernia*. Tumeur contre nature, produite par la chute ou le déplacement d'une portion du canal intestinal, de l'épiploon, de la vessie, *&c.* qui force l'anneau des muscles du basventre, l'arcade crurale, l'ombilic & toute autre partie de l'abdomen; telles sont les *hernies inguinales*, les *crurales*, les *ombilicales* & les *ventrales*. Le canal intestinal peut encore sortir par les trous ovalaires situés à la partie antérieure du bassin, par l'échancrure de l'os ischion & par le tissu du vagin; mais ces sortes d'*hernies* qu'on nomme *ovalaires*, *ischiatiques* & *vaginales*, sont très-rares. Tous ces déplacemens sont de deux sortes : ou la partie qui est hors de la cavité du bas-ventre, est renfermée dans un prolongement du péritoine qui se prête & s'étend insensiblement; & cette production est appelée *sac herniaire;* ou elle s'est fait jour à travers cette enveloppe commune des viscères de la chylification qui en a été déchirée. Les premières hernies qui sont les plus ordinaires, sont indolentes & se forment peu à peu : les autres qu'on nomme *ruptures* sont plus ou moins douloureuses & leurs progrès en sont plus rapides, parce qu'elles ne sont pas contenues par le sac herniaire. On appelle *hernie simple* celle qui ne contient qu'une seule partie; *mixte* ou *compliquée*, celle qui en reçoit deux, comme l'épiploon & le boyau, le même canal & la vessie, *&c.*

La *hernie inguinale* est sans contredit la plus commune : elle est appelée *bubonocèle*, lorsque le boyau & l'épiploon s'arrêtent à l'aine; & *entérocèle*, lorsqu'ils descendent dans le scrotum qui en devient quelquefois prodigieux; mais il n'est pas toujours aisé de distinguer si la *her-*

nie est intestinale, *épiploïque* ou *mixte*, sans parler de la *cystique* & du *bubon* qui occupent la même place. Cependant la tumeur que forme l'épiploon, est plus flasque & inégale, & celle du boyau plus régulière & élastique. La cystique s'efface par la compression qui donne toujours envie d'uriner. Le bubon a ses signes particuliers qui le distinguent assez des hernies. Le testicule est encore quelquefois appliqué à l'aine, & présente par conséquent une tumeur qu'on peut prendre pour la hernie ou le bubon; mais si l'on jette les yeux sur les bourses, on y remarquera un vide qui décélera la nature de cette tumeur. Il est encore difficile de juger, dans la hernie intestinale, si le boyau, comme il arrive communément, est plié dans le sac herniaire, ou s'il n'ya qu'une poche ou un prolongement des tuniques de l'intestin dont le canal reste libre dans la cavité du bas ventre. Cette sorte de hernie que *Ruysch* a le premier décrite, qui est d'ailleurs très-rare, ne se manifeste guère qu'à l'ouverture des cadavres. On se trompe encore souvent sur la *hernie crurale* que l'on prend pour un bubon dont elle occupe la place, & qu'on a même quelquefois ouverte au grand détriment des malades.

Les travaux pénibles, les efforts, les chûtes, la toux, les cris, l'éternuement, l'accouchement laborieux, *&c.* sont les causes ordinaires des *hernies* qui sont encore la suite d'une mauvaise disposition. On les guérit avec assez de facilité aux enfans; il n'en est pas de même des adultes & des vieillards qui les portent communément toute leur vie. Du reste cette maladie est plus désagréable que dangereuse lorsque l'anneau est dilaté; mais on a tout à craindre de l'étranglement. On a observé que la *hernie* simplement intestinale étoit plus sujette à l'étranglement que la compliquée. Cet accident est suivi de l'affection iliaque, & souvent de l'inflammation & de la gangrene qui s'annoncent par des douleurs cruelles, par le hoquet, par les sueurs froides, par le pouls languissant, *&c.*

Lorsque le malade, dans l'état ordinaire, est couché sur le dos, il fait rentrer facilement les parties déplacées; mais s'il y a étranglement ou si la tumeur est trop volumineuse, il faut avoir recours à la *main du Chirurgien*, non seulement pour réduire les parties, lorsqu'elles n'ont contracté aucune adhérence, mais encore pour les contenir par un *bandage convenable*. Cependant il n'est pas toujours possible de faire rentrer le boyau lorsqu'il y a étranglement; & ce n'est quelquefois qu'après les saignées, les lavemens relâchans, les cataplasmes & fomentations émollientes ou les demi-bains qu'on peut y parvenir. Les hypnotiques peuvent être encore d'un bon secours pourvu qu'on les donne avec ménagement. On applique, lorsque le boyau est rentré, un bandage qui puisse le contenir. On use ensuite intérieurement d'*infusions vulnéraires*, de tisanne de *grande consoude*, &c. On applique des *emplâtres astringens*, des *cataplasmes* faits avec la racine de *sigillum Salomonis*, de la *grande consoude* avec la *farine de fèves*, &c. On connoît le remède tant interne qu'externe du *Prieur de Cabrières*; on sait qu'il a joui de la plus grande réputation: s'il étoit bon lorsqu'il étoit sous le secret, il ne le sera

pas moins aujourd'hui pour être publié.

Lorsque les tentatives qu'on a faites pour réduire la *hernie*, sont infructueuses, on n'a de ressource que dans *l'opération chirurgicale* laquelle demande de la part de celui qui l'entreprend, beaucoup de lumières & de dextérité.

Au reste cette opération ne sauroit guère avoir des suites heureuses, si le boyau est enflammé ou affecté de gangrène. On y donne souvent lieu en le meurtrissant par des tentatives forcées & indiscrètes, ou en retardant trop l'opération.

La section des tégumens jusqu'à l'anneau peut se pratiquer pour guérir la *hernie*, quoiqu'il n'y ait aucun étranglement ni accident : le succès dépend d'une bonne cicatrice qui sert pour ainsi dire, de bouchon à l'anneau : on ne fait pas alors courir le moindre risque au malade ; au lieu qu'il y a beaucoup de danger lorsqu'on la pratique pour l'étranglement. Les gens instruits conviennent que l'opération du bubonocèle est très-longue, fort difficile, & très-périlleuse. N'y auroit-il pas un moyen d'éviter tous ces inconvéniens en faisant l'ouverture au-dessus de l'anneau ou de l'étranglement, & en introduisant du côté du bas-ventre, une sonde cannelée dans le sac herniaire, à la faveur de laquelle on l'ouvriroit dans un instant & sans crainte de blesser le boyau ; accident des plus redoutables & qu'on n'évite pas toujours ?

Après les *hernies* inguinales & crurales, l'ombilicale & celles qui se font le long de la ligne blanche, sont les plus fréquentes : elles sont assez rares dans les autres parties de l'abdomen.

On donne le nom d'*exomphale* à la *hernie* ombilicale qui ne contient que le boyau ; celui d'*épiplomphale* à celle qui reçoit l'épiploon ; & on combine ces dénominations pour les mixtes. La *hernie de l'estomac* est rare ; mais on a vu assez souvent ce viscère poussé dans la poitrine. Les *hernies ventrales* se gonflent lorsqu'on tousse & qu'on retient la respiration ; à ce signe il est aisé de les distinguer de toute autre tumeur.

L'*épiplomphale* qu'on fait être très-fréquente, n'est pas toujours aisée à connoître, parcequ'elle contracte ordinairement adhérence, & qu'elle ne forme souvent aucune saillie : on la découvre tous les jours à l'ouverture des cadavres, sans l'avoir soupçonnée auparavant.

Les *hernies ventrales*, quoique moins dangereuses, sont les plus difficiles à contenir. Elles sont très-rarement sujettes à l'étrangleme[nt], & demandent dans ce cas, l'opération chirurgicale dont les succès sont encore très-incertains. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans ou qui ont eu des accouchemens laborieux, y sont le plus exposées.

La *hernie de la vessie* qui fait quelquefois une saillie au périnée ou dans le vagin, moins rare qu'on ne pense, peut ressembler à l'hydrocèle ; mais il est très-aisé de l'en distinguer en comprimant la tumeur qu'on fait disparoître dans le seul cas de la hernie de vessie ; & plusieurs malades instruits par leur propre expérience, ne pissent qu'à la faveur de cette compression : mais cette *hernie* est souvent compliquée, & ce n'est qu'en combinant les signes de l'une & de l'au-

tre, qu'on parvient à la connoître. On a encore observé que la vessie avoit été entraînée par la chûte du vagin : il n'est pas difficile, lorsqu'on en est prévenu, de s'en appercevoir. *Bartholin* & d'autres après lui, ont fait mention de pierres trouvées dans cette portion de la vessie déplacée ; ce qui n'a rien de surprenant. Il est important de savoir que la *hernie* de la vessie contracte toujours des adhérences qui rendent sa réduction impossible. On trouvera dans le second volume de l'Académie de Chirurgie, un très-bon mémoire sur cette matière.

On doit encore ranger parmi les *hernies de la vessie*, le renversement de sa membrane interne, maladie très-rare & peu éclaircie. Elle n'est apparente que dans les femmes, faisant une saillie hors de l'urèthre, de la grosseur d'un œuf de pigeon ou de poule, qui a l'aspect d'une vessie remplie d'eau & à demi-transparente. L'urine dans ce cas est absolument retenue ou coule goutte à goutte au-tour de la tumeur ; le ventre est tendu & douloureux. Le vomissement est une suite nécessaire de cet état, lequel se termine ordinairement par des convulsions qui enlèvent les malades. On ne connoît guère de ressources contre cette maladie.

La *hernie de la matrice* n'arrive que par la grossesse & ne ressemble en aucune manière à celle dont on vient de parler. Il est très-aisé de la réduire & de la contenir ; cependant il est arrivé qu'on n'a pas pu s'en rendre maître, & qu'on a été obligé, pour délivrer la femme, d'en venir à l'opération césarienne qui dans cette circonstance, n'est point difficile à faire.

Le *h* se fait sentir.

HERNIEUX, EUSE ; adjectif & terme de Chirurgie. Qui est sujet aux hernies.

HERNIOLE ; substantif féminin. *Herniaria*. Plante dont on distingue deux sortes ; l'une à feuilles lisses & l'autre à feuilles velues : elles viennent dans les environs de Paris, & on les emploie indifféremment. L'herniole est une petite plante couchée sur terre & étendue en rond par un grand nombre de petits rameaux rougeâtres qui sortent d'une racine menue, plongée profondément dans la terre : de chaque nœud des tiges sortent de petites feuilles opposées & d'un vert jaunâtre. Les fleurs naissent en quantité à l'aisselle des feuilles ; elles sont jaunâtres ou blanchâtres, sans pétales, composées de plusieurs étamines qui s'élèvent d'un calice : les graines sont luisantes & noires.

On l'emploie toute entière en Médecine, surtout pour les descentes soit de l'intestin, soit de l'épiploon d'où elle tire le nom d'herniole. Elle est aussi recommandée comme vulnéraire, propre à dissoudre la pierre tant dans les reins que dans la vessie & dans les rétentions d'urine.

HERNIQUES ; (les) ancien peuple d'Italie qui habitoit le Latium. Il fut un des premiers que les Romains subjuguèrent.

HERNOSAND ; nom propre d'une ville maritime de Suède, dans l'Angermanie, sur le golfe de Bothnie, près des frontières de la Médelpadie.

HERO ; nom propre d'une jeune Prêtresse de Venus, fameuse par ses amours dont nous avons parlé au mot *Abydos*.

HERODES LE GRAND, ou l'Es-

CALONITE, ainsi nommé parce-qu'il étoit d'Ascalon ville de Judée, naquit 71 ans avant Jésus-Christ, d'*Antipater* Iduméen qui lui procura le Gouvernement de la Galilée. Il suivit d'abord le parti de *Brutus* & de *Cassius*; mais après leur mort il embrassa celui d'*Antoine* qui le fit nommer Tetrarque & ensuite Roi de la Judée, 40 ans avant Jésus-Christ: *Antigone* son Compétiteur ayant été mis à mort trois ans après par ordre du Sénat, il demeura paisible possesseur de son Royaume. Ce fut alors qu'il épousa *Mariamne*, fille d'*Alexandre*, fils d'*Aristobule*. Un autre *Aristobule*, frère de cette Princesse obtint la gande Sacrificature; mais *Hérode* ayant conçu de la jalousie contre lui, le fit noyer 35 ans avant Jésus-Christ.

Cinq ans après ce barbare fit mourir *Hyrcan* son ayeul, sans que son âge de 80 ans, sa naissance & sa dignité le pussent garantir. Après la bataille d'Actium dans laquelle *Antoine* son protecteur fut défait, il alla trouver *Auguste* qui étoit alors à Rhodes. Il sut si bien lui faire la cour, que ce Prince le reçut au nombre de ses amis, & lui conserva le Royaume des Juifs. A son retour en Judée il fit mourir *Sohème* pour avoir révélé à *Mariamne* qu'*Hérode* lui avoit donné ordre de la tuer si *Auguste* l'eût condamné; & l'an 28 avant J. C. il fit mourir *Mariamne* elle-même qu'il avoit aimée avec une passion extrême. Après sa mort il eut un si violent remord de son crime qu'il en devint comme fanatique; jusque là que souvent il commandoit à ses gens d'appeler la Reine comme si elle eût été encore en vie. Ce désespoir le jetta dans une maladie cruelle, & il ne recouvra la santé que pour faire mourir *Alexandra*, mère de *Mariamne*.

Il en fit autant d'*Alexandre* & *Aristobule* ses fils & d'une infinité d'autres. Jésus-Christ étant né à Bethléem sous son règne, *Hérode* forma le dessein de le faire périr. Pour y parvenir il envoya ses soldats dans cette ville & dans tout le pays d'alentour, qui y mirent à mort tous les enfans mâles âgés de deux ans & au-dessous. Hérode mourut deux ou trois ans après cette horrible boucherie, à l'âge de 71 ans dont il en avoit régné 40. Comme il savoit que le jour de sa mort devoit être une fête pour les Juifs, il ordonna qu'on enfermât dans le cirque les principaux de la nation pour les faire mourir au moment qu'il expireroit, afin que chaque famille eût des larmes à verser; mais cet ordre aussi affreux qu'extravagant ne fut pas exécuté. Croiroit-on que ce scélérat eut des flatteurs & des enthousiastes? sa grandeur éblouit tellement quelques imbécilles, qu'ils le prirent pour le Messie. *Hérode* fut le premier qui ébranla les fondemens de la République Judaïque. Esclave des Romains il fut le tyran des Juifs: il brouilla tout, confondit à son gré la succession des Pontifes, affoiblit le Pontificat qu'il rendit arbitraire, & énerva l'autorité du Conseil de la nation qui ne fut plus rien.

Son fils Hérode Antipas lui succéda: c'est à celui-ci que Jésus-Christ fut envoyé par Pilate.

HÉRODIENS, (les) sectaires chez les Juifs, sur l'origine desquels il y a quantité d'opinions particulières dont voici les principales. Les uns ont cru que les Hérodiens tenoient Hérode pour le Messie; mais

comme on connoît plusieurs Hérodes qui ont régné sur les Juifs, on est encore partagé, savoir lequel d'entr'eux on prenoit pour le Messie. La Plupart sont pour le Grand Hérode fils d'Antipater, qui mourut quelques mois après la naissance de Jésus-Christ. Il parut dans un temps où tout le monde étoit dans l'attente du Messie. C'étoit un Prince puissant, vaillant & belliqueux: on dit qu'il fit brûler les archives où l'on conservoit les mémoires généalogiques de la Maison de David, afin que personne ne pût prouver qu'il n'étoit pas de cette famille d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Enfin on cite Perse qui parle d'un Roi Hérode que l'on célébroit à Rome même, parmi les Juifs, avec de grandes illuminations.

D'autres ont cru que le Chef des Hérodiens étoit Hérode II surnommé Antipas Tétrarque de Galilée. Ce fut un Prince fort ambitieux & fort politique, puisque le Sauveur lui donne le nom de *Renard*. Il pouvoit bien avoir l'ambition de passer pour le Messie.

Philastrius & quelques autres ont cru qu'Hérode Agrippa qui fut établi Roi de Judée par Caligula, avoit donné son nom aux Hérodiens: mais comment soutenir ce sentiment, puisque les Hérodiens étoient déjà connus quelques années avant que ce Prince montât sur le trône?

Le Père Hardouin a imaginé que les Hérodiens étoient des Platoniciens que le Roi Hérode avoit mis en crédit dans la Judée, à l'imitation des Platoniciens d'Athènes dont il suivoit la secte. Ces Platoniciens, selon lui, étoient dans les mêmes principes que les Saducéens; d'où vient que dans l'Évangile on met les Hérodiens pour les Saducéens: & Jésus-Christ ayant dit à ses Disciples dans Saint Marc, de se garder *du levain des Pharisiens & d'Hérode*, leur dit dans Saint Mathieu de se garder *du levain des Pharisiens & des Saducéens.* Mais dans d'autres endroits les Évangélistes distinguent clairement les Saducéens des Hérodiens; & il est très-vraisemblable que Saint Marc a suppléé à ce qui manquoit dans Saint Mathieu.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur Saint Mathieu, croit que les Hérodiens étoient des Payens sujets d'Hérode Antipas; mais est-il croyable que les Pharisiens se soient concertés avec des Payens pour tenter Jésus-Christ?

Plusieurs Pères & plusieurs Commentateurs ont avancé que les Hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode, qui pour contenter leur curiosité ou pour faire leur cour à leur maître, vinrent avec les Pharisiens tenter Jésus-Christ sur le payement du tribut; mais il paroît par le récit des Évangélistes, que les Hérodiens étoient une secte subsistante dans la Judée, indépendamment du Roi Hérode & de sa puissance à Jérusalem.

Quelques-uns ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques qui favorisoient la domination d'Hérode & des Romains contre les Juifs zélés pour la liberté de la nation. Les premiers soutenoient qu'il falloit payer le tribut aux Rois établis par les Romains, & on leur donna le nom d'*Hérodiens*, comme qui diroit *Royaux* ou *Royalistes*, par opposition aux autres Juifs qui n'étoient pas du même sentiment, &

qu'on pouvoit appeler *Républicains* ou *libres*.

Saint Justin le Martyr dit que les Hérodiens étoient des partisans d'Hérode qui le reconnoissoient pour un grand Prêtre de leur nation; ce que les autres Juifs ne vouloient pas faire. Strabon dit que ce Prince prit la souveraine sacrificature, que ses prédécesseurs n'avoient point possédée. Mais Joseph ne dit rien de pareil; seulement il reconnoît qu'Hérode, après la mort de son beau-frère Aristobule, dis posa de la souveraine Sacrificature à sa volonté; ce qui déplut sans doute aux bons Israélites. Mais on n'a aucune preuve que ceux qui approuvoient en cela la conduite d'Hérode, aient fait une secte dans la nation.

Scaliger & quelques autres ont cru que c'étoit une espèce de Confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme il y en eut à Rome en l'honneur d'Auguste, d'Adrien, d'Antonin nommés pour cette raison, *Sodales Augustales*, Augustaux, Adrianaux, *&c.* : mais cette Confrairie ou société des Augustaux ne fut établie à Rome qu'après la mort d'Auguste; & par conséquent après celle d'Hérode qui mourut avant Auguste.

M. Prideaux prouve fort bien que les Hérodiens étoient une secte formée chez les Juifs, qu'ils avoient *un levain* ou des dogmes particuliers distingués de ceux des Pharisiens & des Saducéens desquels Jésus-Christ veut qu'on se garde. On ne peut douter qu'ils n'aient pris leurs sentimens du Grand Hérode puisqu'ils en portoient le nom: ils étoient apparemment ses partisans ou ses domestiques, comme les appelle la version syriaque. Il n'est question que de savoir quels étoient les dogmes des Hérodiens. Cet auteur croit qu'ils se réduisoient à ces deux chefs : 1°. en ce qu'ils croyoient que la domination des Romains sur les Juifs étoit juste & légitime & qu'il falloit s'y soumettre. Le second, qu'on pouvoit en conscience, dans les circonstances présentes, suivre plusieurs usages & plusieurs modes des Payens. il est certain qu'Hérode étoit dans ces principes, puisqu'il s'excuse sur la nécessité des temps, d'avoir fait plusieurs choses contre les maximes de la religion des Juifs.

Enfin Don Calmet pense que les Hérodiens étoient disciples de Judas le Gaulanite ou le Galiléen; il prétend prouver son opinion 1°. parceque l'Évangile nous apprend que c'étoit une secte formée & subsistante parmi les Juifs du temps de Jésus-Christ; 2°. qu'elle différoit des Pharisiens, des Saducéens & des Esseniens : 3°. ils paroissoient toujours avec les Pharisiens: 4°. ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains ou non : 6°. ils étoient dans des principes dangéreux, puisque le Sauveur veut qu'on se défie de *leur levain*.

Or Don Calmet ne voit que les Disciples de Judas le Galiléen à qui tous ces caractères aient pu convenir : les uns les appeloient *Galiléens*, parceque Judas étoit de Gaulon en Galilée; & les autres leur donnoient le nom d'*Hérodiens*, parceque cette ville étoit du Royaume d'Hérode. Ce Judas & ses sectateurs prétendoient que les Israélites étant le Peuple de Dieu, ne devoient être soumis à aucune puissance sur la terre; & Saint Jérô-

me ne doute pas que ce ne soit contre ces sectaires que Saint Paul s'élève dans ses épitres, lorsqu'il recommande la soumission aux Puissances séculières établies de Dieu. Au reste la secte des Hérodiens se dissipa après la ruine de Jérusalem, lorsque la nation Juive fut dispersée & réduite en servitude.

HÉRODOTE; nom propre d'un célèbre historien Grec qui naquit à Halicarnasse, dans la Carie, 484 ans avant Jésus-Christ : son pays étoit en proie à la tyrannie; il le quitta pour aller chercher la liberté dans l'île de Samos d'où il voyagea en Égypte, en Italie & dans toute la Grèce. De retour en sa Patrie, il fit chasser le tyran *Ligdamis;* mais ce service qui ne devoit inspirer que de la reconnoissance, excita l'envie contre lui. Il fut obligé de passer dans la Grèce. Pour s'y faire connoître, il se présenta aux jeux olympiques & y lut son histoire. Elle fut si applaudie, qu'on donna le nom des *neuf Muses* aux neufs livres qui la composent.

Cet ouvrage contient l'histoire de la plupart des nations alors connues; mais selon la remarque de M. de Voltaire, presque tout ce que raconte Hérodote sur la foi des étrangers est fabuleux : d'un autre côté, tout ce qu'il dit avoir vu est vrai. On apprend de lui par exemple, quelle extrême opulence & quelle splendeur régnoient dans l'Asie mineure aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vu les présens d'or prodigieux que les Rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel espace de temps a dû s'écouler avant que des Rois de Lydie eussent pu amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un Temple étranger.

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milésiennes : c'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès : c'est cette femme qui par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve ou de périr : c'est un Oracle de Delphes qui devine que dans le même temps qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain.

L'histoire de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices; mais on ne sait pas seulement quel Roi régnoit alors à Babylone : les uns disent Baltazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagettes. Xénophon, dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne sait autre chose dans ces ténèbres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-longtemps de vastes Empires & des Tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misère publique; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité pour s'en servir à d'infâmes plaisirs au sortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse, à la garde des femmes; que la superstition gouvernoit les hommes; qu'un songe étoit regardé comme un avis du Ciel, & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, *&c.*

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire*, se rapproche de son temps, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer *que l'histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands évènemens que quelques récits vagues enveloppés de contes puériles. Hérodote devient le modèle des historiens quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xercès pour aller subjuguer la Grèce, & ensuite l'Europe. Il le mène suivi de près de deux millions de soldats, depuis Suze jusqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce Monarque traînoit après lui : aucun n'est oublié du fond de l'Arabie & de l'Égypte jusqu'au-delà de la Bactriane & de l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, pays alors habité par des peuples puissans, & aujourd'hui par des tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Gange, sont sous ses étendards. On voit avec étonnement que ce Prince possédoit autant de terrain qu'en eut l'Empire Romain; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au Grand Mogol en-deçà du Gange : toute la Perse, tout le pays des Usbecs, tout l'Empire des Turcs, si vous en exceptez la Romanie ; mais en récompense il possédoit l'Arabie.

Hérodote eut le même mérite qu'Homère ; il fut le premier Historien comme Homère le premier Poëte épique, & tous deux saisirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'est un spectacle admirable dans Hérodote, que cet Empereur de l'Asie & de l'Afrique, qui fait passer son armée immense sur un pont de bateau, d'Asie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe supérieure, & qui entre dans Athènes abandonnée & déserte. On ne s'attend point que les Athéniens sans ville, sans territoire, réfugiés sur leurs vaisseaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuse flotte du Grand Roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs ; qu'ils forceront Xercès à ramener ignominieusement les débris de son armée, & qu'ensuite ils lui défendront par un traité de naviguer sur leurs mers. Cette supériorité d'un petit peuple généreux & libre sur toute l'Asie esclave, est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes.

HÉROÏCOMIQUE ; adjectif des deux genres. Qui tient de l'héroïque & du comique. Il se dit des pièces de théâtre & des ouvrages d'esprit. *Le lutrin de Despréaux est un poëme héroïcomique.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉROÏDE ; substantif féminin & terme de Mythologie. *Heroïs.* On appeloit ainsi une des trois Fêtes que l'on célébroit à Delphes tous les neuf ans. Les cérémonies en étoient symboliques & n'étoient comprises que des Thyades, excepté que l'on y remarquoit clairement la représentation de l'enlèvement de Sémélé aux cieux.

HÉROÏDE, se dit aussi d'une épitre en vers, composée sous le nom de quelque Héros ou personnage fameux. *Il est auteur de cette héroïde. Les héroïdes d'Ovide.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉROÏNE; substantif féminin. *Heroina.* Femme courageuse & qui a de l'élévation & de la noblesse dans ses sentimens, dans sa conduite. *Jeanne d'Arc est une Héroïne célèbre dans l'histoire de France.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉROÏQUE; adjectif des deux genres. *Heroïcus, a, um.* Qui a rapport, qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Une valeur héroïque. Une défense héroïque. Un ouvrage héroïque.*

Héroïque, se dit aussi d'une poësie noble, élevée & sublime. *Calliope présidoit à la poësie héroïque. La trompette héroïque.*

On appelle *vers héroïques*, les vers alexandrins. Et *poëme héroïque*, un poëme épique. *L'Iliade, l'Odyssée, l'Énéide, la Henriade sont des poëmes héroïques* Voy. Épique.

On appelle *temps héroïques*, ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros ou ceux que les Poëtes ont appelé les *enfans des Dieux. Les temps héroïques sont les mêmes que les temps fabuleux.*

Héroïque, s'emploie en termes de Médecine, pour désigner l'espèce de traitement, ou celle des remèdes dont les effets produisent des changemens considérables & prompts dans l'économie animale, soit en excitant d'une manière violente des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine; soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outre mesure dans les solides; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires, dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une manière pressante & décisive par des moyens propres à changer la disposition viciée des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répétées dans un court espace de temps, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les stimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs; les âcres, les épispastiques, les astringens de toute espèce, employés tant intérieurement qu'extérieurement; les scarifications, les caustiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande dose; les engourdissans, les ligatures des nerfs, des gros vaisseaux, des membres, *&c.* les exercices violens, actifs & passifs, *&c.*

Tels sont les différens remèdes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, lequel suppose toujours des maux proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & il exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une *héroïque patience*, mais une *patience héroïque.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉROÏQUEMENT; adverbe, d'une manière héroïque. *Ils se défendirent héroïquement.*

Les trois premières syllabes sont

brèves, la quatrième très-brève & la dernière moyenne.

On prononce *éroïkemant.*

HÉROÏSME; substantif masculin. *Heroïca fortitudo.* Ce qui est propre & particulier au héros, & qui en fait le caractère. *Il y avoit de l'héroïsme dans une telle entreprise.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉRON; substantif masculin. *Ardea.* Oiseau aquatique qui a le cou & les jambes longs & qui vit de poissons. Il y en a de plusieurs espèces: Wilughbi a décrit un héron gris femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre pieds huit pouces d'envergure, trois pieds huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois pieds cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du sommet de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires, longues de quatre pouces: le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de roussâtre; le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres: il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aile; les dernières étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzième & de la douzième plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée: toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort grand, droit & un peu pointu; les pattes & les pieds avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, & le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé.

Le héron blesse souvent d'assez grands poissons, sans pouvoir les tirer de l'eau ou les emporter. Ses petits s'engraissent d'intestins de poissons, de chair, &c. Son attitude naturelle est d'avoir la tête ramenée entre les deux épaules, & le cou contourné. Ces oiseaux sont fort communs en basse Bretagne; ils font leurs nids au sommet des arbres de haute futaie, & leurs nids sont assez souvent plusieurs ensemble, peu éloignés l'un de l'autre: mais c'est une question de savoir s'ils nichent dans les nids des corneilles, comme Aldrovande le rapporte d'après Polydore. Les œufs du héron sont d'un vert pâle tirant sur le bleuâtre. Le mâle s'accouple en tenant ses jambes fléchies sur le dos de la femelle, de façon que ses pieds sont à la tête, & ses genoux vers l'anus de la femelle. Il se trouve aussi en Angleterre & en quelques endroits de l'Allemagne des héronnières, comme en France. Belon dit que de son temps on avoit coutume de faire un commerce considérable des petits du héron. Les modernes ont inventé une manière de construire certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, seulement couvertes à claire voie, & les ont nommées *héronnières*, parceque les hérons s'accoutument à dresser leur aire sur ces loges; les petits qui y sont dénichés sont très-estimés, & donnent effectivement un assez bon profit. Les héronneaux sont plus délicats que les grues, & passent pour être une viande royale. Dans certaines Provinces on en fait d'excellens pâtés qui se servent sur les

meilleures tables. Les étrangers n'en font pas tant de cas.

Aristote n'a pas eu tort de dire que l'aigle attaque le héron, & que celui-ci meurt en se défendant. Le héron dont le vol fait le plaisir des Rois & des Seigneurs, se sentant assailli par le sacre ou le gerfaut, tâche de gagner le dessus en volant en haut, & non en fuyant au loin, & il met son bec par dessous son aile ; par cette ruse il se défend assez bien contre les oiseaux de proie qui se fichent ce bec dans la poitrine en voulant attaquer le héron.

Les hérons sont solitaires. Comme ils ont les jambes fort longues, leur habitude pendant le jour est de se tenir dans l'eau, où ils font une grande destruction de menus poissons : leur longueur & leur bec sont très-utiles pour poursuivre & atteindre leur proie bien avant. Cette position leur est aussi avantageuse pour éviter les insultes des oiseaux de proie & des bêtes à quatre pieds. On voit aussi quelquefois le héron dormir sur les arbres. Ses grandes ailes qui paroîtroient devoir incommoder un animal dont le corps est si petit, lui sont d'un secours infini pour faire de grands mouvemens dans l'air, & pour pouvoir emporter de lourds fardeaux dans son nid, qui est quelquefois à une & deux lieues de l'endroit où il pêche.

La graisse du héron est émolliente & résolutive ; elle appaise les douleurs de la goutte, si on l'applique en liniment : on l'estime aussi propre pour éclaircir la vue & guérir la surdité. Quelques pêcheurs en amorcent leurs filets pour attirer le poisson.

Le *petit héron cendré* a la plupart du plumage semblable à celui du vanneau, le reste du dos est cendré ; le menton, le gosier, la poitrine, le ventre & le dedans des cuisses est blanchâtre, les ongles sont noirs, & ceux du milieu dentelés en dehors. Ray dit que ce héron de la seconde espèce est le *nictycorax* des Allemands, & qu'il est ainsi nommé, parcequ'il crie la nuit d'un ton discordant, & comme s'il vouloit vomir.

On voit une troisième espèce de *héron cendré* dont le doigt de derrière est plus grand que les autres : dans les plumes de derrière la tête, il y a un toupet composé de plumes faites comme des poils, tant elles sont menues & délicates : le bas du bec est rougeâtre, le plumage cendré, brunâtre, les grandes pennes des ailes sont diversifiées de blanc ; celle de la queue sont fort longues ; les plumes scapulaires sont semées de taches longues, noires, rousses & blanches, & les cuisses rousseâtres.

HÉRONS ÉTRANGERS. Le *héron blanc* est de la grande espèce : son plumage est entièrement blanc ; sa queue est longue, mais il n'a point de crête, ou au moins elle n'est pas apparente ; ses pieds sont noirâtres, bleus par le milieu : le petit doigt a deux articulations, le second en a trois, celui du milieu quatre, & le dernier cinq. Cette espèce de héron qui se trouve en Bretagne & en Angleterre, fréquente les marais voisins de la mer : on trouve aussi des *hérons blancs* beaucoup plus petits & crêtés : ils ont le bec noir, bleuâtre & les pieds verdâtres : on en trouve même dont la tête est couleur de safran.

Le *héron bleu* est de la grandeur du héron ordinaire : son bec est d'un beau jaune & un peu crochu à sa pointe :

pointe: sa hupe est de couleur plombé.

Le *héron brun* est une espèce de *butor brun*.

Le *héron chatain* est le plus petit de tous les hérons; presque tout son plumage est châtain safrané; sa queue est très-petite; ses pieds & ses jambes sont d'un rouge foncé; la tête & le cou sont couverts en partie de plumes jaunes.

Le *héron crêté* est l'oiseau connu des naturalistes sous le nom *d'aigrette*. Voyez *ce mot*.

Celui d'Amboine est une espèce d'*ibis*. Voyez *ce mot*.

Le *héron étoilé* est le butor. *Voyez* ce mot.

Albin cite un héron blanc qu'on trouve dans les marécages de Lincoln en Angleterre.

Le *héron hupé* de l'Amérique a quatre pieds & demi de haut. Il est de couleur jaunâtre, brune; ses grandes pennes sont noires.

Le *héron à bec recourbé* a des couleurs fort agréables: ses cuisses sont revêtues de plumes, ce qui est partiulier à cette espèce de héron; au reste ce héron est peut-être une espèce de courlis. Quant au petit héron à cuillier, autrement nommé *poche* ou *pale*, voyez PALETTE.)

Il y a plusieurs sortes de hérons remarquables par leur couleur jaune-cendrée ou jaune verdâtre dont parle le Comte de Marsilly. Les Italiens donnent aussi le nom de *squacio* & celui de *squajotta* à une espèce de héron de couleurs diversifiées: il a le bec court & robuste, d'un jaune rouillé.

Dans les îles Antilles il y a deux sortes de hérons qui diffèrent fort peu du héron commun, si ce n'est en une chose très-particulière qu'on a remarquée dans ces oiseaux: ils ont tous dans la substance de la peau du ventre quatre taches jaunes, larges d'un pouce & longues de deux, & deux autres semblables aux deux cuisses, mais plus épaisses & amères comme le fiel. Il faut avoir soin de les couper; cette amertume étant d'une telle force, que si on faisoit bouillir un de ces animaux avec d'autres viandes, il seroit impossible d'en manger. Les habitans nomment ces hérons *crabiers*, parcequ'ils se nourrissent de crabes. On les trouve dans les anses & les îles désertes. Leur chair en daube est un assez bon manger.

Les hérons du Brésil sont le *soco*, le *cocoi*, le *guiratinga* ou le *garza* des Portugais. On trouve aussi des hérons au Brésil & à la Louisiane dont la chair est bonne à manger.

Le *héron* doit vivre long-temps; car les nouvelles publiques annoncèrent en 1723 que l'Empereur chassant au mois de Mai, en prit un au pied duquel on trouva un anneau qui lui avoit été mis en 1651 par Ferdinand III.

On appelle *masse de héron*, un amas ou bouquet de plumes de la queue du héron.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HÉRONA; nom propre d'une ancienne ville que Ptolémée place dans la Dalmatie.

HÉRONDER; vieux mot qui signifioit autrefois maigre, décharné.

HÉRONNEAU; substantif masculin. Diminutif, Petit héron. *Les héronneaux ont la chair delicate.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HÉRONNIER, IÈRE; adjectif & terme de Fauconnerie. On appelle *faucon héronnier*, celui qui est dressé à la chasse du héron. Et *oiseau héronnier*, celui qui est sec, vîte & aussi peu chargé de graisse que le héron.

Dans le style familier, on dit, *cuisse héronnière*; pour dire, cuisse dure, sèche & maigre. Et *femme héronnière;* pour dire, une femme maigre, sèche, & qui a les hanches fort hautes.

HÉRONNIÈRE; substantif féminin. Le lieu où les hérons se retirent & font leurs petits. *Il y a plusieurs héronnières dans cette forêt.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

HÉROOPOLIS; nom propre d'une ancienne ville d'Égypte, qui étoit située dans le fond du golfe Arabique ou de la mer Rouge, près d'Arsinoé. C'est-là où se terminoit le fameux canal de Trajan pour la communication du Nil & de la mer Rouge.

HÉROPHILE; terme de Mythologie & nom propre de la Sibylle Érithréenne. Elle étoit fille d'une Nymphe du mont Ida, & d'un berger de la contrée nommé *Théodore*. Elle fut d'abord gardienne du temple d'Apollon *Smintheus*, dans la Troade. Elle passa une partie de sa vie à Charos, delà à Samos, puis à Delos & à Delphes, & enfin elle revint au temple d'Apollon *Smintheus* où elle mourut.

HÉROS; substantif masculin. *Heros*. Selon l'antiquité payenne ce titre se donnoit à ceux qui étoient nés d'un Dieu ou d'une Déesse, & d'une personne mortelle : tels furent Hercule fils de Jupiter & d'Alcmène; Achille fils de Thétis & de Pelée; Énée fils de Vénus & d'Anchise, *&c.*

HÉROS, s'est aussi dit chez les anciens, de ceux qui par une grande valeur se distinguoient des autres hommes, & c'est dans ce sens qu'Homère appelle *Héros* les guerriers qui périrent au siége de Troie.

Les Grecs après avoir fait mettre une colonne & autres monumens sur les tombes des *Héros*, établirent un culte pour les mânes de ces mêmes *Héros*, & même pour les Héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mère d'Esculape; Alcmène, mère d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromède, Hélène & quelques autres, jouirent de cette distinction.

Les tombeaux des *Héros* & des Héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des temps marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande, & ces mêmes tombeaux jouissoient du droit d'asile.

Les Romains érigèrent aussi des statues à ceux qu'ils regardèrent comme des *Héros;* ils en avoient dans le cirque revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours ou de renards sauvages. Cette manière de se vêtir ordinaire aux premiers *Héros*, dans le temps qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

HÉROS, se dit aujourd'hui de ceux qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires, qui se distinguent à la guerre par de

grandes actions. *Du Guesclin, le grand Condé, Turenne, du Gué-Trouin*, &c. *sont des Héros français.*

On dit d'un homme qui en quelque occasion a donné des marques ou d'une grande fierté, ou d'une grande noblesse d'ame, qu'*il s'est comporté en héros.*

On appelle *héros d'un poëme*, le principal personnage d'un poëme. *Ulysse est le Héros de l'Odyssée. Henri IV est le Héros de la Henriade.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il est le Héros d'un tel homme* ; pour dire, que c'est lui que cet homme admire & loue en toute occasion.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* se fait sentir.

HERPA ; nom propre d'une ancienne ville d'Asie, dans la Cappadoce, sur la rivière de Carmalus.

HERPE ; substantif féminin & terme de Médecine. Ardeur ou inflammation accompagnée de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui rongent la peau & la dévorent. *Voyez* Erésypèle.

On distingue plusieurs sortes d'herpes : il y a l'*herpe miliaire*, laquelle est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui sont de la grosseur d'un grain de millet. C'est ce qu'on appelle aussi *feu persique*. Voy. *ce mot*. L'*herpe simple*, laquelle n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessèchent d'elles-mêmes après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a une troisième espèce d'herpe à laquelle on donne le nom de *dartre*. Voyez *ce mot*.

On appelle *herpe corrosive*, celle dont les pustules sont rudes, causent des demangeaisons & ulcèrent les parties sur lesquelles elles se forment.

En termes de Marine, on appelle *herpe de plat bord*, la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arrière du haut des côtés d'un vaisseau. On y met un ornement de sculpture qu'on appelle aussi *herpe*.

Herpes, se dit encore de pièces de bois taillées en balustre, que l'on met à la proue & en divers autres endroits du vaisseau.

HERPER ; vieux mot qui signifioit autrefois hérisser.

HERPES MARINÉES ; substantif féminin pluriel. Richesses que la mer tire de son sein & jette sur les côtes, comme l'ambre gris en Guyenne, l'ambre jaune sur l'Océan germanique, le corail rouge, noir & blanc sur la côte de Barbarie, &c.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERRADURA ; nom propre d'un bon port de l'Amérique méridionale, sur la côte du Chili, dans la mer du Sud, à une lieue de la pointe de Coquimbo.

Il y a un autre port de même nom dans la même contrée, entre celui de la Conception & la rivière d'Itara.

HERRY ; nom propre d'un bourg de France, en Berry, à une lieue & demie, ouest-nord-ouest, de la Charité.

HERSAGE ; substantif masculin. Action de herser. *Un temps propre au hersage.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HERSE ; substant. fém. Instrument d'Agriculture qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquels étant retournés vers la terre, servent à

recouvrir les grains nouvellement ſemés.

On ſe ſert auſſi de la herſe pour rompre les mottes d'une terre labourée.

Herse, ſe dit en termes de Pêche, d'une ſorte d'engin qui reſſemble beaucoup aux herſes dont on fait uſage parmi les laboureurs. On s'en ſert ſurtout de baſſe marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des ſaiſons chaudes. On la promène ſur le fond par le moyen d'un cheval ou d'un bœuf, & elle entraine toutes les eſpèces de poiſſons plats qui s'y ſont enſablés, comme ſoles, petits turbots, *&c.*

Herse, ſe dit en termes de Fortifications, d'une eſpèce de grille ou de treillis à groſſes pointes de fer, qui eſt ordinairement placée entre le pont levis & la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée; & qui ſe lève & s'abat ſelon le beſoin.

Herse, ſe dit auſſi d'une eſpèce de paliſſade dont les pieux ſont pointus, & qu'on place à l'extrémité d'un fauxbourg pour en défendre l'entrée, quand on le juge à propos

Herse, ſe dit en termes de Mégiſſiers, d'un grand châſſis de bois dont les bords ſont percés de trous garnis de chevilles, & qui ſert à étendre les peaux deſtinées à faire le parchemin, pour qu'on puiſſe les travailler plus facilement.

Herse, ſe dit dans les Égliſes, d'une ſorte de chandelier fait en triangle & ſur les pointes duquel on met des cierges.

Herse, ſe dit en termes d'Opera, d'une machine compoſée de deux liteaux de bois cloués en forme de demi-carré, & ſur la partie horiſontale de laquelle on place des lampions.

En termes de Marine, on appelle *herſe de gouvernail*, la corde qui joint le gouvernail à l'étambord.

Herses, ſe dit auſſi en termes de Marine, de deux cordes qui ſervent à attacher les poulies au lieu où il eſt néceſſaire, & à les renforcer pour empêcher qu'elles ne s'éclatent.

Le *h* ſe fait ſentir.

HERSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Herser.

Hersé, ſe dit adjectivement en termes de l'Art héraldique, en parlant d'un château repréſenté avec une herſe. *Il porte de gueules au château d'or herſé de ſable.*

HERSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Occare.* Paſſer la herſe dans un champ pour recouvrir les grains qu'on y a ſemés, ou pour rompre les mottes d'une terre labourée. *On doit herſer la terre autant de fois qu'on la laboure.*

Le *h* ſe fait ſentir.

HERSEUR; ſubſtantif maſculin. *Occator.* Celui qui herſe.

Le *h* ſe fait ſentir.

HERSILIE; nom propre de la femme que Romulus choiſit parmi les Sabines qua'voient enlevées les Romains. Après ſa mort on lui rendit des honneurs divins dans le Temple de Quirinus ſous le nom d'*Horta*, parcequ'elle avoit pendant ſa vie exhorté la jeuneſſe de Rome à la vertu.

HERSILIÈRES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Marine. Pièces de bois courbes placées au bout des plabords d'un bâtiment, ſur l'avant & ſur l'arrière pour les fermer.

HERSILLON; ſubſtantif maſculin

& terme de Guerre. On appelle ainsi des planches longues de dix à douze pieds, qui sont couvertes de pointes de clous, & dont on se sert pour incommoder les troupes ennemies dans leur marche.

HERSTAL; nom propre d'une ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'Évêché de Paderborn, sur le Weser.

HERSZBRUCK; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Cercle de Franconie, sur la rivière de Pegnitz, à quatre lieues de Lauffen. Elle appartient à la ville de Nuremberg.

HERTFELD; nom propre d'une petite contrée d'Allemage, dans la Souabe, entre Awlen, Bopfingen, Koenigsbrun, Giengen & la Seigneurie de Graveneck.

HERT-FORD; nom propre d'une ville d'Angleterre, capitale d'un comté de même nom, sur la rivière de Lea, à sept lieues, nord, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

Le comté de Hert-Ford est une Province d'Angleterre, dans les Diocèses de Londres & de Lincoln, & près de celle de Midlesex. Elle a environ 43 lieues de circonférence. Les terres y abondent en blé & en pâturages. Le Coln & la Lea en sont les principales rivières.

HERTHA, ou Herte; nom propre d'une Déesse qui fut autrefois révérée par plusieurs peuples de Germanie. Il y avoit, dit Tacite, au milieu d'une forêt d'une île de l'Océan, un char consacré à cette Déesse, & auquel son seul Prêtre avoit droit de toucher, parcequ'il savoit le temps où la Déesse venoit l'occuper : quand ce temps étoit arrivé, il atteloit des buffles à ce char & le suivoit avec grande vénération; tout le temps que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête & partout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de solennités : toute guérre cessoit, toutes les armes se renfermoient; on ne respiroit que la paix & le repos, jusqu'à ceque le Prêtre eût reconduit dans son Temple la Déesse rassasiée de la conversation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu secret, & les étoffes qui le couvroient & la Déesse elle-même; on se servoit pour cela d'esclaves qui étoient aussitôt après jetés & engloutis dans un lac voisin.

HERTZBERG; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Saxe, sur les frontières de la Lusace, à quatorze lieues, nord-ouest, de Dresde.

HERULES; (les) ancien peuple originaire des côtes de la mer Baltique, & peut-être plus particulièrement de la grande Scandinavie.

Quatre siècles ou environ avant la naissance du Sauveur, les Herules firent une excursion depuis la mer Baltique jusqu'à la mer Noire auprès de laquelle ils s'établirent. Ces peuples retournèrent en leur pays vers le temps de l'expédition qu'Alexandre le Grand fit en Asie. Ce fut à l'honneur de ce Prince que les Hérules prirent pour leurs armes, la tête du cheval Bucéphale. Les Ducs de Mecklembourg conservent encore aujourdhui dans les leurs cette tête de cheval qui cependant a bien plus de ressemblance à celle d'un bœuf.

Les Écrivains Allemands nomment Anthirius I pour premier Roi des Hérules : ils placent le temps de son règne vers l'an du monde 3680, avant Jésus-Christ 320, & ils lui font épouser *Symbulla* née Prin-

celle des Goths. Ils donnent ensuite une succession suivie des Princes qui régnèrent après lui.

Quelque temps après le retour des Hérules dans leur pays, les Wandales serrés de près par les Romains, vinrent s'établir sur les côtes de la mer Baltique. Il se fit alors un tel mélange de ces deux Nations, que dans la suite il ne fut pas possible de les distinguer l'une de l'autre.

Dans le cinquième siècle les Hérules & les Wandales firent de grandes expéditions dans les Gaules, en Italie & en Afrique.

Odoacer ou Odoacre, fils d'Édicon, Roi des Hérules, fut appelé en Italie par les partisans de l'Empereur Nepos en 476. Il s'empara du pays des Vénitiens & de la Gaule Cisalpine, défit Oreste, relégua Augustule dans un château près de Naples, & acheva de détruire l'Empire romain en Italie. Dans la suite il eut la guerre contre les Rugiens : il les vainquit & prit leur Roi prisonnier ; mais Théodoric I Roi des Goths dans la Mœsie, donna du secours au fils du Roi vaincu, passa en Italie en 487, & aidé des partisans de Népos, il gagna trois batailles sur Odoacre avec lequel il fit ensuite la paix en 493, & partagea l'Empire d'Italie avec lui. Peu de temps après Théodoric I fit assassiner Odoacre dans un festin. Après Odoacre on ne distingua plus les Hérules des Vandales.

Procope attribue aux Hérules d'étranges mœurs ; ils adoroient, dit-il, plusieurs Dieux auxquels ils sacrifioient des hommes : il ne leur étoit pas permis d'être malades ni de vieillir : lorsque quelqu'un d'eux se trouvoit attaqué de maladie sérieuse ou de vieillesse décrépite, il devoit prier ses parens de songer à l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dressoient un bucher au haut duquel ils le plaçoient & lui envoyoient un Hérule qui n'étoit pas de la famille, avec un poignard pour terminer ses jours. D'abord, après sa mort, ils mettoient le feu au bucher, & au moment qu'il étoit consumé ils ramassoient les os du défunt & les couvroient de terre : la femme du mort étoit obligée, pour donner des preuves de sa vertu & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler sur son tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de son mari.

HERZEGOWINE ; nom propre d'un pays de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie dont il est la partie supérieure. Il s'étend vers la Dalmatie qui le borne au couchant & au midi. Castelnuovo qui appartient aux Vénitiens, en est la capitale : le reste consistant en dix-huit places, appartient au Grand Seigneur.

HESDIN ; nom propre d'une ville forte de France, en Artois, sur la Canche, environ à quatre lieues, sud-est, de Montreuil, sous le 19e degré, 44 minutes, 40 secondes de longitude, & le 50e, 22 minutes, 26 secondes de latitude. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

HÈSE ; vieux mot qui signifioit autrefois clôture.

HESHUSIENS ; (les) Hérétiques qui donnèrent dans l'arianisme & d'autres erreurs que Tilman Heshusius, Ministre Protestant d'Allemagne, publia dans le seizième siècle.

HÉSICASTES ; (les) Moines Grecs qui enseignèrent le quiétisme vers le milieu de l'onzième siècle.

Siméon le jeune, Abbé de Xerocerce avoit porté fort loin les exercices de la vie contemplative; il avoit donné des maximes pour sa perfectionner, & ses Moines prioient & méditoient sans cesse.

Comme la gloire céleste étoit l'objet de tous leurs vœux, elle étoit le sujet de toutes leurs méditations : ils s'agitoient, tournoient la tête, rouloient les yeux & faisoient des efforts incroyables pour s'élever au-dessus des impressions des sens, & pour se détacher de tous les objets qui les environnoient & qui leur sembloient attacher l'ame à la terre : tous les objets se confondoient alors dans leur imagination : ils ne voyoient rien distinctement; tous les corps disparoissoient & les fibres du cerveau n'étoient plus agitées que par ces espèces de vibrations qui produisent ces couleurs vives en forme d'éclairs, lorsque le cerveau est comprimé par le gonflement des vaisseaux sanguins.

Les Disciples de Siméon, dans la ferveur de leurs méditations, prirent ces lueurs pour une lumière céleste, & les regardèrent comme un rayon de la gloire des Bienheureux : ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril que cette lumière s'offroit à eux.

On blama ces visionnaires. Siméon, Abbé de Saint Mammas, prit leur défense, & traita comme des hommes charnels & terrestres les ennemis des Hésicastes qui conservèrent la liberté de se procurer par leurs méditations, les visions par lesquels ils se croyoient heureux.

Au commencement du quatorzième siècle Grégoire Palamas, Moine du mont Athos, qui avoit quitté la fortune & les honneurs pour la vie Monastique, adopta les règles que Siméon le jeune avoit prescrites & les accrédita.

Il écrivit sur la nature de cette lumière que les contemplatifs appercevoient à leur nombril; il prétendit qu'elle n'étoit point différente de la lumière qui avoit paru sur le Thabor; que cette lumière étoit incréée & incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas l'essence de Dieu; c'étoit une opération de la Divinité, sa grâce, sa gloire, sa splendeur qui sortoient de son essence.

Un Moine nommé *Barlaam* attaqua le sentiment des Hésicastes sur la nature de la lumière qui avoit paru sur le Thabor, & prétendit que cette lumière n'étoit point incréée; que le sentiment de Palamas sembloit admettre plusieurs Divinités subordonnées & émanées de la Divinité substantielle.

On assembla un Concile pour décider cette question qui commençoit à faire du bruit, & l'on condamna Barlaam.

Acyndinus autre Moine, entreprit la défense de Barlaam; on assembla un Concile pour juger Acyndinus : il y fut convaincu d'être du sentiment de Barlaam & de croire la lumière du Thabor une lumière créée : on condamna Acyndinus & Barlaam : on imposa silence sur ces contestations, & l'on défendit sous peine d'excommunication, d'accuser les Moines d'hérésie.

Les Hésicastes ou Palamites ne crurent pas devoir se borner à cette victoire : ils remplirent Constantinople de leurs écrits contre Barlaam, répandirent leur doctrine, persuadèrent; & Constantinople fut remplie de Quiétistes qui prioient sans cesse, & qui les yeux baissés

sur le nombril, attendoient toute la journée la lumière du Thabor. Les maris quittèrent leurs femmes pour se livrer sans distraction à ce sublime exercice & les Hésicastes leur donnoient la tonsure monacale : les femmes se plaignirent, & les Quiétistes remplirent Constantinople de trouble & de discorde.

Le Patriarche ordonna aux Hésicastes de se contenir : ils ne déférèrent ni à ses avis ni à ses ordres ; il les chassa de la ville, assembla un Concile composé du Patriarche d'Antioche & de plusieurs Évêques ; ce Concile condamna Grégoire Palamas, ses opinions & ses sectateurs.

Ceci se passa sous l'Impératrice Anne, pendant l'exil de Cantacuzène ; mais lorsque Cantacuzène se fut rendu Maître de Constantinople, l'Impératrice Anne & Jean Paléologue voulant se servir de Palamas pour faire leur paix, le firent absoudre dans un Synode qui condamna le Patriarche Jean : ce Patriarche étant mort, Cantacuzène fit élire à sa place Isidore sectateur zélé des opinions des Hésicastes.

Les Barlaamites se séparèrent de la communion d'Isidore : pour rétablir la paix entre ces deux partis, les deux Empereurs Cantacuzène & Jean Paléologue, firent assembler un Concile composé de vingt-cinq Métropolitains, de quelques Évêques, de plusieurs Prêtres & Moines : on cita à ce Concile les ennemis de Palamas : on examina leurs accusations & les réponses de Palamas : on traita ensuite de la lumière du Thabor. Quelques jours après on se rassembla pour traiter à fond quelques questions qui regardoient l'essence & l'opération divine : l'Empereur proposa lui-même toutes ces questions : on rapporta tous les passages des Pères pour les expliquer : on examina avec le même soin la doctrine de Barlaam : on reçut la profession de foi des Moines du mont Athos, & l'on condamna Barlaam, Acyndinus & tous ceux qui croyoient que la lumière du Thabor étoit créée : ce Concile fut tenu vers l'an 1345.

Le nombre des ouvrages composés pour & contre les Hésicastes, est très considérable : ils sont encore pour laplupart manuscrits.

HÉSIODE ; nom propre d'un poëte Grec qui naquit à Cumes, dans l'Éolide. Il florissoit en même temps qu'Homère, selon l'opinion commune : il écrivit le premier en vers sur l'agriculture : il intitula son poëme, *les ouvrages & les jours*, parceque l'art & la culture de la terre demandent qu'on observe exactement les temps & les saisons. Hésiode plus Poëte que Philosophe, y marque comme nos faiseurs d'almanachs, les jours heureux & malheureux. Il mêle aux préceptes de l'agriculture, des leçons pour la conduite de la vie. Ce poëme servit de modèle à *Virgile* pour composer ses géorgiques, ainsi qu'il le témoigne lui-même. Les autres ouvrages d'*Hésiode* sont la *théogonie* ou la *généalogie des Dieux*, & *le bouclier d'Hercule*. La première de ces productions n'a rien de grand que son sujet. C'est une espèce de *poëme* sans art, sans invention, & sans autre agrément que celui qui peut convenir au genre d'écrire médiocre ; car en ce genre-là Hésiode tenoit, selon Quintilien, le premier rang. Cet ouvrage joint à ceux d'*Homère*, doit être

regardé

regardé comme les archives & le monument le plus sûr de la théologie des anciens & de l'opinion qu'ils avoient de leurs Dieux. Le second ouvrage d'Hésiode est un morceau détaché d'un plus grand, où l'on prétend qu'il célébroit les Héroïnes de l'antiquité. On l'a appelé le *bouclier d'Hercule*, parcequ'il roule tout entier sur la description de ce bouclier dont le Poëte rapporte une aventure particulière. Hésiode est moins élevé, moins sublime qu'*Homère*, mais sa poësie est ornée dans les endroits susceptibles d'ornemens.

HÉSIONE; terme de Mythologie & nom propre d'une fille de Laomédon, Roi de Troyes, qui fut délivrée par Hercule au moment où elle alloit être dévorée par un monstre marin. Elle fut dans la suite le prix de la valeur de Telamon. *Voyez* HERCULE & LAOMÉDON.

HÉSITANS; (les) on a ainsi appelé ceux des Eutychiens & des Acéphales qui étoient incertains s'ils accepteroient ou s'ils rejeteroient le Concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Syndotins;* & les Appelans qui ne s'attachoient ni à Cyrille ni à Jean d'Antioche, celui d'*Hésitans*.

HÉSITATION; substantif féminin. Incertitude, balancement en parlant. *Répondez sans hésitation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉSITER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Herere.* Ne trouver pas facilement ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, du défaut de mémoire ou du peu de netteté d'esprit. *Cet écolier hésite toujours en récitant ses leçons.*

HÉSITER, signifie aussi être incertain sur le parti qu'on doit suivre, la résolution qu'on prendra. *Il hésita long-temps avant de consentir à ce mariage*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *éziter*.

HESN-MIDI; nom propre d'une ville de Perse que Tavernier dit être située au 74e degré, 45 minutes de longitude, & au 32e, 5 minutes de latitude.

HESPÉRIE; substantif féminin qui signifie en général, un pays occidental. Les Grecs appeloient *Hespérie*, l'Italie qui est à leur couchant; & par la même raison les Romains donnèrent le même nom à l'Espagne.

HESPERIS; *Voyez* JULIENNE.

HESPERUS; substantif masculin & terme d'Astronomie. On a donné ce nom autrefois à la planète de Vénus lorsqu'elle paroissoit le soir avant le coucher du Soleil. C'est celle que le peuple appelle *étoile du berger*.

HESPERUS, se dit aussi en termes de Mythologie, d'un fils de Japhet & de la Nymphe Asie, fille de l'Océan. Il passa dans l'Italie qui de son nom prit celui d'*Hespérie*, & de là dans l'Afrique occidentale où son frère Atlas avoit fondé le Royaume de Mauritanie. Tous deux s'étoient rendus savans dans l'Astronomie, & pour mieux faire leurs observations ils se retiroient sur une haute montagne à laquelle dans la suite on donna le nom d'*Atlas*. Hespérus y fut enlevé un jour par un tourbillon de vent qui le précipita

dans la mer; comme on ne le retrouva plus on publia qu'il avoit été transporté dans le Ciel & changé en cette planète qu'on nommoit anciennement *Hesperus* ou *Vesper*, & qu'on appelle aujourd'hui la *planète de Vénus*.

HESPÉRIDES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. On appeloit ainsi trois Nymphes, filles d'Hesperus, dont les noms particuliers étoient *Églé*, *Arethuse* & *Hespéréthuse*. Elles prenoient soin des jardins de leur père, & en avoient confié la garde à un dragon qui ne dormoit jamais. Il y avoit, dit-on, dans ces jardins, des arbres qui portoient des pommes d'or: Jupiter les avoit donnés à Hespérus, & leurs précieux fruits furent enlevés par Hercule: c'étoit selon les uns, des oranges ou des citrons; selon d'autres, des moutons dont la toison approchoit de la couleur d'or.

HESSE; (la) nom propre d'un pays d'Allemagne avec titre de Landgraviat, dans le cercle du Haut Rhin. Il s'étend depuis le Mein jusqu'au Weser & confine à la Wétéravie, à la Thuringe, à la Westphalie, à la Franconie & au pays de Brunswich. Cassel en est la capitale.

La Hesse qui est au nord de la Wétéravie, est principalement possédée par la branche aînée de Hesse-Cassel qui y fait sa résidence. Les trois autres branches ont les principaux domaines dans la Wétéravie. La branche de Rhinfels seule est catholique; les autres sont Calvinistes.

La Hesse étoit anciennement habitée par les *Cattes* qui ont pris ensuite le nom de *Hesses*: ils envoyèrent vers le temps de la naissance de Jésus-Christ, des Colonies au-delà du Rhin, lesquelles s'établirent dans une contrée des *Bataves* où se trouvent encore deux bourgs qui ont conservé leur nom. L'un est Catwick sur le Rhin, & l'autre Cattwick sur l'Océan, près de Leyde & à son nord-ouest.

La Maison qui possède ce pays descend des anciens Ducs de Brabant. Henri surnommé l'*Enfant*, second fils de Henri, Duc de Brabant, succéda en 1249 à une partie des États de sa mère qui étoit héritière du Landgraviat de Thuringe & de Hesse: il ne garda que ce dernier pays qu'il laissa à sa postérité, & il fut obligé d'abandonner la Thuringe aux Marquis de Misnie. Le Landgrave Philippe, surnommé le *Magnanime*, qui embrassa le Luthérianisme & qui fut fait prisonnier en 1547 par Charles-Quint, laissa deux fils, Guillaume IV & George. Le premier continua la branche aînée des Landgraves de Hesse qui prennent leur nom de *Cassel* leur capitale, & qui a produit ensuite la branche de *Rhinfels*. Le second fit la branche de Hesse-d'Armstat, & l'un de ses petits-fils, celle de Hesse-Hombourg. Les Landgraves de Hesse-Cassel & de Hesse-d'Armstat sont les seuls de ces Landgraves qui aient voix de suffrage au Collège des Princes de l'Empire.

HESTIÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Sacrifices solennels qu'on faisoit dans plusieurs endroits de la Grèce & surtout à Corinthe en l'honeur de Vesta.

HÉSUS; *Voyez* Ésus.

HÉSICHASTES; *voyez* Hésicastes

HÉSICHIUS; nom propre d'un Gram

mairien grec, auteur d'un excellent dictionnaire grec que Casaubon dit être le plus savant & le plus utile de tous les ouvrages de l'antiquité en ce genre.

HET; vieux mot qui signifioit autrefois cœur. On disoit, *de bon het*; pour dire, de bon cœur.

HÉTER; vieux verbe qui signifioit autrefois louer, caresser.

HÉTÉRIARQUE; substantif masculin. Titre que portèrent autrefois deux Officiers de l'Empire Grec, dont le principal étoit qualifié de *Grand Hétériarque*: l'autre lui étoit subordonné. Ils remplissoient diverses fonctions à la Cour de l'Empereur, & ils avoient le commandement des troupes des alliés.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉROCLITE; adjectif des deux genres & terme de grammaire. *Heterocliton*. Qui est contre les règles communes de la grammaire. *Décliner un nom hétéroclite.*

Hétéroclite, se dit figurément de certaines choses qui pèchent contre les règles ordinaires de l'art. *Un poëme hétéroclite. Un tableau hétéroclite.*

Hétéroclite, se dit aussi figurément des personnes qui ont quelque chose d'irrégulier & de bizarre dans l'humeur, dans la conduite. *C'est une femme bien hétéroclite.*

Il se dit aussi des choses qui sont propres à ces sortes de personnes. *Il a l'esprit hétéroclite, des façons hétéroclites.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas *un hétéroclite bâtiment*, mais *un bâtiment hétéroclite.*

On prononce *étéroklite.*

HÉTÉRODOXE; adjectif des deux genres. *Heterodoxus, a, um.* Qui est contraire aux vérités, aux dogmes, aux principes de la religion. Il est opposé à orthodoxe. *Un Docteur hétérodoxe. Une opinion hétérodoxe.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉRODOXIE; substantif féminin & terme dogmatique. *Heterodoxia.* Opposition aux sentimens orthodoxes. *Ce docteur est accusé d'hétérodoxie. Il fit remarquer l'hétérodoxie de cette opinon.*

Les quatre premières syllabes sont brèves & la cinquième longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉRODROME; adjectif des deux genres & terme de Mécanique. On appelle *levier hétérodrome*, un levier dont le point d'appui est entre le poids & la puissance. On lui donne aussi le nom de *levier du premier genre.*

Quand le poids est entre la puissance & le point d'appui, ou la puissance entre le poids & l'appui, le levier se nomme *homodrome.*

HÉTÉROGÈNE; adjectif des deux genres & terme didactique. Qui est de différente nature. Il est opposé à homogène.

En termes de grammaire on appelle *noms hétérogènes*, ceux qui sont d'un genre au singulier & d'un autre au pluriel. *Amour* par exemple, est un nom hétérogène masculin au singulier, *l'amour le plus ardent*; & féminin au pluriel; *de brillantes amours.*

Hétérogène, se dit en termes de Mécanique, des corps dont la densité n'est pas égale partout. Dans les *corps hétérogènes* la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas

proportionnelle au volume de cette partie.

Lumière hétérogène, se dit de celle qui est composée de rayons qui diffèrent en couleur & par conséquent en réfrangibilité & réflexibilité.

Nombres hétérogènes, se dit des nombres composés de nombres entiers & de fractions, comme $3+\frac{1}{4}$, &c.

Quantités hétérogènes, se dit de celles qui sont si différentes entre elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excède jamais l'autre. Tels sont par exemple, le point & la ligne, la surface & le solide en *géométrie.*

On appelle *quantités sourdes hétérogènes*, celles qui ont différens signes radicaux dont les exposans n'ont point de diviseur commun.

Hétérogène, se dit souvent en termes de Médecine, pour désigner en général, une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangère à l'œconomie animale & susceptible par conséquent, de causer de grands désordres à proportion qu'elle est plus ou moins dominante; en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistance, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes dont ces fluides deviennent capables.

Ainsi par exemple, le levain de la fièvre, de la petite vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogène* dans la masse des humeurs d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉROGÉNÉITÉ; substantif féminin & terme didactique. *Heterogeneitas.* Qualité, état de ce qui est hétérogène. *Voyez* Hétérogène.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉROSCIENS; substantif masculin pluriel & terme de Géographie. On donne ce nom aux habitans des zones tempérées qui à midi ont leur ombre de côté différent: savoir, les habitans de la zone tempérée septentrionale du côté du nord, & ceux de la zone tempérée méridionale du côté du midi.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÉTÉROUSIENS; (les) on a ainsi appelé une secte d'Ariens plus connue sous le nom d'*Aétiens*, parce qu'elle avoit *Aétius* pour chef. *Voy.* Aétius.

HÉTHALON; nom propre d'une ancienne ville de Syrie, sur la Méditerranée, entre Posidium & Laodicée. Elle est marquée dans Ézéchiel comme bornant la Terre Promise du côté du nord.

HÉTICH; substantif masculin. Espèce de rave ou de navet d'Amérique, ou racine qui a environ un pied & demi de longueur & qui est grosse comme les deux poings: elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légèrement laxative.

HETMANN; substantif masculin. Dignité qui en Pologne répond à celle de Grand Général de la Couronne; & dans l'Ukraine, c'est le Chef des Cosaques.

HÊTRE; substantif masculin. *Fagus.* Grand arbre qui se trouve communément dans les forêts des climats

tempérés de l'Europe. Il grossit, s'élève, s'étend plus promptement & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre : il prend une tige droite dont la tête se garnit de beaucoup de branches : cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire : en général il plait à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante, sont placées alternativement sur les branches. Le *hêtre* donne au printemps des fleurs mâles ou chatons de figure ronde qui paroissent en même temps que les feuilles. Le fruit qui vient séparément est renfermé dans une espèce d'enveloppe qui est hérissée de piquans : il s'y trouve ordinairement quatre graines qui sont oblongues & triangulaires : on donne à ce fruit le nom de *faine*. L'enveloppe s'ouvre au mois d'Octobre & laisse tomber le fruit ; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers : il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaignier & à l'orme qui ont généralement plus d'utilité ; mais le hêtre considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement & par la médiocrité du terrein où il prospère, peut entrer en parallèle avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois lorsque la qualité du terrein ne permet pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* se plaît dans les lieux froids, sur le penchant & au sommet des montagnes : il se contente d'un terrein peu substantiel : il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le sable & le grès lorsqu'il y a peu d'humidité : il réussit surtout dans les terres grasses & argilleuses lorsque le sable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondément que celles du chêne ; mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses & à celles qui sont trop superficielles.

On élève le *hêtre* en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité ; ce qui arrive, comme on l'a dit, dans le courant du mois d'Octobre : comme il seroit difficile & coûteux de la faire ramasser grain à grain, on rassemble & on enlève avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes que l'on met dans des sacs ; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nétoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, & l'on rejette les grains que leur défectuosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Février ; plutôt on s'y prend mieux elle lève. Il est vrai qu'en se hâtant il y a des risques à courir : les rats, les souris, les mulots & tous les insectes qui vivent sous la terre en sont très-avides ; en sorte que dans les années où ces animaux abondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir sèchement pour l'empêcher de germer : cet

avancement seroit sujet à inconvénient : la faine en levant jette au bout des feuilles séminales l'enveloppe de son amende : si quand on seme la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrein leger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on veut semer un grand canton, si le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charue, ensuite on semera la faine même avec le sable si elle y a été mêlée; puis en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines lèveront en moins d'un mois : les gelées de printemps ne lui causent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premières années; ils seront foibles, branchus; il faudra les couper après la quatriéme année, pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre d'une forme régulière & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins; on le regarde comme un arbre commun, un arbre ignoble; on le méprise : cependant il y a des terreins qui se refusent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades; c'est surtout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & résistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre qui est nuisible à tout ce qui croît dessous : ses feuilles données en verd au bétail, lui font une bonne nourriture; quand elles sont sèches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi-pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois de *hêtre* est d'une grande utilité, mais on ne le fait servir qu'à de petits usages qui à la vérité s'étendent à une infinité de choses. Nos Charpentiers ne s'en servent pas; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis auteur anglois qui a donné en 1738, sur la culture des arbres forestiers, un traité fort petit mais qui contient beaucoup de faits. » le bois » du *hêtre*, dit cet auteur, est » propre à faire des membrures & » des planches dont on peut former des parquets, planchers de » greniers & faire des boiseries : » l'aubier de ce bois est celui de » tous les arbres qui dure le moins » & où les vers font le plus grand » dommage : il faut absolument » l'enlever avant d'employer ce bois » qui sans cela, se tourmenteroit » pendant plusieurs années : mais » si on veut rendre les planches & » les membrures de bonne qualité, » il faut les jeter dans l'eau immédiatement après leur sciage, & » les y laisser pendant quatre ou » cinq mois. Plus les planches sont » minces, moins le ver les attaque. Si l'on vouloit employer le » *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit soutenir à trois pieds au-

» dessus de terre, de grosses pièces de ce bois, faire du feu pardessus avec des copeaux & du fagotage, jusqu'à ce que les pièces ayent pris une couleur noire & une croûte; il faut plonger ensuite les extrémités des pièces dans de la poix fondue, & les employer dans les étages élevés. » Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme cela se pratique ordinairement, il faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la sève. Par expériences faites, les arbres coupés en été ont duré fort long-temps, & ceux coupés en hiver ont été percés par les vers & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de temps en temps, ensuite les façonner, puis les jeter dans l'eau ».

Les charrons, les menuisiers, les tourneurs, les layetiers, les gaîniers, les sabottiers, *&c.* font grand usage de ce bois; on lui donne de la consistance & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure longtemps en lieu sec; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la sécheresse & de l'humidité; c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

M. Duhamel dit que c'est avec ce bois qu'on fait les manches de couteau, que l'on appelle *jambette.* Quand le manche est dégrossi, on le met sous une presse, dans un moule de fer poli qu'on a fait chauffer, & que l'on a frotté d'huile. Ce bois entre dans une espèce de fusion ou d'amollissement. Une portion du bois s'étend entre les deux plaques de fer qui forment le moule, comme si c'étoit une espèce de métal, & le manche sort du moule bien formé, très-poli, après y avoir acquis beaucoup de dureté & y avoir pris une couleur assez agréable. En cet état il n'est plus possible, dit-il, de reconnoître le grain du bois de hêtre.

La faîne a aussi ses usages: elle a le goût de noisette; mais l'astriction qui y domine la rend peu agréable à manger: elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtisserie; enfin on en fait du pain dans les temps de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espèce de *hêtre* qui a deux variétés: l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espèce commune.

HÉTRURIE; *voyez* ÉTRURIE.

HÉTRUSQUES; *voyez* ÉTRUSQUES.

HEU; substantif masculin & terme de Marine. Vaisseau fort usité en Hollande. Il est du port de trois cens tonneaux, & il tire peu d'eau, parcequ'il est plat de varangues: il n'a qu'un mât avec une longue pièce de bois en saillie qu'on nomme la *corne*, un beaupré, une civadière & un bourset, & il porte une voile latine & des bonnettes en étai. La voile sert à la corne & au mât, & court de l'une à l'autre de haut en bas.

HEUDICOURT; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à trois lieues, nord-ouest, de Gisors.

HEUDRIR; vieux mot qui signifioit autrefois gâter, pourrir.

HÉVÉENS; (les) ancien peuple d'Asie qui habitoit dans la terre de Chanaan.

HÉVÉLIUS; (Jean) nom propre d'un astronome célèbre qui naquit à Dantzic le 28 Janvier 1611. Il acquit dans ses premières études assez de mathématiques pour y prendre un goût décidé : il y joignit le dessein & la connoissance des arts qui lui servirent aussi beaucoup dans la suite.

Depuis 1630 jusqu'en 1634, il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne : à son retour il s'occupa quelque temps des affaires de la république de Dantzic ; mais en 1639 animé par les conseils de *Cruger* qui avoit été son premier maître, il se livra tout entier à l'astronomie, & surtout aux observations qu'il sentit bien être le fondement de cette science. En 1641 il établit chez lui une Observatoire : il fit faire un sextant & un quart de cercle de trois & de quatre pieds ; il construisit lui-même de très-grandes lunettes, il fit une description exacte de la figure de la lune dans toutes ses phases pour se guider dans l'observation des éclipses de la lune, & il publia cette *sélénographie* en 1647 *in-folio*.

Sa *Cométographie* fut imprimée en 1668. La première partie de son grand ouvrage intitulé, *Machina cœlestis* en 1673, & la seconde en 1679. Cette seconde partie est extrêmement rare, parceque dans le temps même où l'on venoit de l'achever, Hévélius perdit dans un incendie sa maison, ses instrumens & ses livres. Ses autres ouvrages sont, *Annus Climactericus*, 1685. *Firmamentum Sobiescanum*, 1690. *Prodromus astronomiæ, & novæ tabulæ solares unà cum catalogo fixarum*, 1690 ; & plusieurs opuscules de moindre volume. Il mourut le 28 Janvier 1687 à l'âge de 76 ans.

Le recueil manuscrit de ses lettres & des réponses de la plupart des savans avec qui il étoit en correspondance, formant 17 volumes *in-folio*, fut acheté par M. De Lisle en 1725, lorsqu'il alloit en Russie, & se trouve actuellement à Paris au dépôt de la marine. Ce recueil renferme certainement, remarque un Académicien, une multitude de choses intéressantes pour l'histoire & le progrès de l'astronomie, qui seroient très-dignes d'être rendues publiques.

HEUFT; nom propre d'une forteresse de Pologne, dans la Prusse royale, sur la Wistule, entre Dantzic & Marienbourg.

HEUKELUM; nom propre d'une petite ville des Provinces unies, dans la Hollande, sur la Linge, au dessous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum.

HEUPING; nom propre d'une ville de la Chine, dans le Pekeli, au département de Chinting, quatrième Métropole de cette Province.

HEUR; vieux mot qui signifioit autrefois bonne fortune, & dont on fait encore usage dans quelques phrases proverbiales : on dit par exemple, qu'*il n'y a qu'heur & malheur en ce monde* ; pour dire, que c'est le hasard qui décide de la plupart des choses.

On dit aussi proverbialement d'un homme plus heureux qu'habile, qu'*il a plus d'heur que de science*.

HEURE; substantif féminin. *Hora.* Certain espace de temps qui fait

chez

chez nous la vingt-quatrième partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le soleil autour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une heure, puisque 360 degrés répondent à 24. On divise l'heure en 60 minutes, la minute en 60 secondes, *&c.*

On divise aussi en deux les vingt-quatre heures du jour, & chaque division est de douze heures : l'une depuis minuit jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à minuit. Et c'est dans ce sens qu'on dit, *une heure après midi ; deux heures après midi*, &c.

Les anciens Hébreux ne partageoient pas le jour par heures, mais en quatre parties : le matin, le haut du jour ou midi, la première vêpre & la dernière vêpre ; & la nuit se partageoit en trois parties : le soir, minuit & la garde du matin. Si l'on trouve quelquefois le nom d'*heures* dans les Septante, c'est pour marquer les saisons, de même que dans Homère & dans Hésiode.

Cependant la division du jour en heures est très-ancienne, sans qu'on sache à qui on la doit. Les Grecs qui sont à notre égard les dépositaires des faits de la plus haute antiquité, ignorent l'origine des heures chez les nations étrangères, & ne la font remonter chez eux qu'au temps d'Anaximenés ou d'Anaximander qui vivoit sous le règne de Cyrus, vers la fin de la captivité de Babylone. Cet auteur avoit voyagé en Chaldée, & pouvoit bien en avoir appris la manière de partager le jour par heures. Hérodote qui vivoit sous Xercès, dit expressément que les Grecs ont reçu des Babyloniens l'usage de l'aiguille solaire & des horloges. Et Xénophon qui a suivi le jeune Cyrus dans son expédition, fait dire à Eutydème que le soleil qui est lumineux nous découvre les heures du jour, & que les étoiles nous découvrent les heures de la nuit. Aristophanes qui vivoit du temps de Socrates, parle aussi de l'aiguille solaire & des heures. Il fait demander à un de ses acteurs : *quelle heure l'aiguille du cadran marque-t-elle ?*

Dans les livres du Nouveau Testament on voit distinctement le jour partagé en douze heures égales, à la manière des Grecs & des Romains. Ces heures étoient toujours égales entre elles, mais inégales par rapport aux différentes saisons. Les douze heures des plus grands jours d'été étoient beaucoup plus longues que celles des plus courts jours d'hiver. La première heure étoit celle qui suivoit le lever du soleil, & répondoit à nos six heures du matin dans l'équinoxe, & aux autres temps à proportion de la longueur ou de la brièveté des jours. La troisième heure répondoit à neuf heures du matin dans l'équinoxe ; la sixième heure en tout temps répondoit au midi, & ainsi des autres. Dans le Nouveau Testament on remarque aussi la nuit partagée en quatre veilles ; usage que les Juifs avoient emprunté des Romains.

Les Égyptiens divisoient aussi le jour en douze parties, & les astronomes de la Chine conservent encore aujourd'hui cette division. Ils appellent l'*heure chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier est appelé *Zeth*, souris ; le second *Chio*, taureau ; le troisième *Zem*, léopard ; le quatrième *Mau*, lièvre ; le cinquième *Chiu*, crocodile ; le

sortes de temps; ainsi l'on dit, *songez un peu à cela à vos heures de loisir, à vos heures perdues;* pour dire, lorsque vous n'aurez rien à faire.

Pour marquer qu'il n'est pas tard relativement à l'affaire dont il est question, on dit, qu'*il est de bonne heure.*

On dit dans une acception à peu près semblable, qu'*il est de trop bonne heure pour partir, pour manger. Trouvez-vous une autrefois de meilleure heure.*

On dit aussi, *une bonne heure;* pour dire, un temps propre, commode, favorable pour faire quelque chose, pour exécuter quelque projet. *Il attend la bonne heure pour parler de son mariage.* Et dans un sens contraire, on dit, *c'est une mauvaise heure pour lui parler de votre affaire.*

On dit, *une heure indue;* pour dire, une heure de la nuit où tout le monde est ordinairement retiré. *Il rentre souvent chez lui à heure indue.*

On appelle aussi *heure indue* en général, toute heure qui ne convient point. *On le vit entrer chez cette femme à heure indue.*

On dit, *passer de bonnes heures, d'agréables heures;* pour dire, passer agréablement le temps. Et l'on dit dans un sens contraire, *passer de mauvaises heures.*

On dit aussi, qu'*une personne,* qu'*une chose a donné de mauvaises heures à quelqu'un;* pour dire, qu'elle lui a donné beaucoup de chagrin.

On dit encore de quelqu'un, qu'*il a de bonnes & de mauvaises heures;* pour dire, qu'il est d'humeur inégale & bizarre.

On dit ironiquement à une personne qui arrive tard dans quelque endroit où on l'attend, *vous venez à belle heure; il est belle heure pour venir.*

En parlant de galanterie, on dit, l'*heure du berger;* pour dire, le moment favorable auprès d'une maîtresse.

DERNIÈRE HEURE & HEURE DERNIÈRE, se dit de la mort. *Sa dernière heure s'approche. Quand l'heure dernière est arrivée.*

On dit que *toutes nos heures sont comptées;* pour dire, que Dieu a déterminé le moment où finira notre vie.

On dit de quelqu'un qui a des sujets d'impatience, &c. qu'*il compte toutes les heures;* pour dire, qu'il s'ennuie beaucoup.

On dit figurément, qu'*en hiver les jours n'ont point d'heures;* pour dire, qu'ils sont extrêmement courts.

On dit adverbialement & familièrement, *à cette heure;* pour dire, présentement. *Tout à cette heure, tout à l'heure;* pour dire, dans un moment. *A l'heure qu'il est. A l'heure que je vous parle. Sur l'heure. Tout sur l'heure. Pour l'heure;* c'est-à-dire, pour le présent, au temps que nous sommes.

On dit, *à toutes heures, à toutes les heures du jour;* pour dire, à tout instant.

On dit aussi, *d'heure en heure, d'heure en autre.*

On dit, *j'ai vu l'heure que...* pour dire, j'ai vu le temps, j'ai vu le moment que....

On dit adverbialement, *à la bonne heure;* pour dire, hé bien soit, voilà qui est bien. *A la bonne heure qu'il parte puisqu'il le veut.*

On dit aussi *à la bonne heure;* pour dire, heureusement. *Cette succession lui vint à la bonne heure,*

car ses affaires étoient bien dérangées. Et l'on disoit autrefois, *à la malheure;* pour dire, malheureusement.

On dit, *prendre quelqu'un à l'heure;* pour dire, faire travailler quelqu'un à condition de le payer à tant par heure. Et *être à l'heure;* pour dire, être employé à condition d'être payé à tant par heure.

On dit proverbialement & figurément, *chercher midi à quatorze heures;* pour dire, chercher une chose où elle n'est pas.

On appelle *Heures Canoniales*, les prières vocales que les Chanoines récitent au chœur, & les autres Ecclésiastiques en particulier en disant leur Breviaire.

Ces prières sont nommées *Heures*, parcequ'elles se récitent à certaines heures du jour ou de la nuit, selon l'usage des lieux; *Canoniales*, parcequ'elles ont été instituées par les Canons. Ces heures sont au nombre de sept; savoir, Matines & Laudes qui n'en font qu'une, n'ayant qu'une seule collecte qui les termine, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Ce n'a été qu'au commencement du treizième siècle que les Heures Canoniales ont été réduites à la forme qu'elles ont dans nos Breviaires.

On appelle *les petites heures*, prime, tierce, sexte & none.

On appelle *heures* au pluriel, un livre où ces prières sont contenues. *Acheter des heures. Elle a oublié ses heures à l'Eglise.*

On dit familièrement, *une paire d'heures;* pour dire, un livre d'heures.

On appelle *prières de quarante heures*, des prières qui se font durant trois jours avec exposition du Saint Sacrement.

Les *Heures* étoient selon la Mythologie, des filles de Jupiter, dont les fonctions principales étoient d'ouvrir le Ciel & de le fermer, au moyen d'une trape qu'elles levoient & abaissoient.

La Mythologie grecque ne reconnut d'abord que trois *heures* qu'Hésiode appelle *Eunomie*, *Dicé* & *Irène*, parcequ'alors il n'y avoit que trois saisons, le printemps, l'été & l'hiver; ensuite quand on leur ajouta l'automne & le solstice d'hiver ou sa partie la plus froide, la Mythologie créa deux nouvelles *Heures* qu'elle appela *Carpo* & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin quand les Grecs partagèrent le jour en douze parties égales, les Poëtes multiplièrent le nombre des *Heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommèrent les *douze sœurs* nées gardiennes des barrières du Ciel pour les ouvrir & les fermer à leur gré: ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron & de le rendre à Venus.

Les mêmes poëtes donnèrent encore aux *Heures* l'intendance de l'éducation de Junon, & dans quelques statues de cette Déesse on représente les *Heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des Divinités dans la ville d'Athènes où elles avoient un Temple bâti en leur honneur par Amphiction. Les Athéniens selon Athénée, leur offroient des sacrifices dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rôtir; ils adressoient des vœux à ces Déesses, & les prioient de leur donner une chaleur modérée, afin qu'avec le secours des

pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement en maturité.

Les modernes représentent ordinairement les *Heures* accompagnées de Thémis soutenant des cadrans ou des horloges.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEURÉ; vieux mot qui signifioit autrefois heureux.

HEUREUSEMENT; adverbe. *Feliciter*. D'une manière heureuse. *Il se tira heureusement de cette entreprise. Elle joue heureusement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEUREUX, EUSE; adjectif. *Felix*. Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content. *Être heureux. Vivre heureux. Se croire heureux.*

On dit par une espèce d'exclamation, *heureux! Trop heureux!* pour dire, extrêmement heureux. *Heureux s'il peut vous obliger! Trop heureux qui peut vous plaire!*

On dit proverbialement, *n'est heureux que qui le croit être.*

Il se dit aussi des choses qui contribuent au bonheur & au contentement. *Vivre dans un état heureux. Être dans une situation heureuse.*

On demande, dit un auteur célèbre, s'il y a une condition plus heureuse qu'une autre; si l'homme en général est plus heureux que la femme? Il faudroit avoir essayé de toutes les conditions, avoir été homme & femme comme *Tiresias* & *Iphis*, pour décider cette question; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un esprit également propre à chacune, & il faudroit avoir passé par tous les états possibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore si de deux hommes l'un est plus *heureux* que l'autre? Il est bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd son bien, son honneur, sa femme & ses enfans, & qui est condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, est moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune Sultan vigoureux ou que le savetier *de la Fontaine*.

Mais on veut savoir lequel est le plus *heureux* de deux hommes également sains, également riches & d'une condition égale? Il est clair que c'est leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins inquiet & en même temps le plus sensible, est le plus *heureux*; mais malheureusement le plus sensible est presque toujours le moins modéré. Ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette disposition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés sans que nous y prissions la moindre part.

Il y a des chiens qu'on caresse, qu'on peigne, qu'on nourrit de biscuits, à qui l'on donne de jolies chiennes. Il y en a d'autres qui sont couverts de galle, qui meurent de faim, qu'on chasse, qu'on bat & qu'ensuite un jeune Chirurgien dissèque lentement après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes. A-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou malheureux?

On dit, *faire une fin heureuse*; en parlant d'une personne qui meurt

dans les sentimens d'un homme de bien & d'un bon Chrétien.

Heureux, se dit aussi de celui que la fortune favorise. *C'est l'homme le plus heureux que je connoisse. C'est un joueur très-heureux. Il n'est pas heureux en amours.*

Heureux, signifie aussi qui rend fortuné, qui est favorable & avantageux. *L'occasion est heureuse. Une planète heureuse. Une bonne & heureuse année. Une heureuse entreprise. Une circonstance bien heureuse.*

On appelle au jeu, *coup heureux*, un coup, un hasard favorable qui arrive au jeu.

En parlant d'une chûte ou de quelqu'autre chose de fâcheux qui n'a point eu de mauvaise suite, on dit que *c'est une chute heureuse*, *un coup heureux*.

On appelle *choix heureux*, *conseil heureux*, un choix, un conseil qui est suivi d'un bon succès.

Heureux, signifie aussi qui marque de la prospérité, qui promet de la bonne fortune. *Cela est d'un heureux présage. Il a la physionomie heureuse.*

Heureux, se dit encore en parlant des choses qui regardent l'esprit ou les mœurs, & signifie bon, excellent, rare en son genre. *Il a la mémoire heureuse. Une heureuse expression. Des vers heureux. C'est une heureuse invention que celle de la boussole.*

On appelle particulièrement dans le même sens, *génie heureux*, celui qui est doué d'un grand talent.

Le génie, remarque M. de Voltaire, est plus ou moins heureux; celui de Virgile fut plus heureux dans l'épisode de Didon que dans la fable de Lavinie; dans la description de la prise de Troyes que dans la guerre de Turnus: Homère est plus heureux dans l'invention de la ceinture de Venus que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit quand on trouve par hasard ce que l'on cherchoit & que l'on n'espéroit pas de trouver sitôt, qu'*on a fait une heureuse rencontre*, *une rencontre heureuse*.

On dit dans le même sens, d'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée subtile, *que c'est une rencontre heureuse*.

On dit au jeu, qu'*une personne a la main heureuse*; pour dire, qu'elle est heureuse au jeu & qu'elle gagne ordinairement. Et figurément, *qu'elle a la main heureuse à quelque chose*; pour dire, qu'elle y réussit presque toujours.

On dit proverbialement de quelqu'un qui a réussi à ce qu'il avoit entrepris imprudemment, qu'*il a été plus heureux que sage*.

D'heureuse mémoire; formule qu'on emploie quelquefois en parlant des Rois & des Princes qui sont morts. *Le feu Roi d'heureuse mémoire.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Cet adjectif peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte: ainsi l'on dira un *heureux séjour* ou un *séjour heureux*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEURT; substantif masculin. Choc des corps qui se rencontrent & se frappent rudement. *Le heurt du vaisseau contre la côte, le brisa.*

Heurt, se dit aussi de l'endroit le plus élevé d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite & à gauche la pente pour l'écoulement des eaux.

Le *h* se fait sentir.

HEURTÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Heurter.

En termes de Dessinateurs on appelle *desseins heurtés*, des desseins qui ne sont touchés que de coups hardis & très-prononcés. Ces desseins faits ainsi avec beaucoup de vîtesse, ne sont pas exactement corrects & peuvent manquer pour la perspective & quelques autres parties de l'art; mais ce ne sont point des défauts dans une esquisse dont tout le but est de représenter une pensée exécutée avec beaucoup d'esprit, ou bien des figures détachées & imparfaites qui doivent entrer dans quelque composition dont elles sont partie.

Heurté, se dit aussi d'un tableau peint au premier coup, sans que la couleur soit fondue ni caressée.

HEURTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Choquer, frapper ou rencontrer rudement. *Il le heurta en passant. Le vaisseau brisa la chalouppe en la heurtant.*

Il s'emploie souvent comme pronominal réciproque, & alors il signifie se choquer en se rencontrant. *Ils se heurtèrent l'un l'autre en sortant de l'Opera.*

On dit figurément, qu'*une chose heurte la raison, le sens commun;* pour dire, qu'elle est contraire à la raison, au sens commun.

On dit dans ce sens, qu'*il ne faut pas heurter de front l'opinion de quelqu'un qu'on veut persuader.*

On dit aussi figurément qu'*on ne peut faire une chose sans heurter beaucoup de gens;* pour dire, sans désobliger, sans offenser beaucoup de gens, sans leur déplaire.

Heurter, est aussi verbe neutre & signifie choquer, rencontrer rudement. *Le navire heurta contre la côte. Il heurta contre le pont.*

On dit proverbialement & figurément en parlant d'une personne difficile à persuader, que *c'est heurter de la tête contre le mur, que d'entreprendre de lui persuader quelque chose.*

Heurter, signifie aussi absolument, frapper à la porte. *Heurtez, on ouvrira la porte. J'ai heurté plusieurs fois & personne n'est venu.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il a heurté à toutes les portes pour faire réussir son affaire;* pour dire, qu'il a tâché d'intéresser tout le monde en sa faveur, qu'il n'a négligé aucun des moyens possibles.

Heurter, se dit en termes de Peinture, & signifie mettre la couleur avec dureté. Cette manière d'opérer est propre aux peintures qui doivent être vues de loin.

On dit qu'*un Dessinateur heurte son ouvrage;* pour dire, qu'il n'y met pas la dernière main. En ce sens ce verbe est actif. *Voyez* Heurté.

Le *h* se fait sentir.

HEURTEQUIN; substantif masculin & terme d'Artillerie. On appelle ainsi deux morceaux de fer battu qui ressemblent un peu au heurtoir, & qui se placent sur l'essieu d'affut à l'extrémité de la fusée.

HEURTES; substantif masculin pluriel & terme de l'Art Héraldique. Quelques-uns ont ainsi appelé deux tourteaux d'azur pour les distinguer des tourteaux d'autre couleur.

HEURTOIR; substantif masculin. Le marteau dont on se sert pour heurter à une porte. On dit plus ordinairement *marteau.*

Heurtoir, se dit en termes d'Artillerie, d'un morceau de fer battu, comme une grosse cheville à tête percée, lequel s'enfonce dans l'épaisseur du flasque du bois d'un affut de canon, & qui soutient la sur-bande de fer qui couvre le tourillon de la pièce.

On appelle encore *heurtoir*, une pièce de bois de trois pieds de longueur sur neuf à dix pouces en quarré, qui se place au pied de l'épaulement d'une batterie au-devant des plates-formes.

Heurtoir, se dit en termes de Fondeurs de caractères d'Imprimerie, d'une petite pièce de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caractères d'Imprimerie. Cette partie est le point d'appui de la matrice & sert à la faire monter ou descendre vers l'ouverture intérieure du moule, par où elle reçoit la matière qui doit former le caractère.

HEUSDEN; nom propre d'une ville forte des Provinces Unies, dans la Hollande, sur la Meuse, à trois lieues, nord-ouest, de Bois-le-Duc.

HEUSE; substantif féminin & terme de Marine. C'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* Piston.

HEWUZ; nom propre d'une ville de Hongrie, chef-lieu d'un comté de même nom, situé entre la Teisse & le Zagiwa. Il a au nord le comté de Zabolc, à l'occident, celui de Pest, & au midi, celui de Zolnoc.

HEXACORDE; *voyez* Exacorde.

HEXAÈDRE; substantif masculin & terme de Géométrie. Corps compris sous six faces. On le dit particulièrement d'un corps régulier dont chaque face est un carré. Un dé à jouer est un hexaèdre. On l'appelle aussi *cube*.

Le carré du côté d'un hexaèdre est le tiers du carré du diamètre de la sphère qui lui est circonscrite; d'où il suit que le côté hexaèdre est à celui de la sphère dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEXAGONE; adjectif des deux genres. Qui a six angles, six côtés. *Une figure hexagone.*

Il est aussi substantif masculin; & l'on dit de toute figure hexagone, que *c'est un hexagone.*

On appelle *hexagone régulier*, celui dont les angles & les côtés sont égaux.

Il est démontré en Géométrie que le côté d'un hexagone est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. On décrit donc un hexagone régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

En termes de Fortification, un hexagone est une place fortifiée de six bastions.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEXAMÉRON; substantif masculin. On appelle ainsi des ouvrages tant anciens que modernes qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genèse & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moyse y décrit.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HEXAMÈTRE; adjectif des deux genres. Il se dit de certains vers grecs ou latins qui ont six pieds ou six mesures.

Les quatre premiers pieds d'un vers hexamètre peuvent être indifféremment dactyles ou spondées; mais le dernier doit être nécessai-

rement un spondée & le pénultième un dactyle.

L'Iliade & l'Énéide sont en vers hexamètres.

La *h* ne se fait pas sentir.

HEXAMILION ; *voyez* EXAMILION.

HEXAPLES ; substantif masculin pluriel. Ouvrage publié par Origènes, dans lequel il avoit rassemblé toutes les versions grecques de l'Écriture, qui avoient jusqu'alors été faites ; savoir, celle des Septante, d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, & une cinquième version trouvée à Jéricho en 217, & une sixième trouvée à Nicopolis en 228. Ces six versions étoient disposées en six colonnes vis-à-vis l'une de l'autre, afin que d'un coup d'œil on pût remarquer en quoi elles étoient conformes ou différentes entr'elles ; & pour les confronter plus facilement avec l'hébreu, Origènes avoit mis à leur tête, l'hébreu en lettres hébraïques, & le même texte en lettres grecques dans deux colonnes qui répondoient aux six versions dont on vient de parler : de manière qu'il y avoit en tout huit colonnes ; deux pour l'hébreu & six pour les versions grecques. Il y avoit même une septième version qui ne contenoit que les pseaumes ; mais on n'y eut point égard dans la dénomination des hexaples. Les deux colonnes de l'hébreu firent qu'on donna quelquefois à ce travail le nom d'*octaple*, à cause des huit colonnes.

Cet ouvrage ne subsiste plus en son entier ; & c'est la plus grande perte qu'on ait faite dans l'Église, que ce travail immense. Les anciens Pères nous en ont conservé divers fragmens. Eusèbe, Saint Chrysostôme, Théodoret & les autres Pères grecs, & Saint-Jérôme parmi les Latins, ont souvent cité les hexaples & ont confronté les passages de l'Écriture ; suivant les différentes versions contenues dans cet ouvrage. Quelques modernes en ont ramassé les fragmens ; entre autres Drusius qui en a donné un volume assez gros, *in-8°*. Mais le P. de Montfaucon, bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, a poussé ses recherches beaucoup plus loin & en a donné deux volumes *in-folio* en 1713. Il y a joint des prolégomènes où il explique l'histoire & la forme des hexaples.

Avant de composer ses hexaples, Origènes avoit composé les *tétraples*, c'est-à-dire, le recueil des quatres principales versions de l'Écriture, qui sont celles des Septante, d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion. *Tétraple* signifie proprement un composé de quatre rangs ou quatre doubles.

On croit qu'Origènes commença ce grand ouvrage des hexaples vers l'an 231 ; mais on ne peut pas dire au juste quand il l'acheva.

HEXASTYLE ; substantif masculin & terme d'Architecture. Qui a six colonnes de front. *Un Temple hexastyle.*

HEXÉCANTHOLITE ; substantif féminin. Pline dit que c'est une pierre fort petite, de plusieurs couleurs différentes qui se trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEXHAM ; nom propre d'une petite ville ou bourg d'Angleterre, dans le Northumberland, à quatorze milles de Newcastle.

HEYPACH ; nom propre d'un bourg d'Allemagne, avec une Abbaye, dans le cercle de Souabe, sur la rivière de Rottam, environ à deux lieues de Biberac.

HÉZAREHB ; nom propre d'une ville d'Asie, dans le Khuaresm, sur le Gihon, à seize lieues de Cal.

HHATIB ; voyez CHATIB.

HIALME ; vieux mot qui signifioit autrefois casque, héaume.

HIAMUEN ; nom propre d'une ville forte de la Chine, dans la Province de Fokien. Le Père Martini la dit d'un degré, 50 minutes plus orientale que Pekin.

HIAOY ; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Chansi, au département de Fuencheu, cinquième Métropole de cette Province.

HIATUS ; substantif masculin. Terme emprunté du latin pour exprimer une sorte de bâillement qui fait un effet désagréable dans la poësie. L'hiatus est proprement entre une voyelle qui finit un mot & celle qui en commence un autre. Les hiatus doivent être évités avec soin dans les vers françois, selon ce précepte de Boileau :

> Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

On demande si la rencontre des terminaisons *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, avec d'autres voyelles, occasionnent des hiatus insoutenables dans nos vers : cette question a été disputée par trois Académiciens, Mrs. l'Abbé de Dangeau, l'Abbé Regnier & l'Abbé d'Olivet.

« Lorsqu'un musicien, dit M. « l'Abbé de Dangeau, voudra chan- » ter ce vers,

> *Ah ! j'attendrai long-temps, la nuit est* loin *encore*,

» il fera tout ce qu'il pourra pour » éviter le bâillement, ou il pren- » dra une prononciation normande, » & dira, *la nuit est loin-n-encore*, » ou il mettra un petit *g* après *loin*, » & dira, *la nuit est loing encore*, » ou il fera une petite pause entre » *loin* & *encore*. La même chose » arrive aux comédiens dans des » rencontres semblables. Mais quel- » que expédient que prennent le » musicien ou le comédien, ils » tomberont dans de nouveaux in- » convéniens, en voulant éviter ce- » lui du bâillement ; & les tempé- » ramens qu'ils cherchent montrent » seulement que mon système est » vrai. La nature toute seule leur » en fait sentir la vérité, sans qu'ils » aient étudié, comme nous, la » nature des sons.

» Voilà, ajoute M. l'Abbé de » Dangeau, comme j'avois raisonné » l'autre jour devant vous. En sor- » tant de l'Académie, je pensai en » moi-même, que si ce que je vous » avois dit étoit vrai, un poëte nor- » mand s'appercevroit moins qu'un » autre de ces sortes de bâillemens ; » & pour voir si j'avois bien ren- » contré, je lus le Cinna de Cor- » neille & le Mithridate de Racine ; » je marquai soigneusement tous les » endroits où le choc de mes voyel- » les *sourdes* avec d'autres voyelles » faisoit des bâillemens ; j'en trou- » vai *vingt-six* dans Cinna, & je » n'en trouvai qu'*onze* dans Mi- » thridate ; & même la plupart de » ceux de Mithridate sont dans des » occasions où la prononciation sé- » pare de nécessité le mot qui finit » par une voyelle sourde, d'avec » celui qui commence par une au- » tre voyelle. Je fus assez content » de voir mon raisonnement con- » firmé par cette expérience, & je » voulus pousser plus loin. Je jugeai

» qu'en prenant une pièce d'un homme qui fût en même temps acteur » & auteur, j'y trouverois encore » moins de ces bâillemens : je lus » le Misantrope de Molière, & je » n'y en trouvai que *huit*; continuant » toujours à raisonner de la même » manière, je crus que je trouverois » encore moins de ces rencontres » de voyelles, si je lisois des pièces » faites pour être chantées, & faites par un homme qui connût ce » qui est propre à être chanté. Dans » cette vue, je lus un volume des » Opéra de *Quinault*, qui contenoit » quatre pièces, & de ces quatre » pièces il y en avoit une toute entière où je ne trouvai pas un seul » de ces bâillemens : il y en avoit » fort peu dans les trois autres pièces, encore étoient-ils presque » tous dans des endroits où le chant » suspend de nécessité la prononciation, & sépare si fort les voyelles sourdes d'avec les autres, que « leur concours ne peut faire aucune » peine à l'oreille ».

A l'autorité de M. l'Abbé de Dangeau se joint celle de M. l'Abbé Regnier. La preuve indubitable, dit ce dernier dans sa grammaire, que ces sons *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, sont des sons simples, équivalens à de pures voyelles, est que dans la musique on ne peut faire aucune modulation, aucun tremblement, aucune tenuë, aucun port de voix que sur une pure voyelle. Or on peut faire des modulations & des tenuës sur tous les sons qu'on vient de remarquer, de même que sur quelque voyelle que ce soit. Il est vrai que ces modulations ne sont pas si agréables que les autres, par la raison que le son en est plus étouffé & plus sourd, & qu'il vient un peu du nez. Mais comme le plus ou le moins d'agrément ne change pas la nature des choses, cette différence n'empêche pas que ces sons ne doivent être considérés comme de pures voyelles.

M. l'Abbé d'Olivet avoit d'abord adopté l'opinion qu'on vient d'exposer : mais les réflexions qu'il a faites dans la suite lui ont fourni une nouvelle idée qui pour peu, dit-il, qu'elle fût goutée, serviroit à diminuer le nombre des entraves poëtiques, & à ne pas voir des *hiatus* où Malherbe, où Racine, où Despréaux & Quinault n'en ont pas vu.

« Quelle est donc, ajoute cet » Académicien, la nature des voyelles nasales? Je les reconnois pour » des sons vraiment simples & indivisibles ; mais de-là s'ensuit-il » que ce soient de pures & franches voyelles ? Pas plus, ce me » semble, que si l'on attribuoit » cette dénomination aux voyelles » aspirées. Toute la différence que » j'y vois, c'est que dans les aspirées, la consonne *H* les précède ; » au lieu que dans les nasales, la » consonne *N* les termine.

» Pour caractériser les premières, » nous avons le terme d'*aspiration* ; » & puisqu'il n'y en a point encore » d'établi pour les secondes, on me » permettra celui de *nasalité*. Par » l'aspiration, la voix remonte de la » gorge dans la bouche. Par la nasalité, elle redescend du nez dans » la bouche. Ainsi le canal de la » parole ayant deux extrémités, » celle du bas produit l'aspiration, » & celle d'en haut produit la nasalité.

» Or si l'aspiration empêche l'*hiatus*, la nasalité ne l'empêchera-t-elle pas ? Je me persuade que » les voyelles aspirées & les nasales

» étant les unes aussi bien que les » autres, non des voyelles pures » & franches, mais des voyelles » modifiées, elles peuvent les unes » comme les autres empêcher l'*hia-* » *tus*.

» *Il y a*, dit-on, *des occasions où* » *la poësie s'émancipe, comme dans* » *ce vers*,

Elle a le teint uni, belle bouche, beaux yeux.

» Il semble que pour éviter l'*hia-* » *tus*, on pourroit prononcer le *t*, » & dire, *elle a le tein-t-uni*. Mais » la poësie, ajoute-t-on, prononce » *le tein uni*, & souffre cette caco- » phonie.

» Cependant, continue M. l'Ab- » bé d'Olivet, ou il faut adopter le » systême de M. l'Abbé de Dan- » geau, & alors le *tein-uni* fait un » *hiatus*, que la poësie ne peut souf- » frir, ou la *nasalité* aura les mê- » mes prerogatives que l'aspiration, » & dès lors point de cacophonie, » d'*hiatus* dans le *tein-uni*, quoique » la dernière consonne de *teint* soit » muette.

» Quand je récite à haute voix, » *souvent de tous nos maux la raison* » est *le pire*, ou *jeune & vaillant* » *Héros*, je ne trouve pas plus de » rudesse entre *son - est* qu'entre » *ant-hé* : d'où l'on peut conclure » qu'*aspiration* & *nasalité*, qui se » partagent les deux extrémités du » même canal, opèrent le même » effet.

» Autre observation : ces termi- » naisons nasales qu'on donne pour » de simples voyelles, conservent » tellement la consonne *N*, que » c'est de la position qu'il dépend » que cette consonne soit muette » ou sonore. *On n'arriva hier*, la » voilà sonore. *Arriva-t-on hier*, la » voilà muette. Puis-je donc me » figurer que ce mot *on* soit pure » voyelle dans l'une de ces phrases, » lorsque dans l'autre j'entends dis- » tinctement sa consonne » ?

L'idée de M. l'Abbé d'Olivet est ingénieuse sans doute; mais il la fonde sur des comparaison, qui ne sont point exactes, d'où les consé-quences qu'il en tire ne peuvent être justes. En effet, l'oreille avertit qu'il y a une grande différence entre une syllabe formée par une voyelle & la lettre *h* aspirée, & une syllabe terminée par la lettre *n*. Cette dernière lettre est considérée comme identique avec la voyelle qui la précède; c'est pourquoi on a fait de ces sortes de syllabes une classe particulière de voyelles; la lettre *h* au contraire étant aspirée, ne peut être regardée que comme une consonne nullement identique avec la voyelle qui la suit. Ainsi dès que les terminaisons *an*, *en*, &c, sont, à quelques exceptions près, reconnues pour des voyelles, il s'ensuit que si elles précèdent une autre voyelle il y aura *hiatus*; mais une voyelle qui précédera la lettre *h* aspirée, ne rencontrera qu'une consonne, & par consé-quent ne formera point d'*hiatus*.

Tout ceci au reste n'attaque en rien l'usage dans le cas où il décide que le *n* final des voyelles nasales doit être sonore. Cette exception à la règle générale a lieu lorsque le mot où se trouve la terminaison na-sale & le mot qui la suit, sont im-médiatement, nécessairement & in-séparablement unis; tel est *on* avant son verbe; *on arrive*, *on est arrivé*. Tels sont les adjectifs qui précèdent leurs substantifs, *bon ange*, *certain auteur*. Tel est le monosyllabe *en*,

soit préposition, *en Italie*, *en honneur*, soit pronom, *je n'en ai point*. Tels sont *bien* & *rien* adverbes, mais non pas substantifs, *il est bien élévé*, *il n'a rien oublié*.

HIBERLINE; substantif féminin. Sorte d'étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. On s'en sert dans les manufactures de tapisseries.

HIBERNIE; ancien nom de l'Irlande. *Voyez* IRLANDE.

Quelques Auteurs Anglois appellent *pierre d'Hibernie*, une espèce d'ardoise grossière qui se trouve en Irlande & en Angleterre dans la Province de Sommerset.

HIBOU, ou CHAT HUANT; substantif masculin. Oiseau nocturne dont il y a plusieurs espèces ou variétés, comme les ducs, les chouettes, les chevêches, les fresaies, *&c.* Voyez *ces mots*.

HIBOU CORNU, se dit d'un oiseau de proie dont Willughbi a donné la description: il pesoit dix onces; il avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au haut de la queue, & trois pieds d'envergure. Le bec étoit noir: un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle de la fresaie; les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rousses: les plumes du cercle intérieur étoient rousses au-dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des pieds avoient une couleur rousse; les plumes de la poitrine étoient noires & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des ailes étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les ailes. Il avoit sur la tête deux bouquets de plumes en formes de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rousse, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la face supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des ailes avoient à peu près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les pieds étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit aplati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arrière.

HIBOU COURONNÉ, se dit d'un oiseau de proie fort commun vers la baie d'Hudson. Cet oiseau est fort singulier: sa tête n'est guère plus petite que celle d'un chat. Ce qu'on appelle ses cornes sont des plumes qui s'élevent précisément au-dessus du bec où elles sont mêlées de noir, devenant peu à peu d'un rouge bien marqué de noir.

HIBOU BLANC, se dit d'un autre oiseau de même genre qui est aussi très-commnn vers la baie d'Hudson: il est d'un blanc éblouissant, il paroît pendant toute l'année: il vole souvent en plein jour, & donne la chasse aux perdrix blanches.

M. Anderson parle d'un hibou tout blanc qui avoit l'iris jaune. Cet oiseau s'étoit réfugié à la hauteur de l'Islande dans un vaisseau qui alloit de Groenland à Hambourg, & l'équipage l'avoit pris. Lorsqu'on le mettoit sur une table & qu'on lâchoit un pigeon, il se jetoit d'enhaut sur lui; & après lui avoit

attaché quelques plumes, il lui mangeoit d'abord le cœur à travers le dos, ensuite les entrailles, & en dernier lieu la chair, mais il n'y touchoit qu'après l'avoir bien plumé.

Jean de Muralto a donné la description suivante d'un hibou rare qui habite les rochers. Il avoit le bec pointu & percé de deux trous comme des narines: ses yeux étoient grands, très-enfoncés dans l'orbite & couverts de larges paupières : il y avoit des plumes qui les environnoient en forme de cercle : derrière ce cercle de plumes on voyoit les oreilles avec les oreillettes : chaque oreillette étoit en forme de croissant & couvroit entièrement le trou auditif ; en enlevant l'oreillette, on voyoit les organes de l'ouïe ; savoir, le cercle osseux avec la membrane du tympan ; les plumes étoient réfléchies derrière les oreilles, afin de ne pas empêcher les fonctions de cet organe ; elles n'étoient pas crêpues comme dans les cils, mais plus larges & plus grandes, de manière qu'elles s'élevoient sur les autres ; les plumes des cils étoient blanchâtres : celles des oreilles étoient d'un rouge qui tire sur le jaune : sur le dos elles étoient couleur de bleu céleste & avoient des yeux comme des plumes de Paon, quoique d'une autre couleur ; la queue & les ailes étoient de même longueur & marquées de trois ou quatre lignes grises : leur base étoit de couleur pâle ; tout le ventre étoit blanc & seulement marqué çà & là de points noirs. Cet oiseau avoit les pieds couverts de plumes jusqu'aux ongles, & quatre doigts à chaque pied ; sa longueur étoit de plus d'une demi-aune, & sa largeur, les ailes étendues, de plus d'une aune : sa tête étoit semblable à celle du *hibou commun*, plus petite cependant & proportionnée au reste du corps.

En parlant d'un vieux château & d'une vieille masure que personne n'habite, on dit que *c'est une retraite de hibous*.

On dit figurément & familièrement d'un homme mélancolique & qui fuit les compagnies, que *c'est un hibou, un vrai hibou.* Et lorsque quelqu'un dans une compagnie se tient à l'écart sans parler à personne, on dit qu'*il fait le hibou*, que *c'est un hibou.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier ; mais la seconde est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HIBRIDE ; adjectif qui se dit des mots tirés de deux langues, & qui s'est dit dans son origine des animaux nés de deux espèces différentes, comme les mulets, les léopards, &c. *Cholera-morbus* est un mot *hibride.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIC ; substantif masculin emprunté du latin. Il se dit dans le style familier en parlant du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire. *Voici le hic.*

Le *h* & le *c* final se font sentir.

HICARD, substantif masculin. Oiseau de rivière qui se trouve au Canada, & qui est de la grosseur d'une oie.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HICKANELLE ; substantif féminin. Sorte de lézard ou de serpent qu'on voit en Amérique où il habite sous le toit des maisons. Il y prend les rats, les loirs & plusieurs insectes, à la manière des chats domestiques : aussi l'on souffre sans peine ces serpens, parce qu'ils ne font de mal à personne. Ils sont munis de fort

belles écailles, partagées en divers compartimens formés chacun de quatre ou cinq écailles décorées de taches bleues régulièrement disposées ; leur ventre bleuâtre est parsemé de taches ; vers l'anus sont situés les deux testicules, armés de pointes, & tels qu'ils sont dans d'autres serpens.

HIDALQUE ; substantif masculin. Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne sans mélange de sang juif ou more.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIDE ou HYDE ; substantif féminin. C'est en Angleterre la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Guillaume le Conquérant fit mesurer par hides toutes les terres d'Angleterre.

HIDEUR ; vieux mot qui signifioit autrefois difformité.

HIDEUSEMENT ; adverbe. *Horridè.* D'une manière hideuse. *Sa femme est hideusement laide.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève & la quatrième moyenne.

Le *h* se fait sentir.

HIDEUX, EUSE ; adjectif. *Horridus, a, um.* Difforme, affreux, horrible à voir, qui inspire de l'effroi. *La petite vérole l'a rendu hideux. Il en fit une peinture hideuse.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HIDROTIQUE ; adjectif & terme de Médecine par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fièvre singulièrement accompagnée de grandes sueurs.

Il ne faut pas confondre ce mot avec *hydrotique* qui est synonyme d'*hydragogue.*

HIE ; substantif féminin. Sorte d'instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé, & qu'on appelle autrement une *demoiselle. Battre le pavé avec la hie.*

HIE, se dit aussi d'une autre sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre ; & dans cette acception on l'appelle autrement *un mouton.*

Ce monosyllabe est long.

Le *h* se fait sentir.

HIÈBLE ; substantif féminin. *Ebulus.* Plante qui a beaucoup de rapport avec le sureau : elle s'élève à la hauteur d'environ quatre pieds : sa racine est longue, de la grosseur du doigt ; elle n'est point ligneuse, mais charnue, blanche, éparse de côté & d'autre, d'une saveur amère, un peu âcre, & qui cause des nausées : ses tiges sont herbacées, cannelées, anguleuses, noueuses, moëlleuses comme celles du sureau, & elles périssent en hiver : ses feuilles sont placées avec symétrie, & sont composées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées sur une côte épaisse, terminée par une feuille impaire : chaque petite feuille est plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du sureau.

Ses fleurs sont disposées en parasol, petites, nombreuses, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant souvent une teinte de pourpre, d'une seule pièce en rosette, partagée en cinq segmens. Leur fond est percé par la pointe du calice en manière de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de sommets roussâtres.

Quand les fleurs sont tombées, les calices se changent en des fruits ou des baies noires dans leur maturité,

rité, anguleuses & presque triangulaires; mais ensuite plus rondes, & pleines d'un suc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Chaque fruit contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté & anguleuses de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées.

On attribue à l'hièble une vertu des plus efficaces pour purger par les selles : ses racines & surtout leur écorce, produisent cet effet violemment : quelques uns préfèrent l'écorce moyenne dans ce dessein; les baies & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pousses, & les feuilles sont aussi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux personnes robustes, & dont les forces sont entières; car ce remède irrite fortement, bouleverse l'estomac, & trouble tous les viscères.

Le suc d'*hièble* est très-cathartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raisins secs, un peu de cannelle & de sucre. L'infusion de l'écorce de la racine d'*hièble* est encore très-violente; mais la décoction l'est moins, parceque la vertu purgative de cette plante se perd en bouillant : on prescrit le suc à la dose d'une once : la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once jusqu'à deux onces. On infuse quelquefois une demi-once de la graine d'*hièble* pulvérisée dans du vin blanc; on le passe & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produisent une huile qui nage sur l'eau.

Les feuilles d'*hièble* appliquées en cataplasmes, sont atténuantes & résolutives; l'écorce de la racine est discussive & émolliente.

HIELM; nom propre d'une île de la mer de Dannemarck, sur les côtes de Jutland, au diocèse d'Athus.

HIELMER; nom propre d'un lac de Suède situé en partie dans la Néricie, & en partie dans la Sudermanie. Il se décharge dans le grand lac de Maéser qui s'étend jusqu'à Stokholm.

HIEMENT; substantif masculin & terme de charpenterie, qui se dit du cri que rendent des pièces de bois assemblées, sous l'effort de quelque poids ou puissance.

Hiement, se dit aussi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux.

Le *h* se fait sentir.

HIEMES; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, à trois lieues, nord, de Séez. C'est le chef-lieu d'un bailliage, d'une vicomté, d'une sergenterie, *&c.*

HIÈNE; substantif féminin. Sorte d'animal quadrupède que les voyageurs & les naturalistes ont confondu avec plusieurs autres animaux qui en diffèrent essentiellement. Cependant les caractères de l'hiène sont si marqués, dit M. de Buffon, & même si singuliers qu'il est fort aisé de ne s'y pas méprendre : elle est peut-être le seul de tous les animaux quadrupèdes, qui n'ait que quatre doigts, tant aux pieds de devant qu'à ceux de derrière; elle a, comme le blaireau, une ouverture

remède éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette composition n'y sont employés qu'à titre de correctif.

HIERAPOLIS ; nom propre de plusieurs anciennes villes : il y en avoit une en Syrie où on honoroit Derceto ou Atergatis. Lucien dit que la Déesse Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers : il y en avoit une autre dans l'île de Crète, une troisième dans la Parthie, une quatrième dans l'Arabie, & une cinquième, fameuse par son marbre & par le nombre de ses temples, étoit située en Phrygie.

HIÉRARCHIE ; substantif féminin. *Hierarchia*. On appelle ainsi l'ordre & la subordination des différens chœurs des Anges qui servent le Très-Haut dans les Cieux. *La hiérarchie céleste. On divise les Anges en trois hiérarchies*. Voyez Ange.

Hiérarchie, se dit aussi des divers degrés de l'état ecclésiastique. L'assemblée de l'Église, le Pape, les Cardinaux, les Archevêques, les Évêques, les Curés, les Prêtres, les Diacres, les sous-Diacres composent la hiérarchie qui selon la force des mots grecs dont ce nom est formé, signifie Principauté sacrée. *La hiérarchie de l'Église*.

Le *h* se fait sentir.

HIÉRARCHIQUE ; adjectif des deux genres. *Hierarchicus, a, um*. Qui est de la hiérarchie, qui a rapport à la hiérarchie. *L'ordre hiérarchique. Le gouvernement hiérarchique*.

HIÉRARCHIQUEMENT ; adverbe. *Hierarchicè*. En hiérarchie. *L'Église se gouverne hiérarchiquement*.

HIÉRARQUE ; substantif masculin employé dans les liturgies grecques dans la même signification que Prélat, Pontife.

Hiérarque, se dit aussi des membres qui composent la hiérarchie.

HIÈRES ; nom propre d'une ville de France, en Provence, près de la mer, à quatre lieues, est, de Toulon. C'est le siége d'une sénéchaussée, d'une viguerie, &c. Il y a aussi une Église collégiale, une abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, laquelle jouit d'environ six mille livres de rente, & plusieurs maisons religieuses des deux sexes.

Cette ville est la patrie du célèbre prédicateur Massillon.

On voit dans le voisinage une rade de même nom, l'une des plus grandes & des plus sûres de la Méditerranée : elle a environ vingt-cinq milles de longueur, & plus de quinze milles de largeur.

On appelle *îles d'Hières*, quatre îles qui sont sur la côte de Provence, & dont les noms particuliers sont *Porquerolles*, *Bagneaux*, *Portocros* & *Titan* : elles sont éloignées de quatre à six lieues de la ville d'Hières. On les a aussi appelées les *îles d'or*, à cause des belles oranges qui s'y trouvent abondamment.

Hières, est aussi le nom d'une abbaye de Bénédictines, dans la Brie françoise, sur une rivière de même nom, à quatre lieues, sud-est, de Paris : elle jouit d'environ douze mille livres de rente.

La rivière d'Hières a sa source dans un bois à quelque distance de l'abbaye de Chaumes, & son embouchure dans la Seine à Villeneuve-Saint Georges, après un cours d'environ sept lieues.

HIÉROCÉRYCE ; substantif masculin. On appeloit ainsi le chef des Héraults sacrés des mystères de Cérès. Sa fonction étoit d'écarter les prophanes & toutes les personnes exclues de la fête par les lois ; d'a-

vertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un silence respectueux; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*Hiérocéryce* représentoit Mercure ayant des ailes sur le bonnet, avec la verge & le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce Dieu.

Le sacerdoce étoit perpétuel; mais il n'imposoit point la loi du célibat: on peut même fortement présumer le contraire par l'exemple du Daduque; ainsi, selon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*Hiérophante*, à cause de l'excellence de son ministère.

Au reste la dignité d'*Hiérocéryce* appartenoit à une même famille; c'étoit à celle des Céryces descendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conséquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la composoient donnassent Mercure pour père à Céryx; mais c'étoit sans doute parceque ce Dieu protégeoit la fonction de Héraut, héréditaire dans leur famille.

HIÉROCHIPE; nom propre d'un bourg de l'île de Chipre, qui selon Strabon, fut anciennement une ville.

HIÉROCORACES; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. Ce mot qui signifie *corbeaux sacrés*, désignoit certains Ministres du Dieu Mithras ou du soleil que les Perses adoroient sous ce nom. Ils furent ainsi appelés de ce que leur habillement avoit quelque rapport ou par la couleur ou autrement aux oiseaux que nous nommons *corbeaux*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIEROGLYPHE; substantif masculin. *Hyeroglyphum*. Symbole, caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux, & dont les anciens Egyptiens se servoient dans les choses qui regardoient la religion, la politique, les sciences & les arts

Avant l'invention des lettres de l'alphabet, les figures hiéroglyphiques étoient une sorte d'écriture, la seule qu'il y eut alors pour exprimer toutes sortes de choses, & chacun tâchoit de se la rendre familière; mais comme l'étude en étoit longue & pénible, on la laissa bientôt après l'invention des lettres; de sorte que les hiéroglyphes devinrent inintelligibles au commun du peuple; ce qui par cela même se trouva extrêmement commode aux Prêtres & aux Ministres pour exprimer des choses qu'il étoit également de leur intérêt de savoir & de cacher au vulgaire.

On peut rapporter aux hiéroglyphes l'origine du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux. L'histoire de leurs grandes Divinités, celle de leurs Rois & de leurs législateurs se trouvoit peinte en *hiéroglyphes* par des figures d'animaux & autres représentations; le symbole de chaque Dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures qu'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du Dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prières, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut surtout arriver depuis que les Prêtres Égyptiens eurent attribué aux caractères *hiéroglyphiques* une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce

préjugé qu'ils inculquèrent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussitôt que le culte de l'animal vivant eut été reçu.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième très-brève.

On prononce *iéroglife*.

HIÉROGLYPHIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient à l'hiéroglyphe. *Figure hiéroglyphique. Caractère hiéroglyphique.*

On prononce *iéroglifike*.

HIÉROGRAMMATÉE; substantif masculin. Titre que les anciens Égyptiens donnoient aux Prêtres qui présidoient à l'explication des mystères de la religion & aux cérémonies. Les Hiérogrammatées inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient, aussi bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient aussi devins; au moins il rapporte qu'un *Hiérogrammatée* prédit à un certain Roi d'Égypte qu'il y auroit un Israélite plein de sagesse, de vertu & de gloire qui humilieroit l'Égypte. Ils étoient toujours auprès du Roi pour l'aider de leurs lumières & de leurs conseils; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel & de l'intelligence des livres sacrés, où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'État; ils en étoient les premières personnes après le Roi, & portoient même comme lui une espèce de sceptre en forme de soc de charrue. Ils tombèrent dans le mépris sous l'Empire des Romains.

HIÉROGRAMME; substantif masculin. C'étoit chez les Egyptiens une sorte de caractère sacré dont étoit composée l'écriture sacerdotale. Il ne faut pas confondre les hiérogrammes avec les hiéroglyphes qui étoient une autre sorte d'écriture: les hiérogrammes sont proprement des hiéroglyphes simplifiés & assujettis à un petit nombre de traits de convention. La table d'Isis offre à ce que plusieurs croient, des modèles de ces deux sortes d'écritures. On y voit que les caractères sacrés qui règnent autour des bordures de cette table, sont une peinture abrégée & simplifiée des Divinités, des vases, des instrumens, *&c.* représentés en grand dans le corps de la table. *Voy.* Isis.

HIÉROLOGIE; substantif féminin. *Hierologia.* Discours sur les choses sacrées.

Il signifie aussi bénédiction, & se dit particulièrement chez les Juifs & chez les Grecs de la bénédiction nuptiale.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIÉROMANTIE; substantif féminin. Sorte de divination qui se faisoit par le moyen des diverses choses qui se présentoient aux Dieux, & surtout des victimes qu'on offroit en sacrifice. On tiroit de bons ou de mauvais augures de leurs mouvemens, de l'état de leurs entrailles, *&c.*

HIÉROMENIE; substantif masculin. Nom du mois dans lequel on célébroit chez les Grecs les jeux Néméens. Il répondoit à notre mois de Septembre.

HIÉROMNÉMON; substantif masculin. C'est le titre qu'on donnoit aux députés que les villes de la Grèce envoyoient aux Thermopyles à l'as-

semblée des Amphictyons pour y faire les fonctions de Greffiers sacrés. Ils étoient particulièrement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux seuls qui payoient la dépense, & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la Grèce en général. Aussi la première attention de l'*Hiéromnémon* à son arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les Pylagores, un sacrifice solennel à Cérès, Divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des Amphictyons se tenoit à Delphes, Apollon-Pythien & Minerve la prévoyante, recevoient le même hommage des députés dont on vient de parler.

Ordinairement chaque ville amphyctionide n'envoyoit qu'un *Hiéromnémon* & un *Pylagore* à l'assemblée; mais cette règle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fussent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*Hiéromnémon* qu'on devoit députer au conseil des Amphictyons s'élisoit par le sort, & le temps de se députation expirée, il étoit obligé de même qne les Pylagores, de venir rendre un compte exact à ses concitoyens de tout ce qu'il avoit fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grèce.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au Sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *Hiéromnémons* à l'assemblée des Amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages, & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parcequ'ils présidoient aux sacrifices du Dieu, tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*Hiéromnémon* étoit écrit à la tête des décrets des Amphictyons, & l'on comptoit les années par les differens *Hiéromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens Consulats.

HIÉROMNÉMON, est aussi le titre que portoit un Officier de l'Église grecque dont la principale fonction consistoit à se tenir derrière le Patriarche dans les cérémonies, pour lui préparer & lui montrer les prières & oraisons qu'il devoit dire.

HIERON; nom propre de deux Rois de Syracuse. Le premier succéda à son frère Gelon, l'an 478 avant JESUS-CHRIST. Pindare en a chanté les victoires aux jeux Olympiques & aux jeux Pythiens. Il mourut après un règne de 17 ans.

Le second naquit 309 ans avant JÉSUS-CHRIST, & mourut à l'âge de 94 ans. Il fut l'ami d'Archimède & le père de ses sujets dont il emporta les regrets au tombeau. Il protégea & cultiva les sciences & les arts. Il avoit composé des livres d'agriculture, mais ils ne nous sont pas parvenus.

HIÉRONIQUE; adjectif des deux genres. Sacré. Il se disoit de certains jeux que les Romains célébroient en l'honneur des Dieux.

HIÉROPHANTE; substantif masculin qui étant pris littéralement signifie celui qui révèle les choses sacrées. C'est le titre du Pontife qui présidoit aux Mystères d'Éleusis &

de quelques autres Temples de la Grèce.

L'Hiérophante tenoit à Athènes, un rang très-distingué. Une de ses principales fonctions étoit d'enseigner les Mystères de Cérès à ceux qui vouloient y être initiés; c'est pourquoi ou lui donnoit aussi le nom de *Prophète*.

Eumolpe fut le premier Hiérophante que Cérès se choisit elle-même pour la célébration de ses Mystères, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athénée, fut le chef d'une des plus célèbres familles d'Athènes, qui seul eut la gloire de donner sans discontinuation, un Hiérophante aux Éleusiniens, tant que le Temple de Cérès subsista parmi eux. La durée de ce Sacerdoce a été de douze cens ans; & ce qui le rend encore plus mémorable, c'est que celui des Eumolpides, qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*Hiérophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat.

HIÉROPHANTIE; substantif féminin. On appeloit ainsi chez les Grecs, des femmes consacrées au culte de Cérès.

HIÉROPHYLAN; substantif masculin. Titre que porte dans l'Église Grecque, celui qui a la garde des choses sacrées. C'est ce que nous appelons un *Sacristain*.

HIÉROSCOPIE; substantif féminin. Espèce de divination qui consistoit à examiner toutes les cérémonies de la religion, jusqu'aux moindres circonstances pour en tirer des présages.

HIGHAM FERRERS; nom propre d'une villle d'Angleterre, dans la Province de Northampton, à dix-sept lieues, nord, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

HIGUERO; substantif masculin. C'est dit on, un grand arbre d'Amérique, qui croît surtout dans la nouvelle Espagne: le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronier: on en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage. Son fruit qui a la figure & le goût d'une courge, passe pour rafraîchissant.

HILAIRE; (Saint) nom propre d'un Docteur de l'Église qui fut élu Évêque de Poitiers sa patrie en 353. Il fut un des plus zélés défenseurs de la doctrine catholique contre les Ariens. Il la soutint fortement dans le Concile de Milan de l'an 355; & dans celui de Beziers de l'année suivante, d'où il fut exilé en Phrygie, par les artifices de Saturnin Évêque d'Arles & Arien. Il fut ensuite mandé au Concile de Séleucie en 359 où il justifia hautement les Évêques des Gaules, que les Évêques Ariens avoient décriés comme suspects de Sabellianisme, & s'éleva contre les impiétés que ces hérétiques osèrent avancer dans le Concile touchant la divinité de JÉSUS-CHRIST: il suivit les Députés du Concile à Constantinople où il demanda à l'Empereur une conférence publique avec les Ariens; mais il fut renvoyé à Poitiers. Il y arriva l'an 360, & fit assembler plusieurs Conciles dans les Gaules, où la plupart des Évêques qui avoient été trompés ou intimidés, reconnurent leur faute. Il passa en Italie vers l'an 362, & dénonça Auxence, Évêque de Milan, comme un impie, un hypocrite & un Arien, à l'Empereur Valentinien. Il retourna ensuite à son Eglise qu'il gouverna en paix

paix jusqu'à sa mort arrivée en 367, 68 ou 69; car ces trois opinions ont leurs partisans. On fait sa fête le 13 Janvier, & son corps qui avoit été conservé à Poitiers jusqu'en l'an 1562, y fut brûlé par les Huguenots.

Les ouvrages qui nous restent de Saint Hilaire, sont 1° un commentaire sur les Pseaumes où il en développe la lettre & l'esprit tenant un juste milieu entre ceux qui ne s'arrêtant qu'au sens littéral & purement historique, croyoient n'en devoir point chercher d'autre; & ceux qui rapportant tout à Jésus-Christ, s'imaginoient que les Pesaumes n'avoient point de sens propre & littéral. 2°. Un Commentaire sur l'Evangile de Saint Mathieu, ou après avoir expliqué le sens littéral il s'étend ordinairement sur l'allégorique. 3°. Douze livres de la Trinité, où son dessein est d'établir la consubstantialité du Père, du Fils & du Saint Esprit contre tous les Hérétiques, particulièrement contre les Ariens & les Sabelliens. 4°. Un livre des Synodes & de la foi des Orientaux. C'est à proprement parler, un avertissement que Saint Hilaire donne aux Evêques des Gaules & d'Angleterre, pour les préparer aux Conciles qui se devoient tenir à Ancyre & à Rimini. Il y joignit une Apologie. 5°. Une Lettre à Abram sa fille, & une Hymne du matin qu'il composa pour elle. 6°. Deux Livres adressés à l'Empereur Constance, & un troisième où il s'élève avec chaleur contre ce Prince. A la suite de ce livre on trouve diverses preuves de la Divinité de Jésus-Christ, qui paroissent ajoutées par une main étrangère & peu habile. 7°. Un Livre contre Auxence; divers fragmens du livre où il avoit fait l'histoire des Conciles de Rimini & de Séleucie. Nous n'avons plus ses Commentaires sur Job, sur la première Épitre à Timothée, ni le livre qu'il avoit intitulé *des Mystères*, ni plusieurs de ses lettres. On lui a supposé encore d'autres ouvrages. Les Pères de l'Eglise donnent à Saint Hilaire les plus magnifiques éloges. La meilleure édition de ses œuvres est celle des Bénédictins en 1693. Le Marquis Scipion Maffei en a donné à Veronne en 1730, une nouvelle édition augmentée.

HILARIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Romains célébroient autrefois annuellement le 25 de Mars en l'honneur de la mère des Dieux. Pendant la durée de la fête il y avoit trève de tout deuil & de cérémonies funèbres. On promenoit Cybèle par toute la ville, & chacun la faisoit précéder de ses effets les plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos. Ce culte avoit pour objet de rendre Cybèle ou la terre favorable, & d'en obtenir une récolte abondante.

HILARIEUX, vieux mot qui signifioit autrefois joyeux.

HILARODE; substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Grecs, un Poëte ou Musicien qui chantoit des vers gais & plaisans. Les Hilarodes ne chantoient pas seuls; ils avoient un jeune enfant ou une fille qui les accompagnoit en jouant de quelque instrument.

HILARODIE; substantif féminin. Pièce de vers faite ou chantée par des Poëtes ou Musiciens qu'on appeloit *Hilarodes*. Voyez l'article précédent.

HILAROTRAGÉDIE; substantif féminin. Pièce dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. Scaliger a prétendu que l'hilarodie, l'hilarotragédie, la phliacographie & la fable rhintonique étoient les noms d'une même chose: d'autres ont cru que l'hilarotragédie étoit à peu près ce que nous appelons *tragicomédie*, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse & fait passer le Héros d'un état malheureux dans un état fortuné; mais l'opinion la plus commune & la plus vraisemblable est que l'hilarotragédie étoit, comme nous l'avons dit, un mêlange de tragique & de comique, de choses sérieuses & plaisantes, *&c.* Suidas rapporte que Rhinton Poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pièces.

HILAS; nom propre d'une petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, vers Siguença dont elle est assez proche.

HILDESHEIM; nom propre d'une ville forte, impériale & considérable d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, sur la rivière d'Irnest, à six lieues, sud-est d'Hanover. Il y a un Évêché dont le titulaire est le seul Évêque catholique de toute la Saxe. Il est Seigneur de la ville, & les citoyens lui prêtent serment de fidélité; mais à condition qu'il les maintiendra dans leurs franchises & privilèges dont le principal est de se gouverner par leurs propres lois. Les Magistrats reçurent la Confession d'Augsbourg en 1543, & les deux religions ont subsisté dans la ville depuis ce temps là.

L'Évêché ou l'État dont l'Évêque d'Hildesheim est Souverain, est un petit pays qui renferme quinze bailliages, & qui confine avec les duchés de Lunebourg & de Volfenbutel, & avec la Principauté de Halberstadt.

HILDESHEIM, est aussi le nom d'un bourg d'Allemagne, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dans l'Électorat de Trèves, sur la rivière de Kyll, à cinq lieues au-dessus de Kilbourg.

HILLE; nom propre de quatre villes d'Asie, dont une est située dans la Babylonie, sur l'Euphrate, entre Bagdat & Cousa: la seconde est dans l'Irac arabique, près du Tigre, entre Voset & Bassora; la troisième, dans le Courestan, auprès d'Ahouez, & la quatrième, dans la Turquie d'Asie, auprès de Mosul.

HILLEVIONS; (les) ancien peuple de Scandinavie dont parle Pline, & qu'on croit avoir habité cette partie de la Suède où sont les Provinces de Schone, de Bleckingie & de Haland.

HILOIRES; substantif féminin pluriel & terme de Marine. Pièces de bois longues & arrondies qui bordent les écoutilles, les caille-botis & les baies d'un vaisseau.

HILPERSHAUSEN; nom propre d'une ville d'Allemagne en Franconie, sur la Wera, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde. On la nomme aussi *Hildberghausen.* Elle appartient à une branche de la Maison de Saxe-Gotha.

HILPOLDSTEIN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne en Franconie sur le territoire, & à cinq milles de Nuremberg.

HIMANTOPE; substantif masculin. *Himantopus.* Oiseau aquatique qui a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre: les

côtés de la tête sont de même couleur au-dessous des yeux : au-dessus il y a une couleur noirâtre qui est aussi sur le dos & sur les aîles : le bec est noir, il est long & mince; cependant l'oiseau s'en sert très-adroitement pour faire sa proie des chenilles & d'autres insectes. La queue est d'une couleur cendrée-blanchâtre : il a des taches noires sur le dessus du cou; ses aîles sont très-longues : la longueur de ses cuisses & de ses jambes est excessive; elles sont tres-déliées, très-foibles, & d'autant moins assurées, que le pied n'a point de doigt en arrière, & que ceux de devant sont courts, en comparaison de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de sang, celui du milieu est un peu plus long que les autres : ses ongles sont noirs, petits & un peu courbes.

HIMERA; nom propre d'une ancienne ville de Sicile; qui fut florissante, mais que les Carthaginois détruisirent. Elle étoit située sur la côte septentrionale de l'île, à l'occident d'une rivière de même nom, qu'on appelle aujourd'hui *Fiume-Grande*. L'endroit où sont les ruines de cette ville, se nomme aujourd'hui *Campo-Di san-Nicolo*.

Etienne le Géographe place une autre ville de même nom dans la Libye.

HIMÈRE; nom propre d'un fils de la Nymphe Taygette & de Lacédémon : il abusa un soir de sa propre sœur Cléodice sans le savoir; mais instruit le lendemain de son aventure, il alla de regret se précipiter dans une rivière où il se noya.

HIMIFFIN; nom propre d'une rivière d'Afrique, qui a sa source dans les montagnes du Royaume de Maroc, arrose le Province de Suz, & va se perdre dans l'Océan, auprès d'Ansulima.

HIMPOU; substantif masculin. nom que porte à la Chine un tribunal souverain qui tient ses séances à Pekin, capitale de l'Empire. Il juge par appel tous les procès criminels de l'Empire. Aucun Chinois ne peut être exécuté à mort, que son arrêt n'ait été signé de l'Empereur même.

HIN; substantif masculin. Mesure des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boisseau, ou la sixième partie du bath. Il tenoit quatre pintes, une chopine, un demi-septier, un poisson, cinq pouces cubes & un peu plus.

HINAGOA; nom propre d'une île de la mer du nord, l'une des Lucayes, dans l'Amérique septentrionale, à vingt-cinq lieues d'Hispaniola, vers le nord, & de Cuba, vers le levant.

HINDELOPEN; nom propre d'une petite ville des Provinces-unies, dans la Frise, sur le Zuiderzée, entre Staveren & Worcum.

HINDOO; nom propre d'une ville des Indes, sur la route d'Amadabat à Agra, dans les États du grand Mogol. On y prépare d'excellent indigo.

HINGGAN; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Quangsi, au département de Queilin, première Métropole de cette Province.

HINGGUE; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Huquam, au département de Vuchang, première Métropole de cette Province.

HINGHOA; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Fokien, dont elle est la septième

Métropole. Son territoite est très-fertile.

HINGISCH ; substantif masculin. Kempfer donne ce nom à la plante d'où découle l'Assa fétida. *Voyez* Assa.

HINGPU ; *voyez* Himpou.

HINGWANG ; substantif masculin. On appelle ainsi aux Indes orientales une espèce de réalgar ou d'arsenic rouge qu'on emploie dans la peinture & dans la médecine. Dans la peinture il donne un beau jaune orangé ; mais comme remède l'usage n'en peut être que fort dangereux.

HIO ; nom propre d'une ville de Suède, dans la Westrogothie, sur le lac Water, à dix lieues, est, de Falkoping.

HIPOCISTE ; substantif masculin. Plante parasite assez semblable à la joubarbe ou à l'orobanche, & qui s'attache aux racines du ciste. Elle s'élève à trois ou quatre pouces de hauteur : sa tige est charnue, de couleur jaunâtre, d'un goût astringent, couverte de petites écailles épaisses. Les fleurs qui naissent à l'extrémité des branches ressemblent au calice de la fleur du grenadier : de son milieu s'élève un pistil terminé par un globule cannelé : à la fleur succède un fruit mou, plein d'un suc visqueux, gluant, limpide, fade & rempli de graines fines comme de la poussière. Le globule cannelé reste toujours attaché à ce fruit qui est sphérique. C'est le suc de ce fruit qui après avoir été exprimé & séché au soleil jusqu'à consistance d'extrait, donne cette substance noire, d'un goût austère qu'on nous apporte de Provence, de Languedoc, des pays orientaux, & qui est connue sous le nom d'*hipociste*. C'est un puissant astringent qui a les vertus de l'acacia.

HIPPARCHIE ; nom propre d'une femme singulière qui florissoit sous Alexandre le grand, & qui charmée des discours de Cratès philosophe Cynique, voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Sa famille eut recours à *Cratès* pour la détourner de ce dessein ; le Cynique représenta sa pauvreté, lui montra sa bosse, & lui fit connoître le genre de vie qu'il lui faudroit mener ; tout fut inutile, ce Cynique dégoûtant lui plaisoit : elle l'épousa, prit l'habit des Cyniques, & s'attacha tellement à lui, qu'elle le suivoit partout, & n'avoit point de honte, si l'on en croit les auteurs, de faire publiquement les actions sur lesquelles la pudeur met un voile. *Hipparchie* avoit fait des livres qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

HIPPARQUE ; nom propre d'un ancien astronome, le plus intelligent & le plus laborieux dont on nous ait conservé la mémoire. Il florissoit à Alexandrie, vers l'an 160 avant Jésus-Christ. Il étoit né à Nicée en Bithynie, ce qui le fait appeler par certains auteurs *Hipparchus Bithynus*. Il s'appliqua d'abord à l'astronomie dans l'île de Rhodes, ce qui l'a fait appeler aussi *Hipparchus Rhodius* par quelques modernes. Riccioli & Gassendi paroissent avoir distingué mal-à-propos deux Hipparques, l'un de Bithynie & l'autre de Rhodes : Strabon & Suidas ne parlent que d'Hipparque de Bithynie, & Ptolémée en citant des observations faites à Rhodes, ne dit point qu'Hipparque fût né à Rhodes. Il est donc probable que le même Hipparque étoit né en Bithynie, & fit des observa-

tions dans l'île de Rhodes ; il paroît seulement qu'en Bithynie Hipparque ignoroit le mouvement des étoiles en écrivant son traité sur Eudoxe ; mais qu'ayant ensuite observé à Rhodes & à Alexandrie, il découvrit ce mouvement, & composa les autres traités cités par Ptolémée. Hipparque fit un recueil des éclipses de soleil & de lune, observées par les Chaldéens, & les rapporta à la manière de compter les mois qui étoit usitée dans la Grèce. Il paroît que Ptolémée puisa dans ce recueil tout ce qui est rapporté dans son Almageste sur les anciennes éclipses.

Hipparque observa le premier que les orbes des planètes étoient excentriques, & leurs mouvemens inégaux : il écrivit à ce sujet un traité particulier contre Eudoxe & Callipus. Non-seulement il reconnut l'inégalité de la lune qui paroît aller plus vîte dans son périgée & plus lentement dans son apogée ; mais il trouva encore le mouvement des nœuds de cette planète, forma des hypothèses & des tables qui représentoient les mouvemens du soleil & de la lune ; & il auroit fait la même chose pour les autres planètes, s'il avoit pu avoir un assez grand nombre d'observations.

Ptolémée s'explique en ces termes. « Le temps depuis lequel nous » avons des observations des pla- » nètes rédigées par écrit est si court » en comparaison de la grandeur » d'une telle entreprise, qu'on ne » peut être assuré des prédictions » qu'on en feroit pour un long es- » pace de temps ; ainsi je pense » qu'Hipparque, amateur du vrai, » entreprit à la vérité ce travail » pour les mouvemens du soleil & » de la lune, en démontrant au- » tant qu'il étoit possible, que ces » mouvemens étoient réellement » circulaires ; mais il ne l'entreprit » pas pour les cinq autres planètes ; » du moins autant qu'il paroît par » les ouvrages que nous avons pu » avoir de lui ».

Hipparque entreprit aussi un catalogue général des étoiles fixes, & il en vint à bout : ce grand ouvrage nous a été heureusement conservé dans l'Almageste de Ptolémée ; on y trouve les longitudes de 1022 étoiles, avec leur grandeur apparente : une étoile nouvelle qui parut de son temps, fit entreprendre à Hipparque la description de toutes les étoiles du ciel, pour que la postérité fût en état de reconnoître celles qui paroîtroient à l'avenir.

Pline s'explique avec admiration sur ce travail en élévant Hipparque au-dessus de tout éloge : « il apper- » çut, dit-il, une nouvelle étoile » qui s'étoit formée de son temps ; » & ayant observé son mouvement » du jour où elle parut, il fut porté » à croire que ces phénomènes pou- » voient arriver plus souvent, & » que les étoiles réputées fixes pou- » voient avoir un mouvement : il » osa par une autre entreprise digne » de la Divinité, donner à la pos- » térité le dénombrement du ciel, » & en déterminer toutes les par- » ties avec des instrumens de son » invention, au moyen desquels il » marqua les lieux & les grandeurs » des étoiles ; il donnoit les moyens » de discerner à l'avenir si les étoiles » pouvoient se perdre & reparoître ; » si elles changoient de situation, » de grandeur & de lumière ; c'est » ainsi qu'il laissa le ciel en héritage » à ceux qui se trouveroient dignes » d'en profiter ».

Hipparque en comparant ses ob-

sollicitèrent par des ambassadeurs de se transporter dans leur pays, & de le délivrer d'une peste cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à secourir ces peuples; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la saison, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit sans remède, & refusa d'y aller. Il fit plus, prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à la faire passer de l'Illyrie dans la Thessalie, & de la Thessalie en Grèce, il envoya sur le champ ses deux fils Thessalus & Draco, son gendre Polybe & plusieurs de ses élèves en différens endroits, avec les instructions nécessaires. Il alla lui-même au secours des Thessaliens; il passa delà dans la Doride, de la Doride dans la Phocide, à Delphes, où il fit des sacrifices au Dieu qu'on y adoroit. Il traversa la Béotie, & parut enfin dans Athènes, & partout on lui rendit les mêmes honneurs qu'à Apollon. Il fit dans toute la Grèce, pour employer les termes de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuses chassent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occasion plus pressante encore, il délivra la ville d'Athènes de cette grande peste qui fit dans l'Attique des ravages inouis, que l'historien Thucydide qui en fut le témoin oculaire, a si bien décrits, & que Lucrèce a chantés dans la suite. On dit qu'il n'employa pour remèdes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans lesquels il fit jeter toutes sortes de fleurs & d'ingrédiens aromatiques, dans le dessein de purifier l'air; méthode pratiquée long-temps avant lui par les Egyptiens qui, à ce que nous dit Plutarque, étoient dans l'habitude de purifier l'air le matin, au milieu du jour & sur le soir, avec des parfums, de la résine, de la myrrhe, des torches odoriférantes qu'ils appeloient *ciphy*. Il y en a qui pensent que la peste dont Athènes fut délivrée par *Hippocrate*, n'est point celle que Thucydide a décrite.

Telle fut sa réputation que la plupart des Princes & des Rois tentèrent de l'attirer à leur Cour. Il fut appelé auprès de Perdicas Roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de consomption; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que tout son mal étoit causé par une passion violente dont il brûloit pour Phila qui étoit la maîtresse de son père.

Artaxerxès lui offrit des sommes immenses & des villes entières, pour l'engager à passer en Asie, & à dissiper une peste qui désoloit & ses Provinces & ses armées; il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens; mais *Hippocrate* regardant ces richesses comme les présens d'un ennemi & l'opprobre éternel de sa maison s'il les acceptoit, les rejeta, & répondit au Gouverneur de l'Hellespont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès; « dites à votre maître que je suis » assez riche; que l'honneur ne me » permet pas de recevoir ses dons, » d'aller en Asie, & de secourir les » ennemis de la Grèce ».

Quelqu'un lui représentant dans cette occasion qu'il faisoit mal de refuser une fortune aussi considérable que celle qui se présentoit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître

maître, il répondit : « je ne veux » rien d'un maître quelque bon » qu'il soit ».

Le Sénat d'Abdère l'engagea de se transporter dans la solitude de Démocrite, & de travailler à la guérison de ce sage que le peuple prenoit pour un fou. Hippocrate donna encore dans cette occasion des marques singulières de son mépris pour les richesses ; il refusa les dix talens que les Abdéritains lui offrirent.

Lorsque les Athéniens envoyèrent Alcibiade en Sicile, *Hippocrate* leur donna son fils Thessalus pour médecin de leur armée, & paya les frais de son voyage. Le mauvais succès de cette expédition n'empêcha point les Athéniens d'honorer Thessalus d'une couronne d'or à son retour, après trois ans de service.

L'île de Cos n'avoit guère de citoyens en qui l'amour du pays fût plus vif que dans *Hippocrate*. Lorsque les Athéniens furent sur le point d'y porter leurs armes, *Hippocrate* partit sur le champ pour la Thessalie, invoqua contre les armes de l'Attique des peuples qu'il avoit délivrés de la peste, souleva les États circonvoisins, & envoya son fils Thessalus à Athènes pour écarter la tempête qui menaçoit la patrie. Le père & le fils réussirent. En un moment la Thessalie & le Péloponnèse furent en armes & prêts à marcher au secours de Cos ; & les Athéniens soit par crainte, soit par reconnoissance, cédèrent aux remontrances de Thessalus.

Pythagore disoit que le moyen que les mortels avoient de se rendre semblables aux Dieux, c'étoit de dire la vérité & de faire du bien à tout le monde. Or selon cette maxime, qui jamais a mieux mérité le titre de *divin* qu'*Hippocrate ?* Tout le monde connoît le bien qu'il a fait à son siècle & aux siècles suivans ; & il étoit si grand amateur de la vérité, que plutôt que de pallier une faute dans laquelle il étoit tombé, ainsi qu'auroient fait peut-être des médecins de nos jours qu'on ne voit pas moins attentifs à cacher leurs méprises, qu'ardens à prôner leurs succès, il l'expose tout au long, dans la crainte que venant à être ensevelie dans un oubli profond, elle ne fût point évitée par ses successeurs dans l'art de guérir les maladies. C'est au cinquième livre de ses Épidémiques qu'il avoue avec une ingénuité dont il n'y a guère que les grands génies qui soient capables, qu'ayant été appelé auprès d'Autonomus qui avoit reçu un coup à la tête, il prit la blessure pour une des sutures, & négligea de le trépaner ; mais le jour suivant le malade ressentit une douleur violente au côté, il eut des convulsions dans les bras ; *Hippocrate* reconnut sa faute, le trépana, mais en vain ; il y avoit une quinzaine de jours qu'Autonomus étoit malade, on étoit en été, il mourut le jour suivant.

Hippocrate ne demanda point aux Dieux pour récompense des services qu'il rendoit aux hommes, ou des plaisirs ou des richesses, mais une longue vie en parfaite santé, du succès dans son art, & une réputation durable chez la postérité. Ces souhaits sont contenus dans son serment, & ils furent accomplis dans toute leur étendue ; il vécut cent neuf ans, sain de corps & d'esprit ; tels furent ses succès dans son art, qu'il en a été regardé comme le fondateur. On lui rendit pendant sa vie

des honneurs qu'aucun mortel n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui élevèrent une statue d'or; les Athéniens lui décernèrent des couronnes, le maintinrent lui & ses descendans dans le Pritanée, & l'initièrent à leurs grands mystères; marque de distinction qu'on accordoit rarement aux étrangers, & dont Hercule seul avoit été honoré avant lui; enfin il a laissé une réputation immortelle. Platon & Aristote, les deux plus grands génies qui peut-être ayent paru depuis lui, l'ont regardé comme leur maître, & n'ont pas dédaigné de le commenter. Il a été regardé de tout temps comme l'interprète le plus fidèle de la nature; & il conservera selon toute apparence dans tous les siècles à venir, une gloire & une réputation que deux mille ans & plus ont laissée sans atteinte.

Il mourut dans la Thessalie, la seconde année de la cent-septième olympiade, trois cent quarante-neuf ans avant la naissance de Jésus-Christ, & fut inhumé entre Larisse & Gortone.

HIPPOCRATIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune qu'on supposoit avoir donné le cheval aux hommes, & en reconnoissance de ce bienfait, pendant que ces Fêtes duroient, les chevaux étoient exempts de travailler, & on les promenoit par les rues & dans les campagnes superbement harnachés & ornés de guirlandes de fleurs.

HIPPOCRATIQUE; adjectif & terme de Médecine, par lequel on désigne la doctrine médicale répandue dans les ouvrages d'Hippocrate. & l'on appelle *médecine hippocratique*, l'art de conserver & de rétablir la santé, selon les principes & les règles établies par ce grand homme.

HIPPOCRATISME; substantif masculin. Doctrine d'Hippocrate. *Voy.* Hippocrate.

HIPPOCRÈNE; nom propre d'une fontaine du mont Hélicon, en Béotie, que Pégase, dit la Mythologie, fit sortir d'un rocher en le frappant de son pied. Elle étoit consacrée aux Muses, & il suffisoit aux Poëtes d'y boire, pour être en état de faire d'excellens vers.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIPPODROME; substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Grecs, un lieu destiné aux courses de chevaux.

Les hippodromes avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carrière. A l'un des côtés de la place étoient les siéges des Hellanodices ou Directeurs des Jeux, près de la barrière qui fermoit la lice; de sorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces siéges qu'on terminoit la course, & que les Vainqueurs étoient couronnés.

Il y avoit autrefois à Constantinople, un fameux Hippodrome qui fut commencé par l'Empereur Severe & qui ne fut achevé que sous Constantin. Il avoit quatre cens pas de longueur & cent de largeur. La place en subsiste encore sous le nom d'*Atmeidan*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIPPOGLOSSE; *voyez* Laurier alexandrin.

HIPPOGRIFFE; substantif masculin. *Hippogrifus*. Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé.

HIPPOLA; nom propre d'une ancienne ville du Péloponnèse, dans la Laconie.

HIPPOLITE; nom propre du fils de Thésée & d'Antiope, Reine des Amazones. Phèdre, fille de Minos, que Thésée avoit épousée à son retour de l'île de Crête, étant devenue éperdûment amoureuse d'Hippolite, elle osa lui déclarer la passion dont elle brûloit; mais ses avances ayant été rejetées avec horreur, elle ne put soutenir la honte de ce mépris & ne respira que la vengeance: elle accusa le jeune Prince auprès de Thésée, d'avoir voulu attenter à son honneur: ce malheureux père la crut, & dans le premier mouvement de son indignation, il invoqua Neptune & lui demanda vengeance de son fils. Aussitôt sortit de la mer un monstre qui effraya tellement les chevaux du jeune Prince, qu'ils l'emportèrent au-travers des rochers, brisèrent son char & le mirent lui-même en pièces. Esculape l'ayant ressuscité, Diane le plaça dans la forêt d'Ericie, près de Rome, & lui donna le nom de Virbius.

Phèdre déchirée par ses remors, découvrit son crime à Thésée & se donna la mort. Cette histoire a fourni à l'illustre Racine, le sujet d'une des belles tragédies qui enrichissent la scène françoise.

HIPPOLITE; substantif féminin. Pierre jaune qui se forme dans la vésicule du fiel, dans l'estomac & dans les intestins de quelques chevaux & qui se trouve quelquefois dans le crottin. M. Lémery dit qu'il s'est trouvé dans la vessie d'une cavale, une pierre de cette espèce, de la grosseur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort pesante, inégale, raboteuse à sa surface, & couverte d'une croûte lisse & luisante d'un brun rouge. Après avoir été séchée au soleil elle pesoit vingt-quatre onces. Dans le *Journal des Savans de 1666*, il est parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Espagne, qui pesoit quatre livres, quatre onces & demie. Ces sortes de pierres sont chargées d'huile & de beaucoup d'alcali volatil: on les regarde comme sudorifiques, propres à tuer tous les vers & à résister au venin.

HIPPOLYTION; substantif masculin. C'est le Temple que Phèdre éleva sur une montagne, près de Trézène, & auquel elle donna ce nom, à cause d'Hippolite, fils de Thésée qu'elle aimoit éperdûment. Cette Princesse y alloit souvent sous le prétexte d'offrir ses vœux à la Déesse, pour voir son amant qui avoit coutume de faire ses exercices dans la plaine voisine. Cet édifice fut dans la suite appelé le Temple de Vénus spéculatrice.

HIPPOMANE; substantif masculin. *Hippomanès*. C'est un corps que les anciens disoient être de la grosseur d'une figue sauvage, de couleur noire & adhérent à la tête du poulain nouvellement né. L'opinion commune étoit que si la Jument ne dévoroit pas elle même l'hippomane, elle abandonnoit le poulain. On regardoit aussi ce corps comme la matière principale d'un philtre extrêmement puissant. Cette opinion étoit si accréditée du temps de Juvénal, qu'il n'a pas hésité d'attribuer une grande partie des désordres de Caligula, à une potion que sa mère lui avoit donnée à prendre, & où elle avoit fait entrer un hippomane entier. Des observations solides & dénuées de préjugés, ont fait connoître la fausseté de ces

divers ſentimens avancés par les anciens.

On doit diſtinguer deux ſortes d'hippomanes. Le premier eſt une liqueur qui ſort des parties naturelles de la jument pendant qu'elle eſt en chaleur : le ſecond eſt une matière qui a divers formes, qui eſt composée de petites lames dans toute ſon étendue, & qui n'a point l'air d'être un corps organiſé, mais ſimplement un ſuc épaiſſi, ainſi que s'en eſt aſſuré M. Daubenton. Cette matière eſt le ſédiment d'une liqueur qui ſe trouve dans une cavité qui eſt entre l'amnios & l'allantoïde: ainſi ce corps n'eſt point placé ſur le front du Poulain, & la jument ne nourrit pas moins ſon petit quoiqu'on ait enlevé l'hippomane.

On voit dans le cabinet du jardin du Roi, des hippomanes de différentes grandeurs conſervés dans l'eſprit de vin. On donne le nom d'*Hippomanès végétal* à la ſemence de la *pomme épineuſe.*

HIPPONE ; terme de Mythologie & nom propre de la Déeſſe des chevaux & des écuries. Quelques-uns l'appellent *épone*, & la font Déeſſe tutelaire des Muletiers : on donne à cette Divinité une origine digne de ſes fonctions : un certain Fulvius, dit-on, ſe prit d'amour pour une jument, & il en eut une fille très-belle qui eſt l'Hippone ou l'Épone dont nous parlons.

Hippone, eſt auſſi le nom de pluſieurs anciennes villes : il y en avoit une dans la grande Grèce, au pays des Brutiens : une ſeconde en Eſpagne, dans la Carpetanie : une troiſiéme auſſi en Eſpagne, dans la Bétique, entre le Guadalquivir & l'Océan: une quatrième en Égypte: une cinquième dans l'Afrique proprement dite : & une ſixième ſurnommée la *Royale*, dans le pays des Rois de Numidie.

HIPPOPHAÈS ; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui croît en Grèce & dans la Morée, près de la mer. Il eſt garni d'épines fort dures & de feuilles qui reſſemblent à celles de l'olivier, mais qui ſont plus longues, plus étroites & plus tendres. Ses ſommets ſe répandent en rond & en forme de chevelure blanche. Sa racine eſt groſſe, longue & remplie d'un ſuc laiteux très-amer & d'une odeur forte : ſes fleurs ſont en grappes.

Le ſuc de l'hippophaès eſt purgatif.

HIPPOPODE ; ſubſ. des deux genres. Qui a des pieds de cheval. Les anciens donnérent autrefois ce nom à un peuple qui habitoit ſur les bords de la mer de Scythie, & que l'on croyoit avoir des pieds ſemblables à ceux des chevaux. Cette fiction vient de ce que chez ce peuple, on étoit très-habile à la courſe.

HIPPOPOTAME, ou Cheval de rivière ; *Hippopotamus.* Sorte d'animal amphibie dont le corps, dit M. de Buffon, eſt plus long & auſſi gros que celui du rhinocéros : ſes jambes ſont beaucoup plus courtes: il a la tête moins longue & plus groſſe à proportion du corps : il n'a de cornes ni ſur le nez comme le rhinocéros, ni ſur la tête comme les animaux ruminans. Il a un cri de douleur qui tient autant du henniſſement du cheval, que du mugiſſement du buffle ; il ſe pourroit, comme le diſent les auteurs anciens & les voyageurs modernes, que ſa voix ordinaire fût ſemblable au henniſſement du cheval, duquel néanmoins il diffère à tous autres égards ; & ſi cela eſt, l'on peut

présumer que ce seul rapport de la ressemblance de la voix a suffi pour lui faire donner le nom d'*hippopotame* qui veut dire *cheval de rivière;* comme le hurlement du lynx qui ressemble en quelque sorte à celui du loup, l'a fait appeler *loup cervier.* Les dents incisives de l'hippopotame & surtout les deux canines dans la mâchoire inférieure, sont très-oblongues, très-fortes & d'une substance si dure qu'elle fait feu contre le fer; c'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à la fable des anciens qui ont débité que l'hippopotame vomissoit le feu par la gueule : cette matière des dents canines de l'hippopotame est si blanche, si nette & si dure, qu'elle est de beaucoup préférable à l'ivoire pour faire des dents artificielles & postiches. Les dents incisives de l'hippopotame, surtout celles de la mâchoire inférieure, sont très-longues, cylindriques & cannelées : les dents canines qui sont aussi très-longues, sont courbées, prismatiques & coupantes, comme les défenses du sanglier. Les dents molaires sont carrées ou barlongues, assez semblables aux dents mâchelières de l'homme, & si grosses qu'une seule pèse plus de trois livres : les plus grandes incisives & canines ont jusqu'à douze & même seize pouces de longueur & pèsent quelquefois douze ou treize livres chacune.

L'hippopotame mâle est plus grand d'un tiers que la femelle; il a seize pied, neuf pouces de longueur depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, quinze pieds de circonférence, six pieds & demi de hauteur, environ deux pieds, dix pouces de longueur de jambes : la tête longue de trois pieds & demi, & grosse de huit pieds & demi en circonférence : la gueule de deux pieds, quatre pouces d'ouverture, & les grandes dents longues de plus d'un pied.

Avec de si puissantes armes & une force prodigieuse de corps, l'hippopotame pourroit se rendre redoutable à tous les animaux; mais il est naturellement doux; il est d'ailleurs si pesant & si lent à la course, qu'il ne pourroit attraper aucun des quadrupèdes : il nage plus vîte qu'il ne court; il chasse le poisson & en fait sa proie : il se plaît dans l'eau & y séjourne aussi volontiers que sur la terre; cependant il n'a pas comme le castor ou la loutre, des membranes entre les doigts des pieds, & il paroît qu'il ne nage aisément que par la grande capacité de son ventre qui fait que volume pour volume, il est à peu près d'un poids égal à l'eau; d'ailleurs il se tient longtemps au fond de l'eau & y marche comme en plein air, & lorsqu'il en sort pour paître, il mange des cannes de sucre, des joncs, du millet, du riz, des racines, *&c.* Il en consomme & détruit une grande quantité, & il fait beaucoup de dommage dans les terres cultivées; mais comme il est plus timide sur terre que dans l'eau, on vient aisément à bout de l'écarter : il a les jambes si courtes qu'il ne pourroit échapper par la fuite, s'il s'éloignoit du bord des eaux : sa ressource lorsqu'il est en danger, est de se jeter à l'eau, de s'y plonger, & de faire un grand trajet avant de reparoître : il fuit ordinairement lorsqu'on le chasse; mais si l'on vient à le blesser, il s'irrite & se retournant avec fureur s'élance contre les barques, les saisit avec les dents, & enlève souvent

des pièces & quelquefois les submerge. » J'ai vu, dit un voyageur, » l'hippopotame ouvrir la gueule, » planter une dent sur le bord d'un » bateau & une autre au second » bordage, depuis la quille, c'est-» à-dire, à quatre pieds de distance l'une de l'autre, percer la » planche de part en part, faire » couler ainsi le bateau à fond... » J'en ai vu un autre le long du » rivage de la mer, sur lequel les » vagues poussèrent une chaloupe » chargée de quatorze muids d'eau, » qui demeura sur son dos à sec; » un autre coup de mer vint qui » l'en tira sans qu'il parût du tout » avoir senti le moindre mal... » Lorsque les Nègres vont à la pê-» che dans leurs canots & qu'ils ren-» contrent un hippopotame, ils lui » jettent du poisson, & alors il » passe son chemin sans troubler » davantage leur pêche : il fait le » plus de mal lorsqu'il peut s'ap-» puyer contre terre; mais quand » il flotte sur l'eau il ne peut que » mordre : une fois que notre cha-» louppe étoit auprès du rivage, je » le vis se mettre dessous, la lever » avec son dos au-dessus de l'eau & » la renverser avec six hommes qui » étoient dedans; mais par bonheur » il ne leur fit aucun mal.

» Nous n'osions pas, dit un autre » voyageur, irriter les hippopotames » dans l'eau, depuis une aventure qui » pensa être funeste à trois hommes : » ils étoient allés avec un petit canot » pour en tuer un dans une rivière » où il y avoit huit ou dix pieds » d'eau : après l'avoir découvert au » fond où il marchoit selon sa cou-» tume, ils le blessèrent avec une » longue lance, ce qui le mit en » une telle furie qu'il remonta da-» bord sur l'eau, les regarda d'un » air terrible, ouvrit la gueule, » emporta d'un coup de dent une » grosse pièce du rebord du canot, » & peu s'en fallut qu'il ne le ren-» versât; mais il replongea pres-» qu'aussitôt au fond de l'eau. » Ces deux exemples suffisent pour donner une idée de la force de ces animaux : on trouvera quantité de pareils faits dans l'histoire générale des voyages où M. l'Abbé Prevost a présenté avec avantage & avec cette netteté de style qui lui est ordinaire, un précis de tout ce que les voyageurs ont rapporté de l'hippopotame.

Au reste cet animal n'est en grand nombre que dans quelques endroits & il paroît même que l'espèce en est confinée à des climats particuliers & qu'elle ne se trouve guère que dans les fleuves de l'Afrique.

Les femelles d'hippopotame font leurs petits à terre; elles leur y donnent à teter & les y élèvent : elles apprennent à ces nouveaux nés à se jeter à l'eau au moindre bruit.

Les Nègres d'Angola, de Congo, de la Mina & des côtes orientales d'Afrique, regardent le cheval de rivière comme un diminutif de quelqu'espèce de Divinité. Ils l'appellent *fetiso* : ils le mangent pourtant quand ils peuvent l'attraper.

Au rapport du P. Labat, cet animal qui est fort sanguin, se phlébotomise d'une manière singulière : pour cette opération il cherche un coin de rocher aigu & tranchant & s'y frotte vivement, jusqu'à ce qu'il se soit fait une ouverture suffisante pour laisser couler son sang : il s'agite même quand il ne sort pas à son gré; & quand il juge qu'il en

a tiré suffisamment, il va se coucher dans la vase & ferme ainsi la plaie qu'il s'est faite. Si ce fait est vrai, cette espèce de chirurgien amphibie feroit présumer que l'art de la saignée est de toute antiquité & qu'elle est dans l'ordre de la nature.

On se sert de la peau du cheval de rivière pour faire des boucliers & des rondaches : lorsqu'elle est sèche & bien étendue, elle est à l'épreuve des flèches, des sagayes, des balles. Les Portugais emploient cette peau aux mêmes usages que celles des bœufs, & elle est infiniment meilleure quand elle est bien apprêtée.

La chair de l'hippopotame est très-estimée au cap de Bonne Espérance : on l'y vend douze & quinze sous la livre ; soit rôtie soit bouillie, c'est un manger délicieux pour les habitans, même pour les Nègres & les Portugais qui habitent depuis le Niger jusqu'au Nil. Cette chair est pour l'ordinaire très-grasse & très-tendre : elle a un petit goût & une odeur qui tiennent du sauvageon. La graisse de cet animal se vend autant que sa chair.

HIPPOS; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, capitale d'un petit canton nommé *Hippène* & située au-delà du lac de Tibériade, à trente stades de la ville de ce nom, & à soixante de Gadara. Les campagnes d'Hippos & de Schytopolis étoient limitrophes. Cette ville étoit florissante au temps de l'Historien Josephe. Elle a été épiscopale.

HIPPOS; substantif masculin & terme de Médecine. C'est le nom sous lequel Maître-Jean désigne une maladie des yeux, laquelle consiste dans un mouvement continuel de ces organes qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point ; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinément* dans les muscles des yeux, mais sans violence ; ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance & alors elle est incurable, parcequ'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux : ou elle est un accident des fièvres ardentes; dans ce cas elle est un fort mauvais signe qui annonce un grand embarras dans le cerveau.

HIPPOTHOÜS ; terme de Mythologie & nom propre d'un fils de Neptune & d'Alope qui régna à Éleusis, après que Cercyon eût été tué par Thésée.

HIPPURIS; substantif masculin. Terme de médecine qu'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate, & par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre qui se forme dans les aines ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop longtemps à cheval : il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelque autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cause dans ces mêmes parties : c'est le sens que donne au mot *hippuris*, Foësius, dans son ouvrage intitulé *œconomia Hippocratis*.

HIPPURITE ; substantif masculin. Les Naturalistes donnent ce nom à une espèce de corail cannelé ou sillonné à sa surface & qui ressemble à la presle : il est composé de plusieurs cylindres qui s'emboîtent les uns dans les autres, de manière que

la partie pointue de l'un, s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre ; ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre ; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparées. Wallerius en compte neuf espèces différentes qui varient pour la figure.

HIPSISTAIRES ; *voyez* Hypsistariens.

HIRCANIE ; nom propre d'un grand pays d'Asie, au midi de la mer Caspienne, dont une partie en prenoit le nom de *mer d'Hircanie*. Elle avoit la Médie à l'occident, & la Parthie au midi : elle étoit séparée de cette dernière par le mont Coronus. Ptolémée l'étend jusqu'à l'Oxus.

Hircanie, est aussi le nom d'un ancien pays d'Asie, qui étoit situé au midi de la Babylonie. Comme Xénophon est le seul des anciens qui nous parle de cette Hircanie, on l'a blamé de l'avoir placée au midi de la Babylonie, parceque l'on a supposé qu'il avoit voulu parler de l'Hircanie, connue de tous les Géographes ; mais M. Freret l'a justifié dans ses observations sur la Cyropédie.

Xénophon après avoir écrit dans son livre quatrième, remarque l'Académicien cité, le premier combat entre les Mèdes & les Assyriens, dans lequel le vieux Roi d'Assyrie fut tué, parle assez au long des Hircaniens. C'est, dit-il, une Nation voisine & tributaire des Assyriens : leur cavalerie étoit fort estimée & l'est encore aujourd'hui ; mais comme ils sont en petit nombre, ils étoient exposés à la tyrannie des Assyriens qui les traitoient avec la même dureté dont les Lacédémoniens usoient envers les Ilotes leurs esclaves. Cette description ne peut convenir aux Hircaniens de la mer Caspienne, nation nombreuse & très-puissante, séparée des Assyriens par la Médie entière, & habitant un pays montagneux & impraticable à la cavalerie ; ce qui fait qu'Hérodote ne leur donne que des troupes d'infanterie dans la revue de l'armée de Xerxès.

Xénophon ajoute que Cyrus voulant engager les autres Nations tributaires des Assyriens, à entrer dans son parti, accorda de grands privilèges à ces Hircaniens & les naturalisa Persans ; en sorte, dit-il, qu'encore aujourdhui ils ne sont pas distingués des Perses & des Medes, & peuvent remplir comme eux les premiers emplois. C'est ce qu'on ne peut dire des Hircaniens de la mer Caspienne. Hérodote les range au nombre des Nations tributaires, & les exclut par conséquent des Charges & des Gouvernemens reservés aux Persans naturels qui étoient selon lui, les seuls exempts de tribut & d'imposition, c'est-à-dire, vraiment libres.

Ce que dit Xénophon des priviléges de ces Hircaniens, peut faire penser qu'ils composoient cette colonie d'Hircaniens établis par les Perses dans la Lydie, selon le témoignage de Strabon, & qui étoient entre Thyatire & Pergame. Apparemment que Cyrus les établit en ce lieu pour contenir les Lydiens nouvellement assujettis. Aucun de ceux qui parlent de ces Hircaniens ne fait mention de leurs mœurs scythiques ; & ce silence peut confirmer la conjecture qu'ils étoient une colonie des Hircaniens de la Babylonie, & non pas de ceux de la mer Caspienne.

En

En examinant le livre V, & suivant le détail des campemens de Cyrus dans la Babylonie, on trouve que ces Hircaniens sont à quatre ou cinq journées au midi de la Babylonie, dans le milieu du pays nommé présentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le distinguer d'une grande Province du Royaume de Perse nommée *Irac-adgemi* ou étrangère, qui comprend une partie de l'Hircanie voisine de la mer Caspienne : ces deux contrées sont séparées par les hautes montagnes du Curdistan & du Louvestan.

De l'aveu de tous les Géographes, l'Hircanie d'Hérodote étant comprise aujourd'hui, au moins en partie dans *l'Irac adgemi* ou étrangère, on doit penser qu'elle a donné son nom à cette province sans aucun changement que celui de la terminaison. Il est probable qu'il en est arrivé autant à *l'Irac-Arabi* & qu'elle a pris son nom des Hircaniens dont parle Xénophon.

HIRE; (Laurent de la) nom propre d'un Peintre né à Paris en 1606 & mort dans la même ville en 1656. Il fut le premier qui osa s'éloigner du goût de l'école de *Vouet*. Cette singularité soutenue par de grands talens, frappa le public : son coloris est d'une fraîcheur admirable : les teintes des fonds de ses tableaux sont noyées dans une sorte de vapeur qui semble envelopper tout l'ouvrage. Il avoit une touche légère & assez correcte : son style est gracieux & sa composition sage & bien entendue : il finissoit extrêmement; mais on lui reproche de n'avoir point assez consulté la nature : il étoit habile dans l'architecture & dans la perspective. Ce Peintre a fait des paysages, des portraits & beaucoup de tableaux de chevalet qui sont précieux par le grand fini. On ne peut d'ailleurs, rien voir de mieux terminé que ses desseins. Plusieurs Eglises de Paris, celles des Carmelites, des Capucins, des Minimes, du Sépulchre, offrent des tableaux qui donnent une idée avantageuse de cet artiste.

Philippe de la Hire, né en 1640, mort en 1718, fils & élève du précédent, quitta la Peinture pour s'attacher à la Géométrie & aux Mathématiques. Son goût pour ces sciences le décida en Italie, quoiqu'il n'y eût été que pour se perfectionner dans la Peinture. De retour à Paris il fut envoyé en 1669 par le Grand *Colbert*, en Bretagne & en Guienne. Ce Ministre avoit conçu le dessein d'une carte générale du Royaume, plus exacte que les précédentes : il falloit des hommes pour chercher les matériaux de ce grand ouvrage, & il en trouva un dans M. de la *Hire*. Ce Géomètre satisfit tellement, qu'on l'envoya un an après déterminer la position de Calais & de Dunkerque. Il mesura ensuite la largeur du pas de Calais, depuis la pointe du bastion de Risban jusqu'au château de Douvre en Angleterre. En 1683 il continua du côté du nord de Paris, la méridienne commencée par M. Picard en 1669, tandis que M. Cassini la poussoit du côté du sud. Si ces différens travaux lui méritèrent l'estime des savans, ses vertus le firent aimer des citoyens. Il avoit, dit l'ingénieux Secrétaire de l'Académie, la politesse extérieure, la circonspection, la prudente timidité de ce pays qu'il aimoit tant, de l'Italie, & par là il pouvoit paroître à des yeux François, un peu réservé, un peu re-

tiré en lui-même. Il étoit équitable & désintéressé, non seulement en vrai Philosophe mais en Chrétien. Sa raison accoutumée à examiner tant d'objets différens & à les discuter avec curiosité, s'arrêtoit tout court à la vue de ceux de la religion, & une piété solide exempte d'inégalité & de singularité, a régné sur tout le cours de sa vie. Ses principaux ouvrages sont 1°. *les nouveaux élémens des sections coniques*, volume *in-12* qui renferme deux autres morceaux intéressans sur les *lieues géométriques* & sur la *construction des équations*. 2°. Un *grand traité des sections coniques in-fol.* en latin. 3°. *Des tables du Soleil & de la Lune*, & *des méthodes* plus faciles pour le calcul des éclipses. 4°. *Des tables astronomiques* en latin. 5°. *L'école des Arpenteurs*. 6°. *Un traité des méchaniques*. 7°. *Un traité de gnomonique*. 8°. *Plusieurs ouvrages imprimés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences*. 9°. L'édition du *traité des nivellemens de Picard*, avec des additions. 10°. Celle du *traité du mouvement des eaux*, ouvrage posthume de M. *Mariotte* qu'il mit au net.

Philippe de la Hire, fils du précédent, mourut un an après son père en 1719, à 42 ans. Il exerça la profession de médecin avec succès, & fut de l'Académie des Sciences. Son goût le portoit à la peinture, il en faisoit son amusement. Il peignoit à Gouache des paysages & des figures dans la manière de Watteau.

HIRE; nom propre d'une ancienne ville de l'île de Lesbos.

HIRETÉ; vieux mot qui signifioit autrefois hérédité.

HIRME; substantif masculin. *Hirmus*. Terme de Liturgie. Les Grecs donnent ce nom à la première partie des tropaires, sur le ton de laquelle on chante tous les tropaires qui la suivent, & auxquels elle sert d'antienne.

HIRMOLOGE; substantif masculin & terme de Liturgie. *Hirmologium*. C'est chez les Grecs un livre d'église qui contient les hirmes.

HIRONDE; (queue d') *voyez* Aronde.

HIRONDELLE; substantif féminin. *Hirundo*. Sorte d'oiseau de passage dont on distingue cinq espèces en Europe; savoir, 1°. l'*hirondelle de cheminée ou de ville*, qui a le ventre blanc & le dos noir; 2°. la *grande hirondelle*, qu'on nomme vulgairement *grand martinet*; 3°. l'*hirondelle de fenètre* ou *à cul blanc*, que quelques-uns appellent *petit martinet*; 4°. l'*hirondelle de rivière* ou *de rivage*; 5°. le *tette-chèvre*, dit en Sologne *chauche-branche*, plus connu sous le nom de *crapaud volant*, &c.

L'Hirondelle de cheminée ou de ville, pèse à peine une once: elle a six à sept pouces de long, depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & près d'un pied d'envergure: elle est d'une grosseur mitoyenne entre le petit & le grand martinet. Son bec est court, noir, fort large près de la tête, pointu par le bout & l'ouverture en est très-ample: sa langue est fendue en deux: ses yeux un peu grands sont fournis de membranes clignotantes: l'iris est de couleur de noisette: ses pieds sont courts & noirâtres, son plumage est d'une fort belle couleur bleue foncée rougeâtre: elle a une tache sanguine obscure au menton: sa poitrine & son ventre sont blanchâtres, avec quelque rougeur, & sa queue est fourchue.

Cet oiseau a un gasouillement assez agréable, & qui approche du chant : c'est principalement de grand matin, dans les longs jours qu'il chante; mais il ennuie bientôt par sa monotonie : on ne le peut tenir en cage ni en volière.

Cette espèce d'hirondelle fait son nid dans les cheminées; ce nid est couvert en forme de panier. Sa couvée est de cinq à six œufs tout blancs. Willugby dit que sur la fin de Septembre il a vu une grande quantité de ces oiseaux, quoique maigres, au marché de Valence en Espagne. Il n'y a point d'oiseau qui vole avec tant d'agilité que l'hirondelle. Son vol est aussi tortueux que rapide : elle a de fortes ailes; elle entre familièrement dans les maisons, & fait, comme on vient de le dire, son nid ou au plancher ou aux cheminées, & dans les endroits où les chats, les rats & autres oiseaux de rapine ne sauroient aller; elle le bâtit de chaume, de foin & de paille, en prenant toujours une béquetée de boue avec chaque brin de chaume, afin de mieux mastiquer le tout ensemble : elle lie son ouvrage comme un maçon. Quand le nid est bien uni en-dedans, elle y apporte des plumes & toutes sortes de matières molles. Elle mange en volant, & on ne la voit point descendre sur terre pour prendre sa nourriture; elle a les pieds trop courts & trop foibles pour pouvoir marcher, aussi marche-t-elle assez mal & fort rarement.

On prétend que les hirondelles font deux couvées par an; & lorsque la première s'envole, elle cherche dans le voisinage une mare ou un étang où il y ait beaucoup de roseaux pour passer les nuits en sûreté contre la pluie & les oiseaux de proie. Rien d'aussi singulier que de voir l'agitation & d'entendre les cris du père & de la mère de ces oiseaux pour appeler les autres hirondelles, lorsqu'on touche à leur nid ou à leurs petits. Ce sont de toutes les hirondelles celles qui s'en vont le plus tard. Lorsqu'il s'agit de leur migration, elles s'assemblent auparavant à un étang ou dans les vignes sur les échalas, & partent le matin en silence dans de beaux jours. On a remarqué que quand ces oiseaux volent bas, rasant la terre & l'eau, c'est un signe de pluie : elles volent ainsi soit pour faire la chasse aux moucherons & aux autres insectes dont elles se nourrissent, soit pour éviter le vent.

Le retour de l'hirondelle domestique nous annonce le printemps. Comme elle part quinze jours plutôt que les autres espèces, elle arrive aussi quinze jours avant; en un mot elle change ainsi de climat pour y trouver sa nourriture ordinaire qui ne se rencontre que depuis le printemps jusqu'à l'automne. Cependant M. de Réaumur a fait voir que ces voyageuses n'étoient pas toujours instruites de l'état actuel de notre climat. Effectivement, en 1740 il en couta la vie à celles qui n'avoient pas prévu que le froid retarde la transformation des insectes dont elles font leur nourriture, comme la chaleur l'avance; aussi les voyoit-on tomber aux pieds des passans dans les rues, dans les cours & dans les jardins : les environs de Paris étoient en certains endroits jonchés de ces oiseaux morts ou mourans. Les rossignols qui ne prennent pas seulement dans l'air leur nourriture comme les hirondelles, mais

qui la savent trouver sur la surface de la terre, n'éprouvèrent point le même sort quoiqu'arrivés de bonne heure.

L'*hirondelle rustique* ou *de campagne*, ou *hirondelle de fenêtre* ou *à cul blanc* ou *petit martinet*, fait son nid aux fenêtres, aux portes & aux voûtes des Eglises. Ce nid est artificieusement construit; il est composé de boue & de paille, & fait en forme de mortier. C'est la seule hirondelle qui fasse son nid de figure sphérique en n'y laissant qu'une petite entrée. Cette hirondelle a le dessus de la tête, du collet, du dos comme la précédente, mais elle n'a point de rougeur, excepté au haut du gosier & aux narines qui en sont quelquefois tachetés: elle est blanche par-dessous jusqu'aux doigts de ses pieds: ses jambes sont couvertes de plumes blanches, ainsi que son croupion.

La *grande hirondelle* ou *grand martinet*, qu'on nomme encore *hirondelle de muraille* ou *de caverne* ou *de rocher* ou *moutardier*, est la plus grande de toutes les espèces d'hirondelles: elle est presque de la grosseur de l'étourneau; le dessus de sa tête est large, le cou court, l'ouverture du gosier si ample qu'elle avale du premier coup des hannetons & des papillons: elle a des espèces de paupières: son bec est petit, noir & aigu; ses ailes sont longues, sa queue est fourchue, ses jambes sont couvertes de plumes jusqu'au-dessus des doigts qui sont armés d'ongles aigus & qui serrent très-fort: les jambes & les pieds ne servent à cette espèce d'hirondelle que pour ramper; elle fait sa demeure & son nid sous les ponts, dans les fentes des arches, sous les toits des tours, des vieilles murailles & dans les bâtimens les plus élevés. Sa vue est des plus fines; elle apperçoit de très-loin une mouche qu'elle poursuit aussitôt avec vivacité: on l'entend crier de loin en volant: sa couleur est partout grisâtre, obscure, excepté à la gorge où est une tache blanche. Lorsqu'elle vole sa queue forme une grande fourche, & ses ailes un arc tendu; son vol est d'une vîtesse extrême; on la voit une des premières en France, & elle en sort une des dernières. Cette espèce d'hirondelle est un peu sujette à varier

L'*hirondelle de rivière* ou *de rivage*, diffère du *martinet* ordinaire, en ce qu'elle n'a point de blanc sur le croupion, ni de plumes sur les pieds, ni la queue si fourchue que les autres hirondelles; mais elle a un collier blanc. Elle ne fait aucun nid, elle cave le bord des rivières & des montagnes argilleuses; son trou étant fait, elle y porte des plumes & d'autres matières propres pour y faire éclore ses petits & les élever.

L'*hirondelle tette-chèvre* ou *crapaud volant*, est fort commune en Suède. Bien des naturalistes la confondent avec les hibous, parce-qu'elle ne sort que la nuit. *Voyez* TETTE-CHÈVRE.

La chair des hirondelles passe pour être un spécifique contre l'épilepsie, l'esquinancie & les autres maladies de la gorge, même pour fortifier la vue. On tient dans les boutiques une eau d'hirondelles composée qui est très-recommandée dans tous ces cas. La fiente de cet oiseau est extrêmement chaude, âcre, résolutive & apéritive. Le nid d'hirondelle est encore regardé par quelques-uns comme un antidote contre l'esquinancie & l'inflamma-

tion des amygdales ; on en fait un cataplasme qu'on aplique extérieurement contre la partie malade.

Hirondelles étrangères. L'*hirondelle du Brésil*, qui est appelée des habitans *tapera*, ressemble beaucoup à notre hirondelle de muraille qui fait peu d'usage de ses pieds : elle a le bec grand, & le peut ouvrir en apparence jusqu'aux yeux.

L'hirondelle de la Caroline se trouve aussi dans le Brésil & à la Virginie, & dans les mêmes saisons que les hirondelles d'Europe arrivent en Angleterre.

L'hirondelle de l'Amérique a le haut du gosier d'un brun blanc & la queue est divisée en six. On en trouve encore une espèce dans l'Amérique, qui est de couleur de pourpre & qui fait ses petits comme les pigeons, dans des trous qu'on fait exprès pour eux autour des maisons & dans des callebasses qu'on attache à de grandes perches. Les hirondelles à la Martinique & dans l'île de Cayenne, font leurs nids dans les creux des arbres.

Les *hirondelles du cap de Bonne Espérance* sont de plusieurs espèces. Il y en a de bigarrées qui fréquentent les maisons ; de noires qui chassent les précédentes de leurs nids ; de grises qui ont les pieds couverts de longues plumes.

Sur la côte de Malaguette, les hirondelles sont fort petites ainsi que celles de la côte d'or.

L'hirondelle de la Chine est une espèce d'*Alcyon* dont on mange les œufs. *Voyez* Alcyon.

L'hirondelle du détroit de Gibraltar est de couleur fauve & elle a le cou blanc : c'est une espèce d'hirondelle de muraille.

Migration des hirondelles. On demande si les hirondelles sont réellement des oiseaux de passage, selon l'opinion commune, si elles vont passer l'hiver dans quelques pays chauds, ou si elles restent cachées ou engourdies durant cette saison rigoureuse ? Nous allons établir l'état de cette question qui a été agitée par les anciens & par les modernes, & sur laquelle on n'a jusqu'ici aucune décision à laquelle on soit obligé de se soumettre.

M. Klein croit que les hirondelles ne sont point des oiseaux de passage. On voit, dit ce Naturaliste, en Pologne, en Prusse & ailleurs, beaucoup d'oiseaux qui ne sont pas de passage, & qui pendant l'hiver se retirent sous les rochers ou sous les racines des arbres d'où ils peuvent sortir & où ils reviennent après qu'ils ont cherché leur nourriture.

Il est très-certain, ajoute cet auteur, que l'*hirondelle de rivage* fait un trou pendant l'été, où dans l'hiver elle se met à couvert du froid. Ce trou est bouché ; elle le débouche au printemps, & les oiseaux de cette espèce, ainsi que les mouches, les serpens, les lézards, les tortues & peut-être tous les insectes, contractent une inaction qui paroît approcher de la mort. Ils ne sont point pressés par la faim, & s'ils avoient besoin de nourriture, ils ne sauroient pas où en trouver pour conserver leur vie. Ils sont successivement saisis d'un engourdissement ou espèce de lenteur qui les plonge dans une léthargie profonde & qui diminue peu à peu avec le temps, jusqu'à ce que leurs membres étant entièrement dégourdis ils sentent la faim, & que pour chercher à vivre, ils tom-

pent la clôture de leur prison & s'envolent.

M. Klein, pour ne pas paroître être le seul qui assure que les *hirondelles de rivage* se vont cacher pendant l'hiver dans des trous qu'elles se sont construits, entre plusieurs témoignages, cite le docteur Gmelin qui dans une lettre du premier Février 1746, lui manda entr'autres choses, que *l'ipsida* (c'est *l'alcyon*) & *l'hirondelle de rivage* n'étoient point des oiseaux de passage, qu'on en avoit tirés pendant l'hiver, des trous qu'ils s'étoient faits sur les bords des rivières, & qu'à la moindre chaleur qu'ils avoient sentie, ils s'étoient ranimés.

Ce n'est point une chose rare que les *chauves souris* & les *hirondelles de muraille* passent l'hiver sous des toits, dans des fentes de vieux murs, puisqu'on en a trouvé dans les débris de bâtimens que la vétusté a fait tomber. M. Klein dit qu'il se souvient aussi qu'un de ses parens avoit trouvé dans le creux d'un vieux chêne quatre *hirondelles de muraille*, lesquelles portées dans un poële, reprirent vie: cependant elles ne fréquentent guère les jardins & les champs: on ne les voit en grand nombre qu'autour des villes, sur des tours & dans de vieilles murailles.

Pour les *hirondelles domestiques & rustiques*, M. Klein en ignoroit la destinée: mais les histoires économiques de Russie, de Pologne, de Lithuanie, de Suède, de Livonie & de Prusse, parlent de la manière dont elles passent l'hiver. On prétend qu'elles quittent la terre & l'air pour chercher l'élément liquide.

Il est constant, dit le même auteur, que les *hirondelles*, surtout *l'hirondelle rustique* aiment à voltiger dans l'air tant que l'automne est beau, & que les mouches, les abeilles & les autres insectes ne se sont pas encore retirés. Mais quand on voit les hirondelles en troupes sur les toits des maisons ou, comme l'auteur l'a observé, sur des monceaux de fumier; ce qui arrive quelquefois au milieu d'Octobre, c'est une marque indubitable que les vivres leur manquent. C'est dans ce temps-là que les *hirondelles* sont bien charnues, pesantes, lourdes, qu'elles n'ont plus besoin de nourriture & que leur départ est proche. Dès qu'elles commencent à quitter les lieux qu'elles fréquentoient, elles volent lentement, elles descendent en terre & disparoissent ensuite. La raison dicte & le bon sens le veut, que ces oiseaux dans un tel état au milieu de l'automne & à l'approche de l'hiver, ne peuvent entreprendre le long trajet de l'Afrique ou de l'Égypte, ou de quelqu'autre pays aussi chaud. Si cela étoit, comme les autres oiseaux que l'on connoît pour être des oiseaux de passage, ils partiroient plutôt: aussi l'on assure que l'instinct les porte à aller chercher les roseaux sur les bords des étangs: ces *hirondelles* se perchent plusieurs ensemble sur une feuille de canne, & cette feuille se courbant ainsi que quelques-uns le prétendent, elles se laissent tomber dans l'eau; d'autres prétendent que s'accrochant toutes par les pieds & formant comme une masse ronde, elles descendent dans l'eau parcequ'elles deviennent alors bien plus pesantes que l'eau même.

M. Klein dit qu'il n'a jamais vu de semblables manœuvres; mais il

tient cette relation de plusieurs personnes sensées qui ont vu plus d'une fois ces *hirondelles* se cacher ainsi, & il pourroit même, ajoute-t-il, citer des gens dignes de foi dans Dantzick, qui ont été témoins oculaires de ce qu'on vient de rapporter. Dans le temps qu'il écrivoit, il comptoit par lui-même s'instruire l'hiver suivant, du départ ou de la retraite singulière de ces *hirondelles*. Il s'étoit quelque temps auparavant transporté à une Chartreuse située à environ quatre milles de Dantzick, dans l'espérance que les vieux pêcheurs des environs de cette Chartreuse l'instruiroient du sort de ces *hirondelles*. Ni pêcheurs ni paysans, ni habitans, ni Seigneurs, personne ne put l'instruire, tous ignoroient ce qu'il leur demandoit, & regardoient comme fort douteux tout ce qu'il en avoit appris de plusieurs savans d'Allemagne.

M. Klein ne prend rien sur son compte, il cite ses auteurs & rapporte ce que ces savans lui en ont écrit. Le célèbre M. Jean Gottsch versé dans l'histoire naturelle lui a envoyé en Septembre 1748, son témoignage sur ces *hirondelles* qui se précipitent au fond des eaux. Voici en substance ce qu'il lui marque. » Ce que vous pensez des *hi-* » *rondelles* est confirmé par beau- » coup de témoins, & je vous en » écris d'autant plus librement que » mes propres yeux m'ont confirmé » ce qu'ils vous en ont appris. J'ai » vu, non une fois mais plusieurs, » à la fin de l'automne, des *hiron-* » *delles* venir se percher sur les ro- » seaux, au bord des lacs, se pré- » cipiter ensuite & se plonger dans » l'eau, & cela après avoir chanté » pendant un certain espace de » temps : ce chant n'est point un » chant particulier, mais leur chant » ordinaire, cependant un peu plus » allongé. Il dure environ un quart » d'heure. Ce qu'il y a de surpre- » nant, c'est que ces *hirondelles* » perchées sur les roseaux, ne sont » ni peureuses ni craintives. Si quel- » qu'un pour les épouvanter leur » jette des pierres, elles quittent » les roseaux sur lesquels elles sont » perchées, & ne volant pas vers » le rivage ou la terre ferme, elles » vont se placer sur des roseaux voi- » sins. J'ai vu encore, dit ce savant » Allemand une *hirondelle* tirée l'hi- » ver d'un lac, dans un filet de pê- » cheur, laquelle mise sur une bri- » que chaude, commença à voler, » mais elle mourut peu de temps » après. » Tous les témoignages qu'il a reçus de différentes Académies d'Allemagne, sont de la même force que celui-ci, & font voir que les *hirondelles* d'Allemagne & de Prusse, sont de même naturel.

On lit encore dans Rzackinsky, que des pêcheurs au nombre de quatorze, les uns de la Vistule, les autres de différens lacs, ont tiré dans leurs filets avec des glaces, des *hirondelles*. Un nommé Mroz de Graudens, en Prusse, en a trouvé dans ses filets jusqu'à cent soixante, lesquelles étoient couvertes de glace. Tous ces différens récits qui se rapportent, détruisent entièrement les sentimens des anciens sur le passage des *hirondelles*.

Ainsi les observations faites en Allemagne sur quatre principales espèces d'*hirondelles*, font voir que *l'hirondelle de rivage* & celle de *muraille* vont chercher des lieux secs pour passer l'hiver. La première se retire dans des trous faits sur le bord des rivières ; l'autre, dans des fentes de vieux murs ou sous

des toîts. Les deux autres qui sont *l'hirondelle domestique* & *l'hirondelle rustique*, cherchent un élément tout différent; c'est l'eau. Voila deux découvertes que M. Klein soumet au jugement du lecteur, malgré les témoignages d'un grand nombre de savans de nos jours, dont plusieurs disent *avoir vu*. Si les *hirondelles* en Allemagne ne sortent point l'hiver & ne font que se cacher, il est probable que celles de France ont le même instinct.

C'est sans doute après avoir consulté ces savans, comme les Pères du Tertre & Kirker, ainsi que Messieurs Bruhier, Ellis, Olaüs Magnus & tant d'autres auteurs que M. Pluche s'exprime en ces termes : » la méthode des *hirondelles*, » dit-il, paroît différente de celle » des cailles. On croit être sûr que » plusieurs passent la mer; mais les » relations d'Angleterre & de Suède ne laissent plus douter que » plusieurs ou du moins celles des » pays septentrionaux, ne s'arrêtent quelquefois en Europe & ne » se cachent dans des trous sous » terre, en s'accrochant les unes aux » autres, pattes contre pattes & » bec contre bec. Elles se mettent » en tas dans des endroits éloignés » du passage des hommes, où elles » sont même quelquefois gagnées » par les eaux. La précaution qu'elles ont prise par avance, de se » bien lustrer les plumes avec leur » huile, & de se pelotonner la tête en-dedans & le dos en-dehors, » les garantit sous l'eau & sous la » glace même. Elles s'y engourdissent & y passent l'hiver sans » mouvement : le cœur continue » cependant toujours ses mouvemens. Au retour du printemps la » chaleur les dégourdit & elles regagnent alors leurs demeures ordinaires : chacune d'elles retrouve » son pays, son village, ou sa ville » & son nid. ».

Mais si M. Pluche pense ainsi, d'après les auteurs cités, M. Frisch, auteur allemand & grand naturaliste, n'est nullement de cet avis. Il adopte le sentiment des anciens sur le passage des *hirondelles*, croit ne pouvoir pas accorder les lois de la Physique avec cette migration des *hirondelles* d'un élément dans un autre. Il falloit nous expliquer, dit-il, comment cela se pouvoit faire. J'ai pris, ajoute-t-il, quelques *hirondelles* vivantes ; je leur ai attaché quelque chose à la patte peu de temps avant leur départ, comme un anneau ou un fil rouge teint avec une couleur détrempée dans l'eau. Or il est certain que la couleur s'en seroit passée si elles étoient restées quelque temps dans l'eau : néanmoins ces mêmes *hirondelles* sont revenues au printemps suivant à leur nid avec le fil rouge aux pattes ; d'ailleurs si les *hirondelles* restent pendant l'hiver, tant de mois sous l'eau, comment respirent-elles alors ? Car elles n'ont point d'ouïes ni de poumons semblables à ceux des poissons ; & si l'on répondoit qu'elles y vivent, comme font les enfans dans le ventre de leur mère, où est leur trou ovale par lequel le sang peut circuler sans le secours de l'air extérieur ? Ces oiseaux reviennent d'un lieu où ils avoient les choses nécessaires à la vie & la commodité de voler, car leurs plumes sont bien unies. Les *hirondelles* sont en effet belles quand elles reparoissent : leur embonpoint n'a point diminué ; la faim ne les a point affoiblies : elles s'accouplent aussitôt & font leur nid ; mais elles

elles ne reviennent jamais avec de jeunes *hirondelles*. Leur quartier d'hiver n'est donc pas un pays où elles puissent couver une fois ou deux, comme elles le font chez nous.

Les auteurs de la *suite de la matière médicale*, ayant exposé à M. de Réaumur, l'observation curieuse mais sujette à caution d'un particulier de leur connoissance, touchant des pelotons *d'hirondelles* trouvées en hiver dans les carrières de Vitry près Paris, en reçurent la réponse suivante : » je voudrois bien avoir » vu avec celui qui vous l'a appris, » ces paquets *d'hirondelles* engourdies, tirées pendant l'hiver des » carrières de Vitry. Des faits analogues à celui-ci sont rapportés » par trop de gens pour qu'on doive oser les nier ; mais ils sont » trop contre la règle ordinaire » pour qu'on doive les croire ; » il en reste un desir de les voir. Il » seroit pourtant moins étrange de » voir tirer des pelotons *d'hirondelles* d'une carrière que d'en voir » tirer de dessous la glace. M. le » Grand Maréchal de Pologne, qui » m'en a promis, ne m'a point encore envoyé des pelottes *d'hirondelles* tirées de dessous la glace, » quoiqu'il n'ait guère moins d'envie de m'en procurer que j'en » ai de les voir. M. l'Ambassadeur » du Roi de Sardaigne m'en a annoncé de cette espèce qui ne sont » pas d'un pays si éloigné. Il prétend » qu'il y en a en Piémont ; mais il » lui reste à m'en convaincre.»

Peut être qu'avec le temps quelqu'habile observateur se trouvera en état de nous instruire de l'opinion qui doit prévaloir.

On dit proverbialement & figurément, qu'*une hirondelle ne fait pas le printemps* ; pour dire, qu'il n'y a point de conséquence à tirer d'un seul exemple.

On appelle *pierres d'hirondelle*, des pierres fort petites que Wallérius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raison pour des coquilles. Elles ont à peu près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écrevices :* il y en a suivant Wallerius, qui sont convexes d'un côté & aplaties de l'autre ; d'autres ont un côté concave ; d'autres sont ovales ; d'autres enfin sont carrées, mais toutes sont extrêmement lisses : la couleur en est blanche, ou jaune, ou grise, ou bleuâtre : on les trouve dans le sable & non dans l'estomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont cru. Quelques Naturalistes croyent que les *pierres d'hirondelle* sont une espèce de pierre lenticulaire : M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme *busonites* ou *crapaudines*, & que ce ne sont que de petits fragmens du palais d'un poisson appelé le *loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de *pierre d'hirondelle*, à de petites pierres de différente nature, mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupières, le débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées & les obligent de sortir.

Hirondelle, se dit en termes de Conchyologie, d'une coquille bivalve du genre des huitres. Elle est faite comme la mouchette dont on se sert pour retirer le lumignon d'une bougie : étant ouverte elle ressemble à un oiseau qui vole. Elle est

nacrée en dedans ; & quand sa partie supérieure est découverte, rien n'est au-dessus de sa couleur aurore. M. Adanson met ce coquillage bivalve dans le genre du *jambonneau*.

HIRONDELLE DE MER, se dit d'un oiseau d'un genre différent de celui dont on a parlé ci-devant : on en distingue deux espèces ; la *grande* & la *petite* : celle-ci pèse environ cinq onces : elle a le corps menu & la queue fourchue. Son plumage est d'un cendré obscur ; le dessous du ventre blanchâtre ; le bord des aîles noirâtre : le bec est long, droit & de couleur rouge ; les pieds sont de cette même couleur : on en voit beaucoup à Caldey, île de la province méridionale de Galles.

Albin dit que le mâle de la grande espèce d'*hirondelle de mer* a dix pouces de longueur & deux pieds d'envergure : le bec, la tête, le collet, la poitrine sont noirs : les plumes du dos, des aîles & de la queue, sont de couleur de frêne ; celles du ventre & des cuisses sont d'un blanc sale : les jambes & les pieds sont rouges, degarnis de plumes au-dessus des genoux & les griffes sont noires : la femelle est un peu plus petite. Cet oiseau vole vîte & se soutient toujours en l'air : s'il voit un poisson il se plonge dans l'eau & s'envole dès qu'il a attrapé sa proie. On prétend qu'il se repose sur la superficie des eaux.

Ces *hirondelles* volent en troupe en pleine mer, environ à cinquante lieues proche l'extrémité du promontoire de la partie occidentale d'Angleterre où elles s'assemblent d'abord ; ensuite elles vont chercher les îles de Madère, sur la mer Atlantique : elles passent enfin dans les îles désertes nommées *Salvages*, y font leurs petits & y multiplient en grand nombre.

HIRONDELLE DE MER, se dit aussi d'un poisson fort curieux & du genre de ceux qui ont les nageoires épineuses. On lui a donné le nom d'*hirondelle* parcequ'il ressemble à l'oiseau qui porte ce nom : sa tête est osseuse, dure, carrée & âpre : le derrière finit en deux aiguillons qui ont leur pointe vers la queue : les couvercles des ouïes sont osseux & finissent également en deux aiguillons. A chaque coin de la bouche il a deux petites boulettes perlées : ses yeux sont grands, ronds & rougeâtres : le dos est tout couvert d'écailles âpres & très-dures. Ce poisson est rond & blanc sous le ventre : son dos est carré, entre noir & rouge : les nageoires des ouies sont si longues qu'elles touchent presque à la queue : elles sont semées de petites étoiles ou taches de diverses couleurs, comme les aîles des papillons : il s'en sert pour voler : il a encore au dos deux autres aîles semblables aux précédentes : sa queue est faite comme celle des hirondelles : l'intérieur de sa bouche est rouge & luisant.

Ce poisson vole hors de l'eau pour n'être pas la proie de plus grands poissons : ses nageoires qui sont longues & larges font du bruit en volant : sa chaire est dure & sèche : elle nourrit beaucoup ; mais elle est de difficile digestion : ses œufs sont rouges.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HIRPIES ; substantif féminin pluriel. On appeloit ainsi autrefois certaines familles particulières d'Italie, qui habitoient le territoire des Fa-

lisques. Elles étoient, selon le rapport de Pline, exemptes de toutes charges & impositions publiques, parcequ'elles fournissoient des Prêtres qui dans le sacrifice qu'on faisoit tous les ans à Apollon sur le mont Soracte, marchoient nus pieds sur des charbons ardens à la vue de tout le monde sans se brûler. On en a dit autant des Prêtresses qui desservoient le Temple de Diane à Castabala, dans la Capadoce. On ne nous dit pas quel artifice ou quelle préparation les uns & les autres employoient pour se garantir de l'action du feu.

HIRPIENS; (les) ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites.

HIRSCHAU, ou Hirsauge; nom propre d'une célèbre Abbaye d'Allemagne, dans le Duché de Wirtemberg, sur la rivière de Nagol, près de la ville de Calw. Elle a été sécularisée & donnée au Duc de Wirtemberg par la paix de Westphalie.

Hirschau, est aussi le nom d'une petite ville du haut Palatinat de Bavière, à cinq lieues, nord, d'Amberg. C'est-là où Jerome de Prague fut arrêté en 1415.

HIRSCHBERG; nom propre d'une ville de Silésie, dans la principauté de Javer, sur le Bober. Il s'y fait un bon commerce de toiles de lin.

HIRSCHFELD; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, sur la rivière de Fulde, à quatorze lieues, sud-est, de Cassel. Il y avoit autrefois une fameuse Abbaye qui a été sécularisé par le traité de Westphalie, & donnée à la maison de Hesse-Cassel.

HIRSEMES; nom propre d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Dan.

HISARCHADUMAN, ou Hisarec; nom propre d'une ville d'Asie, dans la Tartarie, entre la porte de fer & la rivière de Vacach, sous le centième degré, 50 minutes de longitude, & le 28e degré de latitude.

HISINGE; nom propre d'une petite île de Suède, à l'embouchure de la rivière de Trolhète, dans la Manche de Dannemarck. La partie méridionale de cette île où est située la ville de Gottenbourg, est dans le Westrogothland, & la partie septentrionale est en Norwège, dans le gouvernement de Bahus.

HISPALIS; nom propre d'une ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, sur le fleuve Betis, au pays des Turdetains. Elle subsiste aujourd'hui sous le nom de Seville. *Voyez* ce mot.

HISPIDE; vieux mot qui signifioit autrefois affreux.

HISSÉ, ÉE; participe passif.

HISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Marine qui signifie hausser. *Hisser les voiles.*

Le *h* se fait sentir.

HISTIÉE; nom propre d'une ancienne ville maritime de l'île d'Eubée, sous le mont Telethrius, près de l'embouchure du fleuve Callas.

HISTIODROMIE; substantif féminin. *Histiodromia.* L'art de la navigation.

Les poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de naviguer; d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jason, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaisseau. Les historiens attribuent cet art aux Égi-

nètes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la grande Bretagne. L'écriture attribue l'origine d'une si utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modèle dans l'arche qu'il fit bâtir à Noé.

Les descendans de Japhet, troisième fils de Noé, se sont à ce qu'on croit, embarqués les premiers sur mer pour aller s'établir dans les îles de la Méditerranée. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Javan*, fils de *Japhet*, s'étendit sur toute la côte maritime de la Grèce, & que *Cethim*, fils de *Javan*, s'étendit dans l'île de Chypre avec *Dodanim* son frère. Or tout cela n'a pu se faire sans l'usage de la navigation. Les descendans de *Japhet* sont donc les premiers navigateurs. Horace en étoit si persuadé, qu'il donne à la postérité de Japhet l'épithète d'audacieuse, *audax Japeti genus*. On sait encore que les premiers voyages par mer se firent à vue de terre, en rangeant toujours la côte. *Pline* décrit de Havre en Havre toutes les stations que fit *Alexandre le Grand*, depuis les embouchures du Tybre & de l'Euphrate dans le sein Persique jusques dans l'Inde. La navigation s'étant ensuite perfectionnée, les marchands trouvèrent un chemin plus court. Ils allèrent droit du cap Fartague à Anor ou au royaume de Calicut. Pour avoir une idée de ces sortes de navigations, voici comme ce fameux historien naturaliste décrit le chemin que les Romains tenoient en allant aux Indes. Ils se rendoient tous à Héliopolis, d'où ils alloient par bateaux sur le Nil jusqu'à Copte ou Cana, en se servant des vents étésiens. A Copte ils débarquoient & se transportoient par terre sur des chameaux jusqu'à Bérénice, ville située au bord de la mer Rouge. Arrivés en cet endroit ils se mettoient en mer au milieu de l'été pour profiter d'un vent qui les poussoit dans trente jours à Ocelis, havre d'Arabie ou à Canan. Enfin d'Ocelis ils arrivoient à la faveur d'un vent d'ouest, en quarante jours à Musiris ou à Anor, qui est le premier havre de l'Inde.

Il paroît par-là que l'art de la *navigation* consistoit alors dans la connoissance des côtes, des vents & des marées; comme cette connoissance étoit encore très-étendue, en la considérant en général, il y avoit dans chaque havre des pilotes dont l'étude se bornoit à savoir l'état d'un havre, & les vents qui y régnoient pour aller de celui-ci à un autre; de sorte qu'on changeoit de pilotes à tous les havres.

Strabon qui nous apprend ces particularités dans le deuxième livre de sa Géographie, dit dans le dix-septième, que tous ces navigateurs ne marchoient que de jour, & que les Sidoniens sont les premiers qui ont commencé à voguer de nuit.

Les mémoires manquent quand on veut suivre les progrès de la navigation, & on ignore absolument comment d'une navigation bornée à côtoyer les mers, on est parvenu à les traverser. Ce qu'il y a de certain, c'est que les anciens faisoient par mer des voyages presque aussi longs que ceux que nous faisons à présent. Tels sont ceux qui ont été entrepris par *Bacchus*, *Hercule*, *Jason*, *Ulysse*, *Thésée*, *Pirithoüs*, *Minos*, & par les Phéniciens qui ayant passé les colonnes d'*Hercule*, bâtirent de grandes villes au milieu de la côte d'Afrique peu de temps après la guerre de Troye.

Les colonnes avoient été élevées par *Hercule* au détroit de Gades, avec cette inscription : *Nec plus ultrà*, parceque ce navigateur n'avoit pu aller plus avant, & ne croyoit pas que la chose fût possible.

Hérodote confirme le récit de *Strabon*. Il dit que Néchao Roi d'Egypte, ayant l'an 605 avant Jésus-Christ, fait cesser le canal qu'il avoit commencé à faire creuser depuis le Nil jusqu'au golfe Arabique, envoya une flotte de Phéniciens pour reconnoître l'Afrique, avec ordre de revenir en Egypte par la Méditerranée. Cette flotte partit de la mer Rouge, doubla le cap de Bonne-Espérance, fit le tour de l'Afrique, entra par le détroit de Gades dans la Méditerranée, & revint en Egypte après trois ans de navigation.

Le même Hérodote ajoute que les Carthaginois ont fait la même route, & qu'un homme nommé *Sataspes*, ayant été condamné à être crucifié pour avoir ravi l'honneur de la fille de *Zophyrus*, on commua sa peine en une navigation depuis l'Egypte par les colonnes d'Hercule jusqu'au sein Arabique. Cet homme n'acheva pas son voyage, mais il arriva à la mer Australe, après avoir doublé le cap Siloès. Il rapporte aussi que *Darius* ayant envie de savoir en quelle mer le fleuve Indus se déchargeoit, envoya *Scylas* reconnoître exactement toutes les côtes, & ce navigateur revint trente mois après son départ.

On lit dans le soixante-septième chapitre de l'histoire naturelle de Pline; que sous Auguste on envoya une flotte qui côtoya l'Allemagne & les Cimbres; qu'*Alexandre* avoit fait reconnoître la mer orientale jusqu'au sein Arabique; que sous le règne de *Caïus-César*, on trouva dans le sein Arabique des débris de vaisseaux qu'on reconnut être Espagnols; qu'un nommé *Himilcon* Carthaginois, reconnut la mer Océane qui baigne l'Europe; qu'un certain *Eudoxes* fuyant la colère du Roi *Lathyrus* sur le golfe Arabique, & ayant couru toutes les côtes de l'Afrique, arriva en Espagne; enfin que de son temps on naviguoit dans la partie méridionale de la Mauritanie. Mais de tous ces peuples, aucun n'a tenu la mer si avantageusement que les Phéniciens. Aussi leur attribue-t-on l'invention de l'art de naviguer.

Ces peuples descendus de *Chanaam*, petit-fils de Noé, s'étendoient le long de la Méditerranée, depuis l'île d'Erad jusqu'au mont Carmel. Ils étoient ainsi placés avantageusement pour se répandre sur la mer. Familiarisés avec cet élément, dit l'auteur du premier volume de *histoire générale de la marine*, l'attrait du commerce seul leur en diminua l'horreur. Des ports commodes leur présentoient un abri pour les vaisseaux, & le mont Liban leur offroit les bois nécessaires pour les construire. Resserrés dans un coin de l'Asie dont le climat est très-fâcheux, & effrayés sans cesse par de fréquens tremblemens de terre, ils songèrent à profiter de ces avantages pour chercher un asyle plus sûr que l'endroit qu'ils habitoient. Dans l'espérance de trouver un meilleur climat en traversant la mer, ils se livrèrent à la merci des flots, & acquirent par leurs tentatives réitérées de l'habileté dans la *navigation*.

Avant *Salomon*, les navigations de ces peuples ne s'étendoient pas

hors de la Méditerranée; & malgré ces bornes si étroites, leur commerce enrichit tellement Sidon & Tyr, que ces villes devinrent les plus opulentes & les plus célèbres du monde. Tyr surtout fut dans la suite le siége du commerce de toutes les nations. Ses nombreuses flottes se répandoient dans tous les pays maritimes, & en revenoient chargées de richesses immenses. On lui apportoit de toutes parts les plus précieuses productions de la terre. Elle recevoit des Carthaginois du fer, de l'étain & du plomb; des Grecs, des esclaves & des chevaux; des Ethiopiens, de l'ébène & de l'ivoire; des Syriens, des pierres précieuses, de la pourpre, des toiles, du lin & de la soie; de la Judée, du froment, du baume, de l'huile & des résines; de Damas, des vins & des laines; de l'Arabie, des bestiaux; & de Saba, des parfums & de l'or. Enfin l'Afrique, l'Asie & l'Europe étoient tributaires du luxe de Tyr.

Il s'agit de savoir maintenant de quelle manière ce commerce s'étoit établi; comment les Phéniciens avoient fait connoissance avec tous ces peuples, & en un mot quelle est l'histoire de leur colonie. Quoique plusieurs auteurs, nommément *Bochart*, aient voulu débrouiller tout cela, cependant les plus habiles gens assurent que les progrès que les Phéniciens firent dans la *navigation*, sont absolument inconnus, & qu'on ignore par conséquent leurs expéditions maritimes. Ce qui paroît certain, c'est que Chypre est une des premières conquêtes de ces peuples; que de-là ils se répandirent dans la Cilicie; qu'ils s'étendirent sur tout l'Océan par la mer Rouge; qu'ils entrèrent dans les golfes Arabique & Persique, & qu'ils pénétrèrent jusqu'aux Indes. On veut aussi que les Sporades, les Cyclades, l'île de Crête, aujourd'hui Candie, la Sicile & la Sardaigne, aient été autant de colonies des Phéniciens, & que l'un d'eux nommé *Cadmus*, en ait fondé une dans l'île de Rhodes, devenue si fameuse par ses expéditions maritimes.

Voilà donc les anciens en possession de toutes les mers. Or là-dessus on ne cesse de demander par quel moyen ils pouvoient parvenir à faire des voyages de longs cours, sans la connoissance de la boussole, & dépourvus d'instrumens pour observer les astres; car la boussole n'a été inventée qu'en 1300, & le plus ancien instrument qui est l'arbalête, & dont ils auroient pu faire usage, est très-défectueux. Il paroît ou que les historiens ne nous ont pas tout dit, ou qu'ils ont trop dit, ou que les anciens n'ont pu tenir la mer, comme on nous l'assure, qu'en bravant sans cesse les périls les plus imminens, & les horreurs de la mort la plus prochaine. Quand on hasarde tout, on peut faire de grandes choses; & les anciens étoient fort hasardeux. On nous a bien appris les voyages qu'ils ont faits; mais on n'a point parlé de leurs pertes, de leurs naufrages & de leurs mauvais succès. Pour un homme qui a échappé, combien ont dû périr! ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que nous savons quelle étoit la forme des vaisseaux des anciens, & ce qu'on pouvoit faire sur mer avec de pareils bâtimens.

Les Égyptiens avoient une grande aversion pour la mer, parcequ'ils la prenoient pour *Typhon*, le grand ennemi de leur *Osiris*. Ils regar-

doient les marins & les navigateurs comme des impies, & ils ne mirent que fort tard *Neptune* au rang de leurs Divinités. Bornés aux richesses de leur pays ils s'occupoient uniquement du soin d'y mener une vie heureuse & tranquille & n'y admettoient les étrangers qu'avec peine; mais le dégoût, enfant de l'uniformité s'empara de leur esprit. Pour s'en délivrer ils prirent insensiblement le goût du commerce. Le désir de faire des conquêtes & de s'aggrandir, & l'attrait des richesses étrangères les reconcilia avec la mer. Ils construisirent des vaisseaux, cherchèrent à découvrir les règles de la *navigation* & devinrent habiles navigateurs, surtout après que les villes de Carthage & de Tyr eurent été détruites, la première par les Romains, & la seconde par Alexandre le Grand qui en transporta le commerce & la navigation à Alexandrie qu'il avoit fait bâtir & dont il se proposoit de faire la capitale de l'Empire de l'Asie auquel il aspiroit.

L'Égypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, son commerce & sa navigation commençèrent à dépendre d'Auguste : Alexandrie fut pour lors inférieure à Rome seulement : les magasins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandises de la capitale de l'Égypte.

Enfin Alexandrie eut le même sort que Tyr & Carthage ; elle fut surprise par les Sarrazins qui malgré les efforts de l'Empereur Héraclius, infestoient les côtes du nord de l'Afrique. Les Marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu à peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir quoique cette ville soit encore aujourd'hui la principale où les Chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'Empire romain entraîna après elle non seulement la perte des sciences & des arts mais encore celle de la navigation. Les barbares qui ravagèrent Rome se contentèrent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus sensés d'entre ces barbares ne furent pas plutôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquises (les uns dans les Gaules, comme les Francs; les autres en Espagne, comme les Goths; les autres en Italie, comme les Lombards) qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la navigation : ils surent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus, & ce fut avec tant de succès, qu'en peu de temps ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'est par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établissement des banques, des Teneurs de livres, des changes, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le commerce & la navigation après l'établissement de ces nouveaux maîtres. Quelques-uns croyent que ce sont les Francs ; mais les Italiens paroissent avoir des titres plus authentiques & sont ordinairement regardés comme les restaurateurs de cet art aussibien que de tous les beaux arts qui avoient été bannis de leur pays après la division de l'Empire romain.

C'eſt donc aux Italiens & particulièrement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétabliſſement de la navigation; & c'eſt en partie à la ſituation avantageuſe de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire.

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'îles ſéparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'inſulte & preſqu'inacceſſibles : elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui ſe ſoutenoient par le trafic du poiſſon & du ſel qu'on trouve dans quelques-unes de ces îles. C'eſt là que les Vénitiens qui habitoient les côtes d'Italie ſur la mer Adriatique, ſe retirèrent quand Attila, Roi des Goths, & après lui Alaric, Roi des Huns vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux Inſulaires ne croyant pas qu'ils duſſent établir dans cet endroit leur réſidence pour toujours, ne ſongèrent point à compoſer un corps politique; mais chacune des 72 îles qui compoſoient ce petit Archipel, fut long-temps ſoumiſe à différens maîtres & fit une République à part. Quand leur commerce fut devenu aſſez conſidérable pour donner de la jalouſie à leurs voiſins, ils commencèrent à penſer qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps : cette union qui commença vers le VI ſiècle & qui ne fut achevée que dans le VIII, fut l'origine de la grandeur de Veniſe.

Depuis cette union leurs Marchands commencèrent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & ſur les côtes d'Égypte, particulièrement au Caire bâti par les Sarrazins ſur le bord oriental du Nil : là ils trafiquoient leurs marchandiſes pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuèrent auſſi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'aggrandir dans le continent par des conquêtes, juſqu'à la fameuſe ligue de Cambray en 1508, dans laquelle pluſieurs Princes jaloux conſpirèrent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales : les Portugais s'emparèrent d'une partie & les François du reſte.

Gènes qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *navigation* dans le même temps à peu près que Veniſe, fut longtemps pour elle une dangereuſe rivale, lui diſputa l'Empire de la mer & partagea avec elle le commerce. La jalouſie commença peu à peu à s'en mêler & enfin les deux Républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois ſiècles, ſans que la ſupériorité de l'une des Nations ſur l'autre fût décidée. Enfin ſur la fin du quatrième ſiècle, la funeſte bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre : les Gènois qui juſqu'alors avoient preſque toujours eu l'avantage, le perdirent entièrement dans cette journée; & les Vénitiens au contraire dont les affaires étoient preſque totalement diſperſées, les virent relevées au-delà de leurs eſpérances dans cette bataille qui leur aſſura l'Empire de la mer & la ſupériorité dans le commerce.

Dans le même temps qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il ſe formoit dans le nord une ſociété de Marchands qui non ſeulement portèrent le commerce à toute la perfection dont il

étoit susceptible, jusqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formèrent un nouveau code de lois pour y établir de certaines règles; code dont on fait usage encore aujourd'hui sous le nom *d'us & coutumes de la mer.*

Cette société est la fameuse ligue des villes anséatiques qu'on croit communément avoir commencé à se former vers l'an 1164.

Si on examine pourquoi le commerce a passé des Vénitiens aux Génois, & des villes anséatiques aux Portugais & aux Espagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il est permis de parler ainsi, l'union de la navigation avec le commerce est si intime, que la ruine de l'un entraine nécessairement celle de l'autre, & qu'ainsi ces deux choses doivent fleurir ou décheoir ensemble,

De-là sont venus tant de lois & de statuts pour établir des règles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de navigation qu'un auteur célèbre appelle le *Palladium* ou le *Dieu tutélaire du commerce de l'Angleterre;* acte qui contient les règles que les Anglois doivent observer entr'eux & avec les nations étrangères chez lesquelles ils trafiquent.

HISTOIRE; substantif féminin. *Historia.* Narration des actions & des choses dignes de mémoire.

On divise l'histoire en sacrée, profane & naturelle : l'histoire sacrée est celle qui nous expose les mystères, les cérémonies de la religion, & toutes les opérations divines & miraculeuses dont Dieu seul est le principe.

L'histoire profane nous apprend à connoître comment les divers Empires se sont établis; par quels degrés & par quels moyens ils sont arrivés au plus haut point de grandeur où on les a vus; ce qui a fait leur solide gloire & leur véritable bonheur, & quelles ont été les causes de leur décadence & de leur chûte. Elle nous instruit des mœurs des peuples, de leur génie, de leurs lois, de leurs usages; & elle nous développe le caractère, les talens, les vertus & les vices de ceux qui les ont gouvernés & les ont rendus heureux ou malheureux. En faisant ainsi passer comme en revue devant nous, tous les Royaumes & tous les Empires de la terre, & en même temps tous les hommes qui s'y sont rendus célèbres, elle nous donne des leçons sur tout ce qui regarde l'art de régner, la science de la guerre, les principes du Gouvernement, les règles de la politique, les maximes de la société civile & de la conduite de la vie pour tous les âges & pour toutes les conditions.

L'utilité de l'histoire profane consiste aussi particulièrement, selon la remarque de M. de Voltaire, dans la comparaison qu'un homme d'État, un citoyen peut faire des lois & des mœurs étrangères avec celles de son pays: c'est ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes sur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'agriculture. Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne sauroit trop remettre devant les yeux, les crimes & les malheurs causés par des querelles absurdes. Il est certain qu'à force de renouveler la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'est pour avoir lu le détail des

batailles de Creci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, &c. que le célèbre Maréchal de Saxe, se déterminoit à chercher autant qu'il pouvoit, ce qu'il appeloit *des affaires de poste*.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un Prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV n'entreprenoit sa grande guerre qui devoit changer le systême de l'Europe, qu'après s'être assuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun secours de finances.

Il verra que la Reine Elisabeth, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant Philippe II, & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée sous Louis XIV, après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montra évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. Envain l'auteur des causes de la chûte de l'empire romain blâme-t-il Justinien d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les Empereurs qui négligèrent ces places frontières & qui ouvrirent les portes de l'Empire aux barbares.

Enfin la grande utilité de l'histoire moderne & l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, est d'apprendre à tous les Potentats, que depuis le XV siècle on s'est toujours réuni contre une Puissance trop prépondérante. Ce systême d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain qui ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

L'histoire naturelle embrasse toutes les productions de la nature, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les insectes, les plantes, les minéraux, &c. Elle offre, dit M. de Buffon, à la curiosité de l'esprit humain, un vaste spectacle dont l'ensemble est si grand qu'il paroît & qu'il est en effet inépuisable dans les détails.

Aujourd'hui la science de l'histoire naturelle est plus cultivée qu'elle ne l'ait jamais été : non seulement la plupart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement ; mais il y a de plus un goût pour cette science qui est répandu dans le public & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'histoire naturelle ou qui s'occupent de ses matériaux, les uns observent les productions de la nature & méditent sur leurs observations : leur objet est de perfectionner la science & de connoître la vérité : les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent : leur objet est d'étaler toutes ces merveilles & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de *l'histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les observations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour, non-seulement dans les villes capitales, mais aussi dans les Provinces de tous les États de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*histoire naturelle* prouve manifes-

tement le goût du Public pour cette science; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépense considérable, car le prix des curiosités naturelles est actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du temps & de l'argent suppose le désir de s'instruire *en histoire naturelle*, ou au moins de montrer pour cette science un goût qui se soutient par l'exemple & par l'émulation.

Cette science durera nécessairement autant que les sciences physiques, puisqu'elle en est la base, & qu'elle donne la connoissance de leurs matériaux. Son objet est aussi curieux qu'important; l'étude de la nature est aussi attrayante que ses productions sont merveilleuses. L'*histoire naturelle* est inépuisable; elle est également propre à exercer les génies les plus élevés, & à servir de délassement & d'amusement aux gens qui sont occupés d'autres choses par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oisive; l'*histoire naturelle* les occupe par des recherces amusantes, faciles, intéressantes & variées, & par des lectures aussi agréables qu'instructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'esprit; nous sommes environnés des productions de la nature, & nous en sommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette science en tout temps, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*histoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur; plus on s'y appliquera, plus son étude sera séduisante, & cette science fera de grands progrès dans notre siècle, puisque le goût du Public y est porté, & que l'exemple & l'émulation se joignent à l'agrément & à l'utilité pour assurer son avancement.

Dans les sciences abstraites, par exemple, en métaphysique, un seul homme doué d'un génie supérieur peut avancer à grands pas sans aucun secours étranger, parcequ'il peut tirer de son propre fonds les faits & les résultats, les principes & les conséquences qui établissent la science. Mais dans l'histoire naturelle une seule partie, comme l'histoire des insectes ou l'histoire des plantes, suffit pour occuper plusieurs hommes, & les plus habiles observateurs n'ont donné après un travail de plusieurs années, que des ébauches assez imparfaites des objets trop multipliés que présentent ces branches particulières de l'histoire naturelle auxquelles ils s'étoient uniquement attachés; cependant ils ont fait tout ce qu'ils pouvoient faire; & bien loin de s'en prendre aux observateurs du peu d'avancement de la science, on ne sauroit trop louer leur assiduité au travail & leur patience, on ne peut même leur refuser des qualités plus élevées; car il y a une espèce de force de génie & de courage d'esprit à pouvoir envisager sans s'étonner, la nature dans la multitude innombrable de ses productions, & à se croire capable de les comprendre & de les comparer; il y a cependant une espèce de goût à les aimer plus grand que le goût qui n'a pour but que des objets particuliers, & l'on peut dire que l'amour de l'étude de la nature suppose dans l'esprit deux qualités qui paroissent opposées, les grandes vues d'un génie ardent qui embrasse tout d'un coup d'œil, & les petites attentions d'un instinct laborieux

qui ne s'attache qu'à un seul point.

Dans les préceptes que M. de Buffon donne à ceux qui veulent s'appliquer sérieusement à l'étude de l'histoire naturelle, il leur recommande surtout de ne point adopter trop légèrement les diverses méthodes qu'on a imaginées pour faciliter l'intelligence de l'histoire naturelle : appréciant ensuite ces méthodes, elles sont, dit-il, très-utiles lorsqu'on ne les emploie qu'avec les restrictions convenables ; elles abrégent le travail, elles aident la mémoire, & elles offrent à l'esprit une suite d'idées à la vérité composée d'objets différens entre eux, mais qui ne laissent pas d'avoir des rapports communs, & ces rapports forment des impressions plus fortes que ne pourroient faire des objets détachés qui n'auroient aucune relation. Voilà la principale utilité des méthodes ; mais l'inconvénient est de vouloir trop alonger ou trop resserrer la chaîne, de vouloir soumettre à des lois arbitraires les lois de la nature, de vouloir la diviser dans des points où elle est indivisible, & de vouloir mesurer ses forces par notre foible imagination. Un autre inconvénient qui n'est pas moins grand, & qui est le contraire du premier, c'est de s'assujettir à des méthodes trop particulières, de vouloir juger de tout par une seule partie, de réduire la nature à de petits systêmes qui lui sont étrangers, & de ses ouvrages immenses en former arbitrairement autant d'assemblages détachés ; enfin de rendre en multipliant les noms & les représentations, la langue de la science plus difficile que la science elle-même.

Nous sommes naturellement portés à imaginer en tout une espèce d'ordre & d'uniformité ; & quand on n'examine que légèrement les ouvrages de la nature, il paroît à cette première vue qu'elle a toujours travaillé sur un même plan : comme nous ne connoissons nous-mêmes qu'une voie pour arriver à un but, nous nous persuadons que la nature fait & opère tout par les mêmes moyens & par des opérations semblables : cette manière de penser a fait imaginer une infinité de faux rapports entre les productions naturelles ; les plantes ont été comparées aux animaux ; on a cru voir végéter les minéraux ; leur organisation si différente & leur méchanique si peu ressemblante, ont été souvent réduites à la même forme. Le moule commun de toutes les choses si dissemblables entre elles, est moins dans la nature que dans l'esprit étroit de ceux qui l'ont mal connue, & qui savent aussi peu juger de la force d'une vérité, que des justes limites d'une analogie comparée. En effet, doit-on, parceque le sang circule, assurer que la sève circule aussi ; doit-on conclure de la végétation connue des plantes à une pareille végétation dans les minéraux, du mouvement du sang à celui de la sève, de celui de la sève au mouvement du suc pétrifiant ? N'est-ce pas porter dans la réalité des ouvrages du Créateur les abstractions de notre esprit borné, & ne lui accorder, pour ainsi dire, qu'autant d'idées que nous en avons ? Cependant on a dit & on dit tous les jours des choses aussi peu fondées, & on bâtit des systêmes sur des faits incertains dont l'examen n'a jamais été fait, & qui ne servent qu'à montrer le penchant qu'ont les hommes à vouloir trouver de la ressemblance dans les

objets les plus différens de la régularité où il ne règne que de la variété & de l'ordre dans les choses qu'ils n'apperçoivent que confusément.

Car lorsque sans s'arrêter à des connoissances superficielles dont les résultats ne peuvent nous donner que des idées incomplètes des productions & des opérations de la nature, nous voulons pénétrer plus avant, & examiner avec des yeux plus attentifs la forme & la conduite de ses ouvrages, on est aussi surpris de la variété du dessein, que de la multiplicité des moyens d'exécution. Le nombre des productions de la nature, quoique prodigieux, ne fait alors que la plus petite partie de notre étonnement; sa méchanique, son art, ses ressources, ses désordres mêmes, emportent toute notre admiration; trop petit pour cette immensité, accablé par le nombre des merveilles, l'esprit humain succombe: il semble que tout ce qui peut être est; la main du Créateur ne paroît pas s'être ouverte pour donner l'être à un certain nombre déterminé d'espèces; mais il semble qu'elle ait jeté tout-à-la fois un monde d'êtres relatifs & non relatifs, une infinité de combinaisons harmoniques & contraires, & une perpétuité de destructions & de renouvellemens. Quelle idée de puissance ce spectacle ne nous offre-t-il pas? quel sentiment de respect cette vue de l'Univers ne nous inspire-t-elle pas pour son Auteur! que seroit-ce si la foible lumière qui nous guide devenoit assez vive pour nous faire appercevoir l'ordre général des causes & de la dépendance des effets? Mais l'esprit le plus vaste, le génie le plus puissant ne s'élevera jamais à ce haut point de connoissance; les premières causes nous seront à jamais cachées, les résultats généraux de ces causes nous seront aussi difficiles à connoître que les causes mêmes; tout ce qui nous est possible, c'est d'appercevoir quelques effets particuliers, de les comparer, de les combiner, & enfin d'y reconnoître plutôt un ordre relatif à notre propre nature, que convenable à l'existence des choses que nous considérons.

Mais puisque c'est la seule voie qui nous soit ouverte, puisque nous n'avons pas d'autres moyens pour arriver à la connoissance des choses naturelles, il faut aller jusqu'où cette route peut nous conduire; il faut rassembler tous les objets, les comparer, les étudier, & tirer de leurs rapports combinés toutes les lumières qui peuvent nous aider à les appercevoir nettement & à les mieux connoître.

La première vérité qui sort de cet examen sérieux de la nature, est une vérité peut être humiliante pour l'homme; c'est qu'il doit se ranger lui-même dans la classe des animaux auxquels il ressemble par tout ce qu'il a de matériel, & même leur instinct lui paroîtra plus sûr que sa raison, & leur industrie plus admirable que ses arts. Parcourant ensuite successivement & par ordre les différens objets qui composent l'Univers, & se mettant à la tête de tous les êtres crées, il verra avec étonnement qu'on peut descendre par des degrés presque insensibles de la créature la plus parfaite jusqu'à la matière la plus informe, de l'animal le mieux organisé jusqu'au minéral le plus brute; il reconnoîtra que ces nuances imperceptibles sont le grand

œuvre de la nature ; il les trouvera ces nuances non-seulement dans les grandeurs & dans les formes, mais dans les mouvemens, dans les générations, dans les successions de toute espèce.

En approfondissant cette idée, on voit clairement qu'il est impossible de donner un système général, une méthode parfaite, non-seulement pour l'Histoire Naturelle entière, mais même pour une seule de ses branches ; car pour faire un système, un arrangement, en un mot une méthode générale, il faut que tout y soit compris, il faut diviser tout en différentes classes, partager ces classes en genres, sous-diviser ces genres en espèces, & tout cela suivant un ordre dans lequel il entre nécessairement de l'arbitraire. Mais la nature marche par des gradations inconnues, & par conséquent elle ne peut pas se prêter totalement à ces divisions, puisqu'elle passe d'une espèce à une autre espèce, & souvent d'un genre à un autre genre, par des nuances imperceptibles ; de sorte qu'il se trouve un grand nombre d'espèces moyennes & objets mi partis qu'on ne sait où placer, & qui dérangent nécessairement le projet du système général.

On ne doit donc pas regarder les méthodes que les Auteurs ont données sur l'Histoire Naturelle en général, ou sur quelques-unes de ses parties, comme les fondemens de la science, & on ne doit s'en servir que comme de signes dont on est convenu pour s'entendre : en effet, ce ne sont que des rapports arbitraires & des points de vûe différens sous lesquels on a considéré les objets de la nature ; en ne faisant usage des méthodes que dans cet esprit, on peut en tirer quelque utilité ; car quoique cela ne paroisse pas fort nécessaire, cependant il pourroit être bon qu'on sût toutes les espèces de plantes dont les feuilles se ressemblent, toutes celles dont les fleurs sont semblables, toutes celles qui nourrissent de certaines espèces d'insectes, toutes celles qui ont un certain nombre d'étamines, toutes celles qui ont de certaines glandes excrétoires ; & de même dans les animaux tous ceux qui ont un certain nombre de mamelles, tous ceux qui ont un certain nombre de doigts. Chacune de ces méthodes n'est, à parler vrai, qu'un Dictionnaire où l'on trouve les noms rangés dans un ordre relatif à cette idée, & par conséquent aussi arbitraire que l'ordre alphabétique ; mais l'avantage qu'on en pourroit tirer, c'est qu'en comparant tous ces résultats, on se trouveroit enfin à la vraie méthode, qui est la description complète & l'histoire exacte de chaque chose en particulier.

C'est ici le principal but qu'on doive se proposer : on peut se servir d'une méthode déja faite comme d'une commodité pour étudier ; on doit la regarder comme une facilité pour s'entendre ; mais le seul & le vrai moyen d'avancer la science, est de travailler à la description & à l'histoire des différentes choses qui en font l'objet.

Les choses par rapport à nous ne sont rien en elles-mêmes ; elles ne sont encore rien lorsqu'elles ont un nom, mais elles commencent à exister pour nous lorsque nous leur connoissons des rapports, des propriétés ; ce n'est même que par ces rapports que nous pouvons leur donner une définition : or la définition telle qu'on la peut faire par une phrase, n'est encore que la représentation

très-imparfaite de la chose, & nous ne pouvons jamais bien définir une chose sans la décrire exactement. C'est cette difficulté de faire une bonne définition que l'on retrouve à tout moment dans toutes les méthodes, dans tous les abrégés qu'on a tâché de faire pour soulager la mémoire; aussi doit-on dire que dans les choses naturelles il n'y a rien de bien défini que ce qui est exactement décrit: or pour décrire exactement, il faut avoir vû, revû, examiné, comparé la chose qu'on veut décrire, & tout cela sans préjugé, sans idée de systême, sans quoi la description n'a plus le caractère de la vérité, qui est le seul qu'elle puisse comporter. Le style même de la description doit être simple, net & mesuré; il n'est pas susceptible d'élévation, d'agrémens, encore moins d'écarts, de plaisanterie ou d'équivoque; le seul ornement qu'on puisse lui donner, c'est de la noblesse dans l'expression, du choix & de la propriété dans les termes.

Dans le grand nombre d'Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire Naturelle, il y en a fort-peu qui ayent bien décrit. Répréfenter naïvement & nettement les choses, sans les charger ni les diminuer, & sans y rien ajouter de son imagination est un talent d'autant plus louable qu'il est moins brillant, & qu'il ne peut être senti que d'un petit nombre de personnes capables d'une certaine attention nécessaire pour suivre les choses jusque dans les petits détails: rien n'est plus commun que des ouvrages embarrassés d'une nombreuse & séche nomenclature, de méthodes ennuyeuses & peu naturelles dont les Auteurs croient se faire un mérite; rien de si rare que de trouver de l'exactitude dans les descriptions, de la nouveauté dans les faits, de la finesse dans les observations.

On dit, *s'adonner à l'histoire*; pour dire, s'appliquer à l'étude de l'histoire ancienne & de la moderne.

On dit, *l'histoire d'Hérodote*, *l'histoire de Salluste*, *l'histoire de Mézerai*, &c. pour dire, l'histoire écrite par Hérodote, par Salluste, par Mézerai, *&c.* Et l'on dit, *l'histoire d'Alexandre*, *l'histoire de Charles XII*, &c. pour dire, l'histoire qui renferme les actions d'Alexandre, de Charles XII, *&c.* Et *l'histoire des derniers temps*; pour dire, l'histoire des choses qui se sont passées dans les derniers temps.

On dit d'un peintre qui s'attache à représenter des sujets ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés, que *c'est un peintre d'histoire*. Et cela se dit par opposition aux peintres qui ne travaillent qu'en portraits, ou à représenter des animaux, des paysages & des fleurs.

On dit dans la même acception, *un tableau d'histoire*.

Le genre de l'histoire tient avec raison, le premier rang dans la peinture; & quoique ceux qui se restreignent au portrait, peignent des figures avec des attributs historiques, & dans des attitudes de caprice, ou qui rappellent quelqu'action propre à la personne représentée, on dit seulement que tels peintres font des portraits *historiés*; mais on ne les met pas dans la classe des peintres *d'histoire*.

Une figure seule, peut cependant faire un tableau *d'histoire*; mais il faut pour cela qu'elle rappelle au spectateur un fait, un point, une situation, qu'elle n'ait pas le froid & la servitude du portrait, & que l'artiste ne soit pas borné à représenter la ressemblance d'une per-

sonne. Quelques - uns prétendent même que les portraits de plusieurs personnes, par exemple d'une famille, rassemblés dans un même tableau, ne font pas un tableau *d'histoire*.

De tous les genres de peinture l'histoire est le plus noble & le plus difficile ; Vitruve l'appeloit aussi *megalographia*, ou peinture d'importance. Elle demande en effet beaucoup d'esprit & de génie, beaucoup de correction de dessein, beaucoup de sentimens, de science, de goût, de fidélité, de choix, & de netteté dans les idées & dans la manière de les présenter sur la toile.

La fidélité scrupuleuse n'est pas absolument de l'essence de la peinture ; mais elle est de convenance, ensorte que l'artiste ne s'écarte pas de la fable ou de *l'histoire*, de façon à la rendre dans son tableau essentiellement différente de l'opinion qu'en ont communément les hommes, sur la foi des Auteurs. Au reste il est permis aux peintres, comme aux poëtes, de se donner une licence modérée, & de soustraire quelque traits, ou en introduire d'imagination, suivant qu'ils le jugent convenable pour l'effet qu'ils se proposent.

La netteté consiste à saisir dans l'action un instant si caractérisé, que le spectateur la distingue au premier coup d'œil de toutes celles qui en approchent.

Le génie détermine le choix du sujet ; le goût le dirige, pour la composition & l'ordonnance ; les sentimens sont la source où le peintre puise la noblesse, la grandeur & la grace de ses figures, la force & la justesse de l'expression.

HISTOIRE, se dit aussi de toutes sortes d'aventures particulières. *Il vient d'arriver une singulière histoire dans cette maison.*

On dit dans le même sens, *je sais son histoire. On a conté l'histoire de ses amours.*

On dit d'un discours qui est plus long qu'il ne devroit être, que *c'est une histoire, une longue histoire.*

On dit aussi par mépris de quelque chose qu'on raconte, *voilà une belle histoire, une plaisante histoire que nous vous contez là.*

Dans le style familier, en parlant à une personne qui forme des difficultés & des embarras sur chaque objet, ou qui fait trop de cérémonies, trop de façon, on dit, *voilà des histoires.*

On dit aussi familièrement, *c'est une autre histoire*; pour dire, c'est une autre chose, ce n'est pas de cela dont il s'agit.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HISTORIAL, ALE; adjectif qui n'a guère d'usage qu'en ces phrases, *almanach historial, calendrier historial*; pour dire, almanach, calendrier, *&c.* qui marquent quelques points d'histoire.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HISTORIEN ; substantif masculin. *Historicus.* Celui qui écrit l'histoire. *Hérodote est le plus ancien Historien profane dont les ouvrages nous soient parvenus. Les Historiens modernes. Un bon Historien.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HISTORIÉ, ÉE ; adjectif & participe passif. *Un lambris bien historié. Un tableau trop historié.* Voyez HISTORIER.

HISTORIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ornare.* Enjoliver de divers petits ornemens.

Il fait historier son appartement.

Les trois premières syllables sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* feminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HISTORIETTE; substantif féminin. *Historiuncula.* Diminutif. Petite histoire, conte mêlé de quelque aventure galante, ou d'autres choses de peu d'importance. *Il vient de lui conter une historiette.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HISTORIOGRAPHE; substantif masculin. On appelle ainsi un homme de lettres retenu pour écrire l'histoire d'un Souverain, d'un Royaume, d'une République, *&c.* Alain Chartier fut Historiographe de Charles VII. Il dit qu'il interrogea les domestiques de ce Prince & leur fit prêter serment, selon le devoir de sa charge, pour savoir d'eux si *Charles* avoit eu en effet *Agnès Sorel* pour maîtresse. Il conclut qu'il ne se passa jamais rien de libre entre ces deux amans; & que tout se réduisit à quelques caresses honnêtes dont ces domestiques avoient été les témoins innocens. Cependant il est constant, non par les *Historiographes*, mais par les Historiens appuyés sur les titres de famille, que *Charles VII* eut d'*Agnès Sorel*, trois filles: dont l'aînée mariée à un *Brezé*, fut poignardée par son mari. Depuis ce temps il y eut souvent des *Historiographes* de France en titre, & l'usage fut de leur donner des brevets de Conseillers d'État avec les provisions de leur charge: ils étoient Commensaux de la Maison du Roi. *Mathieu* eut ces privilèges sous *Henri IV* & n'en écrivit pas mieux l'histoire.

A Venise, c'est toujours un noble du Sénat qui a ce titre & cette fonction; & le célèbre *Nani* les a remplis avec une approbation générale.

Il est bien difficile, ajoute M. de Voltaire, que l'Historiographe d'un Prince ne soit pas un menteur: celui d'une République flate moins, mais il ne dit pas toutes les vérités. A la Chine les Historiographes sont chargés de recueillir tous les événemens & tous les titres originaux sous une dinastie. Ils jettent les feuilles numérotées dans une vaste salle, par un orifice semblable à la gueule du lion, dans laquelle on jette à Venise les avis secrets qu'on veut donner: lorsque la dinastie est éteinte, on ouvre la sale & on rédige les matériaux dont on compose une histoire authentique. Le journal général de l'Empire sert aussi à former le corps d'histoire: Ce journal est supérieur à nos gazettes, en ce qu'il est fait sous les yeux des Mandarins de chaque province, revu par un Tribunal suprême, & que chaque pièce porte avec elle une authenticité qui fait foi dans les matières contentieuses.

Chaque Souverain choisit son Historiographe. *Vittorio Siri* le fut. *Pelisson* fut choisi d'abord par *Louis XIV* pour écrire les événemens de son Règne, & il s'acquitta de cet emploi avec éloquence dans l'histoire de la Franche-Comté. *Racine* le plus élégant des Poëtes, & *Boileau* le plus correct, furent ensuite substitués à *Pélisson*. Quelques curieux ont recueilli quelques mémoires du passage du Rhin écrits par *Racine*. On ne peut juger par ces mémoires si *Louis XIV* passa le

1756 fut plus chaud que froid ; qu'à peine il y eut quelques gelées avant le mois de Janvier, & que l'on vit seulement des glaces peu épaisses sur les eaux stagnantes, même dans les provinces septentrionales de la France : il remarque de plus que l'atmosphère dont la température fut constamment très-douce, étoit presque toujours chargée de vapeurs qui se résolvoient en pluies; & il paroît disposé à attribuer ces variations singulières au tremblement de terre affreux qui renversa la ville de Lisbonne, & qui fut précédé & suivi par quantité de météores ignées, répandus dans l'air, non seulement en Portugal & en Espagne, mais dans tout le reste de l'Europe & dans les provinces les plus reculées au nord. Ces phénomènes se montrèrent d'abord au midi, & en même temps qu'ils annonçoient une fermentation souterraine par la quantité d'exhalaisons dispersées dans l'air, qui servoient à les former, ils ne pouvoient qu'imprimer une modification insolite à l'atmosphère sur laquelle ils agissoient immédiatement.

C'est aux physiciens à résoudre la question qui paroît de nature à demeurer long-temps problématique.

Hiver, se prend en certaines façons de parler, dans une signification plus étendue; & c'est dans ce sens qu'on dit, *mettre des troupes en quartier d'hiver*, quoiqu'on les y mette ordinairement long-temps avant le 21 Décembre.

On dit aussi dans un sens encore plus étendu, *le sémestre d'hiver*; & cette phrase a différentes acceptions selon les diverses compagnies où elle est en usage. Ainsi dans le Grand Conseil, le *sémestre d'hiver* se prend depuis le premier Octobre jusqu'au dernier de Mars; & dans la Chambre des Comptes il se prend depuis le premier Janvier jusqu'au dernier de Juin.

Hiver, se dit aussi quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait dans cette saison; & c'est dans ce sens qu'on dit que *l'hiver est long*, que *l'hiver est doux*, qu'*il est tardif*, &c. Et même lorsque dans cette saison le froid a été peu sensible, on dit qu'*il n'y a point eu d'hiver*.

On appelle *fruits d'hiver*, des fruits qu'on a coutume de ne manger qu'en hiver. *Des poires d'hiver. Il est temps de cueillir les bons chrétiens d'hiver.*

On dit proverbialement, que *la fièvre quarte est un mauvais manteau d'hiver*.

On dit aussi proverbialement, *à la mi-Mai queue d'hiver;* pour dire, que souvent le froid se fait sentir au mois de Mai.

On dit proverbialement & figurément d'une personne qui est d'un tempérament foible & délicat, qu'*elle n'a pas besoin d'un fort hiver*.

La même chose se dit aussi de quelqu'un dont les affaires sont dans un état si critique, que le moindre événement fâcheux peut le ruiner.

Hiver, se dit figurément & poëtiquement dans la signification d'années.

Quand le sort t'a laissé compter cinquante hivers.

On dit aussi figurément & poëtiquement, *l'hiver de l'âge;* pour dire, la vieillesse.

Les anciens chez qui toutes la

ſaiſons étoient perſonnifiées, repréſentoient l'hiver ſous la figure d'une femme dont la tête eſt couverte avec un pan de ſa robe, & ayant à côté d'elle un génie bien habillé qui tient pour ſymbole un lièvre, parceque la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne.

Cette ſaiſon ſe trouve auſſi repréſentée ſur d'anciens monumens, par un jeune garçon bien vêtu, bien chauſſé, portant ſur ſa tête une couronne de rameaux ſans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés ou des oiſeaux aquatiques, comme des oies, des canards, *&c.*

Les modernes repréſentent l'hiver ſous la figure d'un vieillard qui ſe chauffe, ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou enfin ſous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton & aſſiſe auprès d'un grand feu.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HIVERNAL, ALE; adjectif. *Hiemalis.* Qui eſt de l'hiver. Il ne ſe dit guère qu'en cette phraſe, *la partie hivernale du bréviaire.*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HIVERNER; verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. S'expoſer au froid de l'hiver, dans le deſſein de s'y rendre moins ſenſible. *Il va ſe promener dans la campagne pour s'hiverner.*

Hiverner, eſt auſſi verbe neutre & ſignifie paſſer l'hiver; mais dans cette acception il ne ſe dit qu'en parlant des troupes. *L'armée hiverna en Allemagne.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HIZREVITES; ſubſtantif maſculin pluriel. Sorte de Religieux Muſulmans ainſi appelés de Hizr leur Fondateur, qu'on dit avoir été poſſeſſeur du ſecret de changer les métaux en or. Ils ont un Monaſtère à Conſtantinople.

HO; interjection qui ſert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'indignation. *Ho écoutez, on veut vous parler. Ho que faites-vous!*

Quand ce mot eſt interjection d'étonnement ou d'indignation il s'écrit quelquefois *oh!* & le plus ſouvent on le redouble. *Ho ho il le prend ſur ce ton-là!*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HO; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Sukuen, au département de Changking, cinquiéme Métropole de cette province.

HOA; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Pekeli, au département de Taming, ſeptiéme Métropole de cette Province.

HOAI; nom propre d'une rivière de la Chine, dans la province de Kiangnan: elle a ſa ſource ſur les frontières de la province de Huquang, & ſon embouchure dans la rivière Jaune, auprès de Hoaigan.

HOAIGAN; nom propre d'une ville conſidérable de la Chine, dans la province de Kiangnan dont elle eſt la huitième Métropole. C'eſt le ſiége d'un Viceroi & elle a dix villes dans ſon département.

HOAIKING; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Honan dont elle eſt la cinquième

Métropole. Il y a six villes dans son département.

HOAKO; substantif masculin. C'est dit-on, une herbe qui croît à la Chine, sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attribue la propriété de rendre stériles les femmes qui en goûtent. On ne nous a point donné de description de cette herbe.

HOAMHO, ou LA RIVIÈRE JAUNE; nom propre d'un fleuve de la Chine, l'un des plus considérables de la terre: il a sa source près de celle du Gange, dans les montagnes de la Tartarie à l'occident, & dans les lacs de Cinhal, de Cokmor & de Sorama: après avoir couru plus de six cens lieues il va se jeter dans la mer du nord au 35e degré environ de latitude: il tire son nom du limon jaune qu'il dépose, lequel après les grandes pluies est le tiers de sa quantité: en tout autre temps son eau est si épaisse qu'on est obligé pour en user, de l'éclaircir avec de l'alun. Les Chinois prétendent qu'elle ne devient claire qu'au bout de mille ans, & c'est de-là qu'est venu le proverbe dont ils se servent pour dire qu'une chose n'arrivera jamais: » lorsque la rivière » Jaune deviendra claire. » Ce fleuve a dans certains endroits plus d'une demi-lieue de largeur, & il est si rapide qu'il feroit des ravages affreux si l'on n'avoit soin de le retenir par de fortes digues Il n'a point de débordemens réglés; cependant ils ne sont pas rares. & il arrive alors que toutes les provinces méridionales de ce vaste Empire se trouvent sous l'eau. Il y a quelques années qu'une de ces inondations fut si considérable, que l'on craignit que plusieurs des villes les plus belles ne fussent submergées. Ce fleuve, comme le Nil ou la rivière de Siam, couvre le sol de la Chine, d'un limon épais & gras qui fertilise les terres extraordinairement; mais en même temps il répand dans l'atmosphère des exhalaisons putrides que les chaleurs de l'été rendent très-actives, & qui occasionent des maladies contagieuses que l'on redoute toujours à la Chine quand l'inondation a été forte & longue.

HOANGCHEU; nom propre d'une ville de la Chine, sur le Kiang, dans la province de Huquang dont elle est la cinquième Métropole. Elle est riche & peuplée, & renferme neuf villes dans son département.

HOANGCI; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième métropole de cette province.

HOANGCIO; substantif masculin. petit oiseau bon à manger qui se trouve à la Chine, dans la province de Chekiang. Le rédacteur de l'ambassade des Hollandois à la Chine, parle de cet oiseau sans en faire la description.

HOANGCIOYU; substantif masculin. Espèce d'animal singulier qui se trouve à la Chine, dans la province de Quanton: il tient de la forme du poisson & de l'oiseau. Il est jaune pendant l'été, & vole sur les montagnes comme un oiseau. Vers l'hiver il se retire dans la mer; c'est alors que pour l'attraper, car sa chair est fort délicate, on lui dresse des pièges & on lui tend des filets; du moins tel est le récit du rédacteur de l'ambassade des Hollandois à la Chine.

Le même auteur dit qu'il se trouve aussi dans la province de

Che-kiang du même Empire, un petit oiseau nommé *hoancyngio*, que les habitans trempent dans leur vin fait de riz, & dont ils font des confitures qu'ils vendent à bon prix.

HOANGGAN; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième Métropole de cette province.

HOANGMUI; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième Métropole de cette province.

HOANGNIEN; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Chékiang, au département de Taicheu, dixième Métropole de cette province.

HOANGPI; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième Métropole de cette province.

HOATCHÉ; substantif masculin. Les Chinois donnent ce nom à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce & comme savonneuse au toucher, qu'ils emploient seule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui est plus estimée que celle qu'on fait avec le *haolin* & le *petuntsé*, qui sont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'est autre chose qu'une terre bolaire & argilleuse très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du savon; en un mot qui a toutes les propriétés & les autres caractères de la terre cimolée des anciens. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui préparées convenablement, serviroient avec succès aux mêmes usages.

Les médecins Chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires.

HOANTHOTOLT; substantif masculin. Espèce de moineau du Mexique que Hernandez dit avoir le bec & les pieds bruns & le corps d'un rouge écarlate, à la réserve de la tête, du dos & des ailes qui sont d'un vert clair.

HOBAL; terme de Mythologie & nom propre d'une idole des anciens Arabes qu'on voyoit entourée de 360 autres idoles plus petites qui présidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruisit son culte dans la Mecque quand il fut maître de cette ville.

HOBER; vieux mot qui signifioit autrefois bouger.

HOBEREAU ou HAUBEREAU; substantif masculin. Oiseau de proie dont Willughbi a décrit une femelle qui pesoit neuf onces : elle avoit un pied de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ deux pieds & demi d'envergure. Le bec ressemble à celui de la cresselle : il a une couleur bleuâtre, excepté à sa base qui est blanchâtre; la membrane qui le recouvre en partie est jaune; les paupières sont aussi de couleur jaune : il y a au-dessous des yeux une ligne roussâtre; les plumes du dessus de la tête ont les côtés noirs, & le bord extérieur de couleur de maron : le cou est roussâtre; le dos & le dessus des ailes ont une couleur brune noirâtre; le noir domine sur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des ailes, & le brun est le plus apparent sur les petites plumes des ailes & sur le

croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre ; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche jusqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput aussi jusqu'à la gorge. Le bas-ventre est roux, & l'espace qui se trouve entre le bas-ventre & la gorge est couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches sur les bords. Les cuisses sont rousses, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aile a vingt-quatre grandes plumes, dont la seconde est la plus longue : elles ont toutes des taches transversales blanches & noires sur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du dessous des ailes sont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur & douze plumes, les deux du milieu sont les plus longues. Les pattes, les pieds & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles sont noirâtres. Les alouettes sont la proie la plus ordinaire du *hobereau.*

HOBEREAU, se dit figurément & par mépris d'un petit gentilhomme de la campagne. *C'est un hobereau qui passe pour un sot.*

Le *h* se fait sentir.

HOBIN ; substantif masculin. Ancien mot par lequel on désignoit autrefois une sorte de cheval d'Écosse dont l'allure est encore plus douce que l'amble des chevaux anglois.

HOBLERS ou HOBELERS ; substantif masculin pluriel, par lequel on désignoit autrefois des gens qui demeuroient sur les côtes où ils étoient obligés d'avoir un cheval prêt, pour qu'en cas d'invasion ils pussent en donner avis promptement.

On donnoit aussi ce nom à certains chevaux irlandois qui servoient dans la cavalerie légère.

HOBO ou HOVO; substantif masculin. *Hovus indica pruni facie.* Espece de prunier des Indes occidentales, qui est fort grand & très touffu. La prune qu'il porte n'est point fort charnue, & ressemble à celle qu'on nomme *prune de damas.* Elle devient jaune en mûrissant, & renferme un noyau très-dur ; le goût en est agréable, mais un peu aigre, & ce fruit est plein de filets. Quelques gens regardent ces prunes comme une espèce de mirobolans. Les Indiens font une eau aromatique avec les sommités des rameaux de l'arbre & avec leur écorce ; elle est, dit-on, propre à ranimer lorsqu'on est fatigué ; le fruit a la propriété de fortifier l'estomac, & cependant de lâcher le ventre. Lorsqu'on rompt la racine, il en sort une eau qui est très-bonne à boire.

HOBRO ; nom propre d'une ville de Dannemarck, dans le Jutland, entre Arrhusen & Alborg, à six lieues de cette dernière ville & à dix de l'autre.

HOC ; substantif masculin. Sorte de jeu des cartes qui se joue à deux ou trois personnes, & auquel les cartes qui font *hoc* sont assurées à celui qui les joue, & peuvent être par lui employées pour telles cartes que bon lui semble. Les cartes qui font *hoc* sont les quatre rois, la dame de pique, le valet de carreau, & toutes celles au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme les quatre quand tous les cinq sont joués ; & parcequ'en jouant ces sortes de cartes on a coutume de dire *hoc*, de là vient que dans le discours familier, pour dire qu'une chose est assurée à quelqu'un, on dit *cela lui est hoc.*

Le *h* se fait sentir.

HOCA ; substantif masculin. Sorte de

de jeu de hasard originaire de la Catalogne, selon les uns & d'Italie, selon d'autres.

Ce jeu très-avantageux au banquier & dès-lors fort inégal, fut apporté en France par les Italiens qui y vinrent à la suite du Cardinal Mazarin; ayant obtenu du Roi la permission de tenir banque du *hoca* à Paris, ils y ruinèrent, comme cela devoit être, un grand nombre de particuliers. Le Parlement informé de ces désordres, proscrivit ce jeu par différens arrêts; ensorte qu'il n'est plus en usage aujourd'hui. Voici cependant la manière de le jouer : on a un grand tableau divisé par raies en trente numeros qui sont gravés dans des carrés; sur l'un ou plusieurs de ces numeros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hasarder; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant trente boules marquées intérieurement des mêmes numeros que ceux qui sont gravés sur les carrés du tableau : on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible, ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même temps) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numero; si celui qui est pareil sur le carré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme; de sorte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numero, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numeros est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numeros de profit, parcequ'il y a trente numeros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hasard favorise.

HOCHBERG; nom propre d'un Marquisat d'Allemagne, au Cercle de Suabe & enclavé dans le Brisgaw, excepté du côté de l'occident où il confine avec la Seigneurie d'Usenberg. Il appartient au Prince de Bade-Dourlach. Ementingen en est le chef-lieu.

HOCHE; substantif féminin. Coche, entaillure. Il se dit le plus souvent de la marque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, *&c.* qu'on prend à crédit. *Il y a bien des hoches sur cette taille.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir,

HOCHÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* HOCHER.

HOCHEMENT; substantif masculin. Action de hocher. On ne l'emploie guère que dans cette phrase, *hochement de tête.*

Le *h* s'aspire.

HOCHEPIED; substantif masculin & terme de Fauconnerie, par lequel on désigne le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

Le *h* se fait sentir.

HOCHEPOT; substantif masculin. Sorte de ragoût fait de bœuf haché & cuit sans eau dans un pot, avec des marrons, des navets, *&c.* *Manger un hochepot.*

Le *h* se fait sentir.

HOCHE-QUEUE; substantif masculin. Sorte de petit oiseau ainsi appelé parcequ'il remue continuellement la queue. On l'appelle autrement *bergeronette.* Voyez ce mot.

Hoche-queue, se dit aussi d'un poisson qu'on trouve aux Indes orientales, près d'Amboine. Il est d'un bleu clair & son nom lui vient de ce qu'il remue toujours la queue comme l'oiseau dont on vient de parler.

Le *h* se fait sentir.

HOCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Quassare.* Secouer, branler. *Il faut hocher l'arbre.*

On dit familièrement, *hocher la tête sur quelque chose;* pour dire, marquer en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose ou qu'on ne s'en soucie guère. *Elle hocha la tête sur la proposition. Elle sortit en hochant la tête.*

On dit aussi, *hocher le mors, hocher la bride à un cheval.* Et *hocher une mesure;* pour dire, la remuer de façon que la chose mesurée s'entasse & que la mesure en contienne davantage. On s'en sert surtout pour le charbon. *Hochez un peu la mesure.* Ce mot ne s'emploie guère au propre que dans ces sortes de phrases.

On dit figurément, *hocher le mors, hocher la bride à quelqu'un;* pour dire, essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose. *Si on lui hoche la bride, il entreprendra le procès.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HOCHET; substantif masculin. *Crepitaculum.* Petit instrument d'ivoire, de corail, *&c.* garni de grelots, qu'on met entre les mains d'un enfant au maillot, afin qu'il s'en amuse & s'en frotte les gencives. *On dit qu'Architas imagina le hochet pour amuser ses enfans.*

Le *h* se fait sentir.

HOCHHEIM; nom propre d'un bourg d'Allemagne, dans l'Électorat de Mayence, sur le Rhin. Il est fameux par ses bons vins.

HOCHSTET; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, en Bavière, sur le Danube, à cinq lieues sud-ouest, de Donavert. Elle est fameuse par la bataille qui s'y livra en 1704 entre l'armée combinée des François & des Bavarois, commandée par l'Électeur de Bavière & les Maréchaux de Tallard & Marsin, contre les Autrichiens & les Anglois, aux ordres du Prince Eugène & du Duc de Marlboroug: cette journée sanglante mérite ici quelques détails.

L'armée de France en comptant les Bavarois, étoit de quatre-vingt deux bataillons & de cent soixante escadrons; ce qui faisoit à peu près soixante mille combattans, parceque les corps n'étoient pas complets. Soixante-quatre bataillons & cent cinquante deux escadrons composoient l'armée ennemie qui n'étoit forte que d'environ cinquante-deux mille hommes.

Le Maréchal de *Tallard* étoit à l'aile droite; l'Électeur avec *Marsin* à la gauche. La bataille commença le mercredi 13 Août, entre midi & une heure. *Marlborough* & ses Anglois ayant passé un ruisseau, chargeoient déjà la cavalerie de *Tallard.* Ce général un peu avant ce temps-là venoit de passer à la gauche pour voir comment elle étoit disposée. C'étoit déjà un assez grand désavantage que l'armée de *Tallard* combattît sans que son Général fût à sa tête. L'armée de l'Électeur & de *Marsin* n'étoit point encore

attaquée par le Prince *Eugène*. *Malborough* entama notre droite près d'une heure avant qu'*Eugène* eût pu arriver vers l'Electeur à notre gauche.

Sitôt que le Maréchal de *Tallard* apprend que *Marlborough* attaque son aîle, il y court : il trouve une action furieuse engagée, la cavalerie françoise trois fois ralliée & trois fois repoussée. Il va vers le village de Blenheim où il avoit posté vingt-sept bataillons & douze escadrons. C'étoit une petite armée séparée : elle faisoit un feu continuel sur celle de *Marlborough*. De ce village où il donne ses ordres, il revole à l'endroit où *Marlborough* avec de la cavalerie & des bataillons entre les escadrons, poussoit la cavalerie françoise qui bientôt fut mise en déroute en présence de son Général. *Marlborough* vainqueur perce d'un côté entre les deux armées françoises : de l'autre ses Officiers-Généraux percent aussi entre le village de Blenheim & l'armée de *Tallard* séparée encore de la petite armée qui est dans Blenheim.

Le Maréchal de *Tallard* dans cette cruelle situation, court pour rallier quelques escadrons. La foiblesse de sa vue lui fait prendre un escadron ennemi pour un françois. Il est fait prisonnier par les troupes de Hesse qui étoient à la solde de l'Angleterre. Au moment que le Général étoit pris, le Prince *Eugène* trois fois repoussé gagnoit enfin l'avantage. La déroute étoit déjà totale & la fuite précipitée dans le corps de l'armée du Maréchal de *Tallard*. La consternation & l'aveuglement de toute cette droite étoient au point qu'Officiers & soldats se jettoient dans le Danube sans savoir où ils alloient. Aucun Officier-Général ne donnoit d'ordre pour la retraite ; aucun ne pensoit ou à sauver ces vingt-sept bataillons & ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfermés si malheureusement dans Bleinheim, ou à les faire combattre. Le Maréchal de *Marsin* fit alors la retraite. Le Comte du Bourg depuis Maréchal de France, sauva une petite partie de l'infanterie en se retirant par les marais d'Hochstet ; mais ni lui ni *Marsin*, ni personne ne songea à cette armée qui restoit encore dans Blenheim, attendant des ordres & n'en recevant point. Elle étoit d'onze mille hommes effectifs ; c'étoit les plus anciens corps. Il y a vingt exemples de moindres armées qui ont battu des armées de cinquante mille hommes ou qui ont fait des retraites glorieuses ; mais l'endroit où on se trouve posté décide de tout. Ils ne pouvoient sortir des rues étroites d'un village pour se mettre d'eux-mêmes en ordre de bataille devant une armée victorieuse qui les eût à chaque instant accablés par un plus grand front, par son artillerie & par les canons mêmes de l'armée vaincue, qui étoient déjà au pouvoir du Vainqueur. L'Officier Général qui devoit les commander, le Marquis de *Clérambaut*, fils du Maréchal de *Clairambaut*, courut demander les ordres au Maréchal de *Tallard* : il apprend qu'il est pris : il ne voit que des fuyards : il fuit avec eux & va se noyer dans le Danube.

Sivières, Brigadier qui étoit posté dans ce village, tente alors un coup hardi : il crie aux Officiers d'Artois & de Provence de marcher avec lui : plusieurs Officiers, même des autres Régimens y accourent : ils fondent sur l'ennemi comme on

fait une sortie d'une place assiégée; mais après la sortie il faut rentrer dans la place. Un de leurs Officiers nommé *Des-Nonvilles* revint à cheval un moment après avec Mylord *Orknay d'Hamilton*. *Est-ce un Anglois prisonnier que vous nous ammenez?* lui dirent les Officiers en l'entourant: *non, messieurs, je suis prisonnier moi-même, & je viens vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous que de vous rendre prisonniers de guerre: voilà le Comte* d'Orknay *qui vous offre la capitulation.* Toutes ces vieilles bandes frémirent: Navarre déchira & enterra ses drapeaux; mais enfin il fallut plier sous la nécessité & cette armée se rendit sans combattre.

Telle fut la célèbre bataille qui en France a le nom *d'Hochstet*, en Allemagne & en Angleterre, de *Blenheim*. Les Vainqueurs y eurent près de cinq mille morts & près de huit mille blessés, & le plus grand nombre du côté du Prince *Eugène*. L'armée françoise y fut presqu'entièrement détruite. De soixante mille hommes si longtemps victorieux, on n'en rassembla pas plus de vingt mille effectifs.

Environ douze mille morts, quatorze mille prisonniers, tout le canon, un nombre prodigieux d'étendarts & de drapeaux, les tentes, les équipages, le Général de l'armée, & douze cens Officiers de marque au pouvoir du Vainqueur, signalèrent cette journée.

La suite de cette défaite, fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays: nous étions sur le Danube & nous repassâmes le Rhin, sans que la brave résistance de M. de Laubanie pût empêcher la prise de Landau dont le Roi des Romains & le Prince de Bade se rendirent les maîtres le 23 Novembre.

Article extrait de M. de Voltaire & de M. le Président Hénault.

HOCKERLAND; (l') nom propre d'un des trois cercles du Royaume de Prusse: il est presqu'entouré de tout côté par la Prusse Polonoise & par la Haute Pologne. Marienwerder en est la ville principale.

HOCOS; substantif masculin. On donne ce nom dans l'île de Cayenne, à une espèce de dinde des bois, qui semble exprimer par ses cris, les deux syllabes qui composent son nom. Sa tête est surmontée d'une huppe de trois pouces de hauteur, & composée de plusieurs plumes comme étagées. Ces plumes sont blanches, noires par l'extrémité & se replient en devant. Le hocos lève & baisse sa huppe à volonté.

HODEGOS, substantif masculin. C'est le titre d'une méthode de controverse composée vers la fin du cinquième siècle par Anastase le Sinaïte, contre les Hérétiques, surtout les Acéphales. Le mot *hodegos* est grec & signifie *guide*.

HODER; vieux mot qui signifioit autrefois fatiguer, incommoder.

HODER; terme de Mythologie & nom propre d'un Dieu que révérèrent autrefois les Celtes ou les Goths: ils disoient qu'il étoit aveugle mais extrêmement fort: les Dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais besoin de prononcer son nom; mais ils conserveront un long souvenir des exploits qu'ont faits ses mains.

HODMAN; substantif masculin. On appelle ainsi dans le Collège de Christ à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'École royale de Westminster.

HODOPES; substantif masculin pluriel. C'est le titre que portoient à Athènes, certains magistrats chargés de veiller à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HOE; vieux mot qui signifioit autrefois hoyau, bèche.

HOECHST; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, sur le Mein, à deux lieues de Francfort. Elle appartient à l'Électeur de Mayence.

HOED; substantif masculin. Mesure dont les Hollandois se servent pour mesurer les grains, la chaux, la houille, le charbon, *&c.* C'est une diminution du last.

A Rotterdam le hoed fait 4 schepels de Harlem, & à Delft, 14 sacs de Harlem.

10 Muddes d'Utrecht font un hoed de Rotterdam.

A Alcmaer, le hoed est aussi de 4 schepels, mais qui font plus grands de $\frac{1}{8}$ que ceux de Rotterdam.

A Dordrecht 8 sacs font un hoed; les trois hoeds font un last d'Amsterdam.

A Tergow, 32 schepels font un hoed.

Les quatre hoeds d'Oudewater, de Heusden, de Gorcum & de Léerdam, font cinq hoeds de Rotterdam.

Le hoed de Montfort contient quatre huitièmes $\frac{1}{2}$ plus que celui de Rotterdam.

Le hoed d'Yasstein contient trois huitièmes plus que celui de Rotterdam.

Le hoed de Vianen contient deux huitièmes plus que celui de Rotterdam.

Le hoed de Thiel est d'un huitième moins fort que celui de Rotterdam.

Le hoed de Rotterdam contient dix viertels de Roermonde & quatre Viertels d'Anvers.

Les huit mouwers de Bois-le-Duc, font un hoed de Rotterdam.

Le hoed de Bruges contient quatre huitièmes $\frac{14}{35}$ de Delft.

HOEFT, ou HOVET; nom propre d'une forteresse de la Prusse Polonoise, sur la Wistule, sous le 37ᵉ degré, dix minutes de longitude, & le 54ᵉ, 28 minutes de latitude.

HOEICHEU; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Kiangnan dont elle est la quatorzième Métropole: elle est riche, peuplée & commerçante. On y trouve le meilleur thé & la meilleure encre de la Chine. Elle a cinq autres villes dans son département.

HOEICHEU, est aussi le nom d'une autre ville considérable de la Chine, dans la Province de Quanton dont elle est la quatrième Métropole. Il y a neuf autres villes dans son département.

HOEKEN; substantif masculin. Nom de la faction opposée en Hollande à celle des *Kabélianws*: cette dernière tira son nom du poisson qu'on appelle en flamand *Kabeljanw*, *merlus*, & qui mange les autres: ils vouloient désigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les Hoëkens, ou Hoëkiens à leur tour, s'appelèrent aussi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poisson dont ils avoient emprunté le nom.

Ces deux partis opposés se formèrent en Hollande vers l'an 1350, lorsque Marguerite, Comtesse de Hollande, vint à se brouiller avec

son fils Guillaume V, à l'occasion de la régence. Les *Kabélianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris : les Hoëkens tenoient pour la mère, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands Seigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis, se firent la guerre avec une animosité furieuse, qui subsista plus de 140 ans ; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'histoire dit que les *Kabélianws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les Hoëkens étoient les plus braves & les moins barbares.

HOFF ; nom propre d'une ville d'Allemagne, dans le Voitgland, sur la Lecta. Elle appartient au Margrave de Bareith.

HOFMANISTES ; (les) Hérétiques qui ont prétendu que Jésus-Christ s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'Écriture qui dit qu'il est né de la Vierge Marie. Cette erreur n'étoit pas la seule à laquelle ils étoient attachés ; ils refusoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & faisoient ainsi d'un Dieu bon & miséricordieux, un Dieu dur & cruel.

HOGHLANDE ; nom propre d'une île du golfe de Finlande, située à douze ou quinze lieues de la terre ferme, vers le 60e degré de latitude & le 45e, 30 minutes de longitude. On n'y voit que des rochers, des lapins & des lièvres.

Il y a une autre île de même nom, dans la mer des Indes, sous le 2e degré de latitude méridionale, & le 165e de longitude, au nord de la partie la plus orientale que l'on connoisse de la terre des Papous, & au nord-est de la nouvelle Bretagne.

HOGHSEAD ; substantif masculin. Mesure des liquides usitée en Angleterre. C'est proprement le muid. Il en faut deux pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de 2300 pintes.

HOGNER ; verbe neutre de la première coujugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme populaire qui signifie gronder, murmurer, se plaindre. *Elle ne fait que hogner.*

HOGR ; nom propre d'une ville considérable d'Asie, dans l'Arabie heureuse, sous le 66e degré, 30 minutes de longitude, & le 23e, 40 minutes de latitude.

HOGUE ; (la) nom propre d'un bourg & fort de France, dans la basse Normandie, sur l'océan, à un quart de lieue, nord-est, d'un cap de même nom, & environ à quatre lieues, nord-est, de Valognes.

HOHENBERG ; nom propre d'un château d'Allemagne, dans la Suabe autrichienne, chef-lieu d'un comté de même nom situé entre le duché de Wirtemberg & la principauté de Furstemberg. Ce comté a environ cinq lieues de longueur & quatre de largeur.

HOHENELBE ; nom propre d'une petite ville de Bohème, dans le cercle de Konigsgratz, près de la source de l'Elbe & des frontières de la Silésie.

HOHEN-KOTTENHEIM ; nom propre d'un bourg d'Allemagne, en Franconie, dans la baronnie de Sainsheim, laquelle appartient au Prince de Schwart-zenberg.

HOHENLOÉ ; nom propre d'un château d'Allemagne, en Franconie, chef-lieu d'un comté de même nom qui a environ douze lieues de longueur & huit de largeur. Ce comté est situé entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtz-

bourg, le marquisat d'Anspach, le comté d'Œtingen, le territoire de Hall, le comté de Lœuvenstein & les terres de l'Ordre Teutonique. Le sol y est assez fertile.

HOHEN-RECHBERG; nom propre d'un petit pays d'Allemagne, dans la Suabe, avec titre de comté, entre le duché de Wirtemberg, la baronnie de Limbourg & les terres d'Ulm & de Gemund.

HOHENSTEIN; nom propre d'un comté d'Allemagne, dans la Thuringe, sur les frontières de la principauté d'Anhalt. On lui donne dix lieues de longueur sur huit de largeur. Il appartient au Roi de Prusse pour la plus grande partie.

Il y a aussi en Allemagne deux bourgs de ce nom, dont un est situé dans la Franconie, & l'autre dans le bas comté de Catzenelnbogen.

HOHENTWIL; nom propre d'une forteresse d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, sur un rocher de difficile accès, à deux milles de Schaffouse.

HOHENZOLLERN; *voy.* Zollern.

HOIR; substantif masculin & terme de Jurisprudence qui signifie héritier. *Ses hoirs & ayans cause.*

Hoirs, se prend ordinairemenr pour les enfans & les petits enfans. *Il mourut sans hoirs.*

Dans la coutume de la Rue d'Indre, locale de celle du Blaisois, on appelle *hoir de quenouille*, la fille qui est héritière.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOIRIE; substantif féminin & terme de Jurisprudence. Héritage, succession. *Accepter l'hoirie. Une hoirie abandonnée.*

On dit, *donner en avancement d'hoirie:* pour dire, avancer à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il tiendra compte de l'avance à ses cohéritiers.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOIRIN; *voyez* Orin.

HOITLALOTL; substantif masculin. Sorte d'oiseau du Mexique, fort long. Son bec qui est aussi très-long, est noir par-dessus & gris en-dessous: sa queue est verte & éclatante comme celle du paon: son corps est d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons est noir moucheté de blanc; il ne s'élève point fort haut en volant, mais il court avec une extrême rapidité.

HOITZILLIN; substantif masculin. Espèce de grimpereau du Mexique. Seba parle de deux sortes d'oiseaux de ce nom: l'un par la beauté des couleurs de son plumage ne le céde en rien, dit-il, au nochtotolt. On le met au rang des oiseaux dont le chant est mélodieux. Il a sur la tête une crête d'un beau rouge clair, la gorge verte, les plumes de la poitrine, du ventre, des ailes & du dos d'un rouge incarnat: les extrémités des grosses plumes des ailes & de la queue tirent sur le bleu: le bec est long & recourbé: les pieds & les ongles sont d'un jaune pâle.

L'autre est aussi un très-bel oiseau de couleur bleue & noire.

HOIXOTOEL; substantif masculin. Sorte d'oiseau du Mexique, qui est à peu près de la grandeur d'un pigeon. Il aime beaucoup les saules. Il niche sur ces arbres à la manière des hérons & des corneilles. Cet oiseau a le plumage d'un beau jaune clair, les plumes des ailes & du milieu de la queue d'un gris foncé, le bec court & épais, les pieds d'un gris lavé; les yeux grands & rouges.

HOKCHUS; substantif masculin. Espèce de liqueur fermentée, semblable à de la bière forte, que les

Chinois font avec le froment : elle eſt d'un brun foncé & d'un goût aſſez agréable. Les mêmes peuples font encore uſage d'une autre liqueur appelée *chamchu ;* on dit qu'elle s'obtient par la diſtillation du riz fermenté, ce qui annonce une liqueur ſpiritueuſe. Quelques voyageurs en parlent comme d'une eſpèce de vin, & diſent qu'il eſt d'un jaune clair ou légèrement rougeâtre.

HOKIEN ; nom propre d'une ville de la Chine, dans le Pekeli, dont elle eſt la troiſième Métropole. Il y a dix-ſept autres villes dans ſon département.

HOLA ; interjection dont on ſe ſert pour appeler. *Holà ho, venez ici.*

Hola, ſe dit auſſi adverbialement, & ſignifie tout beau, c'eſt aſſez. *Après l'Ageſilas hélas! après l'Attila hola!*

Il s'emploie encore quelquefois ſubſtantivement comme dans ces vers de Boileau,

> Un Clerc pour quinze ſous ſans craindre le holà,
> Peut aller au parterre attaquer Attila.

On dit auſſi, *mettre le holà, les holà ;* pour dire, faire arrêter, faire ceſſer des gens qui ſe querellent, qui ſe battent.

Le *h* ſe fait ſentir.

HOLAN ou Holon ; nom propre d'une ancienne ville ſacerdotale de la Terre-Sainte, dans la tribu de Juda.

HOLBECK ; nom propre d'une petite ville maritime de Dannemarck, dans l'île de Suland, ſur un petit golfe.

HOLBEIN ; (Jean) nom propre d'un peintre célèbre né à Bâle en 1498 ; & mort à Londres en 1554. On remarque beaucoup de vérité dans ſes portraits, une imagination vive & élevée dans ſes compoſitions, un beau fini dans l'exécution ; ſon coloris eſt vigoureux, ſes carnations ſont vives, & ſes figures ont un relief qui ſéduit agréablement les yeux. On lui reproche d'avoir mal jeté ſes draperies. *Holbein* travailloit avec un égal ſuccès en miniature, à gouache, en détrempe & à l'huile. Il peignoit de la main gauche : ſes principaux ouvrages ſont à Bâle & à Londres. On regarde comme ſes chefs-d'œuvre deux tableaux qui ſont à Londres : l'un eſt *le triomphe de la richeſſe*, & l'autre *l'état de la pauvreté.* Le Roi poſſède pluſieurs ouvrages de ce maître ; il y en a auſſi quelques-uns dans la fameuſe collection du Palais Royal. On a gravé d'après lui.

HOLDERNESS ; nom propre d'un petit comté d'Angleterre, dans la partie ſeptentrionale du Duché d'Yorck.

HOLEGASS ; nom propre d'un lieu de Suiſſe, au canton de Schwitz, près du bourg de Kuſnacht. Il eſt remarquable parceque c'eſt-là que Guillaume Tell tua d'un coup de flèche le Gouverneur que l'Empereur Albert d'Autriche avoit dans ce pays-là, & qui par ſa conduite tyrannique donna lieu à la révolte des habitans & à la naiſſance de la république. En mémoire de cet évenement on y a bâti une chapelle où l'on voit cette inſcription :

> *Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,*
> *Aſſertor patriæ, vindex ultorque tyrannum.*

HOLER ; ſubſtantif maſculin. Petite monnoie d'Allemagne de très-peu de valeur. C'eſt une eſpèce de denier

nier si mince que pour pouvoir la prendre on la fait un peu concave, ce qui la fait ressembler à une tête de clou.

HOLLAND; nom propre d'une petite ville du Royaume de Prusse, dans le Hockerland, du côté d'Elbing.

HOLLANDE; nom propre qui représente quelquefois une Province particulière, & d'autres fois toute la République des Provinces-unies. Nous ne le considérerons ici que dans la première acception; pour l'autre, *voyez* PROVINCES-UNIES.

La Hollande proprement dite doit se distinguer en ancienne & en moderne.

L'ancienne étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'est ce qu'on peut appeler *la vraie Hollande*. Du temps des Romains elle faisoit partie de la Gaule Belgique; ses peuples étoient les *Caninefates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'île des Bataves.

Cette île s'étendoit jusqu'auprès de Gertruydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin, ou du canal qui passe à Leyden, & qui avoit son embouchure à Catwyck, s'appeloit *la Frise*, & étoit possédé par les Marsatiens, (peuple dont le Kennemerland conserve en partie le pays & le nom) & par les Frisons qui occupoient une portion du Rhinland, l'Amstelland, le Goyland, le Waterland, & tout ce qui est présentement de la Westfrise. Tout ce pays, aussi bien que la véritable Frise d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht s'appeloit encore *Frise* dans l'onzième siècle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les Frisons qui demeurèrent indépendans, & reçurent la foi chrétienne sous le règne de Charlemagne. Les Danois connus alors sous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, se rendirent maîtres de la Frise jusqu'à l'an 900: mais du temps de Charles le simple, les Frisons secouèrent le joug de ces barbares, & ce même Charles donna le titre de *Comte de Frise* à Thierry.

Voilà le Seigneur que l'on tient pour avoir été le premier Comte de *Hollande*. Il s'établit à Vlaërding ou Flarding, bourgade au-dessous de Rotterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquisat de Flarding ou Fladerting, qui est l'ancien nom de la véritable *Hollande*. En effet, Hermanus Contractus, Moine Bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirtinga*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appelons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Bavière Comte de *Hollande*, prit la capitale de ce peuple & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du Comté de *Hollande*, on l'appela *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux Comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le Comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu-à-peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous

les autres grands États de l'Europe.

La succession des Comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe père de Charles V, qui laissa ce Comté à Philippe II Roi d'Espagne. On sait de quelle manière ce Monarque le perdit, de même que les autres États dont se forma la République des Provinces-unies.

Les premiers Comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200 par le débordement de la Meuse, les Comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à La Haye; ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise comme autrefois en *Hollande* septentrionale ou Westfrise; & en *Hollande* méridionale ou Zuyde-*Hollande*, mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye; ce petit golfe qui est une extension du Zuyderzée, sépare la *Hollande* méridionale de la Westfrise. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la Westfrise ou la *Nord-Hollande*, & les deux ensemble ne font qu'une Province, dont les États prennent la qualité d'*États de Hollande & de Westfrise*.

L'assemblée des États de *Hollande* & de Westfrise est composée des députés des Conseils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales qui eussent voix & séance aux États; ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Tergow. Aujourd'hui outre la noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer & des douze villes suivantes, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoomhoven, Labrille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick & Purmerend.

La noblesse a la première voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des États de *Hollande* & de Westrise est fixée à La Haye par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit, mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an: au mois de Mars, de Juillet, de Septembre & de Novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les États, on s'adresse aux Conseillers députés qui jugent de l'importance de la matière; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des États, ils ont droit de les convoquer & en fixent le jour. Les députés qui composent les États de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le Collége des nobles & le Conseil des villes.

Cette province n'a point de ports sur l'océan immédiatement: les siens sont ou dans la Meuse ou dans le Zuyderzée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer, & du côté des rivières & du Zuyderzée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soin & à grands frais; sans quoi une partie de ce pays seroit d'abord submergée. Le terrein est presque partout humide & marécageux. Il y en a peu où l'on puisse semer du grain. La plus grande partie est employée à nourrir des vaches dont

le lait fait une des principales richesses des habitans. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. En partant d'une ville on peut dire à quelques minutes près, à quelle heure on arrivera au lieu où l'on va.

D'un bout de la Hollande à l'autre règnent sans interruption sur les grands chemins, les villes, les bourgs, les villages & des allées d'arbres tirées au cordeau & très-bien entretenues. Les lieux qu'on y appelle villages seroient ailleurs des villes ou du moins des bourgs considérables : presque tous ont leur Église, leurs Magistrats, des foires annuelles, des maisons de charité, *&c.*

Les impôts y sont très-considérables parcequ'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer ou contre les projets des Puissances voisines ; mais chacun y est maître de son bien : la monnoie y est d'une valeur fixe sans variations & le commerce libre. La religion Protestante, selon les principes du synode de Dordrecht, y est la dominante : il faut être de cette religion pour parvenir aux charges de l'État; mais on y tolère toutes les autres religions.

On appelle *Nouvelle Hollande*, une contrée des terres australes dont les habitans sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ceux qui habitent la partie de ces terres la plus voisine de la ligne, à seize degrés, quinze minutes de latitude méridionale, sont grands, droits, menus ; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais, leurs paupières sont à demi-fermées, habitude qu'ils prennent dès leur enfance pour se garantir les yeux des moucherons. Ils ne sauroient voir de loin à moins qu'ils ne lèvent la tête comme s'ils vouloient regarder au-dessus d'eux. Aussi noirs que les Nègres de Guinée, ils ont comme eux les cheveux courts, noirs & crépus. Ils n'ont point de maisons, couchent à l'air sans couverture, n'ayant pour lit que la terre. Ils demeurent en troupe de vingt ou trente, hommes, femmes & enfans pêle-mêle. Ils n'ont ni pain, ni fruits, ni grains, ni légumes : leur unique nourriture sont de petits poissons qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Ceux que l'on trouve à l'autre extrémité de cette terre, au vingt-deuxième degré environ de latitude, sud, ne paroissent pas plus heureux que les premiers ; ils leur ressembleroient en tout, s'ils n'étoient encore plus laids & s'ils n'avoient tous le regard de travers. Aucun navigateur n'a été assez curieux pour faire des observations sur la température de ce pays qui n'a certainement pas des effets favorables sur ceux qui y sont continuellement exposés, à en juger par ce que l'on en connoît.

Les Hollandois découvrirent cette contrée en 1644, & l'appelèrent *nouvelle Hollande*, sans y faire d'établissement.

On a encore appelé *nouvelle Hollande*, un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côte orientale, au midi de la nouvelle Angleterre ; mais cette nouvelle Hollande a perdu son nom pour prendre celui de *nouvelle Yorck* que

lui ont donné les Anglois à qui elle appartient.

Enfin on a aussi donné le nom de *nouvelle Hollande* à une petite contrée du nord de l'Europe, le long du détroit de Weigats, dont les Hollandois prirent possession lorsqu'ils cherchoient au nord de l'Europe, un chemin qui pût conduire leurs flottes au Japon & dans l'Océan oriental; mais cette nouvelle Hollande fait partie de la Russie & particulièrement du pays des Samoyèdes.

Le *h* se fait sentir excepté dans ces phrases, *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*.

HOLLANDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Hollander.

Les Marchands de toiles & les Lingères appellent *baptiste hollandée*, une baptiste plus forte & plus serrée que la baptiste ordinaire.

HOLLANDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il se dit de la préparation qu'on donne aux plumes pour les mettre en état de servir à écrire. *On hollande une plume en la passant sous la cendre chaude, ce qui la dégraisse, la durcit & l'arrondit.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOLLANDILLE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, à une espèce de toile qui se fabrique en Hollande & qu'on imite en Silésie.

HOLLANDOIS, OISE; adjectif. Qui est de Hollande, qui appartient à la Hollande, à la République des Provinces Unies. *Un Marchand hollandois, des troupes hollandoises.*

Hollandois, se dit aussi substantivement non seulement des peuples qui habitent la Hollande proprement dite; mais encore de ceux des autres Provinces Unies. *Les Hollandois sont sobres & très-industrieux dans le commerce.* Voyez Provinces-Unies.

Hollandois, se dit aussi substantivement de la langue hollandoise. *Le hollandois est un dialecte de la langue allemande.*

Faites sentir le *h* & prononcez *Holandais*.

HOLLANS; substantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de baptiste qui se fabrique en Flandre & qu'on envoie en Espagne d'où elle passe aux Indes.

HOLLI; substantif masculin. Espèce de résine qui découle d'un arbre de la nouvelle Espagne, que les Amériquains nomment *holquahutl* ou *Holli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre: il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette d'un goût amer. Quand on fend son écorce il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le temps brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & appaise le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLOCAUSTE; substantif masculin. *Holocaustum*. Sorte de Sacrifice parmi les Juifs, où la victime étoit entièrement consumée par le feu, à la distinction des victimes pour le péché, & des hosties salutaires dont on réservoit quelques parties.

Depuis la construction du Temple on offroit tous les jours deux agneaux en holocauste sur l'autel d'airain; un le matin avant tous les autres sacrifices, & l'autre le soir après tous ceux de la journée.

Holocauste, se dit aussi de la victime ainsi sacrifiée. *Mettre l'holocauste sur l'Autel.*

Les Payens avoient aussi leurs holocaustes qu'ils offroient surtout dans les sacrifices faits aux Dieux infernaux, où l'on brûloit entièrement la victime, parcequ'il étoit défendu de manger des viandes immolées pour les morts. Les anciens qui selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux Sacrifices, consumoient les victimes entières dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jeter qu'une partie de la victime dans le feu & de se nourrir de l'autre. Pour donner luimême l'exemple & établir une coutume pour les Sacrifices, il immola deux taureaux & jeta leur foie dans le feu: ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien converts de peaux qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choisir l'une de ces deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce temps la chair des victimes fut toujours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des Dieux.

Holocauste, se prend quelquefois pour Sacrifice en général; & dans ce sens on dit que Jésus-Christ *s'est offert en holocauste pour nos péchés.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOLOCOTIN; substantif masculin. Ancienne monnoie d'Égypte, dont on ne connoît que le nom.

HOLOFERNE; nom de ce Général de Nabuchodonosor qui marcha avec une armée de cent vingt mille hommes d'infanterie & douze mille de cavalerie contre les Ismaëlites, les Madianites & les autres peuples circonvoisins. Après les avoir réduits par la terreur de son nom & la force de ses armes, il se disposa à attaquer Béthulie vers l'an 655 avant Jésus-Christ. La situation avantageuse de cette ville ne lui permit pas d'en faire le siége: Il voulut l'obliger de se rendre en coupant l'aqueduc qui fournissoit de l'eau à ses habitans. Les assiégés étoient réduits à la dernière extrémité, lorsqu'une jeune veuve très-riche & très-belle entreprit de les délivrer. Parée de ses plus beaux habits, elle passa dans le camp d'Holoferne qui charmé de sa beauté & de son esprit, la reçut avec transport & lui permit de faire tout ce qu'elle voudroit. Quatre jours après le Général assyrien fit un grand festin & invita Judith à passer la nuit avec lui. Tous les Officiers s'étant retirés, & la jeune veuve se trouvant seule avec Holoferne profondément endormi par le vin qu'il avoit bu, elle lui coupa la tête & vint la pendre aux murs de Béthulie. Les assiégés profitent de la frayeur que cet évènement avoit jeté dans le camp des assiégeans, les poursuivent, les taillent en pièce & s'enrichissent de leurs dépouilles. Le Grand Prêtre de Jérusalem vint pour voir Judith; il la bénit & lui donna toute la dépouille d'Holoferne.

HOLOGRAPHE; *voyez* Olographe.

HO-LOLO; terme de Vénerie dont le valet de limier se sert au bois pour exciter son chien.

HOLOMÈTRE; substantif masculin & terme de Géométrie. Instrument par le moyen duquel on peut pren-

villages, appartient au Comte de Witgenstein Berlenbourg.

Homberg, est aussi le nom d'une petite ville d'Allemagne, dans la haute Hesse, à quatre lieues, sud-est de Fritzlar. Elle appartient au Landgrave de Darmstad.

HOMBLIÈRES; nom propre d'une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Picardie, environ à quatre lieues, sud-ouest, de Guise. Elle est en commende & vaut environ dix mille livres de rente au titulaire.

HOMBOURG; nom propre d'une ville de France, dans la Lorraine allemande, sur la rivière de Rosselle, environ à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Zarguemines.

Hombourg, est aussi le nom d'un Château & Bailliage d'Allemagne, dans la haute Hesse, à trois lieues de Francfort. C'est la résidence du Landgrave de Hesse-Hombourg.

HOMBRE; substantif masculin. Sorte de jeu des cartes, originaire d'Espagne, qui se joue à deux, à trois ou à cinq personnes, mais le plus souvent à trois, & auquel les cartes ont la même valeur qu'au quadrille. *Faire une partie d'hombre.*

Hombre, se dit aussi de celui qui fait jouer. *L'hombre auroit fait la bête si vous eussiez joué une autre carte.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMEL; nom propre d'une petite ville de la Russie Polonoise, dans le grand duché de Lithuanie, vers les frontières du Palatinat de Czernichew, sur la rivière de Sosz, près de son embouchure dans le Niester.

HOMÉLIE; substantif féminin. Discours familier fait pour expliquer au peuple les matières de la religion & principalement l'Évangile.

Toutes les homélies des Pères grecs & latins sont faites par des Évêques, parcequ'aux premiers siècles de l'Église, les Évêques avoient seuls la permission de prêcher; elle ne fut accordée d'ordinaire aux Prêtres que vers le cinquième siècle.

On appelle aussi *homélies*, les leçons du troisième nocturne des matines.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMENAGE; vieux mot qui signifioit autrefois hommage.

HOMÉOMÉTRIE; substantif féminin. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout.

Suivant cette hypothèse, un os est un composé de petits os: les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles: le sang n'est que le concours de petites gouttelettes de sang: une masse d'or est un amas de parcelles d'or: la terre, un amas de petites terres: le feu, un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toujours de l'eau, & qu'un grain d'or partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures, que de

nouveaux

nouveaux assemblages ou des désunions passagères, & non de nouvelles générations; mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa première méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau: celle-ci est simple au lieu que le sang est composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte, aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plutôt que de l'autre: mais ce qu'on doit appeler une *impiété* plutôt qu'une *méprise*, est de penser que Dieu pour créer le monde, n'ait fait que rapprocher & unir des matières déjà faites; en sorte qu'elles ne lui doivent ni leur être ni leur excellence; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, c'est-à-dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet.

On voit qu'Anaxagore raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & celle d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats réunis pour en faire un très-gros.

HOMER; substantif masculin. Mesure creuse des Hébreux, qui contenoit dix baths ou deux cent quatre-vingt dix-huit pintes, chopine, demi-septier, un poisson & un peu plus.

HOMÈRE; nom propre du plus ancien Poëte grec dont les ouvrages nous soient parvenus: il florissoit environ 1000 ans avant Jésus-Christ; mais autant ses poëmes de l'Iliade & de l'Odyssée (*voyez* Iliade & Odyssée) sont connus, autant est-on dans l'ignorance sur sa personne. Tout ce qu'on sait de vrai, c'est que longtemps après sa mort, on lui a érigé des statues & élevé des Temples. Sept villes puissantes se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître; mais l'opinion la plus commune est que de son vivant il mendioit dans ces sept villes & que celui dont la postérité a fait un Dieu, a vécu méprisé & misérable.

Quelques Savans prétendent que sur la fin de ses jours il leva une école à Chio, & qu'on voit encore à quatre milles de cette ville, les siéges des disciples & la chaire du maître creusés dans le roc. Ils ajoutent qu'il s'y maria & qu'il y composa son Odyssée.

On a souvent comparé Homère avec Virgile; les uns ont donné la préférence au premier, les autres se sont déclarés pour le second: voici le parallèle qu'en a fait un homme d'esprit.

Homère, dit-il, est plus Poëte, Virgile est un Poëte plus parfait. Le premier possède dans un degré plus éminent quelques-unes des qualités que demande la Poësie; le second réunit un plus grand nombre de ces qualités, & elles se trouvent toutes chez lui dans la proportion la plus exacte. L'un cause un plaisir plus vif, l'autre un plaisir plus doux. Il est encore plus vrai de la beauté de l'esprit, que de celle du visage, qu'une sorte d'irrégularité la rend plus piquante. L'homme de génie est plus frappé d'*Homère*, l'homme de goût est plus touché de *Virgile*. On admire plus le premier, on estime

plus le second. Il y a plus d'or dans *Homère* ; ce qu'il y a dans *Virgile* est plus pur & plus poli. Celui-ci a voulu être Poëte & il l'a pu ; celui-là n'auroit pas pu ne le point être. Si *Virgile* ne s'étoit point donné à la poësie, on n'auroit peut-être point soupçonné qu'il étoit très-capable d'y réussir. Si par impossible *Homère* méconnoissant son talent pour la poësie, eût d'abord travaillé dans un autre genre, la voix publique l'auroit bientôt averti de sa méprise, ou peut-être seulement de sa modestie, on lui eût dit qu'il étoit capable de faire quelque chose de plus. *Homère* est un des plus grands génies qui ayent jamais été, *Virgile* est un des plus accomplis. l'*Énéïde* vaut mieux que l'*Iliade*, mais *Homère* valoit mieux que *Virgile*. Une grande partie des défauts de l'*Iliade*, sont ceux du siècle d'*Homère* ; les défauts de l'*Énéïde* sont ceux de *Virgile*. Il y a plus de fautes dans l'*Iliade*, & plus de défauts dans l'*Énéïde*. Écrivant aujourd'hui, *Homère* ne feroit pas les fautes qu'il a faites ; *Virgile* auroit encore ses défauts. On doit *Virgile* à *Homère*. On ignore si celui-ci a eu des modèles, mais on sent qu'il pouvoit s'en passer. Il y a plus de talent & d'abondance dans *Homère*, plus d'art & de choix dans *Virgile* ; l'un & l'autre sont peintres ; ils peignent toute la nature & le choix est admirable dans tous les deux, mais il est plus gracieux dans *Virgile* & plus vif dans *Homère*. *Homère* s'est plus attaché que *Virgile* à peindre les caractères, les mœurs ; il est plus moral, & c'est-là le principal avantage du Poëte Grec sur le Poëte Latin. La morale de Virgile est meilleure, & c'est le mérite de son siècle ; l'effet des lumières acquises d'âge en âge ; mais *Homère* a plus de morale, & c'est en lui un mérite propre & personnel ; l'effet de son tour d'esprit particulier : *Virgile* a surpassé *Homère* dans le dessein & dans l'ordonnance. Il viendra plutôt un *Virgile* qu'un *Homère*. Alexandre faisoit ses délices de la lecture du Poëte Grec ; il le mettoit ordinairement sous son chevet avec son épée. Il renferma l'*Iliade* dans la précieuse cassette de *Darius*, *à fin*, dit ce Prince à ses courtisans, *que l'ouvrage le plus parfait de l'esprit humain fût renfermé dans la cassette la plus précieuse du monde*. Il appeloit *Homère*, *ses provisions de l'art militaire*. Voyant un jour le tombeau d'*Achilles* dans le Sigée ; *ô fortuné Héros*, s'écria-t-il, *d'avoir eu un Homère pour chanter tes victoires!* Outre l'Iliade & l'Odyssée, on attribue encore à *Homère* un Poëme burlesque, intitulé la *Batrachomyomachie*, que plusieurs de nos poëtes, entr'autres *Boivin*, ont traduit en vers françois. Les meilleures éditions de ces différens ouvrages sont celles de *Screvélius* grecque & latine, avec les scholies de *Didime*, à Amsterdam, *Elzevir* 1656, en deux volumes *in*-4°. ; de *Grævius*, Professeur d'Utrecht ; de *Josué Barnés* grecque & latine, à Cambridge 1711, en deux volumes *in*-4°. ; de Rome en grec seulement, avec les commentaires d'*Eustate*, quatre volumes *in-fol.* ils ont été traduits dans toutes les langues. M. *Bitaubé* a donné en 1762 une traduction libre de l'*Iliade* qu'il a abrégée ; il a écarté les imperfections, & ne s'est attaché qu'aux beautés. Cette version ne fait pas connoître *Homère* tel qu'il est : c'est un vieillard de trois mille ans d'antiquité habillé à la moderne ; mais elle sera lue préférablement à toutes les autres,

parcequ'elle est écrite avec plus de feu, plus de poësie, plus de grâce que celles qui ont paru jusqu'à présent.

HOMÉRIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient, qui a rapport à Homère, qui est partisan d'Homère.

On a appelé *sorts homériques*, certaines divinations par lesquelles on prétendoit qu'à l'ouverture des poësies d'Homère, le vers qui se rencontroit étoit un oracle sûr & une réponse à la question dont il s'agissoit.

Tout le trouble poëtique
A Paris s'en va cesser:
Perrault l'antipindarique
Et Despréaux l'homérique
Consentent de s'embrasser.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMERISTES; substantif masculin pluriel. Les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs qui faisoient métier de chanter les vers d'Homère dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques.

HOMÉRITES; (les) ancien peuple de l'Arabie Heureuse, qui selon Ptolémée, occupoit la partie méridionale de l'Arabie, depuis le détroit jusqu'aux Adramites. Leur pays répondoit à peu près à ce que l'on appelle aujourd'hui *le pays d'Aden*.

HOMICIDE; substantif masculin. Meurtrier qui tue un homme contre les lois.

Il se dit aussi du crime que renferme cette action.

Suivant les lois divines & humaines, l'homicide volontaire est un crime digne de mort.

La loi de Moïse porte que le parent de celui qui aura été tué, tuera l'homicide aussitôt qu'il l'aura en son pouvoir. Mais il y avoit chez les Juifs des villes de refuge pour servir de retraite aux homicides involontaires; & lorsque ceux-ci s'y étoient refugiés, les plus proches parens ne pouvoient les mettre à mort, jusqu'à ce qu'ils eussent été jugés en présence du peuple: alors si les meurtres étoient déclarés involontaires & arrivés par cas fortuit, sans aucune haine, les meurtriers devoient être ramenés dans la ville où ils s'étoient réfugiés pour y demeurer jusqu'à la mort du grand Prêtre. Si un meurtrier étoit trouvé avant cette mort hors de la ville de refuge, le parent chargé de venger la mort de celui qui avoit été tué, pouvoit impunément tuer le meurtrier. Mais après la mort du grand Prêtre le meurtrier avoit la liberté de retourner dans son pays.

Chez les Athéniens le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice; mais ce qui est de singulier, c'est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le Juge prononçât sa sentence; & si le coupable prenoit la fuite, on se contentoit de confisquer ses biens, & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athènes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés; savoir, l'*Aréopage* pour les assassinats prémédités, le *Palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits; & le *Delphinium* pour les homicides volontaires, mais que l'on soutenoit légitimes.

La première loi qui fut faite sur cette matière chez les Romains est de Numa Pompilius; elle fut insérée dans le code Papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens, étoit puni

de mort comme un *homicide*; mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La première partie de cette loi de Numa contre les assassinats volontaires, fut transportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les Décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces; il ordonna que les affaires qui concernoient les meurtres, seroient jugées par les Décemvirs; que si celui qui étoit condamné appeloit de leur sentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée, le coupable seroit pendu à un arbre, après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de la Jurisprudence romaine*, sur la seizième loi du code Papyrien, qui fut formée de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la suite sous le nom de *loi Sempronia de homicidiis*, ne changea rien à celle de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla étant Dictateur l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de *loi Cornelia de Sicariis*. Quelque temps après la loi des douze Tables, les meurtriers furent appelés *Sicarii*, du mot *sica* qui signifioit une petite épée recourbée qu'on cachoit sous sa robe. Cette espèce de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux Triumvirs ceux que l'on en trouvoit saisis, à moins que cet instrument ne fût nécessaire au métier de celui qui le portoit, par exemple si c'étoit un cuisinier qui eût sur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, si le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit seulement; si c'étoit une personne de moyen état, on le condamnoit à perdre la tête; enfin si c'étoit un esclave on le crucifioit, ou bien on l'exposoit aux bêtes sauvages.

Dans la suite il parut injuste que le commun du peuple fût puni plus rigoureusement que les personnes élevées en dignité; c'est pourquoi il fut résolu que la peine de mort seroit générale pour toutes les personnes qui se rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornélius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que sa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles dispositions que l'on y ajouta en divers temps furent confondues avec la loi *Cornelia de Sicariis*.

On tenoit pour sujets aux rigueurs de la loi *Cornelia de Sicariis*, non-seulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais aussi celui qui à dessein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poison, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou d'un Magistrat s'il avoit reçu de l'argent pour une affaire capitale.

Les Sénatus-Consultes mirent aussi au nombre des meurtriers ceux qui châtroient quelqu'un, soit par un esprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui circoncisoient leurs enfans, à moins que ce ne fussent des Juifs, enfin tous ceux qui faisoient des sacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit seulement de la loi *Cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & singulièrement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Chez les francs & les Germains l'homicide pouvoit se soustraire à la peine, en payant aux parens du défunt une composition qui étoit proprement l'estimation du dommage causé par sa mort. Si l'homicide, dit la loi Salique, n'avoit pas de quoi satisfaire à la peine pécuniaire qu'il avoit encourue, la loi lui permettoit de céder ses biens, & les parens devoient suppléer à ce qui manquoit. Après le père, la mère & le frère, c'étoit la sœur de la mère qui payoit, comme si ce lien avoit quelque chose de plus tendre.

Pour connoître si l'accusé étoit coupable de *l'homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appelées *purgation vulgaire*, dont l'usage continua pendant plusieurs siècles.

Suivant les établissemens de Saint Louis, quand un homme en se battant, en tuoit un autre qui l'avoit blessé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais si un des parens de l'*homicide* assuroit que le défunt l'avoit chargé de venger sa mort, on ordonnoit le duel entre les parties & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore dans les anciennes Ordonnances plusieurs dispositions assez singulières, par rapport à *l'homicide.*

Par exemple, à Abbeville, suivant la charte de Commune donnée à cette Ville par le Roi Jean en 1350, si un bourgeois en tuoit un autre par hasard ou par inimitié, sa maison devoit être abbatue, si on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faisoient son procès; s'il s'échappoit, & qu'au bout d'un an il implorât la miséricorde des échevins, on l'obligeoit à recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, il pouvoit revenir dans la Ville, & si ses ennemis l'attaquoient, ils se rendoient coupables *d'homicide.*

Dans des lettres de Guy, Comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, Régent du Royaume, il est dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accusés d'*homicide*, lorsqu'il se présentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris sur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur Juridiction.

Dans des lettres que le même Prince donna l'année suivante, en faveur des habitans de Ville-franche, en Périgord, il est dit que les biens d'un homicide condamné à mort dans cette ville, appartenoient au Roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Péronne suivant la charte de Commune donnée à cette ville par Philippe Auguste, & confirmée par Charles V en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Péronne un homme de la Commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne se réfugiât dans une Église; sa maison étoit détruite & ses biens confisqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la Commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la Commune une amende de dix livres. La même chose s'observoit aussi à cet égard dans plusieurs autres lieux. Quand l'accusé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit se purger par serment devant les Échevins.

La charte de Commune de Tournay qui est de l'année 1730, porte que si un bourgeois ou habitant de Tournay blesse ou tue un étranger qui l'a attaqué, il ne sera point puni, & que ses biens ne seront point confisqués, parceque les biens d'un étranger qui en se défendant auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne seroient pas confisqués; que les bourgeois ou habitans de Tournay qui en se défendant auront tué ou blessé un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du Roi des lettres de grâces, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'usage présent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime est plus ou moins grave, selon les circonstances; l'assassinat prémédité est de tous les *homicides* le plus criant; aussi n'accorde-t-on point de lettres de grâce à ceux qui en sont auteurs & complices.

L'édit de Henri II du mois de Juillet 1557, prononce en ce cas la peine de mort sur la roue, sans que cette peine puisse être commuée; ce qui est confirmé par l'ordonnance de Blois, qui défend d'accorder pour ce crime des lettres de grâce.

L'article suivant concernant ceux qui se louent pour tuer, battre & outrager, veut que la seule machination & attentat soit puni de mort, quoique le crime n'ait point eu l'effet projeté.

On accorde des lettres de rémission pour les homicides involontaires, ou qui sont commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie. Les lois condamnent les violences, dit M. le Maître dans ses plaidoyers; mais lorsqu'elles défendent d'en faire, elles permettent de les repousser; elles veulent que les hommes écoutent & respectent cette défense dans le commerce paisible & tranquille qu'ils ont ensemble; mais elles les en dispensent lorsque l'on commet contre eux des actes d'hostilité; elles se taisent dans le bruit des armes, & elles ne leur commandent pas alors d'attendre leur protection & leur secours, & de remettre à être vengés par elles, parceque les innocens souffriroient une mort injuste, avant qu'elles fussent venues pour en faire souffrir une juste à ceux qui seroient coupables.

Au reste c'est un principe général appuyé sur le texte précis des lois, que l'héritier ou le donataire meurtrier ne peut profiter ni recueillir les biens de ceux à qui il a donné la mort; & les lois en prononçant cette incapacité, ne distinguent point la nature de l'homicide, c'est-à-dire, s'il a été volontaire ou involontaire, prémédité ou casuel.

Le sieur Menealoty ayant trouvé sa femme en adultère avec le sieur Bruneau, tua l'un & l'autre, & obtint des lettres de rémission qui furent entérinées sans aucune réparation, amende & dépens. Il a ensuite été question de savoir si la donation mutuelle de moitié des biens meubles & immeubles qui se trouvoit faire par le contrat de mariage des sieur & dame Menealoty au profit du survivant devoit avoir lieu, ou si le mari qui avoit tué sa femme, étoit indigne de profiter de la donation. Bacquet traite cette question à fond, & dit que par arrêt rendu le 10 Avril 1603, il a été jugé que le sieur Menealoty ne

pourroit profiter en rien des biens de sa femme.

On dit de quelqu'un qui ruine sa santé par quelques excès, & qui ne la ménage pas, qu'*il est homicide de lui-même.*

Homicide, se dit aussi quelquefois adjectivement; mais alors il n'a guerre d'usage que dans le style soutenu. *Le fer homicide. Des regards homicides. Son bras homicide. Un conseil homicide. Des traits homicides.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMICIDER; vieux mot qui signifioit autrefois tuer, commettre un homicide.

HOMILIAIRE, ou **Homilier**; substantif masculin. *Homiliarius liber.* Terme de Liturgie. Livre qui renferme les homélies des Pères, qu'on lit à l'Office.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMINICOLE; substantif des deux genres. Les Apollinaristes donnèrent autrefois ce nom aux Orthodoxes pour marquer qu'ils adoroient un homme, parcequ'ils soutenoient que Jésus-Christ étoit Homme-Dieu.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMIOSE; substantif féminin & terme de Médecine. Coction du suc nourricier qui le met en état de s'assimiler aux parties qu'il doit nourrir.

HOMMAGE; substantif masculin. Le devoir que le Vassal est tenu de rendre à son Seigneur de fief. *Voy.* Foi & Hommage au mot Foi.

On appelle *hommage lige* ou *plein*, celui où le Vassal promet de servir son Seigneur envers & contre tous.

Les guerres privées que se faisoient autrefois les Seigneurs, furent la principale occasion de cette espèce d'hommage.

Il y avoit autrefois deux sortes d'hommages liges; l'un par lequel le Vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le Souverain, comme l'a remarqué Cujas, & comme il paroît par l'article 50 des établissemens de France; & l'autre par lequel le Vassal s'obligeoit de servir son Seigneur envers tous, à l'exception des autres seigneurs dont le Vassal étoit déjà homme lige.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'hommage lige n'est proprement dû qu'au Roi: il doit être rendu en personne, de quelque condition que soit le Vassal. Celui-ci a la tête nue, les mains jointes sur les Évangiles, un genou à terre, sans épée ni éperon.

On a vu pendant plusieurs siècles, divers Souverains rendre hommage lige au Roi pour des terres qu'ils possédoient en France. Les Rois d'Angleterre, par exemple, le rendoient pour les Duchés de Normandie & de Guyenne & pour le comté de Ponthieu: les Rois d'Espagne, pour les comtés de Flandre & d'Artois: & les Ducs de Lorraine pour le duché de Bar.

Édouard III, Roi d'Angleterre & Duc de Guienne, fit hommage lige au Roi Philippe de Valois à Amiens en 1330, *de bouche & de parole seulement, sans les mains mettre entre celles du Roi de France.* Ce Prince n'en voulut pas faire davantage parcequ'il ne croyoit pas y être obligé; mais étant retourné en Angleterre, & ayant examiné de quelle nature étoit l'hommage qu'il devoit au Roi de France, il écrivit une sorte de *lettres patentes scellées de son grand scel*, par lesquelles il re-

connoissoit que cet hommage étoit lige. Voici comme il s'exprime.

» Et afin qu'au temps à venir, de » ce ne soit jamais discorde, nous » promettons pour nous & nos successeurs Ducs d'Aquitaine, que » ledit hommage se fera en cette » manière : le Roi d'Angleterre, » Duc d'Aquitaine, tiendra ses » mains ès mains du Roi de France, » & celui qui adressera ses paroles » au Roi d'Angleterre, Duc d'A- » quitaine, & qui parlera pour le » Roi de France, dira ainsi : vous » devenez homme lige au Roi, » Monseigneur qu'ici est, comme » Duc de Guienne & Pair de Fran- » ce, & lui promettez foi & loiauté » porter. Dites voire ; & le Roi » d'Angleterre, Duc de Guienne » & ses successeurs diront voire ; » & lors ledit Roi de France rece- » vra ledit Roi d'Angleterre, Duc » de Guienne, audit hommage lige, » à la foi & à la bouche, sauf son » droit, & l'autrui, *&c.* »

On commença principalement sous le règne de Philippe le Bel en 1301, à faire hommage pour le Barrois, & depuis ce temps-là les Ducs de Lorraine qui ont possédé le Barrois, ont régulièrement rendu ce devoir à nos Rois.

Cette cérémonie se fit de la manière suivante par l'Empereur défunt lors de son avènement aux duchés de Lorraine & de Bar, après la mort du Duc Léopold son père. Ce Prince se rendit au château de Versailles, le premier Février 1730, à trois heures après midi. Le Roi étoit dans sa chambre assis dans un fauteuil & couvert. Le Duc de Lorraine y étant entré fit une profonde révérence : il en fit une autre quand il fut au milieu de la chambre, & une troisième lorsqu'il fut auprès du Roi, sans que Sa Majesté se levât ni se découvrît. Alors le Roi dit au Prince de Tonnay-Charente, premier Gentilhomme de la Chambre de prendre le chapeau, les gants & l'epée du Duc de Bar.

Ce Prince s'étant mis à genoux sur un carreau qui étoit aux pieds du Roi, & ayant ses mains jointes entre celles de Sa Majesté, le Chancelier de France lut à haute voix le serment qui suit, & le Duc de Bar promit de l'observer.

» Monsieur, vous rendez au Roi » la foi & hommage lige que vous » lui devez comme à votre Souve- » rain Seigneur à cause du duché » de Bar, pour les terres dudit Du- » ché, mouvantes de sa couronne, » & pour les autres terres qui vous » appartiennent en propriété dans » l'étendue du chemin depuis Metz » jusqu'en Alsace, dont la souve- » raineté appartient à Sa Majesté » en conséquence du traité de paix » fait & conclu à Ruiswick, *&c.* » Vous jurez, promettez à Sa Ma- » jesté de lui rendre la fidélité, ser- » vice & obéissance que vous êtes » tenu de lui rendre à cause desdi- » tes terres, & de le servir de vo- » tre personne & de vos biens en- » vers tous & contre tous, sans nul » excepter, en toutes les guerres » que lui & ses successeurs Rois » pourroient ci après avoir contre » les ennemis de sa couronne, pour » quelque cause que ce soit, ainsi » que vous y êtes obligé pour raison » desdites terres, & ne permettrez » qu'en icelles il soit fait aucune » chose au préjudice de Sa Majesté » & de son état. Vous le jurez & » promettez » & le Duc de Lorraine le promit & le jura.

Ensuite le Roi se leva, se découvrit

vrit & se recouvrit aussitôt, & fit couvrir le Duc de Lorraine. Le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu & le Comte de Toulouse qui étoient auprès du Roi, se couvrirent aussi un moment après, ainsi que le Cardinal de Fleury.

Le Garde des sceaux de France, le Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, & le Comte de Maurepas, Secrétaire d'État, ayant le département de la Maison du Roi, qui avoient été présens à la prestation de cet hommage, en dressèrent un procès verbal dont ils donnèrent une copie au Duc de Lorraine & une au Roi. Au bas de celle destinée pour Sa Majesté, ils firent mettre un certificat signé du Duc de Lorraine, par lequel il reconnoissoit que tout ce qui y étoit contenu, étoit véritable.

Hommage de dévotion, s'est dit d'une déclaration & reconnoissance que quelques Seigneurs souverains ou qui ne relevoient de personne pour leurs fiefs & Seigneuries, faisoient de les tenir d'une telle Église.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques Seigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs Seigneurs dominans; c'étoit une espèce de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le Seigneur, de prendre les armes pour la défense de l'Église où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence ni autoriser les Églises à prétendre une supériorité temporelle sur les Seigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les Seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une Église & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces Églises. C'est ainsi que les Sires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs États, tantôt à l'Église de l'Isle-Barbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'Église de Nantua, d'autrefois à l'Abbaye de Cluny & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refusèrent de rendre cet *hommage* auquel ils n'étoient en effet point obligés.

Cependant quoique ces sortes d'*hommages* ne fussent dûs qu'à Dieu auquel on les rendoit entre les mains de son Église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient *hommage* à leur Église.

La coutume de Poitou, *art. 108*, » dit *que quiconque a hommage* pour » raison d'aucune chose, est fondé » sur icelle d'avoir jurisdiction, si » ce n'étoit *hommage* de dévotion, » comme celui qui est donné en » franche aumône à l'Église, le- » quel *hommage* de dévotion n'em- » porte fief, jurisdiction ni autre » devoir.

On a appelé *hommage de foi & de service*, celui par lequel le Vassal s'obligeoit de rendre quelque service de son propre corps à son Seigneur, comme autrefois lorsqu'il promettoit de lui servir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille.

Hommage, se dit aussi figurément & signifie soumission, vénération, respect. *Toutes les créatures doivent rendre hommage au Createur.*

On dit figurément, *rendre foi & hommage à quelqu'un ;* pour dire, lui rendre ses respects, ses devoirs.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *omaje.*

HOMMAGER ; substantif masculin. Celui qui doit l'hommage. *Voyez* Hommage.

Le *h* ne se fait point sentir.

HOMMASSE ; adjectif des deux genres. Il ne se dit que d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme. *Elle a la figure hommasse.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMME ; substantif masculin. *Homo.* Animal raisonnable qui commande à toutes les créatures : vassal du ciel, Roi de la terre, dit l'éloquent M. de Buffon, il l'ennoblit, la peuple & l'enrichit : il établit entre les êtres vivans, l'ordre, la subordination, l'harmonie : il embellit la nature même, il la cultive, l'étend & la polit, en élague le chardon & la ronce, y multiplie le raisin & la rose.

Dans cette acception on comprend toute l'espèce humaine.

Nous commencerons l'histoire de l'homme au moment de sa naissance : pour ce qui l'a précédé, *voy.* Fœtus.

L'homme naissant passe d'un élément dans un autre au sortir de l'eau qui l'environnoit de toutes parts dans le sein de sa mère, il se trouve exposé à l'air, & il éprouve dans l'instant les impressions de ce fluide actif. La plupart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance : l'enfant les ouvre aussitôt qu'il est né, mais ils sont fixes & ternes ; on n'y voit pas ce brillant qu'ils auront dans la suite, ni le mouvement qui accompagne la vision ; cependant la lumière qui les frappe semble faire impression, puisque la prunelle qui a déjà jusqu'à une ligne & demie ou deux de diamètre, se retrécit ou s'élargit à une lumière plus forte ou plus foible ; en sorte qu'on pourroit croire qu'elle produit déjà une espèce de sentiment, mais ce sentiment est fort obtus : le nouveau né ne distingue rien, car ses yeux même en prenant du mouvement, ne s'arrêtent sur aucun objet, l'organe est encore imparfait, la cornée est ridée & peut-être la rétine est-elle aussi trop molle pour recevoir les images des objets & donner la sensation de la vue distincte. Il paroît en être de même des autres sens ; ils n'ont pas encore pris une certaine consistance nécessaire à leurs opérations, & lors même qu'ils sont arrivés à cet état, il se passe encore beaucoup de temps avant que l'enfant puisse avoir des sensations justes & complettes. Les sens sont des instrumens dont il faut apprendre à se servir. Quoiqu'au moment de sa naissance il donne des signes de douleur par ses gémissemens & ses cris, il n'a encore aucune expression pour marquer le plaisir : il ne commence à rire qu'au bout de quarante jours ; c'est aussi le temps auquel il commence à pleurer ; car auparavant les cris & les gémissemens ne sont point accompagés de larmes. Il ne paroît donc aucun si-

gne des passions sur le visage du nouveau né; les parties de la face n'ont pas même toute la consistance & tout le ressort nécessaires à cette espèce d'expression des sentimens de l'ame : toutes les autres parties du corps encore foibles & délicates n'ont que des mouvemens incertains & mal assurés : il ne peut pas se tenir debout, ses jambes & ses cuisses sont encore pliées par l'habitude qu'il a contractée dans le sein de sa mère, il n'a pas la force d'étendre les bras ou de saisir quelque chose à la main : si on l'abandonnoit, il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

Trois jours après la naissance de l'enfant, il lui survient ordinairement une jaunisse & il se trouve dans ses mamelles du lait qu'on exprime avec les doigts. On voit palpiter dans quelques enfans nouveaux nés, le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut sentir le battement des sinus ou des artères du cerveau si on y porte la main. Il se forme au-dessus de cette ouverture une espèce de croûte ou de galle quelquefois fort épaisse & qu'on est obligé de frotter avec des brosses pour la faire tomber à mesure qu'elle se sèche.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse, blanchâtre & quelquefois assez tenace pour qu'on soit obligé de la détremper avec quelque liqueur douce afin de la pouvoir enlever : on a toujours dans ce pays-ci la sage précaution de ne laver l'enfant qu'avec des liqueurs tièdes; cependant des nations entières, celles mêmes qui habitent les climats froids, sont dans l'usage de plonger leurs enfans dans l'eau froide aussitôt qu'ils sont nés sans qu'il leur en arrive aucun mal : on dit même que les Lapones laissent leurs enfans dans la neige jusqu'à ce que le froid les ait saisis au point d'arrêter la respiration, & qu'alors elles les plongent dans un bain d'eau chaude : ils n'en sont pas même quittes pour être lavés avec si peu de ménagement au moment de leur naissance; on les lave encore de la même façon trois fois chaque jour pendant la première année de leur vie, & dans les suivantes on les baigne trois fois chaque semaine dans l'eau froide. Les peuples du Nord sont persuadés que les bains froids rendent les hommes plus forts & plus robustes; & c'est par cette raison qu'ils les forcent de bonne heure à en contracter l'habitude.

Les Indiennes de l'Isthme de l'Amérique se baignent avec leurs enfans dans l'eau froide un instant après leur accouchement, & on les voit très-rarement périr par les suites des couches.

Quelques instans après sa naissance l'enfant urine, c'est ordinairement lorsqu'il sent la chaleur du feu; quelquefois il rend en même temps le *meconium* ou les excrémens qui se sont formés dans les intestins pendant le temps de son séjour dans la matrice : cette évacuation ne se fait pas toujours aussi promptement, souvent elle est retardée; mais si elle n'arrivoit pas dans l'espace du premier jour, il seroit à craindre que l'enfant ne s'en trouvât incommodé, & qu'il ne ressentît des douleurs de colique : dans ce cas on tâche de faciliter cette évacuation par quelques moyens. Le *meconium* est de couleur noire : on connoît que l'enfant en est absolument débarrassé lorsque

les excrémens qui succèdent ont une autre couleur; ils deviennent blanchâtres : ce changement arrive ordinairement le deuxième & le troisième jour : alors leur odeur est beaucoup plus mauvaise que celle du *meconium ;* ce qui prouve que la bile & les sucs amers du corps commencent à s'y mêler.

On ne fait téter l'enfant que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mere qu'on lui donne de nouveaux liens ; on l'emmaillotte, usage barbare des seuls peuples policés : on le couche la tête fixe & les jambes allongées, les bras pendans à côté du corps : il est entouré de linges & de bandages de toute espèce qui ne lui permettent pas de changer de situation ; heureux ! si on ne l'a pas serré au point de l'empêcher de respirer, & si on a eu la précaution de le coucher sur le côté, afin que les eaux qu'il doit rendre par la bouche puissent tomber d'elles-mêmes; car il n'auroit pas la liberté de tourner la tête sur le côté pour en faciliter l'écoulement. Les peuples qui se contentent de couvrir ou de vêtir leurs enfans sans les mettre au maillot, ne font-ils pas mieux que nous ? Les Siamois, les Japonois, les Indiens, les Nègres, les Sauvages du Canada, ceux de la Virginie, du Brésil, & la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfans nus sur des lits de coton suspendus, ou les mettent dans des espèces de berceaux couverts & garnis de pelleteries. *Voyez* EMMAILLOTTER.

Les enfans dorment pendant la plus grande partie du jour & de la nuit dans les premiers temps de leur vie ; ils semblent même n'être éveillés que par la douleur ou par la faim ; aussi les plaintes & les cris succèdent presque toujours à leur sommeil ; car comme ils sont obligés de demeurer dans la même situation dans le berceau, & qu'ils sont toujours contraints par les entraves du maillot, cette situation devient fatigante & douloureuse après un certain temps : ils sont mouillés & souvent refroidis par leurs excrémens dont l'âcreté offense la peau qui est fine & délicate & par conséquent très-sensible. Dans cet état les enfans ne font que des efforts impuissans, ils n'ont dans leur foiblesse que l'expression des gémissemens pour demander du soulagement : on doit avoir la plus grande attention à les secourir au plutôt, il faut prévenir tous ces inconvéniens en changeant une partie de leurs vêtemens au moins deux ou trois fois par jour & même dans la nuit. Ce soin est si nécessaire que les Sauvages même y sont attentifs quoique le linge manque aux Sauvages, & qu'il ne leur soit pas possible de changer aussi souvent de pelleteries que nous pouvons changer de linge: ils suppléent à ce défaut en mettant dans les endroits convenables, quelque matière assez commune pour qu'ils ne soient pas dans la nécessité de l'épargner. Dans la partie septentrionale de l'Amérique on met au fond des berceaux, une bonne quantité de cette poudre que l'on tire du bois qui a été rongé des vers & que l'on appelle communément *ver-moulu :* les enfans sont couchés sur cette poudre & recouverts de pelleteries. On prétend que cette sorte de lit est aussi douce & aussi molle que la plume ; mais ce n'est pas pour flatter la délicatesse des en-

ſans que cet uſage eſt introduit, c'eſt ſeulement pour les tenir propres : en effet cette poudre pompe l'humidité & après un certain temps on la renouvelle. En Virginie on attache les enfans nus ſur une planche garnie de coton, qui eſt percée pour l'écoulement des excrémens : le froid de ce pays devroit contrarier cette pratique qui eſt preſque générale en Orient, & ſurtout en Turquie : au reſte cette précaution ſupprime toute ſorte de ſoins, c'eſt toujours le moyen le plus ſûr de prévenir les effets de la négligence ordinaire des nourrices.

Il faut placer le berceau de l'enfant, de façon qu'il ſoit éclairé par les pieds, ſoit que la lumière vienne d'une fenêtre ou d'un flambeau : dans cette poſition les deux yeux de l'enfant peuvent recevoir en même temps & acquérir par l'exercice, une force égale : ſi l'un des yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra louche.

La nourrice ne doit donner à l'enfant que le lait de ſes mamelles pour nourriture, au moins pendant les deux premiers mois, il ne faudroit même lui faire prendre aucun autre aliment pendant le troiſième & le quatrième mois, ſurtout lorſque ſon tempérament eſt foible & délicat. Quelque robuſte que puiſſe être un enfant, il pourroit en arriver de grands inconvéniens, ſi on lui donnoit d'autre nourriture que le lait de la nourrice avant la fin du premier mois. En Hollande, en Italie, en Turquie, & en général dans tout le Levant, on ne donne aux enfans que le lait des mamelles pendant un an entier ; les Sauvages du Canada les alaitent juſqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, & quelquefois juſqu'à ſix ou ſept ans : dans ce pays-ci, comme la plupart des nourrices n'ont pas aſſez de lait pour fournir à l'appétit de leurs enfans, elles cherchent à l'épargner, & pour cela elles leur donnent un aliment compoſé de farine & de lait, même dès les premiers jours de leur naiſſance ; cette nourriture appaiſe la faim, mais l'eſtomac & les inteſtins de ces enfans étant à peine ouverts, & encore trop foibles pour digérer un aliment groſſier & viſqueux, ils ſouffrent, deviennent malades & périſſent quelquefois de cette eſpèce d'indigeſtion.

Le lait des animaux peut ſuppléer au défaut de celui des femmes ; ſi les nourrices en manquoient dans certains cas, ou s'il y avoit quelque choſe à craindre pour elles de la part de l'enfant, on pourroit lui donner à téter le mamelon d'un animal, afin qu'il reçût le lait dans un degré de chaleur toujours égal & convenable, & ſurtout afin que ſa propre ſalive ſe mêlât avec le lait pour en faciliter la digeſtion, comme cela ſe fait par le moyen de la ſuccion, parceque les muſcles qui ſont alors en mouvement, font couler la ſalive en preſſant les glandes & les autres vaiſſeaux.

L'enfant eſt ſujet aux vers & à la vermine ; c'eſt un effet de ſa première nourriture. Il eſt moins ſenſible au froid que dans tous les autres temps de la vie ; la chaleur intérieure eſt apparemment plus grande, on ſait que le pouls des enfans eſt bien plus fréquent que celui des adultes ; cela ſeul ſuffiroit pour faire penſer que la chaleur intérieure eſt plus grande dans la même proportion, & l'on ne peut guère douter que les petits animaux n'aient plus de chaleur que les grands par

cette même raison ; car la fréquence du battement du cœur & des artères, est d'autant plus grande que l'animal est petit ; cela s'observe dans les différentes espèces, aussi-bien que dans la même espèce ; le pouls d'un enfant ou d'un homme de petite stature est plus fréquent que celui d'une personne adulte ou d'un homme de haute taille ; le pouls d'un bœuf est plus lent que celui d'un homme, celui d'un chien est plus fréquent, & les battemens du cœur d'un animal encore plus petit, comme d'un moineau, se succèdent si promptement, qu'à peine peut-on les compter.

La vie de l'enfant est fort chancelante jusqu'à l'âge de trois ans, mais dans les deux ou trois années suivantes elle s'assure, & l'enfant de six ou sept ans est plus assuré de vivre, qu'on ne l'est à tout autre âge : en consultant les nouvelles tables qu'on a faites à Londres sur les degrés de la mortalité du genre humain dans les différens âges, il paroît que d'un certain nombre d'enfans nés en même temps, il en meurt plus d'un quart dans la première année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premières années. Si ce calcul étoit juste, on pourroit donc parier lorsqu'un enfant vient au monde, qu'il ne vivra que trois ans, observation bien triste pour l'espèce humaine ; Car on croit vulgairement qu'un homme qui meurt à vingt-cinq ans doit être plaint sur sa destinée & sur le peu de durée de sa vie, tandis que suivant ces tables, la moitié du genre humain devroit périr avant l'âge de trois ans ; par conséquent tous les hommes qui ont vécu plus de trois ans, loin de se plaindre de leur sort, devroient se regarder comme traités plus favorablement que les autres par le Créateur. Mais cette mortalité des enfans n'est pas à beaucoup près aussi grande par-tout, qu'elle l'est à Londres ; car M. Dupré de S. Maur s'est assuré par un grand nombre d'observations faites en France, qu'il faut sept ou huit années pour que la moitié des enfans nés en même temps soit éteinte ; on peut donc parier en ce pays qu'un enfant qui vient de naître, vivra sept ou huit ans. Lorsque l'enfant a atteint l'âge de cinq, six ou sept ans, il paroît par ces mêmes observations que sa vie est plus assurée qu'à tout autre âge, car on peut parier quarante-deux ans de vie de plus, au lieu qu'à mesure que l'on vit au-delà de cinq, six ou sept ans, le nombre des années que l'on peut espérer de vivre, va toujours en diminuant, de sorte qu'à douze ans on ne peut plus parier que pour trente-neuf ans, à vingt ans pour trente-trois ans & demi, à trente ans pour vingt-huit années de vie de plus, & ainsi de suite jusqu'à quatre-vingt-cinq ans qu'on peut encore parier raisonnablement de vivre trois ans.

Il y a quelque chose d'assez remarquable dans l'accroissement du corps humain : le fœtus dans le sein de la mère, croît toujours de plus en plus jusqu'au moment de la naissance, l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, auquel il croît, pour ainsi dire, tout à coup, & arrive en fort peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir pour toujours.

L'enfant commence à bégayer à douze ou quinze mois, & ne prononce pour l'ordinaire distinctement qu'à deux ans & demi, & sou-

vent beaucoup plus tard : on remarque que ceux qui commencent à parler fort tard, ne parlent jamais si aisément que les autres.

La puberté accompagne l'adolescence & précède la jeunesse. Jusqu'alors l'homme avoit tout ce qu'il lui falloit pour être : il va se trouver pourvu de tout ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le temps de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance.

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux : elle se faisoit huit jours après la naissance : elle se fait en Turquie à sept ou huit ans ; on attend même jusqu'à onze & douze ; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plupart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circoncit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des Nymphes l'exige. Ceux de la rivière de Benin n'attendent pas ce temps ; les garçons & les filles sont circoncis huit ou quinze jours après leur naissance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant ; on le perce & on le traverse d'un gros fil qu'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient fermées ; alors on substitue au fil un anneau ; cela s'appelle *infibuler :* on infibule les garçons & les filles. *Voyez infibulation.*

Dans l'enfance il n'y a quelquefois qu'un testicule dans le scrotum, & quelquefois point du tout ; on ne doit cependant pas toujours juger que les jeunes gens qui sont dans l'un ou l'autre de ces cas, soient en effet privés de ce qui paroît leur manquer : il arrive assez souvent que les testicules sont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muscles, mais souvent ils surmontent avec le temps les obstacles qui les arrêtent, & ils descendent à leur place ordinaire ; cela se fait naturellement à l'âge de huit ou dix ans, ou même à l'âge de puberté ; ainsi on ne doit pas s'inquiéter pour les enfans qui n'ont point de testicules ou qui n'en ont qu'un. Les adultes sont rarement dans le cas d'avoir les testicules cachés, apparemment qu'à l'âge de puberté la nature fait un effort pour les faire paroître au-dehors ; c'est aussi quelquefois par l'effet d'une maladie ou d'un mouvement violent, tel qu'un saut ou une chûte, *&c.* Quand même les testicules ne se manifestent pas, on n'en est pas moins propre à la génération : l'on a même observé que ceux qui sont dans cet état, ont plus de vigueur que les autres.

Il se trouve des hommes qui n'ont réellement qu'un testicule ; ce défaut ne nuit point à la génération : l'on a remarqué que le testicule qui est seul, est alors beaucoup plus gros qu'à l'ordinaire : il y a aussi des hommes qui en ont trois, ils sont, dit-on, beaucoup plus vigoureux & plus forts de corps que les autres. On peut voir, par l'exemple, des animaux, combien ces parties contribuent à la force & au courage ; quelle différence entre un bœuf & un taureau, un bélier & un mouton, un coq & un chapon !

La castration cependant est d'un usage fort ancien, surtout en Asie & dans une partie de l'Afrique, où des milliers d'hommes mutilés, sont occupés à garder les femmes : on en sacrifie aussi beaucoup à la perfection de la voix au-delà des Alpes. *Voyez* Castration.

La voix change dans les hommes & même dans les femmes à l'âge de puberté, & les femmes qui ont la voix forte sont soupçonnées d'avoir plus de penchant à l'amour.

Le premier signe de la puberté est une espèce d'engourdissement aux aînes, qui devient plus sensible lorsque l'on marche ou lorsque l'on plie le corps en avant; souvent cet engourdissement est accompagné de douleurs assez vives dans toutes les jointures des membres, ceci arrive presque toujours aux jeunes gens qui tiennent du rachitisme. Tous ont éprouvé auparavant, ou éprouvent en même temps une sensation jusqu'alors inconnue dans les parties qui caractérisent le sexe, il s'y élève un quantité de petites proéminences d'une couleur blanchâtre, ces petits boutons sont les germes d'une nouvelle production, de cette espèce de cheveux qui doivent voiler ces parties; le son de la voix change, il devient rauque & inégal pendant un espace de temps assez long, après lequel il se trouve plus plein, plus assuré, plus fort & plus grave qu'il n'étoit auparavant; ce changement est très-sensible dans les garçons, & s'il l'est moins dans les filles, c'est parceque le son de leur voix est naturellement plus aigu.

Ces signes de puberté sont communs aux deux sexes, mais il y en a de particuliers à chacun; l'éruption des menstrues, l'accroissement du sein pour les femmes; la barbe & l'émission de la liqueur séminale pour les hommes : il est vrai que ces signes ne sont pas aussi constans les uns que les autres; la barbe, par exemple, ne paroît pas toujours précisément au temps de la puberté, il y a même des nations entières où les hommes n'ont presque point de barbe, & il n'y a au contraire, aucun peuple chez qui la puberté des femmes ne soit marquée par l'accroissement des mamelles.

Dans toute l'espèce humaine les femmes arrivent à la puberté plutôt que les mâles, mais chez les différens peuples l'âge de puberté est différent, & semble dépendre en partie de la temperature du climat & de la qualité des alimens; dans les villes & chez les gens aisés, les enfans accoutumés à des nourritures succulentes & abondantes, arrivent plutôt à cet état; à la campagne & dans le pauvre peuple les enfans sont plus tardifs, parcequ'ils sont mal oú trop peu nourris; il leur faut deux ou trois années de plus : dans toutes les parties méridionales de l'Europe & dans les villes, la plupart des filles sont pubères à douze ans, & les garçons à quatorze, mais dans les provinces du Nord & dans les campagnes, à peine les filles le sont-elles à quatorze & les garçons à seize. Dans les climats les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, la plupart des filles sont pubères à dix & même à neuf ans; l'écoulement périodique, quoique moins abondant dans ces pays chauds, paroît cependant plutôt que dans les pays froids: l'intervalle de cet écoulement est à peu près le même dans toutes les nations, & il y a sur cela plus de diversité, d'individu à individu que de peuple à peuple; car dans le même climat & dans la même nation, il y a des femmes qui tous les quinze jours sont sujettes au retour de cette évacuation naturelle, & d'autres qui ont jusqu'à cinq & six semaines de libres; mais ordinairement l'intervalle

tervalle est d'un mois, à quelques jours près.

La quantité de l'évacuation paroît dépendre de la quantité des alimens, & de celle de la transpiration insensible. Les femmes qui mangent plus que les autres, & qui ne font point d'exercice, ont des menstrues plus abondantes; celles des climats chauds, où la transpiration est plus grande que dans les pays froids, en ont moins. Hippocrate en avoit estimé la quantité à la mesure de deux émines, ce qui fait neuf onces pour le poids.

Mais cette quantité varie beau coup dans les différentes circonstances, on pourroit peut-être aller depuis une ou deux onces jusqu'à une livre & plus. La durée de l'écoulement est de trois, quatre ou cinq jours dans la plupart des femmes, & de six, sept & même huit dans quelques-unes: la surabondance de la nourriture & du sang est la cause matérielle des menstrues, les symptômes qui précèdent leur écoulement, sont autant d'indices certains de plénitude, comme la chaleur, la tension, le gonflement, & même la douleur que les femmes ressentent, non-seulement dans les endroits mêmes où sont les réservoirs, & dans ceux qui les avoisinent, mais aussi dans les mamelles: elles sont gonflées, & l'abondance du sang y est marquée par la couleur de leur aréole qui devient alors plus foncée: les yeux sont chargés, & au-dessous de l'orbite la peau prend une teinte de bleu ou de violet: les joues se colorent, la tête est pesante & douloureuse, & en général tout le corps est dans un état d'accablement causé par la surcharge du sang.

C'est ordinairement à l'âge de puberté que le corps achève de prendre son accroissement en hauteur: les jeunes gens grandissent presque tout à coup de plusieurs pouces, mais de toutes les parties du corps celles où l'accroissement est le plus prompt & le plus sensible, sont les parties de la génération dans l'un & l'autre sexe; mais cet accroissement n'est dans les mâles qu'un développement, une augmentation de volume, au lieu que dans les femelles il produit souvent un retrécissement auquel on a donné différens noms lorsqu'on a parlé des signes de la virginité.

Les hommes jaloux des primautés en tout genre, ont toujours fait grand cas de tout ce qu'ils ont cru pouvoir posséder exclusivement & les premiers; c'est cette espèce de folie qui a fait un être réel de la virginité des filles. La virginité qui est un être moral, une vertu qui ne consiste que dans la pureté du cœur, est devenu un objet physique dont tous les hommes se sont occupés: ils ont établi sur cela des opinions, des usages, des cérémonies, des superstitions, & même des jugemens & des peines: les abus les plus illicites, les coutumes les plus deshonnêtes, ont été autorisés: on a soumis à l'examen de Matrones ignorantes, & exposé aux yeux de Médecins prévenus, les parties les plus secrètes de la nature, sans songer qu'une pareille indécence est un attentat contre la virginité, que c'est la violer que de chercher à la reconnoître, que toute situation honteuse, tout état indécent dont une fille est obligée de rougir intérieurement, est une vraie défloration. *Voyez* Hymen.

On a aussi regardé comme un signe de virginité l'effusion de sang

dans l'acte de la génération : cependant il est évident, remarque l'illustre Naturaliste d'après qui nous parlons, que ce prétendu signe est nul dans toutes les circonstances où l'entrée du vagin a pu être relâchée ou dilatée naturellement. Aussi toutes les filles, quoique non déflorées, ne répandent pas du sang, d'autres qui le sont en effet, ne laissent pas d'en répandre : les unes en donnent abondamment & plusieurs fois, d'autres très-peu & une seule fois, & d'autres point du tout, cela dépend de l'âge, de la santé, de la conformation & d'un grand nombre de circonstances.

Il arrive dans les parties de l'un & l'autre sexe un changement considérable dans le temps de la puberté ; celles de l'homme prennent un prompt accroissement, & ordinairement elles arrivent en moins d'un an ou deux à l'état où elles doivent rester pour toujours ; celles de la femme croissent aussi dans le même temps de la puberté, les Nymphes surtout qui étoient auparavant presque insensibles, deviennent plus grosses, plus apparentes, & même elles excèdent quelquefois les dimensions ordinaires : l'écoulement périodique arrive en même temps, & toutes ces parties se trouvant gonflées par l'abondance du sang, & étant dans un état d'accroissement, elles se tuméfient, elles se serrent mutuellement, & elles s'attachent les unes aux autres dans tous les points où elles se touchent immédiatement : l'orifice du vagin se trouve ainsi plus rétréci qu'il ne l'étoit, quoique le vagin lui-même ait pris aussi de l'accroissement dans le même temps ; la forme de ces retrécissemens doit, comme l'on voit, être fort différente dans les différens sujets & dans les différens degrés de l'accroissement de ces parties : aussi paroît-il, par ce qu'en disent les Anatomistes, qu'il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, quelquefois trois ou deux, & que souvent il se trouve une espèce d'anneau circulaire ou sémi-lunaire, ou bien un froncement, une suite de petits plis ; mais ce qui n'est pas dit par ces Anatomistes, c'est que quelque forme que prenne ce retrécissement, il n'arrive que dans le temps de la puberté.

Les petites filles n'ont rien de semblable, & quand elles ont commerce avec les hommes avant la puberté, il n'y a aucune effusion de sang, pourvu qu'il n'y ait pas une disproportion trop grande, ou des efforts trop brusques ; au contraire, lorsqu'elle sont en pleine puberté & dans le temps de l'accroissement de ces parties, il y a très-souvent effusion de sang pour peu qu'on y touche, surtout si elles ont de l'embonpoint, & si les règles vont bien, car celles qui sont maigres ou qui ont des fleurs blanches, n'ont pas ordinairement cette apparence de virginité ; & ce qui prouve évidemment que ce n'est en effet qu'une apparence trompeuse, c'est qu'elle se répète même plusieurs fois, & après des intervalles de temps assez considérables ; une interruption de quelque temps fait renaître cette virginité ; & il est certain qu'une jeune personne qui dans les premières approches, aura répandu beaucoup de sang, en répandra encore après une absence, quand même le premier commerce auroit duré plusieurs mois, & qu'il auroit été aussi intime & aussi fréquent qu'on le peut supposer : tant que le corps prend de l'accroissement,

l'effusion de sang peut se répéter, pourvu qu'il y ait une interruption de commerce assez longue pour donner le temps aux parties de se réunir & de reprendre leur premier état, & il est arrivé plus d'une fois que des filles qui avoient eu plus d'une foiblesse, n'ont pas laissé de donner ensuite à leur mari cette preuve de leur virginité, sans autre artifice que celui d'avoir renoncé pendant quelque temps à leur commerce illégitime.

Ces filles dont la virginité se renouvelle, ne sont pas en aussi grand nombre que celles à qui la nature a refusé cette espèce de faveur; pour peu qu'il y ait de dérangement dans la santé, que l'écoulement périodique se montre mal & difficilement, que les parties soient trop humides, & que les fleurs blanches viennent à les relâcher, il ne se fait aucun rétrécissement, aucun froncement, ces parties prennent de l'accroissement, mais étant continuellement humectées, elles n'acquièrent pas assez de fermeté pour se réunir, il ne se forme ni caroncules, ni anneau, ni plis, l'on ne trouve que peu d'obstacles aux premières approches, & elles se font sans effusion de sang.

Rien n'est donc plus chimérique que les préjugés des hommes à cet égard, & rien de plus incertain que ces prétendus signes de la virginité du corps.

Si l'on en vouloit avoir un qui fût évident & infaillible, il faudroit le chercher parmi ces nations sauvages & barbares de l'Éthiopie, du Pégu, de l'Arabie Pétrée, *&c.* qui aussitôt que les filles sont nées rapprochent par une sorte de couture les parties que la nature a séparées & ne laissent libre que l'espace nécessaire pour les écoulemens naturels. *Voyez* INFIBULATION.

Mais quel contraste dans les goûts & dans les mœurs des différentes nations! Après ce qu'on vient de dire du cas que la plupart des hommes font de la virginité, croiroit-on que d'autres peuples la méprisent, & qu'ils regardent comme un ouvrage servile la peine qu'il faut prendre pour l'ôter? Il y en a qui cèdent les prémices des vierges aux prêtres de leurs idoles, ou qui en font une espèce de sacrifice à l'idole même; les prêtres des royaumes de Cochin & de Calicut, jouissent de ce droit, & chez les Canarins de Goa, les vierges sont prostituées de gré ou de force par leurs plus proches parens à une idole de fer: la superstition aveugle de ces peuples leur fait commettre ces excès dans des vues de religion; des vues purement humaines en ont engagé d'autres à livrer avec empressement leurs filles à leurs chefs, à leurs maîtres, à leurs seigneurs: les habitans des îles Canaries, du royaume de Congo, prostituent leurs filles de cette façon, sans qu'elles en soient deshonorées: c'est à peu près la même chose en Turquie & en Perse, & dans plusieurs autres pays de l'Asie & de l'Afrique, où les plus grands Seigneurs se trouvent trop honorés de recevoir de la main de leur maître les femmes dont il s'est dégoûté.

Au royaume d'Arracan & aux îles Philippines, un homme se croiroit deshonoré s'il épousoit une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre, & ce n'est qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Thibet, les mères cherchent des étrangers, & les prient instamment de mettre leurs filles en état de trouver des maris: les Lapons préfèrent

aussi les filles qui ont eu commerce avec des étrangers, ils pensent qu'elles ont plus de mérite que les autres, puisqu'elles ont su plaire à des hommes qu'ils regardent comme connoisseurs & meilleurs juges de la beauté qu'ils ne le sont eux-mêmes; à Madagascar & dans quelques autres pays, les filles les plus libertines & les plus débauchées sont celles qui sont le plutôt mariées.

On pourroit donner plusieurs autres exemples de ce goût singulier.

L'état de l'homme après la puberté est celui du mariage : un homme ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un homme, puisque le nombre des femelles est à peu près égal à celui des mâles. L'objet du mariage est d'avoir des enfans; mais cela n'est pas toujours possible : il y a différentes causes de stérilité : dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la première éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge, les rend stériles. *Voyez* STÉRILITÉ, IMPUISSANCE, CONCEPTION.

L'âge auquel l'homme peut engendrer, n'a pas de termes aussi marqués que celui des femmes : il faut que le corps soit parvenu à un certain point d'accroissement pour que la liqueur séminale soit produite, il faut peut-être un plus grand degré d'accroissement pour que l'élaboration de cette liqueur soit parfaite, cela arrive ordinairement entre douze & dix-huit ans : mais l'âge où l'homme cesse d'être en état d'engendrer, ne semble pas être déterminé par la nature : à soixante ou soixante & dix ans, lorsque la vieillesse commence à énerver le corps, la liqueur séminale est moins abondante, & souvent elle n'est plus prolifique; cependant on a plusieurs exemples de vieillards qui ont engendré jusqu'à quatre-vingts & quatre-vingt-dix ans, les recueils d'observations sont remplis de faits de cette espèce.

Il y a aussi des exemples de jeunes garçons qui ont engendré à l'âge de neuf, dix & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf ans, mais ces faits sont extrêmement rares, & on peut les mettre au nombre des phénomènes singuliers.

Le corps achève de prendre son accroissement en hauteur à l'âge de la puberté, & pendant les premières années qui succèdent à cet âge : il y a des jeunes gens qui ne grandissent plus après la quatorzième ou la quinzième année, d'autres croissent jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; presque tous dans ce temps sont minces de corps, la taille est effilée, les cuisses & les jambes sont menues, toutes les parties musculeuses ne sont pas encore remplies comme elles le doivent être, mais peu à peu la chair augmente, les muscles se dessinent, les intervalles se remplissent, les membres se moulent & s'arrondissent, & le corps est avant l'âge de trente ans dans les hommes à son point de perfection pour les proportions de sa forme.

Les femmes parviennent ordinairement beaucoup plutôt à ce point de perfection; elles arrivent d'abord plutôt à l'âge de puberté; leur accroissement qui dans le total est moindre que celui des hommes, se fait aussi en moins de temps; les muscles, les chairs & toutes les autres parties qui composent leur corps étant moins fortes, moins compactes, moins solides que celles de

l'homme, il faut moins de temps pour qu'elles arrivent à leur développement entier, qui est le point de perfection pour la forme; aussi le corps de la femme est ordinairement à vingt ans aussi parfaitement formé que celui de l'homme l'est à 30.

Le corps d'un homme bien fait doit être carré, les muscles doivent être durement exprimés, le contour des membres fortement dessiné, les traits du visage bien marqués. Dans la femme tout est plus arrondi, les formes sont plus adoucies, les traits plus fins : l'homme a la force & la majesté; les grâces & la beauté sont l'appanage de l'autre sexe.

La vivacité ou la langueur du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie, & leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. Les différentes couleurs des yeux sont l'orangé foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le gris mêlé de blanc : la substance de l'iris est veloutée & disposée par filets & par flocons : les filets sont dirigés vers le milieu de la prunelle, comme des rayons qui tendent à un centre; les flocons remplissent les intervalles qui sont entre les filets, & quelquefois les uns & les autres sont disposés d'une manière si régulière, que le hasard a fait trouver dans les yeux de quelques personnes, des figures qui sembloient avoir été copiées sur des modèles connus. Ces filets & ces flocons tiennent les uns aux autres par des ramifications très-fines & très-déliées; aussi la couleur n'est pas si sensible dans ces ramifications que dans le corps des filets & des flocons qui paroissent toujours être d'une teinte plus foncée.

Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux sont l'orangé & le bleu, & le plus souvent ces couleurs se trouvent dans le même œil. Les yeux que l'on croit être noirs ne sont que d'un jaune-brun ou d'orangé foncé : il ne faut pour s'en assurer, que les regarder de près; car lorsqu'on les voit à quelque distance ou lorsqu'ils sont tournés à contre-jour, ils paroissent noirs, parceque la couleur jaune-brun tranche si fort sur le blanc de l'œil, qu'on la juge noire par l'opposition du blanc. Les yeux qui sont d'un jaune moins brun passent aussi pour des yeux noirs, mais on ne les trouve pas si beaux que les autres parceque cette couleur tranche moins sur le blanc : il y a aussi des yeux jaunes & jaunes-clairs; ceux-ci ne paroissent pas noirs, parceque ces couleurs ne sont pas assez foncées pour disparoître dans l'ombre. On voit très-communément dans le même œil, des nuances d'orangé, de jaune, de gris & de bleu; dès qu'il y a du bleu, quelque léger qu'il soit, il devient la couleur dominante; cette couleur paroît par filets dans toute l'étendue de l'iris, & l'orangé est par flocons autour & à quelque petite distance de la prunelle : le bleu efface si fort cette couleur que l'œil paroît tout en bleu, & on ne s'apperçoit du mélange de l'orangé qu'en le regardant de près. Les plus beaux yeux sont ceux qui paroissent noirs ou bleus : la vivacité & le feu qui font le principal caractère des yeux, éclatent davantage dans les couleurs foncées que dans les demi-teintes de couleur : les yeux noirs ont donc plus de force d'expression & plus de vivacité, mais il y a plus de douceur & peut-être plus de finesse dans les yeux bleus : on voit dans les premiers un feu qui brille uniformé-

ment, parceque le fond qui nous paroît de couleur uniforme, renvoye par-tout les mêmes réflets, mais on distingue des modifications dans la lumière qui anime les yeux bleus, parcequ'il y a plusieurs teintes de couleur qui produisent des réflets différens.

Après les yeux, les parties du visage qui contribuent le plus à marquer la physionomie, sont les sourcils; comme ils sont d'une nature différente des autres parties, ils sont plus apparens par ce contraste & frappent plus qu'aucun autre trait: les sourcils sont une ombre dans le tableau, qui en relève les couleurs & les formes. Les cils des paupières font aussi leur effet, lorsqu'ils sont longs & garnis, les yeux en paroissent plus beaux & le regard plus doux; il n'y a que l'homme & le singe qui aient des cils aux deux paupières, les autres animaux n'en ont point à la paupière inférieure; le poil des sourcils devient quelquefois si long dans la vieillesse qu'on est obligé de le couper. Les sourcils n'ont que deux mouvemens qui dépendent des muscles du front, l'un par lequel on les élève, & l'autre par lequel on les fronce, & on les abaisse en les approchant l'un de l'autre.

Les paupières servent à garantir les yeux & à empêcher la cornée de se dessécher, la paupière supérieure se relève & s'abaisse, l'inférieure n'a que peu de mouvement, & le mouvement des paupières dépend de la volonté, cependant l'on n'est pas maître de les tenir élevés lorsque le sommeil presse ou lorsque les yeux sont fatigués: il arrive aussi très-souvent à cette partie des mouvemens convulsifs & d'autres mouvemens involontaires desquels on ne s'apperçoit en aucune façon: dans les oiseaux & les quadrupèdes amphibies, la paupière inférieure est celle qui a du mouvement, & les poissons n'ont de paupières ni en haut ni en bas.

Le front est une des grandes parties de la face, & l'une de celles qui contribuent le plus à la beauté de sa forme: il faut qu'il soit d'une juste proportion, qu'il ne soit ni trop rond, ni trop plat, ni trop étroit, ni trop court, & qu'il soit régulièrement garni de cheveux au-dessus & aux côtés.

La partie la plus élevée de la tête est celle qui devient chauve la première, aussi bien que celle qui est au-dessus des tempes: il est rare que les cheveux qui accompagnent le bas des tempes, tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derrière de la tête. Au reste il n'y a que les hommes qui deviennent chauves en avançant en âge, les femmes conservent toujours leurs cheveux, & quoiqu'ils deviennent blancs comme ceux des hommes lorsqu'elles approchent de la vieillesse, ils tombent beaucoup moins: les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes; aussi les cheveux sont-ils plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'ils ne le sont à tout autre âge.

Le nez est la partie la plus avancée & le trait le plus apparent du visage; mais comme il n'a que très-peu de mouvement & qu'il n'en prend ordinairement que dans les plus fortes passions, il fait plus à la beauté qu'à la physionomie, & à moins qu'il ne soit fort disproportionné ou très-difforme, on ne le remarque pas autant que les au-

tres parties qui ont du mouvement, comme la bouche & les yeux.

La bouche & les lèvres sont après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement & d'expression: les passions influent sur ces mouvemens, la bouche en marque les différens caractères par les différentes formes qu'elle prend: l'organe de la voix anime encore cette partie & la rend plus vivante que toutes les autres: la couleur vermeille des lèvres, la blancheur de l'émail des dents tranchent avec tant d'avantage sur les autres couleurs du visage, qu'elles paroissent en faire le point de vue principal: on fixe en effet les yeux sur la bouche d'un homme qui parle & on les y arrête plus long-temps que sur toutes les autres parties: chaque mot, chaque articulation, chaque son produisent des mouvemens différens dans les lèvres: quelque variés & quelque rapides que soient ces mouvemens, on pourroit les distinguer tous les uns des autres: on a vu des sourds en connoître si parfaitement les différences & les nuances successives, qu'ils entendoient parfaitement ce qu'on disoit en voyant comme on le disoit.

Les joues sont des parties uniformes qui n'ont par elles-mêmes aucun mouvement, aucune expression, si ce n'est par la rougeur ou la paleur qui les couvre involontairement dans des passions différentes: ces parties forment le contour de la face & l'union des traits, elles contribuent plus à la beauté du visage qu'à l'expression des passions; il en est de même du menton, des oreilles & des tempes.

On rougit dans la honte, la colère, l'orgueil, la joie: on pâlit dans la crainte, l'effroi & la tristesse: cette altération de la couleur du visage est absolument involontaire, elle manifeste l'état de l'ame sans son consentement; c'est un effet du sentiment sur lequel la volonté n'a aucun empire, elle peut commander à tout le reste, car un instant de réflexion suffit pour qu'on puisse arrêter les mouvemens musculaires du visage dans les passions & même pour les changer, mais il n'est pas possible d'empêcher le changement de couleur, parcequ'il dépend d'un mouvement du sang occasionné par l'action du diaphragme qui est le principal organe du sentiment intérieur.

La tête en entier prend dans les passions, des positions & des mouvemens différens; elle est abaissée en avant dans l'humilité, la honte, la tristesse; penchée à côté dans la langueur, la pitié; élevée dans l'arrogance, droite & fixe dans l'opiniâtreté; la tête fait un mouvement en arrière dans l'étonnement; & plusieurs mouvemens réitérés de côté & d'autre dans le mépris, la moquerie, la colère & l'indignation.

Les bras, les mains & tout le corps entrent aussi dans l'expression des passions; les gestes concourent avec les mouvemens du visage pour exprimer les différens mouvemens de l'ame. Dans la joie par exemple, les yeux, la tête, les bras & tout le corps sont agités par des mouvemens variés: dans la langueur & la tristesse, les yeux sont abaissés, la tête est penchée sur le côté, les bras sont pendans & tout le corps est immobile: dans l'admiration, la surprise, l'étonnement, tout mouvement est suspendu, on reste dans une même

attitude. Cette première expression des passions est indépendante de la volonté; mais il y a une autre sorte d'expression qui semble être produite par une réflexion de l'esprit & par le commandement de la volonté qui fait agir les yeux, la tête, les bras & tout le corps: ces mouvemens paroissent être autant d'efforts que fait l'ame pour défendre le corps; ce sont au moins autant de signes secondaires qui répètent les passions, & qui pourroient seuls les exprimer; par exemple, dans l'amour, dans le désir, dans l'espérance, on lève la tête & les yeux vers le ciel, comme pour demander le bien que l'on souhaite; on porte la tête & le corps en avant, comme pour avancer, en s'approchant, la possession de l'objet désiré; on étend les bras, on ouvre les mains pour l'embrasser ou le saisir: au contraire, dans la crainte, dans la haine, dans l'horreur, nous avançons les bras avec précipitation, comme pour repousser ce qui fait l'objet de notre aversion; nous détournons les yeux & la tête, nous reculons pour l'éviter, nous fuyons pour nous en éloigner. Ces mouvemens sont si prompts qu'ils paroissent involontaires, mais c'est un effet de l'habitude qui nous trompe; car ces mouvemens dépendent de la réflexion & marquent seulement la perfection des ressorts du corps humain, par la promptitude avec laquelle tous les membres obéissent aux ordres de la volonté.

Comme toutes les passions sont des mouvemens de l'ame, la plupart relatifs aux impressions des sens, elles peuvent être exprimées par les mouvemens du corps & surtout par ceux du visage: on peut juger de ce qui se passe à l'intérieur par l'action extérieure, & connoître à l'inspection des changemens du visage, la situation actuelle de l'ame; mais comme l'ame n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps ou par la forme du visage: un corps mal fait peut renfermer une belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage, car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, aucune analogie sur laquelle on puisse fonder des conjectures raisonnables.

On remarque bien de la bizarrerie & de la variété dans la manière différente dont les hommes ont arrangé les cheveux & la barbe: les uns, comme les Turcs, coupent leurs cheveux & laissent croître la barbe; d'autres, comme la plupart des Européens, portent leurs cheveux ou des cheveux empruntés & rasent leur barbe; les Sauvages se l'arrachent & conservent soigneusement leurs cheveux; les Nègres se rasent la tête par figures, tantôt en étoiles, tantôt à la façon des Religieux, & plus communément encore par bandes alternatives, en laissant autant de plein que de rasé, & ils font la même chose à leurs petits garçons; les Talapoins de Siam font raser la tête & les sourcils aux enfans dont on leur confie l'éducation; chaque peuple a sur cela des usages différens: les uns font plus de cas de la barbe de la lèvre supérieure que de celle du menton, d'autres préfèrent celle des joues & celle du dessous du visage: les uns la frisent, les autres la portent lisse. Il n'y a pas longtemps

temps que nous portions les cheveux du derrière de la tête épars & flottans, aujourd'hui nous les portons dans un sac.

La tête de l'homme est à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux, à l'exception du singe, dans lequel cette partie est assez semblable; il a cependant beaucoup moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupèdes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le singe & lui qui ayent des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organisation de ces parties est la même dans l'un & l'autre sexe; celles de l'*homme* peuvent aussi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui est apparent dans l'*homme*, est presque oblitéré dans les animaux; le singe est le seul qui ait des bras & des mains comme nous; les fesses qui sont les parties les plus inférieures du tronc, n'appartiennent qu'à l'espèce humaine.

L'*homme* est le seul qui se soutienne dans une situation droite & perpendiculaire.

Le pied de l'homme diffère aussi de celui de quelque animal que ce soit; le pied du singe est presque une main.

L'homme a moins d'ongle que les autres animaux.

On n'a rien observé de parfaitement exact dans le détail des proportions du corps humain, non-seulement les mêmes parties du corps n'ont pas les mêmes dimensions proportionnelles dans deux personnes différentes, m.i. souvent dans la même personne une partie n'est pas exactement semblable à la partie correspondante; par exemple, souvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas exactement les mêmes dimensions que le bras ou la jambe du côté gauche, &c. Il a donc fallu des observations répétées pendant long-temps pour trouver un milieu entre ces différences, afin d'établir au juste les dimensions des parties du corps humain, & de donner une idée des proportions qui font ce que l'on appelle *la belle nature*; ce n'est pas par la comparaison du corps d'un homme avec celui d'un autre homme, ou par des mesures actuellement prises sur un grand nombre de sujets, qu'on a pu acquérir cette connoissance, c'est par les efforts qu'on a faits pour imiter & copier exactement la nature, c'est à l'art du dessein qu'on doit tout ce que l'on peut savoir en ce genre; le sentiment & le goût ont fait ce que la mécanique ne pouvoit faire; on a quitté la règle & le compas pour s'en tenir au coup d'œil; on a réalisé sur le marbre toutes les formes, tous les contours de toutes les parties du corps humain, & on a mieux connu la nature par la représentation que par la nature même; dès qu'il y a eu des statues, on a mieux jugé de leur perfection en les voyant qu'en les mesurant. C'est par un grand exercice de l'art du dessein & par un sentiment exquis, que les grands statuaires sont parvenus à faire sentir aux autres hommes les justes proportions des ouvrages de la nature, les anciens ont fait de si belles statues, que d'un commun accord on les a regardées comme la représentation exacte du corps humain le plus parfait. Ces statues qui n'étoient que des copies de l'homme, sont devenues des originaux, parceque ces copies

n'étoient pas faites d'après un seul individu, mais d'après l'espèce humaine entière bien observée & si bien vue, qu'on n'a pu trouver aucun homme dont le corps fût aussi bien proportionné que ces statues; C'est donc sur ces modèles que l'on a pris les mesures du corps humain, & l'on divise ordinairement sa hauteur en dix parties égales, que l'on appelle *faces* en termes d'art, parceque la face de l'homme a été le premier modèle de ces mesures. *Voyez* Face.

Dans l'enfance les parties supérieures du corps sont plus grandes que les parties inférieures, les cuisses & les jambes ne sont pas à beaucoup près la moitié de la hauteur du corps; à mesure que l'enfant avance en âge, ces parties inférieures prennent plus d'accroissement que les parties supérieures, & lorsque l'accroissement de tout le corps est entièrement achevé, les cuisses & les jambes sont à peu près la moitié de la hauteur du corps.

Dans les femmes la partie antérieure de la poitrine est plus élevée que dans les hommes, ensorte qu'ordinairement la capacité de la poitrine formée par les côtes, a plus d'épaisseur dans les femmes & plus de largeur dans les hommes porportionnellement au reste du corps: les hanches des femmes sont aussi beaucoup plus grosses, parceque les os des hanches & ceux qui y sont joints & qui composent ensemble cette capacité qu'on appelle le *bassin*, sont plus larges qu'ils ne le sont dans les hommes: cette différence dans la conformation de la poitrine & du bassin est assez sensible pour être reconnue aisément, & elle suffit pour faire distinguer le squelette d'une femme & celui d'un homme.

La hauteur totale du corps humain varie assez considérablement, la grande taille pour les hommes est depuis cinq pieds quatre ou cinq pouces, jusqu'à cinq pieds huit ou neuf pouces: la taille médiocre est depuis cinq pieds ou cinq pieds un pouce, jusqu'à cinq pieds quatre pouces, & la petite taille est audessous de cinq pieds: les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins que les hommes.

L'homme relativement à son volume, est plus fort qu'aucun animal; ceux qui sont exercés à la course dévancent les chevaux, ou du moins soutiennent ce mouvement bien plus long-temps; & même dans un exercice plus modéré un homme accoutumé à marcher fera chaque jour plus de chemin qu'un cheval, & s'il ne fait que le même chemin, lorsqu'il aura marché autant de jours qu'il sera nécessaire pour que le cheval soit rendu, l'homme sera encore en état de continuer sa route sans en être incommodé. Les Charters d'Ispahan, qui sont des coureurs de profession, font trente-six lieues en quatorze ou quinze heures. Les voyageurs assurent que les Hottentots devancent les lions à la course, que les Sauvages qui vont à la chasse de l'orignac, poursuivent ces animaux qui sont aussi légers que des cerfs, avec tant de vîtesse qu'ils les lassent & les attrapent: on raconte mille autres choses prodigieuses de la légèreté des Sauvages à la course, & des longs voyages qu'ils entreprennent & qu'ils achèvent à pied dans les montagnes les plus escarpées, dans les pays les plus difficiles, où il n'y a aucun chemin battu, aucun sentier tracé; ces hommes

font, dit-on, des voyages de mille & douze cens lieues en moins de six semaines ou deux mois.

Les femmes ne font pas à beaucoup près aussi fortes que les hommes; cependant les Sauvages les obligent à travailler continuellement: ce font elles qui cultivent la terre, qui font l'ouvrage pénible, tandis que le mari reste nonchalamment couché dans son hamac, dont il ne sort que pour aller à la chasse ou à la pêche, ou pour se tenir debout dans la même attitude pendant des heures entières; car les Sauvages ne savent ce que c'est que de se promener, & rien ne les étonne plus dans nos manières, que de nous voir aller en droite ligne & revenir ensuite sur nos pas plusieurs fois de suite, ils n'imaginent pas qu'on puisse prendre cette peine sans aucune nécessité, & se donner ainsi du mouvement qui n'aboutit à rien. Tous les hommes tendent à la paresse, mais les Sauvages des pays chauds sont les plus paresseux de tous les hommes, & les plus tyranniques à l'égard de leurs femmes par les services qu'ils en exigent avec une dureté vraiment sauvage.

Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur: le commencement de cette augmentation est le premier point de son dépérissement, car cette extension n'est pas une continuation de développement ou d'accroissement intérieur de chaque partie par lesquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ses parties organiques, & par conséquent plus de force & d'activité, mais c'est une simple addition de matière surabondante qui enfle le volume du corps & le charge d'un poids inutile. Cette matière est la graisse qui survient ordinairement à trente-cinq ou quarante ans, & à mesure qu'elle augmente, le corps a moins de légèreté & de liberté dans ses mouvemens, ses facultés pour la génération diminuent, ses membres s'appesantissent, il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

D'ailleurs, les os & les autres parties solides du corps ayant pris toute leur extension en longueur & en grosseur, continuent d'augmenter en solidité, les sucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne servent plus qu'à l'augmentation de la masse, en se fixant dans l'intérieur de ces parties: les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages deviennent osseux, les os deviennent plus solides, toutes les fibres plus dures, la peau se desséche, les rides se forment peu à peu, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, le corps se courbe, *&c.* Les premières nuances de cet état se font appercevoir avant quarante ans, elles augmentent par degrés assez lents jusqu'à soixante, par degrés plus rapides jusqu'à soixante & dix; la caducité commence à cet âge de soixante & dix ans, elle va toujours en augmentant; la décrépitude suit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans la vieillesse & la vie.

C'est ainsi que tout change dans la nature, que tout s'altère & que tout périt. *Voyez* VIE, MORT.

VARIÉTÉS DANS L'ESPÈCE HUMAINE.

La première & la plus remarquable de ces variétés est celle de la couleur : la seconde est celle de la forme ; & la troisième est celle du naturel des différens peuples. En parcourant la surface de la terre pour connoître les variétés qui se rencontrent entre les hommes de différens climats ; & en commençant par le Nord, on trouve en Laponie & sur les côtes septentrionales de la Tartarie une race d'hommes d'une petite stature, d'une figure bisarre, dont la physionomie est aussi sauvage que les mœurs. Ces hommes qui paroissent avoir dégénéré de l'espèce humaine, ne laissent pas d'être assez nombreux, & d'occuper de vastes contrées. Tous ces peuples ont le visage large & plat, le nez camus & écrasé, l'iris de l'œil jaune, brune & tirant sur le noir, les paupières alongées & tirées vers les tempes, les joues extrêmement élevées, la bouche très-grande, le bas du visage étroit, les lèvres grosses & élevées, la voix grèle, la tête grosse, les cheveux noirs & lisses, la peau basanée, & la plupart n'ont que quatre pieds de hauteur. Chez tous ces peuples, les femmes sont aussi laides que les hommes, & leur ressemblent si fort qu'on ne les distingue pas d'abord. Celles de Groenland, sont de fort petite taille ; elles ont le corps bien proportionné, mais leurs mamelles sont molles & si longues qu'elles donnent à teter à leurs enfans par dessus l'épaule ; le bout de ces mamelles est noir comme du charbon, & la peau de leur corps est de couleur olivâtre très-foncée. Ces peuples, qui se ressemblent tous à l'extérieur, ont aussi tous à peu près les mêmes inclinations & les mêmes mœurs : ils sont tous également grossiers & stupides. Ils sont tous dans l'usage de plonger les enfans dans l'eau froide au moment de leur naissance, pour les rendre impénétrables aux traits des maladies. Cette coutume se pratique aussi par quelques Anglois.

Tous ces habitans du Nord ont un penchant naturel pour les lieux qui les ont vu naître : une nuit de plusieurs mois les oblige de conserver de la lumière dans ce séjour glacé : ils se plaisent même dans cette solitude affreuse. L'été ils sont obligés de vivre dans une épaisse fumée pour se garantir de la piqûre des moucherons. Avec cette manière de vivre si dure & si triste, ils ne sont presque jamais malades, & ils parviennent tous à une extrême vieillesse, verte & vigoureuse. La seule incommodité à laquelle les vieillards sont sujets, est la cécité : cette incommodité est occasionnée par l'éclat continuel de la neige pendant l'hiver, l'automne & le printemps, & par la fumée dont ils sont aveuglés pendant l'été.

Dans le Nord de l'Europe, les femmes sont fort fécondes : on dit qu'en Suède elles ont jusqu'à vingt-huit & trente enfans. Cette fécondité dans les femmes ne suppose pas qu'elles aient plus de penchant à l'amour, puisque les hommes mêmes sont beaucoup plus chastes dans les pays froids, que dans les pays chauds. Tout le monde sait que les nations du Nord ont toujours été si fécondes, qu'il est sorti d'immenses peuplades qui ont inondé toute l'Europe, c'est ce qui a fait dire à quelques Historiens que le Nord étoit la pépinière des hommes.

Le sang Tartare s'est mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Russes Orientaux, & ce

mélange n'a pas fait disparoître en entier les traits de cette race, car il y a parmi les Moscovites beaucoup de visages Tartares; & quoiqu'en général, cette nation soit du même sang que les autres nations Européennes, on y trouve cependant beaucoup d'individus, qui ont la forme du corps carrée, les cuisses grosses & les jambes courtes comme les Tartares. Les Calmuques qui habitent dans le voisinage de la mer Caspienne, entre les Moscovites & les grands Tartares, sont des hommes robustes, mais les plus laids & les plus difformes qui soient sous le Ciel: ils ont le visage si plat & si large, que d'un œil à l'autre il y a l'espace de cinq à six doigts, leurs yeux sont extraordinairement petits, & le peu qu'ils ont de nez est si plat, qu'on n'y voit que deux trous au lieu de narines: ils ont les genoux tournés en-dehors, & les pieds en-dedans. A mesure qu'on avance vers l'Orient dans la Tartarie indépendante, les traits des Tartares se radoucissent un peu. Les Chinois ne sont pas à beaucoup près aussi différens des Tartares, que le sont les Moscovites, il n'est pas même sûr qu'ils soient d'une autre race. Si on les compare aux Tartares par la figure & par les traits, on y trouvera des caractères d'une ressemblance non équivoque. Les Chinois ont en général le visage large, les yeux petits, le nez camus, & presque point de barbe. Les Japonois sont assez semblables aux Chinois, ils sont seulement plus jaunes & plus bruns, parcequ'ils habitent un climat plus méridional: ces peuples ont à peu près le même naturel, les mêmes mœurs & les mêmes coutumes que les Chinois. L'une des plus bisarres, & qui est commune à ces deux nations, est de serrer les pieds des filles dans leur enfance avec tant de violence qu'on les empêche de croître. Une jolie femme de ces pays doit avoir le pied assez petit pour trouver trop aisée la pantoufle d'un enfant de six ans.

Les Siamois, les Peguans, les habitans d'Arracan, de Laos & autres contrées voisines, ont les traits assez semblables à ceux des Chinois, ils ne diffèrent que du plus ou du moins par la couleur. Ces peuples ont, ainsi que tous les peuples de l'Orient, du goût pour les longues oreilles: les uns tirent leurs oreilles pour les alonger, mais sans les percer; d'autres, comme au pays de Laos, en agrandissent le tour si prodigieusement qu'on pourroit presque y passer le poing, ensorte que leurs oreilles descendent jusques sur les épaules. Les Siamois ont la coutume de se noircir les dents; cette coutume leur vient de l'idée qu'ils ont que les hommes ne doivent pas avoir les dents blanches comme les animaux; ils se les noircissent avec une espèce de vernis qu'il faut renouveler de temps en temps. Mais quand ils appliquent ce vernis, ils sont obligés de se passer de manger pendant quelques jours, pour donner le temps à cette drogue de s'attacher.

Les habitans du vaste Archipel, connu sous le nom d'*îles Manilles* & des autres îles Philippines, sont peut-être les peuples les plus mêlés de l'Univers, par les alliances qu'ont faites ensemble les Espagnols, les Indiens, les Chinois, les Malabares & les Noirs. Les Noirs qui vivent dans les rochers & les bois de cette île, diffèrent entièrement

des autres habitans : quelques-uns ont les cheveux crépus comme les Nègres d'Angola, les autres les ont longs; on en a vu, dit-on, plusieurs parmi eux qui avoient au croupion des queues longues de quatre ou cinq pouces. On voit aussi, au rapport de quelques voyageurs, dans le royaume de Lambri, de ces hommes qui ont des queues de la longueur de la main, & qui ne vivent que dans les montagnes. Quelques-uns disent aussi que l'on voit de ces hommes à queues dans l'île Formose; (ces queues ne sont qu'un prolongement du coccix). Voici un autre fait qui est également extraordinaire, c'est que dans cette île il n'est pas permis aux femmes d'accoucher avant trente-cinq ans, quoiqu'il leur soit libre de se marier long-temps avant cet âge. Lorsqu'elles sont grosses, les Prêtresses vont leur fouler le ventre avec les pieds pour les faire avorter; ce seroit chez eux non-seulement une honte, mais même un crime, que de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit par la loi.

Les habitans de la nouvelle Guinée sont noirs : ils ont le visage rond & large, avec un gros nez plat; cependant leur physionomie ne seroit pas absolument désagréable s'ils ne se défiguroient pas le visage par une espèce de cheville de la grosseur du doigt & longue de quatre pouces dont ils se traversent les deux narines. Ils ont aussi de grands trous aux oreilles où ils mettent des chevilles comme au nez. Leurs femmes ont de longues mamelles qui leur pendent sur le nombril, le ventre extrêmement gros, les jambes fort menues, les bras de même.

Les habitans de la nouvelle Hollande sont noirs comme les Nègres; grands, droits, menus; ils tiennent toujours leurs paupières à demi-fermées, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent : ceux-ci sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes; ils demeurent en troupe de vingt ou trente, hommes & femmes, pêle-mêle; ils n'ont point d'habitation ni d'autre lit que la terre; ils n'ont pour habit qu'un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture; ils n'ont ni pain ni grains ni légumes, leur unique nourriture est de petits poissons qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer.

Les Mogols & les autres peuples de la presqu'île des Indes, ressemblent assez aux Européens par la taille & par les traits; mais ils en diffèrent par la couleur : les Mogols hommes & femmes sont olivâtres; les femmes ont les jambes & les cuisses fort longues, & le corps assez court, ce qui est le contraire des femmes Européennes. Tavernier dit que lorsqu'on a passé Lahor & le royaume de Cachemire, toutes les femmes du Mogol n'ont point de poils à aucune partie du corps, & que les hommes ont peu de barbe.

On dit qu'au royaume de Décan, on marie les enfans extrêmement jeunes, les garçons à dix ans & les filles à huit, & il s'en trouve qui ont des enfans à cet âge; mais ces femmes cessent aussi ordinairement d'en avoir avant l'âge de trente ans : il y a des femmes qui se font découper la peau en fleurs, & la peignent de diverses couleurs avec des jus de racines de leur pays, de

manière que leur peau paroît comme une étoffe à fleurs.

Les Bengalois sont plus jaunes que les Mogols : on prétend que leurs femmes sont de toutes celles de l'Inde les plus lascives. On fait à Bengale un grand commerce d'esclaves mâles & femelles : on y fait aussi beaucoup d'eunuques, soit de ceux auxquels on n'ôte que les testicules, soit de ceux auxquels on fait l'amputation totale.

Les habitans de la côte de Coromandel, ainsi que ceux du Malabar, sont très-noirs. Les coutumes de ces différens peuples de l'Inde sont toutes singulières & bizarres. Les Banians ne mangent rien de ce qui a eu vie : ils craignent de tuer le moindre insecte, même ceux qui leur sont le plus nuisibles.

Les habitans de Calicut sont olivâtres, & ne peuvent prendre qu'une femme, tandis que les femmes nobles peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Les mères prostituent leurs filles le plus jeunes qu'elles peuvent. Il y a parmi les Calicutiens des familles qui ont les jambes aussi grosses que le corps d'un autre homme, la peau en est dure & rude comme une verrue, avec cela ils ne laissent pas d'être fort dispos.

Les habitans de l'île de Ceylan sont un peu moins noirs que ceux de la côte de Malabar; mais il y a dans cette même île des espèces de sauvages que l'on nomme *Bédas*, & qui sont d'un blanc pâle comme quelques Européens : leurs cheveux sont roux; ils ne vivent que dans les bois les plus épais, & s'y tiennent si cachés qu'on a de la peine à les découvrir; il y a lieu de penser que ces Bédas de Ceylan, ainsi que les Kacreras de Java, & les Albinois du midi de l'Afrique, pourroient être de race européenne; il est très-possible que quelques hommes & quelques femmes Européennes aient été abandonnés autrefois dans ces îles, ou qu'ils y aient abordé dans un naufrage; & que dans la crainte d'être maltraités des naturels du pays, ils soient demeurés eux & leurs descendans dans les lieux les plus déserts de cette île où ils ne sortent que le soir, ne pouvant souffrir la lumière, & continuent à mener la vie des sauvages, qui peut-être a ses douceurs lorsqu'on y est accoutumé.

Les Maldivois sont bien formés & bien proportionnés : il y a peu de différence entre eux & les Européens, à l'exception qu'ils sont de couleur olivâtre, ainsi que les femmes; cependant comme c'est un peuple mêlé de toutes les nations, on y voit aussi des femmes très-blanches. Les Maldivoises sont extrêmement débauchées, & mettent leur gloire à être indiscretes, & à citer leurs bonnes fortunes : elles mangent à tout moment du *betel* & beaucoup d'*épices* à leur repas. Pour les hommes ils sont beaucoup moins vigoureux qu'il ne conviendroit à leurs femmes.

Goa, qui est le principal établissement des Portugais dans les Indes, est le pays du monde où il se vendoit autrefois le plus d'esclaves : on y trouvoit à acheter des filles & des femmes, de tous les pays des Indes; ces esclaves savent, pour la plupart, jouer des instrumens, coudre & broder en perfection : il y en a de blanches, d'olivâtres, de basanées, de toutes couleurs; celles dont les Indiens sont le plus amoureux, sont les filles Caffres de Mo-

ſambique qui ſont toutes noires. Il eſt à remarquer que la ſueur de tous ces peuples Indiens, tant mâles que femelles, n'a point de mauvaiſe odeur; au lieu que celle des Nègres d'Afrique eſt des plus déſagréables, lorſqu'ils ſont échauffés: elle a, dit-on, l'odeur des poireaux verts. Les femmes Indiennes aiment beaucoup les hommes blancs d'Europe, & les préférent aux blancs des Indes & à tous les autres Indiens.

Les Perſans ſont voiſins des Mogols; auſſi les habitans de pluſieurs provinces de Perſe, ne différent guères des Indiens, ſurtout ceux des provinces méridionales; mais dans le reſte du Royaume, le ſang Perſan eſt préſentement devenu fort beau, par le mélange du ſang Georgien & Circaſſien. Ce ſont les deux nations du monde, où la nature forme les plus belles perſonnes; auſſi il n'y a preſque aucun homme de qualité en Perſe, qui ne ſoit né d'une mère Georgienne ou Circaſſienne. Comme il y a un grand nombre d'années que ce mélange a commencé de ſe faire, le ſexe féminin s'eſt embelli comme l'autre, & les perſonnes du ſexe ſont devenues fort belles & fort bien faites, quoique ce ne ſoit pas au point des Georgiennes. Sans ce mélange, les gens de qualité de Perſe ſeroient les plus laids hommes du monde, puiſqu'ils ſont originaires de la Tartarie, dont les habitans ſont laids & mal faits.

On voit en Perſe une grande quantité de belles femmes de toutes couleurs, qui y ſont amenées de tous les côtés par les Marchands. Les blanches viennent de Pologne, de Moſcovie, de Circaſſie, de Georgie & des frontières de la grande Tartarie; les baſanées des Terres du Grand-Mogol, & de celles du Roi de Golconde & du Roi de Viſapour: les Noires viennent de la côte de Mélinde & de celles de la mer Rouge.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Égypte & de toute la Barbarie, peuvent être regardés comme une même nation, qui, dans le temps de Mahomet & de ſes Succeſſeurs, s'eſt extrêmement étendue, a envahi des terres immenſes, & s'eſt prodigieuſement mêlee avec les peuples de ces pays. Les Princeſſes & les Dames Arabes qui ne ſont point expoſées au ſoleil, ſont fort blanches, belles & bien faites: les femmes du commun, ſont brunes & baſanées, elles ſe peignent auſſi la peau.

Les Égyptiens, quoique voiſins des Arabes, & ſoumis comme eux à la domination des Turcs, ont cependant des coutumes fort différentes des Arabes. Par exemple, dans toutes les villes & les villages le long du Nil, on trouve des filles deſtinées aux plaiſirs des voyageurs, ſans qu'ils ſoient obligés de les payer: les gens riches ſe font en mourant, un devoir de piété de fonder des maiſons d'hoſpitalité, & de les peupler de filles qu'ils font acheter dans ces vues charitables. Les Égyptiennes ſont fort brunes, elles ont les yeux vifs: les hommes ſont de couleur olivâtre.

En liſant l'Hiſtoire des peuples d'Afrique, on ne peut apprendre, ſans étonnement, que les habitans des montagnes de la Barbarie ſont blancs, au lieu que les habitans des côtes de la mer & des plaines ſont baſanés & très-bruns. Cette petite élévation au-deſſus de la ſurface de la terre, produit le même effet que

plusieurs degrés de latitude sur sa surface.

Tous les peuples qui habitent entre le vingtième, le trentième & le trente-cinquième degrés de latitude du Nord de l'ancien continent, ne sont pas fort différens les uns des autres, si l'on en excepte les variétés particulières, occasionnées par le mélange d'autres peuples plus septentrionaux. Ils sont tous en général bruns, basanés, mais assez beaux & assez bien faits. Ceux qui vivent dans un climat plus tempéré, tels que les habitans des provinces septentrionales du Mogol & de la Perse, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingréliens, les Circassiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe, sont les hommes les plus beaux, les plus blancs & les mieux faits de toute la terre.

Les Cachemiriens, dit Bernier, sont renommés pour la beauté, ils sont aussi bien faits que les Européens, & ne tiennent en rien du visage Tartare, ils n'ont point ce nez écrasé & ces petits yeux de cochons qu'on trouve chez leurs voisins : les femmes surtout sont très-belles, aussi la plupart des étrangers nouveaux venus à la Cour du Mogol, se fournissent de femmes Cachemiriennes, afin d'avoir des enfans qui soient plus blancs que les Indiens, & qui puissent aussi passer pour vrais Mogols. Le sang de Géorgie est encore plus beau que celui de Cachemire, on ne trouve pas un laid visage dans ce pays, & la nature a répandu sur la plupart des femmes, des grâces qu'on ne voit pas ailleurs; elles sont grandes, bien faites, extrêmement déliées à la ceinture, elles ont le visage charmant. Les hommes sont aussi fort beaux, ils ont naturellement de l'esprit, & ils seroient capables des Sciences & des Arts, mais leur mauvaise éducation les rend très-ignorans & très-vicieux, & il n'y a peut-être aucun pays dans le monde où le libertinage & l'ivrognerie soient à un aussi haut point qu'en Géorgie. Chardin dit que les gens d'Église comme les autres, s'enivrent très-souvent, & tiennent chez eux de belles esclaves dont ils font des concubines; que personne n'en est scandalisé, parceque la coutume en est générale & même autorisée, & il ajoute que le Préfet des Capucins lui a assuré avoir ouï dire au *Catholicos* (on appelle ainsi le Patriarche de Géorgie) que celui qui aux grandes fêtes, comme Pâques & Noël, ne s'enivre pas entièrement, ne passe pas pour Chrétien, & doit être excommunié. Avec tous ces vices, les Géorgiens ne laissent pas d'être civils, humains, graves & modérés; ils ne se mettent que très-rarement en colère, quoiqu'ils soient ennemis irréconciliables lorsqu'ils ont conçu de la haine contre quelqu'un.

Les femmes, dit Struys, sont aussi fort belles & fort blanches en Circassie, & elles ont le plus beau teint & les plus belles couleurs du monde, leur front est grand & uni, & sans le secours de l'art elles ont si peu de sourcils, qu'on diroit que ce n'est qu'un filet de soie recourbé; elles ont les yeux grands, doux & pleins de feu, le nez bien fait, les lèvres vermeilles, la bouche riante & petite, & le menton comme il doit être pour achever un parfait ovale : elles ont le cou & la gorge parfaitement bien faits, la peau blanche comme la neige, la taille

grande & aisée, les cheveux du plus beau noir : elles portent un petit bonnet d'étoffe noire, sur lequel est attaché un bourlet de même couleur ; mais ce qu'il y a de ridicule, c'est que les veuves portent à la place de ce bourlet une vessie de bœuf ou de vache des plus enflées, ce qui les défigure merveilleusement. L'été les femmes du peuple ne portent qu'une simple chemise qui est ordinairement bleue, jaune ou rouge, & cette chemise est ouverte jusqu'à mi-corps : elle ont le sein parfaitement bien fait, elles sont assez libres avec les étrangers, mais cependant fidèles à leurs maris qui n'en sont point jaloux.

Tavernier dit aussi que les femmes de la Comanie & de la Circassie, sont comme celles de Géorgie, très-belles & très-bien faites, qu'elles paroissent toujours fraîches jusqu'à l'âge de quarante ou cinquante ans ; qu'elles sont toutes fort laborieuses, & qu'elles s'occupent souvent des travaux les plus pénibles ; ces peuples ont conservé la plus grande liberté dans le mariage, car s'il arrive que le mari ne soit pas content de sa femme, & qu'il s'en plaigne le premier, le Seigneur du lieu envoie prendre la femme, la fait vendre, & en donne une autre à l'homme qui s'en plaint, & de même si la femme se plaint la première, on la laisse libre & on lui ôte son mari.

Les Mingréliens sont, au rapport des voyageurs, tout aussi beaux & aussi bien faits que les Géorgiens ou les Circassiens, & il semble que ces trois peuples ne fassent qu'une seule & même race d'homme : « Il y a en » Mingrélie, dit Chardin, des fem- » mes merveilleusement bien faites, » d'un air majestueux, de visage & » de taille admirables : elles ont ou- » tre cela un regard engageant qui » caresse tous ceux qui les regar- » dent : les moins belles & celles » qui sont âgées se fardent grossiè- » rement, & se peignent tout le » visage, sourcils, joues, front, » nez, menton ; les autres se con- » tentent de se peindre les sourcils, » elles se parent le plus qu'elles » peuvent. Leur habit est semblable » à celui des Persannes, elles por- » tent un voile qui ne couvre que le » dessus & le derrière de la tête, » elles ont de l'esprit, elles sont » civiles & affectueuses, mais en » même temps très-perfides, & il » n'y a point de mechanceté qu'el- » les ne mettent en usage pour se » faire des amans, pour les con- » server ou pour les perdre. Les » hommes ont aussi bien de mau- » vaises qualités, ils sont tous éle- » vés au larcin, ils l'étudient, ils » en font leur emploi, leur plaisir » & leur honneur, ils content avec » une satisfaction extrême les vols » qu'ils ont faits, ils en sont loués, » ils en tirent leur plus grande gloi- » re : l'assassinat, le vol, le men- » songe, c'est ce qu'ils appellent de » belles actions ; le concubinage, la » bigamie, l'inceste sont des habi- » tudes vertueuses en Mingrélie : » l'on s'y enlève les femmes les uns » aux autres, on y prend sans scru- » pule sa tante, sa mère, la tante » de sa femme, on épouse deux ou » trois femmes à la fois, & cha- » cun entretient autant de concu- » bines qu'il veut. Les maris sont » très-peu jaloux ; & quand un » homme prend sa femme sur le fait » avec son galant, il a droit de le » contraindre à payer un cochon, » & d'ordinaire il ne prend pas d'au- » tre vengeance, le cochon se mange

» entre eux trois. Ils prétendent
» que c'eſt une très-bonne & très-
» louable coutume d'avoir pluſieurs
» femmes & pluſieurs concubines,
» parcequ'on engendre beaucoup
» d'enfans qu'on vend argent comp-
» tant, ou qu'on échange pour des
» hardes ou pour des vivres ».

Au reſte ces eſclaves ne ſont pas fort chers, car les hommes âgés depuis vingt-cinq ans juſqu'à quarante ne coutent que quinze écus, ceux qui ſont plus âgés huit ou dix; les belles filles d'entre ſeize & dix-huit ans, vingt écus, les autres moins; les femmes douze écus, & les enfans trois ou quatre.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corſe, de Sardaigne & les Eſpagnols étant ſitués à peu près ſous le même parallèle, ſont aſſez ſemblables pour le teint; tous ces peuples ſont plus baſanés que les François, les Anglois & les autres peuples moins méridionaux. Lorſqu'on fait le voyage d'Eſpagne, on commence à s'appercevoir dès Bayonne de la différence de couleur: les femmes ont le teint un peu plus brun: elles ont auſſi les yeux plus brillans. Les Eſpagnols ſont maigres, aſſez petits: ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents aſſez bien rangées, mais ils ont le teint jaune & baſané; les petits enfans naiſſent fort blancs & ſont fort beaux; mais en grandiſſant leur teint change d'une manière ſurprenante, l'air les jaunit, le ſoleil les brûle, & il eſt aiſé de diſtinguer un Eſpagnol de toutes les autres nations européennes. On a remarqué que dans quelques provinces d'Eſpagne, comme aux environs de la rivière de Bidaſſoa, les habitans ont les oreilles d'une grandeur demeſurée.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande & dans les Provinces ſeptentrionales de l'Allemagne; on n'en trouve preſque point en Dannemarck, en Suède, en Pologne.

En revenant à l'Afrique, & examinant les hommes qui ſont au-delà du Tropique, depuis la mer Rouge juſqu'à l'Océan, on retrouve des eſpèces de Maures, mais ſi baſanés qu'ils paroiſſent preſque tout noirs. On trouve auſſi des Nègres. En raſſemblant le témoignage des voyageurs, il paroît qu'il y a autant de variété dans la race des Noirs que dans celle des blancs. Ceux de Guinée ſont extrêmement laids, & ont une odeur inſupportable; ceux de Soffala & de Moſambique ſont beaux & n'ont aucune mauvaiſe odeur. On retrouve parmi les Nègres toutes les nuances du brun au noir, comme on voit dans les races blanches toutes les nuances du brun au blanc.

Les Maures habitent au nord du fleuve du Sénégal: ils ne ſont que baſanés; les Nègres ſont au midi, & ſont abſolument noirs. Les îles du cap Verd ſont toujours peuplées de Mulâtres, venus des premiers Portugais qui s'y établirent & des Nègres qu'ils y trouvèrent: on les appelle *Nègres de couleur de cuivre*, parceque quoiqu'ils reſſemblent aux Nègres par les traits, ils ſont jaunâtres. Les Nègres du Sénégal, près de la rivière de Gambie que l'on nomme *Jaloſe*, ſont tous fort noirs & bien proportionnés; ce ſont les plus beaux & les mieux faits de tous les Nègres. Ils ont les mêmes idées que nous avons de la beauté; il n'y a que ſur le fond du tableau

qu'ils pensent différemment. Il y a parmi eux d'aussi belles femmes, à la couleur près, que dans aucun autre pays du monde : elles ont beaucoup de goût pour les blancs. Au reste ces femmes ont toujours la pipe à la bouche, & leur peau a aussi un peu d'odeur désagreable lorsqu'elle est échauffée.

Les Nègres de l'ile de Gorée & de la côte du cap Verd sont bien faits, comme ceux du Sénégal : ils font un si grand cas de leur couleur, qui est en effet d'un noir d'ébène profond & éclatant, qu'ils méprisent les autres Nègres qui ne sont pas si noirs, comme les blancs méprisent les basanés. Ces Nègres aiment passionnément l'eau-de-vie dont ils s'enivrent souvent. Ils vendent leurs enfans, leurs parens, & quelquefois ils se vendent eux-mêmes pour en avoir.

Quoique les Nègres de Guinée soient d'une santé ferme & très-bonne, rarement arrivent-ils à une certaine vieillesse : ils paroissent vieux dès l'âge de quarante ans. L'usage prématuré des femmes est peut-être la cause de la brièveté de leur vie. Rien n'est si rare que de trouver dans ce peuple quelque fille qui puisse se souvenir du temps auquel elle a cessé d'être vierge : leur caractère est assez constant; cette nation est ignorante, & cependant pleine de sentiment, surtout dans l'art d'aimer. On doit même être surpris que des ames si incultes puissent produire quelques vertus, & qu'il n'y germe pas plus de vices.

On préfère dans nos Îles les Nègres d'Angola à ceux du cap Verd pour la force du corps; mais ils sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits par où ils ont passé en est infecté pendant plus d'un quart d'heure. Ceux de Guinée sont aussi très-bons pour le travail de la terre, & pour les autres gros ouvrages. Ceux du Sénégal ne sont pas si forts; mais ils sont plus propres pour le service domestique, & plus capables d'apprendre des métiers. Les Nègres ont en général le nombril fort gros, & multiplient beaucoup.

Il nait quelquefois parmi les Nègres, des blancs de pères & de mères noirs; chez les Indiens couleur de cuivre, des individus couleur de blanc de lait; mais il n'arrive jamais chez les blancs qu'il naisse des individus noirs. Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs altèrent & changent, & qui reparoît dans certaines circonstances, mais avec une si grande altération qu'il ne ressemble point au blanc primitif.

En tout les deux extrêmes se rapprochent presque toujours : la nature aussi parfaite qu'elle peut l'être a fait les hommes blancs, & la nature altérée autant qu'il est possible les rend encore blancs : mais le blanc naturel ou blanc de l'espèce est fort différent du blanc individuel ou accidentel. On en voit des exemples dans les plantes aussi bien que dans les hommes & les animaux : la rose blanche, la giroflée blanche sont bien différentes, même pour le blanc, des roses ou des giroflées rouges qui dans l'automne deviennent blanches, lorsqu'elles ont souffert le froid des nuits & les petites gelées de cette saison.

On ne connoît guères les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur de l'Afrique, depuis le cap Nègre jusqu'au cap des Voltes; mais les Hottentots qui sont au cap de Bon-

ne Espérance sont fort connus. *Voy.* HOTTENTOTS.

En Amérique on trouve des peuples qui défigurent de différentes manières le crâne de leurs enfans dès le moment de leur naissance. Les Omaguas, au rapport de M. de la Condamine, ont la bisarre coutume de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître & de leur procurer l'étrange figure qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Les Créecks, nation de l'Amérique septentrionale, vont tout nus, sont fort belliqueux & se peignent des lézards, des serpens, des crapauds, *&c.* sur le visage pour paroître plus redoutables. Les Sauvages du détroit de Davis sont très-grands, très-robustes & fort laids; ils vivent communément plus de cent ans : leurs femmes se font des coupures au visage & les remplissent de couleur noire pour s'embellir. Le sang des animaux est une boisson agréable à ces peuples errans & carnivores.

Les habitans de la Floride sont assez bien faits, leur teint est de couleur olivâtre tirant sur le rouge, à cause d'une huile de roucou dont ils se frottent : ils vont presque nus, sont braves & immolent au Soleil, leur grande Divinité, les hommes qu'ils prennent en guerre, & les mangent ensuite. Leurs Chefs nommés *Paraoustis* & leurs Prêtres ou Médecins nommés *Jonas*, semblables aux Jongleurs du Canada, ont un grand pouvoir sur le peuple. Les Natchez, l'une des nations sauvages de la Louisianne, sont grands & gros; leur nez est fort long & le menton un peu arqué. Quand une femme chef, c'est-à-dire, *noble* ou de la race du Soleil meurt, on étrangle douze petits enfans & quatorze grandes personnes pour être enterrés avec elles. On met dans leur fosse commune, des ustensiles de cuisine, des armes de guerre & tout l'attirail d'une toilette. Les Caraïbes, peuples de l'île de Saint-Vincent, ont ainsi que les Omaguas, la tête applatie d'une manière difforme & monstrueuse; ils ne doivent peut-être leur couleur rougeâtre qu'au roucou dont ils peignent leur corps avec l'huile. Leurs cheveux sont noirs, jamais crépus ni frisés & ne descendent qu'aux épaules : ils n'ont point de barbe & ne sont point velus aux jambes, aux bras ni à la poitrine. Leurs yeux sont noirs, gros, saillans & d'un regard effaré : ils mettent pour ainsi dire, leurs jambes en moule en les liant par le haut & par le bas dès leur enfance : leur odeur est si désagréable qu'elle a passé en proverbe : leur intelligence est fort bornée. Ils ne se font baptiser une ou plusieurs fois que pour avoir les présens qu'on leur fait à cette occasion. Les femmes ne mangent point avec leurs maris, ils s'en croiroient deshonorés. L'amour est pour eux comme la soif ou la faim. Enfin ils ont un usage qui étonne toujours; lorsque la femme est accouchée, elle se lève aussitôt, elle vaque à tous les besoins du ménage & le mari se couche; il reste au lit pour elle pendant un mois entier, sans manger ni boire pendant les dix premiers jours. Au bout du mois les parens & amis viennent voir le prétendu malade, lui font des incisions sur la chair & le saignent de toutes parts sans qu'il ose sans plaindre : il n'ose pas encore dans les six premiers mois manger des oiseaux ni des poissons

de peur que le nouveau né ne participât des défauts naturels de ces animaux.

Il n'y a pour ainsi dire dans le nouveau continent, qu'une seule race d'hommes qui sont tous plus ou moins basannés. A l'exception du nord de l'Amérique où il se trouve des hommes semblables aux Lapons & aussi quelques hommes à cheveux blonds semblables aux Européens du nord, tout le reste de cette vaste partie du monde ne contient que des hommes parmi lesquels il n'y a presqu'aucune diversité; au lieu que dans l'ancien continent l'on trouve une prodigieuse variété dans les différens peuples.

Nous ne nous arrêterons point ici à l'exposition anatomique du corps humain, chaque partie étant décrite sous le nom qui lui est propre. Ainsi *voyez* Cerveau, Cœur, Estomac, Foie, *&c.*

Proverbialement, pour marquer qu'un homme quelque sage qu'il soit a toujours quelque foiblesse, on dit, qu'*il y a toujours de l'homme*, qu'*il s'y mêle toujours de l'homme*. Et lorsqu'on parle d'une personne de piété qui se laisse aller à des mouvemens de passion & d'intérêt, on dit qu'*il y entre bien de l'homme*.

On dit aussi proverbialement, *tout homme est menteur*. Et en matière de spiritualité, on dit, *dépouiller le vieil homme*, *se dépouiller du vieil homme*; pour dire, se défaire des mauvaises inclinations de la nature corrompue.

On dit pareillement en termes de dévotion, l'*homme intérieur*; pour dire, l'homme spirituel opposé à l'homme charnel. Et qu'*un homme est fort intérieur*, pour dire qu'il est fort recueilli & que c'est un grand contemplatif.

Homme, se dit spécialement du sexe masculin. *Adam est le premier homme que Dieu ait créé. Il passe pour un habile homme. C'est un fort honnête homme. Elle a épousé un homme de qualité.*

On dit d'un homme aisé à vivre, que *c'est un homme sans façon*.

Lorsque le mot d'homme est joint à un substantif par la particule *de*, il sert à marquer la profession, l'état & les qualités bonnes & mauvaises d'un homme. *Un homme d'épée. Un homme de robe. Un homme de qualité. Un homme de rien. Un homme de probité. Un homme de mauvaise foi.*

On dit proverbialement d'un méchant homme, capable de faire toutes sortes de mauvaises actions, que *c'est un homme de sac & de corde*.

En parlant de fantassins, lorsqu'ils sont en nombre considérable & déterminé, on dit, *quatre mille hommes de pied*, *huit mille hommes de pied*.

Dans l'ancienne Gendarmerie, on appeloit *homme d'armes*, un Gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pièces. Chaque homme d'armes avoit avec lui cinq personnes, savoir, trois Archers, un Coutillier ou un Écuyer, ainsi appelé d'une espèce de couteau ou bayonnette qu'il portoit au côté, & enfin un page ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies chacune de cent *hommes d'armes*, appelées *Compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cens hom-

mes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires qui suivoient les compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir avec le temps, une place de Gendarme. Au reste le nombre d'hommes qui étoient attachés à l'*homme d'armes* ou qui composoient la *Lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 Juillet 1498, met sept hommes pour une *Lance fournie*; François I, huit, selon une autre ordonnance du 28 Juin de l'an 1526. Les Archers de ces *Hommes d'armes* étoient de jeunes Gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à remplir les places des *Hommes d'armes*.

Quand le mot d'*homme* est joint avec un infinitif ou avec un substantif par la particule *à*; alors il sert à marquer en bien ou en mal de quoi un homme est capable: *Il n'est pas homme à jouer si gros jeu. Il est homme à faire cent lieues pour se venger. Il n'est point homme à récrimination.*

Le mot d'*homme* s'emploie aussi avec le même régime pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien soit en mal; & alors au lieu de dire, *il est un homme à*, on dit plus ordinairement, *c'est un homme à*, comme dans ces phrases: *c'est un homme à coups de bâton. C'est un homme à jeter par les fenêtres. C'est un homme à faire son chemin.*

On dit proverbialement, *tant vaut l'homme, tant vaut sa terre.* Qu'*il y a grande différence d'homme à homme, & que face d'homme porte vertu*; pour dire, qu'il y a des hommes qui par leur présence seule font la réussite d'une affaire.

On dit proverbialement, *jamais bon cheval & méchant homme n'amendèrent pour aller à Rome*; pour dire, que le mérite de quelqu'un ne dépend pas du lieu qu'il habite.

On dit proverbialement, *il n'y a tête d'homme qui ose, &c.* pour dire, il n'y a personne qui ose, *&c.*

On dit en termes de raillerie & de mépris, *c'est un pauvre homme, un bel homme, un plaisant homme, un petit bout d'homme.*

On dit aussi familièrement pour louer quelqu'un de son esprit, de la facilité de son humeur, que *C'est un bon cœur d'homme, un bon sens d'homme, une bonne pâte d'homme.*

On dit adverbialement pour affirmer quelque chose, d'*homme d'honneur, en homme d'honneur.*

Bon homme, outre sa signification ordinaire, se dit d'un vieillard. *Le bon homme commence à radoter.*

On dit aussi le *bon homme*; pour dire, le paysan. En ce sens il n'est usité que par rapport aux gens de guerre. *Le soldat vit aux dépens du bon homme.*

On dit proverbialement *bon homme garde ta vache*; pour dire, prends garde à toi, à tes intérêts, à ta femme, à ta famille.

Homme, se dit pour marquer l'âge de virilité. *Il paroît tout jeune, cependant il est homme.*

On dit de quelqu'un dans le même sens, qu'*il n'est pas homme*; pour dire, qu'il est impuissant.

Homme, se dit encore seul pour exprimer un homme de courage, un homme de cœur, de fermeté. *Il leur fit voir qu'il étoit homme.*

On dit par mépris, *ce n'est pas*

un homme ; pour dire, c'eſt un homme foible.

On dit auſſi, *ce n'eſt pas être homme ;* pour dire, c'eſt être barbare, inhumain.

On dit encore, *ce n'eſt pas un homme, c'eſt un Ange. Ce n'eſt pas un homme, c'eſt un diable.*

On dit auſſi, *cela ſent ſon homme de qualité ;* pour dire, cela marque un homme de qualité, c'eſt une choſe digne d'un homme de qualité.

Homme, s'emploie quelquefois avec les pronoms perſonnels pour ſignifier un homme propre & convenable à ce qu'on veut, l'homme dont on a affaire, un homme tel qu'il faut. *Il n'eſt pas mon homme : dites-lui que je ſuis ſon homme.*

On dit en ce ſens, mais en plaiſanterie, *vous avez bien trouvé votre homme. Il a bien trouvé ſon homme.*

On dit qu'*une fièvre maligne emporte bientôt ſon homme ;* c'eſt-à-dire, celui qu'elle a attaqué.

Homme, ſe dit auſſi populairement pour mari. *Elle vient de ſortir avec ſon homme.*

Homme, ſe dit en termes de Juriſprudence féodale, & ſignifie tantôt vaſſal & tantôt ſujet au Cenſitaire ſelon les diverſes coutumes.

On appelle en ce ſens, *hommes & femmes de corps*, des gens dont la perſonne eſt ſerve, à la différence des mains-mortables qui ne ſont ſerfs qu'à raiſon des héritages qu'ils poſsèdent, & qui ſont d'ailleurs des perſonnes libres. Les coutumes de Troyes & de Chaumont diſent dans la même ſignification, *homme de ſervitude.* Et l'on appelle *homme de pote*, un ſujet qui eſt dans une eſpèce de ſervitude envers ſon Seigneur, qui eſt obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs.

Homme vivant et mourant, ſe dit d'un homme que les gens d'Égliſe & autres gens de main-morte ſont obligés de donner au Seigneur féodal, pour les repréſenter dans la poſſeſſion d'un héritage, en faire la foi & l'hommage à leur place, ſi c'eſt un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes ; afin que par le décès de cet homme il y ait ouverture au droit de relief ſi l'héritage eſt tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant, *Vicaire.*

Les gens d'Égliſe & de main-morte ſont obligés de donner *homme vivant & mourant* pour toute acquiſition par eux faite à quelque titre que ce ſoit.

Il n'eſt dû ordinairement que pour les fiefs ; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en eſt auſſi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité ſuffiſe pour les rotures ; mais il eſt certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour le franc-aleu, pas même au Seigneur Haut-Juſticier.

C'eſt au Seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au Seigneur Haut-Juſticier.

L'amortiſſement fait par le Roi n'empêche pas que les gens d'Égliſe & de main morte ne doivent au Seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le Seigneur pourroit ſaiſir le fief & feroit les fruits ſiens.

Les Bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps ne ſont

pas

pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parcequ'il y a mutation par leur mort.

Les Communautés ecclésiastiques & autres gens de main-morte peuvent donner pour *homme vivant & mourant*, une personne de leur corps ou telle autre personne que bon leur semble, pourvu qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi : ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours ; & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le Seigneur peut saisir le fief & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mourant* ; il n'en est dû qu'en cas de mort naturelle : ce n'est aussi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant & mourant*, est imprescriptible par quelque temps que les gens d'Églises & de main-morte ayent joui de leur fief.

Homme confisquant, s'est dit autrefois d'un homme que les gens d'Église & autres gens de main-morte étoient obligés de donner au Seigneur Haut-Justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait le fief pût être confisqué au profit du Seigneur Haut-Justicier, & que le Seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celle de Péronne, veulent que les gens d'Église & de main-morte, donnent au Seigneur *homme vivant, mourant & confisquant* ; ce qui suppose le fief dominant & la Justice dans la même main ; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au Seigneur féodal, qu'un *homme vivant & mourant*, & au Seigneur Haut-Justicier, *un homme confisquant*.

L'obligation de fournir un homme confisquant au Seigneur Haut-Justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'*homme vivant & mourant* : l'héritage pouvoit être confisqué au profit du Seigneur Haut-Justicier ; mais suivant la dernière jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers : c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'Église & de main-morte à donner l'*homme confisquant*, mais seulement l'*homme vivant & mourant* ; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au Seigneur Haut-Justicier lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé.

Homme lige, se dit d'un vassal qui doit à son Seigneur l'hommage lige. *Voyez* au mot Hommage.

Homme sans moyen, s'est dit autrefois d'un vassal qui relevoit immédiatement du Roi.

Hommes allodiaux, s'est dit autre-

fois de ceux qui tenoient des terres en franc-aleu.

Hommes cottiers, se dit en Picardie, en Artois & dans les Pays-Bas, des propriétaires des héritages roturiers. Ils sont obligés de rendre la justice en personne ou par Procureur avec leur Seigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois & dans plusieurs autres coutumes des Pays-Bas.

Homme de pléjure, s'est dit autrefois d'un vassal qui étoit obligé de se donner en gage ou en otage pour le Seigneur quand le cas le requéroit, comme lorsque plusieurs Barons, vassaux du Roi Jean, furent envoyés en Angleterre pour y tenir prison à sa place.

Homme de fer, s'est dit autrefois dans quelques Seigneuries, d'un sujet obligé d'exécuter les ordres de son Seigneur & de le suivre armé à la guerre. La maison qu'il occupoit s'appeloit *maison de fer*. Il y a encore aujourd'hui en Lorraine des hommes de fer qui jouissent de quelques privilèges dans le comté de Neuville sur Moselle, & dans les Bailliages royaux de Bruyères & de Remiremont.

Homme au Roi, se dit d'un sujet que les héritiers du titulaire d'un Office royal, sont obligés de présenter au Roi, pour être les droits de prêt ou de paulette acquittés sous le nom de ce sujet sur la tête duquel le titre de l'Office réside fictivement.

La déclaration du 9 Août 1722. par laquelle le droit annuel a été rétabli, & qui a été registrée le 5 Septembre suivant, après des remontrances de la Cour, sur lesquelles il a été envoyé des lettres de jussion, a entr'autres choses ordonné que faute par les veuves, enfans, héritiers ou créanciers des Officiers décédés, après avoir payé le prêt & l'annuel pour leurs Offices, de payer le huitième denier & de donner un homme au Roi dans les six mois du decès desdits Officiers, ils seront tenus de payer le double droit dans les deux ans; après quoi ils ne pourront plus être admis qu'en payant le triple droit.

Depuis cette déclaration, le rachat du prêt & de l'annuel a été ordonné & fait pour plusieurs Offices en 1743 & en 1744; mais comme il en reste encore plusieurs sujets aux mêmes droits, & par conséquent sujets à tomber aux parties casuelles, c'est-à-dire, à être confisquées au profit du Roi faute du payement de ces droits, & que la déclaration de 1722 ne prononce pas de peine plus forte que le triple droit contre ceux qui diffèrent plus de trois ans; un Arrêt du Conseil du 12 Septembre 1748, a déclaré *vacans* au profit du Roi, *tous les Offices des Officiers décédés après avoir payé l'annuel*, *ou dont ils jouissoient à titre de survivance ou d'hérédité*, *faute par les veuves*, *enfans*, *créanciers*, *adjudicataires ou propriétaires*, *d'en avoir fait sceller les provisions dans l'espace de trente années*, *à compter du jour du décès desdits Officiers*.

Homme du Roi, se dit d'un homme qui a quelque commission du Roi, soit au-dedans du Royaume, pour assister à quelqu'assemblée ou pour quelqu'autre fonction, soit au dehors, auprès de quelque Prince Souverain. *Il est l'homme du Roi à l'assemblée du Clergé*. *L'homme du Roi à Florence*.

On appelle aussi *homme du Roi*,

un Avocat Général, un Procureur Général.

Homme d'affaires, se dit d'un homme qui est employé dans les affaires de finance & dans les fermes du Roi. *C'est la fille d'un Homme d'affaires.*

On appelle aussi *Homme d'affaires*, un homme qui a soin des affaires domestiques d'un Grand-Seigneur. *Il a chargé son Homme d'affaires de vous payer.*

Homme de Chambre, s'est dit autrefois d'un domestique qui sert à la chambre & qu'on appelle aujourd'hui *Valet de chambre*.

Hommes d'intelligence, s'est dit d'une secte d'hérétiques qui parurent dans la Picardie en 1412; leur Chef étoit François-Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'Ordre des Carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le Sauveur des hommes, & que par lui les fidèles verroient Jésus-Christ, comme par Jésus-Christ ils verroient Dieu le père; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le temps de l'ancienne loi avoit été celui du Père; que le temps de la nouvelle loi étoit celui du Fils; & qu'il y en auroit bientôt un troisième qui seroit celui du Saint Esprit lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le Carme se rétracta à Bruxelles, à Cambrai & à Saint-Quentin où il avoit semé ses erreurs & cette secte se dissipa.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On prononce *ome*.

HOMMEAU; (le) nom propre d'un bourg de France, dans le pays d'Aunis, à une lieue, nord-ouest, de la Rochelle.

HOMMÉE; substantif féminin. On appelle ainsi dans quelques endroits, une mesure de terre usitée pour les vignes & les terres labourables, & qui fait à peu près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Dans le Berry & dans le Lyonnois il faut environ huit hommées pour faire un arpent de Paris.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMMES; (les) nom propre d'un bourg de France, au Maine, dans l'Élection de Château-du-Loir.

HOMOCENTRIQUE; adjectif & terme d'Astronomie. Il se dit des cercles qui ont un centre commun. On les nomme aussi *concentriques*; & ce dernier mot est le plus usité.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMOCTOPTOTON; substantif masculin. Figure de Rhétorique par laquelle plusieurs noms ont le même cas; par exemple, *lugentes, mærentes, flentes & miserantes*. Les Latins appeloient cette figure de mots, *similiter cadens*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMODROME; adjectif & terme de Mécanique, qui se dit d'un levier dans lequel le poids & la puissance sont tous deux du même côté du point d'appui.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMOGÈNE; adjectif des deux genres & terme didactique. Qui est de même nature. Il est opposé à *hétérogène* qui indique des parties de nature différente.

On appelle *fluide homogène*, celui qui est composé de parties lesquelles sont toutes sensiblement de la même densité, comme l'eau, le mercure, *&c.* L'air n'est pas un *fluide homogène*, parceque ses parties ou ses

HOMSTORST ; nom propre d'un peintre Hollandois, né à Utrecht en 1592, & mort en 1660. Bloemaert lui montra les premiers principes de son art : un voyage en Italie, l'étude qu'il y fit des meilleurs tableaux, & de ceux du Caravage, achevèrent de le former. Ce peintre s'exerça beaucoup à représenter des sujets de nuit ; & l'on peut avancer que personne ne l'a surpassé dans ce genre de peinture. Homstorst a aussi composé des tableaux d'Histoire ; on en voit à Utrecht, à Londres, & entre autres, dans le Palais appelé *la Maison du Bois*, à une demi-lieue de la Haye. Il étoit recommandable, non-seulement par l'excellence de ses talens, mais encore par son esprit & par ses mœurs. Sa haute réputation attira dans son École, la jeunesse la plus qualifiée, à qui il enseignoit à dessiner & à peindre. Il eut aussi l'honneur de montrer les secrets de son art aux enfans de la Reine de Bohème, sœur de Charles, Roi d'Angleterre, entre lesquels la Princesse Sophie, & l'Abbesse de Maubuisson se distinguèrent par leur goût & leur habileté dans la peinture.

HOMUNCIONATES ; substantif masculin pluriel. C'est le nom que les Ariens donnèrent dans le quatrième siècle aux Orthodoxes, parceque ceux-ci admettoient deux substances & deux natures en Jésus-Christ.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOMUNCIONISTES ; (les) on a ainsi appelé les Sectateurs de Photin, parcequ'ils soutenoient que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme.

HOMUNCIONITES ; (les) Hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée sur le corps de l'homme & non pas dans son ame, lorsqu'en créant le premier homme Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HONAN ; nom propre d'une Province considérable de la Chine, la cinquième de ce vaste Empire. Elle est bornée au nord par le Hoamho, qui la sépare en partie des provinces de Pekeli & de Chansi ; à l'orient, par les provinces de Channton & de Nankin ; au midi, par celle de Huquang, & à l'occident, par celles de Suchuen & de Chansi.

Les Chinois appellent cette province le jardin de la Chine, à cause de son extrême fertilité. On y compte plus de dix millions d'ames, huit Métropoles & un grand nombre d'autres villes. Elle paye annuellement pour tribut à l'Empereur de la Chine, 2414477 sacs, tant de froment que de riz ; 23509 liv. de soie crue ; 9959 pièces de soie travaillée ; 341 pièces de coton, & 2288744 bottes de foin.

Honan, est aussi le nom d'une ville considérable de la Province dont on vient de parler, & dont elle est la sixième Métropole. Elle est située sur la rive septentrionale du fleuve Co. Il y a treize autres villes dans son département.

HONCE ; (la) nom propre d'une Abbaye d'hommes, de l'ordre de Prémontré, au pays de Labourd, à une lieue, est, de Bayonne.

HONDARA ; nom propre d'un bourg maritime d'Espagne, dans la Biscaye, aux frontières du Guipuscoa.

HONDERKOOTER ; (Melchior) nom propre d'un peintre, né à Utrecht en 1636, & mort dans la

même ville en 1695. Il est renommé pour les animaux, & surtout pour les oiseaux, dont il représentoit parfaitement la plume. Sa touche est ferme & large, son pinceau gras & onctueux. Ses tableaux sont peu connus en France, parceque les Hollandois en sont fort curieux, & qu'ils y mettent un très-haut prix.

HONDO; nom propre d'une contrée d'Afrique, dans la Nigritie, au Royaume de Quoja.

HONDREOUS; substantif masculin. On donne ce nom dans l'île de Ceylan, aux nobles, lesquels sont dans l'usage de se distinguer du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui descend jusqu'à la moitié de leurs jambes, de laisser tomber leurs cheveux sur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *Hondreous*, sont ceux dont le Roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent; on le nomme *Mundiana*. Il n'est point permis aux nobles de contracter des alliances avec des personnes d'une tribu inférieure à la leur; & le supplice le plus affreux que le Roi inflige aux filles des nobles dont il est mécontent, est de les faire prostituer à des gens de la lie du peuple, qui sont regardés comme abominables, & que l'on exclut du droit d'habiter dans les villes.

HONDURAS; nom propre d'une province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est de l'audience de Guatimala. Ses bornes sont la province de Vera-Paz à l'occident; celles de Guatimala & de Nicaragua au midi : la mer du nord à l'orient, & le golfe de Honduras au septentrion. Elle a environ 150 lieues de longueur & 80 de largeur. Il y a dans cette Province des mines d'or & d'argent, & l'on en tire des laines de Vigogne d'une grande finesse. Valladolid ou Comaygua en est la ville capitale.

Le golfe de Honduras s'étend entre la Province de ce nom & celle de Jucatan. Il a la première au midi & la seconde au nord.

HONFLEUR; nom propre d'une ville considérable de France, en Normandie, sur la Seine, près de l'embouchure de cette rivière dans l'océan, à seize lieues, ouest-sud-ouest, de Rouen, sous le dix-septième degré, cinquante-trois minutes, dix-sept secondes de longitude, & le quarante-neuvième, vingt-cinq minutes, vingt-une secondes de latitude. C'est le siége d'une Vicomté, d'une Amirauté, d'un Grenier à Sel, *&c.* On y compte environ douze mille ames. Le Duc d'Orléans en est seigneur. Le commerce maritime y est florissant, & embrasse toutes sortes d'objets, parmi lesquels celui des morues vertes tient le premier rang.

HONGNETTE; substantif féminin & terme de Sculpture. Espèce de ciseau pointu & carré dont se servent principalement les sculpteurs en marbre.

HONGRE; adjectif des deux genres. Châtré. Il ne se dit que des chevaux. *Un cheval hongre.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Il vient d'acheter un hongre.*

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

Le *h* se fait sentir.

HONGRELINE; substantif féminin. Sorte d'habillement de femme fait

en manière de chemisette à grandes basques. Il n'est plus en usage.

HONGRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Châtrer un cheval, le priver des parties nécessaires à la génération. *On hongre les chevaux fougueux.*

Le *h* se fait sentir.

HONGRIE ; nom propre d'un Royaume d'Europe, borné à l'occident par la Stirie, l'Autriche & la Moravie, au nord par le Royaume de Pologne, à l'orient & au midi par la Turquie d'Europe. Sa longitude est depuis environ le trente cinquième degré jusqu'au quarante-quatrième, trente minutes, & sa latitude septentrionale depuis environ le quarante-cinquième degré jusqu'au-delà du quarante-neuvième.

Le Royaume de Hongrie qui répond à une partie de l'ancienne *Pannonie* & de la *Dacie*, fut occupé au cinquième siècle par les Huns, & après eux par les Lombards, qui passèrent de-là en Italie. Les Esclavons se répandirent ensuite en Hongrie, & allèrent s'établir aux environs de la Save. Dans le même temps les Awates qui étoient une espèce de Huns ou de peuple tartare, se rendirent maîtres de la Hongrie. Charlemagne & Louis le Débonnaire son fils, les soumirent en grande partie, de manière que l'Empire françois s'étendoit en 840 jusqu'à la Servie & à la Bulgarie, à l'occident du Danube. En 891, les Hongrois, autres peuples tartares, vinrent s'établir dans ce pays auquel ils donnèrent leur nom. Geisa, l'un de leurs Ducs ou chefs, embrassa le christianisme en 669, & Saint-Etienne son fils fut en l'an 1000 le premier Roi de Hongrie, & comme l'Apôtre de son peuple. La race de Geisa fut éteinte en 1301, & depuis ce temps le Royaume fut électif, ayant successivement passé à des Princes de diverses familles & nations. Enfin Ferdinand I, Empereur & Archiduc d'Autriche, qui avoit épousé Anne sœur de Louis II, Roi de Hongrie & de Bohème, prétendit succéder à ce Prince. Jean Zapolsk Waivode de Transylvanie, ayant été élu par la plus grande partie des Hongrois, & se sentant inférieur à Ferdinand, implora l'assistance des Turcs. Ils le rétablirent dans une partie de ses États dont il avoit été dépouillé, & allèrent mettre en 1529 le siége devant Vienne, qu'ils furent obligés de lever. Dans ces circonstances on accorda à Jean la jouissance de ce Royaume sa vie durant, mais à condition que Ferdinand lui succéderoit. Cet accord se fit sans le consentement des Hongrois, qui prétendoient choisir leur Roi; aussi après la mort de Jean, sa veuve n'eut pas de peine à faire tomber le Royaume à un fils qu'il lui laissa en mourant. Mais comme les Hongrois n'étoient pas en état de résister à la maison d'Autriche, ils appellèrent en 1540, pour la seconde fois, les Turcs qui s'emparèrent des principales villes : le reste demeura à Ferdinand. Enfin en 1682 les Turcs ayant tâché de chasser de la Hongrie l'Empereur Léopold I, en furent chassés eux-mêmes; & de vingt-trois Comtés qu'ils avoient possédés, il ne leur en resta plus qu'un qu'ils ont perdu en 1716. On déclara ce Royaume héréditaire à la maison d'Autriche en 1687, dans les États assemblés à Presbourg; & toute la nation renouvela d'elle-même cette déclaration en 1723, pour témoigner à l'Empereur

pereur Charles VI, la reconnoiſſance de ce qu'il avoit reculé les bornes du Royaume.

Les Hongrois ont dans la ſuite donné les marques les plus éclatantes de fidélité à l'Auguſte Reine qui les gouverne, en lui aſſurant par leur bravoure l'héritage de ſes pères que pluſieurs Puiſſances avoient projeté de lui enlever.

On diviſe maintenant ce Royaume en quatre ou cinq parties : la *haute Hongrie*, qui ſe partage en trente-quatre Comtés, & eſt ſituée au nord & à l'orient du Danube : la *baſſe Hongrie*, qui en renferme quatorze, & eſt à l'occident du même fleuve : *l'Eſclavonie* qui en comprend ſix, & eſt au midi de la baſſe Hongrie : la *Tranſylvanie*, qui ſe ſubdiviſe en dix-huit petites Provinces, dont les unes portent le nom de *Comtés*, les autres de *Palatinats*, & dont la ſituation eſt à l'orient de la Hongrie. On pourroit ajouter la *Croatie*, qui eſt une eſpèce d'annexe du royaume de Hongrie.

Petersbourg eſt la capitale de la haute Hongrie, & Bude l'eſt de la baſſe Hongrie.

Les principales rivières qui arroſent cette contrée ſont le Danube, la Save, la Drave, la Teiſſe, le Maros, le Raab, le Vaag, le Gran & la Zarwiſe : elles ſont fort poiſſonneuſes ; mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne paſſent pas pour être ſaines ; les plus hautes montagnes ſont les monts Krapack, vers la Pologne & la Tranſylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui eſt néceſſaire ou agréable à la vie : les pâturages y ſont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne : le vin y eſt admirable, & le gibier très-commun ; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure : la religion Catholique y eſt la religion dominante ; mais les Proteſtans en grand nombre y ſont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux Archevêchés : Strigonie, dont l'Archevèque eſt Primat du Royaume, & Colocza. On y compte ſeize Evêchés, dont ſix ſont ſuffragans de Strigonie.

La langue Hongroiſe eſt un dialecte de l'Eſclavonne, & par conſéquent elle a quelque rapport avec les langues de Bohème, de Pologne & de Ruſſie. La langue latine eſt auſſi familière aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue Allemande néceſſaire à ce peuple.

On appelle *cuirs de Hongrie*, des cuirs dont les Hongrois inventèrent autrefois la fabrique, & que depuis on a imités en France. *Voyez* HONGRIEUR.

On appelle *point d'Hongrie*, une ſorte de tapiſſerie dont les bourgeois font uſage.

On appelle *eau de la Reine d'Hongrie*, une ſorte de liqueur qui répand une odeur agréable, & qui ſe vend chez les parfumeurs.

Le *h* ſe fait ſentir, excepté dans ces phraſes, *point d'Hongrie* & *eau de la Reine d'Hongrie*.

HONGRIEUR, ou HONGROYEUR ; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui façonne le cuir appelé *cuir de Hongrie*.

Toutes ſortes de cuirs de bœufs, de vaches, de chevreaux & de veaux, ſont propres à recevoir cet apprêt ; mais on en fabrique plus de ceux de bœufs que d'autres.

Quand les peaux de bœufs ſont

arrivées de la boucherie, on en coupe les cornes, & on [illegible] ... fend en deux bandes de la tête à la queue; ensuite on les écharne sur un chevalet avec un instrument appelé une *faulx*. Après cette opération, on les jette dans la rivière pour y être rincées, sans cependant les y laisser séjourner long-temps; de crainte que le gravier ne s'y attache, on les retourne de temps en temps. Après les avoir tirées de la rivière, on les étend cinq à six à la fois sur un chevalet, le côté de la chair en dessous, & alors on en rase le poil avec la faulx; ensuite on les rejette de nouveau dans la rivière. On les y laisse pendant quelques jours, afin d'en faire sortir tout le reste du sang; ensuite on les tire de l'eau, on les foule, & dans cet état on les met égoutter sur un banc jusqu'à ce qu'il n'en sorte plus d'eau.

Les cuirs étant bien égouttés, on fait bouillir dans de l'eau trois livres d'alun & cinq livres de sel marin pour chaque peau, dans une chaudière qui peut bien contenir dix ou douze seaux. On en tire deux seaux que l'on met dans une baignoire, où un ouvrier presque nu foule trois cuirs à la fois pendant une heure, en changeant l'eau quatre fois. Ensuite on retire les cuirs de la baignoire, & on les couche pliés en quatre, la chair en dehors, dans une cuve. Après avoir fait la même opération aux autres peaux, on les [illegible] dans la cuve, & l'on jette l'eau [illegible] par dessus les cuirs. On appelle cette manœuvre *mettre les cuirs en retraite pour prendre de la nourriture*. Le lendemain on les [illegible] de cuve, on les refoule de nouveau, & le jour suivant on les met égoutter à l'air, pendus par la [illegible] Quand ils sont à [illegible] moitié secs, on les passe à la baguette, c'est-à-dire, qu'on passe dessus un morceau de bois long & rond, mais qui diminue de grosseur en allant du milieu aux extrémités comme un fuseau; après cette opération on les met en pile.

Il ne reste plus pour lors que de les mettre en suif. Pour cet effet on les roule encore avec la baguette de fleur & de chair: on les étend sur des perches dans une étuve pour les disposer à prendre le suif; ensuite on les met sur une table bien étalés, & on les frotte de suif chaud, beaucoup sur la chair & légèrement sur la fleur: chaque peau prend environ sept à huit livres de suif. Cela fait, deux ouvriers les suspendent pendant quelque temps les uns après les autres au-dessus d'une grille de fer sous laquelle il y a des charbons allumés, afin que la chaleur fasse pénétrer le suif dans le cuir. Ensuite on les remet à l'étuve pendant une demi-heure, après quoi on les fait sécher sur des perches. Le lendemain l'ouvrier les pèse, y applique sa marque, & en marque le poids; voilà toute la manœuvre des hongrieurs.

Il n'y a pas bien long-temps que l'on connoît en France la méthode de préparer le cuir à la manière de Hongrie. On prétend que ce fut Henri IV qui en établit la première manufacture; il envoya pour cet effet en Hongrie un fort habile tanneur, nommé *Roze*, qui ayant découvert le secret, revint en France, où il fabriqua cette espèce de cuir avec beaucoup de succès.

Les Hongrieurs ne sont point réunis en France en corps de jurande, & ne composent aucune communauté, ni à Paris, ni dans les autres

villes du Royaume. Ce sont des ouvriers particuliers, lesquels travaillent aux gages, & pour le compte d'une compagnie, qui vers la fin du dix-septième siècle, a entrepris l'imitation & la fabrique des cuirs de Hongrie.

La première manufacture pour ces sortes de cuirs, a été établie dans la ville de Saint Denis près de Paris.

Il est accordé à la compagnie un privilége exclusif, soit pour la fabrication, soit pour la vente & débit des cuirs façon de Hongrie. Il est défendu à toutes personnes de quelque qualité, art ou profession qu'elles soient, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, faire fabriquer, contrefaire ou imiter lesdits cuirs. Il est pareillement défendu à tous marchands & ouvriers d'en vendre, débiter, & employer d'autres que ceux marqués de la marque des intéressés à ladite manufacture.

Enfin il est fait défense à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, le tout sur les peines, amendes & confiscation portées par l'édit & lettres-patentes données en conséquence.

HONGROIS, OISE; adjectif & substantif. Qui appartient, qui a rapport à la Hongrie, qui est de Hongrie. *Un régiment hongrois. Des chevaux hongrois. Les Hongrois élisoient autrefois leurs Rois, aujourd'hui ils obéissent à la Maison d'Autriche.* Voyez HONGRIE.

HONGROIS, se dit aussi de la langue hongroise. *Parler hongrois.*

HONNECOURT; nom propre d'un bourg de France, en Picardie, sur l'Escaut, à trois lieues sud, de Cambray. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de St. Benoît, laquelle produit à l'Abbé commendataire environ neuf mille livres de rente.

HONNÊTE; adjectif des deux genres. *Honestus, a, um.* Vertueux, conforme à l'honneur & à la vertu. *Une conduite honnête. Un discours honnête. Une honnête émulation. C'est un très-honnête homme.*

Les ames honnêtes se font aimer, parcequ'elles sacrifient continuellement leur amour propre à celui des autres; elles se font estimer, parcequ'elles ont à surmonter à tout moment leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts; elles se font rechercher, parceque rien n'est plus doux que leur commerce. On distingue l'honnête homme de l'homme honnête. Le premier est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par amour pour la vertu des actions honnêtes que les devoirs ne lui imposent pas. Le second est attaché aux devoirs de la société par amour pour la politesse, & quelquefois par penchant.

L'honnête homme a toutes les qualités sociales & agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. Il se prive de goûter un plaisir qui peut nuire à son ami; il refuse de se justifier d'une calomnie qui le poursuit, quand il ne peut le faire qu'en divulguant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille; mais il se justifie par sa sage conduite. Il se dit souvent à lui-même: cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien pour lui faire sentir son injustice: ce commerçant m'a trompé indignement, je me contenterai de lui en faire des reproches, afin de ne point le perdre de réputation: cet ami m'a trahi, je ne dirai jamais un seul mot qui puisse le faire repentir de m'avoir

fait des confidences : cette démarche est innocente ; mais on pourroit la mal interprêter, je ne la ferai donc point. J'aime mes parens, ma femme, mes amis, je leur sacrifierai souvent mes goûts, mais jamais la justice. On m'offre un emploi, celui qui le régit n'a pas autre chose pour pourvoir à l'entretien de sa famille ; ainsi je ne veux ni ne dois l'accepter. Voilà les sentimens, les discours & les procédés de l'honnête homme. Heureux celui qui lui ressemble, & qui peut se dire à lui-même au bout de sa carrière : « je » meurs avec la consolation de n'avoir jamais fait aucune espèce de » tort à personne, & de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule » à la plus petite vertu ».

Un Philosophe a remarqué qu'on profanoit le mot *honnête*, en disant d'une femme qui n'a point d'amans, qu'*elle est honnête femme*, tandis qu'elle se permet mille petits crimes obscurs qui empoisonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

Honnête, signifie aussi conforme à la raison, décent, convenable à l'état & à l'âge des personnes. *Il n'est pas honnête d'en user comme vous avez fait. Il croit peut-être qu'il est honnête de se vanter soi-même. Ces discours ne sont pas honnêtes dans la bouche de gens bien nés.*

On dit, *une excuse honnête*, *un prétexte honnête*, *un refus honnête* ; pour dire, une excuse, un prétexte, un refus plausible, spécieux, fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance.

On dit, *un présent honnête* ; pour dire, un présent qui convient à celui qui le fait, & à celui qui le reçoit. Et l'on dit dans le même sens, *une récompense honnête.*

On dit, *un prix honnête* ; pour dire, un prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose.

On dit, qu'*un habit est honnête* ; pour dire, qu'il est convenable & bienséant à la condition & à l'âge de celui qui le porte. On dit dans le même sens, *un meuble honnête. Un équipage honnête. Un bien honnête. Une dépense honnête.*

On dit aussi, qu'*un habit*, *un meuble*, *un équipage sont honnêtes*, *encore honnêtes* ; pour dire, qu'on peut encore s'en servir convenablement.

On dit, *une naissance honnête*, *une condition honnête* ; pour dire, une naissance qui n'a rien de bas ni de fort élevé. Et *une famille honnête* ; pour dire, une famille à laquelle il n'y a rien à reprocher. *Il est d'une honnête famille*, *d'une naissance honnête.*

Honnête, signifie aussi civil, poli. *Il a les façons du monde les plus honnêtes. C'est un procédé qui n'est pas honnête.*

Dans ce sens là, quand il se construit avec homme, ou avec quelque chose d'équivalent, il ne précède jamais le substantif. *C'est un homme bien honnête. Il n'y a rien de si honnête que ce Seigneur.*

Honnête homme, se dit quelquefois par civilité d'un homme que l'on ne connoît pas, ou dont on ne dit pas le nom, & qui paroît d'une condition honnête. *Il y avoit un honnête homme qui attendoit dans l'antichambre.*

Honnêtes gens, se dit dans tous les sens d'honnête homme.

Honnête garçon, se dit proprement d'un garçon bien né, bien élevé, & dont les mœurs & les inclinations sont vertueuses & douces.

On appelle *honnête débauché*, un homme qui aime le plaisir, mais qui ne s'emporte point excessive-

villes du Royaume. Ce sont des ouvriers particuliers, lesquels travaillent aux gages, & pour le compte d'une compagnie, qui vers la fin du dix-septième siècle, a entrepris l'imitation & la fabrique des cuirs de Hongrie.

La première manufacture pour ces sortes de cuirs, a été établie dans la ville de Saint Denis près de Paris.

Il est accordé à la compagnie un privilége exclusif, soit pour la fabrication, soit pour la vente & débit des cuirs façon de Hongrie. Il est défendu à toutes personnes de quelque qualité, art ou profession qu'elles soient, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, faire fabriquer, contrefaire ou imiter lesdits cuirs. Il est pareillement défendu à tous marchands & ouvriers d'en vendre, débiter, & employer d'autres que ceux marqués de la marque des intéressés à ladite manufacture.

Enfin il est fait défense à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, le tout sur les peines, amendes & confiscation portées par l'édit & lettres-patentes données en conséquence.

HONGROIS, OISE; adjectif & substantif. Qui appartient, qui a rapport à la Hongrie, qui est de Hongrie. *Un régiment hongrois. Des chevaux hongrois. Les Hongrois élisoient autrefois leurs Rois, aujourd'hui ils obéissent à la Maison d'Autriche.* Voyez Hongrie.

Hongrois, se dit aussi de la langue hongroise. *Parler hongrois.*

HONNECOURT; nom propre d'un bourg de France, en Picardie, sur l'Escaut, à trois lieues sud, de Cambray. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de St. Benoît, laquelle produit à l'Abbé commendataire environ neuf mille livres de rente.

HONNÊTE; adjectif des deux genres. *Honestus, a, um.* Vertueux, conforme à l'honneur & à la vertu. *Une conduite honnête. Un discours honnête. Une honnête émulation. C'est un très-honnête homme.*

Les ames *honnêtes* se font aimer, parcequ'elles sacrifient continuellement leur amour propre à celui des autres; elles se font estimer, parcequ'elles ont à surmonter à tout moment leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts; elles se font rechercher, parceque rien n'est plus doux que leur commerce. On distingue l'honnête homme de l'homme honnête. Le premier est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par amour pour la vertu des actions honnêtes que les devoirs ne lui imposent pas. Le second est attaché aux devoirs de la société par amour pour la politesse, & quelquefois par penchant.

L'honnête homme a toutes les qualités sociales & agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. Il se prive de goûter un plaisir qui peut nuire à son ami; il refuse de se justifier d'une calomnie qui le poursuit, quand il ne peut le faire qu'en divulguant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille; mais il se justifie par sa sage conduite. Il se dit souvent à lui-même: cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien pour lui faire sentir son injustice: ce commerçant m'a trompé indignement, je me contenterai de lui en faire des reproches, afin de ne point le perdre de réputation: cet ami m'a trahi, je ne dirai jamais un seul mot qui puisse le faire repentir de m'avoir

militaires lors de leur décès : voici ce qui s'observe ordinairement dans ces cérémonies : un Officier de même grade que le défunt marche à la tête des troupes commandées : elles se mettent en bataille à gauche & à droite de la porte par où le corps doit sortir : lors du départ du convoi, elles marchent en colonne renversée ; elles bordent la rue à droite & à gauche, ensorte que la tête des deux lignes soit toujours à la hauteur du cercueil, sur lequel on met l'épée de l'Officier décédé, avec le fourreau en sautoir, son hausse-col sur le point où l'épée & le fourreau se croisent, & sur le tout les cordons & croix des Ordres dont il étoit.

Les caisses & tymballes doivent être couverts de drap noir. On met des sourdines aux trompettes. Les troupes portent les armes renversées sous le bras gauche : elles font cinq décharges de mousqueterie pour les Officiers généraux, trois pour ceux des grades inférieurs. Chaque décharge est précédée de celle de l'artillerie pour ceux à qui le salut est dû suivant les règlemens. On fait la première après que le convoi est entré dans l'Église, lorsqu'on pose le corps sur les tréteaux ; la seconde après le service, quand le clergé vient faire les dernières prières autour du corps ; la troisième, quand on lève le cercueil pour porter le corps en terre ; la quatrième, quand on le descend dans la fosse ; la dernière après la cérémonie. Toutes les décharges se font par salves, excepté la dernière qu'on fait en défilant sur la fosse, ou devant le portail de l'Église si le corps y est inhumé : on retranche les deux premières, lorsqu'il n'en est dû que trois.

Lorsqu'un Maréchal de France meurt dans une place de guerre, on tire un coup de canon de rempart d'heure en heure depuis la mort jusqu'à l'enterrement, & cinq volées au départ du convoi. On fait devant le portail de l'Église cinq décharges d'un nombre d'autres pièces de canon qui précèdent le convoi : chaque décharge est suivie de la mousqueterie de la garnison. Les troupes marchent dans l'ordre qu'on vient de dire, ayant des crêpes à leurs drapeaux & étendarts : on met le bâton de maréchal avec l'épée en sautoir sur le cercueil. L'État-major & les Officiers principaux qui ne sont pas attachés au corps des troupes, suivent le corps en grand deuil : ses gardes l'environnent, portant leurs armes renversées, & un crêpe par-dessus la bandoulière.

Pour un Lieutenant général ou un Maréchal de camp, on fait un détachement de toutes les troupes sans drapeaux ni étendarts, avec un Officier de même grade à cheval à la tête.

On fait pour un Brigadier un détachement de chaque régiment d'infanterie ou de cavalerie, suivant le corps dont il étoit, ou suivant ce qui se trouve dans la place, s'il n'y en a pas de son corps.

Pour un Colonel, son régiment prend les armes : on met un crêpe à son drapeau. Un Lieutenant colonel a son drapeau, & moitié du régiment en détachement. On donne à un Commandant de bataillon son drapeau & moitié de son bataillon en détachement ; à un Capitaine, cinquante hommes ; à un Lieutenant, sous-Lieutenant ou Enseigne, trente hommes ; à un Sergent ou Maréchal des logis, quinze hommes ; à un Caporal, Anspessade, Brigadier ou sous-Brigadier, dix hommes.

Toute la garnison prend les armes, sans crêpe aux drapeaux & aux étendarts pour un Gouverneur, Lieutenant général, ou autre Commandant de Province, & pour un Gouverneur de place. Pour un Lieutenant de Roi, on fait un détachement de la moitié des troupes. On donne au Major cent hommes, à un Aide-major cinquante : quand ce dernier a un brevet pour commander en l'absence du Major, on le traite de même que lui. Un Capitaine des portes a trente hommes. On donne à un Commissaire des guerres cent hommes. Les Inspecteurs sont traités suivant le grade qu'ils ont dans l'infanterie. On donne à un Lieutenant d'artillerie cent hommes; à un Commissaire ordinaire, cinquante; aux Gardes-magasin & Officiers pointeurs, trente hommes. Le régiment royal artillerie les fournit, lorsqu'il se trouve dans une place où il n'y a point de cavaliers de la maréchaussée. Le Prevôt est traité comme un Capitaine de cavalerie, le Lieutenant de maréchaussée de même qu'un Lieutenant de cavalerie, un Exempt comme un Maréchal des logis.

Les Commandans des places font rendre les *honneurs funèbres* aux Officiers généraux, quoiqu'ils ne soient pas employés, & aux Officiers retirés & autres, quoiqu'ils ne soient pas à leurs ordres. L'épée que portoit ordinairement l'Officier décédé, appartient au Major de la place, & en son absence à l'Aide-major; c'est une espèce d'honoraire en reconnoissance des soins qu'il a de faire rendre les *honneurs militaires* lors de l'enterrement. Le Major ne peut exiger les sabres des Officiers Hussards, les épées des Officiers des régimens Suisses, ni celles des Officiers qui sont voyageurs ou habitans.

On appelle *les honneurs du Louvre*, certains priviléges affectés à quelques dignités, aux charges, particulièrement à celles de Duc & Pair, de Chancelier, *&c.* comme d'entrer au Louvre en carrosse, d'avoir le tabouret chez la Reine, *&c.*

Les *honneurs de la maison, d'un repas*, sont certaines cérémonies qu'on observe en recevant des visites, en faisant des fêtes, & qu'on rend par soi-même, ou par quelque personne à qui on en commet le soin, comme d'aller recevoir les personnes, ou de les reconduire avec soin, de les bien placer, de leur servir les meilleurs morceaux, *&c.* & de faire toutes ces choses d'une manière agréable & polie.

Les *honneurs de ville* sont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. *Il a été Commissaire des pauvres, Marguillier de sa Paroisse, Juge-Consul, Quartenier, Conseiller de ville, & enfin Echevin; il a passé par tous les honneurs de la ville.*

On dit, *faire honneur à un repas*; pour dire, y bien manger, & témoigner par là qu'on le trouve bon.

On dit en termes de commerce de lettres de change, *faire honneur à une lettre de change*; pour dire, l'accepter & la payer en considération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. *Vous pouvez toujours tirer sur moi, je ferai honneur à vos lettres.*

Faire honneur à une lettre de change, s'entend encore d'une autre manière; c'est quand une lettre de change ayant été protestée, un autre que celui sur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter & la

payer pour le compte du tireur ou de quelque endosseur.

A certains jeux des cartes, on appelle *les honneurs*, quelques cartes principales, comme l'as, le roi, la dame, *&c.*

On dit figurément, *faire les honneurs d'une personne*, *d'une chose ;* pour dire, en parler modestement comme d'une personne, d'une chose qui nous appartient.

Le mot d'*honneur* s'emploie aussi très-souvent par civilité & par compliment. *J'aurai l'honneur de passer chez vous. Il me fit l'honneur de s'informer de ma santé.*

Autrefois on disoit par civilité, *sauf votre honneur ;* pour dire, sauf le respect que je vous dois.

On dit proverbialement, *à tous seigneurs, tous honneurs ;* pour dire, qu'il faut rendre honneur à chacun selon son rang & sa qualité.

Honneur, signifie aussi vertu, probité. *Ce sont des gens remplis d'honneur. On doit avoir l'honneur en recommandation.*

On dit par manière de serment, *sur mon honneur. Je vous le certifie sur mon honneur. Foi d'homme d'honneur, je l'ai payé*, ou simplement, d'*homme d'honneur*, ou absolument, d'*honneur ;* mais seulement dans le style familier. *J'irai d'honneur. D'honneur je vous assure qu'il ira.* On dit aussi quelquefois en ce sens, *en honneur.*

En parlant des femmes, *honneur* signifie pudicité, chasteté. *Ces discours ne se tiennent point à une femme d'honneur.*

On dit familièrement & par plaisanterie dans ce sens, qu'*une femme*, qu'*une fille a fait faux bond à son honneur ;* qu'*elle a forfait à son honneur.*

Honneur, se prend encore pour la gloire qui suit la vertu, pour l'estime du monde, & pour la réputation. *Cette affaire lui a acquis beaucoup d'honneur. Il se tira de ce pas glissant avec honneur.*

On a de l'honneur une idée bien courte, remarque un auteur moderne : le militaire le fait consister dans le courage, le Juge dans l'intégrité, les femmes dans la chasteté. Chacun en sauvant une partie de l'honneur, croit sauver l'honneur tout entier c'est un préjugé. L'*honneur* consiste à ne rien faire qui porte préjudice à la réputation. On croit avoir tout son honneur quand on est irréprochable aux yeux des hommes ; c'est encore un préjugé, il faut l'être aussi à ses propres yeux.

On appelle *parole d'honneur*, une promesse à laquelle on ne peut manquer sans se deshonorer.

On dit, *faire honneur à son siècle*, *à son pays*, *à sa famille ;* pour dire, lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime par son mérite & par ses actions. Et l'on dit, qu'*un homme est l'honneur de son siècle, de sa compagnie ;* pour dire, qu'il en est la gloire & l'ornement.

On dit de quelqu'un qui meurt à la guerre pour le service de l'état, qu'*il est mort au lit d'honneur.*

La même chose se dit aussi de quelqu'un qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honnête.

Il se dit encore en plaisantant, d'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main, *&c.*

On dit, *se faire honneur de quelque chose ;* pour dire, s'en tenir honoré, s'en honorer. *François I se faisoit honneur de protéger les lettres.*

On appelle *Conseillers d'honneur*

au Parlement, des Officiers qui en cette qualité y ont entrée, séance & voix délibérative : il y a les Conseillers d'honneur nés, & les Conseillers d'honneur par lettres.

Les premiers sont ceux à qui ce titre appartient de droit, comme étant attaché à leur dignité ; tels sont l'Abbé de Cluny & l'Archevêque de Paris.

Les Conseillers d'honneur par lettres sont ceux à qui le Roi accorde ce titre ; le nombre n'en est point fixé. Des ecclésiastiques, des gens de robe & d'épée ont été honorés de cette dignité : on ne l'a jamais accordée qu'aux plus distingués dans chaque Ordre.

L'origine de cette seconde espèce de Conseillers d'honneur remonte au temps où le Parlement fut rendu sédentaire & continuel. Pendant long-temps il n'y eut rien de fixe sur cela : les Archevêques, les Evêques, même des Abbés, entroient souvent au Parlement ; des Maréchaux de France, des Chevaliers, d'autres gens d'épée y entroient aussi quand ils étoient du Conseil étroit ou du Conseil privé du Roi.

Lorsque le Parlement de Paris fut rendu sédentaire, il étoit composé de ceux qui formoient le Conseil du Roi. Toutes les lettres portoient & ont porté long-temps après : *Donné à ... Vous tels & tels présens*, ou bien, *à la relation de ...* & l'on remarque que ces personnes nommées comme présentes, sont celles qui tenoient le Parlement. Enfin l'on trouve souvent dans les plus anciens registres : *ce jour la Cour a vaqué, parceque* MESSEIGNEURS *étoient au Conseil du Roi à Saint Paul* (ou autre part) & une infinité d'autres choses par lesquelles on voit que les Officiers qui formoient le Parlement, composoient également le Conseil du Roi.

Depuis que les choses eurent changé, & que les affaires du Conseil & celles du Parlement eurent été séparées, on voit que des Présidens & même des Conseillers au Parlement, ne laissoient pas d'être quelquefois appelés au Conseil du Roi ; que des Conseillers ordinaires du Conseil privé qui n'étoient pas du corps du Parlement, prétendoient en cette qualité y avoir entrée, séance & voix délibérative. Pour lever toutes contestations, ils obtinrent des lettres-patentes, par lesquelles ce privilège leur étoit accordé ; mais en 1556 le Roi Henri II les révoqua sur les remontrances du Parlement, & voulut seulement que ceux de son Conseil qui seroient de robe longue pussent obtenir des lettres qui seroient enregistrées. La plupart des Conseillers d'État de robe longue obtenoient en conséquence des lettres particulières pour avoir séance & voix délibérative au Parlement.

Le Connétable, les Maréchaux de France, & ceux qui de droit n'ont point de séance au Parlement, mais qui étoient du Conseil du Roi, ne laissèrent pas aussi d'obtenir de pareilles lettres. Elles étoient souvent enregistrées, quelquefois refusées. Mais lorsqu'elles étoient enregistrées, ce n'étoit qu'à condition de n'en jouir que tant que ceux qui les avoient obtenues seroient du Conseil privé, ou avec de très-humbles remontrances au Roi sur la conséquence ; & de temps en temps il se trouve dans les registres du Parlement, des arrêts pour en fixer & réduire le nombre. Les

arrêts les plus ordinaires & les derniers vont à fixer le nombre des Conseillers d'honneur à six d'épée & six de robe.

Quant aux Archevêques & Evêques, ils prétendoient autrefois avoir droit d'entrée & séance jusqu'au nombre de quarante; mais le Parlement, les Chambres assemblées le 4 Janvier 1461, ordonna que les Archevêques n'entreroient plus au Parlement sans congé. Delà l'usage des lettres aux Archevêques & Evêques non Pairs, pour entrer au Parlement en qualité de Conseillers d'honneur.

Les premières de ces lettres sont du 22 Décembre 1490; elles furent accordées à Tristan de Salezard, Archevêque de Sens, qui étoit du Conseil du Roi Louis XI, & qui avoit été fort employé aux ambassades.

Le 14 Juin 1495, Guillaume de Cambrai, Archevêque de Bourges, qui avoit été trente-deux ans Conseiller au Parlement, obtint aussi de ces lettres. On peut dire qu'elles lui étoient dues par vétérance. Plusieurs autres ont été depuis accordées à des Evêques qui avoient été Conseillers au Parlement; mais il falloit qu'ils eussent été dix ans Conseillers; il en a cependant été obtenu par des Evêques qui l'avoient été moins de temps.

Les Conseillers d'honneur ont entrée, séance & voix dans toutes les assemblées; mais ils ne rapportent point: ils ne peuvent instruire aucune affaire, & n'ont point de part aux épices & autres émolumens.

Il y a eu des charges de Conseillers d'honneur créées en titre d'office moyennant finance dans les Juridictions royales, ressortissantes nuement aux Cours de Parlement; mais par édit du mois de Février 1755, enregistré le 12 Mars, celles qui sont vacantes ou vaqueront dans la suite aux parties casuelles de Sa Majesté, ont été supprimées; & il est permis aux Officiers des siéges où lesdits Offices ont été établis, de rembourser ceux qui se trouvent actuellement vacans par mort, démission ou résignation. Le remboursement doit s'en faire sur le pied du dernier contrat.

Il y a aussi des Conseillers d'honneur dans les autres Parlemens. L'Abbé de Cîteaux, par exemple, est Conseiller d'honneur-né au Parlement de Dijon. Il y en a de même au Grand-Conseil & à la Cour des Aides.

Il ne faut pas confondre les Conseillers d'honneur avec les Conseillers honoraires ou vétérans. *Voyez* HONORAIRE.

On appelle *Chevaliers d'honneur*, les Ecuyers & ceux qui donnent la main aux Reines & aux Princesses. Il y a aussi des Chevaliers d'honneur dans quelques Parlemens & dans quelques autres Cours.

On appelle *Dames d'honneur*, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans les maisons des Reines, des Princesses. Et *enfans d'honneur*, des gentilshommes qui sont élevés pages chez les Princes.

On appelle *Marguillier d'honneur*, un Marguillier qui n'est point comptable.

HONNEUR, se prend aussi pour dignité, charge; mais dans ce sens il n'a d'usage qu'au pluriel. *Il parvint aux premiers honneurs. Ses talens le firent élever aux honneurs de la république.*

On dit proverbialement, *les honneurs changent les mœurs.*

En termes de l'art héraldique, on appelle *point d'honneur*, une place dans l'écu qui est au milieu de l'espace enfermé entre le chef & la face, ou le lieu dans lequel on les place ordinairement. Et l'on appelle *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef.

Honneur, se dit en termes de Mythologie, d'une Divinité des anciens Romains. On joignoit ordinairement la vertu & l'honneur, & l'on invoquoit la vertu la première, parce qu'elle seule peut conduire au véritable honneur. Scipion qui détruisit Carthage, consacra un temple à la vertu. Marcellus après la conquête de la Sicile, avoit voulu en bâtir un à la vertu & à l'honneur; mais ayant consulté les Pontifes, ils lui firent entendre qu'un même temple ne pouvoit contenir deux Divinités. Il en fit donc construire deux à côté l'un de l'autre, & il falloit passer par celui de la vertu pour arriver à celui de l'honneur. Marius après la défaite des Cimbres, consacra un troisième temple au deux Divinités.

On sacrifioit *l'honneur* à la tête découverte, pour marquer le respect singulier qu'on devoit porter à cette Divinité.

L'*honneur* se voit représenté sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme qui tient une pique de la main droite & la corne d'abondance de l'autre. Sur les médailles de Titus, au lieu d'une pique, il y a une branche d'olivier.

Voyez Gloire, pour les différences relatives qui en distinguent Honneur.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

On prononce *onear.*

HONNI, IE; participe passif. La devise de l'Ordre de la Jarretière en Angleterre porte ces mots: *Honni soit qui mal y pense.* Voy. Honnir.

HONNIR; vieux verbe qui signifioit autrefois deshonorer, & qui se dit encore quelquefois par plaisanterie.

Le *h* se fait sentir.

HONNITS AN CAZON; substantif masculin. Arbrisseau de l'île de Madagascar, qui produit une fleur blanche dont l'odeur ressemble à celle du Jasmin. La queue de cette fleur qui est blanche aussi, a plus de six pouces de longueur.

HONOLSTEIN; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Trèves, à une lieue & demie de Veldentz.

HONOR; nom propre d'un bourg de France, en Quercy, environ à cinq lieues, est-nord-est, de Montauban.

HONORABLE; adjectif des deux genres. *Honorabilis.* Qui fait honorer; qui attire de l'honneur & du respect. *C'est une Charge honorable. Il y reçut une blessure honorable. Une action honorable.*

Honorable, signifie aussi splendide, magnifique. *C'est une maison honorable où les étrangers sont reçus parfaitement. Cette dame est très-honorable. Il fait une dépense honorable.*

Autrefois on appeloit *honorables personnes*, celles qui avoient passé par les Magistratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des Commissaires du Châtelet, &c. Aujourd'hui *honorable homme* est une qualité que prennent dans les actes publics, les simples bourgeois. Il commence à n'être

plus d'usage que dans quelques provinces.

On appelle, *colonne honorable*, *monument honorable*, la colonne, le monument qu'on a élevés en l'honneur de quelqu'un.

En termes de Blason on appelle *pièces honorables*, les pièces principales & ordinaires qui en leur juste étendue peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pièces, que la croix, le chef, le pal, la bande, la fasce, le sautoir, le giron & l'écusson; d'autres y ajoutent la barre, la bordure & le trescheur.

Amende honorable, se dit d'une sorte de peine infamante expliquée ci-devant au mot *amende*.

On dit figurément, *faire amende honorable à quelqu'un*; pour dire, lui faire une espèce de réparation d'honneur sur quelque chose, & reconnoître qu'on a eu tort à son égard.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

Cet adjectif doit régulièrement suivre le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas *une honorable mort*, mais *une mort honorable*.

On prononce *onorable*.

HONORABLEMENT; adverbe. *Honorificè*. D'une manière honorable. *Vivre honorablement. L'auteur de cet ouvrage parle honorablement de ce Magistrat.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HONORAIRE; adjectif des deux genres. Il se dit des personnes qui après avoir exercé long-temps certains emplois, certaines charges, en retiennent les honneurs principaux.

Chez les Romains où les Offices n'étoient que pour un temps, un rang honorable dans le Sénat restoit de droit au Consul, au Censeur, au Prêteur, après qu'ils avoient rempli le temps de leur Magistrature. On leur donnoit le titre d'*Exconsul*, *Expretor*, &c.

En France où les Charges de Judicature sont héréditaires, le temps de la Magistrature n'est rempli qu'à la mort du titulaire; ceux qui s'en déchargent de leur vivant, ne peuvent en retenir aucun droit ni prérogative; mais quelquefois le Roi leur en conserve par grâce une continuation de jouissance, & alors ils sont Conseillers ou Officiers honoraires; avantage qui n'a lieu que pour les Offices royaux: car à l'égard des Charges municipales des villes, comme Maire, Echevins, Juges-Consuls, Marguilliers, *&c.* (excepté quelques-unes qui par un privilège particulier à certaines villes, attribuent la noblesse) celui qui en sort n'en retient aucun droit & retourne dans sa première condition.

Il y a deux sortes d'Officiers honoraires ou vétérans dans la robe.

Les premiers sont ceux qui en quittant leurs Charges obtiennent, comme le juste prix d'un nombre d'années de service, des lettres de vétérance qui leur conservent les droits honoraires & plusieurs autres de ceux dont ils jouissoient en exerçant: ceux-ci sont proprement les Conseillers vétérans ou honoraires.

Depuis l'édit du mois d'Août 1669 on ne peut jouir de la vétérance qu'en obtenant des lettres de la Grande Chancellerie & en les faisant enregistrer.

L'origine de cette concession de droit de vétérance a vraisemblablement pour titre, un usage dont

l'exemple des Romains a pu donner l'idée, & que l'équité naturelle a fait adopter; car on ne trouve aucune ordonnance qui l'établisse : il n'est pas possible de fixer la première époque de cet usage ; il étoit introduit avant le règne de Louis XI, & l'état des Offices avant ce règne a été fort incertain : voici les premiers exemples trouvés de cet usage dans les registres du parlement : ils sont en faveur des Greffiers.

En 1447 Gilbert Brunat ayant résigné son Office de Greffier du Parlement à son fils, la Cour, pour ses longs services, lui permit d'*aller & venir en la Cour aux conseils & aux plaidoyers*. On ne voit point qu'il y eût de lettres du Roi.

En Novembre 1481 Hugues Alligret, Greffier criminel fut obligé de se démettre de sa Charge en faveur d'un parent d'Olivier le Dain, après plus de quarante années de service ; & la Cour lui réserva l'*entrée aux jours de conseil & de plaidoyers*.

Deux mois après Alligret prit des lettres du Roi pour jouir sa vie durant, des honneurs & des prérogatives de Greffier criminel.

Peu de temps après, il se trouve chaque année des exemples de Présidens, Maîtres des requêtes & Conseillers de la Cour, qui ont eu aussi des lettres de vétérance ; & sans doute ces lettres étoient faciles à obtenir. On peut le présumer par la multitude de celles qui ont été accordées. Il est rare qu'un fils ait obtenu la Charge de son père sur sa résignation, ou à titre de survivance ou autrement, sans que le Roi ait réservé au père, l'entrée, séance & voix délibérative en la Cour ; le Parlement s'est souvent plaint du trop grand nombre. En 1570 les Gens du Roi ne consentirent qu'avec beaucoup de peine à l'enregistrement des lettres de vétérance qu'avoit obtenues M. Jean Vaillant Quelis, Conseiller, qui cependant l'avoit été 32 ans.

A l'égard du temps qu'il faut avoir exercé l'Office pour obtenir la vétérance, il y a un arrêté du Parlement les Chambres assemblées, qui l'a réglé à vingt ans sous le bon plaisir du Roi. L'usage y est conforme, & l'édit de 1669 le prouve en quelque façon par les défenses qui sont faites de recevoir comme honoraires les Officiers qui auront servi vingt ans ; à moins qu'ils n'en aient obtenu des lettres en la Grande Chancellerie.

Le Roi peut cependant accorder ces lettres à des Officiers qui n'ont pas encore vingt ans de service. Des causes justes & raisonnables ont déterminé plusieurs fois à abréger le terme ; & le feu Roi donna même un édit au mois d'Octobre 1704, portant que les Officiers de Judicature & de finance pourroient dans le temps qu'il fixe, obtenir des lettres de vétérance, en payant une certaine somme, pourvu qu'ils eussent quinze années de service.

Les droits dont les Officiers vétérans jouissent ne sont point tous contenus dans leurs lettres de vétérance. Ces lettres n'accordent aucune jouissance nouvelle, mais perpétuent seulement la possession : c'est la concession faite au corps dont ils continuent de faire partie, qui est la règle de ces privilèges, & il suffit de savoir que le premier droit de l'Officier honoraire est celui d'entrée, séance & voix délibérative. Cette voix délibérative est

toute la fonction qui lui reste : & au surplus il n'y a ni gages, ni épices, ni émolumens ; il ne peut ni instruire ni rapporter aucune affaire ; mais il jouit de tous les autres droits, honneurs, prérogatives & privilèges attachés à son Office, comme il pouvoit en jouir auparavant.

Remarquez cependant que les Officiers honoraires, chefs de compagnie, ne peuvent prendre que la seconde place.

Le nombre des Officiers honoraires n'est point limité au Parlement, & il n'y a de même aucune loi qui le détermine dans les Siéges Présidiaux; mais la plupart des lettres ne s'accordent pour ces derniers Tribunaux, qu'à la charge qu'il n'y en aura que deux dans le Siége.

Il y a une autre espèce d'Officiers ou Conseillers qu'on appelle improprement *honoraires*. Ce sont ceux qui ont résigné leurs charges, & qui cependant ont droit d'en faire encore toutes les fonctions, d'en percevoir les gages, épices & autres émolumens, & de jouir de tous les mêmes droits & honneurs que s'ils étoient restés titulaires ; mais les lettres qui conservent toutes ces prérogatives, ne s'accordent que dans le cas d'une résignation par le père en faveur du fils, & seulement pour un temps limité, après lequel il faut abandonner l'exercice s'il ne plaît au Roi donner de nouvelles lettres. On trouve plusieurs exemples de ces sortes de lettres dans les registres du Parlement, tant pour les Charges de Présidens, que pour des Charges de Conseillers.

On appelle *tuteur honoraire*, celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, & sous les ordres duquel le tuteur onéraire doit agir.

On appelle *Académiciens honoraires*, la première classe des membres des Académies royales des inscriptions & belles lettres, & des sciences de Paris. *Voyez* ACADÉMIE ROYALE, *&c.*

HONORAIRE, se dit aussi substantivement de ce que l'on donne à un Avocat pour avoir plaidé ou écrit dans quelqu'affaire.

Il se dit aussi des rétributions qu'on donne à quelques autres personnes de profession honorable, particulièrement aux Ecclésiastiques.

L'édit du mois d'Avril *1695* porte que le réglement de l'honoraire des Ecclésiastiques, appartiendra aux Archevêques & Évêques, & que les Juges d'Église connoitront des procès qui pourront naître sur ce sujet entre des personnnes ecclésiastiques. Sur quoi il faut remarque que si un laïque se trouvoit intéressé dans une contestation relative à l'objet dont il s'agit, il faudroit s'adresser au Juge séculier.

Il y a un règlement de l'Archevêque de Paris du 30 Mai *1693*, homologué par arrêt rendu le 10 Juin suivant, qui fixe les droits que les Curés & Ecclésiastiques de la ville de Paris peuvent exiger pour leurs honoraires : voici quels sont ces droits.

MARIAGES. Pour la publication des bans, *trente sous*,

Les fiançailles, *quarante sous.*

La célébration du mariage, *six livres*.

Le certificat de la publication des bans, & la permission qu'on donne au futur époux d'aller se marier à

dans la Paroisse de la future épouse, *cinq livres.*

L'honoraire de la Messe de mariage, *trente sous.*

Pour le Vicaire, *trente sous.*

Pour les Clercs des Sacremens, *vingt sous.*

La Bénédiction du lit, tant pour celui qui la fait que pour le Clerc qui l'assiste, *trente sous.*

Convois. Les convois de petits corps au-dessous de sept ans, lorsqu'on ne va point en corps de Clergé; pour le Curé, *trente sous.*

Pour chaque Prêtre, *dix sous.*

Lorsqu'on va en corps de Clergé, pour le droit curial, *quatre livres.*

Pour la présence du Curé, *quarante sous.*

Pour chaque Prêtre, *dix sous.*

Pour le Vicaire, *vingt sous.*

A chaque enfant de chœur, lorsqu'ils portent le corps, *huit sous.*

Et lorsqu'ils ne portent point de corps, *cinq sous.*

Pour les corps au-dessus de sept ans jusqu'à douze, on doit payer la même rétribution que pour les enfans de l'âge ci-dessus marqué, lorsque l'inhumation s'en fait en corps de Clergé.

Le convoi d'un grand corps au-dessus de l'âge ci-dessus marqué, pour le droit curial, *six livres.*

Pour l'assistance du Curé, *quatre livres*

Pour le Vicaire, *quarante sous.*

Pour chaque Prêtre, *vingt sous.*

Pour chaque Enfant de chœur, *dix sous.*

Pour les Prêtres qui veillent le corps pendant la nuit, à chacun *trois livres.*

Pour ceux qui veillent le jour, à chacun *quarante sous.*

Pour la célébration de la Messe, *vingt sous.*

Pour le Service extraordinaire appelé *Service complet*, c'est à-dire, les Vigiles & les deux Messes du Saint-Esprit & de la Sainte Vierge, *quatre livres dix sous.*

Pour les Prêtres qui portent le corps, à chacun *vingt sous.*

Pour le port de la haute Croix, *dix sous.*

Pour le Porte-Benitier, *cinq sous.*

Pour le port de la petite Croix, *cinq sous.*

Pour le Clerc des convois, *vingt sous.*

Pour les transports des corps d'une Église à une autre, il doit être payé moitié plus des droits ci-dessus marqués.

Pour la réception des corps transportés, au Curé, *six livres.*

Au Vicaire, *trente sous.*

A chaque Prêtre, *quinze sous.*

Pour l'ouverture de terre dans les Églises où les Curés ont part, on doit suivre la coutume locale ou les réglemens faits sur ce sujet, autorisés & approuvés.

Les cinq livres dont il est question dans l'article des *mariages* pour le certificat de la publication des bans, & la permission que l'on donne au futur époux, d'aller se marier dans la paroisse de la future épouse, ne peuvent s'exiger que dans la Paroisse où le futur époux est actuellement demeurant de fait, & il n'est permis de rien exiger au-delà, ni pour le Vicaire, ni pour le Clerc, ni pour la publication des bans, parceque tout est compris dans le certificat. A l'égard des Paroisses où les futurs époux ne demeurent pas de fait, & dans lesquelles on est obligé de faire pu-

blier des bans, on ne peut exiger que trente sous pour toutes choses, suivant l'article 9 du règlement fait par M. le Cardinal de Noaille le 10 Octobre 1700. L'article 2 porte que les pauvres seront mariés par charité, sans que l'on puisse remettre ni différer leur mariage à un autre jour, ni fixer à ce sujet aucun jour particulier dans la semaine.

Suivant ce règlement de 1700, il ne doit assister aux enterremens que le nombre d'Ecclésiastiques demandés par les parens des défunts; & ceux des Ecclésiastiques qui sont occupés à l'administration des Sacremens aux malades, sont néanmoins réputés présens aux convois. A l'égard des Ecclésiastiques absens, leur rétribution doit être remise aux parens si elle a été payée d'avance.

Les cierges portés par les pauvres des Hôpitaux aux enterremens, appartiennent à la Fabrique des Eglises; c'est du moins l'usage à Paris.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HONORÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Honorer.

HONORER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Honore afficere.* Rendre honneur & respect. *Les enfans doivent honorer leurs pères & mères. On honore la mémoire des hommes illustres.*

Honorer, signifie aussi simplement, avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un. *C'est une femme qui mérite d'être honorée. Ayez du mérite & de la vertu, chacun vous honorera.*

Honorer, signifie encore faire honneur à .... *Ce Prince honora son siècle. Il n'honore point les dignités dont on l'a revêtu.*

On dit en termes de civilité & de respect, *Il m'honore de son amitié, de sa protection;* pour dire, il me fait l'honneur de m'aimer, de me protéger.

Honorer, en termes de commerce de lettres de change, se dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par considération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. *S'il vous revient quelques-unes de mes lettres de change, protestées, je vous prie de les honorer;* c'est-à-dire, de les accepter.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

On prononce *onorer.*

HONORES; (ad) expression empruntée du latin, dont on se sert en françois dans le style familier, en parlant d'un titre sans fonctions & sans émolumens. *Un Conseiller d'État ad honores.*

On le dit quelquefois en mauvaise part en parlant d'une personne qui ne remplit pas les devoirs de sa place, de sa charge. *Il semble qu'il n'est Conseiller qu'ad honores.*

HONORIADE; nom propre d'une ancienne contrée d'Asie, qui fit long-temps partie de la Bithynie, & fut mise au nombre des provinces du Royaume de Pont, sous l'empire d'Honorius, successeur du vieux Théodose. On y comptoit six villes; savoir Claudiopolis, Héraclée du Pont, Prusiade, Tios, Cratées & Adrianople.

HONORIAQUES; (les) c'est le nom d'une espèce de milice ancienne qui introduisit

introduisit les Vandales, les Alains, les Suèves, &c. en Espagne.

Didyme & Vérinien, deux frères, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup de valeur & de vigilance, les passages des Pyrénés contre ces barbares, mais ayant été tués, l'Empereur Constantin mit en garnison dans ces passages les *Honoriaques*, lesquels non contens de les ouvrir à tous ces peuples du nord, qui ravageoient les Gaules, se joignirent à eux.

HONORIFIQUE; adjectif des deux genres qui n'est guère usité qu'en cette phrase, *droits honorifiques*. Voyez ci-devant au mot Droit.

HONORIUS; nom propre d'un Empereur d'Occident, fils de Théodose le Grand auquel il succéda : il naquit à Constantinople en 384 & mourut à Ravenne en 423 après un règne de 28 ans. Cet Empereur, remarque M. Richer, fut exempt de vices, mais il eut tous les défauts : timide à l'excès il n'osa jamais rien entreprendre & vit toujours le danger avec effroi; aussi l'Empire fut-il déchiré sous son règne.

HONOSCA; nom propre. C'est, selon Tite-Live, une ancienne ville maritime de l'Espagne Tarragonoise, entre l'Ebre & Carthagène. Ortelius conjecture que ce peut être aujourd'hui le bourg de Villa-Joyosa, au Royaume de Valence, dans le Golfe d'Alicante.

HONSCOTTE; nom propre d'une ville de France, dans la Flandre maritime, à deux lieues de Bergues.

HONT, ou Hondt; (le) nom propre d'un bras de mer qui s'est introduit dans les terres, entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Escaut.

Hont, est aussi le nom d'un comté de la haute Hongrie, entre ceux de Borsold, au nord, de Zemplin, à l'Orient, de Zabolcz, au sud-est, de Hewecz, au sud-ouest, & de Novigrad, à l'occident.

HONTAGE; vieux mot qui signifioit autrefois affront.

HONTE; substantif féminin. *Verecundia*. Confusion, trouble excité dans l'ame par l'idée de quelque deshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir. *Il devroit avoir honte d'une pareille conduite. Ce reproche la fit rougir de honte.*

On dit de quelqu'un sans pudeur, qu'*il a perdu toute honte*. Et proverbialement dans le même sens, qu'*il a toute honte bue*.

On dit aussi proverbialement, que *honte ne vous fasse point dommage;* pour dire, qu'il ne faut pas qu'une mauvaise honte empêche de faire une chose qui n'est point blamable d'elle-même, & qui d'ailleurs peut être utile & avantageuse.

Honte, signifie aussi ignominie, opprobre. *Ce crime le couvrira de honte. Il n'effacera jamais la honte d'un pareil attentat. Faites lui honte de son indiscrétion.*

On dit de quelqu'un, qu'*il est la honte de son siècle, de son pays, de sa famille;* pour dire, qu'il lui fait un grand deshonneur. *Ce tyran fut la honte de son siècle.*

On dit proverbialement, *revenir avec sa honte;* pour dire, revenir sans avoir rien fait de ce qu'on s'étoit promis de faire.

Voyez Pudeur, pour les différences relatives qui en distinguent Honte, &c.

La première syllabe est longue & la second très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HONTEUSEMENT; adverbe. *Probrosè.* Avec honte & ignominie. *Il termina sa vie honteusement sur un échaffaut. Ce Régiment prit honteusement la fuite.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, la troisième très-brève & la dernière moyenne.

Le *h* se fait sentir.

HONTEUX, EUSE; adjectif. *Verecundus, a, um.* Qui est confus d'une chose envisagée comme deshonorante, comme un mal. *Il est honteux de s'être ennivré. Si vous lui parlez de cette aventure, vous la rendrez honteuse.*

On dit d'un jeune homme timide & embarrassé dans les compagnies, qu'*il est encore tout honteux.*

On dit proverbialement, qu'il *n'y a que les honteux qui perdent*; pour dire, que faute de hardiesse & de confiance, on manque de bonnes occasions.

On appelle *pauvres honteux*, certains pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement.

On appelle familièrement *le morceau honteux*, le dernier morceau qui reste dans un plat.

On appelle *parties honteuses*, les parties qui servent à la génération. *Voyez* Génération.

Et l'on dit figurément & familièrement de quelqu'un qui fait deshonneur à la compagnie, dont il est, que c'*est la partie honteuse de la compagnie.*

En termes d'Anatomie, il y a trois artères qu'on appelle *honteuses*; savoir, la *honteuse* interne, la *grande* & la *petite honteuse* externes.

La *honteuse* interne est la quatrième des branches qui naissent de l'iliaque interne ou hypogastrique. Elle se partage en deux près de son origine. La première branche fournit des rameaux aux vésicules séminales, aux prostates & sort du bassin au-dessous de la symphise des os pubis, pour se distribuer à la verge le long des corps caverneux dans l'homme, à la matrice & aux parties voisines du vagin dans la femme, & se nomme la *grande honteuse externe.* La seconde branche sort du bassin par la grande échancrure sciatique, glisse derrière l'épine de l'ischium, vient gagner la face interne de la tubérosité de cet os, & fournit pour l'ordinaire trois rameaux dont le premier est l'hémorroïdale externe. Les autres vont se perdre dans le tissu spongieux de l'urèthre, & dans la cavité des corps caverneux.

La petite *honteuse* externe naît de l'artère crurale. C'est le premier des trois rameaux que cette artère jette dès sa sortie du bas-ventre. La petite honteuse communique avec la grande externe & se perd avec elle dans les parties destinées à la génération.

Il y a deux *veines honteuses*, l'une interne & l'autre externe qui naissent où finissent les artères & vont en montant comme celles-ci descendent, se jeter, l'interne immédiatement, & l'externe par le moyen de l'interne, dans les iliaques internes.

Honteux, se dit aussi de ce qui cause du deshonneur, de l'opprobre. *Ce Général fit une retraite honteuse. Faire une fin honteuse. Ce sont des procédés honteux.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif au-

quel il se rapporte : on ne dira pas *un honteux crime*, mais un *crime honteux*.

Le *h* se fait sentir.

HOOGSTRATE; nom propre d'une petite ville des Pays-Bas, chef-lieu d'un comté de même nom, dans le Brabant Hollandois, à trois lieues, sud-ouest, de Breda.

HOORN; *voyez* HORN.

HOOZEN; substantif masculin. Les Hollandois donnent ce nom aux trombes qu'on observe en mer. *Voy.* TROMBE.

HOPITAL; substantif masculin. Maison fondée destinée pour recevoir les pauvres, les malades, les passans, les y loger, les nourrir, les traiter par charité.

Les Évêques étoient chargés autrefois du soin des malades, des pauvres, des veuves des orphelins & des étrangers. Lorsque l'Église eut des revenus assurés, on en affecta le quart au soulagement des pauvres; ce partage occasionna la construction des hôpitaux où les pauvres alloient recevoir les aumônes : dans la suite on ne paya plus ce quart exactement & les hôpitaux ne se soutinrent que par la libéralité des fidèles. On en fonda de nouveaux, les uns à titre de bénéfice ecclésiastique, les autres avec exemption de la juridiction de l'Évêque & comme établissement purement laïque.

Dans l'Orient on appeloit *Xenodochium* la maison dans laquelle on recevoit les étrangers; *Nosocomium* ou *Nosconium*, celle des malades; *Brephotrophium*, celle des enfans trouvés; *Jurentozomium*, celle des vieillards; *Procotrophium*, celle des pauvres; *Orphanotrophium*, celle des orphelins, *&c.*

Tous ces hopitaux se trouvent à Paris sous les noms d'*Hôpital Général*, d'*Hôtel-Dieu*, de *Petites Maisons*, de *Quinze-Vingts*, de *Saint Jacques l'Hôpital*, de *Sainte Catherine*, d'*Enfans-Rouges*, d'*Enfans-Bleus*, d'*Enfans-Trouvés*, &c.

Par l'édit du mois de Juin 1662, le Roi veut qu'il soit incessamment procédé à l'établissement d'un hopital dans les villes & bourgs du Royaume où il n'y en a point encore.

Les hopitaux ont été long-temps entre les mains des Hospitaliers Religieux qui suivoient la règle de Saint Augustin. L'Ordre de Saint Antoine de Viennois a été fondé pour assister ceux qui étoient attaqués du feu Saint-Antoine, il y a environ cinq cens ans. Les Chevaliers de Malthe & de Saint Lazare sont aussi Hospitaliers; les Frères de la Charité sont des Hospitaliers mendians. Leur Congrégation commença à Grenade & fut confirmée en 1572 par Pie V.

L'abus que des Ecclésiastiques firent du revenu des hôpitaux qu'ils appliquoient à leur profit ou qu'ils dissipoient, obligea le Concile de Vienne, de faire défense de donner les hôpitaux en titre de bénéfice, à des Clercs séculiers; il ordonna d'en remettre l'administration entre les mains de laïques qui prêteroient serment comme tuteurs, & rendroient compte tous les ans pardevant les Ordinaires. Ce decret fut confirmé par le Concile de Trente qui donna aux Ordinaires toute inspection sur ces hôpitaux. L'édit de 1695 ordonne aux Évêques & aux Grands-Vicaires, de se charger de cette administration spirituelle, tant pour les hôpitaux que pour les Hôtels-Dieu & tous les lieux desti-

nés à la retraite, au soulagement & à l'instruction des pauvres.

Le 10 Mai 1561, Charles IX rendit une ordonnance sur l'administration des hôpitaux, dont les États de Blois ordonnèrent l'exécution. Comme les Administrateurs laïques avoient fait diverses dispositions des biens des hôpitaux pendant les guerres civiles, Henri IV ordonna en 1606 qu'il seroit procédé à une réformation générale par le Grand Aumônier, & que les deniers *revenans bons* seroient appliqués à l'entretien des pauvres Gentilshommes & des soldats estropiés. On établit pour cela une Chambre de charité chrétienne; mais cet édit ne produisit aucun bon effet. En 1612 Louis XIII donna une déclaration qui tendoit à peu près au même but. On établit de même une Chambre composée du Grand Aumônier qui étoit le Cardinal du Perron, de quatre Maîtres des Requêtes & de quatre Conseillers au grand Conseil. C'est la Chambre de la réformation générale des hôpitaux dont les appellations se relevoient au grand Conseil, & qui a subsisté 60 ans. Elle fut supprimée en 1672.

La déclaration du 12 Décembre 1698 sert aujourd'hui de règle pour les jugemens concernant les hôpitaux, maladreries, léproseries, &c. Voici les dispositions de cette déclaration.

Art. I. Il y aura en chacun desdits hôpitaux, un bureau ordinaire de direction, composé du premier Officier de la Justice du lieu, & en son absence, de celui qui le représente, du Procureur pour nous aux sièges, ou du Seigneur, ou du Maire, de l'un des Echevins, Consuls ou autres ayant pareille fonction, & du Curé; & s'il y a plusieurs Paroisses dans le lieu, les Curés y entreront chacun pendant une année & tour à tour, à commencer par le plus ancien.

II. Outre ces Directeurs-nés, il en sera choisi de trois ans en trois ans dans les Assemblées Générales qui seront tenues, ainsi qu'il sera dit ci-après, tel nombre qu'il sera jugé à propos dans chaque lieu d'entre les principaux bourgeois & habitans, pour avoir entrée, séance après les Directeurs-nés, & voix délibérative dans le Bureau de direction pendant ledit temps de trois ans, sauf à l'assemblée générale à les continuer tous ou seulement quelques-uns si bon lui semble.

III. Le Bureau ordinaire de direction s'assemblera une fois la semaine ou tous les quinze jours au moins, dans l'hôpital, aux jour & heure qui seront marqués, & plus souvent si les affaires le requièrent.

IV. Il sera tenu des assemblées générales dans chaque hôpital, une ou deux fois par chaque année aux temps qui seront marqués.

V. Les assemblées générales seront composées, outre le Bureau ordinaire, de ceux qui auront été Directeurs de l'hôpital, & des autres habitans qui ont droit de se trouver aux assemblées de la Communauté du lieu.

VI. Les délibérations qui auront été prises dans les assemblées générales & dans le Bureau de direction, seront écrites sur un registre paraphé par le premier Officier de Justice & signées; savoir, celles du Bureau de direction, par tous ceux qui y auront assisté, & celles des

assemblées générales par les principaux & plus notables du lieu.

VII. Il sera nommé tous les trois ans par le Bureau de direction, un Trésorier ou Receveur, pour faire les recettes des revenus de l'hôpital, & les employer à l'acquit des charges, à la subsistance & entretien des pauvres & autres dépenses utiles & nécessaires.

VIII. Il sera nommé dans le Bureau de direction, au commencement de chacune année & plus souvent, s'il est jugé à propos, deux des Directeurs-nés ou élus, pour expédier les mandemens des sommes qui devront être payées par le Trésorier ou Receveur, & il ne lui en pourra être alloué aucune en dépense, qu'en rapportant les mandemens signés desdits deux Directeurs.

IX. Le Trésorier ou Receveur aura entrée dans toutes les assemblées ordinaires & extraordinaires, sans voix délibérative.

X. Les Archevêques & Evêques auront, conformément à l'article 29 de l'édit du mois d'Avril 1695, la première séance & présideront tant dans le Bureau ordinaire que dans les assemblées générales qui se tiendront pour l'administration des hôpitaux de leurs Diocèses lorsqu'ils y viendront assister; & les ordonnances & règlemens qu'ils y feront pour la conduite spirituelle & célébration du Service divin, seront exécutés nonobstant toutes oppositions & appellations simples & comme d'abus, & sans y préjudicier.

XI. En l'absence des Archevêques & Évêques, leurs Vicaires Généraux pourront assister auxdits Bureaux ordinaires & assemblées générales, y auront voix délibérative, & prendront place après celui qui présidera.

XII. Les baux à ferme des biens & revenus desdits hôpitaux, ne pourront être faits que dans le Bureau de direction, aprés les publications nécessaires & après avoir reçu les enchères.

XIII. Il ne sera fait aucun voyage ni réparations, ni accordé aucune diminution aux Fermiers, que par délibération du Bureau de direction.

XIV. Il ne pourra être entrepris aucun bâtiment ni ouvrage nouveau, intenté ni soutenu aucun procès, fait aucun emprunt ni acquisition, sans une délibération préalable prise dans l'assemblée générale.

XV. Le Trésorier ou Receveur sera obligé de présenter au premier Bureau de direction qui sera tenu chaque mois, l'état de sa recette & dépense du mois précédent, pour être arrêté & signé par ceux qui auront assisté au Bureau.

XVI. Le Trésorier ou receveur sera tenu de présenter au Bureau de la direction, dans les trois premiers mois de chaque année, le compte de la recette & dépense par lui faite dans l'année précédente, & d'y joindre les états arrêtés par chacun mois, avec les autres pièces justificatives, pour être ledit compte arrêté dans le Bureau, & signé par tous ceux qui y auront assisté.

XVII. A faute par ledit Trésorier de présenter son compte dans le temps porté par l'article précédent, il pourra être destitué, & il en sera en ce cas nommé un autre en sa place, sans préjudice des poursuites qui seront faites contre celui qui n'aura rendu compte, pour l'obliger à le rendre.

XVIII. Le Comptable se chargera en recette, du réliquat du compte, si aucun il y a, & des reprises.

XIX. Les pièces justificatives seront paraphées par celui qui rendra le compte & par celui qui présidera à l'examen & clôture.

XX. Le compte clos & arrêté dans le Bureau de direction, sera représenté & lu dans la première assemblée générale qui sera tenue ensuite; & en cas qu'il y soit reconnu quelqu'abus, il y sera pourvu par l'assemblée ainsi qu'elle le jugera à propos.

XXI. Il sera fait choix d'un lieu commode dans l'hôpital, où seront mis par ordre les titres & papiers concernant les biens de l'hôpital, en une ou plusieurs armoires fermantes à deux ou trois clefs, dont chacune sera gardée par ceux qui seront nommés à cet effet.

XXII. Il sera fait aussi un inventaire desdits titres & papiers, qui y sera joint, & sur lequel seront ajoutés les comptes qui seront rendus à l'avenir & les actes nouveaux concernant les affaires de l'hôpital, à mesure qu'il s'en passera; & seront lesdits actes & comptes avec les pièces justificatives, remis aux archives de l'hôpital.

XXIII. Il sera pourvu par le Bureau ordinaire de direction, au surplus de tout ce qui pourra regarder l'économie & l'administration du temporel de chaque hôpital, selon qu'il sera jugé à propos pour le bien & le soulagement des pauvres.

Et quant aux hôpitaux, maladreries, léproseries & autres lieux pieux, & biens en dépendans, désunis de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare, & unis en exécution desdits édit & déclaration des mois de Mars & Août *1693*, arrêts & lettres patentes expédiées en conséquence à d'autres hôpitaux établis avant le mois de Mars *1693*; nous ordonnons que lesdits biens seront régis de la même forme & manière, & suivant les mêmes réglemens que les anciens biens & revenus des hôpitaux auxquels l'union a été faite. Et en cas que les hôpitaux n'ayent point de réglemens, voulons que le présent réglement y soit gardé & observé, tant pour les biens dont ils jouissoient avant lesdites unions, que pour ceux qui ont été nouvellement unis par lesdits arrêts & lettres patentes.

Par arrêt du Conseil d'État du premier Mars 1701, le Roi donne au Lieutenant Général de la ville de Coutances & à ses successeurs, la première séance & présidence dans les assemblées générales qui se tiendront pour l'administration de l'hôpital général de ladite ville en l'absence de l'Évêque, à l'exclusion des Vicaires Généraux qui ne pourront y prendre place qu'après lui.

Par un autre arrêt du 17 Janvier 1729, rendu au rôle de Vermandois, le même droit a été accordé au Lieutenant Particulier du Bailliage de Laon, en l'absence du Lieutenant Général.

Si les Administrateurs d'un hôpital entreprennent un procès inconsidérément & qu'ils succombent avec Justice, ils sont condamnés aux dépens en leur nom. Ils répondent aussi du mauvais emploi qui se fait des deniers de l'hôpital. C'est l'esprit de la déclaration de 1698.

Les hôpitaux qui ne sont pas éri'

gés & possédés en titre de bénéfice, sont exempts de toutes charges & contributions, même de celle qui est imposée pour l'érection des Séminaires. Ils jouissent des priviléges des Églises; leurs causes sont du nombre de celles qu'on appelle *causes pies*. Une bulle de Pie V donne la préférence aux créanciers pauvres dans une discussion, jusqu'à la somme de cinquante écus. Le Concile de Trente excepte les hôpitaux du réglement qu'il a fait touchant les Juges conservateurt. La déclaration du 12 Novembre 1680 les exempte de toute imposition. Un arrêt du 12 Janvier 1693 les décharge des droits sur les vins qui proviennent de leur crû.

Par Lettres-patentes du 25 Septembre 1709, l'Hôtel-Dieu de Paris & l'Hôtel des Incurables ont été maintenus dans leurs exemptions; & il a été enjoint *d'insinuer* gratuitement tous les contrats & autres actes concernant ces deux Hôpitaux.

Par décision du Conseil du 11 Janvier 1724, il a été jugé que ces Hôpitaux sont exempts des droits de *contrôle*; mais à condition de se servir du papier de la formule, destiné aux actes des Notaires de Paris, & d'en payer les droits.

Il y a aussi une décision du 12 Août 1725, qui juge que l'Hôtel-Dieu de Paris est exempt de contrôle & d'insinuation des dispositions testamentaires faites en sa faveur; mais, que les parties sont tenues de faire contrôler & insinuer les testamens, pour ce qui les concerne.

Ces exemptions étant propres auxdits hôpitaux de Paris, ceux qui contractent avec eux n'y peuvent participer, lorsque par la nature des actes, les droits doivent être à la charge des particuliers contractans.

Les hôpitaux généraux & particuliers, les Hôtels-Dieu, les Maisons, Communautés, tant séculières que régulières où l'hospitalité est exercée, doivent, suivant l'article de l'Arrêt de règlement du 21 Janvier 1738, jouir de l'exemption des droits d'amortissemens, échanges, dons & legs, de quelque nature qu'ils puissent être; constructions & reconstructions de bâtimens qui seront destinés & employés, soit au logement, à la subsistance & entretien des pauvres & des malades, soit à leur instruction gratuite; mais au cas que l'hospitalité cesse d'y être exercée, ou que les biens acquis, échangés ou donnés, & les bâtimens cessent d'être employés à ces usages, les droits d'amortissement doivent être payés en entier de toutes les mêmes acquisitions, échanges, dons & legs, & bâtimens, lorsque les biens rentrent dans le commerce & produisent un revenu.

L'article 4 accorde la même exemption aux maisons & écoles de charité des Paroisses; aux charités des Fabriques, ensemble aux assemblées des pauvres, tant des villes que de la campagne, par quelques personnes qu'elles soient régies & administrées, aux mêmes conditions.

L'article 5 porte que les échanges, acquisitions, dons & legs en faveur des hôpitaux généraux & particuliers, maisons & écoles de charité, ensemble les bâtimens, constructions & reconstructions, qui auront toute autre destination que la subsistance, l'entretien & le soulagement des pauvres & des malades,

& leur instruction gratuite & celle de la jeunesse, seront sujets aux droits d'amortissement, à moins que les biens acquis, échangés ou donnés, n'en soient exempts par des Edits, Déclarations ou Arrêts du Conseil.

Il est ordonné par l'art. 21 de ce réglement, qu'il sera exécuté dans toutes les provinces du Royaume, même dans les provinces de *Flandre*, *Hainault* & *Artois*, & dans le *Comté de Bourgogne*, à l'exception des articles concernant les hôpitaux, maisons de charité & autres lieux pieux desdites provinces de Flandre, Hainault & Artois, & du Comté de Bourgogne, pour lesquels il ne sera rien innové.

Ces hôpitaux & autres lieux exceptés, sont sujets au droit d'amortissement pour tous les biens qu'ils possédent à quelque titre que ce soit; mais à raison d'une année & demie du revenu, au lieu que les autres gens de main-morte de ces Provinces le payent sur le pied de trois années de revenu.

Les hôpitaux du Comté de Bourgogne jouissent de l'exemption du même droit pour ce qui est affecté à la subsistance, nourriture & entretien des pauvres.

Dans la plupart des hôpitaux des grandes villes, les Chirurgiens & Apothicaires qui y servent les malades, gagnent leur maîtrise au bout d'un certain temps, ou lorsqu'ils font ce service dans un temps périlleux, comme pendant la peste ou la guerre.

Par la Déclaration du Roi du 28 Octobre 1711, les biens des Duellistes sont confisqués au profit des hôpitaux. Les aumônes publiques qui sont fondées dans les couvens, & les legs faits aux pauvres, ou *incertæ personæ*, s'appliquent aux hôpitaux des villes où se font ces legs & aumônes; les Arrêts y sont conformes.

Par un Edit du mois de Janvier 1690, il est défendu aux Administrateurs des hôpitaux de recevoir des biens *à fonds perdu*, sous une rente viagère plus forte que le taux ordinaire des intérêts, fixé par les Ordonnances. Quelques-uns cependant ont obtenu la permission de recevoir de ces fonds perdus au denier dix, ou au denier douze.

L'Hôtel-Dieu de Paris, le grand Bureau des pauvres, l'Hôpital Général de la même ville, & l'hôpital de Versailles, ont droit de plaider en première instance en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, & leurs Adversaires peuvent y être traduits par assignation, sans Arrêt ni Commission.

Dans toutes les places de guerre, il y a des *hôpitaux militaires* destinés pour les soldats malades. Ils sont sous la direction du Ministre de la guerre, qui nomme aux places de Médecins & de Chirurgiens que le Roi y entretient.

Il y a des Entrepreneurs pour la fourniture des subsistances; des Commissaires-Ordonnateurs pour veiller à ce que ces Entrepreneurs fournissent aux troupes ce qu'ils sont obligés de fournir, & que les alimens soient bons; il y a aussi des Inspecteurs de ces *hôpitaux*, &c.

L'Ordonnance du Roi du premier Janvier 1747, contient un réglement général concernant les hôpitaux militaires: il y est parlé, 1°. de la réception des soldats, cavaliers & dragons aux *hôpitaux*: 2°. du transport des malades & blessés d'un *hôpital* dans un autre: 3°. de l'armement, habits, argent & autres

tres effets de malades ou blessés à leur entrée ou sortie des *hôpitaux :* 4°. de la distribution des malades dans les salles des *hôpitaux :* 5°. des visites des malades & blessés par les Médecins & Chirurgiens-Majors: 6°. des alimens & de leur distribution: 7°. des opérations, pansemens & médicamens: 8°. des lits, fournitures, linges, bonnets & robes de chambre: 9°. des eaux minérales & médicinales: 10°. de la netteté, clarté, température & police des *hôpitaux :* 11°. de la sortie des soldats, cavaliers & dragons des hôpitaux: 12°. des testamens, morts & sépultures: 13° des Officiers des hôpitaux du Roi: 14°. des Inspecteurs des hôpitaux: 15°. du service des principaux Officiers des troupes dans les *hôpitaux*; & enfin des arrêtés des dépenses des *hôpitaux* du Roi, qui sont retenues aux troupes pour les journées de *l'hôpital.*

A la suite d'une armée on établit aussi toujours des *hôpitaux* pour les malades & les blessés. Il y a même un hôpital ambulant qui suit l'armée dans tous ses campemens, pour y recevoir les malades qui ont besoin d'un prompt secours, & qui ne peuvent être transportés dans les *hôpitaux fixes.*

Les Flottes & les Escadres ont aussi au moins un vaisseau destiné pour les malades: on le nomme *vaisseau d'hôpital.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui se ruine par les procès, par le jeu ou par d'autres folles dépenses, qu'*il prend le chemin de l'hôpital.*

On dit figurément d'une maison où il y a plusieurs malades, que *c'est un hôpital.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÔPITAL DE FLÉE; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, environ à quatre lieues, sud-ouest, de Château-Gontier.

HOPITAL DE ROCHEFORT; nom propre d'une petite ville de France, en Forez, sur la rivière de Lignon, environ à huit lieues, sud-sud-ouest, de Roanne.

HOPLITE; substantif féminin. Nom par lequel les anciens Naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos Pyrites, quelques cornes d'Ammon pyritisées à la surface, *&c.*

HOPLITODROMES; substantif masculin pluriel. On appeloit ainsi les Athlètes qui couroient armés dans les jeux Olympiques, & dont les armes étoient au moins le casque, le bouclier & les bottines. Pausanias dit que de son temps on voyoit à Olympie la statue d'un *Hoplitodrome.* Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres: elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux pieds. Théagènes leur donne aussi la cuirasse, mais légère. La course des *Hoplitodromes* avoit toujours fait partie des jeux Néméens; mais ces athlètes ne furent admis aux Olympiques que dans la soixante-cinquième olympiade; & ce fut Damarète qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après, ils eurent entrée aux jeux Pythiques, & Timenète fut le premier qui se distingua par la vîtesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux Isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retranchèrent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant.

HOPLOMAQUES ; substantif masculin plutiel. On appeloit ainsi autrefois des Gladiateurs qui combattoient armés de pied en cap, ou du moins du casque & de la cuirasse.

HOQUELLEUX ; vieux mot qui signifioit autrefois trompeur.

HOQUET ; substantif masculin. *Singultus*. Mouvement convulsif de l'estomac & du diaphragme qui se fait avec une espèce de son non articulé.

On sait que le hoquet simple & passager est la plus légère de toutes les indispositions : mais, lorsqu'il dure long temps, c'est une maladie, & même souvent des plus rebelles. Le *hoquet* est quelquefois périodique. Mais ses retours sont rarement fixes & déterminés ; sa durée est très-incertaine : on peut la compter par jours, par semaines, par mois ou par années ; Caron l'a vu durer jusqu'à trente ans. Il a plusieurs degrés, & est quelquefois si violent, qu'on peut l'entendre de bien loin : il semble alors que les côtes vont se briser ; & les malades craignent d'en être suffoqués. Les gens voraces, & les buveurs, les enfans, les hystériques & les hypochondriaques, sont les plus sujets au hoquet.

La cause efficiente de cette maladie est moins connue que ses effets qui sont très-sensibles & très-manifestes. Mais dans quelque cas que ce soit, on ne peut regarder le hoquet que comme un effort de la nature qui tend à faire cesser une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice supérieur de l'estomac, ce qui donne lieu à l'action combinée des fibres musculaires, dont les secousses peuvent détacher ou expulser la matière irritante.

Le *hoquet* est à l'estomac ou au diaphragme ce qu'est l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poumons, le ténesme pour le boyau rectum, *&c.*

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut-être symptomatique ou critique, selon que la cause irritante est de nature à pouvoir être emportée ou non : mais il dépend toujours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés ; & il doit être attribué essentiellement à celle du diaphragme, soit qu'il soit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'estomac par la trop grande quantité d'alimens, qui distendent douloureusement les parois de ce viscère, surtout à son orifice supérieur, lorsque le reste de ses tuniques a assez de force pour résister à la distension qu'il éprouve. L'irritation de l'estomac peut aussi être l'effet de l'acrimonie des matières qui y sont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente ; des poisons qui dépouillent les tuniques nerveuses de la mucosité dont elles sont enduites, & les exposent à des impressions trop fortes ; ou de l'action mécanique du cartilage xiphoïde enfoncé ; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cause irritante peut aussi être appliquée aux parties nerveuses du diaphragme, par une suite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muscle, ou par un dépôt, une métastase d'humeurs âcres dans sa substance, c'est-à-dire, dans le tissu

cellulaire qui pénètre dans l'interstice des fibres, ou entre les membranes dont il est comme tapissé, ou par extension de l'inflammation du foie, de l'estomac & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'observations concernant les différentes causes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laissent pas douter que le diaphragme ne soit l'organe qui est principalement mis en jeu dans cette lésion de fonction; tant lorsqu'il est affecté immédiatement, que lorsqu'il ne l'est que par communication. Ce qui le prouve d'une manière convaincante, c'est que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est l'effet d'un mouvement musculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'est pas moins vrai que l'estomac est le plus souvent le siége de l'irritation, laquelle se communique aisément au diaphragme, surtout lorsque c'est l'orifice supérieur qui est principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même distribution, qui est celle de la huitième paire.

Le hoquet qui survient dans les maladies aiguës est toujours un signe fâcheux; dans les fièvres ardentes, dans les fièvres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort, il est toujours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, surtout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre par les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les coliques violentes, dans les hernies, & après les grandes hémorragies, les évacuations excessives de toute espèce, parceque dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toujours un très-mauvais symptôme.

Les circonstances qui ont précédé, ou qui accompagnent le hoquet, doivent en faire varier le traitement. L'accidentel se dissipe de lui-même, ou par la simple boisson froide ou dégourdie : on peut aussi l'arrêter, en suspendant pour quelque temps la respiration : l'application ou la contention de l'esprit, la surprise, & autres affections de l'ame, produisent le même effet. Pour l'habituel, la saignée est communément utile : les émétiques & les purgatifs n'y doivent pas être oubliés, non plus que les lavemens laxatifs. Les délayans y sont très-efficaces, tels que la boisson abondante, le thé, le petit lait, les émulsions, l'eau de riz, l'huile d'amandes-douces, *&c.* On doit user après ces remèdes généraux, des stomachiques & des absorbans; tels sont la menthe, l'anis, l'aneth, le quinquina, le corail, le cachou, le diascordium, la thériaque, *&c.* On a donné quelquefois avec succès les désobstruans; comme les racines apéritives, la rhubarbe, les cloportes, les martiaux, le vinaigre scillitique, *&c.* Les antispasmodiques & les calmans conviennent encore beaucoup à cette maladie; tels sont le safran, le castoréum, le succin, la liqueur anodyne minérale, le lucidanum, le diacode, *&c.* Cependant on doit donner les *hypnotiques* avec réserve : on a encore eu recours aux sudorifiques, au lait, aux eaux de Forges, de Passy, de Balaruc & autres minérales. Les bains ont aussi été utiles, comme les fomentations & les épithèmes avec la menthe, la sauge, la rhue, l'absinthe, le girofle,

le camphre, la thériaque, *&c.* Les linimens relâchans, avec la graisse humaine, celle d'ours, & autres; les ventouses séches, appliquées à l'estomac & au dos, ont produit de bons effets. Les sternutatoires enfin ont fait quelquefois une révulsion qui a terminé le hoquet.

On appelle *hoquet de la mort*, le hoquet qui survient ordinairement aux mourans. Et l'on dit, *être au hoquet*, *au dernier hoquet;* pour dire, être au lit de la mort & près d'expirer.

Le *h* se fait sentir.

HOQUETON; substantif masculin. On appelle ainsi une sorte de casaque brodée que portent les Archers du Grand-Prévôt.

Hoqueton, se dit aussi de la casaque que portent les Gardes de la Manche.

Hoqueton, se dit encore de l'archer qui porte le hoqueton. *Les hoquetons du Chancelier de France.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HORACE; nom propre d'un poëte latin, né à Venuse dans la Pouille, soixante-trois ans avant Jésus-Christ. Il étoit fils d'un simple Affranchi qui prit un soin particulier de son éducation. Il l'envoya à Rome, où son esprit & ses succès le lièrent avec les jeunes gens de la première distinction. A l'âge de 22 ans, il alla étudier la Philosophie à Athènes. *Brutus*, l'un des meurtriers de *César*, passa par cette ville, l'emmena avec lui & lui donna une place de Tribun des soldats dans son armée: le jeune Philosophe s'étant trouvé peu de temps après à la bataille de Philippe, prit la fuite, jeta son bouclier & promit de ne plus manier les armes. Les lettres l'occupèrent tout entier. De retour à Rome, la misère fut son Apollon.

Virgile fit connoître les talens du jeune poëte à Mecène, & ce protecteur éclairé, cet ami des gens de lettres, voulut voir Horace, le prit en affection, le présenta à Auguste qui le combla de bienfaits. Depuis ce moment, le poëte vécut à la Cour du Ministre, & à celle de l'Empereur, comme dans sa propre maison. Content de cultiver quelques amis choisis, placés à la tête du Gouvernement ou de la Littérature, il dédaigna la populace des Auteurs, & les immola à la risée publique. Ni le démon des vers, ni celui de l'ambition ne le possèdèrent point; il fuyoit, lorsqu'il pouvoit, à ses campagnes. Là exempt de tout souci, badinant avec les Muses & les Graces, il se livroit à une voluptueuse indolence. Cet écrivain à la fois misantrope, courtisan, épicurien, philosophe, mourut l'an 7 avant Jésus-Christ, à 57 ans. *Horace* étoit fort mince & fort maigre, quoique *Suétone* ait inféré de ces paroles: *Je suis un vrai pourceau du troupeau d'Épicure*, qu'il étoit gras. Ces expressions peignent plutôt ses mœurs que sa figure; celles d'*Horace* n'étoit pas trop pures. Il se livroit sans scrupule aux goûts les plus monstrueux que la lubricité ait imaginés. Ses poësies sont pleines d'images qui blessent la pudeur, & qu'on n'a pu voiler qu'en les effaçant entièrement. Il est étrange qu'un homme qui devoit connoître le langage poli & réservé de la Cour, se serve si souvent de celui des lieux consacrés à la débauche, & à la débauche grossière. Les ouvrages qui nous restent de lui,

font : 1°. des *Odes*. *Horace* femble s'être fait un caractère particulier, composé de celui de *Pindare* & d'*Anacréon*. On ne peut nier qu'il n'égale, qu'il ne furpasse même ce dernier par la volupté de fon pinceau, par cette ingénieufe naïveté, par ces traits fins & délicats, & par cette molle facilité que l'amour infpire. Mais il fe reconnoît lui-même fort inférieur au premier : on peut dire néanmoins qu'il marche à ôcté de *Pindare*, dans cette même Ode, où il fe met au-deffous de lui. C'eft-là qu'il le compare à un torrent impétueux, qui, gonflé par les pluies, franchit fes bords, & précipite avec fureur fes eaux immenfes & profondes : tandis que pour lui, il fe regarde comme une abeille matinale, qui avec beaucoup de peine, cueille le thim autour des bois & des humides rivages de Tibur. Il fe rendoit en partie juftice, & en général il n'a pas cette pompe & cette magnificence qui diftingue le poëte grec. *Pindare* frappe l'imagination de ce qu'il y a de grand; *Horace* de ce qu'il y a de beau. Pindare eft incomparable, lorfqu'il célèbre les Dieux, les Rois & les Vainqueurs couverts d'une noble pouffière dans les jeux de la Grèce : *Horace* ne fait jamais mieux éclater fon génie, que lorfqu'il folâtre avec Bacchus & les amours, qu'il deffine un agréable payfage, ou qu'il décrit les charmes de fa Glycère, & les agrémens de fa maifon de Tivoli. Les idées de *Pindare* portent toujours une empreinte de fublime : celle d'*Horace* font marquées au coin de la nature, & de la nature la plus aimable : 2°. Des *fatyres & des épitres*. Les vers en font négligés, & dépouillés de tout l'éclat & de toute la douceur de l'harmonie poëtique; on diroit que c'eft de la profe, mais c'eft une profe affaifonnée de cette fineffe d'expreffion, de cette fleur de plaifanterie, de cette aimable négligence qui plaît plus que tous les ornemens. Son ftyle eft dans le Latin, ce que le ftyle de la *Fontaine* eft dans le François; c'eft une fimplicité qui charme, une naïveté qui enchante. *Horace* eût peut-être mieux fait de s'en tenir aux tableaux vrais & touchans qu'il trace dans fes épîtres de la vertu & de la juftice, de l'amitié & de la modération, que de tourner fes traits contre cette foule de verfificateurs qu'il ridiculife & qu'il infulte dans fes fatyres. Il auroit mérité avec plus de juftice le titre de poëte de la raifon. 3°. *Ll'Artpoëtique*. C'eft l'école du goût. *Horace* fit pour les Romains ce qu'*Ariftote* avoit fait pour les Grecs. Il abrégea les préceptes de ce Philofophe, & les mit à la portée des grands Seigneurs de Rome, qui fe mêloient alors de faire des vers.

HORACES; (les) ce font ces trois frères Romains, qui combattirent contre les trois *Curiaces*, Albains, fous le règne de *Tullus-Hoftilius*, *669* ans avant Jésus Christ. Deux des *Horaces* furent d'abord tués; celui qui refta contre les trois *Curiaces*, joignant l'adreffe à la valeur, affura l'avantage aux Romains. Comme les différentes bleffures que les *Curiaces* avoient reçues, ne leur laiffoient que des forces inégales, il fe mit à fuir : les ayant féparés par cet artifice, il retomba fur eux, & les terraffa facilement l'un après l'autre. *Horace* rentrant à Rome, tua fa fœur, qui lui reprochoit le meurtre d'un des *Curiaces* auquel elle avoit été fiancée. Il fut condamné à mort par les

deux Commissaires que Tullus avoit nommés pour le juger : il appela au peuple, on commua sa peine; il fut condamné à passer sous le joug; mais en même temps on lui érigea un trophée dans la place publique, & l'on y suspendit les dépouilles des trois *Curiaces*. Le joug étoit une porte composée de deux fourches qui en portoient une troisième. On y faisoit passer par ignominie les prisonniers faits en guerre.

HORAIRE; adjectif des deux genres. *Horarius, a, um.* Terme d'Astronomie. Qui a rapport aux heures, qui est mesuré par une heure, qui se fait par heure.

Le *mouvement horaire diurne* de la terre, est l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'espace d'une heure.

Il est à peu près de 15 degrés; car la terre fait sa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24e. partie de 360 est 15. Cependant, comme tous les jours ne sont pas exactement égaux, & que le temps de la révolution de la terre autour de son axe, ne fait pas exactement ce que nous appelons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au suivant, à cause du mouvement annuel de la terre dans son orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre soit toujours de 15 degrés.

Cercles horaires, se dit de douze grands cercles qui divisent l'équateur en vingt-quatre parties égales pour vingt-quatre heures du jour naturel.

Ces grands cercles passent par les pôles du monde, & sont par conséquent autant de méridiens; ils font entr'eux des angles de quinze degrés chacun; c'est le nombre de degrés que la terre fait par heure dans son mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment; car si le demi-cercle *horaire* supérieur marque onze heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera onze heures du soir, & ainsi des autres. Le soleil passe ainsi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les vingt-quatre heures sont composées de manière qu'il y en a douze comptées depuis minuit jusqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & douze depuis midi jusqu'à minuit, qui donnent les heures du soir. Ces cercles sont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les astronomes, les François & presque toutes les nations de l'Europe, savoir les astronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horison; les premiers au lever du soleil, les autres à son coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les distinguer des premiers, appelés *cercles horaires astronomiques*) il faut concevoir deux cercles parallèles à l'équateur, qui touchent l'horizon sans le couper, & dont l'un est le plus grand de tous ceux qui paroissent toujours, l'autre le plus grand de ceux qui sont toujours cachés.

On imaginera ensuite que ces cercles sont divisés en vingt-quatre parties égales, commençant du méridien qui est le point où le parallèle touche l'horizon, après quoi l'on fera passer par chaque point de cette division & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horai-*

res précédens d'autres grands cercles, du nombre desquels est l'horizon, dont la partie orientale est pour la vingt-quatrième heure babylonienne, & la partie occidentale pour la vingt-quatrième heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans.

Les *lignes horaires* sont les lignes qui marquent les heures sur un cadran. Ces lignes sont les communes sections des cercles horaires & du plan du cadran, entre lesquelles la principale est la ligne méridienne, qui est la commune section du plan du cadran & du méridien.

L'*angle horaire d'un astre* est l'angle au pôle formé par le méridien du lieu où l'on est, & par le cercle de déclinaison qui passe par l'astre dont il s'agit : c'est encore, si l'on veut, l'arc de l'équateur compris entre le méridien & le cercle horaire de l'astre ; c'est la distance de l'astre au méridien. Cet angle horaire est essentiel dans les calculs astronomiques, pour trouver la hauteur d'un astre à un moment donné, & pour trouver le temps vrai d'une observation.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Prononcez *oraire*.

HORBOURG ; nom propre d'un bourg & comté de France, dans la haute Alsace, à une demi-lieue, nord-est, de Colmar. Il appartient au Duc de Wirtemberg.

HORDE ; substantif féminin. Terme de relation. Nom qu'on donne aux peuplades ou sociétés des Tartares errans qui courent l'Asie & l'Afrique, & demeurent sur des charriots ou sous des tentes comme faisoient autrefois les anciens Scythes, pour changer de demeure quand les denrées du pays étoient consommées.

Chaque horde est ordinairement composée de cinquante ou soixante familles commandées par un Chèque ou Capitaine qui dépend du Général ou Prince de toute la Nation.

HORDEL ; vieux mot qui signifioit autrefois claie.

HORDICALES, ou HORDICIDIES ; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébroient annuellement le 15 Avril en l'honneur de la Terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cause des trente Curies de Rome, & chaque Curie fournissoit la sienne. On sacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin : le Pontife y présida d'abord, ensuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des Vestales.

Une grande famine arrivée sous le règne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce Prince étant allé consulter l'Oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas : il obéit, & la terre reprit sa fertilité.

HOREB ; nom propre d'une montagne d'Asie, dans l'Arabie Pétrée, si proche du mont Sinaï, que les deux ensemble paroissent ne faire qu'une même montagne. Elle est célèbre dans l'Écriture, parceque ce fut là où Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent. Ce fut aussi au pied de cette montagne que Moïse frappa le rocher, & en tira l'eau pour désaltérer son peuple ; & enfin ce fut là où le Prophète Élie se retira pour éviter la persécution

de Jézabel. Mélani est le nom moderne de cette montagne : on y voit un Monastère de saint Sauveur, bâti par l'Empereur Justinien, & dans lequel résident un Évêque grec & des Religieux qui suivent la règle de saint Basile.

HORÉES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Sacrifices solennels qui consistoient à offrir aux heures des fruits de la terre, au commencement du printemps, de l'été & de l'hiver, afin d'en obtenir une année douce & tempérée. Ces Déesses qui au nombre de trois avoient des temples à Athènes, passoient pour ouvrir & fermer les portes du Ciel, & pour gouverner les saisons.

HOREM ; nom propre d'une ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Nephtali.

HORES ; vieil adverbe qui signifioit autrefois maintenant, à présent.

HORION ; vieux mot qui s'est dit autrefois d'un coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Il se dit encore quelquefois en plaisanterie. *Il y reçut un vilain horion.*

Horion, signifioit aussi autrefois un casque.

Le *h* se fait sentir.

HORIZON ; substantif masc. Grand cercle qui coupe la sphère en deux parties dont l'une s'appelle l'*hémisphère supérieur* & l'autre l'*hémisphère inférieur*, & qui a pour pôles le Zénith & le Nadir. Dans ce sens on dit aussi *horizon rationnel*, *horizon vrai ou astronomique*.

Horizon, se dit aussi de l'endroit où se termine notre vue, où le ciel & la terre semblent se joindre. On l'appelle autrement *horizon sensible* ou *visuel*.

Ces deux horizons diffèrent beaucoup l'un de l'autre. L'horizon sensible ne renferme qu'un très-petit espace, & l'autre coupe le globe en deux parties égales.

Comme ce cercle de la sphère n'est appelé *horizon* qu'à l'égard du point de la terre qui lui tient lieu de centre, il s'ensuit qu'en prenant un autre point, l'horizon change aussi ; & qu'il y a autant d'horizons qu'il y a de points différens sur le globe. Un voyageur n'a jamais le même horizon dans la rigueur mathématique. Il en change à chaque pas ; car il est certain que s'il avance, par exemple, vers l'orient, il découvre de ce côté-là des parties du ciel qu'il ne voyoit pas auparavant, & qu'il en perd autant de vue de l'autre côté ; parcequ'il ne peut jamais voir plus de la moitié du ciel.

L'usage de l'horizon du globe ou de la sphère est de représenter quel est l'horizon rationnel de chaque partie de la terre. L'*horizon visuel & l'horizon rationnel* sont toujours parallèles l'un à l'autre. Le visuel est plus ou moins grand, selon l'élévation du lieu où l'on est. Ce que l'œil peut découvrir de la terre à la hauteur d'un homme de cinq pieds, quand il n'y a aucun empêchement, est d'environ deux lieues & demie communes, lesquelles déterminent le demi-diamètre de l'horizon sensible à cette hauteur. Ce demi-diamètre s'augmentera si on monte sur une tour. L'*horizon rationnel* est toujours de la même grandeur, quoiqu'il change de place avec la personne dont il est l'horizon.

Les différens rapports de l'horizon avec la situation de la sphère, lui font donner divers noms. On l'appelle *horizon droit*, quand il passe par les pôles du monde, & coupe l'équateur à angles droits ; *horizon*

horizon oblique, quand un des pôles est autant élevé au-dessus de l'horizon, que l'autre est abaissé au-dessous; & *horizon parallèle*, quand l'axe du monde lui est perpendiculaire, car alors le Zénith étant l'un des pôles du monde, l'équateur & l'horizon sont unis & ne font qu'un même cercle; & par cette raison toutes les révolutions du mouvement diurne se font parallèlement à l'horizon.

Horizon, se dit en termes de Peinture, de la dernière extrémité du ciel ou du tableau, quant au fond. On suppose toujours *l'horizon* à la hauteur de l'œil: tout ce qui est supposé placé au-dessus, ne doit montrer que le dessous & les côtés, & ce qui est représenté plus bas, doit laisser appercevoir les côtés & le dessus.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HORIZONTAL, ALE; adjectif. Parallèle à l'horizon. *Ligne horizontale. Cadran horizontal. Plan horizontal.*

En termes de Peinture on appelle *plan horizontal*, celui qu'on entreprend de peindre en lointain & en perspective; la ligne *horizontale*, est celle où se trouve le point de vue, la hauteur de l'œil, où presque toutes les autres lignes doivent aboutir, pour mettre les objets en perspective. Cette ligne est parallèle à la ligne de terre ou fondamentale.

Lorsque la ligne principale du tableau passe par le milieu du plan, & que le but du Peintre est de représenter les objets symétrisés, la hauteur de la ligne *horizontale* doit être placée plus haut que la hauteur naturelle de l'homme; car si la ligne *horizontale* étoit plus basse, les apparences des compartimens d'un parterre, d'un pavé, plus éloignées de la base du tableau, paroîtroient trop petites & très-resserrées: les colonnes, les piliers, les arbres, &c. placés le long de la ligne de terre, sur des lignes perpendiculaires, ne paroîtroient pas assez détachés les uns des autres. Dans ce cas il faut placer les deux points de distance aux deux extrémités du tableau, ou à une très-petite distance de ces extrémités en dehors, parcequ'alors les lignes tirées aux points de distance, coupent celles qui sont tirées au point de vue, en des points plus éloignés de la base, & font paroître les objets plus distincts & séparés entr'eux. Il ne faut cependant pas placer la ligne *horizontale*, extrêmement haut; l'apparence du haut des maisons paroîtroit trop grande, & les figures peintes sur le terrein seroient trop petites. Ces hauteurs de l'œil ne sont bonnes que pour les plans qu'on veut représenter *à vol d'oiseau*.

Si le principal sujet est une action qui se passe sur le plan du tableau, il faut placer la ligne *horizontale*, moins haut que la hauteur naturelle d'un homme: deux ou trois pieds au plus suffisent. L'action s'approchera par ce moyen de la base du tableau: les figures auront la tête au-dessus de la ligne *horizontale*; & le détail de la composition paroîtra beaucoup mieux. Dans ce cas les points de distance doivent être hors du tableau.

HORIZONTALEMENT; adverbe. Parallèlement à l'horizon. *Un cadran placé horizontalement.*

On prononce *orizontalemant.*

HORLOGE; substantif féminin. *Horologium.* Sorte de machine qui par le moyen d'un rouage mesure le

temps, en le partageant en parties égales, & en marquant ce partage par des signes intelligibles.

Les Anciens se contentoient de compter le temps, d'un lever du soleil à l'autre, comme les Babyloniens; ou bien d'un coucher à l'autre, comme les Romains. Cette dernière façon de partager le temps, est même encore d'usage à Rome & dans plusieurs autres villes de l'Italie; de sorte que lorsque le soleil se couche, on compte vingt-quatre heures : celles qui suivent sont nommées *une*, *deux*, *trois*, &c. *heures de nuit;* desorte qu'au mois de Décembre, lorsqu'il est à Paris cinq heures du soir, on compte à Rome *une heure de nuit ;* & lorsque vers la saint Jean au mois de Juin, on compte partout ailleurs huit heures du soir, on dit en Italie *vingt quatre heures*. Cela fait que l'heure de midi n'est jamais égale; car enfin dans le solstice d'été elle marque seize heures, & en augmentant toujours vers l'hiver, il se trouve qu'au solstice du mois de Décembre, vingt heures sonnent au moment de midi. Il y a même dans presque tous les almanachs de l'Italie, des tables qui marquent de jour en jour l'heure de midi, selon la façon de compter de ce pays-là, laquelle semble être tirée de celle que les anciens Romains employoient pour compter les jours physiques.

Toute la connoissance que les Anciens pouvoient avoir pour mesurer le temps, étoit bornée aux cadrans solaires, aux *clépsidres* ou horloges d'eau, aux *sabliers*, & on a ignoré absolument jusque vers le 12e siècle, la division du temps par le moyen des horloges dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la vîtesse réglée par un balancier, l'impulsion donnée aux roues par un poids, & le temps indiqué sur un cadran divisé en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue : cette aiguille fait un tour en douze heures, c'est-à-dire, deux tours depuis le midi d'un jour jusqu'au midi suivant. Lorsque l'on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges dont les premières furent placées aux clochers des Églises, des ouvriers adroits & intelligens enchérirent sur cette découverte, en y ajoutant un rouage qui étoit correspondant à un marteau destiné à frapper sur un timbre sonore les heures indiquées par le cadran; de sorte que par le moyen de cette addition, on pouvoit savoir les heures de la nuit sans le secours de la lumière, ce qui devint d'une très-grande utilité pour les Monastères; car avant l'invention de ces horloges, il falloit que les Religieux préposassent des gens pour observer les étoiles pendant la nuit, afin d'être avertis des heures de leurs offices.

Il y a quelques Auteurs, qui sur un passage de Ditmar mal interprêté, attribuent la première invention des horloges à Gerbert, né en Auvergne, d'abord Religieux dans l'Abbaye de saint Gérard d'Aurillac, depuis Archevêque de Reims, ensuite Archevêque de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de *Sylvestre II*. Ils prétendent qu'en 996 il fit à Magdebourg une horloge fameuse, regardée comme un prodige; mais il n'en existe pas le moindre vestige dans cette ville du nord, ni même une tradition reconnue authentique par les historiens de ce pays là. On trouve ce fait très-savamment discuté à la fin du seizième Tome de l'Histoire Littéraire de France, mise au jour par les PP.

Bénédictins, qui concluent que cette prétendue horloge n'étoit qu'un cadran solaire.

La première horloge dont l'Histoire ait fait mention, & qui paroisse avoir été construite sur les principes de la mécanique, est celle de Richard Waligfort, Abbé de saint Alban en Angleterre, lequel vivoit en 1326.

La seconde est celle que Jacques de Dondis fit faire à Padoue en 1344 : on y voyoit le cours du soleil & des planètes.

La troisième est l'horloge du Palais à Paris, exécutée en 1370 par Henri de Vic, que Charles V fit venir d'Allemagne.

Peu-à-peu toutes les villes les plus considérables de l'Europe eurent des horloges ornées & enrichies de différentes machines, & de singularités quelquefois assez baroques.

Ces horloges de gros volume amenèrent insensiblement les artistes à en construire de plus petites, à l'usage des appartemens, en forme de *pendules*, & qui étoient très-imparfaites au commencement. Enfin d'autres habiles ouvriers imaginèrent de faire des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. Dans les premiers temps ces montres étoient d'une grandeur peu commode, relativement au gousset dans lequel elles doivent être portées; mais dans la suite elles ont été rapetissées, au point qu'on en fait dans des pommes de cannes, dans des boutons d'éventail, & même dans des bagues, dont la grandeur n'excède pas beaucoup celle d'une pièce de 6 sous.

Les artistes anglois sont les premiers qui par des ouvrages d'horlogerie, conduits avec génie, & exécutés avec précision, se sont acquis une réputation générale en Europe. Mais depuis que le célèbre Sully, l'un d'entr'eux, qui s'établit à Paris pendant la minorité de Louis XV, a eu communiqué ses idées aux plus habiles artistes de cette capitale, cet art y a acquis une telle perfection, que de l'aveu de tous les connoisseurs, les artistes du premier ordre qui se distinguent aujourd'hui à Paris, l'emportent beaucoup sur les horlogers anglois, tant par la bonté que par la propreté de leurs ouvrages : ils y mettent un goût qui n'est propre qu'à la nation françoise, & que les Anglois n'atteignent jamais, ou n'imitent que très-mal. Thiout & du Tertre ont été les premiers qui en suivant les principes de Sully, ont rectifié les pendules & les montres faites à Paris; & enfin Julien le Roi, & plusieurs autres artistes célèbres, ont donné à cet art sa dernière perfection.

Pour parvenir à concevoir parfaitement les divers effets d'une horloge qui mesure le temps; il n'y a qu'à supposer, dit M. Berthoud, que n'ayant aucune notion d'une machine propre à mesurer le temps, on cherche à en composer une. Pour cet effet prenant un poids que l'on attache à une verge, on suspend ce *pendule* par un fil; les vibrations qu'il fait lorsqu'on l'a écarté de la verticale, servent à mesurer le temps. Mais comme il faudroit compter tous les battemens ou vibrations, on imagine un *compteur* placé auprès de ce pendule: une roue dentée portant une aiguille, en opère l'effet, en entourant l'axe de cette roue d'une corde à laquelle on suspend un poids. Cette roue entraînée par le poids, communique avec une pièce por-

tant deux bras, laquelle est attachée au pendule, la roue avance d'une dent, y étant entraînée par le poids, & la roue restitue en même temps au pendule la force que la résistance de l'air & la suspension lui font perdre à chaque vibration; c'est ce qui forme *l'échappement* de la machine, dont le pendule est le *régulateur*, le poids le *moteur* ou *agent*, & la roue le *compteur*; parce que son axe porte une aiguille qui marque les parties du temps sur un cercle gradué. Ces premiers effets bien conçus, on aura une idée générale de toutes les machines qui mesurent le temps; car quelle que soit leur construction, elle se rapporte à ces premiers principes.

L'art parvenu jusques-là ne procure encore qu'une pendule qui demande à être parfaitement fixe, & qui n'est point portative. Que de difficultés n'a-t-on pas eues à surmonter pour parvenir à faire des *montres!* Pour construire une horloge portative, il a fallu substituer un autre moteur que le poids, & un autre régulateur que le pendule. Pour moteur on y a mis un *ressort* d'acier plié en spirale, & pour régulateur un *balancier*.

Pour se former une idée bien nette de ces ingénieuses machines, il n'y a qu'à supposer, ainsi qu'on l'a fait pour les horloges à pendule, que l'on n'a jamais vu de montre, & qu'on cherche les moyens d'en construire une qui ne soit pas susceptible de dérangement, par les agitations qu'elle éprouve lorsqu'on la porte sur soi. Pour cet effet, il n'y a qu'à s'imaginer que sur un axe terminé par deux pivots, & attaché par un anneau circulaire, également pesant dans toutes les parties de sa circonférence, cet anneau que l'on nomme *balancier* (supposé placé dans cette cage, dans les trous de laquelle roulent les pivots de son axe) a la propriété de continuer le mouvement qu'on lui a imprimé, sans que les cahotages le troublent sensiblement; ce balancier devient le régulateur qui sert à modérer la vîtesse des roues de la machine portative; car en attachant sur l'axe du balancier deux bras qui communiquent à une roue entraînée par un agent ayant la propriété d'agir, quelle que soit la position de la machine (cet agent est le ressort plié en spirale), ces bras de l'axe du balancier, formeront avec cette roue, un échappement qui fera faire des vibrations au balancier: cette roue marquera les parties du temps divisé par le balancier.

Il est à propos de faire observer, que dans les horloges à pendule, la force motrice ne doit être que suffisante pour restituer au pendule (d'abord mis en mouvement) celle que le frottement de l'air & de la suspension lui font perdre; mais dans les montres, la force motrice doit être capable de donner le mouvement au régulateur, sans quoi la montre pourroit être arrêtée par de certaines secousses.

Voici donc l'idée générale de la mécanique des pendules à poids, & des pendules à ressort. Les premières enfermées dans une boîte, dont la hauteur est ordinairement de cinq pieds six pouces, reçoivent leur mouvement par un balancier long de trois pieds huit lignes $\frac{57}{100}$. Elles marquent ordinairement les heures, les minutes & les secondes: c'est ce qu'on appelle des *pendules simples*: lorsqu'elles sonnent l'heure marquée par l'aiguille, & la demie d'un seul coup,

on les appelle *pendules à sonnerie*, & alors elles ont deux poids, un pour le mouvement, l'autre pour la sonnerie: Il y a des *pendules à répétition*, qui moyennant un cordon qu'on tire autant qu'il est nécessaire, battent l'heure & les quarts correspondans aux aiguilles du cadran. On fait aussi des *pendules à réveil*, lesquelles à l'heure qu'on choisit, font un bruit assez grand pour réveiller celui qui est à portée de l'entendre. Ces sortes de pendules marchent ordinairement huit jours sans être remontées. On en fait d'autres qui vont quinze jours, un mois, trois mois, six mois, même une année entière, & il en existe à Paris, qui, moyennant un poids de deux livres, font remuer un balancier auquel est attaché une lentille de soixante & douze livres pesant, & dont le poids moteur dans l'espace d'une année entière, ne descend qu'environ de dix-huit pouces.

Il se fait même des pendules, qui une fois montées, ne se remontent jamais, & vont toujours; mais pour cela elles ne sont pas des mouvemens perpétuels, puisqu'une cause extrinseque (savoir, l'air & le vent secrétement introduits dans un corps séparé de la machine) fait remonter le poids moyennant un moulinet ou volant correspondant par deux roues à la poulie où le poids est attaché au moyen d'une corde sans fin. Ce remontoir pneumatique est très-sûr dans ses opérations, pourvu que l'artiste qui l'exécute ait soin de faire ensorte que dès que le vent ou l'air extérieur aura suffisamment remonté le poids moteur, une soupape qui se ferme hermétiquement par le moyen d'une basoule, & qui fait une partie essentielle de cette machine, empêche le vent d'entrer dans le conduit ménagé à cette fin. On voit à Paris une pendule de cette espèce exécutée par M. le Paute, Horloger du Roi. Elle est placée dans la salle de l'Académie de Peinture & Sculpture depuis plusieurs années, & fait très-régulièrement ses fonctions, sans être aucunement remontée que par l'air.

Pour simplifier les pendules, quelques célèbres Horlogers de Paris ont imaginé de les faire à une seule roue. Ils y ont parfaitement réussi; on voit de ces pendules qui avec une seule roue, marchent aussi bien que d'autres avec le nombre ordinaire. Cette invention estimée des connoisseurs, n'a pas généralement pris dans le public; apparemment parceque la machine pourroit être sujette à se gâter plus souvent qu'on ne le croit: c'est plutôt une invention curieuse qu'utile.

Les *pendules à équation* marquent le temps qu'une pendule parfaitement bien exécutée doit marquer, c'est-à-dire, les vingt-quatre heures justes d'un midi à l'autre, ce qu'on appelle le *temps moyen*, & elles font en même temps voir la différence de celui que le soleil parcourt d'un midi à l'autre, & qui est le *temps vrai*.

Ces deux temps ne se rencontrent jamais précisément à la même seconde, parceque le soleil ne revient jamais au même point de son midi en vingt-quatre heures justes, ou pour mieux dire en 86460 secondes précises. La différence est très-inégale & change tous les jours, de sorte qu'il arrive que le soleil retarde même jusqu'à quatorze minutes & quarante-quatre secondes, tandis que dans un autre

telle qu'elle est en Italie, tandis que l'autre indique le midi à douze heures. On a poussé même l'industrie jusqu'à faire des *montres à équation*, qui par le moyen d'un cadran ordinaire, marquent le temps vrai & le temps moyen presque avec la même précision qu'une pendule à poids le peut faire. On rend ces montres à équation encore plus intéressantes en y ajoutant le mois, le jour du mois & même la répétition.

Les montres à gousset, ainsi que les pendules, ont deux sortes d'échappemens : l'un *à recul* & l'autre *à repos*. Le premier est celui qu'on fait *à roue de rencontre*, qui est une roue verticale ayant des dents taillées en biais, & qui fait mouvoir alternativement les deux palettes du balancier de deux côtés opposés. Le second est aussi nommé *échappement à cylindre*; il a été inventé par le célèbre *Graham*, horloger Anglois de ce siècle; c'est en effet un vrai cylindre creux dans son milieu; il sert de tige au balancier horizontal, & une roue pareillement horizontale dont les dentures ont une forme tout-à-fait singulière ressemblante à des maillets très-petits, fait mouvoir le balancier de deux côtés opposés, avec beaucoup moins de frottement & de violence que ne le fait la roue de rencontre dans les échappemens à recul.

On rafine sans cesse sur cette partie de l'horlogerie qui est réputée pour une des plus essentielles, & les plus fameux horlogers de Paris inventent souvent de nouvelles espèces d'échappemens, dont la plûpart ont été présentés à l'Académie des Sciences & approuvés avec éloge. Mais l'échappement de Graham a tellement pris le dessus, que les horlogers, même du premier rang n'en font presque point d'autre dans leurs ouvrages d'un certain prix. Il y a lieu de penser que dans quelques années on ne verra plus d'échappement à roue de rencontre, à moins que ce ne soit dans les montres les plus ordinaires.

Le *régulateur* qu'on nomme aussi *ressort spiral*, est un ressort d'acier très-mince, quelquefois même très-imperceptible, qui placé au-dessous de la circonférence du balancier auquel il est attaché, lui donne l'égalité du mouvement, & par conséquent la justesse du rouage.

C'est de ce petit ressort & de l'arrangement du balancier que dépend essentiellement la justesse du rouage d'une montre, & les célèbres artistes s'attachent à cette partie avec le plus grand soin. Aussi par les recherches ingénieuses qu'ils ont faites sur cet objet, ils sont parvenus à faire des montres qui vont huit jours & même un mois entier sans avoir besoin d'être remontées, & sans que pour cela le nombre des roues du mouvement ait été augmenté. On a même vu à Paris il y a quelques années deux montres d'une grandeur ordinaire, ou pour mieux dire moyenne, qui alloient une année entière sans être remontées. La première a été faite par M. Romilly, connu par les articles savans qu'il a écrits sur l'horlogerie, & qui se trouvent dans l'Encyclopédie. Cet artiste sans augmenter le nombre de quatre roues, est parvenu à donner toute la perfection possible à cette pièce; il y a ajouté la répétition en plaçant le rouage entre les deux platines sans gêner la quadrature. La seconde également parfaite, quoique sans

répétition,

répétition, a été exécutée par M. Clément, très-habile horloger, qui ayant ajouté une cinquième roue au mouvement, a rendu l'ouvrage plus solide; les roues n'ayant point été chargées d'un aussi grand nombre de dents que celles de M. Romilly, qui a été obligé de donner à plusieurs de ses roues quatre-vingt-seize dents, & même à la dernière cent-huit. La denture en est devenue plus forte & plus durable. Ces deux montres faisant le même effet, quoique travaillées dans des principes différens, ont été admirées des connoisseurs; la première par la légèreté de sa marche, la seconde par la solidité de son rouage. Ces deux célèbres artistes ont vendu leurs ouvrages dans les pays étrangers à un prix très-haut, mais proportionné au mérite de leur travail.

Parmi les nouvelles inventions de notre temps, *la pendule polycameratique* dont M. le Paute est l'auteur, mérite d'être citée. Elle remplit plusieurs objets à la fois, & sert en même temps à plusieurs appartemens de différens étages. Placée dans un des appartemens du maître de la maison ou du château, & y faisant même un très-beau meuble, elle donne en même temps le mouvement à des cadrans sur les jardins & sur les cours; elle fait sonner les heures & les demies au-dessus du bâtiment, sur des timbres de deux cens pesant s'il le faut : de sorte que le maître peut la mettre à l'heure, & d'un tour de clef fixer l'heure tout-à-la fois au-dedans & au-dehors, en donnant l'ordre à sa maison, sans être exposé à la multiplicité de pendules qui ne sont jamais d'accord. Cette pendule marque aussi les secondes & les jours du mois sur un cadran renfermé derrière une glace. Elle a outre cela trois avantages considérables qui sont, 1°. qu'elle marque le temps vrai, le seul donné par la nature, & que les horloges ordinaires ne donnent cependant point, si ce n'est à force d'être avancées ou retardées chaque jour, selon que la table de l'équation le marque. C'est par le moyen d'un petit cadran divisé suivant les jours du mois, & par une roue annuelle divisée en 365 dents, qui élève ou rabaisse la pendule, selon que l'exige l'avancement ou le retardement du soleil, que l'on obtient cet avantage.

2°. Elle évite l'effet de la chaleur & du froid sur le métal, par le moyen d'une courbe dont les rayons inégaux sont toujours proportionnés aux dilatations de la verge du balancier, tandis que les angles de chaque rayon, avec le commencement de la division, croissent comme les degrés du thermomètre.

3°. Elle corrige par le même mécanisme le défaut qui provient de l'huile, dont les pivots de chaque pendule doivent de toute nécessité être entretenus. Cette huile qui se congele en hiver devient coulante en été, & occasionne par conséquent plus ou moins de liberté dans les mouvemens. Ainsi en été les oscillations du balancier devenues plus grandes, ne se font plus dans le même espace de temps, & l'horloge retarde considérablement; tandis qu'en hiver, lorsque les huiles se congelent, l'horloge doit nécessairement avancer, vu que les vibrations deviennent beaucoup plus courtes. Une machine semblable à la première, puisqu'elle suit également les mouvemens du thermomètre, remédie à cet inconvénient avec tout le succès possible, & fait

aller dans tous les temps la pendule avec une justesse parfaitement égale.

M. Berthoud a inventé trois sortes d'horloges marines d'une construction singulière, & si bien imaginées, qu'on prétend que le roulis & le tangage du vaisseau ne peuvent nuire à lajustesse de leur marche.

La *pendule astronomique*, construite & inventée par le même M. Berthoud, mérite aussi beaucoup d'éloges. Elle enseigne à celui qui sait s'en servir selon les lois de l'art, l'heure, la minute & la seconde du passage du soleil sur le méridien, ainsi que du passage de chaque étoile prête à traverser telle ou telle partie du Firmament. Cette horloge, travaillée avec tout le soin imaginable, a un pendule composé de neuf verges, ou barres étroitement serrées l'une contre l'autre, pour obvier à l'inconvénient de la dilatation & de la contraction des métaux, & pour trouver cette compensation du chaud & du froid, par la différence des métaux dont ce pendule est composé. Par exemple, les verges d'acier se dilatent par la chaleur; défaut qui peut-être corrigé en appliquant à côté de la verge une barre d'un métal plus extensible, laquelle en se dilatant, remonte autant la lentille, que la verge d'acier la fait descendre; desorte que ce pendule ne change point de longueur, & que par conséquent l'horloge ne retarde, ni n'avance jamais.

On fait aussi dans l'horlogerie des sphères mouvantes, qui sont des machines tellement disposées, qu'elles indiquent & imitent à chaque moment la situation des planètes dans le Ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses; en un mot, elles représentent en petit le système planétaire. Ainsi, selon le dernier système reçu par les Astronomes (qui est celui de Copernic) on place le soleil au centre de cette machine qui représente la sphère du monde: autour du soleil tourne *Mercure*; ensuite, sur un plus grand cercle, on voit *Vénus*; puis la terre avec la *Lune*; après elle *Mars*; ensuite *Jupiter* avec ses quatre Satellites; & enfin *Saturne* avec ses cinq Satellites ou petites Lunes. Chaque planète est portée par un cercle concentrique au soleil: ces différens cercles sont mis en mouvement par les roues d'une horloge; & ces roues sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planète emploie dans son cours le temps de la révolution que les Astronomes ont déterminé. Ainsi, Mercure tourne autour du soleil en 88 jours; Vénus en 224 jours 7 heures; la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes & environ 12 secondes. La lune fait sa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes. Mars, sa révolution autour du soleil en un an 321 jours 18 minutes; Jupiter en 11 ans 316 jours; & enfin Saturne en 29 ans 155 jours 13 heures.

Les sphères mouvantes ne sont pas une invention moderne, puisqu'*Archimède* qui vivoit il y a deux mille ans, & *Possidonius* qui vivoit du temps de Cicéron, en avoient déjà alors composé, avec la différence que ce n'étoit pas la terre qui tournoit, mais le soleil qui tournoit autour de la terre. La plus parfaite sphère mouvante qui ait été faite dans ces derniers temps, & dont on ait connoissance, est celle

qu'on trouve placée dans les appartemens du Roi à Versailles, depuis quelques années. Elle a été calculée par M. Passemant, & exécutée sous sa direction par M. Dauthiau, Horloger.

On a aussi composé des *planisphères*, ou des horloges qui marquent les mouvemens des astres, comme fait la sphère mouvante, avec cette différence, que dans ces machines les révolutions des planètes sont marquées sur un même plan, par des ouvertures faites au cadran, sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvemens célestes.

C'est une chose connue de tous les Astronomes & de tous les Physiciens, que le soleil avance deux fois l'année, & qu'il retarde deux fois. De-là vient que le temps est distingué en *temps vrai* & en *temps moyen*, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut. Ainsi toute montre, quelque parfaite qu'on puisse la supposer, doit nécessairement être réglée quatre fois par an, en tournant d'un degré ou d'un degré & demi la rosette; savoir, deux fois de droite à gauche pour faire retarder la montre, & deux fois de gauche à droite pour la faire avancer.

Les tables d'équation constatent que le *soleil* ou le *temps vrai* qui, au premier de Janvier ne retarde que de trois minutes cinquante-neuf secondes à l'égard d'une bonne *pendule* & du *temps moyen*, retarde ensuite tous les jours de plus en plus; desorte que le 11 Février la différence entre ces deux temps est de quatorze minutes quarante-quatre secondes. Le jour d'après, le retardement du soleil diminue d'une seconde, & cette diminution continue jusqu'au 14 Avril, où le *temps vrai* se trouve égal avec le *temps moyen*, à six secondes de retardement près. Le 25 Avril le soleil avance de quinze secondes, desorte qu'il y a une différence de neuf secondes entre les deux temps. Cet avancement du soleil augmente peu à peu jusqu'au 18 Mai, où il avance de quatre minutes: le jour d'après il se rallentit de deux secondes, & en diminuant son avancement jusqu'au 15 de Juin, il se rapproche encore du *temps moyen* à cinq secondes près. Le lendemain il retarde de huit secondes, & continue cette course tardive jusqu'au 26 de Juillet, où il se trouve retarder de cinq minutes cinquante-six secondes: ensuite il diminue encore son retard, & se trouve le 31 d'Août égal au *temps vrai*, à huit secondes près. Dans le mois de Septembre le soleil avance, & continue ainsi pendant deux mois; ensorte que le 2 de Novembre il dévance le *temps vrai* de seize minutes neuf secondes. Le jour d'après il se rallentit insensiblement, & se rapproche du *temps moyen* de plus en plus; desorte que le 24 de Décembre, entre un cadran solaire & une pendule exactement juste, il ne doit se trouver qu'une différence de quatre secondes. Le lendemain il retarde de vingt-six secondes, & augmente ce retardement jusqu'au dernier du même mois, desorte que ce dernier jour il retarde de trois minutes cinquante-deux secondes; & ce retardement devient encore plus considérable dans le mois de Janvier & de Févrior, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Ces écarts du soleil fidèlement rapportés, conformément à la table d'équation, font assez concevoir que les jours où le soleil com-

mence à se rallentir, ou bien ceux où il commence à presser sa course, sont justement ceux dans lesquels il faut de toute nécessité toucher à la rosette intérieure qui règle l'avancement ou le retardement de la montre, si l'on veut qu'elle suive le *temps vrai* ou celui qui est marqué par le soleil. Par conséquent comme le soleil commence à presser sa course le 12 Février & le 27 Juillet, il faut, ces jours-là, avancer l'aiguille de la rosette d'un degré ou d'un degré & demi. Comme au contraire le soleil commence à rallentir sa course le 19 Mai & le 3 Novembre, il faut, ces jours-là, reculer la rosette à proportion, & alors on pourra être sûr que la montre marque exactement le temps du soleil, surtout si l'on a soin le plus souvent qu'il sera possible, de consulter un bon méridien, pour voir à l'heure de midi la différence de ce méridien à la montre.

Voilà la seule & la vraie façon de conduire une montre que l'on veut faire aller avec le soleil, & marquer le temps vrai. Ceux qui au contraire sont bien aises que leur montre marque le temps moyen, & ait le mouvement uniforme des pendules, n'ont qu'à remettre pendant un certain temps, tous les jours leur montre à l'heure marquée par une pendule connue pour être rectifiée à ce sujet: ils toucheront en même temps à la rosette intérieure, jusqu'à ce que leur montre approche le plus près qu'il sera possible de la justesse de la pendule, & alors ils la laisseront aller, en la comparant souvent à un bon méridien & aux tables d'équations, qui indiquent la différence d'une bonne montre d'avec un cadran solaire chaque jour de l'année.

On trouve ces tables d'équation dans la plupart des *traités d'Horlogerie*, & entr'autres dans un petit livre que M. Berthoud a mis au jour en 1759, & dans lequel il enseigne à ceux qui n'ont aucune connoissance de l'horlogerie, *l'art de conduire & de régler les pendules & les montres:* ce petit traité détruit beaucoup de préjugés vulgaires en matière d'horlogerie; il enseigne la vraie façon de connoître la bonté d'une montre ou d'une pendule, & donne les conseils les plus utiles pour bien conserver les unes & les autres.

On prononce *orloje*.

HORLOGER; substantif masculin. Celui qui fabrique les horloges, pendules, montres & autres ouvrages d'horlogerie. *Voyez* Horloge.

Les Horlogers sont à Paris une des Communautés des Arts & Métiers.

Par Arrêt du Conseil du 8 Mai 1643, rendu contradictoirement entre eux & le corps des Orfévres, il est ordonné qu'ils pourront faire & vendre toutes sortes de boîtes d'or & d'argent, émaillées, gravées avec toutes sortes d'ornemens, à la charge qu'ils travailleront au même titre que sont obligés de travailler les Orfévres, & qu'à cette fin ils seront tenus de mettre leur nom sur leurs boîtes & ouvrages, sans que les Maîtres & Gardes de l'Orfévrerie puissent entreprendre aucune visite sur eux, à peine de 500 liv. d'amende.

Il paroît qu'ils reçurent leurs premiers statuts en 1483, sur la fin du règne de Louis XI. Ils leur furent confirmés en 1544, par François I; en 1554, par Henri II; en 1572, par Charles IX; & en 1600 par Henri IV.

Ces ſtatuts furent réformés & renouvelés par Louis XIV en 1646, le 20 Février. Ces dernières lettres patentes obligent les Maîtres & Gardes de cette Communauté à faire dire & célébrer une Meſſe tous les premiers Dimanches du mois, pour la proſpérité du Roi, des Princes de ſa Maiſon, & des Seigneurs de ſon Conſeil.

Le nombre des Maîtres & Gardes eſt fixé à trois : leur élection ſe fait dans la même forme que dans les autres corps.

L'apprentiſſage eſt de huit années, pendant leſquelles un Maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti, ſinon après la ſeptième du premier expirée.

Si un fils de Maître eſt obligé comme apprenti chez un autre Maître que chez ſon père, il eſt tenu d'achever le temps pour lequel il eſt obligé.

Défenſe aux Compagnons de prendre un nouveau Maître avant la fin de leur engagement avec le premier, ou du moins ſans ſon conſentement.

Les Maîtres ne peuvent faire travailler les Compagnons ailleurs que dans leurs boutiques.

Pour être reçu Maître, il faut faire montre d'un chef-d'œuvre, qui eſt au moins un réveil matin, & avoir fait le temps de ſon brevet.

Le nombre des Maîtres étoit originairement limité à ſoixante : mais aujourd'hui on compte à Paris environ cent quatre-vingt Maîtres de cet art.

Les veuves jouiſſent des mêmes droits que dans les autres corps.

Il eſt défendu aux Maîtres Horlogers d'effacer ou changer les noms qui ſont ſur les ouvaages d'Horlogerie qui ne ſont pas de leur fabrique, à peine de confiſcation & d'amende.

Par Arrêt du Conſeil du 19 Novembre 1740, contradictoire avec le Procureur du Roi au Châtelet, le Roi a ordonné que conformément à l'arrêt de la Cour des Monnoies, du 11 Décembre 1739, les Gardes-viſiteurs horlogers ſeront tenus dans huitaine après leur élection, de ſe préſenter à cette Cour pour y prêter ſerment de faire obſerver par les maîtres de leur communauté les réglemens concernant les matières d'or & d'argent qu'ils emploient.

La Cour des Monnoies a renouvelé toutes les anciennes ordonnances concernant cette diſcipline, par ſon arrêt de réglement du 20 Mars 1748, lequel aſſujettit les horlogers à des règles de police à peu près ſemblables à celles qui ſont preſcrites aux orfévres.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HORLOGÈRE ; ſubſtantif féminin. Celle qui fait & vend des ouvrages d'horlogerie. *Voyez* HORLOGE & HORLOGER.

HORLOGERIE ; ſubſtant. fémin. Art de faire des horloges, des pendules, des montres & autres machines qui meſurent le temps. *Voyez* HORLOGE.

HORMA ; nom propre d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Siméon.

HORMEZION ; Pline parle d'une pierre précieuſe de ce nom, qui ſelon lui, étoit d'un rouge tirant ſur le jaune & bordé d'un cercle blanc. Elle jetoit beaucoup de feu.

HORMINODES ; pierre précieuſe décrite par Pline & par d'autres anciens minéralogiſtes : elle étoit,

dit-on, blanche & noire, & l'on y voyoit une tache verte entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMIS; préposition qui signifie excepté. *Ils étoient tous présens hormis le Doyen des Conseillers.*

HORN, ou HOORN; nom propre d'une ville forte & considérable des Provinces Unies, dans la West-frise, avec un assez bon port sur le Zuiderzée, à cinq lieues, nord-est, d'Amsterdam.

HORN, est aussi le nom d'une petite ville d'Allemagne, dans la Basse Autriche, sur les frontières de la Moravie, à quinze lieues, nord-est, de Vienne.

HORN, est encore le nom d'une petite ville des Pays-Bas, dans le pays de Liège, entre le Brabant hollandois & la Meuse, à une lieue de Ruremonde. C'est le chef-lieu d'un Comté de même nom, borné au nord par la terre de Kessel, à l'orient, par la Meuse, au midi, par l'Évêché de Liège, & à l'occident par le même Évêché & la mairie de Bois-le-Duc. Sa longueur est de sept lieues & sa largeur de cinq. Il appartient à la Maison d'Autriche.

il y a aussi une rivière de ce nom dans le Cercle Électoral du Rhin. Elle a plusieurs sources dans les montagnes, au comté de Bitch, & son embouchure dans la Saare, au-dessous de Deux-Ponts.

HORNBACH, ou HORRENBACH; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans le duché de Deux-Ponts, sur la rivière de Horn, à deux lieues, sud-est, de Deux-Ponts.

HORNBERG; nom propre d'une ville & baronnie d'Allemagne, dans la forêt Noire, sur la rivière de Gutach, à six lieues, nord-est, de Fribourg. Elle appartient au Duc de Wirtemberg.

HORNOY; nom propre d'un bourg de France, en Picardie, environ à cinq lieues, ouest-sud-ouest, d'Amiens.

HOROGRAPHIE; substantif féminin. C'est l'art de faire des cadrans. On l'appelle communément *gnomonique*. Voyez GNOMONIQUE.

HOROLOGE, ou HOROLOGION; substantif masculin. C'est le nom d'un des livres ecclésiastiques des Grecs, qui leur sert comme de bréviaire où sont marqués tous les Offices; savoir, celui qu'ils appellent *Mésonycticon* ou *de minuit*; celui qu'ils disent dès le grand matin, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, *&c.* Les Grecs ont un grand nombre de livres qui sont consacrés aux usages de l'Église; de sorte qu'ils sont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorsqu'ils chantent leur Office: c'est ce qui donna occasion à Antoine Arcudius, sous le Pape Clément VIII, de recueillir de tous leurs livres, un Office qui leur pût servir comme de Bréviaire, & qui fût compris dans un seul volume; mais les Grecs l'ont rejeté, quoiqu'il leur fût plus commode: de sorte que ce recueil est demeuré inutile, si ce n'est à l'égard de quelques Moines Grecs qui ne sont pas éloignés de Rome & qui en dépendent.

HOROLOGIOGRAPHIE; substantif féminin, synonyme de gnomonique. *Voyez* ce mot.

HOROLOGIOGRAPHIE, s'est aussi dit quelquefois dans le même sens qu'horlogerie. *Voyez* ce mot.

HOROLOGION; *voyez* HOROLOGE.

HOROMÉTRIE; substantif féminin. L'art de mesurer ou de diviser

les heures & de tenir compte du temps.

HOROPTÈRE ; ſubſtantif maſculin & terme d'optique. C'eſt la ligne droite qui eſt tirée par le point où les deux axes optiques concourent enſemble, & qui eſt parallèle à celle qui joint les centres des deux yeux ou des deux prunelles.

On appelle cette ligne *horoptère*, parcequ'on a cru d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la viſion diſtincte.

Le *plan de l'horoptère* eſt un plan qui paſſe par l'*horoptère* & qui eſt perpendiculaire à celui de deux axes optiques.

Les auteurs d'optique ſe ſont ſervis principalement de l'*horoptère* pour expliquer la cauſe qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet eſt hors du plan de l'*horoptère*, il doit paroître double parceque ſelon ces auteurs, c'eſt à l'*Horoptère* qu'on rapporte toujours les objets qu'on voit ; de ſorte que les objets paroiſſent ſimples lorſqu'ils ſont placés dans l'*horoptère*, & doubles lorſqu'ils n'y ſont pas.

HOROSCOPE ; ſubſtantif maſculin. *Horoſcopus*. Obſervation qu'on fait de l'état du ciel au point de la naiſſance de quelqu'un, & par laquelle les Aſtrologues prétendent juger de ce qui doit arriver dans le cours de ſa vie.

On étoit autrefois ſi infatué d'horoſcopes, qu'Albert le Grand, Jérôme Cardan & quelques autres eurent, à ce qu'on rapporte, la témérité de tirer celui de Jésus-Christ.

Horoscope, ſe dit auſſi d'une figure ou thème céleſte qui contient les douze maiſons, c'eſt-à-dire, les douze ſignes du zodiaque, dans leſquels on marque la diſpoſition du ciel & des aſtres en un certain moment pour faire des prédictions.

On appelle *horoſcope lunaire*, le point d'où ſort la Lune quand le Soleil eſt au point aſcendant de l'orient. C'eſt ce qu'on nomme autrement, en aſtrologie, la *partie de fortune*.

On dit figurément, *faire l'horoſcope d'une affaire*, *d'une entrepriſe* ; pour dire, prévoir, prédire quel en ſera le ſuccès.

Horoscope ; ſe dit auſſi d'un inſtrument de Mathématique, fait en forme de planiſphère, inventé par Jean Paduanus qui en fait un traité particulier.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HORP ; (le) nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, environ à trois lieues, nord-nord-eſt, de Mayenne.

HORRÉENS ; (les) ancien peuple d'Aſie, près de la Paleſtine. La Genèſe nous apprend qu'Ésaü fit la conquête de leur pays.

HORREUR ; ſubſtantif féminin. *Horror*. Mouvement de l'ame cauſé par quelque choſe d'affreux ou de terrible, & qui eſt ordinairement accompagné de frémiſſement & de crainte. *Nous fûmes tous ſaiſis d'horreur. Cela la fit frémir d'horreur. Les horreurs de la mort. L'horreur des ſupplices.*

On dit auſſi, *l'horreur des ſupplices* ; pour dire, la grandeur, la cruauté des ſupplices.

Horreur, ſignifie auſſi averſion extrême, haine violente, déteſtation. *On doit avoir horreur du crime. Ce Prince étoit en horreur à ſes ſujets. Cet homme eſt pour elle un objet d'horreur.*

Horreur, ſe dit encore d'une ſorte

de saisissement, de crainte & de respect qu'on éprouve à la présence de certains objets ou dans certains lieux. *Le silence & l'obscurité qui règnent dans cette forêt inspirent une secrette horreur. En entrant dans ce Temple on étoit pénétré d'une sainte horreur.*

Il se dit aussi des lieux & des choses qui inspirent de l'horreur, de la crainte. Ainsi on dit, *l'horreur des ténèbres*, *l'horreur de la solitude*. En ce sens l'*horreur* vient moins des objets sensibles que des idées accessoires qui sont réveillées sourdement en nous. Entre ces idées sont l'éloignement des hommes, la présence de quelques Puissances célestes, *&c.*

Horreur du vide, s'est dit dans l'ancienne Philosophie, d'un principe imaginaire par le moyen duquel on prétendoit expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes & d'autres phénomènes semblables. On disoit, *l'eau monte dans les pompes parceque la nature a horreur du vide.* Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 pieds, on en vint jusqu'à ce point d'absurdité, de dire que la nature n'avoit horreur du vide que jusqu'à la hauteur de 32 pieds : mais on ne fut pas long-temps sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces ; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vide* pour l'eau jusqu'à 32 pieds, & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication ; & bientôt après M. Pascal démontra dans son traité de l'équilibre des liqueurs, que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air.

Cette vérité est aujourd'hui unanimement reconnue.

Horreur, se prend aussi pour l'énormité d'une mauvaise action, d'une action cruelle. *Représentez vous l'horreur d'une pareille action.*

Horreurs, se dit encore au pluriel dans le style familier, pour signifier des choses deshonorantes, des actions flétrissantes. *Elles se dirent des horreurs l'une à l'autre en pleine compagnie.*

Horreur, se prend aussi quelquefois pour objet d'horreur. *Les champs étoient couverts de carnage & d'horreur.*

Dans le style familier, on dit d'une personne extrêmement laide, que c'*est une horreur. Il a épousé une femme qui est une horreur.*

Il se dit aussi dans le même sens, d'une chose extrêmement laide dans son genre. *Il a acheté une maison qui est une horreur.*

Horreur, se dit en termes de Médecine, d'une certaine affection de l'ame qui consiste dans une espèce d'aversion que l'on conçoit pour quelque sorte d'aliment, de médicamens à l'égard desquels on se sent un dégoût, une répugnance insurmontables qui portent non seulement à ne pas en user, mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut ; tant on est affecté désagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie, l'aversion pour la boisson de l'eau & souvent de toutes sortes de liqueurs, est poussée jusqu'à l'horreur.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HORRIBLE ; adjectif des deux genres. *Horribilis.* Qui fait horreur. *Il ressent*

reſſent des douleurs horribles Ses procedes ſont horribles. Des choſes horribles à voir.

Horrible, ſignifie auſſi extrême, exceſſif, & il ne ſe dit que de certaines choſes qui excèdent l'ordinaire, ſoit qu'elles ſoient mauvaiſes ou qu'elles ne le ſoient pas. *On ſait une depenſe horrible dans cette maiſon. Il fit une faute horrible en jouant cette carte. Quand ils partirent il faiſoit un temps horrible.*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HORRIBLEMENT; adverbe. *Horrendum in modum.* D'une manière horrible. *Elle ſouffroit horriblement.*

Horriblement, ſignifie auſſi quelquefois extrêmement, exceſſivement. *Il fait horriblement froid.*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HORRIPILATION; ſubſtantif féminin & terme de Medecine. On appelle ainſi une ſorte de friſſonnement qui n'eſt autre choſe qu'un mouvement convulſif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau ſe ride & ſe tend alternativement comme par ſecouſſes très-promptes; ce qui fait ſaillir les poils ſur la ſurface du corps, en ſorte qu'ils paroiſſent ſe dreſſer, ſe hériſſer pour ainſi dire en conſéquence de l'*horripilation*; ce qui eſt le plus ſouvent un ſymptôme de fièvre accompagné d'un ſentiment de froid.

Ainſi l'*horripilation* eſt un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne diffère du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci ſe fait ſentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues, au-lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau.

HORS; prépoſition de lieu ſervant à marquer excluſion de lieu & des choſes qui ſont conſidérées comme ayant quelque rapport au lieu. *Il ne doit pas être hors de la ville. On le dit hors de danger. Il n'eſt pas encore hors de la priſon. Être hors de page.*

On dit auſſi figurément de quelqu'un qui eſt devenu abſolument ſon maître, qu'*il eſt hors de page.*

Dans certaines façons de parler du ſtyle familier, la prépoſition *hors* s'emploie ſans la particule *de.* Ainſi l'on dit de quelqu'un, qu'*il demeure hors la porte Saint-Martin.*

Hors, eſt auſſi une prépoſition de temps, & ſert à marquer excluſion du temps. *Nous ne ſommes pas encore hors de la mauvaiſe ſaiſon.*

Hors, s'emploie encore en parlant de pluſieurs choſes ſans rapport au lieu, & porte toujours excluſion des choſes auxquelles il ſe joint. *Les denrées ſont hors de prix. Cette nouvelle eſt hors de doute. Ce que vous nous dites-là eſt hors de propos.*

On dit d'un cheval boiteux du pied de devant, *hors du montoir.*

On dit en termes de Manège, qu'*un cheval eſt hors d'école;* pour dire, qu'il y a longtemps qu'on ne l'a exercé.

Hors œuvre, ſe dit en parlant de la meſure d'un bâtiment, priſe depuis l'angle extérieur d'un mur juſqu'à l'angle exterieur de l'autre mur. *La face de cette maiſon a vingt-cinq toiſes hors œuvre.*

Hors d'œuvre, ſe dit auſſi en matière de bâtiment, en parlant d'une pièce détachée du corps d'un bâtiment. *Un petit cabinet hors d'œuvre.*

Hors d'œuvre, n'eſt quelquefois regardé que comme un mot; alors il eſt ſubſtantif maſculin & deſigne certains petits plats, certains petits ragoûts qu'on ſert dans les grandes

tables avec les potages & avant les entrées.

Hors d'œuvre, se dit aussi en terme de littérature, de tout morceau qui ne tient pas essentiellement au sujet qu'on traite. Il est presque synonyme à *digression*.

Hors de Cour, se dit en termes de Palais, pour exprimer une manière de prononcer au civil quand l'affaire n'est pas suffisamment instruite par les parties, ou lorsque la demande n'a point d'objet. Au criminel, *hors de Cour* signifie qu'*il subsiste des indices*, qu'il n'y a pas assez de preuves pour asseoir une condamnation.

Hors, comme préposition, signifie encore excepté. *Toute sa famille y étoit hors sa fille aînée. On lui a payé ses appointemens hors dix écus.*

On l'employe aussi dans cette acception devant les verbes à l'infinitif avec la particule *de*, & devant les autres modes des verbes avec la particule *que*. *Hors de la ruiner on ne pouvoit pas lui causer plus de dommage. Il y fit toutes sortes d'avanies, hors qu'il ne frappa personne.*

Ce monosyllabe est long.

Le *h* se fait sentir.

HORS-BOUTTÉE; vieux mot qui signifioit autrefois hors de Cour.

HORS-BOUTER; vieux mot qui signifioit autrefois mettre hors de Cour.

HORSENS; nom propre d'une petite ville de Dannemarck, dans le Jutland, au fond d'un petit golfe dont l'entrée est entre l'île d'Endelo & le petit Belt.

HORSHAM; nom propre d'une ville d'Angleterre, dans le comté de Sussex, à neuf lieues, sud, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

HORTA; *voyez* Hersilie.

HORTAGILER; substantif masculin. Terme de relation. Officier du serrail ou Tapissier du Grand Seigneur.

HORTENSIUS; (Quintus) nom propre d'un fameux Orateur romain qui plaida dès l'âge de 19 ans, avec le plus grand succès. *Ciceron*, son émule parle de son éloquence avec éloge, & de sa mémoire comme d'un prodige. Son geste auroit été parfait s'il ne l'eût gâté quelquefois par des mouvemens affectés. Ses ennemis lui donnoient par dérision, le nom de *Dionysia*, célèbre danseuse de ce temps-là. *Hortensius* eut le premier rang dans le Barreau, jusqu'à ce que *Cicéron* parût. Il le quitta pour prendre les armes, devint Tribun militaire, Prêteur & enfin Consul 70 ans avant Jésus-Christ. Il mourut environ 20 ans après, avec la réputation d'un bon citoyen, d'un sage Sénateur & d'un homme magnifique. Il avoit amassé de grands biens dont il savoit se faire honneur. On dit qu'à sa mort on trouva dix mille muids de vin dans ses caves. Les plaidoyers de cet homme illustre ne sont pas parvenus jusqu'à nous; ils ne soutenoient pas au jugement de *Quintilien*, le grand nom qu'il s'étoit fait. On avoit encore de lui des *poësies galantes* & des *annales*.

HORTOLAGE; substantif masculin. La partie d'un jardin potager où sont les couches & les plantes basses.

HORUS; terme de Mythologie & nom propre d'un Dieu des Égyptiens, lequel étoit fils d'Isis.

HORZAIN; vieux mot qui signifioit autrefois étranger.

HORSAAS; (les) peuple d'A-

frique, dans la Caffrerie, vers la baie de Saldanne.

HOSANNA; substantif masculin. C'est le nom que les Juifs donnent à une priére qu'ils recitent le septième jour à la Fête des Tabernacles. Ce mot signifie *sauvez-nous*, *conservez-nous*.

Le Rabbin Elias dit que les Juifs donnent aussi le nom d'*hosanna* aux branches de saule qu'ils portent en cette Fête; parcequ'en agitant de tous côtés ces branches dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hosanna*: ce qu'Antonius Nebrissensis, dans son commentaire des mots hébreux de l'écriture, applique aux Juifs qui reçurent Jésus-Christ comme le Messie, en chantant *hosanna*. Grotius dans son commentaire sur le *chap. XXI de Saint Mathieu*, observe que les Fêtes des Juifs, & en particulier celle des Tabernacles, ne signifioient pas seulement leur sortie d'Égypte dont ils célébroient la mémoire, mais aussi l'attente du Messie, & que même encore les Juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, disent qu'ils souhaitent célébrer cette Fête à l'avénement du Messie qu'ils attendent: d'où il conclud que le peuple en portant ces rameaux devant Jésus-Christ, témoignoit sa joie, le reconnoissant pour le Messie.

Il y a plusieurs de ces *hosannas*: les Juifs les nomment *hoschannoth*, c'est-à-dire, les *hosannas*. Les uns se recitent le premier jour, les autres le second, & s'appellent l'*hosanna* du premier jour, l'*hosanna* du second, *&c.*

Hasanna rabba, ou grand *hosanna*, est le nom que les Juifs donnent à leur Fête des Tabernacles qui dure au moins huit jours, parcequ'ils y demandent fréquemment le secours de Dieu, la rémission de leurs péchés & sa bénédiction sur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils se servent des *hoschannoths* ou prières dont on vient ne parler.

Les Juifs donnent encore le nom d'*hosanna rabba* en particulier, au septième jour des Tabernacles, parceque c'est ce jour-là qu'ils demandent plus particulièrement le secours de Dieu.

HOSCHE ou Hoche; substantif féminin & terme de Coutumes, par lequel on désigne en quelques endroits une certaine étendue de terre qu'on cultive auprès d'une maison, & qui fait partie des commodités de cette maison.

HOSI; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, troisième Métropole de cette province.

HOSIES; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. C'est le titre qu'on donnoit aux cinq principaux sacrificateurs préposés dans le temple de Delphes aux sacrifices que l'on y venoit offrir avant de consulter l'Oracle d'Apollon. Les hosies étoient perpétuels, & la sacrificature passoit à leurs enfans: on les croyoit descendus de Deucalion. Il y avoit sous eux un grand nombre d'autres sacrificateurs; mais ils immoloient eux-mêmes les victimes, & apportoient toute leur attention pour qu'elles fussent pures, saines, entières & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémît dans toutes les parties du corps, lorsqu'elle recevoit les effusions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas assez qu'elle secouât la tête comme dans

les sacrifices ordinaires ; si quelqu'une de ses parties ne se fût pas ressentie de cette espèce de palpitation, les sacrificateurs *Hosies* n'eussent point installé la Pythie sur le trépied.

HOSPICE; substantif masculin. *Hospitium.* Petite maison religieuse établie pour recevoir les Religieux du même ordre qui y passent, & où il n'y a pas assez de Religieux pour y faire régulièrement le service. *Ce n'est pas un Couvent, ce n'est qu'un hospice.*

Hospice, se dit aussi d'une maison bâtie dans une grande ville pour y retirer pendant la guerre les Religieux ou les Religieuses des Couvens bâtis dans la campagne. *L'hospice de Lille.*

Hospice, signifie encore quelquefois la partie d'un Monastère destinée à loger les hôtes ou étrangers.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOSPITA; terme de Mythologie, & surnom sous lequel Vénus avoit un temple à Memphis en Égypte.

HOSPITAL, (Michel de l') Chancelier de France, naquit à Aigue-Perse en Auvergne, d'un médecin fils à ce qu'on prétend, d'un Juif d'Avignon. Son père prit un soin extrême de son éducation. Il l'envoya étudier dans les plus célèbres Universités de France & d'Italie. Il s'y distingua également & y développa l'esprit de la littérature & des affaires. Sorti des écoles de la Jurisprudence, il occupa les charges les plus honorables de la robe, & parvint à celle de Chancelier de France. Il parut un philosophe intrépide dans un temps d'enthousiasme & de fureur. Lorsque la malheureuse conspiration d'Amboise éclata en 1560, il fut d'avis que pour appaiser le soulevement des esprits, on pardonnât à ceux que le faux zèle de la religion avoit égarés. Il donna la même année l'édit de Romorantin pour empêcher l'établissement de l'Inquisition. Il vit avec douleur le feu de la guerre civile s'allumer en France ; il fit tous ses efforts pour l'éteindre avant l'embrasement général ; & lorsque tout le Royaume étoit en feu, il tâcha d'adoucir le mal qu'il n'avoit pu guérir. C'est conformément à ces principes pleins d'humanité & de sagesse qu'il parla aux États assemblés à Orléans au commencement du règne de *Charles IX*, à ceux de Saint-Germain-en-Laye en 1561, au Colloque de Poissi tenu la même année, à l'assemblée de Moulins en 1566. Après l'affaire de Vassi, voyant qu'on se préparoit de part & d'autre à prendre les armes, il s'y opposa de toutes ses forces ; & le Connétable lui ayant dit *que ce n'étoit à gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre ; bien que tels gens*, lui répondit-il, *ne sachent conduire les armes, si ne laissent-ils de connoître quand il en faut user.* Il eut part à toutes les grandes affaires jusqu'en 1568, & se conduisit toujours de même. Ennemi des conseils violens, il en donna au Roi de très-modérés pour le porter à rétablir la paix dans son État. Il pensa sur *la St. Barthelemi* comme nous pensons à présent ; il écrivit : *Excidat illa dies.* La Reine Catherine de Médicis qui avoit contribué à l'élévation du Chancelier, trop emportée pour approuver des vues si pacifiques, le fit exclure du conseil de guerre. L'*Hospital* voyant que sa présence étoit importune, se retira de lui-même en 1568 dans sa maison de campagne de Vinai près d'Estampes. Quelques

jours après on lui fit demander les sceaux, il les rendit sans regret, disant que *les affaires du monde étoient trop corrompues pour qu'il pût encore s'en mêler*. Il mourut en 1573 âgé de 68 ans. On croyoit qu'il étoit huguenot dans l'ame, quoiqu'il *fût* catholique au dehors. De-là ce proverbe ou plutôt cette raillerie qui couroit de son temps dans la bouche de tout le monde: *Dieu nous garde de la messe du Chancelier*, parce qu'on étoit persuadé qu'il n'y croyoit pas trop. Quelques personnes jugeoient qu'avec sa mine austère, son *visage de St. Jerôme*, comme on l'appeloit à la Cour, sa morale extrêmement sévère, il n'étoit à proprement parler, ni hugnenot ni catholique. On ne décidera pas si la religion fut le fondement des vertus dont son ame fut ornée; mais son génie eut le caractère de la véritable grandeur, il fut simple & sublime.

Il nous reste de cet homme célèbre des poësies latines, des harangues, des mémoires contenant plusieurs traités de paix, & d'autres actes depuis l'an 1528 jusqu'en 1557. Il avoit commencé dans sa retraite une histoire de son temps en latin: il s'étoit proposé *Saluste*, *Plutarque*, *Tite-Live* pour modèles; mais la crainte d'être enlevé à tout moment par ses ennemis, l'empêcha de continuer cet ouvrage.

HOSPITAL, (Guillaume-François-Antoine de l') Marquis de Sainte-Même, naquit en 1661 d'une famille illustre, différente de celle du Chancelier de l'*Hospital*. Il eût dès son enfance une passion extrême pour les mathématiques, & cette passion devint d'autant plus forte, qu'elle étoit soutenue de beaucoup de talent. Il étonna les plus habiles gens de son temps, entr'autres le grand *Arnauld*, par sa facilité à résoudre les problèmes les plus difficiles. Après avoir servi quelque temps en qualité de Capitaine de cavalerie, il fut obligé de quitter le service à cause de la foiblesse de sa vue si courte qu'il n'y voyoit pas à dix pas. Les mathématiques le possédèrent en entier. L'Académie des Sciences de Paris lui ouvrit ses portes en 1693, & il justifia son choix par son livre de l'*analyse des infiniment petits*, publié en 1696. Cet ouvrage dans lequel il dévoile si bien tous les secrets de l'infini géométrique, & de l'infini de l'infini, le fit regarder comme un des premiers mathématiciens de son siècle. Ce livre, dit M. de *Fontenelle*, est aussi bien fait que bon; l'auteur a eu l'art de ne faire d'une infinité de choses qu'un assez petit volume; il y a mis cette netteté & cette brièveté si délicieuse pour l'esprit; l'ordre & la précision des idées l'ont presque dispensé d'y employer des paroles: il n'a voulu que faire penser, plus soigneux d'exciter les découvertes d'autrui, que jaloux d'étaler les siennes. Le Marquis de l'*Hospital* ayant vu l'utilité de son ouvrage, s'engagea, dit son panégyriste, dans un autre travail aussi propre à faire de nouveaux géomètres; il embrassoit les sections coniques, les lieues géométriques, la construction des équations & une théorie des courbes mécaniques. C'étoit proprement le plan de la géométrie de *Descartes*, mais plus étendu & plus complet. Il mettoit la dernière main à cet ouvrage lorsqu'il fut emporté par une apoplexie en 1704, âgé seulement de 43 ans. Quoique profondément attaché aux sciences abstraites, il n'étoit nul-

lement ſombre ni rêveur; il étoit au contraire aſſez porté à la joye, & il ſembloit n'avoir payé par rien ce grand génie mathématique. On ſentoit dans ſes diſcours les plus ordinaires la juſteſſe, la ſolidité, en un mot la géométrie de ſon eſprit; il étoit d'un commerce facile, & d'une probité parfaite, ouvert & ſincère, convenant de ce qu'il étoit par ce qu'il l'étoit, & n'en tirant nul avantage; véritable modeſtie d'un grand homme, prompt à déclarer qu'il ignoroit, & à recevoir des inſtructions même en matière de géométrie, s'il lui étoit poſſible d'en recevoir. Depuis ſa mort on a publié de lui en 1707 un *traité des ſections coniques*, in-4°.

HOSPITALIER, IÈRE; adjectif. qui loge, qui nourrit, qui aſſiſte les pauvres, qui exerce volontiers l'hoſpitalité. *Ce ſont des gens hoſpitaliers.* On appelle *Religieux hoſpitaliers*, des Religieux qui ſe ſont adonnés à ſervir les pauvres dans les hôpitaux; ils ſuivent la règle de St. Auguſtin; c'étoit celle des Clercs qui autrefois gouvernoient les hôpitaux.

Il y a auſſi eu les Religieux hoſpitaliers de l'hôpital d'Aubrac en Auvergne, qui eſt devenu un bénéfice conſidérable en commende ſous le titre de *Domerie*.

Cet hôpital autrefois très-fameux, eſt ſitué ſur une montagne fort élevée environ à dix lieues, ſud-ſud-oueſt, de Saint-Flour. Il fut, dit-on, fondé par Alard Vicomte de Flandre, qui à ſon retour d'un pélérinage qu'il fit à St. Jacques en Galice, étant tombé ſur cette montagne dans une embuſcade de voleurs, & ſe voyant en danger de perdre la vie, fit vœu, s'il ſe tiroit de ce danger, de fonder un hôpital en ce lieu pour recevoir les pélerins, & de purger cette montagne de voleurs. Il ſe ſauva & exécuta ſon vœu vers l'an 1120.

Les Rois d'Arragon, les Comtes de Toulouſe, de Rhodez, de Valentinois, de Comminges, d'Armagnac, les ſeigneurs de Canillac, de Caſtelnau, de Roquelaure, d'Eſtaing & pluſieurs autres, contribuèrent auſſi beaucoup dans la ſuite à la grandeur & à la ſplendeur de cet établiſſement par diverſes donations ou fondations.

Cette communauté étoit compoſée de Prêtres pour deſſervir l'Égliſe, aſſiſter les pauvres, & leur adminiſtrer les ſacremens; de Chevaliers pour eſcorter les pélerins, donner la chaſſe aux voleurs & défendre la maiſon; de Frères clercs & laïques pour le ſervice de l'hôpital & des pauvres; de *donnés* qui avoient ſoin auſſi de l'hôpital & des fermes en dépendantes, & enfin de dames de qualité qui demeuroient auſſi dans l'hôpital, & avoient pluſieurs ſervantes par leſquelles elles faiſoient laver les pieds & préparer des lits aux pélerins.

Alard s'y conſacra lui-même au ſervice des pauvres, & fut le premier ſupérieur de cet hôpital. En 1162 Pierre II, vingt-deuxième Évêque de Rhodez, lui donna une règle tirée en partie de celle de St. Auguſtin. Elle fut confirmée par les Papes *Alexandre III*; *Luce III* en 1181; *Innocent III* en 1216; *Honorius III* en 1226; *Innocent IV* en 1246; *Clement IV* en 1267, & *Nicolas IV* en 1289.

Le relâchement de la diſcipline s'étant introduit parmi ces hoſpitaliers vers le commencement du quatorzième ſiècle, ils partagèrent entre eux les biens de l'hôpital, &

regardèrent leurs places comme des bénéfices simples.

Louis-Gaston de Noailles Évêque de Châlons, ayant été pourvu de la Domerie d'Aubrac, y plaça en 1697 des Chanoines réguliers de la réforme de Chancélade.

On appelle encore *hospitaliers*, certains Ordres militaires institués autrefois pour recevoir les pélerins: tels sont les Chevaliers de Malte, *&c.* Voyez MALTE.

On appelle *grand Hospitalier* dans l'Ordre de Malte, la troisième dignité de l'Ordre après celle de grand Maître. Cette dignité est attachée à la langue de France, dont le grand Hospitalier est le chef & le pilier.

En termes de Mythologie, *Hospitalier* est un surnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, parcequ'ils le regardoient comme le Dieu protecteur de l'hospitalité.

On appelle *Religieuses hospitalières*, plusieurs sortes de Religieuses dont l'institut a pour objet le soulagement des pauvres. Il y a à Paris plusieurs maisons hospitalières, Couvens ou simples Communautés entièrement dévoués aux œuvres de charité pour le soulagement de la société.

Les *Hospitalières de Notre-Dame de la miséricorde* furent fondées en 1624 par Antoine Seguier, pour cent orphelines de père & de mère.

Les *Hospitalières* dites *de St. Julien & de Ste Basilisse*, sont sous la règle de St. Augustin. Elles ont trente-sept lits pour les femmes infirmes. Les autres malades payent ou une pension ou une certaine somme par mois.

Les *Hospitalières* près de la Place Royale, fondées en 1624 par Françoise de la Croix, veillent au soulagement des filles & femmes malades. Elles suivent la règle de St. Augustin.

Les *Hospitalières de la Raquette*, fondées par la mère de la Croix, ont dix-sept lits.

Les *Hospitalières de St. Thomas de Villeneuve* furent instituées en 1660 par le Père Ange Proust, Augustin, pour le service des pauvres; elles se sont établies à Paris, rue de Sève en 1700.

Les *Hospitalières de St. Gervais* ont trente lits fondés pour les pauvres voyageurs.

Les *Religieuses Hospitalières de Sainte Catherine* furent fondées en faveur des filles qui cherchent condition : elles suivent la règle de St. Augustin.

Les *Orphelines du Saint Nom de Jésus*, est une maison hospitalière pour vingt filles qu'on y élève jusqu'à 25 ans.

Le Pape Grégoire IV, par sa bulle du dernier Mai 1622, donnée à la réquisition de M. le Cardinal de la Rochefoucault, grand Aumônier de France, & du consentement du Roi, soustrait toutes les Religieuses Hospitaliéres de France, à la réserve seulement de celles de la ville & fauxbourgs de Paris, de la juridiction du grand Aumônier, & les soumet à celle des Evêques diocésains, & particulièrement à leur visite, correction & autres droits de supériorité.

HOSPITALITÉ; substantif féminin. *Hospitalitas.* Charité, libéralité qu'on exerce en recevant & logeant gratuitement les étrangers, les passans.

L'exercice de l'hospitalité est de la plus haute antiquité. L'Écriture nous en fournit divers exemples. Abraham reçoit les trois Anges, se prosterne à leurs pieds, les invite,

les presse, les sert lui-même, se tient debout en leur présence : Sara son épouse fait la cuisine, & cuit le pain pour ses hôtes. Loth attend à la porte de la ville pour recevoir les hôtes qui y pouvoient arriver. Lorsque les habitans de Sodome se présentent devant la maison pour faire insulte à ses hôtes, il sort, il leur parle, il s'expose à leur fureur, & offre de livrer ses propres filles à leur brutalité, pourvu qu'ils épargnent ses hôtes. On voit à peu près la même chose dans ce vieillard de Gabaa, qui avoit reçu le jeune Lévite avec sa femme. Saint Paul se sert de l'exemple d'Abraham & de Loth, pour exhorter les chrétiens à pratiquer cette vertu, disant qu'elle a mérité à ceux qui l'ont exercée, l'honneur de recevoir des Anges sous la forme d'hommes.

Les Égyptiens persuadés que les Dieux prenoient souvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injustice des hommes, réprimer leurs violences & leurs rapines, regardèrent les devoirs de *l'hospitalité* comme étant les plus sacrés & les plus inviolables : les voyages fréquens des sages de la Grèce en Égypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Hélène du temps de la guerre de Troie, montrent assez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Éthyopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard, au rapport d'Héliodore ; & c'est sans doute ce qu'Homère a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les Dieux, & les régaloit avec magnificence pendant plusieurs jours.

Ce grand Poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hospitalité* sur l'opinion de ces prétendus voyages des Dieux, & les autres Poëtes de la Grèce ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu sur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ses hôtes, il n'est pas étonnant que les Grecs ayent regardé l'*hospitalité* comme la vertu la plus agréable aux Dieux. Aussi cette vertu étoit-elle poussée si loin dans la Grèce, qu'on fonda dans plusieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'est un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fussent exclus de cet honneur.

Les Rois de Perse retirèrent de grands avantages de la réception favorable qu'ils firent à divers peuples, & surtout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur Empire une retraite contre la persécution de leurs concitoyens.

Malgré le caractère sauvage, & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hospitalité* y fut connue dès les premiers temps. L'asile donné à Saturne par Janus, & à Énée par Latinus, en sont des preuves suffisantes. Élien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie, laquelle condamnoit à l'amende ceux qui refuseroient de loger les étrangers qui arriveroient dans leur pays après le soleil couché.

Mais les Romains qui succédèrent, surpassèrent toutes les autres Nations dans la pratique de cette vertu : ils pratiquèrent à l'imitation des Grecs, des lieux exprès pour domicilier les étrangers : ils nommèrent ces lieux *hospitalia* ou *hospitia*, parcequ'ils donnoient aux étrangers le nom de *hospites*. Pendant la solennité des Lectisternes à Rome,

Rome, on étoit obligé d'exercer l'*hospitalité* envers toutes sortes de gens connus ou inconnus : les maisons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de se servir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, est appelée dans Tite-Live, *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maisons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toujours ouverts aux étrangers : la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hospitalité* avec Persée Roi de Macédoine ; & Jules-César, sans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomède Roi de Bithynie. » Rien n'est plus beau, disoit Cicéron, » que de voir les » maisons des personnes illustres, » ouvertes à d'illustres hôtes ; & la » République est intéressée à maintenir cette sorte de libéralité ; rien » même, ajoute-t-il, n'est plus » utile pour ceux qui veulent acquérir par des voies légitimes, un » grand crédit dans l'État, que d'en » avoir beaucoup au-dehors. »

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les Peuples atlantiques, & presque toutes les Nations du monde, observèrent aussi régulièrement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilège chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoute-t-il, va lui montrer une autre maison où on l'exerce encore, & il est reçu avec la même humanité. Les lois des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens allèrent jusqu'à établir des Magistrats particuliers pour fournir aux voyageurs les choses nécessaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leur pays.

Voici les cérémonies principales qu'observoient les Anciens dans l'exercice de l'hospitalité. Lorsqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au-devant de lui ; & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de père, de frère & d'ami, plutôt selon son âge que par rapport à sa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans sa maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin & du sel. Cette cérémonie étoit une espèce de sacrifice que l'on offroit à Jupiter Hospitalier.

Les Orientaux avant le festin, lavoient les pieds à leurs hôtes : cette pratique étoit encore en usage parmi les Juifs, & notre Seigneur reproche au Pharisien qui le recevoit à sa table, de l'avoir négligée. Les Dames mêmes de la première distinction prenoient, parmi les Anciens, ce soin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus Roi de Sicile, conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homère en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de Nausicaa, de Polycaste & d'Hélène. Le bain étoit suivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perses, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finissoit de la même manière, en invoquant les Dieux protecteurs de l'*hospitalité*. Ce n'é-

toit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ses hôtes, & du sujet de leur voyage; ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit d'usage & de la décence, de ne point laisser partir ses hôtes, sans leur faire des présens qu'on appeloit *Xenia:* ceux qui les recevoient, les gardoient soigneusement, comme des gages d'une alliance consacrée par la Religion.

Pour laisser à la postérité une marque de l'*hospitalité* qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entières, & des villes mêmes, formoient ensemble ce contrat. On rompoit une pièce de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié : c'est ce qui est appelé par les Anciens *tessera hospitalitatis*, tessere d'hospitalité.

On en trouve encore de ces *tessères* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits; & lorsque les villes accordoient l'hospitalité à quelqu'un, elles en faisoient expédier un décret en forme, dont on lui délivroit la copie.

Les droits de l'*hospitalité* étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte, comme le crime le plus irrémissible; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les Dieux. Le droit de la guerre même ne détruisoit point celui de l'*hospitalité*, parcequ'il étoit censé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une manière authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque, le tessere de l'*hospitalité*, & de dénoncer à un ami infidèle, qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

L'exercice de l'*hospitalité* n'est plus aujourd'hui d'une pratique bien commune : cependant les abbayes régulières de France y sont encore obligées spécialement envers les passans; différens arrêts ont même condamné des Abbés commendataires à contribuer à la dépense occasionnée par cette œuvre de charité. On cite entr'autres un arrêt du 20 Septembre 1740, rendu au grand Conseil, entre les Moines de Saint Gildas de Rhuis en Bretagne, par lequel il a été ordonné que sur le tiers lot il seroit pris une somme de 60 livres par chaque année pour l'*hospitalité*. Cette somme a été regardée comme suffisante, parceque l'abbaye n'est pas située dans un lieu fréquenté. Un arrêt plus ancien, rendu également au grand Conseil entre l'Abbé & les Religieux du Mont Saint-Éloy, diocèse d'Arras, le 26 Septembre 1690, a ordonné qu'il seroit pris 600 livres par an sur le tiers-lot, pour subvenir aux nourriture, blanchissage des hôtes, *&c.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOSPODAR; substantif masculin. Titre de dignité qui se donne aux Souverains de la Moldavie & de la Valachie, vassaux & tributaires du grand Seigneur. *Le moyen le plus puissant pour parvenir à la dignité d'*hospodar, *est de donner beaucoup d'argent à ceux qui sont en crédit à la porte ottomane.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HOST; substantif masculin, & ancien terme de Jurisprudence féodale, par lequel on désignoit autrefois l'armée ou le camp du Prince ou de quelqu'autre Seigneur.

Host, signifioit aussi quelquefois le service militaire qui étoit dû au Seigneur par ses vassaux & sujets, ou

l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raison de ce service.

Le terme d'*hostis* se trouve en ce sens dans la loi Salique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Visigoths; dans les Capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers siècles de la troisième race; & dans les Auteurs de ce temps.

Les vassaux & les tenanciers qui étoient tenus de se trouver à l'*host*, étoient obligés au premier mandement du Seigneur, de se rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ses expéditions militaires.

Ce devoir s'appeloit *service d'host* ou *ost:* On ajoutoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit souvent le service d'*host* & celui de *chevauchée*, parcequ'il se rencontroit ordinairement que celui qui devoit le service d'*host*, devoit aussi le service de *chevauchée*. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coutume d'Anjou, qui dit que *host* est pour défendre le pays, & pour le profit commun, & que *chevauchée* est pour défendre le Seigneur, c'est-à-dire, que le service d'*host* se faisoit dans le pays même, & pour le défendre; au lieu que le service de *chevauchée* se faisoit pour les guerres du Seigneur même hors les limites de son territoire.

Le service d'*host* & de *chevauchée* n'étoit pas dû seulement par les simples tenanciers & sujets, il étoit dû principalement par les nobles feudataires & vassaux; aucun d'eux n'en étoit exempt.

Les Évêques mêmes, les Abbés & autres Ecclésiastiques, n'en étoient pas exempts; ils en étoient tenus comme les Laïques, à cause du temporel de leurs Églises.

Sous les deux premières races de nos Rois, ils faisoient ce service en personne; quelques-uns même commandèrent les armées, & les historiens de ce temps font mention de plusieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun Ecclésiastique ne seroit contraint d'aller à l'*host:* il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois Évêques qui seroient choisis par les autres, pour donner la bénédiction, dire la Messe, réconcilier & administrer les malades.

Les Évêques se plaignirent de ce capitulaire, craignant que la cessation du service militaire de leur part, ne leur fît perdre leurs fiefs, & n'avilît leur dignité.

Aussi la défense qui leur avoit été faite, ne fut pas long-temps observée; & l'on voit que sous les Rois suivans, tous les Ecclésiastiques rendoient en personne le service d'*host* & de *chevauchée*.

En 1209, le Roi confisqua les fiefs des Évêques d'Auxerre & d'Orléans, pour avoir quitté l'host ou armée, prétendant qu'ils ne devoient le service que quand le Roi y étoit en personne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, Évêque de Beauvais & frère du Roi Philippe-Auguste, assommoit les ennemis avec une massue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le sang, comme cela lui étoit défendu, attendu sa qualité d'Évêque.

Dans la suite du treizième siècle, on obligea les Ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'État,

au lieu du ſervice militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304, Philippe le Bel ordonna encore à tous les Archevêques & Évêques, de ſe rendre en perſonne à ſon armée avec leurs gens, & les Eccléſiaſtiques ne furent entièrement déchargés du ſervice militaire que par Charles VII, en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, en Allemagne, en Angleterre, en Eſpagne & en Italie, le ſervice perſonnel des Eccléſiaſtiques a duré encore plus long-temps.

Le ſervice d'*hoſt* & de *chevauchée* n'étoit pas dû par toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement, mais ſeulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit diſtribué des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner les fonds pour s'en diſpenſer.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres poſtes.

Il y avoit néanmoins certains poſſeſſeurs qui en étoient diſpenſés, tels par exemple, que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On diſpenſoit auſſi du ſervice d'*hoſt* les femmes, les ſexagénaires, les malades, les Échevins & autres Officiers des villes; les Notaires, les Médecins, les Juriſconſultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la première année de leurs noces, enfin tous ceux qui obtenoient diſpenſe du Prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le ſervice d'*hoſt*, ou de le faire pleinement, étoient ſouvent obligés d'y contribuer, en payant ce que l'on appeloit *un aide d'hoſt*, c'eſt-à-dire, un ſecours d hommes ou d'argent, des vivres, des armes & autres choſes néceſſaires pour la guerre.

Le ſervice d'*hoſt* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale juſqu'à ſoixante ans: cela dépendoit au ſurplus des coutumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*hoſt*, étoient exempts de toutes choſes ſur leur route; & tant que duroit leur ſervice, ils avoient le privilége de ne pouvoir être pourſuivis en Juſtice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint Quentin, de l'an 1195: les lettres d'État paroiſſent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*hoſt* ſans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*hoſt* du Roi ſans permiſſion, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 ſous.

L'obligation de ſervir à l'*hoſt* n'étoit pas partout ſemblable, cela dépendoit des priviléges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des perſonnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de ſortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi, que juſqu'à une diſtance telle qu'ils puſſent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient ſervir pendant trois jours; d'autres davantage. Le ſervice dû au Roi étoit de ſoixante jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les ſujets du Seigneur n'étoient tenus de ſervir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château ou les

domaines du Seigneur ; mais ils n'étoient pas obligés de donner du secours à ses alliés. Enfin dans d'autres endroits, le service d'*host* étoit dû indistinctement au Seigneur, soit dans le territoire soit au-dehors.

De droit commun, les vassaux devoient faire à leurs dépens le service d'*host* & de *chevauchée :* quelquefois on leur devoit des gages, & le Seigneur étoit tenu de les indemniser du dommage qu'ils avoit souffert dans l'expédition où ils avoient servi.

Présentement le service militaire ne peut être dû par les vassaux & sujets qu'à leur Souverain : c'est ce que l'on appelle en France le *service du ban & arrière-ban.*

HOSTELAGE ; substantif masculin & terme de Jurisprudence coutumière, qui en général signifie logement.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au Seigneur pour la permission d'habiter dans sa terre. Les pains d'hostelage dont parle la coutume de Dunois, sont une rétribution due pour cet objet.

On entend aussi par *droit d'hostelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maisons & boutiques, où ils mettent les marchandises qu'ils amènent aux foires ou aux marchés.

On appelle *dépens d'hostelage*, les frais & salaires dûs aux hôteliers pour le logement & la nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux.

HOSTIE ; substantif féminin. *Hostia.* Victime immolée à la Divinité. Ce mot vient d'*hostis* ennemi ; parce qu'il fut un temps où les Anciens sacrifioient des ennemis avant la bataille, pour se rendre les Dieux propices ; ou après la victoire, pour les en remercier.

On offroit aux Dieux deux sortes d'hosties ; les unes par les entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, & qui par cette raison étoient appelées des *hosties animales.*

Ces deux sortes d'hosties recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de temps, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient *hosties pures*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les hosties biennales, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres : ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes.*

On entendoit par hosties précidanées, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solennelles ; mais Aulu-Gelle, Festus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les hosties indomptées, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug. Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ.*

Les *hosties* d'élites, *hostiæ lectæ, eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

On dit proverbialement, *bon visage d'hôte ;* pour dire, bon accueil de celui qui donne à manger chez lui.

Poëtiquement & figurément on appelle les oiseaux, *les hôtes des bois*, *des forêts*. La peur avoit saisi les *hôtes* de ces bois.

Prononcez *ôte*, la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

HÔTEL; substantif masculin. *Ædes*. Grande maison d'un Prince, d'un grand Seigneur, d'une personne de grande qualité.

Un hôtel se fait ordinairement remarquer par l'étendue de terrain qu'il embrasse, par le nombre & la diversité de ses logemens, & par la richesse de sa décoration intérieure.

On appelle *Hôtel Dieu*, l'hôpital ordinaire des malades. L'Hôtel-Dieu de Paris, peut être regardé comme le plus considérable de tous les hôpitaux de cette Ville & même du Royaume. La fondation en est très-ancienne. Il est situé dans la maison même d'Ercembalus, préfet ou gouverneur de Paris, sous Clotaire III en 665. On y reçoit les malades de tout sexe & de tout âge : le nombre en monte quelquefois jusqu'à cinq mille, quoiqu'il n'y ait que douze cens lits distribués en vingt-deux salles, dont deux sont affectées pour les Ecclésiastiques, six pour les Laïques, sept pour les femmes, une pour les enfans, nommée *la crèche*, deux pour la petite vérole, trois pour diverses opérations & pour les blessés, & une pour les fous. Les malades y sont servis par des Religieuses de l'ordre de S. Augustin, qui ont sous elles près de trois cens domestiques. Il y a soixante Chirurgiens pour les divers besoins des malades, & un certain nombre de Médecins affectés, qui viennent tous les jours faire des visites. Vingt-quatre Prêtres sont chargés de l'administration des Sacremens. Le cimetière de cet Hôpital immense, est à une des barrières du fauxbourg Saint Marceau ; cet endroit est appelé *Clamart*. Tous les matins les corps morts y sont transportés dans un charriot tiré par des hommes. Il est néanmoins permis aux familles de ceux qui meurent à l'Hôtel-Dieu, de faire enterrer leurs parens au cimetière des Saints Innocens, en payant les droits.

Voici le tableau que les Administrateurs eux-mêmes ont tracé de cet Hôpital, à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le siécle passé.

Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espèce, & où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq & six dans un même lit : les vivans à côté des moribonds & des morts ; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités ; & le spectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçu. Voilà *l'Hôtel Dieu*.

Aussi de ces misérables, les uns sortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que souvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie ; & le reste périt, à l'exception d'un petit

nombre qu'un tempérament robuste soutient.

On a proposé en différens temps des projets de réforme; mais jusqu'ici ils n'ont pu s'exécuter.

L'Hôpital de Saint-Louis, faux bourg Saint-Martin, fondé d'abord pour les pestiférés, en 1607, par les soins de Henri IV, & destiné pour les maladies contagieuses, dépend de l'Hôtel-Dieu qui le fait desservir.

Les Administrateurs de cet hôpital pour le temporel, sont M.M. l'Archevêque de Paris, les Premiers Présidens du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes, le Procureur Général du Parlement, le Lieutenant de Police, le Prevôt des Marchands, quatre Chanoines de Notre-Dame.

On appeloit autrefois la Maison du Roi *l'Hôtel.* Et l'on dit encore présentement, *Grand-Prevôt de l'Hôtel. Maître des Requêtes de l'Hôtel.* Voyez PREVÔT, *&c.*

HÔTEL-DE-VILLE, se dit de la maison commune où s'assemblent les Officiers qui composent le Corps de Ville: on nomme aussi *Hôtel-de-Ville*, la Juridiction du Bureau de chaque Ville, qui connoît des affaires municipales, & même de certaines affaires contentieuses.

Lorsque les Maire & Échevins ne connoissent que des affaires particulières de l'Hôtel-de-ville, de ses revenus, censives & directes; c'est en vertu de la Justice patrimoniale & essentiellement inhérente au domaine de la Ville, si elle lui a été concédée; mais ils ne peuvent exercer la Juridiction contentieuse dans la matière de police ou autres semblables qu'au nom du Prince; & en conséquence du droit qui leur en a été accordé par nos Rois.

Cette Juridiction est composée du Prevôt des Marchands, de quatre Échevins, d'un Procureur-Avocat du Roi, d'un Greffier, de quatre Procureurs & de dix Huissiers-Audienciers-Commissaires de Police.

Le Bureau de la Ville n'est pas une Juridiction de territoire, mais d'attribution. Ce Tribunal est fort ancien, le titre de son établissement est inconnu; & l'Ordonnance du mois de Février 1415, formée de différens Édits & Déclarations donnés pour l'administration de la Justice dans cette Juridiction, porte « qu'elle est établie pour maintenir » & conserver la Capitale & les Ha» bitans, Marchands & Marchan» dises, en bon régime & vraie po» lice, & non autrement »; tous les articles de cette Ordonnance sont en effet relatifs à l'approvisionnement de Paris.

Une seconde Ordonnance du 19 Septembre 1419, a accordé aux Prevôt des Marchands & Échevins de Paris, le droit de police & d'inspection sur les rivières & ports où se fait le commerce de la ville de Paris; & par un Édit du mois d'Avril 1515, le Roi, *pour l'avancement de Justice, de la Police & Gouvernement de la Ville*, leur a accordé la *permission d'avoir prison.*

A ces premières ordonnances a succédé celle qu'a donnée Louis XIV en 1672, laquelle attribue à la Juridiction de l'Hôtel-de-Ville la connoissance de ce qui peut concerner la police de l'approvisionnement de Paris par eau.

La connoissance des contestations qui peuvent s'élever, relativement

à la perception des droits attribués aux Courtiers & Commissaires d'eau-de-vie & de liqueurs, par l'Édit du mois de Juin 1691, appartient aussi au Bureau de la Ville, à la charge de l'appel en la Cour des Aydes, suivant une Déclaration du 14 Mai 1695.

En matière de police, le Bureau de la Ville connoît de toutes les contraventions aux chargemens de Marchandises destinées pour Paris, dans les ports & sur les rivières affluentes en cette Ville; pour cela il y a des Subdélégués établis sur différens ports qui instruisent les affaires jusqu'à Jugement définitif exclusivement, à moins que l'objet de la contestation ne soit d'une valeur au-dessous de 50 liv. auquel cas les Subdélégués peuvent juger définitivement, & alors les appels de leurs Sentences se relèvent à la Ville. Voyez au surplus l'Édit du mois de Juin 1700, qui règle la Juridiction du Lieutenant de Police, & celle du Prevôt des Marchands.

Le Bureau de la Ville connoît encore en matière de police, des entreprises qui se font sur les rivières, de l'entretien des berges, à quoi, sous les ordres du Bureau, une partie des Huissiers - Commissaires de police, qu'on nomme *Buissonniers*, & leurs Commis, sont obligés de veiller.

Il connoît aussi de la conduite & voiture de toutes les marchandises par eau, du départ & conduite des coches, de la taxe des voitures sur les ports, de la police sur le travail des gagne deniers qui les fréquentent, sur les bachoteurs, passeurs d'eau, *&c.* Des contraventions sur la qualité, vente, prix & taxe de toutes les marchandises qui se vendent sur les ports; à l'exception cependant des poissons, du foin & des huîtres, dont la connoissance est réservée à M. le Lieutenant de Police du Châtelet.

Le Bureau de la Ville connoît encore de la police du payement des rentes qui se fait à l'Hôtel-de-Ville, & même des contraventions qui s'élèvent sur la forme & la validité des acquits fournis par les rentiers; de la police des mesures à vin, bierre & liqueurs; des mesures à grains, dont les étalons ou mesures matrices sont à la Ville; de la conduite & entretien des fontaines, quais & remparts de la Ville.

En matière criminelle, le Bureau de la Ville ne connoît que de ce qui est relatif aux matières de police de sa compétence, comme des délits, voies de fait sur les ports, entre gens qui les fréquentent, & à l'occasion de leur commerce ou de leur profession.

Le Prevôt des Marchands & les Échevins ont la conduite des fêtes publiques, dont les dépenses se font sur les revenus de la Ville; & pour raison de leur manutention & emploi d'ouvriers, ils ne peuvent être traduits qu'au Parlement, suivant une Charte de Charles IV, du mois de Mai 1324, confirmée par plusieurs autres.

Tous les Officiers de l'Hôtel-de-Ville de Paris jouissent du droit de Garde-gardienne & de plusieurs autres exemptions, au nombre desquelles est celle des tailles; leurs privilèges s'étendent même jusqu'aux simples Archers : en effet, un Arrêt de la Cour des Aydes

rendu le 10 Mars 1664, a déchargé Philippe Faucheur, à cause de sa qualité d'Archer de Ville, de la taille à laquelle il avoit été imposé.

Il y a un Conservateur particulier des hypothèques, dont les Offices de la ville de Paris sont chargés, c'est entre les mains de ce Conservateur qu'il faut former opposition au sceau des provisions de ces Offices, & non entre les mains des Gardes des rôles, & de M. le Garde des sceaux, comme pour les autres Offices.

Un Arrêt rendu le 7 Septembre 1748, juge que les ouvriers qui ont travaillé pour le Bureau de la Ville, doivent se retirer au Bureau de la Ville même, pour y faire arrêter, avec le Procureur du Roi, leurs mémoires, à l'effet d'être payés de ce qui leur est dû.

On appelle *Hôtel des Monnaies*, le lieu où l'on fabrique les monnoies. *Voyez* MONNOIE.

HÔTEL, se dit en termes de Palais & dans les Procès-verbaux, en parlant du logis d'un Conseiller ou autre Officier de Justice.

Les Juges ne peuvent rendre aucun Jugement en leurs hôtels ou maisons, si ce n'est sur les référés en matière provisoire, dans les affaires qui demandent une grande diligence.

La Cour a jugé par Arrêt rendu en Vacations le Mercredi 7 Octobre 1761, que le Lieutenant de Police d'Abbeville n'avoit pas pu, en son hôtel, décerner un decret d'assigné pour être ouï, & a fait injonction à ce Juge de ne décerner les decrets qu'en l'Auditoire.

Il arrive néanmoins très-fréquemment à Paris, que sur le référé fait la nuit à M. le Lieutenant Criminel par les Commissaires, ce Magistrat decrète de prise de corps en son hôtel les personnes amenées par le Guet; & cela paroît, non-seulement régulier, mais raisonnable.

Les Juges peuvent, en leurs hôtels, dresser procès-verbaux d'audition de compte, de comparaison d'écritures & de signatures, faire des enquêtes, homologuer des avis de parens, faire des interrogatoires sur faits & articles, des réceptions de sermens d'Experts, & recevoir des cautions en matière civile, suivant des Arrêts de règlement rendus les 18 Juillet 1648, 7 Septembre 1660, & 21 Avril 1679.

L'art. 17 de l'Arrêt de règlement du 10 Juillet 1665, permet aussi aux Juges de faire *dans leurs maisons les partages, enquêtes, informations, compulsoires, reddition de compte, rapport de visitation, appréciation, extraits, collation, comparaison de seing & écriture, vérification, réception de caution, taxe de dépens, & liquidation de dommages & intérêts.*

L'art. 6 de l'Édit du mois de Janvier 1685, porte que quand il s'agira de la liberté de personnes qualifiées ou constituées en charge, de celle des Marchands & Négocians emprisonnés à la veille de plusieurs fêtes consécutives, ou des jours auxquels on n'entre point au Châtelet; lorsque l'on demandera la main-levée des marchandises prêtes à être envoyées, ou dont les voituriers seront chargés, ou qui peuvent dépérir; lorsqu'il s'agira du payement que des hôtel-

liers, ou des ouvriers demandent à des étrangers pour des alimens & fournitures d'habits ou autres choses nécessaires; lorsque l'on reclamera des dépôts, gages, papiers ou autres effets divertis; si le Lieutenant Civil le juge ainsi à propos pour le bien de la Justice, il pourra ordonner que les parties comparoîtront le jour même en son hôtel, pour y être entendues, & être par lui ordonné par provision ce qu'il estimera juste, sans aucune vacation, ni frais à son égard.

Les Juges peuvent encore donner en leurs hôtels des ordonnances sur requête, soit pour permettre de saisir ou d'assigner, soit pour donner des défenses provisoires, ou pour renvoyer à l'Audience, faire des informations, *&c.*

Outre tous ces actes, l'usage est de plus à Paris, d'ouvrir en l'hôtel de M. le Lieutenant Civil, les testamens cachetés, d'y recevoir le serment des créanciers de ceux qui sont en faillite, d'y recevoir même plusieurs Officiers, tels que les Juges des Justices seigneuriales, les Messagers de l'Université, les Huissiers, *&c.*

Tout ceci ne s'applique point aux Officiaux. Ces sortes de Juges ne peuvent instruire & juger, que dans l'Auditoire ou Prétoire; parcequ'en France leur territoire est borné à ce lieu.

Hôtel, se dit aussi d'une grande maison garnie. *L'hôtel de Bourbon. L'hôtel de Grenelle.*

On appelle quelquefois *hôtel abbatial*, la maison destinée pour le logement de l'Abbé.

On appelle *Maître-d'hôtel*, un Officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un Prince, d'un grand Seigneur, ou de riches Particuliers, & qui sert ou fait servir sur table. Le premier Maître-d'hôtel du Roi tient la table du grand Chambellan. Il a Juridiction sur les sept offices, sans disposer des charges. C'est lui qui reçoit l'ordre pour la bouche du Roi. Il y a après le premier Maître-d'hôtel, un *Maître-d'hôtel ordinaire*, qui en l'absence du premier, en remplit les fonctions, & fait les honneurs de sa table. Au-dessous il y a douze *Maîtres-d'hôtel* servans par quartier, & créés en 1654. Les *Maîtres-d'hôtel* de quartier font servir avec le bâton de *Maître-d'hôtel.* Chez les Seigneurs, le *Maître-d'hôtel* sert l'épée au côté.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÔTELAGE; *voyez* Hostelage.

HÔTELER; vieux mot qui signifioit autrefois loger quelqu'un.

HÔTELIER, IÈRE; substantifs. Celui ou celle qui tient hôtellerie.

Les hôteliers sont civilement garans des vols faits aux personnes qui logent chez eux. *Voyez* Aubergiste.

La dépense qui se fait dans les hôtelleries par des voyageurs, engendre une créance privilégiée en faveur de l'hôtelier sur les effets, chevaux & meubles qui se trouvent dans l'hôtellerie: l'article 175 de la coutume de Paris, permet même à l'hôtelier de retenir ces effets, chevaux & meubles des voyageurs jusqu'au payement de ce qui lui est dû: l'article ajoute, *& si aucun autre créancier les vouloit enlever, l'hôtelier a juste cause de soi opposer.*

Par le règlement général de police du 30 Mars 1635, il est enjoint aux *hôteliers*, cabaretiers,

marchands débitans en cave, de garnir les caves de toutes sortes de vins, & d'en débiter au public à divers prix, *bon vin, droit, loyal & marchand, sans être mélangé, n'excédant le prix qui sera mis d'année à autre.* Par le même règlement il est enjoint aux *hôteliers* de s'enquérir de ceux qui logeront chez eux, de leurs noms, surnoms, qualités, conditions, demeurances, du nombre de leurs serviteurs, chevaux, le sujet leur arrivée, & le temps de leur séjour; en faire registre, le porter le même jour au Commissaire de leur quartier, lui en laisser autant par écrit, & s'il y a quelqu'un de leurs hôtes soupçonnés de mauvaise vie, en donner avis au même Commissaire, & de bailler caution de leur fidélité au Greffe de police; le tout à peine de 48 liv. parisis d'amende.

HÔTELLERIE; substantif féminin. *Caupona.* Maison où les voyageurs & les passans sont logés & nourris pour de l'argent. *Il y a une bonne hôtellerie sur la route.*

Hôtellerie, se dit aussi dans les grosses abbayes, du corps de logis destiné pour recevoir les étrangers. *Voyez* Hospitalité.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HÔTESSE; *voyez* Hôte.

HOTTE; substantif féminin. *Sporta dossuaria.* Sorte de panier qui est ordinairement d'osier, & qu'on met sur le dos avec des bretelles pour porter diverses choses. *La hotte est un instrument dont se servent particulièrement les Jardiniers, les Fruitiers & les Vendangeurs.*

On appelle *hotte poissée*, une hotte enduite de poix, qui sert pour porter le vin du pressoir dans les tonneaux.

En termes d'Architecture, on appelle *hotte de cheminée*, la pente d'un tuyau de cheminée en forme de hotte renversée, depuis la barre jusqu'au haut du plancher.

On appelle *fausse hotte*, la hotte d'un tuyau dévoyé.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOTTÉE; substantif féminin. Plein une hotte. *Une hottée de légumes.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue, & la troisième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOTTENTOTS; (les) peuple sauvage qui habite la pointe la plus méridionale de l'Afrique, dans la Caffrerie, près du Cap de Bonne-Espérance.

Les Hottentots sont comptés parmi les plus vilains de tous les hommes. Ils ont le nez fort plat & fort large, ils ne l'auroient cependant pas tel si les mères ne se faisoient un devoir de leur applatir le nez peu de temps après leur naissance; elles regardent un nez proéminent comme une difformité; ils ont aussi les lèvres fort grosses, surtout la supérieure, les dents fort blanches, les sourcils épais, la tête grosse, le corps maigre, les membres menus.

Les femmes qui sont beaucoup plus petites que les hommes, ont une espèce d'excroissance ou de peau dure & large, qui leur croît au-dessous de l'os pubis, & qui descend jusqu'au milieu des cuisses en forme de tablier. Toutes les femmes naturelles du Cap sont sujettes à cette monstrueuse diffor-

mité, qu'elles découvrent à ceux qui ont assez de curiosité ou d'intrépidité pour demander à la voir & à la toucher. Les hommes, de leur côté, sont à demi-eunuques, parcequ'à l'âge de huit ans on leur enlève un testicule, dans la persuasion que cela les rend plus légers à la course.

Voici au rapport de M. Kolbe, qui a vu faire cette opération sur un jeune homme de dix-huit ans, les circonstances singulières dont elle est accompagnée.

Après avoir bien frotté le jeune homme de la graisse des entrailles d'une brebis qu'on vient de tuer exprès, on le couche à terre sur le dos, on lui lie les mains & les pieds, & trois ou quatre de ses amis le tiennent; alors le Prêtre (car c'est une cérémonie religieuse) armé d'un coûteau bien tranchant fait une incision, enlève le testicule gauche, & remet à la place une boule de graisse de la même grosseur, qui a été préparée avec quelques herbes médicinales; il coud ensuite la plaie avec l'os d'un petit oiseau qui lui sert d'aiguille, & un filet de nerf de mouton; cette opération étant finie, on délie le patient, mais le Prêtre avant de le quitter, le frotte avec de la graisse toute chaude de la brebis tuée, ou plutôt il lui en arrose tout le corps avec tant d'abondance, que lorsqu'elle est refroidie, elle forme une espèce de croûte; il le frotte en même temps si durement que le jeune homme qui ne souffre déjà que trop, sue à grosses gouttes & fume comme un chapon qu'on rôtit; ensuite l'opérateur fait avec ses ongles des sillons dans cette croûte de suif d'une extrémité du corps à l'autre, & pisse dessus aussi copieusement qu'il le peut, après quoi il recommence à le frotter encore, & il recouvre avec la graisse les sillons remplis d'urine. Aussitôt chacun abandonne le patient, on le laisse seul plus mort que vif; il est obligé de se traîner comme il peut dans une petite hutte qu'on lui a bâtie exprès tout proche du lieu où s'est fait l'opération, il y périt, où il y recouvre la santé sans qu'on lui donne aucun secours, & sans aucun autre rafraîchissement ou nourriture que la graisse qui lui couvre tout le corps, & qu'il peut lécher s'il veut: au bout de deux jours il est ordinairement rétabli; alors il peut sortir & se montrer, & pour prouver qu'il est en effet parfaitement guéri, il se met à courir avec autant de légèreté qu'un cerf.

Les Hottentots ne vivent guère passé quarante ans; l'extrême malpropreté dans laquelle ils se plaisent & croupissent, & les viandes infectées & corrompues dont ils font leur principale nourriture, sont sans doute les causes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie.

HOTTEUR, EUSE; substantifs. Celui ou celle qui porte la hotte. *Ce hotteur n'est pas assez chargé. Des hotteuses qui portent des herbes.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOU, HOU, HOU, APRÈS; cri de vénerie dont le valet de limier fait usage, quand il laisse courre un loup ou un sanglier.

En termes burlesques on appelle *vieille houhou*, une vieille femme de mauvaise humeur.

HOUACHE; terme de Marine qui se dit de la trace que fait sur les eaux un navire en sillant.

HOUAL; nom propre d'un Royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ quarante-six lieues d'orient en occident; mais il est beaucoup plus étendu au midi de la rivière.

HOUAMES; (les) sectaires mahométans qui courent l'Arabie, & qui n'ont de logemens que leurs tentes. Ils se sont fait une loi particulière; ils n'entrent point dans les mosquées; ils font leurs prières & leurs cérémonies sous leurs pavillons, & finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espèce qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme; en conséquence l'objet leur est indifférent. Ils se précipitent sur le premier qui se présente. Il ne s'agit pas de se procurer un plaisir recherché, ou de satisfaire une passion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux: belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *Houame* ferme les yeux & accomplit sa loi. Il y a quelques *Houames* à Alexandrie, où ce culte n'est pas toléré: on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUBLON; substantif masculin. *Lupulus*. Plante dont les racines sont menues & s'entortillent les unes avec les autres. Il en sort des tiges foibles, très-longues, tortillées, velues & rudes: elles embrassent étroitement les perches & les plantes sur lesquelles elles grimpent: ses feuilles qui sont amères, rudes, sortent des nœuds deux à deux, opposées, communément découpées en trois ou cinq parties, portées sur des queues assez longues. L'espèce qui porte les fleurs, n'a point de graines, & celle qui porte des graines, n'a point d'étamines. Les fleurs naissent dans le mâle, de l'aisselle des feuilles: elles sont en grappes comme celles du chanvre, pales, sans pétales, composées de plusieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles: elles sont stériles. L'espèce femelle porte des fruits qui sont comme des pommes de pin, composés de plusieurs écailles membraneuses, pâles, jaunâtres, attachés sur un pivot commun, & à l'aisselle desquels naissent de petites graines aplaties, rousses, d'une odeur d'ail, amères & enveloppées dans une coiffe membraneuse.

Cette plante est très-commune en différens pays, & croît dans les haies & les prés. En Angleterre, en Allemagne, en Flandre, on sème & on cultive le houblon avec grand soin & beaucoup de dépense: on le fait soutenir par de grands échalas, ou des perches à la manière des vignes.

Le houblon se plaît dans un terrain humide, peu pierreux, mais gras & bien fumé: on doit le labourer à l'entrée de l'hiver, & à la fin faire dans le plant des trous d'environ un pied en tout sens, & à quatre pieds de distance l'un de l'autre, vers la fin de Mars on met dans ces trous du fumier, celui de pourceau est très-bon. L'année suivante, lorsque le houblon a poussé à la hauteur d'un pied, on fiche en terre de petites perches, comme pour ramer des haricots, ensuite on jette de nouvelle terre autour de chaque plante; au mois de Mai on donne un troisième labour: vers le mois de Décembre on met un demi-pied de fumier sur chaque motte de houblon, on bêche la terre & on enfouit le fumier. En Mars on bêche encore, & à la fin du mois on taille, c'est-à-dire, qu'on coupe tout le vieux bois à rase du cœur de la

plante : en Avril on plante à côté de chaque motte de houblon, de grosses perches de bois blanc, & on y plie le houblon avec de bon fil : en Septembre & dès qu'il jaunit, ce qui en marque la maturité, on coupe avec la faucille les sarmens à deux pieds de terre, puis on détache les fruits ; mais ce n'est guère qu'à la troisième année, qu'on peut espérer de rapport de cette plante.

Il y a une rosée farineuse & mielleuse, qui tombe en été au lever du soleil, dans le temps que le houblon est en fleur ; elle fait sécher & périr les feuilles, & ruine quelquefois la récolte. Pour prévenir ces mauvais effets, on doit aussitôt arracher les feuilles de houblon ; car les semences repoussent d'autres feuilles ; par ce moyen on sauve quelquefois les deux tiers de la récolte ordinaire.

Toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture : ses épis sont chargés de fleurs : ses écailles & sa graine sont plus grandes : ses fruits se recueillent aux mois d'Août & de Septembre : on les sèche dans un four préparé pour cela ; on les renferme ensuite dans des sacs ; on les vend en cet état, & on les garde pour faire de la bierre. On mange les jeunes pousses de houblon, qui paroissent au commencement du printemps : on les fait cuire dans de l'eau comme les asperges, & on les mange à la même sauce : elles purifient la masse du sang. Ses feuilles & ses racines sont aussi d'usage en médecine : les fruits frais ont une odeur agréable, & contiennent une matière graisseuse, résineuse, aromatique, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume.

Tout le monde sait l'usage que l'on fait des fruits du houblon, pour assaisonner la bierre, afin qu'elle ne s'aigrisse & ne se gâte pas ; ils empêchent par leur sel volatil & par leur huile aromatique, qu'elle ne prenne un goût de chaux : ils atténuent sa viscosité, & la font couler par la voie des urines : ils lui communiquent une très-grande amertume, mais qui disparoît peu-à-peu, & la bierre en devient plus forte & plus vineuse.

On regarde la bierre faite avec le houblon, comme plus salutaire & de meilleur goût : elle est plus apéritive, plus amie de l'estomac, & plus propre à la digestion ; cependant elle porte plus a la tête, elle enivre, elle jette dans l'assoupissement, & produit même le cochemar. Ces effets sont d'autant plus marqués, qu'il y a plus de houblon dans la bierre, & qu'elle est plus amère : au reste la nature du houblon y fait aussi beaucoup, puisque celui qui vient d'Isenac dans la Thuringe, est d'une amertume mordicante ; au lieu que celui de Brunswich est plus doux. On prétend que la bierre faite avec le houblon, augmente les paroxismes de ceux qui ont le calcul ; au lieu que l'*aile*, espèce de bierre où il n'entre point de houblon, les adoucit.

Les feuilles, les fruits & les jeunes pousses du houblon, sont apéritifs, très-propres à lever les obstructions de la rate, & à lâcher le ventre. Ces remèdes conviennent aussi dans le scorbut, & pour les vices de la peau ; appliqués extérieurement, ils sont excellens dans les luxations, les tumeurs œdémateuses, les contusions & les accès de la goutte.

En Suède les habitans de la Province de Jemteland & de celle de Médelpadie

Médelpadie, se servent avec succès des tiges du houblon, pour en préparer de la filasse, dont ils font une toile grossière; par ce moyen le houblon leur tient lieu de chanvre: pour cet effet au lieu de jeter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, ensuite on met ces tiges en macération, ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend sur des toits de chaume, pour y rester exposées pendant l'hiver aux injures de l'air: souvent elles y demeurent long-temps couvertes de neige; quelquefois on les laisse tremper dans l'eau de la mer, & ensuite on les expose alternativement à l'air libre, en les mettant sur la terre, ensuite de quoi on les fait tremper dans des eaux courantes. D'autres avant de faire rouir les tiges ou sarmens de houblon, les exposent pendant la nuit à la rosée. Enfin on les fait sécher à l'air, on les bat; on les fait de nouveau sécher dans un four, & on finit par les traiter de la même manière que le chanvre. Lorsque la macération a été bien faite, on obtient de la filasse aussi fine que celle du lin ou du chanvre; mais jusqu'à présent on n'a pu la blanchir parfaitement: au reste elle n'en a que plus de solidité, vu que le blanchissage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a ainsi été faite, & l'employer à des usages communs.

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

Le *h* se fait sentir.

HOUBLONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Houblonner.

HOUBLONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il ne se dit qu'en parlant du mélange du houblon. Ainsi l'on dit qu'*on a trop* ou qu'*on n'a pas assez houblonné la bierre.*

Le *h* se fait sentir.

HOUBLONNIÈRE; substantif féminin. Champ planté de houblon. *Se cacher dans une houblonnière.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOUDAN; nom propre d'une petite ville de France, dans le Mantois, sur les rivières de Vesgra & d'Othon qui s'y réunissent, à quatre lieues, est-nord-est, de Dreux. Il y a une Prévôté.

HOUE; substantif féminin. *Ligo.* Instrument de fer, large & recourbé, qui a un manche de bois, & dont on se sert particulièrement pour labourer les vignes & les terres, lorsqu'on ne peut employer la charrue. *On laboure le pied des arbres avec la houe.*

Ce monosyllabe est long.

Le *h* se fait sentir.

HOUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Houer.

HOUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Pastinare.* Labourer avec la houe. *Il est temps de houer cette vigne.*

Houer, est aussi verbe neutre. *Les Vignerons commencent à houer.*

Le *h* se fait sentir.

HOUGUE; *voyez* Hogue.

HOUILLE; substantif féminin. Substance noire & inflammable qu'on appelle autrement *charbon de terre.* Voyez Charbon de terre.

Le *h* se fait sentir.

HOULETTE; substantif féminin. Bâton que porte un berger, & au bout duquel il y a une plaque de

fer en forme de gouttière, pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent, & les faire revenir. *Rendez-lui sa houlette.*

On dit proverbialement & figurément, *depuis le sceptre jusqu'à la houlette;* pour dire, depuis ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, jusqu'à ce qu'il y a de moins considérable.

HOULETTE, se dit aussi en termes de Jardinage, d'un ustensile qui est fait en forme de houlette avec un bâton fort court, & dont les jardiniers font usage pour lever de terre les oignons de fleurs.

HOULETTE, se dit encore dans les monnoies, d'une espèce de pelle de fer emmanchée au bout d'un bâton assez long, pour aider le fondeur à porter la cuillier pleine de métal en fusion, & pour empêcher que cette matière ne brûle les moules qui sont de bois, cependant armés de deux mâchoires de tole.

Le *h* se fait sentir.

HOULLE; substantif féminin & terme de marine. On appelle ainsi la vague qui reste à la mer, quand la tempête est passée, *La houlle est encore grosse.*

Le *h* se fait sentir.

HOULLEUX, EUSE; adjectif & terme de marine. Agité, bouillonnant. *Une mer houlleuse.*

Le *h* se fait sentir.

HOULME; nom propre d'un pays de France, dans la basse Normandie, lequel a environ quatorze lieues de longueur & huit de largeur. Il est borné au nord par le Bocage, la campagne de Caen & le pays d'Ange; au midi, par le Maine; à l'orient, par la campagne d'Alençon; & à l'occident, par l'Avranchin. Il s'y fait d'excellent cidre, & l'on y a des mines de fer d'un bon rapport.

HOUPEROU; substantif masculin. Sorte de poisson de l'Amérique fort dangereux. Thevet dit qu'il dévore tous les autres poissons, excepté un seul qui est petit, & qui le suit toujours, soit par sympathie, soit pour se mettre à l'abri de quelques autres poissons. Quand les sauvages pêchent tout nus, ils redoutent avec raison le houperou; car s'il les rencontre, il les noie ou les étrangle; ou s'il ne fait que les toucher de la dent, il emporte la pièce. Ce poisson a sous la gorge deux appendices qui ressemblent à des tettines de chèvre.

HOUPPE; substantif féminin. *Paniculus.* Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, *&c.* liés ensemble comme par bouquets. *Une houppe à poudrer les cheveux. Il y a des houppes aux têtières des chevaux de carrosse. La houppe d'un bonnet carré.*

HOUPPE, se dit dans les manufactures de laine, & surtout à Amiens, de la laine peignée & préparée par le houppier ou peigneur.

En termes d'Anatomie on appelle *houppes nerveuses*, de petites pyramides nerveuses, qui tirent leur origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau. On les appelle autrement *mamelons de la peau.* Voyez *ce mot.*

M. Lieutaud a donné le nom de *houppe du menton*, à toute cette masse musculaire qui recouvre le menton, & que les anatomistes qui l'ont précédé, connoissoient sous le nom de *muscle mentonnier* ou *carré.* Il est le premier qui ait bien développé sa structure. Cette masse forme deux muscles séparés par le ligament de la lèvre inférieure, lequel monte tout le long de la symphise.

Le muscle de chaque côté sort des inégalités de la fosse du menton au-dessous des gencives, entre la saillie que fait l'alvéole de la dent canine, & la ligne d'union. De-là les fibres se répandent en tout sens comme autant de rayons. Celles du milieu sont les plus courtes, & vont directement à la peau du menton. Celles qui sont à la circonférence, sont inclinées à proportion de leur éloignement du centre. Les supérieures vont se rendre à toute la lèvre inférieure. Suivant M. Petit l'anatomiste, les fibres de ce muscle, qui vont se rendre à la peau, pénètrent entre celles du muscle carré.

Lorsque la houppe du menton se contracte, elle tend à élever la lèvre inférieure, & l'on voit pendant cette contraction sur la peau du menton, une grande quantité de petits enfoncemens faits par les fibres de la houppe qui s'y terminent.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOUPPÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Houpper.

En termes de Botanique on dit *des fleurs*, *des graines houppées*, quand elles sont faites en forme de houppes, & qu'elles se terminent en une espèce de couronne. Les roses de Gueldres sont des *fleurs houppées*, & les scorsonnaires, les pissenlis ont des *graines houppées*.

HOUPPÉE; substantif féminin, & terme de marine qui se dit de l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. On dit, *prendre la houppée;* ce qui signifie prendre le temps que la vague s'élève, pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaisseau, quand la mer est agitée.

HOUPPELANDE; substantif féminin. Sorte de casaque qui n'est plus en usage.

Le *h* se fait sentir.

HOUPPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme d'Aiguilletiers, qui signifie faire la houppe des aiguillettes & des lacets.

Houppe, se dit aussi dans les manufactures de laine, de l'action de peigner la laine.

Houpper, se dit en termes de Chasse, & signifie appeler son compagnon.

Le *h* se fait sentir.

HOUPPIER; substantif masculin. On donne ce nom dans quelques manufactures, aux ouvriers qui peignent la laine.

Le *h* se fait sentir.

HOUPPION; substantif masculin. C'est le titre que porte à la Chine, un Mandarin préposé à la perception des droits d'entrée & de sortie qu'on paye pour les Marchandises dans les Douanes de cet Empire.

Le *h* se fait sentir.

HOURCE; substantif féminin & terme de Marine. Corde qui tient à bas-bord & à stribord, la vergue d'artimon & qui ne sert jamais que du côté du vent. Elle a un croc à un bout, qui s'accroche dans l'étrope de l'extrémité de la vergue, & de-là va passer à une poulie amarrée derrière les haubans.

HOURDAGE; substantif masculin. Maçonnage grossier.

Le *h* se fait sentir.

HOURDÉ, ÉE, participe passif. *Voy.* Hourder.

HOURDEBILLER; vieux mot qui signifioit autrefois secouer.

HOURDEIS; vieux mot qui s'est dit autrefois d'une sorte de claies dont on couvroit les murs d'une ville pour empêcher l'effet des machines de guerre.

HOURDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Maçonner grossièrement.

Le *h* se fait sentir.

HOURDI ; *voyez* LISSE DE HOURDI.

HOURDOYER ; vieux mot qui signifioit autrefois renforcer.

HOURET ; substantif masculin On donne ce nom à un mauvais petit chien de chasse. *Molière rit de ces chasseurs qui suivis de dix hourets galeux, disent* ma meute.

Le *h* se fait sentir.

HOURI ; sub. fém. Les Mahométans donnent ce nom aux femmes qui doivent dans le paradis, contribuer aux plaisirs des élus de Mahomet. Ces femmes ne sont point celles avec lesquelles ils auront vécu dans ce monde ; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté singulière, dont les charmes seront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embrassemens & que la jouissance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils rassemblent dans leurs sérails, le Paradis leur est fermé ; aussi n'entrent-elles point dans les Mosquées ; à peine leur apprend-on à prier Dieu, & le bonheur qu'on trouve dans leurs caresses les plus voluptueuses, n'est qu'une ombre légère de celui qu'on éprouvera avec les Houris.

Selon l'Alcoran, il y a dans le Paradis quatre espèces de ces filles. Les premières sont blanches ; les secondes vertes ; les troisièmes jaunes ; les quatrièmes rouges. Leurs corps sont composés de saffran, de musc, d'ambre & d'encens ; & si par hasard une d'entr'elles crachoit sur la terre, on y sentiroit partout une odeur de musc.

HOURITE ; substantif féminin. Sorte de poisson des îles de l'Afrique, dont parle Dapper, & dont il se fait une grande consommation à Madagascar. Il a des taches bleues & ressemble d'ailleurs beaucoup à l'éperlan.

HOURQUE ; substantif féminin & terme de Marine. Bâtiment Hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flûtes & appareillé comme le heu, avec cette seule différence qu'il a de plus un bout de beaupré avec une civadière. Il est excellent pour louvoyer, pour aller à la bouline. Son port est depuis cinquante jusqu'à deux & trois cens tonneaux. Cinq ou six matelots suffisent pour le conduire. On dit qu'Erasme l'a inventé pour naviguer commodément sur les canaux de Hollande, quelque vent qu'il fit, parcequ'il a l'avantage de faire prestement de petites bordées ; ce qui est la qualité principale de ce bâtiment.

HOURT ; vieux mot qui signifioit autrefois claie.

HOURVARI ; substantif masculin. Terme dont les chasseurs font usage pour faire revenir les chiens sur leurs premières voies quand ils sont tombés en défaut.

HOURVARI, se dit figurément & familièrement pour signifier un contre-temps dans une affaire. *Il survint un hourvari qui empêcha la conclusion du traité.*

HOURVARI, se dit aussi d'un grand bruit, d'un grand tumulte. *Il y a là haut un grand hourvari.*

Le *h* se fait sentir.

HOUSSÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois crotté, mouillé.

HOUSEAUX ; substantif masculin pluriel. Vieux mot qui signifioit autrefois une sorte de chaussure de jambes contre la pluie & la crotte, comme sont les guêtres, *&c.*

On dit encore proverbialement de quelqu'un qui est mort en quelqu'occasion, qu'*il y a laissé ses houseaux*.

Le *h* se fait sentir.

HOUSPILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Houspiller.

HOUSPILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier qui signifie tirailler & secouer quelqu'un pour le maltraiter. *Son père le houspilla*.

Il est aussi pronominal réciproque. *Ils se houspillèrent l'un l'autre*.

Il se dit encore figurément & familièrement de deux personnes qui disputent avec aigreur & avec emportement. *Ces deux Avocats se houspillèrent en plaidant*.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSAGE; substantif masculin. L'action de nettoyer avec un balai de houx ou d'autre branchage.

En termes de Salpétriers, on appelle *salpêtre de houssage*, le salpêtre qu'on balaie de dessus les murailles des vieux bâtimens.

Houssage, se dit aussi en termes de Charpenterie, de la fermeture d'un moulin à vent.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSAIE; substantif féminin. Lieu où il croît quantité de houx.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSARD, ou Housard, ou Hussard; substantif masculin. Cavalier Hongrois ou Polonois.

Les Houssards sont une espèce de Milice à cheval, qu'on a coutume d'opposer à la cavalerie Ottomane.

Ils ont pour armes une carabine, des pistolets & un grand sabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux & de courroies. Leur manière la plus ordinaire de combattre est d'envelopper un escadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris & par différens mouvemens. Comme ils ont beaucoup d'adresse à manier leurs chevaux qui sont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vîte que la grosse cavalerie. Ils se lèvent au-dessus de leurs selles & sont dangereux surtout contre les fuyards. Ils se rallient facilement & passent un défilé avec vîtesse. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la respiration plus libre.

Leurs trompettes sont fort petites & n'ont guères plus de son que les cors des postillons; leurs étendarts sont en pointe, & dans les armées de France ils sont d'ordinaire semés de fleurs de lys. Leurs housses sont de même : leur manière de camper n'est pas régulière. Ils s'attachent à la commodité & s'embarrassent peu du fourage. Ils ont très-peu d'équipage parceque leurs chevaux sont petits & souvent en course

Leur discipline est exacte, la subordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade. On se sert utilement de cette milice dans les partis, pour aller à la découverte, à l'avant-garde, à l'arrière-garde, pour couvrir un fourrage, parceque c'est une troupe fort legère pour les courses.

L'habillement des *Hussards* est tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une espèce de pourpoint ou de veste, qui ne va que jusqu'à la ceinture. Les manches en sont fort étroites, & se retroussent

avec un bouton. Ils ont une grande culotte en pantalon ; c'est-à-dire, qu'elle tient au bas des chausses. Ils ont des bottines jusqu'au genou, sans genouillières & qui tiennent aux souliers lesquels sont arrondis avec de petits talons. Les chemises des soldats sont fort courtes, ils en changent rarement. Plusieurs en ont de toile de coton bleu. Leurs manteaux ne sont guère plus longs que leurs pourpoints : ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets sont longs & bordés de peaux.

Les Officiers se tiennent plus proprement : ils sont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourrures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Hussards* sont le Colonel, le Lieutenant-Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reste de la cavalerie. Nous avons en Frace quelques Régimens de *Hussards*. Le premier que nous y avons vu, servit dans le temps que feu Monseigneur alla en Allemagne sur le Nekre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le premier Colonel : il ne le fut que sept mois. Ce Régiment a eu jusqu'à six compagnies : il fut réformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Régimens étrangers. Il paroît que c'est Louis XIV qui a institué en 1692 la milice des Hussards en France ; à moins qu'on ne veuille que la Cavalerie Hongroise, qui a servi sous Louis XIII, n'ait été aussi des Hussards.

Le Roi, par une Ordonnance du 15 Mai 1754, a réglé l'habillement, l'équippement & l'armement des Régimens de *Hussards*.

On dit, *couper les crins des chevaux à la housarde ;* pour dire, les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, & couper le reste jusqu'à la tête.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSAY ; nom propre d'un bourg de France en Anjou, à deux lieues, nord-ouest, de Château-Gontier.

HOUSSE ; substantif féminin. Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval, & qui en couvre la croupe. *Une housse d'écarlate. Une housse de velours.*

On appelle *housse de pied*, & *housse en soulier*, une housse qui non-seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.

On appelle *housse trainante*, une housse de cheval qui traine presqu'à terre par les côtés. Dans les cérémonies où les Magistrats marchent en corps & à cheval, ils ont leurs chevaux couverts de housses trainantes.

HOUSSE, se dit aussi de certaines étoffes légères qu'on emploie à couvrir des meubles de prix. Ainsi on appelle *housse de lit*, un léger tour de lit qui couvre un autre tour de lit d'une étoffe plus riche. Et *housse de chaise*, une couverture de toile ou d'une étoffe bien moins chère que celle de la chaise.

On appelle *housse de carrosse*, la couverture de velours ou d'écarlate dont les Princesses & les Duchesses couvrent l'impérial de leurs carrosses.

HOUSSE, se dit encore de la couverture du siége du cocher. *Une housse à franges d'or.*

HOUSSE, se dit en termes de Bourreliers, des peaux de mouton garnies de laine, dont on couvre les

colliers des chevaux de harnois.

Housse, s'est aussi dit autrefois d'une sorte de couverture que les femmes mettoient sur leur tête & sur leurs épaules pour se défendre de la pluie & du froid.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Housser.

En termes de l'Art héraldique, on appelle *cheval houssé*, un cheval qui a sa housse.

HOUSSÉE; vieux mot qui s'est dit autrefois d'une pluie d'orage de peu de durée.

HOUSSE PAILLIER; vieux mot qui signifioit autrefois malpropre, marmiton.

HOUSSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Nettoyer avec un balai de plumes, de houx ou d'autre branchage. *Housser des meubles.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il a été bien houssé;* pour dire, qu'il a été bien battu.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSET; substantif masculin & terme de Serruriers. Espèce de serrure encloisonnée qu'on emploie aux coffres: elle se pose en dedans & se ferme en laissant tomber le couvercle auquel l'auberon est attaché.

HOUSSETTES; *voyez* Housseaux.

HOUSSINE; substantif féminin. *Virga.* Verge ou baguette de houx, de coudrier ou d'autre bois, qui sert à faire aller un cheval & à battre des meubles pour en faire sortir la poussière. *Pour faire galoper ce cheval, il ne faut que lui montrer la houssine.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HOUSSOIR; substantif masculin. Balai de houx ou d'autre branchage & même de plumes, *&c.* dont on se sert pour housser ou nettoyer les tapisseries, les meubles, *&c.*

Le *h* se fait sentir.

HOUSSON; *voyez* Houx-frelon.

HOUSSU; vieux mot qui signifioit autrefois épais, touffu.

HOUSSURE; vieux mot qui signifioit autrefois housse.

HOUSTALAR; substantif masculin. Terme de relation. Chef d'un jardin du Grand Seigneur. Les Houstalards rendent compte chaque semaine au Bostangi Bachi, de la vente qu'ils ont faite des denrées qui croissent dans les jardins confiés à leurs soins; & le produit en est employé à la dépense de bouche du Grand Seigneur.

HOUVARI; substantif masculin & terme de Marine. On donne ce nom à un certain vent orageux qui s'élève dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN; nom propre d'un bourg d'Angleterre, dans la Province d'Yorck.

HOUX; substantif masculin. *Aquifolium.* Arbrisseau toujours vert qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe. Il s'élève quelquefois à la hauteur d'un arbre surtout lorsqu'il est cultivé. Son tronc & ses Branches qui sont lisses & pliantes, sont couverts de deux écorces; l'écorce extérieure des branches est verte, & celle du tronc est le plus souvent cendrée: l'intérieur en est pâle: l'une & l'au-

tre répandent une odeur désagréable & puante lorsqu'on les enlève : on fait avec ces branches flexibles, des houssines & des manches à fouet. le bois est dur, solide, blanchâtre, mais noirâtre dans le centre, si pesant qu'il reste au fond de l'eau, comme le buis & le gayac. Ses feuilles sont d'un beau vert, unies, presque semblables à celles du laurier, mais plus petites, sinuées tout au-tour, anguleuses & hérissées de pointes longues & roides dont le nombre diminue dans la vieillesse de l'arbrisseau. Ses fleurs sont petites, nombreuses, d'une seule feuille & en rosette, découpées en quatre quartiers : le pistil se change en une petite baie ronde, creusée, rouge, douceâtre, d'un goût désagréable, remplie de quatre petits osselets blancs, triangulaires & oblongs.

Le houx vient sur les pentes des montagnes, dans les gorges serrées & exposées au nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terrains graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & exposés au froid : il se plaît surtout dans un terrain frais, léger & stérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voisinage des petites sources qui suintent à travers les terres : mais on le trouve rarement dans les plaines ; il se refuse aux terres fortes & le fumier lui est pernicieux.

M. Martin, professeur de Botanique à Cambridge, a donné à la Société de Londres, ses observations sur le sexe du houx : ce docteur détruit l'ancienne opinion qui portoit à croire que le houx étoit une plante hermaphrodite. Le Chevalier Linnée le place parmi les plantes qui ont quatre organes réciproques sur la même fleur ; mais M. Martin en examinant les fleurs de six plantes de houx, disposées deux à deux dans son jardin, remarqua que chaque paire avoit une plante mâle & une femelle. Les fleurs mâles ont quatre étamines jaunes chargées de poussière : les fleurs femelles sont caractérisées par un ovaire & par quatre petits filamens que quelques Botanistes avoient pris pour des étamines. M. Watson qui a voulu s'assurer par lui-même de l'exactitude de l'observation précédente, a reconnu qu'il y avoit effectivement beaucoup de houx dont les uns étoient mâles & les autres femelles, mais qu'il y en avoit dont les fleurs sembloient réunir les deux sexes : il dit encore que les houx ont comme le mûrier, plusieurs manières de se multiplier.

Le houx est un des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre sous le ciseau des figures surmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre : on a enfin reconnu que la taille, en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'est borné à le mettre dans des bosquets d'arbres toujours verds où il fait le plus agréable aspect. On en fait des palissades naturelles qui se garnissent parfaitement & qui prennent une bonne hauteur : on peut surtout en former des haies vives qui sont admirables par la brillante verdure des feuilles & la couleur rouge & vive des fruits qui restent pendant tout l'hiver sur cet arbrisseau. Ces haies sont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défense. Le houx ne trace point, il se garnit de lui-même & nul insecte ne s'y

s'y attache ; mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les houx panachés dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curiosité a commencé en Angleterre où le terrain s'est trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriser : le goût dominant des Anglois pour les arbres dont les feuilles sont bigarées de plusieurs couleurs, les a portés à rassembler tous les houx dont les feuilles se sont trouvés tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liserées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mêlange de couleur de pourpre. Il est vrai qu'une feuille aussi brillante que celle du houx, lorsqu'elle est mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant sur le houx commun ; c'est une bigarure que le hasard a produite & que la greffe rend constante, ou plutôt une dégradation, une sorte de maladie qui a été occasionnée par l'insuffisance ou la mauvaise qualité du terrain. Les houx panachés sont plus délicats que l'espèce commune : ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de soleil pour les entretenir dans un état de langueur qui en fait tout l'agrément ; aussi croissent-ils plus lentement que le houx commun, & s'élèvent-ils beaucoup moins. Vaurence, Jardinier Anglois, assure qu'on peut faire panacher le houx par art, en semant les graines dans un terrain graveleux mêlé de beaucoup de craie, & en transplantant ensuite le plants qui en proviendront, dans un pareil terrain qu'on s'abstiendra de cultiver, afin qu'il reste toujours ferme & serré. On peut greffer le houx en fente, en écusson ou en approche : la greffe en écusson est la plus en usage, elle se fait au mois de Mai : il faut lever un peu de bois avec l'écusson. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut se greffer sur le houx; mais on ne trouve rien de bien constaté sur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que le houx peut servir de sujet à greffer le rosier : la rose blanche double greffée sur le houx, donne des roses qui sont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve assez fréquemment dans les bois où il croît des houx, quelques plants de cet arbrisseau, dont la plupart des feuilles n'ont point de piquans & les autres bien peu : l'opinion commune est que l'âge amène ce changement. Il est vrai que cette circonstance ne se trouve que dans des plants d'une certaine force qui ont six & huit pieds de hauteur; mais aussi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles sont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont sur les jeunes houx. On ne peut pas attribuer ce changement à l'exposition ou à la qualité de la terre, puisque l'on trouve des houx à feuilles non épineuses dans toutes sortes d'expositions & de terrains. Il y a plutôt lieu de présumer que cet accident vient d'une qualité individuelle qui est ordinaire à une espèce de houx particulière.

On connoît peu d'espèces de cet arbrisseau ; voici à quoi elles se reduisent.

Le *houx ordinaire* dont le fruit est rouge. On en trouve à fruit

jaune & à fruit blanc; ce sont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hérisson*. Sa feuille est hérissée de piquans tant à la bordure qu'en dessus : lorsqu'on sème sa graine, elle produit le même caractère.

Dans ces deux espèces il y a quantité de variétés panachées de jaune & de blanc, ou d'un mélange de pourpre; on leur a donné le nom des personnes qui en ont fait la découverte ou du lieu où elles se sont trouvées.

Le *houx de la Caroline à feuilles étroites*. Cet arbrisseau a plus d'agrément que les houx d'Europe : ses feuilles sont plates & unies : elles sont d'un vert clair & luisant; elles ont très-peu d'épines, & elles sont si courtes qu'à peine les apperçoit-on : cet arbrisseau est rare en France.

Le *houx de la Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou :* c'est un petit arbre qui a une tige droite & qui s'élève ordinairement à seize pieds dans la Caroline : il croît plus promptement que le houx d'Europe : ses feuilles sont plus longues, plus minces & d'un vert plus clair : elles sont dentelées sans être armées de pointes : ses fruits viennent en grosses grappes, ils sont d'un rouge vif, très-brillant.

La racine, l'écorce & les baies de houx sont quelquefois d'usage en Médecine; on en fait des décoctions émollientes, utiles pour la toux invétérée, & pour fomenter les articulations qui se sont durcies après avoir été luxées. Un mélange de bierre & de lait dans lequel on a fait bouillir les pointes des feuilles de houx, est très-utile pour la colique & les tranchées des intestins.

On fait de l'excellente glu avec l'écorce de houx.

HOUX FRELON ou PETIT HOUX, se dit d'une plante qui croît aux lieux rudes & pierreux, dans les bois & dans les haies : sa racine est grosse, tortue, raboteuse, dure, serpentante, blanche & garnie de grosses fibres d'un goût âcre, un peu amer. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux pieds, rameuses, pliantes, difficiles à rompre, cannelées & divisées en plusieurs rameaux : ses feuilles sont semblables à celles du mirthe, mais plus fermes, plus dures, pointues, piquantes, nerveuses, sans odeur, sans queue, toujours vertes, d'un goût amer & astringent. Au milieu des feuilles naissent des fleurs d'une seule pièce, jaunâtres & découpées en six parties : il leur succède des baies rondes, grosses comme des pois, un peu molles, qui rougissent en mûrissant, & qui contiennent une ou deux semences dures comme de la corne.

Cette plante fleurit en Avril & Mai : il sort de sa racine au printemps, quelques rejetons tendres & verts qui peuvent être mangés comme des asperges. Si on les laisse croître ils deviennent feuillus, ligneux & plians. On en fait des balais. Autrefois les paysans couvroient avec le houx, les viandes & les autres choses qu'ils vouloient défendre contre les rats & les souris; car ces animaux destructeurs ne pouvoient y pénétrer qu'en se piquant bien fort.

Toutes les parties de cette espèce d'arbrisseau sont d'usage en Médecine, & sont propres pour diviser les humeurs crasses en les faisant

passer par les urines. Sa racine est une des cinq racines apéritives majeures. On s'en sert communément à la dose de demi-once dans les tisannes, apozèmes & bouillons apéritifs qu'on prescrit dans la jaunisse, l'hidropisie, les pales couleurs & la gravelle. La conserve des baies de petit houx est bonne pour l'ardeur d'urine & dans la gonorrhée.

HOXTER ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, sur le Weser, à dix lieues, nord-est, de Paderborn.

HOY ; nom propre d'une île, l'une des Orcades. Elle est située entre celle de Mainland & le nord de l'Écosse dont elle n'est séparée que par le détroit de Pichtland. Elle a douze milles de longueur, un très-bon havre, plusieurs lacs fort poissonneux & de hautes montagnes couvertes de brebis sauvages. Elle appartient aux Anglois.

HOYAU ; subst. masc. Sorte de houe à deux fourchons dont on se sert à fouir la terre. *Le hoyau d'un vigneron.*

Le *h* se fait sentir.

HOYE ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans le comté de même nom dont elle est le chef-lieu.

Le comté de Hoye est borné au nord par le duché de Brême ; à l'orient, par celui de Brunsvick ; au midi, par la principauté de Minden ; & à l'occident, par le comté de Diepholt. Il appartient à l'Électeur d'Hanovre & au Landgrave de Hesse-Cassel.

HOYERSWERDA ; petite ville, château & seigneurie d'Allemagne, dans la Haute Lusace, sur l'Ester, à quatre lieues de Bautzen.

HOYM ; nom propre d'une petite ville d'Allemagne, au Cercle de la Haute Saxe, dans la principauté d'Anhalt-Bernebourg, entre Quedlinbourg & Ascherleben.

HRADISCH ; nom propre d'une ville de Bohème, en Moravie, sur la Morave, à douze lieues, sud est, d'Olmutz.

HU ; substantif masculin. C'est le troisième mois des Tartares du Catai.

HUAGE ; substantif masculin & terme de coutume. On appelle *droit de huage*, une espèce de corvée dûe à quelques Seigneurs par leurs sujets qui sont obligés de huer les bêtes fauves & noires lorsque le Seineur veut y chasser.

HUAPE ; nom propre d'un volcan de l'Amérique méridionale, au Chili, dans la Cordillère des Andes, près de la ville de S. Jean de la Frontera.

HUARD, ou HUART ; substantif masculin. Oiseau de proie qui est une espèce d'aigle. *Voyez* AIGLE. Le Huart qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie ; il avoit près de cinq pieds d'envergure. Le bec de cet oiseau est noir & crochu ; les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse : ils ont deux paupières, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre qu'il a sur toute la partie supérieure du corps : il y a des plumes blanches sur l'occiput qui lui ont fait donner en Anglois le nom de *Baldbunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs ; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille : les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il y a environ vingt-huit plumes dans chaque aile & douze dans la queue : les aîles & la queue ont différentes couleurs, celle de la rouille, du blanc, du brun & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes

longues, les pieds gros, forts, & de couleur bleuâtre; le doigt extérieur peut se diriger en arrière, ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux pieds, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs: il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules.

HUAU; substantif masculin & terme de Fauconnerie. On appelle ainsi les deux ailes d'une buse ou d'un milan qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de fauconnerie au petit bout d'une verge.

HUBIR; (se) vieux mot qui signifioit autrefois se hérisser.

HUCAC; nom propre d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu d'Aser. Don Calmet conjecture que c'est la même que Hucuca qui est attribuée dans Josué à la Tribu de Nephtali.

HUCHE; substantif féminin. Grand coffre de bois dont on se sert principalement pour y pétrir le pain & pour le serrer.

Huche, se dit en termes de Marine, d'un vaisseau qui a la poupe fort élevée.

Le *h* se fait sentir.

HUCHÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Hucher.

HUCHEMENT; vieux mot qui s'est dit autrefois de l'action d'appeler quelqu'un.

HUCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Appeler à haute voix ou en sifflant. Il vieillit & ne se dit plus guère qu'à la chasse.

Le *h* se fait sentir.

HUCHET; substantif masc. Cornet dont on se sert pour appeler, ou pour avertir de loin.

Le *h* se fait sentir.

HUCHEU; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Chekiang dont elle est la troisième Métropole. Elle est grande, riche & commerçante. On y voit cinq Temples consacrés aux hommes illustres. Il y a cinq autres villes dans son département.

HUCIPOCHOTL; substantif masculin. Arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre; sa feuille est à trois pointes; sa fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches; son fruit comme la noisette, de même forme & grosseur, renfermant trois amandes blanches: il porte toute l'année feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action: on l'appelle aussi *hucispacols*.

HUCUCA; *voyez* Hucac.

HUDISMENIL; nom propre d'un bourg de France, en Normandie, environ à deux lieues, est-nord-est, de Grandville.

HUDSON (baie d') nom propre d'un grand golfe de la mer du nord au Septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, & qui a été ainsi appelé de *Henri Hudson*, fameux pilote anglois, qui en fit la découverte dans le siècle dernier, en cherchant un passage pour aller de la mer du nord à celle du sud.

Rien de plus affreux dans la nature, que les environs de la baie d'Hudson: on n'y voit que des terres

arides, & des rocs escarpés qui s'élèvent jusqu'aux nues, lesquels sont entrecoupés de vallées où le soleil ne pénétra jamais, & que des neiges & des glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'est libre dans ces parages, que depuis le mois de Juillet jusqu'à la fin de Septembre, encore y rencontre-t-on fréquemment d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grands embarras. Le froid qu'on ressent l'hiver dans cet affreux pays, est inexprimable. *Voyez* Froid.

HUDWICHWALD; nom propre d'une ville maritime de Suède, capitale de la Province d'Helsingie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les îles d'Agan & de Holsoom.

HUE; terme dont se servent les charretiers pour faire aller les chevaux, & particulièrement à droite.

HUÉ, ÉE; part. passif. *Voyez* Huer.

HUÉBRA; nom propre d'une petite rivière d'Espagne, dans la nouvelle Castille. Elle a sa source aux environs de l'Escurial, & son embouchure dans le Duero, entre la Hinojosa & Frexo de Spadaci uta.

HUÉDABID; nom propre d'une rivière d'Afrique, au Royaume de Maroc. Elle a sa source dans la montagne d'Animmey, entre Escure & Tedla, & son embouchure dans l'Ommirabi, près du guet de Mageratesfa.

HUEDICER; nom propre d'un fleuve d'Afrique, au Royaume d'Alger. Il a sa source au mont Atlas, sur les frontières du Bildulgerid, & son embouchure dans la mer, près du village de Béni-Abdalla.

HUEDNÉFUSA; nom propre d'une rivière d'Afrique, au Royaume de Maroc. Elle a sa source dans la montagne de Hanterre, au-dessus de Maroc, & son embouchure dans le Tensift.

HUED-YL-BARBAR; nom propre d'un fleuve d'Afrique, qui a sa source dans le grand Atlas, près de la ville de Lorbus, au Royaume de Tunis, & son embouchure dans la mer, près du port de Taburc. On pêche beaucoup de corail sur ses bords. C'est le *Rubricatus* de Ptolémée.

HUÉE; substantif féminin. Le bruit que les paysans assemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs.

Huée, se dit aussi figurément des cris de dérision qu'une multitude de gens font contre quelqu'un. *Cet Auteur excita les huées du parterre.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HUEPACHTLI; subst. masc. C'est le douzième des dix-huit mois de l'année des Méxicains: il répond à une partie de notre mois d'Octobre.

HUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire des cris après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs.

Huer, se dit aussi figurément des cris de dérision que plusieurs personnes font contre quelqu'un. *Tous les spectateurs ont hué cette Actrice.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

L'*e* feminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

Le *h* se fait sentir.

HUERRY; substantif masculin. C'est le second mois des Arméniens. Il répond à notre mois de Novembre.

HUESCA; nom propre d'une ville épiscopale d'Espagne, au Royaume d'Arragon, à quatorze lieues, nord-est, de Sarragosse. Il y a une Université.

HUESCAR; nom propre d'une ville d'Espagne, au Royaume de Grenade, au pied du mont Segra, entre les rivières de Guadabar & de Branata.

HUESNE; nom propre d'une petite île de la mer baltique, dans le Sund C'est-là où le fameux astronome Tycho-Brahé avoit son observatoire. On l'appelle aussi Wéen.

HUESSEN; nom propre d'un bourg d'Allemagne, au Duché de Clèves, dans le voisinage d'Arnheim.

HUET; vieux mot qui signifioit autrefois sot.

HUETTE, ou HULOTTE; substantif féminin. *Ulula.* Oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willughbi a donné la description d'une *hulotte* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux pieds huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y a point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulotte* sont très-grands, le bord des paupières est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plumes. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec, sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun : le corps est panaché de cendré & de brun : il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des ailes, des taches noirâtres & roussâtres. Les pieds sont couverts de plumes ; la plante en est jaune ; le doigt extérieur peut s'étendre en arrière ; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant.

HUGUENOT, OTE; substantifs. Nom que l'on donne en France aux Calvinistes. On a formé diverses conjectures sur l'origine de ce mot ; mais la conjecture la plus vraisemblable est qu'il vient d'*égnots*, terme tiré d'*eidgnossen*, qui signifie alliés par serment, & dont se qualifioient entr'eux les Protestans de Genève, d'où par corruption l'on a fait dans la suite *huguenot*.

HUGUENOTTE; substantif féminin. Petit fourneau de terre ou de fer, avec une marmite dessus propre à faire cuire quelque chose à peu de frais.

HUGUENOTTE, se dit aussi d'un gros vaisseau bas & large, de terre cuite & vernissée où les petites gens font leur potage.

On appelle *œufs à la huguenotte*, des œufs cuits dans du jus de mouton.

HUGUENOTISME; substantif masculin. Profession de la religion prétendue réformée.

HUI; adverbe de temps qui n'est plus usité qu'en termes de pratique, & qui sert à marquer le jour où l'on est. *D'hui en un an. D'hui en trois semaines.*

HUI ou **HUY**; nom propre d'une ville des Pays-Bas, dans l'Évêché de Liège, sur la Meuse, à six lieues, nord-est, de Namur.

HUIA; on a ainsi appelé une pierre ressemblante à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blan-

che qui entoure une substance noire ou grise.

HUIAU; vieux mot qui signifioit autrefois cocu, comme il paroît par cette ancienne épigramme:

Ici gît Nicolas Tuyau,
Qui de trois femmes fut huiau;
Il étoit né sous chel plateine,
Qu'il l'eût été del quatrième.

HUICILOPUCHO; nom propre d'un bourg du Méxique, dans l'Amérique septentrionale, sur le bord du lac de México. On y compte environ cinq cens maisons.

HUIGNE; (l') nom propre d'une rivière de France, dans le Perche & le Maine. Elle a sa source à deux lieues, ouest-nord-ouest, de Belleme, & son embouchure dans la Sarthe, à une demi-lieue au-dessous du Mans, après un cours d'environ vingt lieues.

HUIGNER; vieux mot qui signifioit autrefois gronder, murmurer.

HUILE; substantif féminin. *Oleum.* Substance grasse & onctueuse qui se tire de plusieurs sortes de choses, soit par la simple expression, soit par le moyen du feu.

Toute huile, remarque un savant chimiste, est composée de phlogistique, d'acide, d'eau & de terre; car tous ces principes se manifestent dans la décomposition des huiles quelconques; mais peut-être que l'eau & la terre qui font partie des huiles, y sont unies ensemble, & n'existent dans l'huile que sous la forme d'acide.

Cette substance d'une nature assez composée, comme on le voit par ce qu'on vient de dire, est un des principes prochains de toutes les matières végétales & animales; c'est même par leurs parties huileuses, que toutes ces substances diffèrent essentiellement de celles du règne minéral; car il n'y en a aucune de ce dernier, dans laquelle on puisse démontrer un seul atôme d'huile.

Toute l'huile qu'on retire des substances végétales & animales a un certain nombre de propriétés générales qui forment son caractère d'huile; mais elle se diversifie aussi presqu'à l'infini par un très-grand nombre de propriétés particulières, suivant les différentes espèces de matières végétales & animales dont elle est tirée; ce qui a donné lieu de distinguer plusieurs espèces d'huiles.

Il ne sera question ici que des propriétés les plus générales de l'huile.

Toutes les huiles en général sont volatiles; c'est-à-dire, qu'il n'y en a aucune qui exposée à un certain degré de chaleur, ne se réduise & ne s'élève en vapeurs: la chaleur nécessaire pour faire évaporer les huiles les moins volatiles, n'est pas même fort considérable: elle est bien inférieure à celle de l'incandescence; ainsi l'huile doit être regardée comme une substance volatile.

Toutes les huiles auxquelles on fait éprouver à l'air libre le degré de chaleur capable de les réduire en vapeurs, s'enflamment facilement par le contact de quelque matière enflammée, & brûlent avec une flamme blanche, lumineuse & accompagnée de fumée: les huiles de même que les autres corps combustibles, se décomposent entièrement par leur inflammation: au reste cette propriété qu'a l'huile de brûler, démontre que le phlogistique est un de ses principes. La propriété inflammable de l'huile a induit en erreur tous les anciens chimistes jusqu'à Becchet & Stahl.

Ils donnoient le nom d'*huile* au principe inflammable qui entre dans la composition des métaux, du soufre & du charbon, aussi-bien qu'à de l'huile proprement dite ; mais il est bien démontré présentement, que le principe de l'inflammabilité qui entre dans la composition de ces corps, n'est lui-même qu'une des parties constituantes de l'huile, & que l'huile ne peut transmettre son principe inflammable à aucun autre corps, sans se décomposer & cesser elle-même d'être de l'huile.

Toutes les huiles reçoivent des changemens par l'action de l'air, & par le concours des circonstances qui favorisent la fermentation. Leur partie la plus ténue & la plus volatile se dissipe ; d'où s'ensuit un épaississement & une moindre volatilité dans ce qui reste ; d'ailleurs l'acide combiné dans ces mêmes huiles se développe & se dégage de plus en plus.

Les acides ont en général de l'action sur les huiles quelconques ; mais les effets qu'ils produisent en se combinant avec elles, sont extrêmement variés, suivant la nature de l'acide, suivant sa plus ou moins grande concentration, & suivant l'espèce d'huile.

Les acides minéraux, même les plus forts, n'agissent en général que foiblement, ou même point sensiblement sur les huiles, lorsqu'ils sont étendus dans une grande quantité d'eau ; parceque cette eau dont ils sont supersaturés, & avec laquelle ils ont beaucoup d'affinité, les empêche d'agir avec assez d'efficacité sur l'eau & sur le phlogistique, principes de l'huile. Mais il en est tout autrement, lorsqu'ils sont concentrés jusqu'à un certain point ; ils s'unissent alors aux principes des huiles avec une force proportionnée à leur degré de concentration, & à l'affinité qu'ils ont chacun, suivant leur nature, avec le principe inflammable & avec l'eau.

L'acide vitriolique concentré saisit avec beaucoup de force tous les principes de l'huile : on apperçoit dans ce mélange un bouillonnement intérieur, un degré de chaleur considérable : il s'en élève des vapeurs d'une odeur mixte d'empyreume & d'acide sulfureux volatil : l'huile change de couleur, devient brune, rougeâtre ou noirâtre, & acquiert un grand degré d'épaississement.

L'action de l'acide nitreux sur les huiles est encore plus vive, plus prompte & plus marquéee que celle de l'acide vitriolique : il s'élève du mélange une quantité beaucoup plus considérable de vapeurs : l'effervescence est beaucoup plus forte, l'épaississement est plus prompt, & la chaleur est si grande, avec le plus grand nombre des huiles, que lorsque l'acide nitreux est bien concentré, elle atteint en un instant le degré de l'ignition, ensorte que ce mélange s'enflamme subitement.

L'action de l'acide marin, même le plus concentré, est bien différente sur les huiles quelconques ; elle est infiniment plus foible : on peut même dire qu'elle est nulle, & qu'il ne se fait même point de véritable union entre ces deux substances.

Il est manifeste que la différence des effets de ces trois acides sur les huiles, vient de la différence de leur affinité avec le principe inflammable ; car il y a ici de la part de ces acides, une gradation tout-à-fait semblable à celle qu'on remarque dans la manière dont ils agissent

sent sur les matières minérales qui comme les substances métalliques, contiennent du phlogistique.

Comme les différentes espèces d'huiles ont chacune leur caractère & leurs propriétés particulières, les phénomènes qu'elles présentent avec les acides sont aussi fort différens & fort diversifiés à cet égard. Les acides vitrioliques & nitreux sont portés à s'unir très-intimément avec toutes les huiles très-ténues, très-volatiles & très-inflammables; mais ces qualités mêmes de ces huiles les mettent en quelque sorte en état d'éluder en grande partie l'action de ces acides lorsqu'ils sont très-concentrés; car pendant la réaction, elles se dissipent en vapeurs presqu'en entier, quelquefois même en un instant.

Les huiles moins ténues & moins volatiles qui sont disposées à s'épaissir d'elles-mêmes par l'évaporation de leur partie la plus subtile, propriété qu'elles doivent à une certaine quantité de matière résineuse, ou gommo-résineuse qu'elles contiennent, sont par cela même en état d'éprouver l'action des acides dans toute sa force, & c'est par cette raison qu'elles sont aussi les plus propres à être enflammées par le mélange de l'acide nitreux concentré.

Enfin celles des huiles qui ont un certain degré de consistance & d'onctuosité, qui manquent de volatilité, & qui ne sont point disposées à l'épaississement par l'évaporation, résistent davantage à l'action des acides; elles n'en sont point altérées & à demi décomposées comme les précédentes; elles s'y unissent plus lentement, plus difficilement; elles ne font que s'épaissir par le mélange de l'acide vitriolique & de l'acide nitreux seuls, & prendre un caractère de savon acide ou de graisse.

Si les huiles reçoivent des altérations de la part des acides, ceux-ci en reçoivent aussi de la part des huiles avec lesquelles ils se combinent. On peut dire qu'en général les acides minéraux s'adoucissent & s'affoiblissent considérablement par leur union avec les huiles, & que cette union les rapproche du caractère des acides végétaux, ou même les assimile entièrement à ces acides: ensorte que s'il est vrai, comme plusieurs le croient, que les végétaux & par conséquent les animaux ne sont formés que de minéraux diversement modifiés, c'est au principe huileux que les règnes végétal & animal possèdent exclusivement, qu'on doit attribuer toutes les propriétés par lesquelles les acides de ces règnes diffèrent de tous ceux du minéral.

Toutes les huiles dissolvent le soufre, & forment avec lui une espèce de composé qu'on nomme *baume de soufre*. La connexion de l'acide vitriolique avec le phlogistique paroît beaucoup diminuée dans le souffre par l'intervention de l'huile; car si l'on soumet le baume de soufre à la distillation, ce soufre se décompose totalement ou du moins en grande partie, puisqu'on n'en retire que les mêmes principes que fournit la combinaison de la même huile avec l'acide vitriolique seul mis dans les mêmes proportions.

Les alcalis ont de l'action sur toutes les huiles, & se combinent avec elles jusqu'à un certain point, mais plus ou moins facilement, suivant la nature de l'huile; il paroît qu'en général, moins l'huile est ténue & volatile, & plus les

alcalis la dissolvent facilement & réciproquement.

De la combinaison d'un alcali avec une huile, il résulte un composé qui a plus ou moins de consistance, & qu'on nomme *savon*. L'huile qui entre dans la composition du savon devient aisément miscible avec l'eau par l'intermède de l'alcali; mais elle ne s'y dissout point parfaitement; car la dissolution du savon a toujours un coup d'œil blanc laiteux, ce qui indique que l'huile du savon dissous dans l'eau, est dans un état qui ressemble un peu à celui d'émulsion. Cela prouve en même temps que la combinaison des huiles avec les alcalis n'est pas intime; aussi l'huile ne reçoit-elle point ou presque point d'altération de la part des alcalis; car on peut la séparer du savon par l'intermède d'un acide quelconque, & on la retire presque telle qu'elle étoit avant qu'elle fût entrée dans cette combinaison.

Les huiles peuvent s'unir avec les substances métalliques : celles qu'elles attaquent le plus sensiblement sont le cuivre & le plomb. Les huiles dissolvent le cuivre, même à froid, & il en résulte une matière d'un vert bleuâtre, très-éclatant; c'est vraisemblablement par leurs principes acides & phlogistiques que les huiles agissent sur ce métal & sur les autres; peut-être néanmoins le concours de l'air facilite-t-il beaucoup cette dissolution, peut-être même y est-il nécessaire.

A l'égard du plomb, ce sont surtout les chaux de ce métal, comme le minium, la céruse & la litharge, avec lesquels les huiles se combinent le plus facilement, sans doute à cause de la division de ces préparations de plomb, & ce sont singulièrement les huiles les moins ténues & les moins volatiles qui les dissolvent le mieux. Lorsque les chaux de plomb ne sont unies aux huiles qu'en petite quantité, elles ne leur ôtent pas entièrement leur fluidité, mais elles la diminuent, & donnent aux huiles la propriété de se dessécher beaucoup plus promptement. Ces huiles qu'on nomme *huiles cuites* ou *siccatives*, sont d'usage dans la peinture à l'huile pour la faire sécher beaucoup plus promptement. Lorsque les chaux de plomb sont combinées avec les huiles en grande quantité, il en résulte un corps solide, opaque & tenace, susceptible de se ramollir par la chaleur. Ces combinaisons sont d'usage dans la pharmacie, elles servent à donner la consistance & la ténacité convenables à un grand nombre d'emplâtres. M. Geoffroi a remarqué que les chaux de plomb combinées avec les huiles, forment un composé qui a quelques caractères savonneux, qu'il donne à l'eau la saveur & l'onctuosité de l'eau de savon, qu'il la fait mousser de même; qu'on peut séparer l'huile d'avec le plomb par le moyen des acides, de la même manière qu'on décompose les savons alcalins, & que l'huile qu'on sépare de la sorte est toute semblable à celle qu'on peut retirer par une semblable décomposition des savons alcalins.

Voici les différentes espèces d'huile auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter.

HUILES ANIMALES. Toutes les substances animales sont remplies d'huile naturellement onctueuse, très-douce, & qui n'est point assez volatile pour s'élever au degré de chaleur de l'eau bouillante; mais en

général l'huile qu'on peut retirer des animaux, est dans deux états bien différens, & qu'il est très-essentiel de distinguer l'un de l'autre.

Le premier état est celui de beurre & de graisse; cette espèce d'huile animale est épaisse ou figée, & doit cette qualité à une quantité considérable d'acide qui lui est intimement combiné, & qui ne peut se développer que par l'action du feu, ou par la rancidité qu'elle contracte avec le temps.

L'huile des animaux qui est sous la forme de beurre ou de graisse, n'est point dans un état de combinaison avec les autres principes des matières animales : elle fait bande à part, elle est surabondante à la composition animale, & est d'une nature absolument différente de l'huile qui est véritablement combinée dans ces substances. Cette huile animale surabondante qu'on peut nommer *huile adipeuse*, ressemble parfaitement à celles des huiles végétales que quelques chimistes nomment avec raison *huiles grasses*, & à la cire; elle ne contient comme elles d'autre substance saline que de l'acide. L'acide de toutes les matières huileuses y est plus intimement combiné que dans une autre espèce; delà vient que les huiles de cette sorte se rancissent beaucoup moins promptement, que lorsqu'on les soumet à des distillations réitérées on en retire moins d'acide à chaque distil-lation, & qu'elles sont les plus difficiles de toutes à rendre ténues & volatiles par ce moyen.

Les huiles de cette espèce qu'on peut retirer des animaux sont la graisse, la moëlle, l'huile de jaune d'œuf par expression, la matière qu'on nomme blanc de baleine & autres de cette nature.

Le second état dans lequel se trouve l'huile des animaux, est l'état de combinaison. La substance qui forme presqu'entièrement toutes les parties dont le corps de l'animal est composé, comme la chair, les tendons, les nerfs, les cartilages, les os, la corne, les poils, *&c.* est une substance gélatineuse, parfaitement dissoluble dans l'eau, & qui n'en trouble point la transparence. Cette matière soumise à la distillation, fournit une grande quantité d'huile qui provient de sa décomposition : comme cette huile n'est nullement apparente dans la matière gélatineuse, qui n'a point été décomposée, & qu'elle est parfaitement dissoluble dans l'eau; il s'ensuit que cette même huile est un des principes de la matière gélatineuse, & qu'elle est rendue parfaitement miscible avec l'eau par l'intermède des principes salins de cette matière : elle est par conséquent dans un état parfaitement savonneux.

Lorsque la matière gélatineuse n'a reçu aucune altération, l'huile qu'elle contient paroît absolument douce, & n'a point assez de volatilité pour s'élever au degré de chaleur de l'eau bouillante : car les matières animales fraîches, ne fournissent rien que de l'eau à ce degré de chaleur, si on en excepte celles qui ont quelque odeur particulière, comme le musc, le castoreum, & d'autres de même nature. Mais si on leur fait éprouver une chaleur plus forte, alors on en retire beaucoup d'alkali volatil, & d'une huile dont les premières portions sont ténues, pénétrantes & volatiles. C'est cette huile qu'on doit regarder comme la véritable huile animale; elle a une odeur

empyreumatique forte, désagréable & mêlée de celle de l'alkali volatil; à mesure que cette huile monte dans la distillation, elle devient de plus en plus épaisse, comme cela est ordinaire à toutes les huiles.

Cette huile animale diffère essentiellement de la graisse & de toutes les huiles végétales, & cette différence vient de ce que ces dernières contiennent toutes un acide qui se développe & qui se sépare par la distillation; au lieu que celle dont il s'agit présentement, ne paroît pas fournir un seul atôme d'acide, mais plutôt un peu d'alkali volatil.

Huile animale rectifiée ou de Dippel. L'huile animale, telle qu'elle vient d'être décrite dans l'article précédent, est susceptible comme les huiles quelconques, de s'atténuer & de devenir de plus en plus volatile par des distillations réitérées; on peut en la soumettant à un nombre suffisant de distillations successives, la rendre presque aussi blanche, aussi ténue & aussi volatile que l'éther. On lui a reconnu lorsqu'elle est dans cet état, la propriété d'agir sur le cerveau & sur le genre nerveux, & d'en calmer les mouvemens irréguliers, propriété qui lui est commune avec toutes les autres matières inflammables très-atténuées & très-volatiles; mais celle-ci est recommandée singulièrement pour les affections épileptiques & convulsives: on la fait prendre par gouttes, depuis quatre jusqu'à dix ou douze, ou même plus, incorporée dans quelques drogues ou dans un véhicule approprié.

Il est très-essentiel que l'huile animale destinée à ces usages médicinaux, ait le degré de ténuité qu'on vient de décrire, ainsi que l'a indiqué Dippel, dont elle a conservé le nom; mais alors elle est nécessairement fort chère, tant à cause de la main d'œuvre, longue & embarrassante qu'il faut employer pour la rendre telle, que par la petite quantité qu'on en retire. D'ailleurs, cette huile, quoique bien préparée, est très-susceptible de perdre sa blancheur, & même sa ténuité; il suffit pour cela qu'elle soit exposée à l'air pendant fort peu de temps; ce qui vient de ce que sa partie la plus ténue & la plus volatile s'évapore presque en un instant, & de ce que le propre du résidu moins volatil de cette huile, est de prendre toujours beaucoup de couleur. On observe, pour éviter cet inconvénient, de l'enfermer aussitôt qu'elle est faite, dans des flacons bien nets de cristal, qui doivent être bouchés aussi de cristal très-exactement, & qu'on ne doit déboucher que le moins qu'il est possible.

Quoique toutes les substances animales contiennent l'espèce d'huile dont il s'agit, elles ne sont cependant pas toutes également propres à fournir par la distillation de l'huile capable de se rectifier en bonne huile de Dippel. On doit choisir pour cet usage les parties des animaux qui ne contiennent que la substance gélatineuse la plus pure, & qui sont absolument exemptes de matière graisseuse; car l'huile de cette dernière, qui se confond nécessairement avec l'autre dans la distillation, contenant, comme on l'a dit, au mot *huile animale*, une grande quantité d'acide qui lui est intimément combiné, & dont elle ne se sépare que très-difficilement, n'a

pas à beaucoup près la même facilité à s'atténuer, que la véritable huile animale, sans compter que l'une ayant un caractère alkalin, & l'autre un caractère acide, il est probable qu'elles ne produiroient pas les mêmes effets médicinaux : ainsi les chairs, les os, le sang même des animaux contenant toujours quelques substances huileuses de la nature de la graisse ou de la moelle, ne doivent pas être choisies pour faire l'huile de Dippel; les cornes & particulièrement celles de cerf, qui contiennent une grande quantité de substance gélatineuse très-pure, sont les matières animales dont on peut retirer la plus grande quantité de cette huile bien conditionnée.

Quant à la maniére de faire l'huile de Dippel, voici ce qu'il y a de plus important à observer. Premièrement, il est très-essentiel de changer de vaisseaux à chaque distillation, ou du moins de nettoyer parfaitement ceux qui ont servi; car une très-petite quantité de la partie la plus épaisse & la moins volatile suffit pour gâter beaucoup de celle qui l'est davantage. En second lieu, M. Baumé a remarqué qu'on abrége considérablement le travail, lorsqu'on a l'attention de ne faire passer dans chaque distillation que la première portion la plus volatile, & de laisser une grande quantité de résidu, qu'on néglige pour ne s'attacher qu'à rectifier toujours cette première portion d'huile; par ce moyen, on obtient en trois ou quatre distillations, une bonne quantité de très-belle huile de Dippel, qu'on ne pourroit obtenir pareille, qu'après cinquante ou soixante distillations, si l'on n'avoit point cette attention.

HUILES DOUCES TIRÉES DES VÉGÉTAUX PAR EXPRESSION. Les matières végétales, ou du moins un très-grand nombre d'entr'elles, contiennent de l'huile dans deux états différens, de même que cela a lieu dans les animaux; c'est-à-dire, qu'il y a dans les végétaux une certaine quantité d'huile surabondante à leur combinaison, qui n'entre point dans la composition de leurs principes prochains, qui fait bande à part, & qui est déposée en réserve dans différentes parties des végétaux; & une autre quantité d'huile combinée, laquelle est une des parties constituantes de leurs principes prochains : tels que la substance savonneuse extractive, les acides, les sels essentiels, les matières mucilagineuses. C'est de la première de ces huiles végétales, dont il s'agit dans cet article : mais cette huile surabondante & non combinée, qu'on peut tirer de certains végétaux, varie aussi dans ses espèces : il y en a de deux espèces principales; l'une est âcre, volatile & odorante, elle porte le nom *d'huile essentielle.*

Voyez au mot ESSENTIEL où l'on en a parlé : l'autre espèce est douce, ne s'élève point au degré de chaleur de l'eau bouillante, & n'a point, ou presque point d'odeur : c'est de celle dont il va être parlé.

La plupart des graines & des amandes sont le réservoir particulier de l'huile surabondante dont il s'agit ici. Si l'on écrase & qu'on pile ces substances, cette huile se manifeste de tous côtés. En les triturant avec de l'eau, elle se réduit dans l'état d'émulsion; & lorsqu'au lieu de triturer ces substances avec l'eau, on les soumet à la presse,

on en fait sortir l'huile en très-grande abondance.

Lorsque les graines & amandes dont on tire l'huile de cette manière, sont récentes & ont été préservées de la rancidité, l'huile qui en sort a une saveur très-douce ; elle est d'abord un peu trouble par le mélange de quelques parties de l'amande qui lui sont mêlées ; mais ces matières se séparent au bout de peu de temps en forme de sédiment, & l'huile devient claire.

Ces huiles ne sont jamais bien fluides & ténues, elles ont au contraire une onctuosité considérable : elles n'ont point assez de volatilité pour s'élever dans la distillation au degré de chaleur de l'eau bouillante, ainsi qu'on l'a déja dit ; & lorsqu'on leur fait éprouver une chaleur plus forte, & capable de les faire monter en vapeurs, alors elles éprouvent une altération considérable ; de douces & d'inodores qu'elles étoient d'abord, elles deviennent fort âcres & d'une odeur très-empyreumatique. Quoiqu'elles soient susceptibles de brûler très-bien, elles ne s'enflamment point par le seul attouchement d'une matière enflammée, comme le font toutes les matières inflammables que leur volatilité réduit continuellement en vapeurs : celles-ci demandent le secours d'une mèche, ou à être chauffées jusqu'au point de s'évaporer, pour pouvoir s'enflammer.

Les huiles douces tirées par expression, éprouvent à la longue différentes altérations ; avec le temps elles perdent beaucoup de leur douceur, elles contractent une acrimonie & une odeur très-forte. Ces changemens qui se nomment *rancidité*, sont occasionnés par une sorte de fermentation intérieure qui produit des effets semblables, à la promptitude & à la force près, à ceux de l'action du feu. Il est certain que l'acide intimement combiné dans ces huiles, & qui ne se manifeste aucunement quand elles sont récentes, & qu'elles n'ont reçu aucune altération, se développe de plus en plus à mesure qu'elles vieillissent, de même que lorsqu'on les expose au feu : c'est-là la raison pour laquelle elles deviennent âcres dans l'un & l'autre cas ; c'est aussi par la même raison, que d'indissolubles dans l'esprit-de-vin qu'elles sont d'abord, elles deviennent d'autant plus attaquables par ce dissolvant, qu'elles ont plus de rancidité, ou qu'elles ont été distillées un plus grand nombre de fois. M. Macquer a démontré dans un mémoire *sur la cause de la différente dissolubilité des substances huileuses dans l'esprit-de-vin*, que cela dépend entièrement de l'état de l'acide de ces matières, qu'elles y sont toujours d'autant plus dissolubles que leur acide est plus abondant & plus développé, & réciproquement.

De toutes les espèces d'huiles, celles dont il s'agit à présent, sont les plus propres à se combiner avec les alkalis fixes, à former de bon *savon*, & à dissoudre les matières métalliques.

Toutes ces huiles douces surabondantes dans les végétaux, & qu'on peut tirer par la simple expression, se ressemblent entr'elles par les propriétés générales dont on vient de faire mention ; mais elles différent considérablement les unes des autres, par le degré dans lequel elles possèdent ces propriétés & plusieurs autres. Les unes,

telles que celles de lin, de noix, d'œillet, de chenevis, sont disposées à se rancir, à s'épaissir, & à se dessécher assez promptement; elles résistent à un très-grand froid sans se figer, forment des composés résineux par le mélange des acides vitrioliques ou nitreux, & s'enflamment assez facilement par l'acide nitreux fumant, comme l'a fait voir M. Rouelle. Les autres, comme celle de ben, d'olives, d'amandes-douces, de navette, *&c.* se rancissent & s'épaississent infiniment plus lentement, elles refusent même de se dessécher entièrement, elles se figent à un froid très-léger, ont moins de disposition à se combiner avec les acides vitrioliques & nitreux, forment avec ces acides des composés qui ressemblent plutôt à des graisses & des savons, suivant l'observation de M. Baumé, qu'à des résines, & enfin ne peuvent s'enflammer que par le concours de ces deux acides très-concentrés.

On peut ranger dans la classe de ces dernières huiles, quelques matières huileuses concrètes & douces qu'on retire des végétaux: telles que le *beurre de cacao*, la *cire verte de la Louisianne*, & peut-être beaucoup d'autres qu'on n'a point encore suffisamment examinées. On sent bien aussi, que parmi le grand nombre d'huiles douces non volatiles qu'on peut tirer par expression, il doit y en avoir beaucoup qui tiennent plus ou moins de la nature de l'une ou de l'autre des deux principales espèces dont on vient de parler.

Huiles fétides empyreumatiques: on comprend sous ce nom toutes les huiles des matières végétales & animales, tirées par la distillation à un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante, parceque ces huiles ont en effet une odeur désagréable de brûlé ou d'empyreume. *Voyez* Empyreume.

On appelle *huile de scorpion*, de l'huile d'olive dans laquelle on a fait mourir plusieurs scorpions.

Huile, absolument dit, se prend ordinairement pour l'huile d'olive; & c'est dans cette acception qu'on dit, *de bonne huile, d'excellente huile. Il faut de l'huile dans la salade. Une friture à l'huile.*

On donne aussi le nom d'*huile* à différentes compositions qui se font avec des fleurs, en les mettant infuser dans de l'huile d'olive. *De l'huile de fleur d'orange. De l'huile de Jasmin.*

Huile de Cade, se dit d'une huile fétide dont nous avons parlé au mot genévrier. *Voyez* ce mot.

On appelle *huile de pétrole*, une sorte d'huile qui coule naturellement de certaines pierres dans le Levant. *Voyez* Pétrole.

Huile de Médie, ou Huile des Mèdes, ou Huile de Medée: nom que les Anciens ont donné à une huile célèbre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appela *huile de Médie*, parcequ'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommèrent *huile de Medée*, parcequ'ils imaginèrent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de sa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, si l'on trempe une flèche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend feu immédiatement sans possibilité de l'éteindre avec de l'eau.

On dit proverbialement, *on tireroit plutôt de l'huile d'un mur, que de l'argent de cet homme-là.*

On dit figurément, *jeter de l'huile dans le feu, sur le feu ;* pour dire, exciter la colère, l'amour, &c. déjà allumés.

On dit aussi figurément, que *les écrits d'un Auteur sentent l'huile ;* pour dire, qu'on sent bien qu'il les a faits avec beaucoup de peine.

En parlant figurément & familièrement de ce qu'on regarde comme une honte, comme un affront ineffaçable, on dit, que *c'est une tache d'huile.*

En parlant aussi de certaines choses qu'on regarde comme un mal qui va toujours en augmentant, on dit, que *c'est une tache d'huile qui s'étend toujours.* Et lorsqu'on parle d'un homme fort vieux & qui n'a plus d'humide radical, on dit proverbialement, qu'*il n'y a plus d'huile dans la lampe.*

On appelle *les Saintes-Huiles*, les huiles dont on se sert pour le Chrême & pour l'Extrême-Onction. On dit d'un malade, qu'*il a reçu les Saintes-Huiles ;* pour dire, qu'il a reçu l'Extrême-Onction.

Huiles improprement dites : il y a un assez grand nombre de préparations auxquelles les anciens Chimistes ont donné le nom d'*huile*, simplement à cause de leur consistance, quoiqu'elles soient d'ailleurs absolument différentes de l'huile, & qu'elles n'en aient aucune propriété.

Voici les principales :

Huile d'antimoine : on appelle ainsi le *beurre d'antimoine*, & quelques autres dissolutions de ce demi-métal par les acides.

Huile d'arsenic : c'est une combinaison de l'acide du sel commun très-concentré avec l'arsenic : cette combinaison se fait précisément comme le beurre d'antimoine. On mêle parties égales d'arsenic & de sublimé corrosif, & on les distille : il passe une liqueur qui ressemble assez au beurre d'antimoine. C'est un très-puissant, mais en même temps un très-dangereux caustique. Cette opération prouve que l'arsenic, comme le régule d'antimoine & plusieurs autres substances métalliques, est capable de décomposer le sublimé, en s'emparant de son acide. Le mercure est par conséquent revivifié dans cette opération comme dans toutes les autres semblables.

Huile de chaux : c'est le nom ordinaire du sel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorsqu'il est sous la forme d'une liqueur concentrée.

Huile de mercure. Lorsqu'on a dissous du mercure par l'acide vitriolique, & qu'on mêle cette dissolution dans de l'eau pour donner lieu à la précipitation du turbith minéral, il reste dans la liqueur une combinaison de l'acide vitriolique, avec ce qu'il peut tenir de mercure dans l'état salin : c'est, à proprement parler, un vitriol de mercure. On peut obtenir ce sel, qui est susceptible de cristallisation, en faisant évaporer l'eau qui le tient en dissolution ; ce même sel se résout en liqueur, lorsqu'on l'expose dans un lieu humide ; & c'est cette liqueur que Lémeri nomme *huile de mercure.*

Lémeri donne aussi le nom d'*huile de mercure* à la dissolution du sublimé corrosif dans de l'esprit de vin.

Huile des métaux. Quelques chimistes ont ainsi appelé le phlogistique ou la partie inflammable qui

entre

entre dans la combinaiſon des métaux.

Huile de Saturne. C'eſt une diſſolution du ſel de Saturne dans de l'huile eſſentielle de térébenthine. On met ce ſel dans un matras; on verſe par-deſſus de l'huile de térébenthine juſqu'à ce qu'elle ſurnage de quelques travers de doigts, & on le fait digérer à un feu doux pendant dix ou douze heures; la liqueur, dit Lémeri, prend une couleur rouge. Cet auteur preſcrit de concentrer cette diſſolution, en retirant enſuite par la diſtillation une partie de l'huile de térébenthine, & la recommande comme très-propre à nettoyer & à cicatriſer les ulcères, ſurtout ceux qui ſont putrides. Cette préparation qui eſt certainement un puiſſant antiputride, doit être très propre à remplir les indications dont on vient de parler.

Entre les huiles improprement dites, celle ci eſt une de celles auxquelles on a eu le moins de tort de donner ce nom, car le fonds en eſt effectivement de l'huile, & cette huile tient réellement du plomb en diſſolution. Lémeri aſſure qu'on peut diſſoudre ainſi en entier une quantité donnée de ſel de Saturne, en employant aſſez d'huile de térébenthine. Cette préparation qui n'a été faite que pour des uſages médicinaux, a de plus quelque choſe d'intéreſſant pour la chimie, & mériteroit qu'on en fît un examen particulier.

Huile de soufre. Quelques chimiſtes ont donné ce nom à l'eſprit ou à l'acide du ſoufre concentré.

Huile de tartre par défaillance. On appelle ainſi le ſel alcali fixe du tartre réſous en liqueur par l'humidité de l'air, ou même celui qu'on a fait diſſoudre exprès dans de l'eau pour l'avoir en liqueur. Cette liqueur n'étant aucunement de l'huile, ce nom lui convient d'autant moins qu'il y a une véritable huile de tartre; ſavoir, celle qu'on retire du ſoufre par la diſtillation. Cette dénomination d'huile quoique très-défectueuſe, eſt néanmoins encore fort uſitée. On devroit appeler cette liqueur *alcali de tartre* ou *alcali végétal en liqueur.*

Huile de Vénus. Lémeri donne ce nom au ſel formé par l'union du cuivre avec l'acide nitreux, lorſqu'il s'eſt réſous en liqueur par l'humidité de l'air: c'eſt un cauſtique eſcarrotique, de même que toutes les combinaiſons pareilles de matières métalliques avec des acides quelconques, auxquelles on a donné anciennement le nom d'*huile*, lorſqu'elles ſont réſoutes en liqueur. Une eſpèce de médecin empyrique a rendu célèbre ce nom d'*huile de Vénus* dans ces derniers temps, parcequ'il l'a donné à un ratafiat de ſa compoſition qui a été trouvé agréable, & qui a eu une grande vogue.

Huile de vitriol. On nomme encore très-communément ainſi, quoique fort mal à propos, l'acide vitriolique concentré.

Chez les Hébreux on appeloit *huile de joie*, l'huile de parfum dont on ſe frottoit dans les jours de joie & de cérémonie.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde très-brève.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HUILÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Huiler.

HUILER; verbe actif de la première conjugaiſon; lequel ſe conjugue comme Chanter. *Oleo inducere*, Enduire d'huile, oindre, frotter

avec de l'huile. *Huiler les parties d'une montre, d'une pendule. Huiler du papier.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUILEUX, EUSE; adjectif. *Oleosus, a, um.* Qui est gras & de nature d'huile. *Un teint huileux. La peau huileuse.*

On appelle *sausse huileuse*, une sausse mal liée, & qui est devenue grasse en chauffant.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUILIER; substantif masculin. *Vas olearium.* Le vase dans lequel on sert l'huile sur la table. *Un huilier de cristal.*

On appelle aussi *huiliers* des ouvriers qui passent au moulin la navette, le chenevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expression. Ils broient d'abord ces graines sous une roue centrale qu'un cheval mene; en se broyant elles passent à travers un plancher percé de trou, où on les ramasse autour de la roue; de-là on les porte à un pressoir où l'on exprime l'huile; la graine broyée est enfermée dans une grosse toile à travers laquelle l'huile sort par l'action du pressoir.

HUILIÈRE; substantif féminin & terme de Marine. Sorte de petite cruche où l'on met l'huile dont on se sert dans un vaisseau.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUILLÉ; nom propre d'un bourg de France, en Anjou, sur la Loire, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de la Flèche.

HUIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Terme de Fauconnerie qui se dit du cri du milan.

HUIS; vieux mot qui signifioit autrefois porte, & qui n'a plus d'usage qu'au Palais.

On appelle *audience à huis clos*, une audience qui n'est point publique, & à laquelle on ne laisse entrer que les parties intéressées, avec leurs Avocats & Procureurs, afin d'éviter l'éclat que la cause pourroit faire.

On appelle aussi *audiences à huis clos*, les audiences qui se donnent à la Grand'Chambre sur les bas siéges, parceque la porte de cette chambre n'est point ouverte alors comme elle l'est pendant les grandes audiences.

HUISSEAU; nom propre d'un bourg de France, dans l'Orléanois, à trois lieues, ouest, d'Orléans.

HUISSERIE; substantif féminin. Assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte. *Ce menuisier a fait toutes les huisseries du château.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUISSERIE; nom propre d'un bourg de France, dans le Maine, à une lieue, sud, de Laval.

HUISSIER; substantif masculin. Ministre de la Justice, qui fait tous les exploits nécessaires pour contraindre les parties tant en jugement que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commissions emanées du Juge.

Les *Huissiers* ont été ainsi nommés parceque ce sont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction est de tenir la porte close lorsque l'on délibère au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre sans la permission du Juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être secrettes; de faire entrer ceux qui sont mandés au tribunal, & d'en faire sortir ceux qui y causent du trouble.

Ceux qui faisoient la fonction d'*huissiers* & de sergens chez les Romains, étoient appelés *Apparitores*, *Cohortales*, *Executores*, *Statores*, *Cornicularii*, *Officiales*.

En France on les appeloit tous anciennement *Servientes*, d'où l'on a fait en françois *sergent*. On les appeloit aussi indifféremment *Bedels* ou *Bedeaux*, ce qui dans cette occasion signifioit *Semonceur public*.

Dans la suite on distingua entre les sergens ceux qui étoient de service dans le tribunal. Ceux qui faisoient le service au Parlement sont appelés dans un registre de l'an 1371 *Valeti Curiæ*, & dans les lettres du 2 Janvier 1365, le Roi les appelle *nos amés Varlets*. On sait que le terme de *varlet* ou *valet* ne signifioit pas alors une fonction vile & abjecte, telle que celle d'un domestique, puisque les plus grands vassaux se qualifioient valets ou varlets de leur seigneur dominant; les places d'*huissier* au Parlement s'achetoient déjà à cause des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huissier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple pour les *huissiers* du Parlement dans un mandement de l'an 1388, adressé *primo Parlementi nostri hostiario seu servienti nostro*.

La plupart des sergens ayant ambitionné le titre d'*huissiers*, quoiqu'ils ne fissent point de service auprès du Juge; on a appelé *Huissiers-audienciers* ceux qui sont de service à l'audience pour les distinguer des autres *huissiers* ou *sergens*.

Il étoit défendu aux *huissiers* même du Parlement, de se qualifier de *Maîtres*. Ce titre étoit alors réservé aux Magistrats; mais depuis que ceux-ci se sont fait appeler *Monsieur*, les *huissiers* se sont attribué le titre de *Maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal lorsqu'il est en corps ou par députés, & aussi devant les premiers Officiers lorsqu'ils entrent au siége ou qu'ils en sortent, afin de leur faire porter honneur & respect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur passage; c'est pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'est un des *huissiers* qui appelle les causes à l'audience sur les placets ou sur un rôle ou mémoire. Ils sont couverts en faisant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeler leurs causes.

Les autres *Huissiers* du même siége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres sont chargés particulièrement de faire faire silence ou de faire sortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'emprisonner ceux qui causent du trouble dans l'audience.

Ces *Huissiers* font toutes significations, saisies & exécutions, & autres contraintes chacun dans son ressort. Quelques-uns ont par le titre de leur office le pouvoir d'exploiter partout le Royaume; d'autres seulement dans le ressort du tribunal auquel ils sont attachés.

Lorsqu'ils sont chargés d'une exécution, ils la doivent faire sans différer, à peine d'être tenus de dommages & intérêts envers la Partie.

Il leur est défendu de retenir l'argent qu'ils reçoivent des débiteurs de leurs Parties, à peine de privation

de leurs charges & de tous dépens, dommages & intérêts, & d'être contraints par corps à la restitution de l'argent qu'ils auront reçu. Ainsi les Sergens Porteurs des pièces, recevant le principal & dépens liquidés, ne peuvent retenir ce qu'ils prétendent leur être dû pour leurs expéditions; mais doivent remettre le tout à ceux qui les ont chargés, sauf à se pourvoir contre eux pour les frais de ce qu'ils auront fait. Sur quoi il faut remarquer que quand un Sergent ne remet pas tout l'argent qu'il a reçu, le créancier ne peut pas, sous prétexte que son Sergent ne lui a pas remis toute la somme entre les mains, poursuivre le débiteur pour le surplus. Ainsi jugé par arrêt du 17 Février 1694 rapporté dans le journal des audiences.

Les Sergens & Huissiers doivent agir avec beaucoup de sagesse & de modération dans toutes les expéditions qu'ils font, sous peine d'être condamnés en dommages & intérêts qui peuvent être considérables suivant les circonstances. Par arrêt du Parlement de Paris du 18 Avril 1698, la Cour, sur le fondement des abus que quelques-uns d'eux commettoient dans l'exercice de leurs charges, condamna deux Huissiers solidairement à cinq cens livres de dommages & intérêts, les interdit pour six mois de leurs fonctions & les condamna en tous les dépens envers une femme qu'ils avoient battue & excédée dans le temps qu'ils procédoient à l'enlèvement de ses meubles saisis.

Les Huissiers qui procèdent à des ventes de meubles, ne peuvent sans crime, s'adjuger à eux-mêmes à vil prix, les choses qu'ils vendent, soit sous leurs noms soit sous des noms interposés.

Delaunoy, Huissier à cheval, qui s'étoit adjugé des meubles qu'il vendoit, a été condamné à l'amende honorable & à neuf ans de galères; ce qui a été exécuté le 23 Juin 1756. L'arrêt étoit du 31 Juin 1755.

Le 10 Avril 1731, un Huissier du Châtelet a été décrété d'ajournement personnel par arrêt de la Cour, par la raison qu'il n'avoit pas pu indiquer la personne à la requête de laquelle il avoit formé opposition à un mariage.

Lorsqu'on fait rébellion contre les Huissiers, ils doivent en dresser leur procès-verbal: c'est une action grave d'insulter le moindre Huissier dans ses fonctions, parce que l'injure est censée faite à la justice même dont il est le Ministre.

Sous le règne de Louis XII, un des plus grands Seigneurs du Royaume cassa le bras gauche à un Sergent, dans le temps qu'il faisoit les fonctions de son Office: le Roi ne l'eût pas plutôt su qu'il alla lui-même au Parlement, ayant le même bras en écharpe & fit punir le coupable.

Martigues, Colonel Général sous François II, ayant battu des Huissiers qui menoient un Capitaine en prison pour dettes, fut décrété de prise de corps, arrêté dans sa maison, & sans le crédit & la haute faveur dont il jouissoit à la Cour, il eût été puni sévérement.

Jourdan de Lille, fameux par ses brigandages sous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un Huissier qui l'ajournoit au Parlement.

Edouard II, Comte de Beaujeu, fut décrété de prise de corps &

emprisonné à la Conciergerie pour avoir fait jeter par la fenêtre, un Huissier qui lui vint signifier un décret; il fut même obligé, pour obtenir sa liberté, de céder les États à Louis II, Duc de Bourbon.

En 1367, le Prince de Galles ayant empêché un Huissier qui venoit pour l'ajourner, de faire son devoir, il fut déclaré contumax & rebelle par le Parlement, & les terres que son père & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

La Roche-Flavin rapporte aussi que le Duc de Lorraine, comme sujet & hommager du Roi, à cause du duché de Bar ressortissant au Parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au Roi pour avoir empêché un Huissier de lui faire une signification dans ses États, & avoir fait traîner les pannonceaux du Roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les Huissiers assignoient verbalement les Parties, & ensuite en faisoient leur rapport au Juge en ces termes : *à vous Monseigneur le Bailly .... mon très-douté ou redouté Seigneur, Monseigneur, Plaise vous savoir que le ... j'ai intimé un tel à comparoître*, &c. Ce rapport s'appeloit *relatio*. L'Huissier ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau; mais depuis les ordonnances ont obligé les Huissiers & Sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art. 21*, porte que les Huissiers ou Sergens exploitans en leur ressort, porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploit de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître ; ils portoient aussi sur eux pour le même objet, des écussons aux armes de France; mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main forte, afin que la force demeure à Justice.

Les exploits des Huissiers font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministère : il y a néanmoins certains exploits où les Huissiers sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le Juge.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant ;* c'est-à-dire, que les Huissiers & Sergens ne sont pas garans de la validité des exploits; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matière de retrait lignager.

Les Huissiers sont tenus de faire pour les Fermes du Roi, tous exploits & significations à la première réquisition. Par une ordonnance de M. l'Intendant de Lyon, du 8 Février 1723, il a été enjoint à tous Sergens, Huissiers & Archers, de faire à la première réquisition du Fermier du contrôle, des actes & droits y joints, dans trois jours au plus tard à Lyon, & dans huit jours pour la campagne, tous exploits, actes, commandemens, saisies & contraintes moyennant salaire raisonnable, sinon qu'ils demeureront interdits & condamnés en 500 liv. d'amende.

Par ordonnance de M. l'Intendant de Paris du 5 Décembre 1735, deux Huissiers de Meaux ont été interdits de toutes fonctions pendant trois mois, pour avoir refusé

de signifier une contrainte à d'autres Huissiers de la même ville; & il a été enjoint à tous Huissiers & Sergens, de faire pour le service de la Ferme des domaines, toutes significations, exploits & autres actes du fait de leurs charges ou commissions, à la première réquisition des Préposés & Commis du Fermier des domaines & droits y joints, à peine d'interdiction pour six mois, & de plus grande peine s'il y échet.

Les Huissiers Priseurs-vendeurs de meubles ayant prétendu que les Fermiers des Aides devoient se servir de leur ministère pour les prisées, expositions & ventes de meubles, ils en ont été déboutés par plusieurs arrêts; savoir, deux du Conseil des 30 Janvier 1703 & 5 Décembre 1719, & deux de la Cour des Aides de Rouen des 30 Juin 1703 & 12 Avril 1715.

La déclaration du Roi du premier Mars 1703, a restreint à la vérité les Huissiers à n'exercer leurs fonctions, que dans l'étendue des Jurisdictions où ils sont immatriculés.

Mais par arrêt du Conseil du 30 Octobre 1731, & lettres patentes du 4 Décembre suivant, il est ordonné que les ordonnances de 1680 & 1681 seront exécutées : ce faisant, il est permis aux Fermiers & Sous-Fermiers des droits des Fermes du Roi, leurs Procureurs & Commis, de se servir de tels Huissiers & Sergens royaux que bon leur semblera, même de ceux des Juridictions Seigneuriales, pour les sommations, assignations, commandemens, saisies, exécutions, ventes de meubles, contraintes, emprisonnemens, publications, & généralement pour toutes autres procédures contre les redevables des droits des Fermes, & contre ceux qui seront surpris en fraude ou en contravention contre les droits, même hors de l'étendue des Juridictions où les Huissiers & Sergens sont immatriculés; excepté néanmoins ceux des Justices seigneuriales, qui ne pourront faire lesdites poursuites ailleurs que dans l'étendue des Justices où ils ont pouvoir d'exploiter; & ce nonobstant les édits & déclarations rendus en faveur des Huissiers-Priseurs vendeurs de meubles, & autres Huissiers auxquels il est dérogé pour ce regard seulement.

Outre les Huissiers ordinaires & Audienciers dont on vient de parler, il y a dans les Cours supérieures, dans les Présidiaux, Juridictions royales, Élections, Greniers à Sel, Eaux & Forêts, *&c.* un premier Huissier dont les principales fonctions sont d'appeler les causes qui doivent se plaider dans l'ordre où le premier Magistrat du Tribunal les a mises, de faire la lecture, publication, exposition d'enchère des baux judiciaires, vente par décret & licitation d'héritages, soit à l'audience ou à la levée de l'audience.

Les premiers Huissiers ont aussi le droit de faire des significations judiciaires & extrajudiciaires; il y a même des règlemens qui permettent aux premiers Huissiers d'exploiter par tout le Royaume sans *visa* ni *pareatis*; ce que ne peuvent les simples Huissiers Audienciers & Sergens sans un privilège particulier.

Mais les premiers Huissiers des Cours supérieures n'usent guère du droit qu'ils ont d'exploiter, qu'ils n'en aient reçu un ordre exprès de la compagnie; & ordinairement

elle ne lui donne des ordres de cette espèce que dans des occasions importantes. Le Parlement de Paris chargea par exemple, le premier Huissier de signifier le décret d'ajournement personnel qu'elle avoit décerné contre M. le Chancelier Poyet.

Ce fut aussi le premier Huissier du Parlement qui fut chargé d'ajourner l'Empereur Charles-Quint, Comte de Flandres, à comparoir en la Cour des Pairs, & qui en effet signifia l'ajournement à ce Prince dans la ville de Gand.

Le premier Huissier fut encore chargé par arrêt de la Cour du 14 Mars 1529, *de porter au Conseil de Malines, en bonne & honnête compagnie*, le traité de paix avec les pièces du procès d'entre l'élu Empereur d'une part, & les héritiers de Jean de Bourgogne, Comte de Nevers d'autre part; & il lui fut alloué pour ses honoraires trois écus d'or soleil par jour.

Le premier Huissier jouit du droit d'indult, suivant des lettres patentes du 15 Mars 1576, enregistrées le 21 Juillet suivant, & sa charge lui procure la noblesse au premier degré, comme celle des Secrétaires de la Cour; il jouit aussi du droit de *committimus*, suivant des lettres patentes du 28 Décembre 1724, enregistrées le 29, & l'exemption du droit de confirmation lui est accordée par une déclaration du 27 Septembre 1723.

Quand le Roi vient tenir son lit de Justice, le premier Huissier va au devant de Sa Majesté avec MM. les Députés de la Cour; & en conduisant le Roi au Parlement, le premier Huissier marche immédiatement devant sa Personne, entre les deux Huissiers Massiers: il a été maintenu dans ce droit par nos Rois, toutes les fois qu'il y a été troublé, ainsi qu'il paroît par des arrêts des 30 Juin 1627, 21 Février 1641 & 20 Avril 1667, & même par le Roi régnant, après avoir entendu les très-humbles représentations que lui fit le premier Huissier au lit de Justice du 21 Août 1756, sur la difficulté qu'il essuyoit à ce sujet de la part du Grand Chambellan.

HUISSIER FIEFFÉ, se dit de celui qui tient son Office en fief. Il y en a six au Châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des Huissiers-Priseurs.

Il y a aussi au Châtelet de Paris, des Huissiers à cheval, des Huissiers à verge & des Huissiers-Priseurs.

L'édit du mois de Février 1691 a attribué aux Huissiers-Priseurs, les fonctions des Maîtres Priseurs-Vendeurs créés en 1556, réunis aux Sergens à verge en 1575.

Les trente Commissaires aux ventes, créés par l'édit du mois d'Août 1712, ont aussi été unis aux Huissiers Priseurs par un autre édit du mois de Mars 1713: cet édit qui forme le dernier état des Huissiers-Priseurs, porte qu'ils feront seuls, à l'exclusion de tous autres Huissiers (à la seule exception de ceux du Bureau de la Ville & de la Juridiction de l'Arsénal, qui demeurent conservés dans leurs droits en qualité d'*Huissiers-Priseurs*) » toutes les prisées, expositions & » ventes de meubles & *effets mo-* » *biliers* dans la ville, fauxbourgs » & banlieue de Paris, *par concur-* » *rence dans la Prévôté & Vicomté* » *de Paris*, & par suite d'inven- » taire dans toute l'étendue du » Royaume . . . . . *Voyez* aussi

l'article premier de la déclaration du 18 Juin 1758, regiſtrée le 20 du même mois.

L'article 2 de cette déclaration ne permet aux Huiſſiers-Priſeurs de vendre des fonds de librairie & imprimerie, qu'en appelant les Syndics & Adjoints des Libraires.

L'exception que porte l'édit de 1713, en faveur des Huiſſiers de la Ville & de ceux de l'Arſenal, eſt fondée ſur ce qu'ils ont été créés avec le titre d'Huiſſiers-Priſeurs; & à cet égard les Huiſſiers du Bureau de la Ville, ne peuvent vendre que les meubles qu'ils ont ſaiſis exécutés en vertu de ſentences du Bureau de la Ville, ſuivant un arrêt du Conſeil du 3 Juillet 1706. Les Huiſſiers de l'Arſénal ont pour diſtrict l'enclos de l'Arſenal qui compoſe le territoire de ce Bailliage.

Les Huiſſiers à cheval du Châtelet, ceux à verge & les Huiſſiers-Priſeurs ont droit d'exploiter partout le Royaume, ſuivant une charte du Roi Jean de l'année 1353. Ce privilège leur a été confirmé ſous différens règnes; ils en jouiſſent encore aujourd'hui & ils ont la liberté de choiſir telle réſidence que bon leur ſemble dans tout le Royaume: ils ont même obtenu ſur requête un arrêt le 21 Avril 1761, par lequel la Cour a fait défenſes à tous Huiſſiers, Sergens royaux & autres, d'exploiter ni réſider hors des lieux où ils ſont immatriculés, & où ils doivent le ſervice.

Le droit qu'ont les Huiſſiers à cheval, les Huiſſiers à verge & les Huiſſiers-Priſeurs du Châtelet, de fixer leur domicile dans l'endroit qu'ils jugent à propos de choiſir, leur eſt particulier; & la Cour a jugé par arrêt rendu le ſamedi 5 Septembre 1761, qu'un Huiſſier du Siége de Gannat, en Bourbonnois, ne pouvoit pas fixer ſa réſidence dans un autre endroit du reſſort de Gannat où il y avoit un autre Huiſſier de la Juridiction locale.

Dans les villes où il y a des Huiſſiers-Jurés-Vendeurs de meubles, créés par l'édit du mois d'Octobre 1696, les Huiſſiers à cheval & à verge peuvent y faire les ventes de meubles en exécution d'actes & jugemens revêtus du ſcel du Châtelet, concurremment & ſans prévention avec les Huiſſiers-Priſeurs, ſuivant un arrêt contradictoire du Conſeil, du 15 Mai 1713; & dans les autres villes, les Huiſſiers à verge & à cheval ont droit d'exercer leurs fonctions, de faire les priſées & ventes de meubles concurremment avec les autres Huiſſiers ou Sergens royaux.

Dans la ville & fauxbourgs de Paris, les Huiſſiers à cheval & à verge ont ſeuls le droit d'aſſiſter les Maîtres & gardes des Corps des Marchands, & les Jurés des Communautés d'arts & métiers dans leurs viſites & ſaiſies de jurande, à l'excluſion de tous autres Huiſſiers, même des Huiſſiers-Priſeurs. Ce droit leur eſt accordé par lettres patentes du 21 Février 1693, regiſtrées le 6 Juin ſuivant, & par arrêt de la Cour du 23 Janvier 1744, en conſidération du ſervice qu'ils font près des Magiſtrats, & avec les Commiſſaires de Police du Châtelet.

Les Huiſſiers à cheval, ceux à verge & les Huiſſiers Priſeurs ont leurs cauſes commiſes au Châtelet, tant en matière civile que criminelle; c'eſt un privilège particulier & contre le droit commun, que nos Rois ont cru néceſſaire d'accorder

der & de confirmer à ces Officiers, pour les mettre à couvert des poursuites que le ressentiment pourroit faire naître contr'eux dans les Tribunaux des provinces. Les membres de l'une & de l'autre Communauté jouissent de tous leurs droits à cet égard ; & l'on a même récemment jugé en la Chambre criminelle du Châtelet, que les Huissiers de ce Tribunal, exploitant en Normandie, n'étoient pas obligés de se soumettre à la clameur de Haro, ni de comparoir devant le Juge du Haro.

Mais lorsque les Huissiers du Châtelet sont employés au recouvrement des tailles, ils sont justiciables des Élections pour ce fait, nonobstant leur privilége : cela est ainsi décidé par une déclaration du 17 Août 1661, enregistrée en la Cour des Aides le 30, & par un arrêt du Conseil rendu le 5 Décembre 1712.

Les Huissiers-Priseurs du Châtelet doivent garder les minutes de leurs procès verbaux de prisée & de vente de meubles ; & ils ne peuvent être contraints de les communiquer par la voie du Greffe, mais seulement d'en délivrer des expéditions & extraits, auxquels foi doit être ajoutée, comme à tous actes publics, suivant l'édit du mois de Mars 1713, enregistré le 3 Mai suivant.

Dans les siéges des Jurisdictions maritimes on appelle *Huissiers-Visiteurs*, de petits Officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois seulement commis par les Juges de marine pour faire la visite des vaisseaux marchands, soit en entrant dans les ports soit en sortant. Outre cette visite dont ils doivent tenir procès verbaux exacts, aussi bien que de l'arrivée ou du départ des vaisseaux, leurs fonctions sont de s'opposer au transport des marchandises de contrebande ou détériorées, & d'empêcher les maîtres des navires, de faire voile sans congé.

Huissiers de la chaîne, se dit des Huissiers du Conseil & de la grande Chancellerie, parcequ'ils portent une chaîne d'or à leur cou.

Les Huissiers du Conseil ont de plus une médaille d'or pendante à leur chaîne, que ceux de la grande Chancellerie ne peuvent porter, suivant un Arrêt du Conseil de l'année 1676.

Les Huissiers du Conseil font dans le Conseil, toutes les publications qui doivent y être faites pour des ventes d'offices, d'adjudications, *&c.*

Ceux de la grande Chancellerie gardent en-dedans la porte où se tient le sceau, & y font toutes les publications qui doivent y être faites.

Ils dressent les procès verbaux d'affiches, de publications, des remises, & même des adjudications qui s'y font, au moyen de ce qu'il n'y a point de Greffier pour le sceau.

Les uns & les autres, c'est-à-dire, les Huissiers du Conseil & ceux de la grande Chancellerie peuvent signifier & exécuter dans tout le Royaume, les arrêts du Conseil & les jugemens qui en sont émanés, sans commission du grand Sceau, *visa* ni *pareatis*.

Ils ont seuls le droit de faire les significations de lettres, commissions, requêtes & autres actes de procédures dans les affaires du Conseil, lors même que ces com-

nissions sont expédiées au grand Sceau.

Ils ont pareillement le droit, à l'exclusion de tous les autres Huissiers, de signifier les oppositions au Sceau des provisions d'offices & des lettres de ratification des transports de rentes dûes par le Roi, les oppositions au titre des offices, celles entre les mains des Gardes du trésor royal, & les mains levées judiciaires ou conventionnelles de ces oppositions aux Gardes des rôles du trésor royal & Conservateurs des hypothèques.

Les Huissiers du Conseil gardent au-dedans les portes du Conseil & des grande & petite direction des finances. Cette fonction leur a été contestée par les Gardes du corps; mais ils y ont été maintenus par arrêt du 15 Mai 1657; les Gardes du corps ont été restraints par cet arrêt à garder seulement le dehors des portes quand Sa Majesté assisteroit à ses conseils.

Quand en l'absence du Roi M. le Chancellier tient le Conseil des dépêches & le Conseil royal des finances, les Huissiers du Conseil en gardent les portes, mais au-dehors seulement.

Huissiers de la Chambre du Roi, se dit d'un Corps de seize Officiers, l'un des plus anciens de la Maison du Roi, dont il formoit autrefois la Garde intérieure: ils étoient alors armés de massues & couchoient dans les appartemens qui servoient d'avenues à la Chambre du Roi.

A présent ils servent l'épée au côté sous les ordres des premiers Gentilshommes de la Chambre auxquels ils répondent de ceux qui approchent de la personne du Roi. C'est entre leurs mains qu'ils prêtent le serment de fidélité; c'est d'eux qu'ils reçoivent leurs certificats de service.

Aussitôt que la Chambre est appelée pour le lever du Roi, ils prennent la garde des portes, & ne laissent entrer en ce moment que ceux qui par droit de Charge ou par grâce de S. M. ont l'entrée de la Chambre. Ils distinguent ensuite les plus qualifiés des Seigneurs qui se sont nommés à la porte, les annoncent au premier Gentilhomme, & les introduisent au petit lever.

Au moment où le Roi a pris sa chemise, que l'on appelle le *grand lever*, ainsi que dans le cours de la journée, ils laissent entrer dans la Chambre toutes les personnes dont ils peuvent répondre.

Le soir, quand le Roi doit tenir son Conseil ou travailler dans sa Chambre, l'Huissier en avertit les Ministres de la part de Sa Majesté, & tient les portes fermées jusqu'à ce que le Conseil ou travail soit levé.

Au moment où le Roi prend ses pantouffles, que l'on appelle le *petit coucher*, l'Huissier fait passer les courtisans qui n'ont ni la familière, ni la grande ni la première entrée.

Aux Fêtes annuelles, dévotions, *Te Deum*, Lits de Justice, Baptêmes & Mariages, ainsi qu'à toutes les cérémonies de d l'Orre du Saint esprit, deux Huissiers portent chacun une masse immédiatement devant Sa Majesté, de même qu'au Sacre des Rois où ils marchent aux deux côtés du Connétable, habillés de satin blanc avec pourpoint, haut-de-chausse, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux sermens prêtés entre les mains du Roi, & aux premières

entrées que Sa Majesté fait dans les villes de son Royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes; il leur est dû un marc d'or ou sa valeur en argent, payable par les Officiers de ville.

Lorsqu'il y a des Fêtes à la Cour ou que le Roi honore l'Hôtel-de-ville de sa présence, les Huissiers tiennent les portes de la pièce qu'occupe Sa Majesté, & y placent les personnes connues, conjointement avec les Intendans des menus plaisirs, sous les ordres du premier Gentilhomme de la Chambre.

Ils ont l'honneur de servir les Enfans de France dès le Berceau. Dans l'intérieur ils répondent à Madame la Gouvernante, & lui annoncent les personnes qu'ils introduisent; & soit aux promenades, soit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'Écuyers, ils donnent la main aux Princes jusqu'à sept ans, & aux Princesses de France jusqu'à douze. Ils ont bouche à Cour à la table des Maîtres d'hôtel pendant leur quartier auprès du Roi.

Les prérogatives attachées aux *Huissiers de la Chambre*, le titre *d'Écuyer* qui leur est accordé depuis près de 200 ans, ainsi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de Sa Majesté, ont fait que cette charge a été exercée sous Louis XIV par des Colonels & par des Capitaines de Vaisseaux de Roi.

Les anciens États de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouissent les *Huissiers de la Chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos Rois qui leur ont accordé des privilèges.

HUISSIERS D'ARMES, *voyez* SERGENS D'ARMES.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUISTRE; nom propre d'un bourg de France, en Champagne, environ à six lieues, nord-nord-est, de Troyes.

HUIT; adjectif numéral indéclinable. *Octo*. Nombre pair contenant deux fois quatre. *Il n'a reçu que huit louis*.

Le *t* final ne se fait pas sentir quand ce mot est suivi immédiatement d'un substantif qui commence par une consonne. *Huit chevaux. Huit maisons*. Dans toute autre circonstance le *t* se prononce. *Huit éléphans. De dix ôtez deux reste huit*.

HUIT, est aussi substantif en certaines acceptions dans lesquelles il s'emploie au singulier: c'est dans ce sens qu'on dit *c'étoit hier le huit du mois. Un huit de cœur. Un huit de carreau*.

Le *h* se fait un peu sentir.

HUITAIN; substantif masculin. Sorte de poësie composée de huit vers, ou stance de huit vers dans un plus grand ouvrage.

Il y a deux sortes de huitains: dans l'un on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troisiéme, & le second avec le quatrième; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrième, & les deux du milieu ensemble: cette première espèce de huitain est divisée en deux quatrains. La seconde espèce se fait de deux tercets qui ont un sixain, dont les deux premiers vers riment ensemble: le troisième rime avec le cinquième & le quatrième avec le sixième; puis on ajoute deux vers sur une même rime. La première sorte est la plus simple: la seconde est la plus variée.

HUITAINE; substantif féminin. Nombre collectif de *huit*, qui n'a guère d'usage. *Une affaire remise à*

la huitaine. L'adjudication sauf huitaine. La huitaine franche.

Quelquefois on joint le terme de *jours* à celui de *huitaine. Nous passerons une huitaine de jours à la campagne.*

HUITIÈME ; adjectif des deux genres. *Octavus, a, um.* Nombre d'ordre par lequel on marque ce qui est précédé par sept autres. *Ils jouent la huitième partie.*

Il s'emploie aussi substantivement & signifie la huitième partie. *Il avoit un huitième dans cette entreprise.*

On appelle *droit de huitième*, un certain droit d'aides dont on prétend que l'établissement remonte à Chilperic, parceque ce Prince avoit ordonné qu'on lui payât la huitième partie d'un muid de vin par demi arpent.

Le huitième qui se paye aujourd'hui est tout autre que le huitième imposé par Chilperic. Les ordonnances des Aides & les règlemens postérieurs ont fixé ce droit à 6 liv. 15 sous par muid de vin vendu à pot, compris les 27 sous de subvention, & à 8 liv. 2 sous pour le muid vendu à assiette, compris lesdits 27 sous.

Le huitième n'a pas lieu dans toute l'étendue du Royaume, mais seulement dans des endroits particuliers.

A Laon, le droit de huitième n'appartient pas au Roi, mais à la Ville. Philippe de Valois le lui a donné en échange des droits de Justice, de confiscation, & d'autres droits patrimoniaux que ce Prince & les Rois ses successeurs ont réunis à leur domaine.

Les Ecclésiastiques ont été jugés exempts du droit de huitième à Laon, tant pour les vins provenans de leur bénéfice, que pour ceux de leur patrimoine, par arrêt rendu le 8 Août 1727.

On dit, *le huitième du mois ;* pour dire, le huitième jour du mois.

HUITIÈMEMENT ; adverbe. *Octavo.* En huitième lieu.

HUITIÈMIER ; substantif masculin. Commis des Aides, qui fait payer le huitième des vins.

HUÎTRE ; substantif féminin. Sorte de coquillage bivalve fort connu. Il approche beaucoup du genre des coquillages operculés : ses deux battans sont composés de plusieurs feuilles ou écailles : l'écaille de l'huitre est épaisse, robuste, pesante, quelquefois d'une grandeur considérable, d'une figure presque ronde, ordinairement raboteuse & inégale, à battans presque toujours inégaux, rudes & âpres en dehors, lisses & argentés en-dedans, dont l'un est plus ou moins creux & l'autre applati, attachés ensemble dans leur milieu par un ligament.

L'huître se ferme exactement nonobstant ses surfaces raboteuses & les pointes dont elle est souvent garnie. Les espèces les plus singulières des huîtres sont celles qu'on appelle le *marteau*, *l'oiseau* ou *hirondelle*, la *pelure d'oignon*, le *pied d'âne*, *la feuille*, *l'oreille de cochon* ou *la crête de coq*, *la selle polonoise & la vitre chinoise.* La diversité des pointes & des tubercules qu'on observe sur la robe des huîtres, & leurs belles couleurs, ne sont peut-être que des variétés & ne forment pas des espèces. La nature de l'huître est d'être adhérente aux rochers ou à quelqu'autre corps, par le moyen de la liqueur glutineuse dont elle a été formée. On pourroit soupçonner avec assez de vraisemblance,

que les *pintades*, *l'hirondelle*, le *marteau*, &c. ne sont pas exactement des huîtres, ayant pour caractère une échancrure par ou passe une sorte de byssus qui sert à les attacher : mais ce byssus est fort différent de celui de la *pinne maritime*.

Description de l'huître commune : frai & saison de la maladie de ce coquillage. Huîtres vertes. L'huître est composée de toutes les parties qu'ont les autres animaux à coquilles : c'est un coquillage immobile par son poids, qui ne s'ouvre que d'un pouce au plus pour respirer, prendre l'eau par ses suçoirs de même que les alimens qui lui sont nécessaires, lesquels on dit consister en sucs de petits animaux, de plantes & de certaines parties d'une terre limoneuse. Il n'y a que la partie supérieure de l'huître qui ait un mouvement; l'inférieure est immobile & sert de point de résistance. L'huître perdroit son eau si elle n'étoit couchée sur le dos. L'ouverture de sa bouche est entre les ouies; elle est bordée de grandes lèvres chargées de suçoirs ; ce qui forme une espèce de fraise transparente & dure qui tapisse des deux côtés, les parois intérieures des deux valves. Elle conserve beaucoup d'eau dans son réservoir, & c'est ce qui prolonge sa vie hors de la mer. Le ligament à ressort qui fait le jeu des coquilles est renfermé entre les deux battans, positivement dans le talon ou sommet de la coquille. Les deux écailles n'ont point de charnières : le muscle tendineux qui les réunit leur en tient lieu. Les quatres feuillets pulmonaires servent à l'huître à se décharger d'une humeur superflue, & à aspirer un nouveau suc. L'huître a la chair molle & une membrane blanche contenant une matière marbrée d'un jaune brunâtre, qui paroît être les intestins. On présume que c'est de cette matière épaisse & coagulée que sort l'humeur laiteuse qui perpétue l'espèce & produit la semence. Cette humeur laiteuse passe par différens degrés d'accroissement avant de laisser entrevoir les deux écailles renfermés dans son centre. On verra dans un moment que cette masse glaireuse vivifiée par de petits vers rouges, & portée par les flots agités sur les branches de Mangliers qui bordent les côtes stériles de la mer dans l'île de Cayenne, *&c.* produit des huîtres qui donnent des perles & paroissent pendre des branches de ces arbres. L'huître n'a que deux tendons ou attaches d'une couleur violette foncée, qui la joignent à ses deux écailles dont la supérieure est ordinairement platte ; l'autre est creuse & contient tout le corps de cet animal : elle a été anatomisée par Lister & Willis.

S'il est difficile de découvrir les parties de la génération de cet animal, il n'est pas plus facile de distinguer les mâles d'avec les femelles. Il paroît même que les huîtres ne pouvant quitter le lieu où elles ont pris naissance, sont dans l'impuissance de s'unir : ainsi elles doivent être hermaphrodites, & il ne peut exister de variétés dans les sexes de ces individus. On sait seulement qu'au mois de Mai ces animaux jettent leur frai qui est de figure lenticulaire. On apperçoit avec un bon microscope dans cette substance laiteuse, une infinité d'œufs, & dans ces œufs, de petites huîtres déjà toutes formées. Le frai ou la semence des huîtres s'attache aux rochers, à des pierres,

à de vieilles écailles, à des morceaux de bois & à d'autres choses semblables dispersées dans le fond de la mer, on en a vu se fixer dans des bouteilles de verre, dans des moules à sucre, dans des souliers, & sur un fusil qu'on avoit jeté exprès dans la mer à la fin de Mars; le frai avoit été déposé sur ces matières dans l'intervalle de cinq semaines.

On conjecture avec assez de vraisemblance, que les œufs commencent à se couvrir d'écailles dans l'espace de vingt-quatre heures.

Les huîtres sont malades & maigres après avoir frayé; mais au mois d'Août elles ont repris leur embonpoint. Lister & Willis prétendent que la maladie de l'huître se connoît dans le mâle à une certaine matière noire qui paroît dans les ouies; & dans les femelles, à la blancheur de cette matière.

Au mois de Mai il est permis aux pêcheurs, suivant les règlemens, de pêcher toutes sortes d'huîtres; & comme l'on compte souvent sur une seule pierre ou une seule écaille, vingt petites huîtres, il leur est enjoint, pour entretenir la multiplication de l'espèce, de les remettre à la mer: le mois de Mai passé, il ne peuvent pêcher que des huîtres d'une grandeur raisonnable. Quant au frai qu'ils ont détaché des pierres, & aux huîtres encore tendres, ils les mettent comme en dépôt dans un certain détroit de la mer où elles croissent & s'engraissent, de manière qu'en deux ou trois ans elles parviennent à leur perfection.

Pour donner aux huîtres la couleur verte, les pêcheurs les renferment le long des bords de la mer, dans des fosses profondes de trois pieds, qui ne sont inondées que par les marées hautes à la nouvelle & pleine lune, y laissant des espèces d'écluses par où l'eau reflue jusqu'à ce qu'elle soit abaissée de moitié. Ces fossés verdissent soit par la qualité du terrain, soit par une espèce de petite mousse qui en tapisse les parois & le fond, ou par quelqu'autre cause; & dans l'espace de trois ou quatre jours les huîtres qui y ont été enfermés, commencent à prendre une nuance verte. Mais pour leur donner le temps de devenir extrêmement vertes, on a l'attention de les y laisser séjourner pendant six semaines ou deux mois. Les huîtres vertes que l'on mange à Paris, viennent ordinairement de Dieppe. Les meilleures & les plus estimées sont celles qu'on pêche en Angleterre; on en transporte aussi en Xaintonge, vers les marais salans où par le séjour qu'elles y font, elles acquièrent une couleur verdâtre & prennent un goût beaucoup plus délicat qu'auparavant. Il suffit donc, comme on vient de le voir, pour rendre les huîtres vertes, de les faire parquer dans des anses bordées de verdure. Ces huîtres vertes sont très-recherchées & avec raison. Il faut cependant se méfier de la couleur verte artificielle que des imprudens savent leur donner.

Opinions sur la nature des huîtres de nos côtes, & sentimens sur celles des Indes, qui croissent aux branches des paletuviers ou mangliers, &c. Des auteurs ont rangé les huîtres parmi les zoophytes ou plantes animaux, & ont cru qu'elles croissoient & décroissoient avec la lune. La plupart des modernes ont réfuté ce sentiment: l'un d'entr'eux dit qu'il

n'y a que les huîtres & les moules, soit solitaires, soit en masses auxquelles on puisse refuser un mouvement progressif, comme ne sortant jamais de leur place, à moins qu'on ne les détache exprès. L'huître étant en masse ne peut se mouvoir, étant, dit-il, attachée par son byssus (qui est dans ce coquillage une bave collante) aux autres huîtres : elle est assise sur l'angle aigu de sa pointe comme sur un pivot : il n'y a que la valve supérieure qui ait quelque liberté, & l'huître ne fait rien sortir. Les huîtres s'attachent à tout ce qu'elles trouvent : elles ne demandent qu'un point d'appui : les rochers, les pierres, les bois, les productions marines, tout leur est propre : souvent même elles se collent les unes aux autres au moyen d'une espèce de glu qui sort du poisson, & qui est extrêmement forte.

M. Adanson qui a fait des observations particulières sur les coquilles, dit que la plupart des huîtres qui vivent éloignées les unes des autres, sont dans l'impuissance de se joindre par la copulation, & que cependant elles engendrent leurs semblables, d'où l'on peut conclure que ces animaux n'ont besoin d'aucun sexe pour se reproduire, ou que chaque individu les réunit tous deux.

Les voyageurs ont débité faussement qu'à la Chine on séme dans des espèces de marais le frai exprimé des huîtres pilées & hachées ; mais il est vrai qu'aux environs de Constantinople, dans le Bosphore de Thrace, on séme, pour ainsi dire, tous les ans des huîtres tout entières. Ce sont les Grecs principalement qui y amenent des navires pleins d'huîtres qu'ils jettent à la pelle dans la mer pour en avoir des provisions à souhait.

On trouve des huîtres en abondance aux environs du Sénégal en Afrique ; les Nègres se servent de leurs écailles pour en former de la chaux. Au village de Joal, royaume de Barbessen, il se trouve aussi dans les marigots quantité d'huîtres de mangliers malfaites, mais bonnes & délicates. A Gambie & dans les fleuves qui confinent au Sénégal, il se trouve des huîtres en quantité, & qui sont plus ou moins estimées, car il y en a de grandes & de mal saines. Il y a à la Concession du Sénégal des montagnes de coquilles d'huîtres dont on fait la chaux, ainsi que dans les environs. M. Adanson dans son histoire des coquillages du Sénégal, dit qu'il n'y a pas dix ans que l'on trouvoit des huîtres sur les racines des mangliers du Niger, près de l'île du Sénégal, & qu'aujourd'hui on en trouve encore dans le fleuve de Gambie & dans les rivières de Bissao. On sert ces racines toutes garnies d'huîtres sur les tables du pays. On rencontre aussi à Saint-Domingue & sur toute la côte du Port-au-Prince, des mangliers dont les tronçons qui baignent dans l'eau sont garnis d'huîtres feuilletées, ordinairement cramoisies, jaunes, rouges ; leur charnière est dentée, *&c.* Pour les avoir on fait plonger un Nègre, & avec une espèce de serpe il coupe les parties du bois qui en sont chargées. On trouve aussi à la côte d'Or quantité d'huîtres dont les écailles servent à faire de la chaux ; les Anglois qui y sont établis s'en servent pour leurs édifices ; mais en 1707 les Hollandois dans la seule vue de leur ôter ce

secours, bâtirent un fort de sept ou huit canons, avec une garnison pour la garde des huîtres. La mer & la rivière d'Issini produisent une grande abondance d'huîtres & d'une monstrueuse grosseur. On en trouve dans l'île de Tabago & à la côte de Coromandel de plusieurs espèces qui sont attachées au roc, & qui sont très-bonnes à manger. Il y a d'autres huîtres qui portent des perles : elles sont sous l'eau, à la profondeur de quatre ou cinq brasses : des Nègres plongeurs les attrapent en plongeant : on appelle cette coquille *mère de perles*, *pintade blanche*, *nacre de perles*.

Les huîtres de *mangliers* que les Anglois nomment *mangrove*, tiennent à l'extrémité des branches de l'arbre de ce nom qui croît au bord de la mer, & le grand nombre de coquillages qui tiennent à ces branches, les courbent de plus en plus ; de sorte que ces animaux sont rafraîchis deux fois le jour par le flux & le reflux de la mer. Ces huîtres n'ont point de goût, leurs coquilles sont transparentes & nacrées : des Espagnols s'en servent en guise de verre. Il y a plusieurs sortes d'huîtres dans l'île de Cayenne : les unes y sont appelées *huîtres de Senamary*, (rivière qui sépare Cayenne d'avec Surinam) elles sont fort grandes, on les détache des rochers à coups de serpe : on nomme les autres *rer*, c'est-à-dire, *huîtres de Palétuviers*. On voit aussi, dit-on, deux sortes d'huîtres à la Guadeloupe : la première est assez semblable aux nôtres, la seconde est toute platte & a une petite houppe de poils dans le milieu comme un petit barbillon ; (c'est la conque anatifère). Ces huîtres sont tellement âcres qu'il est impossible d'en manger.

Huîtres fécondes & stériles. Vers accoucheurs de ces coquillages. On distingue dans les ports de mer deux sortes d'*huîtres* : les fécondes, & celles qui ne le sont pas. Une petite frange noire qui les entoure est la marque de leur fécondité & de leur bonté : les friands ne les manquent point, & les trouvent plus succulentes au goût. Dans la saison où les huîtres fécondes jettent leurs œufs, ou comme parlent les pêcheurs, leurs grains, elles sont laiteuses, désagréables & mal saines. En Espagne il est défendu d'en étaler aux marchés, à cause des accidens qu'elles pourroient causer à ceux qui inconsidérément en feroient usage.

M. Deslandes dit que dans la saison où les huîtres jettent leurs œufs, elles sont remplies d'une infinité de petits vers rougeâtres. Ceux qui remuent de gros tas d'huîtres pendant la nuit, apperçoivent quelquefois ces vers sur leurs écailles : ils paroissent comme des particules lumineuses, ou comme de petites étoiles bleuâtres ; on voit facilement ces petits vers pendant le jour par le moyen du microscope ou d'une loupe. M. Deslandes a aussi observé que tous les grands coquillages bivalves, surtout certaines grosses moules qui dans l'océan s'attachent au fond des vaisseaux, sont pendant la nuit des phosphores naturels. Mais de quel usage peuvent être ces petits vers rougeâtres aux huîtres fécondes, & seulement dans la saison où cette fécondité se déclare ? M. Deslandes conjecture qu'ils leur servent, pour ainsi dire, d'*accoucheurs* ; M. de Réaumur & d'autres leur ont donné aussi ce nom, en disant qu'ils excitent d'une manière qui nous est inconnue, les organes

organes destinés à la génération ; pour s'en assurer, M. Deslandes a répété plusieurs fois l'expérience qui suit.

Cet observateur a pris des huîtres fécondes, & les a mises vers le mois de Mai dans un réservoir d'eau salée: elles ont laissé à l'ordinaire une nombreuse postérité. Il en a répété ensuite l'expérience avec d'autres huîtres fécondes dont il avoit retiré tous les petits vers qui y étoient renfermées : ces dernières huîtres n'ont rien produit, & la stérilité a regné dans le réservoir où elles avoient été placées. Ces vers accoucheurs dont M. de Réaumur & d'autres naturalistes ont parlé, sont tout-à-fait différens de certains vers blanchâtres & luisans qu'on trouve aussi dans les huîtres ; ces derniers vers ressemblent à une grosse épingle, & ils ont depuis cinq jusqu'à huit lignes de long : il est très-difficile de les examiner en entier ; car au moindre attouchement & à la moindre secousse, ils se résolvent en matière gluante & aqueuse qui s'attache même aux doigts.

Ennemis des huîtres. Les huîtres ont pour ennemis les crabes, les étoiles marines, la grenouille pêcheuse ou le baudroi, les pétoncles & les moules : l'algue & la vase les font également périr dans leur naissance : lorsque l'huître entr'ouvre son écaille pour renouveler son eau, le crabe de vase toujours prêt à lui dresser des pièges, lui jette une petite pierre qui empêche que sa coquille ne se referme, & ainsi il a la liberté de prendre l'huître & de la manger.

Qualité des huîtres, & leurs propriétés en médecine. L'huître, dit Belon, est le meilleur des testacées: les anciens & les modernes l'ont regardée comme un mets exquis : Macrobe dit qu'on en servoit toujours sur les tables des Pontifes romains. Horace a fait l'éloge des huîtres de Circé ; les anciens vantoient aussi celles des Dardanelles, du lac Lucrin, du détroit de Cumes & celles de Venise. Apicius qui a écrit sur la cuisine, avoit l'art de conserver les huîtres, puisqu'il en envoya d'Italie en Perse à l'Empereur Trajan, lesquelles en arrivant étoient aussi fraîches que le jour où elles avoient été pêchées.

On a vu ci-devant que chaque côte du monde habité fournit des huîtres dont les écailles sont de différentes couleurs ; ces mêmes huîtres ont des goûts différens. Il y a des huîtres en Espagne qui sont de couleur rousse ou rouge, d'autres en Illyrie de couleur brune & dont la chair est noire ; dans la mer Rouge il y en a de couleur d'iris, & en d'autres endroits la chair & l'écaille sont noires.

Quant aux qualités des huîtres, on les doit choisir nouvelles, d'une grandeur médiocre, tendres, humides, délicates, d'un bon goût, & qui aient été prises dans les eaux claires & nettes, surtout vers les embouchures des rivières ; car les huîtres aiment l'eau douce, elles y engraissent beaucoup & y deviennent excellentes. Celles au contraire qui se trouvent fort éloignées des rivières, & qui manquent d'eau douce, sont fort dures, amères & d'une saveur désagréable. Chez nous on préfère les huîtres de Bretagne à toutes celles des autres côtes de France : celles de Xaintonge passent pour être plus âcres : celles de Bourdeaux qui ont la tête noire, sont d'un goût exquis. On dit cependant que celles d'Angleterre

sont préférables à toutes celles de l'Europe. Le Chancelier Bacon assure que les huîtres de Colchester étant mises dans des puits qui ont coutume d'éprouver le flux & le reflux de la mer, sans toutefois que l'eau douce leur manque, s'engraissent & croissent davantage.

Quoique les huîtres ne soient pas généralement du goût de tout le monde, l'opinion commune est qu'elles excitent l'appétit, & provoquent les urines : elles se dissolvent à la vérité dans l'estomac, sans y produire beaucoup de chyle ; mais elles sont saines pour les personnes d'un bon tempérament : cuites en fricassée ou en friture ou marinées, elles conviennent également à presque toutes sortes d'estomacs. Les scorbutiques s'en trouvent très-bien ; on prétend qu'elles excitent à l'acte vénérien.

On fait usage des écailles de l'huître calcinées ou non calcinées & porphyrisées pour absorber les acides de l'estomac. On en fait une excellente chaux pour préparer du ciment, & dont on se sert aussi pour engraisser certaines espèces de terre. On trouve souvent dans la terre ces écailles plus ou moins altérées, & dans différens états de dureté.

On dit proverbialement & figurément d'une personne stupide, que *c'est une huître à l'écaille*. Et de quelqu'un qui joue très-mal, qu'*il joue comme une huître*.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUIT-ZIL-XOCHITL ; substantif masculin. Arbre du Mexique, qui est de la grandeur de l'oranger ; ses feuilles sont aiguës & dentelées ; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

HUIT-ZIT-ZIL, substantif masculin. Petit oiseau du Mexique ; il n'est pas plus gros qu'un papillon : il a le bec long, les plumes belles & déliées, & l'on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort ; mais les pluies revenant & la terre s'embellissant de fleurs ; le huit-zit-zil quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUKEU ; nom propre d'une ville de la Chine, dans la province de Kiang-si, au département de Kieukiang, cinquième Métropole de cette Province.

HULÉE ; vieux mot qui signifioit autrefois huée, grand bruit.

HULIN ; nom propre d'une petite ville de Bohème, dans la Moravie, assez près de Cremsir. Elle appartient à l'Evêque d'Olmutz.

HULL ; nom propre d'une ville forte & commerçante d'Angleterre, dans la province d'Yorck, au confluent d'une rivière de même nom & de l'Humber, à douze lieues, sud-est, d'Yorck. Edouard I en est le fondateur.

HULOT ; substantif masculin & terme de Marine. Ouverture où l'on place le moulinet de la manivelle.

Hulots, se dit aussi des ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTTE ; *voyez* Huette.

HULST ; nom propre d'une ville forte des pays-bas Hollandois au Comté de Flandre, dans le quartier de Gand, à six lieues, nord-ouest, d'Anvers. C'est-là où naquit le fa-

meux Evêque d'Ypres Cornelius Janſenius.

HUMAIN; adjectif. *Humanus, a, um.* Qui eſt de l'homme, qui appartient, qui a rapport à l'homme en général. *Le genre humain. L'eſpèce humaine. Le corps humain. L'eſprit humain. L'intelligence humaine. Les paſſions humaines.*

On dit, *les choſes humaines;* pour dire, les affaires du monde, toutes les choſes auxquelles l'homme eſt ſujet, les accidens qui arrivent dans la vie.

On dit, *moyens humains, voies humaines;* pour dire, tous les moyens, toutes les voies dont les hommes peuvent faire uſage. *Ce fut en vain qu'il employa toutes les voies humaines, tous les moyens humains.*

On dit en Théologie, *par les moyens humains, par les voies humaines;* c'eſt-à dire, ſans la grace.

En parlant de choſes qui excèdent la portée ordinaire de l'homme, on dit, qu'*elles ſont plus qu'humaines. Ils ſe défendirent avec un courage plus qu'humain.*

On appelle *lettres humaines*, la connoiſſance de la grammaire, de la poëſie, de la rhétorique, de l'hiſtoire, de l'antiquité & des Auteurs anciens qui en traitent. *Il s'eſt toujours fortement adonné à l'étude des lettres humaines.*

En termes d'aſtrologie on appelle *ſignes humains*, les conſtellations qui repréſentent quelque figure humaine, ſoit dans le Zodiaque, ſoit ailleurs, comme la Vierge, Andromède, Orion, &c.

Humain, ſignifie auſſi doux, affable, ſecourable, pitoyable, débonnaire. *Un Général humain. Des ames humaines & ſenſibles.*

On dit de quelqu'un, qu'*il n'a rien d'humain;* pour dire, qu'il eſt dur & impitoyable. Et qu'*il n'a pas la figure humaine;* pour dire, qu'il eſt mal fait, ou qu'il eſt extrêmement défiguré par la maladie.

Humains, ſe dit ſubſtantivement & au pluriel pour les hommes; mais on ne l'emploie guère que dans le ſtyle ſoutenu ou poëtique. *Arbitrer du ſort des humains. Si les Dieux aux humains refuſent leurs ſecours.*

Il ſe dit auſſi quelquefois au ſingulier pour homme. *C'eſt un bon humain.*

Voyez Benin, pour les différences relatives qui en diſtinguent Humain, &c.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde moyenne; mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin qui a une troiſième ſyllabe très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le ſubſtantif auquel il ſe rapporte: on ne dira pas l'*humain entendement*, mais l'*entendement humain.*

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HUMAINEMENT; adverbe. *Humanitùs.* Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. *Une choſe humainement incompréhenſible. Il a fait humainement tout ce qu'il a pu.*

Humainement, ſignifie auſſi avec douceur, avec honnêteté, avec bonté. *Ce Prince parle humainement à tous ceux qui l'approchent.*

On dit, *humainement parlant;* pour dire, en parlant ſelon les idées communes.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, la troiſième très-brève, & la dernière moyenne.

On prononce *umainemant.*

HUMANISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Humaniser.

HUMANISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Mansuefacere*. Donner des sentimens conformes à l'humanité. *C'est un peuple qu'il seroit difficile d'humaniser*.

Humaniser, signifie aussi rendre plus favorable. *Le père ne vouloit pas entendre parler de ce mariage, mais on vint à bout de l'humaniser*.

Humaniser, s'emploie le plus souvent comme verbe pronominal réfléchi, & alors il signifie se dépouiller de certains sentimens & de certaines façons de faire trop austères. *Il avoit résolu de ne plus voir personne, mais depuis quelque temps il s'humanise*.

S'humaniser, signifie aussi, se conformer, s'accommoder à la portée des autres. *Quoiqu'il soit de la plus haute naissance, il s'humanise avec tout le monde*.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMANISTE; substantif masculin. Celui qui étudie ou qui sait bien ses humanités. *Les Humanistes qui ont fréquenté ce collége*.

Humaniste, se dit aussi de celui qui enseigne les humanités. *Ce Régent est un habile Humaniste*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMANITÉ; Substantif féminin. *Humana natura*. Nature humaine. *Il faut excuser les foiblesses de l'humanité*.

Humanité de Jésus-Christ, se dit en Théologie, de la nature humaine que le verbe a prise en s'incarnant pour la rédemption & le salut du genre humain.

L'humanité de Jésus-Christ étoit une humanité parfaite, composée d'un corps & d'une ame semblables aux nôtres. Cette humanité avoit un entendement humain, une volonté humaine : elle étoit capable de toutes les actions corporelles & spirituelles, dont la nature des autres hommes est capable, sujette à la douleur, à la faim & aux autres misères corporelles, cependant d'une manière subordonnée à la volonté de Jésus-Christ, qui auroit pu ne pas souffrir s'il eût voulu.

Il est de foi que le Verbe divin a communiqué à cette humanité, dès le moment de sa conception dans le sein de la Vierge Marie, une effusion abondante de ses divines propriétés, mais autant qu'une nature créée est capable d'en recevoir. Ces propriétés sont selon les Saints Pères, l'immortalité, la science, la puissance, la sainteté, la majesté, l'empire & la domination sur toutes choses; c'est ce que les Théologiens entendent, lorsqu'ils disent qu'il y a entre le Verbe & l'Humanité de Jésus-Christ, une communication d'idiômes.

On dit, qu'*une chose est au-dessus de l'humanité*; pour dire, qu'elle passe la portée ordinaire des forces de l'homme.

On dit proverbialement & figurément, *payer le tribut à l'humanité*; pour dire, mourir. Il se dit aussi en parlant des foiblesses humaines. *Cette faute est un tribut qu'elle a payé à l'humanité*.

On dit proverbialement & en plaisanterie, *reposer son humanité*; pour dire, se reposer.

Humanité, signifie aussi douceur, honnêteté, bonté, bienveillance,

sensibilité pour les malheurs d'autrui. *C'est un Prince plein d'humanité. Des Traitans sans humanité.*

En termes de Littérature, on appelle *humanités*, les lettres humaines, c'est-à-dire, l'étude de la grammaire, du grec & du latin, de la poësie, de la rhétorique & des anciens poëtes, orateurs, historiens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enseigner dans les colléges, depuis la sixième jusqu'à la philosophie exclusivement. On dit d'un jeune homme qui s'est distingué dans toutes ces classes, *qu'il a fort bien fait ses humanités. Calvin fit ses humanités au collége de la Marche à Paris.*

On appelle particulièrement *humanités*, la classe de seconde. Et Professeurs d'*humanités*, ceux qui remplissent cette chaire. Les autres classes, telles que la troisième, la quatrième, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la grammaire. On croit qu'on a nommé les belles lettres *humanités*, parceque leur but est de répandre des grâces dans l'esprit & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniser ceux qui les cultivent.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

On prononce *umanité.*

HUMANTIN; substantif masculin. Poisson du genre des chiens de mer, & qui se vautre dans la fange. Il a le corps court, gros & épais depuis la tête jusqu'à l'anus, en comparaison des autres chiens de mer; il a sur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande est près de la tête; ce poisson a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouïes & l'autre près de l'anus. La peau est rude & hérissée de petits aiguillons qui sont plus forts sur la tête & sur le dos que sur les autres parties du corps. La tête est petite & aplatie; les yeux sont grands. Il y a deux trous derrière les yeux & deux au-devant. La bouche est grande; les dents sont larges & pointues, disposées en trois rangs dans la mâchoire supérieure, & en un seul dans l'inférieure.

HUMBER; (l') nom propre d'une rivière considérable d'Angleterre, dans la province d'Yorck: elle n'a point de source proprement dite; elle est formée par l'Ouse, la Trente, le Dun, *&c.* & va porter ses eaux dans la mer entre Spurnhead & Grimsby, après un cours d'environ 25 milles d'occident en orient.

HUMBLE; adjectif des deux genres. *Humilis.* Qui a de l'humilité. Il est opposé à orgueilleux. *Etre humble de cœur & d'ame.*

HUMBLE, en parlant de ce qui concerne la vie civile, signifie qui est respectueux envers les autres, qui défère volontiers aux autres. *Il est humble & rampant devant les grands & orgueilleux envers les autres.*

HUMBLE, se dit plus ordinairement des choses, & alors il signifie qui marque du respect & de la déférence. *La Cour fit de très-humbles remontrances au Roi. Il lui en fit l'humble prière.*

En termes de civilité, on dit, *rendre de très-humbles grâces. Rendre mille grâces très-humbles. Assurer de ses très-humbles respects.*

On dit aussi par civilité, en parlant & en écrivant, *votre très-humble serviteur.*

HUMBLE, se prend encore quelque-

fois dans le sens de bas, qui est peu élevé de terre, & dans ce sens il se dit particulièrement en poësie. *Les superbes palais des Rois ne se soutiennent que par le travail de celui qui habite une humble cabane.*

Il s'emploie aussi figurément dans l'acception précédente.

Lucile le premier
Vengea l'humble vertu de la richesse altière.

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'éclat obscur où les Dieux l'ont caché.

HUMBLE, se dit en termes d'Anatomie, d'un des quatre muscles droits de l'œil, qu'on appelle autrement *abaisseur*.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève,

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMBLEMENT; adverbe. *Humiliter*. Avec une humilité chrétienne. *Prier humblement. Assister humblement au service divin. Supporter humblement les injures,*

HUMBLEMENT, en parlant de ce qui concerne la vie civile, signifie avec soumission, avec modestie, avec respect. *Supplier très-humblement la Cour. Parler humblement.*

On dit en termes de civilité, *remercier très-humblement. Baiser très-humblement les mains.*

HUMBLEMENT, se dit aussi en poësie dans le sens qu'on donne à humble, quand on dit les *humbles fougères*.

Et rampent humblement dans le fond des vallées.

HUMBLESSE; vieux mot qui signifioit autrefois humilité.

HUMBLIGNY; nom propre d'un bourg de France, à six lieues, nord-est, de Bourges.

HUMÉ, ÉE, participe passif. *Voyez* HUMER.

HUMECTANT, ANTE; adjectif. *Humectans*. Qui humecte. Il se dit particulièrement des alimens & des boissons qui rafraîchissent. *On lui a ordonné un régime humectant. Les fruits sont humectans.*

En termes de Médecine, on appelle *remèdes humectans*, ceux dont l'objet est de remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en contient; telles sont les herbes émollientes, les substances farineuses ou savonneuses réunies avec l'eau.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMECTATION; substantif féminin & terme de Pharmacie. Préparation d'un médicament qui se fait en le laissant tremper dans l'eau.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMECTÉ, ÉE; participe passif *Voyez* HUMECTER.

HUMECTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Humectare.* Mouiller, rendre humide. *Il faudroit une petite pluie pour humecter la terre.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Il boit de la tisanne pour s'humecter la poitrine.*

En parlant du régime qu'on ordonne aux personnes d'un tempérament sec, on dit, qu'*il faut qu'elles s'humectent;* pour dire, qu'il faut qu'elles se rafraîchissent.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Haurire.* Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. En ce sens il ne se dit guère que de certaines choses,

comme du bouillon, du chocolat, des œufs frais, *&c. Humer un œuf frais.*

On dit, *humer l'air*, *humer le vent*, *humer le brouillard*; pour dire, s'exposer à l'air, au vent, au brouillard en telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons.

On dit figurément & populairement *humer le vent*, ou *humer la parole à quelqu'un*; pour dire, lui couper la parole à tout moment.

On dit aussi proverbialement & par un préjugé populaire, que *quand le loup voit quelque personne le premier, il lui hume l'haleine*; pour dire, qu'il lui fait perdre en quelque sorte la respiration.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Le *h* se fait sentir.

HUMÉRALE; adjectif féminin & terme d'Anatomie. On appelle *artère humérale*, une artère qui naît de la brachiale immédiatement au-dessous de la thorachique inférieure. Elle embrasse le corps de l'humérus, se porte de dedans en dehors, en donnant quelques rameaux aux parties voisines, & vient se distribuer au deltoïde en se glissant sous ce muscle.

HUMÉRUS; substantif masculin & terme d'Anatomie. On donne ce nom à l'os qui forme le bras.

C'est le premier & le plus grand des os de l'extrémité supérieure. Il est irrégulièrement cylindrique, & placé entre l'omoplate & l'avant bras. On le divise en corps & en extrémités.

L'extrémité supérieure se termine par une éminence arrondie, recouverte d'un cartilage très-poli. On lui donne le nom de *tête*: audessus l'os est étranglé, & on appelle cet étranglement le *cou de l'humérus.*

Au-dessous de la tête on trouve deux tubérosités considérables: la plus grosse est en-devant, elle semble se continuer sur la surface de l'os par une ligne qui descend jusqu'à sa partie moyenne; cette tubérosité porte plusieurs empreintes musculaires.

La seconde est la plus saillante, quoique plus petite & placée plus en dedans: elle ne porte qu'une empreinte musculaire, & paroît aussi se continuer par une ligne qui descend sur la surface de l'os, mais beaucoup moins loin que la précédente.

Ces deux tubérosités sont séparées l'une de l'autre par une sinuosité qui porte le nom de *bicipitale*, parcequ'elle livre passage à un des tendons du muscle biceps. Elle se continue le long de l'os environ jusqu'à la quatrième partie de sa longueur, & se termine par une empreinte musculaire assez considérable & plus ou moins raboteuse. Les deux bords de cette sinuosité sont formés par le prolongement des deux tubérosités dont on vient de parler. On remarque dans les lieux où ils se terminent plusieurs empreintes musculaires,

Le corps de l'os est cylindrique: vers son milieu on voit une empreinte musculaire raboteuse & comme fourchue.

L'extrémité inférieure est large, aplatie & un peu courbée en devant. On y remarque deux apophyses qui portent le nom de *condiles*; l'un est interne & l'autre externe. Le condile interne est inégal, court, fort, saillant, & répond précisément au milieu de la tête de l'os. Le condile externe a la forme d'une

crête oblongue, raboteuse, & répond à la grosse tubérosité de l'extrémité intérieure.

Entre les deux condiles destinés à l'insertion des muscles, on remarque trois autres éminences destinées à l'articulation du bras avec l'avant-bras. Il y en a deux qui sont séparées l'une de l'autre par une petite cavité, ce qui représente assez bien une poulie ordinaire. Ces deux éminences reçoivent le cubitus. La troisiéme est un peu arrondie en forme de tête; elle est un peu appuyée sur le condile externe, & s'articule avec le radius.

On remarque encore à l'extrémité inférieure trois cavités, dont deux sont antérieures & une postérieure. Des deux premières, l'une est au-dessus de la poulie, & l'autre au-dessus de la petite tête. La troisième est beaucoup plus considérable.

Cet os est formé à ses extrémités d'une substance spongieuse, recouverte d'une petite lame d'une substance compacte qui livre passage à un grand nombre de petits vaisseaux. Le corps de l'os est formé d'une substance compacte fort épaisse; il est creux dans cette partie, & on remarque dans sa cavité de la substance réticulaire pour soutenir la moelle.

Dans l'enfant les deux extrémités sont épiphyses.

L'os du bras est articulé par sa partie supérieure avec l'omoplate. Cette articulation est environnée d'un fort ligament capsulaire qui s'attache par une de ses extrémités tout autour du bord de la cavité de l'omoplate, & par l'autre au cou de l'humérus. Ce ligament est percé dans l'endroit qui répond à la sinuosité bicipitale, pour laisser passer le tendon de la longue portion du biceps qui passe dans l'articulation, & sort par cet endroit. On remarque sur le ligament capsulaire d'autres bandes ligamenteuses très-fortes qui y sont adhérentes, & semblent y avoir été ajoutées pour en augmenter la force.

Son extrémité inférieure s'articule avec l'avant-bras, & cette articulation est fortifiée par un ligament capsulaire, & par deux trousseaux de filets ligamenteux ramassés ensemble à leur extrémité qui s'attache au condile.

M. Winslow est le premier qui ait fait connoître la véritable position de cet os, ce qu'il est absolument nécessaire de bien retenir pour en pouvoir réduire les fractures. Lorsqu'on le considère dans sa situation naturelle, c'est-à-dire, couché le long du corps, la paume de la main en-dedans, la tête est tournée en arrière & en-dedans, la grosse tubérosité en-dehors & en devant, le condile externe est tourné autant en-devant qu'en dehors, & l'interne est autant en arrière qu'en dedans.

HUMEUR; substantif féminin. *Humor.* Substance tenue & fluide de quelque corps que ce soit. *Une humeur subtile. Une humeur grossière. Il distille de ces plantes une humeur visqueuse & ténace.*

HUMEUR, se dit en termes de Médecine, de toute substance liquide produite dans le corps de l'homme, médiatement ou immédiatement par la digestion des alimens. La masse des liquides constitue la plus grande partie du corps.

Les anciens ont divisé les humeurs en primitives ou alimentaires, & en secondaires ou excrémentitielles.

Ils entendoient par humeurs alimentaires

mentaires celles qu'ils croyoient capables de fournir la nourriture en corps, & de réparer les pertes que l'on fait continuellement; telles sont le chyle, le sang & le suc nourricier. Ces humeurs ne doivent pas indistinctement être regardées comme primitives; le chyle forme le sang, & le sang forme le suc nourricier & les autres humeurs : donc le chyle est la seule humeur première.

Les humeurs secondaires ou excrémentitielles sont celles qui sont séparées de la masse du sang comme incapables de nourrir le corps. On les divise en récrémens, en excrémens & en excrémens récrémens.

Les récrémens ou sucs récrémenteux sont des fluides séparés de la masse pour différens usages, & qui peuvent y rentrer sans aucun inconvénient; tels sont les sucs moëlleux, la graisse, l'eau du péricarde, *&c.* on peut reconnoître dans le corps des récrémens dissolvans, lubrifians & humectans.

Les excrémens sont des humeurs qui deviennent inutiles & même nuisibles après leur séparation, si elles ne sont chassées au dehors, & qui ne peuvent refluer dans la masse sans quelque danger, telles sont l'urine, la sueur, *&c.*

Les excrémens récrémens sont des humeurs qui séparées de la masse du sang, sont en parties expulsées en dehors, & rentrent en partie dans la masse sans aucun inconvénient, telles sont la bile, le suc pancréatique, la salive, *&c.*

Si on a égard à la nature des humeurs, on peut les distinguer en quatre classes : 1°. Quelques-unes sont visqueuses & limphatiques, elles s'évaporent dans l'homme vivant; le feu & l'esprit de vin les coagulent, elles se fixent après la mort; telles sont la liqueur de l'amnios, en général la limphe, & particulièrement les sucs albumineux. 2°. Quelques-unes sont simples & aqueuses, & s'exhalent facilement, comme la transpiration, les larmes, *&c.* 3°. D'autres sont lentes & muqueuses, ne se durcissent pas autant que les sucs albumineux; telles sont le mucus, l'humeur des prostates. 4°. Il y en a qui se durcissent par le séjour, & deviennent inflammables comme la bile, la cire des oreilles, la graisse.

Les humeurs deviennent morbifiques lorsqu'elles dégénèrent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistance, sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les Pathologistes la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles péchent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acescence ou par alcalescence, ou en tant qu'elles n'ont pas une consistance convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parcequ'elles péchent à cet égard par excès ou par défaut; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution.

La dépravation générale des humeurs est connue assez communément sous le nom de *cacochymie.* *Voyez* CACOCHYMIE.

HUMEUR, se dit aussi d'une certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit acci-

dentelle. *C'est un homme d'agréable humeur. Etre d'humeur égale, d'humeur enjouée, d'humeur chagrine, d'humeur fâcheuse, de bonne humeur, de mauvaise humeur.*

En parlant de l'heureuse disposition d'esprit où se trouvent quelquefois ceux qui travaillent d'imagination & de génie, comme les poëtes, les peintres, les musiciens, on dit qu'*ils sont en bonne humeur de travailler, en humeur de bien faire, en bonne humeur.* Et au contraire quand ils sont dans une disposition différente, on dit, qu'*ils ne sont pas en humeur.*

On dit aussi, *être en humeur de faire quelque chose, être d'humeur à faire quelque chose;* pour dire, être en disposition, avec cette différence, qu'*être en humeur*, se dit toujours de la disposition actuelle, au lieu qu'*être d'humeur*, se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle. *Ils sont en humeur de se divertir. Etes-vous en humeur de jouer? Il n'est pas d'humeur à se marier.*

HUMEUR, se prend aussi quelquefois pour fantaisie, caprice. *On n'est pas fait pour essuyer ses mauvaises humeurs. Cette femme a souvent de l'humeur.*

On dit d'un homme capricieux & d'humeur inégale, que *c'est un homme d'humeur.* Et l'on dit au contraire, d'un homme complaisant & commode dans la société civile, que *c'est un homme qui n'a point d'humeur.*

On dit en termes de Mégissiers, *faire prendre de l'humeur aux peaux*, ce qui signifie tirer de la rivière les peaux de mouton qu'on veut passer en mégie, les mettre dans une cuve sèche & les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMIDE; adjectif des deux genres. *Humidus, a, um.* Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. Il est opposé à sec.

Les anciens philosophes regardoient l'eau comme le premier humide, & comme la cause où le principe de l'humidité des autres corps qui sont plus ou moins humides, selon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément.

On dit en poësie, *l'humide élément;* pour dire, l'eau. Et *les humides plaines, l'humide sein de l'onde, l'humide empire;* pour dire, la mer.

HUMIDE, signifie aussi moite, qui est imbu, qui est abreuvé, qui est imprégné de quelque vapeur aqueuse. *Ce salon paroît fort humide. Ce terrain est trop humide pour y bâtir.*

On dit, que *le temps est humide;* pour dire, que l'air est chargé de vapeurs aqueuses.

On dit de quelqu'un, qu'*il a le cerveau humide;* pour dire, qu'il paroît avoir le cerveau chargé de sérosités, de pituite. Et qu'*il est d'un tempérament humide;* pour dire, qu'il abonde en pituite.

On dit en termes de Chimie, *procéder à la dissolution d'un sujet chimique par la voie humide;* pour désigner une dissolution à laquelle on emploie un menstrue salin dissous dans de l'eau, lorsque la même dissolution se peut exécuter, & est usitée dans l'art par l'application du même menstrue, sous forme sèche ou concrete; ce dernier moyen est connu sous le nom de *voie sèche;* c'est ainsi qu'on dit pré-

parer le kermès minéral ou le foie de soufre par la voie *humide* ou par la voie sèche, selon qu'on y emploie l'alcali fixe dissous dans de l'eau, ou l'alcali fixe concret, *&c. &c.*

Humide, s'emploie aussi substantivement, & se prend pour une des quatre premières qualités. *L'humide est opposé au sec.*

En termes de Médecine, on appelle l'*humide radical*, une humeur lymphatique, douce, onctueuse, balsamique, qui abreuve toutes les fibres du corps, & les entretient dans la souplesse & l'élasticité nécessaire pour faire leurs fonctions.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

On prononce *umide.*

HUMIDEMENT; adverbe. Il ne se dit guère que pour signifier dans un lieu humide. *Être logé humidement.*

HUMIDIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Batteurs d'or, qui signifie rendre moites des feuilles de vélin par le moyen d'une couche légère de vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entre elles.

HUMIDITÉ; substantif féminin. *Humiditas.* Qualité de ce qui est humide.

Aristote définit l'*humidité*, une qualité passive qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ses bornes, encore qu'il le soit aisément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité; cependant on peut dire dans un sens, & on le verra ci-après, que *fluide* & *humide* ne sont pas synonymes. Le mercure, par exemple, est certainement fluide, & cependant n'est pas humide par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les Péripatéticiens définissent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir & les rendre propres à recevoir telle figure ou impression qu'on veut.

Les modernes considèrent l'*humidité* comme une espèce particulière de fluidité, & la définissent en disant que c'est la propriété d'un corps fluide, lequel étant appliqué à un corps solide, s'y attache, & lui communique sa qualité.

L'*humidité* prise en ce sens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre sens, en tant qu'elle appartient au corps solide auquel le fluide s'attache; c'est dans ce sens qu'on dit qu'une place couverte de brouillard est humide, qu'une pièce de bois est humide.

Il est certain que l'*humidité* n'est qu'une espèce de mode relatif; car plus les parties constituantes d'un fluide comparées avec les pores & les particules des autres corps, sont disposées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide est humide : au contraire ce fluide est d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces sortes de corps plus d'opposition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'est point humide par rapport à nos mains & aux étoffes; mais il doit passer pour humide par rapport à l'or, à l'étain ou au plomb, à la surface desquels il s'attache; & de même l'eau toute humide qu'elle est, par rapport à un grand nombre de corps, n'est pourtant pas humide

par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas ; car elle coule en globules on gouttes rondes sur certaines feuilles de plantes ; & ne mouille point les plumes des canards, des cignes & des autres oiseaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture seule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide ; car ni le vif argent, ni le plomb fondu, ni le bismuth, ne s'attachent point au verre lorsqu'ils sont seuls, au lieu qu'ils le sont, lorsqu'ils sont mêlés au point de ne former qu'une seule masse, comme cela paroît par l'usage que l'on fait de cette composition pour étamer les glaces.

L'air est un fluide très-sujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuses dont il se charge sans cesse & se décharge ensuite ; on connoît le degré d'*humidité* de l'air par le moyen de l'hygromètre ou hygroscope.

Humidité, se dit en médecine d'une des qualités galéniques, laquelle contribue à former différentes espèces de tempéramens & d'intempéries, selon qu'elle est combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut.

Humidités, se dit aussi au pluriel, de l'abondance excessive de la pituite dans le tempérament. *Le tabac a la propriété de dessécher les humidités du cerveau.*

Les quatre syllabes sont brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMIER ; vieux mot qui dans quelques coutumes signifie usufruitier.

HUMIÈRE ; vieux mot qui dans quelques coutumes signifie usufruit.

HUMILE ; vieux mot qui signifioit autrefois bas, rampant.

HUMILIANT, ANTE ; adjectif. *Despicientiam afferens.* Qui humilie, qui abaisse, qui mortifie. *Ce reproche est bien humiliant. Elle lui dit des choses très-humiliantes.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMILIATION ; substantif féminin. *Humilitas.* Action par laquelle on s'humilie. *L'humiliation est de l'essence de la pénitence.*

Humiliation, se dit aussi des choses qui abaissent, qui mortifient, qui donnent de la confusion, & dans ce sens il s'emploie souvent au pluriel. *Il essuya bien des humiliations dans cette maison. C'est une grande humiliation que d'être ainsi traité.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & les autres brèves au singulier ; mais la dernière est longue au pluriel.

HUMILIÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* Humilier.

Ordre des Humiliés, s'est dit d'un ordre religieux établi vers la fin du douzième siècle par quelques gentilshommes milanois, au retour de la prison où les avoit tenus l'Empereur Conrad, ou selon d'autres Frédéric Barberousse. Ils mirent leurs biens en commun, & professèrent ensemble la règle de St. Benoît. Leur vie exemplaire fit approuver l'Ordre par le Pape Innocent III, & bientôt après les peuples eurent enrichi les humiliés : les richesses acquises par la piété des premiers Religieux étant devenues par la suite une occasion de relâchement pour leurs successeurs, ceux-ci les employerent à leurs plaisirs, & le scandale dans lequel ils vivoient fit entreprendre à St. Charles Borromée Archevêque de

Milan, la réforme de l'Ordre & l'établissement de la discipline; mais les ordonnances qu'il rendit pour cet effet de l'aveu du Pape Pie V, loin de remplir ses vues salutaires, excitèrent un complot contre lui : trois dignitaires de l'Ordre résolurent de le faire assassiner par un de leurs Religieux : celui-ci se rendit à Milan pour remplir sa commission, & tira effectivement un coup d'aquebuse sur l'Archevêque; heureusement le St. Prélat ne fut que légèrement blessé. On arrêta les coupables qui furent envoyés au supplice en 1570, & le Pape Pie V abolit l'Ordre entier des Humiliés qui avoient alors 94 monastères, & seulement 170 Religieux pour les occuper. Ces monastères furent donnés aux Dominicains & aux Cordeliers.

HUMILIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Humiliare* Abaisser, mortifier, rendre confus. *Cette aventure l'a bien humilié.*

On dit en termes de piété, *humilier son cœur. S'humilier devant Dieu. Quiconque s'humilie sera exalté.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMILITÉ; substantif féminin. *Humilitas.* Vertu chrétienne qui nous donne un sentiment extérieur de notre foiblesse. *L'humilité nous fait connoître nos défauts, elle nous les rend toujours présens, & nous empêche par ce moyen de tirer vanité de nos bonnes qualités. L'humilité est l'autel sur lequel Dieu veut qu'on lui offre des sacrifices. L'humilité est le contraire de la présomption. Des sentimens, des exemples d'humilité. Pratiquer l'humilité.*

On emploie quelquefois le mot d'*humilité*, dans le discours familier, pour signifier seulement déférence, soumission, abaissement. *Il vous en supplie en toute humilité.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMORAL, ALE; adjectif & terme de Médecine. Qui vient des humeurs, qui est produit par les humeurs. *Une fièvre humorale.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMORISTE; adjectif des deux genres, par lequel on désigne dans le style familier une personne qui a de l'humeur, avec laquelle il est difficile de vivre. *C'est une femme bien humoriste.*

HUMORISTES, se dit substantivement des médecins galénistes, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plupart des maladies aux seuls vices des humeurs qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs qualités viciées, lorsqu'elles ne se tempèrent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes.

HUMORISTES, se dit aussi des membres d'une Académie littéraire de Rome qui s'y forma comme par hazard aux noces de Laurent Mancini gentilhomme romain; quelques beaux esprits qui étoient du repas firent des *impromptu* pour les dames, d'autres composèrent des sonnets; cet exemple donna de l'émulation; il en résulta une assemblée de poëtes qui prirent d'abord un nom relatif à leur constitution, & s'appelèrent *belli humori*, & dans la suite *Humoristi*, Humoristes.

La devise de l'Académie des

Humoristes est une nuée qui s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce, avec cet hémistiche de Lucrece, *redit agmine dulci*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HUMOUR; substantif masculin. Les Anglois désignent par ce mot une plaisanterie originale, peu commune & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour* ou de cette plaisanterie originale à un plus haut point que Swift, qui par le retour qu'il savoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois parmi ses compatriotes des effets qu'on n'auroit jamais pu attendre des ouvrages les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, *&c.* C'est ainsi qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le Gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernières ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre, *Proposition modeste pour faire fleurir le Royaume d'Irlande*, *&c.* Le voyage de Gulliver du même auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est la plaisanterie du même Swift qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanach; & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du Chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre, & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit sérieuse & raisonnée des Anglois.

HUMUS; terme emprunté du latin, & dont les naturalistes se servent souvent en françois pour désigner cette couche de terre végétale qui sert d'enveloppe à notre globe; elle en couvre la surface jusqu'à un demi-pied de profondeur: elle est formée en grande partie, de terre proprement dite, & de la décomposition de substances étrangères, communément de la pourriture des végétaux, & de la destruction des animaux. Cette terre est une espèce de terreau naturel, sa couleur varie; mais après qu'elle a été calcinée dans le feu, elle paroît blanche à moins qu'il ne se trouve quelques parties métalliques qui puissent colorer ou masquer toutes les particules terreuses.

HUNDESFELD, ou HUNDSFELD; nom propre d'une petite ville de Silésie, dans la principauté d'Oels, sur la Weide, à trois lieues, nord-est, de Breslau.

HUNDRED; substantif masculin. C'est en Angleterre ce qu'on appelle ailleurs *quintal*. L'*hundred* est de 112 livres d'aver du poids qui est la plus forte des deux espèces de livres dont les Anglois se servent. Elle revient à 14 onces $\frac{5}{8}$ poids de marc.

HUNDSRUCK; nom propre d'un petit pays d'Allemagne, dans le bas Palatinat, entre le Rhin, la Moselle & le Nab. Il est divisé entre l'Électeur de Trèves, le Landgrave de Hesserhinfels, l'Électeur Palatin, le Prince de Birkenfeld & le Marquis de Bade.

HUNE; ſubſtantif féminin, & terme de Marine. Eſpèce de petite cage ou petite plate-forme en ſaillie poſée autour du mât & ſoutenue par des barrots. Il y a une *hune* à chaque mât qu'on diſtingue par les noms des mâts même. Ainſi on dit la *hune de beaupré*, la *hune de miſaine*, la *hune d'artimon*, & la *grande hune* qui eſt celle du grand mât. C'eſt aux *hunes* que ſont amarrés les étais & les haubans. Elles ſervent encore à la manœvre, & les Matelots y montent pour cela. La *hune* du grand mât forme auſſi une guérite où un Matelot ſe tient, ſuivant les circonſtances, pour faire ſentinelle : pendant la brume ou dans un parage dangereux par les briſans ou par les Corſaires, ce Matelot ſe place ſur la *hune* de miſaine & quelquefois ſur celle de beaupré.

Dans un vaiſſeau de grandeur ordinaire, la grande *hune* à dix pieds de diamètre ; la *hune* du mât de miſaine, dix pieds de tour & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré, quatre pieds & demi de diamètre ſur la ſole, c'eſt-à-dire ſur l'aſſemblage des pièces de fonds. Pluſieurs Conſtructeurs proportionnent les *hunes* aux baux. Si un vaiſſeau à quarante pieds de baux, par exemple, la grande *hune* doit avoir quarante pieds de tour. Ils proportionnent les autres *hunes* ſur celle-ci. La circonférence de la *hune* de miſaine doit avoir un ſixieme de moins que la grande *hune* & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré doivent avoir une circonférence qui ne ſoit que de la moitié de celle de la grande *hune*.

Au reſte les *hunes* ne doivent point preſſer les mâts, parce qu'elles pourroient les faire caſſer. Il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture néceſſaire pour faire paſſer ou baiſſer les mâts de *hune* ou les perroquets en cas de beſoin pendant la tempête.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contre elles ne ſe gâtent. Dans les vaiſſeaux de guerre elles ſont entourées de baſtingues. On y place auſſi de petits canons & de menues armes avec deux bailles, dont l'une eſt remplie de grenades & l'autre d'eau pour éteindre le feu. Ces armes incommodent plus encore que les autres les vaiſſeaux ennemis.

HUNES DE PERROQUET, ſe dit d'une ſorte de *hunes* faites avec des barres ſeulement. On leur donne trois pieds de circonférence de moins qu'aux *hunes* d'artimon & de beaupré. Ces hunes ne ſe mettent qu'aux grands vaiſſeaux.

HUNE, ſe dit auſſi d'une groſſe pièce de bois terminée par deux tourillons, & à laquelle une cloche eſt ſuſpendue.

Le *h* ſe fait ſentir.

HUNGERFORD ; nom propre d'un bourg d'Angleterre, entre Saliſburi & Winchester. On y a d'excellentes truites.

HUNIER ; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. C'eſt le mât qui porte la hune ou la voile du mât de hune. Dans le premier ſens, on appelle *grand hunier*, le mât qui eſt porté par le grand mât, & *petit hunier*, celui qui eſt porté par le mât de miſaine ; & dans le ſecond on entend par *grand hunier*, la voile qui eſt portée par le grand mât de hune, & par *petit hunier*, la voile qui eſt portée par le mât de hune de beaupré. Au reſte ces deux définitions ſont également bonnes.

On dit, *avoir les huniers à mi-*

mât, *avoir les huniers dehors*. La première expression signifie que la vergue qui soutient la voile n'est hissée qu'à la moitié du mât ; & la seconde, que les *huniers* sont au vent. On dit encore, *mettre le vent sur les huniers* ; c'est-à-dire, mettre les voiles appelées *huniers*, de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers* ; pour dire, hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune d'avant (ceci se fait ordinairement pour un signal). Et *amener les huniers sur le ton* ; pour dire, baisser les voiles nommées *huniers*, jusqu'à la partie du mât qui s'appelle *ton*.

Hunier, se dit en termes de Pêche, d'une sorte de filets dont on se sert dans les rivières autour des îles & îlots.

Le *h* se fait sentir.

HUNINGUE ; nom propre d'une petite mais forte ville de France, en Alsace, sur le Rhin, à une lieue, nord-nord-ouest, de Bâle. Les fortifications sont du Maréchal de Vauban.

HUNS ; (les) peuples nombreux de la Scythie ou de la Tartarie occidentale. Leur Empire fut fondé par Tchunggoei environ 1200 ans avant la naissance de Jésus - Christ ; mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-man-tanjou qui vivoit environ 209 ans avant l'ère chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne, & possédèrent tout le vaste pays que nous appelons *Tartarie*. Ils se subdivisèrent en un grand nombre de nations différentes qui sous différens noms ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376, sous le règne de l'Empereur Valens, ceux qui conservèrent le nom de *Huns*, *Hunni*, qui vient du nom Chinois *Hioung-Non*, traversèrent les Palus Méotides, portèrent l'allarme chez toutes les nations voisines du Tanaïs, vainquirent les Ostrogoths, & s'emparèrent des pays situés au nord du Danube ; de-là ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins, & répandirent souvent la désolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident ; ils s'avancèrent jusques sur le Rhin & dans les Gaules, se rendirent maîtres de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Besançon, de Toul, de Langres, de Metz ; s'approchèrent jusqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric Roi des Wisigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns* ; & battit Attila leur Roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne ; on dit qu'en cette occasion il périt trois cent mille hommes. Attila après cette défaite, se retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns* ; & après avoir réparé ses pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie ; Rome ne fut sauvée que par la trève que l'Empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna sur le Danube, bien résolu à rentrer dans les Gaules à la première occasion ; mais ses desseins furent renversés par sa mort arrivée en 454, & causée par la grande quantité de vin qu'il avoit

bû,

bû. Ainsi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui se nommoit lui-même *la terreur des hommes & le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la division se mit parmi ses sujets ; ses enfans ne purent point contenir les peuples que leur père s'étoit soumis, & peu-à-peu le nom des *Huns* disparut presque entièrement de l'histoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux ; ils se faisoient des incisions au visage qui les privoient de la barbe ; ils étoient petits & mal faits : ils menoient une vie très-dure, ne se nourrissant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la selle & le dos du cheval : ils n'habitoient ni maisons ni villes ; leurs femmes & leurs enfans vivoient sous des tentes posées sur des chariots qu'ils transportoient à volonté d'un lieu dans un autre, sans avoir de demeure fixe : ils supportoient la faim, la soif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leur repos pendant la nuit que couchés sur le dos de leurs chevaux ; on les voyoit fondre sur l'ennemi & disparoître à l'instant pour revenir ensuite avec plus de fureur : ils étoient fourbes, cruels, sans religion & sans humanité.

HUNTINGTON ; nom propre d'une ville d'Angleterre, capitale d'une Province de même nom, sur l'Ouse, à 17 lieues, nord, de Londres. Elle a des députés au Parlement.

La Province est située dans le Diocèse de Lincoln, entre celles de Cambridge, de Bedford & de Northampton. Elle n'a que vingt-trois lieues de circonférence ; mais elle abonde en blés & en pâturages.

HUPPE ; substantif féminin. *Upupa*. Bel oiseau de passage qui pèse environ trois onces ; il a un pied de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ un pied & demi d'envergure. Le bec est noir, pointu & un peu courbé. Il y a sur la tête une belle crête, longue de deux pouces, composée de vingt-quatre ou vingt-six plumes placées sur deux files qui s'étendent depuis le bec jusqu'à l'occiput ; l'oiseau éleve & abaisse ces plumes à son gré ; elles sont noires à l'extrémité ; elles ont du blanc au-dessous du noir, & le reste est de couleur de marron teint de jaune ; le cou est roussâtre ; la poitrine est blanche & a des taches noires : les vieux oiseaux de cette espèce n'ont de ces taches que sur les côtés ; la queue est composée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croissant blanc placé de façon que ses deux extrémités sont dirigées vers le bout de la queue ; il y a dans chaque aile dix-huit plumes qui ont des taches blanches sur un fond noir ; le croupion est blanc ; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des ailes.

Cet oiseau n'est pas fort sauvage : quand on le trouve sur les chemins il ne s'effarouche guère à la vue des hommes.

Aristote prétend que la huppe construit son nid d'ordure, & principalement d'excrémens humains dont elle l'enduit tout autour en guise de boue ; elle le fait dans un creux d'arbre : sa ponte est de quatre œufs cendrés. On ne voit guère la huppe qu'en été : car aussitôt qu'elle a fait ses petits, elle s'en va dans un pays plus chaud que le nôtre, & s'y tient durant notre hiver ; elle prononce en chantant *put put*,

& quoique sa voix soit enrouée, on l'entend de loin ; son vol est assez léger & bas : elle bat l'air de ses ailes à la manière des vanneaux : sa chair n'est pas fort bonne à manger. Aldrovande dit qu'en Italie il a souvent vu des huppes exposées aux marchés.

La huppe se nourrit de vers, de boutures de bois, de chenilles & de petits scarabées ; elle se retire dans les lieux déserts des bois ; cependant on l'apprivoise facilement; mais elle marche de mauvaise grace. C'est un plaisir quand elle est privée, de voir comme elle se couche en étendant ses ailes devant le feu, & comme elle fait jouer sa belle crête : elle fait aussi la chasse aux mouches & aux souris. La couleur de son plumage change un peu dans la durée de l'été. D'après la manière de vivre de la huppe, des auteurs l'ont nommée *bécasse d'arbre* ou *coq merdeux* ou *puant*.

Aldrovande curieux de savoir par quel moyen la huppe peut élever & abaisser sa crête à son gré, a disséqué une tête de huppe, & y a trouvé un muscle qui lui a paru unique, cutanée & fibreux, en manière de pannicule charnu, naissant de la base du crâne, plus charnu à la partie inférieure vers le front, plus membraneux à la partie supérieure vers le sommet de la tête, dans lequel les plumes de la tête sont implantées assez profondément: quand on tiroit ce muscle vers le sommet de la tête, il redressoit la crête; & quand on le tiroit du côté opposé vers le bec, il l'abaissoit.

Les auteurs ne donnent qu'une propriété notable à la huppe, qui est d'être bonne contre la colique, prise en substance ou en bouillon.

On trouve dans les Indes occidentales des huppes admirablement belles, & principalement celles de l'île de la Trinité & de l'île des Rats; la crête ou huppe de ces oiseaux est de couleur d'or vif, leur queue noire, le reste du plumage d'un jaune ondoyé de diverses couleurs, le tour des joues rouge comme de l'écarlate. Sa nourriture est le fruit d'un arbre nommé par les sauvages *pinéabsou*.

La *huppe de montagne* est un oiseau solitaire qui se nourrit de cigales, d'autres petits insectes & de grenouilles : son plumage est d'un vert foncé ; sa tête est jaune, marquée de taches sanguines : sa huppe emplumée est semblable à la crinière d'un cheval : le bec est rouge & les pieds bruns. Albin dit que cet oiseau est la corneille des bois des Cantons Suisses.

On trouve aussi dans les Indes orientales un oiseau de paradis huppé, il est très-rare. Dans le Mexique on donne le nom *d'oiseau huppé* ou *couronné* à une huppe.

HUPPE, se dit aussi de la touffe de plumes que portent plusieurs oiseaux, & particulièrement celui dont on vient de parler.

La première syllabe est breve, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HUPPÉ, ÉE; adjectif. *Plumis cristatus.* Il ne se dit au propre que des oiseaux qui ont une huppe sur la tête. *Une alouette huppée.*

HUPPÉ, se dit figurément & familièrement d'une personne apparente & considérable, & il s'emploie d'ordinaire avec la particule plus. *Il y avoit à ce bal plusieurs seigneurs & des plus huppés. Il s'y trouva beaucoup de dames & des plus huppées.*

On dit aussi figurément & familièrement, *les plus huppés y sont*

pris; pour dire, ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin qui a une troisième syllabe très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HU-PU; substantif masculin. On appelle ainsi à la Chine un conseil ou tribunal chargé de l'administration des finances de l'Empire, de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des Mandarins & Vicerois; il tient aussi les registres publics contenant le dénombrement des familles, ou le cadastre qui se fait tous les ans des sujets de l'Empereur, des terres de l'Empire, & des impôts que chacun est obligé de payer.

HUQUANG; nom propre d'une Province considérable de la Chine, la septième de cet Empire. Elle est bornée au nord par le Honan, au nord-ouest par le Xensi, à l'occident par le Suchuen, au midi par le Quangsi, au sud-ouest par le Queicheu, au sud-est par le Quantung, & à l'orient par le Kiangsi & le Kiangnan. Le grand fleuve Kiang la traverse par le milieu, & la divise en septentrionale & méridionale. Son extrême fertilité la fait appeler *le grenier de la Chine*. Vuch'ang en est la première métropole.

Les registres de l'Empire portent qu'il y a dans cette Province 4833590 hommes. Elle paye pour tribut à l'Empereur 2167559 sacs de riz, 17977 pièces de soie travaillées, *&c.*

HUQUE; substantif féminin. Espèce de robe ou de manteau qui couvre la tête & descend jusqu'aux pieds, à l'usage des Sœurs noires quand elles sortent.

HURA; substantif masculin. C'est une très-belle espèce de noyer qui s'élève à la hauteur de quatorze ou seize pieds, & se divise vers sa cime en plusieurs branches couvertes de larges feuilles dentelées par les bords; ces feuilles ainsi que les jeunes branches, sont d'un vert foncé & remplies d'un suc laiteux qu'elles répandent si on les coupe ou qu'on les broye: la fleur en entonnoir est composée d'un seul pétale qui s'ouvre par les bords, & qui est légèrement découpé en douze parties; le pistil est placé au fond du tube; il devient dans la suite un fruit globuleux de la grosseur d'une orange, & divisé en douze cellules qui renferment chacune une semence. Si on laisse mûrir parfaitement ce fruit sur l'arbre, la chaleur du soleil le fait crever avec une explosion violente; ses semences sont dispersées dans cette explosion à une grande distance; lorsqu'elles sont vertes, elles purgent par haut & par bas, & passent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit, des poudriers ou petits vaisseaux à mettre la poudre que l'on répand sur l'écriture pour la sécher.

HURE; substantif féminin. La tête d'un sanglier. *Manger une hure de sanglier.*

On dit aussi, *la hure d'un brochet, la hure d'un saumon.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui a les cheveux malfaits, mal peignés & fort hérissés, qu'*il a une vilaine hure.*

HURE, se dit en termes de Vergetiers, d'une brosse garnie de tous

côtés, & percée dans ſon centre pour y mettre un manche.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſecond très brève.

Le *h* ſe fait ſentir.

HUREPÉ; vieux mot qui ſignifioit autrefois hériſſé.

HUREPOIX; nom propre d'un petit pays de France, dont la ville de Dourdan eſt le chef-lieu. Il eſt borné au nord par la Seine qui le ſépare de l'Île de France propre, au midi par le pays Chartrain & le Gâtinois orléanois, à l'orient par la Brie, au ſud eſt par le Gâtinois françois, à l'occident par le Mantois Il a neuf lieues de longueur & à peu près autant de largeur. Il eſt arroſé par les rivières d'Orge, de Juine, d'Etampes, *&c.* & il abonde en blés & en pâturages.

HURHAUT; terme dont les charretiers ſe ſervent pour faire tourner les chevaux à droite, comme ils diſent *dia* pour les avertir d'aller à gauche.

On dit proverbialement & figurément en parlant de quelqu'un à qui l'on ne ſauroit faire entendre raiſon, qu'*il n'entend à dia ni à hurhaut.*

On dit auſſi proverbialement & figurément de deux perſonnes qui étant chargées d'une affaire la conduiſent par des voies oppoſées, que *l'une tire à dia & l'autre à hurhaut.*

Le *h* ſe fait ſentir.

HURIEL; nom propre d'une petite ville de France, en Bourbonnois, à deux lieues, oueſt-nord-oueſt, de Montluçon. Il y a une châtellenie royale.

HURLEMENT; ſubſtantif maſculin. *Ululatus.* Le cri du loup ou du chien. *Le bois retentiſſoit des hurlemens des loups. Le hurlement d'un chien.*

HURLEMENT, ſe dit auſſi figurément des cris que tous les hommes font dans l'affliction & dans la douleur. *Il pouſſoit d'affreux hurlemens.*

Le *h* ſe fait ſentir.

HURLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ululare.* Il ſe dit d'un long cri que font les loups & les chiens. *Les loups hurloient dans les champs. Des chiens qui ne font que hurler.*

On dit proverbialement & figurément, *il faut hurler avec les loups;* pour dire, que quand on eſt engagé dans quelque compagnie ou dans quelque parti, il faut ſe comporter comme les autres quoiqu'on ne les approuve pas.

On dit figurément d'une perſonne qui jette de grands cris de douleur, qu'*elle ne crie pas, qu'elle hurle.*

Le *h* ſe fait ſentir.

HURLUBERLU; adverbe. *Inconſulté.* Terme populaire qui ſignifie inconſidérément, bruſquement. *Il paſſa hurluberlu ſans nous regarder.*

Il s'emploie auſſi quelquefois adjectivement & même ſubſtantivement. *C'eſt un homme hurluberlu*, & abſolument, *un hurluberlu*, c'eſt-à-dire, un homme qui agit étourdiment ſans prendre garde à ce qu'il fait.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HURMON; nom propre d'une petite ville de Perſe, ſituée ſelon Tavernier, au 85ᵉ degré 15 minutes de longitude, & au 12ᵉ, 30 minutes de latitude. Son territoire abonde en dattes, & l'on y reſſent des chaleurs exceſſives.

HURONS; (les) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, qui habitent un pays fertile borné au midi par le lac Erie, à l'occident par le lac de Karegnondi ou des Hurons, & à l'orient par le lac Onta-

rio. L'air y est sain, & les forêts remplies de cèdres.

Cette nation est peu nombreuse à cause des longues guerres qu'elle a soutenues contre les Iroquois. Elle a un chef héréditaire qui n'est jamais le fils du prédécesseur, mais celui de sa plus proche parente, parceque c'est par les mères que se règlent les successions. Si le chef héréditaire est trop jeune, on lui donne un régent, & il ne peut commander à la guerre qu'il n'ait auparavant fait quelque action d'éclat.

HUS, (Jean de) ou JEAN HUS; nom propre d'un chef de secte qui fut ainsi appelé d'un lieu de Bohème où il étoit né de parens obscurs. Il fit ses études dans l'Université de Prague, y prit le degré de Maître ès arts, devint Doyen de la Faculté de théologie, & fut fait Recteur de l'Université au commencement du quinzième siècle

Le quatorzième siècle avoit produit une foule de sectes qui s'étoient déchaînées contre la Cour de Rome & contre le Clergé; elles s'étoient élevées contre l'autorité des Papes; elles avoient attaqué celle de l'Église.

Les ennemis du Clergé de Rome & de l'Église n'étoient pas seulement des fanatiques & des enthousiastes, c'étoient des Religieux, des Théologiens, des hommes savans, tels que Jean d'Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, & tous ces Franciscains qui écrivirent pour prouver que les Franciscains ne pouvoient posséder rien en propre, qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur soupe, & qui attaquèrent l'autorité du Pape à cause qu'il les avoit condamnés.

Leurs ouvrages s'étoient répandus de tous côtés, & ceux de Wiclef surtout avoient été portés en Bohème.

L'état dans lequel le Clergé étoit presque partout, donnoit du poids à ces écrits séditieux; on le voyoit comblé de richesses & plongé dans l'ignorance, n'opposer à ces ennemis que le poids de son autorité, & son crédit auprès des Princes; on voyoit des Antipapes se disputer le siege de St. Pierre, s'excommunier réciproquement, & faire prêcher des croisades contre les Princes soumis à leurs concurrens.

Ce spectacle & la lecture des livres des ennemis de l'Église firent naître dans beaucoup d'esprits le désir d'une réformation de la discipline & du Clergé. Jean Hus la regarda comme le seul remède aux maux de l'Église: il osa même prêcher & s'élever contre l'ignorance, contre les mœurs & contre les richesses du Clergé, qu'il regardoit comme la cause primitive de tous les vices qu'on lui reprochoit.

Il recommandoit la lecture des livres secrets qu'il croyoit très-propres à faire sentir la nécessité de cette réforme par la hardiesse avec laquelle ils peignoient les désordres du Clergé; il falloit, selon Jean Hus, permettre la lecture des livres des hérétiques, parce qu'il y avoit des vérités qu'on trouvoit mieux développées, ou plus fortement exprimées chez eux; cette permission n'étoit pas dangereuse, pourvu qu'on réfutât solidement les erreurs contenues dans ces livres.

Jean Hus n'avoit encore adopté aucune des erreurs de Wiclef: sa hardiesse, le succès de ses prédications, la lecture des livres de Wiclef, indisposèrent une infinité de monde contre le Clergé; on fut allarmé du progrès de la doctrine

de Jean Hus : on le cita à Rome, & on le chassa de Prague ; on condamna ensuite les livres de Wiclef : on punit sévérement tous ceux qui les gardoient, & l'on en brûla plus de deux cens volumes.

Jean Hus prit la défense de Wiclef ; il ne justifioit pas ses erreurs, il les condamnoit ; mais il prétendit prouver par l'autorité des Pères, par celle des Papes, par les Canons & par la raison, qu'il ne falloit point brûler les livres des hérétiques, & en particulier ceux de Wiclef, à la vertu & au mérite duquel l'Université d'Oxford avoit rendu des témoignages authentiques.

« L'essence de l'hérésie, disoit-il, » consiste dans l'opiniâtreté de la » résistance à la vérité ; qui sait si » Wiclef ne s'est pas repenti ? Je ne » prétends pas qu'il n'a pas été hé» rétique ; mais je ne me crois pas » en droit d'assurer qu'il l'a été ».

C'étoit, selon lui, penser trop avantageusement des sophismes des hérétiques, & en donner une trop haute idée aux Fidelles, que de les défendre comme des ouvrages qui séduisent infailliblement ceux qui osent les lire. Instruisez le peuple, disoit-il, mettez-le en état de voir le faux des principes des hérétiques ; qu'il soit assez instruit pour comparer leur doctrine avec l'Écriture ; par ce moyen il distinguera facilement dans les livres des hérétiques ce qui est conforme à l'Écriture, & ce qui lui est contraire : c'est le moyen le plus sûr d'arrêter l'erreur.

Jean Hus commençoit donc à établir l'Écriture comme la seule règle de foi, & les simples Fidelles comme les juges compétens des controverses de la foi : car il n'adoptoit point les erreurs de Wiclef sur la transsubstantiation, sur l'autorité de l'Église, sur le Pape, *&c.* il prétendoit seulement avec lui que les Rois avoient le pouvoir d'ôter à l'Église ses possessions temporelles, & que les peuples pouvoient refuser de payer la dixme.

Après la mort de l'Archevêque Sbinko, Jean Hus revint à Prague, & ce fut alors que Jean XXIII donna sa bulle pour prêcher une croisade contre Ladislas Roi de Naples.

Dans cette bulle, « le Pape » prioit, par l'aspersion du sang de » JÉSUS-CHRIST, tous les Empe» reurs & les Princes de la chré» tienté, tous les Prélats des Égli» ses, & tous les Monastères, tou» tes les Universités, & tous les » particuliers de l'un & de l'autre » sexe, ecclésiastiques & séculiers, » de quelque condition, grade, » dignité qu'ils fussent, de se tenir » prêts à poursuivre & à extermi» ner Ladislas & ses complices pour » la défense de l'État & de l'hon» neur de l'Église, & pour la sienne » propre ».

Le Pape accordoit à ceux qui se croiseroient, la même indulgence qu'à ceux qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte : il promettoit les mêmes grâces à ceux qui ne combattant pas en personne, enverroient à leurs dépens, selon leurs facultés & leur condition, des personnes propres à combattre : il mettoit les uns & les autres avec leurs familles & leurs biens sous sa protection & sous celle de St. Pierre ; commandant aux diocésains de procéder par censures ecclésiastiques, même jusqu'à employer le bras séculier contre ceux qui voudroient

molester les croisés dans leurs biens & dans leurs familles, sans se mettre en peine d'aucun appel.

La bulle promet pleine rémission des péchés aux prédicateurs & aux quêteurs des croisades; elle suspend ou annule toutes les autres indulgences accordées jusqu'alors par le saint Siége, & traite Grégoire XII, concurrent de Jean XXIII, d'hérétique, de schismatique, & de fils de malédiction.

Jean Hus attaqua cette bulle & les indulgences qu'elle promettoit : il protesta qu'il étoit prêt à se rétracter, si on lui faisoit voir qu'il se trompoit; qu'il ne prétendoit ni défendre Ladislas, ni soutenir Grégoire XII, ni attaquer l'autorité que Dieu avoit donnée au Pape, mais s'opposer à l'abus de cette autorité.

Après ces protestations, Jean Hus soutient que la croisade ordonnée par Jean XXIII est contraire à la charité évangélique, parceque la guerre entraîne une infinité de désordres & de malheurs; parcequ'elle est ordonnée à des chrétiens contre des chrétiens; parceque ni les Ecclésiastiques, ni les Evêques, ni les Papes ne peuvent faire la guerre, surtout pour des intérêts temporels; parceque le royaume de Naples étant un royaume chrétien, & faisant partie de l'Église, la bulle qui met ce royaume en interdit, & qui ordonne de le ravager, ne protége une partie de l'Église qu'en détruisant l'autre; que si le pape avoit le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que Jésus-Christ, ou que la vie de Jésus-Christ fût moins précieuse que la dignité & les prérogatives du Pape, puisque Jésus-Christ n'avoit pas permis à St. Pierre de s'armer pour lui sauver la vie.

Jean Hus n'attaqua ni le pouvoir que les Prêtres ont d'absoudre, ni la nécessité du sacrement de Pénitence, ni même le dogme des indulgences pris en lui-même, mais il en condamna l'abus; il disoit qu'il croyoit qu'on l'expliquoit mal aux Fidelles, & qu'ils comptoient trop sur ces indulgences; il croyoit, par exemple, qu'on ne pouvoit accorder ces indulgences pour une contribution aux croisades.

Il prétendit qu'on n'abusoit pas moins du pouvoir de punir que du pouvoir de pardonner, & que le Pape excommunioit pour des causes trop légères, pour ses intérêts personnels. Jean Hus prétendit aussi qu'une pareille excommunication ne séparoit point les Fidelles du corps de l'Église; & que puisque le Pape pouvoit abuser de son pouvoir, en infligeant des peines, c'étoit aux Fidelles à voir & à juger si l'excommunication étoit juste ou injuste; & que s'ils voyoient clairement qu'elle fût injuste, ils ne devoient point la craindre.

Ce principe portoit un coup mortel à l'autorité des Papes & à celle du Clergé; autorité que Jean Hus regardoit comme un obstacle invincible à la réforme qu'il souhaitoit qu'on établît.

Il porta tous ses efforts vers cet objet; & pour affermir les consciences contre la crainte de l'excommunication, il entreprit de faire voir que l'excommunication injuste ne séparoit en effet personne de l'Église : c'est ce qu'il se propose d'établir dans son traité de l'Église.

La base de ce traité, c'est que l'Église est un corps mystique dont Jésus-Christ est le chef, & dont

les justes prédestinés sont les membres : comme aucun des prédestinés ne peut périr, aucun des membres de l'Église n'en peut être séparé par aucune puissance ; ainsi l'excommunication ne peut exclure du salut éternel.

Les réprouvés n'appartiennent point à l'Église, ils n'en sont point de vrais membres ; ils sont dans le corps de l'Église, parcequ'ils participent à son culte & à ses sacremens ; mais ils ne sont pas pour cela du corps de l'Église, comme les humeurs vicieuses sont dans le corps humain, & ne sont point des parties du corps humain.

Le Pape & les Cardinaux composent donc le corps de l'Église, & le Pape n'en est point le chef.

Cependant le Pape & les Évêques qui sont les successeurs des apôtres dans le ministère, ont le pouvoir de lier & délier ; mais ce pouvoir n'est, selon Jean Hus, qu'un pouvoir ministériel qui ne lie point par lui-même, car le pouvoir de lier n'a pas plus d'étendue que le pouvoir de délier, & il est certain que le pouvoir de délier n'est dans les Évêques & dans les Prêtres qu'un pouvoir ministériel, & que c'est Jésus-Christ qui délie en effet ; puisque pour justifier un pécheur, il faut une puissance infinie qui n'appartient qu'à Dieu : delà Jean Hus conclut que la contrition suffit pour la rémission des péchés, & que l'absolution ne remet pas nos péchés, mais les déclare remis.

Le Pape & les Évêques abusent, selon Jean Hus, de ce pouvoir purement ministériel, & l'Église ne subsisteroit pas moins quand il n'y auroit ni Pape ni Cardinaux.

Les Chrétiens ont dans l'Eglise un guide sûr pour se conduire : il ne faut pourtant pas croire que les Évêques n'aient aucun droit à l'obéissance des fidelles : sans doute, les fidelles doivent leur obéir ; mais cette obéissance ne doit pas s'étendre jusqu'aux ordres manifestement injustes & contraires à l'Écriture ; car l'obéissance que les fidelles doivent est une obéissance raisonnable.

Tous ces sujets sont traités avec assez d'ordre & de méthode par Jean Hus : on y trouve des invectives grossières ; c'étoit le ton du siècle, & les livres de Jean Hus ont servi de répertoire aux réformateurs qui l'ont suivi.

Tels sont les principes théologiques sur lesquels Jean Hus fondoit la résistance qu'il faisoit aux ordres des Papes, & le plan de réforme qu'il vouloit établir dans l'Eglise en resserrant sa puissance.

Ces principes étoient soutenus par des déclamations violentes & pathétiques contre les richesses, contre les mœurs, contre l'ignorance du Clergé, & surtout contre l'autorité qu'il exerçoit sur les fidelles, par des peintures vives des malheurs du Christianisme, par la régularité de la vie de Jean Hus. Ce Théologien devint l'oracle d'une partie du peuple : ses Disciples attaquèrent les indulgences, & se déchaînèrent contre le Clergé : tandis que les Prédicateurs des indulgences s'efforçoient de décrier Jean Hus & ses sectateurs, ceux-ci insultèrent les Prédicateurs des indulgences & publièrent que le Pape étoit l'Antechrist.

Le Magistrat en fit arrêter quelques-uns & leur fit trancher la tête : cet acte de rigueur ne causa point de

de révolte ; mais les Disciples de Jean Hus enlevèrent les corps & honorèrent ces morts comme des Martyrs.

Cependant les Disciples de Jean Hus se multiplioient & le Roi de Bohème donna un édit par lequel il retranchoit aux Ecclésiastiques de mauvaises mœurs, leurs dixmes & revenus. Autorisés par cet édit, les Hussites en déféroient tous les jours quelqu'un de ce caractère, & le Clergé devint l'objet d'une espèce d'inquisition.

Plusieurs Ecclésiastiques, pour n'être pas dépouillés de leurs bénéfices, se rangèrent du parti des Hussites, & le zèle des Catholiques contre les Hussites, commençoit à s'affoiblir.

Conrard, Archevêque de Prague, pour ranimer ce zèle, jeta un interdit sur la ville de Prague & sur tous les lieux où Jean Hus séjournoit ; il défendit d'y prêcher & d'y faire l'Office divin pendant tout le temps de son séjour & même quelques jours après.

Jean Hus sortit de Prague, mais on continua d'y lire ses ouvrages, & il se forma une secte redoutable qui partageoit la Bohème, & qui résistoit au Magistrat & au Clergé.

Lorsque le Concile de Constance fut assemblé, un Professeur en théologie & un Curé de Prague y dénoncèrent Jean Hus.

Le Roi de Bohème voulut que Jean Hus se rendît à ce Concile, & l'on demanda un sauf conduit à l'Empereur Sigismond qui l'accorda.

Quand Jean Hus fut arrivé il eut des conférences avec plusieurs Cardinaux, dans lesquelles il protesta qu'il ne croyoit enseigner ni hérésie ni erreur, & que si on le convainquoit d'en enseigner, il les rétracteroit : mais les Pères du Concile regardant Jean Hus comme un chef de parti dangereux, on crut devoir s'assurer de sa personne & on le fit arrêter.

Le Consul de Prague qui avoit accompagné Jean Hus, réclama aussitôt le sauf conduit accordé par l'Empereur Sigismond ; mais il ne fut point écouté : on donna des Commissaires à Jean Hus, & l'on produisit au Concile trente articles tirés des livres mêmes de Jean Hus, qui contiennent toute sa doctrine telle qu'on l'a exposée.

Après avoir vérifié les propositions extraites des livres de Jean Hus, le Concile déclara que beaucoup de ces propositions étoient erronées, d'autres scandaleuses, un grand nombre téméraires & séditieuses, quelques-unes notoirement hérétiques & condamnées par les Pères & par les Conciles.

Après la dégradation de Jean Hus, l'Empereur s'en saisit & le remit au Magistrat de Constance qui l'envoya expirer dans les flammes. Sigismond, en violant lui-même son sauf-conduit, ne prévoyoit guère alors les suites funestes du supplice de Jean Hus ni combien il lui susciteroit d'embarras. *Voyez* Hussites.

HUSCANAOUIMENT ; substantif masculin & terme de relation. Sorte de cérémonie superstitieuse que les Sauvages de la Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 15 ans ; & sans laquelle ils ne sont point admis au nombre des braves de la Nation. Cette cérémonie consiste à choisir les jeunes gens qui se sont le plus distingués à la chasse par

leur adresse & leur agilité : on les confine pendant un certain temps dans les forêts où ils n'ont communication avec personne, & ne prennent pour toute nourrire, qu'une décoction de racines qui ont la propriété de troubler le cerveau ; ce breuvage se nomme *ouisoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout desquels on les promène dans les différentes bourgades où ils sont obligés de paroître avoir totalement oublié le passé, & d'affecter d'être sourds, muets & insensibles, sous peine d'être *huscanoués* de nouveau. Plusieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie qui a pour objet de débarrasser la jeunesse, des impressions de l'enfance, & de la rendre propre aux choses qui conviennent à l'âge viril.

HUSIO ; substantif masculin. Grand poisson cétacée qui se trouve dans le Danube. Il est sans écailles & presque cartilagineux. On trouve des husios qui pèsent jusqu'à quatre cens livres. Ils viennent du palus méotide, & on les pêche à Bude & à Commore : la chair en est bonne à manger.

HUSSARD ; *voyez* HOUSSARD.

HUSSITES ; (les) on a ainsi appelé les sectateurs de Jean Hus. *Voyez* HUS. Pendant que leur Chef étoit à Constance, un Docteur Saxon alla trouver un Curé de Prague, nommé Jacobel, & lui dit qu'il étoit surpris qu'un homme aussi savant que lui & aussi saint, ne se fût pas apperçu d'une grande erreur qui s'étoit glissée dans l'Eglise depuis longtemps ; savoir, le retranchement de la coupe dans l'administration de l'Eucharistie, retranchement qui étoit contraire au commandement de JÉSUS-CHRIST qui dit, » si vous ne mangez la » chair du fils de l'Homme, & si » vous ne buvez son sang, vous » n'aurez pas la vie en vous. »

Jacobel ébloui par ce sophisme, prêcha la communion sous les deux espèces, afficha des thèses contre la Communion sous une seule espèce.

On étoit alors dans le fort des querelles de Jean Hus : le peuple & l'Eglise de Prague étoient dans une agitation violente, & les esprits avides de nouveauté. Jacobel fut secondé par un de ses confrères : le sophisme qui les avoit séduits, séduisit le peuple, & ces deux Curés donnèrent la Communion sous les deux espèces.

Le Clergé s'opposa à cette innovation ; on chassa Jacobel de sa Cure, & l'Archevêque l'excommunia ; mais l'excommunication n'étoit plus un frein. Jacobel persuadé par Jean Hus, qu'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir, ne prêcha qu'avec plus de zèle, & le Clergé de Prague déféra la doctrine de Jacobel au Concile de Constance.

Jean Hus étoit à Constance ; ses Disciples le consultèrent, & non seulement il approuva la doctrine de Jacobel, mais encore il écrivit en faveur de la communion sous les deux espèces.

Les Hussites adoptèrent donc le sentiment de Jacobel ; & la nécessité de communier sous les deux espèces s'incorpora, pour ainsi-dire, avec la doctrine de Jean Hus.

Les Théologiens Catholiques combattirent l'innovation de Jacobel, & le Concile de Constance le condamna.

Jacobel & les Hussites ne défé-

rèrent point au Jugement du Concile; & la communion sous les deux espèces fit de grands progrès en Bohème & en Moravie, favorisée en quelques endroits par les Seigneurs & par le peuple, traversée ailleurs par les uns & par les autres.

Elle trouva de redoutables adversaires dans le territoire de Bechin : les Curés & leurs Vicaires chassoient à main armée, les prêtres qui donnoient la Communion sous les deux espèces, comme autant d'excommuniés. Quelques-uns de ces Prêtres se retirèrent sur une montagne voisine du château de Bechin : là ils dressèrent une tente en forme de Chapelle, y firent le service divin & communièrent le peuple sous les deux espèces : ils appelèrent cette montagne *Thabor*, peut-être à cause de la tente qu'ils y avoient dressée pour y faire le service; car le mot *Thabor*, en Bohémien, signifie tente ou camp.

On vit bientôt sur cette montagne, un concours prodigieux de peuple qui communioit sous les deux espèces, & les partisans de cette pratique se nommèrent *Thaborites*.

Le supplice de Jean Hus, l'excommunication lancée contre ses Disciples, le retranchement de la coupe, avoient soulevé beaucoup de monde : les Hussites ardens & passionnés, se servirent de ces mêmes motifs pour animer le peuple contre le Clergé.

Tout étant ainsi disposé au schisme dans la Bohème, Martin V vouloit ordonner une croisade contre ce Royaume; mais Sigismond le dissuada, & le Pape prit le parti d'écrire aux Bohémiens & de leur envoyer un Légat.

Ce fut Jean Dominique, Cardinal de S. Sixte; mais sa mission n'opéra rien de bon; bientôt il écrivit au Pape que la langue & la plume étoient désormais inutiles contre les Hussites, & qu'il ne falloit plus balancer à prendre les armes contre des hérétiques opiniâtres.

Le Cardinal de S. Sixte n'avoit pas peu contribué à conduire les choses à ce point par la rigueur qu'il employa contre les Hussites : un Prêtre & un séculier qu'il fit brûler, furent comme le signal de la sédition; les Catholiques & les Hussites prirent les armes.

Zisca, chambellan de Wenceslas, & sectateur passionné de la doctrine des Hussites, courut la campagne, pilla les monastères, chassa les moines, s'empara des richesses des Églises, & forma le projet de bâtir une ville sur la montagne de Thabor, & d'en faire une place forte, qui fût comme le chef-lieu des Hussites.

Les Hussites devinrent donc une secte guerrière, ignorante & fanatique dans laquelle se jetèrent toutes les sectes révoltées contre l'Église de Rome.

Ces sectaires insinuèrent leurs erreurs, & les introduisirent chez les Hussites retirés à Thabor; mais à Prague & dans différens autres lieux de la Bohème, les Hussites, excepté la communion sous les deux espèces & les erreurs de Jean Hus, ne s'étoient point écartés de la croyance de l'Église romaine; ainsi les Hussites se trouvèrent divisés en deux sectes principales presque dès leur origine.

Les Hussites du Thabor qui étoient des espèces de bandits & des soldats, adoptèrent les erreurs de quelques Vandois ou de quelques

sacramentaires réfugiés chez eux, qui condamnoient les cérémonies de l'Église, & formèrent la secte des Thaboristes; au contraire tous ceux qui restèrent attachés aux cérémonies de l'Église romaine, se nommèrent *Calixtins*, parcequ'ils donnoient le calice aux peuple.

Ces deux sectes eurent des démêlés fort vifs, & ne purent se réunir sur les articles de leur confession de foi; mais leurs chefs se réunissoient lorsqu'il étoit question d'attaquer l'Église Romaine, & ce fut par cette union qu'ils firent de grands progrès.

Progrès des Hussites. Avant que les divisions des Hussites eussent éclaté, Sigismond avoit fait assembler les garnisons qu'il avoit en Bohème pour s'opposer aux assemblées des Hussites: les Hussites s'attroupèrent en force; il y eut plusieurs combats assez sanglans entre les troupes de Sigismond & les Hussites.

Zisca écrivit à tous les Hussites, pour les exhorter à prendre les armes. Il les dressa peu à peu à la discipline militaire, entra dans Prague, où les Hussites animés par la présence de ce chef, pillèrent & ruinèrent plusieurs monastères, & massacrèrent beaucoup de Moines & de Catholiques; Zisca lui-même tua un Prêtre, après l'avoir dépouillé de ses habits sacerdotaux; de là il conduisit les Hussites à la Maison de ville, où il savoit que les Sénateurs étoient assemblés pour prendre des mesures contre eux.

Onze des Sénateurs s'échappèrent, les autres furent pris ou jetés par les fenêtres, avec le Juge & quelques citoyens; la populace en fureur reçut leurs corps sur des lances, sur des broches & sur des fourches, tandis que Jean de Prémontré animoit le peuple, en lui montrant un tableau où le calice étoit peint.

Le lendemain les Hussites mirent tout à feu & à sang dans les monastères. Les Magistrats n'avoient pas prévu ces malheurs, lorsque quelque temps auparavant ils avoient fait couper la tête à plusieurs Hussites dans la cour de l'Hôtel-de-ville.

La nouvelle de ces désordres consterna Wenceslas; il fut frappé d'apoplexie, & mourut.

La Reine Sophie fit quelques tentatives inutiles contre Zisca, & Sigismond occupé en Hongrie contre les Turcs, ne put rétablir l'ordre en Bohème. Zisca continua ses ravages & fortifia Thabor.

La ville d'Aust étoit au pied de cette montagne. Zisca craignant que le seigneur de cette ville qui étoit catholique zélé & fort animé contre les Hussites, n'inquiétât les Thaboristes, surprit la ville d'Aust dans une nuit de carnaval, pendant l'absence du Gouverneur, & tandis que tout étoit enseveli dans le sommeil, ou livré à la débauche. La ville fut prise avant qu'on sût qu'elle étoit attaquée; les habitans furent tous passés au fil de l'épée, & la ville fut réduite en cendre; delà Zisca vola à Sedlitz qu'il surprit & qu'il traita comme il avoit traité Aust. Ulric, seigneur de ces deux villes, fut tué dans la dernière.

Il y avoit à Prague une grande quantité de Hussites; mais ils n'avoient pas conservé l'exercice libre de la communion sous les deux espèces; les Thaboristes leur proposèrent de s'unir à eux pour se rendre maîtres de Prague, détruire le

gouvernement monarchique, & faire de la Bohème une république; on accepta ces offres, les Calixtins & les Thaborites réunis assiégèrent la forteresse de Wisrade séparée de Prague par la Moldave, & la prirent d'assaut.

Zisca se seroit rendu maître de la ville, si les ambassadeurs de l'Empereur n'eussent engagé les Hussites à accepter une trève de quatre mois, à condition qu'il y auroit pour tout le monde liberté de communier sous une ou sous deux espèces, & qu'on ne troubleroit personne ni dans l'un ni dans l'autre usage; que les Hussites ne chasseroient point les Religieux & les Religieuses, & qu'ils rendroient Wisrade.

Sigismond après cette trève, tint une diette à *Braun* ou *Brina;* delà il écrivit à la noblesse & aux magistrats de Prague de s'y rendre; ils s'y rendirent, & demandèrent la liberté de conscience.

Ces conditions ne furent pas du goût de l'Empereur; il déclara qu'il vouloit gouverner comme Charles IV avoit gouverné.

Charles IV avoit publié des édits sévères contre les hérétiques; les Catholiques triomphèrent, & les Hussites consternés allèrent les uns à Thabor auprès de Zisca, les autres à Sadomirs auprès de Hussinets, seigneur puissant, & Hussite zélé.

L'Empereur ne crut pas devoir entrer dans Prague: il alla à Breslaw, en Silésie, & y signala son séjour par des exécutions sanglantes; il fit entr'autres écarteler un Thaborite de Prague qui prêchoit la communion sous les deux espèces. Dans le même temps le Nonce du Pape fit publier & afficher à Breslaw la croisade de Martin V contre les Hussites.

Lorsque les Bohémiens apprirent cette nouvelle, ils firent tous serment de ne recevoir jamais Sigismond pour Roi, & de défendre la communion sous les deux espèces jusqu'à la dernière goutte de leur sang; les hostilités recommencèrent à la ville & à la campagne; ils écrivirent des lettres circulaires à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à n'y pas laisser entrer Sigismond, & l'on vit une guerre ouverte entre l'Empereur & les Hussites.

L'Empereur mit sur pied une armée de plus de cent mille hommes, qui fut batue partout où elle voulut pénétrer en Bohème; elle fit le siège de Prague, & le leva après y avoir perdu beaucoup de monde; le Duc de Bavière qui étoit dans cette armée en parle en ces termes à son Chancelier: « Nous avons attaqué les Bohémiens cinq fois, » & tout autant de fois nous avons » été défaits avec perte de nos troupes, de nos armées, de nos machines & instrumens de guerre, » de nos provisions & de nos valets » d'armée; la plus grande partie de » nos gens a péri par le fer & l'autre dans la fuite; enfin par je ne » sais quelle fatalité, nous avons » toujours tourné le dos avant d'avoir vu l'ennemi ».

Sigismond après avoir désolé la Bohème & perdu la plus grande partie de son armée, licencia ce qui lui restoit de troupes.

Zisca fut donc maître de la Bohème: il y mit tout à feu & à sang, & ruina tous les monastères: son armée grossissoit tous les jours; & pour éprouver la valeur de ses troupes, il les mena à la petite ville de

Rziezan qui avoit une forteresse; il emporta l'une & l'autre, & brûla sept Prêtres; delà il se rendit à Prachatiez, somma cette ville de se rendre & de chasser tous les catholiques. Les habitans rejetèrent ces conditions avec mépris; Zisca fit donner l'assaut, prit la ville & la réduisit en cendres.

Les Thaborites de Prague & des villes qui s'étoient liguées avec les Hussites, avoient à leur tête des généraux d'une valeur & d'une habileté reconnue qui ravageoient les terres des seigneurs catholiques; & Sigismond pour ne point céder à Zisca & aux Hussites en barbarie, infectoit tous les environs de Luttenberg de ses hussards, & mettoit tout à feu & à sang autour de Breslaw.

Il reçut une armée de Moravie, voulut rentrer dans Prague; mais son armée fut détruite, & il fut lui-même obligé de prendre la fuite.

Les Hussites & les Catholiques formèrent donc alors comme deux nations étrangères qui ravageoient la Bohème, & qui exerçoient l'une sur l'autre des cruautés inouïes & inconnues aux nations barbares.

Sigismond se forma encore une nouvelle armée, & fut encore défaite par Zisca, & obligé de se retirer en Hongrie.

Il y avoit plusieurs années que Zisca étoit aveugle, & malgré sa cécité les forces de l'Empire n'étoient pas capables de l'arrêter. Sigismond voulut traiter avec lui; il lui envoya des ambassadeurs, lui offrit le gouvernement de la Bohème, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit ramener les rébelles à l'obéissance.

La peste fit échouer ces négociations; Zisca en fut attaqué & mourut.

Après la mort de Zisca, son armée se partagea en trois corps: les uns prirent pour chef Procope Raze, surnommé *le grand*; l'autre partie ne voulut point de chef, & ces Hussites se nommèrent *Orphelins*, & un troisième corps de cette armée prit le nom d'*Orebites* & se nomma des chefs.

Cette division des Hussites n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent étroitement lorsqu'il s'agissoit de la cause commune. Ils appeloient la Bohème *la terre de promission*, & les Allemands qui étoient limitrophes ils les appeloient les uns les *Iduméens*, les autres *les Moabites*, ceux-ci *les Amalécites*, ceux-là *les Philistins*.

Ces trois corps de Hussites traitèrent en effet toutes les Provinces voisines de la Bohème, comme les Iraëlites avoient traité les peuples de la Palestine.

Le Pape renouvela ses exhortations & ses instances pour une croisade contre les Hussites, & l'Allemagne mit sur pied une armée de cent mille hommes Les Impériaux malgré la supériorité de leur nombre, furent défaits, & les Hussites continuèrent leurs ravages.

On prêcha contre les Hussites une troisième croisade, & les armées des croisés furent encore taillées en pièces.

Le Pape & l'Empereur voyant qu'il étoit impossible de réduire les Bohémiens par la force, proposèrent des conférences & des moyens d'accommodement; on les invita au concile de Basle, on leur donna un sauf-conduit tel qu'ils le souhaitèrent, & les députés des Hussites se rendirent à Basle au nombre de

trois cens, à la tête desquels étoit le fameux Procope, élève de Zisca; Jean de Rokisane, Prêtre, disciple de Jacobel, & quelques Hussites de considération.

Les Hussites réduisirent leurs prétentions à quatre chefs. 1°. Que l'Eucharistie fût administrée aux laïques sous deux espèces. 2°. Que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui il appartient, c'est-à-dire, par tous les Prêtres. 3°. Que les Ecclésiastiques n'eussent plus de biens ni de domaines temporels. 4°. Que les crimes publics fussent punis par les Magistrats.

On raisonna beaucoup sur ces articles; mais les disputes publiques & les conférences particulières furent inutiles : les Hussites ne se départirent point des quatre articles, & le Concile ne voulut point les accorder. Les députés des Hussites retournèrent donc en Bohème, & les hostilités continuèrent; mais les Thaborites éprouvèrent des revers, les deux Procopes furent défaits & tués. Les Thaborites affoiblis par la perte de ces deux généraux, & par plusieurs défaites, eurent moins d'éloignement pour la paix; le Concile envoya des députés qui firent avec les Bohémiens un traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves se réuniroient à l'Église, & se conformeroient en tout à ses rits, à l'exception de la communion sous les deux espèces, que l'on promettoit à ceux chez qui elle étoit en usage; que le Concile décideroit si cela se devoit pratiquer suivant le précepte divin, & qu'il régleroit par une loi générale ce qu'il jugeroit à propos pour l'utilité & pour le salut des fidelles; que si les Bohémiens persistoient ensuite à vouloir communier sous les deux espèces, ils enverroient une ambassade au Concile qui laisseroit aux Prêtres de Bohème & de Moravie la liberté de communier sous les deux espèces les personnes parvenues à l'âge de discrétion qui le souhaiteroient, à condition qu'ils avertiroient publiquement le peuple, que la chair de JÉSUS-CHRIST n'est pas seule sous l'espèce du pain, ni le sang seul sous l'espèce du vin; mais que JÉSUS-CHRIST est tout entier sous chaque espèce.

L'Empereur convint aussi de laisser par forme de gage les biens des Églises à ceux qui en étoient en possession jusqu'à ce qu'ils fussent retirés pour un certain prix.

Les Bohémiens de leur côté accordoient le retour des Religieux & des Catholiques, à condition néanmoins que les monastères qui avoient été démolis ne seroient point rétablis. On laissa la disposition des Églises de Bohème au Pape, & on donna six ans aux Orphelins & aux Thaborites pour se résoudre à accéder au traité.

L'Empereur Sigismond fit ensuite son entrée à Prague, où il mourut l'année suivante, en 1437, & Albert d'Autriche qui avoit épousé sa fille, fut élu Roi de Bohème; mais il ne survécut que deux ans à son élection.

Après la mort d'Albert d'Autriche, les Bohémiens se choisirent deux Gouverneurs, en attendant la majorité de Ladislas, fils d'Albert, à qui Pogebrac succéda.

Pogebrac acheva de détruire le parti des Thaborites; mais il maintint l'usage de la communion sous les deux espèces, qui devint ordinaire dans la plupart des Églises de

Bohème, sans qu'on prît la précaution d'avertir le peuple qu'il n'y avoit point de nécessité de l'observer.

Quoique Pogebrac eût ruiné le parti des Thaborites, il resta néanmoins plusieurs personnes imbues de leurs opinions; ces Bohémiens se séparèrent des Calixtins, & formèrent une nouvelle secte connue sous le nom de *frères de Bohème.*

Tels furent les effets & la fin de la guerre des Hussites; elle fut allumée par le bucher qui consuma Jean Hus, par les rigueurs des Légats, par les armées que Sigismond envoya contre les Hussites, par le sang qu'il répandit : elle fit de ce Royaume, & d'une partie de l'Allemagne, un désert inondé de sang & couvert de cendres & de débris; elle finit sans corriger les abus contre lesquels on avoit pris les armes & prêché les croisades.

HUSSITISME; substantif masculin. Doctrine de Jean Hus & des Hussites. *Voyez* Hus & Hussites.

HUSUM; nom propre d'une petite ville de Dannemarck, dans le duché de Slefwick, à cinq milles de Flensbourg. C'est le chef-lieu d'un Bailliage de même nom.

HUSZ; nom propre d'une petite ville de la Moldavie, sur le Pruth, à six lieues au-dessus de Falesin.

HUTERIE; vieux mot qui signifioit autrefois huée, dispute.

HUTIN; vieux mot qui signifioit autrefois bruit, querelle.

HUTINER; vieux mot qui signifioit autrefois quereller.

HUTLA; substantif masculin. Sorte de petit lapin de l'isle Espagnole : il a les oreilles courtes & la queue d'une taupe. *Voyez* Lapin.

HUTTE; substantif féminin. *Casa.* Petite loge faite à la hâte avec de la terre, du bois, de la paille, &c. pour se mettre à l'abri des injures du temps. *Il coucha dans la hutte d'un charbonnier. Les soldats passèrent l'hiver dans des huttes.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Le *h* se fait sentir.

HUTTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Hutter.

HUTTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il s'emploie ordinairement avec le pronom personnel, & signifie faire une hutte pour se loger. *Le régiment fut obligé de se hutter pour passer la mauvaise saison.*

En termes de Marine on dit *hutter les vergues*, ce qui signifie amarrer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de Saint André, afin que dans un gros temps elles prennent moins de vent, & que le vaisseau se tourmente moins.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

HUTTITES; (les) hérétiques sectateurs de Jean Huttus : ils se disoient les enfans d'Israël, venus pour exterminer les Cananéens, & ils prêchoient que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en faisant bonne chère.

HUVACAS; substantif masculin. Les Espagnols donnent ce nom aux trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens, & sous les débris de leurs temples : ces pauvres gens les cachoient comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols

Espagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs richesses. La moitié de ces *huvacas* appartient au Roi.

HWALHUNDE ; substantif masculin. Animal aquatique & monstrueux, gris, tout couvert de poil, semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cette espèce de chien de mer nage autour des baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui signifie *chien de baleines*.

HUVEITOZCUTZLI; substant. masculin. C'est le troisième des dixhuit mois des Mexicains Il répond à une partie de notre mois d'Avril.

HUY ; *Voyez* Hui.

HUYGHENS; (Chrétien). Nom propre d'un célèbre mathématicien & astronome Hollandois, né à Zulichem en Hollande, en 1629. Le premier ouvrage par lequel il acquit de la célébrité, fut le *systema Saturnium*, où il explique les apparences singulières de l'anneau de Saturne, sur lesquelles Galilée & Hévelius s'étoient totalement abusés; il annonce dans le même ouvrage la découverte d'un satellite de Saturne, qu'il appelle *luna Saturnia*, (c'étoit le quatrième) : il l'avoit vu en 1655 avec une lunette de 23 pieds. Les quatre autres furent découverts en 1684, par M. de Cassini.

L'application du pendule aux horloges, pour en régler le mouvement d'une manière parfaitement isochrone, fut détaillée par M. Huyghens en 1673, dans l'ouvrage qui a pour titre : *horologium oscillatorium ;* il l'avoit annoncé dès l'année 1658 ; ce fut une des époques heureuses pour le progrès de l'astronomie : l'application de la cycloïde, pour en rendre les oscillations isochrones, étoit l'idée la plus géométrique & la plus belle, mais elle a été reconnue inutile dans la pratique.

En 1684, il quitta la France pour cause de religion : il fit imprimer à la Haye la description d'une machine propre à mettre en usage les grandes lunettes, sans le secours des tuyaux qui assemblent les verres. Il mourut en Hollande, le 8 juillet 1695. Son frère fit imprimer en 1698, un ouvrage qu'il avoit composé sur les mondes planétaires, intitulé *Kosmotheoros*, dans lequel il prouve, de la manière la plus frappante, qu'il doit y avoir dans la lune & dans les autres planètes des habitans, comme il y en a sur la terre. M. de Fontenelle a écrit sur la même matière son ingénieux ouvrage *des mondes*. On ne sauroit disconvenir avec eux de la ressemblance extérieure de la terre avec toutes les autres planètes: elle est ronde comme les autres, elle tourne autour du soleil, elle tourne sur son axe, elle est opaque comme elles. Il est très-naturel de croire qu elle leur ressemble également quant aux êtres vivans, intelligens & animés, dont elle est peuplée.

On a imprimé les œuvres posthumes de M. Huyghens à Leyde, en 1703, en 1724 & 1728, en trois volumes : on y trouve la description d'un *planetaire*, machine qui représente, par des roues plates, les révolutions des planètes autour du soleil & de la lune, autour de la terre, dans leurs durées & leurs dimensions naturelles, même avec leurs excentricités, leurs inégalités & leurs inclinaisons sur l'écliptique. On y trouve aussi la dioptrique, & plusieurs mémoires d'analyse, qui font autant d'honneur à ce grand

homme dans la géométrie, que les découvertes dont on vient de parler, lui en font dans l'astronomie.

HYACINTHE; substantif féminin. Sorte de plante qu'on appelle autrement *jacinthe*. Voyez *ce mot*.

HYACINTHE, se dit aussi d'une pierre précieuse, d'un jaune tirant sur le rouge, transparente, plus légère & plus tendre que le grenat: il y en a de différentes grosseurs & couleurs: on les distingue en orientales & occidentales.

L'*hyacinthe orientale* est d'un jaune rougeâtre, qui tient un peu de la couleur écarlate, de la coraline & du vermillon, un peu moins du rubis que du grenat, parcequ'on y distingue au moyen du spectre solaire, une légère nuance de violet colombin. Cette hyacinthe est resplendissante & reçoit un poli vif: on lui donne le nom de *belle hyacinthe*, quand elle est d'une couleur orangée ou aurore mêlée de rouge: on la trouve en Arabie en morceaux de la grosseur d'un pois, & quelquefois de la grosseur d'une aveline. On la rencontre encore près de Cananor, de Calicut & de Camboya. Les lapidaires & les amateurs recherchent celle dont la couleur tient quelque chose de la flamme rouge & jaune du feu, & qui n'a point de noirceur.

L'*hyacinthe occidentale* est moins dure que la précédente; elle a une couleur plus safranée ou orangée; elle tire un peu sur la fleur du souci: elle nous vient de Portugal.

Dans le commerce on en voit de claires comme le succin, de laiteuses comme l'émail, d'un jaune grainé comme le miel: ce qui les fait appeler par les marchands *hyacinthes succinées* ou d'*émail* ou *miellées*; elles sont tendres, mal nettes, & soutiennent peu le feu. On nous les envoie de Silésie & de Bohème; les lapidaires les taillent à facettes, de manière à en cacher les défauts.

Ce qu'on appelle *jargon d'Auvergne* & *hyacinthe de Compostelle*, ne sont que des crystaux à facettes & colorés: on rencontre communément le jargon dans le Vivarais, près du Puy.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé.

On appelle *confection d'hyacinthe*, une sorte de composition pharmaceutique dont nous avons parlé au mot CONFECTION.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYACINTHE; nom propre d'un jeune Prince de la Laconie, fils d'Œbalus, fort appliqué aux sciences, & surtout à la poësie. Un jour pendant qu'il jouoit avec Apollon, il fut frappé à la tête d'un coup de palet, & l'on attribua ce malheur à la jalousie de Borée qui détourna le palet, & le poussa contre la tête du jeune Hyacinthe. Apollon employa envain pour le guérir les plantes qui avoient le plus de vertu; le coup étoit mortel, & le Dieu pour consacrer la mémoire du jeune Prince, le changea en une fleur de son nom.

HYACINTHIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Spartiates célébroient

annuellement pendant trois jours en l'honneur d'Apollon auprès du tombeau d'Hyacinthe son favori, que ce Dieu avoit malheureusement tué en jouant avec lui au palet. Les deux premiers jours étoient fort lugubres; on pleuroit la mort du jeune prince; on mangeoit sans couronne sur la tête, & l'on ne chantoit aucune hymne après le repas; mais le troisième jour on se livroit à la joie, aux festins, aux cavalcades & à toutes sortes d'autres réjouissances.

HYADES; substantif féminin pluriel. Terme d'Astronomie & de Mythologie. C'est le nom collectif de sept étoiles fameuses chez les poëtes. Elles étoient sœurs consanguines des Pléïades, & filles d'Atlas & d'Éthra. Elles s'appeloient *Ambrosie*, *Eudore*, *Prodisé*, *Coronis*, *Philéto*, *Polifo* & *Thyoné*. Elles annonçoient la pluie à leur lever, & cela venoit, dit-on, de ce qu'elles ne cessoient de pleurer Hyas leur frère qui avoit été dévoré par une lione. Leur nom étoit formé du mot grec qui signifie *pleuvoir*.

Quelques-uns représentent les Hyades comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter transporta au ciel pour les mettre à couvert de la colère de Junon.

HYALÉ; terme de Mythologie & nom propre d'une nymphe de la suite de Diane. C'étoit elle qui remplissoit les urnes qu'on répandoit sur la Déesse, lorsqu'Actéon l'apperçut dans le bain,

HYALOÏDE; substantif féminin. Pierre précieuse qui selon les anciens naturalistes, étoit brillante & transparente comme du crystal: on la gravoit en forme de cachet. Plusieurs auteurs ont donné leurs conjectures sur cette pierre. M. Hill pense que c'est la même chose que Pline nomme *asrios*, qui étoit de la nature du crystal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette espèce d'Amérique; elles se trouvent surtout sur les bords de la rivière des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient si belles qu'on les auroit presque prises pour de vrais diamans. Ce sont des cailloux blancs & transparens qui semblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin* ou *cailloux de Médoc*.

HYAMIA; c'est selon Etienne le géographe, une ancienne ville du Péloponnèse, dans la Messenie.

HYAMPOLIS; nom propre d'une ancienne ville de Grèce, dans la Phocide.

HYANTES; (les) ancien peuple de Grèce qui selon Etienne le géographe, habitoit dans la Béotie, près d'Alalcomène.

HYANTIA; c'est selon Etienne le géographe, une ancienne ville de Grèce, dans la Locride.

HYBLA; il y avoit en Sicile trois villes de ce nom, selon Etienne le Géographe; savoir Hybla la grande qui étoit assez près & au midi du mont Etna; Hybla la petite qui étoit sur la côte orientale de l'île; & Hybla la plus petite qui étoit dans la partie méridionale, au milieu des terres.

Il y avoit une de ces villes remarquable par l'abondance du thin qui croissoit dans le voisinage & par l'excellent vin qui en provenoit.

HYBOUCOUHU; substantif féminin. Fruit d'Amérique qui ressemble aux dattes, mais qu'on ne mange point: on en tire une huile que l'on conserve dans des cocos que l'on a vidés: on en fait usage dans

le pays pour une maladie appelée *tom*, occasionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'insinuent entre cuir & chair & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec cette huile que les Indiens appellent *garameno*. On prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

HYBRISTIQUES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que l'on célébroit à Argos en l'honneur des femmes qui s'armèrent pour défendre la ville qu'assiégeoient les Lacédémoniens, contre lesquels elles combattirent si vaillamment, qu'elles les obligèrent de prendre une fuite honteuse.

HYCCARA; nom propre d'une ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale, entre Lilybée & Tyndaride. C'est là où naquit la fameuse courtisane Laïs qui compta parmi ses adorateurs, un Démosthène, un Aristipe, un Diogène, *&c.*

HYDASPE; nom propre d'une grande rivière des Indes, sur laquelle Alexandre fit construire, selon Strabon, une flotte avec les sapins & les cèdres d'une forêt des monts Émodes.

Virgile parle d'une autre rivière de même nom qui couloit dans le voisinage de la ville de Suse.

HYDATIDE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Sorte de tumeur qui se forme d'une matière graisseuse à la paupière supérieure de l'œil.

Cette tumeur approche beaucoup de la nature des loupes. On tente de la fondre en appliquant dessus pendant long-temps une emplâtre de diabotanum. Souvent ce seul remède réussit; cependant s'il étoit insuffisant, si la matière au-lieu de se fondre, devenoit de plus en plus épaisse, si la tumeur grossissoit, il faudroit en venir à l'opération & l'emporter avec son kiste, comme on feroit une loupe. On tient la paupière fermée, soit avec le *speculum oculi*, soit avec les doigts : on fait une incision à la peau, suivant la direction des fibres, en prenant garde de ne pas ouvrir le sac qui contient l'humeur; on tire le tout ensemble, ce qui se pratique avec assez de facilité; car la tumeur étant découverte, pour peu qu'on la presse par les côtés, elle se manifeste au-dehors, & avec une érigne on la fait sortir toute entière; on traite ensuite la plaie, de la maniere qu'on soigne celles qui ont lieu après l'extirpation des loupes.

Les Medecins appellent aussi *hydatides*, toutes sortes de tumeurs vésiculaires qui naissent en d'autres parties du corps, soit intérieurement soit extérieurement.

Ces sortes de tumeurs se forment ordinairement dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques qui s'engorgent quelquefois de manière à être extrêmement dilatés. Les hydatides affectent rarement la surface du corps : les viscères en sont beaucoup plus susceptibles, comme les observations nous l'apprennent. Rhuysch rapporte avoir vu toute la masse du foie changée en un monceau d'hydatides : Pison a aussi observé des hydatides dans les poumons : on en a vu dans la rate & le mesantère, qui avoient été la source de l'hydropisie ascite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas-ventre : la matrice & les parties qui en dépendent, les ovai-

res surtout sont aussi très-souvent affectés de cette sorte de tumeur.

Ainsi les hydatides ne proviennent que d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques qui se dilatent extraordinairement, sous la forme de vésicules, à cause de l'étranglement que font les valvules dans ces vaisseaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les hydatydes qui ont leur siége dans quelqu'un des viscères : il n'y a point de signe marqué, constant qui puisse en faire connoître l'existence ; d'ailleurs elles sont plutôt un symptôme de maladie qu'une maladie en soi-même. S'il en paroît sur la surface du corps, on peut y employer les résolutifs spiritueux pour les dissiper, si l'on ne juge pas à propos de donner issue à l'humeur qui les forme ; ce qui doit cependant être pratiqué le plus souvent ; lorsque les tumeurs sont considérables.

HYDATOÏDE ; substantif féminin & terme d'Anatomie. Quelques auteurs donnent ce nom à l'humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDATOSCOPIE ; c'est l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

HYDRAGOGUE ; adjectif des deux genres, qui s'emploie aussi substantivement. Terme de Pharmacie par lequel on désigne des médicamens qui purgent les eaux & les sérosités. *Les sucs de sureau, de la racine d'iris. sont des remèdes hydragogues. Le jalap est un hydragogue.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDRARGIRE ; substantif masculin. Terme de Chymie, par lequel quelques-uns désignent le mercure. *Voy.* MERCURE.

HYDRARGYROSE ; terme de Chirurgie. Friction mercurielle capable d'exciter la salivation.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE ; adjectif & terme de Mécanique, par lequel quelques auteurs désignent des machines qui élèvent l'eau par le moyen du ressort de l'air.

HYDRAULIQUE ; substantif féminin. *Ars hydraulica.* Partie de la mécanique qui enseigne à conduire & à élever les eaux, tant pour les rendre jaillissantes que pour d'autres usages.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique*, sont, Mariotte, dans son *traité du mouvement des eaux & autres corps fluides* : Guglielmini, dans sa *mensura aquarum fluentium* ; où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique : M. Newton, dans ses *phil nat. prin. mathémat.* M. Varignon, dans les *mémoires de l'Académie des Sciences* : M. Daniel Bernouilly, dans son traité intitulé *hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738 : M. Jean Bernouilly, dans son *hydraulique* imprimée à la fin du recueil de ses œuvres, en 4 vol. *in-4°, à Lausanne*, 1743 : & M. Dalembert, dans son excellent traité de l'équilibre & du mouvement des fluides.

HYDRAULIQUE, s'emploie aussi adjectivement. *La science hydraulique. Une machine hydraulique.*

On appelle *orgue hydraulique*, une orgue qui joue par le moyen de l'eau.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDRE ; substantif féminin. *Hydra.* C'est selon plusieurs auteurs, une sorte de serpent qui vit dans les étangs, dans les lacs & dans les ri-

vières où il se nourrit de petits poissons.

Les Hollandois ont aussi donné le nom d'hydre à un poisson qui se trouve ordinairement aux environs de la ligne, & qui est long de quatre à cinq pieds. Ils disent que cet animal a tant de force dans les dents, que s'il saisit un homme par le bras ou par la jambe, il l'entraîne au fond de l'eau. Sa gueule est grande, ses dents fort aigues : on le prend avec un gros hameçon de l'épaisseur du doigt, où l'on attache un morçeau de chair ; mais c'est moins son goût qu'il faut consulter, que celui de certains petits poissons qui le précèdent toujours & qui vont sucer l'amorce avant que l'hydre y touche : s'il ne leur arrive aucun mal, alors l'hydre s'en approche hardiment & s'accroche en voulant avaler l'amorce. Verhacum, Hollandois, dans son voyage des Indes orientales en 1607, en rencontra beaucoup, & défendit aux équipages de se baigner, parcequ'on est souvent surpris par ces animaux. Quantité de ses matelots refusèrent d'en manger, d'autres en trouvèrent la chair fort bonne : ils leur ouvrirent le ventre pour en ôter les entrailles qu'ils jetèrent dans la mer où elles furent aussitôt dévorées par d'autres hydres.

Hydre, se dit particulièrement en termes de Mythologie, d'un monstre ou serpent fabuleux né de Typhon & d'Echidne, qui avoit sept têtes, & auquel il en renaissoit plusieurs dès qu'on lui en avoit coupé une. Hercule combattit ce monstre dans les marais de Lerne, près d'Argos, & en délivra la terre. *Voy.* Hercule.

En parlant des maux du corps politique, on appelle figurément *hydre*, toute sorte de mal qui augmente à mesure qu'on fait le plus d'effort pour le détruire.

Hydre, se dit aussi en termes d'Astronomie, d'une constellation qui s'étend au dessous du Lion, de la Vierge & de la Balance : elle a une étoile fort remarquable appelée le *cœur de l'hydre*.

L'hydre a, selon Ovide, une origine commune avec les constellations appelées la *Coupe* & le *Corbeau*. Apollon voulant faire un sacrifice à Jupiter, envoya le Corbeau avec une Coupe pour apporter de l'eau : il s'arrêta sur un figuier & accusa ensuite le Serpent, de son retard ; mais Apollon pour le punir, plaça le Corbeau vis-à-vis de la Coupe, & chargea le Serpent de l'empêcher de boire.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDRÉLÉON ; substantif masculin & terme de Pharmacie. Huile commune & eau battues ensemble. Ce médicament pris par la bouche, excite le vomissement, est topique, anodyn & suppuratif.

HYDRENTÉROCÈLE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Espèce de hernie du scrotum, causée par la chûte de l'intestin & par les eaux qui s'y trouvent aussi renfermées. On traite cette maladie comme l'hydrocèle. *Voyez* ce mot.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDRIA ; terme de Mythologie. C'étoit chez les anciens Egyptiens, un vase percé de tous côtés, qui représentoit le Dieu des eaux. Les Prêtres le remplissoient d'eau à certains jours, l'ornoient superbement & le plaçoient ensuite sur un théâtre public où tout le monde alloit lui rendre des hommages & le re-

mercier des biens qu'il distribuoit aux hommes.

HYDRIÉPHORES ; substantif féminin pluriel. On appeloit ainsi chez les Athéniens, les femmes des étrangers qui résidoient à Athènes, parcequ'elles étoient obligées de porter des cruches d'eau dans la procession des Panathénées.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROBÈLE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Tuméfaction de la surpeau du scrotum, causée par des humeurs aqueuses. C'est une œdème des bourses qui rend la peau lisse & luisante : l'impression du doigt reste sur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient souvent œdemateuse par le progrès de l'infiltration & alors elle représente une colonne torse.

Cette maladie est assez familière aux enfans nouveaux nés, & elle cède ordinairement à l'application des remèdes astringens ou discussifs. Les compresses trempées dans le vin rouge chaud, où l'on a fait bouillir des roses de Provins ; l'eau de chaux simple ou animée d'un peu d'eau de vie, suffisent pour résoudre la tumeur aqueuse superficielle du scrotum ; le cataplasme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, est un remède éprouvé dans ces sortes de cas. Dans les adultes où l'hydrobèle est un symptôme & un accident de l'hydropisie ascite, ou une maladie essentielle causée par la difficulté du cours du sang dans des parties assez éloignées du torrent de la circulation, les remèdes que l'on vient d'indiquer ne suffisent pas ; il faut faire de légères mouchetures à la surpeau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées : on applique ensuite sur la partie, des compresses trempées dans de l'eau de vie camphrée tiède. Ces mouchetures doivent être faites avec art, pour prévenir la gangrène qui n'est que trop souvent la suite des scarifications faites sans méthode sur des parties œdemateuses.

HYDROCARDIE ; substantif féminin & terme de chirurgie par lequel quelques-uns désignent l'hydropisie du péricarde.

Cette maladie, remarque M. Senac, est fréquente, difficile à connoître & plus difficile à guérir. Souvent le pouls du malade est obscur, intermittent : il y manque quelquefois quatre ou cinq pulsations de suite ; dans quelques-unes il est inégal & convulsif ; dans d'autres il est d'une lenteur singulière. On met aussi au nombre des signes de cette maladie, la couleur plombée du visage, la fièvre lente, la soif, la difficulté de respirer & de se coucher sur le côté droit, la palpitation du cœur, la langueur de tout le corps, les défaillances fréquentes, les extrémités froides, &c. mais tous ces signes communs à tant d'autres maladies, sont très-équivoques ; il n'y a guère que leur concours qui puisse donner quelque degré de certitude.

En supposant la maladie bien connue, on doit recourir aux remèdes évacuans ; les hydragogues peuvent être quelquefois utiles : mais si les remèdes internes sont insuffisans on doit recourir à la ponction. Cette opération, à la vérité, exige beaucoup de circonspection : il faut éviter l'artère mammaire qui est à peu près à un pouce du sternum : il faut de plus, prendre garde que le cœur dans ses oscillations, ne soit piqué par la pointe de l'instrument. Pour éviter ces

inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde, entre la troisième & la quatrième côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du sternum, la poussant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde, le long des côtes, c'est-à-dire, qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra En marchant par cette voie, on ne blessera ni l'artère mammaire, ni le cœur, ni le poumon.

HYDROCÈLE; substantif féminin. Tumeur enkistée qui tient au testicule, à ses vaisseaux ou à leurs enveloppes. La fluctuation qu'on peut y sentir, la distingue assez des autres tumeurs; mais ce signe n'a lieu que lorsqu'elle est avancée. Ses commencemens sont très-cachés, parceque les malades n'en ressentant aucune incommodité, ne s'en apperçoivent guère que lorsque son volume la rend plus remarquable. elle ne contient que de la sérosité; mais ce liquide est quelquefois teint de sang. Il y a une autre sorte de tumeur aqueuse, plus commune que la précédente, que quelques-uns appellent *fausse hydrocèle*, qui n'est autre chose que l'engorgement œdemateux du scrotum : c'est le plus souvent le commencement ou la suite de l'hydropisie. Cette enflure se communique aussi à la verge qui peut en devenir monstrueuse avec un phimosis ou paraphimosis qui donnent de l'inquiétude aux malades. Ceux qui sont attaqués de l'ascite & de hernie en même temps, sont encore sujets à une sorte d'hydrocèle dont le sac herniaire qui communique avec la cavité du bas-ventre, est le siége. On le vide facilement en faisant rentrer l'eau dans la capacité de l'abdomen : à ce seul signe joint à ceux de l'ascite & de la hernie, il est très-aisé de la connoître.

Il faut se ressouvenir, à ce sujet, qu'on vide avec la même facilité, la hernie de la vessie; mais l'urine que cette compression fait alors couler par la verge, est une circonstance qui n'appartient qu'à cette dernière, & qui la distingue très-bien de l'autre.

La vraie hydrocèle est au nombre des maladies les plus rebelles, surtout si elle est ancienne; mais elle peut être attaquée tant par les remèdes internes que par les topiques lorsqu'elle est récente : telles sont parmi les premiers, les purgatifs & les diurétiques; & parmi les seconds, les résolutifs, les discussifs & les fondans; mais les uns & les autres sont d'un très-petit secours lorsque l'hydrocèle a fait de certains progrès. On doit les abandonner lorsqu'on en a reconnu l'inutilité, & attendre que la tumeur, par son volume, devienne incommode, pour se déterminer à la ponction; encore n'est ce qu'un remède palliatif; car on ne peut obtenir une cure radicale qu'en emportant le kiste par l'opération chirurgicale, ou en le détruisant par les escarotiques. Ces deux méthodes sont extrêmement douloureuses, & le succès en est très-incertain.

La fausse hydrocèle ou l'engorgement œdemateux des bourses, demande intérieurement les mêmes remèdes que l'hydropisie dont elle est communément le symptôme. On l'attaque encore extérieurement par des résolutifs & des fortifians : tels sont les fomentations avec le vin aromatique, avec l'esprit de vin, l'eau de chaux, la lessive de cendre de sarment, d'absinthe, &c.; le cataplasme

taplasme au vin fait avec l'eupatoire d'Avicenne, l'aigremoine & autres de cette nature. On estime aussi la poudre du sel marin décrépité & enfermé dans un linge clair qu'on change lorsqu'il a pris de l'humidité. Cet engorgement œdemateux, quelquefois extrême, oblige d'en venir aux scarifications pour dégorger tant la verge que les bourses; mais cette opération peut être suivie de la gangrène : on tâche alors de s'en garantir en fomentant souvent la partie avec l'eau de vie camphrée, ou en y appliquant le quinquina qu'on sait être très-propre à prévenir la mortification du scrotum. Le séton placé au bas des bourses, peut encore dégorger ces parties & peut-être avec moins de danger.

HYDROCÉPHALE ; substantif féminin. Tumeur aqueuse de toute la tête qui en devient quelquefois monstrueuse, plus pesante que le reste du corps & à demi-transparente. Cette maladie est particulière aux enfans ; car on ne doit pas donner ce nom à l'hydropisie du cerveau qu'on rencontre si souvent dans les autres âges, mais qui n'augmente pas le volume de la tête. La contusion occasionnée par l'accouchement laborieux ou par toute autre cause, est la source la plus ordinaire de cet engorgement : la dentition, les vers, les convulsions, *&c.* peuvent aussi y donner lieu. Cet amas d'eau est tantôt sous la peau, tantôt sous le crâne, soit entre cette boîte & la dure-mère, soit au-dessous de cette enveloppe, plus ou moins profondément, jusqu'aux ventricules qui en sont presque toujours inondés. Les enfans attaqués de cette maladie sont pâles, foibles & languissans, stupides & assoupis : l'éruption de leurs dents est tardive ; leurs yeux sont saillans avec la prunelle dilatée ; la plupart ont de légères convulsions à la bouche & aux paupières, des grincemens de dents ; quelques-uns deviennent aveugles, ou il leur survient cette tumeur aqueuse qu'on connoît sous le nom de *spina bifida* ; & enfin ils tombent dans une affection comateuse qui ne laisse aucun doute sur l'épanchement interne.

L'ouverture des cadavres a fait voir que l'eau contenue dans la cavité du crâne, étoit souvent en telle quantité dans le centre, qu'elle écartoit en tout sens, le cerveau vers ses enveloppes dilatées, & qu'elle réduisoit quelquefois ce viscère à quelques lignes d'épaisseur : le cerveau est quelquefois si resserré par le volume d'eau, qu'on seroit tenté de juger à la première inspection, qu'il manque absolument. On a vu encore le canal de la moëlle de l'épine inondé : on a trouvé de plus, le plexus choroïde chargé de grains glanduleux, la glande pituitaire squirrheuse, ainsi que le cervelet & la moëlle de l'épine ; la voûte orbitaire applatie, les os du crâne écartés quelquefois de deux ou trois travers de doigt les uns des autres & poussés en-dehors, *&c.* L'eau n'occupe pas toujours l'intérieur du cerveau ; elle inonde quelquefois ses anfractuosités : on a vu encore l'épanchement entre le crâne & les enveloppes ; & dans ce cas, le cerveau très-comprimé, réduit quelquefois au volume d'une pomme médiocre. Les enfans attaqués d'hydrocéphale dans le ventre de leur mère, périssent ordinairement au passage. Il est presqu'impossible de remédier à cette maladie lorsque le cerveau est inon-

dé ; mais on doit beaucoup espérer si tout le mal est hors du crâne : la maladie peut durer alors très-longtemps, & donner par conséquent, tout le temps qu'il faut pour l'attaquer.

L'hydrocéphale demande le traitement des autres hydropisies, lequel consiste particulièrement dans l'usage des hydragogues, des diurétiques, des apéritifs, des fortifians & des hépatiques. La rhubarbe, le jalap, le diagrède & le mercure doux sont les purgatifs dont on se sert le plus familièrement. On emploie extérieurement les résolutifs & les discussifs : tels sont les fomentations avec l'eau de chaux pure ou mêlée avec l'eau-de-vie, avec la décoction de fleurs de camomille, de sureau, de stoechas, de bétoine & autres dont on imbibe des linges & des compresses. L'application du soufre réduit en pommade avec l'huile de camomille, peut être encore utile. Il seroit aisé dans quelques cas, de pratiquer la ponction, ou de faire des scarifications ; mais les épreuves qu'on a faites de l'une & des autres n'ont pas été heureuses : on a vu au contraire, de bons effets des véficatoires, du cautère & du séton ; mais ces égoûts n'ont été salutaires que lorsqu'on a fait précéder les remèdes propres à corriger le vice du sang ou des humeurs.

HYDROCHOÉ ; substantif masculin. C'est le nom du douzième mois des Achéens. Il répondoit à peu près à notre mois de Décembre.

HYDROCOTILE ; *voyez* ÉCUELLE D'EAU.

HYDRODYNAMIQUE ; substantif féminin. Science qui enseigne les lois du mouvement des fluides. C'est ce qu'on appelle aussi *hydraulique.* Voyez *ce mot.*

HYDROGRAPHE ; substantif masculin. Il se dit d'une personne versée dans l'hydrographie. *Un habile hydrographe.*

HYDROGRAPHIE ; substantif féminin. *Hydrographia.* Description des mers & art de naviguer. L'hydrographie enseigne à construire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* de même que les rochers, les bancs de sable, les écueils, les promontoires, les havres, les distances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de plus remarquable tant sur la mer que sur les côtes.

Comme art de naviguer, l'hydrographie enseigne aussi la manière de se servir des cartes marines, & en général toutes les connoissances mathématiques nécessaires pour voyager sur mer avec le plus de diligence & le plus de sûreté qu'il est possible.

Les Pères Riccioli, Fournier & de Chales ont donné des Traités d'hydrographie. *Voyez* HISTIODROMIE, PILOTAGE, *&c.*

HYDROGRAPHIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient à l'hydrographie. *Une carte hydrographique.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROLOGIE ; substantif féminin. C'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature & de leurs propriétés.

L'eau est toujours essentiellement la même ; mais par les mouvemens perpétuels qui se passent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits, se con-

binant avec d'autres substances, se modifient diversement : elles acquièrent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles mêmes, & présentent des phénomènes extraordinaires. On peut dire en général, que l'eau n'est jamais parfaitement pure : elle est plus ou moins chargée de parties terreuses, de parties salines, de parties sulfureuses & métalliques, *&c.* ce qui vient de la disposition qu'elle a de dissoudre presque tous les corps de la nature. Toutes ces substances influent sur sa pesanteur, sur sa saveur, sur son odeur, & même sur sa couleur : ces accidens varient en raison des proportions dans lesquelles ces matières étrangères se trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonstances ont déterminé quelques Naturalistes modernes, à distribuer les eaux suivant un ordre systématique, & à en faire plusieurs classes fondées sur les différentes substances auxquelles elles se trouvent jointes dans la nature.

Wallerius dans son hydrologie, divise les eaux en deux classes générales, qui sont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales : il soudivise les premières en eaux du ciel & en eaux de la terre ; & les secondes en eaux minérales froides, & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel sont de différens genres : il y en a de fluides, telles que l'eau de pluie, de solides ou de gelées telles que la neige. Parmi les eaux terrestres sont les eaux coulantes, les eaux stagnantes, l'eau de la mer, la glace : les eaux minérales sont ou spiritueuses ou grossières, ou acidules, ou thermales.

A cette distribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou supplément, dans lequel il donne une division des eaux étrangères, c'est-à-dire de celles qui se trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux : il les divise en naturelles & en artificielles. Sous ces dernières il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes substances de la nature.

Depuis cet habile Physicien, M. Frédéric-Auguste Cartheuser a publié en 1758 une nouvelle hydrologie, dans laquelle il divise toutes les eaux en insipides & en sapides, c'est-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premières ; savoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou sucs lapidifiques. Il soudivise les eaux qui ont de la saveur, 1°. en eaux alcalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du sel marin, 4°. en eaux martiales ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuses, 6°. en eaux sulfureuses, 7°. en eaux bitumineuses, 8°. en eaux savonneuses, auxquelles il joint les eaux alumineuses.

HYDROMANTIE ; substantif féminin. Sorte de divination qui consiste à prédire l'avenir par le moyen de l'eau.

Varron rapporte que l'hydromantie est une invention des Perses, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en sont servis. Il y avoit plusieurs sortes d'hydromanties dont voici les principales :

1°. Lorsqu'à la suite des invocations & autres cérémonies magiques, on voyoit écrit sur l'eau les noms des personnes ou des événemens qu'on désiroit de connoître, ordinairement ces noms se trou-

voient écrits à rebours, au moins se rencontrent-ils de la sorte dans l'événement que cite Delrio, d'après Nicéphore Choniate.

2°. On s'y servoit d'un vase plein d'eau, & d'un anneau suspendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vase.

3°. On jetoit successivement, mais à peu de temps l'une de l'autre, trois petites pierres dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la surface de cette eau, aussi-bien que de leur intersection, on tiroit des présages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec soin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer : les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette superstition, & quelques Chrétiens orientaux ont eu celle de baptiser tous les ans la mer, comme si c'étoit un être animé raisonnable ; mais ce n'en est pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer si le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête.

5°. On tiroit aussi des présages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on croyoit voir représentées. C'est ainsi, selon Varron, qu'on apprit à Rome quelle seroit l'issue de la guerre contre Mithridate : certaines rivières ou fontaines passoient chez les Anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations.

6°. C'étoit encore par une espèce d'*hydromantie*, que les anciens Germains, quand ils avoient quelques soupçons sur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir : ils jetoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées ; & s'ils surnageoient, ils les tenoient pour légitimes ; & pour bâtards ; s'ils alloient à fond.

7°. On remplissoit d'eau une tasse ou un autre vase, & après avoir prononcé dessus certaines paroles, on examinoit si l'eau bouillonneroit & se répandroit par-dessus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un bassin de verre, ou de crystal, puis on y jetoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choses dont on désiroit d'être instruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre sorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faisoient les eaux des fleuves dans les goufres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir.

10°. Enfin on peut rapporter à l'*hydromantie*, une superstition qui a été en usage en Italie, & que Delrio assûre qu'on pratiquoit encore de son temps. Lorsqu'on soupçonnoit quelques personnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces personnes, sur autant de petits cailloux qu'on jetoit dans l'eau ; & il ajoute que quelques-uns se servoient pour cette opération d'eau bénite ; mais il ne dit pas ce qu'on découvroit par ce moyen.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROMANTIQUE ; substantif féminin. Quelques Auteurs ont donné ce nom à l'art de produire par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROMEL ; substantif masculin. Sorte de breuvage fait avec du miel & de l'eau. Tant que cette liqueur n'a point fermenté, on la nomme *hydromel simple ;* & elle prend le nom d'*hydromel vineux*, lorsqu'elle

a subi la fermentation spiritueuse.

Le miel, de même que toutes les substances sucrées, végétales ou animales, est susceptible de la fermentation en général, & particulièrement de la spiritueuse. Il ne faut, pour lui faire subir cette fermentation, que l'étendre dans une suffisante quantité d'eau, & laisser cette liqueur exposée à un degré de chaleur convenable.

Pour faire de bon hydromel vineux, il faut choisir le miel le plus blanc, le plus pur & le plus agréable au goût; le mettre dans une chaudière avec un peu plus que son poids d'eau; le faire bien dissoudre dans cette eau, dont on fera évaporer une partie par une ébullition légère, en enlevant les premières écumes: on reconnoît qu'il y a assez d'eau évaporée, lorsqu'un œuf frais qu'on met dans la liqueur, ne s'y submerge point, & se soutient à sa surface, en s'y enfonçant à peu près à la moitié de son épaisseur; alors on passe la liqueur à travers un tamis, & on l'entonne tout de suite dans un baril qui doit être presque plein: il faut placer ce baril dans un lieu où la chaleur soit le plus également qu'il est possible, depuis 20 jusqu'à 27 ou 28 degrés du thermomètre de M. de Réaumur, en observant que le trou du bondon ne soit que légérement couvert, & non bouché. Les phénomènes de la fermentation spiritueuse paroîtront dans cette liqueur, & subsisteront pendant deux ou trois mois, suivant la chaleur, après quoi ils diminueront & cesseront d'eux-mêmes. Il faut observer pendant cette fermentation, de remplir de temps en temps le tonneau avec une semblable liqueur de miel, dont on aura conservé pour cela une partie à part, afin de remplacer la portion de liqueur que la fermentation fait sortir en forme d'écume.

Lorsque les phénomènes de la fermentation cessent, & que la liqueur est devenue bien vineuse, alors on transporte le tonneau à la cave, & on le bondonne exactement: un an après on met l'hydromel en bouteilles.

Lorsque l'hydromel vineux est bien fait, c'est une espèce de vin de liqueur assez agréable: il conserve néanmoins pendant fort longtemps, une saveur de miel qui ne plaît pas à tout le monde; mais on assûre qu'il la perd entièrement à la longue.

La fermentation spiritueuse du miel, de même que celle du sucre & du moût très sucré des vins de liqueur, se fait en général un peu plus difficilement, demande plus de chaleur, dure plus long temps que celle des vins ordinaires, & ces vins conservent toujours une saveur sucrée assez considérable; ce qui prouve qu'il n'y a qu'une partie de ces liqueurs, qui devient réellement spiritueuse.

HYDROMÈTRE; substantif masculin. On donne ce nom en général, aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vîtesse, la force & les autres propriétés de l'eau.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROMÉTRIE; substantif féminin. C'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la densité, la vîtesse de l'eau & des autres fluides.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROMITE; substantif masculin. On donnoit autrefois ce titre dans l'Église grecque à certains Officiers qui étoient chargés de faire l'eau

bénite, & d'en faire l'aspersion sur le peuple.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROMPHALE; substantif féminin. Fausse hernie de l'ombilic occasionnée par la présence d'une certaine quantité d'eau épanchée. C'est une hydropisie de l'ombilic : elle peut se dissiper par des remèdes résolutifs, principalement quand elle est petite. On met sur la tumeur une éponge imbibée d'un vin dans lequel on aura fait bouillir des semences de cumin & de lupin, des fleurs de sureau, de camomille & de roses; de l'écorce de grenade, des baies de laurier & du sel commun. Quand ces résolutifs ne réussissent point, il faut faire la ponction à l'ombilic.

L'on se sert pour cette opération, d'un trocart long de trois doigts, aussi menu qu'un petit tuyau de plume, & garni de sa canule : on le plonge dans le milieu de la tumeur, puis on pousse la canule de façon qu'elle entre dans l'ouverture, & ayant retiré l'instrument qui remplit la canule, on laisse écarter l'eau en différentes reprises, dans la crainte de produire un affaissement subit, qui nuiroit au malade; puis on met sur la petite plaie un emplâtre de céruse, & l'on applique le bandage du corps avec le scapulaire.

HYDROPARASTATES, ou HYDROPARASTES; (les) hérétiques Sectateurs de Tatien. On les appelle autrement *Encratites*. Voy. *ce mot*.

HYDROPHILE; substantif féminin. Insecte aquatique qui a les pieds velus & en nageoires. Il est fort vorace, très-agile, & se nourrit des autres insectes aquatiques. Il faut le prendre avec précaution : outre que ses mâchoires pincent, il a encore sous le corcelet une longue pointe très-piquante, qu'il enfonce dans les doigts, en faisant des efforts pour marcher en reculant. Cet insecte dépose ses œufs qui sont assez gros, dans une coque soieuse que l'on rencontre assez souvent dans l'eau.

HYDROPHISOCÈLE; ou HYDROPNEUMATOCÈLE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Sorte d'hydrocèle mêlée d'air. *Voyez* HYDROCÈLE.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPHOBE; substantif des deux genres, & terme de Médecine. Celui, celle qui a l'eau & tous les liquides en horreur. On le dit singulièrement de ceux qui ont le malheur d'être attaqués de la rage. *Voy.* HYDROPHOBIE.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPHOBIE; substantif féminin. *Hydrophobia*. Terme de Médecine. Crainte de l'eau : c'est un symptôme de la rage.

Les Médecins emploient aussi ce mot comme synonyme de *rage*. Voy. *ce mot*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPHORIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Cérémonies funèbres qui avoient lieu chez les Athéniens & chez les Éginètes, en mémoire de ceux qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPHTALMIE; substantif féminin & terme de Chirurgie, qui signifie l'hydropisie de l'œil. Cette maladie se manifeste par la dilatation démésurée du globe de l'œil. Les malades ressentent presque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'insomnies & de fiè-

re. Cette maladie est ordinairement chronique, & persiste dans son état sans aucun changement, lorsque l'œil est parvenu au dernier degré d'extension que ses membranes lui permettent. Maître-Jan propose dans cette maladie beaucoup de remèdes, tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, suivant les différentes indications qui peuvent se présenter; car il croit cette maladie sujette à la résolution & à la suppuration. Dans ce dernier cas il conseille une petite ouverture, comme l'incision d'une saignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, sur le blanc de l'œil, & qui pénètre par-delà l'uvée. Bidloo propose aussi l'ouverture de l'œil, lorsque sa protubérance est douloureuse; & il rapporte le cas d'un homme qui est mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu se résoudre à cette légère opération qu'il lui avoit conseillée, avec le célèbre Cyprien son collègue, très-habile Chirurgien d'Amsterdam. Il ajoute à cette histoire, celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu excessivement gros à la suite de plusieurs fluxions fort douloureuses. On avoit employé en vain les remèdes les mieux indiqués pour détourner cette humeur : on appliqua enfin un cataplasme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuse de l'œil, avec suppuration. Le malade souffrit les douleurs les plus aiguës; on obtint le calme, en vidant l'œil par une incision que Bidloo fit au bord de la cornée transparente. Le globe se rétrecit & se consolida parfaitement en peu de temps, sans autre incommodité que la perte de la vue.

Bidloo fait un précepte de sa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'incision doive s'étendre par-delà le bord inférieur de la cornée transparente; parcequ'il est possible que l'humeur vitrée ne soit pas liquéfiée, & qu'elle reste en place avec le crystallin. Alors le globe de l'œil conservera, dit-il, un certain volume, la cornée transparente ne sera pas défigurée par une cicatrice désagréable, & l'œil conservera, autant qu'il sera possible, l'apparence d'un état naturel. Si au contraire les humeurs sont entièrement dissoutes, cette incision sera suffisante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point excessif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heister assûre avoir pratiquée avec succès. Elle consiste à faire une ponction au bord de la cornée transparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cause l'*hydrophtalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par-dessus l'appareil, & les remèdes convenables : on réitère ces ponctions aussi souvent que la nécessité le requiert, jusqu'à ce que l'œil soit réduit d'une manière permanente dans son état naturel.

HYDROPIQUE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Qui est malade d'hydropisie. *Un homme hydropique. Une femme hydropique. Ce remède a guéri plusieurs hydropiques. Voyez* HYDROPISIE.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPISIE; substantif féminin. Enflure causée en quelques parties du corps, par les eaux qui se forment & s'épanchent.

Cette maladie qui est une des plus considérables entre les affections chroniques, prend différens

noms suivant les parties qu'elle occupe. Celle qui est produite par un épanchement d'eau dans le bas-ventre, s'appelle *ascite*; celle de la tête se nomme *hydrocéphale*; celle du scrotum, *hydrocèle*; celle de tout le corps se nomme *anasarque*; celle qui se forme au nombril, *hydromphale*; celle qui attaque les cellules du corps graisseux dans quelques parties seulement, se nomme *œdeme*.

Celle qui attaque le péricarde se nomme *hydrocardie*. *Voyez* tous ces mots : on donne aux autres le nom des parties qui en sont le siége, comme l'hydropisie de la poitrine, l'hydropisie de la matrice, *&c.*

L'hydropisie qui s'étend à toute l'habitude du corps & que pour cette raison, on appelle *universelle*, est presque toujours la suite de la cachexie; ce sont les mêmes causes qui produisent l'une & l'autre maladie. L'hydropisie cependant, est un degré de plus qu'acquiert la maladie.

Les malades attaqués d'hydropisie sont en général, pâles; ont le visage de couleur plombée, de la difficulté de respirer & de la toux: ils sont ordinairement lâches, indolens & dégoutés de tous alimens; s'ils prennent quelque nourriture, quelque petite qu'en soit la quantité, & quelque peu propre qu'elle soit à donner des vents, le malade cependant s'en trouve enflé & distendu. Le sommeil des hydropiques est court, fâcheux, accompagné d'oppressions: ils sont sujets au délire : tout les chagrine & les inquiéte : ils sont perpétuellement dans la crainte de perdre la vie : souvent la fièvre lente se met de la partie; les coliques, la soif, les dévoimens, les foiblesses, les défaillances continuelles & le gonflement général ou particulier, achèvent de caractériser cette maladie.

Cette espèce d'hydropisie attaque le plus souvent ceux qui mènent une vie sédentaire ou qui habitent les lieux humides, les buveurs, les femmes, *&c.* Elle vient encore à la suite de plusieurs maladies aigues; comme la fièvre maligne & l'ardente, la rougeole & la petite vérole, *&c.*, & de presque toutes les maladies chroniques; comme sont les obstructions invétérées, la cachexie, la jaunisse, le scorbut, la goutte, la fièvre quarte, *&c.*; les grandes pertes de sang, les menstrues prolongées au-delà de leur terme ordinaire: les anciens cours de ventre & autres évacuations immodérées en sont aussi la source; leurs suppressions lorsqu'elles sont anciennes, expose au même danger. La gale & autres éruptions rentrées, les ulcères & les fistules desséchées, la guérison prématurée de la fièvre-quarte peuvent jeter dans la même maladie; sans parler des squirrhes, des tumeurs, des abcès, des ulcères & pourritures internes qui ne manquent guère de se terminer par l'hydropisie.

On guérit assez facilement l'hydropisie qui vient après une grande perte de sang ou tout autre accident, mais celle qui est la suite d'une évacuation habituelle arrêtée, d'une éruption rentrée, *&c.* est plus rebelle. On ne la redoute pas extrêmement, si c'est le produit d'une maladie aigue : de la fièvre intermittente & même de l'asthme : on espère encore, si le sujet est jeune & d'une bonne constitution; mais elle est réputée mortelle lorsqu'elle succède à une maladie chronique

entretenue par un vice dans les viscères : on la regarde aussi comme incurable dans les vieillards; & si l'on parvient dans tous ces cas, à la dissiper, on doit s'attendre au retour. On se règle d'ailleurs, pour juger de l'événement, sur le degré de sécheresse de la langue, sur la fréquence de la toux, sur la respiration plus ou moins libre, sur l'état des forces & celui du pouls: l'examen des urines est encore ici très-important. On augure bien de la diarrhée qui s'établit au commencement de la maladie; mais elle est dangereuse dans l'hydropisie invétérée, surtout si elle ne procure aucun soulagement, ce qui est assez ordinaire à ceux dont les viscères sont affectés : elle n'empêche pas dans ces circonstances, l'inondation de la poitrine & du bas-ventre.

Dans le traitement de cette maladie la saignée est nécessaire lorsque les règles, les hémorroïdes ou toute perte de sang habituelle ont été supprimées : elle peut être encore utile au commencement de la maladie, lorsque le sujet est jeune & d'une bonne constitution; mais dans les autres cas, on n'en peut attendre que de mauvais effets: si on l'applique aux oppressions, on soulage pour un temps le malade; mais on rend son état plus fâcheux. On ne doit cependant pas laisser ignorer qu'on cite quelques guérisons opérées par les nombreuses saignées ou par les hémorragies spontanées. L'émétique dans les premiers temps est très-convenable : il peut être utile aussi lorsque la maladie est avancée; mais on ne doit s'y déterminer qu'après avoir bien consulté les forces, parcequ'il est arrivé que si quelques-uns ont guéri par ce moyen, d'autres ont succombé aux efforts du vomissement. Les purgatifs & principalement les hydragogues peuvent avoir lieu pendant tout le cours de la maladie : ils produisent cependant peu d'effets lorsqu'elle est invétérée, ou qu'il y a un épanchement formé dans la poitrine ou le bas-ventre : on peut dire au sujet de ces évacuans, que lorsqu'on n'en retire aucun avantage sensible, on ne sauroit en continuer l'usage sans danger; car on a vu très-souvent que l'abus qu'on en a fait, a attiré sur les premières voies, des inflammations & des gangrènes : les plus employés sont le jalap & la rhubarbe, la racine d'iris, l'écorce de sureau ou le suc de ses feuilles, la gomme-gutte, l'élaterium, le diagrède, le sel polychreste, le mercure doux, le syrop de nerprun, l'eau-de-vie allemande, *&c.*

On fait dans cette maladie un grand usage des hépatiques & des apéritifs qu'on estime propres à corriger les vices du sang & à remédier aux obstructions; tels sont la scolopendre & les capillaires, les chicoracées, la fumetère, l'aigremoine & la pimprenelle, la racine d'ache, d'asperge, de fenouil & de garence; celle d'eryngium, de bruscus, d'arrête-bœuf, *&c.*

On recommande encore particulièrement, comme très-propres à purger le sang de sa sérosité superflue, les racines de raifort, de bryonne & de scille, les fruits d'alkekenge, le nître, les sels lixiviels, l'arcanum duplicatum, la terre foliée de tartre, la lessive de cendres de genêt, celle d'absinthe, de genièvre & de sarment, le vin & l'oximel scillitiques, les cloportes, *&c.* On a vu de très-bons ef-

fets de la poudre de crapaud à la dose d'un scrupule & plus, dans du vin blanc : on propose aussi pour les cas extrêmes, les cantharides, depuis un quart de grain jusqu'à un & même deux; ce remède a réussi entre les mains d'un charlatan.

On prend avec succès, les diurétiques & les fortifians, au nombre desquels il faut placer les martiaux, les amèrs & les stomachiques, dont les plus employés sont les racines d'aunée & d'angélique, le cassia lignea, les baies de genièvre, le cachou, les préparations chalibées, l'élixir de propriété, *&c.* Quelques-uns se sont très bien trouvés de l'usage de l'ail qu'ils ont mêlé à tous leurs alimens; mais ce remède, quoique bon tonique, ne conviendroit pas à tous les sujets. Les eaux minérales, tant froides que chaudes, & principalement celles de Plombières & de Bourbon-Lancy, tiennent ici un rang distingué; mais il ne faut pas attendre, pour y avoir recours, que la maladie ait fait de trop grands progrès. Quoique les calmans n'influent en aucune manière sur la guérison, on ne laisse pas d'en user quelquefois pour arrêter la fougue des autres remèdes. Pour les anti scorbutiques, ils ne conviennent dans l'hydropisie qu'autant qu'elle est le produit du scorbut.

Plusieurs qui n'avoient reçu aucun soulagement, des remèdes qui passent pour les plus efficaces, ont trouvé leur salut dans la privation de toute boisson; ce régime a été poussé jusqu'à plusieurs mois & même une année avec succès : lorsqu'on est alors pressé par la soif, on l'appaise avec une rotie arrosée d'eau-de-vie, ou de toute autre manière, sans avaler le liquide. Ce régime a été heureusement appliqué à l'ascite & à d'autres espèces d'hydropisie. On a éprouvé aussi de bons effets, des sueurs excitées par la chaleur du dehors, comme par les étuves, le bain de sable ou de son chauffés au soleil ou au four, par les frictions faites avec la flanelle chaude, *&c.*

Du reste, on ne doit rien attendre des remèdes qui n'enlèvent que le produit de la maladie, lorsque les viscères sont affectés Quelquefois enfin la nature a fait aux jambes, des crevasses par où les eaux des hydropiques se sont écoulées : des brûlures ont opéré le même effet, ce que M. Lieutaud a vu arriver à une femme qu'on regardoit comme incurable, laquelle fut pourtant très-bien guérie par l'abondance des eaux qui se firent jour par la plaie qu'une bassinoire fort chaude lui avoit faite : on a cru pouvoir imiter ces heureux hasards en faisant des scarifications aux jambes, en y appliquant des *véficatoires*, & des *cautères*; mais la gangrène qui y est souvent survenue, a fait abandonner cette pratique, laquelle cependant n'est point à rejeter dans les cas extrêmes. D'ailleurs l'accident dont on vient de parler, est moins à craindre lorsqu'on fait ces tentatives sur les cuisses ou sur les bourses dont les tégumens sont plus lâches & moins sensibles; sans parler des moyens connus qui peuvent en préserver. Il ne suffit pas enfin d'avoir guéri cette maladie par les remèdes qui ont été proposés, on doit encore tâcher d'en prévenir le retour dont les malades sont presque toujours menacés; & ces précautions sont d'autant plus nécessaires que les rechûtes sont ordinairement mortel-

les. C'est dans cette vue qu'on continue l'usage modéré des apéritifs & des diurétiques qu'on rend de temps en temps purgatifs.

Hydropisie de la poitrine. Cette maladie est assez difficile à bien caractériser, parceque les signes qui l'annoncent se confondent avec la plupart de ceux des maladies de poitrine. On la reconnoît cependant à la douleur & à la tumeur qui se forment à l'un ou à l'autre des bras, quelquefois à tous les deux ; à une difficulté de respirer qui commence au temps du sommeil ; augmente pendant la nuit & ne se calme qu'au jour. On entend aussi dans la poitrine, en appliquant l'oreille de très-près & en agitant le malade, un bruit semblable au murmure des eaux, & une espèce de sifflement quand on appuie fortement sur les épaules du malade qui est debout, & qu'on les comprime de haut en bas.

La péripneumonie, l'asthme, la phthisie & les autres maladies de la poitrine, donnent très-souvent lieu à celle qui fait le sujet de cet article : elle est encore une suite des écrouelles, du scorbut, de la vérole & d'un grand nombre d'autres maladies chroniques. Les cachectiques & les gens d'une constitution foible y sont les plus sujets. On a vu plusieurs malades, autant qu'on a pu en juger, vivre plusieurs années avec de l'eau dans la poitrine : il ne paroît pas même douteux que plusieurs n'aient été guéris de cette maladie ; mais il est aussi très-certain qu'on ne sauroit compter sur toutes les observations que l'on a à ce sujet, parcequ'il n'y a guère que l'ouverture des cadavres qui puisse donner une pleine assurance de son existence. La fièvre aigue qui survient à l'hydropisie de poitrine, la grande oppression, les crachats sanglans, les fréquentes syncopes, *&c.* annoncent la mort ; mais lorsqu'il n'y a aucun de ces accidens, il est permis d'espérer guérison.

Ceux qui prennent l'hydropisie de poitrine pour l'asthme, ne manquent guère d'user de la saignée & d'abréger par ce moyen, la vie de leurs malades : l'hydropisie dont il s'agit ici, ne demande pas un autre traitement que celui de l'hydropisie universelle : il roule sur les cathartiques, les fortifians, les apéritifs & principalement les diurétiques. Il n'est pas douteux que les purgatifs hydragogues n'aient opéré quelques guérisons ; mais ils ont aussi souvent jeté les malades dans l'état contraire, c'est à dire, dans le marasme : on n'a pas le même inconvénient à craindre des diurétiques qui dégagent d'ailleurs plus sûrement la poitrine, comme tant d'exemples le confirment. Les purgatifs qui paroissent avoir été donnés avec le plus de succès, sont le jalap, le turbith, le diagrède, l'élatérium, la poudre cornachine, le mercure doux, le syrop de nerprun, *&c.* On a observé très-souvent que la gomme gutte convenoit moins à cette hydropisie qu'aux autres.

Hydropisie de la matrice et des ovaires. L'hydropisie de la matrice se distingue de celle du bas-ventre, en ce que la tumeur en occupe plus le fond, au lieu que l'ascite distend tout le bas-ventre également. En outre, dans l'hydropisie de la matrice, la malade n'a pas le visage si pâle & n'est pas si exténuée que dans l'hydropisie universelle : la langue n'est point sèche & la soif n'est pas si considéra-

ble; & tous les symptômes sont plus doux dans cette espèce d'hydropisie: enfin on sent une fluctuation sourde & la malade rend des eaux de temps en temps en assez grande abondance.

On pourra facilement distinguer l'hydropisie de la matrice d'avec la grossesse, si l'on fait bien réflexion sur tous les signes qui caractérisent la véritable grossesse, parcequ'ils ne se rencontrent pas ordinairement dans cette maladie: la femme aura bien, à la vérité, le ventre enflé & la suppression de ses mois aussi bien que pendant la grossesse; mais dans l'hydropisie elle aura les mammelles flasques, mollasses & abbatues; il n'y aura point de lait: elle ne ressentira aucun mouvement d'enfant au terme ordinaire, mais seulement une fluctuation d'eau agitée: elle aura une plus grande douleur & pesanteur au ventre qui sera aussi tendu de tout côté, plus également en rondeur & non pas si en pointe vers le devant, que s'il y avoit un enfant: son teint sera aussi bien plus mauvais que si c'étoit une vraie grossesse.

La guérison de cette hydropisie s'opère avec les mêmes remèdes que celle de l'hydropisie du bas-ventre.

L*hydropisie des ovaires* est assez difficile à connoître. On ne peut en juger que par un tiraillement que l'on ressent des deux côtés de la matrice, par un gonflement & une espèce de fluctuation que l'on ressent à ces parties, & par la plupart des signes qui caractérisent l'hydropisie de matrice; car il est bien rare que l'hydropisie de la matrice ne l'accompagne.

Le traitement est le même que celui de l'hydropisie ascite.

HYDROPNEUMOSARQUE; substantif féminin & terme de Médecine. Tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matières flatueuses & quelque carnosité ou excroissance de chair.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROPOTE; substantif masculin & terme de Médecine, par lequel on désigne un buveur d'eau.

HYDROSARCOCÈLE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Fabrice d'Aquapendente a donné ce nom à une collection d'eau dans le scrotum, accompagnée d'un testicule sarcomateux. La tuméfaction de la glande est ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de la lymphe est l'effet de la rupture des vaisseaux lymphatiques engorgés par l'obstruction du testicule. Que l'hydrocèle soit la maladie primitive, & que le testicule sain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, se relâche & se dissolve, pour ainsi-dire, sa tunique propre viendra à se déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaisseaux, c'est ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de sang qu'on trouve quelquefois dans ces sortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles présentent, est de vider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à résoudre l'engorgement du testicule, par les remèdes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplasmes résolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec succès. Si les eaux se renouvellent, les remèdes convenables au testicule seront sans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocèle.

Dans l'opération même on voit,

en mettant le testicule à découvert, ce qu'on doit espérer de l'état où il se trouve : il est bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plupart des hydrosarcocèles invétérées : Alors par l'opération de la castration, on guérit radicalement les deux maladies dont la complication produisoit l'hydrosarcocèle.

HYDROSARQUE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Tumeur aqueuse & charnue. On emploie pour la cure des tumeurs de ce genre, les mêmes moyens que pour les hydropisies & les loupes.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROSCOPE ; substantif masculin. Espèce de clepsydre ou d'horloge d'eau dont on se servoit autrefois pour mesurer le temps.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYDROSTATIQUE ; substantif féminin qui s'emploie aussi adjectivement. Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides & surtout de l'eau, ou des corps pesans posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres.

Cet article sera divisé en trois parties : la première traitera des solides comparés avec les fluides : la seconde, des liquides ou fluides homogènes : & la troisième, des liquides hétérogènes.

Des Solides comparés avec les fluides. On rendra raison aisément des phénomènes innombrables que nous présente cette première partie de l'hydrostatique si l'on fait attention aux règles suivantes.

Première règle. *Un corps solide a-t-il autant de gravité spécifique que le fluide dans lequel on le plonge ; il ne surnagera pas, mais il demeurera dans l'endroit où on l'aura d'abord placé.*

Seconde règle. *Un corps solide a-t-il moins de gravité spécifique que le fluide dans lequel on le plonge ; il doit tomber au fond.*

Troisième règle. *Un corps solide a-t-il moins de gravité spécifique que le fluide dans lequel on le plonge ; il surnagera.*

On ne doit pas être plus surpris de ces trois règles, qu'on l'est de voir le bassin *A* d'une balance tantôt en équilibre avec le bassin *B*, tantôt soulevant le bassin *B*, & tantôt soulevé par le bassin *B*. Le premier cas arrive lorsque vous mettez dans le bassin *A*, un poids exactement égal à celui que vous avez mis dans le bassin *B* : le second cas a lieu lorsque le bassin *A* contient un poids plus fort que celui que l'on a placé dans le bassin *B* : l'on voit le troisième cas se vérifier lorsqu'il y a dans le bassin *A* un poids moins pesant que dans le bassin *B*.

Quatrième règle. *Lorsqu'un solide plongé dans un fluide vient à surnager, la gravité spécifique du fluide est à la gravité spécifique du solide, comme toute la hauteur du solide est à la partie submergée.* Supposons par exemple, que le corps *A* dont la hauteur est de six pieds soit plongé dans l'eau, & qu'il surnage de quatre pieds, alors la gravité spécifique de l'eau l'emporte autant sur la gravité spécifique du corps *A*, que six pieds l'emportent sur deux pieds. La raison en est évidente : deux pieds d'eau chassés par le corps *A*, pesent autant que tout le corps *A* haut de six pieds : donc l'eau a une gravité spécifique triple de celle du corps *A*.

Cinquième règle. *Le poids que perd un corps solide plongé dans un*

fluide totalement ou en partie, est toujours égal au poids du volume du fluide qu'il a déplacé. Si le corps *B*, par exemple, plongé dans l'eau a déplacé deux livres de ce fluide, le corps *B* pesé dans l'eau aura deux livres de moins que s'il étoit pesé dans l'air. Pourquoi ? Parcequ'il est soutenu par une colonne d'eau capable de tenir en équilibre un poids de deux livres. Les différens *corollaires* que l'on va tirer de ces cinq règles, serviront d'explications à plusieurs phénomènes intéressans que nous avons tous les jours sous les yeux.

Corollaire I. Il n'est pas difficile aux poissons de monter, de descendre & d'être comme suspendus & immobiles au milieu de l'eau; l'expérience nous apprend qu'ils ont dans leur corps une double vessie remplie d'air, laquelle dilatée ou resserrée à propos, diminue ou augmente leur gravité spécifique, sans apporter aucun changement à leur poids absolu.

Corollaire II. Les oiseaux doivent voler aussi facilement dans les airs, que les poissons nagent dans les eaux. Les oiseaux ont d'eux-mêmes, il est vrai, plus de pesanteur qu'un égal volume d'air, puisque blessés mortellement ils tombent à terre; mais pour se procurer une légéreté spécifique très-considérable, ils n'ont qu'à se dilater la poitrine, étendre leurs ailes & augmenter leur volume, sans acquérir plus de pesanteur absolue.

Ajoutez à cela que l'oiseau frappe l'air de ses ailes, à peu près comme le battelier frappe l'eau avec ses rames.

Corollaire III. Les nageurs naturellement plus pesans qu'un égal volume d'eau, ont soin de diminuer leur gravité spécifique en se dilatant la poitrine, en étendant les pieds & les bras, & tenant la tête hors de l'eau, & en produisant plusieurs mouvemens contraires à celui de la pesanteur.

Corollaire IV. Les gens qui apprennent à nager font très-prudemment, lorsqu'ils se garnissent le corps de calebasses remplies d'air; ils forment un tout plus léger qu'un égal volume d'eau.

Corollaire V. Les hommes & les animaux qui se noyent vont d'abord au fond, parcequ'ils ont plus de gravité spécifique que l'eau; mais quelques jours après on les voit surnager, parceque les sels qui étoient dans leur corps, ont été dissous par l'eau.

Corollaire VI. Les barques, les bateaux, les vaisseaux sont tellement construits, que quelque considérable que soit leur cargaison, ils sont toujours plus légers que le volume d'eau auquel ils répondent. Aussi n'est-il pas difficile de remettre à flot un navire qui a échoué sur le sable, ou qui est dans la vase; on y attache dans le temps de la marée basse de grandes caisses remplies d'air; à la marée montante l'eau ne manque pas de l'enlever, & de le mettre en état d'être tiré à bord.

Corollaire VII. L'aréomètre, c'est-à-dire, une petite phiole de verre à long cou, fermée hermétiquement, pleine d'air & dont le fond est garni d'un peu de mercure, doit surnager, parceque le volume composé d'air, de verre & de mercure, est plus léger que le volume de liqueur correspondant. L'aréomètre cependant s'enfonce plus ou moins, suivant que la li-

queur est plus ou moins légère, parcequ'une liqueur plus légère est moins capable de le soutenir, qu'une liqueur plus pesante. On ne peut révoquer en doute quelqu'un de ces corollaires, sans nier l'existence de quelqu'une des trois règles que l'on a établies au commencement de cette première partie. Les corollaires suivans dépendent de la *quatrième & cinquième règle*.

Corolloire VIII Plus un fluide est dense, & plus le corps solide qu'on y plonge perd de son poids, parceque le poids qu'il perd est toujours égal au poids du volume de fluide qu'il a déplacé.

Corollaire IX. Plus un corps solide plongé dans un fluide a de volume, & plus il perd de son poids, parcequ'il déplace alors une plus grande quantité de fluide.

Corollaire X. Un pêcheur remue sans peine son filet rempli de poissons tout le temps qu'il est dans l'eau.

Corollaire XI. Un homme dans l'eau ne nous paroît pas peser une ou deux livres, quoiqu'il en pèse une centaine, parcequ'il a chassé un volume d'eau d'un poids presque égal.

On va joindre à ces corollaires quelques usages fondés sur les règles précédentes.

Premier usage. Si l'on veut connoître la gravité spécifique de deux corps solides, par exemple, de l'or & du fer, voici la méthode dont il faut se servir. 1°. Prenez un morceau d'or & un morceau de fer, dont le volume soit parfaitement le même. 2°. Pesez le morceau d'or d'abord dans l'air & ensuite dans l'eau, vous trouverez qu'il a perdu dans l'eau la 19e partie de son poids. Cela fait, voici comment vous raisonnerez : l'or est dix-neuf fois plus pesant que l'eau, tandis que le fer n'est que huit fois plus pesant que l'eau; donc la gravité spécifique de l'or l'emporte autant sur la gravité spécifique du fer, que le nombre 19 l'emporte sur le nombre 8; ou pour parler dans les termes de l'art, la gravité spécifique de l'or est à la gravité spécifique du fer, comme 19 est à 8.

Second usage. On doit se servir à peu près de la même méthode pour connoître la gravité spécifique de deux corps plus légers que le fluide dans lequel on les jette. Si l'on donne, par exemple, le corps *A* & le corps *B* hauts chacun de 4 pieds, & que l'on assure que le corps *A* s'enfonce dans l'eau de deux pieds & le corps *B* d'un pied seulement, on doit conclure que la gravité spécifique du corps *A* est double de celle du corps *B*, parceque plus un corps est pesant, & plus il s'enfonce dans un fluide.

Troisième usage. Lorsque l'on veut savoir de combien la gravité spécifique d'un solide l'emporte sur la gravité spécifique de l'eau, il faut d'abord peser le solide dans l'air, & ensuite dans l'eau. Cela fait, on peut dire que la gravité spécifique du solide l'emporte autant sur la gravité spécifique de l'eau, que le poids que le solide avoit, lorsqu'on l'a pesé dans l'air, l'emporte sur le poids que le solide a perdu dans l'eau. C'est en suivant cette méthode que l'on a découvert que l'or étoit dix-neuf fois plus pesant que l'eau. Ce fut par la même voie qu'Archimède découvrit que la couronne du Roi *Hiéron* n'étoit pas d'or pur; pesée dans l'eau, elle ne perdit pas précisément la *dix-neuvième partie* du poids qu'on lui

avoit trouvé, lorsqu'ou l'avoit pesée dans l'air.

Quatrième usage. Pour connoître la gravité spécifique de deux fluides, voici la méthode que l'on doit employer : 1°. à l'une des extrémités de la balance hydrostatique, suspendez par un crin de cheval un corps quelconque, qui soit relativement plus pesant que les fluides dont vous cherchez la gravité. 2°. Pesez ce corps dans l'air, c'est-à-dire, mettez-le en équilibre avec certains poids que vous jeterez dans le bassin attaché à l'extrémité opposée de la balance hydrostatique. 3°. Plongez ensuite ce même corps dans l'eau, sans y plonger le bassin opposé où sont les poids; l'équilibre cessera ; parceque le corps plongé doit perdre de son poids, autant que pesoit le volume d'eau qu'il a chassé. 4°. Ôtez quelque poids du bassin, afin que l'équilibre soit rétabli : supposons que le poids ôté soit 1. 5°. Faites les mêmes opérations pour le mercure; & s'il faut ôter 13 poids pour rétablir l'équilibre, vous aurez droit de conclure que le mercure a treize fois plus de gravité spécifique que l'eau.

Cinquième usage. Ayez une aiguille, posez-la horizontalement sur la surface de l'eau avec toute la délicatesse imaginable. Si elle est sèche, elle surnagera, parcequ'environnée d'une atmosphère ou d'air, ou de quelqu'autre fluide aussi léger que l'air, elle forme un tout relativement plus léger que le volume d'eau correspondant. Mais si l'aiguille est mouillée, elle ira au fond du vase; parceque privée d'une atmosphère semblable, elle est plus pesante que le volume d'eau correspondant.

Sixième usage. Prenez un tube de verre fermé hermétiquement des deux côtés, purgé d'air, & rempli à moitié d'une eau exactement purgée d'air ; toutes les fois que vous remuerez cette eau, vous entendrez un coup sec, à peu près semblable à celui que vous entendriez, si vous aviez mis un morceau de glace dans le tube. La raison de ce phénomène est que ce qui empêche l'eau de frapper les extrémités du tube de verre, à peu près comme le feroit un morceau de glace, c'est non-seulement l'air qu'elle doit diviser en tombant, mais encore celui qu'elle contient dans elle-même, lequel ne sert qu'à séparer ses molécules les unes d'avec les autres. On a paré à ce double inconvénient, en purgeant d'air & le tube & l'eau qu'il contient : on doit donc entendre un coup sec, lorsque l'on fait passer l'eau d'une extrémité du tube dans l'autre.

Des liquides homogènes. On appelle liquide ou fluide homogène, celui qui est composé de parties semblables.

Première proposition. Deux fluides homogènes qui se trouvent dans deux tubes communiquans, sont en équilibre, & ils s'élèvent toujours à la même hauteur dans les deux branches, lors même qu'elles sont de différente capacité.

C'est sur ce principe, qu'est fondée la conduite des eaux que l'on veut faire jaillir dans les airs pour embellir un parterre : ces sortes de jets s'éléveroient aussi haut que leurs sources, s'il n'y avoit point d'air à diviser, si l'eau qui jaillit, ne tomboit pas sur celle qui la suit, & ne l'affoiblissoit pas par sa chute ; enfin si l'eau qu'on conduit, ne perdoit pas de sa force par les frottemens qu'elle a à essuyer contre les parois des canaux par lesquels elle passe.

Il

Il s'ensuit aussi que le lieu où l'on veut conduire une eau, ne doit pas être plus élevé que celui d'où elle vient; il ne faut pas même que ces deux lieux soient de niveau. M. l'Abbé Nollet remarque à cette occasion, que dans tous les aqueducs, dans les tuyaux de conduite, dans les canaux où l'on veut qu'il y ait écoulement, l'on donne communément demi-ligne d'inclinaison par toise.

Il s'ensuit encore du principe établi ci-dessus, que les colonnes d'un fluide homogène contenu dans un seul vase, doivent se mettre en équilibre, & s'élever à la même hauteur; parceque ces colonnes prises de deux en deux, sont comme dans deux tubes communiquans.

Seconde proposition. La pression qu'exerce un fluide homogène, sur le fond du vase dans lequel il est contenu, est toujours en raison composée de la base & de la hauteur du fluide.

Ainsi lorsque deux fluides homogènes ont même base & différente hauteur, la pression qu'ils exercent sur le fond des vases dans lesquels ils sont contenus, est en raison directe des hauteurs. Supposons, *par exemple*, que le vase *A* rempli d'eau ait 1 de base & 4 de hauteur, & le vase *B* rempli d'une eau semblable ait 1 de base & 1 de hauteur, le fond du vase *A* sera quatre fois plus pressé que le fond du vase *B*. Pourquoi? Parceque le fluide contenu dans le vase *A* a 4 de force, tandis que le fluide contenu dans le vase *B* n'a que 1 de force.

Si l'on fait au fond de ces deux vases un trou semblable, & qu'il s'écoule dans une minute une livre d'eau par le trou pratiqué au fond du vase *B*, il s'écoulera dans un temps égal par le trou pratiqué au fond du vase *A*, non pas 4 livres, mais seulement deux livres d'eau; parceque les deux livres d'eau qui s'écoulent dans une minute par le trou pratiqué au fond du vase *A*, ont 2 de vîtesse, & par conséquent elles donnent un effet quadruple de celui que donne une livre d'eau qui s'écoule par le trou pratiqué au fond du vase *B*, laquelle n'a que 1 de vîtesse. Aussi les Physiciens assûrent-ils que les eaux qui s'écoulent par des trous égaux, sont comme les racines carrées des hauteurs. Tout le monde sait que 2 est la racine carrée de la hauteur 4, & 1 la racine carrée de la hauteur 1.

Des fluides hétérogènes. On appelle *fluides hétérogènes*, ceux qui ont une densité différente; tels sont, *par exemple*, le mercure & l'eau: on a remarqué que le premier étoit treize fois plus dense que le second.

Première proposition. Lorsque deux fluides hétérogènes se trouvent dans deux tubes communiquans, ils ne s'élèvent pas à la même hauteur; parceque le fluide plus dense ayant plus de masse & plus de vîtesse que le fluide moins dense, le premier auroit nécessairement plus de force que le second, & par conséquent ces deux fluides ne pourroient pas se mettre en équilibre.

Corollaire. La densité d'un fluide marque sa masse, & la hauteur sa vîtesse.

Seconde proposition. Lorsque deux fluides hétérogènes se trouvent dans deux tubes communiquans, ils ont leur hauteur en raison inverse de leur densité. Supposons, *par exemple*, que le mercure & l'eau se trouvent dans deux tubes communiquans, la hauteur de l'eau l'emportera autant sur la hauteur du mer-

cure, que la densité du mercure l'emporte sur la densité de l'eau. On voit en effet qu'un pouce de mercure tient en équilibre treize pouces d'eau; parcequ'un pouce de mercure a 1 de vîtesse & 13 de masse, & 13 pouces d'eau ont 1 de masse & 13 de vîtesse.

Corollaire I. Dans le baromètre, une colonne de mercure de 29 pouces de hauteur doit être en équilibre avec une colonne d'air de la hauteur de l'atmosphère terrestre. L'air est environ neuf cent fois moins dense que l'eau, & l'eau environ treize fois moins dense que le mercure.

Corollaire II. Dans les *pompes aspirantes* dont le mécanisme n'est pas différent de celui des *seringues ordinaires*, l'eau doit s'élever jusqu'à 32 pieds. En effet une colonne d'eau de 32 pieds de hauteur doit être en équilibre avec une colonne d'air de la hauteur de l'atmosphère terrestre; parcequ'une colonne d'eau de 32 pieds de hauteur, est en équilibre avec une colonne de mercure de 29 pouces.

Corollaire III. L'on peut tellement verser le vin sur l'eau, que ces deux liqueurs ne se mêlent pas ensemble. En effet mettez d'abord l'eau dans le verre; mettez ensuite une tranche légère de pain sur l'eau; si vous laissez couler doucement du vin sur le pain, le vin comme plus léger que l'eau, occupera la partie supérieure du verre, & l'eau la partie inférieure. Ce phénomène n'a pas lieu, lorsque vous versez le vin sur l'eau avec précipitation; parceque le vin acquiert dans sa chute assez de force, pour diviser les particules de l'eau, se répandre dans leurs pores, se mêler & s'embarrasser très-étroitement avec elles.

HYDROTIQUE; adjectif des deux genres, qui se dit des remèdes sudorifiques.

HYDROTITE; substantif féminin. Quelques Auteurs ont ainsi appelé une espèce de pierre d'aigle qui contient de l'eau.

HYDRUNTE; nom propre d'une ancienne ville maritime de la grande Grèce. Elle subsiste aujourd'hui sous le nom d'*Otrante*.

HYÈNE; *voyez* Hiène.

HYGIÉE; terme de Mythologie, & nom propre de la Déesse de la santé. Elle étoit fille d'Esculape & de Lampétie, & comme son père elle passoit pour rendre & conserver la santé aux hommes. On la voit représentée sur les anciens monumens, avec une couronne de laurier, ayant un sceptre à la main droite, & sur son sein un serpent qui avance sa tête pour aller boire dans une patère qu'elle tient de la main gauche. Quelquefois elle est assise, mais pour l'ordinaire elle est debout. Les Romains lui avoient bâti un temple sur le mont Quirinal. On lui rendoit les mêmes honneurs qu'à son père.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYGIÈNE; substantif féminin. Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé par l'usage convenable des choses non naturelles.

Pour satisfaire à ce qu'exige la conservation de la santé, l'hygiène se propose trois objets à remplir : 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui sont conformes à la complexion, au tempérament qui lui sont propres, qui conviennent à son âge, à son sexe, au climat qu'il habite, à la profession, à l'état dans lequel il vit. 2°.

D'éloigner toutes les causes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on peut se garantir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. 3°. De rendre sa vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six *choses* que l'on appelle d'après les Anciens, *non naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait, tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une manière qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire, que ces choses qui existent indépendamment de la nature, considérée comme puissance qui règle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou désavantageusement, selon qu'elles ont avec elle un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air & tout ce qui se trouve dans l'atmosphère, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, *&c.* 2°. La matière des alimens & de la boisson. 3°. Le mouvement & le repos. 4°. Le sommeil & la veille. 5°. La matière des excrétions, celle des suppressions. 6°. Enfin les passions de l'ame.

Voici les lois ou préceptes que propose à cet égard le célèbre Hoffman :

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce soit, parcequ'il est extrêmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroit trop être recommandée : c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit. Cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie, qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire, dans la juste proportion du mouvement qui se fait entr'eux; d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain.

2°. On doit prendre garde de faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumé de faire, parceque l'habitude est une seconde nature : cette règle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral; parceque les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de désordre dans l'économie animale; que ce qui étant essentiellement salutaire, ne seroit néanmoins pas usité. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journalière, depuis Hippocrate qui dit d'après le même témoignage, que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parcequ'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles : ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la manière de vivre, dans la

conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu à peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation.

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté, autant qu'il est possible; parceque c'est un des moyens les plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet les passions dont l'ame est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une manière soutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la facilité pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'ensuit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre : ainsi la plupart des hommes abrègent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pourquoi l'on peut dire avec Juvénal, que rien n'est plus à désirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame.

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parceque rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & ses autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité qui opèrent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, lesquels peuvent avoir les suites les plus funestes.

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, & qui n'a pas été essentiellement nuisible; parceque la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. Ainsi la matière des alimens & de la boisson, devant pénétrer dans les vaisseaux de nos corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations, ensorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émonctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matière dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricières, des récrémens & des excrémens, d'une manière proportionnée aux besoin de l'économie animale, dans chaque individu. C'est ce qu'on apprend par l'expérience qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée, qui doit fournir les règles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le médecin de soi même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des

choses qui servent à la conservation de la santé.

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend, & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit; parcequ'il faut que la dépense soit égale à la recette, pour se préserver de la surabondance ou du défaut d humeurs. Il suffira de rapporter ici la maxime du père de la médecine, parcequ'elle renferme en peu de mots, tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remèdes, parceque rien n'est plus contraire à la santé, que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas besoin de secours, ou qu'elle peut se suffire à elle-même. C'est d'après cette vérité bien sentie, que le célèbre Médecin Montanus, & à son imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs consultations, tant pour les malades, que pour les gens en santé, par la recommandation de se livrer le moins qu'il est possible aux Médecins & à la médecine; parcequ'il y a fort à craindre que l'on ne donne sa confiance à des ignorans, qui n'ont souvent que le titre de *docteur* pour tout mérite: le nombre de ces gens là étant fort supérieur à celui des habiles Maîtres de l'art, puisqu'ils sont extrêmement rares, & les autres aussi communs que dangereux; ensorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de Médecin, comme des fléaux de l'humanité, de véritables pestes endémiques; ce qui fait douter avec raison, si cette profession n'est pas plus nuisible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainsi lorsqu'on jouit de la santé, & qu'il ne s'agit que de la conserver, on peut éviter d'avoir besoin de Médecins, & de s'exposer à être les victimes de l'ignorance. Lorsque la santé se dérange, & qu'on est menacé de maladie, la diète & l'eau, selon le célèbre Praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, sont les meilleurs remèdes pour prévenir le danger des suites.

HYGROCIRSOCELE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Espèce de fausse hernie du scrotum, faite d'eau & de varices. *Voyez* HYDROCESE & VARICOCELE.

Le *h* ne se fait point sentir.

HYGROMETRE; substantif masculin. Instrument de physique, servant à marquer le degré de sécheresse & d'humidité de l'air.

Pour avoir un bon hygromètre, dit M. l'Abbé Nollet, tendez foiblement dans une situation horisontale, & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'exposé à l'air libre, une corde de chanvre de dix à douze pieds de longueur; attachez au milieu de cette corde un fil de laiton, au bout duquel vous ferez pendre un petit poids qui servira d'*index*, & qui correspondra à une petite échelle divisée en pouces & en lignes, à peu près comme sont celles des baromètres; vous aurez un instrument dont l'*index*, en montant, vous marquera le degré d'humidité, & ceux de sécheresse en descendant. La raison en est évi-

dente ; l'humidité raccourcit les cordes, & la sécheresse les allonge, puisqu'une corde perd sa longueur lorsqu'on la mouille ; donc, dans un temps humide, la corde de chanvre qui forme l'hygromètre, doit être plus tendue que dans un temps sec ; donc, dans un temps humide l'*index* doit monter, & dans un temps sec il doit descendre.

Le même M. Nollet remarque qu'on fait souvent des hygromètres avec un bout de corde de boyaux, que l'on fixe d'un côté à quelque chose de solide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverse qui tourne à mesure que la corde se tord ou se détord, & qui marque sur la circonférence d'un cadran, le degré de sécheresse & d'humidité ; mais cette dernière espèce d'hygromètre, *continue le même Auteur*, n'est bonne que pour amuser les enfans, parce que la corde qui en est l'ame, est comme dans un étui où l'air ne se renouvelle que peu ou point.

Il y a aussi l'hygromètre que le P. Magnan trouva le secret de faire avec un seul brin d'épi d'avoine sauvage parfaitement mûr, sur lequel il mit un style ou index. Pour l'ajuster, il planta cet épi dans le fond d'une petite boîte semblable à celle des boussoles ; divisa la circonférence de cette boîte en 60 degrés, & attacha sur la pointe du brin d'épi un style qui touchoit sur la division des degrés. Alors ce brin en se tordant ou détordant, soit par la sécheresse ou par l'humidité de l'air, marquoit sur le bord de la boîte ses degrés de sécheresse ou d'humidité

Cet *hygromètre* fit en son temps beaucoup de bruit, parce qu'il est d'une grande sensibilité. En l'approchant du feu de trois ou quatre pieds, il tourne si visiblement, que ce mouvement forme une sorte de spectacle amusant ; mais on l'a totalement abandonné, parce qu'on a reconnu que cette propriété de l'avoine ne subsistoit qu'autant que l'épi étoit verd.

Il y a encore l'*hygromètre à éponge*. Une balance extrêmement subtile, autrement dite *trébuchet*, à l'un des bras de laquelle est suspendu un paquet de coton, ou une éponge qui aura trempé dans de l'eau où l'on aura dissous du sel armoniac, & à l'autre bras un poids, forme cet *hygromètre*. Quand l'air est humide, le coton ou l'éponge qui s'en empreignent facilement, deviennent par-là plus pesans. Alors l'éponge, auparavant en équilibre avec le poids, l'emporte sur ce poids ; au contraire, le poids tire la balance dans les temps secs.

Au lieu de coton ou d'éponge, on peut se servir de sel de tartre, ou d'autres sels, ou même de la cendre dont on fait le savon, en les mettant dans le bassin de la balance. Ces matières deviennent plus pesantes en attirant l'humidité de l'air, & plus légères par l'évaporation.

On fait encore plusieurs autres sortes d'hygromètres, mais le meilleur ne fait connoître autre chose que le plus ou le moins d'humidité qu'il y a dans l'air, par comparaison au jour précédent ; avantage que l'on regarde, avec raison, comme étant de peu de conséquence. Il n'en seroit pas de même, si l'on pouvoit rendre cet instrument comparable & le perfectionner, de manière qu'il indiquât de combien l'humidité ou la sécheresse augmente ou diminue d'un temps à l'autre, ce qui paroît bien difficile, comme

le prouve M. Musschenbroek, par les inconvéniens qui résultent des variations auxquelles sont sujettes les différentes matières qu'on emploie pour faire ces sortes d'instrumens

HYGROPHOBIE; substantif féminin, & terme de Médecine, qui signifie aversion des liquides, & par lequel on désigne un des principaux symptômes de la rage, qu'on appelle aussi *hydrophobie*. Voyez RAGE & HYDROPHOBIE.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYGROPHTALMIQUE; adjectif, & terme d'Anatomie, qui se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale. Il y en a sept ou huit dans l'homme. Ils glissent entre la tunique interne de la paupière supérieure & le tendon de son muscle releveur. Ils percent cette tunique le long des tarses, & déposent en ce lieu une humeur claire, détersive, pénétrante, un peu salée, dont l'usage est de lubrifier la surface du globe de l'œil, & d'empêcher que les frottemens de la paupière ne soient douloureux. Cette humeur est la matière des larmes : elle s'épaissit quelquefois au point qu'on l'a vu former de petites pierres. Ces conduits sont extrêmement fins & difficiles à trouver dans l'homme, ce qui fait qu'on se sert communément, pour les démontrer, d'yeux de bœuf, dans lesquels ils sont très-visibles. Pour les découvrir dans l'homme, il faut laisser tremper la paupière quelques momens dans l'eau froide, & après avoir ôté l'eau sans l'essuyer, on souffle d'espace en espace avec un petit tuyau sur la surface de la membrane. Il faut que le siphon soit bien proche sans la toucher, afin que le vent seul découvre les orifices de ces tuyaux, & les rende visibles en les remplissant. Cette méthode est celle de M. Winslow. M. Lieutaud conseille d'emporter le globe de l'œil avec la glande lacrymale & les paupières, & dit qu'après une ou deux heures de macération, les vaisseaux paroissent très-bien.

HYGROSCOPE; *voyez* HYGROMETRE.

HYLAS; terme de Mythologie, & nom propre d'un jeune homme d'une rare beauté qu'Hercule aima beaucoup. Un jour que ce Héros naviguant avec les Argonautes, avoit rompu sa rame, il débarqua sur la côte de la Mysie, pour en aller chercher une autre : il fit débarquer avec lui son favori, & l'envoya avec une urne pour puiser de l'eau dans le fleuve Ascagne; les bords en étoient escarpés, & le jeune enfant s'étant penché, laissa tomber l'urne. Il s'avança pour la reprendre, & le poids de son corps l'entraîna dans le fleuve, où il se noya. Les Poëtes ont feint qu'il avoit été enlevé par les Nymphes qui habitoient au fond du fleuve. Hercule ne l'ayant point vu revenir l'appela en vain par son nom, & fit retentir de ses plaintes les campagnes des environs. De-là il parcourut toute la Mysie pour le chercher, & ne pensa plus à s'embarquer.

HYLECH ou HYLEG; terme d'Astrologie, par lequel on distingue chez les Arabes la planète ou le point du ciel qui domine au moment de la naissance d'un homme, & qui influe sur toute sa vie.

HYLOBIENS; (les) philosophes Indiens que les Grecs appelèrent ainsi, parce qu'ils se retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature.

HYLOGONES; (les) peuples chasseurs qui, selon Diodore de Sicile, vivoient dans les forêts de l'Éthiopie.

HYLOPATHIENS; (les) anciens philosophes qui soutenoient que tout ce qu'il y a dans l'univers, n'est autre chose que la matière, ou des qualités de la matière. Les anciens naturalistes, aussi-bien que ceux qui ont suivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matière mue par le hasard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que ceux qui étoient dans les sentimens de Démocrite, se servoient de la supposition des atômes pour rendre raison des phénomènes; au lieu que les *Hylopathiens* se servoient des formes & des qualités; mais dans le fond, c'étoit une même hypothèse d'athéisme & d'absurdité, quoique sous différentes formes.

HYLOPHAGES; (les) anciens peuples d'Éthiopie, qui, selon Diodore de Sicile, vivoient dans les forêts, où ils se nourrissoient des branches les plus tendres des arbres. Leurs femmes & leurs enfans étoient en commun.

HYLOZOISTES; (les) anciens philosophes qui attribuoient à tous les corps considérés en eux-mêmes une vie, comme leur étant essentielle, sans en excepter le moindre atôme, mais sans aucun sentiment & sans connoissance réfléchie, comme si la vie d'un côté, & de l'autre la matière, étoient deux êtres incomplets qui, joints ensemble, formassent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie que ces philosophes attribuoient à la matière, ils supposoient que toutes les parties de la matière ont la faculté de se disposer elles-mêmes d'une manière artificielle & réglée, quoique sans délibération ni réflexion, & de se pousser à la plus grande perfection dont elles soient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organisation, se perfectionnoient elles-mêmes jusqu'à acquérir du sentiment & de la connoissance directe comme dans les bêtes, & de la raison ou de la connoissance réfléchie comme dans les hommes.

HYMEN; subst. mas. & terme d'Anatomie. Pellicule prétendue qu'on a dit être dans le cou de la matrice des vierges, où elle se rompt lors de leur défloration, & sur l'existence de laquelle il y a eu jusqu'à présent contrariété de sentiment.

Fallope, Vésale, Diemerbrock, Riolan, Bartholin, Heister, Ruisch & quelques autres anatomistes prétendent que la membrane de l'hymen est une partie réellement existante, qui doit être mise au nombre des parties de la génération des femmes, & ils disent que cette membrane est charnue, qu'elle est mince dans les enfans, plus épaisse dans les filles adultes; qu'elle est située au-dessous de l'orifice de l'urètre; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin; que cette membrane est percée d'une ouverture ronde, quelquefois longue, *&c.* que l'on pourroit à peine y faire passer un pois dans l'enfance, & une grosse fève dans l'âge de puberté. L'hymen, selon M. Winslow, est un repli membraneux, plus ou moins circulaire, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois semi-lunaire, qui laisse une ouverture très-petite dans les unes, plus grande dans les autres, *&c.* Ambroise Paré, Dulaurent, Graaf, Pineus, Dionis, Mauriceau, Palfin, & plusieurs autres anatomistes aussi fameux & tout au moins aussi accrédités que les premiers que l'on a

cités,

cités, soutiennent, au contraire, que la membrane de l'hymen n'est qu'une chimère; que cette partie n'est point naturelle aux filles, & ils s'étonnent de ce que les autres en ont parlé comme d'une chose réelle & constante; ils leur opposent une multitude d'expériences par lesquelles ils se sont assurés que cette membrane n'existe pas ordinairement; ils rapportent les observations qu'ils ont faites sur un grand nombre de filles de différens âges, qu'ils ont disséquées, & dans lesquelles ils n'ont pu trouver cette membrane; ils avouent seulement qu'ils ont vu quelquefois, mais bien rarement, une membrane qui unissoit des protubérances charnues, qu'ils ont appelées *caroncules myrtiformes*, mais ils soutiennent que cette membrane étoit contre l'état naturel. Les anatomistes ne sont pas plus d'accord entr'eux sur le nombre de ces caroncules; sont-elles seulement des rugosités du vagin? Sont-elles des parties distinctes & séparées? Sont-elles des restes de la membrane de l'hymen? Le nombre en est-il constant? N'y en a-t-il qu'une seule ou plusieurs dans l'état de virginité? Chacune de ces questions a été faite, & chacune a été résolue différemment.

Cette contrariété d'opinions sur un fait qui dépend d'une simple inspection, prouve que les hommes ont voulu trouver dans la nature ce qui n'étoit que dans leur imagination, puisqu'il y a plusieurs anatomistes qui disent de bonne foi qu'ils n'ont jamais trouvé d'hymen ni de caroncules dans les filles qu'ils ont disséquées, même avant l'âge de puberté, puisque ceux qui soutiennent, au contraire, que cette membrane & ces caroncules existent, avouent en même temps que ces parties ne sont pas toujours les mêmes, qu'elles varient de forme, de grandeur & de consistance dans les différens sujets; que souvent au lieu d'hymen, il n'y a qu'une caroncule, que d'autres fois il y en a deux ou plusieurs réunies par une membrane; que l'ouverture de cette membrane est de différente forme, *&c.* Quelles sont les conséquences qu'on doit tirer de toutes ces observations? Qu'en peut-on conclure, sinon que les causes du prétendu rétrécissement de l'entrée du vagin ne sont pas constantes, & que lorsqu'elles existent, elles n'ont tout au plus qu'un effet passager, qui est susceptible de différentes modifications? L'anatomie laisse, comme l'on voit, une incertitude entière sur l'existence de cette membrane de l'hymen & de ces caroncules, elle permet de rejeter ces signes de la virginité, non-seulement comme incertains, mais encore comme imaginaires.

HYMEN, ou HYMENÉE, se dit en termes de Mythologie, d'un Dieu qui présidoit aux nôces. Les Poëtes le font tantôt fils d'Uranie, tantôt d'Apollon & de Calliope, & tantôt de Bacchus & de Vénus. Dans l'origine, ce fut un jeune homme d'une rare beauté, mais né pauvre & d'une famille obscure. Il se laissa surprendre aux charmes d'une Athénienne de son âge, dont la naissance égaloit la fortune. La disproportion étoit trop marquée, pour lui laisser la moindre espérance; cependant, à la faveur d'un déguisement dont sa jeunesse & sa beauté écartoient le soupçon, il suivoit par-tout son amante. Un jour il l'accompagna jusqu'à Eleusis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées, qui alloient

offrir des sacrifices à Cérès; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les ravisseurs, après avoir pris terre dans une île déserte, s'y endormirent. *Hymenée* saisit l'occasion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'assemblée du peuple ce qu'il est, ce qui lui est arrivé, & promet, si on lui permet d'épouser celle dont il est épris, qu'il la ramenera sans peine avec ses compagnes. Il les ramena, en effet, & devint le plus heureux des époux; c'est pour cela que les Athéniens ordonnèrent qu'il seroit toujours invoqué dans la solemnité des nôces, avec les Dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs.

On représente ce Dieu sous la figure d'un jeune homme, ayant des cheveux blonds & une couronne de fleurs sur la tête. Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. On lui donne aussi une robe jaune & des souliers jaunes.

Ce mot se prend aussi poëtiquement pour le mariage. *Vivre sous les loix de l'hymen. Les liens d'hymenée.*

Le *h* ne se fait pas sentir, & le *n* final se prononce comme dans le mot latin *amen*.

HYMETTE; (le mont) montagne de Grèce, dans l'Attique, près de la ville d'Athènes. Elle est fameuse dans les écrits des anciens, à cause de l'excellent miel qu'on y recueilloit.

HYMNAIRE; substantif masculin. *Hymnarium.* Terme de liturgie. On a ainsi appelé un livre qui contenoit les hymnes qu'on chantoit à l'église.

HYMNE; substantif des deux genres. *Hymnus.* Cantique qui se chante dans nos églises en l'honneur de la Divinité. Saint Hilaire, Evêque de Poitiers, passe pour le premier qui ait fait chanter des hymnes ou cantiques dans les églises. On voit cependant par le traité d'un anonyme contre Archemon, héréſiarque du troisième siècle, que l'usage de composer des hymnes pour les églises, est plus ancien que Saint Hilaire, puisque l'auteur du traité y parle des hymnes que chantoient les fidèles dès le commencement de l'église. On doit à Saint Ambroise & au poëte Prudence la plupart des hymnes du bréviaire. On estime ceux du poëte Santeuil.

Hymne, se dit aussi d'une sorte de poëme qui étoit usité chez les anciens, pour célébrer leurs Dieux & leurs héros. Orphée & Linus passèrent chez les Grecs pour auteurs des premiers hymnes, & il nous reste, parmi les poësies d'Homère, un recueil d'hymnes en l'honneur des Dieux. Celui qu'il a composé sur la naissance de Vénus, est rempli d'images agréables. « La Déesse, » dit-il, à peine sortie de la mer, » est portée sur les eaux par un » zéphir; elle arrive en Cypre: les » Heures, filles de Thémis & de » Jupiter, accourent sur le rivage » pour la recevoir; & après l'avoir » parée comme une immortelle, » elles la conduisent au palais des » Dieux, qui, frappés de sa beauté, » recherchent à l'envi son alliance. » Un autre hymne à la même Déesse, est employé tout entier à peindre ses amours avec Anchise.

HYMNIA; terme de Mythologie & surnom sous lequel Diane avoit un Temple dans l'Arcadie. C'étoit une Vierge qui étoit sa prêtresse, mais Aristocrate ayant voulu la violer, on mit à sa place une femme mariée.

HYMNODE, substantif masculin. Les Grecs donnoient ce nom à ceux

qui chantoient des hymnes dans les fêtes publiques. C'étoit des chœurs composés de jeunes garçons & de jeunes filles dans les fêtes d'Apollon, & de jeunes filles seulement dans les fêtes de Pallas.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYMNOGRAPHE; substantif masculin. Les Grecs donnèrent ce nom aux Poëtes qui composoient des hymnes. Orphée, Linus, Homère, Callimaque, Anthès, Stésichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Pindare, furent des hymnographes.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYMNOLOGIE; substantif féminin & terme de Liturgie. Récitation ou chant des hymnes.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYOÉPIGLOTIQUE; adjectif pris substantivement & terme d'Anatomie, par lequel on désigne de petites fibres musculaires qui vont de l'os hyoïde à l'épiglotte.

HYOGLOSSE; adjectif pris substantivement & terme d'Anatomie, par lequel on désigne de petits muscles qui vont de l'os hyoïde à la langue. Ils s'attachent non-seulement à la base de l'os hyoïde, mais encore à une portion de ses cornes & même aux petits cartilages qui s'élevent sur la jonction des cornes avec la base; ces attaches ont donné lieu à des Anatomistes d'en faire trois paires de muscles auxquels ils ont donné les noms de *basio-glosses*, *cerato-glosses* & *chondro-glosses*. L'usage de ces muscles est de tirer l'os hyoïde en haut, vers la langue, ou bien d'abaisser la langue & de l'approcher de l'os hyoïde.

HYOÏDE; adjectif masculin & terme d'Anatomie, par lequel on désigne un petit os en forme de croissant, situé antérieurement à la base de la langue, entre les deux angles de la mâchoire inférieure. Les Anciens le nommoient *ypsiloïde* parce qu'ils le comparoient, pour la forme, à une lettre grecque U, nommée *upsilon* & que nous connoissons sous le nom d Y *grec*.

L'os hyoïde est divisé en cinq pièces; la principale est la *base*; les quatre autres s'appellent *les cornes*; il y en a deux grandes & deux petites.

La base de l'os hyoïde est sa partie la plus considérable: elle est posée transversalement & on la sent sous le doigt au-dessus de la pomme d'Adam. Elle est courbe, un peu convexe en dehors & concave en dedans: la face convexe ou antérieure porte dans son milieu une petite éminence perpendiculaire qui se termine supérieurement par un petit tubercule pointu, de chaque côté duquel on remarque une petite facette musculaire: inférieurement on observe aussi deux facettes semblables, mais plus grandes; la face interne est concave & polie; le bord supérieur & l'inférieur sont arrondis; les deux extrémités se terminent par de petites facettes cartilagineuses, ovales, pour leur articulation avec les cornes

Il y a deux grandes cornes, une de chaque côté: elles sont attachées aux extrémités de la base par de petits cartilages qui s'effacent presqu'entièrement dans le grand âge en s'ossifiant; on distingue ces cornes en *racine*, en *pointe* & en *portion moyenne*. La racine est cette partie de la corne qui s'articule avec la base: elle est un peu plus épaisse & plus large que le reste; la pointe se termine par une petite tête arrondie & cartilagineuse; la partie moyenne est un peu élargie & courbée en bas; la direction des deux

cornes est telle qu'elles se portent obliquement en arrière vers le fond de la bouche en s'écartant l'une de l'autre.

Les petites cornes sont deux petites pièces cartilagineuses qui ne s'ossifient souvent que fort tard : elles sont placées sur l'union des grandes avec la base, & inclinées un peu en arrière & en dehors. Leur volume varie ; on trouve quelquefois à leur extrémité supérieure de petits grains de la même matière attachés les uns aux autres par un petit ligament plus ou moins cartilagineux qui va s'attacher à l'apophyse stiloide. On croit que la souplesse des petites cornes peut contribuer à la délicatesse du chant.

L'os hyoïde est attaché aux parties voisines par plusieurs ligamens. Outre les deux qui vont des petites cornes aux apophyses stiloïdes, il y en a deux autres dont une extrémité s'attache à la pointe cartilagineuse de la grande corne, & l'autre à l'apophyse supérieure du cartilage thyroïde. Ces ligamens sont courts, forts, & on trouve souvent au milieu un petit grain osseux.

La langue est appuyée sur l'os hyoïde qui lui sert de base & dont elle partage les mouvemens qui se font par le moyen de cinq paires de muscles, trois desquelles sont placées au-dessus de cet os & deux au-dessous. Ces muscles sont le *geni-hyoïdien*, le *mylo-hyoïdien*, le *stilo-hyoïdien*, le *coraco-hyoïdien*, le *sterno-hyoïdien*.

Chacun de ces muscles, en se contractant séparément, tire l'os hyoïde vers son principe : mais s'ils le contractent tous à la fois, ils abaissent la mâchoire inférieure & ouvrent la bouche. Il faut dans ce cas les considérer comme un seul muscle dont une des extrémités seroit attachée à la poitrine & l'autre à la mâchoire, & dont la direction seroit changée par une poulie dont l'os hyoïde tient la place.

HYOPHARINGIENS ; adjectif masculin pluriel, substantivement pris & terme d'Anatomie, par lequel on désigne de petits muscles qui vont de l'os hyoïde & des parties qui en dépendent, au pharinx.

HYOSCIAME ; *voyez* JUSQUIAME.

HYO-TYROIDIENS ; adjectif masculin pluriel, substantivement pris & terme d'Anatomie, par lequel on désigne la seconde paire de muscles communs du larynx. Ils sont plats & courts : ils s'attachent par leur extrémité supérieure en partie à la base & en partie à la corne de l'os hyoïde d'où ils se portent à la face latérale du cartilage thyroïde à laquelle ils s'attachent immédiatement au-dessus du sterno-thyroïdien. L'usage de ces muscles est de relever le cartilage thyroïde & le larynx, & de le porter en haut vers l'os hyoïde ou de tirer cet os en bas vers le larynx.

HYPACIE ; nom propre d'une fille célèbre qui eut pour père & pour maître Théon, fameux philosophe & mathématicien d'Alexandrie. Elle le surpassa dans la connoissance des Mathématiques & sur-tout de la Géométrie dont elle avoit fait son étude principale. Pour se perfectionner dans les Sciences elle alla à Athènes & y fit de si grands progrès qu'on lui donna la chaire de Professeur que le célèbre *Photin* avoit occupée à Alexandrie. Sa réputation se répandit par-tout & on vint de toute part l'entendre ; elle étoit d'une rare beauté, & tous ceux qui la voyoient en étoient épris : toujours tentée, elle fut tou-

jours sage. Un de ses Ecoliers conçut pour elle un amour si violent qu'il mit tout en usage pour avoir ses faveurs : mais elle ne répondit jamais aux instances de son amant que par des raisonnemens philosophiques ; tous les Préfets d'Egypte recherchèrent son amitié ; Oreste surtout fut lié très-étroitement avec elle. Comme ce Préfet étoit brouillé avec S. *Cyrille* & qu'il ne vouloit pas se raccommoder, le peuple crut que c'étoit par le conseil d'*Hypacie* qui étoit payenne comme lui : cette idée ayant échauffé les esprits, il s'en trouva qui furent assez fanatiques pour la tuer à coups de pierre en 415 ; ils déchirèrent son corps par morceaux, traînèrent ses membres par la Ville & les brûlèrent. Cette fille, aussi ingénieuse qu'infortunée, avoit composé plusieurs ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

HYPALLAGE ; substantif féminin. Sorte de figure par laquelle on fait un changement dans quelques expressions.

Virgile, pour dire *mettre à la voile*, a dit *dare classibus austros:* l'ordre naturel demandoit qu'il dit plutôt *dare classes austris.*

Cicéron, dans l'oraison pour Marcellus, dit à César qu'on n'a jamais vu dans la Ville son épée vide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus.* Il ne s'agit pas du fond de la pensée qui est de faire entendre que César n'avoit exercé aucune cruauté dans la Ville de Rome, il s'agit de la combinaison des paroles qui ne paroissent pas liées entre elles comme elles le sont dans le langage ordinaire, car *vacuus* se dit plutôt du fourreau que de l'épée.

Ovide commence ses métamorphoses par ces paroles :

In nova fert animus mutatas dicere formas
Corpora.....

La construction est *animus fert me ad dicere formas mutatas in nova corpora.* Mon génie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps : il étoit plus naturel de dire, *à raconter les corps*, c'est-à-dire, *à parler des corps changés en de nouvelles formes.*

Vous voyez que dans ces sortes d'expressions les mots ne sont pas construits ni combinés entre eux comme ils le devroient être selon la destination des terminaisons & de la construction ordinaire. C'est cette transposition ou changement de construction qu'on appelle *hypallage*, mot grec qui signifie *changement.*

Cette figure est bien malheureuse : les Rhéteurs disent que c'est aux Grammairiens à en parler, & les Grammairiens la renvoient aux Rhéteurs : *l'hypallage, à vrai dire, n'est point une figure de grammaire*, dit la nouvelle méthode de Port-Royal. *C'est un trope ou une figure d'élocution.* Au reste dans quelque rang qu'on juge à propos de placer l'hypallage, il est certain, dit M. du Marsais, que c'est une figure très-remarquable.

Souvent la vivacité de l'imagination nous fait parler de manière que quand nous venons ensuite à considérer de sang froid l'arrangement dans lequel nous avons construit les mots dont nous nous sommes servis, nous trouvons que nous

nous sommes écartés de l'ordre naturel & de la manière dont les autres hommes construisent les mots quand ils veulent exprimer la même pensée : c'est un manque d'exactitude dans les modernes : mais les langues anciennes autorisent souvent ces transpositions : ainsi dans les anciens la transposition dont nous parlons est une figure respectable qu'on appelle *hypallage* ; c'est à-dire, changement, transposition, ou renversement de construction ; le besoin d'une certaine mesure dans les vers a souvent obligé les anciens Poëtes d'avoir recours à ces façons de parler, & il faut convenir qu'elles ont quelquefois de la grace, aussi les a-t-on élevées à la dignité d'expressions figurées ; & en ceci les Anciens l'emportent sur les Modernes à qui on ne fera pas de long-tems le même honneur.

Voici encore quelques exemples de cette figure pour la faire mieux connoître. Virgile fait dire à Didon :

Et cum frigidâ mors animâ seduxerit artus.

Après que la froide mort aura séparé de mon ame les membres de mon corps, il est plus ordinaire de dire *aura séparé mon ame de mon corps :* le corps demeure & l'ame quitte ; ainsi Servius & la plûpart des Commentateurs trouvent une hypallage dans ces paroles de Virgile.

Le même Poëte parlant d'Enée & de la sibylle qui conduisit ce héros dans les Enfers, dit :

Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram.

pour dire, qu'*ils marchoient tout seuls dans les ténèbres de la nuit sombre.* Servius & le Père de la Rue disent que c'est ici une hypallage pour *ibant soli sub obscurâ nocte.*

Horace a dit :

Pocula letheos ut si ducentia somnos traxerim.

Comme si j'avois bu les eaux qui amènent le sommeil du fleuve Léthé. Il étoit plus naturel de dire *pocula Lethaea*, les eaux du fleuve Léthé.

Virgile a dit qu'*Enée ralluma des feux presque éteints.*

..... *Sopitos suscitat ignes.*

Il n'y a point là d'hypallage, car *sopitos*, selon la construction ordinaire, se rapporte à *ignes :* mais pour dire qu'*Enée ralluma sur l'autel le feu presque éteint*, Virgile s'exprime en ces termes :

..... *Herculeis sopitas ignibus aras excitat.*

Alors il y a une hypallage, car selon la combinaison ordinaire il auroit dit, *excitat ignes sopitos in aris Herculeis*, id est, *Herculi sacris.*

Au livre XII pour dire *si au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il s'exprime en ces termes :

Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem.

Ce qui est une hypallage selon Servius.

On peut aussi regarder comme une sorte d'hypallage cette façon de parler selon laquelle on marque par un adjectif une circonstance qui est ordinairement exprimée par un adverbe : c'est ainsi qu'au lieu de

dire qu'*Enée envoya promptement Achate*, Virgile dit:

> . . . . . *Rapidum ad naves præmittit Achatem*
> *Ascanio.*

Rapidum est pour *promptement* en diligence.

Age diversa, c'est-à-dire chassez les çà & là.

> *Jamque ascendebant collem qui plurimus urbi*
> *Imminet.*

Plurimus, c'est-à-dire *en long*, une coline qui domine, qui règne tout le long de la Ville.

Medius, *summus*, *infimus*, sont souvent employés en latin dans un sens que nous rendons par des adverbes & de même *nullus* pour *non: memini, tametsi nullus moneas* pour *non moneas*, comme Donat l'a remarqué.

Par tous ces exemples on peut observer:

1°. Qu'il ne faut point que l'hypallage apporte de l'obscurité ou de l'équivoque à la pensée. Il faut toujours qu'au travers du dérangement de la construction le fond de la pensée puisse être aussi facilement démêlé que si l'on se fût servi de l'arangement ordinaire. On ne doit parler que pour être entendu par ceux qui connoissent le génie d'une langue.

2°. Ainsi quand la construction est équivoque ou que les paroles expriment un sens contraire à ce que l'Auteur a voulu dire, on doit convenir qu'il y a équivoque, que l'Auteur a fait un contre-sens, & qu'en un mot il s'est mal exprimé. Les Anciens étoient hommes & par conséquent sujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petitesse & une sorte de fanatisme à recourir aux figures pour excuser des expressions qu'ils condamneroient eux-mêmes & que leurs Contemporains ont souvent condamnées. L'hypallage ne prête pas son nom au contre-sens & aux équivoques, autrement tout seroit confondu & cette figure deviendroit un asyle pour l'erreur & pour l'obscurité.

3o. L'hypallage ne se fait que quand on ne suit point dans les mots l'arrangement établi dans une langue: mais il ne faut point juger de l'arrangement & de la signification des mots d'une langue par l'usage établi en une autre langue pour exprimer la même pensée. Nous disons en françois, *je me répens, je m'afflige de ma faute: je* est le sujet de la proposition, c'est le nominatif du verbe: en latin on prend un autre tour, les termes de la proposition ont un autre arrangement, *je* devient le terme de l'action: ainsi, selon la destination des cas, *je* se met à l'accusatif; *le souvenir de ma faute m'afflige, m'affecte de repentir*, tel est le tour latin, *pœnitet me culpa*, c'est-à-dire *recordatio, ratio, respectus, vicium, negotium, factum* ou *malum culpa pœnitet me;* Phedre a dit, *malis nequitia* pour *nequitiâ; res cibi* pour *cibus*.

Il n'y a point d'hypallage dans *pœnitet me culpa* ni dans les autres façons de parler semblables.

HYPAPANTE, ou HYPANTE; substantif féminin. On appelle ainsi dans l'Eglise Grecque la fête de la Purification de la Vierge.

HYPATE; adjectif qui s'emploie substantivement. Terme de Musique par lequel les Grecs distinguoient le tétracorde le plus bas & la

plus basse corde de chacun des deux plus bas tétracordes, ce qui, pour eux, étoit tout le contraire, car ils suivoient dans leurs dénominations un ordre rétrograde au nôtre & plaçoient en haut le grave que nous plaçons en bas. Ce choix est arbitraire, puisque les idées attachées aux mots *aigu* & *grave* n'ont aucune liaison naturelle avec les idées attachées aux mots *haut* & *bas*.

On appeloit donc *tétracorde hypaton*, ou des *hypates*, celui qui étoit le plus grave de tous & immédiatement au-dessus de la *proslambanomène* ou plus basse corde du mode, & la première corde du tétracorde qui suivoit immédiatement celle-là, s'appeloit *hypate-hypaton*, c'est-à-dire, comme le traduisoient les Latins, la *principale* du tétracorde des *principales*. Le tétracorde immédiatement suivant du grave à l'aigu, s'appeloit *tétracorde-méson* ou des moyennes; & la plus grave corde s'appeloit *hypate-meson*, c'est-à-dire la principale des moyennes.

Nicomaque le Gérasénien prétend que ce mot d'*hypate*, *principale*, *élevée* ou *suprême*, a été donné à la plus grave des cordes du diapason, par allusion à Saturne qui des sept planètes, est la plus éloignée de nous.

HYPATE-HYPATON, se dit de la plus basse corde du plus bas tétracorde des Grecs & d'un ton plus haut que la proslambanomène. *Voyez* l'article précédent.

HYPATE-MESON, se dit de la plus basse corde du second tétracorde laquelle étoit aussi la plus aigue du premier, parce que ces deux tétracordes étoient conjoints.

HYPECOON; substantif masculin Plante à fleur en croix, composée de quatre pétales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une silique plate & composée de plusieurs nœuds joints les uns avec les autres: elle renferme des semences faites le plus souvent en forme de rein & renfermées chacune dans un des nœuds de la silique. Les feuilles sont semblables à celle de la fumeterre: la racine est longue, rougeâtre & composée de petites fibres.

Il y a une autre espèce d'hypecoon dont les feuilles ressemblent à celles du carvi & qui a ses fleurs plus petites que la précédente.

Ces deux fleurs passent pour narcotiques & produisent le même effet que le pavot.

HYPERBATE; substantif féminin. Figure de Gramaire qui renverse l'ordre naturel du discours. *L'hyperbate est peu usitée dans la langue françoise.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPERBERETÉE; c'est le nom du douzième mois des Macédoniens & des Grecs d'Asie, comme d'Éphèse, de Pergame, *&c.* On croit qu'il répondoit à notre mois de Septembre.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPERBOLE; substantif féminin. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur augmente les choses beaucoup au-delà de la vérité, pour faire entendre quelque excès en grand ou en petit.

C'est ainsi que Julius Solinus dit qu'un certain Lada étoit d'une si grande légéreté, qu'il ne laissoit sur le sable aucun vestige de ses pieds.

Virgile dit de la Princesse Camille, qu'elle surpassoit les vents à la course, & qu'elle eût couru sur des épis de blés sans les faire plier, ou sur les flots de la mer sans y enfoncer,

enfoncer, & même sans se mouiller la plante des pieds.

Au contraire, si l'on veut faire entendre qu'une personne marche avec une extrême lenteur, on dit qu'elle marche plus lentement qu'une tortue.

Il y a plusieurs hyperboles dans l'Écriture Sainte; par exemple, *je vous donnerai une terre où coulent des ruisseaux de lait & de miel;* c'est-à-dire, une terre fertile: & dans la Genèse il est dit, *je multiplierai tes enfans en aussi grand nombre que les grains de poussière de la terre.* S. Jean à la fin de son Évangile dit que si l'on racontoit en détail les actions & les miracles de Jésus-Christ, il ne croit pas que le Monde entier pût contenir les livres qu'on en pourroit faire.

L'*hyperbole* est ordinaire aux orientaux. Les jeunes gens en font plus souvent usage que les personnes avancées en âge. On doit en user sobrement & avec quelque correctif, par exemple, en ajoutant, pour ainsi dire, si l'on peut parler ainsi,

« Les esprits vifs, pleins de feu, » & qu'une vaste imagination emporte hors des règles & de la justesse, ne peuvent s'assouvir d'hyperboles, dit M. de la Bruyère ».

Excepté quelques façons de parler communes & proverbiales, nous usons très-rarement d'hyperboles en françois.

Hyperbole, se dit en termes de Mathématiques, de la section d'un cône par un plan qui étant prolongé rencontre le cône opposé.

L'*hyperbole* a deux axes ou deux diamètres qui sont extérieurs à cette courbe; mais si l'on prolonge le plus grand axe dans le plan de la courbe même, & qu'on y mène une ordonnée, le rectangle compris sous l'axe prolongé depuis le centre jusqu'à l'ordonnée, & sous la partie depuis l'ordonnée jusqu'au sommet de l'*hyperbole*, est au carré de l'ordomée comme le carré du grand axe est au carré du petit.

L'*hyperbole* est ordinairement accompagnée de ses asymptotes qui sont deux lignes droites indéfinies, tirées du centre de l'*hyperbole*, vers laquelle elles s'approchent toujours sans jamais la rencontrer.

L'*hyperbole* & ses asymptotes ont plusieurs belles propriétés qu'on peut voir dans le traité *des sections coniques* du Marquis de l'Hôpital.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPERBOLÉON; substantif masculin. Les Grecs donnoient ce nom au cinquième ou au plus aigu de leurs tétracordes.

HYPERBOLIFORME; adjectif & terme de Mathématique, par lequel on désigne les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

HYPERBOLIQUE; adjectif des deux genres. Qui augmente beaucoup au-delà de la vérité, qui exagère excessivement. *Un récit hyperbolique.*

On dit de quelqu'un sujet à exagérer dans tout ce qu'il dit, qu'*il est fort hyperbolique.*

Hyperbolique, se dit en termes de Mathématique, de tout ce qui a rapport à la courbe appelée *hyperbole. Une figure hyperbolique. Un miroir hyperbolique.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPERBOLIQUEMENT; adverbe. Avec exagération. *Il parle hyperboliquement.*

Il se dit aussi en termes de Mathématique. *Couper un cône hyperboliquement.*

On prononce *iperbolikemant*.

HYPERBOLOÏDE ; substantif féminin & terme de Géométrie. On donne ce nom aux hyperboles qui se définissent par des équations dans lesquelles les termes de l'équation de l'hyperbole sont élevés à des degrés supérieurs.

HYPERBORÉE ou HYPERBORÉEN, ENNE ; adjectif. Il se dit des nations, des pays qui sont du côté du nord. *La Sybérie est une région hyperborée. Les Lapons sont des peuples hyperboréens.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPERCATALECTIQUE ; adjectif & terme de Poësie grecque & latine, par lequel on désigne des vers où il y a une ou deux syllabes au-delà de la mesure d'un vers régulier.

HYPERCATHARSE ; substantif féminin & terme de Médecine, par lequel on désigne l'effet immodéré & excessif d'un remède purgatif trop violent.

HYPERCHIRIA ; terme de Mythologie, & surnom sous lequel Junon étoit révérée dans la Laconie.

HYPERCRISE ; substantif féminin & terme de Médecine, par lequel on désigne une crise violente, excessive, qui se fait dans une maladie, lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matière morbifique, & pour s'en dégager en conséquence, ensorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable, que la vie des malades est en grand danger.

HYPERCRITIQUE ; substantif masculin. Censeur ou Critique qui ne laisse passer aucune faute. La requête des Dictionnaires de Ménage à l'Académie Françoise commence ainsi :

A Nosseigneurs académiques,
Nosseigneurs les hypercritiques,
Souverains arbitres des mots.

HYPERDIAZEUXIS ; terme de Musique qui signifioit chez les Grecs l'intervalle entier du diapason entre deux tétracordes.

HYPERDORIEN ; adjectif masculin. Mode de la musique grecque, duquel la fondamentale ou tonique étoit une quarte au-dessus du mode Dorien. On l'appeloit autrement *mixo-Lydien*.

HYPERDULIE ; substantif féminin qui ne se dit qu'en cette phrase : *le culte d'hyperdulie* ; pour dire, le culte qu'on rend à la Vierge Marie.

HYPERÉOLIEN ; adjectif & terme de Musique ancienne. La pénultiéme a l'aiguë des quinze modes de la musique des Grecs, & duquel la fondamentale ou tonique étoit une quarte au-dessus de celle du mode Eolien.

HYPERÉPHIDROSE ; substantif féminin & terme de Médecine, qui se dit d'une évacuation excessive par la voie des sueurs.

HYPERIASTIEN ; *voyez* HYPERIONIEN.

HYPERICUM ; *voyez* MILLE-PERTUIS.

HYPERION ; terme de Mythologie, & nom propre d'un Dieu que quelques-uns font père du Soleil, & que d'autres disent être le Soleil même.

HYPERIONIEN ; adjectif masculin. Mode de la musique grecque, appelé aussi par quelques uns *hyperiastien*, ou *mixo-Lydien aigu*, lequel avoit sa fondamentale une quarte au-dessus de celle du mode Ionien.

HYPERLYDIEN ; adjectif masculin. Le plus aigu des quinze modes de la musique des Grecs, duquel la

fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode Lydien.

HYPERMÈTRE; *voyez* Hypercatalectique.

HYPER-MIXO-LYDIEN; *voyez* Hyperphrygien.

HYPERMNESTRE; celle des cinquante Danaïdes, qui aima mieux violer que d'exécuter le serment que son père lui avoit fait faire, d'égorger son mari la première nuit de ses noces. *Voyez* Danaïdes.

HYPÉROPHARINGIENS; adjectif masculin pluriel, qui s'emploie aussi substantivement, & terme d'Anatomie, par lequel on désigne une paire de petits muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités, entre la luette & l'apophyse ptérigoïde de l'os sphénoïde, & par l'autre à la partie latérale & postérieure du pharinx.

HYPERPHRYGIEN; adjectif masculin & terme de Musique. C'est le plus aigu des treize modes d'Aristoxène, faisant le diapason ou l'octave avec l'hypodorien le plus grave de tous.

HYPERSARCOSE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Excroissance charnue, qui se forme dans les plaies & dans les ulcères.

HYPERTHYRON; substantif masculin & terme d'Architecture antique. Espèce de table que l'on met en forme de frise sur les jambages des portes, & au-dessus des linteaux des fenêtres, dans l'ordre dorique.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPÈTRE; terme d'Architecture antique. Édifice, Temple découvert; tel étoit le Panthéon; tel étoit encore le Temple que Cossutius, Architecte de Rome, bâtit à Athènes en l'honneur de Jupiter Olympien. Il y avoit aussi à Samos un hypètre où l'on voyoit trois superbes statues colossales, qui représentoient Jupiter, Hercule & Minerve.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPHIALTES; adject. masculin pluriel, & terme de Mythologie, par lequel les Grecs désignoient certaines Divinités champêtres, que les Romains appeloient *Incubes*, & que parmi nous on nomme *Lutins* ou *Esprits-Follets*.

HYPNOLOGIQUE; substantif féminin & terme de Médecine. C'est la partie de la diététique, qui traite de la manière dont le sommeil doit être réglé pour la conservation de la santé.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPNOTIQUE; adjectif des deux genres, qui s'emploie aussi substantivement, & terme de Médecine. Il se dit des remèdes qui provoquent le sommeil. On les appelle aussi *narcotiques*.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOCATARSE; substantif féminin & terme de Médecine. Il se dit d'un remède purgatif, trop foible pour opérer l'effet qu'on en attendoit.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOCAUSTE; substantif masculin. *Hypocaustum.* Terme d'Antiquités. Lieu souterrain où il y avoit un fourneau qui servoit à échauffer les bains chez les Grecs & chez les Romains.

HYPOCHIMA; substantif masculin; ou Hypochise; substantif féminin, Terme de Médecine, synonyme de Cataracte. *Voyez* ce mot.

HYPOCISTE; *voyez* Hipociste.

HYPOCONDRE; substantif masculin & terme d'Anatomie. On appelle ainsi les parties latérales de la région supérieure du bas ventre. L'hypocondre droit loge le foie en en-

tier, le pylore, & une partie de l'arc du colon : l'hypocondre gauche renferme la grosse extrémité de l'estomac, la rate & une portion de l'arc du colon, avec une partie du rein gauche.

On dit figurément, familièrement & abusivement de quelqu'un, qu'*il est hypocondre*, que *c'est un hypocondre*; pour dire, que c'est un homme bizarre & extravagant.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOCONDRIAQUE; adjectif des deux genres. Malade dont l'indisposition vient du vice des hypocondres.

Cette indisposition qu'on appelle *passion*, *affection hypocondriaque*, est une vraie mélancolie qui produit dans les hommes les vapeurs hypocondriaques, & dans les femmes les vapeurs hystériques. *Voyez* MÉLANCOLIE, VAPEURS.

On appelle *région hypocondriaque*, ce qu'on nomme autrement *hypocondres*. Voyez *ce mot*.

HYPOCONDRIAQUE, s'emploie aussi substantivement. *Les hypocondriaques sont ordinairement visionnaires.*

HYPOCONDRIAQUE, se dit aussi figurément pour signifier bizarre, d'humeur inégale. *C'est un homme hypocondriaque. Une femme hypocondriaque.*

Il s'emploie aussi substantivement dans l'acception précédente. *C'est un hypocondriaque avec qui l'on ne peut pas vivre.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOCRISIE; substantif féminin. *Hypocrisis.* Fausse apparence de piété. *JESUS-CHRIST a pris un soin particulier de blâmer l'hypocrisie.*

HYPOCRISIE, se dit aussi de l'affectation d'une probité apparente. *Cette aventure dévoila son hypocrisie.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOCRITE; adjectif des deux genres. Faux dévot qui affecte des apparences de piété. *C'est un homme bien hypocrite.*

HYPOCRITE, se dit aussi des dehors qu'affectent les gens faux & pervers; & dans cette acception on dit *avoir l'air hypocrite, la contenance hypocrite.*

On dit aussi, *un zèle hypocrite*; pour dire, un zèle qui n'a pas pour mobile une véritable piété.

On dit encore de quelqu'un qui affecte des sentimens d'honneur & de probité qu'il n'a pas, que *c'est un hypocrite.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPODIAZEUXIS; substantif masculin. C'est dans la musique des Grecs, l'intervalle de quinte qui se trouve entre deux tétracordes séparés par une disjonction, & de plus par un tétracorde intermédiaire.

HYPODORIEN; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. C'est le plus grave des modes de l'ancienne musique. Il a sa fondamentale une quarte au-dessous de celle du mode Dorien. Il est affectueux mais gai, alliant la douceur à la majesté. On en attribue l'invention à Philoxène.

HYPOÉOLIEN; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Mode de l'ancienne musique, qui a sa fondamentale une quarte au-dessous de celle du mode Éolien.

HYPOGASTRE; substantif masculin & terme d'Anatomie. C'est la partie inférieure du bas ventre ou

de l'abdomen. On l'appelle autrement *région épigastrique*. Voyez Abdomen.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOGASTRIQUE; adjectif des deux genres, & terme d'anatomie. Qui appartient, qui a rapport à l'hypogastre.

On appelle quelquefois *artère & veine hypogastrique*, l'artère & la veine iliaque interne. *Voyez* Iliaque.

On appelle *plexus hypogastrique*, un plexus formé par les trousseaux de nerfs qui descendent du plexus mésentérique inférieur, unis avec plusieurs filets de l'un & l'autre intercostal postérieur. On le trouve situé vis-à-vis de la dernière vertèbre des lombes : il se partage en deux ganglions aplatis, dont il se détache quantité de filets qui se distribuent à toutes les parties renfermées dans le bassin de l'hypogastre; savoir, à l'intestin rectum, aux vésicules séminales, aux prostates, à la vessie, & à la matrice chez les femmes.

HYPOGÉE; substantif masculin & terme d'Astrologie, par lequel les Astrologues désignent les maisons célestes qui sont au-dessous de l'horizon, sur-tout à la partie la plus basse du ciel.

Hypogée, se dit en termes d'Antiquité, des lieux souterrains où les Grecs & les Romains déposèrent leurs morts, quand ils eurent perdu l'usage de les brûler. Ces sortes de tombeaux étoient quelquefois composés de plusieurs appartemens, dans chacun desquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes sépulcrales : le luxe fit souvent orner ces lieux souterrains de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre, & d'autres décorations d'une richesse & d'une dépense prodigieuses, comme on a eu occasion de le remarquer par les hypogées qu'on a découverts de temps en temps, en fouillant des ruines auprès de Rome.

HYPOGLOSSE; subst. masc. pluriel & terme d'Anatomie. M. Winslow a ainsi appelé les nerfs de la neuvième paire cérébrale. Ils naissent entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs filets qui se collent ensemble pour former chacun deux troncs de nerfs, lesquels percent la dure-mère par deux trous séparés, s'unissent aussitôt après en un seul cordon, qui de chaque côté sort du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. A la sortie du crâne, chacun d'eux adhère à la paire vague & à la dixième paire; de-là ils passent devant le gros ganglion de l'intercostal, se jettent entre la jugulaire interne, & l'artère carotide, s'avancent à côté du muscle digastrique, & vont gagner la langue.

En passant entre la jugulaire & la carotide, chaque cordon jette en bas un rameau qui se distribue aux glandes jugulaires, au muscle peaucier, & aux autres parties environnantes. Il en jette un autre derrière le ganglion de l'intercostal qui descend, & s'unit avec la huitième paire; puis un peu après un autre qui va au muscle omo-hyoïdien & au sterno-hyoïdien; puis un troisième qui se distribue aux muscles du larynx. Chaque cordon se courbe ensuite vers l'angle de la mâchoire inférieure, & s'avance sur le devant, entre le muscle cérato-basioglosse, & le génio-glosse. Il donne des filets à tous ces muscles, & après

cela se perd dans la langue, en communiquant avec les filets du rameau lingual, & avec ceux du lingual de la huitième paire.

Mais avant de se courber vers l'angle de la mâchoire inférieure, un peu au-dessous de l'apophyse styloïde de l'os des tempes, il communique avec la première paire cervicale; puis il jette un petit rameau au larynx, & un autre plus considérable qui descend derrière le muscle sterno-mastoïdien, sur les muscles antérieurs du cou, & communique avec la première & la seconde paire vertébrale. Ce dernier rameau a aussi communication avec la portion dure du nerf auditif, & même, assûre M. Winslow, avec les paires vertébrales suivantes; après cela il se termine dans les muscles sterno-hyoïdien & sterno-thyroïdien.

HYPOGLOTTIDE; substantif féminin & terme d'Antiquaires. Couronne de laurier de Troade ou d'Alexandrie, qui étoit très-odoriférant. On voit la figure d'une hypoglottide sur une médaille de la ville de Myrine, qui couronne la célèbre Amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & surtout dans Diodore de Sicile.

HYPOÏASTIEN; *voyez* Hypoïonien.

HYPOÏONIEN; adjectif masculin, qui s'emploie aussi substantivement. Le second des modes de l'ancienne musique, en commençant par le grave. Sa fondamentale est une quarte au-dessous du mode Ioïnien.

HYPOLIDIEN; adjectif masculin, qui s'emploie aussi substantivement. Mode de l'ancienne musique dont la fondamentale est une quarte au-dessous de celle du mode Lydien, dont il tire son origine.

Le mode hypolydien étoit propre aux chants funèbres, aux méditations sublimes & divines. Quelques-uns en attribuent l'invention à Polymnestre de Colophon, d'autres à Damon l'Athénien.

HYPOMIXOLYDIEN; adjectif masculin qui s'emploie aussi substantivement. Mode ajouté par Gui d'Arezzo, à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixolydien, & sa fondamentale est la même que celle du mode Dorien.

HYPOMNÉMATOGRAPHE; substantif masculin. C'est le titre que portoit dans la primitive Église, celui des Officiers de l'Évêque qui tenoit sous ses yeux le registre de ses consécrations.

HYPOMOCHLION; substantif masculin & terme de Mécanique. Point d'appui d'un levier.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOPHASE; substantif féminin & terme de Médecine, par lequel on désigne l'état de quelqu'un qui en dormant a les paupières imparfaitement jointes entr'elles, ensorte que l'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui dénote beaucoup de foiblesse, & forme un mauvais signe dans les maladies aiguës.

HYPOPHASIE; substantif féminin & terme de Médecine, par lequel on désigne une sorte de clignotement dans lequel les paupières restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite partie des yeux, par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumière.

Ce resserrement des paupières a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux, pendant que la pupille est encore dilatée, ou lorsqu'on ne cherche

qu'à se conduire au travers d'un air chargé de fumée ou de poussière, dont on veut se garantir les yeux.

HYPOPHILLO-SPERMATEUSE; (plante) terme de Botanique, par lequel on désigne des plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles.

HYPOPHORE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Ulcère ouvert, profond & fistuleux. *Voy.* ULCÈRE.

HYPOPHRYGIEN; adjectif masculin, qui s'emploie aussi substantivement. C'est un des modes de l'ancienne musique, dérivé du mode Phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au-dessus de la sienne.

Euclide parle encore d'un autre mode hypo-Phrygien au grave de celui-ci : c'est celui qu'on appelle plus correctement *hypo-Ionien*.

Le caractère du mode *hypo Phrygien* étoit calme, paisible & propre à tempérer la véhémence du Phrygien. Il fut inventé, dit-on, par Damon, l'ami de Pythias & l'élève de Socrate.

HYPOPHTALMIE; substantif féminin & terme de Médecine. Inflammation du globe de l'œil, située principalement sur le derrière de l'organe.

HYPOPHTALMION; substantif masculin & terme de Médecine, dont Hippocrate s'est servi pour désigner la partie inférieure des yeux, ou plutôt des paupières, qui est bouffie dans les cachectiques & les hydropiques.

HYPOPHYSE; substantif féminin & terme de Médecine, qui se dit d'une espèce de chute des cils.

HYPOPION; substantif masculin & terme de Chirurgie. Abcès de l'œil situé dans l'épaisseur de la cornée transparente sur le derrière.

On doit prévenir la suppuration par le moyen des cataplasmes convenables, secondés du régime & des saignées qu'on réitère relativement aux circonstances. Les Auteurs prescrivent des sachets avec les fleurs de camomille, de mélilot; les sommités de sauge, d'euphraise, d'hyssope, & la semence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique ensuite chaudement. Ces secours peuvent procurer la solution du pus dans l'*hypopion*, & même celle du sang épanché sous la cornée, par la rupture de quelques vaisseaux de l'uvée, à l'occasion d'un coup ou d'une chute violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remèdes sont efficaces, & que les malades souffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette. Cette opération a été pratiquée avec tout le succès possible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopion*, des effets que l'art ne peut point imiter ; car le pus se fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée ; il s'épanche & se dessèche sans aucun inconvénient. Mais une piqûre avec la lancette, n'étant point dangereuse, en la faisant on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération, par laquelle la nature cherche à se débarrasser de la matière qui forme l'abcès.

HYPO-PROPHÊTE, substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Grecs les Subdélégués ou Vicaires des Devins, c'est-à-dire, de ceux qui rendoient la réponse des Dieux qu'on venoit consulter. Quand les Devins étoient absens ou malades, les hypo-Prophètes remplissoient leurs fonctions.

HYPOPROS LAMBANOMÈNE; substantif féminin & terme de Mu-

ſique. Nom d'une corde ajoutée, à ce qu'on prétend, par Gui d'Arezzo, un ton plus bas que la proslambanomène des Grecs, c'eſt-à-dire, au-deſſous de tout le ſyſtème. L'Auteur de cette nouvelle corde l'exprime par la lettre Γ de l'alphabet grec, & de là nous eſt venu le nom de la gamme.

HYPORCHÊME; ſubſtantif maſculin. *Hyporchema.* C'étoit chez les Grecs, une ſorte de poëſie faite non ſeulement pour être chantée & jouée ſur la flûte & ſur la cythare, mais encore pour être danſée au ſon des voix & des inſtrumens. Elle étoit uſitée dans les fêtes des Dieux. On ignore la meſure des vers qui caractériſoient cette poëſie : on conjecture néanmoins qu'ils étoient de meſure inégale, & que le Pyrrhique y dominoit.

HYPOSPADIAS; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. On donne ce nom à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'urètre, directement à l'extrémité du gland. Quand on eſt ainſi conformé, l'ouverture de l'urètre eſt entre l'os pubis & le frein : dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre; & pour piſſer en avant, il faut relever la verge, de façon que le gland ſoit directement en-haut, cette mauvaiſe conformation eſt très-préjudiciable à la génération; parceque l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut ſe faire en ligne directe : l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle auſſi du nom d'*hypoſpadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la ſection du filet, qui n'exige qu'un panſement très-ſimple, avec un peu de charpie qu'on laiſſe juſqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il ſuffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour conſolider les portions du filet que l'inſtrument tranchant a diviſées.

HYPOSPATISME; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie des Anciens. Opération qui n'eſt plus en uſage, & qu'on faiſoit autrefois au front, pour détourner les fluxions qui ſe jetoient ſur les yeux : elle conſiſtoit en trois inciſions en long, qui pénétroient juſqu'au péricrâne : elles avoient à peu près deux travers de doigt de longueur. Quand les inciſions étoient faites, on paſſoit une ſpatule entre le péricrâne & la chair des muſcles frontaux, pour couper tous les vaiſſeaux qui s'y trouvoient.

HYPOSTASE; ſubſtantif féminin & terme de Théologie. Suppôt, perſonne. *Il n'y a qu'une nature en Dieu & trois hypoſtaſes.* Voyez HYPOSTATIQUE.

HYPOSTASE, ſe dit auſſi en termes de Médecine, du ſédiment des urines.

Le *h* ne ſe fait pas ſentir.

HYPOSTATIQUE; adjectif des deux genres, & terme de Théologie qui n'a guère d'uſage qu'en cette phraſe, *union hypoſtatique*, pour exprimer l'union du Verbe avec la Nature humaine. Cette union eſt la communication de l'Être divin à l'humanité; mais de telle ſorte que la Nature humaine ou JÉSUS-CHRIST ne conſtitue pas pour cela une perſonne humaine; parceque la Nature humaine en *Jéſus-Chriſt* n'a point de ſubſtance propre, & qu'elle ſubſiſte par l'hypoſtaſe ou la ſubſtance du Verbe divin; d'où il réſulte que quoiqu'il y ait en *Jéſus-Chriſt* deux Natures, il n'y a cependant qu'une ſeule Perſonne, & que la Perſonne de *Jéſus-Chriſt* eſt une Perſonne divine.

vine. Cette union n'est pas morale, mais très-physique & substantielle ; autrement *Jésus-Christ* ne seroit pas Dieu réellement Elle est universelle, c'est à-dire, que le Verbe divin a pris l'Humanité dans son entier, avec toutes ses parties essentielles qui sont le corps, l'ame & ses puissances ; l'entendement & la volonté. Elle est indissoluble; c'est pourquoi il est dit dans les Symboles, que le Fils de Dieu est descendu aux enfers, parceque l'ame est restée unie au Verbe ; que le même Fils de Dieu a été enseveli, parceque le Verbe est demeuré uni au corps.

De cette union hypostatique il suit : 1°. qu'il y a en *Jésus-Christ* deux natures, la Nature divine & la Nature humaine. 2°. Que ce qui est dit de *Jésus-Christ*, doit s'entendre de *Jésus-Christ* comme Dieu, & de *Jésus-Christ* comme Homme ; ce qu'on appelle *communication d'idiômes*.

HYPOSTATIQUEMENT ; adverbe. *Hypostaticè*. D'une manière hypostatique. *Le Verbe s'est uni hypostatiquement à la Nature humaine.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOSYNAPHE ; c'est dans la musique des Grecs, la disjonction de deux tétracordes séparés par l'interposition d'un troisième tétracorde conjoint avec chacun des deux ; ensorte que les cordes homologues de deux tétracordes disjoints par *hyposinaphe*, ont entr'elles cinq tons ou une septième mineure d'intervalle ; tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnéménon*.

HYPOTHÉCAIRE ; adjectif des deux genres. Qui a droit d'hypothèque, qui donne hypothèque, qui concerne l'hypothèque. *Un créancier hypothécaire. Une dette hypothécaire. Une action hypothécaire.* Voyez HYPOTHÈQUE.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOTHÉCAIREMENT ; adverbe. Terme de Palais. Par une action hypothécaire. *Ils s'obligèrent conjointement & hypothécairement pour le tout.*

HYPOTHÉNAR ; substantif masculin & terme d'Anatomie. La plupart des Anatomistes donnent ce nom à une masse charnue qui se trouve le long de la plante du pied en-dehors, & qu'ils regardent comme un seul muscle. Lorsqu'on la considère attentivement, on trouve qu'elle se partage en trois muscles auxquels M. Winslow a donné les noms de *métatarsien*, de *grand* & de *petit parathénar*.

On appelle quelquefois *grand hypothénar*, un muscle du carpe plus connu sous le nom de *métacarpien ;* on l'a nommé le *grand*, pour le distinguer d'un plus petit qui porte aussi le nom d'*hypothénar*, & avec lequel il n'a aucune communication, quoique quelques Anatomistes aient prétendu le contraire.

On appelle *petit hypothénar*, un muscle placé le long de la partie postérieure, & un peu interne du quatrième os du métacarpe. Il est attaché par une de ses extrémités à l'os orbiculaire ou pisiforme du carpe & au ligament annulaire ; il se termine à l'autre extrémité par un tendon court, un peu applati qui s'attache à la base de la première phalange du petit doigt. Ce muscle n'est que la plus petite partie de celui que les Anatomistes appellent ordinairement *hypothénar*. M. Winslow fait un muscle particulier de

l'autre portion qu'il appelle le *grand hypothénar* ou le *métacarpien*. L'usage du petit hypothénar est d'écarter le petit doigt des autres.

HYPOTHÉNUSE; substantif féminin & terme de Géométrie. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle.

C'est un théorème fameux en Géométrie, que dans tout triangle rectiligne rectangle, le quarré de l'hypothénuse est égal aux quarrés des deux autres côtés. On l'appelle le *théorème de Pythagore*, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux Muses pour les remercier de ce bienfait.

L'auteur des *institutions de Géométrie* imprimées en 1746 chez Deburre l'aîné, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte; car quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des temps peut manifester; l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Phytagore n'en pouvoit presque rien savoir; les mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence: cette découverte même n'apprend-t-elle pas que les élémens de Géométrie ne faisoient que de naître? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes: & avec tout cela, la reconnoissance de Pythagore ne laissera pas de paroître extrême; car il y a bien d'autres vérités dans la Géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit; telles sont celles qui enseignent que les *trois angles d'un triangle pris ensemble, sont égaux à deux angles droits; que les triangles semblables ont leurs côtés proportionnels;* & celles par où l'on résout tous les problèmes de la Trigonométrie, moyennant les sinus.

HYPOTHÈQUE; substantif féminin. *Hypotheca*. Droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés pour sûreté de sa dette.

Lorsque le créancier ne s'en rapporte pas pour sa sûreté, à la bonne foi ou à la solvabilité du débiteur, il prend des gages ou des cautions & quelquefois l'un & l'autre. On oblige les choses en deux manières, ou par tradition actuelle ou par simple convention; la première est ce que l'on appelle *gage*, ou si c'est un immeuble, *engagement* ou *antichrèse*; la seconde est la simple *hypothèque* où le débiteur oblige son héritage, sans néanmoins se désaisir du fonds ni de la jouissance en faveur de son créancier.

Les Grecs plus habiles que les autres peuples, mais aussi plus méfians, ne prêtoient leur argent que sur l'assurance des fonds du débiteur; ils inventèrent deux manières d'engager les fonds pour sûreté de la dette; savoir l'*anticrèse* & la simple *hypothèque*.

Lorsqu'ils se contentoient de l'*hypothèque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ses biens francs & quittes de toute autre *hypothèque*;

& comme en prenant cette voie pour sûreté de la dette, le débiteur demeuroit en possession de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui se voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Les Romains dans les premiers temps avoient imaginé une espèce de vente simulée par le moyen de laquelle le créancier entroit en possession de l'héritage de son débiteur jusqu'à ce que la somme prêtée fût rendue.

Mais comme souvent les créanciers abusoient de ces ventes simulées pour s'emparer de la propriété, cette manière d'engager les héritages fut abolie; on introduisit l'usage d'en céder ouvertement la possession.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de se désaisir, c'est pourquoi l'on parvint comme par degrés, à se contenter de la simple *hypothèque* dont l'usage fut emprunté des Grecs.

L'*hypothèque* ne se supléoit point, elle dépendoit de la convention; mais il n'étoit pas besoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens présens étoient seuls sujets à l'*hypothèque*, jusqu'à ce que Justinien l'étendît aussi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis son obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypothèques* dans la loi des Douze Tables; mais on a perdu la onzième Table qui concernoit cette matière, & nous n'en avons connoissance que par le commentaire de Caïus.

L'usage de mettre ces marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les Empereurs, comme il paroît par plusieurs lois du Digeste.

Les Empereurs défendirent à toutes personnes de faire de ces appositions de marques sur les héritages, de leur autorité privée: cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucune marque publique ni privée pour l'*hypothèque conventionnelle*.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypothèque*, mais seulement aux gages de Justice & choses saisies.

L'*hypothèque* se contracte par le seul consentement des parties.

Chez les Romains la preuve de l'*hypothèque* pouvoit être faite par témoins, & cette Jurisprudence s'observa pendant plusieurs siècles, jusqu'au règne de l'Empereur Léon qui monta sur le trône l'an 456 de l'ère chretienne. Ce Prince fit un changement considérable à l'égard de cette preuve; il donna une constitution qui a été observée tant en orient qu'en occident, jusqu'à l'entière extinction de l'empire romain & même long-temps après.

Cette constitution qui est fort célèbre, porte qu'une stipulation d'*hypothèque* prouvée par écriture privée, signée de trois témoins, doit faire preuve pour la date; ensorte que l'*hypothèque* fondée sur cette preuve, est préférée à l'*hypothèque* contractée par un acte postérieur passé par une personne publique.

Cette sorte de preuve de l'*hypothèque* acquise par écriture privée, fut abrogée en France par l'ordonnance de François I de l'an 1539. On n'a plus reconnu d'*hypothèque* conventionnelle que quand elle résultoit d'un acte authentique ou reconnu en Justice.

Dans les commencemens il fal-

loit une stipulation expresse; ensuite l'*hypothèque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

L'*hypothèque judiciaire* n'avoit lieu chez les Romains, que du jour de l'exécution de la sentence, c'est-à-dire, du jour de la saisie des biens du débiteur; mais en France elle a lieu du jour de la prononciation de la sentence, si elle est contradictoire; & si elle est rendue par défaut ou sur procès par écrit, du jour de la signification à Procureur.

Suivant la Coutume de Paris, la cédule privée qui porte promesse de payer, emporte *hypothèque* du jour de la reconnoissance qui en est faite en jugement ou devant Notaire, & même du jour de la dénégation, dans le cas qu'elle soit vérifiée par la suite.

Pour mieux assurer l'*hypothèque* & la rendre notoire, de manière qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coutumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espèce de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué* qu'on appelle *nantissement*, & qui se fait en trois manières; savoir, par saisine ou désaisine, ou par vest ou devest, par main assise & par mise en possession: dans quelques coutumes on pratique une autre espèce de nantissement pour les rentes constituées, appelé *ensaisinement*: en Bretagne on fait des *appropriances* pour purger les *hypothèques*: en Normandie on fait *lecturer* le contrat; mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypothèque*.

Henri III par un édit de 1581 avoit ordonné que tous les contrats seroient contrôlés & enregistrés, sans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypothèque*; ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588 & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV renouvela cet édit au mois de Juin 1606, mais il ne fut enregistré qu'au Parlement de Normandie: il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les articles CXXXIII & CXXXIV des *Placités*.

En 1673 le Roi établit un Greffe dans chaque Bailliage & Sénéchaussée où ceux qui prétendoient *hypothèque* pouvoient s'opposer pour la conservation de leurs droits; les opposans devoient être préférés sur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'opposition.

Cet édit n'eut pas d'exécution & fut révoqué par un autre du mois d'Avril 1674.

En 1693, le Roi établit le contrôle des actes des Notaires. L'édit porte que les actes seront contrôlés quinze jours au plus tard après leur date; & il est dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non contrôlés, acquérir aucun privilège, *hypothèque*, propriété ni autre droit.

Cet édit fut supprimé par la déclaration du 27 Avril 1694, pour les actes reçus par les Notaires au Châtelet de Paris: le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris, par la déclaration du 29 Septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 Décembre 1723, il fut supprimé pour cette ville, à commencer du 7 Janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre disposition de leurs biens, peuvent les *hypothéquer*; & l'on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypothèque* dans l'ancienne Jurisprudence des Romains, l'*hypothèque* ne produisoit point d'action particulière: lorsque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit user de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage; car on ne connoissoit pas encore le droit de suite pour l'*hypothèque*.

Les Prêteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires*, une action qui fut appelée *quasi serviana* ou *utilis serviana*, parce-qu'elle fut introduite à l'instar de celle qu'établit le Préteur Servius en faveur du propriétaire, à l'effet de suivre & revendiquer les meubles de ses locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quasi servienne* ou *hypothécaire* s'intentoit soit contre l'obligé ou contre les tiers détenteurs de la chose *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé, d'intenter contre lui l'action personnelle sans l'*hypothécaire* ou l'*hypothécaire* sans la personnelle, ou de cumuler les deux actions ensemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypothèque* ne produisoit qu'une simple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à saisir l'héritage & à le mettre sous la main de la Justice, mais seulement à ce que le créancier fût mis en possession pour en jouir par lui jusqu'au parfait payement de sa dette.

Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'*hypothèque* aussi bien que les immeubles.

Non seulement ils se distribuent par ordre d'*hypothèque* entre les créanciers, lorsqu'ils sont encore entre les mains du débiteur; mais ils peuvent être suivis par l'*hypothèque* lorsqu'ils passent entre celles d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui passent avant des créanciers *hypothécaires*.

On observoit la même chose dans les pays de droit écrit du ressort du Parlement de Paris; mais présentement on y suit la disposition de la coutume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de suite par *hypothèque*: quoique cette règle semble n'exclure que le droit de suite contre un tiers, il est néanmoins certain que dans le pays où elle est reçue, le prix des meubles étant encore entre les mains du débiteur, ne se distribue point par ordre d'*hypothèque*, mais seulement suivant l'ordre des privilèges.

Dans les Parlemens de droit écrit, les meubles se distribuent par ordre d'*hypothèque* quand ils sont encore dans la possession du débiteur, mais ils n'ont point de suite par *hypothèque*.

Pour ce qui est de l'*hypothèque* sur les immeubles, elle produit partout un droit de suite.

Lorsque le contrat a exécution parée contre l'obligé, il n'est pas besoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé on peut saisir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois sortes d'actions *hypothécaires*; savoir, l'action pure *hypothécaire* qui a lieu contre le tiers détenteur après discussion du principal obligé & de ses cautions; l'action en déclaration d'*hypothèque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la discussion; & l'action

personnelle *hypothécaire* qui a lieu contre l'obligé personnel ou contre ses héritiers, lorsqu'ils sont en même temps détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action personnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens-tenant; mais elles ne pouvoient être exercées que séparément; l'héritier en tant que tenu personnellement, avoit le bénéfice de division; c'est-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour sa part personnelle, & en tant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de discussion.

Mais parmi nous on cumule les deux actions, de manière que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui sont aussi biens-tenans, ne peut opposer ni division ni discussion; il est tenu personnellement pour sa part, & *hypothécairement* pour le tout; & lorsque l'action d'*hypothèque* est ainsi jointe avec la personnelle, elle est prorogée jusqu'à quarante ans, parceque la prescription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action personnelle.

L'action en déclaration d'*hypothèque* a été prudemment inventée pour prévenir l'inconvénient qui résultoit du droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne se pouvoit adresser au tiers détenteur qu'après discussion, & que d'un autre côté le tiers détenteur prescrivant par dix ans entre présens, & vingt ans entre absens, le créancier pouvoit être frustré de son *hypothèque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ses biens à deux créanciers à la fois; il falloit que les causes de la première *hypothèque* fussent acquittées avant d'en contracter une seconde; tellement que celui qui céloit une première *hypothèque* actuelle subsistante, étoit réputé stellionataire; le créancier n'avoit même pas besoin d'exiger de son débiteur, la déclaration que ses biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet usage s'observoit non seulement dans l'ancienne Rome, mais aussi sous les Empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des basiliques : celui qui y contrevenoit étoit poursuivi par la voie extraordinaire & ne pouvoit se racheter de la peine qu'en restituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France il est permis d'*hypothéquer* ses biens successivement à plusieurs créanciers, & le débiteur n'est réputé stellionataire que lorsqu'il fait une fausse déclaration sur l'état de ses dettes : si on ne lui demande point cette déclaration il n'est pas obligé de la faire.

Le Notaire créancier perd son *hypothèque* sur un immeuble vendu par un contrat dont il reçoit la minute, lorsqu'il souffre que par ce même contrat, le vendeur déclare les choses vendues franches & quittes de toutes dettes.

Il en est de même du propriétaire ou du créancier *hypothécaire*, témoins dans un contrat de vente ou d'aliénation.

Les *hypothèques* créées par des mineurs, ont lieu lorsqu'ils les ont ratifiées en majorité, & les créanciers doivent être colloqués du jour de l'acte originaire, préférablement aux dettes *hypothécaires* contractées entre ce premier acte & la ratification; parceque la nullité des engagemens des mineurs n'a pas lieu de droit, mais seulement en cas de restitution : cela a été ainsi jugé par

arrêt rendu le 30 Mai 1665, rapporté par Ricard, sur l'article 135 de la coutume d'Amiens.

Il est décidé par une déclaration du 13 Juillet 1700, registrée le 4 Août suivant, que le Roi n'a *hypothèque* sur les biens de ses sujets, pour le payement des amendes auxquelles ils sont condamnés envers lui, *qu'à compter du jour du Jugement de la condamnation*. Cette déclaration déroge à cet effet, à celle du 21 Mars 1671, & à l'édit du mois de Février 1691.

On n'acquiert point d'*hypothèque* pour raison de lettres de change ou billets de commerce en les faisant reconnoître ou en Justice ou devant notaire avant l'échéance.

En Provence, les actes passés devant Notaires, doivent être insérés & registrés dans un registre public, sinon ils sont regardés comme écritures privées, incapables de nuire aux droits d'un tiers; cependant ils produisent leur effet à l'égard de ceux qui y sont intervenus.

Les Procureurs *ad lites* ont une *hypothèque* sur les biens de leurs cliens, pour leurs frais, salaires & avances relatives aux affaires dont ils sont chargés, à compter du jour de la procuration qui leur est donnée; & s'il n'y a point de procuration, ils n'ont *hypothèque* que du jour de l'expédition de chaque affaire : cela est ainsi décidé par deux arrêts qu'on trouve au journal des audiences; le premier de l'année 1672, après que toutes les Chambres eurent été consultées; le deuxième a été rendu en forme de réglement le 19 Juin 1674.

Le Parlement de Rennes donne aux Procureurs une *hypothèque* sur les biens de leurs cliens, à compter du jour de la présentation.

La Jurisprudence a long-temps varié sur la question de savoir si les actes passés devant les Notaires de Seigneurs, par des particuliers autres que les domiciliés dans la Seigneurie, emportoient *hypothèque* sur les biens situés dans tout le Royaume. Les édits de création de Notaires royaux, & singulièrement l'édit du mois d'Octobre 1705, sembloient avoir défendu aux Notaires de Seigneurs, de recevoir des actes entr'autres personnes que les justiciables, & pour autres biens que ceux situés dans la Justice dont ils étoient Notaires, & quelques arrêts l'ont ainsi jugé; il y en a même un du premier Août 1746, contre Charles Meslin, Notaire à Aubigné, & un autre du 7 Septembre 1752 en faveur de Guyot, Notaire aux Sables, contre Brochard & autres, Notaires subalternes; mais le plus grand nombre des arrêts modernes ont jugé au contraire que les actes passés devant les Notaires de Seigneurs, emportent *hypothèque* sur les biens des contractans, en quelque lieu qu'ils soient situés (excepté en pays de nantissement) & lors même que les Parties ne sont pas domiciliés dans la Seigneurie, pourvu que ces actes soient passés sur le territoire dans lequel les Notaires de Seigneurs ont droit d'instrumenter.

Les contrats passés en pays étrangers, même les contrats de mariage qui sont les plus privilégiés, & les Jugemens rendus dans les mêmes pays, n'emportent point d'*hypothèque* dans le Royaume, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les Juges de France.

C'est d'après ce principe que le Parlement, par arrêt rendu le 10 Juin 1717 en la Grand'Chambre,

a déclaré nul & injurieux, avec dommages & intérêts, un emprisonnement fait à Paris en vertu d'un Jugement rendu à Liège, quoiqu'accompagné & revêtu d'un *pareatis* du grand sceau; parceque ce qui est contracté & jugé dans une Souveraineté étrangère, n'est pas exécutoire & ne fait naître qu'une action en France.

On appelle *hypothèque légale* ou *tacite*, celle qui procède de la loi sans aucune convention expresse des Parties, mais qui est fondée néanmoins sur un consentement tacite que la loi présume donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypothèque*; c'est pourquoi elle est aussi appelée en droit, *hypothèque tacite*.

Telle est l'*hypothèque* que le mineur a sur les biens de son tuteur, du jour que celui-ci accepte sa commission: le tuteur a pareillement *hypothèque* sur les biens de son mineur pour le reliquat qui lui est dû: en Normandie, cette *hypothèque* du tuteur est du jour de son institution: à Paris & ailleurs elle n'est que du jour de la clôture de son compte.

La loi donne aussi à la femme une *hypothèque* pour sa dot, tant sur les biens de son mari que sur les biens de ceux qui l'ont promise, quoique cette *hypothèque* n'ait point été stipulée.

L'Eglise, les Hôpitaux & les Communautés ont pareillement une *hypothèque légale* sur les biens des Bénéficiers & autres Administrateurs, du jour de leur administration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypothèque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a aussi une *hypothèque tacite* & même un privilège pour son frêt & pour les avaries sur les marchandises qu'il a dans son navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypothèque* pour ses loyers, sur les meubles des locataires & sous-locataires.

Enfin les légataires ont une *hypothèque* semblable pour leurs legs, sur les biens du testateur.

On appelle *hypothèque générale*, celle qui comprend tous les biens présens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypothèque spéciale* qui est limitée à certains biens, comme aux biens présens & non aux biens à venir ou qui est restreinte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypothèque générale* & la *spéciale*, c'est que la même chose peut être obligée généralement à plusieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* spécialement qu'à un seul sous peine de stellionat.

L'*hypothèque spéciale* oblige le créancier de discuter le bien qui lui est ainsi *hypothéqué*, avant de pouvoir s'adresser aux autres; mais pour prévenir cette difficulté on a coutume de stipuler que l'*hypothèque générale* ne dérogera point à la *spéciale*, ni la *spéciale* à la *générale*.

Les effets de l'*hypothèque* sont 1° que le débiteur ne peut plus vendre, engager ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres personnes au préjudice de l'*hypothèque* qui est déjà acquise à un premier créancier.

2°. Que si le bien *hypothéqué* sort des mains du débiteur, le créancier le peut suivre en quelques mains qu'il passe, tellement que le tiers détenteur

détenteur est obligé de reconnoître l'*hypothèque* & d'en acquitter les clauses, ou de laisser le bien *hypothéqué* pour être vendu & le créancier être payé sur le prix.

3° Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypothèques* entr'elles, se règle par la date des contrats : *prior tempore potior jure ;* il faut néanmoins excepter les *hypothèques* privilégiées qui passent les premières, quoique leur date ne soit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'Août 1669 attribue aux deniers royaux un privilége sur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui est mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un transport, cession ou délégation, se fait ordinairement subroger aux priviléges & *hypothèques* de l'ancien créancier.

L'hypothèque s'éteint par le payement de la dette pour laquelle elle étoit acquise.

Elle s'éteint aussi par la prescription, lorsque le créancier hypothécaire a laissé jouir le tiers-acquéreur de l'immeuble hypothéqué pendant un temps suffisant à prescrire.

Elle cesse pareillement lorsque l'immeuble a été vendu par décret, & que les créanciers hypothécaires ne s'y sont pas opposés.

Elle finit enfin lorsque le tiers-acquéreur d'un office ou d'une rente sur l'Hôtel-de-Ville a fait sceller ses provisions ou ses lettres de ratification sans aucune opposition de la part des créanciers.

Il faut néanmoins observer que la prescription, le décret, les lettres de ratification, ne nuisent pas aux enfans douairiers, avant que le douaire soit ouvert, ni aux substitués, avant que la substitution soit ouverte, parce qu'avant ce temps les uns ni les autres ne sont pas en droit d'agir.

Les immeubles hypothéqués aux créanciers d'un débiteur peuvent être vendus de plusieurs manières différentes.

Ils peuvent être vendus volontairement par le débiteur, & en ce cas, si l'acquéreur a prescrit ou fait décreter l'immeuble, quoiqu'il en doive encore le prix, s'il est exigible, & que ce ne soit pas un contrat de constitution, ce prix étant saisi est distribué comme un véritable meuble entre tous les créanciers du vendeur, sans privilége & sans ordre d'hypothèque, lorsqu'il n'y a point eu d'oppositions au décret ; s'il y a des opposans ils sont préférés aux autres créanciers, quand ceux-ci auroient une hypothèque plus ancienne & que leur prix leur auroit été délégué.

Si le vendeur a fait une délégation du prix & qu'il ne se trouve point de créanciers opposans au décret, en ce cas si la délégation est une délégation parfaite, c'est-à-dire, avec le consentement du vendeur, de l'acquéreur, & des créanciers délégués, elle doit avoir son effet, nonobstant les saisies que pourroient faire les autres créanciers ; mais si la délégation est imparfaite, n'ayant pas été acceptée par les créanciers, au profit desquels elle est faite, alors si les autres créanciers qui n'ont pas été délégués font saisir le prix entre les mains de l'acquéreur, il doit être distribué comme meuble, de

la même manière que s'il n'y avoit point eu de délégation.

Les immeubles peuvent être vendus par décret, c'est le vrai cas où les créanciers hypothécaires sont colloqués sur le prix, suivant l'ordre de leurs hypothèques, lorsqu'ils ont formé leur opposition, & s'il y a des deniers de reste après que les créanciers opposans ont été payés, ils sont distribués aux autres créanciers s'il s'en présente, & ils viennent entr'eux par concurrence au sou la livre; & s'il ne se présente point de créancier pour absorber le prix, le surplus est rendu à la partie saisie; c'est-à-dire, à celui sur qui l'immeuble a été vendu.

Quelquefois un débiteur qui a plus de dettes que de biens, fait assembler ses créanciers & leur fait un abandonnement général de ses biens, sous de certaines conditions dont ils conviennent ensemble; alors les créanciers nomment des directeurs qui vendent les biens à l'amiable, & qui font un ordre & une distribution du prix aussi à l'amiable: mais si ceux qui ont acquis des immeubles de la direction en veulent faire faire un décret volontaire, il faut que tous les créanciers s'opposent au décret pour la conservation de leurs hypothèques, ou du moins que les directeurs s'opposent en qualité de directeurs pour tous les autres créanciers, autrement ceux qui se seroient opposés seroient préférés aux autres, nonobstant l'ordre fait à l'amiable.

HYPHOTHÈQUE STAENDE SEKER, se dit d'une espèce singulière *d'hypothèque* usitée dans la Flandre Flamande, qui se donne provisionnellement pour sûreté de la dette, sans qu'il soit dû aucun droit seigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés la sûreté provisionnelle passe en *hypothèque* absolue, & il en est dû un droit seigneurial suivant le placard du 21 Janvier 1621: il est parlé de cette sûreté provisionnelle au livre des partages du Franc de Bruges.

On a douté si cette sûreté devoit être renouvelée au bout des trois premières années, mais le bureau des finances de Lille l'a ainsi décidé le 23 Juillet 1734.

On appelle populairement *hypothèque*, une composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, *&c.* qu'on boit après le repas. *Boire un verre d'hypothèque.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOTHÊQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* HYPOTHÉQUER.

On dit familièrement de quelqu'un dont la santé est ruinée, qu'*il est bien hypothèqué.*

HYPOTHÉQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque, *hypothéquer une terre.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOTHÉSE; substantif féminin. *Hypothesis.* Supposition d'une chose, soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence. *Argumenter d'une hypothèse absurde.*

HYPOTHÈSE, se dit aussi de l'assemblage de plusieurs choses qu'on imagine, & qu'on suppose pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes; ce qu'on appelle autrement & plus communément *système. Les hypothèses de Copernic & de Newton sont préférables à celle de Ptolémée & de Descartes.*

Hypothèse, se dit encore d'une proposition particulière, comprise sous la thèse générale. *On peut réduire la thèse à l'hypothèse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOTHÉTIQUE; adjectif des deux genres. *Hypotheticus, a, um.* Qui est fondé sur une hypothèse. *Une proposition hypothétique.*

HYPOTHÉTIQUEMENT; adverbe. *Hypotheticè.* Par hypothèse, par supposition. *Cette proposition n'est vraie qu'hypothétiquement.*

Le *h* ne se fait pas sentir.

HYPOTYPOSE; substantif féminin. *Hypotyposis.* Figure de rhétorique qui a lieu lorsque dans les descriptions on peint les faits dont on parle, comme si ce qu'on dit étoit actuellement devant les yeux; on montre, pour ainsi dire, ce qu'on ne fait que raconter; on donne en quelque sorte l'original pour la copie, les objets pour les tableaux: vous en trouverez un bel exemple dans le récit de la mort d'Hyppolyte.

Cependant sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide;
L'onde approche, se brise & vomit à nos yeux
Parmi les flots d'écume, un monstre furieux;
Son front large est armé de cornes menaçantes,
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes;
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux:
Ses longs mugissemens font trembler le rivage;
Le ciel avec horreur voit ce monstre sauvage,
La terre s'en émeut, l'air en est infecté,
Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Ce dernier vers a paru affecté; on a dit que les flots de la mer alloient & venoient sans le motif de l'épouvante, & que dans une occasion aussi triste que celle de la mort d'un fils, il ne convenoit pas de badiner avec une fiction si peu naturelle. Il est vrai que nous avons plusieurs exemples d'une semblable prosopopée; mais il est mieux de n'en faire usage que dans les occasions où il ne s'agit que d'amuser l'imagination, & non quand il faut toucher le cœur.

Les figures qui plaisent dans un épithalame, déplaisent dans une oraison funèbre; la tristesse doit parler simplement si elle veut nous intéresser.

Remarquez que tous les verbes de cette narration sont au présent; *l'onde approche & se brise*, &c. c'est ce qui fait l'hypothypose, l'image, la peinture; il semble que l'action se passe sous vos yeux.

M. l'Abbé Ségui, dans son panégyrique de Saint Louis, prononcé en présence de l'Académie Françoise, nous fournit encore un bel exemple d'hypothypose dans la description qu'il fait du départ de Saint Louis, du voyage de ce Prince, & de son arrivée en Afrique.

» Il part baigné de pleurs & » comblé des bénédictions de son » peuple: déjà gémissent les ondes » sous le poids de sa puissante flote, » déjà s'offrent à ses yeux les côtes » d'Afrique, déjà sont rangées en » bataille les innombrables troupes » des Sarasins. Ciel & terre soyez » témoins des prodiges de sa va» leur. Il se jette avec précipitation » dans les flots, suivi de son armée » que son exemple encourage, mal» gré les cris effroyables de l'ennemi » furieux, au milieu des vagues

» & d'une grêle de dards qui le » couvrent : il s'avance comme un » géant vers les champs où la victoire l'appelle ; il prend terre, » il aborde, il pénètre les bataillons » épais des barbares, & couvert » du bouclier invisible du Dieu » qui fait vivre & qui fait mourir, » frappant d'un bras puissant à » droite & à gauche, écartant la » mort & la renvoyant à l'ennemi ; » il semble encore se multiplier » dans chacun de ses soldats. La » terreur que les infidèles croyent » porter dans les cœurs des siens, » s'empare d'eux-mêmes. Le Sarasin éperdu, le blasphème à la » bouche, le désespoir dans le » cœur, fuit & lui abandonne le » rivage ».

Le portrait de la mollesse personnifiée dans le lutrin vous fournit encore un bel exemple d'hypothypose :

A ce triste discours qu'un long soupir achève,
La mollesse en pleurant sur un bras se rélève,
Ouvre un œil languissant & d'une foible voix,
Laisse tomber ces mots qu'elle interrompt vingt fois.
. . . .
. . . .
. . . . La mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée :
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

HYPSELE ; nom propre d'une ancienne ville d'Égypte qui étoit située au couchant du Nil dans un Nome ou gouvernement, dont elle étoit le chef-lieu.

HYPSILOÏDE ; *Voyez* Hyoïde.

HYPSIPILE ; fille de Thoas, Roi de Lemnos. Les femmes de cette île ayant résolu d'égorger tous les hommes qui l'habitoient, afin de se soustraire à leur tyrannie & les punir de leurs infidélités ; Hypsipile pour sauver son père du massacre général, le cacha & persuada aux autres qu'elle l'avoit fait périr. Alors les Lemniennes l'élurent pour leur reine. Quelque-temps après les Argonautes abordèrent dans l'île de Lemnos, où trouvant toutes les femmes sans maris, ils eurent commerce avec elles. *Hysipile* s'attacha à *Jason*, leur chef, & en eut deux enfans jumeaux ; mais *Jason* l'abandonna avec ses enfans & continua son voyage. Après son départ les Lemniennes ayant découvert que la reine avoit épargné son père *Thoas*, elles se soulevèrent, & leur fureur contre Hypsipile les eût portées aux dernières extrémités si elle ne se fût sauvée par la fuite. Elle avoit gagné le rivage de la mer & alloit s'embarquer pour passer dans une terre étrangère, lorsqu'elle fut enlevée par des pirates, qui la vendirent comme esclave à Lycurgue, Roi de Némée. Il la mit auprès d'Archemore, son fils, encore enfant, en qualité de gouvernante. *Voyez* Archemore.

HYPSISTARIENS ; (les) hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle & qui furent ainsi appelés de la profession qu'ils faisoient d'adorer le Très-Haut.

Leur doctrine étoit tirée du christianisme, du paganisme & du judaïsme : ils adoroient le Très-Haut comme les chrétiens ; ils révèroient le feu & les éclairs avec les payens & ils observoient le sabat & la dis-

tinction des choses mondes & immondes avec les Juifs.

HYPSUS; nom propre d'une ancienne ville du Péloponnèse dans l'Arcadie. Pausanias dit qu'elle fut ainsi appelée d'Hypsus, fils de Lycaon.

HYRCANIE; *Voyez* Hircanie.

HYRMINE; nom propre d'une ancienne ville du Péloponnèse dans l'Élide. Homère en parle dans l'Iliade. Il n'en restoit que des ruines du temps de Pline.

HYSIUS; terme de mythologie & surnom d'Apollon, qui fut ainsi appelé d'un temple qu'il avoit à Hysica en Béotie, où il rendoit des Oracles. Il y avoit, dit-on, un puits, dont l'eau mettoit le Prêtre en état de rendre des réponses sûres lorsqu'il en avoit bû.

HYSOPE; substantif féminin. Sorte de plante dont on distingue trois espèces, mais qui ne diffèrent que par la couleur : elle pousse plusieurs tiges qui s'élèvent à un pied ou un peu plus de hauteur; les tiges sont garnies de feuilles longues, étroites, plus grandes que celles de la sariette. Ses fleurs sont en gueule & naissent en manière d'épi, mais tournées toutes d'un côté, de couleur ou blanche ou bleue ou rose, suivant l'espèce; il leur succède des semences qui ont quelquefois l'odeur de musc.

On emploie cette plante pour faire des bordures dans les jardins, où elle répand une odeur aromatique fort agréable, principalement avant qu'elle entre en fleur. Elle est incisive, vulnéraire, fortifiante; on la fait entrer dans le vin aromatique, propre à dissiper l'enflure des plaies : ce vin est très-propre aussi à dissoudre le sang grumelé & extravasé. L'infusion d'hysope prise le matin à jeûn, est excellente pour donner de l'appétit.

Les feuilles & les sommités de cette plante entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques.

On dit proverbialement *depuis le cèdre jusqu'à l'hysope;* pour dire, depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus *petites*.

Hysope de Garique; *Voyez* Hélianthème.

HYSTÉRALGIE; substantif féminin & terme de Médecine. Douleur dans la matrice.

HYSTÉRIES; substantif féminin pluriel & terme de mythologie. Fêtes que les anciens célébroient à l'honneur de Vénus, & dans lesquelles ils lui immoloient des cochons.

HYSTÉRIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine, qui a rapport à la matrice.

On appelle *passion* ou *affection hystérique*, une maladie à laquelle les femmes sont sujettes, & qu'on nomme ordinairement *Vapeurs*. Voyez ce mot. Et l'on appelle *hystériques* ou *anti-hystériques*, les médicamens propres à remédier aux passions hystériques.

On appelle *pierre hystérique*, une pierre noire, arrondie, fort pesante, qui prend assez bien le poli, & qui se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne : on lui attribue des propriétés singulières dans les maladies de l'utérus, qu'elle guérit, dit-on, lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril.

HYSTÉROCÈLE; substantif féminin. Hernie causée par le passage de la matrice à travers le péritoine. *Voyez* Hernie.

HYSTÉROLITE; substantif féminin. Sorte de pierre ou pétrification sur laquelle on trouve représentées les

parties naturelles de la femme. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à quoi elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté; par l'autre côté elle a un enfoncement, duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda*.

Langius distingue deux espèces *d'hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle diffère de la précédente, en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transversaux & parallèles.

Il paroît que les Hystérolites doivent leur figure à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à laquelle elles ont servi de noyau; mais les Naturalistes sont partagés sur la coquille qui a pu donner cette empreinte.

Ces sortes de pierres ne se trouvent nulle part en si grande abondance, que dans le voisinage du château de Braubach, sur le Rhin, vers les frontières du Landgraviat de Hesse. On en trouve aussi, suivant Gesner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitstein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moselle se jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique assez rarement, dans le Duché de Brunswick, près de la ville de Wolfembutel; ces dernières ne sont point fort dures, elles n'ont que la consistance de la terre ou de l'argille séchée. Les *Hystérolites* de la petite espèce, dont parle Langius, se trouvent en Suisse.

Il ne faut point confondre les *Hystérolites* dont il est question dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui représentent assez bien les parties naturelles de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de castres*, parce qu'elles se trouvent en Languedoc dans le voisinage de cette ville: ces dernières doivent être regardées comme une espèce de madrépore; elles sont formées par plusieurs couches concentriques.

HYSTEROLOGIE; substantif féminin. Manière de parler où l'ordre naturel des choses est renversé.

HYSTÉROPOTME; substantif masculin. On donnoit ce nom chez les Grecs à ceux qui revenoient dans leur patrie après avoir fait un si long séjour dans les pays étrangers, qu'on les avoit crus morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse, qu'après une sorte de purification qui consistoit à s'envelopper d'une robe de femme, afin de paroître comme des nouveaux nés.

HYSTÉROTOMIE; substantif féminin, & terme d'Anatomie. Dissection de la matrice.

HYSTÉROTOMOTOCIE; substantif féminin & terme de Chirurgie, qui signifie la même chose que l'opération césarienne. *Voyez* CÉSARIENNE.

HYSTRICITE; substantif féminin. Quelques-uns ont donné ce nom au bézoard qui se forme quelquefois dans le corps du porc-épic de la péninsule de Malaque.

HYTENNA; c'est, selon Étienne le Géographe, le nom d'une ancienne ville de la Lycie.

HYVOURAHÉ; substantif masculin. Grand arbre du Brésil dont l'écorce est blanche & luisante comme de l'argent; son bois est rougeâtre: quand on fend l'écorce il en sort un suc laiteux d'un goût salin, assez semblable à celui de la reglisse. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; son fruit est d'un beau jaune, de la grosseur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la transpiration, & on s'en sert au Brésil pour guérir le mal vénérien.

Fin du treizième Volume.

Page 106, *colonne* 2, *ligne* 33, *lisez* Théophraste, *au lieu de* Démosthène.

De l'Imprimerie de L. Ch. D'HOURY.

aa

